0016823 0b

Digitized by Google

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
37
.A62

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

1.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE FÉLIX LOCQUIN,
Rue N.-D. des Victoires, 16.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE

Louis Pierre 107762

D'ANQUETIL,

CONTINUÉE, DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

PAR LÉONARD GALLOIS.

ÉDITION PERMANENTE,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES,

ET ORNÉE DE QUARANTE GRAVURES EN TAILLE-DOUCE.

Il faut surtout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, et réserver pour elle les détails.
(ENCYCLOPÉDIE, article Histoire.)

I.

PARIS,
AU BUREAU CENTRAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE,
RUE DES ENFANTS-ROUGES, 2.

1845.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE SUR ANQUETIL.

Louis-Pierre Anquetil naquit à Paris, le 21 janvier 1723, d'une ancienne et honorable famille de la bourgeoisie de cette ville. Il était le second de sept frères, dont l'un, Anquetil-Duperron, est devenu célèbre par ses voyages lointains, par l'étude des dialectes des Indes, autant que par ses savantes investigations sur la législation, la religion et la géographie de ce vaste pays.

A l'âge de dix-sept ans, Louis-Pierre Anquetil avait terminé son cours d'humanités au collége Mazarin : une vocation décidée le porta à entrer dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève : ses supérieurs, ayant reconnu en lui des dispositions aux études sérieuses, l'envoyèrent bientôt au prieuré de Sainte-Barbe, au pays d'Auge, pour y étudier la théologie sous la direction du célèbre P. Lecourayer. Il se montra digne d'un tel maître ; et, à l'âge où les jeunes gens ont encore besoin de leçons, Anquetil professait avec succès les belles-lettres, la philosophie et la théologie.

Cependant, son goût dominant le portait vers la connaissance approfondie de l'histoire, comme se prêtant plus que toute autre science à la méditation. Anquetil, devenu directeur du séminaire de Reims, fit son coup d'essai dans ce genre de littérature en publiant une histoire de cette ville, ouvrage rempli de recherches laborieuses [1].

Nommé, en 1759, prieur de l'abbaye de la Roë, en Anjou, Anquetil fut, peu de temps après, envoyé, en qualité de directeur, au collége de Senlis, auquel il parvint, à force de soins et de travaux, à rendre une partie de son ancienne réputation.

Ce fut à Senlis qu'il composa l'*Esprit de la Ligue,* celle de ses productions à laquelle il dut tout à coup sa réputation comme historien. C'est, en effet, un ouvrage consciencieux, tant sous le rapport des recherches qu'il a nécessitées, que sous celui de l'impartialité dont l'auteur y a fait preuve. L'*Esprit de la Ligue*

[1] Au moment de faire paraître cette *Histoire de Rheims*, il s'éleva entre Anquetil et M. Félix Delasalle une discussion : ce dernier, qu'Anquetil avait eu pour collaborateur, prétendait mettre son nom à l'ouvrage; mais ses prétentions furent repoussées.

Digitized by Google

est regardé encore aujourd'hui comme un des meilleurs fragments de l'histoire de France, malgré le reproche de monotonie qu'on lui a adressé, et dont Anquetil ne s'est point corrigé dans ses ouvrages subséquents.

L'Intrigue du cabinet sous Henri IV, Louis XIII et la minorité de Louis XIV, succéda à l'*Esprit de la ligue*. Dans ce second ouvrage, où Anquetil n'a cessé de faire preuve d'érudition et de bonne foi, on chercherait en vain ces grands coups de pinceau qui devaient caractériser Henri IV ou Richelieu : suivant en cela la route que lui avaient tracée ses devanciers, Anquetil est tombé dans les attributions des *mémoires*, et a, par une foule de détails minutieux, embarrassé la marche de sa narration.

Pendant longtemps, Anquetil, dont les études historiques furent constamment soutenues, ne publia cependant que quelques écrits de peu d'importance, tels que celui intitulé : *Louis XIV, sa cour et le régent*, et la *Vie du maréchal de Villars* ; mais, parvenu à un âge plus avancé, il entreprit des ouvrages de longue haleine.

Il était devenu curé de Château-Renard, près Montargis, et se livrait avec zèle aux douces fonctions de pasteur, quand il commença son *Précis de l'Histoire universelle*. Toutefois, il ne put s'en occuper sérieusement que lorsqu'ayant passé à la cure de la Villette, il se trouva plus à portée de puiser aux bonnes sources, et de consulter les matériaux de la bibliothèque Nationale.

Il se livrait avec ardeur à cet abrégé, quand la révolution éclata. Anquetil fut d'abord partisan des grandes réformes qu'elle amenait. Mais bientôt la vue du torrent révolutionnaire débordé l'effraya, et il revint aux idées dans lesquelles il avait été élevé : aussi fut-il regardé comme suspect et enfermé dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare, au moment où la convention décréta les grandes mesures de salut public.

Sa captivité, qui dura plus d'un an, ne l'empêcha pas de travailler à son *Précis de l'Histoire universelle* ; et quand la réaction thermidorienne le rendit à la liberté, il put commencer à publier le premier volume de cet ouvrage, qui fut enfin terminé en 1797. Il obtint du succès, et eut assez rapidement trois éditions.

En se vouant à l'état ecclésiastique, Anquetil avait renoncé à son patrimoine, et la révolution venait de lui enlever sa cure : il ne pouvait donc plus être le soutien d'une partie de sa nombreuse famille, à laquelle il s'était dévoué avec un entraînement qui lui faisait dire : *Je crois que c'est pour être père de famille que je me suis cloîtré*. Le succès de son *Précis* lui faisait néanmoins espérer de pouvoir bientôt reprendre ce titre de *père de famille* dont il se trouvait si heureux d'exercer la sollicitude. Ses espérances furent encore déçues par le dérangement des affaires de son libraire.

Anquetil devenait vieux, et n'était pas heureux, quand l'Institut l'admit dans son sein. En même temps, le ministre des affaires étrangères de la république française l'attacha aux archives de son ministère : il se trouva ainsi à l'abri du besoin, et put entreprendre de nouveaux travaux. L'emploi qu'il occupait lui

Digitized by Google

suggéra l'idée et lui fournit les moyens de mettre au jour les *Motifs des guerres et des traités de paix de la France, pendant les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.* Ce livre parut en 1798.

Anquetil était presque octogénaire quand il conçut la pensée d'écrire une *Histoire de France* qui pût être à la portée de tous les lecteurs; et voici comment lui vint cette inspiration :

« Un personnage célèbre, qui se trouvait alors à la tête du gouvernement, nous apprend Anquetil lui-même, m'invita à aller le voir à sa maison de campagne : là, s'entretenant avec moi des historiens de France, après les avoir passés légèrement en revue, il me dit qu'il serait à souhaiter qu'on s'occupât d'une histoire de France dégagée des détails et des accessoires qui rendent celles qui existent si volumineuses, et qui ne contînt que les faits absolument particuliers à la nation.

» Ce désir a été pour moi un trait de lumière; et, me le développant à moi-même, j'ai conçu qu'en effet, si l'on avait une histoire complète, mais succincte, régulièrement distribuée par dates, qui présenterait la suite des faits sans accessoires étrangers, assez étendue pour donner une juste idée des événements, pas assez volumineuse pour épouvanter le lecteur et le rebuter, les jeunes gens l'ouvriraient volontiers et s'instruiraient; les vieillards la feuilleteraient pas délassement et se souviendraient; deux avantages qui rendraient la connaissance de notre histoire plus familière. »

Ajoutons nous-mêmes qu'Anquetil se trouvait dans une position qui devait lui faciliter ce grand travail : il avait déjà écrit l'*Esprit de la Ligue; l'Intrigue du cabinet et la Fronde; Louis XIV, sa cour et le régent;* le *Règne de Louis XV* et celui *de Louis XVI;* les *Motifs des guerres :* il avait donc une partie considérable de son travail élaborée; et, en coordonnant tous ces fragments de l'histoire de France, il ne lui restait qu'à écrire la partie qui précède la ligue. Anquetil le fit, dit-il, *avec toute l'ardeur d'un homme pressé par l'âge et qui veut finir.*

On trouvera peu d'exemples d'un pareil travail dans un âge aussi avancé; mais Anquetil avait été actif toute sa vie, et, dans ses dernières années, il semblait rajeunir, tant il mettait d'ardeur à sa laborieuse compilation. Son *Histoire de France* parut, pour la première fois, en 1804, et obtint un succès que dix éditions successives n'ont fait qu'augmenter.

Cependant on ne peut se dissimuler qu'Anquetil a laissé la réputation d'un écrivain lourd, ennuyeux, peu correct, et par-dessus tout celle d'un homme dont les idées politiques sont loin d'être à la hauteur du siècle dans lequel il a fait paraître ses écrits. D'ou vient donc le succès de son *Histoire de France?*

C'est parce que c'est un ouvrage fait consciencieusement et avec la patience d'un bénédictin; c'est parce que le reproche de monotonie qu'on lui adresse tient beaucoup plus au dégoût qu'inspirent au lecteur ces longs siècles de barbarie, de massacres, de dévastations, de crimes sans cesse répétés qui ont pese

Digitized by Google

sur notre malheureux pays, qu'au style même de l'historien; c'est parce qu'Anquetil n'a négligé aucun fait important, que tous les événements dignes de l'histoire s'y trouvent dans un ordre chronologique aussi exact que l'obscurité des temps a permis de les classer, et qu'il a tout dit avec une bonne foi peu ordinaire; c'est qu'il a plus travaillé à satisfaire la curiosité de ses lecteurs qu'à leur plaire par un style séduisant; c'est enfin qu'il a eu plus en vue leur instruction que sa propre réputation d'homme de lettres : aussi le voit-on souvent sacrifier le coloris à l'exactitude de ses tableaux.

Mais, si Anquetil n'a pas laissé la réputation d'un esprit pénétrant, d'un écrivain profond, personne ne lui conteste du moins celle d'un homme respectable par ses mœurs, son caractère et ses vertus privées : il se montra jusqu'au dernier moment de sa vie bon frère, bon parent, bon ami. Rien ne le touchait davantage que l'attachement que lui avaient conservé ses paroissiens de Château-Renard : tous les ans, il profitait avec plaisir des vacances pour aller revoir ceux qu'il appelait ses enfants; et l'accueil qu'il recevait au milieu d'eux était la plus douce récompense du bien qu'il leur avait fait.

Anquetil était arrivé à sa quatre-vingt-quatrième année, et sa constitution robuste, sa sobriété l'avaient préservé des infirmités de l'âge : il méditait encore de grands travaux, quand un érysipèle qui se déclara vint troubler sa sérénité : les médecins y reconnurent les symptômes d'une dissolution mortelle, et ne le lui cachèrent pas. Anquetil l'apprit avec le calme et la résignation d'un sage : il disait lui-même à ceux de ses amis qui allaient le visiter : *Vous voyez un homme qui se meurt plein de vie.*

Les prévisions des médecins ne s'accomplirent que trop tôt : le mal fit des progrès rapides, et l'auteur de l'*Esprit de la Ligue* et de l'*Histoire de France* s'éteignit le 6 septembre 1806, après avoir conservé toutes ses facultés jusqu'au dernier moment.

Trente années se sont déroulées depuis sur la tombe de l'auteur de l'*Histoire de France*, et elles ont amené de grandes révolutions dans le gouvernement de ce beau pays : des révolutions plus grandes encore se sont opérées dans les idées des générations nouvelles. Aussi trouve-t-on aujourd'hui qu'Anquetil est resté bien au-dessous de l'esprit philosophique du siècle. On lui reproche avec raison de s'être montré l'adulateur des prétendues puissances de la terre, et d'avoir sacrifié tous les principes libéraux pour plaire à l'homme qui relevait alors le trône et les autels. Comme on ne doit aux morts que la vérité, nous examinerons, à la fin de l'ouvrage d'Anquetil, ce qu'il y a de fondé dans ce reproche, et nous prenons à cet effet l'engagement de faire un résumé critique de l'histoire de la monarchie en France, tracée par un écrivain monarchiste et religieux de bonne foi. Nous opposerons ensuite ce tableau, où le peuple ne paraît nulle part, à celui de la révolution, où les masses se montrent fortes et intelligentes, et substituent la volonté générale au bon plaisir d'un seul.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR ANQUETIL.

L'histoire de France ou des peuples qui ont occupé son territoire depuis les temps les plus reculés dont il nous reste quelques notions à peu près certaines, jusqu'à la mort de Louis XVI, offre un espace de près de vingt-quatre siècles, qui se partage naturellement en quatre grandes périodes.

La première, d'un peu plus de mille ans, embrasse toute l'histoire des Gaules, depuis les premières émigrations constantes de ses habitants, l'an 600 avant J.-C., jusqu'à l'établissement des Francs sur leur territoire, l'an 420 de l'ère vulgaire.

La seconde de 420 à 752, comprend l'histoire de la première race des rois français, dits Mérovingiens, du nom de Mérovée, le troisième d'entre eux.

La troisième, de 752 à 987, renferme l'histoire de la seconde race, dite des Carlovingiens, ainsi nommée de Charlemagne ou Charles-le-Grand, qui en fut le second roi.

La quatrième période enfin de 987 à 1793, offre l'histoire des rois de la troisième race, dite des Capétiens, du surnom de Hugues Capet, le premier roi de cette dernière race.

GAULOIS.

DE L'AN 600 AVANT J.-C. A L'AN 420 DE L'ÈRE VULGAIRE.

Pour aider à la classification des faits, l'histoire des Gaulois sera divisée en quatre paragraphes.

§ I. Des Gaulois en général, et de leurs mœurs.

§ II. De l'an 600 à l'an 50 avant J.-C. Histoire des Gaules depuis les premières émigrations gauloises connues avec quelques certitudes, jusqu'à l'achèvement de la conquête du pays par Jules César.

§ III. De l'an 50 avant J.-C. à l'an 260 de J.-C. Histoire des Gaules depuis l'achèvement de la conquête du pays par Jules-César, jusqu'aux premières incursions qu'y tentèrent les Francs.

§ IV. De l'an 260 à l'an 420 de J.-C. Histoire des Gaules depuis les premières incursions des Francs dans ce pays, jusqu'à l'établissement définitif qu'ils y formèrent sous Pharamond, leur premier roi.

§ I.

Des Gaulois en général et de leurs mœurs.

On nomme les Gaules le pays compris entre l'Océan britannique, au nord ; le Rhin, la grande Germanie, une partie des Alpes avec l'Italie, à l'orient ; la mer Méditerranée, les Pyrénées et l'Espagne, au midi ; le grand Océan à l'occident. Les Francs, qui s'incorporèrent aux Gaulois, ont occupé plus ou moins d'espace dans cette étendue, selon les temps et les circonstances, et ont fait prendre à leur empire le nom de France [1].

Les auteurs qui ont écrit sur les siècles reculés nous représentent ce pays, comme tous ceux qui sortent des mains de la nature, couvert de forêts, imbibé d'eaux stagnantes, traversé par des rivières embarrassées de rocs tombés dans leurs lits et

[1] Marcel, vol. 11.

d'arbres arrachés à leurs rives, sillonné par des torrents et des ravines profondes, refroidi par d'épais brouillards, et parsemé de loin en loin de cabanes mêlées aux repaires des bêtes féroces, qui disputaient aux hommes les animaux timides dont ils faisaient à l'envi leur nourriture.

L'industrie, provoquée par les besoins, éclaircit les forêts, ouvrit à l'air une circulation libre qui dessécha les marais et apporta la salubrité, suspendit les vignes sur le penchant des coteaux, fit ondoyer les épis dans les plaines, creusa un tronc d'arbre qui porta l'homme auprès de l'homme dont il était séparé par le fleuve, et réunit des familles qui formèrent des peuplades.

L'appât d'un lieu commode pour l'apport et l'échange des denrées, pour leur sûreté contre l'avidité entreprenante, pour la communication des lumières et des avantages journaliers de la société, y appela des habitants et les fit multiplier. Les villes se bâtirent et s'entourèrent de murailles. Il s'y établit des gouvernements civils ou militaires; les villes voisines s'allièrent pour la défense ou l'agrandissement de leurs cantons. Cette histoire de tous les peuples fut aussi celle des Gaulois; mais bientôt elle prit un caractère particulier, par les nombreux essaims de guerriers qui sortaient du sein de cette nation, et qui portèrent, pendant plusieurs siècles, la réputation des Gaulois chez tous les peuples connus. Les événements qui ont accompagné ces invasions, et ceux qui ont ensuite fait passer les Gaulois sous la domination successive des Romains et des Francs, méritent d'être racontés, du moins brièvement, et doivent servir de préliminaires à l'histoire des Français.

S'il y a eu des habitants indigènes dans les Gaules, ce qu'on ne peut nier ni affirmer, il n'en est resté aucun vestige. Des historiens tirent les Gaulois de la Germanie, peuplée elle-même par les Celtes, enfants d'un petit-fils de Noé nommé Gomer, qui de l'orient étendit sa postérité dans le nord.

Ces Germains filtrèrent, pour ainsi dire, dans les Gaules, comme de petits ruisseaux qui s'extravasent d'un grand amas d'eau par filets; vient ensuite le flot qui inonde tout. On les voit conquérants, par conséquent en corps de nation, dès le quatrième siècle avant notre ère commune, à peu près vers le temps où Rome sortait à peine de la classe des bourgades.

Leur langue, conservée, dit-on, dans la Basse-Bretagne et dans le pays de Galles, était la celtique, qui passe pour la mère de celles qui se sont parlées; elle se parle encore en Europe : leur religion, le polythéisme, accompagné de pratiques superstitieuses et barbares, dont les druides, leurs prêtres, étaient les dépositaires et les propagateurs, s'ils n'en étaient pas les inventeurs intéressés.

Les érudits ont travaillé à faire des druides un ordre religieux [1]. A force de recherches, en ramassant des indications éparses, et en les faisant concorder par leurs commentaires, ils ont trouvé qu'il avaient une hiérarchie, dans laquelle on distinguait particulièrement les druides proprement dits, les eubages et les bardes, c'est-à-dire les prêtres, les devins et les poëtes. Ils ont reconnu encore une police, une subordination graduée, un enseignement entre eux, et des écoles pour l'instruction des peuples. Chartres, Autun, Marseille et Toulouse étaient les principaux de leurs colléges. Ces mêmes érudits les font venir d'Angleterre; mais sans pouvoir marquer certainement l'époque et l'occasion de cette mission.

Sous les noms de Thor ou Tharamis, de Teutatès, de Belenos et d'Hésus, que les druides exposaient à la vénération des peuples, les Gaulois adoraient les mêmes dieux que révéraient les Romains sous les noms de Jupiter, souverain recteur du monde; Mercure, guide des voyageurs; Apollon, père de la médecine, et Mars, dieu des batailles : mais ce ne fut qu'après que leurs vainqueurs eurent acquis quelque empire dans les Gaules, qu'ils élevèrent à leurs dieux des temples, en adoptant les noms et les attributs des divinités romaines. Jusqu'alors les forêts avaient été leurs uniques sanctuaires, et c'était sous la figure d'une épée que Mars ou Hésus y recevait leurs hommages. Sans doute ils avaient reçu des Perses, par leur communication avec l'Asie, le dieu Mitra, emblème du soleil. Ils l'ornaient des deux sexes, peut-être pour lui associer la lune. L'Égypte leur avait aussi fait connaître Isis, qu'ils représentaient couverte de mamelles, à l'imitation des statues de Cérès mère de la fécondité.

Ogmius, ou l'Hercule gaulois, est célèbre. Sa force était bien différente de celle de l'Hercule grec : celle-ci était toute physique, l'autre toute morale [2]. C'était un homme peu robuste, qu'on reconnaissait cependant pour Hercule, à sa peau de lion et à sa massue. Il était entouré des peuples, qu'il haranguait. De sa bouche sortaient des chaînes qui atteignaient chacun des auditeurs, les liaient et les entraînaient, sans qu'il parût ni contrainte ni répugnance de leur part : emblème expressif de la puissance de l'éloquence.

Au-dessus de tous ces dieux, les druides plaçaient un esprit souverain qui se répandait par tout l'univers; mais ils ne mettaient pas cette doctrine par écrit, de peur qu'on ne la profanât. Ils croyaient aussi à l'immortalité de l'âme et à la mé-

[1] Cæsar, *de Bell. Gall.*, lib. VIII. — [2] Lucien.

Digitized by Google

Digitized by Google

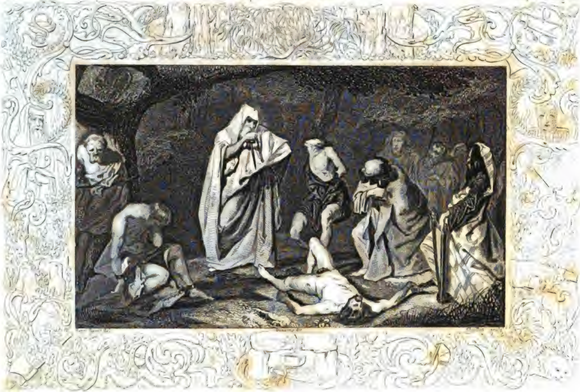

Digitized by Google

tempsycose; et, très-persuadés de l'existence d'une autre vie, il leur arrivait quelquefois de prêter à un modique intérêt, à condition qu'on leur rendrait, après leur résurrection, la somme qu'ils eussent pu exiger légitimement dès cette vie.

Le culte, qu'on pourrait appeler la théologie du peuple, était scrupuleusement soigné par les druides [1]. Originairement habitants des forêts, ils montraient et provoquaient beaucoup de vénération pour le chêne; ils mettaient une attention religieuse à choisir le plus beau de ceux qui les environnaient, pour en faire l'objet ou l'instrument de leur culte; ils attachaient à ses branches les noms des principaux dieux, et construisaient autour de son tronc un autel devant lequel ils se prosternaient : d'où est venue l'opinion qu'ils l'adoraient.

La recherche du gui, plante parasite, qui croît sur les arbres, était une fête nationale. Prêtres et peuple se répandaient dans la forêt pour le chercher : l'avait-on trouvé, on éclatait en cris de joie, on chantait des cantiques. Le chef des druides, personnage considérable dans la nation, approchait respectueusement de l'arbre, détachait le gui avec une serpette d'or, et le laissait tomber sur une nappe neuve de lin, qui ne servait plus à aucun autre usage. La plante desséchée était mise en poudre, et distribuée aux dévots comme un antidote sûr contre les maladies et les maléfices. La cérémonie était annoncée par cette formule : *Au gui l'an neuf*, qui était criée solennellement; ce qui fait croire que la fête était destinée a annoncer le commencement de l'année : époque qui a toujours été accompagnée d'allégresse chez tous les peuples. Les druides recueillaient aussi, pieds nus et en rampant, certaines herbes auxquelles ils attribuaient des propriétés surnaturelles, et qu'il fallait arracher et non pas couper.

Leur religion n'était pas toujours sans sacrifices. Ils immolaient des taureaux, et même des hommes [2]. De leur sang, reçu dans des coupes, ils arrosaient les branches des arbres, et en rougissaient le tronc; de sorte qu'on ne peut se figurer sans horreur ces ténébreux bocages, où l'on n'arrivait que par des sentiers tortueux. Là se voyaient des ossements amoncelés et des cadavres épars entre les arbres teints de sang. L'affreux silence de ces sanctuaires de barbarie n'était interrompu que par les croassements des corbeaux ou les gémissements des victimes. Le druide, comme s'il eût été impassible, sans être distrait par les cris aigus de la douleur, contemplait tranquillement le malheureux qu'il venait de percer, le laissait expirer lentement, observait attentivement sa chute, ses mouvements, ses palpitations, avant-courrières de la mort, et la manière dont le sang coulait, afin d'en tirer des conjectures pour prédire l'avenir.

[1] Marcel, t. 1, p. 3. — [2] *Ibid.* t. 1, p 3, 13, 34.

On reproche encore aux druides une cruauté qui pouvait avoir pour principe une basse flatterie [1]. Quand un grand était dangereusement malade, ils élevaient des statues colossales d'osier, dont les membres étaient remplis d'esclaves ou de criminels qu'on brûlait vifs. Pendant cette affreuse exécution, les druides imploraient pour le malade le secours des dieux, persuadés que ces holocaustes leur étaient fort agréables. On ne sait s'ils présidaient aux massacres d'hommes qui accompagnaient les funérailles des grands. César dit qu'il n'y avait pas longtemps que cette horrible barbarie avait cessé quand il vint dans les Gaules. Les druides étaient encore investis du pouvoir judiciaire. Non-seulement ils jugeaient les procès entre particuliers, mais les contestations même qui s'élevaient entre les cités. Leur tribunal était établi dans le pays chartrain, où ils tenaient tous les ans une assemblée. Ceux qu'ils condamnaient, s'ils ne se soumettaient pas à la sentence, étaient déclarés impies, espèce d'excommunication qui les exposait au mépris et à l'indignation générale; de sorte qu'on fuyait même leur rencontre.

Les druides n'étaient pas étrangers aux affaires d'état; ils assistaient aux conseils de guerre, et donnaient sur le gouvernement leur avis, qui était ordinairement respecté [2]. On remarque qu'ils vivaient en bonne intelligence avec les riches et les puissants, auxquels ils se rendaient utiles en instruisant leurs enfants. Les druidesses, société de femmes qui se vouaient à la virginité, élevaient les filles. Elles se prétendaient fées, et, comme telles, douées du talent de deviner et de prédire l'avenir, et même de la puissance d'opérer des prodiges et d'exciter des tempêtes. Ainsi, l'ordre des druides, si c'en était un, tenait les deux sexes sous son empire, et les dominait par la religion, le plus fort levier qui puisse remuer les hommes. A compter depuis le moment où on les voit en crédit, environ six cents ans avant J.-C., jusqu'à celui où ils prolongèrent leur existence, malgré leur destruction prononcée par l'empereur Claude au milieu du premier siècle, ils paraissent avoir duré plus de huit cents ans. La conquête des Romains ébranla leur puissance. Elle commença à être attaquée par les ordonnances d'Auguste, de Tibère, de Claude, et de Néron même, pour l'abolition des sacrifices humains. Elles eurent d'ailleurs assez peu de succès, puisqu'on trouve encore des vestiges de cet affreux usage au temps de Sévère

[1] Marcel, t. 1, p. 17. — [2] *Ibid.*, p. 19, 31.

Digitized by Google

d'Aurélien et de Dioclétien. L'introduction du christianisme dans les Gaules fut seule capable d'anéantir ce culte barbare, et de faire tomber dans l'oubli les ministres de ses rites sanguinaires. S'il en faut croire quelques auteurs, les druides se perpétuèrent encore au-delà, et jusqu'au temps de Charlemagne; mais alors, leurs prétentions se bornaient au métier de bardes ou d'inspirés.

Si de quelques traits particuliers on peut déduire le caractère général d'une nation, nous dirons que les Gaulois étaient vifs, emportés, audacieux, colères, toujours prêts à frapper, surtout en présence de leurs femmes, qui se mêlaient volontiers de leurs querelles, et qui ne redoutaient pas plus le combat que leurs maris [1]. Ils se piquaient de franchise et de générosité, et punissaient le mensonge et la supercherie. Ils étaient fort avides de nouvelles, et attendaient dans les places et sur les chemins les voyageurs pour en demander. L'excessive curiosité les rendait excessivement crédules.

Les deux sexes se paraient de chaînes, colliers, bracelets, bagues et ceintures d'or. Ils fabriquaient eux-mêmes ces ornements, ainsi que les étoffes de lin et de laine, brochées d'or et d'argent, qui leur servaient de vêtements : les hommes les portaient courts; ceux des femmes étaient longs. Les filles choisissaient librement leur mari dans un repas auquel les pères invitaient les jeunes gens qui pouvaient prétendre à leur alliance. Elles marquaient leur inclination en présentant à laver à celui qu'elles préféraient; on exigeait, quand cela se pouvait, que les conjoints apportassent autant l'un que l'autre en mariage, et les fruits provenant de la communauté restaient en totalité au survivant.

Les hommes avaient droit de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfants. Ceux-ci n'accompagnaient leur père en public que quand ils étaient en état de porter les armes. Un époux voulait-il s'assurer de la fidélité de sa femme, il mettait l'enfant dont elle venait d'accoucher dans un bouclier, qu'il abandonnait au courant d'un fleuve. Les eaux devaient engloutir le bâtard, et, au contraire, porter doucement le fils légitime à sa mère, qui l'attendait sur le bord.

Le gouvernement était fédératif. Une foule de petits états indépendants, où prévalait l'aristocratie, se réunissaient chaque année à l'effet d'élire un magistrat suprême pour la police intérieure, et un général pour les conduire à la guerre. L'histoire a conservé les noms de quelques-uns de ces chefs qui menaient les Gaulois à la victoire. On connaît aussi les principales cités d'où sont sorties ces phalanges redoutables qui ont fait plus d'une fois trembler les Romains, et ont rendu des peuples séparés par de grands espaces témoins et tributaires de leur valeur. On compte entre elles les Séquanais, les Beauvoisins, les Rémois, les Artésiens, les Bretons ou Armoriques, les Parisiens, les Berruyers, les Auvergnats, et une foule d'autres. Tous ces peuples étaient compris sous trois grandes divisions : les Belges, au nord de la Marne; les Aquitains, au sud de la Garonne; les Celtes, ou Gaulois proprement dits, au centre de la Gaule, entre ces deux rivières. Il serait difficile de décider quel était le gouvernement intérieur de chacune de ces cités. Les unes portaient le nom de républiques, régies ou par le peuple, ou par un certain nombre de citoyens, les meilleurs ou les plus riches; d'autres avaient des princes, quelques-unes des rois. Ces cités, composées d'hommes remuants, avaient souvent avec leurs voisines des querelles qui dégénéraient en guerres; de sorte que la Gaule entière était toujours en armes : ce qui explique comment ces braves cohortes, déjà accoutumées aux combats, lancées hors de leurs pays, faisaient des progrès si rapides et si étonnants. Les citoyens d'un canton ne se mêlaient pas à ceux d'un autre, même dans les armées : ils restaient chacun sous leur chef; mais, dans les grandes expéditions, ils se choisissaient un général auquel tous obéissaient.

Le souverain magistrat ne devait sortir de la ville, pendant la durée de sa charge, que pour des affaires qui regardaient l'état; deux personnes de la même famille ne pouvaient siéger au sénat ensemble. Il n'était permis de s'entretenir des affaires d'état que dans le conseil. Les hommes y venaient tout armés et prêts à combattre. Les femmes y étaient admises et donnaient leur avis. Le président faisait couper un morceau du manteau de celui qui arrivait trop tard.

La chasse était leur principal amusement; c'est, comme on sait, l'image de la guerre, surtout quand elle a pour objet les bêtes féroces. Elles ont dû être communes dans les Gaules, jusqu'au temps où la culture a détruit leurs repaires. Alors la population s'accrut, alors aussi commencèrent les émigrations armées. Les premières excursions se firent dans les pays méridionaux, qui étaient enrichis de tout le luxe des arts. Le butin que les guerriers en rapportèrent fit naître et perpétua le goût des expéditions militaires.

Tout Gaulois naissait soldat. Ni âge ni condition n'exemptait d'aller à la guerre : s'y rendre impropre par des mutilations volontaires, comme ont fait des Romains, aurait été un déshonneur et une infamie punissable. A l'appel du tambour, au son de la trompette, les jeunes guerriers abandonnaient les humbles demeures de leurs pères, et les champs qu'ils commençaient à cultiver, pour

[1] Marcel. L. 'I, p. 51.

Digitized by Google

aller fonder des colonies dans des contrées qu'on leur représentait plus favorisées des dons de la nature, et dont leur imagination, exaltée par des rapports insidieux, leur exagérait les délices.

Ils combattaient à pied, excellaient surtout à cheval, et sur des chariots armés de faux. Leur ordre de bataille était confus, et leur tactique peu savante; mais le courage y suppléait. Il y avait entre eux une alliance militaire, semblable à ce qu'on rapporte du bataillon sacré des Thébains. Des compagnons d'armes, saisis d'une espèce d'enthousiasme, se promettaient par serment de partager ensemble les biens et les maux de la vie, et de ne jamais s'abandonner. Ils combattaient à côté les uns des autres. Chacun songeait plus à défendre la vie de son ami que la sienne propre, et il n'y a pas d'exemple, dit César[1], qu'un ami ait daigné survivre à celui dont une mort glorieuse l'avait séparé.

Leurs armes étaient la hache, l'épée, la flèche. Ils excellaient à tirer de l'arc. Ils avaient une cavalerie pesante et une légère. Dans la première, couverte de fer, le cavalier était escorté de deux piétons qui l'aidaient à se relever s'il était désarçonné. Il coupait la tête de l'ennemi vaincu, et l'attachait aux crins de son cheval. De retour dans ses foyers, il l'embaumait et la gardait précieusement comme un monument de sa victoire. Ils élevaient aussi des trophées publics auxquels ils suspendaient les armes et autres dépouilles de leurs ennemis. Une fausse idée du courage les empêchait de fortifier leurs camps, comme si cette précaution eût été un signe de crainte. Ils poussaient la prévention jusqu'à ne vouloir pas fuir d'une maison qui s'écroulait, de peur de passer pour timides.

Ils juraient sur leurs étendards; ne les pas défendre, ou abandonner leurs chefs, était une infamie que, sans doute, on ne laissait pas sans châtiment. Les peines militaires étaient sévères, si l'on en croit César. Il raconte que Vercingétorix, proclamé roi par les Auvergnats, et déclaré général par toutes les Gaules, faisait couper une oreille ou crever un œil pour les moindres fautes, et punissait les plus graves par le feu[2].

Il est sorti des Gaules, en différents temps, des armées de cent et deux cent mille hommes. Les unes ont formé des colonies permanentes; les autres ont disparu comme des torrents qui se perdent dans les gouffres qu'ils se sont creusés. Ces irruptions se sont portées vers le nord comme vers le midi. Il y a une chose à remarquer sur les irruptions vers le nord: c'est que les Gaulois qui les opéraient étaient originairement Germains, comme nous l'avons dit, et qu'ainsi ils retournaient véritablement dans leur pays natal; avec cette différence seulement qu'ils en étaient sortis pacifiquement et comme furtivement, au lieu qu'ils y rentraient hostilement et avec fracas.

Des géographes ont trouvé au-delà du Rhin, dans l'Helvétie, et jusque dans la Bohême, des cités et des cantons qui portent des noms de quelques peuplades des Gaules[1]. Cette découverte autorise à douter si les Germains, quand ils s'introduisirent dans les Gaules, donnèrent aux lieux qu'ils venaient occuper des noms connus dans leur première patrie; ou si, retournés en Germanie, ils appelèrent les lieux qu'ils envahissaient comme ceux qu'ils abandonnaient dans les Gaules, afin de conserver, dans la patrie primitive où ils revenaient, le précieux souvenir de lieux qui leur avaient été chers dans la patrie adoptive qu'ils quittaient; il suit de là que le temps de ces flux et reflux de Germanie en Gaule et de Gaule en Germanie, s'il y en a eu, est incertain. Laissant donc aux érudits de profession à lever le voile qui couvre ces ténèbres, nous allons passer à des expéditions plus avérées.

§ II.

DE L'AN 600 A L'AN 30 AVANT J.-C.

Histoire des Gaules, depuis les premières émigrations gauloises connues avec quelque certitude, jusqu'à l'achèvement de la conquête du pays par Jules César.

S'il en faut croire les recherches savantes d'un historien très-grave, on trouve, dès l'an 1580 avant J.-C., et au temps même de la fondation d'Athènes par l'Égyptien Cécrops, des notions plus ou moins exactes sur les habitants de la Gaule[2]. A cette époque, selon lui, vivait Ogmius, l'Hercule gaulois, dont les exploits auraient porté des colonies celtiques ou gauloises, d'une part au-delà des Pyrénées, où le nom de Celtibériens semble en faire foi, et d'une autre part au-delà des Alpes. Indépendamment des Gaulois qu'il laissa dans ces dernières montagnes, et qui en prirent le surnom d'Inalpins, et des Ibères qu'il conduisit d'Espagne en Italie, et qui, côtoyant toujours les bords de la mer, gagnèrent insensiblement l'Étrurie, le Latium, la Campanie et l'Œnotrie (la Calabre), d'où ils passèrent en Sicile, où ils se fixèrent; Ogmius, suivant cet auteur, établit encore les Insubriens au nord du Pô; les Ombriens, au midi du même fleuve; les Venètes, au fond du golfe Adriatique; les Abori-

[1] *Neque adhuc hominum memorid repertus est quisquam, qui, eo infecto cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret.* De B. G. Gall. lib. III. — [2] Cæsar. *de Bell. Gall.*, lib. VII.

[1] Mézeray, t. I, p. 4. — D. Mart. Bouquet *Hist. des Gaulois.*

gènes, dans les campagnes qu'arrose le Tibre; les Siculers sur le territoire où depuis fut bâtie Rome; les Volces ou Volsques, sur la rive droite du Liris (le Gariglian), et d'autres enfin, jusque dans les contrées méridionales qui reçurent depuis le nom de Grande-Grèce. Quoi qu'il en soit, le nom de Port-d'Hercule, qui fut longtemps celui de la ville de Monaco, située à la limite des Gaules et de l'Italie, fut pour toute l'antiquité une preuve irrécusable de cette tradition.

[600] Nous devons à Tite-Live et à Justin de nous avoir transmis la mémoire d'expéditions celtiques plus certaines, mais aussi plus rapprochées [1]. Au temps de Tarquin l'Ancien, suivant le premier, Ambigat, roi des Bituriges (des Berruyers), étendait sa domination sur toute la Celtique. Devenu vieux, et ne pouvant que difficilement suffire aux soins multipliés qu'exigeait de lui une population nombreuse et inquiète, il avisa aux moyens de la réduire par l'établissement de quelques colonies éloignées. Dans cette vue, il rassembla, sous la conduite de ses neveux, Sigovèse et Bellovèse, une multitude d'hommes actifs et aventureux, et en forma deux armées considérables. Le sort conduisit Sigovèse en Germanie, vers la forêt Hercinienne (la Forêt Noire), qui, liée alors à d'autres forêts entre le Rhin et la Bohême, offrait une profondeur de soixante jours de marche, sur neuf de largeur. A la tête des Tectosages (des Toulousains) et des Boïens de la Garonne (du pays de Buch), Sigovèse osa s'enfoncer dans son épaisseur, et, par le gain de quelques batailles, il parvint à s'établir en Bohême, dont le nom signifie *demeure des Boïens*. Leurs descendants, chassés, au temps d'Auguste, par Maroboduus, roi des Marcomans, peuple qui habitait au nord des sources du Danube, et qui fuyait lui-même la proximité dangereuse des Romains, se retirèrent entre l'Œnus et l'Isara (l'Inn et l'Iser), et donnèrent encore leur nom au pays des Boïariens ou des Bavarois, où ils avaient déjà des établissements et où ils se fixèrent.

Pour Bellovèse, des augures plus favorables le dirigèrent vers les campagnes riantes et fertiles de l'Italie. Il menait à sa suite tout ce qu'il avait pu lever parmi les Berruyers, les Arvernes (Auvergnats), les Éduens (Autunois), les Ambares (habitants du Charolais), les Aulerques Brannovices (du Mâconnais), et les Carnutes (du pays Chartrain). A leur tête, il s'approcha des Alpes, qu'il longea jusqu'à la mer, à l'effet d'y reconnaître quelque passage, et il se détermina à franchir ces hauteurs par les Alpes dites depuis Cottiennes, et aujourd'hui le mont Genèvre. A la descente des monts, il s'avance dans l'Insubrie, contrée au nord du Pô, où coulent le Tésin et l'Adda, et dont le nom était aussi celui d'un canton de la Gaule, limitrophe des Éduens. Bellovèse s'y fixa, et y fonda Milan entre les deux rivières. Depuis il aida Élitovius, chef d'une colonie de Cénomans (de Manceaux), à former plus à l'est un établissement auquel Brescia et Vérone durent leur naissance. Quelques temps après, d'autres peuplades celtiques, dont le nom seul est connu, les Lèves et les Anamanes s'établirent au midi du Pô; et enfin les Lingons (ceux de Langres), unis à des Boïens, peuples voisins de l'Helvétie, mais dont la position est incertaine, pénétrèrent au nord par les Alpes Pennines (le grand Saint-Bernard), et trouvant tout le territoire occupé, tant en-deçà qu'au-delà du Pô, allèrent se fixer sur la droite de son embouchure, vers les confins de l'Ombrie. On distingua dès lors deux sortes de Gaules par rapport à Rome, la Transalpine et la Cisalpine; et cette dernière fut encore nommée Cispadane ou Transpadane, suivant la situation de ses diverses parties à l'égard du Pô.

[599] Tite-Live rapporte à l'époque même de la première excursion des Gaulois en Italie la fondation de Marseille par des habitants de Phocée, ville maritime d'Ionie, à peu de distance de Smyrne. Il raconte que les Gaulois, parvenus au pied des Alpes et aux bords de la mer rencontrant ces étrangers qui venaient de si loin à la recherche d'une nouvelle patrie, touchés de la conformité de leur situation avec la leur propre, se portèrent par sympathie à les aider dans leur établissement au pays des Saliens. Suivant Solin, historien du premier siècle de notre ère, cette fondation de Marseille est de la première année de la 45e Olympiade, c'est-à-dire de l'an 599 avant J.-C. [1]. Ainsi elle est antérieure d'environ soixante ans à la ruine même de Phocée par Harpage, général de Cyrus, lors de l'expédition de ce satrape contre les colonies grecques de l'Asie, pendant l'intervalle qui s'écoula entre la défaite de Crésus, roi de Lydie, par Cyrus, et la prise de Babylone, par le même conquérant. Les Phocéens, se refusant alors à subir le joug des Mèdes, abandonnèrent leur ville, et allèrent se réfugier d'abord dans l'île de Cyrne ou de Corse, où vingt ans auparavant ils avaient fondé Alalie; et ensuite dans l'Œnotrie (la Calabre), où ils fondèrent Hyèle. Cette double expédition des Phocéens a été une cause d'erreur pour plusieurs écrivains, qui ont pris l'époque même de la ruine de Phocée pour celle de la fondation de Marseille. Si, au reste, il est fait ici mention de

[1] Tite-Live, l. V, c. 34. Justin, l. XX, c. 5

[1] Solin. *Polyhistor*. Hérodote, l. I, c. 164.

Digitized by Google

Digitized by Google

cette méprise, c'est bien moins pour relever une erreur assez indifférente, que pour donner une date historique à la première notion certaine que nous ayons de nos ancêtres. En effet, le nom de Cyrus, qui se rencontre dans cette date, et les soixante ans d'antériorité de la fondation de Marseille, nous reportent naturellement au temps de Nabuchodonosor, à celui des derniers rois de Juda, à la ruine du premier temple de Jérusalem, aux lois que Solon donnait à Athènes; et ces noms illustres, joints à celui de Tarquin l'Ancien, qui fondait alors le Capitole, offrent à l'esprit une idée nette et suffisamment précise de la face politique de la terre à l'époque où nous commençons notre histoire.

[390] Deux siècles s'étaient écoulés dans les premières expéditions des Gaulois, ou à consolider les établissements qui en avaient été la suite, lorsque eut lieu celle des Sénonais, commandés par Brennus; expédition qui, par les dangers qu'elle fit courir à la fortune romaine, est la plus renommée de toutes celles que tentèrent les divers peuples de la Gaule [1]. Attirés par la réputation des vins et des autres productions du pays, dont un Toscan nommé Aruns leur avait procuré un avant-goût par ses présents; mais venus trop tard pour trouver place dans la Cisalpine, ils avaient passé le Rubicon, et s'étaient fixés entre ce fleuve, celui d'Æsis (l'Ésino, un peu en-deçà d'Ancône), l'Apenin et la mer. Soit que, se trouvant trop à l'étroit dans cette position resserrée, ils prétendissent former un établissement en Étrurie, soit qu'ils s'y fussent portés pour seconder les projets vindicatifs d'Aruns, qui les avait appelés contre ses concitoyens, ils avaient franchi l'Apennin, et assiégeaient Clusium (Chiusi), l'ancienne capitale de la domination de Porsenna, lorsque les Romains, réclamés par les habitants de cette ville, se portèrent pour médiateurs. Trois envoyés de Rome se présentent au camp des Gaulois. Ils étaient de cette noble famille des Fabius, qui, près d'un siècle auparavant, avait levé seule une petite armée contre Veies, et qui, sur le Cremère, s'était dévouée pour Rome presque au même temps, en même nombre et de la même manière que Léonidas et ses trois cents Spartiates se dévouaient pour la Grèce aux Thermopyles. « De quel droit, demandèrent-ils aux Gaulois, prétendez-vous aux terres des Clusiens? — Du droit des braves à qui tout appartient! » répondent fièrement ceux-ci. Sur cette réponse, et au lieu d'en référer à ceux dont ils tenaient leur mission, les ambassadeurs, d'arbitres qu'ils se faisaient d'abord, se déclarent auxiliaires : ils se mettent à la tête des Toscans, combattent les Gaulois, et l'un d'eux tue même de sa main l'un des chefs sénonais, qu'il dépouille.

Irrité de cette violation du droit de gens, mais se possédant néanmoins plus qu'on n'eût dû l'attendre d'un chef demi-barbare et imbu des préjugés de sa nation, Brennus, avant de penser à se faire justice lui-même, la demande au sénat contre ses députés. Mais le peuple s'y oppose, et, loin d'écouter les justes plaintes des Gaulois, il met au nombre de ses premiers magistrats les trois Fabius, auteurs de l'acte de violence qu'on lui dénonce. Brennus, indigné, abandonne aussitôt le siége de Clusium, et marche sans délai sur Rome. Dans sa route et sur les bords de l'Allia, il dissipe presque sans coup férir une armée levée à la hâte et glacée d'effroi de la subite résolution de l'ennemi, et il arrive à l'improviste devant Rome, dont les portes étaient ouvertes. Brennus y entre d'abord avec défiance; et, ayant ensuite reconnu qu'elle était abandonnée, il la livre aux flammes, après avoir passé au fil de l'épée les vieillards, les femmes et les enfants, qui n'avaient pas eu le temps de l'évacuer. Tout ce qui pouvait opposer quelque résistance était enfermé au Capitole, et y arrêta longtemps les progrès des Gaulois. Mais six mois d'un siége qui avait coupé toute communication extérieure à ses défenseurs avaient amené la famine parmi eux et les avaient réduits à capituler. Ils pesaient à Brennus l'or de leur rançon, et le vainqueur, insultant à leur détresse en jetant son baudrier dans le bassin des poids, répondait à leurs vaines remontrances par cet adage si répété depuis, *malheur aux vaincus!* lorsqu'un secours inespéré arrivant aux assiégés força les assiégeants eux-mêmes à s'éloigner. Ce secours était amené par Camille (M. Furius), qui se vengeait ainsi de l'ingratitude de ses concitoyens, qui l'avaient exilé. Son généreux oubli, et surtout ses succès, lui valurent le titre de nouveau Romulus et de second fondateur de Rome. Les uns veulent que les Gaulois aient été détruits par lui dans une bataille qui suivit leur retraite, et les autres qu'ils se soient retirés paisiblement dans leurs limites. Justin assure qu'ils offrirent alors leurs services à Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, qui les employa contre les colonies grecques de l'extrémité de l'Italie. Il en fit même passer une partie en Grèce au secours d'Agésilas; auquel leur valeur et leur manière de combattre, inconnue aux Grecs, ne furent pas inutiles dans la guerre que Sparte, après la paix d'Antalcide, eut à soutenir contre la ligue des Thébains. Quelle qu'ait été au reste l'issue de l'expédition des Sénonais contre Rome, elle laissa dans l'esprit des Romains une profonde impression de terreur.

[1] Tite-Live, l. V, c. 41. *Fast. cons.*

Digitized by Google

La seule nouvelle du mécontentement des Gaulois jetait l'alarme dans la ville. Tout le peuple, jusqu'aux prêtres, était obligé de prendre les armes, et on enrôlait même les esclaves, sous promesse de la liberté. Les deux nations luttèrent près de deux siècles avec des succès variés, entremêlés d'ailleurs de fréquentes suspensions, mais qui ne duraient que le temps nécessaire pour reprendre haleine.

[367-283] Le tableau très-raccourci de cette lutte nous offre, dès la vingt-troisième année depuis la tentative hasardeuse des Sénonais sur le Capitole, un nouvel acte de témérité de ces mêmes Gaulois, lequel fut suivi d'un nouveau désastre auprès d'Albe (d'Albano). Ils le durent encore à ce même Camille qui avait déjà ruiné leurs premières espérances, et qui, âgé de quatre-vingt-cinq ans, et pour la cinquième fois dictateur, termina par cet exploit une longue carrière de gloire et de vertu [1]. [361] Six ans après, alliés des Herniques et des Tiburtins (de ceux d'Anagni et de Tivoli), et campés sur les bords de l'Anio (du Téverone), à trois milles seulement de Rome, ils se retirent, sur le pronostic malheureux d'un combat singulier, où le jeune Titus Manlius, aussi célèbre par son courage que par sa sévérité, tua l'un des plus robustes champions de leur armée, et reçut le nom de Torquatus, pour l'avoir dépouillé d'un collier d'or dont il était orné [2]. [359] Mais peu après ils ne purent fuir leur destinée, et le dictateur C. Sulpitius leur fit éprouver un échec comparable à tous ceux que leur avait fait essuyer Camille [3]. [349] Leur invincible obstination en fut légèrement ébranlée, et à dix ans de là seulement il fallut leur opposer le fils de ce même Camille, qu'ils rencontrèrent dans les marais Pontins [4]. Un nouveau combat singulier fut encore favorable aux Romains : il valut au jeune M. Valérius, âgé seulement de vingt-trois ans, le consulat, qui ne s'accordait qu'à quarante, et le surnom de Corvinus, parce qu'un corbeau, perché, dit-on, sur son casque, avait favorisé ses efforts contre son adversaire. L'engagement général qui suivit ce combat particulier fut également funeste aux Gaulois, qui firent retraite dans l'Apulie (la Pouille). [339] Une trève de trente années, conclue dix ans après entre eux et les Romains, fait connaître mieux qu'aucun exploit militaire à quel point, malgré leurs désastres, les Gaulois étaient jugés redoutables [5].

[302] Vers l'expiration de cette trève, une nouvelle colonie gauloise, reçue en Étrurie; épousa contre les Romains les intérêts de ses hôtes : mais de légers succès tardèrent peu à se convertir en de fréquentes disgrâces. Les Gaulois de la Grande-Grèce, en s'alliant aux Toscans et surtout aux Samnites (les habitants de l'Abruzze), déjà si redoutables aux Romains par eux-mêmes, opposèrent une plus longue et plus vigoureuse résistance. [295] Ce fut durant le cours de cette guerre d'acharnement, dont le siége fut en Ombrie, que l'on vit dans les plaines de Sentinum, entre le Métauro et l'Ésino, le consul P. Décius Mus, renouvelant le spectacle donné quarante-cinq ans auparavant par son père, se dévouer aux dieux infernaux pour le salut de l'armée, et, se précipitant seul au plus épais des bataillons ennemis, relever le courage des soldats, leur procurer et à son collègue Q. Fabius Maximus une victoire éclatante, et lasser enfin pour un temps la pertinacité des Gaulois [1]. Mais incapables d'être découragés par les plus mauvais succès, et toujours à l'affût des occasions favorables de réparer leurs pertes, une inquiétude guerrière les saisit de nouveau à l'époque des démêlés de Tarente avec les Romains. Ce fut encore pour leur malheur, et cette levée de boucliers ne fit qu'apprêter de nouveaux triomphes aux généraux de Rome, à Curius Dentatus, ce modeste vainqueur des Samnites et des Épirotes, au consul Domitius Calvinus, et surtout à son collègue Corn. Dolabella. Les Sénonais et les Boïens assiégeaient Arétium (Arezzo), ville alliée des Romains. A la nouvelle des mouvements de ces derniers pour la secourir, les Gaulois prennent la résolution plus courageuse que prudente de lever le siége, ainsi qu'un siècle auparavant avaient fait leurs ancêtres devant Clusium, [283] et de marcher comme eux droit à Rome, dans l'intention de la faire trembler encore une fois pour ses foyers [2]. Mais les conjonctures n'étaient plus les mêmes; Dolabella les attendait avec calme sur les bords du Tibre, près du lac de Vadimone (de Bassanello), en Étrurie. Ce fut là qu'entre la fureur et même le désespoir d'une part, la fermeté et la science militaire de l'autre, le succès ne fut pas longtemps douteux. Le choc fut si désastreux pour les Sénonais, que, selon quelques-uns, la race des incendiaires de Rome fut absolument éteinte; et que, selon d'autres, les tristes restes en furent au moins tellement réduits, qu'ils n'eurent plus désormais qu'à se vouer à une servitude trop réelle, sous le nom déguisé d'alliance.

Les efforts des Gaulois, comprimés chaque jour par la puissance toujours croissante des Romains, se dirigèrent alors vers d'autres lieux qui leur offraient moins de résistance. C'est à cette époque que l'on rapporte les expéditions de Belgius et du

[1] Tite-Live, l. V et VII. — [2] *Ibid.*, l. VII, c. 10. — [3] *Ibid.*, 15. — [4] *Ibid.* c. 26. — [5] *Enc. méth. Géogr. anc.* art. *Callia.*

[1] Tite-Live l. X, c. 28. — [2] Polybe, l. II.

Digitized by Google

second Brennus en Macédoine et en Grèce. Les Gaulois, au temps d'Alexandre, avaient déjà des établissements dans les environs de ces contrées, et ce furent leurs députés qui, envoyés pour le complimenter sur ses victoires, lui firent, au rapport de Strabon [1], cette singulière réponse, *qu'ils ne craignaient que la chute du ciel*. Après la mort de ce prince, Antigone le Cyclope avait pris à sa solde ceux qui s'étaient avancés en Illyrie, et jusqu'au mont Hœmus (Balkan) sur les frontières de la Thrace. Leur valeur contribua aux avantages qu'il eut d'abord sur Eumènes, et enfin à la victoire décisive qu'il remporta sur lui en 316. Ce fut alors aussi que les Gaulois commencèrent à se répandre en Asie.

[280] Vingt ans environ après cette mémorable bataille d'Ipsus, où fut tué Antigone, et qui décida en dernier ressort de la succession d'Alexandre, et à l'époque même de la guerre de Pyrrhus avec les Romains, Belgius, après avoir traversé la Pannonie et l'Illyrie (la Hongrie et la Dalmatie), et aidé des Scordisques, peuples d'origine gauloise qui habitaient ces contrées, s'était jeté sur la Macédoine [2]. Ptolémée Céraunus, frère du roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe, et après lui Sosthènes, avaient péri tous deux dans les vains efforts qu'ils avaient faits pour lui résister; mais cette incursion, faite d'ailleurs sans aucun plan, n'avait eu pour résultat que des dévastations et des pillages, et devait aboutir aux défaites sanglantes que les Gaulois éprouvèrent de la part d'Antigone Gonatas, petit-fils d'Antigone. Pour Brennus, après avoir pris part aux premiers événements de la Macédoine, il avait franchi les Thermopyles, malgré l'Athénien Callipe, et promené ses fureurs dans toute la Grèce. Bientôt, ne trouvant plus de butin à faire dans les campagnes désolées, il forma un vaste et dernier dessein de spoliation. Il ne projetait pas moins que de s'emparer des richesses incalculables que, depuis tant de siècles, la superstition des peuples accumulait chaque jour dans le temple de Delphes. Mais des mesures mal prises, suite d'une trop grande confiance dans l'infaillibilité du succès, donnèrent aux habitants de Delphes le temps de revenir de leur première terreur; et leur courage, exalté ensuite par l'enthousiasme de la religion, fit trouver à quatre mille Grecs seulement des ressources et des forces suffisantes pour résister à soixante mille barbares, qui, sans discipline à la vérité, et gorgés de vin, firent d'inutiles tentatives pour gravir le rocher, fatal objet de leur cupidité. Pendant l'action, une grêle effroyable et un froid extrême, également nuisibles à leurs opérations et à leurs blessés, et qui furent considérés comme une vengeance immédiate et miraculeuse de la divinité outragée, achevèrent leur défaite et les contraignirent de renoncer à leur entreprise.

Les tristes débris de tant de forces, continuellement harcelés par les peuples dont ils traversèrent le territoire, se dirigèrent, avec des pertes immenses, sur l'Hellespont, des bords duquel ils surent pourtant se rendre maîtres. Ce fut de là que, sous la conduite de Lutarius et de Lomnorix, ils furent appelés par Nicomède I, roi de Bythinie, dont les généraux successeurs d'Alexandre avaient envahi les domaines, et qui, à la mort de Lysimaque, essayait de reconquérir ses états [1]. Les secours des Gaulois l'y rétablirent; et ce prince, en reconnaissance, leur facilita au centre de l'Asie-Mineure un établissement dont Ancyre et Selinunte étaient les capitales, et qui prit le nom de Galatie ou de Gallo-Grèce, à cause du mélange qui s'y fit des Gaulois et des Grecs. Zéla, successeur de Nicomède, n'hérita pas pour eux de la bienveillance de son père, et projeta d'égorger leurs chefs dans un festin. Mais, prévenus à temps, ils se défirent de lui; la vengeance de Prusias I, fils de Zéla, se borna à d'inutiles ravages en Galatie, et n'ôta rien à la consistance des Gaulois en Asie.
[280] Vers ce temps leur territoire s'accrut de diverses concessions d'Attale I, roi de Pergame, auquel ils avaient été d'un grand secours dans la guerre heureuse que soutint ce prince contre Antiochus-le Grand, roi de Syrie. Vingt-huit ans après, auxiliaires de ce même Antiochus à la bataille de Magnésie, qui fit la gloire de Scipion l'Asiatique, frère de l'Africain, ils excitèrent le mécontentement de Rome, et osèrent le braver; mais une double défaite qu'ils essuyèrent les contraignit de demander la paix. Les trois peuples qui formèrent ce petit état conservèrent leurs noms primitifs et gaulois de Tectosages, Trocmes et Tolistoboges, qui étaient ceux de quelques peuplades voisines de Toulouse. Chacun d'eux avait plusieurs chefs qui, probablement à cause de leur nombre, portaient le nom de Tétrarques. Peu à peu ce nombre se réduisit; et, au temps de César, ils obéissaient à un seul chef, le roi Déjotare, célèbre par le plaidoyer de Cicéron, pour le disculper d'avoir attenté à la vie du dictateur. Il n'eut qu'un successeur, Amyntas, qui avait été son secrétaire, et auquel Antoine procura sa dignité. A la mort d'Amyntas, l'an 26 avant J.-C., Auguste réduisit la Galatie en province romaine.

[225-222] Rome, après une guerre de vingt-quatre ans contre les Carthaginois, venait, pour la seconde fois depuis plus de cinq siècles, et la pre-

[1] Strabon, l. VII. — [2] Justin, XXIV, c. 4-8. Pausan. *in Attic.*

[1] Tite-Live, l. XXXVIII.

Digitized by Google

mière depuis Numa, de fermer le temple de Janus. De nouveaux démêlés avec les Cisalpins lui en firent rouvrir les portes, qui ne se refermèrent plus que sous Auguste [1]. Depuis quelques années le peuple de Rome s'était fait adjuger les terres possédées par les Gaulois dans les districts conquis par les armes romaines. Les Cisalpins avaient témoigné de cette mesure un ressentiment assez vif pour que Rome s'en alarmât. Elle se prépara à la guerre; et parce que les livres sibyllins prédisaient que les Gaulois devaient prendre possession de Rome, les magistrats, par une superstition barbare, crurent détourner ce funeste présage, et néanmoins satisfaire à l'oracle, en faisant enfouir tout vivant, dans une place de Rome, un Gaulois et une Gauloise. Ce fut pour punir ces injures que soixante et dix mille Gaulois, pénétrant d'abord en Étrurie, marchèrent droit à Rome. Mais déjà la politique romaine avait eu l'adresse de les diviser, et de s'attacher les Cénomans ainsi que les Venètes, qui, de la dernière extrémité de l'Armorique (la Bretagne), étaient venus peupler le fond du golfe Adriatique. Pour remplir le vide que cette désertion laissait dans leurs rangs, les Gaulois appelèrent à leur aide les Gésates, habitants des montagnes qui les séparaient de la Germanie. Ils furent d'abord heureux, et vainquirent un préteur romain. Chargés de butin, ils voulurent le mettre en sûreté, et, au lieu de suivre leur premier plan, ils commencèrent une retraite, à laquelle rien ne semblait devoir mettre obstacle. Mais, par une circonstance tout à fait imprévue, et pendant qu'ils étaient suivis par le consul Æmilius Papus, l'autre consul Attilius Régulus, qui revenait d'une expédition en Sardaigne, débarqua à Pise, qu'atteignaient en ce moment les Gaulois. Ils se trouvèrent ainsi entre deux armées, et le résultat de cette position dangereuse fut conforme à ce qu'elle présageait de funeste aux Gaulois. Leur bravoure ajouta à leur malheur, et leur acharnement leur fit laisser quarante mille hommes sur le champ de bataille. Cette victoire prépara les voies au passage du Pô, que tentèrent les Romains les années suivantes, et aux triomphes plus décisifs de Marcellus, qui préluda, par ces premiers exploits, à ceux par lesquels il devait rendre aux armes romaines la fortune qu'Annibal sembla un instant leur avoir ravie. Au commencement d'un combat, il tua de sa main Viridomare, roi des Gésates, et, par cette action éclatante, il glaça tellement le courage de l'ennemi, qu'avec une poignée de monde qui l'accompagnait alors il défit une armée entière. De là, volant au secours de Corn. Scipion, son collègue, qui venait de prendre Crémone, et qui assiégeait Milan, il emporta cette ville, et successivement toutes celles de la Cisalpine, qu'il acheva de soumettre et de réduire en province romaine, l'an 222. Pour y affermir sa domination, Rome, indépendamment des places fortes qu'elle y entretint, y établit encore deux colonies, l'une à Plaisance, en-deçà du Pô, et l'autre à Crémone, au-delà du même fleuve.

[218-182] Ces précautions étaient nécessaires, mais ne furent pas suffisantes pour contenir entièrement des peuples fiers et impatients d'un joug inaccoutumé. Il fallut près d'un demi-siècle pour les y façonner, et, durant cet intervalle, étouffer de nombreux soulèvements; le premier eut lieu à l'occasion même des nouvelles colonies. Les terres dont il fallut dépouiller les Gaulois pour doter les nouveau-venus, firent revivre les anciennes dissensions. Les vieilles haines se ranimèrent et s'exaltèrent de la circonstance de la marche d'Annibal, qui s'acheminait alors d'Espagne en Italie. Forts de ses promesses, les Boïens lèvent l'étendard de la révolte, se jettent à l'improviste sur les commissaires romains chargés du partage des terres, repoussent dans Modène les habitants destinés à former les deux colonies, battent le préteur laissé à la garde de la province, et attendent dans leurs limites le général carthaginois [1].

Il avait passé les Pyrénées sans obstacles; mais, arrivé à Illiberis (à Elne), il eut à dissiper les appréhensions des Gaulois, inquiets de l'usage qu'il pourrait faire de sa formidable armée. Annibal réussit à les rassurer, en leur représentant qu'il marchait contre un ennemi commun, et qu'il n'était pas dans ses intentions de tirer l'épée avant d'être entré en Italie. Sur ces assurances, le passage lui fut accordé. Néanmoins, parvenu au pays des Volces, sur les bords du Rhône, il rencontra de la résistance : ces peuples y avaient été excités par les Romains, qui, alliés de Marseille, venaient d'y débarquer sous le commandement de P. Corn. Scipion, frère du collègue de Marcellus, et père de l'illustre Africain. Annibal s'effraya peu de cet obstacle. Par ses ordres, et à la faveur des bois et de l'obscurité de la nuit, une partie de l'armée carthaginoise remonta le fleuve sans être aperçue, le traversa sur des radeaux, et, le redescendant sur l'autre bord, dissipa les Volces, qu'elle prit à dos, pendant qu'Annibal lui-même les attaquait de front en opérant son passage vis-à-vis de leur camp. Par les conseils et sur les instances des députés boïens, évitant alors le consul, il remonta subitement le Rhône jusqu'à son confluent avec la Saône, et, de là, gagna les Alpes,

[1] Polybe, l. II. Plut. *in Marcell.*

[1] Tite-Live, l. XXI. Plut. *in Annib.*

Digitized by Google

guidé par un roi des Allobroges (des Dauphinois et des Savoyards), qu'il avait aidés de ses armes en passant. C'est encore un problème parmi les savants que la partie des Alpes que franchit Annibal pour pénétrer en Italie. Quelle qu'elle soit, ce ne fut qu'après quinze jours de travaux, de fatigues extraordinaires et de pertes considérables, qu'il descendit enfin dans l'Insubrie, dont les peuples se hâtèrent d'accourir à sa rencontre. Le nombre s'en accrut lors de ses premiers succès contre Scipion, qui, désespérant de l'atteindre dans les Gaules, s'était embarqué, et, traversant la Ligurie, avait été l'attendre de l'autre côté des Alpes, sur les bords du Tésin. Le passage du Pô et la victoire de la Trébie achevèrent d'affranchir la Cisalpine; mais la fortune de ces peuples, attachée à celle d'Annibal, s'évanouit avec celle-ci, et avec la paix que Scipion l'Africain dicta à Carthage, et qui mit fin à la seconde guerre Punique.

[200-191] Cependant l'année même qui suivit l'exécution de cette paix, et lorsque toute apparence de succès semblait être interdite aux Gaulois, les Insubriens, les Cénomans et les Boïens, habitants des environs de Milan, de Mantoue et de Bologne, osèrent faire de nouvelles incursions sur le territoire romain, s'emparèrent de Plaisance, qu'ils brûlèrent, et menacèrent Crémone. Ils y avaient été excités par un Carthaginois nommé Amilcar, qu'ils avaient reçu chez eux après le commun désastre des deux nations sur le Métauro en Ombrie, lors de la défaite entière du secours qu'Asdrubal amenait à Annibal, son frère. Un descendant de Camille, le préteur Furius, fut le premier qui contint leurs ravages [1]. Neuf années de revers consécutifs parurent les abattre, en les forçant à souscrire un traité humiliant qui leur enleva leurs armes et leurs chefs. Mais, dès l'année suivante, la honte et la dureté de ces conditions les entraînèrent à tenter de nouveau le sort des combats, qui ne changea pas pour eux; ils furent même tellement écrasés cette fois dans une bataille sanglante, qu'ils n'eurent plus qu'à reprendre leurs fers, sans espoir désormais de les rompre. Leur vainqueur, en cette rencontre, fut Scipion Nasica, fils de Cnéius, et cousin germain de l'Africain et de l'Asiatique; ce Nasica, reconnu par un décret du sénat pour le plus homme de bien entre tous les Romains, père de celui qu'on appela *les Délices de Rome*, et l'aïeul enfin de cet autre qui tua le séditieux tribun Gracchus, son cousin.

[182] Dix ans après cette importante victoire, Paul Émile, fils du consul tué à la bataille de Cannes, et beau-frère, par sa sœur, du grand Scipion, préludant à la gloire qu'il devait acquérir un jour contre le dernier roi de Macédoine, réduisit les Liguriens à solliciter la paix et à renoncer à leurs brigandages maritimes [1]. Ce ne fut qu'alors seulement que la Gaule cisalpine put être considérée comme véritablement soumise.

[154] Le même sort menaçait la Gaule transalpine, la véritable Gaule, celle d'où étaient sortis ces nombreux essaims qu'il était de la destinée des Romains de rencontrer toujours en tête, de quelque côté qu'ils portassent leurs armes. Marseille en fut la cause, ou plutôt le prétexte [2]. Cette ville, dont les fondateurs étaient instruits de tous les arts de la Grèce, avait atteint rapidement un haut degré de prospérité : elle avait planté la vigne, cultivé l'olivier, et, de proche en proche, porté la civilisation dans les Gaules. Ses édifices rappelaient ceux des plus opulentes cités de la Grèce, et ses écoles rivalisaient avec celles de Rhodes et d'Athènes; mais c'était surtout par son commerce qu'elle avait acquis la plus grande consistance. Rivale, à cet égard, de Tyr et de Carthage, elle avait profité de leurs désastres pour étendre ses relations commerciales : ses citoyens, non contents des comptoirs et des colonies qu'ils avaient semés de toutes parts dans la Méditerranée, avaient osé se frayer une nouvelle route au-delà du détroit, et s'aventurer dans le grand Océan. Pythéas, le plus habile astronome de son temps, et qui naquit à Marseille 350 ans avant l'ère vulgaire, avait déterminé avec précision la latitude de sa patrie, remonté l'Océan jusqu'au cercle polaire, et reconnu l'existence de la Baltique, pendant qu'Euthymène, son compatriote, reconnaissait au midi l'embouchure du Sénégal.

Tant de prospérités soulevèrent la jalousie de leurs voisins. L'an 600 de Rome, ils se virent attaqués par les Liguriens transalpins (les Provençaux et Dauphinois méridionaux), qui assiégèrent Nice et Antibes, villes dans la dépendance de Marseille. Celle-ci, dès l'an 340 de Rome, avait acquis assez d'importance pour que les Romains ne dédaignassent pas son alliance. Marseille y était demeurée fidèle, et, dans les circonstances les plus critiques, elle en avait constamment donné des preuves. Elle crut pouvoir alors réclamer des Romains un acte de réciprocité. Ceux-ci, par le sentiment d'une juste reconnaissance, et toujours empressés d'ailleurs de s'immiscer aux affaires d'autrui, où leur politique intéressée ne manquait jamais de rencontrer quelque occasion d'agrandissement, se hâtèrent de faire partir des

[1] Tite-Live, l. 1. 31-36. Vell. Paterc., l. II, c. 2.

[1] Tite-Live, l. XL. Plut. *in Æmil.* — [2] Polyb. *in Legat.* *Enc. méth. Géogr. anc.*, art. *Marseille*.

ambassadeurs pour empêcher les hostilités de s'étendre plus avant. Mais les Liguriens s'opposèrent à leur débarquement, et l'un des envoyés même y fut blessé. Rome ressentit cet outrage, et, autant pour en tirer vengeance que pour secourir ses alliés, elle donna commission au consul Q. Opimius de pénétrer dans les Gaules. Le consul, ayant rassemblé ses troupes à Plaisance, prit sa route le long de l'Apennin, et arriva sur le territoire des Oxibiens (les habitants de Fréjus). Ceux-ci et les Déccates, leurs voisins, peuples maritimes, qui avaient commis l'offense, n'espérant aucune grâce, ne se refusèrent point au combat. Ils furent vaincus. Opimius les dépouilla de leurs terres, qu'il donna à Marseille, et fit passer à Rome les auteurs de l'attentat pour y être punis de mort. Tel fut le succès de la première expédition des Romains au-delà des Alpes.

[125] Vingt-cinq ans après, de nouvelles inquiétudes données au Massiliens (Marseillais) par les peuples au milieu desquels ils étaient établis renouvelèrent leurs démarches auprès de Rome. Elles y étaient toujours favorablement accueillies. Tout récemment, à leur recommandation, Rome avait pardonné à Phocée, qui avait encouru son indignation. Le secours qu'ils sollicitaient fut incontinent accordé. Il leur fut conduit par le consul Fulvius, l'ami et le complice du dernier des Gracques. Fulvius défit les Liguriens; mais il ne put établir encore la domination romaine dans leur pays. Cette tâche était réservée à ses successeurs.

Le premier qui vint à sa place fut Sextius Calvinus. La fondation de la ville d'Aix, qui porte encore son nom (*Aquæ Sextiæ*), atteste les progrès qu'il fit dans cette province. Il la bâtit au lieu même où il remporta sur les peuples du pays une victoire décisive, qui les fit passer sous la domination des Romains, et il y établit une colonie romaine, pour prévenir l'inconstance d'un peuple léger que ses procédés généreux auraient pu ne pas suffisamment captiver. C'est la première colonie que les Romains aient envoyée au-delà des Alpes, et ils la considérèrent bientôt comme un point de départ pour passer à d'autres conquêtes[1].

Deux ans après, en effet, Domitius Ænobarbus se crut autorisé à attaquer les Allobroges (les Dauphinois septentrionaux) pour avoir donné retraite au roi des Liguriens. Aussi politique que guerrier, Domitius, afin de prévenir les secours qu'aurait pu leur donner Bituitus, roi des Arvernes (des Auvergnats), prince puissant qui occupait les bords occidentaux du Rhône, lui suscita, des ennemis dans les Éduens (les Autunois), ses voisins, et rechercha l'alliance de ceux-ci dont l'extrême fidelité ne fut pas peu utile depuis aux Romains dans la conquête de la Gaule. Cette division devint funeste aux Allobroges, à la journée de Vindalie (Vedène), village près d'Avignon, au confluent du Rhône et de la Sorgue. Ce ne fut que lorsque tout secours fut devenu inutile que Bituitus put courir à leur défense. Deux cent mille hommes, sous ses ordres, passèrent en vain le Rhône pour venir attaquer les Romains à l'embouchure de l'Isère. Cette multitude d'hommes, par le massacre qui en fut fait, ne servit qu'à rehausser la gloire du petit-fils de Paul Émile, le consul Fabius, qui venait de succéder à Domitius. Pendant la retraite, Bituitus, invité à une conférence, fut enlevé par une insigne trahison, et conduit à Rome, où il fit retentir en vain le sénat de ses plaintes. Une existence supportable dans une petite ville d'Italie fut toute la justice que la politique dégradée des Romains crut devoir lui accorder. Le sénat donna même des ordres pour arrêter aussi Congéniate, son fils encore enfant. Le jeune prince fut élevé à Rome; mais, replacé dans la suite sur le trône de son père, il devint l'un des plus fidèles alliés des Romains.

[118] Le consul Q. Marcius Rex perpétua aussi, par une fondation, le souvenir de ses vastes entreprises dans les Gaules. Il ne projeta rien moins que d'assurer aux armées romaines un passage libre des Alpes aux Pyrénées, et par-là de l'Italie aux Espagnes[1]. Ses expéditions contre les peuples intermédiaires furent heureuses, bien qu'il eût rencontré sur sa route des montagnards assez généreux ou assez farouches pour se dévouer à la mort avec leurs femmes et leurs enfants, plutôt que de survivre à leur liberté. Il assura la durée de ses conquêtes par une nouvelle colonie située près des bords de la mer, dans le pays de Volces Tectosages, et à égale distance environ des Pyrénées et de la première colonie. Le lieu qu'il choisit fut Narbo (Narbonne); il devint bientôt la capitale des états romains au midi de la Gaule; et joignant son nom à celui de son fondateur, il fut longtemps connu sous le nom de Narbo Marcius[2].

[115] Æmilus Scaurus, que ses talents et des vertus apparentes avaient porté d'une situation obscure à la dignité de consul et de prince du sénat, triompha après lui des Gantisques, peuple inconnu, que l'on suppose être les habitants du Béarn[3]. Il termina sa campagne par des travaux plus pacifiques; qui devaient cimenter la dépendance des Gaulois. Tant que ceux-ci avaient été à

[1] Strab., l. IV. Vell. Patere, l. I, c. 15. Flor., l. III, c. 2. Epitom. Liv., l. LXI.

[1] Vell. Patere, l. I c. 15. Epit. Liv., l. LXII. — [2] Oros. l. V. Eutr. *Hist. Rom.*, l. XVI. — [3] Strab., l. V.

craindre pour l'Italie, Rome leur avait opposé la difficulté des passages; mais, sitôt que ses premières colonies eurent offert une digue à leurs efforts, elle sentit l'utilité de vastes routes pour le transport des armées, et c'est à les tracer dans la Gaule cisalpine que Scaurus employa ses troupes. Aussi le sénat, éclairé par l'ambition sur l'utilité d'une pareille entreprise, ne lui tint-il pas un moindre compte de ses travaux que de ses victoires.

[113-101] La partie méridionale des Gaules, conquise par les armes romaines, demeura dès-lors paisible sous le nom de *Province Romaine*, d'où est venu celui de *Provence;* si du moins la tranquillité en fut troublée à quelque temps de là, ce ne fut point pour des intérêts qui lui fussent propres, mais parce qu'elle devint le théâtre d'une lutte terrible entre les Romains et un peuple barbare venu du nord, comme pour préluder aux calamités que les nations septentrionales devaient un jour verser sur le nom romain, qu'elles étaient destinées à anéantir. Ce peuple était les Cimbres, habitants de la péninsule connue depuis sous le nom de Jutland. Ils la quittèrent alors, allant à la recherche d'une terre et d'une patrie moins disgrâciées de la nature. Dans la direction qu'ils prirent vers le midi, ils s'associèrent les Teutons, voisin comme eux de la mer Baltique, et se dirigèrent ensemble vers la Bavière. Mais, menacée de résistance de la part des Gaulois Boïens, qui l'habitaient, cette multitude, surchargée de femmes et d'enfants, et qui, pour cette raison, s'attachait de préférence aux conquêtes faciles, se porta sur les Scordisques, habitants des rives de la Save et du Danube, et leur fit éprouver des pertes, qui depuis facilitèrent aux Romains les moyens de rejeter ces peuples au-delà du Danube [1].

[113-105] Les Cimbres, en s'étendant vers la Norique (l'Autriche), se trouvèrent rapprochés du consul Papirius Carbon, envoyé à Aquilée, sur l'extrême frontière de l'Italie, pour observer leurs démarches. A l'effet de les éloigner, il leur fit déclarer que le pays qu'ils envahissaient était allié des Romains, et, à ce titre, il les somma de l'évacuer. Quelque blessée que fut la fierté des Cimbres d'un procédé si hautain, ils ne refusèrent point d'entrer en négociation; et, comme ils n'avaient encore aucune résolution arrêtée sur leur dernière destination, ils firent peu de difficulté de se rendre aux désirs du consul. Le perfide méditait une trahison : ayant corrompu leurs guides, il les fit conduire dans une embuscade qu'il avait préparée, et où il les attaqua pendant qu'ils se livraient au sommeil avec sécurité; mais l'indignation dont ils furent saisis aussitôt qu'ils eurent reconnu quel était leur ennemi, doublant leurs forces, et compensant pour eux le désavantage des lieux et du moment, les Romains furent partout enfoncés, et n'eurent bientôt plus de salut que dans la fuite. Dans la consternation de l'Italie, à la nouvelle de ce désastre, il est difficile de dire ce qui serait arrivé si les Barbares eussent passé les Alpes. Mais, par une résolution qui n'est explicable que dans les décrets de la Providence, ils se dirigèrent vers l'Helvétie, s'adjoignirent, chemin faisant, les Tigurins (les Zurickois), traversèrent la Gaule qu'ils dévastèrent, franchirent les Pyrénées, et continuèrent leurs ravages en Espagne, s'annonçant d'ailleurs pour revenir ensuite sur l'Italie, où rien ne semblait les empêcher de pénétrer plutôt.

[109] Rome mit à profit le délai qui lui fut accordé. Elle fit passer dans les Gaules le consul Silanus, à l'effet d'y protéger ses nouveaux établissements, et de mettre obstacle au retour des Cimbres. Suivant leurs promesses, ils tardèrent peu à reparaître dans les Gaules, et firent demander nettement au consul un établissement en Italie. Sur le refus nécessaire du magistrat, de part et d'autre on recourut aux armes, et la victoire demeura encore aux Barbares. Au premier choc, les Romains furent dissipés, et les Gaules livrées, par suite, à de nouveaux pillages : les villes seules en furent exemptes. Les consuls Aurélius Scaurus et Cassius Longinus, qui succédèrent à Silanus, ne furent pas plus heureux que lui : le dernier même périt dans une embuscade que lui avaient dressée les Tigurins; et son lieutenant, homme sans courage et sans moyens, croyant les circonstances encore plus fâcheuses, flétrit la dignité du nom romain, en laissant renouveler la scène déshonorante des Fourches Caudines. Les affaires paraissaient désespérées, lorsque le consul Cépion reprit l'ascendant, battit les Cimbres, et leur enleva, par des intelligences, la ville de Toulouse, dont ils s'étaient emparés par surprise. Quoique les habitants eussent eux-mêmes livré leur ville aux Romains, ceux-ci ne s'en crurent pas moins autorisés à la piller. Le butin qu'ils y firent, par la spoliation des temples, fut immense. Cépion fut soupçonné de s'être attribué la part des complices de son avarice, en faisant attaquer sur la route une partie des spoliateurs chargés par lui du faible transport qu'il destinait à la république. Personne ne les plaignit. Cet événement passa pour une vengeance des dieux et une juste punition de l'impiété des profanateurs; et il passa dès lors en proverbe dans les Gaules, pour désigner un misérable à qui

[1] Epit. Liv., l. 1, 63-68. Flor. l. III, c. 1. App. in *Cimbris*. Strab. l. V

ses larcins n'avaient pas profité, qu'il avait volé l'or de Toulouse. Cette campagne est marquée par une époque intéressante, celle de la naissance de Pompée et de Cicéron.

[105] Les Cimbres cependant n'avaient point été tellement comprimés qu'il ne fût nécessaire d'envoyer de prompts secours à Cépion. Les Gaulois mêmes, soulevés contre lui par la violation de leurs temples, accouraient de toutes parts, et réparaient les pertes des Cimbres. Ce fut dans ces entrefaites que le consul Manlius arriva dans les Gaules. C'était, sous le rapport de la naissance et des talents, tout l'opposé de Cépion. L'un afficha du mépris, et l'autre de la supériorité. De là une mésintelligence complète entre les deux généraux : point de communication entre eux, défiance mutuelle entre leurs corps d'armée, désir réciproque de s'enlever la gloire des succès. Cépion, à cet égard, poussa la jalousie au point de traverser les ouvertures pacifiques des ennemis, qui ignoraient la division des deux généraux, et qui en profitèrent quand ils la connurent. Attaqués séparément, Manlius par les Gaulois, et Cépion par les Cimbres, tous deux furent battus, et avec une perte qui rappela la journée de Cannes. Plus de cent mille Romains ou alliés restèrent sur la place. Les généraux échappèrent à peine avec quelques hommes, du nombre desquels était le jeune Sertorius, qui donna dans cette circonstance des témoignages précoces de vigueur et d'intrépidité. Les vainqueurs ne firent aucun quartier : tous les prisonniers qu'ils firent furent pendus comme sacriléges; et, quant au butin, par esprit de religion, ils n'en voulurent tirer aucun profit; les chevaux mêmes furent noyés. Cette journée funeste fut placée par le sénat au même rang que celle d'Allia, où les Gaulois avaient fait trembler Rome de plus près. Cépion, par une mesure inouïe jusqu'alors, fut déposé, et ses biens confisqués : faible expiation, sans doute, pour celui dont la cupidité et l'orgueil avaient compromis d'une manière si funeste les destinées de sa patrie, mais qui se trouva précisément assortie d'ailleurs à la nature de son double crime.

[104] De nouvelles levées, faites avec la plus extrême rigueur, furent destinées à réparer un aussi grand désastre. Il restait à leur donner un chef qui pût leur inspirer de la confiance. Tous les yeux se tournèrent vers Marius, qui venaient de terminer avec éclat la guerre de Numidie contre Jugurtha. A raison de la gravité des conjonctures, il fut élu consul quoique absent, et que dix ans fussent loin d'être écoulés depuis son premier consulat; deux circonstances qui, suivant les lois, s'opposaient à sa promotion à la dignité consulaire. Flatté d'un choix aussi honorable, il se hâta de passer dans les Gaules avec son armée; mais il n'y trouva plus d'ennemis. Incapables d'aucun dessein suivi, inhabiles même à saisir l'occasion, et à profiter des avantages qu'ils devaient retirer de leur dernière victoire et de la consternation dont ils avaient frappé l'Italie une seconde fois, les Cimbres avaient commis encore la faute de s'éloigner des Alpes, et étaient retournés en Espagne pour achever de ruiner la Celtibérie. Les peuples auparavant en guerre avec les Romains venaient de se réunir à eux contre l'ennemi commun; mais les secours qu'ils en tiraient étaient faibles : Rome, obligée de porter ailleurs la majeure partie de ses forces, n'avait pu laisser qu'une légion en Espagne. Cependant, l'assistance qu'elle procura aux naturels du pays ne fut pas vaine, moins pourtant par les secours effectifs qu'elle leur fournit, que par les principes de tactique qu'elle leur donna. Instruits par leurs leçons, et guidés par leurs conseils, la guerre de chicane qu'ils soutinrent contre les Barbares fatigua bientôt l'inexpérience de ceux-ci, et les contraignit enfin à abandonner des lieux où d'ailleurs il n'y avait plus rien à piller.

Marius avait borné ses dispositions aux moyens de recevoir les Barbares à leur retour, et, en attendant, il prenait toutes les mesures qui pourraient alors lui assurer la victoire, surtout en formant sa jeune armée à toute la rigueur de la discipline. Elle était aussi sévère que si l'ennemi eût été aux portes du camp, et le consul la rendait même effrayante par la dureté du commandement. Tout tremblait sous ses ordres, et obéissait avec une salutaire ponctualité. L'année se passa dans ces exercices, et sans qu'on entendît parler de l'ennemi; cependant, il était toujours attendu, et, les circonstances demeurant les mêmes, Marius fut nommé consul pour la troisième fois. Il le fut même encore l'année suivante pour la quatrième; mais cette fois, ce fut avec moins d'unanimité : il lui fallut, pour réussir, et sa présence et les intrigues de ses partisans. Entre les mains d'un plébéien dur et factieux, qui prenait à tâche de faire peser son autorité sur les nobles, ce pouvoir suprême, qui semblait tendre à la perpétuité, avait des inconvénients sensibles et manifestes, et que ne pouvaient étouffer encore ni les transports excités par des succès dont l'occasion ne se présentait point, ni le sentiment d'un danger imminent qui s'oubliait au contraire à mesure qu'il semblait s'ajourner.

[102] Lorsque l'état de dévastation de la Celtibérie, joint à la résistance des peuples, eut rendu la guerre sans objet pour les Barbares, ils se ressouvinrent de l'Italie, et se disposèrent enfin à y pénétrer. Ils avaient laissé perdre les moments favorables. Pour réparer cette faute, autant du

moins que les circonstances pouvaient encore le permettre, ils se séparèrent en deux bandes. Les Cimbres reprirent la route par laquelle ils avaient pénétré dans les Gaules : longeant toujours les Alpes, ils regagnèrent l'Helvétie, la Rhétie et la Norique, se proposant de traverser les montagnes à cette hauteur, pendant que les Teutons tenteraient la même entreprise du côté de l'occident. Marius barrait le passage à ceux-ci, pendant que Lutatius Catulus, son collègue, envoyé dans la Gaule cisalpine, devait s'opposer à la descente des Cimbres. Ce dernier n'avait avec lui que deux légions, mais Sylla, qui avait quitté Marius, était son lieutenant[1].

Cependant, les Teutons s'avançaient dans la Gaule narbonnaise, avec la sécurité que leur inspiraient la conscience de leur courage et de leur nombre, et le souvenir de leurs anciens triomphes. Marius, au contraire, était circonspect : il se retranchait, et paraissait craindre. Général aussi prudent qu'habile, il voulait maîtriser les événements, et ne rien laisser à la fortune. Retiré derrière le Rhône, il s'était choisi vers son embouchure une position qui aurait réuni tous les avantages, si les sables dont le fleuve était engorgé ne lui eussent ôté avec la mer une communication nécessaire à ses approvisionnements. Il ne tarda pas à se procurer cette ressource, en faisant creuser par ses soldats un canal qui non-seulement lui rendit cet office, mais qui, dans un nouveau Delta, le couvrit de toutes parts. Cet emplacement, connu dans l'antiquité sous le nom de *Caii Marii Agger* (les retranchements ou le camp de Marius), le retient encore aujourd'hui dans la dénomination défigurée de la *Camargue*. Ce fut dans cette espèce de fort qu'il laissa dissiper la fougue impuissante de l'ennemi, dont il mit à profit les insultes journalières pour familiariser tellement ses troupes avec l'air et les cris des Barbares, qu'ils cessèrent insensiblement de faire la moindre impression sur elles, et que bientôt elles ne demandèrent que le combat. Mais le prudent Marius ne le permit point encore; il voulait fatiguer les Cimbres par leur inaction même, et par la disette qu'il faisait naître autour d'eux, au moyen des partis qu'il envoyait battre la campagne. Cet expédient lui réussit presque au-delà de ses désirs; car les Barbares, ne pouvant séjourner davantage devant son camp, et se sentant d'ailleurs dans l'impossibilité de le forcer, prirent le parti de gagner les Alpes, laissant Marius derrière eux, au hasard de ce qui pourrait en arriver. Ils furent six jours à défiler le long du camp, demandant par bravade aux Romains s'ils avaient des nouvelles à faire passer à Rome à leurs femmes. Marius les suivit de près, et non sans quelque regret d'abandonner la position inexpugnable de son camp.

[1] Plut. *in Mario*.

Les deux armées avaient atteint le voisinage d'Aix, et touchaient presque aux montagnes, lorsque les Ambrons, peuple qui faisait partie de l'armée des Teutons, mais qui se trouvait campé séparément, attaquèrent un parti de Romains qui allaient chercher de l'eau, dont on manquait à leur camp. Les légionnaires coururent à leur secours, et de là suivit un engagement partiel auquel Marius était préparé, quoique l'événement fût imprévu. Depuis quelque temps en effet, sûr de ses troupes et de l'exactitude avec laquelle ses ordres étaient suivis, il n'épiait que le moment favorable. L'impétuosité des Ambrons leur donna d'abord de l'avantage ; mais ils furent ensuite culbutés dans la rivière d'Arcq, qu'ils avaient passée avec intrépidité. Leurs femmes vinrent inutilement à leur aide, avec une résolution supérieure à leur sexe. Ce mouvement d'héroïsme ne fut point heureux, et les suites en furent encore plus funestes. Réduites à capituler, elles postulèrent, pour sauver leur honneur, de devenir le partage des Vestales. Le farouche Marius rejeta leur demande. Alors, par une férocité sublime, et dont le blâme est au vainqueur, ces héroïnes de la chasteté conjugale, trompant les espérances d'un soldat libidineux, s'étranglèrent elles-mêmes la nuit suivante[1].

Quelque complet qu'eût été l'avantage du combat pour les Romains, on osait à peine s'en réjouir dans leur camp ; il n'était pas encore achevé, et les Teutons n'étaient pas éloignés : mais, par une fatalité qui semblait attachée à toutes leurs démarches, ils ne parurent que le surlendemain, et laissèrent à l'armée romaine le temps de se fortifier et de préparer à loisir toutes les dispositions propres à assurer le gain d'une bataille. Les Romains en profitèrent pour dresser une embuscade qui devait mettre les Teutons entre deux corps d'armée; et ce fut dans cette situation désavantageuse que ceux-ci se placèrent, lorsqu'ils se montrèrent enfin à la vue de l'armée romaine. Elle occupait une colline qui lui donnait un nouvel avantage de position. Pour le conserver, Marius fit descendre sa cavalerie dans la plaine, avec ordre de se retirer sur les ailes aussitôt qu'elle aurait engagé le combat. Le succès couronna cette manœuvre. Les Teutons, parvenus au pied de la colline, dédaignèrent de s'y arrêter, et attaquèrent avec fierté ; mais, par la nature du terrain, il suffisait aux Romains du seul bouclier pour se défendre et pour renverser l'ennemi. Malgré ce

[1] Valer. Max., l. VI, c. 1.

Digitized by Google

désavantage, les Teutons n'en continuèrent pas moins leur attaque avec une ardeur digne d'un meilleur succès : jusqu'au milieu du jour, la fortune était demeurée à peu près égale ; mais les troupes embusquées, chargeant alors les Teutons à dos, jetèrent parmi eux un étonnement et un découragement si subits, qu'il n'y eut plus de combat, mais une déroute absolue, dans laquelle les Romains anéantirent, sans danger, toute l'armée ennemie. Ce fut la terrible revanche de Cépion. Cent mille Teutons y périrent, suivant les supputations les plus modérées, et quelques auteurs doublent et triplent même cette perte. Rome reconnaissante paya cette victoire si importante en honorant le vainqueur d'un cinquième consulat. Son collègue fut continué aussi dans le commandement, mais avec le titre seulement de proconsul.

[101] Cependant les Cimbres descendaient sans obstacles les Alpes noriques. Catulus, se croyant trop faible pour défendre les gorges, avait préféré, sur l'avis de Sylla, de recevoir les Barbares en rase campagne ; il les attendait sur l'Adige, dont il occupait les deux bords. Les Cimbres, pour le forcer dans sa position, essayèrent de rompre la communication entre les deux rives, en profitant du courant pour pousser de gros arbres contre les pilotis du pont qui les joignait. Cette manœuvre jeta une telle terreur dans la petite armée de Catulus, que tous, quittant leurs postes malgré les exhortations et les menaces du proconsul, prirent ouvertement la fuite. Catulus ne put que se mettre à la tête des fuyards pour retarder leur marche, et lui donner l'air au moins d'une retraite. Quelques braves laissés à la garde du camp, de l'autre côté de l'Adige, témoignèrent seuls assez de résolution pour en imposer aux Cimbres, et pour obtenir d'eux une composition honorable qui leur permit de rejoindre le gros de l'armée au-delà du Pô. Catulus avait eu le talent de le traverser, sous la vue même de l'ennemi, en feignant d'abord de camper sur une hauteur au-dela du fleuve, et en profitant habilement du moment où les Cimbres, trompés par cette apparence, travaillaient effectivement à camper eux-mêmes. Ceux-ci, au lieu de tenter aussi le passage et de marcher sur Rome, qu'ils auraient alors trouvée sans défense, se laissèrent séduire par les douceurs du climat, et ne pensèrent plus qu'à en savourer les jouissances, en attendant les Teutons, de qui ils n'avaient plus de secours à espérer. Tant de délais et tant de fautes répétées coup sur coup devaient insensiblement amener leur ruine. Marius, appelé à la défense de Rome, eut le temps de repasser les Alpes, et de rejoindre les troupes de Catulus. Ce ne fut qu'alors seulement que les Cimbres apprirent la défaite de leurs compagnons d'armes ; ce ne fut qu'alors encore qu'il leur vint en pensée de combattre, et que, par une nouvelle impéritie, digne de la conduite qu'ils avaient tenue jusqu'à ce moment, ils firent demander à Marius le champ et l'heure d'une bataille qui pût vider leurs différends. Marius accepta avec joie une proposition qui devait tourner au profit de son pays et de sa gloire, et il les assigna à trois jours dans la plaine de Verceil, qui n'avait d'étendue que ce qu'il en fallait pour contenir commodément l'armée romaine, et où les Barbares ne pouvaient que s'entasser pêle-mêle.

Il est inutile de remarquer d'un général aussi habile que Marius, qu'il ne négligea aucune des circonstances du vent, du soleil et de la poussière qui pouvaient être profitables à ses troupes et nuisibles à celles de l'ennemi. Mais il est intéressant d'observer qu'il sut encore se donner l'avantage de l'ordre sur le désordre, en faisant manger ses troupes de bonne heure et en les rangeant aussitôt en bataille, ce qui força les Barbares, pris au dépourvu, de se présenter au combat à jeun et dans la plus extrême confusion.

Pour y remédier en partie, ils eurent recours à un moyen étrange, bien digne de la science militaire qu'ils avaient montrée jusqu'alors, et qui ne contribua pas peu à leur défaite ; ce fut de se lier les uns aux autres par des cordes qui enlaçaient leurs baudriers. Leur bravoure, entravée par tant de fausses mesures, par les tourbillons de poussière dont ils furent aveuglés, et par une chaleur insupportable à laquelle ils n'étaient point accoutumés, ne put tenir contre la valeur savante des Romains. Cent vingt mille Barbares restèrent sur la place, et soixante mille furent faits prisonniers et réduits à l'esclavage. Leurs femmes, demeurées au camp, renouvelèrent la scène affreuse de celles des Ambrons dans les Gaules. Les Romains ne perdirent que trois cents hommes ; disproportion qui cessera d'étonner si l'on considère la nature d'une déroute où tout le danger disparaît pour le vainqueur. Ainsi finit cette incursion précoce des peuples du nord dont les deux Gaules furent le théâtre, et par conséquent les victimes. On peut observer, à l'occasion de cette guerre, qu'elle fut une des causes assez prochaines de la ruine du gouvernement républicain. Les quatre consulats successifs qu'elle accumula sur la tête de Marius, lui inspirèrent l'audace d'en solliciter un cinquième, lorsque le salut public ne pouvait plus être un prétexte d'infraction à la loi, et préparèrent ainsi les Romains aux dictatures perpétuelles de Sylla et de César, et enfin à celle d'Octave, qui changea sans retour la forme du gouvernement.

A cette tourmente inattendue succéda pour la

Digitized by Google

Gaule un calme de près de quarante années, dû peut-être à la diversion puissante que firent durant ce temps les armes du fameux Mithridate, roi de Pont, et aussi aux troubles intérieurs qui agitèrent la république sous les étendards opposés de Marius et de Sylla. La conspiration de Catilina devait être l'occasion qui fit retomber la Gaule dans les calamités de la guerre, et peu après dans celles de la dépendance.

[63] Les Allobroges, à cette époque, avaient à Rome des députés pour solliciter une modération sur les tributs exorbitants qui avaient été exigés d'eux. Le sénat, sous divers prétextes, différait de jour en jour de répondre à leur requête, et ces délais avaient excité en eux un mécontentement qu'ils ne dissimulaient pas. Les chefs des conjurés, laissés à Rome par Catilina lorsqu'il en était sorti pour se mettre à la tête de l'armée qu'il s'était formée, pensèrent à profiter de ces dispositions. Ils manquaient de cavalerie qu'ils auraient pu trouver chez les Gaulois, et une diversion de la part de ces peuples ne pouvait qu'être favorable à leur cause. Ils n'hésitèrent donc pas à s'ouvrir auprès des envoyés, et à leur dévoiler leurs desseins, promettant de leur faire prompte justice s'ils consentaient à les seconder. L'offre leur parut séduisante; mais l'affaire assez délicate d'ailleurs pour ne s'y pas engager sans de mûres réflexions. Dans cette disposition, ils confièrent les ouvertures qui leur étaient faites au sénateur Fabius Sanga, qui était à Rome le protecteur des Allobroges [1]. Sanga, citoyen honnête et ami de Cicéron, alors consul, leur fit horreur d'un semblable complot, et leur prouva que leur intérêt bien entendu était beaucoup plus assuré dans la protection qu'ils devaient retirer de la république, que dans celle qu'ils avaient à attendre d'un ramas de séditieux, destinés à n'avoir qu'un moment d'existence; il leur persuada même d'en faire part au consul, et celui-ci établit sur cet incident les moyens de se procurer une conviction légale d'une trame dont il tenait déjà le fil par les révélations de Fulvie et de Curius, son amant.

Par son conseil, les députés feignirent d'adhérer aux propositions des conjurés, et demandèrent des signatures qu'ils pussent exhiber à leurs mandataires. Ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent, fixèrent leur départ en conséquence, se chargèrent de lettres pour Catilina, qu'ils devaient voir en passant, et reçurent enfin des guides pour parvenir en sûreté jusqu'à lui. Prévenu par eux et d'accord avec eux, le consul avait placé une embuscade sur la route : ils y furent arrêtés avec ce qui composait leur escorte, et leurs papiers surtout furent saisis avec le plus grand soin; la preuve écrite de la conjuration y était renfermée, et portait la signature des quatre principaux chefs, qui, sur ces pieces, furent arrêtés et exécutés peu après.

Catilina cependant, contre lequel on avait envoyé le second consul Antonius, épiait l'instant favorable de seconder les fureurs des conjurés, en entrant à Rome à l'époque convenue des Saturnales. Pour y réussir, il évitait le combat, et, par des marches et contre-marches, il cherchait à mettre en défaut la vigilance du consul. Lorsqu'il eut appris la défection de son parti dans la capitale, il changea de conduite. Quoique trahi par les députés des Allobroges, il espéra de la nation même, s'il pouvait s'en approcher. Il prit donc la résolution de gagner la Gaule cisalpine; mais, obligé de se précautionner contre les attaques de l'ennemi, sa marche ne pouvait être que lente; en sorte qu'il fut prévenu facilement par Métellus Céler, qui pressentit son dessein, et qui alla se poster près des montagnes. Catilina, pour peu qu'il eût reculé davantage, devait se trouver ainsi pressé entre deux armées; il jugea plus salutaire de les combattre séparément, et se vit dans la nécessité d'attaquer Antonius, qui avait paru le ménager jusqu'alors, et qui, le jour même du combat, s'absenta sous prétexte d'une indisposition, véritable ou feinte, et laissa le commandement à son lieutenant Pétréius. Les soldats, de part et d'autre, firent paraître une égale valeur; mais les deux commandants des ailes de l'armée rebelle ayant été tués, Catilina, se trouvant dans l'impossibilite de diriger seul toute la bataille, désespéra de la victoire, et ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie, qu'il perdit en effet, après avoir percé plusieurs rangs de l'ennemi. Son armée, privée de chefs, ne tarda pas à être mise en déroute. Pétréius arrêta le carnage et défendit de faire des prisonniers. Humain et sage tout à la fois, il pensa que la cause de la sédition étant détruite, tout le sang romain qu'il épargnerait coulerait désormais pour la patrie.

Catilina ne s'était pas trompé sur les dispositions des Allobroges : ils se remuèrent en effet, et il fallut que le préteur de la Gaule narbonnaise marchât contre eux. Les secours qu'ils tirèrent d'un petit roi, leur voisin, les mirent dans le cas de le battre, et il fut nécessaire d'envoyer une nouvelle armée pour arrêter les progrès qu'ils faisaient déjà. Cette fois ils furent battus à leur tour; mais ce n'est qu'à César qu'il était réservé de les soumettre effectivement.

[60] César entrait alors dans la carrière des grandes dignités. Propréteur, et revêtu récem-

[1] Salluste.

ment de la grande sacrificature, il venait d'être envoyé en Espagne, où, pour la première fois, il commandait en chef, et où son ambition fit naître des sujets de guerre, pour y trouver des occasions de conquêtes. En moins d'un an il acheva l'ouvrage ébauché des Scipion. L'Espagne entière fut soumise, et il lui donna des lois sages qui firent pardonner ses exploits. Il y fut regretté lorsqu'il en partit pour Rome, à l'effet d'y solliciter le triomphe et le consulat; mais il lui fallut opter. Les postulants du triomphe devaient demeurer hors de la ville, et les candidats au consulat devaient au contraire s'y trouver en personne. Dans l'impossibilité de faire taire l'une ou l'autre loi, il préféra sacrifier les jouissances de la vanité à celles de l'ambition, et il entra dans la ville pour y conduire sa brigue.

Pompée et Crassus y étaient alors les personnages les plus influents : Pompée, par l'éclat de ses victoires dans les trois parties du monde; Crassus, par celui de ses richesses, joint à quelque mérite militaire dont il avait fait preuve dans la guerre contre Spartacus. Ces avantages avaient naturellement fait naître entre eux de la rivalité. Si César, pour réussir dans ses vues, s'attachait à l'un, c'était s'attirer la malveillance de l'autre; s'il les caressait également, il pouvait leur devenir également suspect. Cet embarras lui fit naître des vues plus profondes, ce fut de rapprocher ces deux hommes, et de s'étayer de la réunion de leur pouvoir en le partageant. Ce chef-d'œuvre d'intrigue et de politique donna naissance au premier triumvirat, à cette association fameuse par laquelle ils devaient s'aider mutuellement dans leurs entreprises, n'en former que d'un commun accord, et n'en exécuter aucune contre le gré d'un seul [1].

[59] César recueillit d'abord les fruits de cette ligue secrète, masquée au-dehors sous les apparences d'un retour à la concorde. Toutes les brigues le portèrent au consulat : il ne put empêcher néanmoins que le sénat, à force de mouvements et d'argent, ne lui donnât un collègue disposé à le traverser dans les actes de son gouvernement. C'était Calpurnius Bibulus, qui malheureusement n'avait guère d'autre mérite que celui de la pureté de ses intentions. César l'écrasa bientôt de son ascendant et de ses manœuvres. Ce fut au point de le contraindre à demeurer chez lui pendant les huit derniers mois de son administration; en sorte que César fut à peu près le seul magistrat suprême de cette année. Il se maintint dans cette autorité avec la faveur générale, en flattant séparément tous les ordres de l'état : le sénat, par des égards extérieurs, lors même qu'il lui arrachait un consentement forcé; les chevaliers chargés du recouvrement des deniers publics, par la réduction de leurs fermes; le peuple, par des concessions de fonds publics aux pauvres citoyens, espèce de loi agraire, mais si habilement mitigée, que, bien que le sénat pénétrât facilement les vues du consul, il n'osa pas s'opiniâtrer longtemps à refuser son adhésion à la loi; Pompée enfin, par des déférences, et en lui donnant en mariage Julie, sa fille, par le moyen de laquelle il le gouverna.

Le résultat d'une politique si raffinée fut d'obtenir, à l'expiration de son consulat, le gouvernement de l'Illyrie et de la Gaule cisalpine, qui lui fut déféré par le peuple, et celui de la Gaule transalpine, par le sénat, empressé de s'en faire un mérite auprès de lui, dans la crainte qu'il ne s'adressât encore au peuple pour l'obtenir : le tout pour cinq années, et avec le commandement de quatre légions. Le triumvirat lui prêta, dans cette poursuite, l'assistance de son crédit, et, par cette démarche imprudente, procura lui-même les moyens qui devaient l'anéantir.

L'année même du consulat de César, l'Helvétien Orgétorix avait excité ses compatriotes à la conquête de la Gaule celtique, de celle qui, bornée au nord par la Seine et la Marne, et au midi par la Garonne, confinait aux établissements romains [1]. Soupçonné presque immédiatement de n'avoir conçu ce projet que pour s'en faire un moyen de s'élever au pouvoir suprême, il avait été arrêté par ses concitoyens, et s'était empoisonné. Mais le mouvement qu'il avait imprimé à tous les esprits continua de subsister, et, pour le rendre irrévocable, les Helvétiens eux-mêmes avaient brûlé leurs villes et leurs villages, et fixé leur rendez-vous sur les bords du Rhône pour les premiers jours de l'année suivante. César, dévoré de jalousie au souvenir des triomphes de Pompée, et bien persuadé que, pour lui être véritablement égal, il fallait opposer trophées à trophées, ressentit une joie peu commune, non-seulement de ces apparences guerrières, mais encore de la circonstance du rendez-vous, qui, laissant à son ambition l'avantage de se satisfaire à Rome pendant toute l'année de sa magistrature, lui permettait de préparer les ressorts qui, à l'expiration de ce terme, devaient lui procurer le département des deux Gaules.

[58] Fidèles à leur ajournement, les Helvétiens, au nombre de près de trois cent soixante mille âmes, dont quatre-vingt-douze mille combattants,

[1] Plut. *in Cæs.* et *Cras.* Dio., l. XXXVII. App. *de Bell. Civ.*, l. II.

[1] Cæs. *de Bell. Gall.*, l. I.

cherchant à éviter les défilés étroits et dangereux du Jura, se portaient déjà entre cette montagne et le Rhône, et se disposaient à traverser la province romaine pour pénétrer dans la Celtique, lorsque César, instruit de leur mouvement, se rendit en huit jours de Rome à Genève. Sur-le-champ il fait rompre le pont de cette ville sur le fleuve, et, à l'aide de la seule légion[1] qu'il trouve dans la province, et des troupes du pays, il ferme en quinze jours, par un retranchement de dix-neuf mille pas et une muraille de seize pieds de hauteur, l'espace ouvert entre le lac et le Jura. Fort de cette défense, il refuse nettement les députés helvétiens qui lui demandent passage, et repousse les détachements divers qui le tentent par les gués du Rhône.

Réduits à prendre la route des défilés, les Helvétiens s'assurent de la bonne volonté des Séquanais (des Francs-Comtois) et des Éduens (des Autunois), leurs voisins, auxquels ils promettent une part dans leurs conquêtes. Mais à peine étaient-ils hors des montagnes, qu'oubliant engagements et promesses, ils pillent les terres de leurs alliés comme ils eussent fait celles de leur ennemi. Tel fut l'incident auquel on peut attribuer la conquête des Gaules par César. Les cantons opprimés réclament de lui des secours dont il s'empresse de leur donner la promesse, et, afin de la réaliser, il se rend avec célérité dans la Cisalpine, et en tire trois légions de vieilles troupes, et deux autres de nouvelles levées, avec lesquelles il repasse aussitôt les monts. Il fit une telle diligence, que, malgré quelque opposition qu'il trouva dans les montagnes, il atteignit les Helvétiens sur les bords de la Saône. Les trois quarts l'avaient passée : César fondit à l'improviste sur le reste, l'eut bientôt dissipé, et passa lui-même, et en une seule journée, cette rivière, que la multitude des Helvétiens n'avait pu traverser qu'en vingt jours. Étonnés d'une pareille diligence, ils députent vers lui, demandent d'être admis à l'alliance du peuple romain, et réclament un établissement dans la Gaule. César rejette toutes ces propositions et refuse d'entendre à aucune autre, qu'à l'évacuation du territoire des alliés de Rome, et à leur retour immédiat en Helvétie. Piqués d'une réponse aussi impérieuse, les envoyés se retirent, mais non sans rappeler à César, avec une égale fierté, qu'ils étaient ce même peuple qui, cinquante ans auparavant, de concert avec les Ambrons, avait fait passer des milliers de Romains sous le joug : les Helvétiens, en conséquence, continuent leur marche, et obtiennent même quelques avantages sur divers partis avancés des Romains.

Enflés de ce petit succès et de quelques signes trompeurs d'appréhension qu'ils avaient cru remarquer en César, ils osèrent l'attaquer lui-même à quelques jours de là, et quoiqu'il fût dans une position formidable; mais leurs boucliers, qu'ils avaient serrés et enlacés les uns dans les autres pour s'en faire un abri, se trouvèrent bientôt tellement percés par les traits des Romains, qu'ils en demeurèrent liés; de sorte que, ne pouvant plus en faire usage, ils furent contraints de les abandonner et de se présenter découverts au combat. Ce désavantage les força de reculer; leur mouvement s'effectua d'ailleurs avec un ordre qui permit à leur corps de réserve de prendre les Romains en flanc, et dès-lors le combat devint douteux. Ce ne fut qu'à la fin du jour que la victoire se déclara pour les Romains; mais elle fut complète; et de cette immense population, cent trente mille seulement purent gagner la route de Langres. Déjà César avait mandé sur tous les lieux de leur passage qu'on eût à leur refuser toute espèce de vivres et de secours, sous peine de partager leur sort, et trois jours après il se mit lui-même à leur poursuite. Réduits aux dernières extrémités par ces dispositions, les Helvétiens lui adressèrent de nouveaux députés pour se soumettre : César les reçut en grâce sous la condition qu'ils livreraient leurs armes, donneraient des otages, retourneraient dans leur pays, et qu'ils y rebâtiraient leurs villes, qui faisaient la sûreté de la Gaule contre les incursions des Germains. Ils y consentirent; et ainsi se termina la guerre contre l'Helvétie.

Tous les chefs de la Gaule s'empressèrent de féliciter César d'un succès dont ils semblaient devoir recueillir les fruits; et, devenus confiants sur ce témoignage de générosité, ils hasardèrent près de lui une démarche qui l'autorisa à s'immiscer désormais dans toutes leurs affaires : ils ne le prièrent de rien moins en effet que d'appuyer de son autorité la tenue des états de la Gaule et les résolutions mystérieuses que l'on prévoyait devoir y être prises. César ne manqua pas d'accéder à une demande qui secondait merveilleusement les prétentions ambitieuses de la république à protéger

[1] Pour l'intelligence des détails militaires qui vont suivre, il convient de savoir qu'au temps de César la légion était composée d'environ six mille fantassins et d'une troupe de trois cents cavaliers, qui portait le nom d'*aile*. La légion était divisée en dix cohortes commandées chacune par un tribun, et les cohortes en centuries, commandées par des centurions. Ces mêmes centuries se subdivisaient en chambrées, composées de dix soldats.

La cavalerie de chaque légion, ou l'aile, comprenait dix turmes de trente cavaliers, dont chacune avait pour chef un décurion.

Il n'y avait qu'une seule aile par légion. Chaque cohorte, chaque centurie et chaque décurie avait aussi son enseigne particulière. Le premier centurion de la légion avait la garde de l'aigle; c'était un officier distingué, et qui entrait au conseil de guerre avec les tribuns. (Végèce. L. II.)

Digitized by Google

tous les peuples, et par suite à les dominer. Les états se tinrent sous ses auspices, et le résultat des délibérations, que la crainte empêchait encore de divulguer, lui fut communiqué secrètement par l'Éduen Divitiacus, qui avait déjà toute sa confiance, et pour les services qu'il lui rendait de sa personne dans les armées, et pour l'influence dont il jouissait dans les Gaules.

Il en apprit que les peuples de la Celtique étaient divisés depuis longtemps en deux factions, à la tête desquelles se trouvaient les Éduens d'une part, et les Arvernes (les Auvergnats) de l'autre : que les derniers, abaissés par leurs rivaux, s'étant unis aux Séquanais, avaient réclamé des secours d'Arioviste, roi des Suèves (des Souabes); que celui-ci, entré d'abord dans les Gaules avec quinze mille hommes seulement, en avait successivement introduit jusqu'à cent vingt mille; qu'avec ces forces il avait ruiné la puissance des Éduens, et qu'il les avait contraints à lui donner des otages garants de leur servitude et du serment qu'il avait exigé d'eux de ne jamais recourir aux Romains; que les Séquanais, qui l'avaient appelé, n'avaient point eu lieu de s'en féliciter davantage; qu'il s'était approprié le tiers de leur pays; qu'en ce moment même il en réclamait un nouveau tiers pour ses alliés; et que le reste, subjugué par sa présence, était tombé dans un asservissement pire que celui des Éduens; qu'enfin la terreur qu'imprimait le nom d'Arioviste à toute la Gaule, par le danger de leurs otages, était telle, que nul n'avait la hardiesse de s'en plaindre; et que, si lui-même osait davantage, ce n'était que parce qu'il avait soustrait à son pouvoir tout ce qui lui était cher, en renonçant à tous les avantages qu'il aurait pu se promettre dans sa patrie.

César saisit avidement ces plaintes comme un gage précieux qui lui promettait de nouveaux triomphes. Il assura les députés qu'il faisait son affaire de la leur, et dépêcha aussitôt vers Arioviste, pour l'inviter à une entrevue. « S'il a à me parler, répondit le fier Germain, il peut me venir trouver. » Sur le refus de s'aboucher ainsi avec lui, César lui manda dès-lors que, par le devoir de sa charge, il se voyait tenu d'exiger de lui qu'il eût à cesser de donner entrée aux Germains dans les Gaules, et à renvoyer aux Éduens leurs otages; qu'en satisfaisant à ces demandes, il continuerait à voir en lui l'ami et l'allié du peuple romain, dont lui-même avait rédigé le décret pendant son consulat; et que, dans le cas contraire, chargé, ainsi qu'il l'était par le sénat, de protéger les alliés de Rome, il ne souffrirait pas qu'il leur fût fait plus longtemps injure. Arioviste répondit à ce message, que les lois de la guerre donnaient aux vainqueurs le droit de traiter à leur gré les vaincus; que les Romains dans leurs conquêtes ne se réglaient point sur la volonté d'autrui, mais sur la leur; qu'il en était de même de lui, qu'il avait vaincu les Éduens, et qu'à ce titre il leur avait imposé un juste tribut, qu'il ne leur rendrait donc pas leurs otages, et que, s'il prenait envie à César de l'y vouloir contraindre par la force, il apprendrait à ses dépens de quels efforts était capable une nation belliqueuse qui, depuis quatorze ans, n'avait couché sous un toit.

Avec cette réponse César reçut la nouvelle qu'un nouveau renfort de Germains était rassemblé sur les bords du Rhin. Il prend aussitot son parti, gagne Arioviste de vitesse, s'empare de Besançon, ville entourée par le Doubs, à l'exception d'un seul côté où elle s'appuie à une montagne qui lui sert de citadelle, ranime le courage de ses troupes, que des rapports exagérés sur la force et la valeur des Germains avaient frappées de terreur, marche à leur rencontre et découvre enfin leur armée. Vainement, plusieurs jours de suite, il offre le combat à ces guerriers si intrépides; ils s'obstinent à le refuser. Ce n'était point en eux défaut de courage; mais parce que les mères de famille, qui chez eux décident de l'opportunité des combats, avaient déclaré que l'issue en serait funeste, s'ils attaquaient avant la nouvelle lune. Instruit de cette particularité, César, dont les vivres se consumaient dans l'inaction, prit la résolution d'attaquer leur camp; le soin de leur propre défense les en fit sortir, et le combat s'engagea. Les Germains n'y firent point la résistance que l'on devait attendre de leur valeur. Ils tardèrent peu à prendre décidément la fuite, et ne s'arrêtèrent même que sur les bords du Rhin, où la plupart se noyèrent. Arioviste eut le bonheur d'échapper sur une barque. Telle fut l'issue glorieuse de la première campagne de César dans les Gaules. Les deux expéditions qui la remplirent se trouvèrent terminées assez tôt pour que les troupes entrassent dans leurs quartiers d'hiver de meilleure heure que de coutume. César les plaça dans la Séquanie (la Franche-Comté), et, profitant de son loisir, il se rendit dans son gouvernement de la Cisalpine, à l'effet d'y surveiller de plus près, pendant l'hiver, les mouvements de la capitale.

[57] Jusque-là les armes romaines n'avaient été employées que pour les intérêts de la Gaule. Cette année, des soupçons bien ou mal fondés en firent changer la direction. Ces quartiers, que César avait pris dans la Séquanie, tardèrent peu à faire naître des alarmes; et les Belges, situés plus au nord, profitèrent de l'éloignement où ils se trouvaient pour disposer des moyens d'attaque, lors

du retour du printemps[1]. Au premier bruit qui en vint à César, il quitta l'Insubrie, et, avec deux légions de nouvelles levées, il se hâta de rejoindre ses troupes. Ayant pris des Éduens et des Sénonais, qui tenaient à son parti, les renseignements qui lui étaient nécessaires, il les opposa aux Bellovaques (à ceux du Beauvoisis), et avec ses légions, il entra inopinément sur le territoire des Rémois. Cette marche inattendue, non-seulement prévint la part que ces peuples auraient pu prendre à la confédération des Belges, mais lui procura encore les alliés les plus fidèles qu'il se soit donnés dans les Gaules.

Cependant les forces de la ligue, composée des Bellovaques (de ceux du Beauvoisis) des Suessonais (du Soissonnais), des Nerviens (du Hainaut), des Atrébates (de l'Artois), des Ambiénois (de la Picardie), des Morins (de la Flandre), des Ménapiens (du Brabant), des Atuatiques (de Namur), des Éburons (de Liége), des Calètes (du pays de Caux), des Vélocasses (du Vexin), et des Véromanduens (des Vermandois), formant un total de deux cent cinquante mille combattants, s'étaient réunies sous la conduite du Soissonais Galba, et se rapprochaient insensiblement des Romains. Chemin faisant, ils attaquèrent une petite ville des Rémois. Leur tactique pour faire un siége se bornait à entourer la place, à nettoyer les remparts à l'aide de la multitude de leurs traits, et à monter ensuite à l'assaut. Elle eût été suffisante pour réduire bientôt à l'extrémité une petite population, dont la science n'était pas plus avancée que celle des assiégeants; mais César, ayant fait pénétrer dans la ville les archers crétois, baléares et numides, prolongea la défense, et dégoûta les assiégeants, qui abandonnèrent cette entreprise pour l'aller chercher lui-même.

Les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords de l'Aisne. César se hâta de porter son camp au-delà de cette rivière, qui couvrait les villes des Rémois, d'où il tirait ses subsistances, et laissa seulement quelques cohortes pour la défense du pont qu'il y avait fait jeter. Un marais, qui séparait les deux armées, devait apporter du désavantage au parti qui le traverserait pour attaquer l'autre. Cette circonstance causa une longue inaction. Les Belges en sortirent les premiers, en essayant de passer à gué la rivière pour s'emparer du pont, et couper ainsi les vivres aux Romains; mais la cavalerie romaine, les ayant surpris dans l'embarras du passage, les contraignit à rebrousser chemin, non sans une perte considérable. Cette tentative malheureuse des Belges, et la disette des vivres qui commençait à se faire sentir parmi eux, leur persuadèrent qu'ils auraient plus d'avantage à défendre leurs propres foyers; et ils arrêtèrent de regagner chacun les siens : mais leur séparation, qui se fit avec tout le désordre d'une véritable déroute, en essuya toute l'infortune, et les Romains, pendant tout un jour, les taillèrent en pièces, sans courir eux-mêmes la chance d'aucun danger.

La masse de la confédération ainsi dissipée, César en attaqua séparément les divers membres. Suivant le cours de l'Aisne, il se porta d'abord sur Noviodunum (Soissons), qui, à la seule vue de l'appareil inconnu pour elle des machines de guerre des Romains, se rendit à discrétion. Ses habitants, à la prière des Rémois, avec lesquels ils avaient une confraternité particulière, obtinrent une composition plus favorable. César en usa de même à l'égard des Bellovaques, qu'une alliance semblable unissait aux Éduens. Les Nerviens (les peuples du Hainaut), dont les mœurs austères et le courage indompté se refusaient à toute espèce de soumission, lui opposèrent plus de résistance. Ils attendaient les Romains sur la Sambre, dans un pays couvert, coupé de bois, de buissons et de haies, où non-seulement la cavalerie ne pouvait agir, mais où les combattants même pouvaient à peine se voir. Arrivé sur les bords de cette rivière avec six légions seulement (les deux autres escortaient le bagage), César établit son camp sur une colline opposée à une élévation semblable que l'on remarquait de l'autre côté, et où ne se laissaient apercevoir que quelques détachements de cavalerie. Pendant qu'on travaillait aux retranchements et qu'il faisait passer en même temps la rivière à sa cavalerie pour inquiéter celle de l'ennemi, les Nerviens, cachés dans le bois, débouchent tout à coup de leur position, repoussent la cavalerie romaine, la poursuivent jusque dans la rivière, qu'ils traversent avec elle, et attaquent les légions encore à l'ouvrage. Tout cela se fit avec une telle rapidité, que César ne trouva le moment ni de donner un seul ordre, ni de faire la moindre disposition.

Le combat se trouva partout engagé, sans que la plupart des soldats eussent ni casque ni bouclier, et chacun étant obligé de combattre où il se trouvait, sans pouvoir deviner même ce qui se passait près de lui. Ce désordre varia les événements.

A la gauche, la neuvième et surtout la dixième légion, celle sur laquelle César comptait davantage, eurent du succès contre les Atrébates (les Artésiens), qu'elles repoussèrent au-delà de la rivière; elles la passèrent avec eux, achevèrent de les mettre en fuite, et poussèrent jusqu'à leur camp, qu'elles pillèrent : au centre, la huitième

[1] *Cæs. de Bell. Gall.*, l. II.

Digitized by Google

et la onzième, quoique séparées, avaient eu à peu près le même avantage sur les Véromanduens; mais à la droite, la septième et la douzième légion, également séparées, étaient pressées en tête et en flanc par les Nerviens, qui avaient encore des forces de reste pour attaquer leur camp. Aussi le désordre y fut-il à son comble : les drapeaux étaient tous ensemble, et les soldats étaient tellement serrés, qu'ils ne pouvaient faire usage de leurs armes; tous les centurions d'une cohorte étaient morts ou hors de combat; le porte-enseigne avait été tué, et son enseigne était perdue; les soldats découragés sortaient de la mêlée; et, à leur exemple, la cavalerie tréviroise, auxiliaire des Romains, avait quitté la partie, qu'elle croyait désespérée, et publiait dans sa retraite, la défaite de l'armée. Tel était l'état du combat, lorsque César, qui venait de quitter la dixième légion, arriva à l'aile droite. Dans son premier mouvement, il arrache le bouclier d'un simple soldat, se porte à la tête des siens, les ranime de la voix et de la circonstance de combattre sous les yeux de leur général, fait desserrer les rangs, rapproche les deux légions, et met ainsi ses soldats en état de soutenir encore quelque temps les efforts de l'ennemi. Cependant la dixième légion, de la hauteur du camp des Nerviens, avait reconnu le danger de son général, et volait à son secours; et, sur ces entrefaites, arrivèrent encore les deux légions laissées à la garde du bagage. Alors la fortune changea de face. Les Nerviens n'en témoignèrent que plus de résolution et d'acharnement, et cet excès de courage fut un malheur pour cette race belliqueuse, qui demeura presque entièrement anéantie; car, de soixante mille combattants, à peine s'en sauva-t-il cinq cents.

Les Atuatiques (ceux de Namur), qui venaient à leur secours, se retirèrent à la nouvelle de leur défaite. C'était un reste de ces Cimbres qui avaient inondé la Gaule et l'Italie, et qui, dans leur retour s'étaient fixés dans ces cantons. Ils s'enfermèrent dans une ville qu'ils avaient fortifiée avec tout l'art qu'ils pouvaient posséder. Mais, à la vue du mouvement imprimé aux énormes machines de guerre des Romains, ils les crurent favorisés de quelque divinité, et demandèrent à composer, en conservant toutefois leurs armes pour leur propre défense contre les attaques de leurs voisins. Sur la promesse de César de les garantir, ils les jetèrent dans leurs fossés, qui en furent comblés, quoiqu'ils en eussent caché une partie. Ils ouvrirent alors leurs portes; mais César ne voulut occuper la ville que le lendemain à l'effet de prévenir les insultes auxquelles les habitants auraient pu être exposés dans la première ivresse de la victoire. Ignorant un motif aussi généreux, ceux-ci usèrent de ce fatal délai pour attaquer le camp romain, qu'ils supposaient mal gardé, et où, à leur grand dommage, ils trouvèrent une résistance inattendue. Le lendemain les portes de la ville ayant été enfoncées sans opposition, César en fit vendre les habitants à l'encan, et le nombre en passa cinquante mille.

Dans le cours de cette même campagne, le jeune Crassus, fils du triumvir, détaché par César avec une seule légion vers les contrées maritimes de la Celtique, soumit tous les petits peuples qui, entre la Seine et la Loire, composaient l'Armorique (la Bretagne). L'assujettissement de cette province, la réduction des Belges, et l'alliance des Éduens et des Rémois, mirent la Gaule presque entière sous la dépendance des Romains. Le sénat, sur le compte qui lui en fut rendu par César, ordonna quinze jours de supplications ou de prières publiques, témoignage de faveur et de considération qu'il n'avait encore donné à aucun autre général.

[56] Cependant il était difficile que la rapidité de ces expéditions, tout en atterrant les divers peuples de la Gaule, pût déraciner en eux tout d'un coup l'amour et les habitudes de l'indépendance. Ce sentiment vivait dans tous les cœurs; et la Gaule, abattue sous les armes des Romains, n'était subjuguée qu'en apparence. En quelques endroits la révolte était ouverte, en d'autres on n'attendait que l'occasion favorable, et ce fut à l'étouffer de toutes parts que s'employèrent les soins et les travaux de César durant le cours de sa troisième campagne. Le signal en fut donné par les Nantuates et les Véragres (les Valaisans). La douzième légion, envoyée chez eux pour y prendre ses quartiers d'hiver et protéger les passages des Alpes, s'était vue, en pleine paix, cernée et attaquée inopinément à Octodure (Martinach) par trente mille montagnards. Au moment d'être forcée, Sergius Galba, qui la commandait, reprit l'avantage par une sortie désespérée qui jeta la surprise et l'effroi parmi les Barbares; il leur tua les deux tiers de leur monde, dispersa le reste; et néanmoins il crut prudent pour sa sûreté d'aller achever ses quartiers chez les Allobroges (les Dauphinois et les Savoyards), façonnés depuis plus longtemps au joug [1].

A l'autre extrémité de la Gaule, et sur ces côtes de l'Océan que le jeune Crassus se flattait d'avoir soumises, se préparait une tempête plus considérable. Le sort des otages que les peuples avaient été forcés de livrer aux Romains enchaînait seul leur ressentiment; une circonstance qui leur per-

[1] Cæs. *de Bell. Gall.*, l. III.

Digitized by Google

mit d'en garantir la sûreté, devint pour eux l'occasion d'éclater : Crassus, à l'effet d'assurer la subsistance de son corps d'armée, avait envoyé plusieurs de ses officiers en différentes villes du pays, et entre autres à Vannes, la plus considérable de toutes, par les ports qu'elle tenait sur la côte et le commerce qu'elle faisait avec la Bretagne (l'Angleterre). Ses magistrats, au moment de la plus profonde sécurité des commissaires romains, ordonnent leur arrestation, et les villes voisines suivent cet exemple. En même temps, une ligue se forme non-seulement de tous les peuples de la contrée, mais encore de tous ceux qui habitaient les côtes plus au nord; des secours même furent tirés de la Bretagne. La plupart des villes armoriques, bâties sur des langues de terre avancées dans la mer, étaient défendues du côté de la terre par la marée qui, toutes les douze heures inondant le terrain d'alentour, en empêchait les approches; et du côté de la mer, par cette même marée qui, toutes les douze heures encore, abandonnant la plage, interdisait l'approche des vaisseaux. A ces difficultés naturelles, et à celles qui provenaient du nombre des ennemis, se joignait encore pour l'armée romaine le fléau de la disette dans un pays ravagé. Crassus fit connaître à César ces circonstances fâcheuses, et attendit ses ordres pour agir.

Loin de se laisser abattre par ces tristes nouvelles, César se crut en état non-seulement de suffire au danger, mais de tenter encore de nouvelles conquêtes. Il donna ordre à Crassus de passer en Aquitaine avec douze cohortes seulement une certaine quantité de cavalerie, et des renforts qu'il devait prendre, tant parmi les naturels de la Gaule romaine ou narbonnaise, que chez les peuples mêmes qu'il allait envahir, et où les Romains, fidèles à leur politique dans tous les pays où ils portaient la guerre, avaient déjà su se ménager des alliés. Pour lui, après avoir pourvu par ses lieutenants à maintenir la fidélité des alliés, et à tenir en échec la malveillance des vaincus, il se réserva de diriger lui-même l'expédition contre les Venètes et les autres peuples de l'Armorique.

A la situation privilégiée de leurs villes, César opposa les efforts de l'art et d'un travail opiniâtre, en construisant des digues qui limitèrent les inondations de la marée, et permirent de faire des approches. Mais quand, après des travaux immenses, une ville se trouvait ainsi près d'être forcée, les habitants, à l'aide de leurs vaisseaux, l'évacuaient facilement et se réfugiaient dans une autre. Cette manœuvre fut continuée pendant presque toute la campagne, et apprit à César que ce n'était que d'une flotte qu'il pouvait espérer un succès décisif. Déjà, dès le commencement de la saison, il avait fait construire des vaisseaux sur la Loire; il les joignit à ceux qu'il tira des Saintons et des Pictons (des peuples alliés de la Saintonge et du Poitou), et en donna le commandement au jeune Décimus Brutus, depuis l'un de ses assassins. Celui-ci, à la vue de l'armée de terre attaqua l'ennemi, fort de deux cents voiles; mais les vaisseaux romains, extrêmement frêles de construction, profonds de carène et peu exhaussés de bord, ne pouvaient rien contre les vaisseaux gaulois, massifs, élevés, et cependant assez plats pour s'engager sans péril dans les basfonds. Pour triompher de ces obstacles, Brutus imagina d'attacher des faux à de longues perches, à l'effet d'accrocher et de rompre les agrès des vaisseaux ennemis : désemparés par cette manœuvre, ceux-ci demeurèrent immobiles, et aussitôt, environnés par les vaisseaux légers des Romains il furent enlevés à l'abordage. La majeure partie de la flotte gauloise fut anéantie de cette sorte; et le reste, surpris dans sa fuite par le calme, devint également la proie des Romains. Cette action mit fin à la guerre, en détruisant la flotte qui la perpétuait, et l'Armorique retomba sous le joug. César crut devoir être cruel pour venger la violation du droit des gens en la personne des commissaires, et fit mettre à mort tout le sénat de Vannes.

Dans le temps même de cette victoire sur les Venètes, Titurius Sabinus en remportait une pareille sur les Lexoviens, dont il avait animé la confiance par une crainte simulée. Une sortie imprévue suffit pour les vaincre, et la consternation que répandit leur défaite dans tout le pays en entraîna la soumission; car si les Gaulois, remarque César, sont toujours prompts à courir aux armes, ils perdent aussi aisément courage lorsqu'ils éprouvent de la résistance, ou que quelque disgrâce vient les assaillir.

Crassus, de son côté, était entré en Aquitaine, où, quelques années auparavant, deux armées romaines avaient été détruites, et où le courage des peuples s'était exalté de cette circonstance. Malgré l'extrême circonspection avec laquelle il marchait pour éviter le sort de ses prédécesseurs, il donna à son arrivée dans une embuscade que lui avaient préparée les Sotiates (les Condomois). Il ne fallut pas moins pour l'en tirer que l'extrême valeur de ses soldats, jaloux de faire valoir leur jeune général en l'absence de son chef. Sorti de ce danger, il se hâta d'aller mettre le siége devant la capitale de ces peuples. Elle se défendit non-seulement avec courage, mais avec un art que les Romains n'avaient point encore rencontré dans les Gaules : elle fut néanmoins réduite à

capituler. Les Romains étaient occupés à faire exécuter la clause importante de la reddition des armes, lorsqu'au mépris de la convention qui venait d'être conclue le commandant de la ville hasarda une sortie à la tête de six cents solduriers. On appelait ainsi des braves qui se vouaient, à la vie et à la mort, à la fortune de leur chef : s'il périssait, ils périssaient avec lui, ou se donnaient la mort. Contre des soldats si déterminés le combat ne pouvait manquer d'être rude. Ils furent néanmoins repoussés dans la ville ; et, quels que fussent les motifs de Crassus, il n'en aggrava pas le sort des vaincus.

L'impression de terreur que dut produire la réduction d'une ville aussi forte, et celle de bienveillance qui devait naître de la générosité du vainqueur, furent également perdues sur les peuples à demi policés du voisinage : il s'allièrent à quelques peuplades d'Espagne, et en tirèrent des officiers qui avaient servi sous Sertorius. Crassus ne tarda pas à s'en apercevoir à la conduite militaire qu'ils tinrent devant lui, et au talent avec lequel ils s'attachèrent à ruiner ses moyens de subsistance : bientôt il ne lui resta que la ressource du combat pour sortir de la gêne qu'ils lui faisaient éprouver ; aussi le leur présentait-il chaque jour, et chaque jour il était obstinément refusé. Pour les y forcer, il fallut, avec un désavantage notable, les attaquer dans leur camp ; et peut-être Crassus l'eût-il tenté en vain, si pendant l'action, un heureux hasard ne lui eût fait découvrir un endroit faible par lequel il pénétra. Cette attaque imprévue mit le trouble parmi les Gaulois : ils se jetèrent pour fuir par-dessus leurs retranchements ; et dans ce désordre, de cinquante mille qu'ils étaient, les trois quarts furent taillés en pièces. L'éclat de cette victoire entraîna la soumission des peuples de l'Aquitaine, qui s'empressèrent d'envoyer leurs otages ; les plus éloignés toutefois, à raison de la distance où ils se trouvaient et de l'avancement de la saison, crurent pouvoir se dispenser de cet hommage,

César finit la campagne chez les Morins et les Ménapiens (les Flamands et les Brabançons), qui cachés dans leurs forêts, ne paraissaient que lorsque les Romains s'y engageaient imprudemment. A ce genre de guerre particulier, César opposa un nouveau genre d'attaque : ce fut de jeter les forêts mêmes à terre. De ces immenses abattis, il se forma un rempart impénétrable contre les courses et les surprises de l'ennemi, et fit de cette manière une espèce de conquête sur leur pays ; mais la saison étant devenue pluvieuse, il fallut renoncer à l'achever : alors, et après quelques dégâts, César fit prendre les quartiers d'hiver.

[55] Dans les deux années qui suivirent, César se crut suffisamment établi pour oser employer ces mêmes Gaulois qu'il avait vaincus, à étendre ses conquêtes au-delà de leurs frontières. Ils le suivirent comme auxiliaires dans une première expédition qu'il tenta sur le Rhin, pour rejeter au-delà du fleuve les Usipiens et les Tenchtères (ceux de Gueldre et de Zutphen), qui, chassés de leur territoire par les Suèves, essayaient par nécessité de se faire un établissement dans les Gaules ; dans une seconde expédition qu'il forma contre les Sicambres (les Westphaliens), pour avoir donné asile aux malheureux débris des Tenchtères ; et enfin dans une troisième contre les Suèves, qui menaçaient les Ubiens (ceux de Cologne), les premiers des Germains qui eussent recherché l'alliance des Romains [1]. Mieux conseillés par la prudence que par le courage, les Germains, à l'approche de César, reculèrent au loin dans l'épaisseur de leurs forêts, et reprirent leurs positions lorsque César, incapable de les atteindre, fatigué d'un dégât inutile, satisfait de les avoir faire trembler, et pressé d'ailleurs, avant la fin de la campagne, d'établir encore la gloire des légions romaines jusqu'au sein de la Bretagne, repassa le Rhin, dix-huit jours seulement après l'avoir franchi. La descente en Bretagne ne put avoir une durée beaucoup plus longue ; et malgré quelques avantages sur divers petits peuples ligués ensemble, mais mal unis entre eux, César se vit forcé de regagner le continent avant la mauvaise saison ; en sorte que cette expédition, comme la précédente, eut plus d'éclat que d'utilité. Comius, roi des Atrébates (des Artésiens), qui avait de nombreuses relations avec la Bretagne, y servit utilement les Romains par ses négociations.

Le loisir des quartiers d'hiver ne fut pas perdu pour César : il en passa la durée à Lucques, où il tint une espèce de cour, par l'affluence des personnages les plus qualifiés de Rome qui s'empressèrent de l'y venir trouver. Pompée même et Crassus s'y rendirent aussi, pour traiter avec lui de leurs intérêts communs [2]. César leur procura la bonne volonté de ses amis et les suffrages de plusieurs de ses soldats, pour les porter tous deux au consulat l'année suivante, et leur faire attribuer ensuite, pour cinq ans, à Pompée le gouvernement de l'Espagne et de l'Afrique, et à Crassus celui de l'Orient, à la condition que le sien, qui devait expirer au bout de deux ans, serait aussi prolongé pour cinq ans. Ainsi ces trois hommes se partagèrent presque toute la domination romaine ; mais ils en firent chacun un usage bien différent : Pompée, croyant n'avoir plus rien à désirer sous le rapport de la gloire, et prenant l'encens pour

[1] *Cæs. de Bell. Gall.*, l. IV. — [2] Plut. *in Cæs. Pomp. Crass.*

Digitized by Google

le pouvoir, demeura à Rome pour en savourer la fumée plus à son aise, et fit la guerre en Espagne par ses lieutenants. Crassus, dans une expédition aussi injuste que mal concertée contre les Parthes, fut trouver dans leurs sables le terme de sa vie, et y expier son avarice et ses rapines. César seul, aussi peu scrupuleux sans doute, mais plus habile, tendit à ses fins sans dévier, en faisant naître chaque jour de nouvelles occasions d'accumuler les lauriers sur sa tête, et d'anéantir ainsi peu à peu le vieil ascendant de ses collègues.

[54] La campagne précédente dans la Bretagne avait été une course, et non pas une conquête; César fit cette année des dispositions pour l'effectuer : ses troupes, pendant l'hiver, avaient été employées à construire ou à réunir six cents vaisseaux de charge, et vingt-huit galères, dont le rendez-vous avait été fixé au port d'Iccius (de Boulogne) : trois légions devaient monter une partie de ces bâtiments; les autres étaient destinés à transporter les Gaulois auxiliaires, et particulièrement leur cavalerie, qui allait à quatre mille hommes[1]. Dumnorix, Éduen, en commandait une partie; depuis longtemps il donnait des sujets d'inquiétude à César, qui les dissimulait par égard pour Divitiacus, son frère, dont le dévouement pour les Romains avait toujours été aussi entier qu'utile. Pour Dumnorix, fatigué du joug de Rome, non-seulement il le supportait avec peine, mais il cherchait encore à propager son mécontentement : il représentait aux chefs rassemblés pour l'embarquement que le but de César était de dépouiller les Gaules de leurs soutiens, et que, dans l'embarras de s'en défaire dans leur propre pays, il avait cherché l'occasion de les détruire dans une expédition lointaine, entièrement étrangère à leurs intérêts. Instruit de ces menées, César s'occupa des moyens d'en prévenir les effets; mais toujours avec les égards qu'il croyait devoir garder. Il se flattait d'y avoir réussi, et, le vent étant devenu favorable, il avait donné ses ordres pour l'embarquement, lorsqu'à la faveur des mouvements tumultueux de l'armée, Dumnorix quitta le camp secrètement, emmenant avec lui la cavalerie éduenne. César, aussitôt qu'il en fut averti, fit suspendre toute opération ultérieure, et dépêcha la majeure partie de sa cavalerie à la poursuite de Dumnorix, avec charge de lui intimer l'ordre de revenir sur-le-champ, et d'employer la force en cas de refus. A l'apparition des Romains, Dumnorix se mit en défense, s'écriant, afin de s'attacher les siens davantage, qu'il était né libre, et qu'il appartenait à une nation libre; mais ils répondirent mal à cet appel, en sorte que sa résistance personnelle ne fit qu'assurer sa perte. La mort du chef acheva de décider l'obéissance des soldats, qui retournèrent au camp sans difficulté.

Malgré la grandeur des préparatifs de César; malgré le talent qu'il eut de fomenter des divisions parmi les peuples de la Bretagne et d'en profiter; malgré les victoires fréquentes qu'il remporta sur eux et l'extrémité enfin où il réduisit Cassivellaunus, chef de la confédération britannique, les Romains ne se crurent ni assez forts, ni assez nombreux pour former encore un établissement dans ce pays. César se contenta d'en tirer de nombreux otages qui pussent lui en garantir la dépendance; et, ainsi qu'il en avait agi l'année précédente, il fit repasser ses troupes sur le continent avant la mauvaise saison. A cette époque, il perdait Julie, sa fille, femme de Pompée, et le lien puissant qui contenait la rivalité funeste de ces deux hommes; alors aussi s'ouvrirent dans la Gaule de nouvelles scènes de carnage, qui ne cessèrent qu'avec sa réduction absolue, réduction qui devait coûter encore à César trois de ses campagnes les plus laborieuses.

L'année avait été sèche et la récolte médiocre: cette circonstance obligea César à disséminer ses troupes en différentes provinces; une légion, sous le commandement de Fabius, fut placée chez les Morins (vers Térouenne); une autre, sous Quintus Cicéron, le frère de l'orateur, chez les Nerviens (dans le Hainaut); une troisième, sous Roscius, chez les Essuens (ceux de Séez); la quatrième, sous Labiénus, chez les Rémois, aux confins de Trèves; la cinquième et la sixième dans la Belgique sous Crassus et Trébonius; la septième à Autricum (dans le pays chartrain), sous Plancus; la huitième enfin, avec cinq cohortes, sous Titurius Sabinus et Arunculéius Cotta, fut logée entre le Rhin et la Meuse, chez les Éburons (les Liégeois), qui reconnaissaient pour chef Ambiorix. Celui-ci avait à César l'obligation d'être affranchi d'un tribut qu'il payait aux Atuatiques, et d'avoir recouvré son fils et d'autres otages qu'il avait été contraint de leur livrer; mais le sentiment de la reconnaissance n'avait pu étouffer en lui l'indignation profonde que ressentaient tous les Gaulois de leur servitude, et il épiait avec eux l'occasion favorable d'en secouer le joug.

Il y avait à peine quinze jours que les quartiers étaient établis, qu'Ambiorix, excité encore par le Trévirois Induciomare, que César avait dépossédé du souverain pouvoir dans sa patrie pour en revêtir un rival, attaqua inopinément le camp de Sabinus et de Cotta. Ceux-ci devaient d'autant moins s'y attendre, qu'à leur arrivée dans leurs quartiers ils avaient été comblés de prévenances par Ambiorix, qui s'était empressé de leur offrir

[1] Cæs. de Bell. Gall.

des vivres. Les Romains, malgré la surprise, repoussèrent l'ennemi, qui, tout en fuyant, indiqua qu'il avait à faire des propositions qui pourraient apaiser les différends. Sur cet avis, et pour connaître la cause d'une attaque si peu prévue, les deux généraux députent vers Ambiorix. Celui-ci, avec toutes les apparences de la franchise, expose à leurs envoyés qu'il n'a oublié ni les bienfaits de César ni sa propre faiblesse, qui ne lui aurait jamais permis la pensée de se commettre avec les Romains; mais qu'étant Gaulois, il n'avait pu se refuser aux vœux de toute la Gaule, fatiguée du joug des étrangers, et qui, ce jour-là même, les attaquait dans toute l'étendue de son territoire : qu'au reste, jaloux de concilier tous les devoirs, et après avoir satisfait à sa patrie par l'assaut qu'il avait livré au camp romain, il croyait devoir à son amitié pour Titurius de lui donner avis de cette conjuration générale, ainsi que de la prochaine entrée des Germains pour seconder les Gaulois, et de l'engager en conséquence à se replier avant la jonction, soit sur les quartiers de Cicéron, soit sur ceux de Labiénus, promettant, en reconnaissance des bontés de César, de ne point inquiéter les Romains dans leur retraite.

Ces paroles, rapportées au conseil, y firent naître de grandes anxiétés et de vives contestations. Cotta déclara qu'il se défiait des avis d'un ennemi, et que, tous les Germains se présentassent-ils aux portes du camp, il le croyait assez bien fortifié et à eux-mêmes assez de courage pour tenir ferme jusqu'à l'arrivée des ordres de César. Sabinus répliquait qu'on ne savait au juste si César était dans les Gaules ou en Italie; que la faiblesse personnelle d'Ambiorix était une garantie palpable de sa sincérité; qu'il serait tard de penser à la retraite quand les Germains auraient passé le Rhin, qui n'était qu'à deux pas, et que, dans un camp qui allait se trouver cerné de toutes parts, le moindre malheur qui pût leur arriver serait de succomber faute de vivres. Cotta ne se rendant point à ces raisons, Sabinus alla jusqu'à déclarer, en présence de toute la légion, que c'était à son collègue qu'il faudrait imputer tous les malheurs, suites funestes de son obstination. L'un et l'autre chef demeurait inébranlable dans son opinion, et l'on cherchait vainement à les rapprocher et à les faire convenir d'une résolution unanime, qui, quelle qu'elle fût, paraissait seule pouvoir les sauver. Enfin, sur le minuit, vaincu par les instances de la multitude, Cotta se rendit aux désirs de Sabinus, qui ordonna sur-le-champ le départ pour la pointe du jour.

Les ennemis cependant étaient aux aguets, observant avec soin quel serait l'effet de leur ruse; car il n'y avait rien de réel dans les sujets d'alarmes donnés à Sabinus. Aux mouvements précipités qu'ils remarquèrent dans le camp, ils jugèrent qu'elle avait réussi. Pour en profiter, ils postèrent une embuscade, à deux milles du camp, le long d'un vallon étroit par où les Romains devaient défiler, et où ceux-ci se virent attaqués de toutes parts aussitôt qu'ils s'y furent engagés. Sabinus, dans l'effroi de sa surprise, donne des ordres pour la défense, mais tels qu'on les pouvait attendre d'un homme pénétré de honte et de consternation. Cotta, moins étonné, par la raison qu'il avait été plus défiant, se trouva mieux préparé au danger, et avisait avec autant de sang-froid que de courage à tous les besoins du moment. Ayant remarqué que la garde du bagage enlevait à l'armée une partie de ses ressources, il commanda qu'on eût à l'abandonner; mais, par l'avarice du soldat, cet ordre, si bien assorti aux circonstances, devint une nouvelle cause de trouble : sans égard à l'imminence du danger, la plupart désertèrent le combat, et coururent au bagage pour essayer d'en sauver ce qu'ils avaient de plus précieux. Plus sages et plus habiles, les Barbares continuèrent à garder leurs rangs, se réservant de partager le butin, après qu'ils auraient remporté la victoire.

Cependant, malgré le désavantage de la position, les fautes multipliées des chefs et des soldats, et la tactique habile d'Ambiorix, qui fatiguait l'ennemi par des fuites simulées, à l'effet d'envelopper les corps imprudents qui se livraient à sa poursuite, le soleil avait dépassé la moitié de sa course, que les Romains soutenaient encore avec vigueur un combat qui était engagé depuis la pointe du jour. Mais alors la plupart des officiers étant tués, blessés, ou hors de combat, Sabinus députa vers Ambiorix, qu'il aperçut de loin encourageant les siens, et le fit supplier d'épargner le sang romain. Ambiorix témoigna de l'empressement à traiter avec humanité les vaincus, et invita leurs chefs à venir conférer avec lui. Sabinus, plein de confiance au crédit qu'il se croyait sur le Liégeois, fit part de cette proposition à son collègue, et l'engagea à se rendre à l'entrevue, dont il espérait beaucoup pour le salut commun; mais Cotta, ayant protesté qu'il ne se remettrait jamais aux mains d'un ennemi armé et coupable envers eux d'une perfidie récente, Sabinus, accompagné de ses principaux officiers, se rendit seul auprès d'Ambiorix. Celui-ci, pour préliminaires, leur ordonne de remettre leurs armes; il tire ensuite la conférence en longueur, et, pendant qu'il semble discuter avec eux de bonne foi, on les enveloppe et ils sont massacrés. Les Gaulois, criant victoire, fondent alors de nou-

Digitized by Google

veau sur les Romains. Cotta, frappé d'un coup mortel, périt avec la majeure partie des siens; le reste essaie de regagner le camp qu'ils avaient abandonné le matin. Tout près de l'atteindre, l'enseigne de la légion est pressé par les Gaulois : il pousse son aigle avec force par-dessus les retranchements, sauve ce simulacre révéré du culte militaire, et meurt ensuite avec résignation. Ceux qui purent pénétrer dans le camp s'y défendirent jusqu'à la nuit, et, dans leur désespoir, ne profitèrent de l'obscurité que pour se tuer les uns les autres. Un très-petit nombre eut le bonheur de gagner les bois, et de là le camp de Labiénus, qu'ils instruisirent de ce désastre.

Habile à profiter de sa victoire, l'actif Ambiorix passe chez les Atuatiques et les Nerviens (ceux de Namur et du Hainaut), et leur persuade, avant que César soit instruit, d'attaquer Cicéron par les mêmes artifices qui l'avaient fait triompher de Sabinus. Ils marchent avec tant de hâte, que, surprenant les légionnaires au fourrage, ils attaquent le camp, dénué d'une partie de ses défenseurs. Ils y furent néanmoins repoussés, ainsi qu'ils l'avaient été au premier assaut donné à celui de Sabinus. Déchus de l'espérance qu'ils avaient fondée sur le nombre et sur la surprise, ils ne se rebutèrent point, et tentèrent d'abuser Cicéron par les mêmes moyens qui leur avaient si bien réussi auprès de Sabinus, dont ils lui apprirent la mort; mais dans un corps valétudinaire ils rencontrèrent une âme forte qu'il n'était pas aussi facile d'intimider. A leurs propositions il répondit que ce n'était point l'usage des Romains de traiter avec des ennemis armés; qu'ils missent bas les armes; qu'alors il les écouterait volontiers, et qu'il intercéderait même pour eux auprès de César pour les faire rentrer en grâce avec lui. En même temps il faisait partir des courriers pour l'informer de sa position; mais ils furent tous arrêtés dans l'étendue d'une circonvallation de quinze milles (de cinq lieues) [1], fermée de fossés de quinze pieds de profondeur et d'un rempart de onze de hauteur, que les Barbares, faute d'autres instruments, façonnèrent avec leurs épées, et qui néanmoins fut terminée en trois heures : circonstance incroyable, rapportée cependant par César, et qui peut servir à donner au moins une idée de la multitude des Barbares.

Réduits à recourir à l'unique voie de la force, les Gaulois multiplièrent les attaques sans relâche, et avec un art qu'ils tenaient de leurs communications fréquentes avec les Romains et de quelques prisonniers qu'ils avaient faits sur eux. Il y avait huit jours que Cicéron soutenait tant d'efforts avec un courage d'autant plus supérieur à ses forces qu'il avait presque perdu l'espoir de communiquer avec César, lorsqu'il rencontra dans son camp un esclave gaulois qu'il détermina à tenter encore le passage, et qui, moins fait pour éveiller le soupçon, à raison de son langage et de ses habitudes, eut en effet le bonheur de franchir la circonvallation.

Autant qu'on peut le conjecturer du vague des indications, César était à vingt milles (sept lieues environ) en arrière de Samarobrives (d'Amiens), lorsqu'il fut instruit, sur le soir, du danger de sa légion. Sur-le-champ il donna ordre à Crassus, qui était à vingt-cinq milles de lui, chez les Bellovaques, de se mettre en marche au milieu de la nuit et de gagner Amiens; et à Fabius, de l'attendre avec sa légion chez les Atrébates. Il fit passer un avis semblable à Labiénus; mais celui-ci, inquiété depuis la mort de Sabinus par les Trévirs, que soulevait Induciomare, ne put se rendre à ses ordres; et ce ne fut qu'avec deux légions, diminuées encore de la garde nécessaire aux bagages, que César se mit en marche pour dégager Cicéron. Il fit en sorte de l'en prévenir par un cavalier, qui, à défaut de pouvoir pénétrer lui-même dans le camp, y fit parvenir l'avis au moyen de son javelot.

Cependant les Gaulois, informés aussi par leurs coureurs de l'arrivée du secours, abandonnent le siége, dans l'espoir de surprendre César. Mais Cicéron, dégagé par cette mesure, s'était hâté de le faire avertir. Il y avait peu d'instants que l'avis lui en était parvenu, alors que les deux armées se trouvèrent en présence : César, avec sept mille hommes seulement, se trouva en face de soixante mille. Un vallon où coulait un ruisseau séparait les deux armées, et ce n'était pas sans danger que l'une des deux pouvait se hasarder à s'y engager en présence de l'autre. César, dont le but principal était rempli, se garda de le tenter, et mit tout son art à y amener l'ennemi. Dans ce dessein, il se retrancha dans un camp très-resserré, afin de laisser croire qu'il avait moins de monde encore qu'il n'en avait en effet.

Feignant d'appréhender d'y être forcé, il en fit boucher les portes, mais avec un simple rang de gazon, qui pouvait se renverser sans peine; et il

[1] D'après les dernières mesures de MM. Méchain et Delambre, pour la détermination du mètre, le degré moyen ayant été reconnu de 57,008 toises [illegible], il suit que le mille romain de 75 au degré, ou les mille pas de cinq pieds romains chacun, équivalent au tiers d'une lieue de 25 au degré, ou de 2,280 toises [illegible], c'est-à-dire à 760 toises [illegible]. Le pied romain se trouve être ainsi presque exactement de 11 pouces, ou du quart d'une aune.

En nouvelles mesures, le mille romain équivaut à 1,481 mètres [illegible] et en nombre rond à un kilomètre et demi, comme le pied romain à 3 décimètres. La lieue gauloise, qui était de 1,500 pas romains, ou de 50 au degré, est par conséquent de la moitié d'une de nos lieues communes, ou de 2,222 mètres [illegible].

ordonna enfin à ses travailleurs d'affecter l'air de la crainte et de la confusion. L'ennemi se laissa décevoir à ces apparences trompeuses : il s'engagea dans le vallon, s'approcha du camp, et de toutes parts se mit en devoir de combler les fossés et d'escalader les remparts. C'était à ce moment que l'attendait César : tout d'un coup les portes du camp se débouchent, les Romains en sortent en foule, et, changeant d'attitude, ils attaquent avec résolution ceux qui les croyaient glacés de terreur. Vaincus par la surprise, les Gaulois cèdent aux efforts des Romains, jettent leurs armes, et prennent ouvertement la fuite. Une quantité énorme périt dans la déroute; les Romains, au contraire, ne perdirent pas un seul homme. Le jour même ils gagnèrent le camp de Cicéron, à qui ce secours arriva bien à propos, car il n'avait pas alors un dixième de ses soldats qui fût sans blessures. En neuf heures de temps cette nouvelle parvint jusqu'à Labiénus, quoiqu'il fût éloigné de plus de cinquante milles, et elle suffit pour faire décamper Inducioniare, qui s'était proposé de l'attaquer le lendemain.

La fermentation excitée par la défaite de Sabinus subsistait néanmoins encore, et de toutes parts ce n'était que courriers pour former une nouvelle ligue. César, pour déjouer ces mesures, manda les principaux de chaque nation; leur fit croire qu'il était instruit de toutes leurs menées; et, employant tour à tour les caresses et les menaces, il vint à bout de les contenir, du moins en majeure partie; car il ne put réussir à l'égard de tous. Les Sénonais avaient formellement refusé d'obéir à l'ordre qu'il avait intimé à leur sénat de se rendre près de lui pour se justifier de l'éloignement où ils tenaient Cavarinus, qu'il leur avait donné pour roi : les Nerviens et les Atuatiques étaient encore en armes; enfin Labiénus ne cessait d'être inquiété par les Trévirs. Induciomare avait inutilement sollicité des secours chez les Germains et les Tenchtères, que retenait la mémoire trop récente de la défaite d'Arioviste; mais, à leur défaut, il remuait toute la Gaule, dont il s'était concilié la confiance par son audace, et il cherchait à la justifier par la ruine de Labiénus. Chaque jour il insultait son camp, et ses soldats y jetaient impunément leurs dards. Labiénus supportait patiemment leurs outrages, non qu'il ne fût assez fort pour les repousser, mais parce qu'il voulait accroître leur assurance jusqu'à l'oubli de toutes les précautions. Il s'était procuré de la cavalerie chez les peuples voisins, et avait eu le talent de l'introduire un soir dans son camp avec tant de secret, qu'aucun indice n'en était parvenu à l'ennemi. Le lendemain, Induciomare reparut à son ordinaire devant les retranchements, et ses soldats ne manquèrent pas de répéter leurs bravades accoutumées. Du côté des Romains, la réserve fut pareille à celle des jours précédents; en sorte que, le soir arrivant, l'ennemi se retira sans garder aucun ordre, et se dispersa au contraire à l'aventure. Labiénus saisit ce moment pour faire sortir sa cavalerie, donna ordre à son infanterie de la soutenir, et à tous de s'attacher au seul Induciomare, pour la tête duquel il promit une récompense considérable. On laissa donc fuir l'ennemi, que la surprise mit dans une entière déroute, et Induciomare devint le but unique de tous les efforts. Il ne put se soustraire à cette espèce de conjuration, et y succomba. Cette tête, à laquelle semblait être attachée alors la destinée de la Gaule, une fois tombée, tout à peu près rentra dans l'ordre; mais sans pouvoir faire mourir dans les cœurs l'espoir de profiter mieux de quelque autre occasion. Le dépit du mauvais succès chez Ambiorix, et le désir de la vengeance du côté de César, contribuèrent également à la faire naître.

[53] Depuis la mort d'Induciomare, ses proches, plus heureux que lui auprès des Germains, surent gagner à la cause des Trévirs quelques-unes des nations éloignées des bords du Rhin. Ambiorix, appelé à faire partie de cette nouvelle ligue, en devint l'âme. Les Nerviens, les Atuatiques et les Ménapiens (les habitants du Brabant et de la Gueldre), encore indomptés, et toujours dévoués à la cause de l'indépendance, se hâtèrent d'y accéder; les Sénonais enfin et les Carnutes, au nord de la Gaule celtique, s'empressèrent également de s'y joindre [1]. Pour faire tête à l'orage, et réparer les pertes de la dernière campagne, César eut recours à Pompée. Il était encore en bonne intelligence avec lui : l'existence de Crassus, qui ne devait terminer sa carrière que dans cette campagne, les empêchait de se considérer déjà comme rivaux. Il en obtint deux légions, que Pompée avait levées dans la Cisalpine, province de César; et une troisième, qu'il y leva lui-même, porta la totalité de ses troupes à dix légions, indépendamment de l'excellente cavalerie qu'il tirait du pays. Accru de ces forces, il se mit en campagne avec quatre légions avant la levée ordinaire des quartiers d'hiver, et fondant à l'improviste sur les Nerviens, qui ne l'attendaient pas si tôt, il les força à se soumettre et à donner des otages. Avec la même célérité il surprit les Sénonais et les Carnutes, qui n'avaient point paru à l'assemblée des états de la Gaule, qu'il venait de convoquer à Lutèce (à Paris), et dont il interpréta l'absence comme un commencement d'hostilités. A la prière des Éduens et des Rémois, il voulut bien recevoir leurs otages, et

[1] *Cæs. de Bell. Gall.*, l. VI.

Digitized by Google

tourna ses armes contre les Ménapiens, qui ne tinrent pas davantage. Se croyant suffisamment couverts par leurs marais et par leurs bois, ils n'avaient pas fait d'autres préparatifs de défense; ils s'y retirèrent à l'approche des Romains, et abandonnèrent à leur merci leurs demeures et leurs troupeaux. Mais bientôt le sentiment de leurs pertes, prévalant en eux sur tous les autres, les amena à la soumission, et elle fut reçue sous la promesse de ne point donner d'asile à Ambiorix. Avide de s'en saisir et de tirer sur lui vengeance et du désastre de sa légion et de la conjuration générale qu'il entretenait dans la Gaule contre les Romains, César attachait un prix singulier à lui enlever ses retraites.

Pendant cette expédition, les Trévirs étaient en marche contre Labiénus, qui avait passé l'hiver sur leurs confins avec une seule légion; mais César venait récemment de lui en faire passer deux autres. A cette nouvelle, les Trévirs s'arrêtent et jugent prudent d'attendre les Germains. Labiénus, pour leur ôter cette ressource, se rapproche d'eux au point de n'en être séparé que par une rivière, dont les bords escarpés ne pouvaient être franchis sans donner avantage sur soi. Bientôt il feint d'appréhender la jonction des Germains, dit tout haut que, par une prompte retraite, il veut se mettre à l'abri des suites qui peuvent en résulter, et donne enfin l'ordre pour le départ. Le tout, suivant son intention, fut exactement rapporté à l'ennemi par des cavaliers gaulois déserteurs de son armée, et toujours portés d'inclination pour leur patrie, alors même qu'ils combattaient sous les étendards de Rome. Les Trévirs, convaincus d'ailleurs par leurs propres yeux, ne pensent plus qu'à profiter d'une retraite qui, par le trouble apparent qu'elle présente, ressemblait à la fuite la plus précipitée. Ils passent donc la fatale rivière, et avec tout le désordre que cet obstacle ne pouvait manquer de faire naître : Labiénus fait alors volte-face, et les Trévirs, vaincus par le seul effet de leur position, ne soutinrent pas même le premier choc. Peu de jours après, tout le pays était entré en composition; et les Suèves, qui apprirent en route l'issue de cette expédition, regagnèrent leurs foyers.

Il semble que César n'avait aucun intérêt à les y aller chercher; mais, indépendamment de la satisfaction de venger le nom romain, offensé de la seule prétention qu'on osât opposer une digue à ses armes, il espérait y trouver l'avantage plus réel à ses yeux d'enlever encore cet asile à Ambiorix. Il passa donc une seconde fois le Rhin; mais déjà les Suèves avaient gagné l'extrémité de leur territoire, et s'étaient couverts de la forêt de Bacenis (du Hartz), limite impénétrable qui les séparait des Chérusques (des Hanovriens), et qui était alors trop peu connue des Germains eux-mêmes pour qu'il ne fût pas de la dernière imprudence de s'y engager. César ne le tenta pas; il se borna à ravager la partie découverte de la contrée, revint sur ses pas, et ne songea plus qu'à l'exécution de ses projets de vengeance sur Ambiorix et les Éburons. Seulement, afin de tenir les Suèves en respect et de prévenir de nouvelles incursions de leur part, il démolit une partie du pont qu'il avait fait construire sur le Rhin, et protégea le reste par une tour qu'il fit bâtir du côté de la Gaule.

Pour arriver jusqu'à Ambiorix, César prit la route des Ardennes, forêt la plus étendue de toutes celles de la Gaule, et qui s'étendait des frontières de Trèves jusqu'au pays des Nerviens (jusqu'au Hainaut). Sa marche fut si couverte et se fit avec tant de secret, que la cavalerie, qui tenait les devants, surprit Ambiorix dans sa retraite. Une légère résistance de la part de ses gens et l'épaisseur des bois dont il était entouré frustrèrent l'attente des Romains en favorisant son évasion. Les bois, en effet, les marais et les cavernes, tels étaient les moyens de défense de ces peuples, qui n'avaient ni forts, ni villes, ni troupes. Mais, si à raison de ce dénûment ils ne pouvaient en masse nuire à leur ennemi, ils étaient en état de lui faire éprouver des pertes notables lorsque l'avidité du pillage égarait ses soldats, et que, dispersés en pelotons, ils se hasardaient dans les sentiers à peine frayés de leurs forêts. César, avant de prendre parti sur le genre d'attaque convenable aux localités, résolut de faire lui-même une reconnaissance, et, ayant placé ses bagages à Atuaca (Tongres), sous la garde de Cicéron, à qui il laissa une légion de nouvelle levée, il s'enfonça avec trois autres dans l'intérieur du pays, promettant d'être de retour dans sept jours, pour la distribution du blé qu'on devait faire aux soldats. La connaisance parfaite qu'il prit des lieux lui suggéra l'idée d'une vengeance facile qui serait sans danger pour les siens : ce fut de faire un appel à la cupidité des peuples environnants, en leur abandonnant le pillage des Éburons. Cette idée eut tout le succès que César s'en était promis; mais, contre sa pensée, il s'en fallut peu qu'elle ne coûtât bien cher aux Romains eux-mêmes. Les Sicambres de l'autre côté du Rhin (les Westphaliens), empressés de répondre à l'invitation qui leur était faite, passèrent le fleuve au nombre de deux mille chevaux. Déjà ils avaient réuni un butin considérable, surtout en troupeaux, lorsqu'un des malheureux prisonniers qu'ils emmenaient suscita en eux une nouvelle ardeur pour le pillage, en leur observant qu'ils étaient bien peu sages de s'embarrasser des misérables dé-

pouilles d'un peuple pauvre, tandis qu'ils pouvaient se rendre maîtres du dépôt de toutes les richesses des Romains, dépôt dont ils n'étaient éloignés que de quelques heures, et d'autant plus facile à enlever qu'il était à peine gardé, et que César était loin.

Dans l'intervalle, Cicéron, qui commençait à douter que César pût être de retour au temps qu'il avait fixé, et qui se crut obligé de pourvoir par lui-même à la subsistance de sa troupe, venait de faire sortir du camp plus de la moitié de sa légion, pour aller couper des blés dans le voisinage. Ce fut dans ces entrefaites que se présentèrent les Germains, et qu'attaquant toutes les portes à la fois ils portèrent partout l'épouvante. Elle s'accroissait de mille circonstances funestes que les soldats se débitaient les uns aux autres : l'un disait que César avait été battu; un autre qu'il était tué; quelques-uns que c'était par suite de leur victoire que les Barbares venaient attaquer le camp; d'autres allaient jusqu'à assurer que les retranchements étaient forcés, et tous étaient frappés de frayeurs superstitieuses qui ajoutaient au danger réel, et que faisait naître le souvenir du désastre de Sabinus, arrivé l'année précédente, et au même lieu. Dans cette crise extrême, le camp éprouva quelque relâche de l'imprudente détermination des Germains, qui changèrent leur attaque pour se porter exclusivement sur le fort dépositaire des richesses qu'ils convoitaient. La résistance qu'ils y éprouvèrent commençait à faiblir, lorsque les fourrageurs se rapprochèrent du camp et firent une heureuse diversion. Quelques jeunes soldats de nouvelle levée et encore sans expérience ne surent rien de mieux que de chercher un poste avantageux pour s'y défendre; ils y furent enveloppés et massacrés. Avec plus de science et de résolution, les vétérans se réunirent pour percer à travers l'ennemi, et y réussirent sans éprouver de perte. Le camp se trouva dès-lors à l'abri, et les Barbares, ayant manqué ce coup de main, se pressèrent de regagner le Rhin, non sans avoir jeté parmi les Romains une consternation que le retour seul de César put dissiper. Le résultat de son expédition avait été un dégât si terrible du territoire des Éburons, que, si quelque habitant put y échapper en se cachant, il dut périr de faim et de misère; mais Ambiorix, l'objet si envié de sa poursuite, eut encore le talent de lui échapper. La campagne était finie, César prit ses quartiers, convoqua les états de la Gaule, y fit juger et condamner à mort Acron, l'instigateur des troubles des Sénonais, et passa de là dans la Cisalpine pour en tenir pareillement les états.

[52] Les désordres excités à Rome par les factions allaient toujours en croissant. Les prétendants ne se bornaient plus, comme autrefois, à tenter la cupidité du peuple; c'était à main armée que l'on sollicitait. Claudius, partisan de César, après avoir été son ennemi, et aspirant alors à la préture, venait d'être assassiné par Milon, prétendant au consulat[1]. Dans un pareil désordre, le choix d'un dictateur semblait une nécessité; mais le souvenir de Sylla effrayait les Romains. Pour concilier tous les besoins, on s'arrêta, sur l'avis de Caton, à nommer un seul consul, qui, à l'autorité légitime dont il serait revêtu, joignît l'ascendant d'une considération personnelle qui pût encore en imposer. Pompée fut élu, mais César eut des voix; et, dans la tourmente domestique qui agitait sa patrie, on pouvait croire qu'il jugerait sa présence nécessaire dans la capitale.

Cette opinion, généralement répandue dans les Gaules, et le sentiment toujours inquiet de l'indépendance, rappelèrent bientôt les esprits à la révolte, et donnèrent lieu à la campagne de César la plus importante et la plus décisive, encore qu'elle n'ait pas été la dernière. Les Carnutes (les habitants du pays chartrain), plus entreprenants que les autres, s'offrirent, en des conseils tenus dans l'épaisseur de leurs forêts, à se déclarer les premiers, s'ils avaient l'assurance d'être soutenus; on applaudit à leur résolution, et, à défaut d'otages qui auraient pu trahir leurs desseins, le serment qu'ils réclamèrent fut prêté sur les étendards, comme sur ce que les Gaulois avaient de plus sacré. Ils se prononcent aussitôt; et se portant sur Génabum (Orléans), ville de leur dépendance, ils y massacrent tout ce qui s'y trouve de citoyens romains attirés par le commerce, et, par des cris répétés de poste en poste, ils font parvenir cette nouvelle le même jour jusqu'au fond de l'Auvergne.

Vercingétorix, jeune seigneur du pays, s'empresse de répondre à cet appel. Il entraîne ses compatriotes, qui le proclament leur roi, et en peu de jours son ardente activité a réuni sous ses étendards les Sénonais au nord, les Cadurques (ceux du Quercy) au midi, et presque tous les peuples de la partie occidentale de la Celtique et de l'Aquitaine. Tous ces mouvements se faisaient en hiver, et avec d'autant plus de facilité que les légions romaines, immobiles dans leurs quartiers, n'en pouvaient sortir sans les ordres exprès de César.

L'importance des conjonctures et l'appréhension de voir s'évanouir en un jour le fruit de tant d'années de travaux, ne permettaient point à César de retarder son retour dans la Gaule; mais tous les passages qui pouvaient le conduire à ses

[1] Cæs. de Bell. Gall., l. VII. Diod., l. XL.

Digitized by Google

troupes étaient ou interceptés par l'ennemi, ou occupés par des peuples dont la fidélité suspecte aurait pu abuser de sa confiance pour s'en faire un mérite auprès de leurs compatriotes. Dans cet embarras, il s'attacha à pourvoir d'abord à la sûreté de la province romaine, et particulièrement à celle de la ville de Narbonne, qui était menacée par les peuples du voisinage; puis avec quelques levées qu'il fit dans la même province, il se dirigea vers les Cévennes, et, malgré six pieds de neige dont elles étaient couvertes, se frayant un passage en des lieux où jamais armée n'avait passé à pareille époque, il tomba tout à coup sur l'Auvergne, et par ses ravages lui fit payer cher sa défection.

Vercingétorix, qui était loin de l'attendre en cette saison, se trouvait alors chez les Bituriges (les Berruyers). Les désastres de ses concitoyens le rappelèrent dans sa patrie; mais déjà César en était parti. Il avait repassé les montagnes et s'était rendu à Vienne, où il avait marqué le rendez-vous de la cavalerie qu'il avait levée dans la province romaine. Avec cette escorte déjà imposante il traverse le pays des Éduens, arrive chez les Lingons (les Langrois), où hivernaient deux de ses légions; de là il fait passer ses ordres à toutes les autres, réunit ses deux légions avant que Vercingétorix pût se douter du moindre de ses mouvements, et le met dans la nécessité de décamper encore lorsqu'il en est instruit. Dans l'impuissance de tirer vengeance des Romains dans sa patrie, celui-ci essaya de la faire retomber sur une ville qui était leur alliée, sur Gergovie des Boïens (Moulins en Bourbonnais), ainsi nommée de ce que César l'avait généreusement donnée à ces peuples après la défaite des Helvétiens, dont ils avaient inprudemment suivi la fortune. Cette démarche embarrassa César; il était difficile en plein hiver de réunir longtemps sur un seul point les vivres et les fourrages nécessaires à ses légions et à ses auxiliaires : d'autre part, abandonner ses alliés sans secours, c'était une mesure aussi peu généreuse qu'elle était même critique, dans un moment où la fidélité des peuples était ébranlée par tant de motifs. Cette considération l'emporta. Se confiant aux Éduens pour lui fournir des vivres, et laissant ses bagages à Agendicum (à Sens), il tourna sur Génabum (sur Orléans), à l'effet d'y passer la Loire, et s'empara, chemin faisant, de Vellaunodunum (depuis Châteaulandon, ou Beaune en Gâtinois). Génabum, enlevé à la première attaque, fut pillé et brûlé en représailles du massacre qui y avait été fait des Romains; et ses malheureux habitants, vivement pressés par les légions, ne purent pas même profiter de leur pont pour gagner l'autre côté de la Loire et se soustraire à leur sort.

Vercingétorix, à cette nouvelle, lève le siége de Gergovie et accourt au-devant de César. Un combat de cavalerie qui s'engagea entre les deux armées fut défavorable aux Gaulois, qui se virent contraints à la retraite. César dut l'avantage qu'il remporta en cette rencontre à six cents cavaliers germains qu'il s'était attachés, dès le commencement de la guerre, autant par l'enthousiasme qu'il savait inspirer pour sa personne, que par l'effet d'une politique habile qui le porta à chercher toujours chez les peuples qu'il se promettait d'asservir les instruments mêmes destinés à les soumettre. Il mit alors le siége devant Avaricum (Bourges), la capitale des Bituriges, dont la prise devait le rendre maître de tout le pays.

D'après la savante tactique des Romains, Vercingétorix avait sagement reconnu que la seule guerre qu'on pût leur faire avec quelque avantage était de leur couper les vivres, et il opina dans le conseil à ce que les Gaulois ravageassent eux-mêmes leur propre pays, brûlassent leurs villes et détruisissent leurs récoltes. En convenant de la dureté de cette mesure, il représenta qu'elle était la seule qui pût les préserver des calamités plus grandes réservées aux vaincus. En conséquence de cet avis, qu'il eut le talent de faire prévaloir, vingt villes du Berry furent brûlées en un même jour. On se proposait d'étendre cette espèce de proscription jusqu'à la capitale; mais les habitants ayant remontré que leur ville, une des plus belles de la Gaule, entourée d'une rivière et d'un marais, et accessible seulement par une avenue fort étroite, était d'une facile défense, on se rendit à leurs imprudentes prières, et on songea à la pourvoir d'une forte garnison. Pour Vercingétorix, il s'établit à une certaine distance, dans le dessein de mettre à exécution le plan de guerre qu'il s'était proposé de suivre, et il y réussit au point de faire naître une telle disette dans l'armée romaine, qu'elle fut plusieurs jours sans pain, mais sans qu'elle en témoignât d'ailleurs moins de constance et de courage. L'un et l'autre étaient adroitement entretenus par l'habileté du général, qui, offrant de sacrifier sa gloire au bien-être de ses soldats, proposait aux légions de lever le siége, et ne faisait qu'exciter en elles la noble émulation de ne lui pas céder en générosité.

Si la ville était assiégée avec art, elle n'était pas défendue avec moins de talent, surtout au moyen des mines qui engloutissaient les ouvrages et les machines destinées à saper les murailles. Celles-ci d'ailleurs, construites avec des poutres entrelacées et liées par la maçonnerie, étaient presque à l'abri des éboulements. Malgré cette résistance, les Romains étaient parvenus à élever une énorme terrasse qui touchait presque à la ville

et qui la menaçait d'une chute prochaine, lorsqu'une nuit on s'aperçut que des tourbillons de fumée s'en exhalaient au dehors. L'ennemi, par des conduits souterrains, y avait mis le feu. Tandis que les Romains multipliaient leurs efforts pour l'éteindre, les Gaulois font une sortie, et, armés de matières combustibles, ils accélèrent les progrès de l'incendie, qu'ils essaient de propager jusqu'aux tours et aux autres machines de guerre : mais ils échouèrent; et les Romains, à force de courage et de travail, obtinrent le double avantage de repousser l'ennemi et de sauver la terrasse. Prévoyant dès-lors la chute de la ville, Vercingétorix donna des ordres pour l'évacuer. Déjà la garnison se mettait en mouvement, malgré les touchantes représentations des femmes, qui se plaignaient d'être abandonnées, lorsque celles-ci poussèrent à dessein des cris qui avertirent les Romains et qui rendirent la fuite impossible. Peut-être cette contrariété porta-t-elle le découragement dans la garnison; mais dès-lors les postes furent mal gardés. César s'en aperçut; et, ayant donné le signal de l'escalade, les Romains eurent bientôt gagné le haut de la muraille. Les Gaulois, chassés dans l'intérieur de la ville, y soutinrent un combat meurtrier, qui aboutit à leur ruine et à celle de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs vieillards, car le soldat, exaspéré des souffrances qu'il avait endurées pendant le siége, et toujours irrité des massacres d'Orléans, se porta aux derniers excès pour en tirer vengeance. De quarante mille habitants que renfermait la ville, huit cents seulement échappèrent à la fureur des soldats, parce qu'ils avaient pris les devants, et s'étaient rendus auprès de Vercingétorix.

Ce mauvais succès, loin de nuire à la réputation du général gaulois, ajouta à son crédit, en ce que c'était contre son avis que la ville n'avait pas été brûlée. De nouveaux secours vinrent réparer ses pertes; il obtint même une autorité absolue, et il en usa pour accoutumer les Gaulois à se retrancher à l'exemple des Romains; mesure que leur paresse ou leur confiance leur avait fait imprudemment négliger jusqu'alors.

L'hiver finissait, et César se proposait de poursuivre l'ennemi au retour de la belle saison, lorsqu'une députation des Éduens vint réclamer sa médiation. Il s'agissait de mettre fin aux troubles excités chez eux par l'ambition de Cotus et de Convictolitan, deux de leurs chefs, qui se disputaient le pouvoir. César avait plus que jamais besoin des secours des Éduens; et ils devaient être paralysés si des dissensions domestiques continuaient à agiter cette nation. Il crut donc ne pouvoir négliger cette affaire, et devoir au contraire s'en occuper de préférence à toute autre. Il se transporta sur les lieux, et, après avoir pesé les droits des deux compétiteurs, il se décida en faveur de Convictolitan. Il chercha d'ailleurs à rapprocher les esprits, et se confia à la reconnaissance de son protégé pour hâter un secours de dix mille fantassins qu'il requit des Éduens, indépendamment de leur cavalerie; mais Convictolitan roulait bien d'autres pensées dans son esprit. Les Romains, dans son opinion, n'avaient d'existence dans les Gaules que par les secours qu'ils avaient toujours tirés des Éduens, en sorte que la liberté générale de la Gaule et la leur propre tenait à la cessation de ces secours et au parti qu'ils prendraient dans les conjonctures présentes. Plein de cette idée, et le sentiment de l'indépendance prévalant en lui sur tous les autres, il ne songea plus qu'aux moyens de nécessiter une rupture, qu'il aurait eu de la peine à persuader à sa nation.

César avait donné quatre légions à Labiénus pour opérer une diversion du côté de Sens et de Lutèce : avec le reste de ses troupes, il avait gagné l'Auvergne, dans l'intention d'en assiéger la capitale, Gergovie (aujourd'hui Clermont, ou un emplacement qui en est voisin), et de poursuivre ses succès contre Vercingétorix. Celui-ci rompit aussitôt tout les ponts sur l'Allier, et s'efforça de mettre toujours cette rivière entre César et lui. César, de son côté, montait et redescendait le fleuve tour à tour, recherchant soigneusement soit un gué, soit un point qui ne fût pas observé. Il s'arrêta enfin vis-à-vis des débris d'un pont que Vercingétorix avait fait ruiner, et, dès le lendemain, comme à son ordinaire, il donna ordre de décamper; mais il était resté, avec deux légions, caché dans les bois voisins, et lorsque Vercingétorix, attaché à suivre les mouvements de son armée, se fut éloigné, il rétablit le pont, passa l'Allier, et fut bientôt devant Gergovie. Cette place, située sur le haut d'une montagne, était bien fortifiée, et Vercingétorix s'était logé au pied avec son armée. César porta son camp d'un autre côté, et avant de penser à tracer une circonvallation, il avisa aux moyens de se procurer des vivres.

Pendant ce temps, Convictolitan faisait partir le contingent des Éduens, déjà précédé de leur cavalerie; mais il avait concerté avec Litavic, leur chef, les moyens d'en frustrer César et d'en fortifier, au contraire, la confédération gauloise. Déjà les Éduens n'étaient plus qu'à trente milles du camp romain, lorsque Litavic feignit de recevoir la nouvelle que, sous prétexte de trahison et d'intelligences avec les Arvernes, César venait de faire périr Éporédorix et Virdumare, qui commandaient leur cavalerie, et que, sans doute, il

Digitized by Google

préparait le même sort au reste des Éduens. L'indignation s'empare de sa troupe; il en profite pour rendre le retour impossible, en faisant massacrer plusieurs Romains, conducteurs d'un convoi qu'ils escortaient; et, à l'aide de la même fraude, il soulève tous les cantons environnants. Éporédorix et Virdumare étaient dans la confidence de cette intrigue : quelque sujet de rivalité entre eux produisit un mécontentement qui porta le premier à révéler tout à César. Il était pour ce dernier d'un intérêt majeur d'étouffer dans sa naissance le germe d'une telle défection. Laissant deux légions seulement à la garde du camp, il part sur-le-champ avec les quatre autres, et va droit à la rencontre des Éduens. Il place Éporédorix aux premiers rangs, lui ordonne d'entrer en pourparler avec ses compatriotes, et ne tarde pas ainsi à les désabuser. Confus également et de leur erreur et de leur crime, ils jettent bas les armes et demandent grâce. César n'avait garde de leur refuser un pardon qu'il avait lui-même besoin d'accorder, et il regagna son camp avec eux, après avoir fait part à leurs magistrats de sa conduite, dans l'espoir que cet acte de clémence envers des hommes qu'il avait droit de punir par les droits de la guerre, deviendrait pour eux un nouveau motif d'attachement et de fidélité; mais ses courriers avaient été précédés par ceux de Litavic, et déjà les esprits étaient soulevés de toutes parts. A Cabillon (à Châlons-sur-Saône), on avait éconduit un tribun qui regagnait sa légion; des marchands avaient pareillement été chassés, puis pillés; enfin les voies de fait étaient générales, lorsqu'on reçut les dépêches de César. Les magistrats se répandirent en excuses, et envoyèrent une députation au proconsul; mais jugeant, avec assez de raison, qu'après une telle levée des boucliers, et les procédés qui l'avaient accompagnée, il était impossible que la confiance pût renaître, ils firent des dispositions secrètes pour se joindre à la ligue, et multiplier les ennemis des Romains. César, qui pénétrait ces menées, continuait à dissimuler et ne cherchait qu'un prétexte pour abandonner Gergovie, afin de prendre une position qui le mît à portée d'en imposer à l'intrigue.

Il était arrivé fort à propos à son camp : Vercingétorix, l'avait attaqué pendant son absence. L'étendue que les deux légions avaient à défendre les avait fort affaiblies, et il est douteux qu'elles eussent pu résister à une seconde attaque préméditée pour le lendemain. Malgré le désir de se retirer qui pressait César, celui de maintenir sa réputation par la prise de Gergovie, dont il ne désespérait pas de s'emparer, le porta à différer son départ, et à occuper une colline dont la possession devait le mettre à même d'enlever à la ville la ressource de l'eau et du fourrage. Dans cette vue, plusieurs attaques qu'il dirigea contre la place et contre le camp des Gaulois n'eurent lieu que pour faire diversion à la véritable qu'il conduisait lui-même, et dans laquelle il réussit complétement. Mais dans les autres, l'ardeur des légionnaires, qu'on ne put contenir, les rendit sourds au son du cor qui ordonnait la retraite, et les porta à faire plus qu'on exigeait d'eux. Un centurion et quelques soldats escaladèrent les remparts; un autre enfonça l'une des portes; et déjà l'alarme était dans la ville, lorsque des secours prompts et multipliés rendirent l'avantage aux assiégés sur des troupes mal postées, et qui n'étaient pas soutenues. Elles furent forcées de lâcher pied avec une perte de sept cents hommes et de quarante-six centurions. César consola ses soldats de cet échec, en louant la valeur et la résolution dont ils avaient fait preuve dans une position aussi désavantageuse, mais les blâmant aussi de la présomption qu'ils avaient eue de prétendre mieux juger que lui de ce qui pouvait décider la victoire; et il leur recommanda pour l'avenir une retenue égale à leur courage. Pour lui, reconnaissant plus que jamais la nécessité de décamper, mais voulant le faire au moins avec honneur, il présenta plusieurs jours de suite la bataille à Vercingétorix, qui, fidèle à son système, la refusa constamment, et qui, par cette conduite prudente, bien mieux qu'il ne l'eût pu espérer de son courage, obtint la gloire peu commune d'avoir fait échouer, cette fois du moins, les desseins du premier capitaine du monde.

Forcé d'abandonner à son adversaire la gloire de ce petit succès, César se rapprocha de l'Allier et le traversa, sans être inquiété, sur le pont qu'il y avait rétabli. A l'autre bord la cavalerie éduenne lui demanda de le devancer, afin de prévenir les mauvais desseins des malintentionnés de leur pays. César les soupçonnait eux-mêmes de ces mauvais desseins; mais l'espoir de les regagner en leur témoignant de la confiance le fit encore dissimuler; seulement il remit sous leurs yeux l'amitié particulière dont ils avaient été honorés de tout temps par les Romains, et les bienfaits qu'ils en avaient reçus, et qui avaient si fort augmenté leur pouvoir et leur considération dans les Gaules : il leur recommanda d'en rappeler le souvenir à leurs concitoyens, et les congédia. Ceux-ci partent, et prennent aussitôt la route de Noviodunum sur la Loire (Nevers), ville du territoire des Éduens, dont César avait fait un dépôt, et où il avait fait placer tous les otages de la Gaule, les bagages de son armée, ses chevaux, son trésor et ses vivres. A peine y sont-ils arrivés qu'Éporédorix et Virdumare font main-basse sur

tous les employés romains, s'emparent des otages, partagent l'argent, enlèvent le bagage et les vivres, jettent dans la Loire ce qu'ils ne peuvent emporter, brûlent la ville, qu'ils craignent de ne pouvoir défendre, rompent les ponts, et répandent des corps-de-garde le long du fleuve, bien que la fonte des neiges, qui l'avait grossi, parût un obstacle suffisant pour empêcher de le passer à gué. Les Éduens achevèrent de se déclarer contre César, en entraînant les peuples dont ils avaient saisi les otages, et sollicitèrent enfin le commandement général de la ligue, dont ils avaient si fort accru les forces et la consistance. Ils se flattaient de l'obtenir d'emblée, et ce ne fut pas sans regretter les déférences auxquelles les avaient accoutumés leurs liaisons avec les Romains, qu'ils le virent conserver à Vercingétorix. Il lui fut offert dans une assemblée générale, convoquée à Bibracte (à Autun), la capitale des Éduens, et où se rendirent tous les peuples de la Gaule, à l'exception des Lingons et des Rémois, qui demeurèrent fidèles à leur ancienne alliance. Confirmé dans sa dignité, le généralissime établit le contingent des divers peuples de manière à se former un corps de quinze mille cavaliers. Il requit peu d'infanterie; il n'en avait pas besoin, d'après le plan qu'il s'était tracé d'éviter les batailles, de harceler seulement l'ennemi, de lui couper les vivres, et de lui enlever ses ressources en brûlant tout dans les environs.

César, en apprenant tant d'événements contraires dénué de cavalerie, et ne pouvant espérer des renforts, ni de l'Italie, où les divisions intestines tenaient tout en arrêt, ni de la province romaine, qui n'avait pour sa défense que vingt-deux cohortes levées dans son sein, hésita quelque temps sur le parti qu'il avait à prendre. Il s'arrêta enfin à celui de gagner les frontières de la Germanie, d'où il espérait tirer de la cavalerie et des troupes légères, et aussitôt il se disposa à traverser la Loire. Contre l'attente de l'ennemi, il trouva un gué où ses soldats n'eurent de l'eau que jusqu'au-dessous des bras. Le peu de troupes laissées à l'autre bord pour observer ou pour interdire le passage, prit la fuite à son approche, et César répara une partie de ses pertes par le butin qu'il fit en bestiaux. Labiénus, qui, à la nouvelle de son danger, avait quitté les environs de Lutèce, où il faisait une diversion utile, le rejoignit, et César gagna alors les frontières commune des Éduens, des Séquanais et des Lingons. Dans cette position il observait les premiers, protégeait les derniers, veillait à la province romaine, et s'assurait des communications avec les Germains alliés. Ceux-ci ne tardèrent point à lui faire passer les secours qu'il avait espérés d'eux; mais leurs cavaliers étaient si mal montés, que César fut obligé de leur donner les chevaux de ses officiers.

Vercingétorix, ayant aussi reçu des renforts, se rapprocha de César, qu'il commençait à redouter moins, et d'autant moins que celui-ci, en gagnant les frontières de la Gaule, semblait penser à l'abandonner tout-à-fait. Bientôt sa confiance abusée alla jusqu'à craindre que la fuite ne lui enlevât cette proie, et qu'une retraite, qui ne serait point troublée, ne donnât quelque jour à César les moyens de faire trembler encore une fois pour sa liberté cette Gaule qui semblait désormais affranchie de son esclavage. D'après ces nouvelles vues, il crut devoir rechercher César avec le même soin qu'il avait mis jusqu'alors à l'éviter, et il se persuada qu'il pouvait le faire avec d'autant plus d'espoir de succès, qu'il était infiniment supérieur à l'ennemi en cavalerie, et qu'il se promettait toujours de n'engager que des combats de cavalerie. Ayant partagé la sienne en trois corps, il fut attaquer brusquement les Romains dans une de leurs marches. Une division se présente à la tête de leurs colonnes pour les arrêter, tandis que les deux autres en inquiètent les flancs. Obligé, pour résister, de former aussi sa cavalerie en trois divisions, César supplée au nombre en la faisant soutenir par son infanterie. Cette disposition, en rendant aux siens la confiance que l'infériorité numérique pouvait leur ôter, les maintint dans l'égalité jusqu'au moment où les Germains, rompant et dispersant tout ce qui leur était opposé, firent encore pencher la balance en faveur de César. Vercingétorix, d'autant plus consterné de cet échec qu'il était plus éloigné de s'y attendre, décampa aussitôt, et se retira sous Alise, ville considérable des Mandubiens, et qui passait pour la plus forte de toute la Gaule. César l'y suivit sans délai, arriva presque en même temps que lui, et fit aussitôt commencer la circonvallation.

Alise, dont le nom subsiste encore aujourd'hui dans un petit bourg de l'Auxois, voisin de Sainte-Reine, et à quelques lieues à l'est de Semur, était située sur une montagne fort élevée, au pied de laquelle coulaient deux petites rivières, qui laissaient entre elles une plaine assez étendue. Vercingétorix ferma cette plaine par un fossé et une muraille, et avec les débris de son armée il s'établit sous les murs de la ville. L'activité des Romains dans les travaux de la circonvallation, qui n'avait pas moins de onze milles d'étendue, l'obligea à se commettre de nouveau aux hasards d'un engagement, pour retarder l'instant qui lui ôterait toute communication avec le dehors Mais, aussi malheureux que dans les tentatives précédentes, il renonça à ces essais infructueux, et,

profitant de l'obscurité de la nuit, tandis que tous les passages n'étaient pas encore interceptés, il congédia sa cavalerie, et manda par elle aux confédérés de hâter leurs secours, attendu que, retiré dans la ville avec quatre-vingt mille hommes, il n'avait de vivres que pour un mois. Après le départ, César acheva son enceinte, et la fortifia par des travaux énormes. De triples fossés, des chausse-trappes sans nombre, plusieurs rangs d'abatis d'arbres et de fosses couvertes le mettaient à l'abri des sorties de la ville; et une autre ligne de circonvallation de quatorze mille pas d'étendue, et munie de forts à quatre-vingts pieds de distance les uns des autres, le défendait pareillement contre les attaques du dehors. Ainsi retranché et pourvu de vivres pour trente jours, il attendit tranquillement les Gaulois, qui en effet se mettaient en mouvement de toutes les parties de la Gaule, et qui, avec une célérité inconcevable, réunirent en un mois, sur les frontières des Éduens, deux cent quarante mille hommes de pied et huit mille chevaux, sous quatre chefs principaux : Comius, d'Arras, Virdumare et Éporédorix, Éduens; et Vergasillaunus, Auvergnat, et parent de Vercingétorix. Comius était le même qui avait été si utile à César dans son expédition de Bretagne, et qui, en retour, en avait été comblé de bienfaits; mais il avait cédé à l'entraînement général qu'avait excité l'espoir de recouvrer l'indépendance.

Cependant les vivres diminuaient dans Alise, et les avis était partagés dans le conseil sur ce qu'il y avait à faire en cette circonstance. Les uns, désespérant des secours, parlaient de se rendre; les autres voulaient qu'on tentât de forcer les retranchements avant que l'abattement absolu de leurs forces leur rendît cette dernière ressource impossible. Critognat, l'un des principaux seigneurs arvernes, trouva de la faiblesse dans les deux partis. Il prétendit qu'il fallait compter sur un secours que les précautions extrêmes des Romains annonçaient suffisamment, et remettre en conséquence l'heure du combat au temps où ils auraient à seconder les efforts extérieurs de leurs compatriotes; et, quant à leurs ressources pour subsister jusque-là, il ne frémit point de proposer l'horrible expédient de soutenir leurs forces au moyen de la chair des malheureux qui, inutiles à la défense, y devenaient un obstacle. « Cet exemple, ajouta-t-il, nous a été laissé par nos ancêtres, à l'époque où l'invasion des Cimbres et des Teutons les menaça d'une dévastation passagère; et, lorsque c'est notre liberté même qui est en danger aujourd'hui, il nous conviendrait de le donner si nous ne l'avions pas reçu. » Cette opinion fanatique, sans prévaloir dans le conseil, donna lieu à l'expulsion des bouches inutiles. Ces tristes victimes, repoussées également de leurs murailles et des retranchements des Romains auxquels elles demandaient en vain du pain et l'esclavage, périrent bientôt de faim et de misère entre le camp et la ville.

Ce fut à la suite de ces résolutions désespérées que, du haut de leur montagne, les assiégés aperçurent enfin le secours après lequel ils soupiraient avec impatience. Empressés de coopérer aux efforts des arrivants, ils sortent en foule de la ville, comblent les fossés avec des fascines, ou les couvrent avec des claies, et secondent l'attaque extérieure, que les Gaulois, confiants en leur multitude, avaient engagée au milieu du jour. Déjà le soleil se couchait, et la fortune ne s'était encore déclarée pour aucun parti : c'était toujours aux Germains qu'il était réservé de la fixer. Un dernier effort de ceux-ci contraignit les Gaulois du dehors à la retraite; et ceux du dedans, n'étant plus secondés, se virent forcés d'en faire autant. Deux jours après, les Gaulois voulurent essayer si un assaut de nuit leur serait plus favorable. Munis de claies, d'échelles et de crocs, ils s'approchent de la contrevallation, et, par leurs cris, ils avertissent Vercingétorix d'agir de son côté; mais l'obscurité de la nuit contribuant à accroître le danger des piéges qui couvraient les retranchements, le jour parut sans qu'ils eussent été entamés; et les Gaulois, pour prévenir les suites du désordre où ils se trouvaient, se virent encore forcés à la retraite.

Presque désespérés de l'inefficacité de ces deux assauts, ils se déterminèrent cependant à un dernier effort après s'être procuré sur les fortifications du camp toutes les notions et tous les renseignements qui leur étaient nécessaires. Du côté du septentrion, la circonvallation passait au pied d'une montagne qu'on n'avait pu y comprendre, à cause de son étendue, et qui dominait entièrement ce quartier, défendu par deux légions. Le plan des Gaulois était de s'emparer de ce poste, et, descendant de cette position avantageuse, de tomber sur les retranchements et de les forcer. Vergasillaunus, à la tête de cinquante mille hommes d'élite, fut chargé de cette expédition. Il part sur le soir, arrive à la pointe du jour sur le revers de la montagne, y fait reposer ses troupes, et attend le milieu du jour pour commencer l'attaque. Vercingétorix, qui du haut d'Alise l'avait aperçu, descend de son côté avec tout l'attirail nécessaire à ébranler les retranchements, et en même temps, un assaut général livré à tous les quartiers romains, les force à disséminer leurs troupes, et à pourvoir difficilement aux besoins de la partie la plus faible. Des deux côtés les ef-

forts furent extrêmes, les Gaulois désespérant de leur liberté, si ce jour-là même les retranchements romains n'étaient forcés, et les Romains se persuadant que le terme des longs travaux de la conquête était arrivé, si ce jour même aussi ils fixaient encore la victoire.

Vergasillaunus et Vercingétorix, dominant sur les Romains chacun de leur côté, nettoyaient les retranchements à force de traits, comblaient de terre les fossés et les fosses qui les protégeaint, et tentaient même de monter à l'assaut. Dans ce danger, César envoie Labiénus avec six cohortes au secours des deux légions, avec ordre de faire une sortie si les retranchements étaient forcés. Fabius et le jeune Brutus, chacun avec un pareil nombre de troupes, sont opposés par lui à Vercingétorix; lui-même se porte de ce côté, et y rétablit le combat. Il rejoint alors Labiénus, qui, tout près d'être forcé, se disposait, avec trente-neuf cohortes qu'il avait ramassées de divers quartiers, à la sortie qu'il devait tenter à la dernière extrémité. En ce moment César est reconnu à ses vêtements par les ennemis. L'espoir de parvenir à extirper en sa personne jusqu'aux racines de la guerre et de la servitude, leur fait pousser un cri d'encouragement, et la mêlée devient furieuse. Mais pendant que l'on combattait de part et d'autre avec un nouvel acharnement, la cavalerie romaine, sortie hors des lignes par ordre de César, attaque brusquement les Gaulois par derrière; et toujours vaincus par la surprise, ceux-ci y succombent encore cette fois. Ils lâchent pied subitement, et en un instant la déroute devient générale. Vergasillaunus est pris en fuyant, et soixante-quatorze drapeaux sont déposés aux pieds de César. Le plus petit nombre des Gaulois eut le bonheur de regagner leur camp, et la nuit même ils l'abandonnèrent pour se retirer chacun chez eux.

Ceux de la ville, subordonnés aux événements du dehors, étaient rentrés consternés dans leurs murs. Le lendemain, le conseil est convoqué par Vercingétorix. Aussi grand dans le malheur qu'il l'avait été dans la prospérité, après avoir exposé la vanité de toute espérance ultérieure, et le besoin de céder à la nécessité, il s'offrit généreusement pour le salut d'un peuple dont il avait voulu garantir la liberté, et se proposa lui-même pour être livré au vainqueur[1]. Les chefs, en effet, les armes et des otages, telles furent les conditions auxquelles César reçut les assiégés à composition. Il donna, à titre de butin, un prisonnier à chacun de ses soldats; mais il excepta de cette rigueur les Éduens et les Arvernes, qu'il espéra regagner par cet acte de clémence, et il réserva Vercingétorix pour son triomphe. Vingt jours de supplications furent ordonnées par le sénat pour cette importante campagne, la plus laborieuse, la plus critique et la plus brillante de toutes celles de César dans la Gaule. Cette contrée néanmoins ne fut pas absolument soumise; et, pour atteindre ce résultat, il fallut encore à César les travaux d'une dernière campagne.

[51] Les Gaulois, imputant les mauvais succès de la précédente à un mauvais plan d'opérations, voulurent essayer si les Romains, attaqués en détail et de divers côtés à la fois, seraient aussi invincibles que lorsque, réunis en grandes masses, ils pouvaient déployer toutes les ressources de leur tactique. Mais César, dans ses quartiers d'hiver, avait l'œil à tout[1]. Il pénétra ces projets, et fonda les moyens de les dissiper sur le soin de les prévenir. Dans cette vue, il part d'Autun le dernier jour de décembre, et tombe à l'improviste sur les Bituriges, (les Berruyers), que leur aisance rendait avantageux et remuants, mais qui, n'ayant fait encore aucun préparatif, furent accablés tout d'un coup, sans trouver d'autre ressource que la fuite chez leurs voisins. Ce fut une occasion à César d'attaquer ceux-ci, et tous, également pris au dépourvu, se déterminèrent également à la soumission. Cette campagne, entreprise au cœur de l'hiver, fut courte. Le quarantième jour César était de retour à Autun. Mais à peine y était-il arrivé, que ces mêmes Bituriges, qu'il venait de combattre, réclamèrent ses secours contre les Carnutes, ces ardents promoteurs de toutes les dispositions hostiles contre les Romains. César se remit aussitôt en campagne avec les troupes qu'il trouva sous sa main, et deux légions qu'il tira des quartiers les moins éloignés. Les Carnutes, incapables de lui résister, se dissipent à son approche, et lui abandonnent un pays ruiné dans les expéditions précédentes. César, forcé de borner ses exploits à faire du butin, laissa une garnison à Génabum, et se rendit chez les fidèles Rémois, qui avaient besoin de son aide contre les Bellovaques, qui, commandés par Corréus, chef aussi habile qu'intrépide, et par Comius, d'Arras, et assistés de divers peuples voisins, se disposaient à les attaquer. César, avec quatre légions, se porta rapidement dans le Beauvoisis; mais il trouva le pays dévasté, n'y rencontra point d'ennemis, et n'apprit qu'au bout de quelques jours que, retranchés d'une manière formidable sur une montagne entourée d'un marais, les Bellovaques l'attendaient de pied ferme, dans la résolution de le combattre s'il était en petit nombre, et de le harceler au contraire s'il en était autrement. Sur cet avis, César, pour procu-

[1] Plut. *in Cæs.*

[1] *Cæs. de Bell. Gall.*, lib. VIII.

Digitized by Google

ALISE
UXELLODUN
CÆSAR
VERCINGE TORIX

[illegible]

rer un engagement dont il se promettait l'avantage, ne laissa paraître que trois légions, et fit lentement suivre la quatrième qui escortait le bagage. Mais, soit que les Bellovaques se fussent doutés du piége, soit qu'ils ne se jugeassent point encore assez forts, ils demeurèrent dans leur position, qui était à peu près inattaquable.

César l'estima telle, et manda au reste de ses troupes de le venir joindre. En attendant il fit tracer de l'autre côté du marais un camp également formidable par ses retranchements, ses forts et ses autres défenses. De part et d'autre on continua à s'observer : les rencontres n'avaient lieu qu'au fourrage, et c'était souvent au désavantage des Romains, qui, forcés de se répandre dans des habitations écartées pour y chercher de vivres, se trouvaient dans un isolement que la moindre embuscade rendait funeste.

Cependant les Gaulois, redoutant de se voir renfermer sans vivres comme à Alise, pensèrent à congédier ceux qui étaient d'un moindre service; mais ils furent trahis par le jour dans leurs apprêts de départ. César, pour troubler encore plus cette retraite, hasarda de passer le marais, sur lequel il fit jeter des ponts, et campa au pied de la montagne, sans oser cependant engager un combat que l'ennemi, fort de sa position, n'eût pas redouté : surveillant seulement l'instant de la séparation, il l'épiait pour tenter alors une attaque; mais les Bellovaques, pénétrant son dessein, firent passer de main en main à la tête du camp des bottes de paille et des fascines sur lesquelles ils avaient coutume de s'asseoir en attendant le combat, et, à un signal convenu, y ayant mis le feu de toutes parts, il s'éleva une flamme et une fumée qui masquèrent leurs mouvements, ce qui fut un obstacle invincible à toutes les tentatives de la cavalerie, tant par la crainte de la flamme qui épouvantait les chevaux, que par celle des embuscades que redoutaient les cavaliers.

Corréus, à quelque temps de là, en disposa une dont il se promettait le plus grand succès; mais, trahi par un prisonnier, il fut surpris lui-même et succomba dans cette rencontre, après avoir donné mille témoignages de valeur, et avoir refusé avec une opiniâtreté homicide le quartier que l'estime de son courage lui avait fait offrir plusieurs fois. Sa mort entraîna la ruine des Bellovaques, qui envoyèrent aussitôt des députés pour se soumettre, et qui profitèrent de cette circonstance pour rejeter sur Corréus et sur une populace ignorante et dominatrice les résolutions qui les avaient entraînés dans cette guerre. César leur reprocha qu'ayant pris part l'année précédente à celle qui avait armé toute la Gaule, ils avaient bien tardé à suivre l'exemple des autres peuples dans leur soumission; il ajouta qu'ils rejetaient vainement sur les morts leurs propres fautes, et qu'à tort ils prétendaient lui faire accroire que les intrigues d'un ambitieux et les caprices de la populace pussent prévaloir sur la volonté des hommes honnêtes, et sur celle des magistrats; qu'au reste il voulait bien se contenter du mal qu'ils s'étaient fait à eux-mêmes, et qu'il recevait leurs otages. Comius ne fut pas compris dans la composition; de bonne heure il s'était dérobé par la fuite, et avait gagné les frontières de la Gaule : il se défiait des Romains, et ce n'était pas sans motif, depuis que, par une lâcheté insigne, le prétexte d'une entrevue que lui avait demandée Labiénus avait été l'occasion d'un assassinat auquel il n'avait échappé que par miracle.

César, en recevant les Bellovaques à composition, les avait traités avec une sévérité qui n'était que dans ses paroles; mais, de cette époque, il crut que, sans compromettre la réputation de clémence qu'il s'était acquise, il devait, s'il prétendait laisser la Gaule effectivement soumise, au terme de sa gestion, recourir enfin aux voies de rigueur. Le premier acte qu'il fit en conséquence de ce principe fut contre Ambiorix, dont il alla mettre de nouveau les états à feu et à sang, dans le désir de faire retomber sur sa tête tout l'odieux d'une dévastation dont sa perfidie était la cause; il confia à Labiénus le châtiment des Trévirs, et, tout étant pacifié dans le nord, il se transporta dans le midi, où ses secours étaient encore nécessaires.

Un rassemblement de mécontents s'était formé sous les murs de Limone (Poitiers), et avait pour chef l'Audien (l'Angevin) Dumnacus. Il assiégeait cette ville demeurée fidèle aux Romains; Caninius, lieutenant de César, vint au secours, et fut attaqué, sans succès d'ailleurs, par Dumnacus; mais les forces étaient de part et d'autre dans une égalité qui aurait prolongé longtemps cet état d'indécision, si Fabius, autre lieutenant de César, ne fût venu à l'aide de Caninius. Leurs forces réunies eurent bientôt dissipé les insurgés. Fabius marcha dès-lors contre les Carnutes, vainquit leur opiniâtreté, et les contraignit enfin à donner des otages, mesure à laquelle ils s'étaient soustraits jusque-là. Il étendit ses progrès jusqu'aux contrées armoriques, qu'il ramena également à l'obéissance. Pour Caninius, il poursuivit chez les Carduques (dans le Quercy) Lutérius, un de leurs chefs, qui, avec le Sénonais Drapès, avait recueilli les fuyards, et se proposait d'inquiéter la province romaine. Mais les dispositions de Caninius le confinèrent dans sa province, et le forcèrent à se fortifier dans Uxellodunum (Cap

de Nac), ville située sur un roc d'un accès difficile, lors même qu'il n'eût offert aucune résistance.

Caninius, après avoir reconnu l'impossibilité d'emporter une telle place d'emblée, posta ses troupes sur trois hauteurs voisines, et commença une circonvallation. Le souvenir d'Alise vint alarmer les assiégés. Lutérius, qui s'y était trouvé, opina à faire sortir une partie des troupes pour procurer des vivres à la ville, et, dès la nuit suivante, il en partit avec Drapès, laissant deux mille hommes seulement dans la place pour la garder. Bientôt ils eurent ramassé une grande quantité de blé, mais Lutérius, ayant tenté d'en introduire une partie, fut surpris, et tout son monde tué ou dissipé. Drapès, attaqué dans son camp avant qu'il pût être instruit de cet événement, fut plus malheureux; il fut fait prisonnier: Caninius retourna dès-lors devant la place, où Fabius vint encore le joindre; mais la situation de la ville nécessitait un plus grand concours de forces, et il fallut que César s'y portât lui-même. En s'y rendant par le pays des Carnutes, il crut devoir à la politique cruelle qu'il venait de se créer, de faire battre de verges Guturvatus, le principal auteur des soulèvements des Carnutes, et de le faire ensuite décapiter : ce fut le prélude d'un autre genre de barbarie qu'il devait exercer envers ceux d'Uxellodunum.

Ceux-ci, par la réduction de la garnison, avaient du blé en abondance; mais, par leur position, ils manquaient d'eau, et n'en tiraient que d'une fontaine située au pied de leurs murs. Il devenait hasardeux de s'y rendre, si les Romains pouvaient se loger avantageusement dans les environs. Ce fut l'objet de travaux immenses qu'achevèrent ceux-ci, malgré la vive opposition des assiégés. La gêne qu'en éprouvèrent ces derniers leur suggéra l'idée d'incendier ces constructions avec des tonneaux remplis de matières combustibles, qu'ils firent rouler sur les ouvrages après y avoir mis le feu. Le désir d'accroître l'incendie, d'une part, et, de l'autre, celui de s'y opposer, donnèrent lieu à un combat qui favorisait les progrès de l'incendie, lorsque César ordonna un assaut général : ce n'était qu'une diversion; mais les assiégés, qui furent trompés, coururent à leurs remparts, et laissèrent les assiégeants maîtres de l'incendie. Les assiégés persistèrent néanmoins à tenir, continuant à user de la fontaine, bien que rarement et à leur grand péril. Mais les Romains étant parvenus, au moyen d'une mine, à la détruire tout à fait, il fallut qu'ils se soumissent au vainqueur. Barbare par politique, César fit couper la main à des braves qui soutenaient une légitime indépendance, et qu'il ne pouvait se défendre d'estimer. Mais son ambition enchaînait sa générosité, et il craignait que celle-ci ne fût, pour des peuples mal soumis, un encouragement à la résistance, soit par la certitude de l'impunité, soit par l'espoir de la chance du succès, pour peu qu'ils pussent atteindre la fin d'une administration qui approchait de son terme. Drapès que l'on traitait de brigand, parce qu'il avait toujours été l'un des plus heureux partisans qui eussent fatigué les armées romaines, craignant un sort plus funeste encore que ses compagnons d'armes, se laissa mourir de faim.

César acheva la campagne par la soumission de l'Aquitaine, et alla passer l'hiver à Nématocène (à Arras), où il apprit la réduction de Comius. Antoine, chargé de le poursuivre, avait détaché contre lui Volusénus, celui-là même que Labiénus avait employé pour s'en défaire, et dont la haine s'était accrue de la honte et de l'inutilité de son forfait. Un jour qu'emporté par sa rage il poursuivait vivement Comius, celui-ci tourne bride, fond sur Volusénus, le blesse mortellement à la cuisse, et se dérobe ensuite par la vitesse de son cheval; puis, satisfait apparemment par sa vengeance, ou hors d'état peut-être de résister davantage, il députe vers Antoine, se soumet à tout ce qu'il ordonnera de sa personne, le conjure seulement de lui épargner la honte ou l'effroi d'avoir désormais à comparaître devant un Romain. Antoine, touché de ses malheurs et des motifs de sa demande, la lui accorda sans difficulté, et reçut ses otages. Sa soumission acheva celle de la Gaule, et en termina la conquête, après huit campagnes consécutives, dont trois furent employées contre les Helvétiens, les Bretons et les Germains. Cette époque, importante dans l'histoire de la Gaule, ne l'est pas moins dans celle de Rome, en ce qu'elle fut comme le signal de cette guerre civile fameuse qui devait renverser son gouvernement et l'assujettir elle-même à César et à ses successeurs.

III

DE L'AN 50 AVANT J.-C. A L'AN 260 DE J.-C.

Histoire des Gaules depuis l'achèvement de la conquête du pays par Jules César, jusqu'aux premières incursions qu'y tentèrent les Francs.

[50] La neuvième et dernière année de César dans les Gaules y avait été tranquille. Il l'avait employée à se concilier les peuples qu'il avait soumis, tant afin de conserver entières la gloire et la considération qu'il tirait de cette conquête, que pour s'en faire au besoin une ressource pour parvenir

Digitized by Google

au but où tendait son ambition [1]. Dans cette vue, il s'était borné, suivant Suétone, à imposer les Gaules à la modique redevance de quarante millions de sesterces (huit millions de francs)[2]; et, des richesses immenses qu'il avait accumulées par toutes les voies dans le cours de ses campagnes, il s'acheta des créatures au dedans et au dehors. Il était temps qu'il se fît des amis : son gouvernement allait expirer, et, pour ne point se retrouver homme privé sous Pompée, qui sans magistrature régnait réellement à Rome, il se proposait de postuler le consulat par procureur. Il s'y était fait autoriser l'année même du consulat de Pompée, qui d'abord avait témoigné de l'opposition, et qui bientôt s'en était désisté, par la crainte d'être traversé lui-même par César dans la poursuite qu'il méditait de la prorogation de son gouvernement des Espagnes, lequel devait expirer un an avant celui de César dans les Gaules. Mais, parvenu à son but, il se repentit de sa complaisance, et, pressentant les vues ambitieuses de son rival, il essaya de le traverser. Dès l'année précédente il y avait travaillé, et, par l'organe du consul M. Marcellus[1], il avait proposé au sénat de révoquer César, ainsi que le privilége inouï qui lui avait été attribué par le peuple. Mais cette demande illégale et intempestive, au milieu du récit des exploits dont César ne cessait de faire retentir le sénat, n'y avait eu aucune suite. Pompée renouvela cette année ses efforts. Il disposait des nouveaux consuls, ennemis déclarés de César, et surtout du tribun Curion, autre antagoniste du proconsul, qui s'était chargé de remettre en avant la proposition de Marcellus. César déjoua toutes ces mesures en achetant le dévouement de Curion et le silence de l'un des consuls. Le premier, devenu sa créature, chercha d'abord mille prétextes pour éluder l'exécution de ses engagements avec Pompée; et quand, pressé par les instances du parti, il n'y eut plus moyen de reculer, il se tira habilement d'affaire en exposant au sénat qu'il fallait ou prolonger les deux rivaux dans leurs gouvernements, ou les forcer tous deux à abdiquer; mais surtout se bien garder, pour le salut de la république, de laisser armé l'un des deux à l'exclusion de l'autre. Cet avis, sous une apparence d'impartialité, et même de défiance républicaine, était tout en faveur de César, en ce que Pompée, qui s'était fait proroger aussi dans son gouvernement, et qui avait plus de temps à en jouir encore que César de celui des Gaules, devait difficilement se prêter à abdiquer. Cependant il écrivit de la campagne au sénat que, quoiqu'on lui eût offert dans les temps, sans qu'il l'eût recherché, et son troisième consulat et la prorogation de son autorité proconsulaire, il était prêt, si le sénat l'exigeait, à faire le sacrifice de la dernière à l'intérêt de l'état. Mais ce n'était point là sa véritable pensée; et le sénat, qui s'en doutait et qui voyait en lui un protecteur, se trouva embarrassé.

Curion profita de sa perplexité pour défendre, au nom du peuple, que l'on parlât de la démission de l'un ou de l'autre des deux rivaux; et parce que l'on avait besoin de troupes en Syrie, il ordonna que chacun d'eux fournirait une légion. Pompée redemanda alors à César l'une de celles qu'il lui avait prêtées autrefois, en sorte que ce fut effectivement le dernier qui fournit les deux légions. Il répara aisément ce vide par des levées dans la Gaule et dans la Germanie; et, à l'aide des sommes immenses dont il pouvait disposer, il

[1] App. *de Bell. Civ.* l. II. Diod. l. XL. Plut. *in Cæs. et Pomp.* Cic. *Epist. ad Atticum.* l. VII.

[2] Mézeray dit un million d'or. J'ignore si c'est par évaluation des quarante millions de sesterces de Suétone (cccc n-s, *quadragenties centena millia sestertii*, ou pour avoir trouvé cette expression dans quelque autre auteur; si, enfin, par un million d'or, il entend un million d'écus (trois millions de livres), ou un million d'*aurei* romains, ce qui ferait vingt millions.

L'*aureus*, en effet, de la valeur de 100 sesterces, était, au temps de César, à la taille de 40 à la livre de 12 onces, laquelle valait alors 800 francs de notre monnaie. Ainsi l'*aureus* valait 20 francs, et le sesterce (*sestertius, nummus*) 20 centimes ou 4 sous.

Les Romains comptaient encore par as, qui était l'unité monétaire; par deniers, ainsi nommés parce qu'ils valaient 10 as ou 4 sesterces; par onces d'argent, équivalentes à 7 deniers; par onces d'or ou livres d'argent, de la valeur de 12 onces d'argent; par grands sesterces (*sestertia*), qui en valaient 1000 petits; et, enfin, par talents de 60 mines attiques, chacune desquelles valait 100 drachmes attiques ou 100 deniers romains.

L'as était originairement une monnaie de cuivre, du poids de 12 onces, dont la valeur fut long-temps équivalente à celle de notre livre ou franc. Mais au temps de la première guerre punique, où l'on frappa pour la première fois de la monnaie d'argent à Rome, on réduisit l'as au sixième de sa valeur, et la république acquitta ses dettes avec le sixième de leur montant. L'as diminua encore depuis de poids et de valeur; et au temps de César il ne valait plus que 8 centimes ou 6 liards environ de notre monnaie. (*V. Metrol.* de Paucton et de Romé de l'Isle; ou l'*Enc. méth. antiq.* art. *Monnaie.*)

L'usage de la livre d'argent de douze onces romaines (moins fortes d'un neuvième que l'once marchande) se perpétua dans les Gaules jusqu'au temps de Charlemagne, qui la divisa en 20 sous, et le sou en 12 deniers. Sous cette nouvelle forme, elle continua à y être employée, à ce qu'on croit, jusqu'au règne de Philippe I. Après ce monarque, on y substitua le marc marchand de 8 onces, peut-être parce que les altérations successives du titre de la livre l'avaient rabaissée à la valeur de celui-ci. Mais le marc, pour cela, ne fut pas une monnaie, et la livre resta en possession d'en servir. Sa valeur seulement devint variable. On en compta plusieurs dans le marc, et plus ou moins selon l'abondance ou la rareté du numéraire. Sous Louis VI, fils de Philippe I, le marc valait deux livres; ce qu'on infère de la valeur du marc d'or, fixée sous ce règne à 20 livres. On trouvera, au règne de Jean II, la valeur du marc d'argent sous les successeurs de Louis VI. (*V. Enc. méth. Fin.*, art. *Marc. Arts et mét.*, art. *Monnaie et Denier.*)

[1] Ce M. Marcellus, illustré par une harangue de Cicéron, était arrière-petit-fils du fameux Marcellus, vainqueur de Viridomare, d'Annibal, et d'Archimède, et fut l'aïeul du Marcellus, gendre d'Auguste, destiné par lui à l'empire, et immortalisé par les vers de Virgile.

Digitized by Google

doubla peut-être encore ses forces en doublant la paie de ses soldats. Fort de ces ressources, il écrivit au sénat, demandant que le peuple fût consulté sur la révocation des bienfaits qu'il tenait de lui, ou, s'il devait en être privé, que le même sort fût partagé par les autres gouverneurs de province. Il se promettait de cette démarche de rester proconsul dans les Gaules, ou de pouvoir se plaindre avec quelque apparence de justice, et d'en tirer raison par la force. Le sénat ayant pris connaissance de sa lettre, le consul C. Marcellus, cousin germain du consul de même nom de l'année précédente, mit aux opinions si César serait maintenu dans son gouvernement, son temps étant expiré, et presque à l'unanimité, il fut décidé que cette prorogation était contraire aux lois : il demanda ensuite si c'était l'intention du sénat de priver Pompée de ses gouvernements pour le temps qu'il avait encore à en jouir; et déjà l'on décidait que c'était une injustice, lorsque Curion demanda à son tour s'il était expédient à la république que Pompée demeurât en armes, lorsque César aurait désarmé. Cette considération nouvelle donna lieu à un nouveau décret, et, à la majorité de trois cent soixante-dix voix contre vingt-deux, il fut décidé que les deux concurrents désarmeraient à la fois. « Soyez donc les esclaves de César ! » s'écria le consul furieux, et il sortit du sénat. Le décret au reste n'eut pas de suite; et sur le bruit qui courait que César passait les Alpes, Marcellus fit arrêter que les deux légions qu'on lui avait retirées seraient données à Pompée pour la défense de l'Italie. Cette partialité révolta César, et peut-être l'inculpation du consul lui fit-elle naître l'idée de la réaliser.

[49] En effet, il passa les Alpes; mais seul d'abord, et il se rendit à Ravenne, dernière ville de son gouvernement de la Cisalpine; de là il suivait plus commodément les diverses intrigues de la capitale. Il négociait encore, faisait de nouvelles propositions, et restreignait ses demandes à la conservation de ses gouvernements de la Cisalpine et de l'Illyrie, jusqu'au temps où il serait promu de nouveau au consulat. Cicéron opina pour la conservation de l'Illyrie avec une seule légion : il amena même Pompée à ce tempérament. Mais l'austérité déplacée de Caton, et la haine aveugle des nouveaux consuls L. Corn. Lentulus et C. Cl. Marcellus, frère de Marcus, élus tous deux par le crédit de Pompée et en dépit de la brigue de César, firent échouer cette mesure qui eût pu sauver la république. A peine étaient-ils entrés en fonctions, qu'ils convoquèrent le sénat pour délibérer sur la démission à exiger de César, et sur un décret tendant à ce qu'il fût déclaré rebelle s'il ne désarmait à un jour fixé ; sentiment qui était d'opinion générale, et, pour ainsi dire, convenu, pourvu que Pompée désarmât aussi de son côté. Mais, le premier point obtenu, ils ne firent point délibérer sur Pompée. Marc Antoine, lieutenant de César et tribun du peuple alors, protesta contre cette mauvaise foi et contre le décret qui en était résulté, en sorte que l'on ne put passer outre : mais les consuls, ayant fait approcher des troupes, expulsèrent avec violence les tribuns opposants, qui se réfugièrent auprès de César ; et alors fut porté le fatal décret qui devait changer la forme de l'état, « que les consuls de l'année, » et les proconsuls en charge, Pompée et Cicéron, » veilleraient à la sûreté publique. »

Instruit de cette résolution, César prit aussi son parti. Il n'avait près de lui qu'une seule légion ; et ce peu de forces contribuait à la sécurité de ses adversaires. Mais en tout temps il avait su compenser tous les avantages de ses ennemis par celui de la célérité à prévenir leurs desseins. Sans perdre un moment, il rassemble sa légion, harangue ses soldats, irrite leur ressentiment par le tableau des injustices qu'on lui fait éprouver, et par le spectacle de la majesté du peuple violée en la personne de ses tribuns. Il les excite à en tirer vengeance, et il les entend avec joie répondre à son appel.

Aussitôt il détache, avec quelques troupes, un officier affidé, qui, marchant sur Ariminium (Rimini), la première ville d'Italie au-delà des limites de la Cisalpine, y entre à l'improviste, et, sans affecter de s'en rendre maître, s'y établit de manière à y demeurer le plus fort. César, avec le reste de sa légion, le suit de près, franchit, non sans quelque émotion, le petit fleuve du Rubicon qui séparait l'Italie de la Cisalpine, et se constitue ainsi en guerre ouverte avec les consuls. Mais, à l'effet de prévenir la défaveur qu'une couleur de rébellion pouvait donner à son parti, il affecta les plus grands égards pour les tribuns qui s'étaient rendus près de lui, et qui, comme représentants du peuple, paraissaient faire de la cause de César la cause même de la république. Ce premier pas fait, il rappela ses légions de la Gaule, et, comptant sur l'effet de la surprise, il ne laissa pas de marcher toujours en avant avec le peu de troupes qu'il avait sous la main.

D'Ariminium, il se porta successivement à Aretium (Arezzo), Pisaure (Pesaro), Fanum (Fano), Ancone, Auximum (Osimo), et Asculum (Ascoli). La terreur était partout : les garnisons faibles, intimidées ou séduites, fuyaient, se rendaient ou se livraient même à lui, et pendant ce temps ses renforts arrivaient. Il en profita pour assiéger Corfinium, où commandait L. Domitius Ænobarbus, désigné par le sénat pour lui succé-

Digitized by Google

der dans la Transalpine. L'issue de ce siége eut quelque chose de romanesque. La garnison livra son chef. Celui-ci, pour ne pas dépendre de son rival, s'était empoisonné. César, qui l'ignorait, lui ayant accordé non-seulement la vie, mais la liberté même de retourner auprès de Pompée, faisait naître dans son cœur des regrets bien amers, lorsque l'esclave qu'il avait chargé du soin de préparer le poison vint le rendre à la vie, en lui confessant qu'il n'avait pu se résoudre à suivre ponctuellement ses ordres, et que le breuvage qu'il lui avait administré n'était qu'une potion soporative.

Des succès si rapides d'un côté, et la difficulté des levées de l'autre, déterminèrent Pompée à quitter précipitamment la capitale. Il se retira d'abord à Capoue, puis à Brindes, d'où, à l'aide des vaisseaux de la république, il fit passer son armée en Macédoine, se flattant d'y établir avec succès le théâtre de la guerre. Vaine espérance, qui compensait à ses yeux la perte du trésor public de Rome et de l'Italie entière, qui, en moins de deux mois, étaient tombés sous la main de César!

Toujours habile à profiter des moments, celui-ci fit aussitôt passer en Sicile et en Sardaigne des forces suffisantes pour en expulser les partisans de Pompée et assurer les subsistances de la capitale [1]. Il aurait voulu suivre Pompée jusqu'en Grèce; mais il ne disposait point encore d'un assez grand nombre de vaisseaux; et, en attendant qu'il pût se former une marine, il tourna ses soins du côté de l'Occident. Pour en être maître, il n'avait plus que l'Espagne à conquérir. Afranius et Pétréius, deux lieutenants de Pompée, d'une réputation connue, y commandaient pour lui. César résolut de conduire lui-même cette expédition. Il regagna les Alpes; mais à peine les eut-il descendues, qu'il fut étonné de rencontrer des ennemis auxquels il ne s'attendait pas. C'étaient les Marseillais, qui avaient arrêté de lui fermer leurs portes.

Il manda leurs magistrats, qui répondirent à ses instances qu'amis constants de la république, mais inhabiles à prononcer entre Pompée et lui, tous deux également bienfaiteurs de leur ville, ils seraient à l'un et à l'autre tant qu'ils les verraient unis entre eux, et qu'au contraire ils les excluraient l'un et l'autre aussi longtemps qu'ils seraient divisés. C'était une fausseté, et César ne tarda pas à être instruit que Domitius, le même qu'il avait rendu à la liberté à Corfinium, immolant la reconnaissance à ce qu'il croyait apparemment un devoir, avait déterminé les Marseillais, auxquels il avait conduit des renforts, à le nommer leur chef et à se déclarer contre César. Pour venger cet affront, César mit le siége devant la ville et en confia la conduite à Trébonius, son lieutenant, pendant qu'avec le reste de ses troupes il se rendit en Espagne. Sur toutes choses, il lui recommanda d'éviter un assaut, dont les suites pouvaient devenir funestes à une ville que, pour divers motifs, il voulait ménager. Avec ces ménagements, il fallut du temps à Trébonius pour obliger les habitants, puissamment aidés de leurs richesses, de leurs talents et de leur courage, à venir à composition; mais deux combats sur mer, où douze galères que César venait de faire construire à Arles eurent l'avantage sur les vaisseaux de la ville, déterminèrent enfin les Marseillais à entrer en négociation. Ils supplièrent Trébonius d'attendre les ordres de César, sur les conditions auxquelles ils remettraient leur place. Trébonius crut remplir le vœu de ses instructions en accédant à cette demande, et de part et d'autre les hostilités cessèrent. Mais, pendant que les Romains se reposaient avec confiance sur la trêve et sur les apparences pacifiques des assiégés, ceux-ci, abusant de la bonne foi et de la modération du chef, font une sortie inattendue, et brûlent et détruisent les machines de guerre dont ils avaient eu le plus à souffrir. Il fallut que Trébonius recommençât péniblement un nouveau siége. A force d'art, de patience et de travaux, il réduisit encore les assiégés à faire des propositions; mais, plus avisé cette fois, il se mit en possession de la ville. Aussi indulgent d'ailleurs qu'il s'était montré d'abord, il laissa à César à prononcer sur le sort des habitants à son retour. Domitius, avant son entrée, avait eu le bonheur de fuir sur un vaisseau, en trompant la vigilance de D. Brutus, qui bloquait le port : il rejoignit Pompée à Pharsale et y périt.

César ne tarda point à reparaître victorieux du parti qui tenait en Espagne pour Pompée. Malgré de grands talents et l'union qui existait entre eux, Afranius et Pétréius avaient été contraints, en quarante jours, à mettre bas les armes dans l'Espagne citérieure, et s'étaient vus réduits à cette extrémité plus encore par la tactique habile de leur adversaire que par son épée. L'admiration que fit naître cette campagne savante, ajoutée aux autres titres de César à la gloire, lui amena sans combat le reste des légions de Pompée au-delà de l'Èbre. Il repassa avec celles-ci dans les Gaules, où il devait les licencier sur les bords du Var; et ce fut avec cet appareil triomphant qu'il fit son entrée à Marseille. Il avait à punir en elle l'accueil fait à un ennemi, sa résistance et sa trahison; mais, toujours dés-

[1] *Cæs. de Bell. Civ.* l. I et II.

armé par le succès, César pardonna aux habitants : il les dépouilla d'ailleurs d'une partie de leurs richesses et de tous leurs moyens de défense.

[48] De Marseille il retourna à Rome ; et là, autant par amour du pouvoir que pour en imposer plus facilement au vulgaire par les enseignes légitimes de la puissance, il se fit revêtir de l'autorité consulaire : politique habile que n'eurent point ses ennemis, et dont César ne tarda pas à recueillir le fruit en plus d'une occasion où il lui suffit de ce titre imposant pour prévenir ou pour comprimer plus d'une résistance. Il est hors de notre sujet de le suivre dans une expédition qui n'a plus de rapport avec la Gaule ; mais il n'est peut-être pas superflu de remarquer, comme époque chronologique assez naturellement liée à l'histoire de celle-ci, que ce fut dans la campagne qui succéda à la réduction entière de la Gaule, par la prise de Marseille, que se livra cette fameuse bataille de Pharsale, suivie de près de la mort de Pompée, et qui donna l'empire du monde à son rival.

César, en s'éloignant de la Gaule, avait pourvu aux moyens de s'assurer de sa fidélité. La fleur de sa noblesse et de ses braves faisait la force de ses armées, et, avec l'art de les associer à ses travaux, il avait fait évanouir tout soupçon qu'ils pussent n'être que des otages. Victorieux de tous ses ennemis, il paya le service des Gaulois par toutes les faveurs qui purent se concilier avec la domination. Il s'étudia à rendre leur joug léger ; et l'imposition modique qu'il établit sur eux pour l'entretien de huit légions commises à la garde du pays fut loin d'atteindre aux sommes immenses prodiguées et perdues par eux dans leurs dissensions domestiques.

[44-43] A la mort de César, qui eut lieu cinq mois seulement après la vaine pompe de ses triomphes sur les trois parties du monde, Munatius Plancus était gouverneur de la Gaule transalpine, où il fonda la ville de Lyon, et Décimus Brutus l'était de la Cisalpine. Tous deux, lieutenants de César, tenaient de lui leurs gouvernements, et le dernier surtout, admis à son intime confiance, et qu'il avait institué son héritier à défaut d'Octave, semblait devoir lui être attaché par tous les liens de la reconnaissance : cependant il avait été l'un des plus ardents promoteurs de la conspiration tramée contre lui par M. Brutus et par Cassius [1]. Antoine, dont le consulat expirait, et dont l'ambition se trouva éveillée et favorisée par les circonstances, convoita le gouvernement de Décimus, comme singulièrement propre à établir son autorité dans la capitale, à raison de la proximité où il s'en trouvait : mais comme le sénat, qui pénétrait ses vues, y mettait obstacle, il eut recours au peuple, auquel il remontra l'indécence de laisser un témoignage de la munificence de César entre les mains du moins excusable de ses meurtriers ; et, fort du plébiscite qu'il en obtint, il marcha aussitôt contre Décimus, qu'il tint assiégé dans Modène. Le sénat, qui, après une espèce de réconciliation entre les amis et les ennemis de César, avait ratifié la distribution des gouvernements entre eux, voyant son autorité méprisée par la démarche d'Antoine, le déclara ennemi de la patrie, sur la proposition de Cicéron, qui publia alors ses éloquentes et funestes *Philippiques*. Les deux consuls Hirtius et Pansa furent envoyés contre lui, ainsi que les troupes qu'avait levées de son côté Octave, fils adoptif de César et petit-fils de sa sœur, lequel, malgré son extrême jeunesse, jetait et disposait avec habileté les fondements de sa grandeur future. Antoine fut défait près de Modène ; mais les deux consuls y payèrent leur succès de leur vie. Le sénat, toujours méfiant, enleva alors à Octave le commandement de l'armée, qui semblait lui être dévolu par la mort des deux autres généraux, et chargea Décimus, devenu libre, de poursuivre Antoine dans les Alpes. Celui-ci, qui n'avait de refuge que les Gaules, fit pressentir Plancus, qui y commandait trois légions, et Lépide, l'un des amis et des plus chauds partisans de César, nommé au gouvernement de l'Espagne, mais qui se trouvait encore dans les Gaules, où il disposait de sept légions. Tous deux hésitaient sur le parti qu'ils avaient à prendre. Antoine, inspiré alors autant par son courage que par sa situation, marche droit à Lépide, pose son camp sans défense auprès du sien, entame avec lui une négociation, dans laquelle il lui représente le danger commun des amis de César, s'ils ne réunissent leurs forces ; et, dans le cours des pourparlers, il lui débauche si complétement son armée, qu'elle abandonne son général et qu'elle proclame Antoine. Plancus et Pollion viennent se joindre à lui ; et ce fugitif, qui, peu de jours auparavant, semblait à la veille de sa perte et peut-être du supplice, se voyait alors à la tête de dix-sept légions, et presque en état de donner lui-même la loi. Octave n'avait pas attendu ce moment pour lui proposer une réunion, dont le motif était de venger César. Le talent qu'il avait eu, à l'aide de sa petite armée et du crédit de Cicéron, de se faire nommer consul à dix-huit ans, en remplacement de Pansa, et de disposer à ce titre des forces de la république, le mettait au moins en égalité de pouvoir avec Antoine. Tous deux trouvaient de l'avantage à se réunir ; mais, dans la défiance où ils ne pouvaient manquer d'être l'un à l'égard

[1] Appien. l. III. Vell. Paterc. l. II, c. 34, etc. Plut. in *Cæs.*

de l'autre, après les différends qui les avaient divisés d'abord, ils jugèrent prudent d'admettre entre eux un tiers, qui, sans leur faire ombrage par ses moyens, en eût assez néanmoins pour prévenir de mauvais desseins. Leur choix tomba sur Lépide ; et c'est de cette intrigue que naquit, dans une île du Panaro, près de Modène, le second triumvirat, plus renommé encore par ses proscriptions que par le renversement absolu du gouvernement de la république, et l'envahissement des provinces de l'empire, que se partagèrent entre eux ces trois ambitieux.

[42-28] Les Gaules échurent à Antoine; mais après la bataille de Philippes, où Brutus et Cassius, les derniers tenants de la république, eurent été défaits par Octave et Antoine, ce dernier s'étant jeté sur les provinces d'Orient, son éloignement donna lieu à Octave de s'emparer des Gaules, pour n'en être plus dépossédé. A l'occasion d'une révolte de l'Aquitaine et d'une irruption des Suèves, il y fit passer M. Vipsanius Agrippa [38], l'un de ses plus habiles lieutenants, qui réduisit les uns et les autres, et qui embellit la Gaule de plusieurs voies romaines, qui partaient de Lyon, où il faisait sa résidence. Il le rappela au bout de deux ans, d'abord pour l'opposer à Sextus Pompée, qui, maître des îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, désolait la Méditerranée; et ensuite à Antoine, lorsqu'il se fut tout-à-fait brouillé avec lui.

[31] Ce fut Agrippa qui procura à Octave le gain de la célèbre bataille d'Actium, la plus importante peut-être de toutes celles qui aient jamais été livrées. L'éloignement de cet habile général releva le courage des Morins (des Flamands), qui secondèrent une nouvelle tentative des Suèves sur la Gaule [28] : mais ils furent également comprimés par Carinas, préfet de la Belgique, et la victoire qu'il remporta sur eux fut assez éclatante pour qu'Octave lui fit l'honneur de triompher avec lui.

[27] L'année qui suivit cet avantage fut une année de paix pour tout l'empire, et le temple de Janus fut une seconde fois fermé par Octave. Il l'avait été la premiere après la bataille d'Actium. Ce fut alors qu'il institua la garde prétorienne, composée de dix cohortes de mille hommes chacune, et qu'il reçut du sénat le surnom d'Auguste, titre qui passa à ses successeurs, comme celui de César à l'héritier présomptif de l'empire. Quelque temps après il se fit encore attribuer le pouvoir souverain, sous l'apparence modeste de l'inviolabilité tribunitienne. Décernée d'abord pour cinq ans, puis pour dix, il eut soin de se faire renouveler cette dignité à l'expiration de chacune de ces nouvelles périodes [1]. La même année, Auguste, allant soumettre les Asturiens et les Cantabres, profita de cette circonstance pour affermir sa domination dans la Gaule même, dont le joug commença dès-lors à s'appesantir. Dans les états qu'il tint à Narbonne en cette circonstance, il augmenta le tribut imposé par César; et, à peu près dans le même temps, il ordonna un dénombrement complet de la population, qui fut désormais composée de trois ordres : des sénateurs ou anciens nobles, qui seuls avaient droit aux grandes dignités de leurs cités; des curiaux, presque exclusivement en possession des emplois municipaux, et qui étaient inscrits sur le rôle des curies, comme possédant un emploi honnête et ayant une origine honorable; des ingénus enfin, ou des possesseurs, dénomination sous laquelle étaient compris les habitants de la campagne et les artisans des villes, que leur état d'ignorance et leur défaut d'éducation excluaient, quoique libres, de toute fonction politique. Il soumit les uns et les autres à la jurisprudence romaine, dont l'autorité s'est perpétuée en grande partie jusqu'à nos jours, et qui a encore servi de base à nos nouvelles institutions judiciaires.

Auguste établit aussi dans les Gaules une hiérachie nouvelle de pouvoirs administratifs. Il conserva les quatre grandes divisions connues sous les noms de Narbonnaise, Aquitaine, Celtique et Belgique; mais il répartit plus également entre elles les cent peuples environ qu'elles renfermaient dans leur sein [1]. Cette opération se fit en annexant à l'Aquitaine et à la Belgique quelques-unes des cités ou peuplades de la Celtique, qui perdit alors son nom, pour prendre celui de Lyonnaise. Ainsi limitées, elles formèrent quatre des vingt-six départements ou diocèses [2], entre lesquels Auguste divisa tout l'empire; et qui étaient gouvernés : douze par des consulaires à la nomination du sénat et du peuple, et quatorze par des présidents au choix de l'empereur. Les dernières provinces, ordinairement frontières, étaient munies de troupes que commandaient les

[1] Mézer. av. Clovis. *Enc. méth.*, art. *Gallia*. Épit. Liv. l. CXXXIV.

[1] *Enc. méth.*, art. *Gallia et Romanum imperium*.

[2] Les vingt-six diocèses d'Auguste furent supprimés par Adrien, qui divisa tout l'empire en onze régions, comprenant soixante-treize provinces. Ce furent : l'Italie, deux provinces; l'Afrique, trois; les Gaules, quatre; la Bretagne, deux; l'Illyrie, dix-sept; l'Égypte, quatre; l'Orient, treize; la Thrace, six; le Pont, huit; et l'Asie, onze.

Constantin, après lui, subdivisant les contrées et les provinces, partagea tout l'empire en quatre grandes préfectures :

Celle des Gaules, renfermant vingt-neuf provinces, sous les trois vicariats de l'Hispanie, des Gaules et de la Bretagne.

Celle d'Italie, vingt-neuf provinces, sous le proconsulat d'Afrique, et les quatre vicariats de Rome, de l'Italie septentrionale, de l'Afrique et de l'Illyrie;

Celle d'Illyrie, onze provinces, sous le proconsulat d'Achaïe et les deux vicariats de Macédoine et de Dacie;

Celle d'Orient enfin, renfermant quarante-sept provinces, sous le proconsulat d'Asie, le comté d'Orient, la préfecture d'Egypte, et les trois vicariats d'Asie, de Pont et de Thrace.

Digitized by Google

agents du prince, magistrats tout à la fois de robe et d'épée, tandis que les consulaires, toujours en paix, n'avaient de décoration que la toge. Le politique empereur, dans ce partage des provinces, annonçait vouloir abandonner au sénat tout l'honneur, et ne se réserver que les travaux; mais son but, parfaitement rempli, avait été de s'attribuer effectivement tout le pouvoir. Des quatre diocèses de la Gaule, la Narbonnaise seule était consulaire.

[18-6] Agrippa, devenu gendre d'Auguste après la mort de Marcellus, reçut de lui de nouveau le gouvernement des Gaules. Dans le séjour qu'il y fit alors, ou dans le précédent, il contracta avec les Ubiens, qui avaient passé le Rhin, la première alliance que ces peuples aient faite avec les Romains. Leur cité vit naître Agrippine, sa petite-fille, mère de Néron; et celle-ci, dans la suite, y ayant fait passer une colonie de vétérans, la ville en prit le nom de *Colonia Agrippina*, qu'elle a retenu jusqu'à nos jours sous celui de Cologne. Agrippa, au bout d'un an, fut remplacé par Tibère, fils aîné de Livie, femme d'Auguste, et de Tibère Claude Néron, son premier mari [1]. Bientôt l'empereur se rendit lui-même dans les Gaules, à l'occasion d'un soulèvement des Sicambres qui avaient massacré les exacteurs romains, et pour surveiller en général les mouvements des Germains entre le Rhin et l'Elbe, peuples qui ont droit à notre intérêt particulier, comme étant les véritables ancêtres des Francs. La Gaule elle-même avait besoin d'être contenue. Pillée avec impunité par un certain Licinius, affranchi de César, qu'Auguste y avait envoyé avant Agrippa, le mécontentement s'était accru du fameux dénombrement qu'il avait ordonné dans tout l'empire, et que Drusus, second fils de Livie, avait fait exécuter dans les Gaules avec la plus grande rigueur. Cette disposition avait blessé l'orgueil des Gaulois, qui se crurent assimilés par cette mesure à de vils troupeaux. La présence de l'empereur étouffa ces germes de révolte, et les principaux de la Gaule, convoqués à Lyon, y votèrent même, en l'honneur d'Auguste, un temple magnifique, auquel soixante peuples contribuèrent; et, dans le même temps, la flatterie lui élevait d'autres autels à Narbonne, à Béziers, à Nîmes et à Bonn. Auguste marqua son séjour dans les Gaules par l'érection de divers monuments, et par la fondation de plusieurs villes auxquelles il donna son nom ou celui de son père adoptif, ainsi qu'à plusieurs autres déjà existantes [2].

Le calme qu'il rétablit dans les Gaules permit à Drusus de passer en Germanie : ce jeune prince avait planté ses étendards et élevé ses trophées sur les bords de l'Elbe, lorsque une chute de cheval l'enleva à ses triomphes, n'étant encore âgé que de trente ans. Drusenheim, proche Strasbourg, atteste encore son passage dans ces contrées. Tibère, son frère aîné, lui succéda dans le commandement, et, marchant toujours pied à pied et sans rien donner au hasard, il fit la

[1] Trois cents ans après Auguste, Probus, en partageant la Narbonnaise en deux provinces, et la Belgique en trois, forma sept provinces qui, furent la Viennoise, la Narbonnaise, l'Aquitaine, La Lyonnaise, la Belgique, la Germanique première ou supérieure, et la Germanique seconde ou inférieure. Dioclétien en étendit le nombre jusqu'à douze, en divisant la Belgique en trois provinces, sous les noms de première et seconde Belgique, et de grande Séquanaise, qui comprenait l'Helvétie; la Lyonnaise en première et seconde : et en annexant à la Gaule deux provinces alpines, les Alpes Grées et Pennines, et les Alpes maritimes ou Cotties. Enfin, par de semblables subdivisions, Constantin ou Gratien portèrent les provinces gauloises au nombre de dix-sept, ainsi qu'il suit :

ALPES.
1. ALPES GRÉES et PENNINES. Monstiers, métrop. St.-Maurice. Pet. et Gr. St.-Bernard, Martinach, etc.
2. ALPES MARITIMES ou COTTIES. Embrun, métrop. Senez, Vence, Monaco, Mont-Genèvre, etc.

NARBONNAISE.
3. VIENNOISE. Vienne, métrop. Valence, Arles, Marseille, Grenoble, Genève, etc.
4. I[re] NARBONNAISE. Narbonne, métrop. Toulouse, Lodève, Nîmes, Uzès, etc.
5. II[e] NARBONNAISE. Aix, métrop. Apt, Sistéron, Gap, Fréjus, Antibes, etc.

AQUITAINE.
6. I[re] AQUITAINE. Bourges, métrop. Clermont, Mende, Albi, Limoges, etc.
7. II[e] AQUITAINE. Bordeaux, métrop. Saintes, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Agen, etc.
8. III[e] AQUITAINE, ou NOVEMPOPULANIE. Auch, métrop. Tarbes, Oléron, Bazas, Bayonne, etc.

CELTIQUE.
9. I[re] LYONNAISE. Lyon, métrop. Mâcon, Châlons, Langres, Autun, etc.
10. II[e] LYONNAISE. Rouen, métrop. Lisieux, Bayeux, Avranches, Séez, Évreux, etc.
11. III[e] LYONNAISE. Tours, métrop. Angers, Nantes, Vannes, Rennes, le Mans, etc.
12. IV[e] LYONNAISE. Sens, métrop. Troyes, Auxerre, Meaux, Paris, Chartres, Orléans, etc.

BELGIQUE.
13. I[re] BELGIQUE. Trèves, métrop. Metz, Toul, Verdun, etc.
14. II[e] BELGIQUE. Reims, métrop. Soissons, Amiens, Arras, Boulogne, Cambrai, etc.
15. GRANDE SÉQUANAISE. Besançon, métrop. Bâle, Avanche, Zurich, Nyon, etc.
16. I[re] GERMANIQUE ou SUPÉRIEURE. Mayence, métrop. Worms, Spire, Strasbourg, etc.
17. II GERMANIQUE ou INFÉRIEURE. Cologne, métrop. Liége, Clèves, Nimègue, Leyde, etc.

Chacune des métropoles avait une cour ou juridiction supérieure; et la métropole de la première province, parmi celles qui avaient éprouvé une subdivision, possédait un degré d'honneur de plus, sous le nom de Primatie

[1] Tacite. *Ann.*, l. XII, 27. Diod., l. LIV. Strab., l. IV. Epitom. Liv., l. CXXXVII.

[2] Telles furent *Augusta Tricastinorum* Saint-Paul-Trois-Châteaux; *Apta Julia*, Apt; *Forum Julii*, Fréjus; *Albaugusta*, Albi; *Augustoritum*, Limoges; *Augusta Ausciorum*, Auch; *Aquæ Augustæ Tarbellicæ*, Dax; *Vicus Julii*, Aire; *Augustodunum*, Autun; *Juliobona*, Lillebonne; *Juliomagus*, Angers; *Cæsarodunum*, Tours; *Augustobona*, Troyes; *Augusta Trevorum*, Trèves; *Cæsaromagus*, Beauvais; *Augustomagus*, Senlis; *Augusta Suessionum*, Soissons; *Augusta Veromanduorum*, Saint-Quentin; *Augusta Rauracorum*, Augst près de Bâle.

guerre avec sagesse et avec succès. Il força les Sicambres à recevoir la loi et à se voir transplanter au-delà du Rhin. Au terme de cette expédition, et la sixième année avant notre ère, Auguste, pour la troisième fois depuis son règne, ferma le temple de Janus, et l'univers respira pendant douze ans.

[6-5] C'était au commencement de cette période pacifique que devait naître Jésus-Christ, le prince de la paix, mais d'une autre paix que celle que donne le monde, de celle qui réconcilie la terre avec le ciel, en procurant à l'homme, dégradé par le crime, des ressources pour recouvrer son innocence. Alors seulement se réalisèrent ces fictions du paganisme, qui faisaient habiter la divinité avec les hommes, et qui la faisaient converser familièrement avec eux. De cette époque, la connaissance d'un Dieu unique, renfermée jusqu'alors dans un coin de la Syrie, se répandit avec rapidité par toute la terre, et de pauvres pêcheurs furent les instruments de cette révolution. Dénués de tous moyens naturels, mais forts d'un témoignage à l'épreuve de la mort [1], au mépris de la croyance de tous les peuples, ils proclamèrent et firent triompher une doctrine nouvelle, aussi étonnante par sa pureté que par sa perpétuité. Prodige irrécusable, qui atteste la divinité du premier missionnaire! prodige impossible, s'il n'eût été qu'un homme et qu'un apôtre d'imposture!

[Ère vulg. 4] Tibère était alors à Rhodes, où il vivait en particulier, soit qu'une intrigue de cour l'y eût fait exiler, soit qu'il s'y fût retiré de lui-même, pour s'éloigner de Julie, qu'Auguste l'avait forcé d'épouser après la mort d'Agrippa, et qu'il n'osait ni accuser ni répudier. Auguste, éclairé enfin sur la conduite de sa fille, en fit justice lui-même par l'exil; et peu après, à l'occasion de quelques soulèvements des Germains, il fit passer Tibère en Germanie, et se rendit lui-même dans les Gaules pour le soutenir au besoin [2]. Ce prince, qui, par les suggestions de l'habile et ambitieuse Livie, l'avait déjà fait son gendre, avait encore payé d'avance ses services, en l'adoptant concurremment avec le jeune Agrippa. Tibère parut justifier ce choix par les succès qu'il eut en Germanie, et par ceux qu'il obtint encore quelques années après en Pannonie et en Dalmatie.

[8-14] Cependant Quintilius Varus, qui l'avait remplacé en Germanie, s'était laissé surprendre sur le Weser par les Germains soulevés, et conduits par Hermann ou Arminius, toujours célébré depuis comme le héros de la Germanie. Dix ans auparavant ce prince chérusque (brunswickois) avait été fait citoyen romain par Auguste, et élevé même à la dignité de chevalier. Trois légions entières furent détruites par lui. Varus et ses officiers se tuèrent eux-mêmes pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs, et pour se soustraire au supplice qu'ils firent effectivement subir à leurs prisonniers. Cette nouvelle accabla Auguste; il crut voir les Germains aux portes de Rome, et, pour s'opposer à des projets qu'il leur était possible peut-être de réaliser, il ordonna de nombreuses levées. Mais, soit que la terreur eût glacé les courages, soit par quelque autre motif inconnu, personne ne se hâta de s'enrôler. En vain Auguste déclara-t-il infâmes une multitude de citoyens qui se refusèrent à son appel, et les priva-t-il de leurs biens; en vain en livra-t-il même plusieurs à l'exécuteur : il fut réduit à composer sa nouvelle armée de quelques vétérans en petit nombre et d'affranchis levés à la hâte et pris de toutes parts. Tibère fut mis à la tête de ces levées avec Germanicus, son neveu, fils de Drusus et d'Antonia, nièce d'Auguste, que l'empereur lui avait fait adopter après la mort des deux fils d'Agrippa. Tibère demeura trois ans dans les Gaules pour rassurer ce pays contre les invasions des Germains, et pénétra enfin en Germanie, où il s'attacha à provoquer Arminius sans toutefois le combattre; la gloire de le vaincre était réservée à Germanicus. Pour Tibère, envoyé en Illyrie par Auguste, il en repartit avec hâte, sur l'avis que lui donna sa mère du déclin de la santé de ce prince. Il reçut son dernier soupir à Nôle, l'année du consulat de Pompée et d'Apuléius, et lui succéda à l'empire.

[21] Les Gaules, déjà pillées sous l'administration d'Auguste, furent livrées aux derniers excès sous le gouvernement dur et insouciant de Tibère. Les particuliers et les villes qui avaient conservé un revenu se virent également accablés d'impôts, de dettes et d'usures. Le mécontentement était au comble, et il ne fallait que la moindre étincelle pour allumer un incendie [1]. Florus, dans la Belgique, et Sacrovir, chez les Éduens, conçurent la pensée de mettre à profit ces dispositions pour rendre à leur pays son ancienne indépendance. Leurs émissaires, disséminés par toute la Gaule, se répandent en propos séditieux; ils représentent la pesanteur des tributs, l'immensité des dettes, l'orgueil et l'inhumanité des gouverneurs, la mésintelligence

[1] *Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus et manus nostræ contrectaverunt de Verbo vitæ.... annuntiamus vobis.* Ce que nous avons ouï de nos oreilles, vu de nos yeux, palpé de nos mains, touchant le Verbe de vie, qui était dès le commencement de toute chose.... c'est là ce que nous vous annonçons (Joan., Ep. I, c. 1.)

[2] Vell. Paterc., l. II, c. 50-60. Tac. *Ann.*, l. I, 5.

[1] Tac. *Ann.*, l. III.

Digitized by Google

qui règne parmi les troupes depuis la mort tragique de Germanicus, l'opulence naturelle à leur pays et la pauvreté de l'Italie, la faiblesse enfin des armées romaines, une fois qu'elles seraient privées de l'assistance qu'elles recevaient de l'étranger, et surtout de la leur propre.

Mais, pour faire réussir une pareille entreprise, ce n'était point assez de soulever les peuples, il fallait donner de l'ensemble à leurs mouvements, et c'est ce qui manqua en cette occasion. Les Angevins et les Tourangeaux, en se déclarant prématurément, se virent accablés par les Gaulois eux-mêmes, que dirigeaient quelques cohortes romaines. Sacrovir, en cette occasion, combattait dans les rangs des Romains, la tête nue, en signe d'un plus entier dévouement, mais réellement pour être reconnu de ses compatriotes, et éloigner de lui le danger. Florus, traversé par un ennemi personnel qui divisa ses forces, et qui se joignit même aux Romains contre lui, ne put opérer qu'un soulèvement partiel. Sa petite troupe, encore peu aguerrie, pénétrait dans les Ardennes, lorsqu'elle fut rencontrée par l'ennemi, et culbutée au premier choc. En vain il se déroba au désastre des siens; cerné un peu plus tard, et dans l'impossibilité de fuir, il se donna lui même la mort. Un sort pareil attendait Sacrovir, encore qu'il fût parvenu à réunir cinquante mille combattants. Mais la majeure partie de ses levées, composées de la jeune noblesse de la Gaule qui venait prendre des leçons de belles-lettres dans la capitale des Éduens, avait plus de confiance et d'ardeur que de science militaire, et tarda peu à céder aux efforts et à la tactique des Romains. Sacrovir, réduit à lui seul, se réfugia d'abord à Autun; puis il quitta cette ville, dans la crainte d'y être pris, et il se retira, avec ses plus fidèles amis, dans un village voisin. Là, le péril devenant plus pressant, ils se tuèrent eux-mêmes, après avoir livré leur retraite aux flammes, afin de soustraire leurs corps mêmes aux outrages de leurs ennemis.

Les lieutenants de Tibère furent moins heureux du côté de la Germanie. Ils éprouvèrent même de la part des Frisons un échec que l'empereur dissimula. Abîmé dans les voluptés de l'île de Caprée, indifférent désormais à la gloire, et livré à tous les tourments d'une âme non plus jalouse, mais soupçonneuse, il craignait qu'un général qui rétablirait les affaires en Germanie n'acquît assez de crédit pour lui enlever l'empire.

[33] La dix-neuvième année de son règne, Jésus-Christ expiait en Judée, sur la croix, les crimes du genre humain, et, par une vie nouvelle dont lui seul avait pu donner les préceptes et l'exemple, il appelait tous les hommes à se faire l'application de ses souffrances. Quatre ans après, le faible Pilate, qui l'avait condamné, fut rappelé à Rome pour cause de malversation. Il n'y arriva qu'après la mort de l'empereur. Caligula, qui succéda à Tibère, l'envoya en exil à Vienne [1]. Hérode Antipas, devant qui Jésus avait comparu, devait aussi trouver un lieu d'exil dans les Gaules, et Lyon lui fut assigné pour sa retraite par le même Caligula. Longtemps auparavant, et la sixième année de l'ère vulgaire, Hérode Archélaüs, son frère aîné, fils, comme lui, d'Hérode-le Grand ou l'infanticide, et successeur immédiat de celui-ci au trône de Judée, avait pareillement été exilé à Vienne par Auguste.

[37] Caius Caligula succéda à Tibère, comme étant fils de Germanicus et de la vertueuse Agrippine, petite-fille d'Auguste. Mais ce monstre n'eut aucune des vertus de ses aïeux. Extravagant et cruel tout à la fois, et ne reconnaissant l'exercice de la puissance suprême que dans la faculté de faire le mal impunément, il n'est genre de folie et de cruauté auquel il ne se soit livré pendant les trois ans qu'il pesa sur le genre humain [2]. Nul, sous son règne, ne fut certain de son existence; point de précautions d'ailleurs qui pussent mettre à l'abri des caprices d'un tyran sanguinaire, qui trouvait des motifs égaux de condamnation dans le crime et dans la vertu, dans la pauvreté et dans la richesse, dans le silence et dans l'indiscrétion, dans la modestie et dans l'ostentation, ou qui plutôt n'avait nul besoin de motifs pour dévouer à la mort quiconque était assez malheureux pour éveiller, non pas sa haine, mais seulement son attention. A peine investi de la puissance souveraine, il lui prit envie d'être conquérant, et de se signaler par une expédition en Germanie. Il n'en toucha que la frontière, ne vit pas un ennemi, et sa course, tant dans les Gaules que sur la rive du Rhin, fut une pure comédie. Cependant, il vint passer l'hiver à Lyon pour se remettre de ses fatigues, et le séjour qu'il y fit fut funeste à la Gaule. Non content de continuer à l'écraser d'impôts, ces vexations ne suffisant pas encore à sa cupidité, il proscrivait les riches pour confisquer leurs biens, et s'en félicitait sans pudeur, comme d'un jeu lucratif qui lui rapportait des millions en peu d'instants. Au printemps, il fit mine de vouloir passer en Bretagne. Cette expédition fut semblable à celle de Germanie. A peine avait-on quitté le rivage, qu'il donna ordre de rentrer au port, et il retourna à Rome triompher des Germains et des Bretons. Avant de quitter la Gaule, il l'enrichit cependant d'un phare, près de Gessoriac ou Boulogne. Ce monument, restauré par Charlemagne, et connu sous le nom de la Tour d'ordre, s'écroula à l'avé-

[1] Tac. *Ann.*, l. XV, c. 44 Joseph. *Antiq.* l. XVIII. — [2] Suet. *in Calig.*

Digitized by Google

nement de Louis XIV au trône. Il fonda encore à Lyon des combats d'éloquence, parce qu'il avait des prétentions à s'y connaître; mais, par une bizarrerie où ressortait son caractère féroce, les orateurs vaincus devaient ou effacer leurs compositions avec la langue, ou être battus de férules, ou plongés dans le Rhône. Chéréas, l'un des tribuns de sa garde, pour se soustraire à l'effet des suspicions du tyran sur son compte, en délivra l'empire par un assassinat.

[41] Un imbécile succéda à un furieux. Claude, frère de Germanicus, avait été retenu jusqu'alors éloigné de tout emploi, pour raison de son inaptitude. Dans l'incertitude générale, un caprice des soldats le porta sur le trône. Né à Lyon, la Gaule n'eut pas à s'enorgueillir de lui, mais elle eut à s'en louer [1]. Il épousa successivement l'infâme Messaline, qu'il envoya à la mort, et l'ambitieuse Agrippine, sa nièce, qui se défit de lui. Sous ce prince faible, l'empire ne laissa pas de recevoir du lustre des généraux qu'il mit en place, ou qui s'y trouvèrent. Vespasien, Galba, Corbulon, firent prospérer les armes romaines; le premier dans la Bretagne, et le dernier en Germanie. Ce ne fut que sous son règne que la Bretagne fut véritablement soumise. Il s'y rendit pour en recevoir l'hommage, après que ses généraux l'eurent conquise, et il la quitta pour en aller triompher à Rome.

Jusqu'à la huitième année de son règne, les rapports personnels de Claude avec la Gaule s'étaient bornes au voyage dans lequel il l'avait traversée pour se rendre dans la Bretagne. Mais à cette époque, voulant donner au pays qui l'avait vu naître un témoignage de son affection, il accorda le droit de cité romaine à la province narbonnaise, et l'affranchit de tout tribut. Il étendit ses faveurs jusqu'à la Gaule chevelue [2]; et à la suite d'un discours qu'il prononça dans le sénat, et qui, gravé sur deux tables de cuivre conservées à Lyon, est parvenu ainsi jusqu'à nous, il y fit rendre un décret pour admettre les nobles de la Gaule et particulièrement les Éduens aux places vacantes alors dans le sénat. Enfin il poursuivit l'entière destruction des druides, déjà proscrits par Auguste et par Tibère pour leurs odieux sacrifices. La majeure partie se réfugia dans la Bretagne. Quelques-uns échappèrent aux recherches, et perpétuèrent leur institution jusqu'au cinquième siècle.

Ce fut peu d'années après qu'Agrippine, bien différente de sa vertueuse mère, porta sur le trône, par un crime, le fils qu'elle avait eu de Domitius Æuobarbus, arrière-petit-fils de celui que nous avons vu compétiteur de César au gouvernement des Gaules. C'est ce Néron, dont le nom est devenu proverbe pour qualifier le plus odieux tyran, et qui, adopté par Claude, et devenu son gendre, lui succéda au préjudice de Britannicus, son fils [1]. Pendant quatorze ans que l'empire gémit sous la verge de fer du nouvel empereur, la Gaule partagea le sort commun; mais ce fut de son sein que partit le premier des coups qui devaient le renverser. Néron cependant affectionnait les Gaules, et surtout la Narbonnaise. La cinquième année de son règne, il avait contribué avec libéralité à la reconstruction de la ville de Lyon, détruite par un incendie, cent ans précisément après sa fondation, et six avant celui qu'il fut accusé d'avoir allumé lui-même à Rome. Quelles que fussent au reste ses faveurs, elles ne s'étaient point étendues jusqu'à la relaxation des impôts : au contraire, ils s'étaient accrus exorbitamment, et de manière à faire prévaloir le mécontentement sur la reconnaissance.

Julius Vindex, propréteur des Gaules, dont il était originaire, profita de ces dispositions pour soulever les peuples. L'autorité, devenue complice en lui de ses desseins, contribua à les favoriser. Les légions romaines, stationnées presque en totalité sur les frontières pour observer les mouvements des Germains, ne purent s'opposer à ses intrigues dans l'intérieur, où douze cents hommes seulement veillaient plutôt à la police, qu'à la garde du pays. Vindex rassemble donc les chefs des divers peuples, les séduit par une vive représentation des malheurs de l'empire et des infamies du tyran, forme une armée avec leur concours, lève dès-lors ouvertement l'étendard de la révolte, et cependant dépêche en Espagne vers Galba, que sa naissance, son âge et ses talents avaient investi d'une grande considération, et l'excite à se mettre à la tête d'un rassemblement qui avait pour but de venger le genre humain. Objet des soupçons de Néron, Galba saisit avidement une ouverture où il voit sa propre conservation, et, sans perdre de temps, il marche droit à Rome. Au seul bruit de cette nouvelle, l'alarme se répand dans le palais, la garde se dissipe; Néron délaissé prend la fuite; et le sénat abâtardi, se relevant de son abjection, le déclare ennemi de la patrie. Un simple détachement de cavalerie est envoyé pour l'arrêter. Presque réduit à lui seul, il allait tomber entre leurs mains, lorsque la terreur des supplices, venant à intimider sa pensée, lui inspira la résolution de s'arracher la vie

[1] Suet. *in Claud.*, Tacit. *Ann.*, l. XI 23-25.

[2] La Gaule, proprement dite, était appelée Chevelue (*Comata*), par opposition à la province romaine, dite *Braccata*, des braies ou longues chausses que portaient ses habitants.

[1] Senec. *Epist.* 91 Xiphilin.

Pendant son règne, Lucius Vétus, chef des légions de la Germanique supérieure (l'Alsace), conçut l'utile projet d'employer leur loisir à joindre la Saône et la Moselle, dont les sources sont voisines, et par ce moyen de faire communiquer les deux mers [1]. Gracilis, lieutenant dans la Belgique, fit avorter cette heureuse conception. Il opposa à Vétus le défaut de son autorité en des provinces qui ne lui étaient pas spécialement soumises, et l'éclat même de cette opération qui, tendant à capter la bienveillance de la Gaule, pourrait éveiller les soupçons jaloux du maître. Sous un prince comme Néron, une telle considération était prépondérante, et le projet fut abandonné.

Cependant Vindex avait tenté la fidélité des légions des deux Germaniques. Leurs chefs inclinaient à le seconder; mais les soldats, comblés des dons du tyran, lui étaient dévoués. Loin de faire cause commune avec lui, Virginius Rufus, l'un de ces chefs, fut obligé de marcher pour le combattre, et alla mettre le siége devant Besançon. Vindex accourut au secours de cette place. Les deux généraux se virent et parurent s'entendre : mais leurs soldats, par éloignement ou par malentendu, se traitèrent en ennemis, au grand désavantage de l'armée de Vindex, qui, mal informé lui-même de l'événement et croyant ses affaires désespérées, se donna la mort. Rufus, à la nouvelle de celle de Néron, fut proclamé empereur par ses soldats; mais, soit vertu, soit prudence, il les refusa. Galba ne l'en destitua pas moins, et envoya Vitellius pour le remplacer.

[68] Galba ne répondit point aux espérances que l'on avait conçues de lui. Ce n'est point qu'il n'eût les talents nécessaires au gouvernement; mais, successeur des Césars, il lui manquait ce prestige de considération que donne la naissance; droit incontestable, qui se concilie le respect et l'obéissance, indépendamment même de la conduite. Galba, sévère et avare, réprimant l'insolence du soldat, ainsi qu'eût pu le faire un prince légitime et dédaignant de l'acheter par des libéralités qui avaient été promises, non point par lui, mais en son nom, assez injuste et assez impolitique d'ailleurs pour se défaire de ceux qui l'avaient traversé, et pour charger de tributs les peuples qui avaient tardé à le reconnaître, tels que les Trévirs et les Lingons, souleva bientôt tous les esprits. Chacun des généraux crut avoir des droits aussi légitimes que lui à l'empire, et chaque armée des prérogatives égales pour donner un chef à l'état. De là vint que, presque en même temps, Othon, à Rome, et Vitellius, dans les Germaniques, se virent proclamés empereurs par une soldatesque indocile, spéculant avidement sur le gain qu'elle avait à espérer d'eux, et fort peu soucieuse des maux que l'empire avait à craindre de ces vils débauchés, qui avaient partagé toutes les orgies de Néron.

[69] Après neuf mois de règne, Galba, massacré par les prétoriens, eut pour successeur immédiat Othon, qui les avait soulevés et qui les combla de largesses. D'autre part, les soldats de Vitellius, empressés de procurer l'empire à leur général, le devancèrent en Italie, sous la conduite de Valens et de Cécinna, ses lieutenants [1]. Ils avaient à traverser la Gaule. Son soulèvement passé contre Néron, et sa soumission présente à Galba, étaient deux griefs dont ils furent bien aises de s'autoriser pour vivre à discrétion dans leur marche. Metz, malgré une réception honorable, eut le sort d'une ville prise d'assaut; quatre mille de ses habitants furent massacrés sans sujet. Les Éduens furent rançonnés et contraints de fournir des vivres sans rétribution. Vienne ne se préserva que par les plus humbles soumissions, et par une gratification de trois cents petits sesterces (soixante francs) à chaque soldat. Les Helvétiens enfin, qui avaient fait mine de résister, furent écrasés, et soumis ensuite aux plus rigoureux traitements. Ce fut après ces glorieux exploits que les deux généraux descendirent en Italie, et gagnèrent sur les troupes d'Othon, près de Crémone, une sanglante bataille, qui coûta quarante mille hommes aux deux partis. Othon, instruit de ce désastre, refusa de tenter encore la fortune aux dépens du sang des braves qui voulaient bien mourir pour lui; il préféra se dévouer à la mort, et il se la donna, après avoir fait part à ses soldats des motifs de sa résolution, et les avoir invités à se procurer les bonnes grâces du vainqueur. Vitellius dès-lors se rendit à Rome sans obstacle, et vint y recueillir les fruits de la victoire de ses lieutenants. Mais, étranger à tout noble sentiment, il ne fit que manifester davantage sur le trône les vices dont il était infecté, et la gloutonnerie surtout, qui lui avait déjà fait une renommée, n'étant encore que simple particulier. Une conduite aussi vile, en versant sur lui le mépris public, lui préparait une destinée plus tragique encore que celle d'Othon.

Au rapport de Tacite (*Hist.* liv. V, c. 13), c'était alors une opinion généralement répandue dans toute la Judée, que l'Orient allait prévaloir, et que de la Judée même devaient partir des hommes qui se rendraient maîtres de l'univers.

[1] Tacit. *Ann.*, l. XIII c. 53.

[1] Tacit. *Hist.*, l. I et II. Xiphilin.

Digitized by Google

Cette espèce d'oracle, qui a été si manifestement accompli en la personne de pauvres pêcheurs destinés à conquérir l'univers à la doctrine de la vérité, était autrement entendu par les Romains, qui l'appliquaient à Vespasien et à Tite, et par les *Juifs*, qui y voyaient l'annonce infaillible d'une splendeur prochaine. Cet espoir alla si avant et enflamma tellement leur courage, qu'aigris d'ailleurs par les vexations et les mépris des Romains, ils eurent la témérité de recourir aux armes pour s'affranchir de leur joug. Néron, pour le maintenir, avait envoyé en Judée Vespasien, illustré déjà par son expédition dans la Bretagne. A la mort du tyran, Vespasien avait successivement prêté serment d'obéissance à Galba, à Othon et à *Vitellius*. Cependant ses qualités personnelles et les succès qu'il avait obtenus en Judée, où il s'était rendu maître de tout le pays, à l'exception de Jérusalem, le faisaient juger par ses soldats bien plus digne d'occuper le trône que les tyrans sanguinaires qui se l'arrachaient tour à tour. Ce sentiment était si général et si prononcé parmi eux, que, lorsque Vespasien leur fit lecture de la formule du serment à prêter à Vitellius, l'armée entière demeura muette. Des prédictions vraies ou fausses, mais habilement répandues, de la grandeur future de Vespasien, et les intrigues de ses amis, qui mirent en avant des hommes sans conséquence pour le saluer empereur, commencèrent la rupture avec Vitellius. Les légions de Syrie et d'Égypte s'empressèrent de répondre aux vœux de celles de Judée. Bientôt s'y joignirent celles de Mésie et de Dalmatie, excitées surtout par deux légions de Pannonie, qui avaient tenu pour Othon, et qui avaient été comme reléguées en ce pays après leur défaite à Bédriac, près de Crémone. Plus voisines du théâtre de la tyrannie, ces légions abandonnent subitement l'Illyrie, et, sous le commandement d'Antonius Primus, plus estimé comme militaire que comme citoyen, elles se hâtent de gagner l'Italie. Par une destinée singulière, elles réparent, dans les mêmes champs de Bédriac, la honte de la défaite que, quelques mois auparavant, une partie d'entre eux y avait subie; mais elles souillent leur victoire par mille atrocités dans le pillage et l'incendie de Crémone, qui leur avait ouvert ses portes. Tel était le malheur de ces temps, que les chefs ne pouvaient contenir ni la cupidité ni l'indiscipline du soldat, et qu'une armée n'obtenait guère d'avantage sur une autre que parce qu'il se rencontrait un peu moins d'insubordination dans ses rangs que dans ceux de l'ennemi.

Antoine, s'éloignant de ce théâtre de ruines et de carnage, ne tarda pas à porter son camp aux portes de Rome. L'indolent Vitellius, après avoir négligé le salut de l'empire et le sien propre, alors qu'il en était encore temps, flottait en ce moment entre divers partis qu'on l'engageait à prendre. Le résultat de tant d'irrésolutions fut son adhésion à l'abdication que lui proposa Antoine, sous la réserve de l'opulence et de la sécurité pour le reste de ses jours. Mais les Germains, qui avaient décidé et maintenu sa fortune jusqu'alors, s'opposèrent à ce qu'ils appelaient son humiliation. Rome devint dès-lors un champ de bataille. Le Capitole, où s'était retiré le frère de Vespasien, fut attaqué et réduit en cendres par les Germains, qui eux-mêmes succombèrent ensuite sous les efforts des soldats d'Antoine. Le malheureux Vitellius, réduit à se cacher dans le palais qu'on l'avait forcé d'occuper de nouveau, est découvert par un tribun d'Antoine, et devient le jouet de la soldatesque, qui, après l'avoir rassasié d'outrages et couvert de blessures, abandonna son corps aux Gémonies[1], comme on le pratiquait à l'égard des malfaiteurs. Il n'avait régné que huit mois depuis la mort d'Othon. L'armée victorieuse s'abandonna de nouveau à tous les excès qui l'avaient déjà déshonorée à Crémone; et cinquante mille habitants, qui avaient vu avec indifférence les efforts opposés des combattants, et qui avaient applaudi tour à tour au parti le plus fort, devinrent victimes de l'avarice et de la cruauté des vainqueurs. Il ne fallait pas moins que la présence de Vespasien pour rétablir enfin l'ordre et la sécurité dans Rome. Il y entra en triomphe avec Tite, son fils, qui venait de prendre Jérusalem, et de la ruiner de fond en comble.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, une partie de la Gaule était agitée de mouvements de révolte qui menaçaient de la gagner tout entière[2]. A l'extrémité la plus reculée de son territoire, les Bataves, enfermés dans une île circonscrite par l'Océan d'une part, et de toutes les autres par le Rhin, formèrent le noyau de la rébellion. Mal assujettis aux Romains, ils ne leur payaient d'autre tribut que celui d'une jeunesse militaire, qui faisait la force de leur cavalerie. Mais, quelque léger, quelque honorable même que fût ce genre d'assujettissement, il humiliait leur orgueil. Civilis, un de leurs concitoyens, conçut le projet de profiter des circonstances pour en affranchir son pays, et pour arracher même aux Romains la Germanie et la Gaule, et s'en former peut-être un empire pour lui-même. Issu du sang des rois de son pays, la noblesse de son origine put lui inspirer ces vastes pensées; le

[1] Lieu où l'on exposait à Rome les corps des criminels après l'exécution.

[2] Tacit. *Hist.*, l. IV et V

ressentiment y joignit ses conseils. Pour récompense de vingt-cinq années de services dans les armées romaines, il s'était vu chargé de fers sur un soupçon et envoyé à Néron. Absous depuis par Galba, il était inquiété de nouveau par Vitellius.

Ce fut dans ces entrefaites qu'Antoine, qui cherchait à susciter de toutes parts des embarras à Vitellius, excita Civilis à la révolte. Celui-ci saisit avec avidité une occasion si favorable à ses desseins, et s'autorisa du nom de Vespasien, en travaillant en effet pour lui-même. Bientôt il eut soulevé les Bataves, que mécontentait alors une levée rigoureuse ; il forma en même temps une ligue avec les Frisons et les Caninéfates, leurs voisins, et se procura enfin de faciles intelligences dans l'armée romaine et dans la flotte, remplies l'une et l'autre de Bataves. A la première rencontre qu'il eut avec les Romains, ceux-ci, privés tout à coup de ces appuis sur lesquels ils se reposaient, furent battus sans pouvoir prévenir ce malheur, et perdirent tous leurs vaisseaux. Dans un second combat, le même genre de défection procura les mêmes avantages à Civilis ; mais il ne put empêcher les Romains de faire leur retraite en bon ordre sur le camp de Vétéra (Santen, un peu au-dessous de Wesel), poste important sur le Rhin, qu'Auguste avait fait fortifier autrefois pour tenir en bride les Germains.

Dans le même temps, un détachement de vétérans bataves, qui, par les ordres de Vitellius, se rendait en Italie, rebroussa chemin sur les avis de Civilis, lequel se vit alors à la tête d'une véritable armée Mais, peu assuré du succès, il crut encore prudent et politique à la fois de faire reconnaître Vespasien à ses soldats, et il dépêcha au camp de Vétéra pour engager les Romains qui s'y étaient réfugiés à s'unir à lui par les mêmes serments. La fierté romaine fut choquée de cette prétention d'un Barbare à lui conseiller son choix : aussi le camp répondit-il fièrement qu'il était fidèle à Vitellius, et que le transfuge batave qui osait lui faire une proposition indécente n'avait rien à démêler dans les affaires de Rome ; mais devait s'attendre seulement à la juste peine due à sa perfidie.

Piqué de ce dédain, Civilis, avec un renfort de Germains, marcha sur Vétéra, où cinq mille légionnaires, mal pourvus de vivres, défendaient un camp tracé pour deux légions. Mais en vain les diverses nations dont son armée était composée rivalisent de courage, leurs attaques, faites sans aucun art, furent aisément repoussées par un soldat expérimenté et caché derrière ses retranchements : Civilis fut contraint de convertir le siége en blocus.

Hardéonius Flaccus, chef alors des armées romaines dans cette contrée, se disposait à secourir Vétéra : mais, âgé et valétudinaire, il ne pouvait déployer une grande activité. Le soldat lui en faisait un crime, et attribuait même à sa complicité les succès de Civilis. Un mécontentement sourd circulait dans toutes les tentes, et n'attendait que l'occasion pour se convertir en une insurrection déclarée. Dans ces entrefaites, arrive au camp un courrier de Vespasien, qui engageait Flaccus à embrasser son parti. Pour réponse, le faible général fait lire l'invitation en public, déclare que sa correspondance à l'avenir sera remise aux porte-enseignes et communiquée aux soldats, fait charger de chaînes le courrier pour l'envoyer à Vitellius, et, en retour de ces actes de complaisance, croit pouvoir s'assurer sans danger de l'un des mutins qui soufflaient le feu de la révolte, et faire un exemple sur lui. Mais celui-ci, pour se venger, ose se donner pour l'agent secret des intelligences de Flaccus avec Civilis, et se plaint que l'on cherche à perdre un malheureux sans importance pour effacer la trace du crime et de la trahison. La colère du soldat s'enflamme de cette réflexion, et le soulèvement croissait avec rapidité, lorsque Vocula, lieutenant d'une légion, monte sur le tribunal, saisit l'imposteur, l'envoie au supplice, et par cet acte de fermeté étouffe sur-le-champ la sédition. Il lui valut encore le commandement de l'armée, que le vœu général lui déférait, et dont l'indolent Flaccus s'empressa de se décharger sur lui. Mais de quelque inflexibilité que le nouveau commandant fît preuve chaque jour, il ne fut pas en son pouvoir de prévenir divers actes d'insubordination, qui faillirent même coûter la vie à son lieutenant, et il ne put que les punir ; car, jusqu'au moment où il en fut victime lui-même, il ne démentit pas un seul instant son caractère.

Avant de s'approcher de Vétéra, Vocula crut devoir exercer d'abord des levées sans expérience, et forma un camp à Gelduba sur le Rhin, près de Novèse (de Neuss), à trente-six milles de celui de Vétéra. Civilis, instruit de la prochaine arrivée de ce secours, se dispose à en prévenir l'effet par une nouvelle attaque sur le camp qu'il tenait bloqué. Il la forma de jour sans aucune réussite ; il la continua de nuit avec plus d'espérance et avec aussi peu de succès. Réduit à reprendre le blocus, il essaya de tenter la fidélité des assiégés par ses promesses, ainsi que par les nouvelles désastreuses qu'il leur faisait passer de la bataille de Bédriac et de l'incendie de Crémone ; nouvelles dont l'influence se faisait déjà sentir, tant dans les Gaules, qui se refusaient aux levées, que dans les armées, qui se divisaient, et où, en général, le soldat tenait pour Vitellius, et l'officier pour Vespasien.

Civilis ne resta pas cependant dans une nullité absolue. Il conçut le hardi projet d'attaquer à l'improviste le camp même de Gelduba; et il réussissait à l'enlever, si le hasard n'eût amené aux Romains, pendant l'action, un renfort qui n'était pas mandé, qui surprit également les deux partis, et qui, par cette raison, devait procurer l'avantage à celui qui s'en trouvait secouru.

Civilis ne retira de son expédition que quelques étendards et des captifs en petit nombre, dont il fit trophée devant les assiégés de Vétéra, pour leur persuader qu'il avait remporté une victoire éclatante. Mais l'un des prisonniers les détrompa, et paya de sa vie cette généreuse indiscrétion. Vocula ne tarda point à confirmer son rapport, et planta ses étendards à la vue du camp assiégé. Il avait ordonné d'en tracer un pour lui; mais le soldat, accoutumé à faire valoir ses caprices, voulut le combat, et l'engagea en désordre, malgré la défense du général. Civilis y était préparé, et semblait devoir recueillir le fruit de sa prévoyance. Déjà les séditieux déclamateurs qui avaient affecté tant de bravoure lâchaient pied, et c'en était fait de l'armée romaine, si quelques braves, tenant ferme, n'eussent permis à ceux de Vétéra de seconder leurs efforts. Civilis, blessé dans la mêlée, tomba de cheval, et cet incident procura la victoire aux Romains; mais ils ne surent pas en profiter. Ils s'amusèrent à réparer le camp de Vétéra, que Civilis ne pouvait plus inquiéter, et ils donnèrent à celui-ci le temps de se remettre de ses blessures et de rétablir ses affaires. Il employa le repos qu'on lui laissa à couper les convois des Romains, et il y réussit avec tant de succès, que Vocula jugea nécessaire de ne confier qu'à lui-même le soin de les protéger. Ce fut un nouveau sujet de discorde dans son armée. Les uns, par la crainte de la famine ou de la trahison, veulent l'accompagner; et les autres, précisément pour les mêmes causes, veulent le contraindre à rester. De là une double sédition. Pendant l'inaction forcée qu'elle entraîne, Civilis enlève Gelduba, et remporte encore un avantage de cavalerie. L'indiscipline du soldat s'accroît de ces revers, qu'il ne cesse d'imputer à ses chefs. Il réclame de Flaccus une gratification dont les fonds avaient été faits par Vitellius. Celui-ci la dispense au nom de Vespasien, et la rébellion en prend de nouvelles forces. Dans sa fureur, accrue de tous les désordres de la débauche et de l'ivresse, le soldat court à la tente du vieux général, l'arrache de son lit, le massacre, et Vocula n'échappe au même sort que par la fuite. L'armée, sans chefs, en devint plus faible devant Civilis, et de nouveaux échecs y suscitèrent de nouvelles divisions. Une partie toujours attachée à Vitellius, rétablit ses statues, quoiqu'il fût mort; l'autre rappela Vocula, et prêta serment à Vespasien.

Ce prince une fois reconnu, Civilis ne pouvait plus feindre; aussi jeta-t-il le masque de la dissimulation; et cette démarche, loin de nuire à sa cause, avança ses desseins au-delà même de ses espérances. L'attachement bizarre des légionnaires pour Vitellius, ou plutôt pour sa mémoire, lui donna une partie de ces mêmes soldats qui le combattaient, et qui aimèrent mieux prêter serment à l'empire des Gaules que de suivre les drapeaux de Vespasien; et le reste, effrayé de son petit nombre, depuis surtout la désertion nouvelle des Trévirs et des Lingons, qui embrassèrent ouvertement le parti de Civilis, tarda peu à entrer en négociation avec ces mêmes déserteurs, et sacrifia au vil appât de l'or sa foi, ses étendards, ses chefs et sa patrie. Vocula aurait pu échapper à ces traîtres; mais, indifférent à son propre sort, il n'était touché que de la honte de son armée. Il essaya de rappeler ses soldats à l'honneur; il fit retentir à leur oreilles la voix de la patrie; il leur développa les moyens de sécurité dont ils étaient en possession, et leur exposa, avec chaleur, et l'opprobre de la foi violée, et leur sujétion à des Barbares faits pour leur obéir. Quelques-uns furent ébranlés; mais le plus grand nombre ne prenait plus conseil que de la fureur et de la cupidité. Un scélérat se trouva parmi eux pour frapper son général, et pas un seul bras ne se leva pour le défendre.

Le Trévir Classicus entre alors dans le camp avec tout l'appareil impérial. Les soldats jurent entre ses mains fidélité à l'empire des Gaules; les officiers supérieurs sont mis à mort, et une députation est envoyée au camp de Vétéra pour inviter les braves qui le défendaient encore à suivre l'exemple que leur donnait l'armée. Une injurieuse clémence était offerte à la soumission, et des supplices menaçaient la résistance. Réduits par la famine aux dernières extrémités, ces guerriers généreux ne devaient point recueillir les fruits qu'ils s'étaient promis de leur constance. Tout ce qui pouvait servir à prolonger la vie avait été consommé; la faim impérieuse les contraignit au sacrifice de leur honneur; et, pour obtenir du pain, ils reconnurent l'empire des Gaules. Dépouillés de leurs armes, et privés de tout bagage, on leur fit abandonner l'enceinte qu'ils avaient si glorieusement défendue, et on leur donna une escorte de Germains pour leur sûreté; mais à cinq milles du camp, l'escorte elle-même fondit sur ces malheureux et en fit un horrible carnage. Un seul lieutenant, échappé au massacre, fut mis au nombre des offrandes réservées à Véléda, fée ou prophétesse chez les Bructères, laquelle

passait pour avoir prédit ces événements. Deux autres légions furent transférées avec plus de fidélité de Novèse à Trèves, mais non sans de perpétuelles alarmes de la part des soldats, qu'effrayait le sort de ceux de Vétéra. Leurs enseignes abattues, leurs drapeaux dénués d'ornements au milieu des étendards brillants des Gaulois, une marche silencieuse, une longue file de soldats comme pour une pompe funèbre, un chef barbare enfin donnant l'ordre à des Romains, formaient, pour tous les peuples situés sur la route, un spectacle nouveau dont ils ne dissimulaient pas l'impression. Une seule aile de cavalerie osa en témoigner son indignation, et, après avoir massacré le meurtrier de Vocula, qui se rencontra sur ses pas, elle se sépara courageusement de la troupe, au mépris des menaces du commandant gaulois.

Civilis, qui prêtait son appui à la ligue, mais qui prétendait bien ne travailler que pour son propre compte, accroissait ses forces de celles de ses voisins, dont il se formait des recrues après les avoir soumis. Ce fut dans une de ces expéditions guerrières et politiques que, se jetant avec une imposante hardiesse au milieu de la mêlée : « Tongres, s'écria-t-il, nous ne voulons procurer l'empire des nations ni aux Bataves ni aux Trévirs : loin de nous cette arrogance. Soyez nos alliés, et, selon votre volonté, je suis alors ou votre chef ou l'un de vos soldats. » A ce spectacle inattendu de témérité et de confiance, les armes tombent de toutes les mains, et d'une voix unanime, il est déclaré général.

Plus rapproché du centre de la Gaule, Sabinus, qui avait la vanité de descendre de César, par la faiblesse criminelle de l'aïne de ses aïeules, avait aussi rompu les liens de la dépendance à Langres, et s'était fait proclamer empereur [1]. Mais, dépourvu de la prévoyance et de la fermeté nécessaires à un chef de parti, il s'était avisé, sans préparatifs suffisants, d'attaquer les Séquanais, demeurés fidèles à leurs engagements. Défait par eux, il se crut perdu sans ressources; et, au lieu de solliciter un pardon qu'il eût obtenu les armes à la main, il n'avait plus songé qu'à se faire oublier. Dans ce dessein, il se rendit chez lui, mit le feu à son habitation, pour faire croire qu'il s'y était brûlé lui-même, et s'enferma dans des souterrains que lui seul connaissait, et où, par les soins d'Éponine, son épouse, qui lui donna deux enfants dans cette espèce de tombeau, il se déroba neuf ans à toutes les recherches. Soit qu'il se crût alors suffisamment effacé de la mémoire de ses ennemis, soit qu'il espérât qu'un laps de temps aussi considérable aurait amorti les anciennes impressions de sa révolte, il se hasarda au dehors. Mais il fut reconnu, et traduit devant Vespasien, qui oublia pour lui sa clémence, et qui, également insensible au supplice long et prématuré de Sabinus dans son souterrain, au généreux dévouement de la vertueuse Éponine et à l'innocence de leurs enfants, les envoya tous à la mort. Ce règne, dit Plutarque, ne vit rien de si déplorable, ni qui fit plus d'horreur aux hommes et aux dieux.

L'échec de Sabinus refroidit parmi les Gaulois le zèle de l'indépendance. Leurs députés, convoqués par les Rémois, discutèrent s'il leur était plus opportun de conserver la paix dont ils jouissaient encore, ou de poursuivre la liberté douteuse qu'on les flattait de conquérir. Mais en cas de révolte, quel peuple fournirait le chef qui dirigerait leurs bras? et, en cas de succès, quelle ville recevrait l'honneur de devenir leur métropole? De là, et de beaucoup d'autres incertitudes semblables, devaient naître mille causes de jalousie, que le maintien seul de la paix pouvait prévenir. Tel fut aussi le résultat des opinions. Les Lingons seuls et les Trévirs, excités par Valentin, un de leurs orateurs, discoureur plus habile que savant général, se refusèrent au vœu commun et se livrèrent à leur fortune.

On pensait cependant à Rome à pourvoir aux besoins de la Gaule. Déjà Mucien, le plus ardent promoteur de la fortune de Vespasien, et qui l'avait précédé dans la capitale, y avait fait passer Cérialis, qui s'était distingué à la prise de Rome; et il se disposait à s'y transporter lui-même avec Domitien, le second fils de l'empereur. Quatre légions envoyées d'Italie traversaient les Alpes; deux étaient rappelées d'Espagne, et une autre de la Bretagne. Cérialis, se voyant ainsi à la tête de sept légions, renvoya, comme inutiles, les auxiliaires suspects de la Gaule, et, avec une activité qui lui faisait quelquefois négliger les précautions, il se hâta de marcher à la rencontre des ennemis. Heureusement pour lui, ceux-ci n'étaient pas plus prévoyants. Il avaient laissé libres tous les passages par lesquels on pouvait venir jusqu'à eux, et ils n'opposaient aux Romains que de nouvelles levées prises chez des peuples encore mal affermis dans leur révolte, et ces légions infidèles qu'ils avaient subornées, et qui, à l'approche de l'armée romaine, se hâtèrent de réparer, par une vertueuse désertion, le crime de la première. Mettant à profit ce premier succès, le général romain, sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître, marche droit à Trèves, que défendait Valentin, le force dans un camp retranché qui couvrait la ville, le fait prisonnier, et entre dans Trèves sans éprouver de résistance.

[1] Plut. *Œuv. mor. De l'amour.*

Le soldat destinait à cette malheureuse cité le sort de Crémone, et croyait en avoir de plus justes motifs. Cérialis eut assez d'empire sur les légions pour la sauver. Il fit mieux encore : il y convoqua les députés des Trévirs et des Lingons, et, après leur avoir exposé, avec une franchise toute militaire, le tort qu'ils s'étaient fait à eux-mêmes par leur défection et leurs vaines espérances, il essaya de leur faire sentir que le joug modéré qu'on leur imposait était aussi avantageux à leur sécurité que conforme à leurs véritables intérêts, et qu'en conséquence il était de leur sagesse de s'y soumettre sans répugnance. Un langage si modéré, alors qu'on s'attendait à des châtiments sévères, étouffa toute semence de révolte, et détermina les vaincus à une loyale soumission.

A l'effet d'arrêter des progrès si rapides, Civilis et Classicus tentèrent Cérialis par l'appât de l'empire des Gaules pour lui-même, offrant de s'en désister en sa faveur, et de borner leurs prétentions aux limites de leur propre territoire. Le Romain méprisa un artifice qui trahissait dans l'ennemi la défiance de ses moyens; mais il eut le tort d'en concevoir une sécurité telle qu'il négligea même de fortifier son camp. Cependant il était investi par des troupes qui arrivaient de toutes parts, et qui marchaient avec un tel secret, que la moitié de la ville de Trèves était déjà en leur pouvoir et qu'elles n'avaient encore rencontré aucune opposition. Cérialis était au lit quand il en reçut la nouvelle, à laquelle il refusait de croire. Heureusement pour lui, il avait, dans les moments critiques, le talent de savoir prendre sur-le-champ son parti, et de s'arrêter toujours au meilleur. Presque nu, il court au pont qui séparait les deux moitiés de la ville, s'empare de ce poste à l'aide de quelques braves qu'il y laisse, et borne ainsi de ce côté les progrès de l'ennemi. De là il vole à son camp, où les Bataves avaient eu le même succès que dans la ville. La moitié des légionnaires étaient en fuite; les autres, embarrassés par les tentes, manquaient d'espace pour se former : Civilis et Classicus y encourageaient leurs soldats de leurs exhortations, de leur exemple, et surtout de la perspective du pillage, auquel ils commençaient déjà à se livrer. Ce fut dans ces entrefaites qu'arriva Cérialis, et son premier regard tomba sur les deux légions qu'il avait reçues en grâce, et qui étaient en retraite. « Lâches, s'écria-t-il, où courez-vous? Entendez-vous me traiter comme vous avez fait de Flaccus et de Vocula? Avez-vous donc aussi des sujets de reproche contre moi pour me livrer à l'ennemi? Ah! si j'en ai quelques-uns à me faire, n'est-ce pas d'avoir trop imprudemment répondu de vous, et d'avoir publié vos coupables engagements avec les Gaulois? » A ces paroles, la honte arrête leurs pas, et une autre légion secondant leurs efforts, ils soutiennent d'abord le choc de l'ennemi; bientôt ils parviennent à l'enfoncer; ils lui ravissent enfin la victoire qui semblait lui être assurée, et, continuant à leur tour à le presser sans relâche, ils s'emparent eux-mêmes de son camp. A la nouvelle de cet avantage, Mucien jugea convenable de retenir Domitien à Lyon. Il lui représenta que le peu qui restait à faire pour la pacification de la Gaule était au-dessous de la gloire que devait ambitionner le fils d'un empereur : mais son véritable motif était l'appréhension des abus de la puissance dans une main aussi suspecte que paraissait déjà l'être celle de Domitien.

Civilis, après sa défaite à Trèves, se retira à Vétéra. Cette position lui convenait sous plus d'un rapport : elle rappelait aux Bataves leurs exploits, et aux Romains leurs désastres. Des marais connus et une inondation factice, au moyen d'une digue pratiquée par lui dans le Rhin, lui donnaient un nouvel avantage. Aussi, dans le premier combat engagé par les Romains à leur arrivée, la victoire demeura-t-elle aux Bataves. Cérialis n'était pas homme à se laisser abattre par un revers : dès le lendemain il tenta de nouveau la fortune; mais, suivant les premières apparences, elle lui aurait été aussi défavorable que la veille sans l'infidélité de quelques transfuges, qui, par des gués qui leur étaient connus, amenèrent deux ailes de cavalerie romaine sur les derrières de Civilis. Cet incident lui enleva la victoire : il se retira d'ailleurs en bon ordre et gagna sa dernière retraite, l'île des Bataves. Les défenses naturelles du lieu et les forces qu'il y réunit relevèrent assez son courage pour oser affronter encore les Romains. Sur divers points où il les attaqua, les avantages furent variés, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent décisifs du côté où il combattait en personne. Cérialis, en se portant au lieu du péril, fit changer la fortune du combat. Le chef batave, reconnu dans la mêlée, devint le but de tous les traits; et, pour s'y dérober, il fut contraint de mettre pied à terre, et de regagner son île à la nage. Il n'y demeura pas longtemps en repos. Aussi actif que Cérialis, et épiant toutes les fautes de ce général négligent, il pensa l'enlever à quelques jours de là. Après avoir visité les quartiers de Novèse et de Bonn, que les troupes devaient occuper l'hiver suivant, Cérialis, avec son imprévoyance ordinaire, descendait le Rhin sans défiance et sans précaution, quand, au milieu de l'obscurité la plus profonde de la nuit, le camp et la flotte sont attaqués à la fois : le camp est forcé et la trirème prétorienne est saisie. Heureusement pour Cérialis qu'il ne s'y trouvait pas en ce moment, et cette faute grave, qui aurait dû

le perdre, fut ce qui le sauva. La galère offerte à Véléda lui fut conduite par la Lippe.

L'automne arriva; les pluies fréquentes occasionnèrent des débordements qui firent un vaste marais du théâtre de la guerre. La trève forcée qui s'ensuivit donna lieu aux négociations. Les agents de Cérialis promettaient amnistie à Civilis et paix honorable aux Bataves. Ceux-ci commençaient à se demander pour quelle cause on combattait : était-ce pour Vespasien? Vespasien était empereur. Pour la liberté? mais, honorablement distingués de tous les sujets de l'empire, les Bataves ne payaient d'autre tribut que celui de leur valeur, dignement appréciée et employée par les Romains. C'était donc au ressentiment seul de Civilis qu'étaient sacrifiés la tranquillité, les biens, la vie de ses concitoyens, et sans espoir encore de le satisfaire, puisqu'il n'y avait aucune parité entre les forces bornées des Bataves et la puissance colossale de l'empire.

Civilis, comprenant de quelle importance il était pour lui que ces réflexions n'agitassent pas trop longtemps les esprits, se hâta d'en prévenir les suites, en demandant une entrevue au général romain. Elle eut lieu sur un pont du Wahal, dont l'arche mitoyenne avait été coupée. Civilis exposa qu'une juste défiance contre Vitellius lui avait mis les armes à la main; qu'il avait fait dans sa patrie pour Vespasien ce que d'autres gouverneurs avaient fait pour lui en d'autres lieux; que les soupçons injurieux dont il avait été l'objet avaient perpétué ses armements, et que, dans le cours de ses succès, une armée romaine tombée entre ses mains avait dû la vie à sa générosité. Cérialis ne s'amusa point à réfuter ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans le discours de Civilis; mais, profitant de la disposition générale des esprits à la paix, il déclara en peu de mots que, puisque les Bataves revenaient de bonne foi, Rome, en considération de leurs anciens services, leur rendait aussi son ancienne amitié. Civilis n'éprouva d'autre disgrâce que de vivre désormais sans emploi; et il rentra dans l'obscurité d'où l'avait fait sortir une guerre qui ne produisit que des désastres.

[79-161] A la nomination près d'Agricola, beau-père de l'historien Tacite, au gouvernement de l'Aquitaine, où, durant trois ans, il porta l'intégrité et l'aménité de son caractère, les Gaules, sous le règne de Vespasien et de ses deux fils, Tite et Domitien, n'offrent plus aucun événement remarquable. Il faut en dire presque autant de ceux des cinq empereurs qui suivent, et qui sont connus dans l'histoire sous l'heureuse dénomination des *cinq bons empereurs*[1]. Coccéius Nerva, vieillard vénérable, qu'on avait jugé capable de cicatriser les plaies de l'empire, et qui répondit à l'espérance générale, autant du moins que le lui put permettre son âge avancé; Ulpius Trajan, né à Séville, son fils adoptif et son coadjuteur, le plus illustre des cinq, et pour l'étendue de ses conquêtes, qui portèrent la domination romaine au-delà du Danube et de l'Euphrate, c'est-à-dire, à son plus haut degré d'élévation, et pour la noblesse de son caractère, quoiqu'il ne fût pas sans quelques taches; Adrien moins estimable que Trajan, cousin de celui-ci et son fils adoptif; le vertueux Antonin, dit le Pieux, le plus irréprochable de tous, originaire de Nîmes, et adopté par Adrien, comme lui-même adopta Marc-Aurèle, le philosophe, dont il fit son gendre. Les siècles fortunés sont ingrats pour l'histoire, qui vit, pour ainsi dire, de révolutions; et la Gaule, en partageant la félicité commune, aurait vu ses annales se borner à détailler les soins de ces différents princes pour l'embellir de monuments divers, si les destinées de la religion chrétienne qui s'y était introduite, et qui devait y avoir ses exemples et ses martyrs, n'eussent interdit aux chrétiens qui l'habitaient les jouissances d'un siècle de bonheur que ces maîtres du monde, cruels pour eux seuls, procurèrent au reste de la terre.

Nîmes, déjà riche d'une basilique superbe, élevée à l'honneur des césars Caius et Lucius, fils d'Agrippa et petit-fils d'Auguste, édifice connu encore aujourd'hui sous le nom de la *Maison carrée*, et que jusqu'à nos jours on avait cru un monument[1] de la reconnaissance d'Adrien envers Plotine, femme de Trajan, qui avait contribué à son adoption, doit à ce prince le pont du Gard sur le Gardon, à trois lieues au nord de la même ville. C'est un aquéduc fameux, composé de trois étages d'arcades, et destiné à conduire à Nîmes les eaux de la fontaine d'Eure, élevée de cent soixante pieds au-dessus de la vallée où coule la rivière. Antonin n'eut pas une moindre sollicitude pour la Gaule; mais ses travaux, plus recommandables par leur utilité que par leur magnificence, ne se présentent point à la postérité avec ces caractères de solidité et de grandeur qui les rendent durables et qui appellent l'admiration. La restauration de Narbonne qui venait d'être détruite par un incendie, des quartiers d'hiver pour les troupes, des forts pour protéger les frontières, des ponts et des voies publiques pour

[1] In Eutrope.

[1] Ce n'est qu'en 1749 que cette découverte a été faite par l'antiquaire Séguier, et qu'à l'aide des trous qu'ont laissés sur la frise et sur l'architrave les clous qui retenaient les lettres indicatives de l'objet du monument, il a reconnu qu'on y avait attaché l'inscription suivante. C. CÆSARI AUGUSTI. F. COS. L. CÆSARI. AUGUSTI. F. COS. DESIGNATO. PRINCIPIBUS JUVENTUTIS.

l'utilité et la commodité générales, attestent plus la sagesse que l'éclat de son administration. On a conclu de la nature de ces ouvrages que l'*Itinéraire* qui porte le nom de cet empereur avait été composé par ses ordres : mais cette espèce de livre de poste de l'empire romain, devenu d'une grande utilité aux géographes, a eu pour rédacteur un autre Antonin que ce prince, sans qu'on sache d'ailleurs quel il fut.

La religion chrétienne, forte de la pureté de sa morale, du zèle et des vertus de ses ministres, s'avançait alors avec sérénité à travers les persécutions du paganisme et les angoisses de la pauvreté. Depuis un siècle elle avait arboré l'étendard de la croix, et fixé son siége principal dans la capitale même de l'empire ; et de là des hommes qui tenaient leurs doctrines des apôtres ou de leurs disciples immédiats la répandaient par toute la terre. Dès cette époque on lui trouve une hiérarchie bien ordonnée ; des évêques dans les métropoles, des prêtres dans les principales villes et dans les campagnes ; des diacres pour recueillir et distribuer les dons des fidèles, et des diaconesses chargées auprès des femmes des fonctions que les hommes ne pouvaient remplir. Ainsi s'établissaient naturellement dans l'état ecclésiastique les degrés d'honneur et de juridiction que les Romains avaient établis dans l'ordre civil.

[177] Il était difficile que les nombreuses relations de la Gaule avec le siége de l'empire ne la fissent participer de bonne heure à la connaissance du christianisme. La preuve pourrait s'en tirer des prétentions de plusieurs églises, qui font remonter leur fondation aux envoyés de saint Pierre, ou de ses premiers successeurs : mais le défaut de monuments authentiques interdit les détails à cet égard, et force d'entrer en matière sur cette révolution dans le culte, par un fait plus avéré, mais aussi plus rapproché, qui nous a été conservé par Eusèbe, et qui d'ailleurs suppose déjà une certaine durée à la prédication de l'Évangile dans les Gaules. C'est la persécution suscitée aux églises de Lyon et de Vienne, sous le règne de Marc-Aurèle ; car, à l'exception de Nerva et d'Antonin, il fut de la destinée des meilleurs empereurs de persécuter les chrétiens [1].

Quarante-huit d'entre eux furent donnés en spectacle à l'amphithéâtre de Lyon, et soumis tour à tour aux supplices des chevalets, des plombs, des chaises de fer ardentes et des lacérations par les bêtes féroces. Pothin, évêque de cette ville, vieillard nonagénaire et déjà succombant sous le poids de ses années, périt le premier dans les prisons, de la suite des mauvais traitements qu'il éprouva de la populace, après son interrogatoire. Attale et Blandine furent après lui ceux sur lesquels la fureur populaire s'acharna davantage. Le premier l'avait déjà fatiguée longtemps par sa constance ; mais il était citoyen romain, et, à ce titre, on n'avait pas osé se porter contre lui aux dernières extrémités avant d'avoir consulté l'empereur. La réponse de Marc-Aurèle fut que tous ceux qui confesseraient la foi de J.-C. devaient mourir ; mais qu'on eût à épargner ceux qui se rétracteraient. Telle était la modération dont un empereur, auquel son caractère et ses écrits ont fait une réputation de sagesse, croyait encore pouvoir se faire un mérite auprès des chrétiens. Attale fut donc dévoué à la mort : mais, au lieu d'être simplement décapité comme les autres citoyens romains, on fit une exception pour lui, et il fut produit en spectacle sur une chaise de fer rougie au feu. Au milieu des douleurs de son supplice, et lorsque l'odeur importune de ses chairs consumées remplissait l'amphithéâtre : « Peuple, s'écria-t-il, ce n'est point à nous qu'il faut imputer le crime de manger des hommes, et c'est bien plus tôt à vous qu'on peut reprocher justement celui de les faire rôtir. » Pour Blandine, c'était une pauvre esclave qu'on avait déjà infructueusement soumise à divers genres de torture. De nouveaux raffinements de cruauté exercés sur elle ne purent rassasier la fureur d'un peuple fanatique, accoutumé d'ailleurs à des spectacles de sang. Il fut effrayé de sa constance, et n'en fut pas touché. Il est hors du plan de cet ouvrage d'entrer en de plus grands détails sur cette sanglante tragédie. Ils sont du ressort de l'histoire ecclésiastique. On les trouve dans une lettre touchante que les fidèles des deux Églises persécutées adressèrent à leurs frères d'Asie et de Phrygie, et qu'Eusèbe a consignée dans le cinquième livre de son Histoire.

[180] La succession naturelle de Commode, fils de Marc-Aurèle, à la domination de son père, fut le terme de ces adoptions réfléchies qui firent pendant un siècle le bonheur et la gloire de l'empire. Commode renouvela les scènes de débauche et de cruauté qu'avaient données la majeure partie des césars ; et le siècle qui s'ouvrit à sa mort fut celui de l'anarchie la plus complète, par suite de la prétention des prétoriens à Rome, et des légions dans les provinces, à nommer les empereurs. Le caprice, l'argent, l'intrigue, firent et défirent dès-lors les princes : la vertu fut rarement un titre pour parvenir au trône, et souvent elle en fut un pour en descendre. Mais la plus grande calamité était dans cette foule de compétiteurs que les choix divers des légions armaient les uns contre les autres, et qui divisaient semblablement les

[1] Euseb., l. V. Fleury, *Hist. eccl.*, l. IV.

différentes parties de l'empire. La victoire seule déclarait le légitime empereur, et les vaincus avaient toujours été des tyrans. De Commode à Constantin, et dans le seul intervalle d'un siècle, on ne compta pas moins de vingt-quatre empereurs successifs; et, au temps de Gallien, il y en eut jusqu'à trente à la fois [1].

[195] Après Commode, le sénat et les prétoriens s'accordèrent à offrir le trône à Pertinax, qui en était digne par ses vertus. Mais le ton de réforme où il montait toute l'administration déplut bientôt à des soldats accoutumés à vivre dans la licence, et ils s'en défirent avant le troisième mois de sa domination. Quatre compétiteurs se trouvèrent sur les rangs pour lui succéder: Julianus à Rome, Albinus dans les Gaules, Niger en Syrie, et Septime-Sévère en Illyrie [2]. Le dernier, dans le cours de trois ans, vint à bout de détruire tous ses rivaux. La Gaule fut le théâtre de ses combats avec Albinus, dont la défaite eut lieu près de Lyon. Cette ville fut saccagée et brûlée par le vainqueur, cent trente-neuf ans après le premier incendie dont Néron avait réparé les ravages. Une expédition contre les Parthes entraîna Sévère loin des Gaules. Il y revint au bout de trois ans, embellit Narbonne et ses environs, et alla mourir à York, dans la Bretagne. Il venait d'y achever une nouvelle muraille, bâtie soixante-quinze milles plus au nord que celle qu'avait déjà fait construire Adrien, pour séparer les conquêtes romaines de la Calédonie non soumise, et prévenir les incursions de ses habitants.

La persécution qu'éprouvèrent les chrétiens sous le règne de Sévère étendit ses ravages dans les Gaules, et priva encore l'Église de Lyon de son chef, ainsi qu'il était arrivé au temps de Marc-Aurèle. Celui-ci était Irénée, aussi célèbre par ses écrits que par ses vertus; il avait été disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été lui-même de l'évangéliste saint Jean.

[211] S'il entrait dans les desseins de Sévère que ses deux fils Caracalla et Géta régnassent ensemble après lui, ce fut une mauvaise politique pour les retenir dans l'union. Caracalla, l'aîné des deux frères, y mit ordre par un crime. Son règne rappela ceux de Tibère et de Néron [3]. Portant la désolation autour de lui, un séjour de quatre mois qu'il fit dans la Gaule fut une calamité pour ce pays. Il le quitta, comme son père, pour une expédition contre les Parthes, et battit en chemin les Germains au nord, et plus au midi les Allemands, cités pour la première fois, sous ce nom, dans l'histoire. On suppose que cette dénomination, qui signifie *tout homme* en langue du pays, leur est venue de ce que leur territoire, occupé autrefois par les Suèves, qui en furent chassés par les Romains, aurait été habité depuis par de nouveaux colons venus de toutes parts.

[217-235] Les cruautés de Caracalla alarmaient la sécurité de tous ceux qui l'approchaient. Macrin, préfet du prétoire, qu'un oracle appelait à lui succéder suivant une croyance vulgaire, se crut obligé plus qu'un autre de prévenir les mauvais desseins de l'empereur contre lui, et le fit assassiner près de Carres, en Mésopotamie. Ce crime fut tenu assez secret pour que les soldats lui déférassent le souverain pouvoir. Il y associa son fils Diadumène. Mais un revers contre les Parthes lui ayant aliéné l'armée, elle fit choix d'un autre empereur. Il tomba sur Avitus, petit-neveu de Sévère, et surnommé Héliogabale, parce qu'il était prêtre du soleil en Syrie. Sous ses auspices plutôt que sous son commandement, car il n'avait que seize ans, ils marchèrent contre Macrin, qui fut défait, et qui périt avec son fils. Digne de Caracalla, dont il passait pour être fils, Héliogabale enchérit sur les abominations de ce monstre. Il essaya d'y mettre le comble par le meurtre d'Alexandre, son cousin germain, qu'il se repentait d'avoir adopté. Ce dernier excès révolta les troupes qui le massacrèrent avec sa mère, et qui proclamèrent Alexandre. La vertu monta avec lui sur le trône; mais pour ces siècles infectés du crime, c'était un fruit intempestif dont ils ne pouvaient s'accommoder; et ces mêmes soldats, qui s'étaient défaits d'Héliogabale pour ses crimes, se défirent d'Alexandre pour ses vertus. Il fut assassiné près de Mayence, par les intrigues de Maximin, Goth d'origine, qui, parvenu des moindres degrés de la milice aux plus hautes charges de l'empire, fut porté par ce meurtre jusqu'à la dignité suprême.

[236-249] Quartinus en Orient, et les deux Gordiens, père et fils, en Afrique, furent vainement proclamés empereurs par leurs troupes ou par le sénat. Maximin s'en débarrassa, ou par la trahison, ou à l'aide de ses lieutenants. Moins heureux contre Papiénus et Balbinus, élus par le sénat pour les remplacer, il fut massacré par ses soldats en marchant contre ces derniers, qui périrent à leur tour de la même manière. Gordien le jeune, petit-fils par sa mère de Gordien le père, prit leur place, et s'associa par crainte l'Arabe Philippe, son préfet du prétoire, qui depuis se défit de son bienfaiteur, et qui, pour affermir le pouvoir suprême dans sa maison, déclara Philippe, son fils, auguste, ainsi que lui. Le sénat et les provinces lui opposèrent sans succès Hostilianus, Marinus et Jotapien; Mais Dèce, un de ses lieutenants, né à Bude, en Pannonie, et envoyé par lui contre les rebelles, se mit au contraire à leur tête; et, plus heureux

[1] Xiphilin. Eutrope. Hérodien. — [2] Hérodien. — [3] Spartien.

Digitized by Google

que les autres prétendants, il parvint à faire périr le père et le fils, et à s'établir en leur place. L'année suivante, il périt lui-même avec deux de ses fils dans une bataille contre les Goths, livrée près de Nicopolis, et perdue, à ce qu'on croit, par la trahison d'un officier supérieur, nommé Gallus, qui s'en fit un degré pour arriver au trône[1].

Quelque court qu'ait été le règne de Dèce, il jouit dans l'histoire d'une renommée d'exécration, pour l'une des plus sanglantes persécutions qui aient été suscitées aux chrétiens. Le calme dont, après la persécution de Sévère, avait joui la Gaule pendant près de cinquante ans, avait permis à la religion d'y étendre ses progrès ; ils furent encore favorisés, vers le temps même de la persécution de Dèce, par une mission fameuse du siége apostolique, que quelques-uns font remonter jusqu'au pape saint Clément, qui, au rapport de Tertullien, avait été ordonné par saint Pierre. Quoi qu'il en soit, Saturnin fut envoyé pour prêcher la foi à Toulouse, Trophyme à Arles, Paul à Narbonne, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges, Gatien à Tours, Pérégrin à Auxerre, Savinien à Sens, et Denis à Paris. La plupart scélèrent de leur sang le témoignage qu'ils rendirent aux vérités qu'ils annonçaient, et servirent d'exemple à d'autres martyrs illustres, victimes de la persécution de Dèce et de celles de Valérien et d'Aurélien[2].

[251-260] Empressé de goûter les charmes du pouvoir et d'en jouir paisiblement, Gallus donna la pourpre à Hostilianus, fils de Dèce, et éloigna les Goths des frontières par un tribut honteux, qui ne les retint pas longtemps dans leurs limites. Émilien, général de Gallus, les défit dans une sanglante bataille; et la gloire qu'il en acquit, éclipsant la dignité de son maître, le conduisit à l'empire, qu'il arracha avec la vie à Gallus et à Volusien, son fils. Cependant Valérien, autre général, que Gallus avait mandé à son aide, vengea l'empereur qu'il ne pouvait plus secourir, et triompha d'Émilien pour son propre compte. Ses talents militaires et sa probité le firent généralement agréer. Mais, pour l'administration d'un grand empire, il est un esprit d'ordre et un don de discernement plus nécessaires encore que les qualités apportées sur le trône par Valérien; et qui parurent lui manquer absolument. Il se réserva la direction des affaires de l'Orient, et confia celles de l'Occident à Gallien, son fils, qu'il associa à son pouvoir, et auquel, à cause de sa jeunesse, il donna pour conseils et pour appuis Posthume, Aurélien et Probus, qui tous trois, dans la suite, parvinrent à l'empire. Pour lui, victime peu après de la mauvaise foi de Sapor, roi de Perse, qui lui avait proposé une conférence, il y fut enlevé, et, après avoir subi pendant trois ans les plus honteuses humiliations, jusqu'à servir de marchepied au monarque persan pour monter à cheval, il fut condamné par ce prince à être écorché vif. Le voluptueux Gallien fut accusé d'avoir vu avec insouciance la disgrâce de son père; mais ce faible prince pouvait-il penser à le venger, lorsque lui-même était comme écrasé sous le poids des circonstances fâcheuses qui s'accumulaient autour de lui? Des prétentions à la souveraine puissance éclataient de toutes parts, et le nombre des prétendants qui s'élevèrent alors n'allait pas à moins de trente, qui sont connus sous le nom des *trente tyrans*. Cette époque importante dans l'histoire de Rome en est une aussi dans celle de la Gaule, qui vit alors les premières incursions de ces *Francs* qui devaient s'approprier son territoire et s'y établir incommutablement

[1] Eutrop. Zonare. Zozime.—[2] Grégoire de Tours.

§ IV.

DE L'AN 260 A L'AN 420 DE J.-C.

Histoire des Gaules, depuis les premières incursions des Francs dans ce pays jusqu'à l'établissement définitif qu'ils y formèrent sous Pharamond leur premier roi.

[260] Sans qu'il fût même besoin du déchirement des diverses parties de l'empire qui se prononçaient pour tant de chefs différents, il eût suffi de ces fréquentes mutations d'empereurs que l'on a pu observer, de la dépravation morale qui y donnait lieu, des troubles, des guerres et des vexations de tout genre qui en étaient la suite, pour rendre la situation de l'empire la plus déplorable possible. Cependant d'autres fléaux accroissaient encore cette désolation habituelle[1]. Le moindre de tous, parce qu'il fut passager, fut une peste générale qui, vers ce temps, moissonna en divers lieux la moitié de la population, et qui, en certains endroits, convertit en solitude des cantons précédemment peuplés avec excès. Le plus funeste, par une raison contraire, et parce qu'il ne cessa pendant deux siècles de fatiguer l'empire, qu'il devait à la fin renverser, fut une attaque générale de toutes les frontières par des essaims innombrables de Barbares septentrionaux, que semblaient inviter les dissensions intestines de l'état. Presque inconnus jusqu'alors, ils introduisirent dans l'histoire de ces temps des noms absolument nouveaux, tels que ceux d'Allemands, de Francs, de Bourguignons, de Vandales, de Sarmates, de Huns, d'Alains, de Goths, de Gépides, et autres semblables. Pour l'objet qui nous occupe spécialement, les Francs seuls appellent notre attention comme étant de-

[1] Zozime. Zonare. Eutrope.

venus nos ancêtres, par leur naturalisation dans les Gaules, après qu'ils s'en furent rendus les maîtres. L'origine de ce peuple inconnu a exercé la sagacité des savants : entre plusieurs opinions discordantes qu'ils ont émises, la plus vraisemblable est celle qui désigne par le nom de Francs, non point un peuple particulier, mais la ligue ou l'association qui eut lieu, vers ce temps, des peuples de la Germanie situés entre le Rhin, le Mein, le Weser et la mer, et connus sous les noms de Frisons, Salieus, Bructères, Chamaves, Angrivariens, Tenchtères, Sicambres, et autres [1]. Retenus jusqu'alors dans l'impuissance par leurs continuelles divisions, ils s'étaient vus la proie des Romains pendant deux siècles. Devenus plus sages par les leçons de l'expérience, et profitant d'ailleurs des circonstances qui s'offrirent à eux, ils trouvèrent dans leur union des moyens de résistance d'abord, et bientôt la force nécessaire pour reporter dans la Gaule les désastres de la guerre, et pour enlever même ce pays à leurs oppresseurs. Quant au nom de *Franc*, qui signifie originairement *libre*, et qu'ils adoptèrent comme signe du but qu'ils se proposaient d'atteindre, il est devenu encore depuis le synonyme de *bon*, de *sincère*, de *loyal* et d'*obligeant*, comme caractère distinctif de la nation.

[261-267] On estime que cette ligue des Francs date d'une vingtaine d'années avant le règne de Gallien. Plongé dans la mollesse, il vit presque avec indifférence leurs incursions audacieuses dans la Gaule et jusque dans l'Espagne, aussi bien que celle des Goths dans la Macédoine, des Sarmates dans la Pannonie et la Dacie, des Perses enfin dans la Syrie. Un péril plus prochain, à la vérité, le forçait de s'opposer de préférence à ceux qui lui disputaient non pas quelques provinces, mais son autorité même. Au nombre de ces dangereux prétendants fut ce Posthume, que son père lui avait donné pour conseil. Gaulois de naissance, chef de la cavalerie gauloise, venant tout récemment de réprimer une incursion dévastatrice des Francs dans la Gaule, et soigneux des moyens d'y prévenir le retour de cette calamité, Posthume s'y était acquis une considération qui s'accroissait chaque jour du mépris mérité qu'inspirait la conduite de Gallien. Un léger mécontentement donné aux soldats des Gaules par celui auquel avait été confiée l'éducation du fils de l'empereur, leur suffit pour attenter à la vie du maître et de l'élève; et, dans l'ivresse du crime, ils proclamèrent Posthume empereur des Gaules. La tranquillité que Gallien fut forcé de lui laisser d'abord lui permit d'affermir son pouvoir par de nouveaux exploits sur les Germains, ce qui lui fit prendre, sur ses médailles, les titres de Germanique et de Restaurateur de la Gaule. Ce ne fut qu'au bout d'un certain temps de possession que Gallien put réclamer enfin ses droits contre lui. Posthume ne fut pas toujours heureux : réduit plusieurs fois aux dernières extrémités, il se soutint toujours par son énergie, et après une lutte variée de succès et de revers, il força Gallien, pressé d'autre part, à l'abandonner. Mais, de quelques qualités qu'un chef pût être alors pourvu, il était difficile qu'elles fussent longtemps à l'épreuve contre les caprices d'un soldat susceptible, voué, par inclination et par habitude, à une indiscipline dont il se faisait pour ainsi dire un droit. Posthume dut à ces dispositions son élévation et sa chute. Il eut la fin qui attendait alors tous ceux que flattaient le souverain pouvoir, et fut massacré avec son fils par ses propres soldats, pour leur avoir refusé le pillage de Mayence. Victorinus, qu'il s'était associé, Lollianus et Marius, qui prétendirent lui succéder, subirent un pareil sort, et Tetricus, tout en le redoutant, n'eut pas la force de se refuser aux vœux empressés des inconstantes légions qui le proclamèrent. Cependant le malheureux Gallien, chez qui l'amour des voluptés n'avait pas entièrement étouffé le courage, pressé tout à la fois par les Barbares, les ambitieux et les traîtres, se portait successivement sur tous les points où il était menacé. Il assiégeait dans Milan Auréole, un de ses lieutenants, qui, après l'avoir fidèlement servi contre Posthume et contre d'autres, s'était laissé amorcer lui-même à la séduction du pouvoir. Gallien était près d'emporter la ville et de se saisir du rebelle, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses officiers.

[268] Aurélius Claudius réunit alors les suffrages du sénat et de l'armée. Les Barbares, au nombre de trois cent mille, et à l'aide de trois mille vaisseaux ou barques, ravageaient à cette époque l'Illyrie et la Grèce. Claude marcha droit à eux, les battit plusieurs fois et les dissipa. Il en reçut le nom de Gothique. Il se disposait à poursuivre ses succès lorsqu'il succomba à la violence d'une fièvre pestilentielle. Il emporta les regrets du peuple romain, qui fondait de grandes espérances pour son bonheur sur les vertus guerrières et civiles de ce prince. Un autre de ses titres à notre attention, c'est que Claudia, fille de Crispus, son frère, épousa Eutrope, seigneur dardanien (Servien), et que de cette alliance naquit Constance-Chlore, bienfaiteur de la Gaule, et père du grand Constantin.

[270] Aurélien, désigné par Claude lui-même, quoiqu'il eût un frère, comme le plus digne de lui succéder, obtint les suffrages de l'armée et

[1] Pfeffel. *Abr. de l'Hist. d'Allem.*

Digitized by Google

ensuite ceux du sénat. Trente ans auparavant, et n'étant encore que tribun, il avait, au rapport de Vopisque, battu et chassé près de Mayence les Francs, désignés pour la première fois sous ce nom dans l'histoire. Empereur, il soutint sa réputation en poursuivant sur les Goths les succès de son prédécesseur. Il repoussa ensuite une incursion de Marcomans, de Vandales et de Juthonges, qui avaient percé jusqu'à Milan; vainquit et fit prisonnière la fameuse Zénobie, reine de Palmyre et maîtresse de l'Égypte, et tourna enfin ses armes contre la Gaule. *Tétricus* l'y appelait lui-même. Forcé de s'asseoir sur le trône glissant que lui avait offert une *soldatesque* qu'il eût été dangereux peut-être de *refuser*, il n'aspirait qu'à en descendre. L'approche d'Aurélien lui en fournit *les moyens*: il se rendit à lui avec une partie des siens, et abandonna les plus séditieux à sa discrétion. Les Perses seuls remuaient encore, et Aurélien se disposait à porter la guerre dans leur pays pour venger les outrages impunis de Valérien, lorsqu'un de ses secrétaires, effrayé de quelques menaces qui étaient échappées au prince, connu pour sanguinaire et inexorable, l'assassina.

[275] L'empire, à sa mort, resta six mois sans maître, par la déférence mutuelle du sénat et de l'armée à s'en renvoyer le choix. L'honneur en resta enfin au sénat, qui élut Claude Tacite, l'un de ses membres, lequel faisait gloire de compter parmi ses aïeux l'historien de ce nom. Six mois de règne ne lui permirent pas de procurer le bien qu'on attendait de lui. Il mourut de la mort des empereurs d'alors, c'est-à-dire assassiné par ses troupes. Florien, son frère, qui se porta pour lui succéder, éprouva le même sort au bout de deux mois; et Probus, que des suffrages contraires lui avaient opposé, se trouva sans concurrent.

[276] A cette époque, quatre nations germaniques, les Logions, les Francs, les Bourguignons et les Vandales, s'étaient introduites de nouveau dans les Gaules, et y avaient même formé un établissement dans soixante-dix villes, dont ils s'étaient emparés. Il paraît qu'il n'y avait pas entre elles un parfait accord. Probus en profita pour les attaquer séparément[1]. Débarrassé des Francs auxquels il fit quelques concessions, il triompha aisément des autres, en purgea la Gaule, et les poursuivit jusqu'en Germanie, où, leur donnant la chasse comme à des bêtes féroces, et payant un écu d'or par tête qu'on lui livrait, il les rejeta de l'autre côté de l'Elbe. Vaincu cependant par les humbles soumissions des princes du pays, il mit fin à son âpre poursuite, se contenta d'enlever la jeunesse du pays, qu'il distribua dans ses troupes, et dispersa la plupart des autres habitants en divers cantons de l'empire, dans l'espoir de les attacher à sa propriété. Mais ce moyen dut être insuffisant pour déraciner en eux l'esprit national, si l'on en juge d'après l'étonnante expédition d'une poignée de Francs, qui eut lieu à cette époque. Relégués, pour cause de révolte, sur les bords du Pont-Euxin, ils se saisissent de quelques vaisseaux, passent de l'Euxin dans l'Hellespont et la mer Égée, ravagent, chemin faisant, les côtes de la Grèce et de l'Asie, abordent en Sicile, attaquent et pillent Syracuse, débarquent en Afrique, fondent sur Carthage, et, y trouvant trop de résistance, remontent sur leurs vaisseaux, passent le détroit, longent l'Espagne et la Gaule, et presque sans perte, regagnent leur terre natale.

Quelques mouvements de révolte eurent encore lieu vers ce temps dans les Gaules. Ils y furent excités par un certain Proculus, Franc d'origine, qui, ayant compté légèrement sur les secours des Germains, s'était fait proclamer empereur à Cologne. Déchu de ses espérances, il succomba sous la fortune de Probus. Tout y avait cédé, et l'empire goûtait sous lui les fruits d'une administration sage, dont les exemples étaient perdus depuis un siècle. Les frontières seules de la Perse étaient encore inquiétées. Probus se disposait par de nouveaux succès à leur faire partager la félicité générale, lorsque, auprès de Sirmium, lieu de sa naissance, ses soldats, fatigués des ouvrages dont il se faisait un principe d'occuper leurs loisirs, le massacrèrent dans un moment d'humeur, dont ils se repentirent ensuite. La mort de ce prince rompit la dernière digue opposée aux efforts interrompus des Barbares; et à ce titre, comme à celui de la sagesse et de la bonté dont il fit preuve, il a laissé une réputation qui le distingue avec éclat de cette foule d'empereurs éphémères, cruels et ineptes, qui occupèrent le trône en ces temps désastreux. Il permit aux Gaulois de replanter leurs vignes, que l'ombrageux Domitien avait fait arracher, comme une occasion de révolte et de sédition.

La Gaule lui avait d'autres obligations plus importantes. Il avait mis un terme aux cruelles proscriptions dirigées par Dèce, par Valérien et par Aurélien, contre les chrétiens; et, dès l'an 262, n'étant encore que simple général, il y avait déjà arrêté les ravages du Vandale Crocus, dont la fureur s'acharna particulièrement sur les monuments du christianisme et sur ses ministres. Nicaise à Reims et Privat à Mende avaient été du nombre de ses victimes. On lui attribue encore le massacre d'Ursule et de ses compagnes, que l'on a fait longtemps monter au nombre de onze mille, pour avoir lu à tort *onze mille vierges*, dans l'abréviation de *onze martyres vierges* (XIMV)

[1] Zozime. Eumen.

Digitized by Google

Rien n'est moins authentique au reste que l'histoire même de ces saintes; et de là les variations sur le temps où elles ont souffert. Les uns le placent à l'époque de ce Crocus, vers 262; les autres cent vingt ans plus tard, sous Valentinien II et Maxime II; et quelques-uns enfin à l'époque de la grande émigration des Barbares, en 407.

[282] Carus, né à Narbonne, et préfet du prétoire, fut proclamé empereur après Probus. S'étant adjoint ses deux fils Carin et Numérien, il fit passer l'aîné dans les Gaules pour l'opposer aux Germains, et lui même avec le second se porta à l'autre extrémité de l'empire pour faire tête aux Perses. Tué d'un coup de foudre, ses projets furent suivis par Numérien, son fils, qui, de l'autre côté du Tigre, s'empara de la ville de Séleucie, dite aussi Babylone, parce que, bâtie à peu de distance de celle-ci, elle la fit oublier peu à peu et si complétement, que sa position est devenue un problème pour les géographes. Peu après cette conquête, ce prince fut assassiné par le préfet du prétoire Aper, dont il avait épousé la fille.

[284] Dioclétien, officier supérieur dans l'armée, ayant dénoncé Aper comme l'auteur de l'assassinat de Numérien, et l'ayant percé de son épée, fut salué empereur par l'armée. Après deux ans de combat dans la Gaule contre Carin, ce dernier fut massacré par ses soldats, révoltés de l'excès de son intempérance, et Dioclétien fut généralement reconnu comme légitime possesseur de tout l'empire. Du 29 août 284, époque de son avénement à l'empire, date l'ère qui porte son nom, et que les nombreuses victimes qu'il fit vingt ans après ont fait appeler du nom plus usité d'*ère des martyrs*.

[286] Il n'y avait que deux ans que Dioclétien était revêtu de la dignité suprême, qu'envisageant l'état de convulsion où se trouvait la chose publique par les attaques réitérées des Barbares et des Perses, et se jugeant inhabile à porter seul le poids du gouvernement, il s'associa un collègue. Il se réserva seulement une légère prééminence sur sa créature : c'est par là qu'il se justifia peut-être d'une politique qui paraît étrange, et qui néanmoins fut très-imitée. Mettant de côté toute considération de naissance et de parenté, il se décida en faveur d'un ancien ami, d'une origine obscure comme la sienne, d'une éducation grossière, mais d'une capacité militaire qui le recommandait pour les besoins du moment. Dès l'année précédente, il l'avait fait César, et lui avait assigné son département dans les Gaules, qui étaient tourmentées alors et par les incursions des Germains et par une insurrection générale des paysans, dits *Bagaudes*. Ceux-ci, vexés par le gouvernement, et excités d'ailleurs par Ælianus et Amandus, deux officiers romains de peu de capacité, qui avaient osé prendre la pourpre, s'étaient portés sans réflexion et sans moyens à cet acte de désespoir, qu'ils avaient marqué par leurs excès. Arrivé au pied des Alpes, Maximien fit prêter serment à son armée. Une légion dite *Thébéenne*, parce qu'elle avait été levée en Égypte, s'y refusa comme chrétienne, à cause des pratiques idolâtres dont cet acte était accompagné. Maurice était leur chef; Candide, Exupère et Victor étaient leurs principaux officiers. Disposés à verser leur sang pour leurs maîtres, ils ne refusaient que d'en jurer par de vains simulacres. Mais Maximien, prévenu contre les chrétiens, interprétant mal leur scrupule, ordonna qu'ils fussent décimés. Cette exécution cruelle fut répétée une seconde fois, sans rien changer à l'inébranlable résolution des légionnaires. Outré d'une telle persévérance, et craignant d'ailleurs que la similitude d'opinion en matière de foi ne les portât à seconder les Bagaudes qui presque tous étaient chrétiens, Maximien ne craignit point de se priver de leurs services, et donna ordre que la légion tout entière fût massacrée. Loin de faire la moindre résistance, ces généreux guerriers mirent bas les armes, et, sans autre opposition qu'une supplique aussi forte que respectueuse, qui demeura sans effet, ils se laissèrent égorger sans murmure. Ce fut sous de tels auspices que Maximien fit son entrée dans les Gaules, où l'intolérance de son zèle devait trouver matière à s'exercer [1].

Quant aux malheureux Bagaudes, sans places, sans chefs, sans armes et sans autres conseils que ceux du ressentiment et de la vengeance, ils ne tardèrent pas à être dissipés et à satisfaire la haine de Maximien par le massacre presque général qui en fut fait. Le plus grand carnage eut lieu près de Paris, vers le confluent de la Marne et de la Seine, au lieu où fut depuis l'abbaye de *Saint-Maur-des-Fossés*, ainsi nommée, dit-on, des fossés ou retranchements des Bagaudes. Cette expédition terminée, Maximien tourna ses forces contre les Bourguignons et les Allemands, qu'il chassa devant lui, et qu'il contraignit à demander la paix. A l'effet d'observer de plus près leurs mouvements, il établit sa résidence à Trèves, qui, par ses soins et par ceux de ses successeurs, devint une seconde Rome, tant par les monuments dont ils l'embellirent, que par les établissements politiques qu'ils y formèrent.

Si les excès des Bagaudes furent vengés par d'autres excès, ce fut moins en punition de leur révolte qu'en haine de leur croyance. Le même mo-

[1] Zonare. Zozime. Lactance. Fleury, *Hist. ecclés.* Lavarenne, *Hist. de Constantin.*

tif fit alors dans les Gaules des milliers de martyrs[1]. Parmi les plus célèbres, on compte l'évêque Firmin, à Amiens; Quentin, près de la ville qui porte aujourd'hui son nom; Crespin et Crespinien à Soissons, où, sous les apparences de simples artisans, ils cachèrent long temps de zélés apôtres de la vérité; le tribun Ferréole à Vienne; Victor à Marseille; à Arles, le greffier Denèse, qui refusa d'inscrire sur ses tablettes l'ordre de la persécution; Donatien, enfin, à Nantes, avec Rogatien, son frère, qui, troublé de n'être encore que catéchumène, trouva dans son propre sang le baptême après lequel il aspirait. Une foule d'autres, dans toutes les parties de la Gaule, s'illustrèrent par un courage supérieur à toutes les recherches de la cruauté; mais ce fut à Trèves surtout que la barbarie se montra dans toute sa férocité. Secondant avec passion les fureurs de Maximien, le préfet Rictiovare, l'ennemi le plus altéré du sang des chrétiens, après avoir parcouru diverses contrées de la Gaule pour les y exterminer, mit le comble à ses atrocités par celles qu'il réservait à la capitale de l'empire dans ces provinces. Ce ne fut point assez pour lui d'avoir rempli l'amphithéâtre d'une multitude de confesseurs qu'il dévouait par bandes à la mort, d'avoir immolé au Champ-de-Mars trois cohortes de la légion thébéenne, qui s'étaient trouvées séparées de leur corps; d'avoir ensanglanté les échafauds par le supplice d'un consul et de dix sénateurs de Trèves; on le vit lâcher des satellites sur les chrétiens en masse, et rougir au loin la Moselle de leur sang. La ville de Trèves célèbre encore aujourd'hui leur mémoire sous le nom des *Innombrables*. On se refuse à croire des faits aussi épouvantables : mais l'homme en est malheureusement capable; et, indépendamment des nombreux exemples dont l'histoire peut confondre notre incrédulité, il nous suffit de notre propre expérience pour n'en pouvoir récuser la possibilité.

[287] Les Saxons cependant, les Juthes, les Varnes et les Angles, tous Barbares des bords de la Baltique, secondant les ravages de ceux qui étaient plus enfoncés dans les terres, sortaient de cette mer, à l'aide de leurs embarcations, et venaient infester les côtes de la Belgique[2]. Le Ménapien Carausius commandait à Boulogne une flotte destinée à réprimer leurs courses : mais il faisait de sa charge un objet de spéculation; et, au lieu de s'attacher à prévenir leurs ravages, il avait soin de n'attaquer jamais les Barbares qu'au retour de leurs expéditions, et lorsqu'ils avaient fait assez de dégât pour être chargés d'une riche proie. Alors seulement il essayait de les surprendre. Jamais d'ailleurs le trésor public ne s'était enrichi ni du butin qu'il faisait, ni des prisonniers qu'il devait faire. Maximien se proposait de mettre un terme à ce coupable manége : mais Carausius, averti à temps, s'empara de la flotte, du port, et même de la Bretagne. Il y passa, après s'être fait proclamer empereur à Boulogne, et se fortifia d'une diversion des Francs, auxquels il abandonna les îles bataviques.

[292] La révolte n'était pas seulement dans la Bretagne, elle fermentait dans tout l'empire. Pour faire tête à l'orage, les deux empereurs crurent devoir s'adjoindre deux césars, héritiers présomptifs de leur pouvoir. Le premier qui fixa leur choix fut Galère, fils d'un pâtre et Dace de nation, qui s'était acquis une réputation militaire, mais d'ailleurs ambitieux, sans mœurs, et superstitieux jusqu'à la cruauté. L'autre césar, pourvu de talents aussi distingués pour la guerre, mais d'un caractère qui était en tout l'opposé de celui de Galère, était Constance-Chlore, petit-neveu de Claude-le-Gothique. Les deux césars furent obligés de répudier leurs femmes pour entrer dans l'alliance des deux empereurs : Galère épousa Valérie, fille de Dioclétien; et Constance, Théodora, belle-fille de Maximien.

[293-297] Dans la distribution qui fut faite entre les empereurs et les césars des diverses provinces de l'empire, les Gaules, l'Espagne et la Bretagne échurent à Constance[1]. A peine fut-il installé dans sa dignité, qu'il se rendit à Boulogne. Maximien, faute de vaisseaux, n'avait pas cru pouvoir réduire cette ville : Constance, dans la même impossibilité de bloquer le port, le ferma par une digue qui enleva à la ville le secours de la mer. Cet ouvrage terminé, les attaques, les menaces et l'offre du pardon achevèrent la conquête, qui fut consolidée par la clémence. Constance chassa ensuite les Francs des îles de l'Escaut et du Rhin, et dans cette expédition, il en périt un grand nombre. Maximien établit le reste chez les Nerviens et les Trévirs, à l'effet d'y labourer les terres devenues incultes par leurs ravages. Il était revenu dans la Gaule pour observer les bords du Rhin, pendant qu'une flotte préparée par les soins de Constance passait en Bretagne, à l'effet d'y attaquer Alectus, qui, après avoir assassiné Carausius, dont il était lieutenant, lui avait succédé. Un grand nombre de Francs, qu'avait attirés le nouveau tyran dans son île, y faisaient la force de son armée; mais, mal secondés par les autres troupes, ils ne purent résister aux Romains, et leur bravoure ne fit qu'accroître leur désastre. Ce qui échappa au fer fut encore dépaysé; et Amiens Beauvais, Langres et

[1] Méceray, *État de l'Égl. avant Clovis.* — [2] Eutrope, l. IX.

[1] Eutrope, l. IX.

Autun, dépeuplés par les vexations des exacteurs, en reçurent des colonies. Mais nul revers ne pouvait rebuter ces peuples, qui trouvaient dans leur multitude des ressources inépuisables. Les Allemands vinrent attaquer Langres à l'improviste, et il s'en fallut de peu qu'ils n'enlevassent Constance, qui s'était séparé de son armée, et qui ne leur échappa qu'en se faisant hisser par-dessus les murs avec des cordes. Mais peu d'heures après, son armée ayant paru, il leur tua soixante mille hommes; et à quelque temps de là, il les défit encore à Vindonissa (Windisch) en Helvétie, au confluent de l'Aar et de la Russ. Ils en furent si peu découragés, que l'hiver même qui suivit ils profitèrent des glaces pour traverser le Rhin, et se loger de nouveau dans l'île des Bataves. Le dégel étant survenu, ils furent cernés par la flotte romaine; ce qui les déconcerta tellement, qu'ils se rendirent sans combat.

[303-305] L'empire, qui semblait alors en paix, était travaillé au-dedans de la plaie la plus cruelle par les édits sanguinaires des deux empereurs contre les chrétiens. Le calme procuré par Probus n'avait eu que la durée de son règne, et ses successeurs tardèrent peu à rouvrir la lice aux généreux athlètes de Jésus-Christ. Aucune des persécutions dont triompha le christianisme ne fut aussi violente, aussi durable et aussi étendue que celle-ci, qui est comptée pour la dixième, et qui fut aussi la dernière, jusqu'au moment où le christianisme vint s'asseoir sur le trône. Ce fut aussi le dernier acte d'autorité des deux empereurs. Le cruel et ambitieux Galère, dont ces mesures sanguinaires étaient principalement l'ouvrage, las d'agir en sous-ordre, et fier d'une victoire qu'il venait de remporter sur les Perses, fit usage de l'ascendant qu'il en avait pris, et qu'il pouvait soutenir par l'attachement du soldat, pour intimider Dioclétien, dont une fièvre lente affaiblissait à la fois le corps et l'esprit, et pour lui persuader, ainsi qu'à son collègue Maximien, d'abdiquer pour leur propre repos. Il fallut obéir à cette impérieuse invitation, et donner même au dépouillement les formes d'une résignation volontaire. Par un accord mutuel, les deux empereurs résignèrent le même jour, l'un à Nicomédie, et l'autre à Milan. Dioclétien revêtit Galère de la pourpre, et Maximien en fit de même à l'égard de Constance. Ils nommèrent aussi deux nouveaux césars, Maximin Daza, neveu de Galère, et Sévère, qui l'était de Maximien. L'impérieux Galère, qui redoutait l'esprit turbulent de Maxence, fils de Maximien, et les grandes qualités qu'annonçait Constantin, fils de Constance, les avait fait exclure l'un et l'autre.

Constance, qui, par ces nouvelles dispositions, était devenu plus indépendant, profita de son pouvoir pour soulager les provinces de son gouvernement, que jusqu'alors il n'avait pu qu'épargner. Sous sa précédente administration, la Gaule avait été aussi tranquille qu'elle pouvait l'être dans ces temps désastreux. Les chrétiens, pour lesquels il avait une secrète inclination, avaient été plutôt gênés que persécutés. Il les protégea alors ouvertement, laissa relever les temples qu'il avait fait abattre contre son gré, et appela autour de lui, comme des hommes d'une fidélité à toute épreuve, ces mêmes individus que Galère poursuivait avec acharnement, comme ennemis de toute loi et de toute autorité. Son gouvernement eût été trop court pour ses contrées, si elles n'eussent trouvé en Constantin, son fils, un digne héritier de la bienveillance du père.

[306] Ce jeune prince était retenu près de Galère, qui, sous l'apparence spécieuse de ne pouvoir se détacher de lui, le retenait véritablement en otage, et l'exposait même, sous prétexte de lui faire honneur, à mille dangers inutiles, dont le jeune prince se tira chaque fois avec autant de gloire que de bonheur. Constance cependant redemandait avec instance son fils, qui témoignait une pareille ardeur de revoir son père. Galère temporisa longtemps; persécuté par les sollicitations, et redoutant à la fois d'y accéder et de s'y refuser, il accorda enfin à Constantin sa demande, lui fit expédier des passeports, et cependant le remit au lendemain pour recevoir ses derniers ordres. Ce lendemain, il ne se laissa voir que fort tard. On prétend qu'il en avait employé la matinée à dresser des ordres pour préparer des embûches sur la route du jeune prince. Mais, pénétrant ses desseins, Constantin était parti dès la veille, et avait fait tuer tous les chevaux des relais qu'il laissait derrière lui. Dupe de son propre artifice, Galère ne fut instruit que fort tard de cette fuite; et, à la nouvelle qu'il en reçut, il se laissa aller à toutes les indécences de la plus violente fureur. Il voulut faire courir après le fugitif, et ce ne fut que pour retomber dans un nouvel accès de rage, quand il apprit l'inutilité de cette mesure. Constantin, continuant de se hâter de fuir une terre ennemie, traversa l'Italie, où commandait Sévère, qui n'avait pu être prévenu de sa fuite, gagna heureusement les Alpes, et rejoignit enfin son père, au moment où celui-ci s'embarquait à Boulogne pour une expédition contre les Pictes (les Écossais septentrionaux), dont les courses désolaient la Bretagne. Ce devait être le dernier exploit de Constance, et son fils semblait n'être arrivé près de lui que pour recueillir son dernier soupir. Constance, par ses dispositions testamentaires, réduisit à la condition privée les enfants qu'il avait eus de Théodora;

Digitized by Google

Constantin seul, qu'il avait eu auparavant d'Hélene, fut institué son héritier, et déclaré par lui implicitement césar, au moyen de la recommandation particulière qu'il fit de sa personne à ses soldats.

Ses vœux furent remplis; et Constantin, le jour même de la mort de son père, se vit revêtu de la pourpre par l'armée. En conséquence, il envoya ses images à Galère. Leur acceptation devait être une reconnaissance de ses droits. Peu s'en fallut que les vieilles haines de l'empereur ne les lui fissent rejeter. Cependant, quand il eut bien considéré les conséquences d'un tel refus, le concert des Gaules, de la Bretagne et de l'Espagne, qui avaient reconnu *Constantin*, la force des armées qui l'avaient *proclamé*, les talents enfin du chef qui les commandait, il s'abandonna à des conseils plus modérés; et, dissimulant un ressentiment profond qu'il se réservait de manifester lors d'une occasion plus opportune, il se détermina à faire exposer les images envoyées. Recueillant d'ailleurs de la circonstance tout le parti qu'il en pouvait tirer, il envoya lui-même la pourpre à Constantin, comme un signe de la supériorité qu'il affectait sur lui, le déclara seulement césar, fixa son rang après Maximin, et reconnut Sévère pour Auguste. Le jeune prince ne contesta rien, se contenta pour l'instant d'être le maître dans ses provinces, et laissa pareillement à l'occasion à faire plus ou moins valoir ses droits ou ses prétentions.

Deux petits rois francs, Ascaric et Ragaise, avaient commis des dégâts dans la Gaule, malgré des engagements formels avec Constance, qui avait remis à les en punir à son retour de son expédition contre les Pictes. Constantin suivit les projets de son père. Après avoir pacifié la Bretagne, il repassa dans les Gaules, et, tombant à l'improviste sur les Francs, il fit sur eux une grande quantité de prisonniers, et entre autres les deux malheureux princes dont il avait à se plaindre. Soit dureté de caractère, soit politique, soit vengeance de la foi violée, il crut les devoir exposer aux bêtes féroces, avec une multitude de prisonniers, dans l'amphithéâtre de Trèves. Mais, loin de comprimer les Germains par ces cruautés, il ne fit que les irriter davantage, et, trois ou quatre ans après seulement, une ligue formidable porta cent cinquante mille hommes au-delà du Rhin. Divisés en légers pelotons, ils occupaient une ligne considérable, qui rendait peu décisifs les succès et les revers, et ils tendaient ainsi à éterniser la guerre. On prétend qu'en cette occasion, Constantin eut la témérité d'aller lui-même explorer leurs camps, d'y pénétrer, de converser avec eux, et qu'il leur persuada de réunir leurs forces pour attaquer les Romains, dont le chef était absent. Quel qu'ait été l'émissaire, ils donnèrent dans le piége, rappelèrent leurs troupes éparses, négligèrent les mesures de vigilance qu'ils supposaient inutiles à une armée qui n'avait point à se défendre: et, au moment où ils croyaient surprendre les Romains, ils furent surpris eux-mêmes par une attaque imprévue et par la présence de Constantin, qui affecta alors de se faire reconnaître. Cette circonstance encore plus inattendue acheva leur défaite, et les obligea à repasser le fleuve.

Une nouvelle révolution avait alors changé la face des choses dans l'empire. Maxence, fils de Maximien, vivait en homme privé à quelques milles de Rome; mais avec un secret dépit de se voir réduit à cette condition, tandis que Constantin, rejeté d'abord comme lui, voyait enfin ses images arborées dans Rome. La haine qu'on portait à Galère lui fit concevoir la possibilité de sortir aussi de son obscurité. Quelques pourparlers avec les chefs les plus influents des cohortes lui livrèrent en effet la capitale, où il se fit proclamer Auguste, à l'immense satisfaction d'un peuple ravi de changer de maître, et qui espérait de Maxence un bonheur que ses vices et son incapacité ne lui permettaient pas de réaliser. Galère, étonné d'une démarche aussi hardie, de la part d'un homme qui n'inspirait que le mépris, en conçut peu d'inquiétude, et crut que la présence de Sévère, aidé de quelques troupes, suffirait pour ramener l'ordre. Mais Maxence avait appelé à son aide Maximien, son père, et lui avait fait reprendre les insignes du pouvoir, dont il s'était dépouillé avec tant de regret.

[307] Cependant Sévère était arrivé devant Rome, et cernait cette ville, d'où Maxence n'était point sorti, et où il commençait à craindre d'être forcé avant que son père n'eût pu lever des forces suffisantes pour le dégager. Dans cette extrémité, il négocia avec quelques officiers de l'armée qui le tenait enfermé. Plusieurs des légions qui la composaient avaient autrefois servi sous Maximien. Ce souvenir, l'or qu'on fit briller à leurs yeux, et une certaine compassion pour la première ville de l'empire, destinée peut-être à devenir un théâtre de ruines et de carnage, les font changer subitement de dispositions et de parti, en sorte que Sévère, avec les faibles restes de son armée, se voit pressé par Maximien, et obligé de se renfermer à son tour dans Ravenne. La place était forte et bien pourvue; mais la crainte d'une nouvelle défection, qui pouvait le livrer à ses ennemis, porta Sévère à composer avec des hommes qui semblaient n'en vouloir qu'à sa puissance, et qui lui offraient en échange toutes les douceurs d'une vie privée. L'exemple de Dioclétien et celui même de ses adversaires lui persuadèrent que ces

conditions étaient acceptables. Il s'abandonna donc à leur foi : mais les perfides, se croyant assez forts pour la violer lorsqu'ils eurent Sévère entre leurs mains, ne lui laissèrent que le choix de sa mort.

Galère sentit alors la nécessité de se transporter lui-même sur le théâtre de la révolte, et Maximien, de son côté, passa dans les Gaules, pour essayer de s'y faire un appui de Constantin. La dignité d'Auguste, suivant le droit qui s'établissait alors, ne pouvait être acquise que par la collation d'un prince qui fût revêtu lui-même de ce titre. Ce fut par cet appât qu'il tenta Constantin auquel il offrit la pourpre impériale et Fausta, sa fille, en mariage. Il n'exigeait d'ailleurs aucun retour; mais il espérait sans doute lier de fait son gendre à ses intérêts. Constantin, qui aperçut facilement la conséquence d'une pareille offre, crut devoir s'y prêter, et répudia Minervine, dont il avait eu Crispus, pour épouser Fausta. Quelques-uns supposent que Minervine n'existait plus alors.

Pendant ce temps, Galère avançait; mais trop confiant en ses talents, et trop persuadé de l'impéritie de Maxence, il ne s'était fait suivre que d'une poignée de soldats, insuffisante à former une circonvallation autour de Rome. Maxence essaya sur cette armée les mêmes pratiques qui lui avaient si bien réussi sur celle de Sévère. Il y rencontra le même succès, et Galère fut trop heureux de pouvoir se retirer à la hâte en Illyrie, avec le peu de troupes qui lui restèrent fidèles. Maximien, excité par ses vieux ressentiments contre lui, crut avoir trouvé l'occasion de le perdre sans retour, et vola dans les Gaules, à l'effet de solliciter de Constantin des secours qui lui permissent de remplir ses vues. Mais Constantin, qui croyait avoir tout autant de motifs pour redouter Maximien devenu puissant, qu'il en avait de craindre Galère, éluda ses propositions, et Maximien, pour jouir de quelque autorité, se trouva ainsi réduit à aller partager celle de son fils. Bientôt il se lassa de cette participation bornée, et sans avoir pris d'autres mesures que de s'être assuré de quelques vétérans qui avaient servi sous lui, un jour d'apparat qu'il était assis sur un même trône avec Maxence, il osa l'en précipiter. Il espérait que ce coup d'audace en imposerait à la multitude : mais la compassion d'abord, et l'indignation ensuite, soulevèrent tous les esprits contre un ingrat qui devait à son fils d'avoir recouvré la pourpre. Il eût dû s'estimer heureux de n'être contraint qu'à s'éloigner de Rome : mais un traitement si modéré lui parut un outrage; et, pour se venger de son fils, il eut recours à son gendre qui le refusa encore, et qui ne crut pas devoir compromettre la tranquillité de ses peuples à la vengeance d'une injure prétendue, qu'il fallait moins imputer à l'ingratitude du fils qu'à l'ambition du père. Déchu de l'espérance de satisfaire son ressentiment de ce côté, Maximien, pour y parvenir, n'hésita pas à se transporter auprès de Galère, son plus mortel ennemi; et son affreuse confiance ne fut pas trompée, non que Galère se montrât plus favorable à ses desseins : mais il n'abusa point de son imprudence, et ne lui fit éprouver d'autre mortification que de le rendre témoin des honneurs suprêmes conférés à Licinius, qu'il déclara Auguste. Dioclétien avait été invité à la même solennité. L'inquiet Maximien en prit occasion de l'exciter à reprendre la pourpre avec lui : mais Dioclétien, pour toute réponse, lui vanta les belles laitues de son jardin de Salone; peut-être aussi appréciait-il mieux les circonstances.

[308-310] Cependant, le neveu de Galère, Maximin Daza, piqué de la préférence donnée sur lui à Licinius, réclama de son oncle le même titre d'Auguste; et, sur son refus, se le fit offrir par ses troupes. Galère se rendit alors et eut l'air d'accorder la demande de bonne grâce. Il essaya néanmoins de diminuer le prix de cette faveur, en faisant part du même titre à Constantin, auquel il l'avait refusé jusqu'à cette époque. Ainsi l'empire eut alors quatre maîtres égaux en dignité, sans l'être toutefois en pouvoir. Pour Maximien, dans la nécessité où il se trouva de renoncer au commandement et de se dépouiller de la pourpre, il alla vivre en homme privé dans le palais de Constantin, où, par le crédit de sa fille, il continua à jouir d'une grande considération. Mais, avec son caractère inquiet, c'était une faible compensation à ses pertes; aussi, dans un moment où son gendre se trouvait engagé dans une expédition contre les Francs, que lui-même avait conseillée avec intention, il se déroba du palais, gagna Arles dont il débaucha la garnison, et y reprit la pourpre impériale. Constantin l'y poursuivit, l'obligea de fuir à Marseille, s'y rendit maître de sa personne et le rétablit dans sa première condition auprès de lui. L'incorrigible Maximien ne fut pas touché de ce procédé, et, n'apercevant plus d'autre voie que le crime pour ressaisir le pouvoir dont il était toujours altéré, il se détermina en furieux à ce parti désespéré, et, à l'aide d'une intelligence, il s'introduisit la nuit dans l'appartement de Constantin avec le dessein de le poignarder dans son lit. Mais il était trahi, et l'intelligence dont il avait cru s'aider était un piége qui lui avait été tendu pour le surprendre lui-même dans l'exécution de son horrible attentat. Après un tel excès, Constantin crut pouvoir oublier les liens qui l'attachaient à lui et

Digitized by Google

ne lui laissa que le choix de sa mort. Galère le suivit à peu de distance. Persécuteur comme Antiochus, il mourut, comme lui, d'une maladie aussi affreuse, et dans un repentir inutile de ses cruautés contre les chrétiens. Il leur permit alors de rebâtir leurs temples, et réclama même, au rapport de Lactance et d'Eusèbe, leur intercession auprès de leur Dieu. Il laissa l'empire partagé entre Licinius, Maximin Daza, Constantin et Maxence.

[311-312] Constantin profita des loisirs que lui donnait un instant de tranquillité pour parcourir ses provinces, reconnaître les besoins des peuples et embellir les villes. Trèves et Autun durent beaucoup à ses soins. Maxence employait le même temps à s'agrandir. Par ses généraux, il faisait la conquête de l'Afrique; et son ambition s'étant accrue par le succès, il jeta un œil d'envie sur le partage de Constantin, et se prépara à l'attaquer, sous le spécieux prétexte de venger son père[1]. Constantin après avoir cherché en vain à le ramener à des dispositions pacifiques, prit des mesures pour lui tenir tête. Forcé de demeurer dans un état perpétuel de défensive contre les Barbares, il ne pouvait disposer que de la moitié de ses troupes. Il suppléa à ce défaut par une alliance avec Licinius, auquel il donna Constantia, sa sœur, en mariage. Mais une contre-alliance de Maxence avec Maximin lui en enleva le fruit, par l'état d'observation où ce traité retint Licinius. Dans cette occurrence, le ciel vint à son secours. Désirant intéresser la divinité à sa cause, il l'implorait sans la connaître, lorsqu'au rapport d'Eusèbe, qui déclare tenir ces faits de la bouche même de Constantin, ce prince déjà frappé d'un signe éclatant qu'il avait remarqué dans le ciel, et qui était formé des deux premières lettres grecques du nom du Christ, accompagnées de ces mots « *Par ceci tu vaincras*, reçut l'ordre en songe de former un étendard sur ce modèle. Orné de pierreries et décoré des images des princes, ce fut le fameux Labarum. Constantin fit faire d'autres enseignes de la même forme pour remplacer les aigles de ses légions, et ordonna de graver des croix sur leurs boucliers. Tous ces changements s'opérèrent sans la moindre résistance, et cette particularité donne du poids à la vision dont ils furent la suite. Eusèbe, de qui l'on tient ces détails, a négligé de nous apprendre le lieu où se passa cet événement : mais on conjecture, du temps nécessaire à effectuer ces mutations, que ce dût être dans les Gaules, et avant que Constantin se fût mis en marche pour l'Italie.

[1] Eusèbe, *Vie de Constant*, l. 1, c. 2. Fleury, *Hist. ecclés.*, LIX.

[312] Fidèle à sa célérité ordinaire, il avait passé les Alpes, et était devant Suze, qu'on le croyait encore occupé de ses préparatifs dans les Gaules. L'Insubrie tomba d'abord en son pouvoir et une victoire qu'il y remporta sur un lieutenant de Maxence lui permit d'arriver jusqu'aux portes de Rome sans obstacle. La superstition y retenait enfermé Maxence avec une armée trois fois plus forte que celle de son adversaire. Cette circonstance, qui rendait le siége impossible, menaçait Constantin de longueurs préjudiciables à ses projets, lorsque la confiance de l'ennemi dans sa multitude l'emporta sur les terreurs de Maxence, et lui fit hasarder de camper sous les murs de la ville. Cette démarche rendit à Constantin l'espoir de terminer cette grande querelle en un jour. Maxence disposa ses forces assez maladroitement pour paralyser les mouvements d'une partie de ses troupes. Constantin ne fit peut-être pas de moindres fautes; mais le ciel, qui voulait vaincre par son bras, les fit tourner à son avantage. Une valeur inconsidérée, qui le porta au milieu du danger, ne fut funeste qu'à Maxence, dans les rangs duquel il jeta le désordre, et qui fut réduit à la fuite. En repassant un pont qu'il avait fait disposer avec art sur le Tibre pour engloutir Constantin lorsqu'il se hasarderait à le traverser, il le sentit fléchir sous lui, et périt ainsi victime de son propre stratagème. Cet événement mit fin à la guerre. Les provinces de Maxence reconnurent l'autorité de Constantin, et il la consolida par sa modération. Si l'on en excepte quelques prétoriens factieux qu'il dégrada, chacun conserva les dignités dont il était revêtu. Il entra triomphant dans Rome; mais, à la grande douleur des païens, il n'alla pas faire hommage de sa victoire au dieu du Capitole. Il mit le sceau à cette espèce d'abjuration de l'idolâtrie en publiant, de concert avec Licinius, un édit qui, indépendamment de la liberté de conscience accordée en principe à tous les sujets de l'empire, portait l'ordre spécial de rendre aux chrétiens les églises et les fonds communs dont ils avaient été dépouillés. Les deux empereurs se chargeaient de dédommager ceux qui avaient acquis ces biens, ou qui les avaient reçus de la munificence impériale.

[313] Maximin n'accéda qu'en partie à ces mesures; il lui fallut l'épreuve du malheur pour qu'il s'y conformât entièrement. Vaincu dans les démêlés qui s'élevèrent entre lui et Licinius, il imputa ses désastres à ses prêtres; et, aussi cruel envers eux qu'il l'avait été à l'égard des chrétiens il en fit massacrer un grand nombre. Ce fut alors seulement qu'il rétablit les chrétiens dans les droits dont il les avait privés; mais ce tardif repentir ne le sauva pas. Poursuivi de poste en poste

par Licinius, il se renferma dans Tarse, où, cerné par terre et par mer, et n'espérant rien de la clémence de son ennemi, il s'empoisonna lui-même, et finit dans des angoises affreusses une vie qu'il avait souillée de tous les excès de la cruauté. Dioclétien, qui le premier avait déchaîné tant de fureurs, le suivit de près, et eut une fin presque aussi déplorable.

[314-324] Des sujets de rivalité ne pouvaient manquer de s'élever bientôt entre Licinius et Constantin, restés seuls de tant de maîtres qui se partageaient l'empire. Quelques traités mal observés firent trève de temps en temps à leurs dissensions. Elles se terminèrent au bout de dix ans par l'abdication de Licinius, qui fut transféré à Thessalonique. Quelques tentives sourdes, hasardées par lui pour ressaisir le pouvoir, le conduisirent à la mort. Il fut étranglé à l'âge de quatre-vingts ans, et Constantin en avait quarante-neuf quand il se vit ainsi seul maître de l'empire.

Malgré leurs revers, les Francs ne cessaient de se rapprocher des frontières de la Gaule. Immédiatement après la défaite de Maxence, Constantin s'était vu obligé de repasser les Alpes pour réprimer une de leurs incursions. En 320, et au milieu de ses démêlés avec Licinius, il leur opposa son fils Crispus, qui s'illustra contre eux par des succès semblables à ceux de son père. Ce jeune prince, élevé par Lactance, le Cicéron chrétien, avait répondu aux soins de cet illustre instituteur. Une calomnie de Fausta, sa belle-mère, qui le dénonça comme ayant voulu attenter à son honneur, priva Constantin et l'empire d'un fils et d'un héros qui devait être leur appui. Constantin avait dans le caractère une certaine férocité que les semences tardives de la religion ne purent déraciner de son cœur, et en même temps une violence qui ne lui permettait aucun délai entre les impressions qu'il recevait et les mesures qu'elles lui faisaient prendre. Ce fut par suite de ce naturel impétueux qu'il envoya son fils à la mort sans rien approfondir; et que, lorsqu'il eut reconnu son erreur, il n'y sut d'autre remède que de faire étouffer Fausta dans un bain. Cette dernière exécution, celle de Maximien, son beau-père, de Licinius et de Bassien, ses beaux-frères, et plusieurs autres rigueurs de ce genre, quelque justes qu'elles aient pu être, ont jeté sur Constantin une couleur d'autant plus défavorable qu'on les devait moins attendre d'un prince qui faisait gloire d'arborer les étendards de la plus douce des religions.

[325] Seul possesseur de l'empire, il se livra avec un zèle égal aux affaires de la religion et à celles de l'état. L'église doit à ses soins la convocation du premier concile général, celui de Nicée, en Bithynie, tenu en 325, contre Arius et sa doctrine[1]. Il améliora aussi la forme du gouvernement par des institutions nouvelles qui, en divisant les pouvoirs subalternes, concentrèrent la puissance gouvernante, et lui rendirent l'énergie nécessaire pour surveiller et pour contenir toutes les parties d'un corps aussi vaste, menacé sans cesse de révoltes intérieures ou d'attaques extérieures. Le succès répondit à ses moyens; et, pendant douze ans qu'il régna seul, la fermeté de son administration maintint la paix au-dedans et fixa la victoire au-dehors, quoique le changement de toutes les habitudes, l'adoption du christianisme, et le renversement des temples et du culte des idoles dussent alimenter mille causes diverses de mécontentement. Mais, au lieu de perpétuer des institutions si salutaires et si nécessaires même à la prospérité de l'état, lui-même y porta atteinte par le partage qu'il fit de l'empire entre ses trois fils; division impolitique dont le moindre défaut fut d'exciter l'ambition mutuelle de ces princes, et de maintenir, dans l'intérieur de l'empire, un état permanent de dissensions, qui minait ses ressources contre les Barbares. Constantin, qui avait régné seul, et sans que ses frères eussent partagé son pouvoir devait laisser son exemple à sa postérité. Cette heureuse position de Constantinople, qu'il avait bâtie sur les fondations de Bysance, et de laquelle, comme d'un point central, il observait tous les mouvements qui s'élevaient autour de lui, perdit cet avantage sous ses successeurs, et, par suite des partages, cette ville devint, pour ainsi dire, une place frontière, exposée à la fois et aux insultes des Barbares et à la convoitise des maîtres de l'Occident, qui s'en approchèrent peu à peu par l'extension de leur territoire en Illyrie.

[337-353] Dans le partage de l'immense succession de Constantin, l'aîné de ses fils, Constantin, dit le Jeune, eut les Gaules, la Bretagne et l'Espagne; à Constance, le second, échurent la Thrace, l'Asie et l'Égypte; et Constant, le troisième, obtint l'Italie, la Grèce, l'Illyrie et l'Afrique[2]. Mais à peine furent-ils en possession de leurs parts, que déjà ils étaient en guerre pour se dépouiller l'un l'autre. La quatrième année de leur règne, Constantin fut tué à Aquilée, dans une bataille entre Constant et lui, et son héritage fut la proie du vainqueur, qui fit regretter son frère dans les Gaules. Les Francs y étaient entrés pendant les débats des deux frères, et un mélange de bons et de mauvais succès leur avait permis d'y prendre leurs quartiers d'hiver. Constant acheta leur retraite, et même leur alliance. Le repos

[1] Eusèbe. Sozomen. Zozime. — [2] Zozime. Zonare. Eutrope.

Digitized by Google

qu'il se procura par ce trafic le perdit. Plus libre de s'adonner à ses passions, il souleva mille mécontentements contre lui. Une conjuration se forma, et, pendant qu'il était à la chasse, Magnence, d'origine franque, et chef de deux légions, se fit proclamer à Autun, dans un repas donné sous un autre prétexte [350]. Constant, contraint de fuir, fut massacré à Elne, au pied des Pyrénées, après un règne de treize ans, depuis la mort de son père. Constance, le dernier des trois frères, prit alors des mesures pour faire valoir ses droits à l'héritage de Constantin. Magnence lui épargna la moitié du chemin; et son armée, fortifiée d'un parti de Francs et de Saxons, qui s'étaient donnés à lui par le motif de leur commune origine, rencontra Constance sur les bords de la Drave, à Murcia en Pannonie (aujourd'hui Esseck en Hongrie). Magnence y fut vaincu; mais sa résistance fut si opiniâtre, que le champ de bataille resta couvert de plus de soixante mille morts. Ce fut pour l'empire une journée de deuil et de ruine, dont il ne put jamais se remettre, et qui tourna tout entière au profit des Barbares. Constance, dont la perte avait été presque égale a celle des vaincus, affaibli par sa victoire même, ne put poursuivre alors Magnence, qui repassa les Alpes, et se fortifia vers Aquilée. Forcé dans ce poste l'année suivante, il recula jusque dans les Gaules; et ayant mal défendu les défilés des montagnes, il ne tarda pas à se voir investi dans Lyon. Frustré de l'espérance des secours qu'il y attendait, et craignant d'être livré par ses soldats, qui commençaient à trouver de l'extravagance à soutenir sa cause, il massacra, dans son désespoir, tout ce qu'il avait de parents renfermés avec lui, se tua lui-même ensuite, et donna ainsi un dernier témoignage de la férocité habituelle de son caractère. Aussi fut-il peu regretté.

[353] Pendant ces dernières campagnes, Constance s'était procuré l'appui de ces mêmes Francs qui d'abord l'avaient combattu, et qui depuis, par une diversion dans le nord de la Gaule, avaient paralysé les secours sur lesquels avait compté Magnence. Ils s'en payèrent par leurs ravages, et facilitèrent de nouvelles incursions à leurs compatriotes. Constance, qui les avait appelés, se vit obligé de marcher contre eux; mais bientôt un traité qui les fit passer à l'alliance des Romains prévint la suite des hostilités.

[354-355] Depuis Contanstin, les armées romaines se recrutaient d'officiers et de soldats pris chez ces peuples. Sylvain, l'un d'eux, déserteur du parti de Magnence, avait contribué pour beaucoup aux victoires de Constance. Il en avait été récompensé par la charge de maître de la cavalerie dans les Gaules, ou il avait la commission de surveiller les mouvements de ses propres compatriotes. Il s'en acquittait avec talent et fidélité, lorsque les courtisans et les eunuques, qui avaient tout pouvoir à la cour de Constance, rendirent sa foi suspecte. Instruit de leurs machinations, et effrayé des dangers qu'il pouvait courir, Sylvain ne voit de salut pour lui que dans la rebellion même dont il était faussement accusé, et se fait proclamer Auguste, tandis que Constance, non moins alarmé de cette défection, ne trouve d'autres moyens que l'assassinat pour en arrêter les suites. Ursicin, compatriote de Sylvain, qui, comme lui, avait été maître de la cavalerie, et qui, sur des suspicions semblables de révolte, était détenu par Constance, est remis secrètement en liberté. Il gagne Cologne avec mystère, et se présente à Sylvain comme un opprimé qui venait d'échapper à la tyrannie, et qui lui offrait son ressentiment et son bras. Sylvain, peu défiant, l'accueille en compatriote infortuné, et, cinq jours après, il paie de sa vie l'excès de sa confiance. Indignés d'une telle trahison, les amis de Sylvain appellent les Barbares pour venger sa mort. Ceux-ci investirent Cologne, qui se rendit après dix mois de siége; et, à la faveur de leurs empiétements, ils se virent bientôt possesseurs, sur les bords du Rhin, d'une lisière qui n'avait pas moins de vingt lieues de largeur. Des peuples opprimés par les magistrats romains, loin de s'alarmer de leurs progrès, virent une perspective de liberté dans celle de leur domination, et envièrent le sort des cantons qui s'y trouvaient déjà soumis.

[356] La situation des Gaules était critique. Elles demandaient un chef qui réunît au pouvoir la considération de la naissance. Mais Constance n'avait point d'enfants mâles, et la famille de Constantin était sur le point de s'éteindre. L'empereur y avait contribué lui-même par le massacre qu'il avait ordonné ou souffert de ses oncles et de ses cousins, lorsque le sénat et l'armée voulurent assurer l'empire aux seuls fils de Constantin. Gallus et Julien, fils de Jules Constance, frère de Chlore, furent les seuls qui échappèrent, et que la religion cacha quelque temps dans le secret de son sanctuaire. Depuis, Gallus, devenu beau-frère de Constance, n'en avait pas moins péri par ses ordres, comme aspirant à l'indépendance, et Julien avait pensé être enveloppé dans son infortune. Il n'éprouva que celle de l'exil. Malgré la haine que lui portait l'empereur, il en fut rappelé en cette occurrence, et on le crut nécessaire pour rétablir l'autorité de l'empire dans les Gaules, que Constance ne pouvait alors aller visiter. A son défaut, il y fit passer Julien, qu'il créa césar, et auquel il donna sa sœur Hélène en mariage. Il ne lui confia d'ailleurs qu'une autorité assez précaire

et qui était subordonnée à des chefs sur lesquels il comptait davantage. Ce qui peut excuser Constance et justifier même sa réserve à cet égard, c'est que Julien sortait, pour ainsi dire, de l'école, et qu'il n'avait aucune idée de l'art militaire lorsqu'il partit pour sa destination. Le nouveau césar passa l'hiver à Vienne, pendant que la réunion de ses troupes se faisait du côté de Reims, et il mit ce temps à profit pour étudier son métier dans les livres, ainsi qu'avait fait autrefois Lucullus, et avec le même succès. Au printemps il gagna Autun, qui venait d'éprouver une attaque inattendue des Germains, et qui n'avait dû son salut qu'à la résistance de quelques vétérans, que n'avait pas gagnés l'effroi général répandu par toute la ville. D'Autun, passant par Auxerre et par Troyes, il arriva à Reims, prenant toujours le chemin le plus court, quoiqu'il fût infesté de coureurs ennemis, avec lesquels il lui fallut escarmoucher de temps en temps. Ces imprudences d'un guerrier novice lui furent utiles pour le familiariser avec le danger. Son courage ne fut cependant point éprouvé dans sa première campagne. Ses forces en imposèrent tellement aux ennemis, que de toutes parts ils se retirèrent devant lui, et que, sans coup férir, il rentra à Cologne, qu'il se hâta de réparer [1].

[357] Julien prit ses quartiers d'hiver à Sens. Il s'était éloigné des frontières, à l'effet de préparer avec plus de tranquillité ses plans de campagne, et de pourvoir avec plus de facilité à la subsistance de ses troupes, qu'il pouvait tenir dispersées avec plus de sécurité. Mais c'était une faute devant un ennemi actif et vigilant, merveilleusement propre à un coup de main. Au moment où Julien le soupçonnait le moins, il se vit cerné tout d'un coup dans la ville par une armée de Barbares qui avait trompé sa surveillance. Il manda sur-le-champ Marcellus, qui commandait la cavalerie et qui se trouvait à peu de distance de lui. Mais Marcellus, muni d'instructions secrètes de Constance, qu'il interprétait peut-être encore dans le sens des dispositions haineuses de ce prince pour Julien, demeura tranquille. Dévoué ainsi à succomber, et réduit à si peu de monde qu'il ne pouvait tenter de sortir, Julien ne put que repousser les assauts, à l'aide des habitants qu'il anima de son courage. Sa constance triompha de l'intrépidité des assiégeants, qui, au bout d'un mois se retirèrent. Le rappel de Marcellus fut toute la satisfaction qu'il put obtenir de l'espèce de trahison dont il avait failli être la victime.

Toujours forcé de dépendre de la bonne volonté des généraux qui ne recevaient pas ses ordres, sur le concert desquels il devait compter, et qui se faisaient un mérite de lui manquer toujours, ce fut avec cette défaveur que Julien se vit contraint d'entamer une nouvelle campagne. Barbation, qui arrivait d'Italie, devait, d'accord avec lui, presser les Germains entre les deux armées ; mais, parvenu à la hauteur de Bâle, il attaqua seul, dans l'espoir d'avoir seul aussi la gloire du succès. Il ne recueillit que la honte d'une défaite ; et, dans son dépit, il mit dès lors tout en œuvre pour faire éprouver le même sort à Julien. Au lieu de suivre le plan d'opérations adopté pour envelopper l'ennemi, il ne s'avance plus, demeure immobile, laisse passer et repasser les Barbares sans permettre de les attaquer, casse les officiers qui prétendent le tenter, et entre autres le tribun Valentinien, qui depuis fut empereur. Julien avait besoin de bateaux pour déloger les Barbares de quelques îles du Rhin ; Barbation fit brûler les siens, pour éviter de les donner. Le résultat de tant de manœuvres fut de placer Julien dans la situation de se voir attaquer auprès d'Argentorate (de Strasbourg), par toutes les forces des Germains, trois fois plus nombreux que lui. Mais cette infériorité était compensée du côté de Julien par l'avantage de commander seul, et par la confiance que ses troupes avaient en lui. Il se l'était acquise par des manières simples, prévenantes, et par une vie dure, qui lui faisait partager toutes les incommodités du soldat. Chnodomare, chef des princes ligués, fier de ses anciens avantages, lorsque ses secours avaient été réclamés par Constance contre Décentius, frère de Magnence, s'avançait avec une assurance qui ne lui faisait rien diminuer des mesures de précaution que sollicitait la prudence. Au premier choc, la cavalerie romaine plia. Julien se présenta aussitôt au-devant des fuyards, et sa personne fut un obstacle qu'ils n'osèrent franchir : ils reviennent sur leurs pas ; l'infanterie, appuyée par eux, redouble d'efforts, enfonce l'ennemi à son tour, et, le pressant de plus en plus, fait pencher enfin la balance du côté des Romains. Chnodomare est fait prisonnier ; et les Barbares, forcés de repasser le Rhin, sont repoussés encore par-delà le Mein. Julien fait relever une forteresse qui avait été bâtie autrefois par Trajan, et intimide tellement les Germains par cette barrière, au moyen de laquelle il les tenait comme en bride, qu'ils lui demandent la paix. Mais une trêve de dix mois fut toute la faveur qu'il jugea à propos de leur accorder.

Ce fut dans son retour qu'il rencontra un parti de six cents Francs, qui, le croyant pour longtemps occupé en Germanie, s'étaient hasardés dans les contrées qu'arrose la Meuse, où ils avaient pillé plusieurs bourgades. A l'approche de Julien,

[1] Amm. Marcell. La Blatterie. *Hist. de Julien.*

Digitized by Google

ils se retranchèrent de leur mieux dans les ruines de deux châteaux sur le fleuve, et ils y tinrent pendant deux mois. Quoique tellement accoutumés à vaincre ou mourir, qu'il fût à déshonneur parmi eux de se rendre, et que, suivant Libanius, on n'en vit pas même d'exemple, ils crurent pouvoir céder cette fois sans honte à un général de la réputation de Julien. L'amour-propre du jeune César fut flatté de ce témoignage d'estime : il fit passer honorablement ses prisonniers à Constance, et celui-ci s'empressa de les disséminer dans ses légions, estimant, dit encore Libanius, que c'était autant de tours qu'il mêlait à ses soldats.

Tant de succès ne mirent pas Julien plus en faveur. Les courtisans, caressant l'aversion du maître, déprimaient les avantages du jeune prince, et ne l'appelaient que *Victorinus* (le petit vainqueur), faisant allusion à un général de ce nom, qui, au temps de Gallien, avait eu quelques succès dans la Gaule contre les mêmes ennemis, et qui même avait été décoré de la pourpre pendant quelques instants. Julien acheva l'hiver à Lutèce (à Paris), qu'il paraissait affectionner. On croit que le palais des Thermes, hors de la Cité proprement dite, et situé vers l'emplacement de la rue des Mathurins, fut son ouvrage.

[358] Dans la campagne suivante, il attaqua les divers peuples de la confédération des Francs, que trop peu de concert entre eux rendit successivement la proie du vainqueur. Au reste, généreux dans la victoire, il se la fit aisément pardonner. Il se fit même des auxiliaires parmi les vaincus, et se composa dans son armée deux corps de Saliens, les plus renommés entre les Francs. Mais ce fut surtout dans sa dernière campagne qu'il s'acquit la gloire la plus pure, en donnant ses soins à réparer les dommages des Barbares, et en repeuplant les villes et les cantons qu'ils avaient ravagés. Ces vertus pacifiques au milieu des embarras de la guerre, la sagesse de son administration, sa fermeté à proscrire toute levée d'impôts au-delà du besoin, et la protection enfin qu'il accorda aux évêques orthodoxes persécutés par Constance, qui favorisait l'arianisme, excitèrent pour lui dans les Gaules un enthousiasme aussi général qu'il était mérité.

[360] Soit jalousie cependant, soit besoin réel, Constance, qui méditait une expédition contre les Perses, fit redemander plusieurs légions à Julien. Celui-ci obéit sans murmures ; mais il n'en fut pas de même des soldats. Le regret de quitter un général auquel ils étaient affectionnés, l'opinion universellement répandue qu'on ne l'affaiblissait que pour l'abandonner à la merci des Barbares ; la répugnance enfin à quitter leur propre sol, pour aller combattre sous une température à laquelle ils n'étaient point habitués : tous ces motifs et d'autres encore soulevèrent peu à peu les esprits, et les firent passer bientôt à une révolte déclarée contre l'autorité de Constance. Dans leur effervescence, ils se portent en foule au palais de Julien, et, l'élevant sur un bouclier, ils le proclament auguste. Julien résiste en vain : c'est avec menaces que la couronne lui est offerte, et il est contraint d'en couvrir sa tête pour la dérober à la fureur qui commençait à agiter le soldat. Son acquiescement et une gratification qu'il fit distribuer achevèrent de ramener le calme. Julien se hâta de faire part à Constance de cet événement et de l'impossiblité où il s'était vu de l'empêcher. Dans la nécessité où ils se trouvaient l'un et l'autre de se soumettre aux circonstances, il lui demandait d'autoriser de son aveu la dignité dont il se trouvait revêtu. Constance, outré de colère, lui dépêcha un officier chargé de lui reprocher son ingratitude, de lui intimer l'ordre de dépouiller les marques d'une autorité illégitime et de casser tous les agents qui avaient favorisé cette révolution. Mais Julien répondit que, si, devenu orphelin, il devait quelque reconnaissance à l'empereur pour les soins qu'il avait fait prendre de son enfance, il était malséant à Constance de le rappeler, lorsque c'était à lui-même aussi qu'il avait à imputer les malheurs qui l'avaient privé de ses parents. Quant à sa nouvelle dignité, il déclara qu'il s'en dépouillerait volontiers si l'armée voulait y consentir. Mais l'armée, à ces paroles, renouvela son choix par ses acclamations, et l'envoyé de Constance eût été mis en pièces sans la protection que lui accorda Julien. L'animosité croissant de part et d'autre, et Constance, ne dissimulant pas le projet de réduire Julien par la force, ce dernier prit des mesures pour assurer ses nouvelles prétentions. Il se rendit avec célérité en Illyrie, et se disposait à marcher vers Constantinople, lorsque Constance, interrompant son expédition contre les Perses, pour venir au-devant de lui, fut attaqué dans le chemin d'une fièvre dont il mourut. Il ne laissa qu'une fille, qui fut mariée dans la suite à Gratien.

Aux soucis que les soins du gouvernement et que les troubles de l'empire avaient apportés à Constance pendant la durée de son règne, se joignirent tous ceux qu'il se procura gratuitement par son zèle pour l'arianisme. Cette hérésie, condamnée à Nicée, avait repris de nouvelles forces à la mort de Constantin. Du vivant même de ce prince, Athanase, patriarche d'Alexandrie, et le plus ferme défenseur de la croyance catholique, avait été relégué à Trèves. L'église des Gaules, préservée du venin de l'erreur, reçut avec joie

dans son sein ce généreux confesseur de la foi de la Trinité. Cependant au concile d'Arles, en 353, plusieurs de ces évêques, à force de vexations, eurent la faiblesse de lui dire anathème. Trompés même, en 358, à celui de Rimini, avec tous les autres évêques de l'Occident, par les expressions ambiguës de l'adroit Valens, ils donnèrent à l'hérésie le triomphe d'approuver le formulaire captieux qui leur fut présenté, et qu'ils signèrent par amour de la paix : triomphe léger d'ailleurs, et parce que cette formule équivoque n'était point hérétique dans le sens que l'entendaient les Pères, mais dans celui seulement que lui attribuaient les ariens ; et parce que ces mêmes Pères rétractèrent, pour la plupart, une adhésion surprise à leur bonne foi, si tôt qu'ils reconnurent qu'on prétendait les faire parler autrement qu'ils n'avaient pensé. Hilaire de Poitiers, exilé en Phrygie pour avoir résisté, deux ans auparavant, dans le concile de Béziers, aux innovations que l'on prétendait introduire dans la foi, et renvoyé dans sa patrie, après le concile de Séleucie, tenu en Orient, au même temps et à la même fin que celui de Rimini, mais avec moins de succès pour les ariens, contribua beaucoup par son zèle à relever le courage de ses collègues, et à faire rétablir dans les confessions de foi le mot de *consubstantiel*, qui fermait la porte à tous les faux-fuyants de l'erreur.

Les évêques de la Gaule étaient depuis longtemps en possession de ce louable zèle pour étouffer les schismes et les hérésies, et ramener les esprits à l'union. Dès le temps des rêveries de Montant, rêveries illustrées par la chute de Tertullien, on les avait vus écrire aux églises que cette nouvelle doctrine avait divisées, et s'entremettre pour y rétablir la paix. Irénée, encore simple prêtre de l'église de Lyon, qu'il devait régir dans la suite, avait été porteur de ces lettres, et vingt ans après, vers l'an 197, il s'employa encore, mais avec moins de succès, à faire convenir les églises d'Orient et d'Occident sur l'époque de la célébration de la pâque. Mais ce qui fut plus glorieux pour lui, c'est qu'il parvint à maintenir l'union entre elles, malgré cette diversité, et malgré les mesures violentes du pape Victor, qui séparait de sa communion ceux qui ne s'étaient pas rangés à son avis. Victor mourut l'année suivante ; et ses successeurs ne jugeant point à propos de tenir à l'exécution de son décret, chaque église, jusqu'au concile de Nicée, put conserver à cet égard ses usages particuliers. En 258, les évêques de la Gaule concoururent encore à maintenir l'unité de l'église dans son premier siége, en se prononçant contre les sectateurs de Novatien, le premier anti-pape. Aussi l'estime qu'ils s'étaient acquise était telle, qu'au premier concile d'Arles, en 314, Constantin déféra à leur jugement la confirmation du concile de Rome contre les donatistes, et que le concile général de Nicée adopta les décisions de ce même concile, au sujet de la célébration de la pâque et du baptême des hérétiques.

[361] Julien, délivré de toute cause d'inquiétude par la mort de Constance, continua paisiblement sa route, et fut reçu à Constantinople avec des acclamations générales. Sa courte administration n'offre plus rien de particulier à la Gaule. Elle se partagea tout entière entre les soins qu'il se donna pour le rétablissement du paganisme, et ceux qu'il destina à une nouvelle expédition contre les Perses, dans laquelle il trouva la mort.

L'armée, dans la nécessité de se donner un chef pour sortir de la position embarrassante où Julien l'avait laissée au milieu des déserts de la Mésopotamie, fit choix d'un chrétien zélé nommé Jovien, que Julien, malgré ses préjugés, avait voulu retenir auprès de lui [1]. Cet officier, aussi distingué par ses talents que par ses principes, après avoir fait à la dureté des circonstances le sacrifice de quelques provinces, revenait tranquille à Constantinople, où il était désiré, lorsque la vapeur du charbon, imprudemment allumé dans une chambre où il s'arrêta, mit fin à sa vie. Quelques années auparavant, Julien, pendant son séjour à Lutèce, avait pensé périr d'un pareil accident. La brièveté du règne de Jovien ne lui permit pas de donner à la Gaule d'autres signes de bienveillance que la nomination de divers officiers chargés de veiller à sa défense.

[364] Valentinien, tribun militaire, lui succéda par les suffrages de l'armée, qui lui demanda de s'adjoindre un collègue à l'effet de prévenir l'embarras où s'était trouvée la chose publique à la mort de Julien. Il jeta les yeux sur Valens, son frère, et l'établit dans l'Orient où ce prince essaya de faire prévaloir l'arianisme. Pour lui, il se réserva l'Occident, et y conserva les principes de l'orthodoxie. C'est à dater de cette époque que l'on compte la division de l'empire en empire d'Occident et en empire d'Orient [2].

[366] A cette même époque aussi se fit ressentir avec une nouvelle violence le débordement des Barbares. Entre les généraux que leur opposa Valentinien fut le comte Théodose, père de Théodose-le-Grand. Chargé de repousser les Francs, il avait obtenu sur eux divers avantages, lorsqu'il fut envoyé dans la Bretagne. Jovin, son successeur, grand-maître de la cavalerie dans les Gaules,

[1] La Bletterie et les auteurs ci-dessus. — [2] Zonare. Zozime. Fléchier. *Hist. de Théodose.*

poursuivit ces premiers succès, et porta de si rudes coups aux Germains qu'il les contraignit, pour quelques années, à laisser les Gaules en paix.

[367] Elles furent le théâtre où Valentinien, pour étouffer les brigues de ceux qui avaient pensé à lui donner un successeur, à l'occasion d'une maladie qu'il eut à Amiens, éleva à la puissance impériale Gratien son fils, âgé seulement de douze ans. Autant pour le former à l'art de la guerre que pour lui attacher le soldat, il le tint presque toujours auprès de lui dans ses expéditions militaires, et notamment dans celle qu'il entreprit pour contenir les Francs, qui, tour à tour soumis et menaçants, ne cessaient de harceler l'empire. Son expédition ressembla à toutes les précédentes. La science militaire l'emporta sur le courage, mais sans pouvoir l'abattre : les vaincus se retirèrent dans leurs forêts en attendant le moment de reprendre l'offensive. Instruit par l'inutilité de ses efforts, Valentinien changea de tactique : il leur opposa d'abord une ligne de forts et de retranchements depuis la Rhétie jusqu'à l'Océan ; et il acheva de se procurer la sécurité par les alliances qu'il contracta avec les uns, et les divisions qu'il fomenta parmi les autres.

[375] Ces mesures lui permirent de tourner ses forces contre les Quades (les Moraves), qui essayaient alors de venger une trahison dont leur roi avait été victime. Le Franc Mérobaud commandait l'armée romaine. Il battit les Quades, qui, réduits à se soumettre, envoyèrent des députés à Valentinien. Mais, soit que le violent empereur fût choqué de leur costume grossier, qu'il estima à insulte, soit qu'il fût mal satisfait de leurs excuses, il entra contre eux dans une colère si excessive que le sang lui en sortit par la bouche et le suffoqua.

Gratien était resté dans les Gaules pour veiller aux frontières. L'armée victorieuse, également éloignée de lui et de Valens, se donna pour chef et proclama empereur Valentinien, âgé de quatre à cinq ans, fils, que le dernier empereur avait eu de Justine, sa seconde femme, veuve de Magnence, et qui se trouvait alors avec sa mère à la proximité du camp. Gratien s'en offensa d'abord, et finit par approuver ce choix. Il le fit avec sincérité, et ne cessa d'avoir pour son jeune frère les soins et les sentiments d'un père. Il lui abandonna l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, sous la tutelle de sa mère et d'un de ses oncles, auxquels il associa les deux Francs Mérobaud et Bauton.

[379] Quatre ans après la mort de Valentinien, Valens, son frère, succombait sous les efforts des Goths. Les Huns et les Alains, peuples tartares, que trois siècles auparavant les souverains de la Chine avaient repoussés de l'est de l'Asie vers l'ouest, habitants limitrophes alors des Palus Méotides (de la mer d'Azof), qui les séparaient de l'Europe, étaient demeurés circonscrits dans leurs limites, tant qu'ils les avaient crues impossibles à franchir. Le hasard d'une chasse leur apprit que ces marais n'étaient point impraticables, et aussitôt l'inquiétude naturelle à ces peuples, sans attache au territoire qui les a vus naître, les porta à s'y hasarder. Ils rencontrèrent au-delà les Goths, qui prirent la fuite devant eux, sur la rive gauche du Danube, et qui sollicitèrent de Valens, par Ulphilas, leur évêque [1], la permission de traverser le fleuve pour se mettre à l'abri. Valens accéda avec empressement à une proposition qui lui donnait une multitude de sujets pour repeupler les contrées désolées de la Thrace. Mais, soit qu'il eût quelques motifs de se repentir tardivement de cette concession, soit que ce fût le tort de ses ministres et de ses généraux, ces peuples ne tardèrent pas à être traités en ennemis par la soustraction des vivres qu'on leur fit éprouver. Poussés au désespoir par la famine, ils s'arment contre leurs prétendus bienfaiteurs, battent les généraux de Valens, inondent la Thrace, et étendent leurs courses jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Valens, qui était en Asie, accourt lui-même à la défense de ses provinces, et sollicite en même temps des secours de son neveu. Gratien s'empressait de lui faire passer deux légions, et se disposait même à les suivre, lorsque les Germains, toujours à l'affût des circonstances, passent le Rhin, sur la glace, aux environs d'Argentorate (Strasbourg), et le forcent de penser à sa propre défense. Il fut contraint de rappeler ses deux légions; mais ayant opéré la jonction avec d'autres troupes que lui amenait Mérobaud, auquel il avait confié le gouvernement de l'état pendant son absence, il attaqua les Germains, et les défit dans une bataille plus sanglante que celle que, vingt ans auparavant, leur avait livrée Julien au même lieu, et qui procura un long repos à la Gaule. Libre alors de reprendre ses premiers desseins, Gratien marcha avec diligence vers le théâtre de la guerre entre les Goths et les Romains; et il était près de l'atteindre, lorsque Valens, devenu plus confiant dans ses forces et craignant qu'un plus long délai dans l'attaque ne lui fît partager l'honneur de la victoire, chercha avec empressement les Goths, qui affectaient de la

[1] Cet Ulphilas, obligé d'embrasser l'arianisme pour se rendre Valens favorable, est le premier qui ait traduit la Bible en langue des Goths. On prétend qu'il est l'inventeur des lettres gothiques, et que son précieux manuscrit, en lettres d'or et d'argent, est conservé sous le nom de *Codex argenteus* (manuscrit d'argent), dans la bibliothèque des rois de Suède.

crainte, parce que leur position difficile entre deux armées les faisait aspirer après le combat. La rencontre eut lieu près d'Andrinople, et fut si funeste aux Romains, que cette journée, comme celle de Meursia, a été mise au nombre des causes qui ont hâté la ruine de l'empire. Valens y périt, brûlé par les Barbares, mais à leur insu, dans une chaumière où il s'était caché. Gratien n'arriva que pour recueillir les débris de l'armée. Il mit à leur tête Théodose, qui avait déjà commandé en Mésie; mais qui s'était retiré en Espagne, sa patrie, depuis la disgrace et le supplice du comte Théodose, son père. Celui-ci, victime des intrigues de la veuve de Valentinien, et de la haine de l'ombrageux Valens, qui, sur la foi d'un prétendu oracle, craignait de l'avoir pour successeur, avait été dénoncé par lui à Gratien comme un traître; et Gratien, faible ou abusé, s'était laissé priver de deux appuis importants. Il répara alors ce qu'il y avait de réparable dans sa faute, et les talents du nouveau chef ne tardèrent pas à rappeler la victoire sous les enseignes des Romains. En peu de temps il nettoya le pays des Barbares, et les força à repasser le Danube.

Gratien cependant éprouvait toute la difficulté de régir l'Occident et l'Orient avec la faible assistance qu'il pouvait tirer de ses lieutenants, et il avait cru reconnaître qu'indépendamment des dons les plus distingués il fallait avoir un intérêt personnel à la gloire et à la prospérité de l'empire, pour suffire aux soins multipliés qu'il exigeait en ces temps désastreux. Les derniers exploits de Théodose lui indiquèrent le collègue dont il éprouvait le besoin, et une acclamation générale de l'armée accueillit son choix quand il en fit la proposition a celle-ci. Il lui fixa l'Orient pour son département; et peu après, sous le commandement des comtes Baudon et Arbogast, tous les deux Francs, il lui fit passer des secours à l'aide desquels Théodose acheva d'expulser les Barbares de tous les pays qu'ils avaient envahis, ou à s'en faire des sujets. Gratien, qui, pour le salut de l'empire, venait de revêtir Théodose de la pourpre impériale, avait, au commencement de la même année, satisfait au vœu de sa reconnaissance, en décorant de la pourpre consulaire le poëte Ausone, de Bordeaux, qui avait été son précepteur. Il avait fait une diligence extrême pour se trouver à Trèves à l'époque du renouvellement des magistratures, afin de l'installer lui-même dans ses fonctions, et de donner, par cet acte éclatant de faveur, un témoignage signalé de son amour et de sa protection pour les belles-lettres.

L'empire respirait, et surtout l'Occident : mais ce calme trompeur, en endormant le prince dans la mollesse, devint l'occasion de sa ruine. Les rênes de l'administration relâchées faisaient naître des sujets de mécontentement, et donnaient aux factions la facilité d'éclater contre lui, lorsqu'il les provoqua encore par plusieurs inconséquences, entre lesquelles il faut compter des préférences trop marquées pour les étrangers. Les Francs étaient surtout l'objet particulier de ses prédilections, et furent honorés des plus hautes charges dans sa cour. Mais ce caprice, déja si mortifiant pour ses sujets, alla jusqu'au ridicule, quand on le vit étendre ses faveurs jusque sur les Alains, et porter l'oubli des bienséances jusqu'à revêtir leur costume.

La première étincelle de la révolte partit de la Bretagne. Maxime, qui y commandait, compatriote de Théodose, et son compagnon d'armes, jaloux d'une fortune dont il se croyait également digne, mécontent de Gratien, pour n'avoir pas discerné le mérite qu'il croyait avoir, provoqua l'infidélité de ses légions, ou, selon quelques auteurs qui lui sont favorables, fut obligé de céder à leurs instances. Satisfait d'abord de sa nouvelle condition, il s'était contenté d'en jouir paisiblement dans le lieu de son gouvernement; mais, devenu plus ambitieux par la réussite de ses brigues, il descendit sur le continent, et se fortifia des légions gagnées des deux Germaniques. Au bruit de cette défection, Gratien abandonna Trèves avec hâte, et se refugia à Lutèce, où il donna rendez-vous aux troupes qui lui étaient restées fidèles. Maxime l'y poursuivit : pendant quelques jours, de petits combats semblaient annoncer un engagement général; mais ils masquaient une négociation perfide qui fit passer toute l'armée de Gratien dans le camp de l'ennemi. Ce prince n'eut d'autre ressource que la fuite, et partit accompagné seulement de trois cents cavaliers fidèles, parmi lesquels se trouvaient les deux Francs Merobaud, consul alors pour la seconde fois, et Baudon, décoré des ornements triomphaux. Ils atteignaient Lyon, lorsque, retardés par une ruse d'Andragathius, qui les poursuivait, ils tombèrent entre ses mains, et furent mis à mort. Ainsi périt Gratien, âgé seulement de vingt-huit ans. Cratianopolis (Grenoble) lui dut son origine. Valentinien, trop jeune encore pour avoir une volonté efficace, et tenu d'ailleurs en échec par une incursion de Barbares, suscitée par Maxime, ne put aller au secours de son frère, et fut même contraint, par la nécessité des circonstances, de faire la paix. S. Ambroise fut, en cette occasion, le négociateur de Valentinien.

[381-385] Maxime alla jouir à Trèves du fruit de son usurpation. Il y signala son gouvernement par l'extirpation de l'hérésie des priscillianistes, qui venait de naître en Espagne et qui devait

Digitized by Google

trouver sa fin dans les Gaules, mais d'une manière déplorable, en ce qu'elle fut sanglante et provoquée par deux ministres des autels. Priscillien et ses adhérents professaient à peu près les mêmes erreurs que Manès sur l'origine du bien et du mal. Ils y joignaient les absurdités de l'astrologie judiciaire, prêchaient un rigorisme outré, condamnaient le mariage, et néanmoins, s'il faut en croire leurs accusateurs, se livraient à mille pratiques impures. Découverts et déférés par les évêques Idace et Ithace, ils furent condamnés, en 380, dans un concile tenu à Saragosse : mais ils résistèrent au jugement du concile, et poussèrent la révolte jusqu'à sacrer Priscillien, évêque d'Avila. Cependant l'intervention du bras séculier, réclamée par Idace, les força à évacuer leurs églises, ainsi que les villes et les provinces qu'ils occupaient. Éconduits par S. Ambroise, dont ils réclamèrent l'appui, et par le pape Damase, qui leur interdit l'entrée de Rome, ils furent plus heureux auprès de Gratien, dont ils regagnèrent la faveur, à l'aide d'un de ses principaux officiers qu'ils achetèrent, et par le crédit duquel ils furent rétablis dans leurs églises. Coupables comme ils l'étaient, ils avaient obtenu plus qu'ils ne devaient espérer : mais, par suite de l'insatiable cupidité attachée à la faiblesse humaine, la satisfaction qu'ils obtinrent leur parut insuffisante, tant qu'ils n'y joindraient pas celle de la vengeance. Ils poursuivirent Idace à leur tour, et le forcèrent à se réfugier à Trèves. Il y était lorsque Maxime, vainqueur de Gratien, vint occuper la capitale des Gaules. Poussé par un ressentiment coupable, ou peut-être sans autre dessein que de poursuivre un juste rétablissement, Idace ayant présenté à l'usurpateur une requête contre ses adversaires, un concile fut indiqué, en 384, à Bordeaux, pour juger ce différend ; et Priscillien y fut condamné tout d'une voix. Mais, soit que celui-ci prétendit secouer dès lors le joug de l'autorité religieuse, soit qu'il craignît qu'un appel à une autre puissance ecclésiastique ne lui attirât une nouvelle condamnation, il en appela au tribunal de Maxime, et son appel y fut reçu, ainsi que l'avait été la réclamation d'Idace. Des juges civils furent chargés d'examiner de nouveau cette cause ; et, par suite des formes qu'elle entraînait, Idace se vit dans la nécessité de se porter pour accusateur devant un tribunal inusité. La nature des circonstances aurait permis peut-être de l'excuser du ministère odieux qu'il fut obligé de remplir, sans la passion qu'il manifesta dans sa poursuite. Ce procédé révolta l'église, et fit retomber sur le concile de Bordeaux lui-même quelque blâme, pour n'avoir pas protesté contre l'illégalité d'un appel fait pardevant une autorité incompétente. Mais il considéra sans doute l'inutilité probable de sa réclamation et craignit peut-être aussi de paraître partial, en récusant des juges de sa conduite pris hors du sein du clergé. Après plusieurs séances, le tribunal confirma la condamnation de Priscillien et de ses adhérents, et porta un arrêt de mort contre eux. Idace n'assista point à cette dernière séance, et un suppleant lui fut nommé d'office.

[385] Ce fut la première fois que l'on vit, avec autant d'étonnement que d'épouvante, le crime de l'hérésie s'expier par l'effusion du sang : sur quoi il est à observer que ce scandale fut donné par l'intervention irrégulière de la puissance civile, appelée, non point à faire exécuter une décision ecclésiastique, mais à porter elle-même un jugement ; qu'elle y fut imprudemment invitée par l'hérésie elle-même, et que l'église, loin de favoriser des procédés aussi contraires à l'ordre qu'à la charité, témoigna une juste horreur de la conduite d'Idace. Quelques évêques le déclarèrent hors de leur communion, et S. Martin fut de ce nombre. Il était venu à Trèves pour demander à Maxime la grâce de quelques officiers, que leur attachement à Gratien avait rendus coupables aux yeux de l'usurpateur, ainsi que pour essayer d'arrêter l'effet des dernières sévérités qu'on se proposait d'étendre en Espagne sur ceux qui étaient suspects de priscillianisme. Tout lui fut accordé, sous l'expresse condition de communiquer avec les idaciens : mais, à ce prix, il refusa les grâces qu'on lui offrait. Cependant l'ordre donné de sévir contre les coupables ébranla sa résolution, et il consentit enfin à assister, avec les évêques idaciens, à l'ordination de Félix, évêque de Trèves, ordination, d'ailleurs qu'il refusa de confirmer de sa signature. Presque aussitôt il se reprocha cet acquiescement comme une faiblesse, et il se hâta de l'aller pleurer dans sa retraite, d'où il ne voulut plus sortir pour se trouver à aucun concile.

Cette retraite était le fameux monastère de Marmoutiers, bâti par lui, près de Tours, en 374, et l'un des premiers que la Gaule ait vus s'élever dans son sein. De cette espèce de séminaire, où la piété et l'instruction étaient également cultivées, et de celui de l'île de Lérins, fondé depuis par Honorat, évêque d'Arles, sortirent, comme d'une pépinière, une multitude de grands évêques et de grands saints, qui soutinrent la gloire que tirait déjà l'église des Gaules de la constance de ses martyrs, de la sainteté de ses évêques et de la science de ses docteurs. Entre ces illustres pasteurs, on distingue Maximin de Trèves, Hilaire de Poitiers, Martin de Tours, dit le second apôtre des Gaules, Germain d'Auxerre, Loup de Troyes, Victrice de Rouen, Exupère de Toulouse, Ursicin

de Sens, Euverte et Agnan d'Orléans, René d'Angers, Sidoine de Clermont, Mamert de Vienne, qui institua les Rogations, et Nicaise de Digne, le seul des évêques de la Gaule qui se soit trouvé au concile de Nicée. Enfin, parmi les docteurs et les écrivains ecclésiastiques de la même église, on remarque dans ce même temps Irénée et Eucher de Lyon, Victorin et Hilaire de Poitiers, Phébade d'Agen; Paulin, devenu évêque de Nôle; le moine Cassien, fondateur de nombreux monastères dans les Gaules, et Sulpice Sévère, auteur d'un abrégé d'Histoire sainte, et de la vie de S. Martin. Quelques-uns réclament encore S. Ambroise, archevêque de Milan, comme étant né à Trèves, où son père était préfet du prétoire. Les nombreuses écoles répandues dans les Gaules, en y entretenant le feu sacré des belles-lettres, favorisèrent les travaux de ces écrivains. Malheureusement les incursions des Barbares, en détruisant tous les monuments littéraires, ramenèrent les ténèbres de l'ignorance sur ce beau pays, que Marseille et que Rome avaient fait participer à toutes leurs connaissances. On a aux ecclésiastiques, et surtout aux moines, l'obligation d'en avoir conservé quelques débris qui, avec le temps, ont rendu à l'Europe dégénérée les lumières que tant de ravages lui avaient ravies.

[387-388] Le propre de l'ambition est de s'accroître par le succès. Maxime, maître de la Bretagne, aspira à la Gaule et à l'Espagne : possesseur de ces contrées, il convoita l'Italie. Sourd aux avis et aux prédictions de S. Martin, malgré la paix jurée, et de nouvelles conventions pour lesquelles S. Ambroise était retourné dans les Gaules, il passa les Alpes à l'improviste, et peu s'en fallut qu'il ne surprît Valentinien dans Milan. Ce prince eut le bonheur d'échapper avec Galla sa sœur, et de se rendre auprès de Théodose. Excité à la fois et par la reconnaissance et par les charmes de Galla, qu'il demanda en mariage, Théodose embrassa avec chaleur la cause de son beau-frère. Une double victoire qu'il remporta en Pannonie sur Maxime, contraignit ce dernier à repasser les Alpes et à se renfermer dans Aquilée. Mais, investi bientôt dans cette place, il y fut livré par ses propres troupes. On prétend que Théodose voulait lui sauver la vie; mais que la férocité du soldat prévint les effets de sa clémence. Arbogast, qui commandait les auxiliaires de l'armée victorieuse, envoyé dans les Gaules pour s'assurer du fils de Maxime, que son père avait créé césar, interpréta aussi sa commission et fit périr ce jeune homme. Enfin Andragathius, celui qui avait porté ses mains sur Gratien, n'espérant point de pardon, et se trouvant près de la mer, s'y précipita tout armé pour échapper au supplice. A ces exécutions près, une amnistie générale donna pour partisans à Valentinien ceux qui le combattaient auparavant; car Théodose, renonçant aux droits de la victoire, ne se réserva rien de ce qui avait appartenu à son bienfaiteur.

[392] Mais il fallait alors des qualités peu communes pour se maintenir sur le trône le plus élevé, et le surcroît de puissance dont la dépouille de Maxime enrichit le jeune Valentinien ne put le soustraire au sort qu'avait subi son frère. Arbogast, qui pendant ses disgrâces l'avait servi avec fidélité, s'était constitué son ministre, et fut véritablement son maître. Militaire consommé, ses seules menaces avaient suffi pour contraindre Marcomir et Sunnon, chefs des Francs, à rapporter les enseignes et les dépouilles que, pendant les démêlés de Valentinien et de Maxime, ils avaient enlevées aux Romains, à la suite d'une défaite comparable à celle de Varus. Politique habile, il se prévalait de son expérience pour oser contremander les ordres mêmes de son prince. Fatigué de tant de hauteurs, celui-ci résolut de l'éloigner de sa personne; et, dans une cérémonie solennelle, il lui remit publiquement un écrit par lequel il le destituait de tous ses emplois. L'audacieux ministre, loin d'être déconcerté de l'appareil qui l'environnait, se sentant fort de l'affection des gens de guerre, en prit occasion de rompre sans retour le frein de l'obéissance. Il foule au pied l'écrit, et déclare à l'empereur lui-même que, ne tenant rien de lui, il n'avait rien à lui remettre. Indigné d'une telle insolence, Valentinien se jette sur l'épée d'un de ses gardes, et, à la question que lui fait le soldat de l'usage auquel il la destine, « M'en percer le sein, répondit-il; car c'est tout ce qu'il reste à faire à un prince qui n'est pas obéi. » Une scène pareille ne pouvait finir que par une catastrophe prochaine, funeste au prince ou au ministre. Mais le dernier possédait le pouvoir : il commença par isoler le monarque de ses serviteurs, et les remplaça par une garde de Francs, vain simulacre d'honneur, qui n'était destiné qu'à lui assurer sa victime. Bientôt le prince fut relégué à Vienne, et peu après on le trouva étranglé dans son lit. Il n'avait que vingt ans et quelques mois.

Arbogast n'étant pas né citoyen de Rome, ne pouvait, sans choquer mille préjugés hasardeux, s'asseoir encore sur un trône romain. Réduit à n'occuper que la seconde place, il eut la politique de s'en contenter, en ordonnant d'ailleurs les choses de manière à rester effectivement le maître. Dans cette vue, il s'était assuré, et non sans quelque difficulté, d'un certain Eugène, autrefois rhéteur, pourvu depuis d'une charge éminente à la cour, mais d'une nullité absolue comme homme

Digitized by Google

de guerre. Eugène, revêtu par lui des ornements impériaux, fit part de son avénement à Théodose. Ses ambassadeurs furent honnêtement reçus, s'en retournèrent avec des présents, mais sans réponse positive au sujet de la reconnaissance qu'ils étaient chargés de solliciter. Bien loin de là, Théodose se préparait à la guerre, et avec d'autant plus d'ardeur que le zèle de la religion vint s'unir aux intérêts de la politique. Eugène alors, en effet, sur la demande d'Argobast, rétablissait dans Rome la publicité du culte idolâtrique, que depuis peu Théodose et Valentinien y avaient sévèrement proscrite. C'était l'œuvre de Dieu et son propre ouvrage que Théodose entendait défendre, l'usurpation qu'il voulait punir, et son beau-frère qu'il prétendait venger. Eugène et Arbogast, de leur côté, ne négligeaient pas les moyens de faire prévaloir leur parti. Indépendamment des païens qu'ils ralliaient à leur cause, ils se procurèrent un autre secours, en se présentant à la tête d'une armée sur la frontière des Allemands et des Francs non plus pour les attaquer dans leurs retraites comme autrefois, mais pour conquérir leur alliance par un moyen plus sûr que de simples sollicitations. Ils y joignirent d'ailleurs de la condescendance : Arbogast rabattit de ses hauteurs anciennes et parvint, par des manières plus affectueuses, à gagner ces valeureux alliés. Munis de cet important renfort, Eugène et Arbogast descendent en Italie, fortifient les passages des Alpes Julies, par où Théodose pouvait arriver jusqu'à eux; et au pied de ces mêmes montagnes, sous les murs d'Aquilée, ils l'attendent avec d'autant moins d'inquiétude que la nature et l'art concouraient également à rendre ces barrières inexpugnables. Mais, contre leur attente, Théodose les franchit, et, à sa descente dans les plaines de l'Italie, il découvrit devant lui toutes les forces d'Eugène.

[394] Les légions romaines, dans les deux armées, en formaient la moindre partie : destinées de chaque côté à seconder les efforts ou à réparer les échecs, elles n'en composaient que la réserve; et, à cet effet, elles étaient postées de part et d'autre sur le penchant des collines. Les Francs et les Allemands du côté d'Eugène; les Goths, les Vandales et d'autres Barbares, du côté de Théodose, faisaient la véritable force de leurs armées. Dans la dernière, ils étaient commandés par Stilicon, prince Vandale, époux de Serène, nièce de l'empereur; par Gaïnas, officier goth d'un grand mérite, et par Alaric, jeune prince de la maison des Balthes, en possession de donner des chefs aux Goths de l'ouest ou Visigoths, comme celle des Amales aux Goths de l'est ou Ostrogoths. Promu à cette dignité après Fritigern, qui avait été si funeste à Valens, il devait être lui-même presque aussi fatal aux deux fils de ce Théodose, sous les drapeaux duquel il faisait alors son apprentissage dans l'art de vaincre et de faire trembler les Romains. Eugène et Arbogast avaient arboré de nouveau les enseignes du paganisme; Hercule et Jupiter reparaissaient sur leurs étendards. Théodose, par opposition, fit arborer la croix sur les siens, et fonda sa confiance sur ce signe, et sur la protection du ciel, dont il embrassait la cause.

Les Francs, placés par Arbogast à l'avant-garde, ayant reçu le signal, fondirent sur les Goths avec leur impétuosité ordinaire, et les enfoncèrent de toutes parts : dix mille restèrent sur la place, et la nuit sauva le reste de l'armée de Théodose. Elle était tellement affaiblie, que les principaux officiers conseillaient de repasser les Alpes, et de remettre une nouvelle attaque au temps où l'on aurait pu faire de nouvelles levées. C'était le parti qui semblait le plus convenable, et auquel on s'attendait dans les deux armées. Aussi l'étonnement fut-il grand le lendemain lorsqu'on vit Théodose se former de nouveau dans la plaine. Il s'était indigné des conseils timides de la veille, et avait tenu à impiété de laisser fuir les enseignes de J.-C. devant celles d'un Jupiter. Plein de confiance dans un songe prophétique qu'il avait eu la nuit, il comptait sur la victoire, et il avait inspiré la même confiance à ses soldats. Il finissait ses dispositions, lorsqu'il reçut des avis de divers officiers d'Eugène, qui offraient de se ranger à son parti s'ils étaient conservés dans leurs grades. Théodose le promit, et recueillit presque sur-le-champ le fruit de cette sage politique; car il donnait dans une embuscade, lorsque l'officier qui la commandait fit baisser les armes et passe de son côté. Malgré ces défections partielles, les talents d'Arbogast, la valeur et le nombre de ses troupes maintenaient la fortune en sa faveur, lorsqu'un vent violent, opposé à l'armée d'Eugène, vint à s'élever tout à coup. Des tourbillons de poussière aveuglèrent ses soldats, repoussèrent leurs traits, affaiblirent leurs coups, et procurèrent à ceux de Théodose tous les avantages contraires. Cet événement, regardé comme miraculeux par Théodose, et cité comme tel par tous les auteurs contemporains, décida de la victoire. Les officiers d'Eugène demandèrent quartier et l'obtinrent, sous la condition de livrer leur chef. Perdu dans un nuage de poudre, celui-ci n'avait pu juger de l'issue de la bataille; mais, présumant du succès, il demande avec empressement à ceux des siens qu'il voit accourir à lui avec hâte, s'ils ne lui amènent pas Théodose. Pour toute réponse, il est enveloppé et conduit aux pieds de ce même Théodose, par les ordres duquel il fut décapité. Arbogast, désespérant d'é-

Digitized by Google

chapper à un sort pareil, se tua lui-même de deux coups d'épée.

[395] Théodose, par cette victoire décisive, se vit seul maître de l'Orient et de l'Occident : mais à peine jouit-il de ce surcroît de puissance; il mourut trois mois après son triomphe, et confirma de nouveau la division de l'empire par le partage qu'il en fit entre ses deux fils. Honorius le plus jeune, âgé de onze ans seulement, eut l'Occident, sous la tutelle de Stilicon; et Arcade, l'aîné, âgé de dix-huit ans, régna en Orient, sous la direction de Rufin, qui, né près de Bordeaux, était parvenu à la dignité de préfet du prétoire d'Orient, et à partager avec Stilicon la faveur et la confiance de Théodose [1]. Ces deux ministres qui avaient tous les talents nécessaires pour soutenir la puissance de l'empire, en précipitèrent la chute, par l'ambition qu'ils eurent peut-être de s'en rendre les maîtres.

Le premier acte d'administration d'Honorius, ou plutôt de Stilicon, son ministre, fut une course rapide sur les bords du Rhin, dans toute la longueur de ce fleuve, pour renouveler les anciennes alliances avec les Barbares; la réputation de Stilicon fit de ce voyage une espèce de triomphe. Tous les petits princes au-delà du Rhin s'empressèrent de se rendre à ses invitations : les traités faits avec eux furent confirmés, et procurèrent à la Gaule un calme de sept à huit ans, dont Stilicon profita pour porter ses armes en Orient.

Rufin, malgré l'âge de son pupille, y commandait presque avec le même empire que Stilicon en Occident. Cependant, il visait plus haut : il avait formé le projet de se faire associer au trône, et d'abord de s'en approcher au moyen du mariage de sa fille avec Arcade. Mais, pendant un voyage qu'il fit à Antioche, pour satisfaire une vengeance particulière, son intrigue fut déjouée par l'eunuque Eutrope, qui procura à l'empereur la connaissance d'Eudoxie, fille du comte franc Bauton, et qui le détermina à l'épouser sans délai. C'est cette impérieuse et irascible impératrice qui persécuta S. Jean Chrysostôme avec une si longue persévérance.

Rufin, déchu de l'espérance de parvenir à son but par les moyens qu'il avait d'abord imaginés, ne renonça pas à ses premiers projets; et supposant que les désastres de l'empire, en le rendant plus nécessaire, pourraient le conduire aux mêmes fins, il n'hésita pas, dit-on, malgré les maux que les peuples en devaient ressentir, d'appeler secrètement Alaric et les Goths à la dévastation de la Macédoine, de la Grèce et du Péloponnèse. Rien n'était défendu dans ces provinces, et le détroit des Thermopyles, l'isthme de Corinthe et la plupart des villes fortes étaient confiées à des traîtres qui avaient ordre de tout livrer. A la nouvelle de cette invasion, Stilicon se crut appelé à la défense de l'Orient. Le salut de l'empire fut son prétexte son ambition sa jalousie contre Rufin furent ses mobiles. Il débarque dans le Péloponnèse, et à son approche, les Barbares se hâtent de se retirer. Le reste de sa conduite est un problème. Soit que les voluptés l'eussent amolli, ainsi que le prétend Zozime; soit qu'il eût déféré aux ordres d'Arcade, qui, par les conseils de Rufin, lui fit dire qu'il eût à regagner son Occident, et à lui renvoyer seulement les troupes qu'il retenait depuis la mort de Théodose; soit enfin que, pour ses propres intérêts, il eût aussi traité avec Alaric, tout d'un coup devenu indifférent au spectacle qu'il a sous ses yeux, et perdant subitement de vue l'objet de son expédition, il laisse échapper les Goths, sans tenter même de leur arracher les dépouilles dont leur marche était entravée. Ses soldats pillent au contraire le peu que la pitié de Barbares avait laissé à leurs malheureuses victimes, et lui-même se retire, lorsque n'ayant plus d'ennemis à combattre, et se trouvant à la tête des meilleures troupes de l'Orient, rien, ce semble, ne paraissait l'empêcher de gagner Constantinople, et d'y renverser la fortune de son émule en pouvoir. Ce n'est qu'à son retour en Italie qu'il reprit les projets de sa haine, et qu'il les mit à exécution par la trahison la plus insigne. Il renvoya à Arcade une partie des forces que ce prince lui avait fait redemander; mais il mit à leur tête le Goth Gaïnas, qui était instruit de ses desseins. Arrivée aux portes de Constantinople, cette troupe, excitée par son chef, témoigne le désir de voir l'empereur, pour lui rendre son hommage hors de la ville. Il accourt avec Rufin, qui se croyait au terme de ses désirs, et qui dans ce moment même n'attendait plus qu'un mot d'Arcade pour être déclaré son collègue. Le soldat fait éclater sa joie à la vue du prince; puis, à un signal convenu, il se jette sur Rufin et le met en pièces : catastrophe horrible, mais digne récompense d'un ministre pervers, que n'avait point effrayé la perspective de tant de dévastations, destinées uniquement à lui frayer un chemin vers le trône.

[395-400] Eutrope, qui lui succéda dans la faveur du prince, et qui gouverna à peu près comme lui, ne tarda pas à rencontrer un sort aussi déplorable : Gaïnas fit demander sa tête par ses soldats mutinés, et le faible empereur ne sut d'autre moyen de les contenir, que de céder à leurs fureurs. Revêtu de l'autorité de Rufin et d'Eutrope, Gaïnas ne craignit pas de suivre leurs exemples. Il excita aussi l'avidité des Barbares, et, avec des

[1] Zozime. Zonare. Mézeray, avant Clovis.

Digitized by Google

forces suffisantes pour réprimer leurs brigandages, il les vit, tranquille spectateur, ravager sous ses yeux les provinces confiées à sa protection. Plus attentif même à leurs dangers qu'à ceux des citoyens de l'empire, secrètement il leur faisait passer des secours, indépendamment de divers subsides aussi honteux qu'inutiles, qu'il leur fit accorder, pour obtenir d'eux des trèves passagères. Il fallut le dernier excès du mal pour ouvrir les yeux à Arcade, et pour lui inspirer la résolution d'éclater contre un traître qui, déjà possesseur de tout son pouvoir, aspirait encore à le dépouiller du vain titre qui lui restait. Gaïnas, frustré dans le projet d'incendier Constantinople, et de se faire proclamer à la faveur du tumulte, fut déclaré ennemi de l'état; et il se trouva encore un chef et des soldats fidèles à lui opposer. Bientôt, pressé à la fois d'un côté par une armée romaine, et de l'autre par celle des Huns, dont Arcade s'était ménagé l'alliance, il attaqua ces derniers, et trouva dans le combat une mort honorable qu'il ne méritait pas.

[403] Cependant Alaric, forcé par l'opposition qu'il avait trouvée en Grèce de gagner l'Illyrie, y demeurait tranquille, sous le titre de commandant de ces provinces pour l'empereur Arcade. Stilicon, auquel on prête les mêmes vues et la même politique qu'à Rufin et à Gaïnas, l'y ménageait, dans l'intention apparente de faire passer quelque jour ces provinces, par son entremise, sous la main d'Honorius, et avec le dessein réel de s'en faire un appui pour élever Eucher, son fils, jusqu'au trône. Dans cette vue, il faisait pensionner le Barbare, pour obtenir de lui, selon le besoin, ou son action, ou son repos. Mais, soit que le tribut ne fût pas exactement payé, soit que les prétentions du Visigoth se fussent accrues et qu'on eût refusé d'y satisfaire, Alaric quitte subitement sa retraite, et, traversant la Pannonie et les Alpes-Julies, s'approche de Ravenne, où l'empereur faisait sa résidence, parce que cette ville, entourée d'eau de toutes parts et renfermant un port, offrait dans les périls, devenus chaque jour plus fréquents, des difficultés d'attaque et des ressources de fuite que Rome ne possédait pas. Avant d'agir plus hostilement, Alaric demanda des terres, et il acquiesça à la proposition que lui fit Honorius d'un établissement dans les Gaules. Mais Stilicon, dont ces mesures contrariaient apparemment les vues, le suivit avec diligence, l'atteignit à Pollentia, au confluent du Tanaro et de la Stura, et lui livra une bataille sanglante, qui fut assez égale pour la perte, mais qui força Alaric à reculer. Un second engagement, près de Véronne, fut plus décisif, et contraignit Alaric à vider tout a fait l'Italie. Mais ce point obtenu, il ne fut pas inquiété davantage, et sa retraite fut même favorisée, pour le besoin, sans doute, qu'on pourrait avoir de lui par la suite.

[406-407] Nous arrivons à cette année 406, si fameuse dans les fastes de la décadence romaine, par la plus formidable incursion de Barbares que l'empire ait eue à supporter. S'il faut en croire divers écrivains du temps, cette calamité fut l'ouvrage de Stilicon. On veut qu'après avoir investi le trône de tous les côtés, par le mariage successif de ses deux filles avec Honorius, il pensât encore à l'envahir tout à fait pour son fils Eucher, à la faveur des troubles qu'il devait susciter; et que ce fut, en conséquence, à son signal, que cette nuée de guerriers, avides de pillage, força les frontières de l'empire. Quoi qu'il en soit, le dernier jour de l'an 406, suivant la chronique de S. Prosper, une multitude de Goths et de Gépides, établis sur les rives du Danube, dans la Dacie et la Pannonie, et de Vandales, d'Hérules, de Suèves, de Bourguignons, de Saxons, d'Angles, et de Juthes, habitants des bords de la Baltique, dans les contrées connues depuis sous les noms de Prusse, de Poméranie, de Meckelbourg, de Holstein et de Jutland, passèrent le Rhin du côté de Mayence. Les Francs, qui, depuis cent cinquante ans, bataillaient avec des succès divers pour mettre le pied dans les Gaules, et qui, partie par force et partie par concession des empereurs, étaient parvenus à se former un petit établissement vers Cologne, entre le Rhin et la Meuse, éprouvèrent, les premiers, les funestes effets d'un semblable passage. Une résistance inégale leur prépara une défaite désastreuse, après laquelle les Barbares inondèrent sans obstacle les deux Germaniques et la Belgique.

[407] Pendant ce temps, les manœuvres des Saxons, qui semblaient menacer la Bretagne, occasionnèrent une révolution dans ce pays. Les troupes romaines, livrées à leurs propres ressources par l'impossibilité d'obtenir des secours d'Honorius, élurent et renversèrent successivement deux empereurs. Leur choix s'arrêta enfin sur un simple soldat, dont le nom de Constantin leur parut d'un meilleur augure. Au lieu de se tenir sur la défensive dans son île, il prévint l'attaque en descendant sur le continent, et la générosité avec laquelle il se montra le protecteur de la Gaule, abandonnée par son maître aux ravages des Barbares, lui amena des soldats. A leur tête, et à l'aide des Francs qui s'allièrent à lui, il marcha aux Vandales et les battit près de Cambray. Mais lorsqu'il aurait pu les dissiper entièrement, en les empêchant de se rallier, inhabile à profiter de sa victoire, il se hâta vers Trèves, pour le vain plaisir de revêtir la pourpre dans la Gaule, et d'y dé-

Digitized by

clarer Constant, son fils, César. Devenu alors plus entreprenant, et toujours secondé par les Francs, il commença à menacer l'Italie.

Stilicon porta de ce côté les forces d'Honorius; et le Goth Sarus, envoyé dans les Gaules, battit les lieutenants de Constantin, et l'assiégea lui-même dans Vienne; mais des secours amenés de la Bretagne par Géronce, un autre de ses lieutenants, firent lever le siége, et forcèrent Sarus à repasser lui-même les Alpes. Ainsi dégagé, Constantin acheva de se procurer la tranquillité par des concessions qu'il fit alors aux Barbares, de divers territoires de la Gaule, dans les Germaniques et dans la Belgique. Il transporta aussi le siége impérial à Arles, afin d'être moins exposé à leurs incursions, et plus à portée encore de surveiller l'Italie et de s'assurer de l'Espagne, où il avait fait passer Géronce, son libérateur.

[408] Ce n'était point assez pour Honorius des pénibles soucis que lui apportait un trône ébranlé de toutes parts; il lui fallut y joindre le tourment des soupçons, et contre le seul homme qui pouvait encore le sauver. Fondés ou non, un certain Olympius, les lui fit naître, et ménagea les moyens de punir celui qu'il représenta comme un traître. On s'étonne de voir un homme presque inconnu l'emporter si facilement sur un ministre réputé si habile, et qui aurait dû avoir une infinité de partisans, s'il eût effectivement visé au but auquel on prétend qu'il tendait: mais il paraît par l'événement, qu'il n'avait pas même pris le soin de s'attacher le soldat, et cette circonstance dépose en sa faveur. Une seule garde de Huns semblait faire la sûreté de Stilicon. Le Goth Sarus, sa créature, choisi pour lui ôter cette ressource, répondit à l'indigne confiance qui fut mise en lui, et massacra cette garde surprise parce qu'elle était sans défiance. Stilicon eut le bonheur d'échapper et de gagner Ravenne, où il se réfugia dans une église. Aussitôt arriva à la garnison l'ordre de se saisir de lui, et elle obéit contre son général. Quelques amis et quelques domestiques témoignèrent seuls vouloir opposer de la résistance; mais, soit que Stilicon se crût fort de son innocence, soit que ce fût la dernière ressource de sa politique, il leur interdit la défense, et se livra lui-même aux mains des soldats. Mais ceux-ci, aussi peu touchés de sa générosité que de sa confiance, violant, sur l'exhibition qui leur fut faite d'un nouvel ordre d'Honorius, la promesse qu'ils avaient donnée à Stilicon pour lui faire quitter son asile, le massacrèrent aussitôt [1]. Eucher, son fils, le motif réel ou supposé de ses vues ambitieuses, fut également arrêté et mis à mort, précisément comme il sortait de Rome pour se réfugier près d'Alaric, sur l'appui duquel il paraissait compter.

Alaric, en effet, soit pour venger Stilicon, et une multitude de ses compatriotes qui avaient été massacrés à Rome après la mort de leur protecteur, soit pour se procurer un prétexte de guerre, renouvela alors ses demandes accoutumées, et y ajouta celle de divers otages, pour lesquels il en offrait d'autres en échange. Olympius fit rejeter ces propositions comme humiliantes: mais il n'avait pas pourvu à les rendre vaines; car Alaric, se mettant aussitôt en marche, parvint sans obstacle aux portes de Rome, et l'eut bientôt réduite à la disette la plus affreuse. Les habitants lui adressèrent une députation pour lui demander la paix et le prier de sauver à la capitale les horreurs d'un pillage dont on ne pouvait calculer l'étendue. « Eh bien! qu'on m'en épargne la peine, répondit Alaric, en me livant tout l'or et tout l'argent qui y est renfermé. » Il exigea de plus une somme considérable, pour laquelle il agréait des termes et réclamait des otages. « Eh! que laisserez-vous donc aux habitants? observèrent les envoyés. — La vie, » repartit-il sèchement. Il fallut en passer par ces dures conditions, et Honorius lui-même fut contraint de les ratifier. Le vainqueur se retira dès lors en Étrurie; mais, au bout de quelques temps, les sommes promises ne se trouvant pas acquittées, et les otages n'ayant point été livrés, il reparut devant Rome. Dans le même temps arrivèrent à Honorius des envoyés de Constantin, qui sollicitèrent la reconnaissance de leur maître, et qui l'obtinrent en faisant espérer des secours contre Alaric.

[409] Celui-ci cependant semblait livrer à regret la capitale du monde à la destruction. Pour prévenir ce malheur, il proposa aux habitants de rompre avec Honorius, de faire cause commune avec lui, et de recevoir un empereur de sa main. La nécessité contraignit à condescendre à toutes les volontés du vainqueur, qui leur donna pour maître Attale, envoyé récemment à Rome par Honorius en qualité de préfet ou de gouverneur. Alaric tourna dès lors vers Ravenne. Honorius effrayé pensait déjà à s'embarquer, et proposait de s'associer à Attale, qui refusait insolemment de partager le pouvoir avec son maître, lorsque quatre mille hommes qui lui arrivèrent, et qui assurèrent la défense de la place, lui rendirent un peu de courage. Les inconséquences d'Attale vinrent ensuite à son secours; car Alaric, fatigué de ses imprudences et d'une présomption qui contrariait toutes ses mesures, le dépouilla de la pourpre, ainsi qu'il l'en avait revêtu, et renvoya les ornements impériaux à Honorius avec le-

[1] Zozime.

Digitized by Google

quel il témoigna vouloir s'accommoder. Il s'opérait entre les deux princes des rapprochements insensibles qui promettaient à l'Italie le retour de la tranquillité, lorsqu'une méprise de Sarus, ou peut-être la mauvaise foi de ce général qui tomba sur des partis d'Alaric, rendit ce prince à toutes ses fureurs. Il abandonne aussitôt Ravenne, retourne devant Rome, et, désormais sans pitié, après avoir fait éprouver à cette malheureuse ville les angoisses de la famine, il la livre à toutes les horreurs d'un assaut, de l'incendie et du pillage. Placidie, fille de Théodose et de Galla, et sœur d'Arcade et d'Honorius, était alors dans Rome. Elle devint la proie du vainqueur; mais elle fut traitée d'ailleurs avec tous les égards dus à son rang. Ce fut le dernier exploit d'Alaric: il mourut cette même année à Cosenza dans la Calabre, où il s'était rendu pour une expédition qu'il méditait contre l'Afrique. Ses soldats, pour protéger son corps contre les profanations, détournèrent le Vésente pour y creuser une fosse, où ils le déposèrent avec d'immenses richesses, et rétablirent la rivière dans son lit. Ils élurent ensuite pour roi Ataulphe, frère de la femme d'Alaric.

[411] Géronce avait des succès en Espagne, lorsque le fils de Constantin s'y rendit lui-même, assisté d'un autre général auquel il accordait toute sa confiance. Géronce vit ce choix d'un œil de jalousie, et la jalousie tarda peu à le conduire à l'infidélité. A son instigation, les Barbares remuent de nouveau, la Bretagne se soulève, les Armoriques ou provinces maritimes se déclarent indépendantes, et la Gaule entière, surtout vers le midi, est replongée dans toutes les calamités de la guerre. Pour mettre un terme aux scènes de carnage qui se reproduisaient dans son sein, il fallut de nouvelles concessions aux Barbares; et Constantin, qui leur avait déjà abandonné les Germaniques et la Belgique au nord, leur céda au midi, la seconde Aquitaine et la Novempopulanie (la Guienne et la Gascogne). Il se proposait de se dédommager en Italie, sur Honorius, des sacrifices qu'il était contraint de faire dans les Gaules; et déjà il avait passé les Alpes, dans l'espoir de recueillir le fruit d'une intrigue qu'il dirigeait dans le palais même de l'empereur, lorsque, la trahison ayant été découverte, il fut forcé de reprendre le chemin d'Arles. L'indignation d'Honorius se réveilla à cette perfidie, et lui suggéra les mesures les plus rigoureuses contre l'usurpateur. Il fit passer dans les Gaules Constance, d'une naissance obscure, mais d'un mérite peu commun. Né à Naisso en Dardanie (Servie), comme le grand Constantin, il retraçait plusieurs de ses éminentes qualités. Géronce, d'un autre côté, après avoir fait proclamer en Espagne un fantôme d'empereur, appelé Maxime, s'avançait aussi contre Constantin. Déjà il avait battu Constant, son fils; et, après l'avoir forcé de se réfugier à Vienne, il l'y avait assiégé, l'avait pris et l'avait fait périr. Son armée et celle de Constance se trouvèrent en présence sous les murs d'Arles. Constantin dût se féliciter d'abord d'une rencontre qui mettait aux mains ses ennemis; mais sa joie fut courte. Constance dissipa et l'armée de Géronce et une autre armée de Francs qui venait au secours de Constantin, lequel se trouva dénué de toute ressource. Dans cette affligeante situation, il se fit conférer l'ordre de la prêtrise, espérant de la sainteté de son nouveau caractère, et du témoignage qu'il donnait ainsi de son renoncement à toutes les grandeurs, qu'il aurait la vie sauve. Constance la lui avait promise lorsqu'il se rendit à lui, et qu'il l'envoya à l'empereur; mais Honorius, sans égard à cette considération, non plus qu'à la promesse de son général, ou plutôt, respectant hypocritement l'une et l'autre, n'osa le faire condamner judiciairement, mais le fit assassiner sur la route.

[411-413] La mort de Constantin ne rendit pas encore les Gaules à Honorius. Pendant que l'usurpateur succombait, il s'en élevait un autre nommé Jovin, qui, soutenu par les Francs, les Bourguignons et les autres Barbares, se faisait proclamer dans les provinces du nord. Ataulphe, d'une autre part, se promenait en vainqueur dans toute l'Italie; mais il ménageait Honorius, parce qu'épris de sa sœur, qui était toujours prisonnière des Goths, il aspirait à sa main, que la fière Placidie persistait à refuser. Ses démarches, inspirées tour à tour par le désir de se faire aimer et par celui de se faire craindre, pour arriver au même but, étaient vacillantes et équivoques. Ce fut dans ces dispositions qu'il passa dans les Gaules, incertain s'il y devait combattre pour ou contre l'empire. Constance, également épris des charmes de Placidie, mettait obstacle à tout projet d'accommodement qui pouvait le frustrer lui-même des espérances qu'il osait concevoir. De là une guerre où les intérêts variaient à chaque instant. D'abord Ataulphe et Jovin réunis furent près d'écraser le général d'Honorius. Placidie, effrayée pour son frère, et certaine de tout obtenir d'Ataulphe, rompit les liaisons de celui-ci avec Jovin, et les constitua même en état d'hostilité. Jovin, déjà affaibli par la retraite des Vandales, ses alliés, qui, battus par les Francs et les Armoriques, avaient été chercher en Espagne une terre plus facile à conquérir, fut contraint à la fuite et s'enferma dans Valence. Ataulphe l'y poursuivit, et, l'ayant fait prisonnier, l'envoya à Honorius, qui le fit décapiter.

Digitized by Google

[414-416] Malgré cet éminent service, le roi goth n'était pas en paix avec l'empereur, qui lui offrait l'Aquitaine, mais qui redemandait Placidie, à quoi le prince ne voulait point entendre. Pendant ces négociations, Ataulphe se fortifiait toujours par la continuation des hostilités. Il échoua cependant devant Marseille; mais il enleva Narbonne, et dans cette ville il triompha enfin des longs refus de Placidie. La paix devait naître de cet événement. Le dépit et la jalousie de Constance y apportèrent des difficultés qui rendirent à la guerre la vivacité qu'elle avait perdue. La seconde Aquitaine en devint le théâtre et tomba d'abord sous le joug d'Ataulphe; mais l'année suivante Constance reprit l'ascendant, et força Ataulphe à évacuer Narbonne et à se retirer en Espagne, où il se forma un établissement dont Barcelone fut la capitale. Son ambition ainsi satisfaite, tout le disposait à la paix et à concourir avec les Romains à chasser de l'Espagne les Vandales qui la désolaient, lorsqu'il fut assassiné par Sigeric, frère de Sarus, qui s'était flatté d'occuper sa place. Mais Sigeric ne jouit que sept jours du fruit de son crime. Les Goths le firent périr et élurent Wallia. Le nouveau roi, en promettant d'employer ses armes contre les Alains et les Vandales, et en renvoyant Placidie qui cessait d'être un obstacle à la paix, obtint facilement des conditions avantageuses qui légitimèrent et assurèrent son établissement.

[416] La Gaule retomba ainsi sous le pouvoir d'Honorius. Constance l'y consolida, par l'ordre qu'il s'efforça d'établir dans toutes les branches de l'administration, surtout dans la levée des impôts; et il calma l'inquiétude guerrière des Armoriques et des Francs, par la confirmation des territoires qui leur avaient été reconnus ou concédés par le dernier Constantin. Autant qu'on peut le conjecturer des monuments obscurs de ces temps-là, les Francs avaient alors pour limites de leur établissement dans les Gaules le Rhin, la Meuse et la Moselle, d'où ils prirent aussi le nom de Ripuaires, par opposition aux peuples situés sur l'Océan, qui reçurent celui d'Armoriques ou Maritimes.

[418] L'Espagne rentrait aussi sous le joug des Romains, et Wallia y réduisait pour eux et avec ses seules forces les Alains, les Suèves et les Vandales. Ses services furent récompensés par un accroissement de territoire qui lui fut donné dans les Gaules. Constance, auquel Honorius avait accordé la main de sa sœur, et qu'il associa encore depuis à l'empire, chargé de traiter avec le prince goth, lui concéda la seconde Aquitaine (la Guienne, la Saintonge et et le Poitou), et plusieurs grandes villes dans les provinces voisines, entre autres Toulouse, qui devint la capitale des Goths[1]. Si, dans cette transaction, la politique de Constance fut de procurer à l'empire dans les Gaules une puissance qui y tînt les Barbares en respect, il s'abusa fort. Ces prétendus protecteurs s'agrandirent bientôt aux dépens du territoire confié à leur surveillance, et sous les successeurs presque immédiats de Wallia ils étaient maîtres des trois Aquitaines et des deux Narbonnaises, c'est-à-dire de presque tout le territoire compris entre l'Océan, le Rhône, les Pyrénées et la Loire.

[420] Telle était la situation des Gaules, lorsque les Francs, en élisant un chef unique, qui donnât désormais plus d'ensemble à leurs opérations, se frayèrent les voies à la domination entière du pays.

420 — 752.

PREMIÈRE RACE.

DITE DES MÉROVINGIENS,

COMPRENANT VINGT ET UN ROIS, SOUS TROIS CENT TRENTE ET UN ANS D'EXISTENCE.

Le peu d'importance de la plupart des rois de la première race, les mêmes noms et des noms barbares portés par plusieurs d'entre eux, et surtout les partages perpétuels de leurs états entre leurs enfants, introduisent dans leur histoire une confusion inévitable qui fatigue autant l'intelligence que la mémoire. Pour débrouiller ce chaos, il faut envisager le tableau de ces rois sous des masses un peu plus considérables que celles que peuvent offrir des règnes isolés, qui n'ont pas toujours des couleurs assez vives ou assez tranchées pour se distinguer sensiblement les uns des autres. A cet effet, nous partageons l'histoire de cette race en six périodes bien distinctes, qui formeront autant de paragraphes, et qui serviront à classer plus aisément les faits dans la mémoire du lecteur. Ces six périodes sont :

Ire De 420 à 481. Les quatres premiers rois français; progrès des Francs dans le nord de la Gaule; chute de l'empire d'Occident : période de soixante et un ans.

IIe De 481 à 511. Clovis, premier roi chrétien; extension des Francs dans le midi de la Gaule; leur conversion, lois de Clovis : période de trente ans.

IIIe De 511 à 562. Les quatre fils de Clovis; leurs divisions et leurs crimes : période de cinquante et un ans.

[1] Mariana.

Digitized by Google

IV° De 562 à 628 Les quatre fils et les petits-fils de Clotaire I, fils de Clovis; rivalité funeste de Frédégonde et de Brunehaut : période de soixante-six ans.

V° De 628 à 691. Le commencement de la puissance des maires du palais, sous Dagobert I, fils de Clotaire II, sous son fils et sous ses petits-fils : période de soixante-trois ans.

VI° De 691 à 752. Puissance absolue enfin des trois maires du palais, Pepin de Héristal, Charles-Martel, son fils, et Pepin-le-Bref, son petit-fils, sous les derniers des rois *fainéants*. De ce non furent appelés les jeunes et infortunés princes successeurs de Dagobert I; ils sont au nombre de dix. Cette période est de soixante et un ans.

§ I. 420—481.

Les quatre premiers rois français, progrès des Francs dans le nord de la Gaule; chute de l'empire d'Occident · période de soixante et un ans.

—

PHARAMOND.

Pharamond, élu vers l'an 420, fut le premier roi qui domina sur la totalité des peuples qui composaient la ligue ou l'association des Francs. S'il a été véritablement roi, si même il a existé; car on en doute, il demeura tranquille dans les limites fixées à sa nation. On croit qu'il régna huit ans.

[425] Pendant ce règne inaperçu, Constance était mort, après avoir joui six ou sept mois seulement de son association à l'empire. Des mécontentements survenus entre l'empereur d'Occident Honorius et Placidie, sa sœur, veuve de Constance, avaient contraint celle-ci à se réfugier à Constantinople pour y demander protection à l'empereur Théodose-le-Jeune, son neveu. La mort d'Honorius vint étouffer ces semences de discorde, et porta sur le trône Valentinien III, fils de Constance et de Placidie, et à ce titre héritier d'Honorius, qui n'avait pas laissé d'enfants. Le jeune prince avait cinq à six ans. Jean, secrétaire-d'état, soutenu d'Aétius et des Huns, crut l'occasion favorable pour s'approprier l'empire; mais il n'y trouva que la mort. Pour Aétius, il obtint sa grâce et des dignités. Cet Aétius fut le dernier Romain qui montra de grands talents; mais ils furent associés en lui à la politique égoïste et cruelle des Rufin et des Stilicon. Après avoir, comme eux, fatigué son maître sous le joug de la dépendance la plus humiliante, comme eux il doit rencontrer la même fin, et recevoir de la même manière le digne salaire de ses artifices et de son insolence.

CLODION

[428] Clodion, dit le *Chevelu*, succéda à Pharamond par droit de naissance ou par droit d'élection. Au commencement de son règne, ou à la fin de celui de son prédécesseur, Aétius, ayant tourné les armes de l'empire contre les Francs, les avait forcés de repasser le Rhin. Trois ans après son avénement au trône, Clodion crut devoir à la dignité dont il était revêtu de faire rentrer ses peuples en des concessions solennellement confirmées par Constance. Il retrouva en tête l'actif Aétius; qui le contraignit encore à retourner sur ses pas; mais qui ne put arracher de son cœur ni le sentiment de ses droits, ni l'espoir consolant de les faire valoir plus heureusement quelque jour. Au bout de six ans, en effet, il forma une nouvelle tentative qui lui réussit mieux. Couvert par les bois, il perça dans la seconde Belgique, où il s'empara des villes de Bavey et de Cambrai; et, les années suivantes, il s'étendit jusqu'à la Somme, et fit d'Amiens la capitale de ses états, malgré quelques échecs que lui firent éprouver Majorien et Aétius. Celui-ci, obligé de résister à la fois aux Gaulois qui se soulevaient de toutes parts, aux Visigoths qui menaçaient Narbonne, aux Bourguignons qui de la Germanique supérieure[1] où ils s'étaient fixés d'abord, s'établissaient maintenant dans la Séquanaise[2] et la Viennoise[3]; aux Francs enfin qu'aucun revers ne pouvait décourager ni divertir de leurs anciens et constants projets; n'avait pu, malgré des victoires fréquentes, s'opposer efficacement aux progrès de ces derniers.

MÉROVÉE.

[448] La domination de Rome s'affaiblissait chaque jour dans les Gaules : la Grande-Bretagne tombait sous celle des Anglo-Saxons; les Suèves s'étendaient de plus en plus en Espagne; Genseric, à la tête des Vandales, venait de se rendre maître de l'Afrique; l'empire enfin croulait de toutes parts, lorsque Mérovée, que l'on croit fils de Clodion, lui succéda. Un règne assez court, mais illustré par un grand événement auquel il eut une part honorable, mérita à ce prince le glorieux privilége de donner son nom à la première race des rois français, qui, de lui, furent appelés

[1] L'Alsace. — [2] La Franche-Comté. — [3] Le Dauphiné et partie de la Provence.

Mérovingiens. Ce grand événement fut la défaite des Huns. Ces Barbares, sortis une seconde fois du fond de la Tartarie, sous la conduite d'Attila et de Bléda, son frère, venaient de faire trembler Théodose sur son trône de Constantinople. Ce prince avait en partie conjuré la tempête. Avec de l'argent il avait mis un terme aux exploits dévastateurs de ces hordes féroces, et s'était racheté de leur pillage. Soit alors de son propre mouvement, soit qu'il y eût été poussé par les conseils vindicatifs d'Honoria, sœur de Valentinien, laquelle, chassée du palais de son frère pour sa conduite licencieuse, s'était réfugiée à Constantinople, Attila tourna vers l'Occident, et se dirigea d'abord sur la Gaule. Il s'avance vers le Rhin à la tête de cinq cent mille hommes, écrase les Bourguignons qui opposent une vaine résistance à son passage, met tout à feu et à sang dans les provinces du nord, et marche droit à Paris, à l'effet d'y traverser la Seine. Déjà ses habitants se préparaient à évacuer leurs murs; ils en sont dissuadés par les assurances prophétiques d'une simple bergère de Nanterre, Geneviève, devenue depuis la patronne de la capitale, et recommandable alors, à la vérité, par une grande réputation de sainteté, par le voile religieux dont elle était revêtue, et enfin par la singulière considération des plus grands évêques de son temps. Attila effectivement ne fit que s'approcher de la ville; changeant tout à coup de dessein, il passa la rivière sur un autre point et alla investir Orléans.

[451] Le danger commun avait rapproché les divers partis qui se disputaient la Gaule. Une armée nombreuse se forma de Romains commandés par Aétius, de Francs conduits par Mérovée, de Visigoths par Théodoric, et de Bourguignons par Goudicaire. Leurs premiers efforts sauvèrent Orléans dont Attila venait de forcer les portes, et dont les rues furent jonchées au même instant des corps morts des Barbares. La fureur d'Attila s'allume en vain du premier échec qu'il éprouve; il fallut céder, subir la honte d'une retraite, et se réduire à étudier avec inquiétude les mouvements d'un ennemi qui se présentait en égal. Après plusieurs jours de marche, il est forcé au combat, et les deux armées en viennent aux mains dans les plaines Catalauniques; celles qui se trouvent entre Châlons et Troyes. Le choc y fut terrible. Cent quatre-vingt mille hommes y périrent, au rapport des auteurs du temps les moins exagérés. Théodoric y fut tué; mais Attila fut vaincu et obligé de fuir jusqu'en Pannonie (Hongrie), d'où il était parti. Aétius, par égard pour ses anciennes liaisons avec les Huns et pour celles peut-être qu'il pourrait prendre encore avec eux, les poursuivit, dit-on, mollement. [452] Aussi, dès l'année suivante, Attila fut-il en état de reprendre l'offensive. Mais cette fois c'est le cœur de l'empire qu'il attaque. Il passe les Alpes-Julies qui n'étaient point gardées, emporte Aquilée qu'il ruine de fond en comble, fait éprouver le même sort à toutes les villes en-deçà du Pô, se détermine enfin à passer le fleuve et à marcher sur Rome, Valentinien n'eut de ressources que dans les supplications. Une députation célèbre, à la tête de laquelle était le pape S. Léon, fut chargée de les porter aux pieds du conquérant. La majesté du pontife, la renommée de ses vertus, la persuasion de son éloquence, ébranlèrent ce cœur féroce, qui se désista de ses premiers desseins. Satisfait de la redevance d'un tribut annuel, il reprit le chemin du Danube, et mourut à quelques temps de là en Pannonie, au milieu des fêtes qu'il y donnait à son armée, pour célébrer un nouvel hymen qu'il venait de contracter.

La terreur répandue par Attila dans tout le nord de l'Italie, en pressant les peuples effrayés vers les petites îles et les lagunes de la Vénétie, donna naissance à la ville de Venise et à cette république fameuse que ses institutions et que sa prudence élevèrent et maintinrent si longtemps au rang des puissances prépondérantes de l'Europe, et qu'un seul moment d'erreur et d'anarchie devait faire disparaître de nos jours, et en un clin d'œil, de la scène politique du monde, après treize cent cinquante ans d'existence.

[454] Valentinien n'avait point d'enfants mâles; Aétius en conçut l'espoir de porter sa famille sur le trône. Il proposa son fils au prince pour devenir l'époux d'une de ses filles. Valentinien se crut insulté d'une telle proposition, de la part du seul homme pourtant qui fût capable alors de maintenir son autorité chancelante. Lui seul ignorait cette vérité, et son ignorance lui coûta cher. Pétrone Maxime, l'un des officiers de sa cour, et dont la femme avait été l'objet des violences de ce prince débauché, avait fort bien compris qu'il ne pouvait se promettre de vengeance d'un tel attentat qu'en enlevant d'abord au prince son véritable appui. Pour y parvenir, il dissimule son ressentiment, s'insinue auprès de l'empereur, et saisit toutes les occasions de rendre suspect un sujet puissant, que ses hauteurs d'une part, et que les prétentions de l'empereur de l'autre n'accusaient déjà que trop efficacement. Il le lui dénonce enfin comme chef d'une conspiration dont il est instant de frapper l'auteur, et sans délai, s'il veut prévenir le coup dont il est menacé lui-même. Effrayé du danger qu'il croit courir, Valentinien mande aussitôt Aétius, qui, sans aucune défiance, se hâte de se rendre à ses ordres, et qui est poignardé de la propre main de l'empereur.

Quelques jours après, Valentinien est assassiné lui-même par deux gardes d'Aétius, et la main perfide qui les fait mouvoir cache son propre crime sous les voiles officieux de leur attachement et de leur vengeance.

[455] Maxime, proclamé dès le lendemain de la mort de Valentinien, offre le trône à l'impératrice Eudoxie, qui, dans l'ignorance où elle est de son forfait, accepte son offre et lui abandonne sa main. Mais l'imprudent ayant eu depuis l'indiscrétion de lui découvrir sa trame odieuse et de s'en faire un mérite auprès d'elle, la princesse, indignée profondément, dépêche aussitôt vers Genseric, qu'elle invite à venir la venger. Le Vandale quitte à l'instant l'Afrique. Maxime s'enfuit à son approche, et cette lâcheté le fait lapider par le peuple. Genseric, secondé par Eudoxie, entre dans Rome sans obstacle; mais libérateur intéressé, il considère cette grande ville comme une conquête dont la dépouille est son droit, en sorte qu'il faut traiter avec lui du mode de sa spoliation. S. Léon, qui avait tant obtenu d'Attila, ne put gagner sur Genseric que la promesse de s'abstenir du meurtre et de l'incendie. Pendant quinze jours la ville fut livrée à tous les autres genres de dévastation, et toutes les richesses de la capitale du monde devinrent la proie des Vandales. Genseric, qui eût pu retenir le trône, le méprisa, et retourna en Afrique, emmenant avec lui une multitude de captifs, au nombre desquels était l'impératrice Eudoxie elle-même et ses deux filles. L'aînée épousa Huneric, fils du Vandale; et la seconde, Olybrius, qui, avant la chute de l'empire d'Occident, doit figurer un moment sur ce trône.

Cependant Avitus, né à Clermont, qui avait été préfet des Gaules, et qui s'était distingué sous Aétius contre Gondicaire, premier roi des Bourguignons, et Théodoric, roi des Visigoths, venait d'être proclamé empereur par les troupes de la Gaule. Il avait été reconnu à Constantinople par l'empereur Marcien, que l'illustre Pulchérie, sœur, institutrice et conseil de Théodose, avait cru politique de se donner pour époux, lorsqu'à la mort de son frère, qui n'avait pas laissé d'enfants, elle avait profité du titre d'auguste, qu'elle portait depuis sa jeunesse, pour prendre en main, quoique femme, les rênes du gouvernement; chose inouïe jusqu'alors dans les fastes de l'empire. Mais, de quelque poids que pût être une pareille reconnaissance, elle ne put contre-balancer l'effet d'une révolte suscitée par le comte Ricimer, fils d'un prince suève, et petit-fils de Wallia par une de ses filles, lequel s'était attaché depuis longtemps au service de l'empire. Avitus, réduit à la nécessité de tenter le sort des armes fut battu près de Plaisance, et obligé de résigner la pourpre dans le quinzième mois de son règne.

[456] Pendant qu'il la portait encore, Théodoric, à sa sollicitation, avait passé en Espagne pour y arrêter les progrès des Suèves. Il les battit, tua leur roi, les dépouilla d'une partie de leurs conquêtes sur l'empire: puis, jugeant à la nature des circonstances qu'il pouvait en faire son profit sans danger, il en garda la propriété, étendit ainsi sa domination sur les deux côtés des Pyrénées, et devint, dans l'Espagne, le fondateur de cette puissance des Goths, qui devait s'y accroître peu à peu, l'envahir entièrement, la défendre contre les Sarrazins, la reconquérir sur eux, et en conserver enfin le domaine, jusqu'au moment où le sort des alliances lui donna Charles-Quint pour maître.

[457] Cependant Ricimer, après un interrègne d'un an, pendant lequel l'empereur d'Orient était censé gouverner, fit élire Majorien, qu'il espérait conduire. L'élévation de ce prince à l'empire est de la même date que celle de Childéric, fils de Mérovée, au trône de son père. Mérovée, à la faveur des troubles, s'était considérablement élargi dans la première Germanique[1] la seconde Belgique[2], et la seconde Lyonnaise[3]; et c'est dans cet état d'accroissement qu'il laissa la couronne à son fils.

CHILDÉRIC.

La première année de Childéric sur le trône fut celle d'un libertin audacieux qui, se jouant avec une égale impudence et de l'honneur du sexe, et du mécontentement des grands, souleva contre lui l'indignation générale et se fit chasser du trône. Obligé de céder à l'orage, il se réfugia en Thuringe, mais avec l'espérance du retour. Un fidèle serviteur, appelé Guinomand, devait en préparer les voies et l'instruire du moment favorable pour reparaître, en lui faisant tenir la moitié d'un anneau rompu dont Childéric emportait l'autre moitié. Son royaume est offert non point à un Franc, mais à un Romain, à Ægidius, maître des milices romaines dans les Gaules. Guinomand avait puissamment contribué à cette bizarre élection. Il avait ses vues, et se flattait avec raison de dégoûter plus facilement ses concitoyens de la domination d'un étranger que de celle d'un prince né et choisi parmi eux. A la faveur du prétendu service qu'il a rendu à ce monarque, il s'insinue aisément dans son esprit, flatte en lui une cupidité indiscrète qui le fait surcharger les peuples d'impôts, et l'enhardit

[1] L'Alsace. — [2] La Picardie, l'Artois et la Flandre. — [3] La Normandie.

enfin à sévir contre les récalcitrants, les mêmes qui s'étaient soulevés contre Childéric. Également habile à capter la confiance des mécontents, il est le dépositaire de leurs plaintes, et bientôt l'âme de leur conseil. C'est alors qu'il leur propose et qu'il parvient à leur persuader de rappeler un prince mûri par le malheur et doué de vertus guerrières, dont chaque jour, pendant son exil, il avait donné de nouvelles preuves.

[465] Childéric, après huit ans d'absence, reçoit la seconde moitié de l'anneau, et se hâte de regagner la Gaule. Un corps de Francs va au-devant de lui jusqu'à Bar, et le proclame de nouveau avec solennité. Il profite de leur ardeur pour attaquer son rival, lui enlève d'abord Metz, Trèves et Cologne, et bientôt après Beauvais, Paris et d'autres villes sur la Seine et sur l'Oise. Ægidius, aidé des Saxons qu'il oppose tour à tour aux attaques sans cesse renaissantes des Visigoths et des Francs, ne peut que se maintenir dans Soissons et dans quelques autres cantons au nord de la Loire, tels que les territoires de Reims, de Châlons, de Sens et de Troyes. Au midi de cette rivière, Théodoric, fils de celui qui avait péri dans la bataille contre Attila, et le même que nous avons vu étendre ses acquisitions au-delà des Pyrénées, avait réduit aussi les possessions romaines à l'Auvergne et au Berri. Ægidius en mourant laissa à Syagrius, son fils, le soin difficile de défendre ces faibles restes de la domination romaine; et, à la chute de l'empire, Syagrius, considérant ce dépôt comme un patrimoine, s'y défendit longtemps avec la ténacité d'un propriétaire; mais fut contraint à la fin de l'abandonner à Clovis.

Les faibles empereurs d'alors donnaient eux-mêmes les mains à cette réduction progressive de leur territoire : ils espéraient de cette politique se faire des créatures qui pourraient les aider à conserver le reste. C'est ainsi que Narbonne, la seconde acquisition des Romains dans la Gaule, fut cédée par Vibius Sévère à Théodoric, à l'effet de l'opposer à Ægidius, qui menaçait de passer en Italie pour renverser ce simulacre d'empereur, et surtout l'audacieux Ricimer, sous l'autorité duquel il régnait. L'on a vu que Ricimer, après avoir contraint Avitus à abdiquer, avait fait élire Majorien, qu'il comptait diriger à son gré; mais le nouvel empereur avait donné de telles preuves de talents et d'activité, soit en Italie, où il déjoua les projets d'invasion de Genseric; soit en Espagne, où il s'était proposé de s'embarquer pour porter le poids de la guerre dans les états du Vandale que ses préparatifs forcèrent à la paix; soit enfin dans les Gaules, où il avait battu Théodoric, que Ricimer, s'apercevant qu'il s'était trompé dans le jugement qu'il avait porté de lui, ne trouva d'autre expédient pour rectifier son erreur et ressaisir le pouvoir, que de le faire assassiner. Vibius Sévère, proclamé à sa place, justifia mieux, par sa nullité absolue, le discernement de Ricimer. Il mourut après cinq ou six ans de règne, sans que l'histoire ait daigné à peine prononcer son nom.

[467] Alors eut lieu un nouvel interrègne que Ricimer ne put prolonger au-delà de dix-huit mois. N'osant point, à titre d'étranger, s'asseoir encore sur le trône, et cédant à la fois et au vœu des peuples et aux insinuations de l'empereur de Constantinople, Léon de Thrace, qui avait succédé à Marcien et à la famille éteinte du grand Théodose, il reçut de sa main Anthémius, petit-fils du ministre de même nom, dont la sagesse avait secondé les soins de Pulchérie pendant la minorité critique de son jeune frère. Ricimer se montra l'un des plus empressés auprès du nouveau maître; en retour, il obtint en mariage la fille d'Anthémius : mais cette alliance politique, en rehaussant ses espérances et sa fierté, fit naître entre le beau-père et le gendre mille sujets de discorde et une suite de ruptures et de réconciliations qui mirent obstacle aux réformes de tout genre que l'on avait droit d'espérer des talents et des vertus du prince. Il avait particulièrement étendu ses soins à la Gaule, et il en recherchait les préfets concussionnaires, lorsque de nouveaux troubles y ruinèrent à peu près la puissance des Romains. Évaric, ou Euric, successeur de Théodoric, s'emparait alors du Berri, et peu de temps après de l'Auvergne. Les Francs, d'un autre côté, aidés par les Saxons, qui tenaient autrefois pour les Romains, achevèrent de s'appuyer sur la droite de la Loire; et ces mêmes Saxons, enfin, pensant à se former aussi un établissement aux dépens des Romains, et s'étant réunis à des Bretons récemment abordés sur les côtes de l'Armorique proprement dite, se fixèrent dans cette province maritime, qui, du nom de ses nouveaux habitants, fut connue depuis sous celui de Bretagne.

[472] A la faveur des embarras qu'occasionnent tant de calamités, Ricimer lève le masque et marche vers Rome, dans l'intention de s'en rendre maître. Olybrius, qui avait épousé la seconde fille d'Eudoxie, est envoyé de Constantinople, à la tête d'une armée, pour essayer encore de réconcilier le beau-père et le gendre. Mais, époux de la fille de Valentinien, le médiateur se croit à l'autorité des droits plus légitimes que les contestants, et favorise le parti de Ricimer, comme celui qui, avec plus d'efficacité, pourra seconder ses vues ambitieuses. En effet, Ricimer le fait proclamer; mais sans se départir d'exercer sur

Digitized by Google

lui sa tyrannie ordinaire, ainsi qu'il l'avait fait à l'égard de ses quatre prédécesseurs. Olybrius, entrant dans Rome, en livre une partie au pillage, Anthémius périt dans le tumulte. La mort naturelle de Ricimer vint bientôt délivrer le nouvel empereur de son tyran; mais lui-même mourut quinze jours après, et ne jouit pas plus de sa liberté que de son élévation. Il n'avait régné que quatre mois. [475] Les suffrages des soldats portèrent Glycérius à sa place.

[474] Cependant l'empereur de Constantinople, qui avait nommé Anthémius et qui n'avait reconnu aucun de ses successeurs, se croyant des droits à disposer du trône d'Occident, ou profitant de l'occasion de les faire naître, déclara empereur *Julius Népos*, neveu de sa femme, et lui donna une armée pour soutenir son titre. Glycérius, trop faible pour lui résister, renonça à l'empire en se faisant sacrer évêque de Salone.

Ce fut Népos qui, n'ayant pu défendre l'Auvergne contre Euric, roi des Visigoths, lui en fit la cession. Soit néanmoins qu'il eût du regret, soit qu'il voulût protéger plus efficacement le reste des possessions romaines dans les Gaules, il chargea le patrice Orestes de rassembler des troupes auxquelles il donna cette destination. Mais Orestes, se voyant à la tête d'une armée, la tourna contre Népos lui-même, qui prit la fuite et qui renonça à sa dignité.

[475] Orestes fit alors proclamer à Ravenne Romulus Augustus son fils, appelé depuis Augustulus, par dérision, et peut-être aussi à cause de son âge, car il n'avait que douze ans. Orestes, sous son nom, gouverna en tyran. Entre les nombreux mécontents qu'il fit, se trouvaient les mercenaires barbares que l'empire tenait à sa solde, et qui, sur quelque exemple donné vers les frontières de l'empire, réclamèrent une gratification territoriale du tiers de l'Italie. Au refus d'Orestes, ils se soulèvent et mettent à leur tête Odoacre, chef des Hérules et l'un des officiers de cette milice. Sans perdre de temps, il marche contre Orestes qui s'était enfermé dans Pavie, emporte la place, se saisit du patrice, auquel il fait trancher la tête, relègue son fils dans un château; puis, dédaignant les titres et les ornements de l'empire, se fait proclamer simplement roi d'Italie.

[476] Ainsi s'évanouit en 476, douze cent trente ans après la fondation de Rome, et sous le règne de Childéric, ce colosse de puissance qui avait écrasé la terre. Cet empire, autrefois si vaste, était réduit alors à l'Italie, à la Dalmatie, et à quelques cantons épars dans la Gaule, lesquels, n'ayant plus de point de contact avec le reste des possessions romaines, devaient nécessairement tomber bientôt entre les mains des Francs. Cette conquête était réservée à Clovis.

[476-481] Les dernières années de Childéric, son père, furent consumées en expéditions contre les Allemands. Il mourut au retour de l'une de ces entreprises militaires, et après un règne de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Il laissa un fils de quinze ans, Clovis, que ses conquêtes et que ses lois font assez communément regarder comme le véritable fondateur de la monarchie française; et trois filles, l'une desquelles épousa Théodoric, roi des Ostrogoths ou Goths de la Thrace, et depuis encore roi d'Italie, après qu'il eut vaincu et fait périr Odoacre. Childéric avait eu ces enfants de Basine, femme du roi de Thuringe, chez lequel il s'était retiré pendant son exil. On raconte que, lors du retour de Childéric dans ses états, Basine quitta les siens pour le venir trouver, et que le monarque français, ne pouvant s'empêcher de lui témoigner quelque surprise d'un pareil empressement : « Prince, lui répondit-elle, l'estime que je fais de votre valeur, de votre mérite et de vos grâces, m'a déterminée à la démarche qui vous étonne: et si j'eusse cru trouver, même au-delà des mers, un prince plus généreux, plus brave et plus accompli que vous, je l'aurais été chercher. » Childéric, sensible à une déclaration si singulière, et n'étant retenu, comme païen, par aucun scrupule de religion, n'hésita pas à lui donner la main, quoique son mari existât encore; et l'année suivante, Clovis fut le premier fruit de cette union.

En 1654, on découvrit près de Tournay le tombeau de Childéric. Entre diverses curiosités qu'il renfermait, on remarquait des espèces d'abeilles d'or, des armes, des tablettes, un globe de cristal et un anneau d'or portant le nom et l'effigie de ce prince. Ces précieuses antiquités avaient été données par l'empereur Léopold à l'électeur de Mayence, qui, en 1664, se fit un devoir de les offrir à Louis XIV auquel il avait des obligations. On les voit encore au cabinet des médailles, où ce roi donna ordre qu'elles fussent déposées.

On peut reprocher à Childéric une faute en politique que ses successeurs ont trop imitée. Soit par accommodement forcé avec les rebelles, soit pour récompenser ceux qui le servirent au retour, il abandonna aux uns et aux autres des parties de son royaume, dont se formèrent des souverainetés héréditaires. Ainsi on doit le regarder comme l'auteur volontaire ou contraint de l'abus qui, commencé dans le cinquième siècle, a morcelé le royaume, l'a affaibli, a causé l'extinction de la première race, et souvent tourmenté les suivantes.

§ II. 481 — 511

Clovis, premier roi chrétien ; extension des Francs dans le midi de la Gaule ; leur conversion ; lois de Clovis ; période de trente ans.

—

CLOVIS I,

AGÉ DE QUINZE ANS.

[482-95] Si Clovis fut élevé et formé par la reine Basine, sa mère, passionnée comme elle l'était pour la gloire, on a droit de conjecturer que c'est elle qui lui en inspira l'amour. Heureuse si elle avait pu lui transmettre aussi l'humanité et l'indulgence, même pour les coupables; vertus qui ont caractérisé Childéric, son père!

La première action de Clovis qui soit connue annonça à ses sujets un monarque qui saurait se faire obéir. Un soldat, peut-être chef d'une troupe, possédait, entre les pièces de son butin, un vase d'or pris dans une église. Le jeune roi le demande pour le rendre. « J'en veux la part qui m'appartient, » répond le soldat, et il frappe de sa hache le vase pour le diviser. Clovis dissimule pour le moment; mais un an après, dans une revue générale, supposant quelque négligence dans la tenue du soldat, il lui arrache sa hache et la jette à terre. Celui-ci veut la ramasser et se baisse; le prince lui fend la tête de la sienne. « Ainsi, dit-il, tu frappas le vase à Soissons. » Clovis n'avait que vingt ans; et cette action, faite en présence de toute l'armée, marque une audace peu commune à cet âge. Il ne faut souvent qu'un trait pareil pour décider de la réputation d'un prince et de sa fortune.

Soissons, où s'était passée l'affaire du vase, avait appartenu à Syagrius, fils d'Ægidius, ou Gillon [1]. Il s'y était retiré après la mort de son père, s'étant formé un petit état de plusieurs villes au cœur de la France, Reims, Provins, Sens, Troyes, Châlons, Auxerre, et leur territoire. Non-seulement Clovis l'en chassa, mais il le poursuivit jusque dans la Thuringe, où il s'était retiré, le demanda au roi assez impérieusement pour n'être pas refusé, l'obtint et le fit mourir : premier exemple de la politique qu'il pratiqua depuis, de ne laisser subsister personne qui pût lui causer des inquiétudes.

Ce caractère sanguinaire aurait pu être modéré par les tendres insinuations d'une femme douce et sensible; mais il ne paraît pas que Clotilde, qu'il épousa, ait été douée de ce caractère. Elle était fille de Chilpéric, roi d'une partie de la Bourgogne; Gondebaud, son frère, qui en possédait une autre, le fit assassiner pour réunir le royaume entier sous son sceptre. La nièce garda un vif ressentiment de cette barbarie. Il ne put être étouffé par la condescendance qu'eut son oncle de l'accorder à Clovis, quoique, en agréant ce mariage il dût craindre et l'ambition du prince et le caractère vindicatif de sa nièce. Ces considérations, qui lui furent présentées par son ministre, le déterminèrent à dépêcher des gens pour ramener la princesse à laquelle il avait permis de partir. Heureusement elle s'était déjà mise en sûreté dans les états de son futur époux : de là elle ordonna qu'on mît le feu aux villages de la frontière de Bourgogne les plus prochains, envoyant, pour ainsi dire, les tourbillons de flamme qui s'élevaient de ces incendies, comme des messagers de la vengeance qu'elle méditait. Cette princesse prit aussitôt et conserva toujours le plus grand empire sur l'esprit de son mari. Elle eut beaucoup de part à sa conversion. Élevée dans la religion chrétienne, Clotilde en inspira l'estime à Clovis. Depuis longtemps elle le pressait de l'embrasser, lorsqu'une circonstance imprévue le détermina.

Il faisait la guerre aux Allemands au-delà du Rhin. Les armées se rencontrèrent dans un lieu nommé Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, près de Cologne. Elles combattaient avec opiniâtreté; au milieu du choc, les Français plient, et tous les efforts du roi ne peuvent les retenir. Dans cette extrémité, il s'écrie : « Dieu de Clotilde, je fais vœu, si tu m'accordes la victoire, de n'avoir jamais d'autre religion que la sienne. » Aussitôt le sort des armes change, les Allemands tournent le dos, et leur déroute est complète.

[496-507] Fidèle à sa promesse, Clovis choisit la ville de Reims pour l'accomplir. Il engagea plusieurs de ses soldats à l'imiter. Instruit par S. Remi, il se chargea de rendre à ses soldats les instructions qu'il avait reçues de l'évêque, et se joignit au clergé pour les catéchiser. Rarement un roi qui exhorte manque de réussir. On fait monter à trois mille, tant hommes que femmes, le nombre de ceux de l'armée et de la cour de Clovis qui reçurent le baptême avec lui. Des écrivains ont orné cette cérémonie d'un miracle. Ils disent que l'huile préparée pour l'onction ne se trouvant pas où elle avait été placée, un ange en apporta d'autre dans une fiole, que du mot latin on a appelée *ampoule;* mais les historiens du temps ne parlent pas de ce fait. L'avantage de se concilier le clergé, qui avait un grand crédit sur le peuple, a fait malignement conclure, par un raisonnement très ordinaire, qu'il y eut dans la

[1] Mézeray, p. 4.

Digitized by Google

conversion de Clovis moins de conviction que de politique.

La vie de ce prince a été toute de combats, peu de revers, beaucoup de triomphes. Ses conquêtes font connaître ce qu'était le royaume à son avénement, et ce qu'il est devenu entre ses mains. Il y réunit, soit par traités, soit de vive force, la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Bretagne. Un siége le rendit maître de Verdun et des pays adjacents qui forment la Lorraine. Il subjugua l'Aquitaine, composée de l'Albigeois, du Rouergue, du Quercy et de l'Auvergne; l'augmenta de la Saintonge, du Poitou, du Bordelais et du pays de Toulouse. Cette dernière conquête fut le fruit d'une victoire remportée à Vouglé, ou *Vouillé*, près de Poitiers, sur Alaric II, roi des Visigoths, qui y perdit la vie. Quelques-uns de ses capitaines restèrent dans le midi de la France, où ils fondèrent des royaumes, qui ensuite se sont divisés en petites principautés, lesquelles n'ont été réunies au corps de la monarchie que mille ans après.

Immédiatement avant cette expédition, Clovis avait porté ses armes contre la Bourgogne. Gondebaud et Godegisile s'y disputaient les dépouilles de Chilpéric, leur frère, père de Clotilde, que Gondebaud avait fait assassiner. Clovis les aida alternativement, et les affaiblit l'un par l'autre. Godegisile fut tué en se sauvant, après une bataille gagnée par Gondebaud; et celui-ci, pressé par le mari de sa nièce, se vit forcé de lui payer un tribut qui d'ailleurs ne fut pas de longue durée. Clovis s'y attendait peut-être; mais l'intérêt de l'ambition l'emporta en lui sur la satisfaction d'une vengeance qui ne lui était pas personnelle. Il voyait avec jalousie les progrès des Visigoths, et se proposait d'y mettre obstacle. Dans cette vue, il se rendit facile envers Gondebaud, et s'en fit même un allié, qui partagea les périls et les dépouilles. Gondebaud est l'auteur du code bourguignon, dit *loi Gombette*, où le duel est déféré à ceux qui ne veulent pas s'en tenir au serment. Il laissa deux fils, Sigismond et Gondemar, sur lesquels les fils de Clovis reprirent les projets de vengeance ajournés par leur père.

On remarqua que Clovis, avant de marcher contre les Visigoths, demanda le consentement de la nation qu'il convoqua dans le mois de mars en plein champ. Ces réunions, imitées par ses successeurs, et dont lui-même tenait peut-être l'habitude de ses prédécesseurs, ont été nommées *Assemblées du Champ-de-Mars* et *Assemblées du Champ-de-Mai*, quand elles ont changé de mois. On y paraissait armé, prêt à combattre; les soldats juraient sur leurs drapeaux, pour lesquels ils avaient une vénération religieuse. Dans l'assemblée dont nous parlons, ils s'engagèrent par serment à ne se point raser la barbe qu'ils n'eussent vaincu les capitaines d'Alaric.

[508-11] Cette guerre contre les Visigoths fut comme une conspiration de tous les habitants de la Gaule. Les Romains, qui en possédaient encore quelques parties, et qui y conservaient des troupes, se joignirent aux Français. Anastase, empereur d'Orient, qui prenait toujours le titre d'empereur romain, quoique siégeant à Constantinople, envoya à Clovis des lettres de consul, et même d'auguste ou empereur, avec les ornements de cette dignité. Ce prince s'en revêtit dans l'église de Saint-Martin de Tours. Il ceignit aussi son front du diadème, et accompagna cette cérémonie de grandes largesses au peuple. Depuis ce jour, il fut appelé consul et auguste. Il fit présent au pape Symmaque de la couronne que lui avait envoyée Anastase [1]; et c'est la première de la tiare ou triple couronne des souverains pontifes. La seconde fut ajoutée par le pape Boniface VIII, et la troisième par Jean XXII.

Les succès de Clovis ne furent pas sans quelque mélange de revers; ils lui vinrent de la part de son beau-frère Théodoric, roi des Ostrogoths et d'Italie, qui, comme aïeul et tuteur d'Almaric, fils d'Alaric, embrassa la défense de ce jeune prince. Ses troupes, ayant passé les monts, battirent près d'Arles les Français, commandés par Thierry, fils aîné de Clovis, et se mirent en possession de tout le pays qui est entre les Alpes et le Rhône.

On est fâché que Clovis ait déshonoré ses grandes victoires par des assassinats, ou provoqués contre des alliés et des parents, ou commis même de sa propre main [2]. Il avait autour de ses états plusieurs petits rois dont le voisinage l'inquiétait, et dont l'existence lui était à charge : un Sigebert, roi de Cologne, qu'il fit tuer par Cloderic, son fils; puis il envoya des assassins qui tuèrent aussi le fils; et il s'empara des trésors et du royaume : un Cararic, qui régnait dans la Belgique, dont Arras était la capitale, et qu'il traita d'abord moins cruellement. Sous des prétextes controuvés, il lui déclara la guerre, le força de se rendre à lui, ainsi que son fils, et, quand il les tint en sa puissance, il les contraignit de se faire couper les cheveux et d'entrer dans le clergé; ce qui les rendait inhabiles au trône. Le père fut fait prêtre, et le fils diacre; mais, comme il échappa au dernier de dire « que, le tronc n'étant pas coupé, les feuilles repousseraient, » il les fit mourir l'un et l'autre.

Ils étaient ses parents, ainsi que trois frères, Ragnacaire, Reiguier et Rigomer. Ce dernier de-

[1] Pfeffel, *Hist. d'Allem.* — [2] Mézeray, p. 20, 22.

Digitized by Google

meurait dans la ville du Mans, et y portait le titre de roi. Clovis l'en tira et le fit assassiner. Les deux autres régnaient à Cambray. Clovis, qui leur en voulait parce qu'ils blâmaient son changement de religion, se les fait livrer par des traîtres, qui les lui amènent pieds et poings liés. Les voyant à ses pieds, il dit à Ragnacaire : « Pourquoi as-tu déshonoré notre race, en te laissant lier comme un esclave? » A Reignier : « Pourquoi n'as-tu pas défendu ton frère, et as-tu souffert qu'on l'ait garotté? » et leur fend lui-même la tête avec sa hache. Il avait gagné, par des promesses et des présents, les traîtres qui lui avaient livré ses parents. Quand ils eurent reçu ce prix du sang, ils reconnurent que les bracelets, baudriers et autres bijoux, n'étaient que de cuivre au lieu d'être d'or, comme ils s'y attendaient; ils se plaignirent de la supercherie. « C'est, répondit Clovis, encore trop pour vous qui mériteriez la potence, pour la trahison que vous avez faite à vos rois. » Put-il prononcer une pareille sentence sans quelque retour sur lui-même?

Si quelquefois l'ambition a malheureusement fait excuser des crimes, l'indulgence ne peut s'étendre sur des forfaits pareils à ceux-ci, dans lesquels la perfidie la plus noire se trouve jointe à la cruauté; mais, en détestant les barbaries de Clovis, l'histoire lui doit des louanges pour les grandes choses qu'il a opérées en faveur de la France. Il en fit un royaume formidable; il fixa son séjour à Paris, qui depuis ce temps en a été la capitale. Sous lui, les Français régularisèrent, si on peut se servir de ce terme, leurs conquêtes. Ils prirent aux Gaulois la quatrième partie des terres; Clovis les divisa entre ses soldats. Il paraît qu'il les exempta de l'impôt, et les chargea seulement du service personnel. Son gouvernement fut militaire, et par conséquent despotique, ce qui ne peut guère être autrement dans un commencement d'administration. On voit qu'il donna des lois, et qu'il s'efforça de les rendre justes, autant qu'elles pouvaient l'être dans l'embarras de concilier les prétentions hautaines des vainqueurs avec la protection due aux vaincus.

Clovis bâtit des églises et les dota richement [1]. A lui voir prodiguer les terres, on jugerait qu'elles avaient alors peu de valeur. Hincmar a écrit que « Clovis fit, dans le Rémois, don à l'église de » Reims d'autant de terres que S. Remi pourrait » en parcourir à cheval tandis que ce roi pren- » drait son sommeil du midi... » La charte de la fondation de Réomans porte : « que ce même roi » fit une libéralité de toutes les terres dont S. Jean, » fondateur de ce monastère, pourrait faire le » tour en une journée, monté sur son âne. »

Clovis accorda ou conserva aux temples chrétiens le droit d'asile, qui, dans un pays sans police, était peut-être nécessaire pour soustraire à la première fureur, et remettre en la puissance des tribunaux, des malheureux innocents ou coupables, poursuivis par des vengeances personnelles. Ce prince déférait beaucoup aux conseils et aux décisions des évêques, et marquait un grand respect pour leurs personnes. L'arianisme était fort répandu de son temps. Clovis est presque le seul des monarques de ce siècle qui n'ait pas été infecté de cette hérésie : ce qui lui a procuré le nom de Très-Chrétien, qu'il a transmis à ses successeurs.

Les mœurs des Français n'étaient plus ce qu'elles avaient été, lorsque, sous le nom de Francs, ils erraient dans les forêts de la Germanie. Le mélange des conquérants agrestes et sauvages avec les Gaulois et les Romains, déjà civilisés et accoutumés à l'ordre, avait produit des lois, mais qui gardèrent longtemps une teinte de l'un et de l'autre caractères; ce qui fait que beaucoup d'entre elles nous paraissent bizarres : elles sont le vrai tableau des mœurs de ce temps; car, faites pour prévenir ou réprimer, elles marquent quelles étaient les affections et les habitudes.

La punition des crimes se rachetait par de l'argent, ce qu'on appelait *compensation*. Elle était plus ou moins forte, selon la qualité et du coupable et de la personne lésée. Il en coûtait moins pour avoir battu, blessé ou tué un esclave, que pour avoir usé de la même violence à l'égard d'un Romain; moins pour un Romain que pour un Franc; moins pour un Franc non titré que pour un comte, un duc, un prince, et surtout un évêque. Les délits à l'égard du sexe étaient évalués et appréciés, depuis l'indécence jusqu'au crime; l'adultère était sévèrement puni. On étouffait dans la boue la femme qui manquait à son mari. Dans la compensation, qui était une vraie amende, il y avait toujours une part pour le fisc.

La vengeance était une des plus chères affections des Français; ils se la transmettaient de père en fils. Après la guerre, leur passion favorite était la chasse. Toujours armés, les Francs étaient accoutumés à terminer leurs querelles par des combats. Au lieu de les proscrire, l'autorité ne put que les régler. On leur substitua aussi quelquefois les épreuves judiciaires de l'eau et du feu, et les serments. En général, dans toutes les lois de police civile et intérieure, on remarque moins une proportion entre les délits et les peines, que les efforts d'un peuple qui cherche à sortir du chaos de l'anarchie, introduite par le bouleversement de la conquête.

[1] Mézeray, t. I, p. 221. Velly. p. 63

Digitized by Google

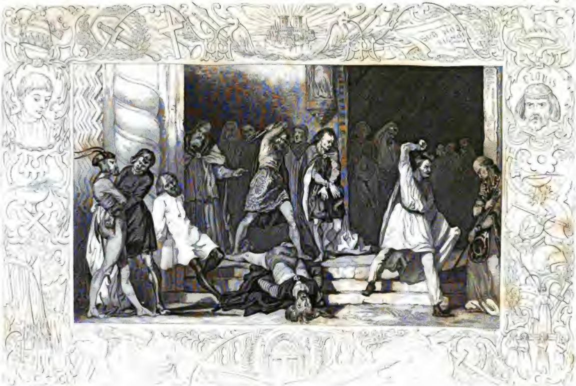

Digitized by Google

Digitized by Google

Il restait heureusement dans les esprits un fonds de religion que les Francs ne détruisirent pas, quoique gouvernés, avant Clovis, par des princes idolâtres. Pour lui, il eut le bon esprit de sentir qu'il ne réussirait à substituer la justice à la violence, et l'ordre à la confusion, qu'en profitant des institutions formées avant lui pour l'instruction des peuples ; il les favorisa. L'enseignement était déjà réglé. Des évêques, la doctrine passait aux prêtres, de ceux-ci dans les villes et les campagnes ; le lien entre les diocèses était resserré par les conciles. Clovis convoqua, dit-on, celui d'Orléans, assemblé de son temps, et fixa les matières qui devaient y être traitées. La reconnaissance qui y fut faite, au cinquième canon, que toutes les églises tiennent du roi les fonds dont elles sont dotées, est, selon quelques auteurs, le véritable fondement du droit de *régale*, ou de l'usage où furent les rois de France, dès les temps les plus reculés, et où ils se maintinrent exclusivement à tous les autres princes, de jouir, pendant la vacance des siéges, du revenu des évêchés, de leur domination, et de nommer à tous les bénéfices vacants qui en dépendaient, à l'exception des cures.

Les cérémonies majestueuses du culte parlaient aux sens, pendant que les terreurs de la crainte et les insinuations de l'espérance pour l'avenir remplissaient les cœurs d'émotions utiles aux bonnes mœurs. A juger par les prohibitions insérées dans les lois, on a droit de penser que les Français, nouveaux chrétiens, mêlaient à la religion chrétienne plusieurs de leurs anciennes pratiques superstitieuses ; ils croyaient aux devins et aux sorciers, et beaucoup trop aux miracles, qu'ils ont longtemps adoptés sans examen. Ces ténèbres auraient pu se dissiper sous un gouvernement tranquille, propre à aider la raison et à faciliter les réformes ; mais elles ne firent que s'épaissir pendant le règne tumultueux de Clovis et de ses enfants, jusqu'à la fin de sa race.

Il laissa quatre fils : Thierry I, né d'une femme dont le mariage n'est pas constaté ; Clodomir, Childebert et Clotaire, qu'il eut de Clotilde, son épouse. Il partagea ses états, au lit de la mort, entre eux quatre. Thierry I eut, sous le nom d'Austrasie ou pays d'Orient, toutes les terres au-delà du Rhin, et un grand pays en-deçà, entre ce fleuve et la Meuse. Il fixa son séjour à Metz. Dans la partie occidentale, qu'on nomma Neustrie, Clodomir eut la Sologne, la Beauce, le Blésois, le Gatinois, l'Anjou et le Maine, et choisit Orléans pour sa capitale ; Childebert eut en partage les comtés de Paris, de Melun, de Chartres, le Perche, la Normandie, la Bretagne, et prit son séjour à Paris ; et Clotaire, auquel furent accordés la Picardie, l'Artois, et tous les pays où il pourrait s'étendre dans les marais de la Flandre jusqu'à l'Océan, s'établit à Soissons. Les provinces au-delà de la Loire, sous le nom d'Aquitaine, furent divisées, mais non partagées réellement, parce qu'elles n'étaient pas entièrement libres du joug des Visigoths. Tous ces princes étaient indépendants et également rois. L'usage a prévalu que celui qui possédait Paris portât le nom de roi de France. C'est pour cela que, dans les tableaux historiques, il est toujours marqué à la tête des autres, et placé comme chef de la dynastie régnante, quoiqu'il ne l'ait pas toujours été.

§ III. 511 — 562.

Les quatre fils de Clovis ; leurs divisions et leurs crimes ; période de cinquante et un ans.

—

CHILDEBERT I,

ÂGÉ DE TREIZE ANS.

[512-55] Lorsque Clovis mourut, âgé de quarante-cinq ans, après trente ans de règne, Thierry avait vingt-huit ans, et un fils nommé Théodebert ; Clodomir roi d'Orléans, avait dix-sept ans ; Childebert, roi de Paris, treize ; et Clotaire, de Soissons, douze. L'aîné se retira dans son Austrasie. Les trois frères, enfants de Clotilde, restèrent dans la Neustrie.

Après quelques années, que leur grande jeunesse rendit tranquilles, ils attaquèrent Sigismond, roi de Bourgogne, fils de Gondebaud, leur grand-oncle, comme détenteur injuste du bien de leur mère. Clodomir fut celui des frères qui eut la plus grande part à cette guerre ; il prit Sigismond, et le fit mourir avec sa femme et ses enfants. Gondemar, frère de Sigismond, se plaça sur le trône de Bourgogne, et le défendit contre Clodomir, qui fut tué à la bataille de Voiron, que ses soldats gagnèrent. Clotaire et Childebert, venant alors en force, contre Gondemar déjà épuisé, le firent prisonnier, l'enfermèrent dans une tour, où il mourut, on ne sait de quel genre de mort, et réunirent la Bourgogne à leurs états.

Le royaume des Bourguignons, qui avait commencé dans les Gaules vers l'an 415, finit ainsi, après avoir duré cent vingt ans, et précisément à la même époque que finissait aussi en Afrique celui des Vandales, venus, comme eux, des bords de la Baltique, et avec lesquels ils avaient franchi le Rhin. Ce royaume comprenait ce qu'on appelle

aujourd'hui le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Suisse et la Savoie.

[533] L'équité voulait qu'on en laissât au moins une partie aux enfants de Clodomir, dont les premiers efforts avaient préparé les succès de ses deux frères. Mais ceux-ci, non contents de priver de cette conquête leurs neveux, qui étaient au nombre de trois, résolurent de leur ravir même l'héritage de leur père. Il y avait deux moyens : les consacrer à l'état religieux, ce qui se faisait en coupant les cheveux, ou les tuer. Les deux usurpateurs laissèrent la décision du sort de ces infortunés à Clotilde, leur mère, à laquelle ils avaient dérobé, pour ainsi dire, ses petits-fils, sous prétexte de vouloir les mettre en possession du royaume de leur père.

Ils lui envoyèrent des ciseaux et un poignard; elle sentit ce que signifiait cet emblème, et, dans le premier mouvement de son indignation, elle s'écria : « J'aime mieux les voir morts que tondus[1]. » Les oncles prennent cette exclamation irréfléchie pour une décision : Clotaire saisit l'aîné, qui avait dix-ans, le jette par terre et le perce de son épée; le second, effrayé, se précipite aux genoux de Childebert, les embrasse et lui demande la vie. L'oncle paraît touché. Clotaire lui reproche son émotion, arrache l'enfant et le massacre sur le corps de son frère. Le troisième, appelé Clodoald, fut sauvé. Il vécut près de Paris dans un ermitage, où il se sanctifia, et qui de son nom défiguré a pris celui de Saint-Cloud. On observera que Clotaire avait épousé une veuve de Clodomir, son frère; si elle était mère des trois infortunés, cette circonstance ajoute encore au crime de son barbare époux.

Thierry n'eut point de part à cet horrible assassinat; cependant il demanda sa portion du profit, et obtint l'Anjou. Sans guerre ouverte, il eut des démêlés avec ses frères. Tous trois se dressaient mutuellement des embûches. Thierry, le plus franc des trois, pensa quelquefois s'y laisser prendre; mais plus souvent il les laissa seuls vider leurs querelles. Son attention se portait principalement vers l'Allemagne; il s'y étendit au loin, et porta ses armes jusque chez les Saxons, qu'il vainquit, mais sans pouvoir les assujettir entièrement.

[534-42] Dans le même temps, Théodebert, son fils, faisait la guerre en Aquitaine; cette partie de la France laissée indivise dans le partage, après la mort de Clovis, comme conquête à faire en commun sur les Visigoths. Le jeune prince y rencontra la célèbre Deuterie, dame de Cabrière, qui lui abandonna sa forteresse et son honneur, et qui arrêta ses progrès.

Il s'occupait en Auvergne de ses amours, lorsqu'il apprit la mort assez précipitée de Thierry, son père, et que ses oncles travaillaient à profiter de cet événement pour s'emparer des parties du royaume de Metz à leur bienséance. Il revint promptement, et fit échouer leurs projets ambitieux.

Une des premières actions de son règne fut de répudier Visigarde, sa femme, et d'épouser Deuterie, dont il avait un fils, né du vivant de son mari. Quand il la connut, elle était déjà mère d'une fille qui devint assez belle pour lui faire appréhender qu'elle ne la supplantât dans le cœur de son époux. Cette crainte lui fit prendre la résolution de se débarrasser de sa fille. A un char préparé pour une promenade, elle fait atteler deux taureaux qu'on avait privés de boisson pendant plusieurs jours : par son ordre on les dirige du côté de la rivière. Sitôt que ces animaux sentent l'eau, ils y courent, s'y précipitent, et engloutissent avec eux la malheureuse princesse.

[545-47] Comme le père de Théodebert avait eu des querelles avec ses frères, le neveu en eut avec ses oncles, tantôt réunis, tantôt séparés : quand ils avaient la guerre ensemble, il se joignait à celui qui lui faisait la meilleure condition. Ainsi on le trouve allié de Clotaire, roi de Soissons, et on voit ses troupes, jointes à celles de ce prince, prêtes à combattre Childebert, roi de Paris. Le choc fut suspendu par un orage, qu'on attribue à l'intercession de Clotilde. Cette princesse passa les dernières années de sa vie à Tours dans la retraite, sans doute en proie à des souvenirs bien amers, si elle se rappelait ses propres fureurs contre les frontières de Bourgogne, celles de Clovis, son mari, et de ses fils contre ce malheureux royaume, leurs querelles sanglantes, leurs mœurs dépravées, leurs assassinats. C'est peut-être la résignation qu'elle montra dans ses afflictions qui lui a fait donner le titre de sainte.

[548-55] Les rois de Soissons et de Paris portèrent la guerre en Espagne contre les Visigoths, après les avoir chassés de l'Aquitaine, où Théodefert, avant que d'être roi de Metz, les avait maltraités. Il fit lui-même une incursion en Italie. L'armée qu'il y mena souffrit beaucoup; il en ramena peu de soldats : mais, comme son père, il réussit en Allemagne contre les Saxons. Ainsi les Français de ce temps, formidables à leurs voisins, ne connaissaient de frontières que celles qu'ils se fixaient à eux-mêmes.

Ils n'étaient pas cependant à l'abri des invasions. Sous Thierry, un prince danois, nommé Cochiliac, fit une descente sur les côtes d'Aus-

[1] Velly, t. I, p. 90.

Digitized by Google

trasie. On ignore en quel endroit. Théodebert, envoyé contre lui par son père, le battit, le força de se rembarquer promptement et le poursuivit sur une flotte qui dispersa et détruisit celle des Danois, dont le roi fut tué : premiers efforts des Normands contre les Français, et preuve que ceux-ci avaient déjà une marine. Théodebert, roi de Metz, mourut à quarante-trois ans, et laissa le royaume d'Austrasie à Théodebalde, qu'il avait eu de Deuterie [1]. Théodebert et Thierry, son père, ont eu une réputation équivoque. On a dit de Thierry qu'il était grand roi et méchant homme. Théodebert était capable de fautes; mais aussi de repentir, puisqu'il quitta Deuterie et se rejoignit à sa femme Visigarde [2]. Il prêta de l'argent à ses sujets dans un moment de calamité; les voyant ensuite prospérer, et pressé de le reprendre, il leur en fit don; aussi fut-il sincèrement regretté. Ce fut lui qui réunit à la domination des Francs Marseille, Arles, et tout ce que les Ostrogoths possédaient encore dans les Gaules. Vitigès, roi d'Italie, lui en fit le délaissement vers 536, en reconnaissance des secours qu'il lui avait accordés contre Bélisaire, général de Justinien; et cet empereur lui-même confirma depuis cette concession.

Théodebalde n'eut presque point d'autres guerres que quelques assauts qu'il soutint contre ses grands-oncles, qui voulaient s'approprier ses états; ils ne purent y réussir. Son père Théodebert était faible de corps; mais il avait de l'esprit et gouverna bien. Attentif à ses finances, il savait punir les maltôtiers de la manière la plus efficace, qui est la restitution. Il adressa un jour cet apologue à un d'entre eux qu'il retenait en prison jusqu'au paiement : « Un serpent s'étant glissé dans une bouteille pleine de vin, s'en gorgea si fort qu'il n'en pouvait sortir, quelques efforts qu'il fit : gourmand, lui dit le maître, vomis ce que tu as pris de trop et tu te tireras de là. »

[555-57 Théodebalde ne vécut pas assez pour effectuer le bien qu'il méditait, et dont il avait donné des gages à ses peuples par sa générosité et son amour de la justice. Il mourut jeune et ne laissa point d'enfants. Clotaire, son grand-oncle, roi de Soissons, épousa sa veuve. A ce titre, il crut pouvoir envahir l'héritage de Thierry, son frère, roi de Metz, sans en faire part à Childebert I, son autre frère, roi de Paris. Ce prince n'avait que deux filles; le roi de Soissons, au contraire, avait cinq fils, déjà portant les armes, cinq fils qu'il fallait pourvoir.

Le partage du royaume d'Austrasie était une belle perspective pour ces princes. Leurs espérances furent encore augmentées par la mort de Childebert, leur oncle. Il laissait deux filles. Clotaire s'empara du royaume de Paris, en vertu, dit-on, de la loi salique, qui excluait les filles du trône; mais il paraît qu'il n'eut point assez de confiance à ce droit pour croire superflu de l'appuyer par la force, puisqu'il renferma ses nièces et leurs mères dans une prison, où elles moururent.

[1] Velly, t. I, p. 78. — [2] Mézeray, t. I, p. 34

CLOTAIRE I, SEUL ROI,

AGÉ ALORS DE CINQUANTE-NEUF ANS.

[558-61] Ainsi Clotaire I devint le seul monarque de l'empire français, comme avait été Clovis, son père. Il le fut à peine trois ans; encore s'écoulèrent-ils dans des chagrins cuisants, juste châtiment des douloureuses angoisses qu'il avait fait souffrir aux autres.

Il avait un fils nommé Chramne, qu'on croit né d'une maîtresse, et l'aîné des autres. Il se révolta souvent. Vaincu, puis rentré en grâce, il reprenait encore les armes. Dans une dernière rébellion, son père, qui jusqu'alors n'avait employé que les frères du coupable contre lui, jugea à propos de marcher lui-même. La bataille s'engagea en Bretagne, sur le bord de la mer. Chramne fut battu; il aurait pu se réfugier sur des vaisseaux qu'il tenait en rade; mais il voulut sauver sa femme et ses enfants, et fut pris avec eux.

On s'attend à une punition de la part d'un homme aussi cruel que Clotaire; mais non telle que le supplice qu'il fit subir à cette malheureuse famille. Par son ordre le coupable fut lié sur un banc dans une chaumière où il s'était réfugié avec les siens, battu de verges, étranglé; puis on mit le feu à la cabane, où ils furent tous consumés.

[562] La vengeance satisfaite fit place aux remords. Clotaire est représenté errant dans les campagnes, allant de ville en ville, visitant les hommes célèbres par leur doctrine ou leur piété, les appelant auprès de lui pour en tirer des consolations, sans jamais pouvoir se distraire de sa douleur. Il la porta jusqu'au tombeau : pressé par le souvenir de ses meurtres pesant sur sa conscience, il marquait en mourant, par d'effrayantes exclamations, la terreur que lui inspirait le jugement qu'il allait subir.

Clotaire eut six femmes. On doute s'il les eut ensemble ou successivement. La première opinion est la plus probable, d'après ce qui lui arriva avec Ingonde, une de ses épouses. Elle avait une sœur qu'elle désirait établir. Dans cette intention, elle

Digitized by Google

prie Clotaire de lui procurer un mari sortable. Il va la voir, la trouve à son gré et l'épouse. « Vous m'avez chargé, dit-il à Ingonde, de lui chercher un mari convenable, je n'en ai pas trouvé qui le fût plus que moi, et il garda les deux sœurs. Il prit aussi en mariage, comme nous l'avons dit, la veuve de Théodebalde, son petit-neveu. Aussi dit-on que son règne fut un tissu d'adultères, d'incestes, de cruautés, de meurtres, et de toutes sortes d'horreurs.

Clotaire est le premier qui ait demandé des subsides au clergé. Il enjoignit, par un édit, à toutes les églises de ses royaumes, d'apporter le tiers de leur revenu dans ses coffres. Quelques évêques se plaignirent : il les apaisa en leur faisant des dons particuliers; mais il ne rétracta pas son ordonnance. Il bâtit plusieurs églises, ce fut là tout le fond de sa piété; au lieu que Childebert, son frère, roi de Paris, outre quantité de monastères et d'hôpitaux fondés par sa libéralité, avait publié une charte pour abattre les idoles et les figures consacrées au démon dans toute l'étendue de son royaume [1]. Sans doute la religion adoucit en ce dernier le caractère féroce transmis par le sang aux enfants de Clovis; aussi fut-il regretté par le clergé qu'il protégeait, par la noblesse qu'il traitait avec affabilité, et par le peuple qu'il gouvernait avec modération et sagesse, pendant que Clotaire, redouté de tous, ne se fit aimer de personne : sort destiné aux hommes qui, trop accoutumés à être obéis, veulent que, juste et injuste, tout plie sous leur empire.

§ IV. 562 — 628.

Les quatre fils et les petits-fils de Clotaire I, fils de Clovis ; rivalité funeste de Frédégonde et de Brunehaut ; période de soixante-six ans.

CARIBERT,

AGÉ DE QUARANTE ANS.

[562-65] Après la mort de Chramne, il restait quatre fils à Clotaire : Caribert, âgé de quarante ans, Gontran, Sigebert et Chilpéric, tous majeurs. De ces quatre princes, trois peuvent être cités comme ayant donné l'exemple du mépris de toute bienséance dans leurs amours et leurs mariages. Caribert, l'aîné, avait, en montant sur le trône, une femme de son âge, dont il se dégoûta, parce que ses grâces avaient disparu avec sa jeunesse. Il la répudia, et prit successivement et peut-être ensemble deux sœurs, Marofléde et Marcovelde, filles d'un ouvrier. La seconde était religieuse; l'impiété, jointe à l'inceste, alluma le zèle de saint Germain, évêque de Paris. Après plusieurs avertissements inutiles, il lança contre le coupable la foudre de l'excommunication. Caribert n'en tint aucun compte : il n'y eut que la mort de sa maîtresse qui fit cesser le scandale. Ce prince, toujours peu délicat dans ses choix, épousa, sur le bord du tombeau, la fille d'un pâtre, nommée Théodechisilde.

Gontran, le second, à une maîtresse prise dans le plus bas étage fit succéder une femme légitime, qu'il répudia, et deux autres dont la condition et la fin sont incertaines.

Chilpéric, le quatrième, entretint à la fois plusieurs femmes de condition servile. Entre elles il distingua quelque temps Audovère, qui lui donna trois fils; il s'attacha ensuite à une des suivantes de la disgraciée, nommée Frédégonde, fille d'un simple villageois.

Sigebert, le troisième des frères, prince sage et réglé, qui avait épousé Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, et qui vivait honorablement avec elle, fit honte à son frère Chilpéric de ses déréglements, et l'engagea à demander en mariage Galsuinde, sœur de son épouse. Il le fit. La princesse vint; mais Frédégonde, par ses artifices, réussit à la faire renvoyer : quelques-uns même racontent qu'elle fut étranglée dans son lit par ordre de sa rivale. Frédégonde ne pardonna pas à Brunehaut d'avoir voulu introduire une autre femme dans le lit et sur le trône de son mari, ni Brunehaut à Frédégonde la disgrâce ou le meurtre de Galsuinde, sa sœur. C'en est assez pour expliquer la cause de la haine acharnée de ces deux princesses, et des suites funestes qu'elle eut.

Chilpéric était auprès de son père quand il mourut. Il ne lui eut pas plus tôt fermé les yeux, qu'il s'empara de ses trésors. Avec ce secours, il se fit une armée et se rendit maître de Paris; mais ses trois frères réunis l'eurent bientôt réduit à un partage : Caribert, l'aîné, eut Paris et la partie de la Neustrie étendue le long de la Seine jusque vers la Loire. Gontran eut la Bourgogne, et fixa son séjour tantôt à Châlons-sur Saône, et tantôt à Orléans. L'Austrasie, composée des pays contenus entre la Moselle, le Rhin et au-delà, échut à Sigebert, qui prit Metz pour sa capitale et l'ambition de Chilpéric fut forcée de se contenter de la Belgique, en se rapprochant néanmoins de Soissons, qui fut le titre de sa royauté, sous le nom de Neustrie.

Chilpéric ne tarda pas à se trouver à l'étroit dans son domaine : il se jeta sur les terres de Sigebert pour l'agrandir. L'Austrasien, avec les

[1] Velly, t. I, p. 92, 97.

Digitized by Google

hordes qu'il ramassa dans ces pays encore sauvages et au-delà du Rhin, l'eut bientôt fait repentir de son avidité. Pillant et ravageant, il vint jusqu'à Soissons, dont il s'empara. Il y fit prisonnier Théodebert, fils de Chilpéric; mais il le traita avec humanité, et, après un an d'une captivité qui ne fut pas dure, il renvoya son neveu, en lui faisant jurer de ne jamais porter les armes contre lui.

[566-69] Le désir d'augmenter ses états, qui avait fait entreprendre à Chilpéric cette guerre imprudente, obtint quelque satisfaction par la mort de Caribert, roi de Paris. Il ne laissait que des filles. Sa succession élargit les royaumes de ses frères, sans que les princesses y eussent aucune part. On cite ce fait comme le second exemple de l'exécution de la loi salique, qui excluait les filles du trône. Les partages ne se firent pas aisément entre des princes également avides. Après des débats qui ne se passèrent point sans provocations suivies de combats, ils convinrent de leurs limites; mais ils ne purent s'accorder sur la possession de Paris, que chacun voulait s'attribuer exclusivement. Ne voulant pas céder l'un à l'autre cette ville, qui semblait donner de la supériorité à celui qui la posséderait, ils s'engagèrent sous serment à n'en jouir qu'en commun, sous la condition expresse que celui qui y entrerait sans la permission des autres perdrait non-seulement tout droit à la souveraineté de Paris, mais encore toute la part d'héritage qui lui serait revenue dans le royaume de Caribert.

Les Lombards, à l'époque de la mort de ce prince, s'établissaient en Italie. C'était encore la Pannonie et les bords du Danube qui avaient vomi ces Barbares. L'eunuque Narsès, général de Justinien, venait d'enlever l'Italie entière aux Ostrogoths, et la gouvernait avec sagesse. Justin II, neveu de Justinien et son successeur, ne se borna pas à vouloir dépouiller Narsès de son gouvernement; il le laissa insulter par l'impératrice Sophie, qui se permit de lui envoyer une quenouille. « Va dire à ta maîtresse, répondit Narsès à l'envoyé de l'impératrice, que je lui vais filer une fusée qu'elle ne parviendra jamais à démêler : » et aussitôt il appelle les Lombards qui avaient autrefois servi sous lui, et leur livre cette même Italie qu'ils l'avaient aidé à conquérir. Les faibles efforts des empereurs ne purent leur conserver, dans le centre de l'Italie, que les territoires de Ravenne et de Rome, qu'ils continuèrent à gouverner encore près de deux cents ans par des vicaires ou exarques. Au bout de ce temps, et à l'époque même où cessait de régner la race mérovingienne en France, l'exarchat tomba sous la puissance des Lombards, comme le reste de l'Italie; mais ils ne devaient le posséder que trois ans; et leur destinée était de succomber, vingt ans après leur conquête, sous les mêmes princes qui avaient hérité du trône des Mérovingiens.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que la mort de Narsès, âgé d'ailleurs de quatre-vingt-quinze ans, est antérieure d'une année à l'invasion des Lombards, et que cette circonstance a fait traiter de fable par quelques auteurs et la part qu'y aurait eue ce général, et les motifs qui y auraient donné lieu.

CHILPÉRIC I,

ALORS AGÉ DE TRENTE A TRENTE-CINQ ANS.

[570-74] Un traité arraché par la nécessite n'est pas de longue durée. Chacun des frères de Caribert se croyait lésé. La querelle commença entre Gontran d'Orléans et Sigebert de Metz, pour la possession de quelques villes de Provence, et entre autres de Marseille. Les Marseillais mirent leur division à profit pour ne recevoir ni l'un ni l'autre, et pour se maintenir maîtres de leur ville.

Pendant cette lutte de ses deux frères, Chilpéric, moins jaloux de Gontran que de Sigebert, qu'il croyait avoir été plus favorisé dans le partage du royaume de Caribert, se jette sur l'Austrasie. Cette attaque donne du repit à Gontran, et lui fournit le moyen de se porter pour médiateur, inclinant cependant pour Chilpéric, qu'il croyait le moins fort. Celui-ci était même parvenu à lui inspirer une crainte assez fondée de la trop grande puissance de l'Austrasien. Ils réunirent leurs forces contre lui. Chilpéric fit servir dans son armée Théodebert son fils, qui avait promis de ne jamais porter les armes contre son oncle. Le neveu les prit à regret; mais il n'en subit par moins la punition de son parjure. Vaincu et poursuivi, il périt dans sa fuite, massacré, sans qu'on sache si ce fut par l'ordre de Sigebert. La déroute des deux alliés fut complète. Le roi de Bourgogne se réfugia à Tours, et celui de Neustrie à Tournay, avec Frédégonde sa femme.

[575] L'Austrasien laissa aller Gontran comme le moins dangereux; mais il poursuivit Chilpéric à outrance. Celui-ci allait tomber entre les mains de son frère, qui, irrité de ses perpétuelles récidives, ne lui aurait pas fait grâce. Frédégonde alors, pour débarrasser son mari, gagne deux scélérats, et fait assassiner Sigebert dans sa tente.

La face des affaires change aussitôt. Les Austrasiens déconcertés retournent en désordre dans leur pays. Chilpéric, ou engagé avec eux par un traité, ou conseillé par sa politique, ne les trouble

[1] Marcel, t. I, p. 113.

Digitized by Google

pas dans leur retraite. Il marche droit à Paris. Brunehaut y était venue, et y attendait son mari pour partager son triomphe dans la capitale. Elle avait amené avec elle Childebert, son fils, âgé de cinq ans. Elle eut l'adresse de le faire sauver; ce qui s'exécuta en descendant l'enfant du haut des murailles dans une corbeille : on le conduisit en Austrasie. Quant à elle, elle se retira dans l'asile de l'église cathédrale.

[575-80] La vie, qu'elle devait regarder comme très-hasardée entre les mains de Frédégonde, lui fut accordée. Chilpéric l'envoya à Rouen. Pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville, Mérovée, fils du roi et d'Andovère sa première épouse, s'éprit d'amour pour la prisonnière, qui, n'ayant que vingt-huit ans, le séduisait autant par ses charmes que par son esprit. Le jeune prince, dans un voyage vers la Bretagne pour une affaire dont son père l'avait chargé, se détourna de son chemin, et passa par Rouen. Il y revit la reine d'Austrasie. Si le projet de s'épouser n'était pas formé d'avance, ils en prirent alors la résolution. Prétextat, évêque de Rouen, prêta peut-être imprudemment son ministère à ce mariage.

Sitôt que Chilpéric en eut appris la nouvelle, il partit pour surprendre les époux; mais ils eurent le temps de se réfugier dans un asile. Le roi, par de belles promesses, en tira son fils; mais quand il le tint, il le fit raser et le confina dans un couvent. Brunehaut fut demandée par les Austrasiens pour surveiller l'éducation de son fils. Chilpéric l'accorda; et peut-être leur fit-il un mauvais présent, puisqu'on date de son retour en Austrasie les troubles qui ont agité ce royaume, et qui ont reflué sur les autres.

Il est bon de donner une idée des autorités qui existaient alors en France, afin de faire connaître comment, de ce qui était établi pour la stabilité des gouvernements, sont partis quelquefois les chocs qui les ont détruits[1].

Tels étaient, sauf les variations introduites par le laps de temps et les circonstances, les grands officiers de la couronne, et leurs fonctions. Les ducs étaient gouverneurs des provinces; ils avaient ordinairement douze comtes au-dessous d'eux.

Les comtes, installés par les ducs, commandaient dans les villes et leur territoire; faisaient les levées d'hommes, les conduisaient à la guerre, administraient la justice en personne. En temps de paix ils avaient des suppléants, nommés lieutenants, qui la rendaient en leur absence. On les nommait vicaires et viguiers.

Le comte du palais, ou palatin, avait la charge de la justice dans le palais, le commandement et la surintendance de tous les officiers de la bouche; sous lui étaient le grand pannetier, le grand échanson, le grand queux, chargé de la cuisine et de l'office.

Le comte de l'étable, ou connétable, avait inspection sur la grande et petite écurie, et sur tous les officiers qui en dépendaient. Sous son commandement étaient aussi les rois, les hérauts et les poursuivants d'armes.

Le référendaire gardait l'anneau et le cachet du roi, scellait les chartes, et veillait à la conservation des registres et des actes du gouvernement.

Le chambrier levait et couchait le roi, avait soin de la chambre, et présidait à tout ce qui concernait le service personnel du prince.

Enfin le maire du palais avait puissance sur les autres officiers en général et en particulier; il disposait de tout au-dedans et au-dehors, et paraît avoir été souvent, comme de droit, tuteur des rois mineurs. A la différence des autres grands officiers qui étaient à la nomination du roi et de son conseil, les maires du palais quelquefois, et principalement sur la fin de la race mérovingienne, ont été élus par le peuple ou par les grands, ou par tous deux ensemble; ce qui a donné à ces officiers la puissance qui les a portés à la première place.

Dans cette énumération on ne trouve pas d'officiers chargés des finances : alors les impôts étaient peu considérables, le service à la guerre était personnel; chaque seigneur, avec les troupes qu'il amenait, apportait de quoi les sustenter; et les rois faisaient comme les autres. Leurs revenus consistaient dans le produit de leurs terres et métairies, et dans les dons et présents que les seigneurs et le clergé leur faisaient volontairement. Il y a donc apparence que c'était le régisseur de chacune de ces parties qui en faisait la recette, laquelle passait dans les mains du chambrier pour le service de la maison du roi.

Pour contenir tous ces agents du gouvernement dans les bornes de leurs attributions, il n'aurait pas moins fallu qu'un monarque absolu en état de faire respecter ses volontés; mais que pouvaient en Austrasie un enfant de cinq ans, et une Espagnole sans alliance, et sans autre soutien que l'éclat de sa dignité? Peut-être Brunehaut, retournant dans ce royaume, avait-elle perdu de sa considération par son mariage précipité avec son neveu; mais certainement son caractère hautain et la manie de gouverner la mettaient en butte à tous les seigneurs possédés de la même passion. Qu'on juge des embarras d'une femme seule, exposée à tous les intrigants, le jouet et l'instrument des ambitions, des haines particulières, trop portée elle-même aux partis violents.

[1] Marcel, t. I, p. 113.

Digitized by Google

inspirée encore par la fureur des autres : trompée, contrariée dans ses affections et ses désirs, elle se crut autorisée à employer les armes des faibles, la perfidie, le poison, l'assassinat. Ce tableau des perplexités de Brunehaut n'est pas représenté pour excuser ses crimes, mais pour donner à penser que, sans les circonstances difficiles où elle se rencontra, elle n'aurait point eu, sans doute, autant d'atrocités à se reprocher.

Quant à Frédégonde, rivale de Brunehaut, on n'a pas même la faible consolation de pouvoir rejeter ses forfaits sur l'empire des circonstances. Elle suivit son époux à Paris, après le meurtre de son beau-frère. Chilpéric y entra, se faisant précéder par les châsses des saints, comme à la suite d'une procession, afin de ne paraître pas violer le serment qu'il avait fait de n'y point entrer sans le consentement de ses frères : or, Gontran, roi de Bourgogne, existait; et le roi de Neustrie, quoique devenu très-puissant par la mort de Sigebert, croyait devoir encore garder des ménagements avec le frère survivant.

[580-85] L'affreux service que Frédégonde avait rendu à son mari auprès de Tournay lui avait acquis un grand empire sur son esprit. Elle s'en servit pour satisfaire sa haine et ses vengeances. Mérovée, l'imprudent époux de Brunehaut, s'était sauvé de son couvent. Il croyait trouver un asile auprès de son épouse; mais les Austrasiens, menacés de la guerre par Chilpéric, refusèrent de le recevoir. Il erra dans le royaume de Bourgogne, tantôt fugitif, tantôt armé et résistant, mais toujours poursuivi. Enfin il tomba dans un parti des troupes de Chilpéric, et, après s'être rendu, il fut assassiné preque sous les yeux de son père, qui ne donna pas le moindre signe de sensibilité.

Deux fils de Frédégonde, presque au berceau, furent enlevés par une maladie assez commune aux enfants de cet âge. Clovis, frère de l'infortuné Mérovée, se voyant par ces accidents successeur unique de son père, laissa échapper des paroles qui annonçaient des dispositions peu favorables à sa belle-mère, quand il serait devenu le maître. La marâtre va trouver le faible Chilpéric, lui insinue et lui persuade que ses enfants n'ont péri que par des maléfices dont Clovis est l'instigateur ou l'auteur. Elle obtient que le prince lui soit livré avec ses complices, afin de tirer d'eux la vérité par la torture. Ceux-ci expirent dans les tourments; et Clovis est trouvé mort dans son lit, percé d'un poignard qu'on avait laissé auprès de lui pour faire croire qu'il s'était tué lui-même dans la crainte du supplice.

Chilpéric vit encore ce crime d'un œil sec. Il ne fut pas plus sensible à la mort d'Audovère, que Frédégonde fit étrangler, quoiqu'elle lui eût laissé le trône libre, et qu'elle se fût retirée dans un couvent. Cette atrocité fut accompagnée d'une plus horrible encore. Audovère avait une fille nommée Basine : Frédégonde, avant de la renfermer dans un couvent, la fit déshonorer par ses satellites, afin qu'elle ne pût trouver un mari d'un rang à lui donner des inquiétudes. Elle fit dégrader et déposer Prétextat, évêque de Rouen, qui avait marié Mérovée. En général, tous ceux qui la contrariaient ou qui manquaient de dévouement à ses volontés n'échappèrent jamais à ses vengeances et à ses précautions sanguinaires.

Malgré ses crimes, sûre de l'impunité par l'aveuglement de son époux, elle vivait tranquille dans une cour soumise, pendant que Brunehaut, comme un vaisseau dans une mer orageuse, se voyait sans cesse agitée et mise en péril par les tempêtes des factions. On ne décidera pas quel genre de mérite l'attachait à Loup, duc de Champagne, son ministre; mais, à quelque titre que ce fût, il déplut aux seigneurs austrasiens. Ils retirèrent à la reine la tutelle de son fils, et chassèrent son favori : elle arma pour le retenir; vaincue, elle descendit à des prières. Tous ses efforts furent inutiles. Loup fut contraint de fuir, et se retira chez Gontran, roi de Bourgogne.

Ce prince offre dans sa conduite de perpétuelles variations, que l'on attribue les unes à la faiblesse de son caractère, les autres à la politique, en ce qu'à l'effet de contre-balancer les partis l'un par l'autre, il s'alliait ordinairement au moins fort de ses frères, et ensuite de ses neveux, quand ils eurent succédé à leur père. Après la mort de Sigebert, il s'était déclaré protecteur de Childebert, son fils, et l'avait solennellement proclamé roi d'Austrasie. Dans une cérémonie publique, qui passe pour une adoption, il le fit asseoir à côté de lui sur son trône. « Soyons, lui dit-il, couverts d'un même bouclier, et qu'une même lance nous défende. » Cette alliance, regardée comme sacrée, n'empêcha pas que ce fils adoptif, ou que les seigneurs austrasiens ses tuteurs, ne déclarassent la guerre au roi de Bourgogne, sur des prétentions peu fondées que Chilpéric avait suggérées, et qu'il appuyait avec son neveu contre son frère. Cette guerre ne fut ni fort active, ni opiniâtre. Gontran s'en tira par quelques concessions peu importantes; mais à son tour il revint contre le roi de Neustrie, Chilpéric, son frère; et avec le roi d'Austrasie, Childebert, son neveu, ils mirent leur ennemi commun en grand danger. Childebert était déjà arrivé jusqu'à Meaux, et menaçait Paris, lorsqu'un coup aussi imprévu que celui qui déconcerta les Austrasiens devant Tournay

un coup porté par la même main, les éloigna pareillement de la capitale de la France.

[584] Frédégonde, qu'on ne peut voir paraître sur la scène sans s'attendre à un événement sinistre, habitait avec Chilpéric le palais de Chelles, où il prenait le plaisir de la chasse, revenant le soir, après un jour passé dans cet exercice, et descendant de cheval, il est poignardé, tombe et expire. Les meurtriers fuient en criant : « Arrête! trahison! ce sont des gens de Childebert. » Personne ne les poursuit; ils disparaissent.

Le cri des assassins, pour rejeter le crime sur Childebert ou sur Brunehaut, sa mère, n'en imposa pas. L'opinion se prononça bientôt contre les vrais coupables, et on ne tarda pas à rassembler les circonstances qui confirmèrent les premiers soupçons.

On sut que Chilpéric, en entrant gaîment le matin dans la chambre de sa femme, avant de partir pour la chasse, en était sorti triste et rêveur. Aussitôt après, la reine avait fait appeler Landry, jeune homme aimable, qu'on savait être son favori.

Voilà tout ce que le public sut alors; mais les recherches produisirent d'autres découvertes. C'était la seconde fois que le roi quittait la reine, lorsqu'il sortit de sa chambre si déconcerté. La première fois il lui avait dit adieu, comptant partir sur-le-champ pour la chasse; mais, les chevaux n'étant pas prêts, il rentra pour attendre dans l'appartement de sa femme. Elle était à sa toilette : il s'approche doucement, et lui donne familièrement un petit coup de baguette sur l'épaule. Frédégonde, tout occupée de son favori, qu'elle attendait, et ne soupçonnant pas que cette familiarité fût de son mari, qui venait de la quitter, lui dit sans se retourner : « Tout beau, Landry! » à quoi elle ajouta quelques paroles plus que libres. A peine sont-elles échappées, qu'elle reconnaît son mari : il sort sans rien dire, mais avec des démonstrations qui n'échappèrent point à l'épouse. Elle envoie aussitôt chercher Landry, lui raconte son imprudence, lui fait sentir les suites funestes qu'elle peut avoir pour lui comme pour elle, et Chilpéric est assassiné.

Le coup avait été si prompt, que Frédégonde n'avait pu rien prévoir ni préparer. Tout était en trouble autour d'elle, les domestiques l'évitaient; le peuple murmurait et commençait à menacer. Déjà des pillards se répandaient dans le palais et enlevaient sous ses yeux, ce qu'ils trouvaient de plus précieux. Pour comble de malheur, Childebert, fils de Brunehaut, sa mortelle ennemie, se trouvait en force à six lieues de Paris; et Clotaire, âgé seulement de six mois, le seul fils qui restât à Frédégonde, et dont la présence, malgré sa jeunesse, aurait dû lui servir de sauvegarde, était élevé dans un château loin de la cour, par ordre de son père, qui craignait des complots contre cet unique héritier de sa couronne. Dans cette extrémité, Frédégonde gagne l'asile de la cathédrale de Paris qui avait autrefois protégé Brunehaut, et s'en fait un rempart contre la fureur de Childebert, qui marchait sur Paris. De là elle écrit à Gontran. Heureusement pour elle, ce prince arrive avant Childebert. Celui-ci se présente aux portes. Il est refusé. Il demande qu'on lui livre Frédégonde, pour la punir du meurtre de son oncle. Gontran renvoie l'affaire à l'examen des états qu'il assemblera. De même qu'il avait fait reconnaître Childebert roi d'Austrasie pour soustraire ses états à la rapacité de Chilpéric, il fait proclamer le petit Clotaire roi de Neustrie, de peur de voir augmenter, par l'héritage de Chilpéric, la puissance déjà trop formidable de l'Austrasien.

CLOTAIRE II,

AGÉ DE CINQ A SIX MOIS.

[585-90] C'est trop présumer de la bonhomie de Gontran, que de croire, à cause des égards qu'il eut pour sa belle-sœur pendant qu'elle resta auprès de lui, qu'il se laissa entièrement subjuguer par cette enchanteresse. On peut croire seulement, vu l'insouciance de ce prince et son indifférence pour ses frères, qu'elle réussit à le persuader de son innocence, surtout ayant eu l'adresse de lui montrer un coupable. Ce fut un chambellan de son mari, qu'elle avait toujours détesté, et dont elle trouva moyen de se défaire, en rejetant sur lui son propre crime. Elle rendit victimes de la même calomnie tous ceux, serviteurs et autres, qui l'avaient abandonnée dans son embarras, au moment du meurtre de son époux.

Effrayé du nombre de morts qui tombaient autour de lui, Gontran imagina un singulier préservatif. Il assistait à la messe un jour de grande solennité. Dans l'instant où le diacre imposait silence pour fixer l'attention sur les saints mystères, le roi se lève, se retourne vers le peuple, et dit. « Je vous supplie et vous conjure, au nom de Dieu, de ne me pas assassiner comme mes frères. Laissez-moi seulement trois ou quatre ans de vie pour élever mes deux pupilles, afin qu'il y en ait au moins un capable de gouverner la France[1]. »

Mais il prit, pour garantir sa vie, une précaution plus sûre que cette lamentable supplication; ce fut d'éloigner Frédégonde. Il la relégua dans un château situé au confluent de l'Eure et de la Seine;

[1] Mezeray, t. I, p. 126.

Digitized by Google

mais elle n'y fut pas si resserrée ni si dénuée de moyens, qu'elle ne vînt à bout de se défaire de Prétextat, évêque de Rouen. Gontran l'avait rétabli. Frédégonde aposta deux clercs qui le poignardèrent au pied de l'autel. Elle se donna ensuite le barbare plaisir d'aller le visiter comme touchée de son malheur, et eut même l'effronterie de lui offrir ses chirurgiens pour le panser. Il refusa ce dangereux secours, et l'accabla de reproches. Elle s'en consola, parce qu'il mourut.

Encore un trait pour achever le portrait de Frédégonde, et montrer le peu de cas qu'elle faisait en général de la vie des autres. Pendant qu'elle demeurait à Tournay, il s'éleva une querelle entre deux familles considérées; querelle qui partageait toute la ville, et y causait une guerre civile [1]. Après de vains efforts pour l'apaiser, Frédégonde invite à un repas les principaux chefs, sous prétexte de conciliation. Ils s'y rendent au nombre de trois. Elle les fait placer à table sur une même ligne. « Trois hommes ayant chacun une hache » d'armes, se plantent derrière eux, et tout d'un » coup, faisant haut le bras, leur fendent la tête à » tous trois. » On ne doit pas oublier que Frédégonde se défaisait souvent par le poison, ou par d'autres moyens cachés, des complices et exécuteurs de ses noirs projets, et qu'il lui est arrivé de les abandonner à la torture et de les livrer au supplice, pour faire croire qu'elle n'avait aucune part à leurs forfaits.

Voilà Frédégonde, ennemie implacable, audacieuse dans ses vengeances, prodigue de sang ; on va la voir ingrate pour Gontran, auquel elle avait les plus grandes obligations. On se rappelle qu'il l'avait puissamment secourue dans l'état désespéré où elle se trouvait après le meurtre de son mari. Si son fils était sur le trône de Paris, si elle régnait elle-même sous son nom et toute-puissante dans les états de son pupille, elle devait cet avantage à la protection de son beau-frère. Mais ce prince ne s'était point prêté à toutes ses volontés pendant qu'elle était auprès de lui; il avait rétabli Prétextat à Rouen, lui avait montré à elle-même des soupçons sur sa conduite, l'avait reléguée dans un château qui était une espèce de prison. De plus il disposait, à ce qu'elle disait, un peu trop en maître des états de son fils : peut-être se permettait-il des remontrances au sujet de Landry, qu'elle avait fait maire du palais. Elle résolut donc de l'embarrasser dans une guerre, afin qu'il la laissât tranquille.

Il avait paru en Austrasie, sous Sigebert, un jeune homme nommé Gondebaud. Il se disait fils de Clotaire I; et pouvait l'être tant ce monarque avait eu de femmes et de maîtresses! Le prince, vrai ou prétendu, trouva des partisans, et fut quelque temps traité comme fils de roi; mais les progrès qu'il faisait dans l'estime des peuples donnèrent de l'inquiétude aux seigneurs austrasiens qui gouvernaient sous Sigebert; ils firent arrêter le prétendant, et le renfermèrent dans un château fort. Il s'en sauva, erra inconnu dans les états de Bourgogne, où il se fit des amis, et voyagea plus ouvertement en Allemagne, en Italie, et jusqu'à Constantinople, partout bien reçu, parce qu'il était aimable; mais nulle part aidé ni secouru.

Les troubles que la jalousie de l'autorité éleva en Austrasie, entre les grands du royaume et la reine Brunehaut, renouvelèrent les espérances de Gondebaud; il y reparut, et trouva moyen d'y former une armée dont le succès ne répondit pas à ses efforts. Frédégonde, qui, ne fût-ce que pour inquiéter Brunehaut, le secourait secrètement, lui fit conseiller de porter ses armes en Bourgogne, où ses anciennes liaisons lui procureraient plus de facilité. Il la crut, se jeta sur les états de Gontran, qui, occupé chez lui, ne songea plus à elle.

Mais ce changement d'opération, loin d'être utile à Gondebaud, lui devint très-funeste. Il se trouva par-là sur les bras les forces des deux royaumes. La victoire se rangea du côté des bataillons les plus nombreux. Poursuivi après une grande défaite, Gondebaud fut tué lorsqu'il se préparait à se mesurer de nouveau avec ses vainqueurs, emportant du moins dans le tombeau la gloire d'avoir succombé noblement.

[591-92] Les manœuvres de Frédégonde, et ses intelligences avec Gondebaud, n'avaient pas échappé à Gontran. Il s'en vengea en serrant plus étroitement ses liens avec Childebert, son neveu et son fils adoptif, qu'il déclara son héritier. Il paraît qu'il donna quelque valeur aux mauvais bruits qui coururent sur la légitimité du petit Clotaire : Frédégonde fut contrainte de la constater. Elle l'affirma par la déposition de trois évêques et de cent témoins, qui jurèrent que Clotaire *était né sous la couverture du mariage*. Cette espèce de légitimation ne put donner à la mère l'assurance d'assister au baptême de son fils, quoiqu'elle en fût pressée à plusieurs reprises. La cérémonie se fit à Paris avec une grande solennité. Gontran fut le parrain de son neveu, malgré les instances de Childebert, qui appréhendait que cette complaisance de son oncle, passant pour une reconnaissance des droits de son cousin, ne nuisît à ceux qu'il prétendait lui-même sur des parties considérables de la Neustrie.

[593-94] Ce fut le dernier acte de Gontran, qui a été le moins mauvais des quatre frères. Un

[1] Mézeray, t. I, p. 133.

peu de bonhomie, de l'attention pour ses sujets, une douce familiarité dans sa cour, de la considération pour le clergé, des fondations pieuses, un grand respect pour la religion; tout cela réuni, malgré des exécutions cruelles, trop communes et trop pardonnées dans ce temps, lui a fait donner le surnom de Bon. On dit le bon roi Gontran; quelques légendes le gratifient même du titre de Saint.

[595-96] Cette mort n'accrut pas beaucoup le royaume du fils de Frédégonde, parce que le roi d'Austrasie, trop fort pour qu'elle pût lutter contre lui, s'empara de la plus grande partie de l'héritage; mais Childebert n'en jouit pas longtemps. une mort précipitée l'enleva à l'âge de vingt-cinq ans, avec la reine sa femme, à peu d'heures l'un de l'autre. La mauvaise réputation des deux rivales, Frédégonde et Brunehaut, leur fit attribuer à l'une et à l'autre ce brusque trépas : à la première, parce qu'elle craignait le surcroît de puissance advenu à ce prince, son neveu, qui s'était toujours déclaré son ennemi; à la seconde, parce qu'elle espérait gouverner despotiquement sous deux enfants que son fils laissait. L'un, nommé Théodebert II, eut l'Austrasie; l'autre, appelé Thierry II, la Bourgogne.

[597] Mais si ce fut le crime de Frédégonde, l'avantage qui en revenait à son fils ne fut pas de longue durée pour elle. Elle mourut deux ans après, de maladie, dans son lit, tranquille. Si on peut l'être quand on a tant de sujets de remords. En ce court espace de deux ans, elle avait mis Clotaire en état de défendre son royaume contre ses ennemis et ses envieux, et même d'attaquer, s'il était nécessaire.

[598-602] Ainsi la France entière se trouva entre les mains de trois mineurs : Clotaire, âgé de treize ans; Théodebert, de dix; et Thierry, de neuf [1]. A cette époque pourrait être placé le commencement de la toute-puissance des maires du palais. Ils avaient déjà, comme on a vu, une supériorité entre les autres officiers de la couronne; sous la minorité des trois princes qui gouvernèrent alors la France, ils prirent un empire absolu; tantôt autorisés par les grands, pour borner le despotisme des rois; tantôt soutenus par les rois, pour réprimer les entreprises des grands. C'est pendant les minorités orageuses qui ont suivi qu'ils ont commencé à être élus par le peuple et les grands; principe d'autorité qui les a rendus presque indépendants des rois.

Ces monarques si faibles ne pouvaient refuser de les confirmer; il y en eut donc dans les trois royaumes : Landry, comme on l'a vu, en Neustrie; Berthould, ou Bérould, en Austrasie, qui réunit à sa magistrature la Bourgogne, quoique ces deux royaumes eussent chacun leur roi sous la tutelle de Brunehaut, leur grand'mère. Les maires de Paris et de Metz étaient ennemis personnels. Leur antipathie rendit opiniâtre et sanglante une guerre qui s'éleva entre les monarchies qu'ils gouvernaient. On verra que ce fut souvent l'intérêt des maires, beaucoup plus que celui des rois, qui arma les royaumes les uns contre les autres, et causa enfin la destruction totale de la race mérovingienne.

[603-605] Quand les rois petits-fils de Brunehaut commencèrent à pouvoir agir par eux-mêmes, chaque royaume voulut avoir le sien chez lui. Brunehaut resta auprès de Théodebert en Austrasie. Ce fut alors qu'elle fut taxée publiquement de mener une vie licencieuse; on l'accusa d'avoir fait périr, sous des prétextes controuvés, des seigneurs riches dont elle confisquait les biens pour en gratifier, disait-on, ses amants; on lui reprocha enfin de corrompre les mœurs de son petit-fils Théodebert, afin de le captiver et de le gouverner seule. Ces imputations, vraies ou fausses, la rendirent si odieuse et si méprisable, que les Austrasiens la chassèrent honteusement. Elle se retira à la cour de Bourgogne, tenue par Thierry II, son autre petit-fils, jurant à l'Autrasien qui ne l'avait pas protégée, une haine mortelle, dont les effets furent terribles pour le jeune prince.

De la cour de Bourgogne elle portait une attention jalouse sur celle d'Austrasie. Elle apprit avec dépit que Théodebert s'était marié sans la consulter. Il avait épousé une fille belle et vertueuse, mais de basse extraction. Cette mésalliance servit de texte à des lettres hautaines et piquantes de la belle-mère à la bru. Celle-ci répondit sur le même ton. Il fallut des négociations très-sérieuses pour les faire cesser [1].

[606-10] Le séjour de Brunehaut en Bourgogne est marqué par des faits qui ont influé sur le sort de toute la famille royale. On veut qu'elle ait joué, quant à la séduction envers Thierry II, son petit-fils, le même rôle de lâche complaisance qu'elle avait rempli auprès de Théodebert. L'empire qu'elle prit en conséquence lui procura d'abord le plaisir de faire entreprendre au roi de Bourgogne, contre Clotaire, le fils odieux de Frédégonde, une guerre à laquelle elle eut l'adresse d'associer le roi d'Autrasie. Les deux frères vainquirent leur cousin, et s'approprièrent une partie de son royaume. Dans cette expédition fut pris un fils de Clotaire, âgé seulement de six mois, qui fut inhumainement massacré.

[1] Mézeray, t. I, p. 175.

[1] Mézeray, t. I, p. 161.

Digitized by Google

Digitized by Google

[611-12] Autre plaisir bien digne de Brunehaut, si effectivement elle fut aussi coupable qu'elle a été accusée de l'être : fidèle à sa haine et à la vengeance qu'elle s'était promise contre l'Austrasien, elle arma le Bourguignon contre son frère, et rendit leur aversion interminable autrement que par la mort d'un des deux, en persuadant à Thierry que Théodebert était un enfant supposé, et que par conséquent il n'était pas son frère. Dès-là ils se firent une guerre à outrance. Théodebert fut vaincu et pris. Thierry, préoccupé de l'opinion qu'il ne lui était rien, le fit dépouiller des habits royaux et renfermer dans une prison. Des auteurs disent qu'il le livra à Brunehaut, et qu'elle le fit d'abord raser, et assassiner quelques jours après. Il restait deux petits enfants faits prisonniers avec leur père. Un soldat, envoyé par leur arrière-grand'mère, la défit de l'un en le poignardant, et de l'autre en le prenant par le pied et l'ecrasant contre le mur.

[613] L'esprit turbulent et impérieux de Brunehaut ne lui permettait pas d'être longtemps sans querelle. Il lui plut de trouver à redire aux liaisons irrégulières de Thierry, son petits-fils, et de lui faire à ce sujet des remontrances un peu vives. Thierry s'en fâcha, et lui reprocha que ses défauts, il les tenait d'elle, de ses conseils et de ses exemples. Il alla même jusqu'à marquer du repentir de s'être laissé entraîner par ses insinuations perfides à des crimes atroces contre son malheureux frère et contre sa famille. Dans le transport de sa colère, il tira son épée, et l'en aurait frappée, si les assistants ne se fussent jetés entre eux. Brunehaut ne dit mot et se retira. Deux jours après, Thierry est attaqué d'une maladie aiguë, qu'on traita de dyssenterie, et meurt à vingt-six ans, laissant quatre enfants en très-bas âge.

Hâtons-nous de faire disparaître cette mégère de la terre, qu'elle a trop longtemps souillée. Elle se trouvait tutrice de ses quatre arrière-petits-fils, héritiers du royaume de Bourgogne, patrimoine de leur père, et de celui d'Austrasie, qui se trouvait sans prince. Elle ne désespérait pas d'y ajouter celui de Clotaire, qu'elle ne croyait pas capable de défendre son petit royaume contre les forces qu'elle réunirait. Une fois victorieuse, elle se voyait en état de laisser dans ses possessions et ses conquêtes d'assez beaux partages aux quatre orphelins, ses pupilles, sous le nom desquels elle règnerait en souveraine.

Pour commencer l'exécution de ce plan, elle attaqua Clotaire, dont elle comptait triompher en peu de temps. Ce prince habile examinait en silence la conduite de sa tante. Il voyait que, par ses mauvais déportements, elle se perdait sans le savoir. L'opinion du peuple lui était absolument défavorable. Les grands se détachèrent d'elle. Clotaire entretenait des intelligences avec quelques-uns d'entre eux, et fomentait leur mécontentement.

La vieille reine, se doutant de quelque trame secrète, accordait sa confiance aux ministres, et la retirait, comme une personne qui ne sait sur qui compter. Elle n'avait pu se dispenser de donner le commandement de l'armée contre Clotaire à Varnachaire, maire de Bourgogne, quoiqu'il lui fût suspect ; mais elle entretenait auprès de lui des gens affidés dont elle se croyait sûre : en effet, ce fut un hasard bien singulier qui tourna contre elle un projet homicide qu'elle avait formé contre ce général.

Brunehaut, quand elle craignait, avait toujours à la main l'arme des faibles, l'assassinat. Elle soupçonne que Varnachaire peut ne lui pas être fidèle. Aussitôt elle écrit à Alboème, un de ses confidents, de la débarrasser de lui. Il lit la lettre la déchire, et en jette négligemment les morceaux : un serviteur, peut-être espion de Varnachaire, les ramasse, parvient à les rassembler, découvre ainsi ce que contenait la lettre, et en fait part au général.

On peut conjecturer par ce qui arriva qu'il se concerta avec Clotaire pour punir cette scélératesse. Les armées qui étaient en présence, et qui brûlaient de l'ardeur de combattre, s'éloignent tout d'un coup : les Bourguignons et les Austrasiens se retirent tranquillement. Clotaire les suit sans les presser. Cette manœuvre dessille les yeux de la vieille reine. Elle s'aperçoit qu'elle est trahie. Dans l'intention de se concilier Clotaire, elle lui envoie les quatre enfants de Thierry, croyant qu'en le rendant maître des seuls obstacles qui, pouvaient l'empêcher de réunir toute la France sous son sceptre unique, ce serait lui rendre un grand service dont il la récompenserait. Il reçoit les malheureux orphelins, et en fait massacrer deux : l'aîné s'était sauvé ; on ne sait ce qu'il est devenu. Clotaire fit grâce de la vie au quatrième, qui était son filleul, à condition qu'il serait rasé : mais c'était à leur grand'mère qu'il en voulait personnellement. Il ne cesse de la poursuivre, et se la fait enfin livrer.

Si on ne peut reporter sans horreur ses regards sur les crimes de Brunehaut, on frémit aussi au spectacle de cette dernière catastrophe de sa vie, et de la conduite atroce de Clotaire, son neveu, aussi impitoyable qu'elle. Il s'asssied sur un tribunal ; les chefs de ses troupes et les plus grands seigneurs des royaumes l'entouraient : il fait comparaître la fille, l'épouse, la mère des rois, âgée de soixante-dix ans. Elle s'avance revêtue du

manteau royal, et la couronne en tête, portant dans ses yeux la fureur de la haine. Le meurtrier des deux enfants de Thierry, qu'il venait de faire tuer lui-même, a la hardiesse de reprocher à sa tante, entre ses autres forfaits, la mort de ces innocents. On ne sait ce qu'elle répondit; mais elle avait au moins droit à de justes récriminations; elle fut condamnée tout d'une voix.

Si nous ne savions comment, dans des temps de troubles et de factions, on soulève la multitude contre ce qu'elle était accoutumée de respecter, nous serions étonnés de voir la populace de l'armée accabler d'injures et d'outrages une reine naguère si puissante : elle fut promenée dans le camp, liée sur un vieux chameau, couverte d'un habit déchiré, et avec les livrées de la plus humiliante ignominie. Ce supplice fut renouvelé trois jours consécutifs. Des auteurs insinuent qu'on y joignit des tortures. Enfin elle fut attachée par les cheveux et par une jambe à la queue d'un cheval indompté, qui d'une ruade lui fracassa la tête et traîna son corps sur les pierres et les ronces, où il fut réduit en lambeaux. Justice divine! quel doute peut-il rester encore d'un avenir réparateur, quand on compare la mort affreuse de Brunehaut avec la mort si douce et si tranquille de Frédégonde, et qu'on observe, à l'égard des mêmes crimes, une conduite si différente de la part de la Providence [1]?

On a souvent tenté des comparaisons entre ces deux furies; il faut avouer qu'elles sont très propres à être mises en parallèle, d'autant plus que l'histoire ne présente pas deux pareilles héroïnes en crimes, placées dans des circonstances à faire ensemble assaut de forfaits avec égalité. Cependant si nous convenons qu'elles se ressemblent dans leur vie, disons qu'il y a quelque différence dans leur réputation. Après la mort de Frédégonde, il ne reste que la mémoire de ses crimes. Le nom de Brunehaut, au contraire, rappelle des fondations célèbres et des établissements utiles, tels que les grands chemins dont elle perça la France, et qu'on appelle encore *chaussées de Brunehaut;* mais, en reconnaissant que ces monuments dignes d'éloges donnent à la reine d'Austrasie quelque préférence dans l'opinion sur sa rivale, avouons qu'entre les personnages fameux par des scélératesses réfléchies l'histoire n'offre pas deux méchants hommes aussi célèbres en crimes que ces deux méchantes femmes.

[614-21] Clotaire, orphelin à l'âge de six mois, fils d'une mère accusée et mal justifiée de la mort de son époux, possesseur peu assuré du plus petit royaume de France, envié et toujours attaqué par ses plus proches parents, devient roi unique par la méchanceté imprudente de sa tante, et réunit sous son sceptre la monarchie entière [1].

Il ne porta pas la couronne avec une égale autorité dans les trois royaumes. Les Austrasiens et les Bourguignons voulurent continuer à être gouvernés par leurs lois, et exigèrent que leurs pays conservassent chacun et leur titre de royaume et leurs officiers en sorte qu'on peut dire que Clotaire ne fut réellement roi que de la Neustrie, sa première possession. Il s'assura cependant la prépondérance dans le gouvernement des deux autres, en retenant auprès de lui les principaux seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne, comme ses conseillers intimes pour les affaires de leurs pays. On remarquera qu'entre les seigneurs austrasiens retenus à la cour de Neustrie se trouvait un Pepin, dit Pepin de Landen ou le Vieux, très-estimé de Clotaire, et possesseur de grandes terres entre la Meuse et le Hainaut.

Clotaire conserva à Varnachaire, qui lui avait livré Brunehaut, la dignité de maire en Bourgogne. On dit que, dans le traité qui se fit alors entre eux, le roi lui avait promis de ne le jamais destituer. Il établit en Austrasie un nommé Radon. Ces deux maires étaient comme des vice-rois. Il mit aussi en Neustrie un maire, nommé Gondolon. Sans doute celui-ci, étant sous les yeux du monarque, n'eut pas autant de puissance que les deux autres.

Cette époque et les circonstances qui l'accompagnent doivent fixer l'attention de quiconque aime à reconnaître de loin les causes qui préparent les révolutions. Jusqu'alors les maires du palais avaient été amovibles, comme les autres officiers de la couronne. Clotaire, qui avait des ménagements à garder, crut que, pour obtenir d'eux dans ces trois royaumes un dévouement plus entier, il pouvait, sans trop d'inconvénients, se départir à leur égard du droit de les congédier à sa volonté, droit d'une importance majeure, et qui neutralisait jusqu'à un certain point l'influence dangereuse de ces ministres, dans les attributions desquels entrait depuis peu le commandement des armées. Bientôt les rois perdirent jusqu'à la nomination des maires. Les seigneurs la revendiquèrent, et les rois, toujours pour acheter une soumission plus facile, crurent devoir y condescendre. Le maire alors ne fut plus l'homme du roi mais celui du royaume. Un dernier pas que firent ces officiers puissants vers le souverain pouvoir, fut de se rendre héréditaires,

[1] Nous avons présenté Brunehaut telle que Mézeray l'a peinte; Velly en fait un portrait tout différent. Nous adoptons l'opinion du premier parce qu'elle nous paraît la mieux fondée.

[1] Velly, t. I, p. 210.

Digitized by Google

et de là au trône le chemin leur devint d'autant plus aisé que la Providence fit concourir d'une part une suite de maires doués des plus grandes qualités, et de l'autre une suite de princes enfants qui n'eurent et ne purent jamais avoir que les dehors de l'autorité : nouvel exemple à ajouter à tant d'autres, des faux calculs de l'ambition! Clotaire, en usurpant deux trônes, ne fit que préparer la chute de sa propre famille.

[622] Clotaire avait deux fils : Dagobert, fort jeune, et Aribert ou Caribert, encore enfant. Quand l'aîné eut acquis l'âge où la raison se développe, les Austrasiens, s'ennuyant de ne pas avoir un roi chez eux, le demandèrent à son père. En effet, ce royaume, qui s'étendait beaucoup en Allemagne, peuplé de nations mal domptées, et exposé aux incursions de voisins entreprenants, avait besoin de la présence d'un monarque. Clotaire accorda son fils. On ne croit pas que ce fut bien volontiers; car, en faisant la part de Dagobert, il retint et appliqua à la Neustrie et à la Bourgogne des provinces limitrophes qui jusqu'alors avaient appartenu à l'Austrasie.

Cependant il réunit peu de temps après à la couronne de son fils ce fleuron qu'il en avait détaché; mais ce ne fut pas encore de bonne grâce qu'il en fit le sacrifice. Il fallut, pour le déterminer, les instances des seigneurs austrasiens, qui ne l'amenèrent qu'avec peine à satisfaire leur désir. En leur livrant son fils, encore peu capable de régner, il le recommanda, pour sa conduite personnelle, à Arnould, évêque de Metz, et, pour le gouvernement, à Pepin de Landen, qu'il fit maire, deux hommes d'une probité rare et d'une capacité reconnue.

[623-27] L'avénement de Dagobert au trône d'Austrasie parut à Berthould, duc des Saxons, une occasion favorable de se soustraire au joug de la dépendance. Il publia que, Clotaire s'étant démis, les Saxons étaient dispensés de la fidélité qu'ils lui avaient jurée et de l'impôt qu'ils lui payaient, et qu'ils ne devaient rien à son fils. Dagobert, irrité de cette distinction, marche contre eux. Il y eut une bataille : Dagobert y fut blessé, et il envoya à son père une touffe de ses cheveux ensanglantés, en témoignage du danger qu'il avait couru.

Clotaire part aussitôt, bien accompagné, arrive sur le bord du Veser [1]. Les Saxons étaient de l'autre côté. Il se promène sur la rive, ôte son casque; et développe sa longue chevelure blanche pour être reconnu. Berthould, loin de se soumettre, insulte le roi de paroles, et le provoque. Clotaire, irrité, pique son cheval, se jette dans le fleuve, suivi de ses braves, et le passe à la nage. L'insolent fut épouvanté. Le monarque le poursuit, l'atteint, lui abat la tête d'un seul coup, et la fait porter au bout d'une pique. La déroute fut complète. Clotaire savait comment il fallait mener les Français.

Quoiqu'on reproche justement à ce prince le meurtre de ses petits cousins, d'autres exécutions sanglantes non moins criminelles, et de la férocité dans le caractère, on l'a cependant nommé Clotaire-le-Grand [1]. Il était habile dans l'art de gouverner, populaire, affable et libéral. Il avait l'esprit orné pour le temps, aimait les sciences, se piquait de politesse et de galanterie. On le blâme d'avoir trop aimé la chasse. Il est mort à quarante-cinq ans. On a de lui un code de lois, sanctionné dans ce qu'on appelait dès-lors un *parlement* de trente-trois évêques et de trente-quatre ducs assemblés par ses ordres. Cette collection lui donne une place distinguée entre les législateurs.

Pendant le règne de Clotaire II, une révolution qui devait avoir une influence terrible sur notre hémisphère éclatait en Orient. L'Arabe Mahomet y avait conçu le projet de donner à sa patrie de nouveaux dogmes et un nouveau gouvernement. Sa doctrine, mélange confus d'erreurs grossières et de vérités sublimes, son éloquence et ses prestiges lui font en peu de temps un parti qui se grossit par la persécution. De Médine, où il est contraint de se réfugier, il repart bientôt avec les nombreux disciples qu'il s'est faits, assiége la Mecque où il avait été proscrit, s'en rend maître, et y ceint le diadème, huit ans après l'époque de sa fuite, époque fameuse dans les fastes de ses sectateurs, et de laquelle ils comptent les années de leurs annales; c'est cette ère si connue sous le nom de l'*hégire* ou de *la fuite* [2]. Les successeurs

[1] Velly, p. 241.

[1] Velly, p. 246.

[2] L'ère de l'hégire commence un vendredi 16 juillet 622. Les années en sont lunaires, de 354 et 355 jours, et leurs commencements parcourent, successivement et en remontant, toutes les saisons de l'année. Dans le Jours d'un cycle de 30 ans, 11 seulement sont de 355 jours; ce sont les années 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 et 29.

Les mois de l'année arabique sont alternativement de 30 et de 29 jours; ce sont : 1. Moharram, de 30 jours; 2. Sepher, de 29; 3. Rabi-al-aoual, ou le premier, de 30; 4. Rabi-el-akher, ou le second, de 29; 5. Djiou-madi-el-aoual, de 30, 6. Djioumadi-el-akher, de 29; 7. Redger, de 30; 8. Schaban, de 29; 9. Ramadhan, de 30; 10. Schoual, de 29; 11. Dzoul-cada de 30; 12. Dzouredgé, de 29 et de 30 dans les années intercalaires.

Il suit de ce qui précède qu'une année moyenne de l'hégire est de 354 jours, 8 heures 48 minutes; et comme l'année lunaire astronomique composée de 12 lunaisons moyennes, chacune de 29 jours, 12 heures, 44 minutes, 3 secondes, est de 354 jours, 8 heures, 48 minutes et 36 secondes, elles ne diffèrent entre elles que d'une demi-minute.

Il suit encore, et cette observation est essentielle pour la correspondance des années de l'hégire avec les nôtres, que 100 années de l'hégire équivalent à 97 années solaires, 6 jours et un

de Mahomet, profitant du fanatisme de leurs soldats, étendent rapidement leurs conquêtes en Asie, en Afrique et en Europe. Dix ans seulement après la mort de leur prophète, ils étaient déjà maîtres de la Syrie, de la Phénicie, de la Mésopotamie, de la Perse, de l'Égypte, de la Libye, de la Numidie et du mont Atlas; et ils n'avaient pas encore un siècle d'existence, qu'appelés par la vengeance et par la trahison ils pénètrent jusqu'en Espagne, et s'en emparent : enfin l'Europe entière eût été leur proie, comme les autres parties du monde, sans la valeur des Français et le génie de Charles-Martel.

§ V. 628—691.

Commencement de la puissance des maires du palais, sous Dagobert I, fils de Clotaire II, sous son fils et sous ses petits-fils : période de cinquante-trois ans.

—

DAGOBERT I,

ÂGÉ DE VINGT-CINQ À VINGT-SIX ANS.

[628-30] Dagobert, fils de Clotaire II, a acquis le même honneur que son père en faisant réviser sous ses yeux les anciennes lois. Cet ouvrage fut le fruit de sa maturité [1]. Dans sa jeunesse, il respecta peu les mœurs, qu'il a depuis recommandées. Aucun roi n'a eu autant de femmes légitimes et autres. Il était fastueux, prodigue. Quelques arts, entre autres la sculpture en orfévrerie, ont été pratiqués avec succès sous son règne. L'or et l'argent étaient abondants. On vante les richesses et la magnificence de sa cour; mais on remarque que le peuple était écrasé par ce luxe. Dagobert se plaisait à rendre lui-même la justice dans des séances publiques.

[631-33] Après quelques débats avec son frère Caribert, il lui abandonna des provinces du midi de la France. Ce prince fit de Toulouse sa capitale; mais il mourut quelque temps après, ne laissant qu'un fils au berceau, qui vécut peu. Selon la coutume de ne pas vouloir ordinairement voir une mort naturelle dans celle des personnages importants, ou qui peuvent le devenir, on soupçonna Dagobert d'avoir fait empoisonner son neveu. [634-37] Il ressaisit la partie du royaume qui lui avait échappé, et se trouva, comme son père, unique roi des Français. Au bout de quelques années cependant il érigea l'Aquitaine en titre de duché héréditaire, et sous la condition de foi et hommage, en faveur de ses neveux Boggis et Bertrand, autres fils de son frère Caribert. Cette érection est de l'an 637.

Les mêmes raisons qui avaient fait désirer aux Austrasiens la présence d'un roi sous Clotaire, se montrèrent aussi impérieuses sous Dagobert. Il se fit solliciter pour son fils, comme son père avait été sollicité pour lui; et enfin il accorda aux instances des seigneurs austrasiens Sigebert II, son fils, à peine sorti de l'enfance. En même temps il destina la Neustrie et la Bourgogne à Clovis II, autre fils qui venait de lui naître.

Il eut la même politique que son père, de retenir auprès de lui quelques-uns des principaux seigneurs austrasiens, comme pour lui servir de conseillers, mais véritablement comme otages. On remarque aussi que de ce nombre était encore Pepin, quoiqu'il fût maire d'Austrasie.

[638] Dagobert mourut à trente-cinq ans. Avec lui disparut la gloire des Mérovingiens. Pendant plus d'un siècle, la France, déchirée par des guerres intestines, n'est plus, après ce prince, qu'un chaos, suite de l'anarchie [1]. Les mœurs se corrompirent, la religion se dégrada, les lois furent oubliées, les lumières s'éteignirent, et c'est beaucoup que, dans un pareil bouleversement, il soit resté quelques lueurs à l'aide desquelles on peut connaître quels ont été le gouvernement, les institutions, les habitudes des Français dans l'espace de cent treize ans, depuis Clovis II, jusqu'aux simulacres de rois qui ont succédé à Dagobert I.

Les rois se prenaient dans la race régnante, dans la postérité légitime ou illégitime, sans distinction; le peuple et les grands paraissent avoir eu part au choix, du moins par approbation pour celui que la naissance et la volonté du père indiquaient. L'inauguration se faisait en élevant le monarque sur le pavois, ou en le plaçant sur le trône, revêtu d'une tunique de pourpre, le front ceint d'un diadème enrichi de perles et de diamants, posé sur de longs cheveux tressés. Les grands juraient fidélité la main sur l'autel. Ils étaient appelés à l'administration. La paix pouvait se faire sans eux, jamais la guerre. L'une et l'autre étaient proclamées dans les assemblées du Champ-de-Mars, composées des seigneurs, des premiers de la milice et du haut clergé. Ces assemblées ont aussi eu le nom de parlement. On y nommait le général des troupes, qui, jusqu'à Dagobert I inclusivement, était toujours le roi. Le changement de cet usage a causé la ruine de la famille mérovingienne. Le revenu de ces monar-

sixième; et 100 années solaires à 103 années de l'hégire et 24 jours et demi à peu près.

[1] Velly, p. 235.

[1] Mézeray, p. 180. — Velly, p. 123.

Digitized by Google

ques consistait dans le produit de leurs domaines, des dons de la noblesse et du clergé dans des temps difficiles, et les impôts exigés des Gaulois et de leurs descendants. Les Francs payaient de leur personne. En temps de guerre, les rois étaient entourés d'une troupe de braves, nommés barons.

Il n'y avait pas une classe à part d'hommes chargés de rendre la justice, c'est-à-dire des gens de robe. Les ducs, sous eux les comtes, et les seigneurs dans leurs terres jugeaient les causes; et on appelait des uns aux autres graduellement jusqu'au roi. Tous les délits étaient appréciés. Ainsi, en maltraitant d'injures, en tuant ou en blessant un esclave, un cerf attaché à la glèbe, un ingénu ou un homme né libre, un prêtre, un évêque; en insultant une femme esclave ou libre, fille ou mariée, le coupable savait ce qu'il devait payer pour le rachat de sa faute, ou la peine corporelle qu'il devait subir au défaut de rachat. Dans ce dernier cas, le criminel était livré à la famille de l'offensé : ainsi la justice était prompte et facile : il n'y avait d'embarras que pour la preuve dans certaines causes obscures; la loi alors autorisait à produire des personnes en nombre prescrit, selon la gravité du délit, qui juraient pour ou contre l'accusé. On ordonnait aussi l'épreuve par l'eau, par le feu, le duel entre les plaideurs eux-mêmes, ou les champions qu'ils choisissaient. Tout cela était accompagné de prières, d'un grand appareil de religion, afin d'inspirer de la crainte, en faisant intervenir la divinité dans les mesures prises pour discerner les coupables.

Les canons faits dans les conciles de cette époque touchant la discipline du clergé, canons confirmés par les rois, marquent combien ces princes mettaient d'importance à rendre la religion respectable au peuple, par la bonne conduite de ceux qui étaient chargés de l'enseigner[1]. L'exemple, en effet, est si efficace, surtout quand il est donné par ceux qui sont au-dessus des autres! Nous voyons par l'énumération des évêques de ce temps que la plupart étaient choisis dans les familles les plus distinguées; ils étaient appelés aux conseils des rois, et consultés dans les grandes affaires[2]. Peut-être ces occupations brillantes les ont-elles quelquefois distraits des fonctions importantes de leur ministère. Leur naissance, qui les appelait à la cour, les jetait dans les emplois des laïcs, les associait à leurs plaisirs, les festins, le luxe, la chasse et les armes; mais aussi plusieurs d'entre eux, revêtus des dignités éminentes du royaume, et puissants par leurs vertus, ont rendu de grands services à l'église et à l'état. Par les mêmes canons répressifs on juge des désordres: il paraît qu'il y en avait de fort répréhensibles dans le clergé inférieur, disséminé dans les campagnes.

Au commencement du septième siècle, temps où a fini, après la mort de Dagobert I, la puissance des rois mérovingiens, on comptait trente-cinq monastères d'hommes très-riches, dont quelques-uns pouvaient et ont pu jusqu'à nos jours lever des armées, tous fondés par des rois et des princes de leur sang. Les reines et les princesses n'ont pas eu moins d'émulation dans ce genre. Elles s'y sont quelquefois renfermées elles-mêmes dans leur veuvage ou dans des temps de disgrâce[1].

L'immensité des terres accordées pour ces fondations étonne à présent, parce qu'on ne se reporte pas au temps où ces libéralités ont été faites. La France était alors couverte de forêts; la guerre avait rendu incultes des contrées entières. Que pouvaient, pour rendre fécondes ces terres frappées de stérilité, quelques habitants épars dans des déserts! Il fallait de grands rassemblements d'hommes, qui, dirigés par des chefs industrieux et absolus, travaillassent de concert avec assez d'activité, d'ordre et de continuité pour ne pas laisser épaissir de nouveau les forêts qu'ils venaient d'éclaircir, déborder les eaux qu'ils venaient de diriger, renouveler les marais qu'ils venaient de dessécher. Le zèle de la religion a pourvu à tous ces besoins; elle a réuni sous la discipline monastique des hommes qui ont défriché, desséché, semé, planté, bâti. Les rois et les princes, témoins de leurs succès, leur abandonnaient autant de terres qu'ils voulaient en cultiver. Ce n'était pas alors leur donner des richesses, mais les charger de travaux pénibles : travaux qui ont converti des solitudes sauvages en paysages agréables dont nous jouissons.

Il nous a paru d'autant plus convenable de consigner ces faits dans l'histoire, que la destruction des monastères par toute la France va bientôt effacer du souvenir jusqu'aux traces des services rendus par ceux qui les ont habités. Autour des monastères se sont bâties des villes qui portent encore le nom des saints auxquels leurs églises étaient dédiées. Leurs fêtes attiraient des concours, qui ont été dans beaucoup d'endroits l'origine des foires, si utiles au commerce dans ces temps de troubles, pendant lesquels, faute de communications libres et journalières, il avait besoin de point d'appui.

Les établissements des monastères ont encore

[1] Mézeray, t. I, p. 191. — [2] Ibid., p. 130.

[1] Velly, p. 222.

eu un autre genre d'utilité que les fondateurs ne prévoyaient pas. Entre les hommes occupés de travaux manuels, il s'en est rencontré portés par leur génie à l'étude, et propres aux sciences; ils ont copié des livres, conservé les anciens auteurs, et écrit les faits de leur temps; leurs recueils sont devenus les fastes de la nation. Ainsi les monastères ont été utiles aux progrès de l'esprit et à la propagation des lumières. Celles qu'on y trouvait alors, quoique ce ne fût qu'un faible crépuscule, engageaient les princes et même les rois à y envoyer leurs fils pour y être élevés et instruits. Des monastères de l'autre sexe rendaient le même service aux filles en les recevant dans leur enceinte.

Ainsi, pendant la partie du règne des Mérovingiens qui a fini à Dagobert I, il y avait un gouvernement, une police, un goût de science; mais, sous les rois qui ont suivi et qu'on a nommés *fainéants*, il n'y a plus eu qu'anarchie, licence et ignorance, jusqu'à l'extinction de la race mérovingienne. Comme il ne nous reste pour ce temps que des faits bruts sans presque aucun développement, nous donnerons à cette partie de l'histoire la forme d'annales, afin qu'on saisisse mieux la filiation et la suite de ces infortunés monarques. Infortunés! car c'est à tort qu'on leur a donné le nom de fainéants, puisque presque tous sont montés sur le trône à peine sortant du berceau, et ont disparu, les plus âgés en finissant l'adolescence.

CLOVIS II,

AGÉ DE QUATRE ANS, LE PREMIER DES ROIS FAINÉANT.

[638-40] Clovis II, qui, à la mort de Dagobert, son père, hérita de la Neustrie et de la Bourgogne n'avait que quatre ans. Sigebert, qui régnait déjà en Austrasie, en avait neuf. Pepin, délivré par la mort de Dagobert de l'espèce de captivité où il était retenu, va prendre les fonctions de maire d'Austrasie, dont il portait le titre. Il meurt avec la réputation d'un homme plein de probité, doué des vertus douces qui répandent le bonheur et sur l'homme vertueux et sur ceux qui l'entourent. Grimoald, son fils, le remplace: premier exemple de succession dans cette place, qui devint héréditaire.

[641-49] Clovis II avait pour maire Æga, dont la générosité, la vaillance, l'affabilité font aimer le gouvernement de son pupille: il meurt regretté. Sa place est remplie par Erchinoald, parent du jeune roi. La reine Nantilde, mère des deux petits monarques, recommandable par ses vertus et ses talents, était le lien entre les maires de ces deux enfants. La Bourgogne, sous le sceptre de Clovis II, faisait cependant un royaume à part. Elle voulut aussi avoir son maire particulier, qui ne fût pas celui de Neustrie; Nantilde recommanda aux seigneurs assemblés Flavent, un d'entre eux, qu'elle estimait, et ils l'élurent. Cette princesse cessa de vivre trop tôt pour ses enfants, dont elle tâchait de soutenir l'autorité et de former les mœurs. Privé de ses conseils, Clovis s'abandonne à des désordres qui l'ont fait soupçonner d'aliénation.

[650-54] Sigebert II, roi d'Austrasie, meurt, et laisse un fils nommé Dagobert II, âgé tout au plus de deux ans. Le maire Grimoald, successeur de Pepin-le-vieux, son père, substitue au fils de Sigebert le sien, nommé Childebert, comme adopté par le roi défunt. Il n'a cependant pas la cruauté de faire mourir le jeune prince, mais il le fait tonsurer, et renfermer secrètement dans un monastère d'Irlande. Les seigneurs austrasiens ne souffrirent pas longtemps cette usurpation; ils arrêtèrent Grimoald, et l'envoyèrent avec son fils à Clovis. Ce prince condamna le père à mort. On ne sait ce que devint le fils. Clovis alors fut regardé comme seul roi de toute la France. Il ne mit pas d'autre maire en Austrasie pour remplacer Grimoald, non plus qu'en Bourgogne, après Flavent qui était mort; de sorte qu'Erchinoald, maire du palais de Neustrie, le fut des trois royaumes, comme Clovis en était roi.

[655] Ce prince meurt à vingt-un ans. Il avait épousé Bathilde, d'une beauté rare: des pirates l'avaient prise sur les côtes d'Angleterre, amenée en France et vendue au roi. On répandit le bruit qu'elle était princesse Saxonne. « Quand on est » élevé par la fortune, dit Mézeray, on n'a qu'à » choisir la race dont on veut être[1]. » Esclave ou princesse, Bathilde joignit à la beauté le charme de l'affabilité et une conduite sans reproche; elle donna trois fils à son époux, Clotaire, Childéric et Thierry.

CLOTAIRE III,

AGÉ DE QUATRE A CINQ ANS

[655-63] Les trois fils de Clovis II étaient au berceau quand leur père mourut. On n'en reconnut pas moins Clotaire III pour roi de Neustrie, et Childéric II pour roi d'Austrasie; Thierry, le troisième, n'eut point de partage. Tout cela se fit du consentement des seigneurs, du peuple, et sous l'influence de Bathilde.

[664-68] Elle eut l'imprudence de permettre, ou ne put empêcher qu'on installât maire du palais de Neustrie Ébroin, homme actif, propre au gou-

[1] Mézeray, t. I, p. 246.

Digitized by Google

vernement, mains incapable de souffrir le partage dans l'autorité. Il suscita tant d'affaires, tant d'embarras à la vertueuse Balthilde, que cette princesse, amie de la tranquillité, se retira dans l'abbaye de Chelles, où elle vieillit, sinon religieuse, du moins dans les pratiques les plus austères de la religion, qui lui ont mérité le titre de sainte.

L'esprit d'intrigue, le caractère dominant d'Ébroin, remplirent de troubles le règne de Clotaire III. Ce maire se soutint contre les mécontents, à l'aide du nom de Clotaire; mais ce soutien lui manqua par la mort de ce prince à l'âge de 14 ans. Le peu d'années qu'il vécut annonce assez qu'il fut personnellement étranger, et à la générosité avec laquelle fut accueilli à sa cour Pertharit, roi des Lombards, dépouillé de ses états par Grimoald, duc de Bénévent, et aux secours, inutiles d'ailleurs, qui lui furent donnés pour remonter sur le trône.

CHILDÉRIC II,

ALORS AGÉ DE DIX-HUIT ANS.

[668] Un des principaux ennemis d'Ébroin était Léger, évêque d'Autun, que la reine Bathilde avait bien désiré faire maire du palais de Neustrie, quand la préférence fut accordée à Ébroin : il y avait donc rivalité entre ces deux hommes à la mort de Clotaire. Ébroin mit sur le trône Thierry III, ce jeune prince resté sans partage à la mort de Clovis II, son père. Cette promotion s'était faite sans consulter les seigneurs; aussi Léger n'eut-il pas de peine à les révolter contre ce choix, en leur représentant qu'Ébroin n'avait agi ainsi que pour régner despotiquement sous le jeune roi, et afin qu'il eût à lui seul obligation de sa couronne. Pour déjouer ses projets, il leur propose d'offrir le trône à Childéric, qui régnait déjà en Austrasie, et qui accepta l'offre qui lui fut faite. De là provint une guerre civile très-animée, dont l'issue fut que la même disgrâce enveloppa le maire et son jeune roi. Ébroin, menacé de perdre la vie, fut obligé de reprendre le froc, extrémité désespérante pour un ambitieux. Il se retira dans le monastère de Luxeuil. On coupa aussi les cheveux au jeune Thierry, sans ordre de Childéric II, son frère, qui lui marqua de la compassion et lui offrit des dédommagements. « Je ne veux rien, répondit-il noblement; on m'a détrôné injustement, j'espère que le ciel prendra soin de ma vengeance [1]. » Il se renferma dans l'abbaye de Saint-Denis, non pour se faire moine, mais pour laisser croître ses cheveux.

[1] Velly, t. I, p. 271.

C'était un vrai service rendu à Childéric, roi d'Austrasie, que de lui avoir ouvert, par la réclusion de son frère, la possession tranquille du trône de Neustrie; mais, soit que ce service ait fait prendre à l'évêque Léger un air d'autorité qui déplut au monarque, soit que les déréglements du jeune prince aient été portés à un excès que le zèle du prélat ne lui permit pas de souffrir, Childéric s'irrita de son ton ou de ses remontrances. Dans un accès d'emportement il voulut le tuer. On fit échapper l'évêque, qui se retira dans l'abbaye de Luxeuil, et y prit l'habit monastique. Il y trouva Ébroin. On peut regretter qu'il ne se soit pas rencontré quelque moine observateur qui nous aurait appris de quel œil ils se virent, comment ils vécurent ensemble, s'ils se raccommodèrent, ou du moins s'ils en firent semblant. Des chroniques rapportent qu'il y tinrent la conduite de bons religieux, ce qui est difficile à croire. La vérité est qu'ils abandonnèrent le cloître aussitôt qu'il le purent. Léger, apparemment rentré en grâce retourna à la cour de Childéric; mais sa faveur ne dura pas, et, disgracié de nouveau, il allait perdre la vie, lorsque le jeune monarque tomba lui-même sous le fer de Bodillon, qu'il avait fait honteusement battre de verges, pour punir ce seigneur de quelques remontrances fondées qu'il s'était permises à son égard. Bilchide, sa femme, qui était enceinte, fut assassinée avec lui et un fils encore jeune. Un autre fils, appelé Daniel, échappa à la proscription, mais il fut confiné dans un cloître. Il en doit sortir un jour pour régner avec quelque gloire sous le nom de Chilpéric II.

THIERRY III,

ALORS AGÉ DE VINGT-DEUX ANS.

[674-80] On s'attend à voir Ébroin faire reparaître Thierry, qu'il avait autrefois porté sur le trône, et qui était sorti de Saint-Denis; point du tout. Il proclama un Clovis qu'ils supposa fils de Clotaire III, mort à peine adolescent; et Léger, au contraire s'attacha à Thierry, qu'il rejetait auparavant.

Les deux factions étaient très-puissantes, fortifiées chacune par des évêques en assez grand nombre, de sorte qu'on pourrait regarder cette guerre comme une guerre ecclésiastique; chaque parti y apporta ce zèle ardent qui fait qu'on ne pardonne pas [1]. Léger en fut victime. Poursuivi à outrance après quelques défaites, assiégé dans sa ville épiscopale, contraint de se rendre, les

[1] Velly, t. I. p. 298 et suiv.

Digitized by Google

partisans d'Ebroïn lui firent crever les yeux. Mais, tout aveugle qu'il était, son ennemi le trouva encore dangereux; le tenant entre ses mains, il lui fit couper les lèvres, le fit déposer dans un concile de ses adhérents, et enfin assassiner. La faction contraire l'honora du titre de saint et de martyr.

Il semble que la mort de Léger termina les différents. Ébroïn fit disparaître son fantôme de roi Clovis, et reconnut Thierry III, dont il devint maire du palais. Comme il était souverain sous ce prince on peut lui savoir gré de la justice que le roi rendit à Dagobert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, que Grimoald avait relégué en Écosse. Thierry ne s'opposa pas à son retour, et lui rendit de bon gré une partie de l'Austrasie, sur laquelle il régna; mais Dagobert fut tué dans une sédition excitée par des seigneurs mécontents. Ébroïn lui-même fut aussi assassiné en Neustrie, fin bien méritée par un homme dont le génie turbulent mettait tout en combustion autour de lui.

[681-90] Privés de Dagobert, les Austrasiens refusèrent de se soumettre à Thierry, ou plutôt aux maires qui gouvernèrent sous son nom. Cependant, afin de ne pas tomber dans l'anarchie, ils se choisirent deux chefs auxquels ils donnèrent le nom de princes et ducs des Français : Martin, et Pepin dit le Gros ou de Héristal. Ils étaient cousins germains, et le dernier, petit-fils de St Arnould, évêque de Metz, par Ansegise, son père, et de Pepin-le-Vieux ou de Landen, par Dode ou Begga, sa mère. Cet arrangement ne se fit pas sans contradiction. Les mécontents levèrent des troupes; les deux princes allèrent au-devant d'eux, livrèrent bataille sur la frontière de Neustrie, et la perdirent. Martin fut tué en trahison à Laon, où il s'était sauvé. Pepin se retira en Austrasie. Des débris de son armée, grossie par les secours que lui amenèrent les seigneurs austrasiens, il en forma une plus considérable, et revint contre les mécontents, qui s'étaient appuyés de Thierry. En vain Pepin tenta un accommodement; il fallut combattre. Ce fut si malheureusement pour le roi, qu'il fut entièrement défait. Pepin le poursuivit jusqu'à Paris, et s'empara de la ville et de sa personne.

La manière dont se conduisirent ensuite le vainqueur et le vaincu apprend ce qu'on ne sait pas d'un traité sans doute conclu entre eux. Thierry se renferme dans son palais, n'en sort qu'avec les ornements de la royauté, le manteau de pourpre, le diadème en tête, le sceptre à la main, et traîné par des bœufs à pas lents dans un chariot, qui était la voiture affectée aux femmes; donne audience, reçoit les hommages, et garde tous les honneurs de la royauté, dont Pepin a toute l'autorité, sous le titre de maire du palais de Neustrie. La Bourgogne y était réunie. On ne parle plus de ce royaume. Quant à l'Austrasie, Pepin y règne, non comme maire du palais, mais sous le titre de prince ou duc, c'est-à-dire qu'il ne crut pas avoir besoin de se faire autoriser à la souveraine puissance par le nom d'un roi dont il se serait déclaré maire.

Thierry meurt dans cette inertie, et laisse deux fils, Clovis III et Childebert III; et même, selon quelques auteurs, un troisième appelé Clotaire, et d'où provint un jeune prince de même nom, que dans la suite Charles Martel jugea convenable de montrer pour roi aux Austrasiens.

§ VI. 694 — 752.

Puissance absolue des trois maires du palais, Pepin de Héristal, Charles Martel, son fils, et Pepin-le-Bref son petit-fils, sous les derniers rois fainéants de cette race : période de soixante ans.

—

CLOVIS III,

ÂGÉ DE ONZE A DOUZE ANS.

[691-94] Pepin place le premier des fils de Thierry sur le trône de Neustrie, et continue d'en être maire pendant la vie de ce prince, qui meurt de maladie à quinze ans.

Cet âge fait connaître qu'il n'eut que la part de représentation à une assemblée de seigneurs neustriens, qui fut tenue à Valenciennes, sous l'influence du maire du palais. On y régla la forme de la convocation des armées, la manière de pourvoir à leur subsistance, et les rangs de ceux qui les composaient. Le principal étendard était la chape de saint Martin, espèce de bannière empreinte de l'effigie du saint. On allait la prendre avec pompe sur son tombeau, comme si on l'eût reçue de ses mains; et à l'armée on la gardait sous une tente avec grande précaution, comme on aurait fait pour la personne même du saint.

CHILDEBERT III,

ÂGÉ DE ONZE A DOUZE ANS.

[694-710] Childebert III succède, âgé de onze ans, à Clovis III, son frère. Pepin met auprès de lui, maire du palais, Grimoald, son fils, aussi jeune que le roi, moins pour gouverner, comme il paraît par son âge, que pour assurer par suc-

Digitized by Google

cession la place à sa famille. Quant à lui, il continue, en gardant son autorité en Neustrie, à régir l'Austrasie sans roi, comme duc et prince des Français. Il donne des lois de police, les fait exécuter, commande les armées, repousse les ennemis du dehors, convoque les seigneurs, préside réellement leurs assemblées, quoiqu'il y fasse paraître le roi. Cependant il ne trouve pas toujours la docilité qu'il désire; mais malheur aux mécontents qui résistent avec éclat! Il les fait rentrer dans ce qu'il appelle le devoir, avec une fermeté et un empire qui l'ont fait taxer de dureté.

Pendant ce temps, Childebert vit renfermé dans son palais, fait sa principale occupation des pieux exercices de la religion, et fonde des monastères. « Le septième siècle, dit Mézeray, fut celui » de la grande chaleur de la vie monastique. » L'historien fait une énumération de ces fondations. Il faut cependant que le roi se soit quelquefois occupé à entendre les causes de ses sujets, et qu'il l'ait fait avec discernement, puisqu'on lui a donné le surnom de Juste. Ces fonctions pacifiques, ne portant pas ombrage au maire, étaient sans crainte abandonnées au monarque. C'est un trait digne d'éloge dans la vie de Childebert d'avoir profité de cette liberté pour le bien de ses sujets; il laissa en mourant un fils nommé Dagobert, âgé de onze ans, comme il l'était lui-même en montant sur le trône.

DAGOBERT III,

ÂGÉ DE ONZE ANS

[714-15] Un roi qui n'avait que onze ans convenait fort à Pepin. « Il l'installe sur le siége royal » de Neustrie, du consentement des états. Après » que l'enfant a été montré comme président à » l'assemblée, qu'il a reçu les dons ou étrennes » des Français, qu'on lui a fait bégayer une re» commandation générale aux gens en place de » défendre l'église, d'avoir soin des veuves et des » pupilles, qu'on a publié devant lui les défenses » ordinaires et la marche de l'armée, Pepin le » fait conduire dans une maison royale, pour y » être nourri et entretenu avec abondance et res» pect, mais sans aucun pouvoir ni fonction[1]. » C'est là, en effet, toute l'histoire de Dagobert III.

[714-15] On ne trouve qu'un événement important sous son règne; mais il eut les plus grandes conséquences : c'est la mort de Pepin, habile général, bon politique, surtout bien favorisé des circonstances. Les écrivains anciens sont si obscurs sur une des époques principales de la vie de Pepin, que les modernes n'osent assurer si Alpaïde, mère de Charles, un de ses fils, était épouse légitime; et si par conséquent ce fils, devenu si célèbre, était légitime lui-même. Pepin, d'une autre femme dont on ne connaît ni l'état ni le nom, eut encore un autre fils nommé Childebrand, que quelques-uns font trisaïeul de Robert-le-Fort, et tige par conséquent de la troisième race des rois de France; mais de Plectrude, bien reconnue pour véritable épouse, il eut Drogon et Grimoald : le premier mourut de maladie; le second fut assassiné, et laissa quatre fils : Théodebald, Hugues, Arnould, Godefroy, que leur grand'mère Plectrude élevait, quand Pepin, son époux, mourut[1]. L'aîné, quoique enfant, avait été pourvu, comme son père, de la charge de maire du palais, et Plectrude régnait sous son nom.

Le premier soin de Plectrude fut de s'assurer de Charles, qui avait vingt-quatre ans, et qui montrait des prétentions alarmantes. Elle l'enferma dans un château fort; mais les Français, las ou honteux d'obéir à une femme et à un enfant, se soulèvent en Neustrie, forcent l'un et l'autre à fuir, élisent Rainfroy pour maire, et délivrent Charles, qui est proclamé duc et prince en Austrasie. Sur ces entrefaites, le nom de Dagobert vint à manquer à Charles et Rainfroy; ce prince mourut à dix-sept ans, laissant un fils d'un an, qu'on a nommé Thierry IV de Chelles, parce qu'il fut élevé dans cette abbaye.

CHILPÉRIC II

ÂGÉ D'ENVIRON QUARANTE-QUATRE ANS

[716-20] Charles semblait devoir profiter de l'impuissance d'un enfant au berceau pour se mettre sur le trône; mais apparemment les circonstances n'étaient pas mûres. Il préféra de montrer un roi aux Austrasiens, et il choisit un Clotaire, issu du sang royal par Thierry III, lequel lui aurait l'obligation de la couronne.

Par la même raison, Rainfroy, négligeant aussi le petit Thierry, tira Daniel, fils de Childéric II, du monastère où il avait été enfermé après la mort de son père, et lui fit prendre avec le sceptre le nom de Chilpéric II. Ce fut alors aux deux vrais souverains, à Rainfroiy, maire de Neustrie, et à Charles, souverain en Austrasie, à vider ensemble la querelle.

Ils approchèrent entourés chacun d'une ar-

[1] Mézeray, p. 298.

[1] Mézeray, t. I, p. 363.

mée. Rainfroy avait grossi la sienne des troupes de Eudes, duc d'Aquitaine. Malgré ce secours, il fut vaincu dans une bataille sanglante, et contraint de fuir avec Chilpéric, qui assistait au combat. Le roi se retira en Aquitaine, et Rainfroy erra en Neustrie.

Événement heureux pour Charles! Son roi Clotaire meurt. Il traite avec Chilpéric, qui préfère un trône sans puissance à la position d'un réfugié. Ce prince quitte l'Aquitaine. Le duc des Français le reçoit avec honneur; il s'établit auprès de lui maire de Neustrie. Il s'arrange aussi avec Rainfroy, auquel il abandonne l'Anjou, acceptant son fils en otage : ce seigneur y passa le reste de sa vie tranquille. Enfin Charles s'accommode aussi avec Plectrude, qui reçoit de lui des terres en Austrasie, où elle coule des jours heureux dans le repos convenable à son âge, et lui remet ses quatre petits-fils. Trois furent promus aux dignités éminentes du clergé. Un quatrième, qui passait pour plus remuant que les autres, s'est trouvé mort inopinément, sans que les historiens parlent de violence, ni qu'ils en accusent Charles, son oncle.

Ces conciliations politiques eurent lieu en différents temps, pendant la vie et après la mort de Chilpéric II [1]. On peut encore compter, entre les mesures que Charles prit pour assurer sa puissance, les libéralités qu'il fit à ses troupes, à la vérité, aux dépens du clergé, qu'il paraît n'avoir pas beaucoup ménagé. Il donna aux uns les biens des évêchés, aux autres ceux des monastères, quelquefois sans titre, quelquefois avec le titre d'abbé; de sorte qu'on trouve, dans les catalogues des supérieurs d'abbayes de filles, des généraux et des capitaines. De simples soldats dotaient leurs filles avec les revenus des paroisses, qui sans doute consistaient en dîmes. On croit que de là sont venues les dîmes inféodées perçues par des laïcs.

Chilpéric mourut à Noyon, dans sa cour, rendue, selon ses vœux, inaccessible au mouvement des intrigues comme au fracas de la guerre. Velly dit qu'il ne doit pas être mis au nombre des rois fainéants; Mézeray le traite d'imbécile. Pour prendre un juste milieu, on pourrait dire que, tranquille et faible par caractère, il aurait été excellent homme privé, et qu'il fut roi très-médiocre. Il ne laissa point d'enfants. Sans doute il n'était pas encore temps de se placer sur le trône de Neustrie, puisque Charles y assit le petit Thierry de Chelles, âgé de sept ans.

[1] Mézeray. t. 1 p. 138.

THIERRY IV,

ÂGÉ DE SEPT ANS.

[721-24] Ici commence la suite non interrompue d'actions guerrières qui ont procuré à Charles le nom de Martel, parce qu'il avait toujours le fer à la main pour battre ses ennemis, comme le marteau bat le fer sur l'enclume. Sous Chilpéric, les Saxons avaient éprouvé la valeur du duc des Français; sous Thierry il leur en fit encore sentir plus fortement les effets. De gré ou de force ils avaient entraîné avec eux contre la France plusieurs des peuples allemands leurs voisins. Ce rassemblement ne sert qu'à faire triompher la bravoure et l'habileté militaire de Charles. Non-seulement il les repousse dans leur pays, mais il leur impose le tribut.

[725-26] Ils reviennent plus impétueux et plus opiniâtres. Il les bat de nouveau, les chasse au loin, et rapporte de sa course de grandes richesses. Dans le butin se trouve une fille d'une extrême beauté, nommée Sénéchilde; on l'a crue d'une des premières familles de Bavière. Charles l'épousa et en eut un fils nommé Grifon.

[727-34] Pendant que ces hordes allemandes inquiétaient le nord de la France, les Sarrasins effrayaient le midi. Ils l'avaient déjà autrefois alarmé, et s'étaient même établis dans la Gaule narbonnaise; mais jamais ils ne s'étaient présentés en si grand nombre dans leurs expéditions contre la France. Ils s'y précipitèrent avec plusieurs corps d'armée sous la conduite d'Abdérame, un de leurs plus célèbres généraux. Eudes, duc d'Aquitaine et fils de Boggis, ne peut résister à l'impétuosité de la colonne commandée par ce chef, qui ravage tout le Languedoc et les provinces adjacentes, pille la ville d'Arles, brûle Bordeaux, s'empare de Narbonne, y prend l'épouse de Eudes, qu'il fait esclave, et l'envoie au sérail du calife. Une autre colonne ravage la Touraine, l'Anjou, l'Orléanais, et, laissant partout des monceaux de cendres et des traces de sang, elle s'avance jusqu'à Reims, l'attaque, mais échoue dans son entreprise par le courage de l'archevêque.

Charles-Martel, voyant que ce torrent, si on ne lui opposait pas une forte digue, inonderait et ruinerait toute la France, oublie qu'il a des sujets de mécontentement du duc Eudes, et vole à son secours. Les deux armées réunies attendent dans les plaines de Poitiers Abdérame, qui avait rassemblé toutes ses troupes, et s'en retournait chargé de butin : après s'être observés pendant plusieurs jours, les Français et les Sarrasins en

viennent aux mains. Jamais bataille n'a été si sanglante ni si meurtrière, s'il est vrai que les païens, ainsi s'expriment les historiens, aient perdu trois cent soixante-quinze mille hommes : mais Mézeray fait remarquer que « ceux qui couchent de si prodigieuses armées sur le papier » n'ont jamais vu trois cent mille hommes en bataille [1]. Il aurait pu faire encore une réflexion sur la perte de quinze cents hommes à laquelle les mêmes historiens réduisent celle des Aquitains et des troupes de Martel réunis. Quoi qu'il en soit de ces exagérations en plus ou en moins, contre lesquelles on est accoutumé de se tenir en garde, il reste pour certain que la déroute d'Abdérame fut complète, qu'il fut tué lui-même, et que les débris de son armée furent trop heureux de pouvoir regagner les pieds des Pyrénées, où ils se cantonnèrent. Cet événement est de l'an 732. Charles battit encore les Sarrasins près de Narbonne en 738; mais c'était à Pepin, son fils, qu'il était réservé, en les chassant de la Septimanie ou Languedoc méridional, de leur faire évacuer à jamais le territoire de la France, que sept fois ils avaient plus ou moins envahi. Charles lui eût enlevé sans doute cette gloire, s'il n'avait été obligé de se porter de plusieurs côtés à la fois.

[734-37] Les Saxons continuaient leurs incursions. Charles vole à eux, et les repousse dans leur pays. Des mouvements se manifestaient en Bourgogne, il calme ou soumet les mécontents. Les Frisons infectent les rivières, ravagent le plat pays; Charles Martel les attaque par terre et par mer, pénètre chez eux, abat leurs temples et leurs idoles, en tue un grand nombre, et emmène des otages pour s'assurer de la fidélité de ceux qui restent.

Tant d'exploits auraient dû faire craindre à Eudes, duc d'Aquitaine, si bien secouru, de s'attirer la haine d'un pareil ennemi, et de s'exposer à son ressentiment; mais, quelles qu'aient été ses raisons, il eut l'imprudence de provoquer Charles et de se mesurer avec lui. Le gain d'une bataille mit son pays à la merci du prince des Français, qui y exerça toutes les horreurs des guerres de ce temps, et dont les nôtres ne sont pas entièrement exemptes. Eudes en mourut de chagrin. D'autres disent qu'il se fit moine de dépit. Son fils Hunauld, qui lui succéda, mieux conseillé que son père, satisfit Charles, prêta serment de fidélité à lui et à ses fils, et vécut tranquille. Le prince des Français vola de nouveau en Bourgogne, où il avait paru quelques indices de révolte, pacifia tout; et retourna contre les Saxons, qui se remontraient. En une même année, le Rhin et la Garonne le virent à la tête de ses armées sur leurs bords [2]. Childebrand, son frère, le secondait dans ses opérations militaires. C'était un prince modéré. Il paraît avoir très-bien vécu avec son frère. Sa postérité, qui fut nombreuse, a été la souche de plusieurs maisons illustres. Elles ont contribué, avec d'autres seigneurs, possesseurs aussi de grandes terres, à partager la France en fiefs.

[737-40] Thierry de Chelles mourut à l'âge de vingt-trois ans, la dix-septième année de son règne imaginaire. On croit qu'il fut marié, et qu'il eut même un fils; mais Charles, n'ayant pas apparemment besoin d'un simulacre de royauté, ne jugea pas à propos de le mettre sur le trône, de sorte qu'il y eut interrègne pendant le reste de sa vie.

INTERRÈGNE.

Usé par les fatigues, Charles languissait, quoiqu'il n'eût guère que cinquante ans. Son état d'infirmité lui ôtait le goût des opérations militaires. Les papes, après s'être affranchis, sous Grégoire II, de la domination des exarques de Ravenne, luttaient alors contre les rois des Lombards pour la domination dans Rome. Grégoire III, à l'imitation de ses derniers prédécesseurs, voulait s'en assurer la possession. Luitprand la revendiquait comme une partie de son royaume. Le pontife n'était pas le plus fort; au contraire, il était très-pressé par les armes du monarque. Quoique la conduite de Charles à l'égard du clergé de France ne lui donnât pas lieu d'espérer beaucoup du prince français, il compta que la politique pourrait le déterminer à ne pas souffrir l'agrandissement de son voisin, et le pria d'envoyer une armée en Italie, s'il ne pouvait y venir lui-même. Mais Charles était allié de Luitprand; il avait d'ailleurs assez d'affaires dans un royaume qu'il voulait accoutumer à le reconnaître pour maître. Il se contenta donc d'engager le Lombard à ne point inquiéter le pape, et il envoya de riches présents au tombeau des apôtres. D'ailleurs il en agissait sur la fin beaucoup plus modérément avec le clergé, et on doit remarquer que, si dans sa détresse il n'usa pas toujours assez sobrement des biens de l'église, du moins il eut la prudence de ne pas épuiser cette ressource, qui dans les temps suivants a été utile au royaume.

[741] Charles Martel mourut tranquillement

[1] Mézeray, t. I, p. 316

[2] Mézeray, p. 233.

dans son lit, âgé de cinquante-trois ans. La vie des plus illustres guerriers n'est pas plus remplie de combats célèbres, de faits héroïques, que la sienne : il était naturel qu'un homme qui devait tant à la guerre imaginât un ordre de chevalerie, pour honorer et distinguer les braves qui avaient combattu avec lui. Charles-Martel fonda celui de *la Genette*, dont les ornements étaient simples comme la légende, consistant en ces mots : *Exaltat humiles* (il élève les humbles) : devise convenable à des hommes que la bravoure militaire tire d'un état obscur, et présente glorieux aux regards de la nation.

Il paraît que Charles Martel s'occupa, les derniers jours de sa vie, à consolider sa puissance de manière que ses enfants en pussent jouir sans troubles. Il en laissait trois : Carloman et Pepin, de Rolande, Austrasienne ; et Grifon, de Sénéchilde la Bavaroise. Il partagea en deux la monarchie, donna l'Austrasie à Carloman, et la Neustrie à Pepin. Grifon n'eut qu'un petit apanage, ce qui fait douter de sa légitimité.

CHILDÉRIC III,

AGÉ DE ONZE A DOUZE ANS.

[742-45] Après cinq années d'interrègne depuis la mort de Thierry de Chelles, il plut au deux enfants de Pepin, qui régnaient sous le nom de ducs et princes français, de remplir le trône. Peut-être y furent-ils forcés par le murmures des seigneurs, devenus excessivement puissants pendant les troubles. Ils y placèrent un Childéric III qu'on a nommé l'Insensé, certainement prince du sang, mais dont la filiation est incertaine. L'opinion la plus probable le fait fils de Thierry, le dernier roi, et lui donne onze à douze ans. Carloman et Pepin continuèrent les exploits de leur père contre les Saxons, les Bavarois et les Sarrasins, qui tenaient encore des places dans le midi ; enfin contre les Aquitains, soulevés par leur duc Hunauld.

[746-49] Au milieu de ces succès auxquels Carloman n'avait pas moins de part que son frère, il prend la résolution de quitter toutes les grandeur et de se faire moine. Il avait deux fils, l'un nommé Dreux ou Drogon : on ignore le nom de l'autre. On ne sait pas non plus s'il les recommanda à Pepin ; mais il est certain qu'il ne fit ni à eux, ni à Grifon, son dernier frère, aucune part dans ses états. Carloman partit pour Rome, magnifiquement escorté, déposa ses dignités entre les mains du pape qui lui coupa les cheveux, et se retira dans un petit monastère assez isolé. Cependant, s'y trouvant encore importuné par les visites des seigneurs français qui allaient à Rome, il se renferma dans l'abbaye du Mont-Cassin, dont la règle sévère lui paraissait un rempart plus assuré que la solitude même contre les tentations séduisantes du siècle.

[750] Dans le projet que Pepin méditait, sans doute, de réunir en sa personne la souveraine puissance entière, il ne pouvait plus trouver d'obstacles que dans son frère Grifon. Des seigneurs qui avaient été dans le district de Carloman, plusieurs montraient de l'inclination pour ce jeune prince : raison pour Pepin de le retenir sous bonne garde à la cour ; mais il s'évada et gagna l'Allemagne, où il forma un parti puissant, composé de Bavarois, de Saxons, avec les seigneurs de la domination de Carloman, auxquels se joignit le pape, qui fit des remontrances en faveur de Grifon pour lui obtenir un partage.

Pepin ne laisse pas à cette espèce de conspiration le temps d'acquérir des forces. Il arrive près des mécontents, menace et négocie : joignant l'or et l'intrigue au fer et à la terreur, il gagne les uns par des gratifications en terre et en argent, soumet par la force les plus opiniâtres, ferme la bouche au pape par des présents. Quant à Grifon, il lui fait, du Maine et de l'Anjou qu'il érige en duché, un apanage, dont il espère que son frère se contentera, et revient avec une nouvelle ardeur à son projet de se faire enfin conférer le titre de roi, dont il avait toute la puissance.

Malgré les usurpations de Charles-Martel sur les biens du clergé, il jouissait encore d'un grand pouvoir sur l'esprit des peuples. Carloman et Pepin, en succédant à leur père, avaient tâché, par beaucoup d'égards et de libéralités, d'effacer les préjugés défavorables que les démembrements de Charles-Martel, traités de rapines, avaient élevés contre sa famille ; mais la conduite des deux frères, l'un montrant beaucoup de respect pour la religion, et l'autre ayant poussé son dévouement jusqu'à prendre l'état monastique, calma tous les ressentiments : aussi, dans un parlement que Pepin assembla, et où se trouvaient beaucoup d'évêques, si quelques-uns n'étaient pas favorables aux désirs de Pepin, du moins ne paraît-il pas qu'il en ait trouvé de contraires, puisque aucun ne réclama pour l'infortuné Childéric.

Cependant le dessein de Pepin ne s'accomplit pas dans cette première assemblée. L'affaire était délicate. Childéric avait pour lui la naissance et l'ordre de la succession non interrompue dans la ligne masculine des Mérovingiens, et n'avait contre lui que sa jeunesse, et une incapacité traitée d'imbécillité, qui pourrait se dissiper à mesure qu'il avancerait en âge. D'ailleurs des au-

Digitized by Google

teurs assurent qu'il avait une femme et des enfants ; mais les Français étaient las de l'espèce d'anarchie dans laquelle ils vivaient : sortis d'un interrègne pour tomber sous un roi mésestimé, ne pouvant s'accorder entre eux, les seigneurs qui composaient le parlement résolurent de s'en rapporter au pape[1].

[751] Zacharie était son nom. Comme ses prédécesseurs, tantôt en simple dissension, et tantôt en guerre ouverte avec le roi des Lombards, pour la possession ou la domination dans Rome, il était naturel qu'il pût compter sur les secours de Pepin, dans le cas où ce prince lui aurait obligation de la couronne[2]. La question fut posée en ces termes : « Quel est le plus digne de régner, ou celui qui travaille utilement pour la défense de l'état, et fait toutes les fonctions de la royauté sans avoir le titre de roi ; ou celui qui porte ce titre, et n'est capable d'en faire aucun exercice? » Il n'y avait de choix qu'entre deux partis : ou de faire une réponse conforme au désir de celui qui interrogeait par l'organe de l'assemblée, ou de se déclarer incompétent dans cette affaire. L'intérêt du saint-siége ne permettait pas cette espèce de déclinatoire. Le pape prononça pour le gouvernant agissant, contre le roi inutile. « Cette décision, quand elle serait bonne, dit Mézeray, » irait bien loin ; » mais, quelle qu'elle fût, les Français y adhérèrent. Pepin fut reconnu roi de France. Une sentence déclara Childéric déchu de la royauté, ordonna qu'il serait rasé, revêtu de l'habit de moine et renfermé dans un monastère d'Allemagne. Les historiens qui lui reconnaissent une épouse disent qu'elle fut aussi voilée et confinée dans un monastère de France, ainsi que leur fils, nommé Thierry, dont on n'a plus entendu parler.

[752] Ainsi finit la première race des rois de France, nommés Mérovingiens. Dans une durée de trois cent trente-deux ans, elle donna vingt-un rois, si l'on borne ce nom à ceux de Paris, et trente-sept, si l'on compte ceux qui ont porté ce dernier titre tant à Orléans qu'à Metz, à Soissons, à Toulouse et ailleurs.

[1] Mézeray, t. I. p. 343. — [2] Ibid., t. I, p. 344.

FIN DE LA PREMIÈRE RACE DITE MÉROVINGIENNE.

752 — 987.

SECONDE RACE,

DITE DES CARLOVINGIENS,

COMPRENANT QUINZE ROIS, SOUS DEUX CENT TRENTE-CINQ ANS D'EXISTENCE.

Les usurpations qui eurent lieu vers la fin de la seconde race occasionnent dans son histoire presque autant de confusion que l'on en remarque dans la première. Pour la dissiper, nous emploierons le moyen dont nous avons déjà fait usage; celui de partager cette période en plusieurs autres de moindre étendue, bien distinctes entre elles par les caractères qui leur sont propres, et qui formeront autant de paragraphes. Nous en compterons trois :

Ier de 752 à 877. Splendeur des Carlovingiens pendant la succession directe et non interrompue de ses quatre premiers rois ; Pepin, dit le Bref ; Charles I, le Grand, ou Charlemagne ; Louis-le-Débonnaire, et Charles-le-Chauve : période de 126 ans.

IIe de 877 à 936. Commencement de la décadence des Carlovingiens, et interruption de la succession directe sous les rois Louis II, dit le Bègue, fils de Charles-le-Chauve, et ses trois fils, Louis III, Carloman et Charles III, dit le simple. Quatre usurpateurs au préjudice du dernier, règnent successivement et en concurrence avec lui, savoir : Charles-le-Gros, son parent ; Eudes, fils de Robert-le-Fort, duc de France ; Robert, frère d'Eudes ; et le gendre du même Robert ; Raoul, qui survécut à Charles quelques années : période de 59 ans.

IIIe de 936 à 987. Retour à la succession directe des Carlovingiens, et chute de cette famille sous les rois Louis IV d'Outremer, fils de Charles-le-Simple ; Lothaire, son fils ; et Louis V, dit le Fainéant, son petit-fils. Ils ne régnèrent que sous le bon plaisir et la tutelle de Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, et de Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand : période de 51 ans.

Digitized by Google

§ I. 752 — 877.

Splendeur des Carlovingiens pendant la succession directe et non interrompue de ses quatre premiers rois ; Pepin, dit le Bref ; Charles I, le Grand, ou Charlemagne ; Louis-le-Débonnaire, et Charles-le-Chauve : période de cent vingt-six ans.

—

PEPIN, DIT LE BREF,

AGÉ DE TRENTE-SEPT A TRENTE-HUIT ANS.

[752] Pepin, dit le Nain, le Petit, ou le Bref, a été ainsi surnommé, parce qu'il était de très-petite taille, mais fort et vigoureux : témoin ce qui arriva la première ou la seconde année de son règne, dans l'abbaye de Ferrière en Gâtinois, où il tenait sa cour. On mettait alors entre les principaux divertissements les combats contre les bêtes féroces. Pepin, présent à un de ces spectacles, voit un lion monstrueux acharné sur un taureau qu'il étranglait. « Qui de vous, dit-il aux seigneurs qui l'environnaient, qui de vous ira secourir ce taureau? » Tous se regardent, pas un ne répond. Pepin saute dans l'arène, le sabre à la main, abat d'un seul coup la tête du lion et entame même le cou du taureau : « Suis-je digne, ajouta-t-il en se replaçant au milieu d'eux, suis-je digne d'être votre roi ? »

En effet, dans ces temps où la force du corps faisait une grande partie du mérite militaire, une pareille action pouvait être un titre pour commander et régner ; mais le nouveau monarque Pepin en avait de préférables : la prudence, l'esprit de conciliation, la prévoyance, l'adresse à profiter des circonstances, et le talent du gouvernement.

Sous l'autorité absolue, quoique précaire, des maires du palais, les grands s'étaient partagé le royaume et formé de leurs lots des états plus ou moins indépendants, soumis néanmoins à des redevances plus ou moins onéreuses, et à des reconnaissances honorifiques envers la couronne. Telle est l'origine des fiefs en France. Les seigneurs, en recevant l'investiture du fief, promettaient foi et fidélité à leur supérieur, de grade en grade, depuis le dernier arrière-fieffé jusqu'au comte et au duc qui faisait hommage au roi. On ne peut assurer si dès ce temps on employa dans cet acte de soumission les cérémonies qui ont eu lieu depuis. Le vassal se mettait à genoux devant le seigneur ; joignant les mains, que le suzerain serrait avec les siennes, il lui jurait fidélité. Dans la formule de l'acte du serment étaient compris les engagements du vassal, qui consistaient à aider son seigneur à la guerre, ou d'argent ou de troupes qu'il enverrait, ou de sa propre personne ; à le racheter lui et son fils, s'ils tombaient entre les mains des ennemis ; et d'autres obligations quelquefois bizarres, mais auxquelles le vassal s'astreignait, sous peine de perdre son fief et de subir une punition corporelle, même la mort.

Quoique Pepin roi pensât peut-être bien différemment de Pepin maire du palais, et qu'il n'eût pas été fâché de retirer aux seigneurs la souveraineté que son propre intérêt et celui des maires, ses prédécesseurs, avaient fait attacher à leurs fiefs, il laissa à leur égard les choses dans l'état où il les trouva, malgré la brèche que les grands fiefs faisaient à son autorité. Il y a même apparence qu'entraîné par les circonstances, ou déférant trop à la complaisance pour ses proches, il donna l'exemple, malheureusement imité par ses successeurs, de mettre tout le royaume en fiefs. Des auteurs laborieux ont suivi la trace de ces fiefs donnés par Pepin ; ils y ont trouvé l'origine de ces démembrements qui, devenus héréditaires sur la fin de cette race, ont rendu ces grands vassaux, sous le titre de comtes et de ducs, égaux en puissance aux rois de la seconde race, et à ceux de la troisième, jusqu'à Louis XI[1].

Ainsi Pepin s'attacha par leur intérêt, le plus fort des liens, les seigneurs qui l'avaient obligé. On ne voit pas que pendant son règne aucun des plus distingués d'entre eux ait été réfractaire à l'espèce de sujétion qu'exigeait la vassalité, excepté Gaifre ou Waifre, fils d'Hunauld, duc d'Aquitaine. Le père avait toujours contrarié Charles Martel, maire du palais, qui s'avançait vers le trône ; le fils ne se montra pas moins opposé à Pepin, qui s'efforçait d'étendre l'autorité royale. Pour bien juger ces ducs, et décider s'ils méritaient le nom de rebelles, que leur donnent presque tous les historiens du temps, il faudrait connaître quelle était l'autorité non contestée des monarques sur les grands vassaux, et les droits répressifs de ceux-ci, avoués par les lois. Or, les lois ne sont formées que par les exemples ; c'est-à-dire qu'un roi, étant le plus fort, a puni par la confiscation du fief, par la prison ou par la mort, un grand vassal qui lui avait résisté à main armée ; et que ce même roi ou ses successeurs ont apporté ce châtiment en preuve du droit de faire subir, dans le même cas, la même peine à un autre. Les formes protectrices se sont établies successivement et lentement.

Deux ennemis pressaient la France : les Sarrasins ou Maures, du côté de l'Espagne ; les Saxons, du côté de l'Allemagne. Les premiers avaient conservé Narbonne, d'où ils pouvaient envahir le Lan-

[1] Mézeray, t. I, p. 354. Marcel, t. II, p. 316

Digitized by Google

guedoc et ravager les pays arrosés par la Loire. Pepin les bloqua dans cette ville, et ne put faire mieux pour ce moment, parce qu'il fallut repousser les Saxons, dont les hordes nombreuses s'avançaient vers le Rhin. Il eut aussi à retenir dans leurs bornes les Bretons, qui inquiétaient la Neustrie, et qui prétendaient à l'indépendance.

Un autre ennemi plus dangereux, s'il eût été plus prudent, le tourmentait. On a vu que Pepin avait donné à Grifon, son frère, un apanage, dont un homme moins remuant aurait pu se contenter. Après avoir voulu s'emparer de la Bavière, où sa sœur, mère du duc Tassillon, l'avait reçu, Grifon séjourna peu dans son apanage, composé de douze comtés situés au cœur de la France, et passa en Aquitaine, à la cour de Gaifre, qu'il savait malintentionné pour Pepin. Mais des attentions trop marquées pour la duchesse donnèrent de l'ombrage à son époux, et Grifon fut obligé d'abandonner l'Aquitaine. Il tourna alors du côté de l'Italie; et, comme il s'y rendait avec des troupes auprès d'Astolphe, roi des Lombards, il fut arrêté à l'entrée de la vallée de Maurienne par celles que Pepin avait commises à la garde des Alpes. Il y eut un combat, et Grifon y fut tué.

Cette Italie devint pour Pepin un objet d'attention et de préférence, par l'intérêt que les sollicitations des papes lui firent prendre aux affaires de ce pays. Des états que les empereurs d'Occident y possédaient autrefois, il ne restait plus aux empereurs grecs, leurs successeurs, au midi, que la Pouille et la Calabre; au nord, que l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, nommée aussi duché de Rome. Les maîtres de Constantinople conservèrent encore quelque autorité dans ces provinces, confiées à un gouverneur nommé *exarque*, mais avec trop peu de forces pour se défendre contre les Lombards. Ceux-ci s'entendirent avec les papes pour envahir les états des Grecs en Italie; et ensuite ils se disputèrent ces dépouilles.

Le nord seul fut envahi; les deux provinces du midi demeurèrent encore environ trois cents ans sous la domination des empereurs grecs, qui y tinrent des gouverneurs connus sous le nom de *catapans*. En 792, elles furent données en dot à Théophanie, fille de Jean Zimiskès et femme de l'empereur Othon II; mais les Grecs ayant refusé de s'en dessaisir et appelé même les Sarrasins à leur aide, il en résulta des hostilités qui ne profitèrent qu'à ces derniers, par les nombreux établissements qu'ils formèrent dans cette partie de l'Italie. Il fallut, pour les en déposséder, la valeur extraordinaire des fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme normand, lesquels, arrivés en Italie à titre d'auxiliaires, au commencement du onzième siècle, étaient maîtres non-seulement de la Pouille et de la Calabre, mais encore de la Sicile, quand la moitié du siècle était à peine écoulée.

On a vu que Charles-Martel avait assuré au pape Zacharie la possession de Rome. Astolphe, roi de Lombardie, ne voyait pas sans jalousie cette capitale du monde entre les mains des souverains-pontifes. Quoiqu'il eût reçu d'Étienne II, successeur de Zacharie, des secours pour s'emparer des états soumis aux Grecs, non-seulement il refusait de donner au pape une part de sa conquête, qu'il avait sans doute promise, mais encore il prétendit s'attribuer toute l'autorité dans Rome, et il assiégea le pape. Étienne III, successeur d'Étienne II, suivit l'exemple de son prédécesseur, qui avait eu recours à Charles-Martel. Le nouveau pontife trouve moyen de faire parvenir ses plaintes à Pepin. Des ambassadeurs envoyés par le roi de France arrivent auprès d'Astolphe. D'abord ils obtiennent la levée du siége, ensuite que le roi de Lombardie ne mettra pas d'obstacle au désir que le pape montrait de passer en France. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que le monarque lombard consentit à ce voyage, dont il prévoyait des suites désagréables.

Après avoir été élevé sur le pavois, à l'imitation de ses prédécesseurs, Pepin voulut, pour ainsi dire, faire intervenir la divinité dans son inauguration. Déjà il s'était fait solennellement couronner dans la cathédrale de Soissons par Boniface, archevêque de Mayence, muni d'une autorisation spéciale du pape : mais, pour frapper sans doute encore davantage l'esprit des peuples, tenant Étienne III en France, il résolut de faire réitérer cette cérémonie par le souverain-pontife, et d'y admettre avec lui ses deux fils, Charles et Carloman.

Beaucoup de seigneurs français ne se prêterent que difficilement au désir du roi. Ils avaient bien voulu choisir sa personne pour régner; mais sans dessein d'étendre ce privilége à toute sa race [1]. Quelques-uns demandèrent un partage pour les enfants de Carloman, que la renonciation de leur père ne devait pas priver de tout droit à la couronne. Il survint sur ces objets des discussions qui occasionnèrent des débats. Le pape ne se pressa pas de les abréger, jusqu'à ce qu'il eût obtenu lui-même des assurances pour l'exécution de ses projets sur l'Italie.

Ces différents intérêts se concilièrent enfin. Étienne III donna la couronne et l'onction sacrée à Pepin, à Berthe, son épouse, et à leurs deux fils aînés, Charles et Carloman. Dans cette action solennelle il conjura les Français de n'élire jamais de rois que dans la postérité de ces princes. Il dé-

[1] Mézeray. p. 301.

clara excommuniés et maudits tous ceux qui en prendraient d'un autre sang. On ne sait ni le lieu ni le jour de cette cérémonie. La plus commune opinion la place dans l'église Saint-Denis. Étienne y donna au roi le titre d'avoué et de défenseur de l'église romaine, et à ses deux fils celui de patrices romains. Sans doute il se plaisait à regarder le don de ces titres comme un droit de requérir le secours de ces princes dans le besoin, et l'acceptation des princes comme un engagement pris de protéger le saint-siége et de l'aider de leurs forces.

[752-53] En effet, aussitôt après le couronnement, le roi de France se prépara à procurer satisfaction au pape. De son côté, Astolphe, roi des Lombards, instruit des projets d'Étienne, et craignant qu'il ne fît déclarer les Français contre lui, fit partir le prince Carloman, qui vivait en religieux dans un monastère de ses états, et le chargea de traverser les desseins de son frère dans l'assemblée des grands, qui, selon la coutume, devait décider de la guerre ou de la paix. Elle se tint à Créci. Carloman y parla avec force en faveur du roi des Lombards. On croit qu'il montra aussi quelque désir de procurer un établissement à ses deux fils, qu'il avait laissés à la discrétion de son frère en prenant l'habit monastique. L'assemblée statua, non qu'on marcherait sur-le-champ contre le roi de Lombardie, comme le pape le désirait, mais qu'on enverrait à ce prince des ambassadeurs pour traiter d'un accommodement. Lorsque l'assemblée fut finie et que les seigneurs se furent séparés, le pape, en vertu de l'autorité que l'engagement monastique lui donnait sur Carloman, lui ordonna de se retirer dans un monastère d'Allemagne, où il mourut peu de temps après. On transporta ses fils dans un autre. Ils furent rasés, et on n'en a plus entendu parler.

[754-55] Les ambassadeurs trouvèrent Astolphe disposé à ne point troubler le pape dans la possession de Rome; mais il voulut retenir l'exarchat et la Pentapole, comme lui appartenant par conquête. Pepin, prévoyant cette réponse, tenait son armée prête. Aussitôt il passe les Alpes et fond sur la Lombardie. Astolphe, qui ne s'attendait pas à cette brusque attaque, abandonne ses retranchements, et se retire dans Pavie. Près d'y être forcé, il convint de céder la Pentapole et partie de l'exarchat. Ce qu'il en retint, il le dut aux présents dont il combla le roi de France et les seigneurs qui l'accompagnaient. Le pape en marqua du mécontentement; mais Pepin, croyant avoir assez fait pour le pontife, repassa les monts et revint en France.

[756-57] Astolphe mourut. Le pape s'immisça dans les affaires des Lombards, et en fit obtenir la couronne à Didier, général du roi défunt, au préjudice du frère de ce prince. Il crut, par ce service, avoir assuré ses nouvelles acquisitions; mais il se trompa. Didier, sur le trône, fit reparaître les prétentions de son prédécesseur. Il reprit l'exarchat et la Pentapole, et assiégea Rome. Persuadé que, s'il tenait le pape entre ses mains, il obtiendrait facilement la cession de ce qu'il désirait, il offrit aux Romains de lever le siége, s'ils voulaient lui livrer le pontife.

Dans cette extrémité, Étienne a recours au roi de France, sa ressource ordinaire [1]. Il lui envoie courriers sur courriers, le somme de s'acquitter du vœu qu'il a fait de défendre l'église romaine; lui remontre que, manquer à ce devoir, ce serait se rendre comptable envers l'apôtre saint Pierre lui-même; qu'il n'y aura jamais de salut pour lui, s'il l'abandonne; au contraire, si le monarque vient à son secours, il lui promet la félicité éternelle, et lui donne le prince des apôtres pour caution. Il écrivit des lettres encore plus pressantes aux deux jeunes rois, à la reine Berthe, aux évêques, abbés, moines, à toute la nation collectivement; et enfin une dernière, le complément de toutes les autres, dans laquelle, à l'aide d'une prosopopée fort permise, et qui a été ridiculement taxée de supercherie, il faisait parler saint Pierre lui-même d'un style tantôt affectueux et tantôt menaçant, qui pouvait faire impression dans ce temps.

Aussi Pepin prit-il la résolution de repasser en Italie, pour donner à la puissance du pape une consistance qui la mît à l'abri de toute variation. Il mena les Français par le Mont-Cenis, encore couvert de neiges, dont ils escaladèrent les rochers avec leur intrépidité et leur promptitude ordinaires. Ils tombèrent comme la foudre dans la Lombardie, qu'ils traversèrent en la ravageant, et marchèrent droit à Rome. Didier leva le siége et se réfugia dans Pavie, comme son prédécesseur: comme lui, il accorda tout ce que le pape désirait; mais, de plus, il s'engagea à un hommage et à un tribut envers la couronne de France. Pepin, vainqueur, céda, comme possesseur par conquête, au pape Étienne et à ses successeurs, l'exarchat et la Pentapole du duché de Rome, qui sont devenus le principal patrimoine de l'église.

La même année que le monarque fit de sa conquête un don si généreux au souverain-pontife, il convoqua à Vernon, dans son palais, un concile, auquel furent appelés les seigneurs, pour la sanction de divers réglements, qui, outre le clergé, devaient aussi regarder les laïcs. On y statua que les évêques sans diocèse ne feraient aucune fonction sans la permission de l'evêque diocésain. Les sta-

[1] Mézeray, t. I, p. 378.

Digitized by Google

tuts de Vernon soumettent tous les délits dont les laïcs, comme les ecclésiastiques, se rendraient coupables, à l'excommunication, dont les formes et le pouvoir sont tracés en ces termes : « Il n'est » permis de boire ni de manger en la compagnie » d'un excommunié, d'en recevoir aucun don, de » lui présenter le baiser, ni même de le saluer : » quiconque le fréquentera encourra même ex» communication que lui. » On observera qu'alors tous les crimes, même le meurtre, se rachetaient par une compensation en argent : c'était donc une bonne politique que de donner à l'excommunication un pouvoir qui devait alarmer les riches et les grands, que la crainte d'une peine pécuniaire n'aurait pas retenus, et que la peine corporelle ne pouvait atteindre. La plus parfaite impartialité est recommandée, dans les statuts de Vernon, aux juges laïcs et ecclésiastiques ; mais les attributions ne sont point réglées : il leur est seulement enjoint de vider, avant toutes les causes, celles des veuves, des orphelins et des serfs d'église ; et expressément défendu de prendre rien des parties, « d'autant que les présents chassent » la justice de tous les lieux où on les reçoit. »

Les rois tenaient alors des cours plénières pendant les fêtes de Noël et de Pâques. Les monarques y paraissaient la couronne en tête, superbement vêtus. Ils recevaient splendidement les grands seigneurs, qu'ils défrayaient magnifiquement, et auxquels ils livraient même de riches habillements, d'où est venu le mot de *livrées*. On croit que ce fut sous Pepin que les assemblées du Champ-de-Mars furent tranférées en mai, comme un temps qu'une température plus douce rendait plus convenable : les vassaux y faisaient hommage de leurs fiefs, et les nations vaincues y présentaient le tribut qui leur était imposé. Ainsi les Saxons payèrent à Pepin, dans une de ces assemblées, une redevance de trois cents chevaux, qu'ils s'étaient engagés d'acquitter tous les ans à pareille époque. Ce prince a reçut aussi l'hommage de Tassillon, duc de Bavière, son neveu, fils de sa sœur, qui, accompagné des seigneurs bavarois, promit, entre les mains de son oncle, service de vassal ; mais se fiant peu à la légèreté du jeune homme, Pepin le retint à sa cour. On y vit des ambassadeurs de Constantin Copronyme, empereur de Constantinople, qui, outre des aromates, des étoffes et des bijoux précieux, lui apportèrent un orgue, le premier qui parut en France. Le roi le fit placer dans l'église de Saint-Corneille, de Compiègne, ville où ce prince résidait. Le but de ces présents était d'engager le roi de France à ne pas s'opposer aux efforts que l'empereur faisait de temps en temps pour se conserver quelques possessions en Italie.

[760] Les guerres étrangères donnaient moins d'inquiétude à Pepin que celle de Gaifre, duc d'Aquitaine, fils d'Hunauld, qui avait autrefois embarrassé Charles-Martel par ses liaisons avec les mécontents : il paraît qu'il suivait le même plan que son père. On a vu qu'il avait donné asile à Grifon. Il conservait des intelligences avec Didier, roi des Lombards, et des liaisons avec les Sarrasins ou Maures d'Espagne, possesseurs de Narbonne, que Pepin lui-même avait inutilement assiégée, et qu'il tenait bloquée.

Ce prince résolut de prévenir les effets de ces unions dangereuses, en attaquant celui qui pouvait en être le chef[1]. On peut juger, par les demandes de Pepin à Gaifre, quels étaient plusieurs des droits prétendus par les suzerains sur leurs vassaux, quoique souverains eux-mêmes. Il exigeait qu'il rendît les biens que l'église de France possédait en Aquitaine, et dont il s'était emparé ; que respectant les immunités des ecclésiastiques, il cessât d'envoyer des juges et des sergents sur leurs terres ; qu'il eût à rendre les déserteurs qu'il avait reçus dans ses états, et à payer la somme stipulée par les lois pour le prix du sang de plusieurs hommes du roi tués en Aquitaine. Cette espèce de manifeste fut le signal d'une guerre qui dura sept ans.

[761-64] Le roi de France la commença avec son impétuosité ordinaire. Il entra dans l'Aquitaine le fer d'une main, le flambeau de l'autre, et y fit tant de ravages, que le duc, qui ne s'attendait pas à cette brusque irruption, fut obligé de recourir sur-le-champ aux négociations et aux prières La paix lui fut accordée sur la promesse qu'il fit de donner au monarque une entière satisfaction ; promesse qu'il appuya en livrant deux de ses plus proches parents et deux de ses principaux comtes pour otages.

Mais, quand il se fut ainsi procuré le temps de mieux prendre ses mesures, au lieu des actes de soumission auxquels il s'était engagé, il adressa au roi des envoyés qui, loin de le calmer, l'aigrirent par des airs hautains et des demandes inconsidérées. Cette démarche imprudente renouvela la guerre. Pepin, pendant sa durée, mêla la politique aux opérations militaires. Il enleva à son ennemi la ressource de la diversion des Sarrazins, en les chassant de la France sans retour par la prise de Narbonne, qu'il tenait seulement bloquée ; et il obtint même, malgré cette hostilité, un traité d'alliance avec le calife leur souverain. Il prévint et apaisa des mouvements séditieux qui se préparaient en Bretagne ; enfin il détacha du duc plusieurs de ses vassaux et parents, entre

[1] Mézeray, p. 372.

autres Remistan, son oncle, auquel il donna la moitié du Berri, enlevée au neveu; mais qui ne resta pas longtemps fidèle à son bienfaiteur.

[764-65] Pendant ce temps la guerre se faisait avec la plus grande animosité. Toutes les villes que Pepin prenait, ou il les renversait de fond en comble, ou il les démantelait. Gaifre, de son côté, ruinait ses propres forteresses, pour empêcher son ennemi de s'y établir; l'Auvergne, la Saintonge, le Quercy, le Berri, le Périgord, n'offraient que des débris et des restes d'incendies. Le roi était prêt de réduire son adversaire, lorsque son neveu Tassillon se sauva de sa cour et se retira en Bavière, où il était appelé par les grands de ses états. Il fallut alors négocier pour empêcher que ce jeune prince ne se joignît à Gaifre, auquel il auroit pu procurer le secours de Didier, roi des Lombards, dont il avait épousé la fille.

[765-66] Quand Pepin se fut mis en sûreté de ce côté, il reprit avec plus d'activité la guerre d'Aquitaine, qui n'avait point été interrompue. Remistan, voyant l'extrémité à laquelle son neveu était réduit, n'avait pas tardé à se repentir de sa désertion; mais il eut le sort ordinaire aux hommes qui flottent entre les partis. Pris les armes à la main, il fut pendu pour *foi mentie* Le vainqueur s'empara de Bourges, regardée comme la capitale du duc, y construisit des fortifications, y bâtit un palais, dans le dessein apparent de s'y fixer.

Le malheureux Gaifre se battait en désespéré, et obtenait quelquefois des succès. Enfin, à la septième campagne, il se trouva resserré et investi dans un coin du Périgord, et fut tué dans un combat par les soldats du roi, ou assassiné en trahison par ses propres sujets, qui ne voyaient d'autre moyen que sa mort pour mettre fin à la désolation de leur pays. La conquête de toute l'Aquitaine suivit de près la catastrophe de ce prince. Les annalistes et romanciers du temps en font un traître, un perfide; réputation à laquelle doivent s'attendre ceux qui ne réussissent pas dans un temps de faction; mais réputation que la postérité rectifie quelquefois.

[768] Ce fut le dernier exploit des armes et de la politique de Pepin. Il mourut d'hydropisie à l'âge de cinquante-trois ans. Cette maladie lui donna le temps de disposer de ses états. Il les partagea entre ses deux fils, Charles et Carloman, déjà couronnés: un troisième, nommé Gilles, fut envoyé dans un monastère pour y être élevé, et se fit religieux. Charles eut l'Austrasie et ses dépendances avec une partie de la Neustrie jusqu'à la Seine; Carloman le reste de la Neustrie, le royaume de Bourgogne, l'Alsace; et chacun d'eux une part des conquêtes que leur père avait faites en Aquitaine. Pepin eut aussi trois filles, dont deux moururent jeunes, et l'autre fut abbesse de Chelles.

Tous ces enfants étaient nés de Berthe *au grand pied*, ainsi nommée parce qu'elle en avait un plus grand que l'autre. Elle était fille d'un comte de Laon. Les historiens lui reconnaissent un caractère doux et affable. Elle suivait son époux dans ses voyages et expéditions, et lui a souvent servi de conseil. On vante son talent à tenir une cour splendide, où elle attirait les grands et les attachait par là au nouveau roi; service plus utile qu'on ne pense dans un commencement d'administration. Quelques auteurs donnent encore d'autres filles à Pepin, et entre autres Berthe, mariée à Milon, comte d'Angers, père de l'invulnérable Roland, et Chiltrude, femme de René, comte de Gênes, mère d'Ogier-le-Danois, personnage renommé dans les romans de chevalerie, et qui peut figurer dignement à côté de son cousin Roland.

Dans le préjugé où l'on est d'admirer plutôt que de blâmer les expéditions militaires, quelque onéreuses qu'elles soient au peuple, nous ne condamnerons pas celles de Pepin contre un vassal, peut-être uniquement coupable d'avoir été trop puissant. Nous nous abstiendrons aussi de discuter si l'assentiment de la nation et la déposition du dernier roi mérovingien furent volontaires, si cette déposition fut nécessitée par la mauvaise administration des derniers rois, et non provoquée par des moyens frauduleux et des motifs de bien public capables d'en imposer à la multitude. Nous dirons simplement que Pepin a régné et qu'il a régné avec gloire; et que, quoique fils de Charles Martel et père de Charlemagne, son nom, entre ces deux hommes célèbres brille encore avec éclat dans l'histoire.

CHARLEMAGNE,

AGÉ DE VINGT-QUATRE A VINGT-CINQ ANS.

Quarante-sept années d'un règne glorieux, des victoires multipliées, les Barbares repoussés des frontières et subjugués, les factions éteintes, la paix intérieure assurée, des lois sages promulguées et mises en vigueur, la religion protégée, les sciences renouvelées, voilà ce qui fonde la réputation de Charles I^er^, connu sous le nom de Charlemagne ou le Grand. Cette réputation a été portée par les historiens jusqu'à l'excès de l'admiration. En écrivant la vie de ce monarque, nous nous renfermerons dans les bornes d'une juste estime; mais, dussent quelques ombres se mêler à l'éclat de ses actions, il n'en restera pas moins pour

Digitized by Google

certain que Charlemagne tient un rang distingué entre les plus grands princes qui ont occupé des trônes.

[768-69] Le partage que Pepin avait fait de ses états entre ses deux fils, de l'aveu des grands du royaume, subit, de l'aveu de ces mêmes grands, des changements dont les deux frères parurent se contenter. Charles, âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, fut couronné à Noyon roi de Bourgogne et de Neustrie; et Carloman, âgé de dix-huit ans, le fut à Soissons, comme roi d'Austrasie, de laquelle dépendait une grande partie de l'Allemagne.

[869-70] Mais ils montrèrent dès le commencement peu d'accord dans une affaire qui leur était commune. Pepin leur avait laissé l'Aquitaine par indivis, prévoyant sans doute qu'il pourrait survenir, pour la possession absolue de cette province, des difficultés qui ne seraient surmontées que par la réunion et le concours de leurs forces. En effet, Hunauld, dont on a déjà parlé, père du malheureux Gaifre, voyant son fils mort, sortit de son monastère, et reprit les armes, secondé de quelques-uns de ses vassaux. Charles menacé de plus près, se mit le premier en état de défense contre le vieux duc. Il lui enleva, par des négociations, le secours de ses alliés, l'accabla ensuite de toutes ses forces, le poursuivit de forêts en forêts, de cavernes en cavernes; enfin on lui amena l'infortuné Hunauld et sa femme, qu'il avait épousée apparemment en quittant le monastère. Mais le prisonnier, mal gardé, se sauva, et trouva un asile chez Didier, roi de Lombards. L'Aquitaine fut entièrement soumise. Charles avait appellé Carloman à cette expédition; mais, après y avoir à peine paru, il s'en retira. On n'a point d'autres preuves plus détaillées de la mésintelligence entre les deux frères; on sait seulement qu'elle a existé, et que la reine Berthe, leur mère, eut beaucoup de peine à les empêcher d'éclater.

[771-72] Cette princesse avait un autre sujet de sollicitude qui regardait son fils aîné. Charles vivait avec une femme nommée Himiltrude, dont il avait un fils appelé Pepin. Qu'il y ait eu mariage ou non, on ne sait par quel motif Berthe obtint du jeune roi divorce ou séparation, et elle lui amena elle-même d'Italie Hermengarde, sœur de Didier, roi des Lombards. Cette union dura peu. Charles fit divorce, renvoya la princesse à son frère, et épousa Hildegarde, princesse allemande. Carloman, au contraire, fidèle à ses premiers engagements, n'eut qu'une femme, Gerberge, qui lui donna deux fils. Ce prince mourut à la fleur de l'âge, dans la quatrième année de son règne. Point de doute que sa couronne n'appartînt à ses fils; mais les seigneurs austrasiens, dit-on, la déférèrent au roi de Neustrie, sans qu'il la sollicitât, et il devint ainsi seul monarque de toute la France.

Les écrivains du temps, qui d'ailleurs sont en très-petit nombre, passent si légèrement sur un fait aussi important que l'est l'exhérédation de ces orphelins, qu'on croit apercevoir dans leurs réticences la timidité qu'imprime la puissance d'un usurpateur. S'il est peut-être dur de flétrir de ce nom un si grand prince que Charlemagne, du moins peut-on marquer quelque étonnement de ce que rien ne fut offert par le beau-frère, pour calmer les inquiétudes de sa belle-sœur. La jeune veuve se crut obligée de se retirer, avec ses deux enfants au berceau, chez Tassillon, duc de Bavière, cousin de son époux, et de là chez Didier, dont Charlemagne avait répudié la sœur; persuadée sans doute que le ressentiment qui devait rester au roi des Lombards de l'affront fait à sa sœur lui procurerait à elle-même un asile plus sûr dans son royaume : mais peut-être de la protection que Tassillon et Didier lui accordèrent vinrent les malheurs qui firent passer, comme on le verra, les états de ces princes dans les mains de Charlemagne.

[772-73] Sa renommée commença, comme celle de tous les héros de la fable et de l'histoire, par des exploits guerriers. Les Saxons ont été, pendant la plus grande partie de son règne, le but de ses armes et le sujet de ses triomphes. On doit entendre, par la dénomination générale de Saxons, les peuples qui occupaient le milieu de la Germanie au-delà du Rhin, auxquels se joignaient souvent ceux qui habitaient les côtes de la mer Baltique, et les rives des grands fleuves qui se jettent dans l'Océan; enfin toutes les nations depuis la partie méridionale vers la Bohême, jusqu'aux glaces de la Norwége. Ces hordes, restes des anciens Scythes, peu constantes dans les régions qu'elles occupaient, avançaient, reculaient, chassaient leurs voisins, ou s'incorporaient avec eux. Elles étaient, pour les Français, comme un orage menaçant suspendu sur leurs frontières, toujours prêt à y lancer les feux de la guerre, avec tous les fléaux qui l'accompagnent.

Les rois de la première race avaient eu beaucoup de peine à les contenir. Charles Martel et Pepin, son fils, donnèrent l'exemple d'entrer chez eux, et de prévenir leurs fureurs en les repoussant au loin; Charlemagne les imita. Il y avait, quand il monta sur le trône, une espèce de trêve, que les succès de Pepin avaient procurée. Instruit par leurs préparatifs qu'ils se proposaient de la rompre, Charles entre brusquement dans

Digitized by Google

leur pays, gagne une bataille décisive sur les bords du Veser, s'empare d'une de leurs principales forteresses, où était le temple de leurs faux dieux, le détruit de fond en comble, brise les idoles, et ne se retire qu'avec les otages qui lui répondaient de la soumission de ceux qui restaient; mais, pour plus grande sûreté, il mit des garnisons dans plusieurs forts, les uns bâtis exprès, les autres pris à l'ennemi, et servant de postes avancés pour l'atteindre promptement s'il remuait de nouveau.

Du fond de l'Allemagne Charles passe en Italie où il était appelé par les intérêts de l'église romaine. On doit se rappeler que, par la protection de Pepin, l'état ecclésiastique s'était augmenté de plusieurs parties arrachées à l'empire grec, convoitées par les rois des Lombards. Ce n'était qu'à regret que Didier les voyait entre les mains des souverains-pontifes. A Étienne III avait succédé Adrien I. Non moins désireux que son prédécesseur de conserver et d'acquérir, et aussi contrarié que lui par le roi des Lombards, il eut, à l'exemple de ses prédécesseurs, recours au roi de France, et le pria de venir en Italie régler les prétentions respectives.

[773-74] On ne sait si l'irruption du monarque fut précédée d'explications, de plaintes, de manifestes; mais l'histoire nous le représente escaladant tout d'un coup les Alpes, et se précipitant dans la Lombardie, à la tête d'une armée si nombreuse, qu'on pouvait bien juger qu'elle n'était pas destinée uniquement à terminer un petit différend entre voisins. En vain Didier lui oppose quelques troupes ramassées à la hâte; ses soldats l'abandonnent, les uns frappés de terreur, les autres séduits par le pape. Réduit à sa cour et à un petit nombre de sujets fidèles, Didier se renferme dans Pavie. Adalgise, son fils, se réfugie dans Vérone. Tous deux sont assiégés. Adalgise pressé se sauve à Constantinople. Il avait reçu dans Vérone la veuve de Carloman avec ses deux fils. Ils tombèrent entre les mains de Charlemagne : on ne sait quel sort il fit à sa belle-sœur; mais il envoya ses neveux en France, et l'histoire n'en parle plus.

Pendant que l'armée française serrait Pavie, le roi alla à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Il y fut reçu avec la plus grande solennité, se fit mettre sous les yeux la donation de Pepin, et la confirma. De retour à son camp devant Pavie, il apprit que pendant le blocus tous les fléaux s'étaient rassemblés dans la ville, que la misère y était extrême, que la peste et la famine y exerçaient leurs ravages, et que le peuple, réduit au désespoir, ni connaissait ni frein ni loi. On sut qu'Hunauld, ce vieux duc d'Aquitaine, qui s'était réfugié à la cour du roi lombard, et l'avait suivi dans Pavie, avait été assommé par des femmes dans une émeute populaire, comme cause des maux qu'elles enduraient. La fureur de la populace fut portée à un excès qui fit craindre à Didier le même sort.

Dans cette appréhension, il se rendit sans condition. Si, en s'abandonnant ainsi à son ennemi, il compta sur sa générosité, il se trompa [1]. Le vainqueur l'emmena en France et le confina dans un monastère; rasé et revêtu du froc, ou simple prisonnier, Didier y mourut peu de temps après. Que pouvait-il lui arriver de pire en se défendant?

[774] La nécessité de régler le gouvernement de Rome y appela Charlemange. Quoi qu'en disent les écrivains ultramontains, il paraît que ce prince en garda la souveraineté, puisqu'il y établit des juges en son nom, et des gouverneurs dans les villes qu'il rendait dépendantes du saint siége. Il se réserva même le droit de confirmer l'élection du pape et de donner l'investiture aux évêques. Pour l'utile, il le laissa au souverain-pontife; en récompense, Adrien lui confirma le titre de patrice, qu'Étienne lui avait conféré lorsqu'il le sacra avec Pepin, son pere. On dit que les Romains ne trouvèrent pas bon que le roi de France conservât tant d'autorité. Mais comment l'auraient-ils pu empêcher? quant au pape, il n'eut qu'à se louer du patrice, qu'il trouva toujours aussi disposé à accorder que lui-même l'était à demander. Ces affaires finies, Charlemagne reprit le chemin de la France. En passant par Milan, il reçut la couronne de fer, qu'on imposait aux rois de Lombardie, changea le titre de ce royaume, et le fit appeler royaume d'Italie.

[775-76] Pendant qu'il était au-delà des monts, les Saxons crurent pouvoir impunément insulter ses frontières. Ils furent repoussés par ses lieutenants; mais ils revinrent souvent à la charge sous la conduite de Vitikind, un de leurs principaux chefs, auquel on ne donne pas le titre de roi, mais que sa valeur a rendu célèbre. Les Saxons ne cessèrent les hostilités que lorsqu'ils surent que Charlemagne en personne accourait à eux. Alors ils posèrent les armes, vinrent en foule se prosterner à ses pieds avec leurs femmes et leurs enfants, et demandèrent à grands cris le baptême. Ils savaient que rien ne pouvait être plus agréable à leur vainqueur. Pour affermir la bonne volonté qu'ils manifestaient, il joignit aux soldats qu'il laissait chez eux, des missionnaires, et bâtit dans plusieurs lieux des monastères où se tenaient

[1] Mézeray, p. 306.

Digitized by Google

des écoles qui enseignaient le dogme et la morale évangélique. Il reçut, dans une assemblée générale qu'il convoqua à Paderborn, leur serment de fidélité prêté par les députés qu'ils lui envoyèrent, et il leur signifia que, s'ils y manquaient, ils devaient s'attendre à perdre leurs terres et leur liberté. Vitikind ne participa point à ces actes de soumission; il s'était retiré en Danemarck.

A cette même assemblée parurent les députés des Sarrasins, ennemis moins dangereux, parce qu'il n'y avait pas entre eux le même concert qu'entre les Saxons. L'objet de leur mission était d'implorer la protection de Charlemagne contre Abdérame, premier *roi maure* de Cordoue, qu'une révolution qui anéantit le pouvoir des *califes* en Espagne, venait de placer sur ce trône.

A Mahomet, aux généraux qui l'avaient si utilement servi, Abubekre, Omar et Othman; à son gendre Ali, et au fils d'Ali, Assan, qui avait été forcé d'abdiquer, avaient succédé en Orient, dans la dignité suprême du califat, les descendants d'Ommias, oncle de Mahomet. Ces califes, connus sous le nom d'Ommiades, conservèrent la souveraine autorité depuis l'an 661 jusqu'à l'an 750. Les Alides se ressaisirent alors du pouvoir en la personne d'Aboul-Abbas, qui commença la dynastie des Abassides, et qui poursuivit les Ommiades avec la dernière rigueur. Abdérame, l'un de ces derniers princes, échappa aux recherches dirigées contre eux; et, réfugié en Mauritanie, où il se cacha quelque temps; il passa de là en Espagne, où l'ancien respect pour le sang d'Ommias lui fit bientôt un puissant parti. Proclamé roi à Séville, en 756, il prit le titre d'Émir Al *Mouménim* ou de *Miramolin*, c'est-à-dire *seigneur des Croyants*, et fixa son siége à Cordoue, où sa postérité se maintint pendant près de trois cents ans. Au bout de ce temps, et après une anarchie de quarante années, qui prépara sa ruine, elle s'éteignit, en 1038, par la mort funeste de Motamed-Allah, le dernier des Ommiades, lequel fut massacré par ses propres sujets. Alors s'opéra un démembrement général de la monarchie arabe en Espagne. Elle se fondit en une multitude de petits royaumes dont la faiblesse devait amener la chute, et dont les rivalités l'accélèrent encore.

[778] La première révolution, celle qui porta Abdérame sur le trône, ne se fit pas sans contrarier l'ambition de la plupart des grands, qui s'étaient flattés de l'indépendance. Ils s'en vengèrent par les révoltes qu'ils suscitèrent, et qui occupèrent tout le règne du nouveau monarque; mais qui ne l'empêchèrent pas de prévaloir Contenus ou dépouillés, ils furent contraints de céder, mais ce ne fut qu'après avoir employé tous les moyens de résistance, et parmi ceux-là fut l'intervention qu'ils réclamèrent de Charlemagne. Pressé par les sollicitations de leurs députés et par celles de divers autres seigneurs tant maures que chrétiens qui se disputaient la Navarre, et dont les intérêts mêlés et confondus tenaient le pays dans un état de guerre perpétuelle, il se détermina à passer en Espagne pour y rétablir l'ordre. Mais, après s'être emparé de Pampelune, il s'arrêta dans le cours de ses conquêtes, concilia les prétentions des princes, fixa leurs limites, forma des alliances entre eux et sans distinction de religion; et, par l'union qu'il établit partout, satisfit encore à la politique, en procurant à ses états une barrière contre les entreprises des Sarrasins du midi. En 801, il étendit cette barrière d'une mer à l'autre, par la conquête de la Catalogne, que Louis, son fils, enleva aux Sarrasins. Charlemagne y plaça, sous le nom de comtes de Barcelone, ou de comtes de la Manche ou de la frontière d'Espagne, des gouverneurs qui, par les concessions de Charles-le-Chauve, devinrent depuis héréditaires, en demeurant néanmoins vassaux de la couronne. Mais peu à peu ce lien se relâcha, et il se rompit tout à fait en 1137, par la réunion de la Catalogne à l'Aragon lors des fiançailles du dernier comte Raymond-Bérenger IV, dit le Vieux, avec Pétronille, âgée de deux ans, fille et héritière de D. Ramire, le moine, roi d'Aragon.

Comme Charlemagne revenait triomphant de son expédition de Navarre, et apparemment avec quelque négligence, son arrière-garde fut attaquée et pillée par les Gascons qui habitaient les Pyrénées. Roland, son neveu, fils de sa sœur, périt dans l'action avec beaucoup de paladins qui l'accompagnaient. On dit qu'on voit encore à Roncevaux des tombes d'une dimension gigantesque, sous lesquelles gisent ces héros rendus plus célèbres par nos anciens romans que par l'histoire.

[779] Plus connu au contraire dans l'histoire que par les romans, Vitikind, du Danemarck où il s'était retiré, ranima le courage de ses compatriotes, leur amena des secours, et avança avec eux jusqu'à Mayence. Charlemagne le repoussa jusqu'à la Lippe, gagna contre lui, sur les bords de cette rivière, une victoire qui fit tomber entre ses mains une autre idole très-révérée, qu'il détruisit avec son temple. Vitikind se sauva encore dans son ancien asile du Danemarck.

Il paraît que le monarque aurait mieux aimé soumettre les Saxons par les lois que par la violence. Il en promulgua une dont il espérait un grand succès, et qui eut un effet contraire, quoique

Digitized by Google

l'appât d'un bienfait y fût joint à la sévérité du châtiment [1]. Cette loi portait que le droit d'hérédité n'aurait lieu que du père aux enfants et des frères aux frères. Le prince, dans les degrés éloignés, devait seul recueillir la succession, et pouvait en gratifier qui il voudrait, parents ou autres. Ainsi présumait le législateur : les collatéraux, pour n'être pas privés de l'héritage, les autres, pour l'obtenir, se conformeraient aux usages prescrits par le gouvernement, et changeraient leurs mœurs agrestes contre des habitudes plus douces. Mais les fiers Saxons ne pensaient pas ainsi; plus piqués du droit usurpé sur leurs propriétés que flattés de la restitution : « On nous fera donc, disaient-ils, des libéralités de nos dépouilles, et nous serions assez lâches pour recevoir des successions enlevées à nos parents, à nos voisins, nos amis! C'est ainsi qu'on fait au cheval un licou de son propre crin. » Le résultat de ces réflexions fut une convention tacite entre eux de ne recevoir aucun de ces honteux présents, tant qu'une goutte du sang généreux des Saxons coulerait dans leurs veines.

[780-81] Tranquille cependant sur cette mesure qu'il croyait fort prudente, Charles s'éloigna de la Saxe, et courut en Italie, où il se formait contre sa puissance des intrigues dont le pape l'avertit. Adalgise, le fils du malheureux Didier, était chef de l'entreprise. Il y avait fait entrer plusieurs seigneurs de ce pays où son père avait régné, et dont il avait lui-même partagé le trône. Il était aussi secondé par l'empereur de Constantinople, qui ne perdait pas l'espérance de se conserver toujours un pied en Italie. La seule présence de Charlemagne dissipa ces complots. Il y a apparence qu'il effraya plus qu'il ne punit; et pour couper court à toutes les factions, en montrant qu'il était déterminé à garder l'Italie, il en donna la couronne à Pepin, son second fils, âgé de sept à huit ans. Il fut sacré à Rome par le pape en présence du père, qui, par la même occasion, fit couronner son troisième fils, Louis, âgé de trois ans, roi d'Aquitaine. Il fixa le séjour du premier à Milan, et celui du second à Toulouse, en leur donnant à tous deux des tuteurs pour leur personne, et des gouverneurs pour leurs états. Il avait encore un fils aîné nommé Charles, auquel il ne donna pas d'apanage, parce qu'il le menait avec lui dans ses courses militaires, et qu'il l'admettait dans ses conseils, comme destiné à remplir son trône. Ces trois fils étaient nés d'Hildegarde, qui lui donna quatre filles, et mourut vers ce temps généralement regrettée.

[782-83] Il n'y a pas de moyens que Charlemagne ne tentât pour gagner les Saxons. Il tenait chez eux des assemblées générales, des cours plénières, dans lesquelles il étalait toute la magnificence du trône. Il tâchait aussi de les amener à la religion par la majesté des cérémonies dans les jours solennels. Le peuple accourait, regardait avec curiosité, admirait; mais au fond du cœur il conservait plus de ressentiment de la destruction de ses idoles et de leurs temples, des mauvais traitements faits à ses prêtres et de leur dispersion, qu'il ne sentait de penchant pour un culte qui contrariait ses passions.

Vitikind, connaissant bien ces dispositions, était sûr de ne pas manquer de soldats, quand il présenterait aux Saxons le moyen de secouer le joug qu'ils détestaient. Le monarque avait laissé sur la frontière une armée nombreuse; Vitikind en rassembla une plus formidable, composée non-seulement de Saxons, mais de Sclaves, de Sorabes, et d'autres peuples habitant au-delà de l'Elbe et vers la Baltique. Il fondit, à leur tête, sur les Français, dont il fit un grand carnage. Dans le massacre furent compris les prêtres et les moines qui se rencontrèrent sous la main de ces furieux.

Irrité de cette affreuse boucherie, Charles revint, déterminé à tout détruire et à mettre un désert entre lui et ces féroces guerriers. Ils demandent encore grâce et l'obtiennent; mais à la terrible condition de livrer quatre mille des plus mutins; Charles leur fit trancher la tête en sa présence.

[784-85] Excepté la déplorable représaille de ces quatre mille malheureux égorgés, dont le compte encore peut être inexact, il est permis de ne pas regarder comme bien constaté le nombre des victimes de cette affreuse guerre, quoique attesté par les écrivains du temps, savoir : six mille tués dans un combat, et de neuf à trente mille dans une espèce de battue que fit le prince Charles, fils de Charlemagne, traversant tout le pays, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, brûlant, saccageant et poursuivant les malheureux habitants dans leurs forêts, les marais, les cavernes, et les retraites les plus sauvages. Vitikind, désolé de ces sanglantes expéditions, hors d'état de s'y opposer, prit le parti de céder à la force. Après avoir traité avec le lieutenant de Charlemagne, il alla le trouver dans le palais d'Attigni, lui jura fidélité, fit hommage des terres que le roi lui donna en France, embrassa la religion chrétienne, et y persista. On aime à croire que sa conversion fut sincère, et que ce ne fut pas une simple garantie qu'il voulut donner de sa soumission.

[786] On a vu, sous l'année 752, que les Bre-

[1] Mézeray, t. I, p. 401.

Digitized by Google

EXTERMINATION DES SAXONS.

Digitized by Google

tons, renfermés dans l'Armorique, espèce de presqu'île aisée à défendre contre un agresseur, se regardaient comme indépendants : Charlemagne leur discute ce privilége, les force par ses lieutenants d'y renoncer, et reçoit dans l'assemblée de Vorms, le serment par lequel ils se reconnaissaient vassaux de la couronne.

[787-88] Cette même assemblée vit aux pieds du monarque des seigneurs qui avaient conspiré non-seulement contre sa puissance, mais contre sa vie. Ils avouèrent leur crime, demandèrent pardon, et l'obtinrent, à la seule condition d'un voyage aux tombeaux de différents saints, qui furent indiqués à chacun d'eux. La peine était légère; mais au retour ils furent arrêtés, quelques-uns retenus en prison; d'autres même privés de la vue. Ces nouvelles rigueurs furent-elles une violation du pardon qui leur avait été accordé, ou la suite de quelques nouvelles menées, c'est ce que l'on ignore.

L'inflexible sévérité de Charlemagne aurait dû contenir les mécontents et les envieux de sa puissance : cependant depuis la destruction du royaume des Lombards, un Arégise ou Arigise, gendre de Didier, et duc de Bénévent, éleva ses prétentions jusqu'à vouloir se faire un royaume de son dûché. Un court voyage du monarque en Italie dissipa cette fumée de vanité. Du silence de l'histoire sur le traitement fait au duc, on peut conclure qu'il ne fut pas rigoureux; mais on attribuerait volontiers cette conduite indulgente, moins à la clémence de Charles, qu'au système qu'il pratiquait de n'avoir jamais deux ennemis à la fois; ce qui le faisait toujous triompher. Or, dans le projet formé par Arégise pour sa royauté, se trouvait mêlé Tassillon, duc de Bavière, cousin de Charlemagne. Il était époux de la fille de Didier, laquelle avait à venger sa sœur, renvoyée honteusement par Charlemagne, son père détrôné, et Adalgise, son frère, errant et privé de ses droits à la couronne de Lombardie.

[788] Le roi de France avait fait avertir son cousin par le pape, de se tenir en garde contre les insinuations de sa femme. Cependant il se trouvait toujours plus ou moins mêlé dans les entreprises contre Charlemagne. Quand ce prince eut rompu les fils de l'intrigue d'Arégise, il se tourna promptement contre Tassillon, et enveloppa la Bavière de trois armées. Les Bavarois, trop certains, par le sort des Saxons, de celui qui les menaçait, supplient leur duc de conjurer l'orage par sa soumission. Il acquiesce à leurs prières, promet à son cousin d'être désormais tranquille, et lui abandonne Théodon, son fils, en otage.

Mais à peine Charlemagne était-il éloigné, que Tassillon, cédant aux pressantes instances de sa femme, prend de nouvelles mesures pour recommencer la guerre. Il y avait diversité d'opinions, entre les seigneurs de Bavière, sur la conduite de leur duc, et entre eux des factions que Charlemagne sans doute n'ignorait pas. Soit par force, soit par adresse, Tassillon est entraîné à l'assemblée d'Ingelheim, que Charlemagne présidait. Là se trouvent d'autres grands vassaux de la couronne. Les propres sujets du duc, ceux qui s'étaient déclarés contre la guerre, l'accusent, devant ce tribunal, de *trahison et foi mentie*. Il est convaincu non-seulement par témoin, mais par sa propre confession, et condamné par ses pairs à perdre la vie; mais en considération de ce qu'il était son proche parent, le roi commua la peine en une clôture perpétuelle dans un monastère. Il y fut renfermé avec Théodon, son fils, rasés tous deux, et revêtus de l'habit monacal. Le titre de duché de Bavière fut éteint. Divisé en plusieurs comtés non héréditaires, ce pays donna moins d'inquiétudes à Charlemagne que réuni sous un seul chef. Le bonheur qui accompagnait ses armes remit entre les mains de ses généraux, après une victoire sanglante, Adalgise, qu'ils firent mourir. Ainsi, Didier, le protecteur de la veuve et des enfants de Carloman, et Tassillon, son allié, furent punis, par la perte de leurs états et de leur liberté, des services rendus à ces infortunés.

[788-89] A la guerre, à la politique, aux soins du gouvernement, Charlemagne joignait le goût des lettres, qu'il fit renaître et qu'il cultiva. Il convient de fixer l'état où se trouvaient les arts et les sciences à cette époque, afin de mieux connaître la rapidité ou le ralentissement de leurs progrès dans les siècles qui suivent.

Plusieurs écrivains recommandables de l'antiquité avaient été conservés par les copies que les moines en avaient faites dans leurs paisibles retraites[1]. Charlemagne donna une attention particulière à ce genre de travail. Il l'introduisit jusque dans son palais. Les princesses ses filles s'en occupèrent. Les religieuses s'y appliquaient encore. Ainsi les livres se multiplièrent par ses soins. On y employa le beau caractère romain, dont il reste encore des traces dans les manuscrits de ce temps.

Personne ne doute qu'on ne doive à Charlemagne le goût d'étude, le désir d'apprendre qui se manifesta pendant son règne. Quelle devait être l'émulation, lorsqu'on le voyait parcourir les écoles! « Étudiez, s'écria-t-il, appliquez-vous, rendez-vous habiles; je vous donnerai des évêchés, de riches abbayes, et il ne se passera pas un moment où je ne m'empresse de vous témoigner

[1] Mabillon. *Dipl.*, lib. I, p. 11. — Duchêne, t. II, p. 108.

mon estime. » Il présidait lui-même aux examens. Mécontent un jour du peu de progrès des jeunes étudiants qu'il rassemblait dans l'école de son palais, il leur dit : « Parce que vous êtes riches, que vous êtes fils des premiers de mon royaume, vous croyez que votre naissance et vos richesses vous suffisent, que vous n'avez pas besoin de ces études, qui vous feraient tant d'honneur; vous vous complaisez dans une vie délicate et efféminée, vous ne songez qu'à la parure, aux jeux et aux plaisirs; mais, je le jure, je ne fais aucun cas de cette noblesse, de ces richesses qui vous attirent de la considération; et si vous ne réparez au plus tôt, par des études assidues, le temps que vous avez perdu en frivolités, jamais, non, jamais, vous n'obtiendrez rien de Charles. »

[789] Paul, diacre d'Aquilée, historien lombard, avait écrit en faveur de Didier, son souverain; il se trouvait même enveloppé dans une conspiration contre Charlemagne. On donnait à ce prince des conseils violents contre lui. Ils n'allaient pas à moins qu'à le faire condamner à la mort, à avoir les yeux crevés ou le poing coupé. « Eh! qui nous dédommagera, répondit-il, de la perte d'un homme en même temps si bon poëte et si bon historien? » et il se contenta de le renfermer. Cette modération est remarquable de la part d'un prince si sévère.

Il employait par préférence aux affaires d'état ceux qui se distinguaient dans les sciences. Une bibliothèque formée par ses soins ornait son palais. Pendant son repas, il se faisait lire des ouvrages estimés, ou conversait avec les savants. La nuit il se relevait pour étudier le cours des astres. Charlemagne parlait plusieurs langues, et on a de lui des vers latins assez bons pour le temps. Il avait formé une académie qui s'assemblait dans son palais. Chacun des membres s'était décoré de quelque nom illustre de l'antiquité. Charlemagne avait pris celui de David; un autre se nommait Homère, Alcuin, Horace.

Cet Alcuin était un prodige de science pour le temps où il vécut : on a de lui des traités sur la grammaire, sur la géométrie, et sur le chant, qui était la musique de ce siècle; des vers, des commentaires sur l'Écriture sainte, des discours, beaucoup de lettres, dans lesquelles il répond aux questions qu'on lui faisait de toutes parts. Il y montre en général plus d'érudion que de goût; et comment en espérer dans un homme qui avertissait ses élèves de prendre garde de se gâter en imitant Virgile? *Non egetis luxuriosâ Virgilii vos pollui facundiâ*, disait-il; Alcuin aimait les raffinements, les difficultés, et voulait passer pour inventeur. On aperçoit aussi dans ses lettres qu'il souffrait avec peine qu'on lui résistât; et on peut le mettre à la tête de ces savants qui ont eu le défaut de vouloir dominer les sociétés littéraires.

Il recommandait beaucoup l'étude de la grammaire; en effet, elle a empêché que la langue latine n'ait achevé de se corrompre par le mélange du tudesque ou roman rustique qu'on parlait alors. La grammaire a même contribué à avancer l'épuration des deux dernières, qui, dans la suite, n'en ont plus fait qu'une dont s'est formé notre français actuel. Charlemagne avait fait lui-même une grammaire tudesque, et avait traduit en cette langue des termes d'arts et de sciences, afin que le peuple pût les entendre.

La théologie, l'étude de l'Écriture sainte et des Pères, faisaient l'occupation principale de ceux qui s'adonnaient aux sciences. La dispute sur le genre d'honneur dû aux images, dispute qui a troublé l'Orient et l'Occident, a enfanté les livres que l'on intitule *Carolins*, parce que Charlemagne les envoya sous son nom à l'église d'Orient. On y remarque un bon fonds de raisonnement, et les germes de la science de la critique. En général les écrits de ce temps sont plus substantiels qu'élégants; l'éloquence des discours prononcés est sans chaleur; le style des traités est diffus, la latinité incorrecte; les chroniques sont surchargées de fables qui étouffent les faits : point de chronologie. Cependant il faut distinguer l'histoire des Lombards par Paul d'Aquilée, nommé Wanefrid, et celle de Charlemagne par Éginard, son secrétaire, et qu'on croit avoir été son gendre. La première est louée pour son exactitude; la seconde réunit à cette qualité les grâces de la diction.

[789-92] Il n'y avait aucun des savants, surtout des académiciens, qui ne se piquât de faire des vers. Tous les ouvrages en prose en sont semés; et il reste des pièces de poésie particulières sur toutes sortes de sujets, et en grand nombre. Mais il semble qu'on s'étudiât plutôt à faire beaucoup de vers qu'à les faire bons. La rime commençait à s'y introduire. On aimait les acrostiches, et l'on se faisait des difficultés pour les vaincre. Le pape Adrien envoya à Charlemagne une pièce de vers de sa façon, dont tous les mots commençaient par un C, la première lettre du nom du prince. Au reste, ces poëtes s'étaient bien facilité l'art de la versification par les licences qu'ils prenaient. Outre celle de faire les syllabes longues ou brèves, selon leur besoin, ils ne se faisaient pas scrupule de couper les mots en deux, et d'en écarter des parties pour trouver leur mesure. Ceci serait difficile à comprendre sans exemples; en voici deux conservés par Baluze. Le premier est d'Alcuin, écrivant à un de ses amis :

Te cupimus APEL peregrinis LARE commeis.

Digitized by Google

L'autre est l'épitaphe de Charlemagne :

JANU migravit quinto ARII ex orbe kalendas [1].

Il ne nous est point resté de chansons en langue vulgaire ; il y en avait cependant. Sans doute elles célébraient le événements du temps ; et la perte de ces poésies fugitives en est une véritable pour l'histoire.

Charmé de ces belles inventions, Alcuin s'écriait : *Ecce Athenæ novæ conficiuntur nobis* (une nouvelle Athènes à paru parmi nous) : avertissement de se tenir en garde contre l'enthousiasme de son siècle. Des contestations qui s'élevèrent sur le jour préfix où devait être célébrée la Pâque engagèrent à observer les phases de la lune, à étudier ses mouvements. L'état du ciel était déjà connu, puisque longtemps auparavant on calculait les éclipses ; mais il fut alors enjoint aux membres du clergé de savoir le comput ecclésiastique, pour régler les fêtes et les solennités : plusieurs allèrent au-delà de ce qui était prescrit, et il parut des traités d'arithmétique qui, malgré leur imperfection, ont servi de base à l'invention et à la solution de problèmes importants. Comme on sait rarement se tenir dans de justes bornes, quelques savants exaltés prétendirent prédire l'avenir par l'aspect des astres et la combinaison des nombres.

Voici une idee des systèmes astronomiques du temps :

« La lune n'éclaire que par la réflexion de la » lumière du soleil. Elle est comme un miroir » qui réfléchit la lumière, sans renvoyer la cha» leur. Les autres planètes brillent de leur propre » lumière. Les étoiles reçoivent la lumière du » soleil. Il se nourrit d'eau et est plus grand que » la lune ; la lune est plus grande que la terre. » Chaque planète a une couleur particulière, que » l'éloignement empêche de distinguer. Le ciel » est composé d'un feu subtil. Il est rond, con» cave. La terre seule immobile est son centre. » De ces cinq zones, il n'y a que les deux tempé» rées habitées [2]. »

On faisait dès lors des sphères célestes.

Les opinions variaient sur la figure de la terre. Les uns la faisaient ronde, les autres carrée ; mais tous divisée seulement en trois parties : l'Europe, l'Afrique et les Indes. Quant à la géographie particulière, il en reste peu de traces. Il est cependant difficile que Charlemagne ait parcouru tant de pays sans en faire faire des descriptions ; mais elles doivent être très-imparfaites et peu utiles dans l'usage, parce qu'on ignorait l'art des divisions et le rapport des échelles.

La géométrie n'a pas été absolument ignorée, puisque ce prince commença un canal pour joindre le Rhin au Danube. Cette entreprise échoua, non faute de connaissances géométriques, telles que le nivellement des terres et la conduite des eaux ; mais parce qu'on manquait des moyens mécaniques inventés depuis, tant pour les épuisements et les excavations, que contre les éboulements, qui opposent souvent tant d'obstacles à ces sortes de travaux.

Les médecins se nommaient et se sont longtemps depuis nommés physiciens. Charlemagne se servait peu d'eux ; mais il estimait la science. Il a établi à Salerne une école qui est devenue fameuse, et entretenait une apothicairerie dans son palais : la médecine consistait en ordonnances de médicaments. On ne voit pas que l'on connût les opérations chirurgicales, sans doute faute de savoir l'anatomie.

La peinture, la sculpture, l'art de l'orfévrerie, n'étant pas exercés par des personnes qui en fissent une profession expresse, se sont bornés à quelques essais plus ou moins heureux, selon le goût des artistes. On connaissait les procédés de la fonte. Charlemagne n'a pu bâtir des palais, des forteresses, des ponts, des villes même, comme Aix-la-Chapelle sans le secours de l'architecture. Si on juge de la science par les vestiges des monuments qui restent, elle s'appliquait plus à la solidité qu'à l'élégance.

Le chant de l'église attira de Charlemagne une attention particulière. L'office divin entrait pour beaucoup dans les solennités, je dirais presque dans les plaisirs de la cour. On y assistait régulièrement le jour, on ne s'en dispensait pas la nuit. Les rois de France avaient un office réglé dans leur palais, et des chantres attachés à leur chapelle. Pendant un des voyages de Charlemagne à Rome, il y eut un défi entre ses chantres et ceux du pape. Le roi décida en faveur des Italiens, et ordonna que ce chant, qu'on appela le chant grégorien, fût préféré dans tout le royaume. Il s'en établit des écoles dans les cathédrales ; les élèves refluèrent dans les autres églises. On s'envoyait réciproquement des gens instruits qui enseignaient par mémoire, parce que la note n'était pas encore inventée. C'est l'origine de la musique des églises, qui a été très-utile pour propager la véritable musique ; attendu que les laïcs ont pu l'apprendre à peu de frais, de maîtres déjà stipendiés. On voit par cette esquisse de l'état des sciences sous Charlemagne qu'il y avait plus d'efforts que

[1] On pourrait rendre en français le ridicule de ces deux vers par les deux qui suivent :

En des sons étrangers s'entre voulant tenir
Le vingt-huit jan il quitta vier la terre.

[2] *Spicilége*, t. III, p. 845.

de succès ; mais ces tentatives n'ont pas été inutiles, puisqu'elles ont tiré les sciences de l'oubli où elles s'ensevelissaient, et qu'elles en ont répandu dans la nation le goût qui s'est perpétué ; genre de gloire qui a peut-être plus contribué à rendre célèbre le nom de Charlemagne que ses exploits guerriers.

La réunion de la Bavière à la France donna des inquiétudes à des colonies de Huns qui habitaient la Bohême, l'Autriche et d'autres pays plus éloignés [1]. Redoutant le sort des Saxons, ils se liguèrent contre le vainqueur de leurs voisins, et subirent le même sort. On ne sait s'ils commencèrent les hostilités, ou si Charlemagne les prévint ; on doit seulement remarquer qu'allant combattre des idolâtres il crut devoir enflammer son armée d'un zèle religieux. On fit dans le camp des processions pendant trois jours, pieds nus : on ordonna des prières, et surtout l'abstinence du vin ; mais ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas s'en passer, se rachetaient de cette privation par l'aumône. On sait ces détails de Charlemagne luimême, qui les écrivit à Fastrade, son épouse.

[793] Cette reine avait succédé à Hildegarde, mais ne l'imitait pas dans ces manières douces et prévenantes qui attachent les cœurs. Ses airs hautains et impérieux déplurent à quelques seigneurs austrasiens. Ils aigrirent surtout Pepin, ce fils d'Hilmitrude que Charlemagne ne mettait point au rang de ses enfants légitimes, puisqu'il ne lui avait point donné d'apanage : il était contrefait, mais beau de visage, et avait beaucoup d'esprit. Le chagrin d'être si désagréablement distingué de ses frères, se joignant à celui d'être peu ménagé par sa belle-mère, lui fit prendre part à un complot contre son père. Les conjurés s'assemblaient les nuits dans une église ; un prêtre, qui s'y trouva par hasard, les entendit. Ils l'aperçurent et délibérèrent d'assurer leur secret par sa mort ; mais ils lui firent grâce sur sa promesse de se taire ; et sitôt qu'il fut en liberté, il alla tout révéler : les coupables, saisis et amenés devant un tribunal, furent condamnés à différends supplices. A la sollicitation de son conseil, Charlemagne fit grâce de la mort à Pepin, et le relégua dans un monastère. Fastrade survécut peu à cet événement, et ne laissa que des filles. Elle fut remplacée par Lutgarde, qui ne vécut que six ans, et ne laissa point d'enfants.

[794-98] Pendant ces six années, Charlemagne bâtit le palais autour duquel s'est formée la ville d'Aix-la-Chapelle. Il en fit son prinicipal séjour, sans renoncer cependant aux autres châteaux qu'on tenait toujours préparés à le recevoir dans différentes provinces. La seule crainte de son ressentiment fit rentrer dans le devoir les seigneurs bretons, qui souffraient toujours impatiemment le joug de la féodalité et tâchaient de le secouer. Ils apportèrent dans une assemblée générale leurs armoiries et leurs écussons, et les présentèrent au monarque en signe de soumission. On ne sait si ce fut une nouvelle révolte des Saxons qui détermina Charlemagne à les affaiblir en les divisant. Il fit transporter beaucoup de familles sur les côtes maritimes de la Flandre, encore mal peuplées ; mais les Saxons transplantés ne perdirent pas pour cela l'amour de la liberté. Ils l'inspirèrent au contraire aux nations auxquelles ils s'incorporaient. On a même prétendu que, par ce mélange, de dociles qu'ils étaient, les Flamands sont devenus remuants et insubordonnés ; ce qui a fait dire que Charlemagne, au lieu d'un diable, en avait fait deux.

[799] De nouveaux troubles le rappelèrent en Italie. Le pape Adrien, son ami, était mort. L'élection de son successeur éprouva des contradictions. Léon, prêtre de l'église romaine, l'emporta sur ses compétiteurs ; mais son triomphe l'exposa à de mauvais traitements qui le déterminèrent à se réfugier en France. Il y fut reçu avec la plus grande solennité. Cependant, comme ses ennemis étaient les parents d'Adrien, que Charlemagne avait toujours protégés, il ne voulut pas les condamner sans les entendre, et partit pour l'Italie.

Sans nous dire clairement quels étaient les griefs reprochés au pape, les historiens nous apprennent qu'il avait été cruellement maltraité, jeté dans un cachot, et qu'il portait sur son visage les marques des efforts qu'on avait faits pour lui arracher les yeux.

Arrivé à Rome, le monarque français convoque un concile. Léon y plaide sa cause, et quand il est question de prononcer, les évêques déclarent qu'ils ne se croient pas compétents pour juger celui qui a le droit de juger tout le monde, sans pouvoir être jugé par personne. On lui défère le serment. Il monte en chaire dans l'église de Saint-Pierre : là, en présence des évêques, du monarque et de tout le peuple assemblé, il jure qu'il est innocent des crimes qu'on lui impute. En conséquence de cette justification, ses calomniateurs sont condamnés à la mort ; mais ils obtiennent leur grâce, et la cérémonie finit par une procession solennelle, pour remercier Dieu de l'heureuse issue de cette affaire. On ne peut s'empêcher d'observer que, puisque le pape se croyait si sûr de son innocence, si pur de tout reproche, il aurait mieux valu, pour son honneur, être jugé solennellement que de se purger par serment.

[800] La justification de Léon fut suivie d'une

[1] Mézeray, t. I, p. 416.

Digitized by Google

autre cérémonie qu'on peut attribuer autant à la politique qu'à la reconnaissance. Le pape venait d'éprouver, comme ses prédécesseurs, les heureux effets de la bienveillance du monarque français; il ne pouvait espérer les mêmes avantages de l'empereur de Constantinople, qui conservait encore une ombre d'autorité dans Rome. Léon résolut de la faire disparaître entièrement et de la remettre entière entre les mains de Charlemagne. Ses prédécesseurs avaient fait des patrices, il se crut en droit de faire un empereur.

Le jour de Saint-Pierre, pendant que ce prince était en prières devant le tombeau des saints apôtres, Léon s'approche, accompagné des seigneurs romains, lui met le manteau de pourpre sur les épaules, sur le tête une couronne d'or enrichie de diamants, et le proclame empereur d'Occident. Tout le peuple applaudit, et Charlemagne, surpris, dit-on, se prêta néanmoins à l'empressement général. Irène, meurtrière de Constantin son fils, régnait à Constantinople. Ne pouvant empêcher la création de ce nouvel empire, elle offrit de joindre celui d'Orient à celui d'Occident, en donnant sa main à Charlemagne. Comme il se trouvait veuf, on dit qu'il fut tenté d'accepter la proposition; mais cette mégère fut détrônée et mourut en exil. Ce fut avec son successeur, Nicéphore Logothète, que Charlemagne posa les limites des empires d'Orient et d'Occident. La Liburnie, au fond du golfe de Venise, l'Istrie, la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie, l'Esclavonie ou Pannonie, entre la Drave et la Save, demeurèrent à Charlemagne. Dans ces provinces il ne resta à l'empire d'Orient que les villes maritimes et les îles qui bordent la Dalmatie; ce qui fut suffisant d'ailleurs pour conserver aux Grecs le domaine de la mer Adriatique, que les Vénitiens n'étaient pas encore en état de leur disputer.

Ici finit la vie militaire de Charlemagne. Les guerres qu'il eut encore furent presque toutes soutenues par ses capitaines, et la victoire n'en resta pas moins attachée à ses drapeaux. Il devint plus sédentaire dans ses palais, s'appliqua plus assidûment à policer ses vastes états, et dicta ces lois qui lui ont acquis une gloire plus solide que celle des armes.

[801-803] A juger des Français par les lois de Charlemagne, pour prévenir ou réprimer les désordres, les mœurs étaient encore sauvages, et la civilisation peu avancée. Il fit revivre la loi salique, la réforma, y fondit celle des Ripuaires, des Allemands, des Bavarois, et en fit un code approprié aux différentes nations qui composaient son empire. Il y ajouta successivement des règlements selon les temps et les besoins. On les a nommés *Capitulaires*, parce qu'ils étaient rangés par chapitres. On aperçoit, par les ménagements du législateur, qu'il a souvent été obligé de conserver et d'autoriser des usages qu'il n'approuvait pas, tels que les duels privés et judiciaires, le rachat par argent de la peine due au crime, au lieu du châtiment personnel; des variations au sujet du divorce et du libertinage entre personnes libres, qu'il défend dans un endroit, et que dans d'autres il se contente d'assujettir à des règlements. Sa principale attention se portait sur le clergé, comme devant donner l'exemple. Il prescrit aux ecclésiastiques la subordination entre eux, leur propre instruction, celle des peuples, la réforme des abus et de la superstition, qu'il faut bien distinguer, dit-il, de la religion. Il assure leur subsistance par les dîmes, afin que, n'étant pas dépendants du peuple, ils soient plus fermes dans leurs remontrances et la répression des vices. A cette occasion, il leur recommande, non pas l'éloignement de la société, mais la discrétion dans la participation aux habitudes et aux plaisirs des laïcs.

Même réserve est imposée aux juges, et à tous ceux qui sont admis à la magistrature, qui est une espèce de sacerdoce; ils suivront les lois, jugeront avec équité, sans acception de personnes, surtout ne recevront jamais de présents, car, « où entrent les présents, de là s'enfuit la justice. » Il n'y a point d'état qui ne trouve ses devoirs dans les *Capitulaires*. La solennité apportée à la confection et à la publication des lois les rendait plus respectables au peuple, et par suite plus efficaces.

L'empereur y mettait un grand appareil, paraissait sur son trône la couronne en tête, le sceptre de la justice à la main, entouré des évêques, des princes, seigneurs et grands officiers de la couronne. Il faisait lire les *Capitulaires* devant le peuple assemblé, en accompagnait la proclamation d'un discours paternel, en recommandait l'exécution, la surveillait d'ailleurs par des hommes de confiance qu'il envoyait dans toutes les parties du royaume, tantôt secrètement, tantôt revêtus d'un caractère public; et c'était ordinairement sur leur rapport qu'étaient réformées ou confirmées des lois, ou qu'on en faisait de nouvelles.

Retournés dans les lieux soumis à leur autorité, les princes, les gouverneurs et autres personnes constituées en dignité, dictaient au peuple avec la même pompe les décrets émanés du trône. Les évêques, par leur sanction, leur imprimaient un caractère auguste et sacré. Accoutumés à respecter ces organes de la loi, les peuples se trouvaient disposés à l'obéissance par la confiance dans la probité et les lumières de ceux qui la présentaient.

[804-807] Au comble de la gloire et de la puissance, Charlemagne fut encore exposé aux attaques des Saxons, qu'il fallut réprimer; il en transporta un grand nombre dans les montagnes de l'Helvétie, et ce sont eux, dit-on, qui y ont propagé l'amour de la liberté, si chère aux habitants de ces cantons. Il se vit aussi menacé par les Normands, peuples du Nord, qui, non contents d'exercer la piraterie sur mer, infestaient les côtes, remontaient les fleuves, pillaient, ravageaient et se retiraient promptement, chargés de butin. Témoin lui-même un jour de leur audace, il s'écria comme par pressentiment : « Hé quoi! à ma vue! dans ce haut point de gloire où est la puissance des Français? Ah! que sera-ce un jour, si la France s'affaiblit? Que de calamités ils lui feront souffrir! » Cependant Charlemagne ne manquait pas de vaisseaux. Il en avait depuis l'embouchure du Tibre jusqu'en Germanie. Il avait donné des soins particuliers à sa marine. Boulogne en était l'établissement principal, et il y avait fait relever le phare de Caligula, nommé depuis la Tour d'Ordre. On parle même de combats sur mer livrés aux Grecs, dans lesquels les Français remportèrent la victoire [1].

Pendant que des corps de Normands inquiétaient les rivages, d'autres, sous le nom de Danois, joints à des restes de Saxons, pénétraient dans les terres. Un de ces princes danois fit une irruption en France. A la vérité, il fut repoussé; cependant l'empereur ne se mit à l'abri de nouvelles hostilités que par un traité auquel il ne se serait peut-être pas déterminé dans la vigueur de son âge; mais, outre qu'il s'affaiblissait, il perdit dans cette circonstance son fils aîné, Charles, le compagnon de ses victoires, auquel il destinait l'empire, et qui lui fut enlevé par une maladie.

[810-12] Le même genre de mort ouvrit le tombeau à Pepin, roi d'Italie, son second fils, qui laissa un fils nommé Bernard, et cinq filles. Mais ces enfants n'étaient pas nés en légitime mariage. Si l'on en excepte Louis-le-Débonnaire, les enfants de Charlemagne ont eu, en général, une conduite peu réglée. On a voulu en trouver la cause dans l'indulgence que leur père avait pour lui-même à cet égard; mais cette imputation calomnieuse, fondée sur le grand nombre de ses femmes et sur le nom de concubines porté par les dernières, à été détruite par cette observation, que les concubines alors étaient les femmes de second rang, dont la société, pour ne pas produire d'effet politique, n'en était pas moins légitime comme étant de la même nature que celle qui a été appelée depuis *mariage de conscience* ou *de la main gauche*.

[813] Il ne restait à Charlemagne que Louis, roi d'Aquitaine. Ce prince mena d'abord sur son trône une vie qui n'était pas exempte de reproches. Il en vint des plaintes à son père. Les réprimandes de l'empereur et les mesures qu'il prit eurent un tel succès, qu'il reçut sur son fils autant de témoignages avantageux qu'on lui en avait porté de désagréables. A ces nouvelles, le bon père s'écria : « Remercions Dieu de ce que ce jeune prince sera meilleur que nous. » Il ne se trompa point pour les mœurs; mais il prédit mal pour les talents. Voulant garantir la sûreté de ses états, il associa à l'empire ce fils dont il avait conçu de si belles espérances, donna la couronne d'Italie à Bernard, son petit-fils, et les renvoya chacun dans son royaume.

[814] Charlemagne survécut peu à ces dernières dispositions. Il mourut à Aix-la-Chapelle, dans la soixante-douzième année de son âge et la quarante-huitième de son règne. On voit par son testament, qu'il traitait son royaume comme une grande famille. Il y fait des legs à des personnes de toutes conditions, laïcs, ecclésiastiques, libres, esclaves, des dons riches aux cathédrales et aux monastères. Les biens de nos rois consistaient en domaines, qu'ils affermaient, ou que des préposés faisaient valoir pour eux. Les redevances se payaient en nature. Charlemagne connaissait tous ses régisseurs, entrait dans le détail de leur gestion. Il parait par son testament, qu'il ne regardait pas comme au-dessous de lui d'allier ces soins domestiques aux devoirs de la royauté. Il fut inhumé dans l'église d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait bâtie. Ses actions le peignent suffisamment. Nous n'en ferons pas d'autre éloge que celui qui a été renfermé dans une très-courte épigraphe : « Il » a noblement agrandi et heureusement gouverné » la France [1]. »

LOUIS I, LE DÉBONNAIRE,

AGÉ DE TRENTE-SIX ANS

[814-15] Louis I, le seul fils qui resta à Charlemagne, a été appelé le Débonnaire, surnom qui désigne une vertu, mais dont l'excès et une imprudente confiance ont fait chez lui un défaut. Dans ses voyages assez fréquents à la cour de son père, il n'avait pas craint de mécontenter ses sœurs et les femmes qui les environnaient, en censurant peut-être avec trop d'aigreur la vie peu régulière quelles menaient sous les yeux, et, pour

[1] Mezeray, t. I, p. 423.

[1] Mézeray, p. 444.

ainsi dire, avec la permission tacite du vieil empereur. Sans doute il eut quelques avis d'une cabale qui se formait pour l'exclure du trône, et y appeler Bernard, roi d'Italie, fils naturel de Pepin, son aîné. Il se hâta donc de quitter l'Aquitaine, où il régnait. Son arrivée à Aix-la Chapelle fut signalée par la disgrâce de ses sœurs qu'il renferma dans des abbayes dont elles étaient titulaires; les femmes qui peuplaient la cour furent congédiées. Il fit punir du dernier supplice deux jeunes seigneurs qui passaient pour amants des princesses. Peut-être étaient-ils auteurs ou complices du complot formé ou projeté pour faire passer la couronne à Bernard : entreprise mal concertée, dont les suites ont été si funestes au jeune roi d'Italie.

Louis-le-Débonnaire était remarquable entre ses sujets par sa taille et par son adresse dans tous les exercices. Il avait le regard doux et accueillant, parlait bien le latin et le français, entendait le grec : on lui avait fait apprendre le tudesque dans sa jeunesse, mais il le négligea. Louis aimait la musique et les spectacles; sobre et frugal, chaste, religieux, plus appliqué à la science théologique qu'il ne convenait à un roi; très-aumônier; il se plaisait à donner lui-même. Il ne montrait pas pour la compagnie des savants le même goût que Charlemagne son père; cependant il les souffrait sans répugnance près de lui. On lui a reproché d'avoir fait sa société habituelle de gens de *basse et serve condition*, et de leur avoir distribué trop généreusement des terres et des dignités. Sa conduite pendant tout son règne prouve qu'il avait peu de prévoyance, qu'il combinait mal ses projets, et exécutait avec une précipitation peu réfléchie. De là toutes les fausses demarches qui lui ont causé des chagrins si cuisants, et qui ont occasionné tant de troubles dans son royaume.

Ce prince parvint au trône dans un moment et sous les auspices les plus favorables. La renommée de la puissance de la France s'étendait dans les pays les plus reculés : non-seulement les empereurs grecs, mais les potentats de l'Asie recherchaient son alliance ; plusieurs d'entre eux avaient envoyé à Charlemagne des présents, témoignage d'une estime éclatante, dont son fils profitait. Il n'avait plus qu'à jouir. Après les légers mouvements de la faction que le jeune monarque réprima par sa sévérité, tout resta calme autour de lui. Les grands vassaux vinrent lui faire hommage. Bernard, son neveu, roi d'Italie, lui jura fidélité. Les seuls Normands troublèrent un moment cette tranquillité générale. Ils parurent sur les côtes de la Belgique et de la Neustrie. Louis se présenta devant eux. Ils n'osèrent mettre pied à terre; mais la fierté de leur retraite indiquait des projets pour des temps plus opportuns.

[816] Le nouveau roi se concilia l'estime des peuples par l'attention qu'il eut d'envoyer dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des gouverneurs et des juges, et de remédier aux maux causés par leur négligence ou leur corruption. Cette sage institution, ouvrage de Charlemagne, et interrompue quelque temps, fut renouvelée par son fils. Il donna aussi une preuve de bonté, qui fut applaudie, en renvoyant dans leur patrie une grande partie des malheureux Saxons que son père en avait exilés.

Comme l'exemple du clergé avait alors une grande influence sur les mœurs des peuples, Louis s'appliqua à rectifier ce qu'il y avait d'irrégulier dans la conduite des clercs. L'éclat des dignités ecclésiastiques, les richesses qui y étaient attachées, les faisaient rechercher par toute espèce de moyens, de sorte que la simonie était très-fréquente. Les évêques, les abbés paraissaient à la tête de leurs troupes : il y eut même des abbesses qui menèrent leur contigent à l'armée, d'où résultaient un faste, un luxe, la vie dissipée et souvent licencieuse des camps, que les prélats rapportaient dans leurs palais, les abbés et abbesses dans leurs monastères. Le monarque assembla à Aix-la-Chapelle un concile qui fit des canons sévères contre tous ces désordres. Ceux qui étaient mécontents de la réforme s'en prirent au réformateur; et on date de cet acte d'autorité la haine que plusieurs membres de ce corps puissant conçurent contre le prince, ce qui fut cause que, dans les malheurs qui le poursuivirent pendant tout son règne, il trouva dans le clergé plus d'ennemis que de partisans.

[816-17] Depuis un an il portait le titre d'empereur. Son père lui avait ordonné d'en prendre lui-même la couronne sur l'autel, en présence des évêques assemblés, comme s'il eût voulu faire entendre par là qu'il la tenait de Dieu seul. Soit excès de dévotion, soit condescendance pour l'opinion du temps, Louis voulut encore recevoir la couronne des mains du pape Étienne IV, qui était venu en France pour faire confirmer son élection qu'on lui contestait. Le roi fit en même temps poser la couronne sur la tête d'Ermengarde, son épouse.

(817) Cette princesse lui avait donné trois fils. Par une imprudence qui a été la source de tous ses chagrins, il leur partagea, dès leur enfance, tous ses états, ne se réservant rien à donner, dans le cas où il pourrait lui survenir d'autres enfants, soit de cette même reine, soit d'une se-

conde, si la première venait à mourir. Il associa Lothaire, son fils aîné, à l'empire, et lui assura la Neustrie, ou la France proprement dite; il donna à Pepin, son second fils, l'Aquitaine; et la Bavière à Louis, son troisième fils.

(818-19) Ces royaumes, qui se prolongeaient en Germanie et en Espagne, composaient tout l'empire de Charlemagne, à l'exception de l'Italie, qu'il avait donnée à Bernard, son neveu, lorsque la mort lui enleva Pepin, père de ce prince. Ce jeune roi, oubliant le vice de sa naissance, prétendait, comme fils de l'aîné de Louis, qu'il aurait dû hériter des états de son grand-père: cependant il se soumit à l'hommage que son oncle exigea; mais susceptible de penchant à des projets téméraires, comme on peut l'être à dix-neuf ans, il forma celui, ou de détrôner son oncle, ou de lui enlever du moins le titre d'empereur. Louis, averti à temps, passe les monts et surprend le jeune imprudent, que son armée abandonne. Dans cette extrémité, il prend le parti d'aller se jeter aux pieds de son oncle, et se livre à lui sans condition. Louis le fait comparaître devant un tribunal, lui et ceux de ses complices qui s'étaient aussi rendus. Les laïcs sont condamnés à la mort, les évêques à être dégradés et renfermés dans des monastères, lui-même à perdre la vue. Le jeune prince se défendit courageusement contre les bourreaux envoyés pour exécuter la sentence. Il saisit l'épée de l'un d'entre eux, en tua cinq, et ne succomba qu'accablé par le nombre. Il mourut trois jours après, de ses blessures. Cette cruelle exécution, quand elle se présente à la mémoire, empêche qu'on plaigne Louis des chagrins que ses enfants lui causèrent.

Il s'en repentit à la vérité; et toute sa vie il fut tourmenté de ses remords. En vain il chercha à les apaiser, en s'imposant lui-même une pénitence publique. On le vit, dans un concile tenu à Thionville, se prosterner devant les évêques en présence du peuple, avouer sa faute, et en demander l'absolution. Il fit grâce aux laïcs qui survivaient, et rappela les évêques et autres ecclésiastiques déposés, entre autres le fameux Vala, abbé de Corbie, homme rigide et entreprenant, qui prit une part active aux troubles de ce règne, et qui devait naturellement y influer par ses talents, par sa réputation, et encore par sa naissance; car il était cousin germain naturel de Charlemagne, comme fils de Bernard, bâtard de Charles Martel. Louis aurait mieux marqué son repentir s'il eût rendu la couronne à un fils nommé Pepin, que laissait Bernard; mais il la donna à Lothaire, son propre fils: nouvelle imprudence, par laquelle il se priva de l'avantage, offert par cet événement de se réserver un royaume, pour en gratifier un autre enfant s'il lui en survenait, sans démembrer les états donnés aux trois frères. Ce qui aurait dû être prévu arriva. Ermengarde mourut. Louis épousa Judith, fille d'un seigneur bavarois. Dans la solennité de son mariage, il confirma et fit jurer par les seigneurs présents qu'ils maintiendraient le partage fait à ses trois fils; et afin que la ratification fût plus assurée, il envoya chacun des jeunes rois dans son royaume, sous l'inspection de gouverneurs chargés de leur conduite. Cette disposition ne dut pas plaire à la nouvelle épouse, qui pouvait appréhender de voir par là ses enfants, si elle en avait, réduits à une mince légitime. Cette crainte, si elle l'eut, se réalisa. Elle donna le jour à un fils qui fut nommé Charles.

[822-23] Les années qui s'étaient écoulées depuis la catastrophe de Bernard avaient été remplies par des événements qu'il suffit d'indiquer. Les Bretons, toujours remuants, reprirent les armes. Ils s'étaient donné un duc, que quelques auteurs nomment roi. L'empereur marcha contre eux en personne. Le chef fut tué, et ils se soumirent. Le vainqueur destitua les seigneurs qui lui étaient suspects, et en mit d'autres à leur place. A cette occasion il parcourut quelques autres provinces, changea des gouverneurs, fortifia ses frontières, se fit rendre compte de la manière dont la justice était rendue et les contributions réparties et payées. On voit par ses capitulaires, qu'il y avait sur toutes le parties de l'administration des lois sages dont Louis recommandait fortement l'exécution.

[824-28] Des guerres importantes et des mouvements turbulents suivirent ces années pacifiques. Les Sarrasins d'Espagne attaquèrent les Français, gardiens des frontières, au revers des Pyrenées. Pressés par les Maures, et forcés de se retirer en France, ils s'engagèrent dans les montagnes, dont les habitants leur avaient promis de les guider; mais ils les menèrent dans les gorges, où les Sarrasins, qui étaient en embuscade, les taillèrent en pièces. L'empereur envoya des troupes pour tirer vengeance de cette trahison. Elles furent aussi défaites. Il se trouva donc contraint d'abandonner les montagnes et de rapprocher ses frontières du centre de son royaume. Les habitants de ces montagnes abandonnés se réunirent et formèrent le royaume de Navarre, dont ils donnèrent la couronne à un de leurs chefs. Les Bulgares resserrèrent aussi la France du côté de la Pannonie et du Frioul, où ils s'avancèrent. Enfin les Normands descendirent sur les côtes du Poitou, pillèrent, ravagèrent, s'emparèrent, à l'embouchure de la Loire, de l'île de Noirmoutier

Digitized by Google

ainsi nommée des débris d'un monastère noirci par le feu qu'ils y mirent. Par là commencèrent à être entamés les vastes états de Charlemagne.

[829] De plus, la conduite sage et prudente que ce prince avait tenue à l'égard de son fils était mal imitée par Louis à l'égard de ses enfants. Charlemagne l'avait à la vérité envoyé, encore adolescent, dans son royaume d'Aquitaine, pour le former au gouvernement; mais il prenait soin de le faire venir de temps en temps à sa cour pour lui donner des conseils. Il s'informait aussi de sa conduite à ceux qui revenaient de ce pays, et proportionnait l'autorité qu'il lui laissait, sur le bien qu'il en apprenait.

Mais Louis ne surveilla ses fils ni de près ni de loin : soit faiblesse, soit indolence, il leur laissa prendre dans les royaumes qu'il leur avait confiés un ascendant qui le fit oublier lui-même. Lothaire, qu'il avait associé à l'empire, non content du titre et de la puissance qui y étaient attachés, se fit couronner par le pape, parce qu'il savait combien cette cérémonie ajoutait à l'autorité du prince et à la soumission des peuples. Le père en marqua quelque mécontentement; mais il s'adoucit, parce qu'il voulait obtenir de son fils une condescendance en faveur de Charles, fils de Judith.

[830-31] Cette princesse voyait avec regret son fils sans apanage, pendant que ses frères étaient si avantageusement dotés. Malgré la sanction solennelle donnée à leur partage, elle ne désespéra pas d'en former un pour le jeune Charles. Il n'y avait rien ou peu de chose à prendre sur l'Aquitaine et la Bavière, qui étaient trop peu étendues. Elle flatta si bien Lothaire, ou l'intimida tellement, qu'il abandonna, des contrées de l'Allemagne sur le Haut-Rhin, une partie de la Bourgogne, les Suisses et Grisons, dont on composa un état qui fut appelé le royaume de Rhétie.

Ces variations agitaient tous les esprits. Rien de plus propre à faire naître des factions que l'incertitude sur la durée du crédit, des dignités et de la puissance que l'on possède. Le danger est encore plus pressant lorsque la cour se trouve composée, comme l'était celle de Louis, d'exilés rappelés, plus mécontents de leur ancienne disgrâce que flattés de leur nouvelle faveur; de seigneurs restés fidèles, et, à leur gré, trop peu récompensés; enfin d'envieux, d'ambitieux, d'intrigants, les uns bas et obscurs, les autres décorés, capables de donner de l'importance et de la considération à un complot.

Comme il faut à des conjurés, pour ainsi dire, un point de mire, qui d'abord ne peut être quelquefois le prince lui-même, les cabales se réunirent contre Bernard, comte de Barcelone, que l'empereur avait mis au timon des affaires. C'était l'impératrice qui lui avait attiré la confiance de son mari. Elle le fit combler d'honneurs et de charges. Entre ces dernières, la malignité distinguait celle de grand-chambellan, qui donnait à ce seigneur, beau et galant, un accès facile auprès d'elle. Tant de faveurs accordées à sa recommandation firent dire qu'elle avait ensorcelé son mari, comme s'il fallait d'autre sortilége à une jeune épouse que ses charmes pour captiver un vieil époux.

Les mécontents s'animent les uns les autres à la disgrâce du ministre qui leur portait ombrage. Ils persuadent au peuple, toujours prêt à adopter les soupçons et à accueillir les imputations flétrissantes, que tout se conduit par la passion d'une femme, que le royaume dépérit, qu'il faut des réformes, et qu'on doit commencer par le chef. La cabale appelle à son secours Pepin, roi d'Aquitaine, esprit léger. Elle lui insinue qu'à lui appartient par préférence l'honneur de cette réforme, parce qu'il est le plus voisin, et plus capable que ses frères, et qu'il va se couvrir de gloire en ouvrant les yeux de son père et en l'arrachant à la séduction d'une femme qui le déshonore.

[831-832] Pepin arrive, surprend son père. L'empereur fuit du palais de Verberie, permet à Bernard, ce ministre menacé, de se cacher dans quelque asile, envoie sa femme à Laon dans un monastère, et lui-même se retire à Compiegne.

Les conjurés se saisissent d'Héribert, frère de Bernard, et lui crèvent les yeux : ils arrêtent l'impératrice, et ne lui font grâce de la vie qu'à condition qu'elle prendra le voile et engagera son époux à se revêtir aussi de l'habit monastique et à abdiquer. Pour qu'elle puisse le résoudre à ce sacrifice, on lui accorde une entrevue avec son époux : ils demeurent d'accord qu'elle prendra le voile, mais sans se faire raser; que pour lui il demandera un délai avant de se déterminer.

Peut-être comptait-il sur le secours de Lothaire, son fils aîné, qui, sur la nouvelle de ce singulier événement, accourait d'Italie avec une armée. Quant à Louis, roi de Bavière, il restait tranquille chez lui pendant ces troubles. Lothaire n'eut garde de désapprouver l'entreprise de son frère, puisque la réclusion de leur père devait le rendre seul maître de l'empire dont il avait déjà le titre; aussi mit-il dans ses procédés plus de fermeté que Pepin. Il relégua sa belle-mère dans un monastère de Poitiers, où elle était sévèrement gardée, et renferma son père dans l'abbaye de

Saint-Médard, de Soissons, sous la direction de quelques moines, qu'il chargea de lui inspirer le goût de leur état.

Pepin après avoir porté les premiers coups à son père, s'était retiré, et l'avait abandonné à son aîné, sans qu'on sache le motif de cette conduite. On pourrait la prendre pour un remords, si c'était de bonne grâce qu'il eût contribué ensuite à la délivrance de son père; mais ce fut le dépit plutôt que le repentir qui l'y engagea, et ce fut la politique qui tira de son inertie Louis, roi de Bavière.

Malgré les intentions et les ordres de son fils, l'empereur n'était pas si resserré qu'il ne fût accessible aux seigneurs qui venaient le visiter : ils ne le quittaient ordinairement que le cœur serré de douleur et pleins d'indignation contre son fils dénaturé. Sa patience, sa douceur, lui avaient acquis beaucoup de partisans entre les moines qu'on lui avait donnés pour geôliers. Au lieu de lui insinuer de l'inclination pour leur état, comme il leur était recommandé, la plupart ne travaillaient qu'à raffermir son esprit et lui inspirer du courage.

Un d'entre eux, nommé Gondebaut, conçut le projet de le délivrer de sa captivité et de le remettre sur le trône. Il va trouver le roi d'Aquitaine, lui remontre qu'il n'est dans cette affaire que l'odieux instrument de son frère, qu'il ne travaille que pour lui-même, et agit sans daigner le consulter, avec une hauteur dont il doit être révolté; qu'outre cela il doit prévoir que, si Lothaire parvient à se rendre maître des états de son père, il deviendra si puissant, que rien ne pourra lui résister; et que n'a-t-il pas à craindre de ce despote ambitieux? Ces réflexions touchent et émeuvent Pepin. Présentées à Louis de Bavière avec la même énergie, elles le tirent de sa léthargie. Les deux frères se déterminent à faire rendre à leur père sa couronne. Sûr de ce côté, le moine négociateur court chez Lothaire, lui fait part des dispositions de ses frères, lui insinue qu'ils sont en train d'accommodement avec leur père, que l'opinion change, que les grands du royaume s'ébranlent, et que, s'il ne se prête pas à un arrangement, il court risque de demeurer seul exposé au courroux d'un père si justement irrité.

L'observation du moine était juste; en trois mois en effet l'opinion était tellement changée, que Louis, du fond de son cloître, était alors presque en état de donner la loi. Il consent à une conférence avec ses trois fils. Lothaire désirait qu'elle se tînt en Neustrie. Les principaux seigneurs des trois royaumes y furent convoqués, et eurent ordre de s'y rendre peu accompagnés; mais comme le zèle, lorsqu'il se réchauffe, devient plus ardent à proportion de ce qu'il s'est refroidi, ils vinrent en si grand nombre, et tellement disposés, que, quoiqu'ils n'eussent chacun que de faibles escortes, réunies elles formaient une armée qui fit trembler Lothaire : il demanda à son père une entrevue particulière. Dans cette conférence, Louis lui accorda son pardon; mais à condition qu'il livrerait les seigneurs qui l'avaient conseillé, et qui pouvaient être regardés comme chefs de la conspiration.

Ils avaient prévu le sort qui les attendait, et fait tous leurs efforts pour empêcher la conférence : ne pouvant y réussir, ils tâchèrent de la troubler, menacèrent, coururent aux armes, mais la présence subite de l'empereur, qui parut dans la plus parfaite intelligence avec Lothaire et ses deux autres enfants, apaisa le tumulte. Les coupables furent arrêtés, jugés, condamnés à la mort du consentement même des trois rois. L'empereur leur accorda la vie, se contentant de faire raser les laïcs, et renfermant les évêques dans des monastères.

Un des premiers soins de Louis fut de rappeler son épouse. On ne sait quels délits lui avaient été imputés; mais l'empereur, avant de l'admettre auprès de lui, exigea qu'elle se purgeât des accusations par un serment public : Vala, son adversaire, fut relégué dans un château. Il accorda aussi à Bernard, comte de Barcelone, qui avait été le premier prétexte de ces mouvements, et qui était caché dans les cavernes des Pyrénées, de revenir. Le comte demanda le combat pour se purger des accusations intentées contre lui. Il parut dans l'arène, mais il ne se présenta pas de champion contre un homme qu'on voyait de nouveau environné du rempart de la faveur. L'empereur renvoya Lothaire en Italie et Louis en Bavière. Quant à Pepin, qui avait été le premier instrument de ces troubles, et dont il craignait apparemment l'esprit léger et l'imprudence, il le retint à sa cour, avec défense d'en sortir sans sa permission : mais le prince s'évada quelque temps après.

[832] Sans doute il ne rapporta pas en Aquitaine des dispositions pacifiques. Outre l'humiliation d'avoir été retenu comme prisonnier, il lui avait été retranché, ainsi qu'à son frère, des parties de leurs états pour en composer un au jeune Charles, fils de Judith; mais celle-ci, peu satisfaite si elle ne procurait à son fils une couronne plus brillante que celle de Rhétie, imagina de tourmenter par des vexations sourdes Pepin, prince vif et impatient, afin de lui faire prendre le parti d'une seconde révolte, qui fournirait des raisons pour le détrôner, et de faire passer son sceptre

dans les mains de Charles. On dit que cette politique perfide lui fut conseillée par le moine Gondebaut, qui, à titre de libérateur de Louis, jouissait d'un grand crédit à la cour.

L'empereur, fatigué des bruits de conspiration qu'on faisait parvenir à ses oreilles et des soupçons qu'on lui inspirait, part pour l'Aquitaine, assemble les états : Pepin s'y justifie tant bien que mal. Il paraît que le fort de la punition tomba sur ce Bernard, comte de Barcelone, qui avait été ministre de Louis et favori de Judith, et qu'on voit avec étonnement entre les seigneurs contraires à l'empereur. Il fut privé de ses emplois et dégradé de ses honneurs. Pepin fut encore retenu comme prisonnier dans son propre royaume. Il s'évada une seconde fois, et prit les armes. Son père revint, le priva de sa couronne dans une assemblée solennelle, et la donna à Charles.

[833] Cette disposition en faveur de Charles inspira aux deux frères de Pepin des alarmes sur ce qu'ils avaient à craindre de la complaisance de leur père, faible vieillard qu'ils voyaient subjugué par sa jeune épouse [1]. Ils se donnèrent rendez-vous entre Strasbourg et Bâle, dans une plaine qu'on a appelée depuis le *Champ du Mensonge*. Ils y arrivèrent à la tête de troupes nombreuses. L'empereur, de son côté, avait rassemblé une armée où se trouvèrent, comme dans le camp opposé, des seigneurs qui se connaissaient presque tous, compagnons d'armes, parents et amis.

Entre personnes de ce caractère, il était naturel qu'il s'établît des entrevues et des conversations. Lothaire, maître de l'Italie, avait amené avec lui Grégoire IV. Le pontife se flattait d'être médiateur entre le père et les enfants : mais il montra apparemment quelque partialité; car Lothaire, qui, comme aîné et déjà décoré du titre d'empereur, jouait le principal rôle dans cette affaire, l'ayant envoyé faire des propositions à son père, celui-ci le reçut à la tête de ses troupes avec hauteur et fierté, sans aucun des honneurs ordinairement accordés en France aux souverains-pontifes. Ces conférences tournèrent mal pour le vieil empereur. Soit que les évêques et seigneurs qui lui étaient attachés ne fussent pas si habiles que ceux de ses fils, soit que la cabale fût trop forte, plusieurs sujets fidèles se laissèrent entraîner par les rebelles. Les déserteurs en attirèrent d'autres. Insensiblement ils défilèrent; et, en moins de trois jours, l'empereur se trouva presque seul comme à Compiègne. Pour un prince que ses fautes auraient dû instruire, c'était trop de se laisser tromper deux fois de la même manière.

[1] Velly, t. II, p. 39.

Il prit cependant quelques précautions; la principale fut de faire sauver les principaux de ceux qui lui avaient montré de l'attachement, et qui pouvaient en être cruellement punis. On met à la tête Drogon, son frère, évêque de Metz, d'autres prélats et des seigneurs en petit nombre. Tranquille de ce côté, Louis se remet pacifiquement entre les mains de ses fils pour n'être pas exposé à l'insolence de leurs milices, leur livre avec lui Judith son épouse, et son fils Charles, sous la seule condition qu'ils ne perdront ni la vie ni les membres. Aussitôt les seigneurs s'assemblent tumultueusement; ils déclarent Louis déchu de la royauté et de l'empire, et proclament Lothaire seul possesseur des deux couronnes. Il refuse. On le presse, en le menaçant d'en élire un autre. Alors il accepte comme contraint. L'impératrice est reléguée dans un monastère de Lombardie, Charles est laissé auprès de l'empereur, son père. Après ces opérations, Pepin et Louis partent chacun pour leur royaume, chargeant Lothaire du soin de confirmer ce qui venait d'être fait, et ce qui avait été arrêté entre eux pour la suite.

[834] La principale affaire de Lothaire était d'obtenir de l'empereur une abdication censée volontaire, qui couvrît les irrégularités de sa prétendue élection. Sans doute il employa tous les moyens de persuasion et de douceur pendant les voyages qu'il fit, traînant son père après lui, entouré de gens chargés de le faire consentir à une renonciation, ne fût-elle qu'apparente. Convaincu, par la durée de la résistance de son père, de l'inutilité de ce genre de tentative, il en vint à des mesures plus sévères.

La première persécution qu'il pratiqua contre son père fut de le priver de son fils bien-aimé Charles, et de l'envoyer dans le monastère de Prum, sans cependant lui faire couper les cheveux : cérémonie qui l'aurait rendu incapable de toute fonction civile le reste de sa vie. Il y en avait encore une autre, également tirée des lois ecclésiastiques, qui opérait le même effet : c'était de condamner un homme à une pénitence publique, après lui avoir fait confesser authentiquement ses fautes, et de le revêtir de l'habit de pénitent qu'il ne pouvait plus quitter.

Déterminé à employer ce moyen, Lothaire assemble à Compiègne un concile d'évêques qui lui étaient absolument dévoués, présidé par Ebbon, archevêque de Reims, frère de lait de Louis, et qui néanmoins avait toujours été son ennemi le plus acharné; ils lui composent, dans ce conciliabule d'iniquité, une confession chargée de tous les aveux qu'ils croyaient les plus capables de le rendre criminel aux yeux du peuple. « Je suis, lui » faisait-on dire, coupable d'homicide et de sacri-

Digitized by Google

» lége. J'ai violé mes serments, consenti à la » mort de mon neveu, fait violence à mes parents, » entrepris des guerres sans nécessité, au grand » dommage de mon royaume. Je n'ai point écouté » les remontrances que des personnes zélées me » faisaient pour le bien de mes sujets; je les ai, » au contraire, fait arrêter, dépouiller de leurs » biens, traîner en exil; j'ai fait condamner des » absents à mort, violenté des juges pour leur » faire rendre des sentences iniques. J'ai rompu » l'accord fait avec mes enfants pour le bien de » la paix, contraint mes sujets de se parjurer » par de nouveaux serments, et les ai armés les » uns contre les autres pour s'entre-détruire. » Enfin, sans nécessité, j'ai fait une expédition » guerrière dans le saint temps de carême, et dé» libéré de faire une assemblée générale dans » l'extrémité de mes états le jour du jeudi saint, » lorsque les chrétiens ne doivent s'occuper qu'à » se disposer à célébrer le saint jour de Pâques [1]. »

Il s'agissait de déterminer le pénitent à lire publiquement cette confession. On a droit de présumer qu'outre les prières et les instances pour vaincre sa répugnance, les émissaires de son fils employèrent la menace de mauvais traitements, dirigés, sinon contre lui, du moins contre sa femme et son fils, ou d'autres personnes qu'on savait lui être chères. La vérité est qu'il parut dans l'église, pleine de spectateurs, plutôt avec l'air consterné d'un homme abattu par la crainte, qu'avec la componction d'un pénitent.

On avait étendu un tapis au bas du sanctuaire. Le vieillard se prosterne, écoute l'exhortation qu'on lui fait de confesser ses péchés et d'en accepter la pénitence. Il prend la cédule fatale, la lit à voix intelligible, entrecoupée de soupirs et de sanglots, déceint lui-même son épée, et la jette au pied de l'autel en signe d'abdication. On le dépouille ensuite de la pourpre impériale et de tous les ornements royaux, et on le revêt de l'habit de pénitent. Après cette humiliante cérémonie, Lothaire, ne voulant pas perdre son père de vue, dans la crainte d'une rétractation, le mène et le tient enfermé dans le palais d'Aix-la-Chapelle, autrefois le siége de sa grandeur, maintenant séjour d'opprobre et d'ignominie.

[835] Quand la nouvelle de cette étrange cérémonie se répandit en France, elle y excita une indignation générale. Les deux fils de Louis, Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière, soit retour de tendresse pour leur père, soit honte d'avoir contribué à son infortune, somment leur aîné de lui rendre la liberté [2]. Il tâche de les amuser par des promesses; mais ils arment chacun de leur côté, et se réunissent auprès de Paris, où le fils coupable avait transporté son malheureux père. Se voyant pressé par ses frères, et obligé de fuir du côté de ses états d'Italie, ne pouvant d'ailleurs emmener son prisonnier sans une violence manifeste, il le laisse dans l'abbaye de Saint-Denis, sans garde, et maître de lui-même.

Ses deux fils l'y recueillent. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de se présenter à l'église, de protester de son innocence et de la violence qu'on lui avait faite. Il ne voulut cependant pas reprendre les ornements impériaux qu'on ne l'eût absous et dispensé de la pénitence publique. Il reçut ensuite la couronne et le sceptre, « se cei» gnit de la ceinture militaire, avec la délibéra» tion et le conseil du peuple français. »

Lothaire fuyant ne renonça pas à sa proie. Quand ses frères furent partis, il retourna contre son père, et eut des succès qui leur firent appréhender que leur père ne succombât encore. Ils revinrent donc à son secours, et prirent si bien leurs mesures, qu'ils enveloppèrent leur frère près de Blois. L'empereur était avec eux. Lothaire se flatta de pouvoir encore séduire les troupes de son père. Il les tenta, mais inutilement : au contraire, les siennes l'abandonnèrent. Blois vit alors presque la représaille de l'humiliation de Compiègne, avec la différence qu'il est moins fâcheux pour un fils de s'humilier devant son père, que douloureux pour un père d'être publiquement mortifié par son fils.

L'orgueil de ce fils dénaturé dut cependant étrangement souffrir, lorsque, n'ayant pas d'autre moyen de se tirer du danger où il s'était jeté, il fut obligé de demander pardon à son père à la vue de toute l'armée. L'empereur parut sur son trône dans sa tente ouverte de tous côtés. Lothaire s'approcha, se mit à genoux, écouta avec soumission la réprimande de son père, qui lui tendit les bras. Il lui permit de retourner en Italie, et pour toute punition il lui enjoignit et lui fit solennellement promettre de ne jamais revenir en France sans y être appelé. De ses complices, le seul Ebbon subit un châtiment encore assez léger, puisqu'on se contenta de lui ôter l'archevêché de Reims sans le dégrader. Il eut même permission de se retirer en Italie, auprès de Lothaire.

[836-37] On ne se douterait pas que l'espèce d'exil de ce prince dans son royaume, au-delà des monts, fut abrégé par Judith, sa belle-mère, qu'il avait tant outragée. Mais l'intérêt présent est souvent un moyen puissant pour faire oublier les injures passées. Quoique, à l'occasion des troubles, la part du jeune Charles dans l'empire de son père se fût beaucoup accrue par celles qui avaient été retranchées aux enfants rebelles, l'im-

[1] Mezeray, t. I, p. 506. — [2] Ibid., 508.

Digitized by Google

Histoire.

pératrice n'était pas contente, et harcelait sans cesse son époux afin qu'il l'augmentât encore. Le faible Louis céda à ses importunités, et fit même peut-être plus qu'elle n'espérait; car il associa cet enfant de sa vieillesse au royaume de Neustrie, qu'il s'était conservé, et que vingt ans auparavant il avait donné à Lothaire. Mais la révolte qui avait remis celui-ci entre les mains de son père avait facilité cet arrangement, et le concert qui régna dans la suite entre Judith et lui est une preuve qu'il y avait donné les mains. Charles prit donc le titre de roi de Neustrie, et cessa de porter celui de roi de Rhétie. Ceci se passait au château de Créci, où l'empereur avait convoqué l'assemblée des grands vassaux, qui approuvèrent cette destination et tous les changements de territoire qui en étaient une suite. Pepin, roi d'Aquitaine, qui s'y trouvait, ceignit lui-même l'épée à son jeune frère, et lui mit la couronne sur la tête. Ce prince, qui le premier des enfants de Louis avait levé l'étendard de la rébellion contre lui, mourut, à son arrivée en Aquitaine, avec la consolation du moins d'avoir fini par un acte de complaisance envers son père. Il laissa deux fils, Pepin et Charles.

[837-38] Ce partage de Créci ne paraissait pas à Judith bien assuré, s'il n'était appuyé du consentement de Lothaire. Elle l'invita de se rendre à la cour de son père. Il hésitait, parce qu'il craignait quelque piége. Ce fut le moine Gondebaut qui eut encore l'honneur de cette négociation. Il se détermina à hasarder cette démarche. Lorsqu'il était prêt à partir, il fut attaqué d'une maladie qui était une espèce d'épidémie qui se répandit dans sa cour. Il guérit ainsi que beaucoup d'autres; la mort n'enleva presque que les seigneurs qui l'avaient conseillé et aidé dans ses révoltes. On regarde cette distinction comme un coup de la justice divine, qui punissait ceux que la justice humaine avait épargnés.

Remis de sa maladie, et arrivé près de son père, sa belle-mère lui proposa un nouveau partage, savoir: de diviser en deux les états qui avaient composé l'empire sous Charlemagne, et qui le composaient encore, la Bavière et l'Aquitaine exceptées. On en fit deux moitiés, dont Lothaire eut le choix; il prit tout ce qui avait appartenu au royaume de Rhétie, dont le nom avait été effacé à Créci; se conserva l'Italie et le titre d'empereur. Charles eut la Neustrie; c'est-à-dire la France à peu près telle qu'elle existe à présent. Lothaire jura de servir de tuteur à son jeune frère, et de le protéger contre toutes les entreprises qui attaqueraient l'intégrité de ses états. Cette espèce de menace ne pouvait regarder que Louis, qui avait été oublié ou négligé dans la nouvelle distribution, et qu'on avait borné à sa Bavière, mince contre-poids dans l'équilibre qui aurait dû régner entre ces frères.

[839] L'Aquitaine avait été réservée; de droit elle appartenait à Pepin, fils aîné du roi de même nom, qui venait de mourir. Ce dernier prince, à la vérité, avait été détrôné par son père, pour avoir pris les armes contre lui; mais il s'était passé depuis tant de traités, entre autres, celui de Créci, dans lequel il avait paru comme roi d'Aquitaine, qu'il devait être censé réhabilité et réintégré dans son royaume. Louis cependant la donna à son bien-aimé Charles, au préjudice du jeune Pepin. Celui-ci, sous prétexte de veiller à son éducation, fut gardé à la cour, comme dans une prison, dont il s'échappa. Quant à l'autre frère, Charles, encore trop jeune pour qu'on eût rien à en craindre, le grand-père l'avait laissé avec sa mère.

[839-40] Mais puisque Louis ne craignait pas de commettre une injustice, il devait la faire tourner au profit de la paix et de la concorde entre les frères, en donnant au roi de Bavière quelque part du beau présent qu'il faisait à celui de Neustrie. Sans doute cette condescendance aurait empêché le fils de s'élever en ennemi contre la prédilection trop marquée de son père. Il commença par des remontrances, qui dégénérèrent bientôt en plaintes amères, et enfin en hostilités; mais, dans la première chaleur de son ressentiment, il n'avait pas assez mesuré ses forces; celles de l'empereur l'accablèrent, et le forcèrent à demander la paix, qui lui fut accordée.

[840] Mais sa demande n'était qu'une ruse trop souvent employée pour se donner du temps et mieux assurer l'exécution de ses projets. En effet le Bavarois s'associe les Saxons, les Thuringiens et d'autres peuples du fond de l'Allemagne, avec lesquels jusqu'alors il avait été en guerre, lève chez eux de nombreuses troupes, et s'avance vers les états de son père, dans lesquels on croit qu'il s'était ménagé des intelligences. Le vieil empereur, non-seulement se met sur la défensive, mais va au-devant de son fils, qui s'approchait du Rhin.

Jamais il ne prit les armes avec plus de chagrin et de répugnance. Il était infirme depuis quelque temps. La saison était déjà rude, quoique peu avancée. Un rhume dont il était attaqué dégénéra en fluxion de poitrine; il languit quarante jours, donnant pendant tout ce temps des marques d'une piété fervente. Son fils, qui était peu éloigné, aurait voulu le voir et lui demander sa bénédiction. « Hélas! dit-il, je lui pardonne; mais qu'il se souvienne qu'il fait descendre ma vieillesse dans le tombeau avec douleur, et que Dieu punit sévèrement les enfants indociles. » Il mourut à l'âge

Digitized by Google

de soixante-deux ans, dans une île du Rhin, où il avait fait tendre ses pavillons. Judith ne lui survécut que de trois années.

En récapitulant la vie de cet empereur, la première réflexion qui se présente, c'est qu'il n'était pas né pour le trône. Des princes ont été tourmentés par des troubles et des rebellions que les circonstances amenaient ; mais pour lui, il paraît les avoir provoqués par son défaut de conduite dans les affaires : sans plan fixe de gouvernement, sans ministres expérimentés, ou, quand il en avait, les changeant au gré d'une épouse dominante ; ses imprévoyances, ses variations, ses inconséquences, auraient pu, malgré son amour pour les peuples, ses vues bienfaisantes, et ses désirs de bien public, le conduire à des malheurs pires que l'abdication, s'il avait eu d'autres ennemis que ses enfants.

Quant à son titre de Débonnaire, on peut maintenant l'apprécier. On sait qu'il ne faut quelquefois qu'un moment d'enthousiasme pour donner à un prince un nom honorable que la postérité lui conserve sans examen. Louis doit sans doute ce surnom à son indulgence trop réitérée pour ses enfants rebelles ; mais l'excès même dans le bien, surtout l'excès qui cause des maux réels, tels que les guerres et leurs funestes suites, peut-il jamais être une vertu? Louis d'ailleurs mérite des éloges pour son attention à l'administration de la justice, la répression des désordres, le réglement des mœurs, l'instruction des peuples, toutes occupations dignes d'un grand prince, et attestées par ses Capitulaires, qui sont le résultat des assemblées générales qu'il tenait sur ces objets. Il y montre aussi pour les sciences un goût qu'il tenait de son père, et que les malheurs des temps l'ont empêché de développer. Dans son intérieur, il était un modèle de sagesse et de bienfaisance. Il donna de bonne heure des épouses à ses fils ; et, averti par les mauvaises suites qu'eut la négligence de son père, il eut soin de marier ses trois filles.

Enhardis et rassurés par l'occupation que les troubles domestiques donnaient à l'empereur, les Normands ne s'en tinrent plus au pillage des côtes. Ils débarquèrent, pénétrèrent en France, et y firent de grands ravages. Leurs succès furent favorisés par les divisions des royaumes, dont chaque partie devint trop faible pour repousser des soldats féroces, opiniâtres, qui, attirés par l'appât du butin, se succédaient sans relâche. Le triomphe de ces Barbares, qui ont si longtemps couvert la France de ruines, est dû aussi en grande partie à la discorde entre le père et les enfants. Louis leur laissa pour principal héritage le germe de guerres sanglantes perpétuées sans interruption pendant les règnes suivants, jusqu'au moment où elles ont précipité du trône ses descendants et fait disparaître sa race.

Au temps de Louis-le-Débonnaire, finit l'heptarchie anglaise, qui datait de l'évacuation de l'Angleterre par les Romains, c'est-à-dire de 450. Egbert, qui devint roi de Wessex en 800, à l'époque même où Charlemagne était couronné empereur, réunit, vingt-huit ans après, les sept royaumes en un seul, sous le nom de royaume d'Angleterre. Quinze rois, pendant le cours de deux siècles, en occupèrent successivement le trône, et jusqu'au moment où la race saxonne fut passagèrement dépossédée, en 1017, par Canut-le-Grand, roi de Danemarck, et par deux de ses fils. Elle y remonta en 1042, en la personne d'Édouard-le-Confesseur, frère du dernier roi saxon ; mais ce prince étant mort sans postérité, le droit de conquête porta de nouveau le sceptre aux mains des étrangers ; cette fois ce furent les Normands qui s'en emparèrent, sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard, leur duc, qui depuis fut surnommé le Conquérant. Ce dernier événement est de l'an 1066.

CHARLES II. DIT LE CHAUVE.

ÂGÉ DE DIX-SEPT ANS.

[840-41] L'empereur Louis-le-Débonnaire, courant de faute en faute, s'était jeté dans des embarras qui causèrent son malheur et celui de ses peuples. On va voir que l'empereur Lothaire, artisan de manœuvres obliques, s'enfonça dans un chaos d'intrigues où il se perdit, tombant aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc, pendant que, plus rusé que lui, Charles son frère, surnommé le Chauve, le prenait dans ses propres piéges, et que Louis de Bavière, que nous appellerons désormais Louis-le-Germanique, n'abandonnait le repos, qu'il aimait, que forcé par les provocations de ses frères. Tels sont les souverains qui, après la mort de Louis-le-Débonnaire, se disputèrent les débris de son empire. Il faut leur joindre le jeune Pepin, fils de Pepin, roi d'Aquitaine, réclamant l'héritage de son père, donné à son oncle Charles-le-Chauve.

Armé d'un double droit, de celui que l'aîné s'arroge quelquefois sur la famille, et de son titre d'empereur, Lothaire s'apprête à donner la loi à ses frères. Il commence par Charles, le plus jeune, et envoie dans son royaume des commissaires qui le parcourent, et exigent, au nom de l'empereur, serment de fidélité. Charles remontre à son frère, par des ambassadeurs, l'iniquité de sa conduite, lui rappelle la promesse qu'il a faite,

en présence de leur père, de le défendre contre toute espèce d'entreprises, et de lui servir de tuteur. « Vous ne devez pas être inquiet, lui répond Lothaire, je n'en agis ainsi que pour votre sûreté, et afin que vos vassaux, voyant l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, en soient plus soumis. » Cette réponse ne calme point les alarmes de Charles. Il se met en état de défense contre son frère qui accourait d'Italie avec une armée pour appuyer le zèle dont il se disait animé pour les intérêts de son pupille. C'était sans doute par l'effet du même zèle qu'il se déclara protecteur du jeune Pepin, lequel se préparait à revenir contre la donation que Louis-le-Débonnaire avait faite à son bien-aimé Charles, au préjudice de son petit-fils.

Lothaire tenta les mêmes entreprises féodales contre Louis-le-Germanique; mais celui-ci, solidement établi dans son royaume, au lieu d'hommage lui présenta une armée prête à combattre. Cette démonstration rend l'empereur plus réservé. Il remet à un autre temps ses explications avec son frère; et tourne tous ses efforts contre Charles, sur lequel les embarras inséparables d'un nouveau gouvernement lui donnaient plus de prise. Ajoutez que le jeune roi de Neustrie était déjà engagé dans une guerre contre les Bretons, qui refusaient de le reconnaître; que l'indigne tuteur se tenait assuré de plusieurs seigneurs du royaume de son pupille, qu'il avait gagnés, et qu'il espérait de grands secours de la diversion de l'Aquitaine, presque toute soulevée en faveur de Pepin.

[841] Charles avait des succès : il fut rappelé par les nouvelles qu'il eut des desseins de son frère. En effet, ils se trouvèrent en face près d'Orléans. Lothaire, déjà très-fort, était prêt à être joint par des troupes que Pepin lui amenait d'Aquitaine. Il avait dans son armée beaucoup de seigneurs neustriens, séduits par des promesses; et, loin d'être sûr de ceux qui l'accompagnaient, le jeune roi de Neustrie était réduit à se défier de ses propres domestiques. Dans cette extrémité, il prend un parti décisif, assemble les chefs de son armée, leur expose avec énergie sa situation, ses craintes, le danger pressant qui le menace, et finit par leur dire : « Que faut-il faire? » Ce peu de mots, accompagnés d'un regard perçant qui scrutait leurs pensées, anime les sujets fidèles, raffermit les chancelants, porte la honte chez ceux qui s'apprêtaient à déserter; tous s'écrient : « Nous sommes prêts à tout risquer pour vous; si nous devons périr accablés par le nombre, du moins nous mourrons fidèles. » Et la bataille est résolue.

Mais l'intention de Lothaire n'était pas que ses succès lui coûtassent du sang. Il aimait mieux les acheter par des dons et des promesses : en général il préférait la lenteur des négociations à la brusque décision des combats. Pendant des conférences qu'il ouvrit, il répandit avec profusion l'or et l'argent dans le camp de son frère, comptant par ses largesses acheter tout son royaume; mais il n'en eut qu'une partie. Le traité qui intervint conserva à Charles la plupart de ses provinces. Lothaire même permit que dans le nombre fût comprise l'Aquitaine, le patrimoine de son auxiliaire. Les deux frères signèrent cette convention à Orléans; elle n'était que provisoire, jusqu'à une assemblée qui devait se tenir à Attigny, et dont le jour fut indiqué. En attendant, Charles repartit pour la Bretagne.

Le traité d'Orléans n'ôta pas à l'empereur le projet et l'espérance de s'approprier tous les états de son frère[1]. Le voyant occupé en Bretagne, il s'appliqua à le retenir dans cette province, et à lui fermer toutes les issues vers le centre de son royaume, d'où il aurait pu tirer des forces; de sorte que, quand le roi de Neustrie quitta la Bretagne, après une pacification qu'il précipita, il trouva les chemins dégradés, les ponts rompus, et des troupes qui le côtoyaient pour retarder sa marche. Il les combattit avec succès. Pour étendard, il faisait porter à la tête de ses bataillons la croix sur laquelle avait été juré le traité d'Orléans. A cette vue, les impériaux fuyaient. Il trompa la vigilance de leurs chefs, passa la Seine qu'ils lui interdisaient, prit quelques troupes à Paris, et s'avança vers Troyes, où il devait recevoir des renforts que sa mère Judith lui amenait. Il y arriva fatigué, harassé, sans habits, sans équipages. C'était la veille de Noël. Heureusement on lui apporta sa chapelle, son sceptre, et les ornements royaux. S'il eût paru sans cet appareil à l'église pendant les fêtes, le peuple aurai cru que Dieu l'avait privé de la royauté.

Louis-le-Germanique ne voyait pas sans inquiétude les tentatives persévérantes de son frère aîné pour dépouiller le cadet[2]. Sa sûreté personnelle exigeait qu'il ne laissât pas écraser le jeune Charles : aussi levait-il des troupes, et se mettait-il en état non-seulement de se défendre, mais d'attaquer. Lothaire laisse le Neustrien et court au Germanique. Au lieu de tenter le sort des armes, il emploie auprès de lui les moyens qui lui avaient si bien réussi avec Charles. Il temporise, négocie, donne, promet, et fait si bien, que Louis se voit abandonné par ses principaux vassaux. Mais comme ce n'est pas le génie des gens trop fins et négociateurs perpétuels de pousser leur pointe

[1] Mézeray, t. I, p. 526. — [2] Ibid., I.

Digitized by Google

avec célérité, il le laissa échapper, moyennant un traité.

On est étonné de ces fréquentes défections qui transportent quelquefois si rapidement les troupes sous des drapeaux opposés, et affaiblissent et renforcent alternativement les partis ennemis[1]. Elles étaient, ces défections, une suite de la mauvaise administration de Louis-le-Débonnaire. Charlemagne avait bien, comme lui, fait la faute de diviser son empire; mais il maintint constamment ses premières dispositions, au lieu que son successeur fit, défit et refit à plusieurs fois les partages de ses enfants : et toujours avec le serment qu'il faisait, lui et les siens, de les maintenir. Il apprit ainsi à ses sujets à se soucier peu des serments qu'on leur faisait perpétuellement violer, et à ne tenir que faiblement à une fidélité rendue si variable; par là les seigneurs se trouvaient disposés, selon les conditions plus ou moins avantageuses qui leur étaient faites, à changer de souverain, prendre, quitter, rejoindre les rois sans scrupule. Ces conditions étaient le don de nouveaux fiefs, l'augmentation des anciens, la faveur de rendre les gouvernements héréditaires, la profusion des biens d'église, terres et dîmes. Il y avait émulation entre les princes à se surpasser en prodigalités, pour grossir le nombre de leurs partisans; prodigalités qui, comme on voit, ne leur coûtaient rien, ou peu de chose, mais dont les effets ont été très-funestes aux rois qui les premiers se les sont permises, et à leurs successeurs, parce qu'elles ont épuisé la source de leurs richesses, augmenté au contraire la puissance de leurs vassaux qui se sont composé des fiefs équivalents à des royaumes, et ont fait la loi à leurs souverains.

Lothaire ne s'était pas rendu à Attigny, selon l'engagement qu'il avait pris, d'y venir pour arrêter un partage définitif moins désavantageux à Charles-le-Chauve que celui d'Orléans; il devait aussi être question avec Louis-le-Germanique des prétentions de suzeraineté, que l'empereur paraissait vouloir toujours poursuivre[2]. Les deux frères, déterminés à finir ces fatigantes contestations, sans cesse renouvelées par leur frère aîné, après l'avoir vainement sommé de sa parole, s'avançaient, menant avec eux une forte armée pour l'y contraindre. Lothaire allait au-devant d'eux, non moins bien accompagné. Cependant la supériorité en nombre était du côté des deux frères. Ils rencontrèrent leur aîné près d'Auxerre, dans la plaine de Fontenay. Celui-ci attendait un renfort que Pepin lui amenait d'Aquitaine. En conséquence, il fit, selon sa coutume, des propositions conciliatoires pour retarder ses frères; mais sitôt qu'il eut reçu le secours qui lui donnait à son tour l'avantage du nombre, il signifia ses prétentions avec plus de hauteur que jamais, et ne laissa que l'alternative de se soumettre à ses volontés ou de combattre.

On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre. Il semblait que l'animosité des frères fût passée dans le cœur des soldats. La victoire pencha d'abord pour Lothaire; mais un gros corps de Provençaux et de Toulousains étant survenu à propos, elle se déclara pour les deux rois. La déroute fut complète, le carnage effroyable : on dit qu'il resta plus de cent mille hommes sur le champ du combat. Jamais semblable bataille n'avait ensanglanté le sol français. Des provinces entières perdirent leur noblesse. Les vainqueurs prirent un égal soin de tous les blessés. Ils donnèrent la même sépulture à tous les morts, et renvoyèrent les prisonniers sans rançon. Ils furent si effrayés eux-mêmes de cet épouvantable carnage, qu'ils cherchèrent à apaiser les murmures des peuples, et à calmer leurs propres scrupules en se disculpant. Ils formèrent une espèce de tribunal d'évêques auxquels ils exposèrent les démarches qu'ils avaient faites pour la paix, et les motifs qui les avaient forcés à la guerre. La cause examinée, les juges prononcèrent « qu'il fallait croire que le carnage s'était fait par le jugement de Dieu, que les princes et leurs ministres étaient innocents, et n'avaient pas souillé leur âme par cette effusion de sang. »

[842] Après sa défaite, Lothaire se retira à Aix-la-Chapelle, et Pepin en Aquitaine : Charles, aussi injuste à l'égard de son neveu, dont il voulait s'approprier la couronne, que Lothaire l'était envers lui, en le privant d'une partie de ses états, se mit à la poursuite de Pepin[1]. L'empereur, voyant son auxiliaire attaqué, vint à son secours; et les fléaux de la guerre, que cette terrible bataille aurait dû suspendre, continuèrent de ravager la France.

Les deux frères, persuadés que, tant qu'il resterait à leur aîné un coin de terre pour poser le pied en France, ils demeureraient exposés à ses entreprises, rassemblèrent tous leurs efforts pour le reléguer en Italie. Ils le harcèlent, le battent, le poursuivent, le forcent de se retirer au-delà des monts, et divisent entre eux les états qu'il possédait en-deçà; mais ils voulurent de plus que ce partage fût accompagné de formalités qu'ils jugèrent apparemment devoir le rendre sacré et irrévocable.

A Aix-la-Chapelle, ce palais autrefois le théâtre

[1] Mezeray, t. I, p. 521. — [2] Ibid., p. 528.

[1] Mezeray, t. I, p. 528.

Digitized by Google

de l'humiliation de leur père et de l'insolent triomphe du fils, ils assemblent des évêques, qui, sans doute, après des informations et procédures dont on ignore le détail, prononcent que les désobéissances de Lothaire envers son père, ses parjures, ses injustices, envers ses frères, ses cruautés, ses ravages, et toutes les calamités qu'il a causées en France, le rendent indigne d'y commander; qu'il est en conséquence privé des états qu'il y possédait. Puis s'adressant aux deux frères, les prélats leur dirent : « Vous proposez-vous de gouverner ces états selon le commandement de Dieu? — Oui, répondirent-ils. — Et nous, ajoutent les évêques, par l'autorité divine, nous vous prions de les recevoir et gouverner selon sa volonté. » Les princes trouvaient apparemment leur avantage à mettre, pour ainsi dire, leurs droits en compromis entre les mains du clergé, et il aurait fallu aux prélats une modération plus qu'humaine pour rejeter une puissance si honorable, et dont l'exercice était réclamé comme utile à la tranquillité des peuples.

[843] Certainement l'empereur dut être piqué non-seulement de la spoliation, mais encore de la publicité et des motifs honteux, malheureusement trop vrais, sur lesquels elle avait été fondée : cependant il ne s'en montra pas moins disposé à traiter avec des frères qui l'avaient déshonoré, et eux avec celui dont ils avaient si solennellement proclamé la mauvaise foi. Ils se virent à Metz pour parvenir à un partage définitif; mais il ne firent qu'effleurer la matière; à peine convinrent-ils de quelques points principaux, et remirent la conclusion à un congrès qu'ils indiquèrent à Coblentz. Les commissaires qu'ils y envoyèrent ne se trouvèrent pas des pouvoirs suffisants. Enfin ils se rassemblèrent pour la dernière fois à Thionville. Il s'y rendit un grand nombre de seigneurs des trois royaumes, qui appuyèrent de leurs suffrages la décision qui fut prise. A Charles échut ce qu'on appelle la France; à Louis, la Germanie; à Lothaire, l'Italie, avec la Provence, le titre d'empereur, et ce qu'on a nommé depuis *Lotharingia*, Lorraine, du nom de Lothaire, second fils de ce prince.

Il ne fut point parlé de Pepin ni de Charles, les deux fils de Pepin, roi d'Aquitaine, détrôné par son père, Louis-le-Débonnaire. Ils se soutinrent dans l'héritage de leur père, en tout ou en partie, tant que Lothaire les protégea; mais, par l'accord de Thionville, l'Aquitaine fut enclavée dans le partage de Charles-le-Chauve. Néanmoins les jeunes princes se défendirent pendant cinq ans contre les effors envahisseurs de leur oncle. Ils prirent toutes sortes de moyens, jusqu'à implorer le secours des Normands qui ravageaient la France, et se joindre à eux. Cette alliance les rendit odieux, et hâta leur ruine. Charles, le cadet, succomba le premier. Il fut surpris dans une embuscade, mené à son oncle, condamné, dans une assemblée de seigneurs laïcs et ecclésiastiques convoqués à Chartres à être rasé et renfermé dans le monastère de Corbie. Pepin ne tarda pas à subir le même sort. Il fut livré au roi de France par des grands vassaux de son royaume, revêtu de l'habit de moine, comme son frère, et confiné dans l'abbaye de Saint-Médard, de Soissons. Il était, dit-on, injuste, vexateur, ivrogne, débauché, gangrené de tous les vices. Ainsi le peignaient ceux qui l'avaient trahi, et celui qui profitait de la trahison; et les historiens les ont copiés, sans spécifier aucun de ses crimes. Les malheureux sont toujours coupables. Charles fut dans la suite promu à l'archevêché de Mayence par Louis-le-Germanique; mais Pepin mourut dans sa captivité.

[844] Les Normands, ces auxiliaires des princes aquitains, qui s'étaient montrés de loin sous Charlemagne, de plus près sous Louis-le-Débonnaire, enhardis et favorisés par les discordes de ses enfants, par l'impuissance où les réduisaient leurs guerres civiles, pénétrèrent dans l'intérieur de la France, qu'ils parcoururent et ravagèrent dans toutes ses parties. Un chef nommé Hochery, commandant une flotte de cent cinquante vaisseaux, brûla Rouen, l'abbaye de Jumiéges, porta le fer et le feu dans la Bretagne, l'Anjou et jusque dans l'Aquitaine. Un autre chef, guidé par des Bretons révoltés, prit Nantes par escalade, la réduisit en cendres avec les monastères voisins. Une autre troupe, beaucoup plus nombreuse, sous des chefs expérimentés, remonta la Seine jusqu'à Paris, brûla l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, depuis Sainte-Geneviève, et celle de Saint-Germain-des-Prés qui était hors de la ville. Saint-Denis aurait eu le même sort, si Charles-le-Chauve ne s'y fût porté pour le défendre. Cette troupe ravagea la Picardie, la Flandre, la Champagne, chassant devant elle les prêtres et les moines, qui fuyaient chargés des reliques. Comme les reliquaires étaient d'or et d'argent, souvent ornés de pierres précieuses, cette proie stimulait l'avidité des Barbares. Ils poursuivaient avec ardeur ceux qui les emportaient, et les massacraient, non en haine de la religion chrétienne, comme disent les annales des monastères, mais pour s'emparer de ces richesses. Leurs ravages s'étendirent jusqu'à la Gascogne. Ils prirent et pillèrent Bordeaux et plusieurs villes de ces contrées. Lothaire donna le premier l'exemple de leur accorder des établissements fixes. Ne pouvant chasser un chef nommé Hérold, il l'installa dans l'Anjou, à con-

dition qu'il s'opposerait aux courses des autres pirates de sa nation. Charles-le-Chauve l'imita, et plaça sous la même loi, dans le Cotentin, un chef nommé Godefroy. Cette politique ne peut être blâmée, puisqu'elle donnait à des provinces où se trouvaient beaucoup de terres vagues des habitants intéressés à les mettre en valeur et à les défendre. Il n'en est pas de même de l'imprudence justement reprochée à Charles-le-Chauve d'avoir prodigué à ces hordes les trésors de la France, pour les engager à se retirer avec leur butin ; d'où il arrivait que, si ce n'étaient pas eux, c'étaient d'autres de leurs compatriotes qui, tentés par les richesses que ceux-ci rapportèrent dans le nord, en sortaient pour s'enrichir à leur tour.

Il arriva des Normands en France ce qui était arrivé des Francs dans les Gaules. Ils venaient d'abord en petites bandes, erraient à l'aventure, ne cherchaient qu'à surprendre. Découverts, ils fuyaient chargés de leur butin, et se rembarquaient promptement. Comme les Francs, tant qu'ils furent obligés de se dérober aux poursuites, ce ne furent que des vagabonds et des brigands ; mais quand ils devinrent comme eux assez forts pour s'emparer de villes, de provinces, de contrées entières, la fortune, qui change les noms, leur donna celui de conquérants. Leurs commandants, de chefs de pirates, devinrent des généraux, qui traitaient avec les rois, leur imposaient des conditions, exigeaient des tributs et des terres. Comme les Francs s'étaient substitués aux seigneurs gaulois, les Normands se substituèrent à la noblesse française dans les provinces où elle avait dépéri par la continuité des guerres. Ainsi se succèdent les illustrations : des familles ignorées remplacent celles que des révolutions avaient tirées elles-mêmes de l'obscurité. Elles paraissent tout à coup sur l'horizon politique, semblables à ces météores qui étonnent les contemporains, et brillent jusqu'à ce qu'elles se perdent à leur tour dans le vague des siècles.

[845-50] Les Normands n'étaient pas les seuls qui donnaient de l'embarras au roi de Neustrie. Il se peut que le caractère sombre de ce prince, peu communicatif avec les grands de son royaume, plus craint qu'aimé dans sa propre famille, trop faible, pusillanime même contre ceux qu'il redoutait, ait été une des causes principales des troubles au milieu desquels il a vécu : mais on doit convenir que l'état d'anarchie qui, par la puissance des grands vassaux, s'était introduit dans la France, gouvernée autrefois si impérieusement, a beaucoup contribué à faire naître les factions, et les désordres qui en sont une suite. Il n'y avait pas de province, pas de ville, qui n'eût des marquis, des comtes, des ducs des gouverneurs héréditaires, exerçant sur leurs vassaux l'autorité souveraine, qu'ils ne voulaient pas laisser exercer sur eux par le monarque. A la vérité, ils faisaient hommage de leurs fiefs à la couronne ; mais, cet hommage rendu, ils se regardaient comme indépendants, maîtres de se faire la guerre entre eux, ou de former des ligues, des associations qui inquiétaient le souverain, et le forçaient de les contenir ou de les ramener à l'obéissance par les armes.

[850-53] Les Bretons se montraient les plus difficiles. La plupart voulaient un roi. La diversité des opinions causa une guerre civile. Charles, comme suzerain, intervint, non pour les accorder, mais pour leur imposer un joug de soumission plus pesant que n'avaient pu le leur faire porter son père et son aïeul. Il trouva une forte résistance, et fut enfin obligé de se contenter de l'hommage de celui des prétendants qui avait vaincu les autres.

[853-54] La réclusion et la captivité de Pepin et de Charles n'avaient pas eu l'approbation de tous les seigneurs d'Aquitaine. Plusieurs d'entre eux, mécontents de voir leur royaume incorporé à la Neustrie, désirèrent avoir un roi particulier ; et, ne pouvant se promettre de replacer sur le trône celui qu'ils regrettaient, ils y appelèrent Louis-le-Germanique. Ce prince leur offrit son fils. Il se mit en devoir de s'assurer ce beau présent ; mais Charles, plus prompt, y mena un des siens, qu'il fit couronner à Bourges, quoiqu'il fût encore dans la plus tendre enfance. Ce simulacre de royauté satisfit les Aquitains, et ils se rangèrent sous le sceptre français.

[855] Peu de temps après que Charles eut enrichi sa famille d'une nouvelle couronne, l'empereur Lothaire, son frère aîné, déposa toutes les siennes, les partagea à ses enfants, et se retira dans l'abbaye de Prum, où il mourut au bout de six mois. La cérémonie de son abdication fut touchante. Il appela près de lui ses trois enfants, et leur fit un discours pathétique, dans lequel il ne craignait pas de faire pour leur instruction l'aveu humiliant de ses propres fautes. Il leur recommanda d'abord le respect de la religion. « Toute politique, leur dit-il, qui n'est pas d'accord avec les conseils de la religion, est fausse, pernicieuse, et pousse les princes qui la pratiquent d'abîme en abîme. C'est une sottise, ajouta-t-il, de croire que la grandeur d'un souverain se prouve par l'étendue de ses terres. Ne vous y trompez pas, comme je l'ai fait : elle se mesure à celle de la justice et de la sagesse. Sans ces deux vertus, les grandes dominations ne sont que de grands brigandages. La souveraineté, mes enfants, est une chose toute sainte et toute divine. Ah ! ne croyez

Digitized by Google

pas qu'elle puisse être maintenue par l'impiété, la perfidie, la violence et l'oppression; quiconque règne plus pour l'amour de soi-même que pour l'amour des peuples n'accomplit pas les ordres de Dieu. » Il leur distribua ensuite ses états, donna l'empire et l'Italie à Louis, l'aîné, la Lorraine à Lothaire; à Charles, la Provence et la Bourgogne. « Je vous ai séparé mes terres, poursuivit-il, afin que vous les gouverniez avec moins de peine; mais je n'ai pas prétendu diviser la couronne : elle doit toujours demeurer indivisible, et vous ne devez avoir tous ensemble qu'une tête et un cœur. Je vous porte tous trois dans le mien. Hélas! ne déchirez pas les entrailles de votre père. Ne vous désunissez jamais, ni les uns d'avec les autres, ni principalement d'avec Dieu. Gardez-vous la foi entre vous, mais gardez-la à tout le monde; autrement personne ne se croira obligé de vous la garder. » Après ces mots, il leur tend les bras, les serre contre son sein, descend du trône et va s'ensevelir dans un cloître. Il est remarquable que, sept cents ans précisément après cette auguste et touchante cérémonie, elle devait avoir son pendant, par l'abdication également libre et également solennelle de l'empereur Charles-Quint en faveur de son frère et de son fils.

[856-58] L'exemple de Lothaire, revenu, après une longue expérience, des erreurs de l'ambition, si pénétré, en mourant, du néant des grandeurs, fit peu d'impression sur ses frères. Louis-le-Germanique, jusqu'alors le plus modéré des enfants le Louis-le-Debonnaire, ne tint pas contre l'occasion de dépouiller Charles-le-Chauve de ses états. Appelé par une faction de seigneurs mécontents, il pénètre rapidement en Neustrie, prend des villes, reçoit les hommages des grands. Charles, quoique surpris, parvient cependant à ramasser quelques troupes, et va au-devant de son frère; mais, gagnée par les mêmes stratagèmes qu'il avait souvent employés contre les autres, son armée l'abandonne et passe presque tout entière sous les drapeaux du Germain. Il ne reste à Charles qu'autant de soldats qu'il en fallait pour fuir, avec quelque sûreté, dans des cantons plus reculés. Il y lève une autre armée. Louis avait renvoyé une partie de la sienne en Germanie, se fiant à la fidélité des Neustriens; mais, pour faire leur paix avec leur ancien roi, ils complotent de lui livrer son frère, et peu s'en fallut que la trahison ne réussît. Lothaire, le nouveau roi de Lorraine, s'entremit de la paix entre ses deux oncles, et les réconcilia. On les vit aller dans les cours les uns des autres, se donner des fêtes, et ils vécurent quelque temps en assez bonne intelligence.

[859-61] Charles employa cet intervalle de repos à gagner les seigneurs et a s'assurer de leur fidélité, en leur distribuant des fiefs ou augmentant ceux qu'ils possédaient déjà. Il y en avait entre eux qu'il aurait été difficile de dépouiller : ne pouvant les priver de leurs prérogatives féodales, il aima mieux les en voir jouir sous son autorité et comme don de sa munificence. Tout était fiefs, commandements militaires, fonctions de justice, dignités laïques et cléricales, emplois domestiques auprès des grands. Les plus petits officiers des palais et des tribunaux, comme concierges, greffiers, huissiers et autres, tenaient leurs offices en fiefs et arrière-fiefs, en faisaient hommage par gradation à leurs supérieurs, qui les reportaient au roi. Tout cela était possédé sous l'obligation de redevances, tantôt pécuniaires, tantôt de service corporel. Il y a eu quelquefois de ces redevances très-onéreuses; d'autres, selon le caprice du donateur, fort ridicules; quelques-unes même contraires à la bienséance et aux mœurs.

[862] Ce n'est pas que les fiefs n'existassent déjà sous les prédécesseurs de Charles-le-Chauve; mais il en amena, pour ainsi dire, la mode, qui devient souvent manie chez les Français. On vit, sous lui, se confirmer et s'accroître les grands fiefs, déjà trop puissants, les duchés de Gascogne, d'Aquitaine, de Bretagne; les comtés de Flandre, de Hollande, de Champagne, de Bourgogne dont les possesseurs ont souvent lutté avec avantage contre les rois. On remarque entre eux, dans ce temps, Robert-le-Fort, descendant de Childebrand, frère de Charles-Martel, et par conséquent assez proche parent de Charles-le-Chauve. Ce prince, tant en cette considération qu'eu égard à sa valeur, l'avait fait marquis, c'est-à-dire commandant des Marches ou frontières de la Neustrie, pour la défendre contre les Bretons et les Normands. Il s'acquitta si bien de cet emploi que le roi lui donna le duché de France, qui consistait, dans le pays situé entre la Marne et la Loire, et dont Paris était la capitale.

[863-66] Robert reconnut ce bienfait en s'attachant sincèrement au roi. Il eut occasion de faire preuve de fidélité dans une circonstance importante. L'aîné des fils de Charles, nommé Louis-le-Bègue, prétendait qu'il était temps que son père lui donnât un apanage et une couronne, selon l'usage du temps, et comme Charles l'avait eue lui-même. La demande déplut au père. Le fils s'irrita du refus. Il se retira en Bretagne, y fit une levée de troupes, qu'il grossit par un renfort de Normands et tomba sur l'Anjou, qu'il ravagea. Comme il s'en retournait chargé de butin, le duc de France l'attaqua et dispersa ses troupes. Il contribua ensuite à réconcilier le père avec le fils, qui obtint des comtés et des abbayes pour son en-

Digitized by Google

tretien, sans qu'il lui fût permis ni défendu de prendre le nom de roi.

Robert ne fut pas si heureux dans une autre expédition. Il venait de remporter un grand avantage sur les Normands, commandés par un général nommé Hasting : il les avait investis, et se croyait sûr de les faire prisonniers, lorsque ceux-ci, trouvant un moment favorable, fondent sur les Français pour s'échapper. Robert accourt sans prendre le temps de se revêtir de sa cotte d'armes. Il les repousse ; mais, pendant qu'il les poursuivait avec trop d'ardeur, il est atteint d'un javelot, tombe et meurt sur le champ de bataille. Il laissa d'Adelaïs, qu'on croit fille de Louis-le-Débonnaire deux fils, Eudes et Robert, encore en bas-âge.

[862-69] Des trois fils de l'empereur Lothaire, il n'en restait que deux, Louis II, empereur et roi d'Italie, et Lothaire, roi de Lorraine. Charles, roi de Provence, était mort, et ses frères avaient partagé son royaume. Le roi de Lorraine avait eu pour première inclination une jeune personne nommée Valdrade, élevée auprès d'Ermengarde, sa parente, mère du jeune prince. Lothaire voulait l'épouser; mais Charles-le-Chauve employa des sollicitations si pressantes auprès de son neveu, que le jeune prince se détermina pour Tietberge, que son oncle lui présenta, parce que ses parents lui avaient toujours été dévoués.

Un an s'était à peine écoulé, que les premiers feux du prince, sans doute partagés par Valdrade, se rallumèrent. Pour vivre plus librement avec elle, il fit annuler son mariage avec Tietberge, qu'il accusa d'adultère devant deux evêques, représentés, l'un comme simple et ignorant, et l'autre comme un ambitieux, que le roi avait gagné, en le flattant de l'espérance d'épouser sa nièce.

Les parents de la reine appelèrent au pape. C'était Nicolas I, homme ferme et absolu. Il cassa la sentence des deux évêques, les déposa, et ordonna à Lothaire de reprendre sa femme, et de se séparer de Valdrade, qu'il excommunia. De plus, il chargea Charles-le-Chauve de faire exécuter la sentence, d'user d'abord des moyens de douceur et de persuasion pour ramener à son devoir ce jeune homme aveuglé par la passion; mais, s'ils ne réussissaient pas, le pontife insinuait d'employer la force. C'était fournir une occasion favorable à Charles de satisfaire, sur les états de son neveu, l'ambition de s'agrandir, dont il était toujours possédé. Lothaire le sentait et se trouvait très-embarrassé entre le désir de garder sa maîtresse et la crainte de perdre son royaume. Louis-le-Germanique, attentif, pour son propre intérêt, à ne pas souffrir l'agrandissement de son frère, persuada à son neveu d'éloigner Valdrade, et de rapprocher Tietberge. Lothaire la reprit; mais il la traita si mal que l'infortunée reine demanda à se séparer. Le pape s'y opposa.

L'excommunication de Valdrade mettait un frein sinon à la passion de Lothaire, du moins aux preuves publiques qu'il aurait voulu lui en donner en l'avouant pour son épouse. Il alla à Rome, dans l'espérance de fléchir le pape, qui n'était plus Nicolas, mais Adrien II. Il le trouva aussi inexorable que son prédécesseur. Loin de se laisser gagner, le pontife exigea de ce prince, en l'admettant a la sainte table, de jurer qu'il avait quitté sincèrement Valdrade, et que jamais il ne la reprendrait. Adrien prescrivit le même serment aux seigneurs qui l'accompagnaient, et, prenant un ton prophétique, il leur annonça que, s'ils juraient contre leur conscience, ils mourraient dans l'année, et ils moururent : l'événement a peut-être donné lieu de supposer la prédiction. Lothaire n'eut point d'enfants de Tietberge. De Valdrade, qui lui survécut, il laissa deux filles et un fils naturel, nommé Hugues. Dans la suite, Charles-le-Gros lui accorda quelques provinces du royaume de son père; mais voyant que le jeune prince augmentait ses prétentions et se mettait en état de les faire valoir, il lui fit crever les yeux, et le renferma dans l'abbaye de Prum, où il mourut.

[870-71] L'empereur Louis II réclama le royaume de son frère Lothaire; mais comme il était alors occupé en Italie et embarrassé d'une guerre contre les Sarrasins, hors d'état par conséquent de soutenir son droit, Charles-le-Chauve s'empara d'abord de tout le royaume; ensuite, sollicité et menacé même par Louis-le-Germanique, il vint à accommodement, et les deux frères se partagèrent la Lorraine, sans égard pour les réclamations de l'empereur Louis, leur neveu.

[871-72] On a vu que Charles s'était trouvé comme forcé de laisser porter à Louis-le-Bègue le titre de roi. Un autre fils, nommé Carloman, enhardi apparemment par le succès de son frère, demanda aussi un apanage. Sur le refus de son père, il conspira contre lui. Le monarque, afin de le mettre hors d'état de continuer sa révolte, le fit ordonner diacre malgré lui, et renfermer dans un monastère. Il en sortit à la sollicitation des légats que le pape avait envoyés pour d'autres affaires, recommença ses intrigues, et soutint même sa rébellion par les armes. Les évêques de la province de Sens, dont il était justiciable, comme diacre de l'église de Meaux, lancèrent contre lui l'excommunication. Il n'en tint compte:

Digitized by Google

mais s'étant encore laissé arrêter, il fut dégradé dans un concile de Senlis, livré ensuite aux juges laïcs, qui le condamnèrent à la mort. Son père commua son supplice en celui d'être privé de la vue, « afin, porte la sentence, qu'il ait le temps » de faire pénitence. » Étrange commisération! Il subit sa sentence. Louis-le-Germanique, son oncle, plus compatissant que son père, le tira de sa prison, et lui donna une abbaye, pour y passer tranquillement des jours de douleur, qui ne furent pas longs. Ce supplice de crever les yeux, qui a été longtemps pratiqué en France, venait de l'Orient, où il est encore employé entre les princes.

[873-75] Après l'acquisition d'une partie de la Lorraine, qui agrandissait si fort les états de Charles-le-Chauve, un nouvel événement mit le comble à ses désirs ambitieux. L'empereur Louis II mourut sans enfants mâles. Les grands d'Italie désiraient faire tomber les couronnes impériale et royale sur l'un d'entre eux; mais le pape qui trouvait beaucoup plus avantageux à sa puissance d'avoir pour maître des pays qui l'environnaient un prince étranger qu'un empereur résidant près de lui, se montra disposé à préférer le roi de France, qui, d'ailleurs, avec Louis-le-Germanique, était l'héritier naturel de leur neveu. Charles appuya cette bonne volonté du souverain-pontife, en menant promptement au-delà des monts une armée nombreuse, et précédant, par sa diligence, deux fils de Louis-le-Germanique qui venaient réclamer le droit de leur père. Comme il se trouvait le plus fort, le pape le couronna empereur et roi d'Italie en grande solennité le jour de Noël : ainsi Charles, cet enfant presque déshérité à sa naissance, se trouva à la fin le plus avantagé des trois frères.

[876] Ses succès en Italie ne détruisirent pas les prétentions de Louis-le-Germanique; il se proposait de faire éprouver au nouvel empereur les effets de son ressentiment en attaquant ses états en-deçà des monts, lorsque la mort arrêta l'exécution de ses projets. Il laissa trois fils, auxquels il avait partagé, de son vivant, ses états, avec l'approbation de Charles, son frère. Carloman eut la Bavière, avec le titre bien hasardé de roi d'Italie; Louis, la France orientale ou la Germanie; et Charles, dit le Gros, la Frise, l'Alsace, les Grisons, et de plus la Suisse et la Lorraine par indivis avec Louis.

Nouvelle occasion pour Charles d'augmenter ses vastes états. Avant que ses neveux aient pris leurs mesures et soient bien établis sur leurs trônes, il attaque Louis qui avait la Germanie. Le jeune prince réclame le traité de partage entre ses frères, que son oncle avait ratifié, et offre de prouver, selon l'usage du temps, par trente témoins, qu'il n'a point contrevenu à cet accord, comme Charles l'en accusait, pour avoir un prétexte d'envahir ses états; de ces témoins, dix devaient subir l'épreuve de l'eau froide, dix celle de l'eau chaude, et dix celle du fer ardent.

L'épreuve de l'eau froide consistait à plonger celui qui s'y soumettait, bien garotté, dans une cuve pleine d'eau; s'il tombait au fond, il était coupable; s'il surnageait il était innocent. Dieu, croyait-on, aurait plutôt fait un miracle que de laisser périr un innocent. Pour la seconde épreuve, il fallait sortir sain et sauf d'une cuve d'eau bouillante, où l'on restait un temps déterminé. Enfin celui qui s'exposait à l'épreuve du fer ardent était obligé ou de marcher lentement sur des socs rougis, ou de mettre et laisser sa main dans un gantelet sortant de la fournaise, sans qu'il parût trace de brûlure. Il y avait encore l'épreuve de la croix, qui consistait à tenir ses bras étendus le plus longtemps qu'il était possible; celui qui les laissait tomber le premier perdait sa cause. Ces épreuves, et quelques autres moins communes et aussi bizarres, se faisaient dans l'église, sous l'inspection des prêtres, et étaient accompagnées de prières et de cérémonies qui leur donnaient un caractère sacré.

[876-77] Les trente champions de Louis, au grand étonnement des spectateurs, subirent chacun leur épreuve avec succès. Charles parait convaincu, consent à mettre en délibération les droits qu'il se donnait, et promet, en attendant la décision, de ne commettre aucune hostilité. Il se retire en effet; mais il revient brusquement sur ses pas croyant surprendre son neveu. Celui-ci, qui se tenait sur ses gardes, accepte la bataille et remporte une victoire complète; elle donne le temps aux trois princes, fils de Louis-le-Germanique de s'assurer dans leurs partages.

Carloman, qui dans le sien trouvait le titre de roi d'Italie, entreprend de le réaliser en se mettant en possession de cette contrée. L'empereur, son oncle, y était occupé à la défendre contre les Sarrasins. Il conférait alors à Verceil, avec le pape et plusieurs seigneurs d'Italie, sur les moyens d'écarter ces ennemis. Le roi de Bavière saisit ce moment où toutes les attentions étaient fixées exclusivement sur les Sarrasins, mais sans que les preparatifs pour les repousser fussent encore faits; il entre brusquement en Italie, et avance rapidement vers le lieu des conférences. A la nouvelle de sa prochaine arrivée, l'assemblée se dissipe; le pape se sauve à Rome, les seigneurs se dispersent, l'empereur se retire vers les Alpes; mais, ce qui est fort surprenant, le jeune Bava-

rois, en si beau chemin, s'arrête comme saisi d'une terreur panique, et rebrousse vers l'Allemagne.

Charles s'imagine que c'est peut-être pour pénétrer en France pendant qu'il est en Italie. Il en fait prendre promptement le chemin à sa femme et à ses trésors. Il les suivait de près, lorsqu'il tombe malade dans un village au pied des Alpes, et y meurt empoisonné, dit-on, par son médecin, Juif de nation, nommé Sédécias. L'histoire ne marque pas qu'il ait été fait aucune enquête sur ce crime, ni même qu'il ait été constaté; on en ignore aussi les motifs : mais on pourrait les trouver dans la haine assez générale dont Charles était chargé.

Le peuple lui en voulait, parce qu'il le croyait cause des maux qu'il éprouvait de la part des Normands, qu'il ne repoussait pas, et des fléaux affreux, suite des guerres dans lesquelles son ambition l'engageait perpétuellement. Les seigneurs ne lui avaient point obligation des terres, comtés, marquisats, duchés, qu'il leur distribuait avec profusion, parce qu'ils jugeaient par sa conduite qu'il n'en rendait souvent quelques-uns puissants que pour les opposer à leurs rivaux, et les détruire les uns par les autres. En effet, son règne fut continuellement agité par les cabales et les révoltes. Dans sa famille il comptait autant d'ennemis que d'enfants, de frères et de parents; Richilde même, qui avait été sa maîtresse du vivant de sa femme, et qu'il épousa après la mort d'Hermentrude, n'a pas été exempte du soupçon de l'empoisonnement attribué au médecin : c'est à ce qu'on croit, pour cela, qu'il n'en fut fait ni recherche ni punition. Il eut de Richilde quatre fils qui moururent en bas âge; et d'Hermentrude, il lui restait, quand il mourut, un fils nommé Louis et surnommé le Bègue.

Aucun roi, sans en excepter même Charlemagne, n'a rassemblé si fréquemment les seigneurs et les évêques de son royaume. Aucun n'a fait tant de négociations, et n'a conclu tant de traités; mais aucun n'a été moins scrupuleux à manquer de parole. Maître de très-vastes états, jamais empereur n'a été moins puissant dans chacune de ses parties, et malheureusement il transmit cette impuissance à ses descendants. La faute en fut à lui-même et à son avidité.

Immédiatement avant son dernier voyage d'Italie, il avait tenu à Quiersi ou Carisi-sur-Oise un parlement, qui avait pour objet d'assurer la tranquillité du royaume pendant son absence[1]. Défiant, à cause de la rapacité qu'il avait à se reprocher, il se crut obligé à une profusion de grâces; avare, il en accorda qui semblèrent ne lui rien ôter, mais qui devaient coûter bien cher à sa postérité. Soit pour récompenser des services rendus, soit pour fixer des intentions suspectes, ses prédécesseurs, depuis Charles-Martel, avaient donné de temps à autre l'exemple de rendre quelques fiefs héréditaires. Indiscret imitateur d'une politique qui pouvait perdre de son danger par la rareté des applications, Charles, par un réglement fameux qu'il proposa dans cette assemblée, s'avisa d'étendre ce privilége à tous les fiefs dont les possesseurs viendraient à mourir pendant son absence, ou qui, par la douleur que pourrait leur apporter sa propre mort, renonceraient après lui à ces mêmes fiefs en faveur de leurs enfants : motif bizarre de la concession la plus imprudente qui fut jamais, qui ouvrit la porte à mille autres, et qui fut bien autrement funeste à l'état que celle de Clotaire II sur l'inamovibilité des maires. Il est remarquable que ces deux princes, qui eurent à peu près la même fortune, commirent aussi à peu près la même faute. Mais si celle du premier dut faire échapper le sceptre des mains qui le portaient, celle du second brisa le sceptre lui-même, et livra la France à tous les malheurs d'un état de guerre perpétuel, suite inévitable des rivalités sans cesse renaissantes de cette multitude de petits souverains nés de l'anarchie de la féodalité. A chacune de ces deux époques néanmoins il fallut encore un peu plus d'un siècle pour opérer la désorganisation totale : tant est stable et solide, même avec ses imperfections, l'édifice toujours admirable d'un gouvernement quelconque!

Avant d'aller plus loin, nous devons à l'importance d'un événement qui se passait à Constantinople, au temps de Charles-le-Chauve, et qui devait ajouter à la plaie immense dont souffrait déjà l'église par les conquêtes et le prosélytisme des Sarrasins, d'y arrêter un moment nos regards. Ignace, patriarche de Constantinople, gouvernait son église avec une fermeté qui blessait une cour voluptueuse, et que l'on rendit suspecte au jeune empereur Michel III. Il exile le patriarche, auquel l'intrigue donne un successeur plus complaisant. C'était Photius, laïc d'une naissance illustre, d'un savoir immense dont il nous reste des témoignages, et qui avait exercé les charges les plus éminentes de l'état. En six jours, on le fait passer par tous les degrés du sacerdoce. A peine il est sacré patriarche, qu'il assemble un concile, où il prononce la déposition d'Ignace. Le pape Nicolas I, instruit de ces faits par Photius lui-même, le déclare intrus sur son propre rapport. Photius, d'autant plus irrité qu'il s'était promis de capter le suffrage du pape, al-

[1] Var. *Monarch. Fr. ann.* 877.

Digitized by Google

taque alors le souverain pontife, qu'il prétend déposer; accuse les Latins d'erreurs, d'ailleurs peu importantes; et, blessé enfin du joug importun d'une juridiction supérieure à la sienne, tente de s'en affranchir, en insinuant que, depuis la translation du siége de l'empire à Constantinople, la suprématie religieuse avait aussi passé à l'église de cette capitale, comme si la hiérarchie nécessaire au gouvernement de l'église n'avait pas été fixée pour cette raison dès son origine, et comme si elle eût pu varier par des dispositions subséquentes, étrangères à son essence, et émanées d'une autorité instituée pour un autre objet. La mort de Michel mit fin au triomphe de l'usurpateur. Basile rappela Ignace, et Photius fut déposé l'an 869, dans le huitième concile général tenu à Constantinople; mais, à la mort d'Ignace, ce même Basile, séduit par les flatteries de Photius, le rétablit sur le siége qu'il avait occupé. Comme la circonstance d'intrusion ne subsistait plus, Jean VIII, pour le bien de la paix, le reçut d'abord à la communion de l'église, et le condamna depuis pour les menées auxquelles il se livrait à l'effet d'infirmer les décisions du dernier concile, ainsi que pour les inculpations indirectes d'hérésie qu'il faisait à l'église romaine au sujet de la procession du Saint-Esprit. L'empereur Léon VI, qui succéda à Basile, fit exécuter cette condamnation en exilant Photius, dont il n'est plus parlé. Mais les semences de révolte et d'indépendance à l'égard de l'église romaine ne disparurent point avec lui : elles ne germèrent que trop dans la suite, et formèrent à quelque temps de là une scission déclarée qui enleva à l'église la moitié de ses enfants. Ce fut l'ouvrage de Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, dont l'entêtement à renouveler les erreurs de Photius et à y persister consomma le schisme, vers l'an 1056, à l'époque de l'avénement d'Isaac, le premier des Comnènes, à l'empire grec; du malheureux Henri IV à l'empire d'Allemagne; et du premier Philippe au trône de France.

§ II. 877 — 936.

Commencement de la décadence des Carlovingiens et interruption de la succession directe sous Louis II, dit le Bègue, fils de Charles-le-Chauve, et sous ses trois fils, Louis III, Carloman, et Charles III, dit le Simple. Quatre usurpateurs, au préjudice de ce dernier, regnent, successivement et en concurrence avec lui, savoir : l'empereur Charles-le-Gros, son parent; Eudes, fils de Robert-le-Fort, duc de France; Robert, frère d'Eudes; et Raoul, gendre du roi Robert, lequel survécut à Charles de quelques années. Période de cinquante-neuf ans.

—

LOUIS II, DIT LE BÈGUE

ÂGÉ DE TRENTE-TROIS ANS.

Ce ne fut pas sans difficulté que Louis obtint de succéder à son père [1]. Les grands se prétendirent en droit de donner la couronne. Ils se fondaient sur ce que, ne l'ayant pas reçue du vivant de son père, ce prince n'y avait pas un droit immédiat. Soit mésestime pour le prince personnellement, soit désir de profiter de l'affaiblissement que l'autorité royale recevait de la puissance excessive des grands vassaux, ils délibérèrent s'ils ne mettraient pas sur le trône quelque autre prince de la famille de Charlemagne, ou même un d'entre eux. Richilde, sa belle-mère, avait en main les trésors de son mari et les ornements royaux; elle était de plus dépositaire des dernières volontés de Charles. Cette princesse pouvait, en supprimant le testament du roi, s'il était favorable à son beau-fils, et en livrant les trésors et les ornements, dont la possession était alors une espèce de titre, rendre très-puissant le parti de celui qu'elle aurait préféré. Contraire d'abord à Louis-le-Bègue, elle se laissa gagner, lui remit le testament de son père, qui le déclarait héritier, et livra ce qui lui plut des trésors et des ornements, dont Louis se servit pour se faire sacrer à Reims. Il répandit après cela les grâces et les dignités, distribua des fiefs, comme avait fait son père, des abbayes et jusqu'à ses domaines. Les princes (c'est ainsi qu'on commençait à appeler les grands seigneurs) s'offensèrent de ce qu'il donnait, de son propre mouvement, et seul, ce qu'il ne pouvait donner que par leur consentement et dans les assemblées générales. Ainsi, pour un petit nombre de mécontents qu'il apaisa, il en fit une infinité d'autres.

[879] Les troubles qui brouillaient alors l'Italie forcèrent le pape Jean VIII de venir en France. Il y couronna de nouveau Louis-le-Bègue; mais on ne voit pas qu'il lui ait donné le titre d'empereur, ni que ce prince l'ait jamais pris. Sa santé

[1] Mézeray, t. I, p. 326.

très-faible ne lui permettait pas de faire de grandes entreprises. On l'a pour cela surnommé *Fainéant* : mais il paraît qu'il n'était pas dépourvu de talents pour gouverner. Il commençait même à se faire craindre des seigneurs turbulents, lorsqu'il mourut dans la troisième année de son règne. Cette disposition des esprits a fait soupçonner qu'il fut empoisonné.

Louis-le-Bègue, dans sa jeunesse, et n'ayant encore que dix-neuf ans, se livrant, pour se choisir une épouse, au vœu de son cœur plus qu'aux convenances de son rang, avait jeté les yeux sur Ansgarde, fille d'un comte Hardouin, son favori, et s'était uni à elle par un hymen secret. Le défaut du consentement de Charles-le-Chauve, son père, avait suffi à ce dernier pour forcer son fils, sans autre forme, à répudier Ansgarde et à recevoir de sa main une autre épouse appelée Alix ou Adélaïde. De la première il eut deux fils, Louis III et Carloman. La seconde était enceinte lorsqu'il mourut. Elle accoucha d'un fils posthume connu sous le nom de Charles-le-Simple. Les opinions se partagèrent au sujet de la légitimité de ces princes. Les uns la voyaient dans les fils du premier lit, parce que l'union de leur père avait été dissoute sans avoir recours aux formes ecclésiastiques; et les autres, dans celui du second, sur le motif du respect dû à l'autorité paternelle et aux lois du royaume, qui la consacraient. Cette diversité d'opinions nuisit à tous également. Du doute à l'égard de leurs droits le passage fut aisé à les méconnaître tout-à-fait; et les seigneurs puissants, qu'avait enrichis la faiblesse ou la munificence des pères, commencèrent à jeter des regards de convoitise sur le trône de leurs enfants. Louis-le-Bègue, qui, au lit de la mort, pouvait pressentir ces dispositions, recommanda ses fils aux seigneurs qui l'environnaient, et leur choisit pour tuteur Hugues, abbé de Saint-Denis, beau-fils de Robert-le-Fort, qui avait épousé sa mère, et frère utérin d'Eudes, comte de Paris, et de Robert, son frère, qui tous deux doivent s'asseoir sur le trône [1].

LOUIS III, ET CARLOMAN.

Nous rentrons dans un nouveau chaos semblable à celui d'où naquirent les Carlovingiens, chaos reproduit par le désordre et la confusion où tomba cette race, et d'où sortirent à leur tour les Capétiens. Pour s'y reconnaître, il ne faut pas perdre de vue, dans la suite des événements, la postérité de Childebrand, frère de Charles Martel, et oncle de Pepin, père de Charlemagne. Childebrand a été bisaïeul de Robert, maire du palais de Pepin Ier, roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire; et Robert, père lui-même de Robert-le-Fort, dont nous avons parlé, et qui fut tué dans un combat contre les Normands. Cette généalogie, au reste, n'est point incontestable; et quelques auteurs, sur diverses autorités, et notamment sur celle d'Aimoin, qui écrivait au commencement du onzième siècle, font Robert-le-Fort de race saxonne, et même fils ou petit-fils de Vitikind [1].

Les difficultés qu'éprouva l'exécution des dernières volontés de Louis-le-Bègue, en faveur de ses enfants, éclatèrent dans une assemblée que les seigneurs auxquels ce prince avait recommandé ses fils convoquèrent à Meaux. Il s'y trouva des mécontents du dernier règne, qui prétendirent que, dans la situation où se trouvait la France, sans cesse menacée par les Normands, il lui fallait, non des enfants, mais un chef d'un âge mûr, et puissant par lui-même. Ils nommaient Louis de Germanie, dit de Bavière et le Jeune, fils de Louis-le-Germanique. Leur faction était si forte, que, pour s'en débarrasser, on céda à ce compétiteur la partie de la Lorraine que Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient possédée. Ces obstacles levés, Louis et Carloman furent couronnés dans l'abbaye de Ferrières en Gatinois. Ils se partagèrent les états de leur père. Louis eut la Neustrie, c'est-à-dire toute la partie de la France entre la Loire et la Meuse, compris la Flandre jusqu'à la mer; et Carloman, l'Aquitaine et la Bourgogne.

[880-82] Les deux frères eurent d'abord à se défendre contre Louis, leur oncle à la mode de Bretagne, qui renouvela ses prétentions; mais elles ne furent pas de longue durée, parce qu'une irruption furieuse des Normands le força, plutôt que de continuer à tourmenter ses cousins, à joindre ses forces aux leurs pour éloigner le danger commun. Ils appelèrent encore à leur secours Charles, dit le Gros ou le Gras, frère du Bavarois. Ayant pris la couronne de Lombardie, il était occupé en Italie à soutenir les droits que lui avait légués Louis-le-Germanique, leur père. Néanmoins il vint au secours de ses parents. Les quatre rois réunirent leurs armes, et livrèrent aux Normands des combats très-meurtriers, mais qui ne furent pas décisifs.

[883-84] Les Normands continuèrent à occuper plusieurs contrées. Ils s'y fixèrent avec d'autant plus de facilité, qu'ils furent délivrés en peu de temps de trois de leurs principaux adversaires : Louis de Germanie mourut le premier, de mala-

[1] Mezeray, ann. 887.

[1] Sainte-Foix, *Essais sur Paris*, art. *Gaulois*.

Digitized by Google

die; Louis III le suivit de près. Il se rompit les reins sous une porte basse, où son cheval l'emporta à la poursuite d'une fille qui fuyait les empressements de sa passion. A peine Carloman s'était-il mis en possession de sa succession, qu'il fut tué à la chasse par un sanglier. Ces trois princes moururent sans enfants.

CHARLES-LE-GROS

AGÉ D'ENVIRON CINQUANTE-QUATRE ANS

[884] Charles-le-Gros portait, comme nous l'avons dit, la couronne de Lombardie. Il s'était fait donner celle d'empereur d'Italie. Les états de son frère Louis, la Bavière, la Lorraine, la Souabe, et une grande partie de l'Allemangne, lui tombèrent de droit en partage, et il y fut reconnu. Enfin la couronne de France lui fut aussi déférée au préjudice du jeune Charles, son neveu à la mode de Bretagne, et fils posthume de Louis-le-Bègue. On prétend, à la vérité, que ce fut à titre de régence, et cela explique pourquoi il n'a pas de rang numérique parmi les rois de France du nom de Charles. Quoi qu'il en soit, il réunit sous son sceptre presque tous les états de Charlemagne.

Mais quel homme pour s'asseoir sur le trône de ce monarque! Charles était petit, avait les jambes torses, et un embonpoint excessif, qui lui fit appliquer le nom de Gros : cette obésité le rendait lent et peu propre aux opérations militaires. Son esprit était borné, son caractère ombrageux et défiant. Il était tourmenté d'un mal de tête habituel, qui dégénéra à la fin dans une démence, dont il eut de fréquents accès. Avec ces imperfections, ces infirmités, et tous les accompagnements d'un pareil état, est-il étonnant qu'il ait été généralement abandonné quand le moment de l'infortune arriva?

[885-86] Le seul essai que les Français firent de la capacité de Charles, qu'une prévention favorable avait fait préférer à son cousin, ne fut pas heureux. Il y avait des traités existants avec les Normands. Le nouveau roi, sous prétexte de les confirmer, attire un des principaux chefs dans une embuscade, et le fait massacrer avec les seigneurs qui l'accompagnaient. Cette perfidie non-seulement soulève les Normands qui étaient en France, mais leur indignation en appelle des armées entières qui accourent de toutes parts pour venger leurs compatriotes.

Sous la conduite de Rollon, leur chef, ils remontèrent de Rouen à Paris en si grand nombre, que la Seine était couverte de leurs bateaux dans un espace de deux lieues. Le siége de cette ville est mémorable par l'opiniâtreté des assiégeants et la défense vigoureuse des assiégés. Il dura quatre ans, non pas continus, mais par intervalle. Tout ce qu'on employait alors pour l'attaque et la défense des places y fut mis en pratique, escalades, mines, assauts, machines pour lancer au loin pierres et traits, béliers pour enfoncer les murailles, tours ambulantes pour en approcher, poix fondue, eau bouillante, versées du haut des murs sur les assaillants. Après des attaques sans succès, les Normands se retiraient dans des tours qu'ils avaient bâties autour de la ville, qui consistait tout entière dans l'île qu'on nomme actuellement la Cité. Pendant la suspension des hostilités, ils ravageaient les campagnes à une assez grande distance. Il y eut de leurs partis qui pénétrèrent jusqu'en Bourgogne, à l'aide de leurs bateaux, qu'ils firent passer par terre dans la Seine au-dessus de Paris; ils tentèrent d'escalader Sens, mais ils furent repoussés. Paris était défendu par l'évêque Goslin, prélat qu'on dit avoir été aussi brave que prudent; par Eudes et Robert, fils de Robert-le-Fort, et par un grand nombre de guerriers venus au secours de cette ville, qui était toujours regardée comme la capitale de la France.

[886-87] L'empereur qui était en Italie, envoya contre les Normands Henri, duc de Saxe, qui les battit et les éloigna. Ils se rapprochèrent. le Saxon revint, entra dans la ville, risqua une sortie en nombre inégal, et fut tué. Enfin, vaincu par les instances réitérées des Parisiens, Charles vient lui-même. Il déploie aux yeux des assiégés une armée formidable, campée sur le Mont-de-Mars, dit Montmartre; et lorsqu'on croyait qu'en se laissant seulement tomber sur ces brigands, embarrassés d'un siége et de leur butin, il allait les écraser par la seule masse de cette armée, non seulement il ne les attaque pas, mais il entre avec eux en composition, et leur promet sept cents livres pesant d'argent, à payer dans un temps marqué. En attendant ce terme, il leur livre, pour ainsi dire, à piller les provinces qui leur conviendront.

[888] A la nouvelle de cette honteuse capitulation, un cri d'indignation s'élève par toute la France. Le mépris qu'elle inspire pour l'empereur se répand dans ses autres états; son armée l'abandonne tout entière. Français, Lorrains, Bavarois, Germains, Italiens, renoncent, comme de concert, à son obéissance : et, ce qu'on aurait peine à croire si tous les historiens ne l'attestaient, il se trouve seul, absolument délaissé, sans un valet pour le servir, sans un denier pour vivre, en sorte qu'il serait mort de misère, si Luitpert, archevêque de Mayence, ne l'eût retiré, et ne lui eût conféré, dit-on, un canonicat

Digitized by Google

pour vivre. Arnould, son neveu, fils bâtard de Carloman, roi de Bavière, l'un de ses frères, et mis à sa place en possession des états de Germanie, lui donna trois ou quatre petits fiefs dont il ne profita pas longtemps. Il mourut dans un village de Souabe, les uns disent de chagrin, les autres de poison; il ne laissa pas d'enfants.

EUDES,

AGÉ DE TRENTE ANS.

C'était une belle occasion pour rendre la couronne à Charles, le fils posthume de Louis-le-Bègue; mais il n'avait que dix ans.

L'abbé Hugues, tuteur de Charles, avait été remplacé par Eudes, son frère utérin, fils de Robert-le-Fort, comte de Paris. Il paraît qu'il ambitionnait le trône. Il fut tenu à Compiègne une assemblée sur ce sujet. Malgré les qualités d'Eudes, malgré sa valeur et sa sagesse reconnues, une taille avantageuse, une affabilité qui lui conciliait l'estime de la noblesse et l'affection des peuples; enfin, malgré le besoin qu'on ne pouvait se dissimuler d'avoir un roi qui pût gouverner et combattre par lui-même, on hésita, tant le droit du jeune prince était bien reconnu, si on établirait un substitut couronné, ou un dépositaire du sceptre pour le rendre à Charles, quand son âge et les circonstances lui permettraient de le porter. Il arriva ce qu'on voit d'ordinaire dans ces sortes d'assemblées, où l'on n'ose s'expliquer clairement. On prit un parti moyen : On déclara Eudes roi, avec des clauses ambiguës, qui ne décidaient pas clairement s'il abdiquerait, à certaines époques ou dans certaines circonstances, en faveur de son pupille, ou s'il jouirait du titre et de l'autorité royale jusqu'à sa mort.

[888-92] Il signala la première année de son règne par des victoires sur les Normands qu'il chassa des environs de Paris. Il alla les chercher jusque dans le Cottentin et la Bretagne, où il leur fit essuyer des échecs importants. D'un autre côté, il pourvut à l'intégrité du royaume, en empêchant un comte d'Auvergne et de Toulouse, qui s'était rendu très-puissant en Aquitaine, de s'y faire déclarer roi. Mais en retenant d'une main, il prodiguait de l'autre, et distribuait avec profusion des domaines, des fiefs, des abbayes, aux seigneurs dont il croyait que l'amitié pouvait lui être utile par la suite

EUDES ET CHARLES III, LE SIMPLE,

CHARLES, AGÉ DE QUATORZE A QUINZE ANS.

[895-97] Le moment arriva pour Eudes de tirer parti de sa générosité. Charles grandissait, et les seigneurs attachés au sang de Charlemagne commencèrent à insinuer au tuteur qu'il était temps de rendre à son pupille le sceptre qu'on ne lui avait confié que comme un dépôt. Eudes ne goûta pas la proposition. De la négociation on en vint aux armes; le sort n'en fut pas favorable à Charles : il éprouva même un revers décisif, qui le força de se retirer chez Arnould, empereur de Germanie. Ce prince lui donna des troupes pour rentrer dans son royaume. Il fit mieux; de concert avec les seigneurs, las sans doute d'une guerre qui durait depuis plusieurs années, il engagea les deux rivaux à partager le royaume. Eudes eut le pays entre la Seine et les Pyrénées. Charles, reconnu pour souverain dans la partie même qu'il abandonnait, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse, compris la Flandre jusqu'à la mer; mais il se trouva bientôt maître de toute la France par la mort d'Eudes. Ce prince ne laissa qu'un fils, qui vécut peu; mais il avait un frère nommé Robert, qui s'était distingué avec lui dans le siége de Paris.

CHARLES III, LE SIMPLE,

AGÉ DE VINGT ANS.

[898-911] Dans tout ce qu'on a vu jusqu'à présent on ne trouve rien qui puisse fonder le surnom de *Simple* que l'histoire donne à Charles; il s'est même encore passé plusieurs années, depuis son entier rétablissement, sans aucun de ces événements qui impriment sur leurs auteurs le sceau de la faiblesse. Au contraire, on lui trouve de la fermeté à soutenir la dignité de son trône. Il revendique la Lorraine et des parties de l'Aquitaine distraites du royaume, se met à la tête des armées, combat de sa personne. On peut dire qu'il gouverna avec prudence; puisque dans un temps si orageux, l'histoire ne fait mention ni de troubles ni de factions; on ne peut même lui refuser des vues sages et une saine politique dans le traité qu'il fit avec les Normands.

[912] Ces peuples s'étaient extrêmement multipliés en France. Rollon entretenait sur les côtes une armée que les recrues perpétuelles venues du nord et l'adjonction de tous les vagabonds que le pillage attire, rendaient formidable. Il avait fixé le siége de sa domination à Rouen. Sans se plonger

Digitized by Google

dans la mollesse, il y accoutumait ses capitaines à goûter les douceurs d'une vie tranquille. Le repos et les agréments d'une cour pacifique leur faisaient perdre l'habitude de leurs mœurs féroces. On rapporte que la société des évêques de ces cantons, leurs instructions, leurs exhortations, contribuèrent beaucoup à ce changement. Rollon luimême s'en laissa toucher. On donne à ce prince un amour extrême pour la justice, et une fermeté inflexible pour la faire exécuter. Des bracelets d'or restèrent pendant plusieurs mois suspendus à un arbre, à la vue de ses soldats, autrefois incapables de réprimer leur avidité, sans qu'aucun osât y toucher. Invoquer Rollon par cette exclamation : *Ah! Roi!* ce qu'on a appelé *clameur de haro*, c'était se procurer une protection assurée contre les vexations et les rapines.

Charles, persuadé qu'inutilement il tenterait d'expulser un prince bien établi, qui poliçait ses peuples et fondait son empire sur la justice, aima mieux traiter avec lui. Il lui donna en fief toutes les terres depuis l'embouchure de l'Epte dans la Seine, jusqu'à la mer, pays qu'on a appelé depuis le duché de Normandie, avec un droit d'hommage sur la Bretagne, et lui accorda une de ses filles en mariage, à condition d'embrasser la religion chrétienne. Rollon, en réparation des brigandages exercés par ses troupes, fit des largesses immenses aux églises des prélats qui l'avaient catéchisé. En même temps il fit arpenter les terres du duché, en dépouilla les propriétaires, et les donna aux capitaines et soldats qui l'avaient aidé dans sa conquête. *Væ victis*, malheur aux vaincus!

[912-21] Les seigneurs français, au lieu de voir dans le traité de Charles avec Rollon une sage précaution, un rempart pour leurs possessions contre de nouvelles invasions de la part des Normands, que leurs anciens compatriotes, devenus sédentaires et propriétaires, ne manqueraient pas de repousser, se plurent à y trouver une imprudence et un inconvénient : l'imprudence, de combler des pirates et des brigands de biens qui pourraient en attirer d'autres; l'inconvénient, que Charles n'avait peut-être traité les Normands avec tant de générosité, et ne s'était allié personnellement à leur chef, que dans l'intention de disposer de ses forces pour les subjuguer eux-mêmes quand il lui en prendrait envie. Ils crurent voir l'exécution prochaine de ce dessein dans la confiance entière que le roi donnait à Haganon, son ministre, homme adroit, qu'il avait mis à la tête des affaires. Il était d'une naissance obscure, par conséquent suspect aux grands. Ils publiaient qu'il était moins ministre que favori, nom fait pour rendre odieux ceux qu'on en gratifie. Entre ces envieux, mécontents ou ambitieux, se distinguait Robert, frère du roi Eudes, et qui, à ses charges, à ses titres, à de grands domaines, joignait un mérite personnel qui lui donnait un grand crédit.

[922] Ici commencent les événements qui ont pu attirer à Charles l'épithète de *simple*. Il était tranquille pendant que tout s'agitait autour de lui. Il savait ou devait savoir qu'il y avait des mécontents; que l'on critiquait sa conduite; que son ministre était envié; qu'on blâmait l'ascendant qu'il lui laissait prendre dans le gouvernement; que les grands craignaient qu'il n'y eût des desseins contre les entreprises qu'ils faisaient continuellement sur l'autorité royale; qu'ils se recherchaient, s'abouchaient, s'échauffaient les uns les autres; qu'enfin il y avait parmi eux un homme hardi, ambitieux, puissant, très-propre à réunir ces matières inflammables et à causer un grand incendie : Charles, disons-nous, savait tout cela, ou devait le savoir; et c'est dans ces circonstances que, sans précautions, sans troupes pour le défendre d'un coup de main, il a la simplicité de convoquer, comme à l'ordinaire, l'assemblée du Champ-de-Mai, à Soissons, pour régler avec les seigneurs les affaires du royaume. Tout d'un coup il se trouve investi de mécontents ou de gens feignant de l'être. L'un lui reproche son indolence, son aveugle confiance dans son favori; l'autre, son alliance avec les Normands, ses prodigalités, la dissipation du domaine royal : ces inculpations se font en face, sans égards, sans respect; tous déclarent qu'ils ne le veulent plus pour leur roi, brisent et jettent à terre des brins de paille qu'ils tenaient dans leurs mains, espèce de signification qu'ils rompent avec lui, et le laissent seul dans le champ, fort étonné de cette brusque incartade.

CHARLES III, LE SIMPLE, ET ROBERT.

Cependant Hervé, archevêque de Reims, et peut-être quelques autres seigneurs, s'entremettent et obtiennent qu'on gardera obéissance à Charles l'espace d'un an. Hervé le retire dans un de ses châteaux. Pendant cette année de probation, Charles négocie, regagne plusieurs des dissidents, et se trouve assez fort pour reprendre le sceptre; mais il a l'imprudence de rappeler Haganon, qu'il avait écarté. Ce retour, qui était peut-être une violation des conditions imposées lorsqu'on lui accorda une année d'épreuve, sert de prétexte à Robert pour prendre les armes; il se fait déclarer roi, et il est sacré à Reims.

[923] Charles, trop faible contre cette insurrection presque générale, se retire en Aquitaine. Il y trouve des seigneurs moins aliénés que ceux

du centre de ses états. Il profite de ces bonnes dispositions, lève une armée, et va chercher son rival. Ils se rencontrent près de Soissons. Le combat fut vif et la mêlée sanglante. Les deux compétiteurs y payèrent de leur personne. Robert fut tué; des historiens disent que ce fut de la main de Charles, qui ne gagna pas pour cela la victoire. Hugues-le-Grand, fils de Robert, soutint le combat, et resta maître du champ de bataille.

On convient qu'il ne tint qu'à ce Hugues de prendre la couronne. Il en laissa, dit-on, la disposition à Emme, sa sœur, qui avait épousé Raoul, ou Rodolphe, duc de Bourgogne. Il envoya lui demander lequel elle préférait pour roi, de lui ou de son époux; elle répondit, faisant allusion à une des cérémonies de l'hommage, qu'elle aimait mieux baiser le genou de son mari que celui de son frère. Raoul fut couronné, et Hugues resta son principal appui.

CHARLES III, LE SIMPLE, ET RAOUL.

[924-29] Charles n'abandonna pas la partie; mais il était obligé de faire la guerre plus en aventurier qu'en roi; reçu dans un château, chassé d'un autre; aujourd'hui maître d'une place forte, demain dépossédé; s'aidant de toutes sortes de moyens et de toutes sortes de gens, des Normands même, ce qui le rendait odieux aux Français, qui avaient encore trop présents à la mémoire les ravages de ces peuples.

L'infortuné roi eut cependant une lueur d'espérance assez bien fondée. L'empereur de Germanie, son parent, dont il réclama la protection, marqua de l'intérêt pour ce prince si maltraité. Les préparatifs qu'il faisait alarment Hugues et ses confédérés. Il y avait parmi eux un comte de Vermandois, nommé Hébert ou Herbert, qui, pendant tous ces troubles, tenait une conduite équivoque; arrière-petit-fils du malheureux Bernard, roi d'Italie, et gendre du roi Robert, on le voyait alternativement attaché à Hugues, son beau-frère, ou à Charles, son parent, selon qu'il avait à craindre ou à espérer de l'un ou de l'autre. Apparemment il trouva plus d'avantage à servir un prince qui avait le suffrage de la nation et des troupes autour de lui, que celui qui était abandonné du plus grand nombre, et qui ne comptait que sur des secours éloignés. Il feint de s'attendrir pour Charles, lui demande une conférence. Charles a la simplicité de se fier à un homme versatile, et peut-être mercenaire. Il est fait prisonnier. A cette nouvelle, Ogine, sa femme, se sauve en Angleterre, son pays natal, et emmène avec elle Louis, son fils un que, qui n'avait que trois ans.

Pendant les années qui s'écoulèrent depuis la trahison d'Herbert jusqu'à la mort de Charles, le comte de Vermandois se servit de son prisonnier pour obtenir ce qu'il désirait, ou pour éloigner ce qu'il craignait. Raoul lui refusait-il les domaines qu'il demandait? il lui montrait son rival, et menaçait de le replacer sur le trône. Par cette ruse, il se fit donner la ville de Laon, qui avait été la seule forteresse importante du prince détrôné. Les Normands lui faisaient-ils appréhender une irruption, soit pour reculer leurs limites, soit pour venir au secours d'un prince, leur bienfaiteur? Herbert le menait sur la frontière, l'établissait arbitre entre lui et eux, et obtenait ce qu'il désirait. Il paraît qu'il traitait son captif avec douceur et respect, et peut-être Charles fut-il moins malheureux dans les chaînes qu'il ne l'avait été sur le trône. Il mourut dans le château de Péronne, âgé de cinquante ans.

RAOUL, SEUL.

[929-36] Raoul, son rival, vécut dans des guerres perpétuelles, tantôt contre Herbert, qui ne se lassait pas de demander terres, abbayes, villes, évêchés, et tout ce qui était à sa convenance; tantôt contre les Normands, toujours remuants et envahisseurs; souvent contre les seigneurs, ses anciens pairs, qui prétendaient se faire récompenser, par des dons, des affranchissements et des priviléges de toute espèce, de la complaisance qu'ils avaient eue de lui accorder le sceptre. Il eut aussi une guerre assez vive avec l'empereur de Germanie, au sujet de la Lorraine, sur laquelle les deux frères, Louis et Carloman, avaient été forcés de transiger avec Louis-le-Jeune, et de lui en abandonner la plus grande partie. Par accord, Raoul recouvra ce qu'on a appelé la Haute-Lorraine. Après cette espèce de conquête, ce prince, recommandable par sa piété, sa valeur et sa générosité, pouvait se promettre des jours heureux; mais la mort en trancha le fil, lorsqu'il était encore dans la force de l'âge : il ne laissa point d'enfants, et cette conjoncture redonna la couronne à la postérité de Charles-le-Simple.

Sous le règne de ce malheureux prince s'éteignit en Allemagne, en 911, et en la personne de Louis IV, fils d'Arnould-le-Bâtard, la postérité masculine de Louis-le-Germanique, et par conséquent de Charlemagne. Les états de Louis IV devaient retourner de droit à la branche de Charles-le-Chauve, la seule qui subsistât encore des quatre qu'avaient formées les fils de Louis-le-Débonnaire;

Digitized by Google

mais Charles, déjà frustré une première fois de cette succession, à cause de la faiblesse de son âge, lors de la déposition de Charles-le-Gros, se la vit encore enlever cette fois, à la Lorraine près, par suite du mépris qu'avaient inspiré son caractere et ses moyens. On oublia la justice de ses droits, parce qu'il était incapable de les faire valoir; et, depuis cette époque, les Allemands ne tirèrent plus que du corps même de leur nation les chefs qu'ils se donnèrent.

Le premier choix une fois fait, les élections successives ne furent longtemps qu'une déclaration publique d'acquiescement aux droits du sang et de l'hérédité, ou de soumission aux dernières volontés des empereurs : et ce furent ces mêmes considérations et des motifs d'alliances et de parenté qui, à l'extinction des premières races, firent appeler les suivantes à les remplacer. Telle était même la disposition des esprits, que Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, persuada aux princes qui de son temps élisaient l'empereur de renoncer à leur droit en faveur de l'hérédité, comme plus favorables à la paix publique. Le duc de Saxe, Bernard d'Ascanie, que la bienveillance du père de Henri avait gratifié de ce duché, lors de la proscription de Henri-le-Lion, fut le seul qui y mit obstacle, et qui, par son opposition, maintint l'ancienne forme. Le droit d'élection se fortifia depuis des prétentions diverses que ne cessèrent de favoriser les papes au préjudice de la maison de Souabe; et ce fut un véritable malheur pour l'Allemagne, qui, depuis la mort de Henri VI, en 1197, jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, en 1273, fut livrée par cette cause à toutes les calamités des guerres civiles, et en fut même encore agitée par delà.

Le droit d'élire attaché à la qualité de vassal immédiat de l'empire fournit longtemps une multitude d'électeurs. L'affranchissement de diverses provinces ou leur aliénation, la réunion de plusieurs principautés sous une même main, l'extinction de quelques familles, et la politique enfin des princes les plus puissants, réduisirent insensiblement ce grand nombre. En 1152, à l'élection de Frédéric Barberousse, on en comptait encore cinquante-deux : cent ans après, à celle de Richard de Cornouailles, trois prélats seulement s'étaient maintenus en possession de leur droit; et parmi les laïcs, les seules maisons de Bohême, de Bavière, de Saxe et de Brandebourg en jouissaient exclusivement, et avec cette particularité, que plusieurs princes de chacune de ces maisons prétendaient également au droit de suffrage. Il en résultait, dans le nombre des électeurs, une variation qui ajoutait à toutes les autres causes de troubles et de schisme qui fatiguaient l'empire à chaque nouvelle élection. Celle de Charles IV, roi de Bohême, plus traversée qu'aucune autre, fit sentir à ce prince la nécessité d'un réglement positif; et ce fut en conséquence qu'il rendit, en 1356, cette fameuse loi connue sous le nom de *Bulle d'or*, qui, réduisant a un vote unique les suffrages multipliés des quatre maisons électorales, limita invariablement à sept le nombre des électeurs; savoir : trois ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; et quatre laïcs, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, aîné de la maison de Bavière, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg.

La première maison sur laquelle se porta le choix des Allemands fut la maison de Saxe. Pendant le cours de cent douze ans qu'elle occupa le trône, elle porta la fortune germanique au plus haut point de splendeur, lui acquit les royaumes des deux Bourgognes, qui s'étaient formés vers ce temps des débris de l'empire de Charlemagne, et tout le nord et le centre de l'Italie, où les empereurs dominèrent alors en maîtres absolus.

La maison de Franconie, qui succéda à celle de Saxe, en 1024, au temps de Robert, fils de Hugues Capet, au fils duquel la couronne impériale avait même était offerte, ne soutint pas ces avantages. La jalousie des papes, excitée par une fausse idée de la nature de leur pouvoir, suscita aux nouveaux empereurs de longues et fameuses querelles, dites *du sacerdoce et de l'empire*, dont le terme fut l'affranchissement de l'Italie, qui commença dès-lors à prendre la même forme politique à peu près qu'elle a gardée jusqu'à nos jours.

Ce fut sous la maison de Souabe, qui parvint à l'empire en 1137, au même temps que Louis-le-Jeune au trône de France, que se consomma la perte de l'Italie, ainsi que l'anéantissement du pouvoir impérial, au sein même de sa domination. La mort funeste du jeune Conradin, la dispersion de ses états entre mille mains, et la longue anarchie qui prépara cette catastrophe et qui la suivit, firent pulluler une multitude de petits souverains, qui, de nos jours encore, se partageaient l'Allemagne, et qui depuis longtemps eussent été engloutis dans le chaos où ils se formèrent, s'ils n'eussent étayé leur faible pouvoir d'une autorité tutélaire qu'ils établirent au-dessus d'eux.

Mais si le besoin leur commandait le choix d'un chef habile, une politique défiante voulait que ce chef fût peu puissant par lui-même. Un gentilhomme suisse, Rodolphe de Habsbourg, qui a été la tige de la seconde maison d'Autriche, réunissait en lui ces deux qualités, et fut élu l'an 1273, trois ans après la mort de saint Louis. Depuis cette époque, et à l'interruption près d'un intervalle de cent ans, où le siége impérial fut occupé par divers

Digitized by Google

princes des maisons de Luxembourg et de Bavière, les descendants de Rodolphe ont continué d'occuper le trône germanique, jusqu'à nos jours, et jusqu'au moment où l'établissement de la Confédération du Rhin, en 1806, en a fait cesser l'existence.

§ III. 936 — 987.

Retour à la famille et à la succession directe des Carlovingiens, et leur chute, sous les rois Louis IV, d'Outremer, fils de Charles-le-Simple; Lothaire, son fils, et Louis V, dit le Fainéant, son petit-fils, lesquels ne régnèrent que sous le bon plaisir et la tutelle de Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, et de Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand. Période de cinquante-un ans.

—

LOUIS IV, D'OUTREMER,

AGÉ D'ENVIRON VINGT ANS.

[936-37] La mort de Raoul était une seconde occasion pour Hugues-le-Grand de monter sur le trône; mais il la négligea ou la crut prématurée. Adelstan, petit-fils du grand Alfred, le Charlemagne de l'Angleterre, avait recueilli avec tendresse Ogine, sa sœur, et Louis, fils de cette princesse. Il plut aux seigneurs français de se souvenir du jeune prince, victime de leur haine ou de leur prévention. Ils le demandèrent à son protecteur. L'oncle ne l'abandonna pas sans précaution. Il se fit donner des otages, et retint quelques-uns des seigneurs qui étaient venu chercher son neveu *outre mer*, d'où Louis a pris son surnom. Les autres l'attendaient sur la grève. Ils lui prêtèrent serment de fidélité en descendant du vaisseau, et le menèrent à Laon, où il fut sacré par l'archevêque de Rouen.

[938-39] Parmi eux, et sans doute à leur tête, se trouvait Hugues-le-Grand. Vraisemblablement une démarche si importante n'aurait pu être faite sans le consentement du comte de Paris duc de France, possesseur, outre ses autres biens du revenu des abbayes de Saint-Denis, Saint-Germain, et Saint-Martin de Tours, et jouissant entre les grands vassaux, ses pairs, d'un crédit immense, justement mérité par sa générosité, sa valeur, sa sagesse et ses autres qualités personnelles. Aussi Louis, qui n'avait pas encore vingt ans, lui donna-t-il la charge de premier ministre, qu'il n'aurait peut-être pas été sûr de lui refuser.

Que Hugues s'y attendît ou non, quand il la tint, il prétendit ne pas s'en dessaisir, et s'y conduire en maître. Cependant il n'affectait pas une domination absolue, et se portait ordinairement pour médiateur entre le roi, qui faisait des efforts pour reconquérir l'autorité qu'usurpaient les grands vassaux, et ceux-ci, qui formaient entre eux des associations pour se soutenir. C'était l'accession de Hugues à l'un ou à l'autre parti qui faisait pencher la balance.

Chacun avait ses ressources, toutes très-ruineuses pour la France. Les seigneurs appelaient le beau-frère de Louis, Othon I, empereur de Germanie, toujours prêt à remplir le royaume de ses soldats pour obtenir la partie de la Lorraine qu'il désirait. Louis avait recours aux Normands, et même aux Bulgares, espèce de sauvages qui avaient pénétré jusqu'en France : ainsi ce malheureux royaume était perpétuellement infesté de troupes de brigands, de pillards, d'incendiaires, qui y faisaient ruisseler le sang et le couvraient de ruines.

[943-45] La même confiance imprudente qui avait coûté la liberté à Charles-le-Simple jeta son fils dans les fers. Le duc de Normandie, Guillaume, fils de Rollon, était mort, laissant un fils en très-bas âge, nommé Richard. Le roi, dans l'intention, disait-il, de veiller à son éducation, le fit venir à sa cour. Mais on s'aperçut bientôt qu'il avait des desseins perfides sur les états, peut-être même sur la personne du jeune duc. Un sujet fidèle le sauva, empaqueté dans un faisceau d'herbes, et le déposa entre les mains de Bernard, comte de Senlis, son oncle maternel. Les projets de Louis ne tardèrent pas à se développer; mais, comme il ne se sentait pas assez fort pour s'emparer seul de la Normandie, il s'associa Hugues. Ils convinrent de la conquérir en commun et de se la partager. Bernard, qui était adroit, jugea qu'il n'y avait d'autre moyen de sauver les états de son neveu que de brouiller les associés : il proposa au roi d'obliger son neveu à le reconnaître pour unique seigneur, et promit de lui abandonner les places qui lui conviendraient. Cette offre, qui satisfaisait en grande partie aux désirs de Louis, fut acceptée; mais l'acquiescement que le roi y donna choqua le prince Hugues, qui s'en montra fort irrité. Frustré de la part qu'il s'était promise, il ne voulut pas que son associé conservât celle qu'il retenait. Se targuant d'une feinte générosité, il s'opposa au démembrement des états du jeune duc, et se déclara son protecteur. Aigrold, chef danois, qui s'était établi dans le Cotentin, prit bien plus efficacement la défense du duc Richard. Il s'opposa avec une armée au progrès que le roi faisait en Normandie, et dans une conférence où, loin de s'entendre pour la paix, on en vint aux voies de fait, il le fit prisonnier, non, à ce qu'il paraît, sans les conseils et la connivence de Hugues.

[945-47] Sitôt que Gerberge, femme de Louis, fut instruite de cet événement, elle mit tout en

Digitized by Google

œuvre pour procurer la liberté à son mari ; elle s'adressa aux seigneurs français, conjura l'empereur Othon, son frère. Efforts inutiles ! il fallut en venir à la médiation de Hugues, qu'on soupçonnait, à trop juste titre, d'être le vrai détenteur de son roi. Il paraissait indifférent sur cette affaire et n'y prendre aucun intérêt : il fallait le supplier pour qu'il s'en mêlât, et, quand il consentit, ce ne fut qu'à condition que tous les seigneurs français l'en prieraient par un diplôme qu'ils lui mirent entre les mains. On juge bien qu'il n'eut pas grande peine à obtenir l'élargissement de Louis. Les stipulations du traité ne furent point onéreuses pour le roi ; elles rétablirent les choses sur l'ancien pied. Il s'engagea à rendre au jeune duc tous ses états. Celui-ci s'obligea à lui en faire hommage ; et, en donnant un de ses fils et deux évêques pour gages de la sûreté de sa parole, Louis fut relâché par les Normands ; mais il n'en devint pas plus libre : Hugues, sous de frivoles prétextes, le retint prisonnier, et ne le remit en pleine liberté qu'au bout d'un an, en recevant la ville de Laon, qu'il lui extorqua.

[947] Herbert, comte de Vermandois, qui la possédait lorsqu'il fit Charles-le-Simple prisonnier, était mort, mort en prononçant, pendant toute son agonie, ces paroles de désespoir ou de repentir amer : « Nous étions douze qui trahîmes le roi Charles ! » mais ces regrets des mourants touchent rarement les vivants qui prospèrent. On vient de voir que Hugues, coupable de la trahison faite au père, et sans doute instruit des remords de son complice, n'en attenta pas moins à la liberté du fils. Les deux rivaux cependant, Louis et Hugues de France, se réconcilièrent ; Hugues tint même sur les fonts de baptême une fille de Louis, ce qui était alors un lien sacré. Celui-ci lui confirma le titre de duc de France, et le reconnut duc de Bourgogne.

Ces beaux présents marquent moins sans doute la générosité du roi, qu'ils ne prouvent son extrême détresse. En effet, ce monarque était réduit à promener ses inquiétudes et ses chagrins dans les cours de ses vassaux, en Anjou, Saintonge, Aquitaine et autres lieux ; à solliciter leur bienveillance, capter celle de seigneurs allemands, enfin à se concilier l'amitié des évêques, du clergé et des moines, alors très-puissants. De toutes ces démarches naquit une conjuration générale en faveur du malheureux roi.

Ses courses dans les provinces n'étaient pas toujours pacifiques ; il était souvent obligé d'y paraître armé, ou pour se faire recevoir, ou pour éviter les embuscades. La France, par conséquent, était généralement dans un état de guerre. Il n'y aurait eu que Hugues assez puissant pour le faire cesser en se réconciliant sincèrement avec Louis ; mais les troubles lui étaient nécessaires pour avoir toujours des troupes sur pied. Les plaintes, les cris des malheureux Français et d'une partie des Germains, également vexés, firent recourir, faute d'autres moyens, à un expédient qui avait réussi dans plus d'une occasion. Les excommunications, ces foudres actuellement impuissantes, étaient alors fort redoutées par les plus grands seigneurs, et seules capables de mettre un frein à leurs violences et à leurs injustices. On réclama de toutes parts cet expédient, et le pape Agapet II, vivement sollicité, envoya en France un légat autorisé à assembler un concile général des Gaules et de la Germanie, qui examinerait les prétentions respectives, les réglerait et forcerait les parties, par l'excommunication, à aquiescer au jugement qui serait porté.

[948] Ce concile se tint à Ingelheim. Il s'y trouva un grand nombre de seigneurs, et seulement trente-un évêques. Une relation dit que Hugues y assista avec le roi Louis, tous deux assis sur le même *banc*. Mais il y a plus d'apparence que le comte de Paris, nommé aussi duc de France, n'y assista pas. Après la lecture d'un écrit qui contenait les griefs du roi, le monarque se lève, expose avec clarté les manœuvres de son rival, développe ses projets ambitieux, insiste avec chaleur sur l'injustice de l'avoir retenu prisonnier pendant un an, et, renforçant sa voix : « Si quelqu'un, dit-il, me reproche les troubles et les calamités du royaume, s'il croit qu'ils proviennent de ma faute, qu'il paraisse ; je suis prêt à me justifier de la manière que le concile ordonnera, même par preuve de mon corps en champ de bataille. » Le concile écrivit à Hugues, le menaça, lui et ses adhérents, d'excommunication, s'ils ne se rangaient pas à leur devoir à l'égard de leur souverain. Il y eut des réglements, que chacun observa bien ou mal, selon les circonstances.

[949-54] Depuis ce temps, il régna une espèce de tranquillité mais qui n'était pas une véritable paix ; car les seigneurs continuèrent de se battre entre eux, appuyés tantôt par Louis, tantôt par Hugues, comme auxiliaires. Une querelle qui s'éleva directement entre les deux rivaux fut apaisée par Gerberge, femme de Louis, et par Hedwige, femme de Hugues, qui étaient sœurs : les deux princesses s'abouchèrent, et firent un traité dont Louis ne recueillit pas les fruits. En poursuivant un loup près de Reims, son cheval broncha et le jeta rudement à terre. Il fut relevé froissé et meurtri, et mourut, n'ayant pas encore quarante ans, des suites de sa chute : prince recommandable par sa bravoure et la pureté de ses

mœurs; né pour laisser un nom célèbre, s'il eût vécu dans de meilleurs temps. Il avait eu cinq fils de la reine Gerberge. Deux lui survécurent : Lothaire, âgé de treize ans à peu près, et Charles, de quinze ou seize mois.

LOTHAIRE,

AGE D'ENVIRON TREIZE ANS.

[954] Pour la troisième fois Hugues put s'asseoir sur le trône; il ne le voulut ou ne l'osa pas. Il est vrai que Louis y avait associé son fils Lothaire trois ans auparavant; mais, puissant comme l'était Hugues, fils lui-même d'un père qui avait porté la couronne, il ne lui aurait pas été difficile de la placer sur sa tête s'il l'avait résolu. Gerberge, sa belle-sœur, le sentit. Persuadée qu'il serait plus avantageux pour son fils de paraître vouloir tenir le sceptre de la générosité de son oncle que de son propre droit, elle va trouver son beau-frère, le flatte, remet entre ses mains le sort du jeune orphelin. Hugues est touché de cette déférence, prend son neveu sous sa protection et le mène lui-même sacrer à Reims.

[954-55] Si on ne veut pas ôter à l'oncle le mérite de son action, il ne faut pas ajouter que les infortunes de Louis son beau-frère avaient éveillé un sentiment de bienveillance en faveur de sa famille, qu'on montrait de l'attachement ou de la compassion pour le fils, qu'il n'aurait peut-être pas été sûr de marquer de la disposition à le dépouiller, et que le moment ne parut pas opportun à Hugues. Mais, s'il ne s'appropria pas tout le royaume, il en joignit du moins encore quelques parties à celles qu'il tenait déjà. Le titre de duc de France, il le fit accompagner de celui de duc de Bourgogne, et déclarer qu'ils passeraient en héritage à ses enfants. Ces titres ne donnaient pas les terres : mais ils conféraient le commandement général pour les armes, le droit de rendre la justice, d'établir des impôts, sous l'autorité apparente des rois, qui pouvaient destituer les titulaires. Mais ils ne l'osaient guère quand ces titulaires étaient munis de grandes alliances, pourvus de villes fortes et de troupes, comme Hugues-le-Grand.

On conjecture qu'il laissait à son jeune neveu l'extérieur et l'éclat de la royauté. Il le montra avec appareil à Paris, cette capitale que la postérité de Charlemagne avait fort négligée. Guillaume *Tête d'Étoupes*, comte de Poitiers, avait manqué de docilité aux ordres impérieux du duc de France. Sa conduite fut taxée de révolte. Le duc mena Lothaire à l'armée, afin de paraître ne conquérir que sous les auspices du roi le comté dont il s'était fait gratifier.

[956] Ce fut le dernier des exploits de Hugues, il mourut de maladie, dans la force de l'âge, après avoir véritablement régné vingt ans, sans avoir porté le sceptre. Il avait épousé en premières noces une sœur de Louis-le-Bègue; il était beau-frère d'Othon, roi de Germanie; d'Édouard, roi d'Angleterre; de Louis d'Outremer, roi de France; oncle de Lothaire, le roi régnant, et de Charles, son frère, et beau-père de Richard, duc de Normandie, auquel il avait donné une de ses filles en mariages. Il laissa d'Avide ou Hedwige, la dernière de ses trois épouses, quatre fils et deux filles. On l'a appelé Hugues-le-Grand, à cause de ses qualités ou de sa taille; le Blanc, à cause de son teint; l'Abbé, parce qu'il possédait plusieurs riches abbayes. Un auteur rapporte qu'il portait aussi le surnom de *Capiton* ou *Capet*, ce qu'on pouvait interpréter *homme de tête :* surnom qui a passé à Hugues, son fils aîné, et par lui à sa postérité.

[957-77] Othon I, roi et empereur de Germanie, qui se trouvait frère de Gerberge et d'Avide, oncle de Lothaire et de Hugues Capet, prit un grand crédit en France, et le soutint par l'entremise de Brunon, archevêque de Cologne, son frère, qu'il y envoya souvent. L'émulation jalouse entre les deux jeunes cousins fut du temps à s'éveiller, ou du moins elle était modérée par les mères qui étaient sœurs, et ce temps fut un intervalle de repos pour la France. Quelques étincelles de division s'allumèrent entre eux, à l'occasion d'une entreprise que fit Lothaire sur la personne de Richard, duc de Normandie. Il tenta de le faire prisonnier, peut-être pour s'emparer ensuite de son duché. La trahison, qui devait avoir lieu dans une conférence, ne réussit pas. Richard appela à son secours Hugues Capet, dont il avait épousé la sœur, et la seule démonstration que firent les deux beaux-frères de se soutenir mutuellement, en imposa à Lothaire.

[978-79] Le frère de ce prince, nommé Charles, atteignait sa vingt-quatrième année. Il s'ennuyait, à cet âge, de n'avoir point d'apanage. Depuis Charles-le-Chauve, les rois d'Allemagne et de France se disputaient la Lorraine. Ce n'était pas le petit pays que nous connaissons sous ce nom, mais un beau et grand royaume qui pénétrait dans la France et s'étendait au loin en Allemagne. Par les différents accords qui avaient suivi leurs guerres, la Lorraine était demeurée annexée à l'Allemagne. Elle fut alors divisée en deux parties, la Mosellane ou Haute-Lorraine (celle d'aujourd'hui), qui fut donnée par l'empereur Othon I à Frédéric, comte de Bar; et la Basse-Lorraine ou le Brabant, qui fut accordée par le même à un Godefroi. En 976, le fils de Godefroi étant venu

Digitized by Google

a mourir sans postérité, Othon II, pressé sans doute par les sollicitations de Charles, son cousin, frère de Lothaire, lui abandonna le duché de Basse-Lorraine, et même une partie de la haute. Lothaire, mécontent de cette générosité, soit qu'il craignît qu'elle ne donnât des prétentions plus ambitieuses à son frère, soit qu'il la regardât comme une usurpation des droits de suzeraineté auxquels il prétendait, comme descendant de Charlemagne, sur la Lorraine entière, réclame en son propre nom la totalité de cette province, fait ses dispositions en conséquence, entre à l'improviste dans le Brabant, s'en empare, ainsi que de Metz, où il se fait rendre hommage par les Lorrains, et de là s'avance avec tant de célérité sur Aix-la-Chapelle, où Othon tenait une cour gaie et tranquille dans une si grande sécurité qu'il le surprend à table. L'empereur n'a que le temps de sauter sur son cheval et de s'enfuir, laissant à la discrétion du vainqueur, mets, vins, meubles, bijoux, et à la rapacité de ses soldats tous les environs qu'ils ravagèrent cruellement.

En revanche, Othon rassemble une armée nombreuse, entre par les Ardennes, saccage la Champagne, et vient camper à Montmartre. « Je veux, disait-il, faire chanter ici un *alleluia* qui s'entende jusqu'à Notre-Dame de Paris. » Mais Lothaire s'y était jeté; Hugues Capet se joignit à lui. Ils firent si bonne contenance, que l'empereur n'osa les attaquer; et quand il décampa, les deux cousins, joignant leurs troupes, harcelèrent leur parent jusqu'à la frontière, achevant de désoler les pays que l'Allemand avait ravagés.

[980-81] Qu'on juge de l'indignation qui s'éleva contre Charles, que l'on regardait comme la cause de cette affreuse dévastation. Ce fut le principe de la haine que les Français conçurent contre lui, et dont il recueillit des fruits si amers. Cependant ces querelles au sujet de la Lorraine ne furent pas absolument inutiles à Charles; car, par le traité qui fut conclu à Reims entre Othon II et Lothaire, les choses demeurèrent en l'état où elles étaient avant la guerre. Lothaire fut reconnu suzerain de toute la Lorraine; Othon, propriétaire de la haute et Charles, de la basse. Mais, faute énorme que commit ce même Charles, soit afin de se mettre à couvert des répétitions que pourrait faire Othon, soit plutôt, comme l'insinue Mézeray, afin de se donner un appui contre la mauvaise volonté de son frère, qu'il supposait ne lui avoir accordé le Brabant que par force, il imagina, contre les dispositions formelles du traité, et au mépris de sa propre dignité, de reconnaître Othon pour son seigneur, et de lui faire hommage. Cette soumission d'un prince français à un prince étranger révolta généralement. Elle fut traitée de bassesse, et couvrit le prince d'un mépris que rien ne put effacer. Il paraît que Charles était ou fort imprudent, ou fort mal conseillé, car il se révolta contre son frère. Il ne tendait pas à moins qu'à le détrôner; mais son projet échoua. Dans cette entreprise il s'aida encore des Allemands; ce qui rendit plus forte et plus incurable la haine qu'on lui portait déjà.

[982-86] Lothaire était un prince sage, vaillant guerrier quand la circonstance le demandait, mais habituellement pacifique, aimé de son peuple, estimé des étrangers. Quoiqu'il eût assez mal traité des Allemands, on remarque qu'il n'en avait pas moins leur confiance, puisqu'ils étaient prêts à lui donner la tutelle d'Othon III, son cousin issu de germain, resté en bas âge. Lorsqu'il mourut, il était dans sa quarante-cinquième année. On dit qu'il fut empoisonné par Emme, sa femme, fille de Lothaire, roi d'Italie, et de sainte Adélaïde de Bourgogne, qui depuis épousa l'empereur Othon I, et qui fut aussi recommandable par ses talents que par ses vertus. Il laissa un fils nommé Louis, âgé de dix-neuf ans.

LOUIS V, LE FAINÉANT,

AGÉ DE DIX-NEUF ANS.

[986] Lothaire avait eu la précaution de faire couronner son fils avant sa mort. Il lui avait fait épouser Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, princesse vive et galante, dont l'union ne pouvait être que mal assortie avec un époux aussi faible de corps que d'esprit. Elle l'avait quitté une fois; et son beau-père avait été obligé d'aller la chercher lui-même en Aquitaine, pour la remettre, moitié de gré, moitié de force avec son mari.

[987] Pendant la fin du dernier règne, et pendant celui-ci, qui fut très court, puisqu'il ne dura que quinze mois, il y eut sans doute des intrigues assez intéressantes à connaître, puisque voilà, d'un côté, Emme accusée d'avoir empoisonné son mari; de l'autre, Blanche tachée du même soupçon à l'égard du fils. Le crime de la belle-mère semble constaté par l'opinion de son fils. Il en était persuadé, la traitant publiquement en coupable, la retenant dans une espèce de prison, privée de ses amis et de ses domestiques. Il était même prêt à la faire comparaître en justice, quand il mourut. Il n'y a pas les mêmes présomptions contre Blanche; mais il est fâcheux pour la belle-mère et la bru d'avoir été également crues capables d'un pareil crime. Louis a été surnommé le Fainéant. Les chroniques ne marquent pas qu'il ait omis ou négligé quelque chose qu'il aurait pu

Digitized by Google

ou dû faire, seul reproche propre à fonder l'imputation de fainéantise; mais apparemment on lui connaissait du penchant à l'indolence, et on l'aura plus jugé sur son caractère que sur ses actions.

—

On a cru devoir restituer ici un monument intéressant du langage du neuvième siècle. C'est le texte du serment mutuel qu'en 842, et l'année qui suivit la funeste bataille de Fontenay, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, tous les deux fils de Louis-le-Débonnaire, prononcèrent en présence des grands de leurs états, lors du traité solennel qu'il conclurent à Strasbourg contre Lothaire, leur aîné[1]. Ce fragment, conservé par Nithard, auteur contemporain, est d'autant plus précieux, qu'il est le seul qui nous reste des langues romane et tudesque, que l'on parlait à cette époque. Le serment de Louis est en langue romane, pour être entendu des Français, et celui de Charles en tudesque, pour être entendue des Germains.

SERMENT DE LOUIS Pro Deo amur, et pro
TRADUCTION. *Pour de Dieu l'amour, et pour le*
SERMENT DE CHARLES. In Godes minna, ind urb tes

Xristian poblo, et nostro commun salvamento,
Chrétien peuple, et notre commun salut
Xristianes folches, ind unser bedhero gehaltnissi,

didst di in avant in quant Deus
de ce jour en avant autant que Dieu
fon thesemo dage frammordes sofraint so mir Got

savir et podir me donat, si salvari jo cist meon
savoir et pouvoir me donne, si sauverai-je ce mien
gevissei ind mahd furgibit, so hald ih tesan minan

fradre Karlo et in adjudha er in cadhuna
frère Charles (Louis), et en aide serai en chacune
bruoder Lodwig, ...

cosa si cum hom per dreit son fradre
chose ainsi que un homme avec justice son frère
. . soso man mit rehtu sinan bruodher

salvar dist, in o quid il me altresi faret;
sauver doit, en ce que il pour moi ainsi ferait;
. . scal, in thi ut haz er mig soso madvo;

et ab Ludher nul plaid numquam prindrai qui,
et avec Lothaire aucun accord jamais ferai qui,
ind mit Ludheren inno thing ne gegando zhe,

meon vol cist meon fradre Karle
par ma volonté, à ce mien frère Charles (Louis)
minnan willon tesan minan bruodher Lodwige

in damno sit.
en dommage soit.
ce scadhen wehren.

[1] Voyez page 137 de ce volume.

« Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et » notre commun salut, à compter de ce jour, autant que » Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je sauverai » mon frère Charles (Louis), et je lui serai en aide en » chaque chose, ainsi qu'il convient à tout homme de » sauver son frère, et tout ainsi qu'il ferait pour moi; et » je ne ferai avec Lothaire aucun accord qui, par ma volonté, soit préjudiciable à mon frère Charles (Louis). »

SERMENT DES SEIGNEURS FRANÇAIS. Si Lodhuigs
TRADUCTION. *Si Louis (Charles),*
SERMENT DES SEIGNEURS GERMAINS. Oba Karl,

sacrament que son fradre Karlo jurat,
le serment que son frère Charles (Louis) jure,
then eid then er sinemo bruodher Ludwige geswor,

conservat, et Karlus meos sendra, de
observe, et que Charles (Louis), mon seigneur, de
geleistit, inde Ludhuwing, min herro, then

suo part, non tanit; si jo returnar non
sa part, ne le tienne; si je détourner ne
er imo part, forlos brichit; ob inanes arwenden ne

l'int pois, ne jo, ne neuls cui jo retornar int
l'en puis, ni moi, ne nuls que je détourner en
mag, noh ih no thero them hes irrwenden

pois, in nulla aiudha contra Lodwig
pourrai, en aucune aide contre Louis (Charles)
mag, imo ce follusti widhar Karl

non li iver.
ne lui sera.
ne wirdit.

« Si Louis (Charles) observe le serment que jure son » frère Charles (Louis), et que Charles (Louis) mon » seigneur ne le tienne pas de son côté, si je ne puis l'en » détourner, ni moi, ni aucun de ceux que je pourrai » persuader, ne lui seront aucunement en aide contre » Louis (Charles). »

987 — 1793.

TROISIÈME RACE.

DITE DES CAPÉTIENS.

COMPRENANT TRENTE-TROIS ROIS, SOUS HUIT CENT CINQ ANS D'EXISTENCE.

La suite des rois capétiens se partage naturellement en trois grandes sections : les Capétiens directs, les Valois et les Bourbons.

De 987 à 1328. Les Capétiens directs comptent quinze rois, en 341 ans.

De 1328 à 1589. La branche des Valois, treize rois, en 261 ans.

De 1589 à 1793. La branche des Bourbons, cinq rois, en 206 ans.

Si l'éloignement des faits dont se compose l'histoire des Capétiens directs, et le peu d'importance

apparente de la plupart de ces faits, les rendent pour nous d'un intérêt beaucoup moindre que celui que peuvent offrir des événements plus graves et plus rapprochés de nous, peut-être réclament-ils davantage l'attention du philosophe. Quel spectacle en effet plus attachant pour lui que la suite et le développement de ces efforts constants et de ces progrès insensibles du pouvoir royal, le plus ferme garant de la félicité des peuples, lequel, nul à peu près à l'accession des premiers Capétiens au trône, est peu à peu reconquis par eux sur la féodalité, et transmis, avec la majeure partie du territoire français, à la branche qui doit les suivre! Quelque circonspecte d'ailleurs qu'ait été généralement la politique des Capétiens, pour ne point trop éveiller la jalousie; quelque pacifiques qu'aient été leurs moyens ordinaires d'accroissement, la législation, les affranchissements et les alliances, la force néanmoins qu'ils furent obligés de déployer aussi quelquefois contre des vassaux puissants et peu soumis, tels surtout que les ducs de Normandie et d'Aquitaine, devenus rois d'Angleterre, ne laissent pas de jeter de l'éclat sur leur histoire. Cet éclat augmente encore aussi bien que l'intérêt lorsque ces mêmes Capétiens prennent part aux croisades, qui toutes se trouvent renfermées dans la période de temps qu'ils occupent : guerres pieuses, impolitiques sans doute, et que fit naître un zèle plus généreux peut-être qu'éclairé; mais dont les résultats furent avantageux à la société, parce que l'esprit factieux des grands y trouva un aliment qui désormais lui fit répandre au-dehors cette inquiète activité qui nuisait à tous au-dedans; parce que le besoin de fonds disponibles où ils se trouvèrent leur fit aliéner et disséminer leurs vastes domaines, parce que le même besoin procura de nombreux affranchissements, dont l'exemple une fois donné devait entraîner de rapides imitations; et parce que enfin ces circonstances et mille autres encore, nées de la même cause, secondèrent naturellement les efforts des rois pour ressaisir leur pouvoir, lequel se trouva consolidé lorsque la cause elle-même qui avait favorisé cette révolution vint à cesser d'exister.

La branche des Valois nous offre, avec un intérêt plus soutenu, des résultats qui ne doivent pas être moins utiles. Cent vingt ans de guerres contre l'Angleterre, avec une variété de succès et de désastres qui mirent plusieurs fois la France à deux doigts de sa perte, et qui placèrent même l'étranger sur le trône; la restauration miraculeuse de la chose publique, au moment le plus désespéré, et l'expulsion entière hors du territoire français de ceux qui semblaient le posséder incommutablement; d'autres guerres en Italie, aussi honorables à la valeur française que peu profitables, que funestes même à l'état; la rivalité des maisons de France et d'Autriche, maintenue par des hommes tels que François I^er^ et Charles-Quint; des guerres civiles, et la dernière née du fanatisme religieux, et empreinte de toutes les fureurs qu'il est capable d'enfanter; les caractères les plus divers et les mieux prononcés; des mœurs aussi intéressantes que bizarres, mélanges confus de générosité, de valeur, de galanterie, d'ignorance et même de barbarie; des hommes gigantesques, preux chevaliers qui semblent au-dessus de notre nature actuelle, et qui, introduits sur la scène des événements, donnent une teinte nécessairement romanesque à l'histoire; enfin, au milieu de cette période même, un homme qui semble n'y pas appartenir, tant il est étranger à l'enthousiasme; politique profond, qui calcule froidement toutes les chances, qui les prépare, qui les fait naître, qui sait ordinairement en profiter, et qui achève de mettre les rois hors de page: tel est le spectacle vraiment dramatique que nous présente cette partie de notre histoire.

Mais c'est à la branche des Bourbons que la France doit son illustration la plus pure. C'est sous la domination de ces rois que les conquêtes de l'esprit humain vont de pair avec les exploits militaires. Sous leur administration, la sagesse des lois, la politesse des mœurs, la perfection des arts portent la civilisation à un degré de hauteur qui semble le terme fixé aux combinaisons de la sagesse humaine, et d'où elle ne saurait plus que déchoir. Ce moment arrive, par les essais imprudents d'une philosophie présomptueuse, qui s'enorgueillissait d'avance de l'application de ses principes au gouvernement de l'état, et dont le tact impur, flétrissant tout à coup les germes de tant de prospérités, plongea la France dans l'anarchie et dans un chaos de ruines de tout genre, où elle devait demeurer engloutie, si la Providence n'eût suscité un homme extraordinaire, que, par un concours d'événements inespérés, elle investit alors d'une puissance et d'une considération égales à l'énergie de son caractère; et qui, s'élevant avec courage au-dessus des préjugés qui avaient prévalu, et osant proclamer tout haut ce que personne n'avait plus la confiance de conseiller tout bas, replaça la société sur les bases antiques de la religion et de l'expérience, et rendit à la France une force et un lustre qu'elle n'avait jamais connus, aux plus beaux jours même de son existence passée.

Tels sont les faits généraux qui vont être développés dans la suite de cette histoire.

—

987 — 1328.

CAPÉTIENS DIRECTS.

QUINZE ROIS EN TROIS CENT QUARANTE-UN ANS

HUGUES CAPET,

ÂGÉ D'ENVIRON QUARANTE-CINQ ANS.

[987] Le prince Charles n'était pas auprès de son neveu quand il mourut. Il est certain que, s'il y avait eu un ordre de succession bien établi, le trône devait lui appartenir, et il aurait dû y monter sur-le-champ, comme fils de Louis d'Outremer; mais il y avait déjà eu des interruptions dans la succession directe; et ces interruptions, toutes en faveur des parents ou amis de Hugues Capet, semblaient l'autoriser à réclamer la couronne, surtout contre un prince absent et coupable de fautes ou d'imprudences qui lui avaient enlevé l'estime des grands et l'amitié des peuples. Hugues Capet, entouré des préventions favorables à ses ancêtres, jouissant lui-même d'une réputation de sagesse et de bravoure bien méritée, comte de Paris et duc de France, n'eut qu'à se présenter dans une assemblée de seigneurs qui se tint à Noyon, pour se faire proclamer roi.

Les uns disent que l'élection fut unanime et volontaire; les autres, que le candidat avait environné l'assemblée de troupes qui lui assurèrent la plus grande partie des suffrages. Telle qu'ait été cette élection, il s'en tint content; et, faisant peu de cas de quelques réclamations impuissantes, de Noyon il alla à Reims se faire couronner.

Voilà deux races finies, qui, prises ensemble, ont duré cinq cent soixante-sept ans. Deux fois le royaume a été exposé à une dissolution totale, et à chaque fois il s'est trouvé un homme qui en réunit les parties qui se séparaient, et en a fait un tout mieux cimenté qu'auparavant. Ces deux hommes sont Pepin-le-Bref, chef de la deuxième race, et Hugues Capet, de la troisième.

Les deux premières, la Mérovingienne et la Carlovingienne, outre les causes de dissolution particulières à chacune, savoir, la puissance des maires du palais sous la première, l'érection des grandes seigneuries sous la seconde, ont eu encore un principe de ruine qui leur est commun, savoir, le partage du royaume par les monarques entre leurs enfants. La Capétienne n'a pas eu le même germe de destruction. Ses princes ont été assez sages pour ne point diviser le royaume entre les frères; mais ils ont eu aussi l'imprudence d'en donner souvent des parties considérables aux cadets : ce qui les a rendus quelquefois redoutables aux aînés, et a beaucoup retardé la réunion des membres au corps.

L'histoire va apprendre comment ces princes de la troisième race ont obvié au démembrement qui menaçait le royaume, par quels moyens ils ont rattaché à leur couronne les beaux fleurons qui en avaient été arrachés, et ont donné à la monarchie une consistance, un éclat, une force qui aurait dû la rendre indestructible; mais lorsque tout pliait sous l'autorité de nos monarques, et après des siècles de la puissance la plus absolue de leur part, du sein même de l'obéissance la plus soumise des peuples, s'est développé tout à coup un germe de faction et d'indépendance, que depuis longtemps y déposaient sourdement des esprits jaloux, vains et irréfléchis : comme un vent impétueux, il a soufflé sur toutes les grandeurs, les a renversées, dispersées, anéanties, et a enveloppé dans la même destruction clergé, noblesse et royauté.

Sous Hugues Capet, la France contenait l'espace entre la mer de Gascogne, la Manche, le Rhin, la Suisse, les Alpes et la Méditerranée; mais dans cette étendue, combien de seigneurs qu'on appelait grands vassaux, vrais souverains, lesquels ne reconnaissaient dans la royauté qu'un titre avoué par un simple hommage qui gênait peu leur indépendance!

Au nord, les comtes ou ducs de Flandres avaient à peu près sous leur domination ce qui a composé ensuite les Pays-Bas et la Hollande. Dans la même partie, les comtes de Vermandois étaient maîtres de la Picardie et de la Champagne. Au levant étaient les ducs de Bourgogne, et ceux de Lorraine, qui s'étendaient en Alsace le long du Rhin; au midi, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine dominant dans l'Auvergne, la Guienne, le Poitou, la Saintonge; et au couchant enfin les ducs de Bretagne et de Normandie, tous s'avançant plus ou moins dans l'intérieur vers le centre; de sorte qu'il ne restait proprement à Hugues Capet en montant sur le trône, en pleine et entière souveraineté, que le duché de France, dont Paris était la capitale, l'Orléanais, des domaines assez étendus en Champagne et en Picardie, et quelques forteresses dans d'autres provinces, où les rois tâchaient toujours de prendre des positions, et d'où leurs grands vassaux les repoussaient sans cesse. Sa puissance à la vérité se rehaussait de sa suzeraineté sur les nombreux hommagers de la couronne; mais ce droit était plus ou moins reconnu, plus ou moins contesté, suivant les circonstances; et c'était au talent de faire valoir cette dernière ressource laissée à l'autorité royale, que tenait son rétablisse-

Digitized by Google

ment en France, ou la consommation de son anéantissement.

Les grands vassaux devaient au monarque le service militaire, c'est-à-dire des troupes quand ils en étaient requis; il les entretenaient et menaient à l'armée eux-mêmes. Feudataires de la couronne, ils avaient aussi des feudataires ou vassaux, tenus, à leur égard, aux mêmes obligations qu'ils contractaient par serment avec le monarque, c'est-à-dire fidélité, aide et secours, ne pas souffrir qu'il fût fait tort à leur seigneur dans ses biens et sa personne, le défendre, payer sa rançon s'il était fait prisonnier; contribuer, par des rétributions, redevances et présents, à l'éclat de sa cour et à l'établissement de ses enfants. Ces feudataires sont, à ce qu'il paraît, l'origine de la noblesse. Elle formait autour du suzerain comme une famille; mais elle n'a pu former un corps dans le royaume, parce que à mesure que les grands vassaux se sont détruits, ceux d'une province n'ont pas pu se joindre à ceux d'une autre, avec lesquels ils n'avaient pas de lien commun.

Il en était autrement du clergé. Il y avait entre les clercs des possesseurs de grands fiefs, et, comme chez les laïcs, des sous-inféodations; mais ce n'était pas le nœud féodal qui les unissait. Une hiérarchie bien graduée, une communauté de devoirs, de fonctions, de lois, de priviléges, d'intérêts, jusqu'à l'habillement qui les distinguait des laïcs, tout concourait à faire du clergé un corps très-puissant dans l'état. Aussi l'était-il dans les Gaules mêmes, avant Clovis, sous les Romains. Mais dans le temps présent son autorité venait principalement du respect pour la religion dont ses membres étaient les ministres. Grands et petits, tous à l'envi les comblèrent de biens. Leur crédit sur le peuple se composa alors de ces richesses et de l'influence que les lois de mœurs, publiées dans les assemblées générales et sanctionnées par les rois, donnaient aux clercs sur toutes les actions de la vie, même les plus secrètes. Les monarques eux-mêmes fléchirent quelquefois sous ces lois, soit crainte réelle des foudres qui les menaçaient, soit politique, et afin d'engager les peuples par leur exemple à redouter les peines éternelles s'ils s'abandonnaient dans cette vie à des passions injustes, licencieuses ou féroces. Ainsi les rois de la troisième race, qui tenaient leur sceptre de l'élection, moyen qui pouvait le faire passer dans les mains des grands vassaux, secondés du peuple, avaient intérêt de s'attacher le clergé, qu'on pouvait regarder comme le régulateur de la volonté générale.

Hugues Capet sentit ce besoin et l'utilité d'avoir pour lui le clergé, lorsque Charles se mit en devoir de réclamer la couronne qui lui avait été enlevée. Le Lorrain s'adressa à Adalbéron, archevêque de Reims, et lui demanda conseil sur les mesures qu'il devait prendre pour s'assurer la succession de son neveu. Peut-être voulait-il engager le prélat à le sacrer; cérémonie qui mettait alors un grand poids dans l'opinion publique. Quoique attaché à la famille de Lothaire, auquel il devait son archevêché, le prélat, qui venait de couronner Hugues Capet, répondit à Charles ces paroles tirées d'une de ses lettres : « Rappelez-vous ce que je vous ai » dit quand vous m'avez consulté; c'était alors » qu'il fallait gagner la faveur des grands du » royaume : car pouvais-je seul vous faire roi? » C'est ici une affaire publique, et qui ne dépend » pas d'un particulier. Vous m'accusez d'être en» nemi du sang royal : j'atteste mon Rédempteur » que je ne vous hais pas. Vous me demandez ce » que vous devez faire: je ne le sais pas; et, » quand je le saurais, je n'oserais vous le dire. »

[988] L'affaire était décidée : Hugues Capet avait pris les devants, non seulement pour lui-même, mais il se hâta encore de prendre la même précaution pour Robert, son fils, âgé de quinze ans. Six mois après avoir été reconnu roi, il obtint des prélats et seigneurs assemblés à Orléans que ce jeune prince lui serait associé, et il le fit couronner dans cette ville.

On ne peut guère douter que la formule employée alors n'ait été celle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Si elle ne marque pas une élection formelle, elle exprime du moins un consentement, d'où paraissaient découler le droit du prince et sa puissance sur les sujets qui se soumettaient volontairement à son autorité. L'archevêque le présentait aux grands et au peuple réunis dans l'église, et leur disait : « Le voulez-vous pour votre roi? » *Vultis hunc regem?* L'assemblée répondait par acclamation : « Nous le voulons; il nous plaît qu'il soit notre roi! » *Laudamus, volumus fiat.*

[988-90] Il était difficile qu'une autorité si dépendante dans son principe fût d'abord bien réglée; aussi se passa-t-il beaucoup de temps avant que les rois de la troisième race obtinssent de leurs vassaux une entière obéissance. Dès le règne de Hugues Capet, un Audibert, vicomte de Périgord, donna l'exemple de la résistance. Il faisait le siége de Tours contre la volonté des deux rois, le père et le fils : dans les lettres qu'ils lui écrivirent pour l'engager à le lever, ils se permirent un reproche qui le taxait d'ingratitude. « Qui vous a fait comte? lui disaient-ils. — Et vous, leur répondit fièrement Audibert, qui vous a fait rois? »

[991] Le prince Charles aurait pu profiter de ce penchant à l'insubordination si clairement exprimé, profiter des factions qui ne manquent jamais dans les changements de règne ou d'admini-

Digitized by Google

stration. Outre plusieurs seigneurs très-puissants attachés à la famille de Charlemagne par habitude et par reconnaissance, il y en avait même qui descendaient de ce prince en lignes collatérales masculine et féminine, tous beaucoup plus portés pour un rejeton de cet empereur que pour un petit-fils de Robert-le-Fort que quelques-uns avaient vu leur égal. Par ces motifs, le duc d'Aquitaine prit les armes en faveur de Charles. Ce prince ne seconda son partisan ni assez vite ni assez puissamment, et laissa à son rival le temps de forcer le duc à se soumettre.

[991-93] Après bien des délais, Charles entra lui-même en France avec une armée d'Allemands qu'on connaissait sous le nom de Lorrains. Il prit Laon, qui était alors une forteresse importante, s'empara même de la ville de Reims, mais ne put déterminer l'archevêque, inquiet pour lui-même des conséquences, à le sacrer. Il livra bataille à Hugues, remporta une grande victoire, et, lorsqu'il ne lui fallait peut-être plus qu'un peu d'activité pour se placer sur le trône, héritier de la mollesse des derniers rois ses ancêtres, il resta dans Laon pour y consommer dans le repos les fruits de ses pillages. Il y fut attaqué à son tour, fait prisonnier par la trahison de l'évêque Ascelin, et renfermé sous bonne garde, dans une tour d'Orléans. L'opinion la plus probable est qu'il y vécut assez pour qu'il lui naquit deux fils qui moururent presque en naissant. Avant sa prison, il en avait eu un, nommé Othon. Ce dernier rejeton direct de Charlemagne régna après son père dans son duché de Basse-Lorraine ou de Brabant, ne marqua aucune prétention sur la France, et mourut sans laisser de postérité.

[996] La mort de Charles assura le sceptre dans la main de Hugues Capet. Il gouverna avec une grande prudence. Environné de grands seigneurs jaloux les uns des autres, quelquefois il se rendait arbitre entre eux, gagnait leur estime et leur amitié par de sages décisions, et conciliait à la dignité royale une considération que le ton impérieux ne lui aurait pas acquise. Quelquefois aussi, sans se mêler de leurs querelles, il les laissait se battre entre eux. Ils s'affaiblissaient ainsi, et l'autorité royale se renforçait à proportion. Hugues Capet était politique habituellement, et vaillant dans l'occasion. Il régna neuf ans, mourut âgé de cinquante-cinq, et laissa son royaume aussi tranquille que si sa famille eût gouverné pendant une longue suite d'années. Il fixa son séjour à Paris, que les rois de la seconde race avaient négligé, et fut enterré dans l'église de Saint-Denis, qui devint par préférence le lieu de la sépulture de nos rois.

ROBERT.

ÂGÉ D'ENVIRON VINGT-SIX ANS

[996-99] Robert, âgé de vingt-six ans, succéda à Hugues, son père. Son règne, quoique long paraît, faute de mémoires suffisants, un des plus stériles en événements. Entre ceux qui peuvent fixer l'attention, s'offre le spectacle d'un roi saint, ou du moins reconnu pour tel dans les légendes, et ce saint excommunié. Il avait épousé Berthe, fille de Conrad roi de Bourgogne [1] et veuve de Eudes, comte de Champagne. Malheureusement ce mariage se trouva taché de deux vices. Berthe était parente de son époux au quatrième degré, et alors les empêchements allaient jusqu'au septième. De plus, le roi avait tenu sur les fonts de baptême un enfant de la comtesse, et l'affinité contractée par cette cérémonie était encore un obstacle qu'il fallait lever par des dispenses, alors difficiles à obtenir.

Plusieurs évêques de France consultés avaient pensé que l'avantage du royaume permettait de ne se pas laisser arrêter par ces deux difficultés ; mais le pape Grégoire V en jugea autrement. Il ordonna aux deux époux de se séparer, et, sur leur refus, il les excommunia ; il mit le royaume en interdit. Selon une loi publiée par Pepin dans le concile de Verberie en 755, « un excommunié » ne devait pas entrer dans l'église, ni boire, ni » manger avec les autres chrétiens. Sachez, disent » les Pères, dont le roi n'est ici que l'organe, » qu'aucun ne peut ni boire ni manger avec lui, » ni recevoir ses parents, ni lui donner le baiser » de paix, ni se joindre à lui dans la prière, ni le » saluer ; et, si quelqu'un communique avec lui » de plein gré, qu'il sache qu'il est excommunié » lui-même. » Pendant l'interdit, il était défendu de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, d'enterrer les morts en terre sainte ; le son des cloches cessait ; on couvrait les tableaux dans les églises ; on descendait les statues des saints, on les revêtait de noir, et on les couchait sur la cendre et des épines : tout prenait un aspect lugubre. Il paraît qu'on n'avait encore rien vu de pareil en France. Le peuple consterné déféra si humblement aux ordres du pape, que le roi se vit généralement abandonné de ses courtisans et de ses domestiques. Il ne lui resta, dit-on,

[1] Le duché de Bourgogne ne faisait point partie de ce royaume, qui se composait de la Bourgogne Transjurane (la Suisse), de la Cisjurane (la Franche-Comté), du Dauphiné et de la Provence. En 1032, à la mort de Rodolphe III, qui ne laissa pas d'enfants et qui institua pour son héritier l'empereur Conrad-le-Salique, ce royaume se démembra par les usurpations des gouverneurs particuliers ; et de là vinrent les comtes de Bourgogne, de Provence, de Viennois et de Savoie.

que deux serviteurs, qui faisaient passer par le feu les plats ôtés de dessus sa table, et jetaient la desserte aux chiens.

[1000] Robert lutta trois ans contre les anathèmes, céda enfin, fut relevé de l'excommunication, et épousa Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; elle était très-belle, mais fière, capricieuse, et si opiniâtre, que l'infortuné mari n'eut point de repos avec elle pendant son mariage. Elle voulut gouverner, et gouverna, quelque effort que fît Robert pour se soustraire à sa domination.

[1001-2] Ce monarque était naturellement pacifique; cependant il ne redoutait pas la guerre quand l'intérêt de son royaume l'exigeait. Le comte de Champagne, fils de Berthe, l'épouse dont il avait été forcé de se séparer, déjà trop puissant par ses domaines et ses alliances, voulut encore s'agrandir; Robert le resserra dans ses limites. La vacance du duché de Bourgogne lui fournit une autre occasion de guerre. Le duché devait lui revenir, comme héritier naturel de Henri-le-Grand, son oncle, qui était mort sans enfants. Son droit lui fut contesté par Ott-Guillaume, premier comte propriétaire de Bourgogne (de Franche-Comté), fils d'Adalbert, roi d'Italie, et beau-fils de Henri, qui l'avait adopté. Les hostilités entre eux durèrent douze ans, et se terminèrent par un traité qui adjugea à Robert, le duché et à Guillaume le comté de Dijon, pour sa vie. Robert, au lieu de fortifier son pouvoir de la possession d'une si belle province, ne s'en fut pas plus tôt mis en possession, qu'il en fit l'apanage de Henri, son second fils.

[1003-10] Le monarque fut aidé dans cette conquête par Richard-le-Bon, duc de Normandie, son cousin germain. Il fut encore fortifié du secours du Normand, dans une guerre que des droits de suzeraineté sur la Flandre firent naître entre lui et l'empereur Henri II. Ces princes, reconnus tous deux pour saints dans les légendes, se firent la guerre, appelés par des vassaux qui, selon leur intérêt, portèrent leur hommage à l'un au préjudice de l'autre. Cette cérémonie était alors importante, par l'obligation, déjà mentionnée, que contractait le vassal d'armer pour son suzerain, de voler à son secours quand il en serait requis, de payer sa rançon et celle de ses fils, s'ils étaient faits prisonniers; enfin de ne point souffrir qu'il lui fût jamais fait aucun tort dans sa personne, son honneur et ses biens. Tout cela se jurait, sous peine de perdre son fief. Outre l'avantage de priver l'empereur de ce vasselage intéressant, Robert trouvait à satisfaire sa bonté naturelle, en cherchant à assurer le Brabant à deux princesses, filles du malheureux Charles de Lorraine, auxquelles l'empereur avait enlevé cet héritage pour en gratifier un Godefroy, déjà comte de Bouillon, de Verdun et des Ardennes. Le roi de France parvint à faire rendre quelque justice à ces princesses. Elles, satisfaites par quelques terres qui leur furent concédées, Robert ne fut pas difficile sur les autres conditions, et la paix se conclut entre les deux suzerains.

Remarquons, en passant, que le Godefroy dont il vient d'être parlé, eut pour petite-nièce Ide de Bouillon, mère du fameux Godefroy, chef de la première croisade; et que celui-ci, devenu roi de Jérusalem, ayant résigné le Brabant, dont il avait été investi par l'empereur Henri IV, ce duché fut donné par Henri V à la maison de Louvain, tige de celle de Hesse d'aujourd'hui, par Henri de Brabant, dit l'Enfant qui fut premier landgrave, en 1263.

[1011-18] A l'exemple de Hugues Capet, son père, Robert résolut de faire sacrer et reconnaître de son vivant Hugues, son fils aîné, âgé de douze ans. Il paraît que cette précaution était un secret de famille que les Capétiens se transmirent. Ce fut pour la reine Constance une occasion de développer son caractère intrigant et impérieux. Sans doute elle n'avait pas attendu ce moment pour se montrer à son mari telle qu'elle était, et s'en faire craindre. On remarque qu'il n'osait faire grâces ou faveur sans son aveu, et que, quand cela lui arrivait, il avait grand soin de dire à ses obligés : « Surtout n'en parlez point à la reine. » Elle eut l'audace de faire massacrer sous les yeux de son époux Hugues de Beaumont, qu'il avait élevé, sans la consulter, à la dignité de comte du palais.

[1019-22] Ce fait rend croyable ce qu'on rapporte de sa conduite à l'égard du père et de ses enfants : charmée que son mari, en faisant couronner Hugues, se soit donné un rival qu'elle pourra faire agir si le père résiste à sa volonté; elle se met à endoctriner le jeune monarque, et l'excite à attirer à lui la puissance, dont elle comptait profiter; mais, ne trouvant pas en lui la docilité qu'elle espérait, elle le tourmente, l'oblige, à force de mauvais traitements, à quitter la cour, et même à prendre les armes. Au lieu de se porter en force contre son fils, le père qui savait la cause de sa révolte, va le trouver, le ramène, et le traite si bien, qu'il s'en fait un ami et un aide pour le gouvernement.

[1022-25] Malheureusement Hugues mourut. Nouvelles prétentions de la part de la mère. Elle veut que ce soit, non point Henri qui reçoive la couronne, mais Robert, son cadet, qu'elle espère plier plus facilement à ses idées. Le père tient bon, il fait sacrer l'aîné : Constance de travailler aussi.

Digitized by Google

tôt à susciter Robert contre son frère. Cependant elle ne réussit pas à les brouiller. Contrariée dans son désir, elle conçoit une haine mortelle contre tous les deux, et les fatigue tellement par ses tracasseries, qu'elle les force de s'éloigner comme avait fait leur aîné. Le père va de même les chercher, les ramène, et pacifie tout, autant qu'il était possible avec une pareille femme. C'est en partie dans l'exercice de la patience, dont Robert peut être présenté comme modèle aux époux mal assortis, que ce prince s'est sanctifié; d'un mari trop complaisant, on dit encore : *C'est un vrai Robert.*

[1025-29] Ce prince était fort exact à tous les exercices de piété : il assistait régulièrement aux offices divins, prenait part au chant, non comme Charlemagne, à voix basse, mais tout haut. Il a faits des motets et des hymnes qu'on chante encore. A sa contenance dans l'église, on pouvait juger qu'il était pénétré d'un vrai sentiment religieux. Mais on peut reprocher à ses dévotions des excès et des abus qui tiennent d'ailleurs à l'ignorance et aux préjugés du temps.

Pour ne point exposer les plaideurs à un faux serment, il faisait retirer les reliques des châsses sur lesquelles ils devaient jurer; comme si une pareille précaution pouvait mettre la conscience en sûreté. Des scélérats avaient attenté à sa vie, ils allaient être condamnés à mort. Robert les fait, dit-on, préparer par la pénitence à la communion qu'ils reçoivent, et envoie dire aux juges occupés à les juger, qu'il ne peut se résoudre à se venger de ceux que son maître a admis à sa table, et il les admet à la sienne. Comment accorder cet excès d'indulgence avec l'affreuse condescendance, commandée par un faux zèle, d'assister avec la reine et toute sa cour au supplice d'une troupe de manichéens, misérables fanatiques, qui refusèrent jusqu'au bûcher de rétracter leurs erreurs? Quand ils sentirent l'action de la flamme, ils s'écrièrent qu'ils avaient été trompés. On voulut éteindre le feu, il n'était plus temps. Ils furent consumés, laissant aux spectateurs le regret d'une atrocité inutile.

Les pèlerinages étaient alors fort en vogue. Sitôt qu'une coutume paraissait tenir à la religion, il était difficile que Robert ne l'adoptât pas. Il alla à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Ce prince traitait les évêques avec respect, marquait beaucoup de considération à ceux qui se conduisaient bien, et n'épargnait ni les remontrances, ni les menaces, peut-être même les punitions à ceux dont les mœurs s'éloignaient de la décence de leur état. Forcé de fléchir, pendant les premières années de son règne, sous les ordres absolus de Grégoire V, on remarque qu'il ne fut pas en grand commerce avec ses successeurs. Un d'eux vint en France, y fut reçu honnêtement, mais sans grand éclat. Un second montra le désir d'y faire un voyage; le roi eut l'adresse de l'en détourner. Ainsi sa piété ne l'aveuglait pas sur les risques que la puissance ecclésiastique, trop peu contenue, pouvait faire courir à la sienne.

[1030-31] Le roi Robert mourut à soixante ans généralement regretté. « Nous avons perdu notre père, s'écriaient en gémissant ceux qui assistèrent à ses funérailles : il nous gouvernait en paix ; sous lui nos biens étaient en sûreté. » Ce que disaient ceux qui étaient présents, toute la nation le répétait. Nul prince n'a jamais été mieux loué et plus universellement.

On ne peut s'empêcher de remarquer quelques rapports entre le roi Robert et l'empereur Charlemagne. Tous deux étaient fils du chef de leur dynastie royale : tous deux ont eu un règne fort long. Charlemagne a recueilli les restes de la littérature romaine dans les Gaules; Robert, ceux de la littérature de Charlemagne, dispersés et presque anéantis par les guerres civiles de la seconde race. L'exemple de Robert, ses encouragements, ont posé les fondements du vaste édifice des connaissances humaines dont nous jouissons; et si les savants doivent leur admiration à Charlemagne, ils ne peuvent refuser à Robert leur estime et leur reconnaissance. Il ne fut pas empereur; mais il en refusa la dignité qu'on offrait à son fils. Enfin il protégea les lettres et les récompensa, non pas avec la magnificence de Charlemagne, mais à proportion de ses revenus, qui étaient fort bornés. Ils lui laissèrent cependant les moyens de bâtir des monastères, et de faire des libéralités aux églises; il paraît que c'était à embellir les objets du culte et les armes des guerriers, que l'adresse des artistes s'employait alors. Dans une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, le roi de France lui offrit un livre d'évangiles et d'autres livres d'église, dont la couverture était délicatement traitée en or, argent et ivoire; des reliquaires plus précieux par le travail de l'orfévrerie que par la matière; enfin des armures parfaitement ciselées et gravées. L'empereur lui fit porter en échange un lingot d'or pur pesant cent livres. Ne pouvant faire un présent orné, il le fit riche et l'accompagna d'un grand et long repas, selon la coutume d'Allemagne.

Robert laissa trois fils, Henri, Robert et Eude

Digitized by Google

HENRI I.

AGÉ D'ENVIRON VINGT-SEPT ANS.

[1032] Henri Ier avait vingt-sept ans environ quand il succéda à Robert. Quoiqu'il eût été déjà couronné du vivant de son père, il eut cependant de la peine à s'affermir sur son trône. Constance, sa mère, n'avait pas épuisé toute sa malice avec son mari : il lui en restait pour son fils aîné. Comme elle n'espérait pas qu'il se laisserait gouverner, elle suscita contre lui Robert, son second fils. La faction était si puissante que Henri fut obligé de fuir de Paris, lui douzième. Il gagna Fécamp, où le duc de Normandie tenait sa cour. Ce duc reçut son suzerain avec beaucoup d'honneur; mais, ce qui valut encore mieux, il lui donna une bonne armée, avec laquelle Henri rentra dans son royaume. Fort de ce secours, il contraignit les rebelles à traiter d'un accommodement. Constance s'y opposa tant qu'elle put; mais elle ne réussit pas à l'empêcher; elle se vit même dans la nécessité de se laisser comprendre dans le traité. N'ayant plus ensuite rien à brouiller, elle mourut, et fut enterrée dans l'église de Saint-Denis, auprès du roi son mari, dont elle avait continuellement troublé le repos.

[1033-35] Le sceau de la réconciliation entre les deux frères fut le duché de Bourgogne, que Henri avait reçu de son père, et qu'il transmit généreusement à Robert. Mais cette espèce de récompense de la rébellion excita Eudes, le troisième frère, à tâcher de s'en procurer une pareille par le même moyen. Il demanda aussi un apanage, et prit les armes pour se le faire donner. On dit même qu'il portait ses vues plus loin que Robert, et qu'il ne se proposait pas moins que de détrôner son frère et de se mettre à sa place. Il était aidé dans ce projet par le comte de Champagne. Henri trouva encore une ressource dans la bonne volonté du nouveau duc de Normandie, Guillaume, surnommé depuis le Conquérant, qui arma en sa faveur.

[1036] C'était alors un monarque bien peu redoutable qu'un roi de France, qui voyait sa capitale serrée, d'un côté, par les comtes de Champagne, lesquels, par eux ou leurs alliés, occupaient depuis la Flandre jusqu'à Senlis, et une partie de la Brie jusqu'à Melun; d'un autre côté, les Normands venaient jusqu'à Pontoise. Les ducs de Bourgogne s'étendaient en-deçà de Sens et d'Auxerre; de sorte qu'après les environs de Paris, très-rapprochés, la vraie et unique puissance des rois consistait dans l'Orléanais. Le pays chartrain, la Touraine et l'Anjou avaient leurs ducs et comtes, qui se regardaient comme indépendants; et au-delà de la Loire, le roi n'était presque connu que de nom.

[1037] Comment, dans un espace si retréci, trouver un apanage pour Eudes? Henri défendit son petit domaine contre lui et ses partisans, le vainquit, le fit prisonnier, et l'envoya dans la tour d'Orléans calmer sa passion ambitieuse. Il y resta deux ans; on ne sait pourquoi son frère le relâcha. Ce fut alors comme une bête féroce déchaînée. A la tête d'une troupe de brigands, il parcourait les provinces, ne vivant que de butin et de rapines. Un ancien auteur a recueilli des circonstances de sa mort, que nous rapportons dans les propres termes de l'historien Velly. « Dans » une des courses du prince Eudes, le malheur » voulut qu'il pillât quelques serviteurs de saint » Benoît. Déjà il s'en retournait chargé d'un ri- » che butin, lorsque la nuit le surprit dans un vil- » lage qui était encore sous la protection du bien- » heureux patriarche. Le cimetière, fermé d'un » bon mur, lui parut un endroit sûr : il y fit » camper sa petite armée. On servit un grand re- » pas de ce qui avait été pris sur les élus de Dieu · » cependant on manquait de cire pour faire les » luminaires : c'est l'expression de l'anonyme, » qui semble indiquer qu'on ne se servait alors » que de lampions : le prince se fit ouvrir l'église, » et, malgré les remontrances de ces bonnes » gens, il enleva le cierge pascal pour éclairer sa » table. La vengeance fut prompte. Le téméraire » était à peine au lit, qu'il se sentit frappé d'une » maladie qui l'enleva en très-peu de temps. Tant » il est vrai que personne, de quelque condition » qu'il soit, roturier, gentilhomme ou prince, ne » peut toucher impunément aux biens de saint » Benoît [1]. »

Il se peut que de pareilles histoires répandues dans le peuple aient quelquefois servi de rempart aux richesses monastiques contre l'avidité des personnes crédules; mais la meilleure sauvegarde était une réputation de bonnes mœurs, dont les moines jouissaient alors plus que les ecclésiastiques. On reprochait à ceux-ci la simonie et un libertinage domestique que les conciles et les papes foudroyaient en vain, et qu'on ne put réprimer autrement qu'en autorisant les seigneurs à vendre comme esclaves les enfants provenus de ces unions illicites; les moines, au contraire, ayant leur bien en commun, étaient peu tentés, excepté pour se procurer des dignités, d'employer les viles manœuvres de la simonie. La vie commune l'inspection réciproque qu'elle facilite, étaient une sauvegarde contre le libertinage. Aussi, dans les réglements de discipline qui nous restent, en

[1] Velly, t. II, p. 337

trouve-t-on beaucoup plus qui regardent les ecclésiastiques que les moines, dont les désordres, s'il y en avait, étaient plus renfermés et moins connus.

[1039-46] Sous Henri Ier, et sans doute par son concours, s'établit une espèce de police pour la guerre. On l'appela « *la trève du Seigneur,* monument de la faiblesse du gouvernement et du » malheur des temps [1]. Chaque seigneur préten- » dait avoir droit de se faire justice à main ar- » mée; et, comme les seigneurs étaient multipliés » à l'infini, ce n'était partout que violences et » brigandages. On chercha longtemps un remède » à un mal si contraire à la religion et à la so- » ciété, et on commença d'abord par ordonner » que, depuis l'heure de none du samedi jusqu'à » l'heure de prime du lundi, personne n'attaque- » rait son ennemi, moine ou clerc, marchand, » artisan ou laboureur. On statua ensuite que, » depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi ma- » tin, on ne pourrait rien prendre par force, ni » tirer vengeance d'une injure, ni exiger le gage » d'une caution. Le concile de Clermont, celui » où fut publiée la première croisade, confirma » ces dispositions, et les étendit même aux veilles » et aux jours des fêtes de la Vierge et des saints » apôtres. Il déclara de plus que, depuis le mer- » credi qui précède le premier dimanche de l'A- » vent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et depuis » la Septuagésime jusqu'au lendemain de la Tri- » nité, il ne serait permis ni d'attaquer, ni de » blesser, ni de tuer, ni de voler personne, sous » peine d'anathème et d'excommunication. »

Comme chacun a sa manière de voir, un évêque de Cambray, nommé Gérard, se déclara contre ce statut pour deux raisons : la première, parce qu'on exigeait le serment, ce qui exposait au parjure; et en effet presque tous ceux qui jurèrent cette paix violèrent leur serment. La seconde raison de Gérard était que le mélange d'autorité ecclésiastique et civile dans cette prohibition avait quelque chose de contraire au droit du souverain, à qui seul appartient de réprimer les violences par la force, de terminer les guerres et de faire la paix.

Plusieurs seigneurs étaient de l'avis de Gérard, mais dans un sens différent. C'est qu'ils ne vouaient pas d'un réglement qui leur faisait tomber les armes des mains dans des temps et pour des intervalles déterminés. Les Normands surtout montrerent la plus grande répugnance, et ne se rangèrent enfin sous cette loi bienfaisante que quand ils crurent ne pouvoir s'y soustraire. Frappés par la maladie des ardents, espèce de peste, qui, après avoir ravagé la France, les tourmenta à leur tour, ils allèrent même dans leur soumission plus loin que les autres, et établirent chez eux une association qu'on appela la *confrérie de Dieu*. Seigneurs et prélats, riches, pauvres, tous y étaient admis indistinctement. Ils se donnèrent, pour se reconnaître, une marque qui consistait en un petit capuchon blanc, et une médaille de la Vierge attachée sur la poitrine. On faisait jurer aux récipiendaires de poursuivre sans relâche ceux qui troubleraient le repos de l'église et de l'état.

[1047-55] Entre ces seigneurs tourmentés du désir des combats, un des plus embarrassants pour le roi de France était Guillaume, duc de Normandie, qui commençait à lui causer de vives inquiétudes. A la vérité, ce prince avait rendu à Henri un grand service en l'aidant à s'affermir sur son trône; mais le monarque l'avait bien payé de retour en se déclarant pour lui contre une ligue de seigneurs, qui, s'autorisant de l'illégitimité de sa naissance, voulaient annuler le testament que Robert-le-Diable ou le Magnifique, son père, avait fait en sa faveur. Henri avait combattu pour lui de sa personne. Dans une occasion, il fut renversé d'un coup de lance, et courut risque de la vie.

[1054-58] Soit que la force que Guillaume se sentait le rendit présomptueux et exigeant, soit que la faiblesse de Henri le rendit ombrageux, il se glissa quelque froideur entre les deux amis. Des prétentions sur des forteresses et des villes frontières, signifiées avec hauteur, repoussées avec indignation, les aigrirent. Henri n'était pas homme à souffrir patiemment une atteinte à ses droits : dans une occasion où l'empereur Henri III voulut protéger contre lui un vassal rebelle, le roi lui offrit de vider leur querelle dans un combat singulier corps à corps. Les altercations avec Guillaume se soutinrent le reste du règne du roi Henri, et furent mêlées de guerres, de raccommodements et de ruptures.

[1059] Henri Ier, pour éviter les inconvénients qui avaient suivi le premier mariage de son père, avait fait chercher en Russie, après la mort d'une première femme, une princesse dont il n'eût à craindre ni parente, ni alliance spirituelle. Anne, fille d'Iaroslave, duc de ce pays, lui donna trois fils, Philippe, Robert et Hugues. Se trouvant engagé dans des actions litigieuses avec le duc de Normandie, peu sûr de la bonne volonté des autres grands vassaux, il résolut, selon la politique de sa famille, de faire couronner, de son vivant, Philippe, son fils aîné, qui n'avait encore que sept ans. Il lui fallut une négociation et des prières pour obtenir le consentement des seigneurs fran-

[1] Velly, ann. 1044.

Digitized by Google

çais, et qu'ils voulussent bien lui prêter serment de fidélité.

[1060] Cette cérémonie fut faite à temps; car, l'année suivante, Henri mourut, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'une médecine prise mal à propos. Il eut le temps de régler ses affaires, et appela à la tutelle de ses enfants et à la régence de son royaume Baudouin V, comte de Flandre, son beau-frère. La reine Anne, isolée et sans appui dans une cour étrangère, ne parut pas sans doute à son mari capable de soutenir une tutelle qui pourrait être orageuse. Elle ne se fâcha pas de la préférence donnée à son beau-frère, et s'en consola dans les douceurs d'un second hymen. Elle épousa Raoul, comte de Crépy et de Valois, en conservant toujours le titre de reine : mais Raoul était parent de Henri; ce fut une cause de dissolution, et d'abord d'excommunication, parce qu'il refusait de se séparer de la reine. On ne sait si ce commerce dura longtemps; mais après qu'il eut cessé, soit volontairement, soit par la mort de Raoul, Anne, à ce qu'on croit, retourna finir ses jours en Russie.

Henri I était belliqueux, brave, doux, humain et loyal. Son règne n'est taché ni de perfidie ni d'aucune cruauté; il respectait la religion, accueillait les prélats avec égard, et les personnes doctes avec complaisance et affabilité.

PHILIPPE I,

AGÉ DE HUIT ANS.

[1061] La nature avait beaucoup fait pour Philippe I : il était d'une taille majestueuse, avait une physionomie ouverte, les yeux vifs, beaucoup d'aptitude aux exercices du corps; il montrait de l'esprit et du courage. Beaudoin cultiva ces heureuses dispositions avec quelque succès; mais il paraît qu'il ne put lui donner ni le goût de l'application, ni une certaine ardeur pour le travail, si nécessaire à un roi.

Montant sur le trône à huit ans, et déjà couronné, il eut le malheur d'être flatté et approuvé de bonne heure; ce qui l'accoutuma à s'abandonner à ses passions, sans respecter souvent ni lois ni bienséance. Le jugement le moins désavantageux que les historiens aient porté de ce prince, c'est qu'il fut un égoïste sur le trône, voyant rouler autour de lui les événements les plus importants sans y prendre de part active que quand le cours des circonstances l'entraînait. Tel est à peu près l'aperçu de son règne, qui a été un des plus longs de la monarchie.

[1062-65] Les premières années de la régence de Baudouin furent troublées par la répugnance de plusieurs seigneurs à reconnaître son autorité, et par leurs efforts pour s'y soustraire. Les plus opiniâtres dans leur indépendance étaient les Gascons, comme les plus éloignés du centre. Le régent lève subitement une armée, sous prétexte d'aller secourir les chrétiens d'Espagne contre les Maures. Quand il se trouve au milieu du pays des rebelles, il tombe à l'improviste sur leurs villes, prend leurs forteresses, bat leurs troupes, et les force de faire l'hommage qu'ils refusaient. Baudouin prend, selon les circonstances, d'autres mesures pour assurer l'autorité et augmenter les petits états de son pupille. Il se mêle dans les querelles de ses voisins, autant qu'il faut cependant pour ne pas s'attirer des guerres trop importantes; et, à titre tantôt d'auxiliaire, tantôt d'arbitre, il obtient des châteaux, des villes, et même des provinces entières; témoin le comté de Château-Landon, qu'il se fit céder en récompense de ce que, des deux frères qui se disputaient le comté d'Anjou, il s'engagea à laisser tranquille possesseur le cadet, Foulques-le-Réchin, qui, pour en jouir avait assassiné son aîné, ou le tenait enfermé.

Quelques personnes penseront que, dans l'impuissance de punir le crime, Baudouin fit bien d'en profiter à l'avantage de son pupille, d'autant plus que l'assassin n'aurait pu être châtié sans qu'on tourmentât les peuples, qui n'étaient point coupables.

[1066] Pendant la régence arriva la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie. Ce prince n'avait pour lui que le testament, vrai ou supposé, d'Édouard-le-Saint, mort sans enfants. Il se présentait contre lui un Harold, fils de Godwin, ministre tout-puissant sous les derniers règnes. Chacun avait ses partisans. Guillaume manquait d'argent, et, au moment où il allait tenter l'entreprise, le duc de Bretagne lui déclara la guerre, comme ayant sur la Normandie, par sa mère, fille de Robert-le-Diable, plus de droit que le bâtard de ce dernier duc. Les seigneurs normands ne voyaient pas de bon œil le projet de l'Angleterre. Guillaume leur demandait de l'argent : s'il échouait, ils craignaient de rester dépouillés et appauvris; s'il réussissait, leur pays pouvait devenir une province d'Angleterre : ils le refusèrent donc unanimement dans une assemblée générale qu'il avait provoquée.

L'adroit Guillaume ne se désespère pas. Il prend chacun à part, les flatte, les sollicite. Tel qui n'aurait rien donné se sentant appuyé des autres, seul vis-à-vis d'un prince qui pouvait un jour se ressouvenir de son refus, ouvrait sa bourse.

vendait ses meubles, engageait ses terres, levait pour lui des soldats et construisait des vaisseaux. Il ne s'en tint pas aux Normands. Il empruntait de tous côtés et à gros intérêts, qu'il hypothéquait sur les biens qu'il donnerait à ses prêteurs quand il serait maître de l'Angleterre.

Il avait plus d'une manière pour parvenir à son but; s'il marchandait avec quelques-uns, avec d'autres il affectait un procédé noble et désintéressé. Par exemple, à Baudouin, régent de France, comte de Flandre, et un peu son parent, il envoie un blanc-seing, avec prière de le remplir de la somme et de l'intérêt qu'il voudrait. On dit que le Flamand s'appliqua trois cents marcs d'argent de rente, dont les fonds furent fournis en vaisseaux, munitions, soldats, qu'il leva autant, et peut-être plus, en France qu'en Flandre.

Pendant ces préparatifs, le duc de Bretagne, qui inquiétait le Normand, meurt et si à propos qu'on l'a cru empoisonné.

L'expédition de Guillaume devint le rendez-vous des braves. Tous y accoururent : les comtes d'Anjou, de Poitou, de Ponthieu, de Bourgogne, tous vassaux de la France, y mènent leurs chevaliers et leur milice. Les fils même du dernier duc de Bretagne en veulent partager l'honneur. Le politique Guillaume gagne le pape, qui excommunie d'avance ceux qui s'opposeraient à lui. Le signal du départ est donné. On remplit les vaisseaux, on se jette sur tout ce qu'on peut trouver d'embarcations. Le vent souffle favorablement, point d'obstacle au débarquement; mais Harold avance à la tête d'une armée.

Guillaume alors incendie ses vaisseaux, et met ainsi les siens dans l'alternative de la mort ou de la victoire. Les rivaux se rencontrent. L'Anglais est tué dans la mêlée. Un mois suffit à Guillaume pour se placer sur le trône, et l'Angletérre, conquise par les Français, devint leur ennemie la plus acharnée.

[1067-75] Le secours que fournit Baudouin pour le succès d'un voisin si dangereux a été regardé comme une action impolitique de sa part. Il n'en vit pas les suites. Sa mort, arrivée un an après la conquête, laissa Philippe à quinze ans, maître de lui-même, et du gouvernement de son royaume. On ne voit pas qu'il ait été nommé d'autre régent. La première guerre du jeune monarque eut lieu à l'occasion de la famille de son tuteur. Il soutint d'abord Richilde, veuve de Baudouin, mère de deux fils, contre Robert, comte de Frise, son beau-frère, qui voulait enlever à la veuve sa tutelle, peut-être pour envahir ensuite plus facilement les états de ses neveux. Cette guerre eut des alternatives singulières. Philippe, à différentes reprises, fut vainqueur et vaincu. La veuve et son beau-frère furent faits prisonniers à peu de jours l'un de l'autre; délivrés tous deux, ils allaient recommencer les hostilités, lorsque le jeune roi se laissa gagner par Robert, qui lui offrit des terres vers l'Orléanais, et la main de Berthe, fille de sa femme, qu'il avait épousée, veuve de Floris ou Florent I, comte de Hollande. Richilde, privée d'un de ses fils par le sort de la guerre, plia avec l'autre sous la force des circonstances : elle céda la Flandre à l'oncle, ne retenant que le Hainaut.

[1076-86] A mesure que l'expérience vint à Philippe, il sentit plus vivement la faute faite par son tuteur d'avoir procuré tant de forces au duc de Normandie. Aussi, malgré son goût pour le repos, il ne put se refuser aux occasions de susciter à son voisin des embarras, ou d'augmenter, quand il le pouvait, ceux qui existaient. Guillaume avait trois fils : repartant pour l'Angleterre, d'où il était venu faire un voyage en Normandie, il jugea à propos de faire don de cette province à Robert, son fils aîné, mais sans se dessaisir. Le jeune prince demande à jouir. Le père répond « que sa coutume n'est pas de se déshabiller avant de vouloir se coucher. » Grande querelle entre le père et le fils. Celui-ci menace, et, en attendant qu'il puisse être en état d'agir, il demande un asile au roi de France. Philippe le reçoit à bras ouverts, et lui donne pour sa retraite Gerberoy, château très-fort en Picardie. Guillaume, ne voulant pas laisser au rebelle le temps de se fortifier, va aussitôt l'assiéger et le presse vivement. Pendant une sortie, le père et le fils se rencontrent dans la mêlée, et combattent corps à corps sans se reconnaître. Le père est désarçonné et blessé. Au cri qu'il fait, son fils le reconnaît, se jette à ses pieds, le place sur son propre cheval, et le ramène dans son camp. Le père eut beaucoup de peine à lui pardonner, moins la faute, que la honte d'avoir été vaincu par son fils. Il se laissa néanmoins fléchir par les prières de son épouse, femme très-estimable, qui prit, sans succès, beaucoup de peine pour accorder ses trois enfants quand son mari fut mort.

[1087] Il était encore au moins en froideur avec Philippe, quand il cessa de vivre; ce fut même un dépit contre le roi de France qui hâta son trépas. Guillaume était excessivement replet, et cet embonpoint était chez lui une espèce de maladie qui exigeait des remèdes. Pendant qu'il se faisait traiter à Rouen, la garnison de Mantes, ville dépendante de la Normandie, se permit des courses dans les environs, et même sur les terres des vassaux de Guillaume. Ceux-ci, ne recevant pas de secours de leur seigneur, s'adressent au roi

Digitized by Google

de France, obligé, comme suzerain, de faire rendre justice par les seigneurs à leurs sujets. Philippe leur répond qu'il n'a pas de secours à leur donner : « J'en suis bien marri pour vous, ajoute-t-il ironiquement; mais pourquoi votre maître reste-t-il en couches si longtemps? » Guillaume aurait dû mépriser cette fade plaisanterie; il s'en piqua, et fit dire à Philippe « qu'il comptait aller faire ses relevailles à Paris avec dix milles lances, en guise de cierges. » En effet, il se jeta en furieux sur les terres de France, y fit de grands ravages; et, pour punir les Mantois, qui lui avaient attiré cette espèce d'insulte, il mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres. Il était tellement animé qu'il porta, dit-on, lui-même du bois pour augmenter l'incendie; il se fatigua et s'échauffa si fort à cet exercice, que la fièvre le prit. Il en mourut en peu de jours, laissant après lui la réputation d'avoir été grand capitaine, politique habile, et un exemple que, dans les entreprises hasardeuses, il faut donner quelque chose à la fortune.

On croirait volontiers que la crainte inspirée par un voisin si redoutable était pour Philippe un motif de circonspection : sans retenue sitôt qu'il put satisfaire sans risque ses passions, il s'y abandonna en homme qui ne connaît plus aucun frein. Jusqu'alors il avait bien vécu avec Berthe, son épouse, quoique huit ans de mariage sans enfants lui fissent appréhender qu'elle ne fût frappée de stérilité. Enfin, au bout de ce terme, elle lui donna un fils nommé Louis, et un an après une fille. Cette fécondité, presque inespérée, aurait dû assurer l'union des deux époux, et ce fut précisément dans ce temps que Philippe répudia son épouse, sans qu'on sache la véritable raison de cette action : des chroniqueurs du temps assurent qu'elle n'était autre que le dégoût. Le roi rencontra un évêque complaisant qui prononça le divorce, fondé sur la parenté, prétexte qui n'était pas difficile à trouver, à moins qu'on ne fût des deux extrémités de l'Europe, comme étaient Henri I et Anne de Russie, père et mère de Philippe. La disgraciée fut reléguée à Montreuil-sur-Mer. Ce fut sans doute le refus qu'elle fit de donner son consentement au divorce qui lui attira des gênes et des privations dans son exil; mais elle conserva toujours le titre de reine jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1093.

[1088] Il se répandit bientôt qu'un roi de trente-trois ans, beau, bien fait, qui passait pour galant, était à marier. Un comte de Sicile, nommé Roger, extrêmement riche, annonce sa fille, dont la jeunesse était encore embellie par d'immenses trésors. Philippe accepte le parti. Le père envoie sa fille à son futur époux avec un train magnifique et une grosse somme d'argent. Mais, quand elle arriva, un nouvel attachement avait changé les premières résolutions du monarque. Il la renvoya donc, mais privée, dit-on, de l'argent et des bijoux qu'elle avait apportés; ce qui est difficile à croire.

[1089-93] Le comte de Montfort avait une fille nommée Bertrade, qui passait pour la plus belle personne de France. Sur sa réputation, Foulques, comte d'Anjou, que sa mauvaise humeur a fait surnommer le Réchin, la demanda en mariage, et l'obtint. Bertrade ne s'était prêtée à ce mariage qu'à regret, et par des considérations d'intérêt. Veuf pour la troisième fois, valétudinaire et âgé, son mari n'avait rien qui pût lui plaire. Sur la nouvelle que Philippe s'était séparé de Berthe, l'appât d'une couronne, peut-être quelque penchant pour un prince aimable, séduit l'épouse du Réchin. Elle fait secrètement ses arrangements avec le roi de France. Il vient rendre au comte une visite de politesse et d'amitié, en est très-bien reçu, et en s'en retournant il lui enlève sa femme.

Il y avait deux difficultés à vaincre pour vivre tranquille avec elle : 1° faire ratifier par l'église son divorce avec Berthe; 2° casser le mariage de Bertrade avec le Réchin. Plusieurs évêques assemblés, considérant les inconvénients qui pourraient survenir s'ils condamnaient le divorce prononcé par leur confrère, le confirmèrent. L'Angevin, de son côté, se prêta sans beaucoup de peine à se séparer d'une femme infidèle, et la revit même par la suite sans trop marquer de mauvaise humeur. Mais le pape refusa d'approuver le divorce, et enveloppa dans la même excommunication Philippe, Bertrade, les évêques approbateurs de leur mariage, et celui qui avait béni la nouvelle union. Cette affaire dura longues années, pendant lesquelles les Français se rendirent célèbres en Europe et en Asie.

(1094) Henri, petit-fils de Robert I, duc de Bourgogne, lequel était petit-fils lui-même de Hugues Capet, et Robert Guiscard, gentilhomme normand, tous deux aidés par la noblesse française, conquéraient alors des états, le premier le royaume de Portugal, le second la Pouille et la Sicile, sans que le roi de France prît part à leurs exploits. Sous son règne commencèrent les croisades.

Le désir de visiter les lieux consacrés par les principaux mystères du christianisme avait rendu les pèlerinages dans la Palestine très-communs. Elle était possédée par les mahométans, que les historiens du temps appellent Sarrasins; par les Turcs, par d'autres infidèles, et même par des païens. Témoins du zèle des chrétiens, du prix qu'ils mettaient à la permission de remplir dans ces saints lieux les devoirs de piété qu'ils s'étaient

comte de Toulouse, le premier prince qui s'enrôla sous l'enseigne de la croix; Boémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et Tancrède, son cousin, petit-neveu du même Guiscard. En calculant tout ce que la France. l'Allemagne et l'Italie fournirent de croisés, on présume qu'il en sortit bien environ cinq millions. Que devint cette multitude? Les premiers, ramassés de la France, sous la conduite de Pierre l'Ermite, qui ne put se refuser au plaisir flatteur d'être général d'armée, périrent avant que d'arriver en Palestine; beaucoup d'autres détachements, commandés par des aventuriers d'autant plus hasardeux qu'ils n'avaient rien à perdre, comme un *Gauthier sans argent*, eurent le même sort. Enfin parut la grande armée, celle des seigneurs français et allemands. Leur rendez-vous naturel était dans les états de l'empereur de Constantinople, Manuel Comnène. Celui-ci ne vit pas sans inquiétude cette multitude de Latins inonder son empire, et avisa avec prudence aux moyens de s'en débarrasser. Il les flatta, les caressa, s'empressa de leur fournir les moyens de traverser le plus tôt possible le détroit, et leur promit des secours, dont il paralysa l'effet. Arrivés en Bithynie, les croisés se donnèrent un chef, qui fut Godefroy de Bouillon.

Cependant Kilidge-Arslan, premier sultan turc seldjoucide d'Iconium, appelé aussi Soliman, du nom de son père, attendait les chrétiens de pied ferme. Déjà, par sa valeur et son habileté, il avait anéanti deux armées de croisés. Mais il déploya alors en vain ses grandes qualités : il avait affaire à d'autres hommes. Ceux-ci emportent Nicée, et défont ensuite le sultan dans une bataille rangée qui les rend maîtres de toutes les places fortes de l'Asie-Mineure. Antioche arrête quelque temps leurs efforts; mais, au bout de sept mois, cette ville tombe sous leur pouvoir, comme les autres. De cette place, ils vont au-devant de l'armée qu'envoyait, pour reprendre Antioche, le calife de Bagdad, ou plutôt le sultan seldjoucide Barkiarok, entre les mains duquel était toute l'autorité. Les croisés lui tuèrent, dit-on, cent mille hommes. Cette victoire donna occasion aux califes fatimites d'Égypte de s'emparer de Jérusalem sur les Turcs Ortokides, qui depuis peu l'avaient enlevée aux Persans, et que ces derniers se trouvaient alors dans une égale impuissance d'exproprier ou de défendre. [1099] Mais les Egyptiens ne gardèrent pas longtemps leur conquête; car l'armée chrétienne, ayant mis presque aussitôt le siége devant cette ville, l'emporta au bout de six semaines, le 18 juillet 1099. L'attaque et la défense avaient été également vives et brillantes. Les assiégeants ternirent malheureusement l'éclat de la victoire par tous les excès de licence et de barbarie dont une guerre de la nature de celle qu'ils avaient entreprise aurait dû, ce semble, les éloigner.

Les seigneurs qui avaient des fiefs assurés dans leur patrie y retournèrent, les puînés des familles les remplacèrent. Mais au lieu de se donner, par la concentration de l'autorité, un gouvernement fort, capable de protéger efficacement la conquête, dominés par leur vanité et plus encore peut-être par les préjugés du siècle, où l'on ne connaissait pas d'autre forme de gouvernement, ils la disséminèrent comme à l'envi et se firent une multitude de petits états qu'ils décorèrent, comme ceux d'Europe, des noms de duchés, comtés, baronies, avec les mêmes charges et les mêmes avantages. De là des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli, d'Édesse, de Jaffa, d'Ascalon; des marquis de Tyr; des seigneurs de Ramlah, de Krak, de Sidon, de Béryte, et autres, tous plus ou moins indépendants; mais surtout les deux premiers, dont la puissance était égale à celle des rois de Jerusalem, et dont les perpétuelles dissensions avancèrent la ruine commune.

On ne peut disconvenir que la dépopulation n'ait été immense; mais il se mêla parmi les croisés une multitude de fainéants, de pillards, de brigands, et de gens perdus de débauche, qui se croisèrent eux-mêmes, et dont le départ, loin d'être une calamité, devint un soulagement pour les cantons qu'ils abandonnèrent. Ceux qui envisagent les croisades sous le point de vue politique disent qu'elles donnèrent aux rois les moyens d'augmenter leur puissance, parce que les grands vassaux démembrèrent leurs fiefs et les vendirent aux roturiers : par le même motif, ils affranchirent beaucoup de leurs serfs; autant de diminué de la masse de leurs forces, quand, attaqués par les monarques dans leurs droits ou prétentions, ils voulurent leur résister. L'affranchissement des serfs facilita les acquisitions, et occasionna des lois plus détaillées que les anciennes sur les héritages, la sûreté et le partage des propriétés. Enfin la communication avec l'Orient accoutuma les Français à aller chercher eux-mêmes les belles étoffes de l'Inde et les épiceries qu'ils recevaient auparavant des Vénitiens et des Génois.

Dans ce temps les armoiries commencèrent à devenir communes. Ceux qui revenaient de la croisade ne manquaient pas de se faire grand honneur de cette expédition; et, pour en réveiller perpétuellement le souvenir, ils plaçaient les bannières sous lesquelles ils avaient combattu dans les endroits les plus apparents de leurs châteaux, comme des monuments de gloire. Les familles en s'alliant se communiquaient ces signes d'illustra-

tion, et les fondaient les uns dans les autres. Les dames les brodaient sur les meubles, sur leurs habits, sur ceux de leurs époux; les demoiselles sur ceux des chevaliers; les guerriers les faisaient peindre sur leurs écus; mais, comme les étendards entiers n'auraient pas pu tenir dans de petits espaces, on abrégeait, pour ainsi dire, la représentation des hauts faits qu'ils devaient retracer à la mémoire. Au lieu du pont que le chevalier avait défendu, on mettait une arche; au lieu de la tour, on mettait un créneau; un heaume, au lieu de l'armure complète qu'il avait enlevée à un ennemi. Le fond de l'écusson était ordinairement la couleur de la bannière primitive, et les domestiques s'en montraient chamarrés dans les cérémonies. Ainsi on peut dire que le blason a été, dans le principe, une espèce de langue qui faisait reconnaitre les droits à l'estime publique, et les alliances.

On doit aussi aux voyages d'outre-mer les emblèmes et les devises héraldiques; il ne nous en reste presque pas de ce temps qui ne fassent allusion aux coutumes, aux animaux, aux plantes de ce pays. On trouve enfin à cette époque les premiers essais de la poésie française. Des croisés revenus de la Palestine parcouraient les châteaux pour y porter les nouvelles de ceux qu'ils avaient laissés en Orient. Ils récitaient les prouesses dont ils avaient été témoins, en augmentaient le merveilleux, comme il arrive ordinairement aux conteurs, et inventaient au défaut de la réalité. On appelait *trouvères* ceux qui mettaient en vers, ou plutôt en prose rimée, ces belles actions, et leur donnaient une modulation; *chantères* et *ménestrels* ceux qui les accompagnaient d'instruments. Ils étaient bienvenus, fêtés et chargés de présents. Il ne faut pas les confondre avec les *jongleurs* qui promenaient des bêtes étrangères, et faisaient, pour de l'argent, des tours de force ou d'adresse qu'ils avaient appris dans l'Orient. Ceux-ci amusaient ou étonnaient, mais n'intéressaient pas, et étaient peu considérés.

On remarque enfin, comme une singularité du règne de Philippe I, la naissance des plus célèbres ordres religieux militaires, qui de France se sont répandus dans toute l'Europe : les Hospitaliers de Saint-Jean, et les Templiers; les premiers, fondés par Raymond Dupuy, gentilhomme dauphinois; les seconds par neuf gentilshommes réunis, tous Français. Ils se vouèrent à la réception, au service et à la défense des pèlerins de la Terre-Sainte, et, de religieux soldats qu'ils étaient d'abord, sont devenus souverains. Enfin les Antonins, fondés par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, qui voua sa personne et ses biens au soulagement de ceux qui étaient atteints d'une espèce de peste qu'on appelait le *feu sacré*.

Après ces ordres, qui doivent leur établissement à la charité chrétienne et au désir d'être utile à ses semblables, en viennent d'autres enfantés par une émulation de piété, et le projet de se sanctifier dans les exercices d'une vie plus austère que celle du commun des chrétiens : les Chartreux, institués par saint Bruno, chanoine de Reims; les Gramontins, par Étienne, gentilhomme; les Prémontrés, par saint Norbert; et les moines de Citeaux, par Robert, abbé de Molême : tous Français, qui cherchèrent dans leur patrie les solitudes les plus désertes, les terrains les plus ingrats, qu'ils ont rendus fertiles par un travail opiniâtre, et qui sont devenus entre leurs mains la source de grandes richesses, longtemps enviées, quoique légitimement acquises.

Ceux qui ne dédaignent pas les lectures un peu tristes, dans lesquelles on trouve quelquefois les mœurs de nos ancêtres, remarqueront que les règles de ces ordres sont dures, sévères, faites pour rompre la volonté et courber les têtes sous un joug despotique : serait-ce par contraste, et dans l'intention de rendre le sceptre de l'autorité moins pesant pour les religieux, que Robert d'Arbrissel l'a mis entre les mains des femmes? Il était né dans le diocèse de Rennes. Urbain II lui donna une mission particulière pour prêcher aux peuples. Son éloquence le fit suivre par une multitude de personnes des deux sexes dans le Poitou et l'Anjou, où il exerçait son talent. Arrivé sur les confins des deux provinces, il jugea une solitude nommée Fontevraud, où il se trouvait, propre à fixer les plus zélés de ses auditeurs. Il y bâtit d'abord des cabanes, qui devinrent bientôt deux monastères : l'un destiné aux femmes, qui devaient avoir toute l'autorité; l'autre, aux hommes, qu'il mit sous la dépendance absolue des femmes. Lui-même se soumit à l'abbesse qu'il venait d'établir, à l'exemple, disait-il, de saint Jean, qui, depuis que Jésus-Christ lui avait donné la sainte Vierge pour mère, était resté constamment subordonné à sa volonté.

Mais si d'une part la France s'édifiait de ces établissements pieux, d'une autre elle demeurait toujours scandalisée de l'excommunication de son roi. Il est vrai que Philippe faisait de temps en temps des tentatives pour obtenir la levée des censures; mais il ne réussissait pas, parce qu'il refusait toujours de se séparer de Bertrade : au contraire, outre que l'excommunication avait été solennellement prononcée par Urbain II dans le concile de Clermont, elle fut réaggravée dans plusieurs autres conciles tenus par des évêques de France, et il paraît qu'on ne lui épargnait aucune des humiliations attachées à cette peine. Il était comme isolé dans sa cour. Ses domestiques ne lui

rendaient que les services les plus indispensables, encore avec l'air de la contrainte et du regret. A peine ses sujets remplissaient-ils à son égard les devoirs de bienséance. On ne récitait l'office divin qu'à voix basse devant lui, et il n'osait y paraître la couronne sur la tête.

[1104] Le mépris des peuples, qui se manifestait quelquefois ouvertement, et leurs murmures firent craindre au roi des troubles, peut-être une révolution. Ces circonstances le déterminèrent à partager son trône avec Louis, son fils, et à le faire sacrer, quoiqu'il n'eût pas encore vingt ans. Il s'était déjà distingué, et continua de se signaler encore contre des vassaux qui affectaient l'indépendance. On commença alors à apercevoir l'effet de la croisade. L'absence de ceux qui étaient en Orient priva ceux qui restaient du secours qu'en semblables occasions les vassaux se donnaient réciproquement contre le souverain; la diminution d'hommes propres aux armes, qui restaient presque tous croisés, exposait aux attaques du jeune prince les seigneurs, dénués de leurs forces ordinaires. On nomme, entre ceux qu'il soumit, les ducs, comtes, châtelains de Montmorency, de Luzarche, de Mont-Lhéri, de Marle et Couci, des seigneurs des Marches de Champagne et de Berri, réfractaires d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus voisins. L'activité que le jeune roi mit dans cette guerre l'a fait surnommer *le Batailleur*.

[1104-6] Sa couronne ne le mit pas à l'abri des désagréments qu'il éprouva à la cour de son père; peut-être même les occasionna-t-elle par la jalousie qu'elle inspira à Bertrade, mère de deux fils qu'elle élevait dans l'espérance du trône, ou du moins d'un très-grand apanage. Comme la fermeté de Philippe ne lui permettait pas beaucoup d'espoir, elle lui donna tant de dégoûts, qu'il se retira auprès de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, que ce prince reçut une lettre cachetée du propre sceau de Philippe, par laquelle il était prié de faire mourir son hôte, ou du moins de le retenir prisonnier. Henri, peu scrupuleux d'ailleurs, puisqu'il venait de faire aveugler son frère aîné pour s'assurer la couronne, montre la lettre à Louis. Le jeune prince part bouillant de colère. Il va droit à son père. « Je remets, dit-il, entre vos mains un fils que vous avez condamné sans l'entendre. » Philippe ignorait cette intrigue; il en montra son étonnement et son indignation. Sans doute il fit entre son fils et sa maîtresse ce qu'on appelle vulgairement une *paix plâtrée*, comme font ordinairement les hommes faibles, amis de leur repos.

Apparemment l'accommodement ne fut pas d'abord bien sincère, puisqu'on dit que Louis fut empoisonné, qu'il ne fut sauvé que par l'habileté d'un médecin qui n'était pas celui de la cour, et qu'il porta toujours sur son visage, couvert d'une pâleur livide, la preuve du crime tenté contre lui. Philippe donna en propre à son fils le Vexin français et la ville de Pontoise, pour y résider à l'abri des embûches dont le séjour de la cour pouvait le menacer.

Mais, comme tout a un terme, de nouvelles circonstances mirent une paix solide dans cette cour agitée. Bertrade, voyant que tous ses efforts pour se faire déclarer épouse légitime avaient été inutiles, songea du moins à procurer un sort à ses enfants. Elle avait besoin pour cela du concours de Louis. Adroite et insinuante, elle sut si bien le flatter, qu'il consentit à ce que ses frères adultérins prissent le nom de princes, et qu'ils fussent reconnus pour héritiers du trône, si lui ou sa postérité masculine venait à manquer. L'excommunication de Philippe et de Bertrade fut ensuite levée par le pape Pascal II, parce qu'ils promirent de se séparer. Cependant Bertrade demeura à la cour. On ne voit pas qu'elle ait pris le titre de reine.

[1108] Philippe mourut dans sa soixantième année. Son corps fut transporté à Saint-Benoît-sur-Loire. De Berthe il ne laissa qu'un fils, Louis, qui fut son successeur; et une fille, Constance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Boémond, prince d'Antioche. De Bertrade il eut deux fils, qui moururent sans postérité; et une fille, Cécile, mariée à Tancrède, cousin de Boémond; puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli.

Comme on reconnaît à Philippe Ier de l'esprit et de la valeur; que son gouvernement a été doux; que sans doute il était juste, puisqu'il n'a éprouvé ni troubles, ni factions, malgré l'espèce de mépris qu'a versé sur lui son excommunication pendant vingt ans; ne pourrait-on pas hasarder de porter de lui un jugement un peu différent de l'opinion commune, et de celui même que, d'après les historiens les plus estimés, nous avons présenté au commencement de son règne? Les enthousiastes de toute espèce de gloire ont blâmé un roi de France de n'avoir pas été, à la tête des chevaliers français, cueillir les lauriers de la Palestine; mais il eut peut-être besoin d'un plus grand courage pour ne point participer à cette entreprise, qu'il ne lui en aurait fallu pour l'exécuter. D'ailleurs l'histoire ne marque pas qu'il se soit refusé à aucun projet utile. Philippe ne fut donc peut-être pas, comme on l'a trop cru, un indolent sur le trône, mais un roi modéré, prudent, qui n'a pas eu la manie de faire naître les événements, mais n'a pas fui les occasions d'en profiter : moins jaloux de l'éclat de la couronne que soigneux d'en retrancher et émousser les

Digitized by Google

épines, il paraît qu'il aimait singulièrement le repos. Heureux s'il fût parvenu à dompter une passion qui a fait le tourment de sa vie domestique, et lui a attiré l'indifférence et le mépris de ses peuples!

LOUIS VI, LE GROS.

ÂGÉ DE VINGT-HUIT ANS.

Louis-le-Gros était déjà accoutumé au trône lorsqu'il l'occupa seul. Il avait vingt-huit ans. Quoiqu'il eût déjà été sacré, il se fit couronner de nouveau, cinq jours après la mort de son père, dans l'église d'Orléans, parce qu'il y avait schisme dans celle de Reims. Il jugea à propos de renouveler et de hâter cette cérémonie, pour se donner, par l'opinion qu'on y attachait, plus de force contre les factions qui l'environnaient.

[1109-14] Ce Henri, roi d'Angleterre, qui l'avait accueilli lorsqu'il fuyait la cour de son père, devint, lorsque Louis eut pris le sceptre, son plus opiniâtre ennemi. Il se rendit le centre des factions, l'appui de tous ces vassaux inquiets, remuants, tourmentés du désir de l'indépendance, qui environnaient le domaine rétréci du roi de France. On compte entre eux les seigneurs de Corbeil, de Créci, de Puiset, de Mont-Lhéri, et d'autres, dont la proximité fait voir ce qu'avait perpétuellement à craindre de ces vassaux, toujours armés, un roi siégeant à Paris.

Le premier qui lui causa de l'embarras fut Guy-de-Rochefort, seigneur de Gournai. Louis, avant de porter la couronne, avait épousé sa fille, qui n'était pas encore nubile, et s'en était séparé avant la consommation du mariage, par un divorce dont on ignore le motif. Cette séparation laissait des intérêts à démêler entre le beau-père et l'ancien gendre. Mais ne fût-ce que le ressentiment de l'affront fait à la fille d'un de leurs covassaux, il suffisait pour susciter à Louis une foule d'ennemis à sa porte. Le roi d'Angleterre était l'âme de cette ligue. Il la rendit fort dangereuse en lui donnant un chef apparent : c'était le prince Philippe, fils de Bertrade, auquel la couronne était promise, si Louis n'avait point d'enfants. L'Anglais lui fit entrevoir la possibilité de le placer dès à présent sur le trône. Bertrade ne manqua pas d'appuyer de son talent pour l'intrigue la prétention de son fils. Cette guerre, mêlée de négociations, dura cinq ou six ans. Dans cet intervalle Guy mourut, et ses fils, moins ardents à venger leur sœur, se prêtèrent à des accommodements. Bertrade mourut aussi, et laissa son fils Philippe libre de profiter de l'indulgence de son frère, qui, deux fois maître de lui imposer de dures conditions, deux fois lui en avait accordé de plus favorables. Philippe se retira dans les terres que Louis lui donna, y vécut tranquille, et mourut sans postérité masculine.

Ainsi se dissipa cette faction qu'on a appelée la ligue de Mont-Lhéri, du nom du château d'un des principaux seigneurs qui y prirent part; mais si le roi en obtint la fin de la faveur des circonstances, il dut à son activité et à sa valeur les succès qui le mirent en état de tenir tête si longtemps à une réunion si formidable. On doit se représenter ce prince, malgré l'épaisseur de sa taille, qui l'a fait nommer Louis-le-Gros, sans cesse agissant, passant rapidement d'un combat à un siége, d'un siége à une bataille, toujours à la tête de ses troupes, ne se reposant jamais tant qu'il avait quelque chose à faire, bravant et défiant ses ennemis. Le comte de Champagne, qui fut depuis son ami, s'était vanté de le combattre s'il le rencontrait dans la mêlée. Louis lui épargna la peine de le chercher. Il paraît à pied dans le premier rang, franchit un fossé qui le séparait de l'ennemi, et le met en fuite. Pendant cette guerre, il y a peu de châteaux voisins qui n'aient été pris et repris plusieurs fois. Le Puiset entre autres le fut jusqu'à trois fois, et fut enfin détruit.

[1115] Un moyen pour faire cesser les cabales et les rendre moins actives était que Louis se donnât des héritiers. Dans ce dessein, il épousa Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne et de Savoie, et ne fut pas trompé dans ses espérances. Cette princesse était jeune et belle. Elle fut surtout recommandable par l'attention qu'elle eut pour l'éducation de ses enfants. Elle la surveillait elle-même dans ce qui pouvait la concerner, présidait aux leçons, et, ce qui est plus important, leur donnait l'exemple de la décence et de la vertu. Louis jouit avec elle de la paix domestique; heureux de la trouver dans son palais quand la guerre lui accordait quelque relâche.

[1116-18] Le roi de France eut occasion de rendre au roi d'Angleterre les sollicitudes que celui-ci lui avait occasionnées; mais du moins ce fut pour une cause juste. Henri Ier, fils de Guillaume-le-Conquérant, partagé par son père d'une simple somme d'argent, avait trouvé moyen d'envahir sur Robert, son aîné, et l'Angleterre par adresse, et la Normandie par violence. Le prince Guillaume, dit Cliton, fils de Robert, échappé à la vigilance de son oncle, vint réclamer la Normandie auprès du roi de France, seigneur suzerain. Celui-ci lui conseilla de voir les seigneurs normands, de travailler à les gagner, et lui promit de le seconder quand son parti commencerait à prendre consistance. La ligue ne fut pas difficile à former. Henri, grand roi, mais méchant homme,

Digitized by Google

était détesté; les seigneurs normands demandèrent que le duché fût rendu au fils de leur duc. Sur leur requête, Louis, comme seigneur suzerain, somma Henri de comparaître devant le tribunal des pairs, où son droit serait jugé. Il se présenta; mais sur la frontière, à la tête d'une armée. Louis alla au-devant de lui. Alors commença une guerre opiniâtre et sanglante que les deux rois firent en personne.

Les historiens parlent de leurs armées comme très-considérables, en disant qu'elles consistaient chacune en cinq cents hommes d'armes. Il faut en effet remarquer que chacun de ces hommes d'armes était un seigneur de fief qui menait à sa suite des vassaux obligés envers lui au service militaire. Après plusieurs escarmouches, les armées se trouvent en présence dans la plaine de Brenneville, près du château de Noyon, à peu de distance des Andelys; Louis, emporté par son ardeur ordinaire, voyant que la victoire balançait, se jeta au milieu des bataillons ennemis pour la fixer. Un fantassin anglais saisit la bride de son cheval, en s'écriant : « Le roi est pris! — Si tu savais les échecs, lui dit Louis sans se déconcerter, tu saurais que le roi ne se prend pas. » En même temps il lui fend la tête d'un coup de hache et se débarrasse; mais la bataille fut perdue, et la déroute si complète, que le roi resta toute une nuit égaré dans les bois : une vieille femme, qui le rencontra à l'aventure, le ramena le lendemain aux Andelys, où les fuyards s'étaient réunis.

Piqué de sa défaite, Louis envoya offrir à Henri de vider leur querelle corps à corps; l'Anglais répondit qu'il n'avait garde de soumettre au hasard d'un combat la possession d'un bien dont il jouissait. Il fallut donc continuer à ravager les terres les uns des autres, ce qui était la manière de faire la guerre dans ce temps-là, jusqu'à ce que Henri, pressé de retourner dans son royaume, et sollicité d'ailleurs par le pape Calixte II, qui s'était porté pour médiateur entre les deux rois, consentit à se détacher de la Normandie, mais en la laissant à Guillaume, son propre fils, qui en fit hommage au roi de France.

[1119] En quittant la Normandie, il arriva à Henri le plus grand des malheurs qui aient jamais accablé une famille royale. Il partait de Harfleur, seul sur son bord; sur un autre était Guillaume, son fils aîné, quatre autres fils bâtards, quatre filles naturelles, dont quelques-unes étaient déjà mariées, et plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre. La mer était calme, le vent favorable. Toute cette jeunesse ne songeait qu'à se divertir. Les matelots, trop bien payés d'avance, étaient ivres la plupart, et incapables de manœuvrer. En sortant du port, le vaisseau touche, s'enfonce; le gouffre se referme, et tout disparaît. Aucun ne fut sauvé. Henri voit ce désastre; il continue son triste voyage, déchiré par le remords des injustices et des crimes qu'il avait commis pour établir sa nombreuse famille, que la justice divine lui enlevait en un instant.

[1120-24] Il ne lui restait qu'une fille nommée Mathilde, qu'il avait mariée à Henri V, empereur d'Allemagne. Les enfants qui pouvaient provenir de ce mariage devaient être héritiers de ses états; c'est pourquoi il ne lui fut pas difficile de déterminer son gendre à le seconder, lorsque, pressé de rendre, selon sa promesse, la Normandie à son neveu Guillaume, il fit entendre au mari de sa fille qu'il avait intérêt de le secourir pour conserver le duché. Le roi de France voulait qu'il fût restitué, et menaçait. Le beau-père et le gendre se concertèrent. Le premier devait attaquer la France du côté de la Picardie, pendant que le second y ferait irruption par la Lorraine. L'empereur prit pour prétexte de ces hostilités une excommunication lancée contre lui cinq ans auparavant, dans un concile tenu à Reims, à l'occasion des investitures qu'il prétendait avoir droit de donner aux évêques, droit que le pape regardait comme un abus de puissance, et qui a été longtemps le sujet de querelles très-animées. L'Allemand publia qu'il voulait détruire, raser, effacer de dessus la terre cette ville, monument de son déshonneur, et parut sur les frontières à la tête d'une armée formidable, ramassée en Bavière, Saxe, Lorraine, et dans les parties les plus reculées de l'Allemagne.

Louis, instruit de ce complot des deux Henri, avertit les Français du danger commun, convoque les grands vassaux, et leur assigne rendez-vous sous les murs de Reims, l'objet des vengeances de l'empereur. Ils s'y trouvèrent chacun avec leurs milices, que l'on fait monter, dans le compte le moins exagéré, au nombre de trois cent mille hommes; les évêques, les abbés, les chapitres y menèrent leurs serfs, et l'on croit que les abbesses mêmes y parurent en personne.

L'empereur, qui ne s'attendait pas à cette réunion, prétexte des affaires au fond de l'Allemagne, et y retourne. Le roi d'Angleterre, craignant de voir tomber sur lui cette masse redoutable, se met à négocier. Louis aurait bien voulu se servir de ses forces rassemblées pour réduire tant l'Anglais que quelques vassaux d'une fidélité douteuse qui n'avaient pas fourni leur contingent, mais ce n'était pas l'avis des seigneurs présents. S'ils avaient bien voulu se réunir contre l'ennemi qui les menaçait tous, ils n'avaient pas le même intérêt contre leurs co-vassaux, dont l'abaissement procuré par leurs efforts pouvait peut-être

Digitized by Google

fournir au roi le moyen de les abattre eux-mêmes. Ils remontrèrent donc que, ne s'étant rassemblés que pour s'opposer à l'empereur, et ce prince étant retourné dans son pays, l'obligation de leur service était finie. Ils se retirèrent, et mirent par là le roi dans la nécessité de traiter avec le roi d'Angleterre.

[1123] L'accord entre eux n'était pas facile. L'un voulait que le prince Guillaume eût le duché de Normandie; l'insulaire refusait de s'en dessaisir. Pendant cette altercation, qui dura plusieurs années, il survint un de ces événements qui, sans liaison avec une affaire difficile à terminer, servent cependant quelquefois au dénoûment. Charles-le-Bon, comte de Flandre, est assassiné, et meurt sans postérité. Le roi, comme seigneur suzerain, se trouva maître de disposer de ce beau fief. Il le donna au prince Guillaume, dans l'intention, s'il ne pouvait se rendre maître de la Normandie, de le mettre du moins à portée de faire valoir ses droits dans l'occasion. Mais cette précaution politique devint inutile. Guillaume fut blessé mortellement dans un combat contre un compétiteur qui lui disputait la Flandre. Par la mort de son neveu, Henri demeura tranquille possesseur du duché qui lui était envié, et fut plus heureux que Louis dans les mesures qu'il prit pour s'assurer la Normandie. L'empereur Henri V mourut. Le roi d'Angleterre remaria Mathilde, sa fille, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dont le voisinage pouvait être une protection à la Normandie contre les entreprises du roi de France. Mathilde eut un fils, Henri, qui devint la souche des Plantagenet, rois d'Angleterre et ducs de Normandie.

[1126-28] L'irruption de l'empereur fournit, pour la première fois, à un roi de la troisième race l'occasion de paraître un grand monarque. La splendeur du trône, la puissance de celui qui l'occupe, viennent principalement de la force militaire : or la manière dont se faisaient les levées rendait le roi dépendant de ses vassaux. Il publiait un ban qui leur enjoignait à tous de se présenter sous les armes, avec leurs serfs et feudataires, en temps et lieux déterminés. De ces vassaux, les uns avaient de la bonne volonté et accouraient au commandement du roi; les autres étaient indifférents et n'obéissaient qu'avec lenteur; d'autres, mécontents du motif de la guerre, refusaient. Ainsi manquaient les plus belles expéditions, ainsi échouaient les plans les mieux concertés. Il n'y avait que les affaires d'un intérêt général et commun, telles que les grandes invasions, et ensuite les croisades, qui produisissent un rassemblement sans délai et sans exception : les croisades, parce qu'il y avait un certain déshonneur attaché à ceux qui restaient inactifs; les invasions, parce qu'alors le suzerain avait droit d'exercer sur les feudataires refusants la rigueur des lois féodales, et de les poursuivre comme déloyaux et ennemis de la patrie.

Cependant, comme il pouvait arriver que des feudataires ne pussent, pour de bonnes raisons, ou servir eux-mêmes, ou fournir les hommes dont leur fief était tenu, ils offraient de l'argent, dont le suzerain se servait pour faire ses levées à volonté : les rois préféraient ce moyen, qui les rendait maîtres de leurs armées, et c'est l'origine de la solde des troupes. Des possesseurs de fiefs, surtout les ecclésiastiques, étrangers par état au service militaire, composèrent pour s'en exempter; l'abonnement qui en résulta fut une des sources des décimes du clergé.

On entrevoit le principe de ces établissements dès le règne de Louis-le-Gros; mais on en découvre aussi plus distinctement un autre, qui a insensiblement changé la forme du gouvernement. Les guerres avaient réuni les habitants dans les villes, comme dans des asiles où ils étaient à l'abri des irruptions soudaines de la soldatesque; mais ils y trouvaient souvent d'autres calamités. Chacune avait un seigneur. Il n'était pas rare de le voir exercer sur les réfugiés qui s'étaient mis sous sa protection des droits tyranniques, mettre des impôts toujours croissants, exiger des corvées, gêner le commerce, faire acheter des priviléges, outrer les amendes, exercer ce qu'il appelait la justice, arbitrairement et sans règle fixe. A la vérité, ce seigneur avait un tribunal auquel les bourgeois pouvaient s'adresser dans les contestations entre eux; mais, comme les juges étaient nommés par lui et en dépendaient, il était difficile que ces citadins obtinssent justice dans les affaires où les intérêts du seigneur étaient compromis. Ainsi vexés, ils recoururent au roi, comme au seigneur suzerain, pour faire réformer les jugements qui leur étaient contraires. Le roi reçut volontiers ces appels, et, afin de les rendre plus faciles, il établit dans les villes des juges que les bourgeois invoquaient dans le besoin.

Ce fut d'abord dans les villes dépendantes des grands vassaux ecclésiastiques, comme moins capables de s'opposer à cette innovation, que s'introduisirent ces tribunaux royaux; ensuite ils s'étendirent dans les fiefs laïcs. Ainsi les habitants des cités s'accoutumèrent à entendre parler d'un roi, et à reconnaître un autre maître que leur seigneur. Dans les affaires qui regardaient la masse des bourgeois, comme répartitions d'impôts, service militaire, et autres discussions élevées entre eux et le seigneur, ils s'assemblaient sous la protection de ces tribunaux, présentaient

Digitized by Google

leurs requêtes et leurs plaintes en *commun*, d'où ces assemblées ont été appelées *communes*. Elles ont insensiblement formé une puissance capable de balancer celle des seigneurs, et les rois s'en sont servis utilement.

Louis-le-Gros, fort attentif à l'exercice de la justice, malgré les distractions de ses guerres perpétuelles, envoyait dans les provinces qui lui étaient immédiatement soumises des personnes probes et éclairées, chargées d'examiner si les juges faisaient leur devoir, de pourvoir au plus pressé, et de faire leur rapport sur le reste. Il avait pour ministres et aussi pour généraux de ses armées quatre frères nommés Garlandes, honorés de sa confiance et des principales dignités de sa cour, sans qu'on pût leur donner le nom de favoris, si l'on en croit Louis, qui disait qu' « un roi n'en doit avoir d'autre que son peuple. » Il consultait aussi le célèbre Suger, abbé de Saint-Denis, qu'il avait connu pendant sa jeunesse, lorsqu'il était élevé dans cette abbaye, et il ne cessa de l'appeler à ses conseils.

Louis-le-Gros dut à l'éducation qu'il reçut dans ce monastère une piété solide, dont il donnait l'exemple dans sa cour, sans affectation. Il respectait les évêques, et montrait à ceux qui remplissaient bien leurs devoirs de l'estime et même de la vénération; mais il n'épargnait pas les remontrances et les disgraces à ceux qui s'en écartaient. Zélé pour la conservation des biens et des priviléges ecclésiastiques, mais zélé avec prudence, il réprimait sévèrement les tentatives des laïcs sur les droits du clergé. On trouve pendant son règne plusieurs guerres qu'il entreprit à ce sujet. Cependant saint Bernard, qui commençait à paraître, blâma la modération qui lui faisait quelquefois suspendre les hostilités. L'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, ne lui trouvant pas assez d'activité, l'excommunièrent; mais le pape, bien informé, leva l'excommunication.

A ce zèle protecteur pour le clergé on ne niera pas qu'il n'ait pu se mêler un intérêt personnel, celui d'empêcher les seigneurs laïcs, spoliateurs, déjà trop puissants, de le devenir encore davantage par les dépouilles enlevées aux ecclésiastiques. Tel a été le motif de la plupart des guerres entreprises ou soutenues par Louis-le-Gros. Cependant on doit ajouter, pour son honneur, que souvent aussi il a employé ses armes au châtiment de grands crimes. Il prit, après une opiniâtre résistance, dans la ville de Laon, le seigneur de Couci, qui en avait assassiné l'évêque, parce que le prélat l'avait excommunié pour ses désordres. Le coupable mourut en prison de ses blessures. Un Hugues de Créci s'était emparé de la personne du seigneur de Mont-Lhéri, son parent, dans l'espérance d'obtenir du prisonnier une donation de ses biens. Il promena le malheureux de château en château, lié et garrotté. Puis, voyant que ces mauvais traitements ne réussissaient pas à lui arracher le consentement désiré, il le fit étouffer et jeter par une fenêtre, afin qu'on crût qu'il s'était tué en se précipitant lui-même; mais le crime fut découvert. Le roi attaqua le scélérat, confisqua ses domaines, le poursuivit de retraite en retraite. Hugues ne sauva sa vie qu'en se faisant moine. Louis vengea aussi la mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre, que des monopoleurs avaient assassiné parce qu'il voulait les forcer à ouvrir leurs greniers dans un temps de disette. Il fit expirer les assassins dans les supplices. L'un d'eux fut attaché à un poteau, et on mit sur sa tête un chien qu'on frappait sans cesse, afin qu'il lui déchirât le visage. On mettra ici, comme un exemple des cruautés qui s'exerçaient dans ce temps, ce trait d'Amauri de Montfort, commandant l'armée du roi en Auvergne. Ayant fait une centaine de prisonniers dans une sortie des défenseurs de la ville de Clermont, qu'il assiégeait, il leur fit couper la main droite, et la leur fit remporter dans la main gauche, pour la montrer à leurs camarades. Cette horrible barbarie les consterna au point qu'ils rendirent la ville sur-le-champ. Louis-le-Gros s'exposait sans ménagement: dans un assaut qu'il livrait à la forteresse d'un vassal rebelle, il reçut à la cuisse une blessure dont il se ressentit le reste de sa vie.

[1129] Comme il avait été couronné du vivant de son père, il fit aussi sacrer Philippe, son fils aîné. Ce prince mourut dans l'année d'un accident. Louis-le-Gros, après avoir donné de justes regrets au jeune roi, dont les belles qualités avaient fait concevoir de grandes espérances, fit couronner Louis, son second fils, surnommé le Jeune, pour le distinguer d'avec son père. Cette cérémonie fut faite à Reims par le pape Innocent II, qui était en France. On croit que c'est alors qu'a été fixé à douze le nombre des pairs de France qui devaient y assister, six ecclésiastiques et six laïcs : ainsi ce qui n'était auparavant qu'une dénomination qui marquait seulement l'égalité entre plusieurs seigneurs qui jouissaient de la même puissance, qui étaient pairs, *pares*, fut érigé en dignité. Ceux à qui elle fut attribuée, furent, parmi les ecclésiastiques, l'archevêque de Reims et les évêques de Langres, de Laon, de Beauvais, de Châlons-sur-Marne et de Noyon, les trois premiers avec le titre de duc, et les trois autres avec celui de comte; et, parmi les laïcs, les trois ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, et les trois comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse.

Digitized by Google

[1130-36] Quelques années après le sacre de son fils, Louis eut une belle occasion de satisfaire un de ses plus chers désirs, c'est-à-dire d'augmenter son royaume, sans coup férir, par un mariage. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, possesseur de ce duché, qui comprenait une grande partie du midi de la France, touché de repentir des cruautés qu'il avait exercées sur ses sujets et sur ses voisins, fit vœu d'un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Avant de partir, il reconnut par son testament Éléonore, sa fille, son héritière, et la recommanda au roi de France. Louis crut ne pouvoir mieux répondre aux intentions du duc, son ami, qu'en la mariant à son fils, partageant déjà le trône qu'il devait bientôt occuper seul. Ce mariage était bien assorti pour l'âge et les biens; combien heureux s'il l'eût été également pour les caractères! Éléonore apporta en dot la Guienne, le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, et plusieurs autres domaines au-delà de la Loire jusqu'aux Pyrénées. Par la réunion de ces belles provinces, Louis-le-Jeune se trouva plus puissant que tous ces grands vassaux qui luttaient auparavant et souvent avec avantage, contre le roi leur suzerain.

[1137] Louis-le-Gros jouit peu du plaisir d'avoir procuré cette belle fortune à son fils. Il était depuis quelque temps attaqué d'une langueur, suite de ses fatigues. Elle le conduisit au tombeau à l'âge de soixante ans. Il laissa sa femme, Adélaïde de Savoie, assez jeune pour qu'après lui avoir donné six princes et une princesse, elle eût encore une fille de Matthieu de Montmorency, auquel elle se maria. Louis donna en mourant cette leçon à son successeur : « Mon fils, souvenez-vous que la royauté est une charge dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui seul dispose des sceptres et des couronnes. »

Le règne de Louis-le-Gros fait époque dans notre histoire. On y trouve, comme il a été dit, le commencement d'usages qui ont été le germe d'améliorations dans le gouvernement, la création de justices royales, qui ont donné lieu aux communes, d'où est né le tiers-état; les partages de fiefs plus fréquents; les affranchissements encouragés; une nouvelle manière accréditée de lever les troupes, et leur solde établie : toutes innovations dont on ne sentit pas alors l'importance, mais qui ont été le fondement de la grandeur et de la puissance auxquelles les rois de France sont parvenus.

On avait, avant Louis-le-Gros, des lois civiles et ecclésiastiques; mais ces réglements n'étaient pas rangés dans l'ordre qui en fit alors une science. La théologie eut aussi le même avantage, à l'aide des collections de passages de l'Écriture sainte et des Pères, qui devinrent communes. Insensiblement le latin fut relégué dans les écoles et dans le barreau; la langue vulgaire s'enrichit et se perfectionna par l'usage; la poésie ou la manie de la versification devint commune, et la lutte qu'elle exigeait contre les mots rebelles à la rime ou à la mesure épura le langage à la longue. De même les subtilités scolastiques, sources de beaucoup d'erreurs, et la fureur de la dispute, vice dominant du douzième siècle, accoutumèrent cependant à mettre plus d'ordre et de clarté dans le raisonnement.

On n'ose dire qu'il y eût proprement de la poésie, de la musique, de l'astronomie; que la peinture, la sculpture, l'architecture, fussent des arts, et non de pures routines sans règles; qu'enfin la médecine fût une science : mais on commençait à sentir les inconvénients de l'ignorance, et à tâcher d'y remédier par l'imitation des anciens, dont les ouvrages se prêtaient ou se transmettaient comme des dons précieux. Ce crépuscule, qui est devenu dans la suite un jour éclatant, s'entrevoyait alors dans les écoles du clergé et des moines : celle de Saint-Denis était fort célèbre. Louis-le-Jeune y avait été élevé comme son père : tous deux portaient à ce monastère un grand respect, à double titre, comme dépôt des sciences et comme le sanctuaire du premier patron du royaume. Sa bannière, sous laquelle combattaient les vassaux de l'abbaye, devint l'étendard de la France. Louis-le-Gros et ses successeurs allaient dévotement la prendre sur l'autel quand ils partaient pour une expédition, et la reportaient avec pompe à la fin de la guerre. On l'appelait *oriflamme*, parce que le bâton était couvert d'or, et le bas de l'étoffe découpé en forme de flamme.

LOUIS VII, LE JEUNE,

ÂGÉ DE DIX-HUIT ANS.

[1137-40] Sitôt que Louis eut rendu les derniers devoirs à son père, il alla chercher Éléonore, son épouse, en Guienne, où il tenait sa cour avec elle depuis son mariage. L'arrivée d'une jeune reine et la pompe des fêtes qui l'accompagnèrent eurent bientôt fait disparaître les crêpes funèbres dont la France était couverte. Il y eut quelques mouvements populaires presque séditieux dans ce changement de monarque. Il paraît aussi que quelques seigneurs voulurent éprouver le jeune roi, qui n'avait que dix-huit ans. Un de ceux qui se montrèrent le plus turbulents était le châtelain de Montgeai. Louis battit ses troupes, assiégea son château, le prit et le fit raser, conservant néanmoins la tour ou donjon On remarque que,

Digitized by Google

dans leurs plus grandes animosités, les seigneurs respectaient réciproquement ce type de leur domination. C'était là qu'ils recevaient la foi et l'hommage de leurs vassaux, et qu'ils en gardaient les titres. De la tour du Louvre, détruite sous les derniers des Valois, relevaient les grands vassaux de la couronne.

Ces mouvements furent apparemment peu inquiétants, puisque le jeune roi ne jugea pas à propos de prendre, comme ses ancêtres, la précaution de se faire sacrer de nouveau. Il montra beaucoup de modération dans une affaire que suscita la prétention de la reine Éléonore sur le comté de Toulouse, comme petite-fille de Philippine, frustrée de la succession de son père par la vente que celui-ci avait faite de son duché à Raymond de Saint-Gilles, son frère, si renommé dans la première croisade. Du poids de sa puissance Louis aurait pu écraser le petit-fils de Raymond, qui en jouissait au préjudice de son épouse; mais il eut la complaisance de se prêter au désir de plusieurs grands de sa cour, qui sollicitaient pour le possesseur, et il se contenta de l'hommage.

[1144] Une autre affaire, entreprise aussi par considération pour Éléonore, causa à son époux un repentir bien amer. Raoul, comte de Vermandois, cousin du roi, ayant fait divorce, comme il n'arrivait que trop fréquemment dans ce temps, Louis trouva bon qu'il épousât la princesse Pétronille, sœur puînée de sa femme. Thibaut II, comte de Champagne, qui était oncle de l'épouse répudiée, appela au pape de la sentence de divorce, qu'il prétendait mal fondée. Il vint un légat qui la cassa, réprimanda les évêques qui l'avaient prononcée, menaça d'excommunication Raoul et la belle-sœur du roi, si elle ne quittait son mari, et signifia à Louis qu'il mettrait le royaume en interdit s'il continuait de protéger les coupables.

La menace eut son effet, parce que le roi tint bon. En vengeance des troubles que l'interdit causait dans ses états, le monarque entra avec des forces considérables sur les terres du comte de Champagne, et les ravagea cruellement. Le comte, trop faible, demanda grâce et l'obtint, à condition qu'il travaillerait auprès du pape pour faire lever l'excommunication. Louis, dans cette confiance, congédie son armée; mais elle n'est pas plutôt séparée, que le pape lance de nouveaux ses foudres. Le roi soupçonne de la collusion de la part du comte de Champagne, rentre sur ses terres le fer d'une main et le flambeau de l'autre, met à feu et à sang ce malheureux pays, assiége la ville de Vitry en Perthois, la prend d'assaut, et, dans le transport de la colère que lui cause une trop longue résistance, il fait mettre le feu à l'église, où s'étaient réfugiés trois mille cinq cents habitants. Ils y périrent tous. Le moment de la fureur passé, Louis, naturellement bon, voit toute l'énormité de son crime; il en est pénétré de douleur. De ce moment, dit-on, il s'interdit tous les amusements et tous les plaisirs. On ajoute que, dans les premiers jours qui suivirent cette catastrophe, il en oubliait les affaires, et que souvent on l'a surpris fondant en larmes au souvenir de la déplorable suite d'un instant de vivacité non réprimée.

[1142-44] Dans cette disposition d'esprit, il ne fut pas difficile d'obtenir du monarque le consentement à toutes les mesures qui pouvaient contribuer à terminer cette malheureuse affaire du divorce, dont on ignore l'issue. Il fut aisé de lui persuader que, pour réparation d'un si affreux abus de la force, il fallait une action de grand éclat et très-utile à la religion. Les croisades, dont on s'occupait beaucoup, paraissaient réunir ces deux caractères. Les papes n'avaient cessé d'en entretenir la ferveur, par des prédicateurs distribués dans toute l'Europe. Leur principal organe en France était saint Bernard, réformateur de l'ordre de Cluny, fondateur et abbé de Clairvaux. Sa naissance et l'austérité de ses mœurs lui donnaient un grand crédit à la cour, où ses parents tenaient un rang distingué. Son éloquence était à la fois convaincante et insinuante; la douce persuasion coulait de ses lèvres.

[1144-45] Outre les motifs religieux qui avaient fait entreprendre la première croisade, il se trouvait pour celle-ci des raisons qu'on ne pèse pas assez lorsqu'on la blâme. La première avait formé en Asie des royaumes et des principautés: les possesseurs et titulaires de ces états étaient parents assez proches des seigneurs français, et presque tous puînés de familles illustres. Comme cadets peu favorisés de la fortune, ils étaient allés former en Asie des établissements qui leur manquaient dans leur patrie. Environnés d'Arabes, nommés Sarrasins, anciens propriétaires, les nouveaux étaient dans un état de guerre perpétuelle. Harcelés par des hordes sans cesse renaissantes, affaiblis même par leurs victoires, ils tendaient leurs mains suppliantes vers l'Europe, demandaient aide et protection, priaient, sollicitaient. Le comté d'Édesse venait de leur échapper par l'indolence d'un Courtenay, lâche successeur de Joscelin, son père, qui, indigné de la pusillanimité de son fils lors des premières attaques de Noradin, s'était fait porter mourant sur le champ de bataille, et dont les derniers regards avaient vu fuir les Sarrasins. Sans doute il aurait été à désirer que les princes de l'Europe n'eussent pas

provoqué et favorisé dans le principe ces établissements asiatiques; mais la faute était faite. Convenait-il de laisser périr sans secours des guerriers valeureux, auxquels on était attaché par les liens du sang et par la profession d'une même religion, les plus chers intérêts qui ont coutume de déterminer des hommes?

[1146] On ne peut guère douter que ces considérations n'aient influé sur la résolution que prirent les seigneurs français de se rendre à l'assemblée que le roi convoqua à Vézelay en Bourgogne pour y traiter cette affaire. C'est la première qu'on a nommée *parlement*. Ils s'y trouvèrent avec leurs principaux vassaux, en si grand nombre, que, l'église ne pouvant les contenir, on dressa dans la prairie une espèce de théâtre. Bernard y parut à la droite du roi. Il fit un discours pathétique, qui arracha des larmes. Aux soupirs, aux sanglots se mêla le vœu énergiquement prononcé d'aller secourir les chrétiens opprimés par les infidèles.

[1146-47]. Louis se présenta le premier, et reçut à genoux la croix des mains de l'abbé de Clairvaux; tous les seigneurs l'imitèrent. Les femmes même, la reine à la tête, emportées par le même enthousiasme, s'engagèrent au saint pèlerinage, et reçurent aussi la croix. Dans ce moment d'une impulsion irréfléchie, on offrit à saint Bernard le commandement de l'armée qui allait se former. Il le refusa. On renvoya donc la délibération sur cet objet à une assemblée qui fut indiquée à Étampes, et qui s'y tint l'année suivante. Il y fut décidé qu'on prendrait le chemin par terre, et les croisés, par acclamation, déférèrent le commandement au roi.

Deux choses sont à observer dans cette expédition : la conduite militaire et la conduite morale. L'armée se trouva, les uns disent de deux cent mille hommes, les autres seulement de quatre-vingt mille, contradiction qui peut se concilier en supposant qu'il n'y avait que quatre-vingt mille combattants effectifs, mais que le total pouvait monter au nombre cité, parce qu'il se joignit à l'armée des personnes de tous les états, beaucoup de femmes de ces croisés, avec leur famille, des prélats, prêtres, moines, abbés, abbesses, religieuses; et, comme on allait par terre, il n'est pas étonnant qu'à la suite du corps principal se soient attachés des fainéants, des vagabonds, une populace ramassée dans la fange des villes, que l'impossibilité de trouver assez de vaisseaux aurait repoussés, si l'on se fût déterminé pour le chemin par mer.

[1147-48] Cette multitude part de France dans le mois d'août, dirige sa route par l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, sans qu'on nous dise s'il y avait eu des magasins préparés, des repos fixés, une police établie, des mesures prises pour passer les rivières, et autres précautions propres à prévenir ou à surmonter les difficultés d'une si longue route; mais ce que l'on sait, c'est qu'il y eut un extrême désordre. Les vivres manquèrent. Les croisés qui avaient quelque argent s'en procuraient à haut prix. Les autres pillaient leurs hôtes dans les villes, et prenaient tout ce qu'ils pouvaient enlever dans les campagnes; les habitants les poursuivaient comme des voleurs et des brigands, les égorgeaient, les assommaient, de sorte que l'armée était déjà bien diminuée quand elle arriva devant Constantinople.

Alors régnait l'empereur Manuel Comnène. Il avait déjà essuyé une irruption de croisés allemands, sous la conduite de l'empereur Conrad III, et s'en était débarrassé en les faisant transporter au plus vite en Asie; il leur y donna, dit-on, des guides infidèles, qui, sous un ciel brûlant, les firent errer dans des solitudes dépourvues de vivres et d'eau, et qui les exposèrent dans des situations désavantageuses aux attaques multipliées des Sarrasins, lesquels en firent périr un grand nombre.

La politique de l'empereur grec s'occupa, comme il avait fait à l'égard des Allemands, du soin d'écarter au plus tôt les Français de ses murs : mais il trouva ceux-ci plus exigeants que les premiers. Ils voulaient des vivres, des habits, des munitions, en un mot une restauration entière de leur armée. Se lassant de demander, ils prenaient ce qu'on ne voulait pas leur donner, et, pour n'être pas obligés de revenir si souvent à la charge, quelques-uns proposèrent de s'emparer de Constantinople. Avec de pareils hôtes il n'y avait pas à tergiverser. Manuel leur accorda tout ce qui était en sa disposition pour le moment, et leur prodigua les promesses de vivres et de secours de toute espèce quand ils seraient passés en Asie.

[1148-49] Mais, lorsqu'ils furent au-delà du Bosphore, les villes fortes se fermèrent devant eux : on leur descendait dans des paniers, le long des murs, des vivres en petite quantité et chèrement achetés. Les habitants des campagnes fuyaient, et ne laissaient derrière eux ni provisions de bouche, ni secours pour le transport des bagages. On ne traversait que des pays ou naturellement stériles, ou ruinés par les Allemands. Après une grande défaite, ceux-ci rétrogradèrent, et Conrad ramena les restes infortunés d'une armée de quarante mille hommes dans celle du roi de France, qui le reçut, lui et les siens, avec égards et cordialité. L'empereur se détermina à finir son pèlerinage comme un particulier. Il retourna à

Digitized by Google

Constantinople, d'où il gagna par mer la Palestine, pendant que les Français avançaient fièrement à travers les obstacles et les dangers de toute espèce.

Après des marches pénibles, fatigués et harassés, ils arrivent sur les bords du Méandre; la rive opposée était bordée d'une armée de Sarrasins diposés à défendre ce passage. Les Français ne perdent pas de temps en délibérations et en préparatifs : ils se jettent dans le fleuve; une partie le passe à la nage, le roi à la tête, l'autre trouve un gué; ils arrivent tous ensemble sur le rivage, frappent, renversent, et, après une résistance courte, mais vive, l'armée ennemie est dispersée.

Le besoin de repos, la fraîcheur de la vallée qu'arrose le Méandre, retiennent quelques jours les vainqueurs sur les bords du fleuve. Ils avaient ensuite un pays montueux à franchir. Les Sarrasins les observaient, cachés dans les ravines. L'armée des Français était divisée en deux parties, l'avant-garde et l'arrière-garde. Le roi ordonne à celui qui commandait la première d'attendre la seconde au haut d'une montagne assez raide qu'il fallait gravir. Arrivé sur le sommet, le général ne trouvant ni eau ni fourrage, attiré d'ailleurs par l'aspect riant d'un vallon qui s'étend sous ses pieds, y descend tranquillement. Les Sarrasins sortent aussitôt de leurs retraites, s'emparent du poste que l'imprudent avait abandonné, fondent avec impétuosité sur l'arrière-garde qui montait, et renversent les soldats les uns sur les autres.

Dans ce désordre, le roi est séparé des siens, et poursuivi par un groupe d'ennemis qui s'attachent à lui. Il s'adosse contre un arbre, et reçoit la décharge de leurs traits, que la bonté de son armure rend inutiles. Dans un moment de relâche, il trouve même la facilité de monter sur cet arbre. Là, comme dans un donjon, il repousse avec son bouclier ceux qui tentaient de l'escalader, et fait voler à grands coups de cimeterre les mains, les bras, les têtes des plus avancés. Las de sa résistance, et ne le connaissant pas, les assaillants l'abandonnent. Il descend de son arbre, rencontre un cheval sans maître, s'en saisit, erre toute la nuit dans les détours de la montagne, et arrive enfin au point du jour à son armée, qui s'était réunie.

Après bien des marches et contre-marches dont on attribue les erreurs à la trahison des guides que les Grecs fournissaient, les Français arrivent dans la Pamphilie, près d'une petite ville sur la mer appartenant à l'empereur Manuel. Le gouverneur conseille au roi d'achever son voyage par mer, et lui offre des vaisseaux; mais, quand il fallut s'embarquer, il ne s'en trouva pas assez. Louis fut obligé de laisser une grande partie de ses troupes, qui le rejoignirent par terre, et arrivèrent fort harassées et très-diminuées à Antioche. L'armée campa hors de la ville.

Le prince qui y régnait se nommait Raymond de Poitiers; il était oncle de la reine Éléonore, bien fait, spirituel, et point encore éloigné de l'âge qui permet la galanterie. La réception fut brillante, accompagnée des démonstrations les plus flatteuses d'estime et de reconnaissance, telle qu'elle devait être pour un monarque qui venait de si loin visiter les fils, les frères, les parents, les alliés des anciens vassaux de sa couronne.

On pourrait trouver le fonds d'un roman dans le peu que l'on sait de ce qui se passa à Antioche pendant quelques mois de séjour; la reine Éléonore en serait l'héroïne. Elle y fut, dit-on, en commerce de tendresse avec un jeune Sarrasin appelé Saladin, et même accusée de répondre à la passion que lui marqua Raymond, son oncle. Les témoignages en parurent si peu ménagés que le mari conçut plus que des soupçons. Le prince d'Antioche avait espéré, de l'arrivée du monarque et des troupes qui l'accompagnaient, des secours contre les musulmans, ses voisins, avec lesquels il était perpétuellement en guerre, et se flattait, par ce moyen, d'une augmentation de ses petits états. A ce sujet, il faisait auprès du monarque de instances assez vives qu'appuyait Éléonore, et qui donnèrent à Louis sur son épouse le soupçon de quelque collusion qu'il jugea à propos de rompre brusquement. Il la fait sortir clandestinement d'Antioche pendant la nuit, se retire avec elle dans son camp, et la mène à Jérusalem, où ils s'acquittent ensemble des devoirs du pélerinage. L'empereur Conrad s'y était rendu de Constantinople. Louis a la complaisance de s'engager avec lui dans une entreprise contre Damas. Elle ne réussit pas. Le roi quitte alors la Palestine, court encore quelques dangers sur mer, et rentre enfin dans son royaume, avec autant de gloire qu'on peut en acquérir dans une expédition très-malheureuse : telle en a été la conduite militaire.

[1149-50] Par ce qui vient d'être dit, on peut juger quelle a été la conduite morale. Les relations du temps nous apprennent que peu de croisés eurent des intentions purement religieuses, ou, s'ils en eurent, elles se corrompirent en route. Il n'y a point de crimes atroces, de brigandages, d'actions honteuses qu'on ne leur reproche. Saint Bernard, qui avait promis des succès, s'appuya sur les témoignages de cette dissolution trop connue pour se disculper des re-

Digitized by Google

vers; il en prit même occasion d'exhorter les peuples à se rendre, par la réforme des mœurs, dignes d'une autre croisade.

Louis trouva son royaume en bon état, grâces aux soins de Suger, abbé de Saint-Denis. On croit qu'il avait présidé à l'éducation du roi dans ce monastère. Il conserva toujours auprès de lui un crédit mérité, et s'opposa fortement à la croisade, ou du moins à ce que le roi s'y engageât lui-même; mais le goût du temps, le souvenir déchirant du massacre de Vitry, et l'éloquence de saint Bernard l'emportèrent.

(1151-52) Il y avait alors deux hommes qui de leurs disciples auraient pu former une armée, saint Bernard et Abailard. Le premier, outre les deux cents moines rassemblés dans les déserts de Clairvaux, pouvait mettre sur pied tous ceux dont le nombre n'est pas connu, habitants de cent soixante monastères répandus tant en France qu'en Allemagne, qu'il vit élever sous ses yeux. Abailard compta à Paris jusqu'à deux mille disciples, et était souvent accompagné d'une multitude peu inférieure dans les autres lieux où ses malheurs le conduisirent. Il enseignait la dialectique avec des subtilités et des raffinements qui parurent porter atteinte à la pureté des dogmes de la religion. Plusieurs conciles le condamnèrent, sur la dénonciation de saint Bernard. Heureusement ces deux hommes, qui auraient pu armer tant de mains, se contentèrent de combattre par des arguments. On connaît les amours infortunées d'Abailard et d'Héloïse, qui se retira comme lui dans un monastère. Il mourut dans un âge avancé. Son corps fut porté au Paraclet, dont Héloïse était abbesse, et le même tombeau a renfermé les deux amants.

[1152] Louis avait dissimulé en Asie son mécontentement sur la conduite d'Éléonore, son épouse; mais, revenu dans son royaume, il se disposait à éclater. Suger suspendit les effets de son ressentiment, en lui montrant les suites dangereuses du divorce, qui le mettrait dans l'obligation de rendre à la souveraine de la Guienne les beaux états qu'elle lui avait apportés en dot. Cet habile conseiller réconcilia assez bien les deux époux pour qu'il leur naquît une fille, le second fruit de leur mariage. Mais Suger mourut, et, soit attachement à sa première résolution, soit nouveaux mécontentements dans son mariage, le roi reprit son projet de divorce.

Il ne fut pas difficile à terminer : la parenté, prétexte ordinaire, légèrement discutée dans une assemblée d'évêques convoquée à ce sujet, fut le fondement de la sentence qu'ils prononcèrent. La reine le désirait. On croit même qu'elle avait déjà pris des mesures pour un nouvel engagement. « Louis, disait-elle de son mari, est plus moine que roi. » « Bien lui en prit, ajoute Mézeray ; car, » s'il n'eût été un peu moine, il l'eût châtiée d'une » autre façon, et n'eût pas été si consciencieux » que de lui rendre la Guienne et le Poitou. » Elle les porta, six semaines après son divorce, à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, déjà duc de Normandie, et désigné roi d'Angleterre, qu'elle épousa, et ne réserva rien pour les deux princesses qu'elle avait eues du roi de France, et qu'elle laissa à leur père.

[1154-55] Deux ans après, il se remaria à Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille. Ce mariage fournit au pieux monarque l'occasion d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle; mais on croit qu'il fut aussi attiré en Espagne par des raisons politiques et par des affaires à régler avec son beau-père. Constance lui fit goûter les douceurs de la paix domestique ; mais elle ne lui donna qu'une fille.

Le monarque ne tarda pas à éprouver les fâcheux effets de son divorce. Avant que de succéder au trône d'Angleterre, Henri II, duc de Normandie, fut, à l'égard du roi de France, vassal respectueux et soumis; mais, sitôt qu'il se vit la couronne sur la tête, il devint difficultueux, querelleur, opiniâtre, artisan de prétentions toujours nouvelles. Il semblait qu'il lui répugnât de se reconnaître vassal d'un monarque à peine aussi puissant que lui, de sorte qu'on ne pouvait s'empêcher de remarquer entre ces deux rois un levain d'aigreur et de jalousie qu'Éléonore faisait fermenter. Elle conservait pour son premier mari un dédain qu'elle communiquait au second. Rarement on pardonne à ceux qu'on a offensés; mais Louis eut lieu de se consoler des sacrifices qu'il avait faits en la renvoyant, lorsqu'il la vit devenir le fléau de son second époux, armer ses enfants contre leur père, et remplir l'Angleterre de troubles et de confusion.

[1155-59] Louis ne pouvait encore prévoir les ressources que la discorde dans la cour de Henri lui offrirait contre ses entreprises; mais la trop grande puissance de son vassal lui donnait nécessairement des inquiétudes, et lui fit prendre une sage précaution contre les hostilités dont il était menacé. Les guerres que les seigneurs français étaient dans l'habitude de se faire entre eux pour le moindre sujet occupaient leurs forces, et empêchaient le roi de tirer d'eux, dans les grandes occasions, les secours dont il avait besoin. Il pourvut adroitement à cet inconvénient dans une assemblée, qu'on nomme encore *concile*, et qu'il tint à Soissons. On compte entre les grands qui s'y trouvèrent le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne, et beaucoup de mar-

quis, de barons, de châtelains, tous souverains dans leurs terres, et presque toujours en guerre les uns avec les autres. Le roi était estimé pour sa piété et sa bonne foi. Il leur fit entendre combien était fâcheuse pour les peuples, ruineuse pour eux-mêmes, cette manière de soutenir leurs droits et de se faire rendre justice. Il les engagea de s'obliger, s'il naissait quelques différends entre eux, de les terminer à l'amiable et par arbitres. Ils jurèrent en conséquence une trève de dix ans. Elle procura du moins quelque relâche à la France, que nous avons vue presque toujours tourmentée par des guerres intestines ou étrangères. Il y eut alors un schisme causé par deux prétendants qui se disputaient la tiare. Leurs droits furent vivement discutés par le clergé et dans les écoles; mais sans causer de troubles dans le royaume.

[1160] La reine Constance mourut, et, quinze jours après, Louis épousa Alix, fille de Thibault-le-Grand, comte de Champagne. Si on blâme la précipitation de ce mariage, on doit du moins en reconnaître la convenance. Deux frères d'Alix avaient épousé les deux princesses, filles du roi et d'Éléonore; et peut-être y eut-il des raisons de consolider promptement par de nouvelles noces l'alliance avec une maison si voisine, si puissante, et jusqu'alors si factieuse.

[1161-65] Alors commencèrent ces guerres avec l'Angleterre, qui ont duré trois cents ans, guerres que les Anglais, ainsi qu'on le verra, ont faites contre la France avec les forces de la France; habiles dès ce temps à armer le continent pour leurs intérêts. Henri II mêla à ces premières hostilités une apparence de déférence respectueuse. Il assiégeait Toulouse, qu'il prétendait appartenir à Éléonore, son épouse, ainsi que l'avait aussi prétendu Louis au commencement de son règne. Mais Louis avait transigé avec le possesseur d'alors, Raymond, qui avait épousé sa sœur. A ce titre il embrasse sa défense, pénètre dans la ville à travers l'armée ennemie, et fait des sorties vigoureuses. Henri, déconcerté, lève le siége, en faisant dire au roi que le respect qu'il a pour son seigneur l'empêche de continuer l'attaque d'une ville qu'il défend en personne; mais en même temps, de la Normandie où il s'était retiré, il se jette sur la Picardie et le Beauvoisis, qu'il ravage cruellement. La guerre allait devenir très-animée et générale, lorsqu'un légat envoyé par Alexandre III réconcilie les deux princes, leur fait signer la paix, et la cimente par les fiançailles qu'il fait lui-même du jeune Henri, dit Court-Mantel, fils aîné du roi d'Angleterre, et âgé de sept à huit ans, avec Marguerite, fille de Louis et de Constance, sa seconde femme, et moins âgée de deux ans que le jeune prince.

[1165] La naissance d'un fils était le vœu du roi et de la France entière. On le demanda par des processions et autres actes de dévotion, auxquels le roi et la reine assistèrent avec une piété exemplaire. Il naquit enfin, ce prince, qu'on nomma Philippe Dieu-Donné, comme étant un présent du ciel, et qui reçut depuis le surnom d'Auguste. Son berceau fut orné des palmes de la victoire et de l'olivier de la paix. Ces alternatives étaient dues aux hostilités et aux trèves avec l'Angleterre qui se succédèrent pendant plusieurs années.

[1169-70] Elles aboutirent au célèbre traité de Montmirail dans le Maine. Le roi d'Angleterre y parut, accompagné de ses deux fils Henri et Richard. C'était le jour de l'Épiphanie. En abordant le roi de France, il lui dit : « Seigneur, dans ce jour où trois rois ont offert des présents au roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants et mes états. » Après ce préambule, il renouvela son hommage pour la Normandie. Henri, son fils aîné en fit autant pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne, comme arrière-fief, et Richard pour l'Aquitaine, dont Éléonore se défit en sa faveur. Sans doute alors se conclut le mariage de Henri-le-Jeune avec Marguerite, fille de Louis et de Constance; et on convint de fiancer Alix, âgée de deux ou trois ans, fille de la reine de France régnante, et de même nom que sa mère, avec Richard, le second prince anglais, âgé de onze à douze ans. L'âge tendre de la princesse a fait douter à quelques-uns qu'il y eût alors autre chose que des propositions, et leur a fait reporter les fiançailles, six ans plus tard, à la paix d'Amboise, en 1174. Du reste, dans cette assemblée célèbre, les deux rois se firent raison sur toutes leurs prétentions, réglèrent leurs droits, fixèrent leurs domaines. Il fut de même stipulé que les grands vassaux qui avaient pris part aux dernières guerres seraient reçus en grâce par les deux rois, qu'ils se rendraient respectivement les prisonniers et les terres, châteaux et villes dont ils s'étaient emparés les uns sur les autres. Dans cette occasion, Henri-le-Jeune servit à table le roi, comme grand-sénéchal de France; charge qui était attachée au comté d'Anjou, dont il venait de faire hommage. On ne parla pas à Montmirail d'une nouvelle croisade; mais il en fut question dans une entrevue qui eut lieu l'année suivante, à Nonancourt, entre les deux rois. Ils ne parurent pas fort empressés ni l'un ni l'autre, et il y a lieu de croire qu'en montrant quelque condescendance pour cette entreprise, ils cédaient moins à leur inclination qu'aux instances pressantes du pape, qui cependant n'obtint que des promesses vagues.

[1170] Si l'influence de la cour de Rome fut utile au roi d'Angleterre dans toutes les circon-

Digitized by Google

stances, la puissance qu'elle s'attribuait l'embarrassa beaucoup à l'occasion du meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry. Ce prélat, qui avait été chancelier de Henri et son conseil, pourvu par lui de l'archevêché, encourut sa disgrâce par sa fermeté à soutenir les priviléges ecclésiastiques, et se retira en France. Le roi le reçut avec respect et affection. Le même légat qui venait de faire la paix des deux royaumes réconcilia aussi Thomas avec Henri. Le premier retourna en Angleterre en pleine jouissance de son siége et de ses droits. Il continua de les faire valoir outre mesure, à ce que le roi prétendait. Il lui arrivait journellement des plaintes en Normandie, où il faisait sa résidence ordinaire, contre la rigueur du prélat à faire exécuter ses propres ordonnances par la voie des censures et de l'excommunication. Henri, fatigué de ces dénonciations importunes, s'écrie dans un moment d'impatience : « N'y aura-t-il donc personne qui me délivre de ce prêtre? » Aussitôt quatre hommes, croyant faire leur cour au roi, partent et assassinent l'archevêque dans sa propre église.

Un cri d'horreur s'élève en Angleterre. Le crime est imputé à Henri. En vain, pour sa justification, il abandonne les coupables, et permet de les poursuivre et de les punir : on veut qu'un mot échappé dans la colère soit un ordre ou un consentement, ou du moins que lui-même subisse un châtiment pour l'exemple. Il est menacé d'excommunication, son royaume va être mis en interdit. Il se soumet, et, pieds nus, en chemise, il se dévoue à toutes les humiliations de la pénitence publique devant le tombeau du prélat, qualifié du titre de martyr, et déjà célèbre par une réputation de miracles. « Comment a-t-il oublié, disait Louis, le conseil du prophète : *Irascimini, et nolite peccare*; mettez-vous en colère, mais ne péchez pas? » Il oubliait lui-même l'incendie de Vitry! Ces deux exemples sont un avertissement aux princes de mesurer leurs paroles, parce qu'ils sont entourés de vils flatteurs, toujours prêts à seconder leurs désirs et à les prévenir, quelque honteux et atroces qu'ils puissent être.

[1171-72] De retour en Angleterre, Henri, par des motifs politiques, dont il ne tarda pas à se repentir, associa à son trône son fils aîné Henri, dit le Jeune, pour le distinguer de son père. Il n'avait alors que quinze ans. Dans un âge aussi tendre, au milieu de l'éclat dont il était environné, et comblé des témoignages les plus délicats de l'affection d'un père, tout semblait devoir exciter vivement en lui le sentiment de la reconnaissance. Il ne laissa percer que celui de la fierté et de l'indépendance, dont il ne tarda pas à donner des preuves plus manifestes. Marguerite ne fut pas couronnée avec lui. Louis s'en plaignit. Henri eut la condescendance de s'engager à faire recommencer la cérémonie; et à quelque temps de là, en effet, les deux époux furent couronnés à Winchester par l'archevêque de Rouen. Ils passèrent ensuite à la cour de France, où ils étaient ardemment désirés. Louis inspira, dit-on, à son gendre la prétention ou de jouir de l'Angleterre, dont il était couronné roi, ou de demander la Normandie, laissant le choix à son père. D'un autre côté, Richard réclamait la Guienne, qu'Éléonore lui avait cédée, et la mère appuyait la demande de ses deux fils, soit qu'elle espérât plus d'autorité en augmentant celle de ses enfants, soit par dépit des galanteries de leur père, qui lui rendait avec usure les inquiétudes dont elle avait payé la tendresse de son premier epoux. Bientôt une révolte générale éclata.

[1173-76] La guerre fut très-opiniâtre entre le père d'une part, la mère et les deux fils de l'autre; à ceux-ci s'étaient joints les rois de France et d'Écosse. Les seigneurs se partagèrent entre eux; ce qui balança aussi les succès et les revers, et prolongea les hostilités. L'Angleterre en était le principal théâtre. C'était là que le vieux Henri éprouvait la plus forte résistance. Pour se débarrasser tout d'un coup de ces petites armées qu'on lui opposait sans cesse, il ramasse en Normandie tout ce qu'il peut trouver de brigands, de bandits, de gens sans aveu, et accoutumés au pillage dans les guerres alors perpétuelles. On leur donna le nom de *cotereaux*, ou parce qu'ils étaient armés de grands *coutels*, ou parce qu'ils s'assemblaient par *coteries*; de *routiers*, du latin *rumpendo*, parce qu'ils rompaient et brisaient. Avec cette troupe, qui faisait la guerre sans ménagement, le roi d'Angleterre, en étonnant et effrayant, fut bientôt vainqueur. Au bout de dix-huit mois, fatigué de cette guerre immorale, et honteux d'en être le chef, Louis fit des propositions de paix qui furent facilement acceptées. Le traité fut conclu à Amboise. Alors fut remise entre les mains du vieux Henri, et pour être élevée en Angleterre, Alix, âgée de sept à huit ans, et destinée à être l'épouse de Richard, qui en avait alors seize à dix-sept.

[1177] Il n'y avait que trois ans que la princesse avait quitté la France, et elle n'avait encore que onze ans, lorsque Henri réclama sa dot, et notamment la ville de Bourges, qui en faisait partie. Louis ne s'y refusait pas; mais il entendait que le mariage fût célébré avant cet abandon; et parce que Henri, qui ne jugeait point encore à propos de passer à la célébration, tenait néanmoins à l'occupation de la ville, on se prépara de part et d'autre à la guerre. Louis fit intervenir le pape, qui menaça Henri de mettre son royaume

Digitized by Google

en interdit, s'il se refusait davantage à donner satisfaction au roi de France ; de là de nouvelles et longues négociations, et enfin, une entrevue à Nonancourt. On parut y avoir oublié l'objet principal de la querelle, pour ne s'occuper que d'une nouvelle croisade, où les deux rois, à l'invitation du légat du pape, prirent l'engagement d'entrer. Quant à leurs différends particuliers, ils se bornèrent à nommer des arbitres, et firent néanmoins un traité dont les expressions sont remarquables. « Telle est, disent les deux rois, et telle sera désormais notre amitié, que chacun défendra la » vie de l'autre, ses membres, sa dignité, ses » biens. Je secourrai de toutes mes forces, moi » Henri, Louis, roi de France ; et moi, roi de » France, de tout mon pouvoir, le roi d'Angle» terre, mon homme et mon vassal. » Cet accord, qui tranquillisait le roi d'Angleterre, favorisait le désir qu'il avait d'aller passer quelque temps dans son royaume ; et, afin de n'y être troublé par aucune inquiétude, il tira de Louis, avant son départ, une sauvegarde pour son duché de Normandie et ses autres états de France. Louis fut heureux de son côté, de ce que les troubles de la famille du roi d'Angleterre ne permirent pas à celui-ci d'employer contre lui toutes ses forces. Le vassal était alors plus puissant que le suzerain. Il venait de conquérir l'Irlande : aux états qu'il possédait en France, tant de son chef que de celui de sa femme, il avait ajouté la Bretagne, en faisant épouser à Geoffroy, son troisième fils, l'héritière du dernier duc. Enfin il s'était assuré une diversion d'Allemands, en cas de besoin, contre la France, par le mariage d'une de ses filles, Mathilde, avec un duc de Saxe et de Bavière, le fameux Henri-le-Lion, dont la spoliation fait époque dans l'histoire d'Allemagne, et qui fut père de l'empereur Othon IV, dont la défaite à Bouvines est une des époques brillantes du règne de Philippe-Auguste.

[1178-79] De nouveaux embarras militaires auraient été d'autant plus fâcheux pour Louis qu'il commençait à ressentir des infirmités. L'affaiblissement de sa santé lui inspira la résolution d'associer Philippe, son fils, aux soins du gouvernement, et de le faire sacrer. Pendant qu'il s'occupait de ce dessein, un accident pensa lui faire perdre ce fils chéri. Ce prince s'était égaré en chassant dans la forêt de Compiègne. La nuit arrivant, il errait à l'aventure, et criait de temps en temps pour appeler du secours. Au milieu des plus sombres ténèbres, se présente à lui un grand homme noir, une hache sur l'épaule, soufflant du charbon embrasé dans un vase qu'il tenait. A cet aspect, le jeune prince sent une subite horreur. Il ne se déconcerte cependant pas, et ordonne au spectre de le conduire : ce n'était qu'un charbonnier. Arrivé au château, Philippe est saisi d'une fièvre qui le met dans un grand danger. On ne s'entretenait alors que des miracles de saint Thomas de Cantorbéry. Louis-le-Jeune, qui avait traité le prélat, pendant qu'il était en France, avec beaucoup d'égards, plein de confiance dans son intercession, part pour l'Angleterre, charge son tombeau de présents magnifiques, et, revenant précipitamment dans son royaume, apprend en débarquant, l'agréable nouvelle de la guérison de son fils.

[1179] Sitôt que sa convalescence fut confirmée, le roi reprit le dessein de le faire couronner. Cette cérémonie se fit à Reims, dont le frère de la reine était archevêque. Ce fut, dit-on, alors que le privilége exclusif d'être le lieu du sacre des rois fut annexé à cette ville. Elle fut la plus brillante qu'on eût encore vue. Le nombre des douze pairs, six ecclésiastiques et six laïcs, s'y trouva complet, ou en personnes ou par représentants. Henri-le-Jeune soutenait la couronne, comme duc de Normandie, le comte de Flandre portait l'épée royale ; et ce sont sans doute les fonctions dont les autres pairs s'acquittèrent alors qui ont réglé les attributs de leurs pairies ; à l'un, le droit de présenter le sceptre ; à l'autre, la main de justice ; à un troisième, de chausser les éperons ; et enfin de s'acquitter de différents services, tant dans la cérémonie que dans le repas qui suivait.

Louis ne s'y trouva pas. Une maladie, suite de ses fatigues, le retenait au lit. Il n'assista pas non plus à la cérémonie du mariage de Philippe, auquel il donna pour épouse Isabelle, fille de Baudoin V, comte de Hainaut. On remarqua que cette princesse descendait en droite ligne d'Ermengarde, fille du malheureux Charles de Lorraine, qui avait été privé du trône, après la mort de Louis V, son neveu, dernier roi de la race carlovingienne. Les Français virent avec quelque plaisir la réunion des deux maisons royales, quoique ce fût au bout de deux cents ans, et un rejeton de Charlemagne briller encore sur leur trône.

[1180] La maladie du roi, qui allait toujours croissant, laissa au jeune Philippe presque seul les soins du gouvernement. On trouve des édits, lois et réglements qui ne sont signés que de lui, même du vivant de son père. Ce prince languissait, frappé d'une apoplexie qui lui fit perdre successivement l'usage de ses membres. Il mourut dans la soixantième année de son âge, la quarantième de son règne, et fut enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun, qu'il avait fondée et richement dotée[1].

[1] Charles IX, passant par cette abbaye quatre cents ans

Digitized by Google

Louis VII est regardé comme un prince des plus pieux qui aient régné en France. Avec les qualités d'un grand roi, prudence, bravoure, générosité, il avait aussi celles d'un honnête homme : franchise, bonté, fidélité à sa parole. On ne lui reproche que cet excès de vivacité qui le rendit cruel à Vitry, et dont il eut des remords qui lui arrachèrent souvent des soupirs. Nul roi, depuis que sa famille régnait, n'avait mieux soutenu les droits de sa couronne. S'il laissa échapper par son divorce des parties précieuses de son royaume, il en réunit d'autres, ou du moins il se fit des alliances utiles par les mariages de ses filles, et par le sien propre avec Alix de Champagne.

PHILIPPE II, AUGUSTE.

AGÉ DE QUINZE ANS

[1180-81] Après avoir vu Philippe exercer l'autorité royale du vivant de son père, on s'attend d'autant moins qu'elle sera remise entre les mains d'un autre, que le nouveau roi avait quinze ans.

Cependant Louis nomma un régent. Ce fut Philippe d'Alsace, comte de Flandre, homme estimé, honoré en tout temps de la confiance du dernier monarque, parrain du jeune, et devenu son oncle par le mariage d'Isabelle de Hainaut, sa nièce, avec le roi. Alix de Champagne, mécontente de cette disposition testamentaire, quitta la cour et se retira en Normandie. Elle y fut reçue par le roi d'Angleterre, « avec des honneurs qui marquaient, dit un historien, autant d'envie de profiter des troubles, que d'estime et de respect pour une grande princesse. » Ce désir, s'il a existé, mais qu'on peut presque toujours soupçonner dans les Anglais, quand ils se mêlent des affaires de la France, n'eut alors aucune suite. Les parties s'accommodèrent. La reine eut la tutelle de son fils, et le comte de Flandre la régence du royaume.

Le régent avait, sous Louis, profité de sa faveur pour retenir le comté de Vermandois, que sa femme lui avait laissé en usufruit au préjudice d'Éléonore, sa sœur, et des droits du roi, le plus proche héritier après elle. La jalousie, qui avait sommeillé pendant la vie du bienfaiteur du comte de Flandre, se réveilla quand Louis fut mort. Il vit s'élever contre lui quatre frères de la douairière Alix de Champagne, tous puissants en terres et en dignités. A ceux-ci se joignirent beaucoup d'autres seigneurs également accrédités dans le royaume. Soit trop grande difficulté pour se soutenir, soit dégoût d'une cour où il était vu de mauvais œil, Philippe se retira dans ses états de Flandre.

Les confédérés ne conférèrent cependant pas la régence à la reine. Ils la firent tomber à Clément de Metz, simple gentilhomme, qui avait été gouverneur du jeune monarque. De Metz ne vécut qu'un an. Son frère, aussi estimé que lui, le remplaça, et mourut aussi peu de temps après. Alors le roi, ayant dix-huit ans, prit en main les rênes du gouvernement. Il s'y fit aider par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, homme d'un grand mérite, frère de sa mère, et donna une grande autorité aux autres frères, qu'on soupçonne tous d'avoir suscité les intrigues qui dégoûtèrent le tuteur flamand.

[1182-83] Paris attira les premières attentions de Philippe : l'étendue de cette capitale, depuis qu'elle avait franchi les bords de son île, nommée la Cité, peut se connaître par les accroissements qu'on laissa hors de l'enceinte que ce prince lui donna. Ces accroissements étaient du côté du nord, le Louvre, Saint-Honoré, Saint-Martin, le Temple et leurs enclos, et une partie du Bourg-l'Abbé : du côté du midi et du couchant, les bourgs de Saint-Éloi, de Saint-Victor, de Saint-Marcel, et de Saint-Germain-des-Prés. Tout ce qui restait du côté du nord, en-deçà des endroits cités, c'est-à-dire, depuis le Petit-Châtelet, à peu près, jusqu'à Saint-Gervais, et s'arrondissant derrière la Grève, fut environné d'un mur épais, flanqué de grosses tours ; le côté du midi ne demandait pas les mêmes précautions, parce que, le royaume s'étendant au loin dans cette partie, la capitale n'était point exposée à des incursions subites, comme du côté du nord, où elle se trouvait resserrée par les seigneurs de Champagne et par ceux de Flandre, qui venaient jusqu'à Beauvais et Dammartin. Le roi fit aussi paver les rues, et donna des ordres pour qu'elles fussent nettoyées et débarrassées des immondices qui s'y accumulaient et infectaient l'air. La lèpre, alors fort commune, avait nécessité des léproseries, qui, n'étant ni closes ni surveillées, laissèrent répandre et propager cette affreuse maladie : le roi les fit ceindre de murs, et y établit une police prudente. Enfin, pour prévenir, s'il était possible, tout genre de corruption, il fit des lois sévères contre les prostituées. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, en avait converti quelques-unes ; le jeune monarque fit bâtir le monastère de Saint-Antoine, pour recueillir celles qui voudraient quitter leurs mauvaises habitudes. Les intervalles qui restaient entre les groupes de maisons placées hors de la nouvelle enceinte, dans des espaces cultivés qu'on appela

après, fit ouvrir son tombeau. Le corps fut trouvé entier. Le roi prit pour lui une crosse d'or qu'il avait au cou, et distribua aux courtisans des bagues qu'on trouva à ses doigts. VELLY, t. III, p. 208.

Petits-Champs ou Champeaux, se remplirent insensiblement de lieux de plaisir, où les bourgeois allaient se délasser, et de petits marchands, que l'affluence y attirait. Ainsi se forma la contiguité entre tous ces groupes séparés.

Il paraît que là se réfugiaient les juifs, toujours habiles à choisir les lieux et les moyens propres à leur procurer du gain, quel qu'il soit. Ils faisaient le commerce presque seuls. On leur reprochait des usures exorbitantes. Philippe les bannit du royaume. Les grands seigneurs, avec lesquels ils partageaient leur profit, les défendirent tant qu'ils purent. Le roi fut inexorable et soutint son édit. Il ne leur donnait que trois mois pour sortir des terres de son obéissance. Leurs créances furent déclarées illégitimes, les Français déchargés des obligations contractées à leur égard, en payant au trésor royal la cinquième partie de la dette, réserve fiscale qui jetait quelque odieux sur l'édit. On disait, en faveur des bannis, qu'ils étaient proscrits sans examen préalable des crimes qu'on leur imputait, tels que des dérisions de la religion chrétienne, et l'assassinat d'enfants chrétiens crucifiés par eux, en haine de cette même religion. Leurs partisans disaient encore qu'une pareille émigration ferait une plaie incurable au commerce, que les juifs seuls soutenaient; pendant que le roi et son conseil pensaient au contraire que leur bannissement engagerait les Français à s'appliquer au commerce, que ces usuriers envahissaient. Il leur fut accordé de vendre leurs immeubles et d'emporter leurs meubles; mais dans un terme si court, que la permission devenait illusoire.

[1183] Vers ce temps le jeune Henri se souleva de nouveau contre son père : il n'éprouva que des revers, et la douleur qu'il en conçut le conduisit au tombeau. La répétition du douaire de sa femme, et notamment de Gisors, pensa renouveler les hostilités entre la France et l'Angleterre. D'heureuses négociations les prévinrent. On transigea pour le douaire au moyen d'une somme, et, quant à Gisors, il fut convenu que cette ville ferait partie de la dot d'Alix, qui avait alors dix-sept ans, et que cependant le vieux Henri différait toujours de donner à son fils Richard, avec lequel elle était accordée depuis quinze ans.

[1184] Cependant Philippe de Flandre, en faisant le sacrifice de la régence, n'avait pas abandonné le Vermandois, que Louis VII lui avait cédé, au moins pour un temps. Le nouveau roi, quoique neveu du comte, fut moins complaisant que son père, et redemanda le Vermandois, tant en son nom qu'en celui d'Éléonore, qui lui avait cédé ses droits. L'oncle, croyant intimider son ancien pupille, se jette sur la Picardie, où il exerce d'affreux ravages. Il vint jusqu'à Dammartin, dont il prit le château. Le roi se mit aussitôt en campagne, et si bien accompagné que l'agresseur eut peur et demanda à s'accommoder. Un légat du pape, qui était alors en France, intervint et fit obtenir au Flamand de garder les villes de Péronne et de Saint-Quentin sa vie durant. Il restitua le pays d'Amiens avec les autres dépendances du Vermandois. Le jeune monarque tomba ensuite sur le duc de Bourgogne, qui dans cette querelle avait soutenu le comte de Flandre. Il prit deux de ses plus forts châteaux, qu'il garda comme gages de la fidélité qu'il se fit jurer.

[1185-86] Ces guerres, toujours accompagnées de pillages, faisaient beaucoup de malheureux. Les paysans, que le ravage et l'incendie chassaient de leurs chaumières, devenaient errants, vagabonds, et enfin pillards à leur tour. Poursuivis par les mêmes calamités, ils formaient bientôt des compagnies de voleurs et de brigands. On les nomma *pastoureaux*, c'est-à-dire *petits bergers*, parce que les hommes de cet état faisaient la plus grande force de ces attroupements. Ils se rendirent si formidables que le roi même fut obligé d'aller les combattre. Ils se défendirent avec acharnement; mais enfin ils furent dispersés après de grands massacres.

Les seigneurs ne pouvaient pas se cacher que c'étaient les guerres continuelles entre eux qui occasionnaient tous ces maux. Ils cherchèrent un moyen de les prévenir. Dans le midi de la France, où ces désordres étaient plus fréquents, ils convinrent, sous la foi du serment entre les mains des évêques, et en se soumettant à l'excommunication, en cas d'infraction, de s'abstenir de guerroyer pendant quatre jours de la semaine. Ces jours étaient le jeudi, à cause de l'institution de l'Eucharistie; le vendredi, en mémoire de la mort de J.-C.; le samedi, à cause de son repos dans le tombeau; et le dimanche pour célébrer sa résurrection. Cette convention fut appelée *la paix de Dieu*.

Une effervescence de religion vint à l'appui de cette institution. Un charpentier du Puy-en-Velay, nommé Durand, homme simple, dit-on, mais qui, comme on verra, n'oubliait pas ses intérêts, publia que Dieu lui avait parlé et commandé de prêcher la paix. Il apportait pour preuve de sa mission une petite image de la Vierge qu'il disait lui avoir été indiquée, cachée dans le tronc d'un arbre, d'où il l'avait enlevée. Il fabriqua sur ce modèle des images qu'il vendait, et dont il tira un assez gros profit, parce que la dévotion de la porter devint presque générale, après une assemblée de gentilshommes, de seigneurs et d'évêques, qui se tint au Puy le jour de l'Assomption. On y

Digitized by Google

régla les conditions de cette confrérie, dont le but était de procurer une paix permanente, et l'on convint du costume des confrères. Ils devaient porter sur la poitrine cette image, et sur la tête un capuchon de linge blanc. Le charpentier Durand vendait aussi ces coiffures.

Avec ces marques un homme était non-seulement en sûreté, mais en vénération, même au milieu de ses ennemis. Bientôt des fainéants, des scélérats, poursuivis pour leurs forfaits, se réunirent sous l'égide sacrée. Ils mendiaient d'abord, ils prirent ensuite. Leur troupe se grossit de paysans crédules, de gens sans aveu de toute espèce, de femmes même et de filles que la licence y attirait. On juge quels désordres se commettaient dans cette association de gens brutaux, sans frein et sans discipline. Les prédicateurs tonnèrent contre la dépravation des confrères; les seigneurs les éloignèrent par force de leurs châteaux. Les confrères à leur tour récriminèrent contre le clergé et lui reprochèrent son luxe et ses richesses; ils attaquèrent même les dogmes; chacun d'eux retranchait de la religion ce qui lui en déplaisait; les uns la confession, les autres le purgatoire. Ils en conservaient cependant l'extérieur, et marchaient sous des drapaux où étaient représentés Jésus-Christ, la Vierge et les Saints. Quant aux seigneurs, de quel droit, disaient les confrères, envahissent-ils les biens qui doivent être communs à tous, tels que les prés, les bois, le gibier qui parcourt les champs et les forêts, le poisson qui peuple les rivières et les étangs; présents de la nature qu'elle destine également à tous ses enfants? Sur ces principes, il n'y avait pas de genre de déprédation que les associés ne se permissent. Toute la noblesse s'arma. Elle les poursuivit comme des bêtes féroces. On ne leur faisait point de grâce quand ils étaient pris; aussi se permettaient-ils de terribles représailles. Ils détruisaient les châteaux, et portaient partout l'incendie après le ravage. On les accuse d'avoir poussé la férocité jusqu'à faire rôtir les enfants sous les yeux de leurs mères. De part et d'autre on se déchirait par les tortures et les supplices les plus affreux. Ainsi une confrérie établie pour le soutien de la paix devint la cause d'une guerre d'extermination. Les prêtres et les moines, les monastères et les églises éprouvèrent le même sort que les nobles et les châteaux. Après bien des ruines et bien du sang répandu, ces attroupements furent dissipés; mais les principes de haine contre le clergé et la noblesse se sont soutenus dans le midi de la France, et ont été, longtemps après, le ferment de nouveaux troubles.

[1186] En Angleterre régnait encore Henri-le-Vieux, assez embarrassé de sa femme Éléonore de Guienne, et de ses quatre fils, presque toujours en mésintelligence ouverte avec lui. Le roi de France se mêlait des querelles du père avec les enfants, quand il y trouvait ses intérêts, ce qui arrivait de temps en temps. Des bornes de frontières furent cause de contestations entre eux, et des contestations ils en vinrent aux hostilités.

Le roi de France attaqua l'Anglais par une descente en Angleterre. Elle réussit; il avançait dans l'île, et déjà il se promettait des succès décisifs, lorsqu'un légat du pape, sollicité par les évêques anglais et normands, obtint que les parties belligérantes entreraient en négociation. Le légat montra dans les conférences tant de partialité, que Philippe ne put s'empêcher de dire « que sa conduite sentait les florins anglais. » Ainsi, florins ou guinées, ces insulaires sont depuis longtemps en possession de se servir avantageusement de ces armes contre les Français.

[1187-89] La bonne intelligence parut se raffermir entre les deux rois, à l'occasion de la croisade que les chrétiens d'Orient sollicitaient vivement. Tout était en confusion dans la Palestine. Le trône de Jérusalem, successivement occupé par des femmes, des enfants, des hommes que la mauvaise santé ou que l'imbécillité rendait incapables de gouverner, ébranlé par les factions de seigneurs ambitieux qui se disputaient l'autorité, attaqué enfin dans ces circonstances par toutes les forces des Sarrasins, réunis sous le célèbre Saladin, s'écroula entre les mains du malheureux Guy de Lusignan. La ville de Jérusalem fut prise. Pendant ces désastres, les princes européens voyaient journellement arriver à leurs cours des ambassadeurs suppliants, chargés de longues requêtes, qui contenaient des peintures énergiques de barbaries exercées par les infidèles, et des récits douloureux des souffrances des chrétiens.

Touchés ou fatigués de ces lamentations, les rois de France et d'Angleterre s'abouchèrent et convinrent d'une croisade qu'ils commanderaient en personne. Sitôt que ce projet fut connu, seigneurs, bourgeois, paysans, gens enfin de tout état, s'empressèrent de prendre la croix. Philippe profita habilement de cet élan de ferveur pour établir un impôt qui, tout pesant qu'il était, n'excita, à cause du motif, ni plaintes, ni murmures; on l'appela la *dîme saladine*. Tous ceux qui ne s'enrôlaient pas, ecclésiastiques ou séculiers, roturiers ou nobles, excepté quelques religieux et les hôpitaux, devaient payer, tant que durerait l'expédition, la dixième partie de leurs revenus. Ceux qui se destinaient à partir étaient autorisés à engager pour trois ans les produits de leurs patrimoines ou de leurs bénéfices, et la loi mettait

les prêteurs à l'abri de toute opposition ou répétition.

Les moyens établis en France pour favoriser la croisade furent aussi pratiqués par Richard, surnommé Cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre: en les employant avec ardeur dans la Guienne et les autres états qu'il possédait en France, il se vit bientôt à la tête d'une bonne armée. Un rassemblement si puissant sous ses ordres le tenta. Il y avait toujours entre les deux rois des sujets de querelles pour les frontières : il en existait entre autres une ancienne à l'occasion du comté de Toulouse. Sans plainte préalable, Richard mène ses croisés contre les troupes que le roi de France entretenait sur ses limites pour se défendre. Philippe, quoique surpris, soutint si bien l'attaque, qu'après quelques revers il devint agresseur et vainqueur; ces alternatives amenèrent des négociations, puis la paix et des mesures communes entre les deux princes pour la croisade. Cette résolution fut prise à l'instigation d'un saint prêtre, nommé Foulques, curé de Neuilli, qui, dans cette croisade, remplit à peu près le même rôle que Pierre l'Ermite dans la première.

Ce qui venait d'arriver fit d'abord prendre aux deux rois l'engagement de ne point attaquer, sous quelque prétexte que ce fût, les états l'un de l'autre, tant que l'expédition durerait. Ils firent ensuite ensemble des lois de police, qui devaient être observées dans les deux armées. Défense de mener des femmes, excepté les lavandières. Quiconque tuera sera, selon le lieu du délit, ou jeté dans la mer, ou enterré vivant, lié avec le cadavre du mort. Celui qui blessera aura le poing coupé; qui frappera sera plongé trois fois dans la mer : au coupable de larcin on enduira la tête de poix chaude; il sera poudré de plumes et abandonné sur le premier rivage.

Les deux rois s'embarquèrent vers le milieu de l'été; Philippe à Gênes, Richard à Marseille, avec promesse de bien vivre ensemble; bien vivre comme peuvent faire des rivaux qui se sont déjà mesurés, et auxquels, malgré l'estime réciproque, il reste plus de jalousie que de bienveillance. Philippe avait fait son testament : il contenait des dispositions sages à observer pendant son absence, et en cas de mort ou de prison. Il laissait à la vérité son royaume tranquille, sous la régence d'Alix de Champagne, sa mère, et de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle; mais sans autre ressource, en cas d'événements fâcheux, qu'un seul prince presque encore au berceau. Il l'avait eu d'Isabelle, fille de Baudoin, comte de Flandre, jeune princesse douée de grâces et de vertus, qui mourut à vingt et un ans. Elle avait éprouvé quelques désagréments à l'occasion de Philippe, l'ancien régent, son oncle, dont elle prit trop vivement le parti. Sa disgrâce dura peu; et, quand la mort l'enleva, elle était parfaitement réconciliée avec son époux, dont elle emporta les regrets et ceux de tout le royaume.

Des vents orageux poussèrent les deux rois en Sicile, et les y repoussèrent quand ils voulurent en sortir, de sorte qu'ils y passèrent le reste de l'été et tout l'hiver. Leurs troupes s'y trouvèrent désœuvrées et réduites, à cause de leur grand nombre, à une modique subsistance, double motif pour rendre redoutable aux Siciliens le séjour de pareils hôtes. Il y eut querelle entre les Anglais et les habitants de Messine. Les premiers, soupçonnant beaucoup de vivres dans la ville, en demandèrent trop, au jugement des Messinois, lesquels, craignant la famine, refusèrent d'en donner la quantité exigée. Les Anglais assiégèrent la ville, la prirent d'assaut, et la pillèrent; ce fut la première cause de brouillerie entre les rois de France et d'Angleterre. Richard fit arborer ses étendarts sur les murs de sa conquête. Philippe trouva mauvais que son vassal se donnât une pareille liberté en présence de son suzerain. L'affaire s'accommoda en partageant les honneurs, quoique les Français, indifférents sur la querelle, n'en eussent point partagé les périls. Des soupçons survenus au roi de France augmentèrent la froideur entre les deux monarques. Celui d'Angleterre, brouillé d'abord ouvertement avec Tancrède, qui régnait en Sicile, et qui était personnellement piqué de ses manières hautaines et impérieuses, se réconcilia tout à coup avec lui. La plus parfaite intelligence s'établit entre eux. Ils tenaient des conférences fréquentes dont ils ne faisaient aucune part à Philippe. Celui-ci ne pouvait être sans défiance et sans crainte entre deux princes qui se montraient assez malintentionnés, et dont les forces réunies, tombant sur lui sous quelque mauvais prétexte, étaient en état de lui faire courir les plus grands dangers.

[1191-92] Cependant on conservait réciproquement les égards de bienveillance; mais enfin Richard éclata. Nous avons vu Henri ne cesser d'apporter des obstacles à la conclusion du mariage de son fils avec Alix. On soupçonna cette constante opposition d'être causée par un attachement condamnable du vieux monarque pour sa future belle-fille. Quelques-uns y ont donné un motif politique, celui de mortifier et de contenir Éléonore, en laissant voir qu'il pourrait bien la répudier pour épouser Alix. Quoi qu'il en soit, l'année même que mourut ce prince, et Alix ayant alors vingt-trois ans, Richard, stimulé par Philippe, ayant rompu avec son père pour ce sujet, l'avait contraint, à l'aide des secours du roi de France, à recevoir la loi, à se dessaisir de la prin-

Digitized by Google

cesse et à la remettre entre des mains tierces. Ce fut l'une des conditions du traité d'Azai ou de Coulommiers, conclu en 1189. Mais cette violence faite au vieux roi, les revers qui l'avaient forcé d'y condescendre, et surtout le nom de Jean, son fils, qu'il affectionnait pardessus tous les autres, et qu'il trouva sur la liste de ses ennemis, furent autant de coups de poignard qui procurèrent sa mort et qui l'accélérèrent. Elle eut lieu deux jours seulement après la ratification du traité.

Rien n'empêchait désormais Richard de remplir des engagements dont il avait poursuivi l'exécution avec tant de chaleur, alors qu'il ne dépendait pas de lui de les remplir. Sa conduite subséquente, et l'oubli où il laissa la princesse, prouvèrent qu'un zèle factieux l'avait seul dirigé dans ses démarches. Il était circonvenu d'ailleurs par Éléonore, sa mère, pour laquelle il eut toujours beaucoup d'attachement et de déférence. Naturellement indisposée, par l'effet de sa jalousie, contre une princesse qui avait passé pour sa rivale, elle appuyait de tout son crédit les bruits déshonorants qui s'étaient répandus sur Alix. Elle fit plus : profitant ou abusant de la confiance que lui témoignait son fils, elle se rend en Navarre pour lui chercher une femme, et lui fait savoir qu'elle l'amène avec elle.

A cette nouvelle, Richard déclare à Philippe qu'il ne veut plus de sa sœur; qu'il attend une autre épouse, et que, si le roi s'oppose à son mariage, il renoncera à la croisade et retournera en Angleterre. Philippe, choqué, et de l'affront préparé à sa sœur, et de la menace de le réaliser sous ses yeux, considère cependant que, s'il laisse retourner l'Anglais dans ses états, celui-ci pourra profiter de son absence pour exciter des troubles dans les siens. En conséquence, il se détermine, avec grand regret néanmoins, à faire le sacrifice de sa sœur et à la reprendre, à condition que Richard, de son côté, rendra l'argent et les villes du Vexin qui avaient été donnés pour sa dot. Mais pénétré de sa propre importance, et mettant d'ailleurs sa gloriole à afficher les prétentions les plus outrées, ou à faire prévaloir ses caprices les plus irréfléchis, Richard, toujours entier, fier et tranchant, refusa nettement de les rendre; et Philippe, par les mêmes considérations qui l'avaient déjà forcé à dissimuler, se vit encore obligé cette fois d'en passer par la volonté de son impérieux allié, et de se contenter, pour sauver au moins son honneur, d'une apparence de dédommagement en argent et de la remise d'Issoudun et de Grassay et de quelques autres domaines qu'il réclamait en Auvergne. Quand cet arrangement fut conclu, l'Anglais, soit caprice, soit amour du repos, ne voulut plus partir de Sicile. Il fallut que ses propres troupes, qui désiraient achever leur pèlerinage, l'y forçassent. Il mit enfin à la voile pour la Palestine : mais une tempête le porta sur l'île de Chypre. La première division de sa flotte échoua sur les côtes. Un Isaac Comnène régnait dans l'île. Par ses ordres, les malheureux naufragés sont renfermés dans des cachots. Richard, abordant avec la seconde division, apprend ce procédé barbare. Il se jette aussitôt dans ses chaloupes; saute le premier à terre, taille en pièces les troupes que le tyran lui oppose, le fait prisonnier lui-même et le dépouille de toutes ses possessions. Richard, pendant son séjour en Palestine, vendit ou donna ce royaume à Guy de Lusignan, pour le dédommager de la perte qu'il faisait de celui de Jérusalem; et sa famille le posséda environ trois cents ans. Au bout de ce temps, il passa aux Vénitiens, et de ceux-ci aux Turcs, qui s'en rendirent maîtres en 1571 ; Richard s'y pourvut abondamment de vivres, en tira de fortes contributions, et arriva en Palestine dans un état brillant, à la tête de troupes fraîches et bien reposées, pendant que les Français abordés en Palestine avaient déjà ressenti l'influence de ce climat brûlant, et étaient attaqués de maladies qui en enlevaient un grand nombre.

Aux deux rois réunis se joignirent les chrétiens du pays avec leurs inimitiés et leurs ambitions. Un marquis de Montferrat s'était fait déclarer roi de Jérusalem. Lusignan revendiquait ce vain titre. Richard l'appuyait; Philippe était pour le marquis. A la vérité, les animosités disparaissaient quand il était question de combattre; mais elles se remontraient dans les délibérations, et empêchaient souvent qu'on ne prît pour les opérations militaires le parti le plus avantageux. La mésintelligence ou la rivalité entre les deux rois était si marquée, que l'ami de l'un devenait l'ennemi de l'autre : Léopold, marquis d'Autriche, s'était joint avec les Allemands au roi de France; ce fut assez pour que celui d'Angleterre cherchât à le molester. Les fourriers de l'armée avaient marqué un logement pour le marquis, et, selon la coutume, ses gens y avaient attaché les enseignes de leur maître. Richard les fit arracher et traîner dans la boue, action dont il eut tout lieu de se repentir dans la suite.

[1192] Cette conduite impérieuse et hautaine, Richard se la permettait à l'égard de tout le monde, sans distinction. Philippe eut souvent occasion de s'en plaindre : las de ces contrariétés, dégoûté par le peu d'avantages que procuraient à la cause commune quelques succès partiels, n'en espérant pas beaucoup plus par la suite, vu la mésintelligence qui ne faisait qu'augmenter entre tous les chefs croisés, affaibli d'ailleurs par une maladie qui lui

Digitized by Google

fit perdre les cheveux et les ongles; après la prise d'Acre, conquête assez éclatante pour honorer une retraite, Philippe prend le parti de regagner son royaume, et déclare son dessein. Richard se récrie, invoque la promesse qu'ils se sont faite de ne quitter la Palestine qu'après l'expédition consommée. Philippe reste ferme dans sa résolution ; il laisse au roi d'Angleterre dix mille de ses meilleurs fantassins et cinq cents gendarmes, sous le commandement du duc de Bourgogne, qui seconda peu le roi d'Angleterre, et il part.

Quelques mois après, Richard suivit son exemple, malgré des succès contre Saladin, qu'il défit dans une sanglante bataille, et auquel il enleva plusieurs places. Mais la défection du duc de Bourgogne et la retraite du marquis d'Autriche, Léopold, le forcèrent à faire aussi la sienne. Après un traité avec Saladin, dont on n'a pas les clauses, mais dont on connaît les effets, et après avoir fait reconnaître pour roi de Jérusalem Henri, comte de Champagne, gendre du roi Amauri d'Anjou, mort vingt ans auparavant, il se mit en mer pour regagner l'Europe. La tempête l'accueillit à son retour comme à son départ. Elle le porta cette fois à Aquilée, au fond du golfe Adriatique. Richard essaya de traverser l'Allemagne déguisé en templier : mais, reconnu sur les terres du marquis d'Autriche, qu'il avait offensé en Palestine, il y fut arrêté et livré par lui a l'empereur Henri VI, autre ennemi de Richard, à cause de ses liaisons avec Tancrède, roi de Sicile, usurpateur de ce royaume au préjudice de Constance, femme de l'empereur. Richard, entre ses mains, expia les délires de sa vanité par une détention de quatorze mois.

[1193] Philippe trouva son royaume en bon état. Il crut l'occasion opportune pour rompre l'injuste traité que lui avait arraché en Sicile l'impérieux Richard, au sujet de la dot et du douaire de sa sœur, et auquel il ne s'était soumis que pour prévenir le retour dont menaçait ce prince; retour qui semblait devoir être aussi funeste à l'expédition de la Terre-Sainte, que dangereux pour la France en l'absence de son roi. Philippe entre donc dans le Vexin, se remet en possession des villes qu'il avait cédées, et même de quelques domaines normands qu'il disait dépendants des villes reconquises; ce qui donna occasion aux Anglais de l'accuser de violer la parole qu'on s'était donnée réciproquement, de respecter pendant toute la durée de l'expédition les propriétés l'un de l'autre. Mais ces petits intérêts s'absorbèrent bientôt dans d'autres plus importants.

Le vieil Henri avait eu quatre fils. Henri, l'aîné, que le père associa au trône, mourut avant lui sans enfants. Richard Cœur-de-Lion, pourvu de l'Aquitaine du vivant de son père, mais non de la couronne d'Angleterre, en hérita, ainsi que de la Normandie, et les joignit à son duché. Henri maria son troisième fils, Geoffroy, à l'héritière de Bretagne. Ce prince mourut jeune, et ne laissa qu'un fils nommé Artus ou Artur. Quant au quatrième nommé Jean, ni son père ni sa mère ne pensèrent à lui donner d'états, d'où il fut appelé Jean-sans-Terre. A son départ pour la Terre-Sainte, il paraît que Richard, faute de confiance en son frère Jean, ne lui laissa aucune autorité ni dans l'Angleterre ni dans la Normandie. Tout au plus on peut conjecturer qu'il lui abandonna, comme une espèce d'apanage, le comté de Mortain, dont ce prince prit le titre.

L'absence de Richard parut à Jean une belle occasion de se tirer de l'état de nullité où il était. Il prétendit avoir droit de faire des changements dans l'administration que Richard avait réglée pour ses états. Il cassa les juges et les gouverneurs, en transféra d'un endroit à l'autre. Les régents laissés par Richard ne tardèrent pas de s'opposer à ses entreprises, et le forcèrent à quitter l'Angleterre. Il s'appliqua alors à soumettre les seigneurs de Normandie, où il résidait, et pour cela il eut recours au roi de France, son suzerain. Celui-ci ne refusa pas de lui prêter son assistance, et Philippe et Jean devinrent très-bons amis.

On fut quelque temps sans être bien éclairci sur le sort de Richard; enfin on apprit qu'il était prisonnier entre les mains de l'empereur d'Allemagne. Sa mère Éléonore alla trouver Henri VI pour traiter de la rançon de son fils. On prétend que les principales difficultés qu'elle trouva vinrent de la part de Philippe-Auguste et du comte de Mortain, qui avaient un égal intérêt à perpétuer la captivité de Richard. A mesure que la reine faisait des offres, ils les couvraient par des enchères fort puissantes auprès de l'empereur, très-affamé d'argent : cependant Richard obtint sa liberté si à propos, que, s'il n'eût pas quitté l'Allemagne avec la plus grande célérité, l'empereur, qui, séduit par de nouvelles offres, avait envoyé des troupes pour le ramener, l'aurait remis dans les fers.

On peut croire qu'il revint plein d'un assez juste ressentiment contre le roi de France et le comte de Mortain. Philippe, pour mettre le comte à l'abri de la colère de son frère, lui donna des places de sûreté, munies de bonnes garnisons, dont il lui laissa la disposition. Jean, que l'on connaîtra encore mieux par la suite, abusa cruellement de cette confiance. Qu'il tâchât de regagner les bonnes grâces de son frère, rien de plus

Digitized by Google

convenable; mais il y parvint par la plus horrible trahison. Se trouvant à Évreux, une de ses places de sûreté, il invita à dîner les officiers de la garnison, au nombre de trois cents, presque tous gentilshommes, les fit tous massacrer à la fin du repas, et livra la ville à son frère, qui reçut de ses mains ensanglantées ce fruit affreux de la plus noire perfidie.

Philippe en tira vengeance en brûlant la ville d'Évreux. Il était alors embarrassé dans une affaire qui lui causa beaucoup de peines et d'inquiétudes. Il y avait trois ans que la reine Isabelle était morte. Le roi songea à finir son veuvage, un peu long pour un prince de vingt-cinq ans. On ne sait ni pourquoi il alla chercher une sœur de Canut, roi de Danemarck, ni pourquoi il s'en sépara dès le lendemain des noces. Les uns disent qu'il lui trouva quelque défaut secret; d'autres, selon les préjugés du temps, que ce fut l'effet d'un maléfice. Elle se nommait Ingelburge, n'avait que dix-sept ans, et joignait à la beauté les grâces ingénues de son âge. Philippe demanda le divorce. Il assembla à Compiègne des évêques pour le prononcer. Les procédures se firent en français, que la Danoise ignorait. Quand on lui lut et expliqua la sentence, elle fondit en larmes, en s'écriant: « Male France! Male France! Rome! Rome! » faisant entendre qu'elle appelait au pape. On désirait qu'elle retournât en Danemarck. Elle y consentit d'abord, et se mit en route; mais, sur ce qu'on lui montra que quitter la France, ce serait abandonner sa cause et se condamner elle-même, elle revint sur ses pas, et se mit dans un couvent. Se croyant assez autorisé par la sentence du divorce, Philippe alla encore chercher une étrangère, et épousa Agnès de Méranie, fille d'un duc de Misnie, princesse qu'on disait issue de Charlemagne, et qui, comme Ingelburge, était à la fois jeune et belle.

Mais les efforts du roi de Danemarck et ceux du roi d'Angleterre qui le secondait, obtinrent du pape la révision du procès. Elle eut lieu dans un concile tenu à Paris sous les yeux du roi. Sa présence ne put lui procurer que des délais et une indécision dont on ne le laissa pas jouir longtemps. Ces procédures s'étaient passées sous Célestin III, moins actif, moins entreprenant que son successeur Innocent III. Ce dernier, soupçonnant que cette affaire n'avait pas été traitée dans les conciles de Compiègne ou de Paris avec le discernement ou l'équité nécessaire, en convoqua un troisième à Lyon, ville libre, et qui n'était pas alors censée dépendante de la France. La sentence fut absolument contraire aux désirs du roi. Elle le condamna à quitter Agnès et à reprendre Ingelburge, sous peine d'excommunication et de l'interdit de son royaume. Il y eut aussi des peines canoniques prononcées contre les évêques, jugés dans les deux conciles comme coupables de négligence, ou de s'être laissé séduire.

Le roi crut encore se tirer d'embarras par un appel et d'autres moyens dilatoires; mais le pape n'écouta rien: au temps prescrit pour l'expiration des délais, il lança l'excommunication et l'interdit. Alors les églises se fermèrent comme sous le roi Robert; les prêtres cessèrent leurs fonctions, refusèrent d'administrer les sacrements, excepté le baptême. On tira les reliques des saints de leurs châsses, et on les étendit sur la cendre et le cilice. On voila leurs statues et leurs tableaux. Le son des cloches ne se fit plus entendre. Tout prit un air lugubre qui désolait le peuple. Le roi défendit ces démonstrations, qu'il regardait comme hostiles. Il maltraita les prêtres qui les prêchaient et qui les observaient: les seigneurs et les peuples qui s'y prêtaient éprouvèrent des vexations; ils s'aigrirent et se révoltèrent. Il s'ensuivit des désordres semblables à ceux d'une guerre civile. La malheureuse Ingelburge fut renfermée dans le château d'Étampes, et exposée à de mauvais traitements, jusqu'à être privée, dit-on, du nécessaire. Deux légats envoyés par le pape vinrent exhorter le monarque à faire cesser le scandale. La rigueur l'avait exaspéré; ils le prirent par douceur, et obtinrent de lui qu'il reprendrait son épouse: mais il ne la garda que quarante jours, et la renvoya.

C'était déjà beaucoup que d'avoir dompté ce caractère fougueux, ne fût-ce que pour quelque temps. Cette première réussite donna des espérances. En effet, le roi parut vouloir entrer en accommodement. Il demanda une nouvelle révision. Elle lui fut accordée. Les évêques qui en étaient chargés s'assemblèrent à Soissons. Philippe y vint escorté de jurisconsultes et de canonistes, comme un homme bien déterminé à se défendre. Mais, au moment le plus vif de la discussion, il va trouver sa femme, qui était dans un couvent de la ville, l'embrasse, la met en croupe derrière lui, gagne Paris, envoie dire aux évêques qu'ils peuvent se retirer, que tout est fini. Il vécut désormais très-bien avec elle, disent quelques-uns; mais, selon d'autres, la princesse ne recouvra que son titre de reine, elle alla en jouir à Étampes, où elle fut reléguée. Quant à Agnès, obligée de renoncer à une union qu'elle croyait contractée selon les lois, elle mourut de chagrin. Elle laissa deux enfants, qu'on déclara légitimes à cause de la bonne foi de leur mère; mais ils ne lui survécurent pas longtemps. On doit savoir gré à Philippe-Auguste d'avoir foulé aux pieds la mauvaise honte qui perpétue quelquefois les fautes, et

Digitized by Google

d'avoir eu le courage de se condamner lui-même à la face de ses sujets, qu'il avait scandalisés.

[1194-98] Comme, malgré cet écart, il était estimé, l'ordre se rétablit bientôt dans le royaume, et il se trouva en état de soutenir la guerre contre le roi d'Angleterre avec plus d'égalité qu'il ne l'avait pu pendant ces troubles. Elle avait commencé dès que Richard fut délivré de sa captivité, et elle continua avec des ravages, des incendies et des excès de tous genres, qui marquaient bien l'animosité des deux princes. Il n'y a point de mal qu'ils ne s'efforçassent de se faire, et souvent ils se cherchaient dans la mêlée pour se combattre corps à corps. L'usage était encore que nos rois traînassent après eux dans leurs marches, même en temps de guerre, leur trésor, leur chapelle, les ornements royaux, les matricules des impôts, les titres de propriété, et autres papiers importants. Richard surprit, entre Freteval et Blois, l'arrière-garde où était ce dépôt, s'en empara, et ne voulut pas rendre, du moins les archives, quelques offres qui lui fussent faites. Elles sont encore dans la tour de Londres. Des témoins oculaires disent qu'il n'y reste que des cadastres d'impositions, et que c'est tout ce qui a été pris.

Entre les actions de bravoure qui signalèrent des deux côtés cette guerre sanglante, on ne doit pas oublier une rencontre très-périlleuse, dont Philippe se tira par l'opiniâtreté de son courage. A l'occasion de successions et de partage, il s'était élevé entre les seigneurs flamands des contestations que Richard fomentait : le roi de France, leur seigneur suzerain, alla les concilier. Il soumit, à main armée, les plus obstinés. Comme il revenait seulement avec deux cent soixante hommes d'armes, et à peu près le double de fantassins, il trouva, sur le bord opposé d'une petite rivière qu'il devait passer, une armée d'Anglais rangée en bataille. Selon les règles de la prudence, il devait retourner ou se fortifier sur sa rive, en attendant des secours; mais quelle honte pour le roi de France de fuir devant les Anglais, ou de marquer de la timidité! Il fond, à la tête de son escorte, sur ces nombreux bataillons, par un petit pont qu'ils avaient laissé exprès pour l'attirer; il les écarte, les renverse, et entre triomphant dans Gisors, où il se met en sûreté.

[1199] Cinq ans de guerre furent souvent entremêlés de trêves; mais ces princes ne les faisaient, à ce qu'il paraît, que pour reprendre haleine. Ils étaient dans un de ces intervalles pacifiques, lorsque Richard mourut devant le petit château de Chalus en Poitou. Le bruit s'était répandu que le seigneur de ce lieu avait trouvé un trésor considérable. Richard, comme comte de Poitou, en demande sa part; il est refusé, assiége le château, s'expose inconsidérément, et, percé d'une flèche, expire devant cette bicoque. On attribua sa mort moins à la blessure qu'aux excès qu'il se permit pendant le traitement. Il était fort adonné aux plaisirs licencieux, ne s'en cachait pas, et faisait même un sujet de plaisanterie de ses penchants à la débauche. Foulques de Neuilli, ce prêtre respectable, apôtre de la dernière croisade, que sa vertu autorisait apparemment à lui parler librement, lui dit un jour. « Sire, défaites-vous promptement de trois méchantes filles qui vous ruineront, la Superbe, l'Avarice et la Paillardise. — Eh bien! répondit-il, je donne ma Superbe aux templiers, mon Avarice aux moines, et ma Paillardise aux prélats. »

[1200-3] Après Richard, qui ne laissa pas d'enfants, l'Angleterre et ses dépendances sur le continent devaient appartenir à Artur, fils de Geoffroy, qui avait épousé l'héritière de Bretagne, et qui était mort aîné de Jean-sans-Terre; mais celui-ci s'en empara. Artur réclama ses droits et la protection du roi de France. Philippe lui accorda des secours, mais mesurés de manière que la guerre des Anglais, qui était la paix des Français, ne se terminât pas trop tôt, et qu'ils eussent le temps de s'épuiser. Aussi dura-t-elle cinq ans avec une égale animosité entre l'oncle et le neveu. Le jeune prince s'y conduisit avec beaucoup de bravoure. Il était près d'éloigner Jean-sans-Terre de la Normandie, où se portaient les plus grands coups, lorsqu'il se laissa surprendre dans une embuscade. L'oncle, le tenant entre ses mains, lui demanda pour rançon la cession absolue de ses droits. Artur n'y voulut pas consentir. Jean le traîna de prisons en prisons, ajoutant souvent de mauvais traitements à la captivité. Enfin il se le fait amener à Rouen, où il demeurait, l'enferme dans une tour au milieu de la Seine, s'y rend dans la nuit, et renouvelle ses instances et ses menaces. Le jeune prince resta inflexible. Jean ordonne à son capitaine des gardes de le défaire de cet opiniâtre. Le capitaine se défend de prêter la main à aucune violence. L'oncle tire son épée, la plonge dans le corps de son neveu, l'étend mort à ses pieds, et se courbant sur le corps presque encore respirant, il y attache une grosse pierre et le roule dans la rivière. C'est là le récit le plus probable de cette horrible catastrophe, dont d'autres historiens transportent la scène à Cherbourg, sur les bords de la mer.

[1203-4] Quoique commis dans les ténèbres, ce crime affreux fut bientôt connu. Il excita une indignation universelle. Les Bretons, qui aimaient tendrement Artur, le seul descendant de leurs princes, coururent à la vengeance, et se jetèrent sur la Normandie, de tous les états de Jean-sans-

Digitized by Google

Terre le plus prochain d'eux. Beaucoup de seigneurs normands, soit pour n'être pas pillés, soit par horreur de ce crime atroce, se joignirent aux Bretons. Tous ensemble en demandèrent la punition au roi de France, seigneur suzerain. Philippe, qui n'était peut-être pas étranger à cette commotion générale, assemble la cour des pairs, y cite son vassal, pour répondre tant sur ce crime que sur d'autres chefs d'accusation, entre lesquels, outre ce qu'on appelait la *foi mentie,* se trouvaient des perfidies semblables à l'assassinat des officiers de la garnison d'Évreux.

Le roi d'Angleterre ne déclina pas la juridiction; il demanda un sauf-conduit; Philippe en offrit un pour venir; mais il déclara que l'assurance pour le retour dépendrait des dispositions de la sentence qui serait prononcée. Jean n'osa s'exposer à la rigueur du tribunal. Il ne comparut pas, n'envoya personne, et fut, comme contumace, condamné à la mort. Par le même arrêt, toutes ses terres situées dans le royaume furent déclarées confisquées, acquises au roi, et rattachées à la couronne. Ainsi la Normandie fut réunie à la France, deux cent quatre-vingt-douze ans après qu'elle en avait été séparée. Mais la sentence qui avait privé Jean ne fut pas si aisée à exécuter qu'à prononcer. Philippe, à la vérité, s'empara de parties considérables; mais la totalité ne revint à la France qu'après deux cent cinquante ans de guerres opiniâtres.

[1204] Ce n'était pas assez pour les Français des guerres qu'ils trouvaient chez eux; ils en allèrent chercher en Asie. Au milieu même des plaisirs on parlait toujours de croisades. Foulques de Neuilli, qui avait si bien réussi à en former une troisième sous Philippe et Richard, se mit en tête d'en provoquer une quatrième; mais il ne put y engager les rois. Il apprend que Thibault-le-Grand, comte de Champagne, le plus riche et le plus magnifique prince de ce temps, a indiqué auprès de Corbie un tournoi, où doivent se rendre les grands seigneurs et les gentilshommes les plus distingués des terres et des états voisins; il y court, et emploie si utilement son éloquence et son zèle, qu'au milieu des festins, des joutes, des fêtes galantes que ces divertissements occasionnaient, tous prennent la croix et s'engagent au saint voyage.

Ils députent à Venise six d'entre eux, chargés de faire avec la république un marché pour transporter la troupe en Palestine. Ces marchands, plus rusés que cette noblesse uniquement occupée de combats et de gloire, mettent le transport si haut qu'une partie des croisés se dégoûte. Ceux-ci retournent dans leur pays; les plus zélés cherchent d'autres routes· mais les Vénitiens les regagnent, en consentant, à défaut d'argent, à être payés en services; et ces services consistaient, de la part des croisés, à reprendre au profit de la république la ville de Zara en Dalmatie, que le roi de Hongrie leur avait enlevée. A cette condition, les républicains promettent de joindre aux croisés un corps de troupes croisées aussi, et engagées par vœu à l'expédition.

On signe le traité avec une satisfaction réciproque. Les guerriers arrivent en foule à Venise. Ils partent. Zara est prise. Pendant qu'on se préparait à gagner la Palestine, arrive un prince grec, nommé Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, détrôné, privé de la vue, et retenu en prison par Alexis, son propre frère, qu'il avait lui-même autrefois tiré de captivité. Le jeune Alexis était fortement recommandé aux croisés par l'empereur Philippe, qui avait épousé Irène, sa sœur. L'Allemand promettait et jurait d'aider puissamment les croisés pour le recouvrement de la Terre-Sainte, s'ils assistaient son beau-frère, et les pressait de commencer par son rétablissement. De son côté le jeune prince faisait des offres magnifiques. Il verserait dans la caisse de la croisade deux mille marcs d'argent, fournirait des vivres en abondance pendant un an, temps suffisant pour remettre son père sur le trône; ensuite il enverrait en Palestine, avec les croisés, dix mille hommes à ses frais; enfin, ce qui devait faire un extrême plaisir au pape, dont les légats étaient présents et jouissaient d'une grande autorité, il soumettrait l'église grecque à la latine. Les Vénitiens inclinaient aussi pour les Grecs, parce qu'ils se flattaient que, dans une guerre qui se ferait à leur porte, ils pourraient s'emparer de quelques villes à leur bienséance, et augmenter leurs états de terre-ferme. « Constantinople! Constantinople! » s'écrient tous les croisés. On appareille; ils voguent, et voilà cinq ou six mille Français, treize ou quatorze mille hommes à la solde des Vénitiens, devant une ville entourée de fortes tours, de bonnes murailles, garnie de munitions, renfermant plus de quatre cent mille hommes propres à porter les armes, commandés par un empereur assez affermi sur le trône, quoique usurpateur. On dit qu'à la vue de ces formidables remparts, les croisés, tout intrépides qu'ils étaient, furent un peu étonnés de leur entreprise. Mais le gant était jeté ; il fallait ou vaincre ou retourner honteusement. Ils attaquent avec furie, escaladent, sont repoussés, reviennent à la charge, se précipitent dans la ville. L'usurpateur effrayé ramasse ses trésors et s'enfuit. Les vainqueurs replacent Isaac l'aveugle sur le trône, et aident le fils à réduire les rebelles qui résistaient encore.

Digitized by Google

Ils croyaient qu'ils n'avaient qu'à ouvrir la main et qu'ils allaient y voir tomber le fruit de leur victoire; en effet, Alexis, pour les satisfaire, mit des impôts et s'empara de l'argenterie des églises. Cette conduite mécontenta ses sujets. Le clergé lui gardait une secrète rancune, pour la promesse qu'il avait faite de le soumettre à l'église de Rome. Comme d'ailleurs l'argent ne venait ni promptement ni abondamment, les croisés murmuraient : ils s'imaginèrent voir dans les délais le projet de les dégoûter, afin que, fatigués de remises perpétuelles, ils prissent à la fin le parti de retourner dans leur pays ou de regagner la Palestine. Ces soupçons mirent beaucoup de froideur entre les seigneurs croisés et Alexis, de sorte qu'il ne trouva en eux aucune ressource au moment d'une conjuration qui se tramait contre lui. Le chef de la faction se nommait aussi Alexis, surnommé Murtzuphle aux *gros sourcils*. Il n'eut pas de peine à se défaire du jeune prince, haï du peuple et du clergé, et délaissé par ses protecteurs. Le fils de l'aveugle fut tué en prison, et Isaac, son père, mourut de chagrin.

Murtzuphle fit des tentatives auprès des croisés pour se les concilier et se maintenir par eux sur le trône; mais ils dédaignèrent de s'associer à l'assassin de leur ancien ami. Ils campaient hors de la ville, et de là voyaient les travaux que le nouvel empereur faisait pour sa défense. Les préparatifs étaient alarmants. En effet, le premier assaut réussit mal aux croisés; mais dans un second ils emportèrent la ville. On fait un tableau affreux des violences commises par une soldatesque effrénée. Pillage général et inhumain, sans égard pour les femmes, ni respect pour les églises. La part des seuls Français fut portée par estimation à quatre cent mille marcs pesant d'argent. Murtzuphle se sauva avec ce qu'il put emporter des richesses du palais.

[1204-1206] Le trône resta vacant. Il ne fut plus question entre les vainqueurs de le faire remplir par des Grecs. On convint que l'empereur serait Français et le patriarche Vénitien. La couronne échut à Baudoin, comte de Flandre. Boniface, marquis de Montferrat, avait été sur les rangs; mais les Vénitiens n'en voulurent pas, dans la crainte que, s'il survenait quelque discussion avec lui, il ne fut aidé contre eux par les princes d'Italie, la plupart ses alliés ou ses parents. Boniface se dédommagea par le royaume de Thessalie, qu'il acquit en épousant la veuve de l'empereur Isaac. Un Lascaris, seigneur grec, s'empara de la Natolie, et sous le titre d'empereur, établit son siége à Nicée. Alexis Comnène, petit-fils d'Andronic I, se retira à Trébisonde, sur les bords du Pont-Euxin, vers la Colchide, et y fonda un petit état, qu'il décora du nom magnifique d'empire de Trébisonde. Beaucoup d'autres, tant Grecs que Français, se firent des principautés. Les Vénitiens se donnèrent l'île de Crète ou Candie, avec la liberté, dont ils usèrent amplement, de joindre à leurs états tout ce qui s'offrait à leur convenance. Ainsi se démembra l'empire grec, auquel il ne resta qu'un territoire fort circonscrit, exposé à être envahi par le premier agresseur qui se présenterait; ce qui ne serait pas arrivé, si la politique des Vénitiens n'eût empêché de mettre à sa tête un empereur qui aurait pu compter sur les secours voisins.

L'empereur Baudoin succomba à une première attaque des Bulgares. Ils le tinrent seize mois prisonnier, et le firent mourir dans de cruels supplices. Il eut cinq successeurs, qui tous ensemble régnèrent cinquante-six ans : les Français perdirent Constantinople sous un empereur nommé Baudoin, comme le premier, mais d'une autre maison, de celle de Courtenay, parvenue au trône par alliance avec celle de Flandre. Cette ville tomba alors entre les mains des Paléologues, qui la gardèrent encore cent quatre-vingt-treize ans; ils en furent après ce terme dépossédés par les Turcs.

[1207-1208] Jusqu'alors il n'avait été publié en France de croisades que contre les infidèles. Le commencement du treizième siècle en vit éclore une contre des chrétiens; titre cependant dont on ne doit pas honorer les Albigeois, s'ils ont réellement été coupables des erreurs et des vices que les historiens du temps leur reprochent. Il n'y avait pas de point de religion qu'ils n'attaquassent : les sacrements, les mystères, et jusqu'à la divinité de Jésus-Christ. Le paradis, l'enfer, étaient, pour la plupart d'entre eux, des dogmes ridicules; le purgatoire, surtout, une invention des prêtres pour obtenir des fondations et des aumônes abondantes. On sait trop combien l'irréligion peut enfanter de désordres parmi le peuple, quel bouleversement de tous les principes, même civils, quelle corruption dans les mœurs l'affranchissement de toute crainte pour l'avenir introduit chez des hommes grossiers, et combien elle les rend propres à lever l'étendard de l'insubordination et à violer toutes les lois. On ne doit donc pas être étonné des abominations en tout genre que les historiens rapportent des Albigeois : ils ont été ainsi nommés, parce que c'est dans le canton d'Alby, ville du haut Languedoc, qu'ils formèrent leurs premiers rassemblements, et que se tint un premier concile contre eux. De l'Albigeois, ils se répandirent dans le reste du Languedoc, le Toulousain, la Provence jusqu'aux Pyrénées, pays alors occupé par beaucoup de petits seigneurs retirés dans leurs montagnes hérissées de châteaux

Digitized by Google

très-propres à recéler les pillards et leur butin. On tenta de les gagner par la douceur et la persuasion; les évêques y employèrent tous leurs soins. Ils joignirent à leur clergé des prédicateurs qui eurent d'abord des succès. Le pape nomma des légats, chargés d'appuyer leurs efforts par les foudres de l'église, ou par l'indulgence, selon les circonstances.

Peut-être ces bandes se seraient-elles dissipées, si elles n'avaient trouvé un appui dans Raymond VI, comte de Toulouse. Ce prince, d'une foi suspecte, dans le dessein de réhabiliter sa réputation à cet égard, appelle auprès de lui Pierre de Château-Neuf, un des légats. La conférence entre eux ne fut pas pacifique. Raymond chassa le légat, avec menace de le punir sans doute des reproches qu'il lui avait faits. En route, Pierre fut tué par des assassins, apostés, à ce qu'on crut, par le comte de Toulouse. Le pape l'excommunia, et mit ses états en interdit : les évêques de Languedoc alèrent prier le roi de venir au secours de l'église et d'appuyer les armes spirituelles par les temporelles.

Cependant Jean-sans-Terre n'oubliait pas la sentence infamante portée contre lui dans la cour des pairs, et la confiscation de la Normandie qui en avait été la suite. Il travaillait sourdement à susciter des ennemis à la France. L'alliance qui existait entre lui et l'empereur Othon IV, fils de sa sœur Mathilde, lui donnait des espérances d'une vengeance sûre : et à Philippe, au contraire, des craintes d'une agression dangereuse. Il répondit donc aux évêques de Languedoc que, dans la situation douteuse où il se trouvait, il ne pouvait prudemment quitter le centre de son royaume; mais il confisqua les terres du comte de Toulouse, sur lesquelles le pape avait jeté l'interdit, les abandonna au premier occupant, exhorta les barons à contribuer à la défense de l'église, arma pour cet objet quatre mille hommes qu'il promit d'entretenir, et permit qu'on prêchât une croisade dans tout le royaume. Les ecclésiastiques se montrèrent très-ardents à la publier : les laïcs nobles et roturiers prirent la croix à l'envi. Ils la portaient sur la poitrine, afin de se distinguer de ceux de la Terre-Sainte, qui la portaient sur l'épaule. Leur service était de quarante jours. On dit que leur première armée se monta à cinq cent mille combattants.

[1209] Raymond, effrayé de cette masse qui allait tomber sur lui et l'écraser, s'humilia devant le légat qui voulut bien lui pardonner, à condition qu'il se soumettrait aux rigueurs de la pénitence publique. En conséquence, le comte de Toulouse parut en chemise à la porte de l'église, y fit abjuration des erreurs contenues dans une formule qu'il répéta. Le prélat ensuite lui mit son étole au cou : le tirant d'une main, et le frappant de l'autre avec une baguette, il l'amena jusqu'au pied de l'autel, où il promit obéissance à l'église romaine : son excommunication fut levée; il prit la croix et se mit à combattre ceux qu'il protégeait auparavant.

[1209-10] Il se trouva ainsi à l'abri des efforts des croisés. Ils tombèrent sur des villes et châteaux en assez grand nombre, depuis Toulouse jusque dans la Navarre, où les Albigeois s'étaient établis, les en chassèrent et s'y fortifièrent eux-mêmes. Ces acquisitions formaient une étendue de pays considérable, où se trouvaient des villes importantes comme Béziers, Carcassonne, et plus de cent châteaux. Le conseil des croisés, qui avait à sa tête, outre les légats, un abbé de Citeaux, violent et absolu, regardant ses conquêtes comme légitimes possessions de l'église, résolut d'y nommer un gouverneur. Il proposa le commandement à différents seigneurs, qui le refusèrent. L'abbé de Citeaux, usant du pouvoir que lui donnait sa réputation de zèle et de capacité, ordonne à Simon, comte de Montfort-l'Amauri, de le prendre. Simon l'accepte. Il s'était beaucoup distingué en Palestine, passait pour homme de bien, et se montrait très-zélé pour la cause de l'église. Mais se trouvant maître de beaucoup de places fortes, et à la tête d'une belle armée, son zèle se changea insensiblement en désir de régner, de sorte qu'il ne prenait pas seulement les places qu'occupaient les Albigeois, mais toutes celles qui étaient à sa bienséance, et non seulement du domaine du comte de Toulouse, avec lequel il s'était brouillé, mais encore de ceux des comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui n'étaient pas accusés d'hérésie.

[1211] Le comte de Toulouse, incapable, même avec le secours de ses alliés, d'arrêter ce torrent, alla à Rome, et fit au pape un harangue si touchante, que le saint-père ému écrivit au légat de suspendre les hostilités contre Raymond; que le crime d'hérésie dont il était accusé, ainsi que sa connivence au meurtre du légat, Pierre de Château-Neuf, ne lui paraissaient pas bien prouvés; qu'il fallait procéder avec beaucoup de circonspection dans cette affaire, consulter les prélats et barons de France, faire enfin promptement paix ou trève, et ne plus tourmenter ce malheureux pays. En effet, la guerre s'y faisait avec une barbarie affreuse. Les récits qui nous restent des excès commis de part et d'autre font horreur. La fureur des hérétiques s'exerçait principalement sur les prêtres et les moines, qu'ils regardaient comme leurs principaux ennemis. Non seulement ils détruisaient églises et monastères, mais ils massacraient impi-

toyablement tous ceux qui tombaient entre leurs mains, et les faisaient souvent expirer dans les tourments. C'était une rage des deux côtés, une rage aveugle, une égale soif de sang. Guillaume IV, prince d'Orange, tombé entre les mains des Albigeois, fut écorché vif par eux et coupé en morceaux. Quelquefois il se trouvait dans les villes attaquées par les croisés des catholiques mêlés aux hérétiques. Prêts à livrer l'assaut à Béziers, les assaillants vinrent demander à l'abbé de Cîteaux comment ils pourraient distinguer les catholiques, afin de les sauver : « Tuez tout, répondit l'abbé; Dieu connaît ceux qui sont à lui. »

[1212] Raymond, revenu de Rome, s'était encore joint aux croisés; mais, n'obtenant aucune justice, il les quitta, se tourna une seconde fois contre eux, et recommença la guerre pour recouvrer ce qu'ils lui avaient enlevé. Dans cette intention, il demande du secours à l'empereur Othon, son parent. Le roi de France était en froid avec l'Allemand pour des intérêts politiques. Il fut piqué de ce qu'un de ses vassaux recourait à un prince son ennemi. Non-seulement il abandonna le comte de Toulouse, mais encore il se montra disposé pour Montfort, qu'il avait jusque-là peu favorisé. Raymond ne tira pas grand avantage de l'imprudence qui lui avait fait solliciter l'empereur; mais il trouva une bonne ressource dans Pierre, roi d'Aragon.

Ce prince avait un grand intérêt de finir cette guerre, qui infestait les pays limitrophes à ses états, jusques et compris la Navarre. Outre les ravages dont ses peuples souffraient, cette croisade empêchait les effets d'une autre, que le pape lui avait permise contre les Sarrasins. Déterminé par ces différents motifs, Pierre accourut au secours du comte de Toulouse, qu'il croyait vexé injustement. Il s'y porta de si grand cœur, que, ne se ménageant pas, il fut tué dans une bataille; le comte de Montfort fut tué aussi dans un assaut. Sa mort donna du relâche à la guerre, qui finit ensuite d'elle-même.

Cette croisade contre les Albigeois était comme une fièvre qui avait ses intermittences. L'engagement des croisés n'étant que pour quarante jours, quand ce terme était expiré, ils se retiraient. D'autres à la vérité survenaient; mais dans l'intervalle du recrutement, les Albigeois s'étaient renforcés, avaient quelquefois repris des postes importants. Tant que Montfort vécut, les arrivants trouvaient une armée à laquelle ils s'incorporaient, regagnaient les conquêtes perdues, et en faisaient même de nouvelles. La mort de Montfort fit cesser ces alternatives. Les seigneurs ses auxiliaires se retirèrent dans le château et s'y cantonnèrent. Leurs sujets, catholiques et hérétiques, las d'une guerre la plus dévastatrice qu'il y ait jamais eu, s'accoutumèrent à se souffrir. Philippe-Auguste, quand cette espèce de ligue commença à se dissoudre, envoya Louis, son fils, avec des troupes et l'appareil imposant de la souveraineté. Il appela auprès de lui les grands, peu accoutumés à la soumission, il les obligea de rendre hommage et de prêter serment de fidélité au roi, son père. Raymond, comte de Toulouse, recouvra une partie de ses états; Simon, comte de Montfort, fut décoré du titre de saint, parce qu'il était mort les armes à la main contre les hérétiques, et Philippe gagna à cette guerre, dont il se mêla peu, de faire respecter les droits de sa couronne dans des pays qui les méconnaissaient depuis Charlemagne. Cependant il resta dans ces contrées un levain d'insubordination toujours prêt à fermenter.

[1212-13] Jean-sans-Terre, taché du sang d'Arthur, son neveu, couvert de l'opprobre d'une conduite licencieuse, qui le rendait méprisable, joignait à ces griefs des violences contre le clergé. Ce dernier crime lui attira d'abord des remontrances, que le pape Innocent III lui fit parvenir par des légats qu'il lui envoya, ensuite des injonctions de rendre au clergé les biens qu'il lui avait enlevés, enfin l'excommunication et la déchéance du trône. Cette déchéance se marquait par l'exhortation aux sujets de renoncer à leur serment de fidélité. On ne sait si c'est dans cette occasion que, joignant l'ironie à la cruauté, Jean, ne voulant pas, disait-il, souiller ses mains du sang d'un prélat, fit revêtir l'archevêque de Cantorbéry d'une tunique de plomb, dans laquelle il mourut.

[1213] Après la promulgation de la sentence d'excommunication, qui commença à mettre du trouble dans l'Angleterre, les légats passent en France, et proposent la couronne au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et neveu du monarque anglais, comme ayant épousé Blanche de Castille, fille d'Éléonore, sœur de Jean. Le roi, acquiesçant au désir de son fils, et croyant l'occasion favorable, sans s'amuser à attaquer le roi d'Angleterre dans ses terres du continent, se prépare à porter la guerre dans son île. Neuf cents embarcations sont rassemblées à l'embouchure de la Seine, chargées de troupes prêtes à partir. Jean, pour détourner l'invasion, a recours à la même puissance qui l'avait provoquée; il offre au pape de se constituer vassal et tributaire du saint-siége, de reconnaître qu'il tient du souverain pontife sa couronne, et de lui payer tous les ans mille marcs sterling à la Saint-Michel. A ces conditions, Jean devient « le fils dévôt de l'église, un prince modeste, un roi très-bénin ; » et, par la même bulle qui lui donne ces titres, le pape défend à Louis d'attaquer le fief de l'église. Philippe suspen-

Digitized by Google

ses préparatifs, qui lui avaient coûté beaucoup d'argent; mais, afin de n'en pas perdre tout le fruit, il tourna ses armes contre Ferrand, comte de Flandre, dont il envoya ravager les côtes par sa flotte, et qu'il attaqua par terre en personne.

Ferrand était fils de Sanche Ier, roi de Portugal, et arrière-petit-fils de ce Henri, cadet de Bourgogne, que nous avons vu s'établir en Portugal au temps de la première croisade. Il devait son comté à la protection du roi de France, qui avait favorisé son mariage avec Jeanne, comtesse de Namur, fille aînée de Baudoin, premier empereur latin de Constantinople, et héritière de son comté de Flandre; mais le roi, pour prix de ses faveurs, avait retenu les villes d'Aire et de Saint-Omer. Ferrand, plus piqué de la retenue que reconnaissant des bienfaits, redemanda ces villes, essuya des refus, et, désespérant de se les faire restituer par ses seules forces, eut recours à l'empereur Othon, qu'il savait ennemi de Philippe. La guerre contre le Flamand fut mêlée de succès et de revers. Le roi fit des conquêtes assez importantes; mais il perdit la plus grande partie de sa flotte, qui fut surprise et brûlée.

[1213-14] L'expédition contre Ferrand paraît avoir eu pour principal but de rompre les premiers efforts d'une ligue formée contre la France; Jean-sans-Terre et Othon en étaient les chefs. Une haine commune les unissait; elle était cimentée par les liens de la parenté. Ils avaient appelé ou admis à cette union plusieurs seigneurs du nord et du couchant de la France, entre lesquels se trouvait, outre Ferrand, Renaud, comte de Boulogne, un des principaux instigateurs de l'entreprise. Les confédérés tinrent à Valenciennes une assemblée, où ils se partagèrent la France. Ferrand devait avoir l'Ile-de-France et Paris, Renaud le Vermandois, le roi d'Angleterre les pays d'outre-Loire, et l'empereur tout le reste; les capitaines allemands auraient pour récompense les fiefs et les riches possessions de l'église. Presque tous étaient excommuniés, ou pour leurs forfaits particuliers, ou par leur liaison avec Othon, excommunié lui-même : aussi firent-ils entre eux cette convention remarquable, que, quand ils auraient vaincu Philippe, le seul protecteur de l'église, ils extermineraient pape, évêques, moines, et ne laisseraient que les prêtres nécessaires au culte, qui n'auraient, comme dans la primitive église, d'autres revenus que les aumônes des fidèles, sans qu'il leur fût permis d'accepter désormais aucune fondation.

[1214] Pour l'accomplissement de ses projets, Othon amena contre la France une armée qu'on dit de cent cinquante mille hommes, sans compter la cavalerie. Elle entra par la Flandre. Avec tous ses efforts, Philippe n'avait pu rassembler que cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins. Du reste, la bravoure, l'ardeur, la capacité militaire, étaient égales dans les chefs des deux armées. Après plusieurs marches et contre-marches, elles se rencontrèrent dans la plaine de Bouvines, sur une des rives de la Meuse, à peu de distance de la ville de Lille. La bataille se donna le 25 juillet, un des jours les plus chauds de l'année, sous un soleil ardent, et dura depuis midi jusqu'à la nuit.

Le roi, qui avait marché toute la matinée, ne comptait pas combattre dans ce jour. Il avait pris la résolution de faire reposer ses troupes harassées, et lui-même jouissait d'un peu de fraîcheur au pied d'un frêne, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paraissaient. Il entendait déjà dans les postes avancés le cliquetis des armes. Aussitôt il reprend les siennes, fait une courte prière dans une chapelle qui se trouvait près de lui; et, comme il soupçonnait des traîtres dans son camp, il imagine de les lier par une espèce de serment qu'ils auraient honte de rompre. Ce monarque fait poser son sceptre et sa couronne sur un autel portatif à la vue de son armée; puis élevant la voix : « Seigneurs français, dit-il, et vous, valeureux soldats, qui êtes prêts d'exposer votre vie pour la défense de cette couronne, si vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous qui en soit plus digne que moi, je la lui cède volontiers, pourvu que vous vous disposiez à la conserver entière et à ne pas la laisser démembrer par ces excommuniés. » — « Vive Philippe! vive le roi Auguste! s'écrie toute l'armée : qu'il règne et que la couronne lui reste à jamais! nous la lui conserverons aux dépens de nos vies. » Ils se jettent ensuite à genoux, et le roi attendri leur donne sa bénédiction, qu'ils demandent. Il prend alors son casque, monte à cheval, et vole à la tête de l'armée. Les prêtres entonnent les psaumes, les trompettes sonnent, et la charge commence.

L'ordre de bataille des confédérés était de porter tous leurs efforts contre la personne du roi, persuadés que, lui tué ou fait prisonnier, leurs projets n'éprouveraient ni obstacles, ni retardements. Ainsi trois escadrons d'élite devaient l'attaquer directement, pendant que, de chaque côté, un autre de même force tiendrait en échec ceux qui voudraient venir à son secours. L'empereur commandait ces trois escadrons : il marchait précédé d'un chariot qui portait l'aigle d'or sur un pal du même métal. Othon fond impétueusement sur la troupe royale. Le choc est soutenu avec fermeté; mais le nombre l'emporte. Philippe est renversé et foulé aux pieds des chevaux. En vain le chevalier qui portait l'étendard auprès de lui, le haussait et baissait pour avertir du danger où se

Digitized by Google

trouvait le roi et appeler du secours : serrés de trop près eux-mêmes par les escadrons qu'on leur avait opposés, les plus voisins du roi se soutenaient à peine, loin de pouvoir courir à son aide. Cependant ils font un effort commun, repoussent les assaillants, et attaquent à leur tour : Philippe est remonté, il tombe comme la foudre sur ses ennemis; le chariot impérial est renversé, l'aigle enlevée. Othon, trois fois démonté, saisi au corps par un chevalier français, et délivré par les siens, prend un des premiers la fuite. Les comtes de Flandre et de Boulogne, qui avaient le plus grand intérêt à ne pas tomber entre les mains du roi, entretinrent longtemps le combat, mais furent enfin faits prisonniers et présentés au roi. Après de durs reproches, il les fit charger de fers. Renaud fut enfermé dans un noir cachot, attaché à une grosse chaîne qui lui permettait à peine d'en parcourir l'espace, et Ferrand fut traîné à la suite du roi, pour servir à son triomphe.

Le principal succès de la bataille est dû à Guérin, chevalier du Temple, qui s'était distingué dans les guerres d'Orient, et qui était nommé évêque de Senlis. Chargé de ranger l'armée en bataille, il eut l'adresse de mettre le soleil dans les yeux de l'ennemi, ce qui contribua beaucoup à la victoire. Philippe, évêque de Beauvais, se servit dans cette journée d'une masse de fer, avec laquelle il assommait les ennemis. Il avait été fait prisonnier autrefois dans une bataille où il s'était distingué par le carnage. Le pape demanda sa liberté, en l'appelant son fils; le vainqueur envoya au souverain pontife les habits ensanglantés du prélat, et lui fit dire, comme autrefois les enfants de Jacob à leur père : « Reconnaissez-vous les vêtements de votre fils? » Le souverain pontife n'insista pas; l'évêque, délivré par un autre moyen, devint plus scrupuleux ou plus circonspect, et c'est pour cela que, de peur de répandre le sang, il tuait, non avec l'épée, mais avec la masse.

Les communes, qui faisaient le plus grand nombre dans l'armée, n'en faisaient pas la principale force; c'étaient les chevaliers, ces hommes couverts d'une armure impénétrable, montés sur des chevaux bardés de fer comme eux, qui décidaient la victoire. Mais aussi, dans une déroute, la soldatesque, légèrement armée, alerte et avide de butin, faisait une terrible exécution sur les fuyards. Rarement les *vilains*, comme on les appelait, gardaient des prisonniers de leur classe, parce qu'ils ne pouvaient pas en espérer grande rançon. Ils tuaient pour les dépouilles; aussi, quand le massacre était une fois commencé, il devenait épouvantable. On dit que les confédérés perdirent de cinquante à cent mille hommes, malheureux Allemands et Flamands tirés de leurs villages pour venir se faire égorger en France; au lieu que peu de chevaliers perdirent la vie dans la bataille de Bouvines. Il était difficile de les tuer, à moins qu'on ne les assommât; mais aussi, une fois démontés, il était très-aisé de les faire prisonniers, parce que, emmaillotés, pour ainsi dire, dans leurs armures, il leur était presque impossible de se relever. Les fantassins les tiraient avec des crocs de dessus leurs chevaux, les garrottaient, et les emmenaient pour en tirer rançon. Il fut présenté au roi, sur le champ de bataille, vingt-cinq seigneurs portant bannière, une multitude de nobles et chevaliers, et cinq comtes, outre Renaud de Boulogne et Ferrand de Flandre. Une vieille tante de celui-ci, inquiète du succès de son entreprise, avait consulté une sorcière, qui lui répondit : « On combattra; le roi sera renversé, foulé aux pieds des chevaux, ne sera point enseveli; et après la victoire, Ferrand entrera en grande pompe dans la ville de Paris. » Cette prédiction, si elle n'a pas été faite après coup, est assez étonnante. En effet, on combattit, le roi fut renversé et foulé aux pieds des chevaux, n'en mourut point; Ferrand entra dans Paris en grande pompe, mais différente de celle que la prophétesse avait fait entendre : il était traîné à la suite du roi, chargé de chaînes, dans un chariot attelé de quatre chevaux; et le peuple a chanté longtemps une chanson qui finissait par ce jeu de mots :

> Et quatre ferrans [1] bien ferrés
> Traînent Ferrand bien enferré.

Dans cette bataille ne paraissent ni Jean-sans-Terre, ni Louis, fils de Philippe. Ils étaient occupés l'un contre l'autre en Poitou, où le roi d'Angleterre descendit avec une armée, pour opérer une diversion favorable à Othon, son neveu. Louis le défit en plusieurs rencontres, et enfin dans un combat décisif, livré près de Chinon, le même jour, à ce qu'on dit, que la bataille de Bouvines. On ajoute que les courriers qui allaient porter réciproquement la nouvelle de ces victoires se rencontrèrent près de Senlis, dans le lieu même où Philippe-Auguste a fait bâtir une abbaye, honorée du nom de la Victoire.

[1215-16] Jean-sans-Terre se retira dans son royaume. Soit habitude de faire le mal, soit qu'il voulût se venger sur ses sujets du malheur qu'il venait d'éprouver, il ne ménagea plus rien. Ce tyran tourmentait le peuple par les impôts, violait ouvertement les priviléges des villes et de la noblesse et pillait les églises. Cette fois cependant

[1] On donnait alors le nom de *ferans* ou *ferrans* à des chevaux d'une certaine espèce ou d'une certaine couleur.

ce ne fut point le clergé qui l'inquiéta. Il trouva même chez le pape des ressources contre les entreprises de ses barons.

Fatigués de ses vexations, ils lui adressèrent d'abord des plaintes modestes. Il n'en tint compte. Alors ils élurent un chef, qu'ils chargèrent, sous le nom de maréchal de Dieu et de l'église, de contraindre le roi, par force s'il le fallait, à leur rendre justice. Jean parut se prêter à leurs désirs. Il convint de quelques réformes; mais, quand il crut avoir endormi leur ressentiment par la fausse sécurité qu'il leur inspirait, il recommença à les mécontenter. Sans s'amuser alors à de nouvelles remontrances, ils le déclarèrent déchu de la royauté, et envoyèrent l'un d'entre eux offrir la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste et neveu du roi d'Angleterre par Blanche de Castille, sa femme, qui était fille d'Éléonore, sœur de Jean.

[1216] Le prince l'accepte et fait des préparatifs. Le pape, depuis que Jean s'était déclaré vassal du saint-siége, entretenait en Angleterre un légat nommé Galon. Il passe en France en même temps que le député des barons, remontre à Louis que l'Angleterre, comme fief du saint-siége, est sous la protection immédiate du pape; que l'attaquer, c'est attenter aux droits sacrés de l'église, et qu'il excommuniera tous ceux qui se rendront coupables de ce sacrilége. Louis et Philippe répondent : « Jean est un homme vicieux, déshonoré par toutes sortes de forfaits, condamné à mort par les pairs de France, pour l'assassinat d'Arthur et d'autres crimes : il n'a pu donner un royaume dont il était déchu. » Fort de ce raisonnement, Louis continue ses préparatifs. Son père faisait semblant de n'y prendre aucune part dans la crainte de se brouiller avec le pape. Il laisse donc partir son fils; mais il n'a pas la prudence de retenir Galon, ce qui se pouvait sous quelque prétexte. Le légat suit le prince, et en arrivant il l'excommunie. Ses foudres ne firent point alors grand effet. Louis était passé avec une bonne armée, portée, dit-on, sur sept cents vaisseaux. Les Anglais le reçurent avec acclamation. Il entra dans Londres honoré du titre de libérateur du peuple, y fut couronné, et y présenta ainsi un spectacle dont la contre-partie devait avoir lieu en France à deux cents ans de là.

Au moment où il se croyait sûr du trône par la haine que toute l'Angleterre portait à Jean, ce roi mourut, les uns disent d'une indigestion, les autres du chagrin d'avoir perdu ses trésors au passage d'une rivière, d'autres enfin par un crime qui marque l'espèce de rage dont on était possédé contre lui. Un moine, dit-on, d'une abbaye dont il avait pillé les biens, lui présenta du vin empoisonné, en fit l'essai en sa présence pour lui ôter toute défiance, et mourut comme lui dans de violentes convulsions.

[1216-17] Cette mort changea la face des affaires. Jean laissait trois fils en bas âge. Les Anglais trouvèrent injuste de faire souffrir des fautes de leur père ces enfants innocents. Ils proclamèrent roi Henri III, l'aîné. Ce fut alors que les foudres de l'excommunication devinrent utiles contre Louis. Il défendit courageusement le droit qu'on lui avait donné, et eut des succès; mais son armée dépérissait, même par ses victoires. Il passa en France pour en tirer des secours. Son père, dans ce voyage, ne voulut le voir qu'en secret, tant le souvenir des maux qu'il avait éprouvés par l'excommunication lui faisait craindre de s'y exposer de nouveau en communiquant avec son fils excommunié !

Tous les Français ne furent pas si craintifs. Le prince remmena avec lui un corps de troupes assez considérable, prises surtout dans la noblesse. Blanche de Castille, son épouse, qui commença alors à faire présager ce qu'elle pourrait être dans les temps difficiles, lui envoya aussi un puissant renfort. Avec ces secours il tint quelque temps la campagne; mais il fut à la fin repoussé et resserré dans la ville de Londres. Toute ressource manquait du côté de la France. Le peuple anglais se montrait mal disposé à son égard; les seigneurs qui lui avaient donné la couronne l'abandonnaient. Il consentit à abdiquer, mais sans aucune démonstration humiliante. Il lui fut libre de ramener tous les guerriers qui s'étaient dévoués à son service. On lui donna même quinze mille marcs d'argent pour le rachat des otages qu'il avait exigés quand on lui offrit le trône. Quant à l'excommunication, elle fut levée pour le prince et ses adhérents, à condition que les laïcs qui l'avaient suivi en Angleterre paieraient pendant deux ans à l'église le revenu de leurs biens; le prince lui-même fut taxé au dixième. Les ecclésiastiques qui l'avaient aidé devaient aller en pèlerinage à Rome y recevoir la pénitence qui leur serait imposée, et s'en acquitter dans ce lieu même ou venir l'accomplir dans la cathédrale de leur pays, s'y présenter un jour de grande fête, confesser publiquement leur faute, et faire le tour du chœur, tenant en main des verges dont ils se raient fustigés par le chantre. Telle était la rigueur de la pénitence canonique, « dont certainement, dit Mézeray, on ne s'accommoderait » pas aujourd'hui. »

Cette expédition dura dix-huit mois. On reproche à Philippe-Auguste de la pusillanimité dans cette occasion et une faiblesse qui fut la cause du mauvais succès de l'entreprise. En effet, si le

père eût montré moins de crainte d'être enveloppé dans l'anathème de son fils, peut-être les seigneurs français l'auraient-ils secouru avec plus d'ardeur. On rejette aussi les malheurs de l'entreprise sur la jactance française, qui deplut aux Anglais, et détacha de Louis ceux qui avaient été ses plus zélés partisans; mais la vraie cause du désastre fut la mort de Jean-sans-Terre.

[1217-22] Philippe-Auguste, délivré de ce prince, qu'il regardait comme un ennemi personnel, passa le reste de sa vie à faire régner la justice et la paix dans son royaume, qu'il avait prodigieusement agrandi. Il conquit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou sur le roi d'Angleterre; la Picardie sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre, régent de France au commencement de son règne; l'Auvergne et Châtellerault sur les comtes qui en étaient possesseurs, et réunit encore à la couronne l'Artois, par son mariage avec Isabelle de Hainaut, à laquelle Philippe d'Alsace, son oncle, en avait fait don, et un grand nombre de villes et de châteaux en Berri et dans d'autres provinces, par divers achats. Il s'appliqua à pacifier et restaurer les malheureuses contrées ravagées pendant la guerre des Albigeois. On a vu que les croisés lui offrirent leurs conquêtes : le pape le pressait de les accepter; mais, touché par les prières du jeune comte de Toulouse, après la mort de Raymond VI, son père, il rendit au fils le comté et la plus grande partie de ses états. Également généreux à l'égard des autres seigneurs de ce pays, il se contenta de l'hommage qui les incorporait au royaume, dont ils s'étaient distraits par la faiblesse et l'inattention des monarques ses ancêtres.

Ces acquisitions furent autant l'ouvrage de sa politique que de sa valeur. Il y a peu de vies qui aient été aussi actives que la sienne. Toujours il fut occupé de guerres, de traités, de réglements, de réforme, de lois sur les propriétés, les fiefs, les droits des seigneurs, les devoirs des vassaux. Le premier de nos rois, il mit un ordre constant dans cette matière, abandonnée jusqu'alors à l'arbitraire. Les mœurs attirèrent aussi son attention, quoique, outre son divorce, on puisse lui reprocher bien des écarts. On lui reconnaît un fils et une fille illégitimes. Le fils devint évêque de Noyon, selon la coutume de ce temps, qui destinait ces enfants dès leur naissance à l'état ecclésiastique.

On reconnaît à Philippe-Auguste du génie pour les siéges, du goût pour les machines, dont il récompensait noblement les inventeurs. Il paraît aussi que sous son règne la tactique a fait des progrès, et qu'on ne combattait plus tumultueusement comme auparavant. Il était plus maître de ses soldats, parce qu'il les payait. C'est pour cet emploi, ou sous ce prétexte, qu'ont été établis par lui les premiers impôts permanents. On remarque sous lui trois armements maritimes très-considérables; il fortifiait ses places, et réparait promptement les villes qu'il avait prises : ainsi il ne négligea aucune des parties de l'art militaire.

Il aimait les bâtiments. On a déjà vu qu'il ferma Paris de murailles. Il construisit des halles, entoura de cloîtres le cimetière des Innocents, pour procurer un abri à ceux qui venaient y pleurer leurs parents et leurs amis. Ce roi donna à la capitale un prévôt chargé de la police, bâtit un palais autour de la grosse tour du Louvre, contribua à l'édifice de la cathédrale, déjà commencée, et à l'accroissement de l'université. On appela ainsi une société d'hommes appliqués à l'étude de toutes les sciences, qui se forma insensiblement.

Philippe lui donna de grands priviléges. Malgré les lumières qu'il s'efforça de répandre, de son temps ont été pratiqués les rites grossiers connus sous les noms de *fête de l'Ane* et de *fête des Fous*. Dans la première, chaque antienne ou oraison était terminée par l'imitation éclatante du braiement de cet animal. Dans la deuxième, les ministres inférieurs de l'église, chantres et enfants de chœur, se permettaient des danses et des chansons lascives jusque dans le sanctuaire, et contrefaisaient ridiculement, sur l'autel même, les plus saintes cérémonies, sans dessein cependant de profanation : tant était grande la simplicité des mœurs!

Le circonstances procurèrent l'établissement de plusieurs ordres religieux : l'ordre de la Foi de J.-C., tout militaire, institué pour combattre les Albigeois, et qui disparut avec eux; l'ordre de la Trinité, qui engageait à racheter les prisonniers faits par les infidèles dans les guerres saintes, et réduits à la captivité; l'ordre du Saint-Esprit, hospitaliers institués pour le soulagement des pauvres et des malades; son chef-lieu était à Montpellier; enfin l'ordre des Frères Prêcheurs, appelés aussi Dominicains, du nom de leur fondateur, et Jacobins, de l'un de leurs emplacements dans la rue Saint-Jacques, destinés spécialement à la conversion des hérétiques. Il a joué un grand rôle dans la guerre des Albigeois. On accuse ces religieux d'avoir porté dans cette guerre un zèle trop vif, qui a été, dit-on, l'origine de l'inquisition.

Cet ordre et celui des Franciscains, nommés Cordeliers, qui parut quelque temps après, n'étaient pas riches. Ils faisaient un singulier contraste avec les moines de Cluny et de Cîteaux, qui regorgeaient. Aussi ceux-ci étaient-ils fort considérés des grands. Leurs monastères, vastes

et magnifiques pour le temps, servaient de lieu d'assemblée à la noblesse. Les abbés admis à la cour s'immisçaient dans les affaires d'état. Tel on a vu figurer avec une distinction sinistre un abbé de Cîteaux dans la guerre des Albigeois. La pauvreté dont les nouveaux religieux faisaient profession les assimilant au peuple, ils jouissaient d'un grand crédit dans cette classe, dont les aumônes fournissaient à leur subsistance. Ils aidaient les prêtres séculiers dans les fonctions du ministère, et devinrent souvent leurs rivaux.

L'histoire, qui nous a conservé ces faits, n'en rapporte presque aucun propre à nous faire connaître les habitudes des Français sous Philippe-Auguste. La cour de ce prince a dû être splendide, brillante de la magnificence qui convient à un grand monarque. Cependant on ne voit pas qu'il ait donné de ces fêtes éclatantes qui entraînent de grandes dépenses; aussi lui reproche-t-on de la parcimonie, qualifiée d'avarice par quelques historiens. Heureux défaut s'il a épargné au monarque la nécessité de surcharger le peuple, qui paie toujours ces magnificences!

[1223] Au reste, Philippe-Auguste était généreux à propos, noble dans son maintien, affable et accueillant, zélé pour l'ordre et la justice, vaillant comme on l'a vu, très-attaché à ses devoirs, et tâchant d'inspirer ces dispositions aux autres. Dans une médaille frappée pour la cérémonie de la promotion de son fils à l'ordre de chevalerie, on voit le monarque donnant l'accolade au jeune prince, et pour légende ce vers :

Disce, puer, virtutem ex me, regumque laborem.

« Apprends de moi, mon fils, la vertu et les travaux qui conviennent à un roi. » Exhortation qu'un père rougirait de faire à son fils s'il ne pouvait se rendre témoignage qu'il donne l'exemple. Il mourut à cinquante-neuf ans. Son testament renferme un legs assez modique pour la croisade, peu de dons aux monastères, mais des habits aux pauvres et une somme très-considérable qui sera uniquement tirée de ses domaines. Il a été surnommé *Dieu-Donné*, parce qu'il naquit après une longue stérilité de sa mère; *Conquérant* et *Auguste*, à cause de ses victoires et de ses grandes qualités.

LOUIS VIII, COEUR-DE-LION.

ÂGÉ DE TRENTE-SIX ANS.

[1223-25] Louis avait trente-six ans quand il monta sur le trône; il avait alors de Blanche de Castille, son épouse, des enfants dont l'aîné atteignait déjà l'adolescence : il se fit sacrer à Reims et couronner avec elle. La réception qui lui fut faite à Paris, au retour de cette cérémonie, a excité l'enthousiasme d'un de nos historiens, qui la dépeint en ces termes : « Toute la ville sortit » au-devant du monarque; les poëtes chantaient » des odes à sa louange, les musiciens faisaient » retentir l'air du son de la vielle, des fifres, du » tambour, du psaltérion et de la harpe. Aristote » se tut, Platon fit silence, et les philosophes dé» posèrent pour un moment l'esprit de dispute. » Ainsi il y avait dans ce temps des poëtes qui louaient, des musiciens qui chantaient et des philosophes qui disputaient.

Un règne de trois ans présente peu d'événements importants. Nous y plaçons, comme un des plus propres à fixer l'attention de ceux qui réfléchissent, la propagation des franciscains, nommés cordeliers, parce qu'ils se ceignaient d'une corde. S'il paraît étonnant que Zénon, père des Stoïciens, en prêchant la faim et la soif, ait trouvé d'ardents sectateurs de sa doctrine, on ne doit pas être moins surpris que saint François, paysan d'Assise en Ombrie, homme simple et sans lettres, qui prêchait la pauvreté la plus stricte, le jeûne, le renoncement à tous les plaisirs, ait aussi fait des disciples, et des disciples en si grand nombre, que de son vivant, dit-on, on comptait plus de trois cents couvents de son ordre. Vivant d'aumônes, déchargés des soins qu'entraîne l'administration des biens, ils se livrèrent à la prédication et à l'étude de la théologie scolastique, de toutes les sciences la plus estimée alors; ils devinrent grands maîtres en dispute. L'université les admit dans son sein, comme elle y avait reçu les jacobins, non sans craindre que l'attachement à des opinions de corps n'excitât des troubles. Les papes se les attachèrent par des priviléges; ils en marquèrent leur reconnaissance en soutenant les maximes qui plaisaient à la cour de Rome. Alors aussi parurent les carmes et beaucoup d'autres ordres, que le zèle pour la conversion des hérétiques multipliait. On commençait à comprendre qu'il était mieux de les prêcher que de les combattre. La même ferveur gagna le sexe dévôt : il n'y eut point d'ordre religieux qui n'eût de religieuses; mais la pauvreté évangélique bâtit leurs couvents, lesquels ne furent pas cependant tout-à-fait abandonnés, comme ceux des hommes, à la ressource hasardeuse des aumônes.

Ce siècle d'exagération fut le moment le plus brillant de la chevalerie. « L'amour de Dieu et des dames » en était la base. Sorti à peine de l'adolescence, le gentilhomme était envoyé en qualité de page chez un grand seigneur, où il apprenait les exercices du corps, à monter à cheval, chas-

ser, tirer des armes, et aussi le service intérieur, celui de la table et de la chambre, faire les ménages, se rendre agréable aux dames, les prévenir par des soins respectueux. Les mères accoutumaient leurs filles à recevoir ces délicates attentions avec une affabilité qui ne dérogeait pas à la modestie. La gloire des demoiselles consistait à exceller dans les travaux à l'aiguille, à pouvoir montrer de riches tapis, des habits pour leur père et leurs frères, ouvrages de leurs mains. Les gâteaux, confitures et autres friandises de table étaient leurs amusements; elles s'occupaient à les préparer, ainsi que les onguents, les extraits et les baumes propres à la guérison des blessures des chevaliers. D'ailleurs, rien, dans l'éducation des deux sexes, qui tendît à orner l'esprit. Il n'était pas rare de trouver des chevaliers qui ne sussent pas lire.

Le page, après avoir passé par les grades de *damoiseau* et de *varlet*, parvenait à celui d'*écuyer*; il portait devant le chevalier les différentes pièces de l'armure, les brassards, les gantelets, le heaume, l'écu, lui posait le casque sur la tête, le revêtait de la cuirasse. Arrivé à la dignité de *bachelier* ou *bas chevalier*, il accompagnait le chevalier dans les combats. Chacune de ces gradations était accompagnée de cérémonies particulières. On donnait à celle de la chevalerie un caractère auguste et religieux. Le *novice* (c'était le nom du candidat) devait assister à de longs offices, à des veilles dans l'église, à de fréquents sermons, et apporter à ceux-ci, avec l'assiduité, de l'attention, car les prêtres l'observaient. Le jour de la réception, les parents, les amis et tous les chevaliers du canton, convoqués, menaient le récipiendaire au milieu d'eux à l'église, revêtu d'un habit blanc, comme les néophytes, son bouclier pendu à son cou. Les dames et demoiselles assistantes lui attachaient les éperons dorés, la cuirasse et toutes les pièces de l'armure. Le plus ancien chevalier s'approchait alors, lui ceignait l'épée qu'il prenait sur l'autel, lui donnait sur l'épaule un petit coup du plat de la sienne, et l'embrassait en disant : *De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis*, ou un autre saint, le plus révéré dans le canton, *je vous fais chevalier*. L'écuyer lui amenait son cheval de bataille; affermi en selle, il brandissait sa lance, faisait flamboyer son épée, et caracolait devant l'assemblée. Pour lors le chevalier devenait un être privilégié. Il parcourait les châteaux, et était reçu partout comme un homme qui fait honneur. Les dames et les demoiselles allaient au-devant de lui; s'il revenait des combats, elles le désarmaient et l'armaient pour des combats nouveaux. Ce n'était pas un petit ouvrage pour leurs mains délicates d'ajuster ces enveloppes de fer dont le chevalier était, pour ainsi dire, empaqueté. De ces soins obligeants naissait entre les deux sexes une familiarité respectueuse, qu'on peut regarder comme l'origine de la galanterie qui a si longtemps caractérisé les Français.

Si un chevalier venait à se rendre coupable d'une faute grave, comme lâcheté ou trahison, l'ignominie de son châtiment était l'inverse de l'éclat de son adoption. Après la sentence de ses pairs, il était amené sur un échafaud; on brisait devant lui et on foulait aux pieds ses armes. Son écu noirci était attaché à la queue d'une jument et traîné dans la boue. Des hérauts proclamaient son crime et le chargeaient d'injures; ils lui versaient de l'eau chaude sur la tête, comme pour effacer le caractère conféré par l'accolade. On le tirait de l'échafaud avec une corde nouée sous les bras, et il était porté à l'église sur une civière couverte du drap mortuaire. Les prêtres récitaient sur lui le même office que pour les morts. S'il survivait à cette lugubre cérémonie, il ne lui restait d'autre ressource que d'aller se faire tuer dans un combat, ou cacher sa honte dans un cloître. Pour des fautes moins graves, il était exclu de la table où se trouvaient d'autres chevaliers; s'il s'y présentait, chacun s'éloignait : on tranchait la nappe devant lui, jusqu'à ce qu'il se fût purgé par serment ou par le combat, selon l'exigence du cas, du crime dont il était noté. Comme nous croyons trouver l'origine de la galanterie française dans le commerce avec les dames, autorisé par la chevalerie, nous nous imaginons aussi pouvoir faire naître l'honneur français de l'horreur qu'inspirait le châtiment du chevalier félon.

Louis VIII a été surnommé Cœur-de-Lion pour son courage indomptable à la guerre, dont il avait donné des preuves sous son père; il le fit encore pendant la courte durée de son règne. Il n'est pas bien clair s'il a renouvelé la guerre des Albigeois, ou si eux-mêmes ont provoqué ses armes par de nouvelles hostilités : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit prêcher contre eux une croisade, et qu'il se mit à la tête. Henri III, le nouveau roi d'Angleterre, aurait pu nuire à son entreprise. Il y avait toujours entre les deux monarques des sujets de dissensions pour des envahissements respectifs. L'Anglais répéta des terres en Poitou, dont il prétendait que la restitution lui avait été promise par Philippe-Auguste. Louis contint Henri, en le faisant menacer par le pape d'excommunication, si, par son intervention favorable aux hérétiques, il mettait des obstacles aux opérations de la guerre sainte. Ainsi la croisade lui donnait des soldats et le garantissait des projets hostiles d'un ennemi

Digitized by Google

redoutable; deux avantages que ces sortes de rassemblements n'avaient pas encore présentés.

Mais ce succès ne répondit pas aux espérances de Louis. Le jeune comte de Toulouse, Raymond VII, contre lequel il dirigea ses efforts, ne lui opposa que des mesures défensives, mais plus ruineuses que n'auraient été des combats suivis de la victoire. Il fit bouleverser le pays par lequel les croisés devaient passer, labourer les prés, couper les moissons en herbe, brûler les magasins, boucher les fontaines, de sorte que la disette et la fatigue, se joignant à l'ardeur de ces climats brûlants, causèrent des maladies contagieuses dans l'armée. Louis en fut frappé, et mourut à Montpensier en Auvergne, ne remportant, pour tout avantage de sa croisade, que le châtiment d'Avignon, qui avait osé lui résister. Il combla les fossés de cette ville, abattit les murs et trois cents des maisons les plus élevées : celles des bourgeois les plus distingués étaient alors garnies de tours.

Louis n'infligea pas de châtiments personnels aux habitants. Il était doux et humain. Le peu de temps qu'il régna ne lui permit pas de faire briller ses belles qualités sur le trône ; mais la bonne intelligence qui régna entre lui et Philippe-Auguste, la confiance que lui montrait son père, en lui donnant le commandement de ses armées, et en l'appelant à ses conseils, font l'éloge du fils. Il mourut après trois ans de règne, âgé seulement de quarante ans. De onze enfants que lui avait donnés Blanche de Castille, son épouse, il restait quatre fils, qu'il dota par testament fait d'avance : il laissa à Louis, l'aîné, la couronne; à Robert, le second, l'Artois; à Alphonse, le troisième, le Poitou et l'Auvergne; et à Charles, le quatrième, l'Anjou et le Maine. S'il en naissait encore, ils entreraient dans l'état ecclésiastique. De ses filles, une est morte jeune; l'autre, nommée Isabelle, a fondé le monastère de Longchamps, où elle est morte saintement. Il laissa la régence et la tutelle à Blanche, son épouse.

Ce fut trois ans après la mort de Louis VIII que mourut aussi ce fameux Genghiskan, qui, de chef d'une petite tribu tartare, au nord de la Chine, celle des Mogols, parvint à s'asseoir sur le trône de l'Asie, qu'il conquit dans sa totalité. Les Tartares, sous Octaï, son fils, étendirent leurs ravages en Europe, et désolèrent avec la plus extrême cruauté la Russie, la Pologne et la Hongrie. Houlagou, neveu d'Octaï, prit Bagdad en 1258, et mit fin à l'empire des califes. Ce fut vers Mangoukan, son frère, que Rubruquis, frère mineur, fut envoyé par saint Louis, pour obtenir la liberté de prêcher le christianisme dans ses états. Mangou l'avait embrassé, mais avec toutes les restrictions et les pratiques que l'ignorance et la barbarie pouvaient y joindre. Deux puissances restèrent alors en Orient : celle des genghiskanides, qui pendant quelque temps contraignit celle des Turcs à se tenir dans l'obscurité; et celle des sultans d'Égypte, qui non-seulement résistèrent aux Tartares, mais qui encore ressaisirent peu à peu sur eux les conquêtes qu'ils avaient faites en Syrie.

LOUIS IX, OU SAINT LOUIS,

AGÉ DE DOUZE ANS

[1226-27] Louis IX, que nous appelons saint Louis, n'avait que douze ans quand il monta sur le trône. Son père, comme nous venons de le dire, avait nommé régente Blanche de Castille, son épouse. Plusieurs seigneurs n'approuvèrent pas cette disposition, et résolurent de confier cette place à Philippe, comte de Boulogne, oncle paternel du jeune roi. Blanche se conduisit dans cette affaire avec une fermeté mêlée d'adresse qui la fit réussir.

Il ne convient pas, disaient les mécontents, que le royaume soit gouverné par une femme, surtout par une femme étrangère; mais leur vrai motif était que cette femme gouvernerait trop bien à leur gré. Ils s'étaient flattés, les uns, d'être appelés à partager l'autorité; les autres, d'obtenir des domaines qui pourraient leur convenir ; et au contraire ils voyaient Blanche disposée à agir sans les consulter. Loin qu'ils pussent espérer qu'elle leur abandonnerait les fiefs dont ils s'étaient déjà emparés, ils apercevaient dans ses démarches le dessein de les recouvrer. Dans une assemblée tenue entre eux, ils convinrent de l'attaquer. Quelle résistance pouvaient faire une femme et un enfant? Ils concertèrent leurs mesures, se donnèrent des paroles, prévirent tout, et, comme il arrive assez ordinairement dans ces sortes de coalitions, tout manqua. Le comte de Toulouse, le plus ardent d'entre eux, encore armé, parce que les désastres du feu roi avaient laissé ses forces entières, attaqua le premier, sans doute trop tôt, puisqu'il ne fut pas secondé par ses confédérés, qui apparemment n'étaient pas encore prêts. La régente, au contraire, qui s'attendait à un choc, tenait une bonne armée en état d'agir sur-le-champ. Elle battit le comte, le poursuivit vivement, et le réduisit à accepter une paix aussi honteuse pour lui qu'avantageuse pour elle.

[1227-29] Raymond VII avait une fille, héritière unique de ses états. Il fut convenu qu'elle épouserait Alphonse, le troisième fils de Louis VIII; que le père de la princesse jouirait, sa vie durant, de son comté; qu'après sa mort il passerait à Alphonse,

et que si ces époux mouraient sans enfants, le comté retournerait à la couronne. Ce n'était pas ce qu'il y avait de plus désagréable dans le traité; le comte devait rembourser au roi cinq mille marcs d'argent dépensés pour les frais de la guerre, s'obliger à une redevance annuelle qui serait fixée, abandonner toutes ses terres au-delà du Rhône, et souffrir que ses principales villes fussent démantelées. Pour sûreté de ces conditions, Blanche exigea que la jeune comtesse serait amenée à la cour de France, afin d'y être élevée sous ses yeux; et cet otage n'empêcha pas le comte de se rendre et de rester prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à l'entier accomplissement de la partie du traité qui concernait les restitutions et autres clauses onéreuses. Il ne faut pas oublier que, comme fauteur des hérétiques albigeois, hérétique lui-même, il fut condamné aux cérémonies humiliantes de la pénitence publique, et qu'il la subit ainsi qu'avait fait son père.

Ce dur traitement avertissait les conjurés de ce qu'ils avaient à craindre. Ils prirent des mesures qu'ils crurent mieux concertées que les premières, et se donnèrent un chef, qui fut Enguerrand de Couci. On dit même qu'ils avaient dessein de le faire roi. Les plus considérables d'entre eux étaient Philippe, comte de Boulogne, oncle du jeune roi, déjà évincé de la régence, et Thibault, comte de Champagne. La reine n'eut besoin contre ces deux confédérés que d'adresse. Elle détacha d'eux Philippe, en lui remontrant qu'il n'avait rien à gagner, puisqu'ils venaient de mettre à leur tête le sire de Couci; qu'il serait par conséquent bien impolitique à lui de travailler contre son neveu pour les autres, sans espérance d'avantages pour lui-même. Quant à Thibault, il avait toujours ressenti pour Blanche une passion dont il ne se cachait pas. On a encore de lui, en son honneur, des vers aussi tendres que galants. La reine s'en amusait du vivant de son mari, et lui marquait quelques égards, dont il se contentait alors; mais, voyant qu'il n'obtenait pas plus de la veuve que de l'épouse, on croit que ce fut le dépit d'un amour mal reconnu qui le jeta dans le parti des mécontents. Faible ennemi pour Blanche! Une lettre gracieuse le ramena à ses pieds. Non-seulement il abandonna ses amis, mais il révéla leurs secrets à la « dame de ses pensées », comme s'exprimaient alors les chevaliers. Elle en gagna encore d'autres par présents ou par promesses.

Elle négocia d'ailleurs les armes à la main, et tira de la tour du Louvre, pour lui donner le commandement de ses armées, ce Ferrand, donné en spectacle aux Parisiens après la bataille de Bouvines. Ferrand, brave soldat et capitaine expérimenté, justifia la confiance de sa libératrice. La régente avait reconnu par expérience la nécessité de ces mesures de sûreté. Peu auparavant, le roi avait pensé être enlevé, se rendant à Vendôme, où les mécontents étaient convoqués pour lui exposer leurs griefs. Ils lui avaient tendu une embuscade sur le chemin. Blanche en fut avertie par le comte de Champagne, qui, pour l'amour d'elle, trahissait son parti. Elle n'eut que le temps de se jeter avec son fils dans Montlhéri et de faire savoir aux Parisiens le danger que courait le roi. A cette nouvelle, ils sortirent en foule pour voler à son secours, et le ramenèrent en triomphe dans leurs murs.

La guerre alors changea de face : on prit d'autres prétextes. Les révoltés publièrent qu'ils s'étaient armés, non pour attaquer le roi, mais pour forcer Thibault à rendre à Alix, reine de Chypre, le comté de Champagne, qu'ils prétendaient usurpé sur elle. Elle était née dans l'Orient, de Henri II, comte de Champagne et roi de Jérusalem, frère aîné de Thibault III, père de Thibault, et par conséquent le comté, après la mort de son père, devait lui appartenir : mais elle avait été évincée en vertu de la loi salique. La querelle que les mécontents firent au comte au sujet de sa parente, n'était qu'un moyen imaginé pour punir avec une espèce de justice leur infidèle confident. La régente prit sa défense, et envoya son fils faire contre eux ses premières armes. Il leur présenta la bataille. Ils la refusèrent, par respect, dirent-ils, pour leur souverain; et cette déférence amena des négociations.

On donna à Louis, quoiqu'il n'eût que quinze ans, l'honneur d'avoir discuté lui-même les droits réciproques; mais, s'il prit connaissance de l'affaire, ce fut sans doute sous l'inspection de sa mère. Il paraît qu'elle songea plus aux intérêts de son fils qu'à ceux de l'amoureux Thibault. Il fut confirmé dans son comté, mais condamné à assurer une rente de deux mille livres à sa cousine, et à lui en donner quarante mille comptant, pour les frais de son voyage d'Asie en Europe. Quarante mille livres comptant! et il n'avait point d'argent. On ne trouvera certainement pas une grande correspondance de tendres sentiments dans la manière dont Blanche le tira d'embarras. Il possédait les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres et de Châteaudun : elle offrit de les acheter et de lui en compter le prix, qui servirait à le libérer envers Alix. Il hésitait : la régente le pressa. « Enfin, dit Mézeray, ce pauvre prince » rendit derechef les armes à l'amour; et après » un grand soupir : Madame, lui dit-il, mon » cœur, mon corps et toutes mes forces sont à » votre commandement. » Après ce sacrifice; il se retira tout pensif, emportant dans son cœu

Digitized by Google

pour tant de belles terres dont il s'était dépouillé, le souvenir de sa dame, qui se changeait en tristesse quand il venait à penser qu'elle était si honnête et si vertueuse, qu'il n'en aurait jamais que des rigueurs.

[1230-33]. La ligue n'était pas toute dissipée. Elle avait encore en Bretagne un confédéré d'autant plus dangereux, que Henri III, roi d'Angleterre, l'appuyait. Le duc, nommé Pierre Mauclerc, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros, loin de se soumettre, ce qui lui aurait obtenu, comme à beaucoup d'autres, une paix supportable, appela à son secours le roi d'Angleterre. Le monarque vint, débarqua une armée; mais au lieu de la mettre aussitôt en action, il se renferma dans la ville de Nantes, où il passa l'hiver en fêtes et en plaisirs. Pendant ce temps Louis tenait la campagne. Sa mère l'accompagnait. Il y eut un hiver très-rigoureux. Blanche montra de tendres attentions pour les soldats; elle les mit tant qu'elle put à l'abri de l'intempérie de la saison; elle faisait faire de grands feux, donnait des récompenses à ceux qui apportaient du bois au camp, et adoucissait, autant que la discipline le permettait, la sévérité du service militaire. Il y eut peu de combats, parce que, voyant l'inaction du roi d'Angleterre, on lui laissa le soin de détruire lui-même son armée par la mollesse et les délices de la ville.

La régente profita de cette espèce de trêve pour convoquer les grands vassaux à Compiègne. Les anciens mécontents s'y rendirent: le jeune monarque les reçut avec affabilité. On fit des arrangements de justice et de conciliation, et les coupables obtinrent grâce. Le duc de Bretagne fut cité à cette assemblée; il n'y comparut pas et continua dans sa rébellion. Mais, privé de l'appui du roi d'Angleterre, qui ramena dans son royaume les débris de son armée sans avoir rien fait, il fut obligé de paraître au pied du trône, la corde au cou, disent les historiens. Le jeune monarque lui fit une réprimande sévère, et ne lui accorda son pardon que par considération pour son sang, et qu'en retenant à titre de confiscation plusieurs de ses meilleures places. Le duc Pierre se piquait d'habileté; et comme il en montra peu dans cette circonstance, ses sujets eux-mêmes, par opposition au nom de Clerc qu'il affectait, lui donnèrent celui de Mauclerc, mauvais clerc.

[1233-36] Quand Louis eut atteint vingt et un ans, époque de la majorité, sur laquelle il n'y avait encore aucune loi, mais une simple coutume, Blanche remit entre les mains de son fils les rênes du gouvernement, sans les abandonner entièrement. Elle avait songé auparavant à le marier, et lui avait donné à choisir entre quatre filles de Raymond Berenger, comte de Provence. Il prit Marguerite, l'aînée. Ses deux frères, Robert et Alphonse, reçurent aussi chacun une épouse: Robert, Mathilde, fille du duc de Brabant, avec le titre de comte d'Artois; Alphonse, cette Jeanne de Toulouse qui lui avait été destinée par un traité. Il eut le titre de comte de Poitiers et de Toulouse. Charles, le dernier des frères du roi, n'était pas encore en âge d'établissement.

[1236-41] Cette jeune cour, sous l'œil sévère de Blanche, ne s'émancipait pas en plaisirs éclatants. Louis prit dès-lors le train de vie qu'il a toujours mené depuis, partagé entre les exercices de piété et le soin de son royaume. L'office divin, dont il aimait la splendeur, était pour lui comme une récréation. Il se plaisait baucoup dans la compagnie des religieux, s'entretenait avec eux de sujets de piété, et les admettait à sa table. On rapporte qu'y ayant un jour appelé Thomas d'Aquin, dominicain, docteur célèbre, qui a été honoré du titre de saint, ce religieux, sortant comme d'une extase, frappa fortement la table, et s'écria: « Voilà un excellent argument contre les manichéens. » Son prieur le poussa du coude, et rougit de cette imprudence, mais le roi, loin d'en être choqué, témoigna son estime pour un homme qui, sans se laisser distraire par l'honneur que lui faisait un grand monarque, continuait, même à sa table, à s'occuper de ses études. Louis accueillait aussi les autres savants. Il recherchait les livres très-rares alors, se faisait lire ce qu'on avait d'histoire, et engagea quelques hommes studieux à s'y appliquer et à l'écrire. La Sorbonne, d'où sont sorties des décisions souvent adoptées par l'église, lui doit son établissement. L'université, qu'on a appelée la *fille aînée* de nos rois, fut comblée par lui de faveurs, quoique cette fille ombrageuse et délicate sur ses priviléges lui ait donné, ainsi qu'à ses successeurs, également ses bienfaiteurs, des mécontentements qui ont mêlé de l'amertume aux douceurs de la paternité.

On a vu que Philippe-Auguste lui avait accordé de grands priviléges, entre lesquels on doit compter celui d'exercer elle-même la police sur ses membres, à l'exclusion des juges civils. La multitude d'écoliers que sa réputation attirait à Paris était sans doute utile aux bourgeois par la consommation, mais quelquefois aussi à charge par la pétulance de cette jeunesse. Il s'éleva des rixes entre les écoliers et les bourgeois. L'université crut n'être pas assez protégée dans la capitale, et mit en délibération si elle y resterait, ou si elle chercherait un autre asile. Pierre Mauclerc lui offrit la ville de Nantes, mais l'affaire s'arangea, et l'université resta à Paris.

Digitized by Google

Pendant ce mécontentement, elle avait fermé ses écoles. Les jacobins et les cordeliers n'avaient éte reçus dans son sein qu'à condition de renfermer l'enseignement dans leurs cloîtres; mais ils profitèrent de ces troubles pour ouvrir des écoles publiques. L'université, rentrée dans ses droits, interdit aux religieux cette licence, qu'elle prétendit contraire à ses statuts. Ce fut la source de longues contestations, dont les papes se mêlèrent; elles jetèrent souvent des divisions dans ce corps respectable. Le roi prit peu de part à la dispute. Il la laissa entre les intéressés, où elle s'assoupit, comme il arrive ordinairement dans ces sortes de querelles quand l'autorité ne s'en mêle pas.

Trois fléaux tourmentaient le royaume, et surtout Paris et les grandes villes : les usuriers, les juifs et les prostituées. On voit, par la contexture des lois de Louis contre les premiers, que le législateur connaissait leurs perfides ruses pour profiter des besoins pressants de l'emprunteur : il leur opposa des amendes, la perte de leurs créances, et même des peines infamantes. Efforts inutiles; la cupidité, plus forte que les lois, a toujours su les éluder. Il en est de même des juifs. Chassés de la France, ils y sont toujours revenus, et jamais en si grand nombre que quand nos discordes promettaient à la partie civile d'entre eux des vols et des rapines, qu'ils dérobent aux recherches en les dénaturant. Louis les bannit. Ils avaient déjà récupéré de grands biens depuis la proscription prononcée cinquante-trois ans auparavant par Philippe-Auguste. Les précautions prises par les deux rois contre leur rapacité et leur retour furent aussi sévères et aussi inutiles les unes que les autres. On dit qu'à leur exil est due l'invention des lettres-de-change, auxquelles le commerce a obligation de son agrandissement et doit son activité.

Quant aux prostituées, le roi crut avoir trouvé le moyen d'en diminuer le nombre et la publicité dans une mode qui régnait alors. Les femmes portaient des ceintures dorées. Un édit en défendit l'usage aux femmes mal famées, pour les distinguer des femmes honnêtes. Des peines corporelles, le fouet, l'exposition publique, étaient prononcées contre celles qui seraient surprises en contravention à l'ordonnance. Il arriva que, rassurées par la difficulté de la preuve, presque aucune n'obéit à la loi. Sans doute quelques-unes s'autorisèrent de leur ceinture pour se soustraire à l'injure du mépris; mais elles n'y gagnèrent rien. On les reconnut et on continua de les mépriser; d'où est venu le proverbe que *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*.

[1242] Le point d'honneur et la vanité d'une femme occasionnèrent alors une guerre dans laquelle Louis courut de grands dangers. Après avoir marié Alphonse, son frère, à Jeanne, héritière et comtesse de Toulouse, il se fit un plaisir d'aller le mettre lui-même dans l'exercice de ses droits et de lui faire rendre hommage par ses vassaux. Entre eux se trouvait Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, neveu de Guy, roi de Jérusalem. Il avait épousé Isabeau, fille et héritière d'Aymar, comte d'Angoulême, veuve de Jean-Sans-Terre, mère de Henri III, roi d'Angleterre, et de Marie, femme d'Othon IV, empereur d'Allemagne. Elle entra dans une espèce de rage quand elle sut les intentions du voyage du roi avec son frère. « Moi, s'écria-t-elle, moi veuve d'un roi, mère d'un roi et d'une impératrice, me voilà donc réduite a prendre rang après une simple comtesse, à faire hommage à un comte! Ne commettez pas, disait-elle à son mari, ne commettez pas une pareille lâcheté : armez-vous; mon fils et mon gendre viendront à votre secours; je soulèverai tous les seigneurs du Poitou, mes alliés et mes vassaux; et s'ils ne suffisent pas, je vous reste : moi seule, je puis vous défendre et vous affranchir. »

Louis, ignorant ces desseins, se présente avec une simple escorte d'honneur. Tout à coup, lui, son frère et leur cour se trouvent investis dans Poitiers, et ne s'en tirent que par un accord désavantageux, que le roi fut obligé d'aller signer auprès de Lusignan et de sa femme, mais dont il tarda peu à se trouver dégagé par une nouvelle insolence du comte de la Marche. Sommé par Alphonse de venir renouveler son hommage à une époque déterminée, il s'y rend en effet, mais pour lui déclarer qu'il ne le tient point pour son seigneur, mais pour un usurpateur et un injuste détenteur des domaines du roi d'Angleterre, et qu'à ce titre il ne lui doit rien, non plus qu'au roi son frère. Aussitôt que Louis est instruit de cet acte formel de rébellion, il convoque un parlement pour aviser à la conjoncture. Hugues est déclaré déchu de ses fiefs; et le roi, avec des forces considérables, se dispose à aller mettre cet arrêt à exécution. Isabeau, comme elle l'avait promis, forma une ligue des seigneurs du Poitou et de la Saintonge, qu'elle appuya des forces du roi d'Angleterre. Mais avant de les mettre en action, elle essaya, comme elle l'avait promis encore, de se suffire seule, pour s'affranchir de la soumission demandée, et elle tenta contre Louis l'assassinat et le poison, mais sans succès.

Le roi d'Angleterre, appelé en effet par sa mère, vint lui-même avec des troupes déjà nombreuses, auxquelles se joignirent celles des seigneurs poitevins et saintongeois. Les deux armées se rencontrèrent en Saintonge, sur les bords de la Charente, près d'un château nommé Taillebourg. Les An-

glais étaient maîtres du château et du pont que le château commandait. Louis aurait pu se contenter de leur fermer le passage pour les empêcher de pénétrer en France, et ils n'auraient peut-être pas osé le tenter devant lui; ainsi il pouvait les tenir longtemps en échec : mais il lui était important de finir promptement cette guerre, et d'une manière éclatante, parce qu'il était menacé par d'autres vassaux, restes de la ligue formée sous la régence, que le moindre délai, une apparence de timidité, pouvaient engager à se soulever de nouveau.

Il se trouvait dans la même position que Philippe-Auguste près de Gisors : un pont à franchir, une armée entière qui l'attendait sur le bord opposé, de plus, un château garni de machines qui lançaient des traits et des pierres sur le pont, et jusque sur la rive française, où les soldats de Louis avaient peine à se rassembler. Le jeune monarque prend avec lui une petite troupe intrépide, se précipite sur le pont, renverse les barricades : la plus grande partie de ses braves est blessée ou tuée à ses côtés; il avance néanmoins, et arrive avec huit chevaliers au débouché du pont. Les soldats se pressent pour le suivre. Comme le pont était fort étroit, leur nombre même devient un obstacle à leur ardeur; très-peu parviennent jusqu'à lui. Alors il se trouve environné. Ses huit chevaliers lui font un rempart de leur corps, mais ils sont abattus ou tués; le roi reste à découvert. Les piques, les dards, les épées se brisent sur son armure. Il se défend en désespéré, frappe, écarte, culbute : néanmoins, encore un moment, il était tué ou fait prisonnier. Heureusement des soldats du pont se dégagent de la foule et arrivent à la file; d'autres, malgré les traits qui pleuvaient sur la rivière, parviennent dans des nacelles. Louis est dégagé. A l'exemple de son grand-père, il fond sur les Anglais, et remporte une victoire complète. Le roi d'Angleterre se rembarque. La fière Isabeau, son mari et deux enfants, sont forcés de se prosterner aux pieds du roi, de rendre au comte de Toulouse, son frère, l'hommage qu'ils refusaient, et Lusignan perdit par la confiscation une partie de ses états.

[1242-45] Cette victoire, due à la valeur de Louis, et une autre, non moins glorieuse pour lui, remportée le lendemain près de Saintes, rendirent circonspects ceux des grands vassaux qui auraient été tentés de lutter avec le jeune guerrier. Sa prudence lui acquit en même temps l'estime des étrangers. Il n'entra point dans la querelle des Guelfes et des Gibelins, qui était alors fort animée. S'il ne s'opposa pas aux anathèmes d'Innocent IV, qui excommunia, dans le concile de Lyon, l'empereur Frédéric II, du moins ne souffrit-il pas que Robert, son frère, acceptât l'empire que le pape lui offrait : il aurait cependant eu une raison légitime de se venger de Frédéric, qui avait tenté de le surprendre dans une embuscade que cet empereur lui dressa à Vaucouleurs, lors d'une entrevue qu'il lui avait demandée, sous le prétexte de traiter en personne de leurs intérêts communs.

[1245-47] Ni Robert ni les deux autres frères de Louis n'avaient besoin d'états à conquérir. Charles même, le plus jeune, déjà pourvu de l'Anjou et du Maine, avait obtenu l'expectative certaine de la Provence, avec la main de Béatrix, héritière de ce comté. Ce mariage éprouva beaucoup de difficultés; le roi réussit à écarter les rivaux autant par force que par persuasion. Il entrait dans le plan de sa politique, sans doute inspirée par sa mère, s'il ne pouvait chasser les Anglais de France, du moins de les empêcher d'y pénétrer davantage, en fermant les issues qui pouvaient leur y donner entrée. En rendant ses frères, par ces réunions, seigneurs de l'Anjou, du Maine, de l'Artois, du Toulousain, de la Provence, il bordait la Flandre, la Bretagne, la Guienne, et les états intermédiaires, qui ouvraient les communications intérieures utiles aux projets de l'étranger. Aussi, pendant les années qui font le milieu de son règne, jouit-il d'un repos que lui seul interrompit.

Ce calme était très-avantageux à ses peuples, par la liberté qu'il donnait au roi d'exercer sa vigilance dans toute l'étendue du royaume, et de rendre lui-même la justice dans les endroits les plus rapprochés de ses séjours ordinaires. On aime à se représenter le vertueux Louis, assis dans le bois de Vincennes, au pied d'un hêtre, entouré de ses courtisans, qui apprenaient de lui à secourir le pauvre et consoler les malheureux. Il appelait devant ce tribunal champêtre et paternel la veuve, l'orphelin, l'homme sous l'oppression, frappé du fléau de la misère; et ils s'en retournaient aidés et consolés. Son temps se partageait entre les exercices de piété, la société de sa famille, la conversation des gens de lettres du temps, religieux et autres docteurs en théologie, la seule science cultivée et estimée alors. Des écrivains rapportent avec dédain les pratiques austères de religion qu'il s'imposait, privations, jeûnes, macérations, qu'ils traitent d'excès; mais peut-on savoir de quel frein il avait besoin pour dompter ses passions? et rien de ce qui, dans le sanctuaire de la conscience, nous rappelle à Dieu peut-il être blâmé, quand les devoirs de notre état n'en souffrent pas?

Il n'est pas dit que ses frères l'imitassent en tout; mais du moins ne voit-on pas qu'ils se soient per-

Digitized by Google

mis les superfluités d'un luxe ruineux, un jeu désordonné, et autres défauts communs dans les cours. Trois jeunes princes, chacun avec sa jeune épouse, vivaient paisiblement, sans jalousie l'un de l'autre, sous les yeux et la discipline, quelquefois sévère, de Blanche, leur mère. On dit qu'elle prétendait régler jusqu'aux plaisirs que le mariage leur permettait. Marguerite se plaignit un jour amèrement de cette gêne : « Ne me laisserez-vous voir monseigneur, lui dit-elle, ni en la vie ni à la mort? » On ajoute que la conduite de Blanche était fondée sur la crainte que sa belle-fille ne prît plus de place qu'elle dans le cœur de son époux; et qu'elle osa même, dans une maladie qu'il eut, la repousser de l'appartement de son mari. Mais cette circonstance pouvait prouver qu'alarmée des empressements trop vifs de son fils elle employa, moins par jalousie que par prudence et tendresse, des moyens que la confiance respectueuse du prince autorisait.

[1248] Tout ce qui touchait la religion affectait sensiblement le pieux monarque. Thibault IV, comte de Champagne, devenu par héritage roi de Navarre, avait dans un moment de ferveur fait publier une croisade. Il s'y était engagé en personne, avec beaucoup de seigneurs ses vassaux. Comme ils ne trouvèrent pas de vaisseaux, ils allèrent par terre, souffrirent la faim, la soif, éprouvèrent des trahisons dans les pays par où ils passèrent; de sorte que leur nombre était fort diminué lorsqu'ils arrivèrent en Palestine, devant Jaffa, l'ancienne Joppé, qui fut leur unique conquête. Encore furent-ils forcés de l'abandonner promptement; et Thibault revint seulement avec les principaux chefs de son armée; le reste avait péri.

On ne s'aperçut pas que cet événement fit sur Louis l'impression à laquelle on s'attendait. Il se contenta de plaindre les malheureux; mais il se promit intérieurement de les venger. A l'appui de ce désir, il lui survint une maladie qui le mit aux portes de la mort. Dans le moment le plus critique, il fit vœu solennellement, devant toute sa cour, de prendre la croix s'il en échappait. Sa santé revint, et, quand il fut totalement rétabli, il songea à accomplir son vœu. Il n'était pas embarrassé de mettre sur pied une armée assez considérable pour relever le courage des chrétiens, et les mettre, pour un temps, à l'abri des vexations des infidèles; mais il aurait voulu, par un effort plus puissant, exciter un enthousiasme général et jeter, pour ainsi dire, toute l'Europe en masse sur l'Asie. Ses tentatives auprès des autres princes furent inutiles : réduit à ses seules forces, il convoqua un parlement, où il fit agréer sa résolution; ses trois frères, Alphonse de Toulouse, Robert d'Artois, Charles d'Anjou, se croisèrent. La reine Marguerite prit aussi la croix, et, à son exemple, Jeanne, sa belle-sœur, épouse d'Alphonse, et beaucoup d'autres dames de haut rang, ainsi que des évêques, des abbés et une multitude de seigneurs.

Il y en avait cependant, même entre les courtisans, qui répugnaient de s'engager à cette expédition lointaine. Louis, dans les grandes fêtes, assistait à l'office divin avec toute sa cour. Nos rois étaient encore dans l'usage de distribuer, dans ces jours solennels, ce qu'on appelait des *livrées*, espèce de capes uniformes qu'on revêtait par-dessus ses habits. Le roi, pour la messe de minuit, à Noël, fit broder des croix sur ces casaques. Il eut soin qu'il y eût peu de lumière dans l'endroit où on les délivrerait. Ils endossèrent tous celle qu'on leur présentait, sans se douter de la ruse; mais, au premier rayon de lumière, chacun aperçut sur l'épaule de celui qui le précédait le signe qu'il présentait lui-même à celui qui le suivait. Ils prirent gaiement le parti de le regarder comme un véritable engagement. Ils donnèrent au roi le nom de *pêcheur d'hommes*, et allèrent en foule le féliciter du succès de sa pêche. Plusieurs cependant représentèrent qu'ils n'avaient pas d'argent pour faire leurs équipages; le roi leur en fournit, partie comme prêt, partie comme don. On les excita à vendre des terres et des châteaux; le clergé et les moines acquirent plusieurs de ces domaines. Les bourgeois de villes enrichis par le commerce, réduits auparavant à ne pouvoir acquérir que des terres chargées de redevances onéreuses envers la noblesse, commencèrent à s'affranchir. Le roi lui-même acheta des possessions utiles de seigneurs qu'il voulait mettre en état de faire le voyage, et on remarque que ce fut principalement de ceux qui pouvaient causer du trouble pendant son absence; d'où on a conclu que cette entreprise fut autant l'ouvrage de la politique que de la dévotion. Il fit prêter serment de fidélité à ses enfants par les seigneurs qui restaient, nomma Blanche, sa mère, régente, avec les pouvoirs les plus étendus, et partit d'Aigues-Mortes dans le mois de juin. Sa flotte était de cent vingt gros vaisseaux, et de plus de quinze cents petits.

[1249] Le roi avait fixé pour premier rendez-vous l'île de Chypre, où régnait Henri, petit-fils d'Amauri de Lusignan, et petit-neveu de Guy, que Richard avait fait roi de Chypre après la prise de Jérusalem par Saladin. Du consentement de Henri, Louis avait ordonné d'immenses magasins de vivres; de sorte que l'armée se trouva dans l'abondance tout le temps qu'elle y resta. Le séjour fut plus long qu'on ne l'avait prévu. Il fallut attendre l'arrière-garde, qui fut contrariée par les vents; puis acquérir des connaissances sur l'état du pays pour former le plan d'attaque. Le roi avait d'abord des-

soin d'aller droit en Palestine, et de conquérir Jérusalem, qui était le but de son voyage; mais on lui fit observer que la Palestine était un pays entièrement dévasté; que toutes les villes étaient démantelées; qu'à la vérité il serait aisé de s'en emparer; mais que, n'ayant ni le temps ni les moyens de s'y fortifier, il arriverait qu'aussitôt que les croisés seraient partis les chrétiens reperdraient leurs forteresses aussi promptement qu'ils les auraient acquises; qu'alors ils resteraient, comme auparavant, en proie aux vexations des Infidèles, et que ce serait toujours à recommencer.

« Allez plutôt en Égypte, lui disait-on. C'est le soudan ou souverain de ce pays qui tient sous ses lois la Palestine. C'est lui qui, sitôt que vous serez parti, s'en rendra de nouveau le maître. C'est par lui qu'il faut commencer, si vous voulez donner de la solidité au trône de Jérusalem que vous vous proposez de rétablir. Mais ce soudan était un prince très-puissant. Il était petit-neveu de Saladin, et se nommait Malec-Sala; il tenait sous son empire, avec la Palestine et l'Égypte, les villes et pays de Damas. Il était bon général, exercé à la guerre, qu'il faisait continuellement aux Arabes, et toujours à la tête d'une armée de mamelucks, milice turque du Kapschak ou de la Circassie, qu'il s'était formée, et qui était destinée à détrôner la famille de Saladin.

Les derniers motifs ayant prévalu malgré les difficultés auxquelles on devait s'attendre, l'attaque de l'Égypte fut résolue, et on cingla vers Damiette. Aussitôt qu'on en aperçut les tours, toute la flotte se rassembla autour de la galère du roi. Les chefs montèrent sur son bord pour recevoir ses derniers ordres : « Il parut d'un air à inspirer » de la résolution aux plus timides[1]. *Vous pro-* » *mets*, dit Joinville, l'historien de cette croisade, » *que oncque si bel homme armé ne vis. Il pa-* » *raissait par-dessus de tous, depuis les épaules* » *en amont.* Quoiqu'il fût d'une complexion dé- » licate, son courage le faisait paraître capable » des plus grands travaux. Il avait les cheveux » blonds, et réunissait tous les agréments qui ac- » compagnent d'ordinaire cette couleur. On re- » marquait dans toute sa personne un je ne sais » quoi si doux en même temps et si majestueux, » qu'en le voyant on se sentait pénétré en même » temps de l'amour le plus tendre et du respect » le plus profond. La simplicité de ses armes, » simplicité qui n'excluait pas la propreté, lui » donnait un air plus guerrier que n'aurait pu » faire la richesse qu'il négligeait. »

Sa harangue fut courte : il parlait à des braves qui n'avaient pas besoin d'être excités à bien combattre; il s'attacha seulement à réveiller en eux les sentiments chrétiens qui auraient dû être le mobile de leur entreprise. Dans la crainte que le soin de veiller à sa conservation ne les rendît trop circonspects dans l'action, il leur dit : « Ne me regardez pas comme un prince en qui réside le salut de l'état et de l'église; vous n'avez en moi qu'un homme dont la vie, comme celle de tout autre, n'est qu'un souffle que l'Éternel peut dissiper quand il lui plaît. Marchons avec confiance; si nous restons victorieux, nous acquerrons au nom chrétien une gloire qui remplira l'univers; si nous succombons, nous obtiendrons la couronne du martyre. »

Il donne le signal; la chaloupe qui portait l'oriflamme précède les autres. Comme s'il y avait honte d'être prévenu, Louis entre dans la mer jusqu'aux épaules, l'écu pendu au cou, l'épée au poing. Une armée bordait le rivage; une flotte défendait le port. Vaisseaux et soldats furent en même temps attaqués avec fureur par les Français, quoiqu'ils n'eussent pas encore leur arrière-garde, retardée par les vents. La défense dura deux jours : deux jours de combats équivalant à deux batailles. Enfin l'opiniâtreté des Sarrasins céda à la bravoure française; ils abandonnèrent Damiette, sans penser à la défendre. Les Français en prirent possession, la munirent, la fortifièrent, et s'en firent un point d'appui pour le reste de l'expédition.

L'arrière-garde arriva; il fut décidé qu'on irait au Caire, et on fit des préparatifs pour passer le Nil. La possession de Damiette donnait la jouissance d'une rive; on se flatta d'autant plus aisément de s'emparer de l'autre, qu'on savait la mort de Malec-Sala, qu'une maladie venait d'enlever à la Massoure, comme il revenait en toute hâte de la Mésopotamie pour s'opposer aux croisés. En attendant Almoadin, son fils, qu'il avait laissé en Mésopotamie, les Sarrasins élurent pour commandant Facardin, l'un d'entre leurs chefs.

[1250] Alors commencèrent les désastres des croisés. Ils passèrent le Tanis, qu'ils avaient devant eux, par un gué que des transfuges leur indiquèrent. Robert, comte d'Artois, l'aîné des frères du roi, demande à passer le premier et à conduire l'avant-garde. Louis, qui se défiait de son bouillant courage, ne le lui accorda que sous la condition expresse qu'il n'attaquerait point que lui-même ne fût à portée de le secourir. Le comte promet tout : mais, à peine a-t-il passé le fleuve, qu'il fond sur les ennemis, dont la contenance lui paraît incertaine; il les disperse et les poursuit jusqu'aux portes de leur camp. En vain le grand-maître des templiers et les autres généraux, suspectant une fuite aussi précipitée, essaient de modérer l'ardeur du jeune prince : à leurs sages

[1] Velly, tom. IV, page 41.

Digitized by Google

remontrances il ne répond que par des insultes, et continue à marcher en avant. Frémissant d'indignation, mais n'osant toutefois l'abandonner, ils le suivent à l'attaque du camp, qui est surpris. Facardin est tué dans la mêlée; son armée, composée de soixante mille combattants, se débande, et perd à la fois son général, ses machines et son camp. Jamais témérité n'avait été couronnée d'un pareil succès; mais le comte semble prendre à tâche de lasser la fortune. Ce n'est point assez pour lui d'avoir dispersé l'ennemi; seul, il veut l'anéantir; et, sans attendre son frère, avec la poignée d'hommes et de chevaux qu'il a sous la main, et malgré les nouvelles remontrances de ses généraux, qu'il se croit de plus en plus autorisé à mépriser, il poursuit les fuyards, entre pêle-mêle avec eux dans la ville de la Massoure, et, toujours emporté par son ardeur, passe au-delà de la ville sans penser seulement à se l'assurer par un détachement. Il ne s'arrête que lorsqu'il se voit dans l'impossibilité d'atteindre les fuyards. Pendant qu'il s'opiniâtrait si imprudemment à leur poursuite, un musulman nommé Bondochar, simple mameluck, mais homme de tête, qui préludait à sa haute fortune, reconnaît qu'il n'est poursuivi que par une poignée d'hommes qui n'est pas soutenue. Il le fait remarquer à ses compagnons, en rallie plusieurs, et, avec le discernement d'un général, il marche droit à la Massoure, dont il s'assure. Il massacre le peu de chrétiens qu'il y trouve, puis ceux qui revenaient à la file, sans défiance d'y rencontrer un ennemi. Tous les généraux tombent sous ses coups, et avec eux le comte d'Artois. Bondochar fait publier que c'est le roi lui-même qui a été tué, et ranime ainsi le courage des musulmans, qui brûlent alors du désir de venger la honte de leur surprise.

Louis cependant avait passé le fleuve; mais il ne restait plus personne à secourir. A la nouvelle de ce désastre: l'effroi changea de côté, et il ne fallut pas moins que l'intrépide fermeté du roi pour résister à l'impétuosité des Sarrasins. Les Français ne furent point battus, ils contraignirent même l'ennemi à rentrer dans son camp avec une perte immense; mais, quelque considérable qu'elle pût être, l'issue de la bataille fut moins funeste aux Sarrasins, qui pouvaient se recruter, qu'à Louis, qui y perdit la moitié de son armée.

Devenus bien supérieurs, les Sarrasins changèrent leur manière de combattre; ils laissèrent les croisés assez tranquilles dans leur camp, craignant d'irriter ces lions, dont la fureur paraissait terrible: dans ce camp, où les uns pleuraient leurs amis, et gémissaient sur eux-mêmes, tourmentés par la douleur des blessures, dont l'ardeur du climat augmentait le danger; les autres se livraient au jeu et à la bonne chère, autant que leur situation le permettait, car les vivres vinrent bientôt à manquer. Ils arrivaient de Damiette par des bateaux; les coureurs ennemis, répandus sur l'autre bord du Nil, tuaient à coups de flèches les matelots, et s'emparaient de la cargaison: les remèdes et les secours de toute espèce pour les malades devinrent aussi rares que les vivres; une contagion mit le comble à tous ces maux.

Comme la plupart des chefs avaient été tués, comme presque tous les autres et le roi lui-même étaient languissants et dans une espèce de stupeur, à peine donnait-on des ordres. Il n'y avait plus de discipline; les cadavres restaient sans sépulture autour du camp, où on les jetait sans précaution: il s'en amoncela un grand nombre auprès d'un pont que Louis avait fait jeter sur le Tanis. La corruption des uns et des autres infecta l'air et les eaux; les petits poissons que le soldat en tirait, corrompus eux-mêmes, étaient plutôt un poison qu'une nourriture. Une si triste situation fit songer à la retraite; retraite de malades, de blessés, d'hommes exténués par défaut de nourriture, sous un soleil brûlant, devant une armée saine et active. On entassa des blessés ou languissants de maladies, le plus grand nombre qu'on put, dans les bateaux. On plaça le roi avec peine sur un cheval. On se distribua les postes; les moins faibles se chargèrent de protéger la marche.

Mais cette triste phalange ne se fut pas plus tôt ébranlée, que les ennemis l'assaillirent de tous côtés, de près, de loin, en queue et de front, à coups de dards, d'épées et de masses. Louis, dans ce moment, retrouva sa vigueur; il faisait avec les chevaliers qui l'environnaient des charges terribles. Pendant la fuite des ennemis, les Français tâchaient de gagner du terrain; mais ceux-là revenaient toujours plus nombreux. Les forces enfin abandonnèrent le monarque; il succombait, il allait être tué ou pris. Un chevalier nommé Geoffroy de Sargines le tira de la mêlée, reçut les coups qu'on lui portait, et le fit passer au-delà du pont. Gautier de Châtillon soutint longtemps seul sur ce pont l'effort des ennemis; mais ils l'abattirent à la fin, et, passant précipitamment par-dessus son corps hérissé de flèches, percé et meurtri, ils arrivèrent à une maison où gisait le monarque presque mourant. Des chevaliers le défendaient encore. Un huissier cria, sans commandement, que le roi ordonnait qu'on se rendît; que, s'ils ne le faisaient pas, ils exposaient sa personne. Les armes leur tombèrent des mains, qui furent aussitôt chargées de chaînes.

Le roi, ses frères et les seigneurs pris avec eux eurent beaucoup à souffrir de la soldatesque effrénée, jusqu'au moment où Louis put s'aboucher

Digitized by Google

avec Almoadin. Ils firent ensemble un traité assez avantageux pour des vaincus, réduits à une si extrême détresse : mais la catastrophe du soudan les replongea dans de nouveaux malheurs. Quelques émirs, mécontents ou jaloux, inspirèrent à leurs troupes des sentiments de révolte. Ils répandirent le bruit qu'Almoadin voulait garder pour lui et ses favoris la rançon du roi, sans leur en faire part; qu'il avait même dessein de se servir des prisonniers français, après qu'il aurait rompu leurs fers, pour se débarrasser de ceux qui lui étaient suspects, entre autres des mamelucks, qui faisaient dès-lors un corps puissant dans l'armée. Ces imputations soulèvent cette milice ombrageuse. Ils attaquent le jeune soudan à l'improviste : il se sauve dans une tour de bois sur le bord du Nil. Les révoltés y mettent le feu. Almoadin se jette dans le fleuve pour se sauver à la nage; mais il est percé de flèches avant d'arriver à l'autre bord.

Le roi se ressentit, ainsi que les autres prisonniers, de l'anarchie causée par cette rébellion. Les mutins s'emparèrent de sa personne. Les uns venaient lui demander insolemment leur part de sa rançon : ils allèrent même jusqu'à le menacer de massacrer sous ses yeux ses compagnons d'infortune et de le mettre lui-même à la torture; pendant que d'autres, témoins de son courage dans la bataille, admirant sa fermeté dans les fers, et touchés de sa patience et de sa douceur, lui offraient leur couronne. Il devint, en quelque manière, arbitre entre les émirs, et les rapprocha. On remit sur le tapis le traité dont l'exécution avait été suspendue par les troubles, et il fut suivi sans aucun changement. Le roi rendait Damiette pour sa rançon personnelle, n'ayant jamais voulu consentir à être mis à prix d'argent : pour ses frères et les autres prisonniers, il s'engageait à une somme de huit cent mille besans d'or [1] (cent mille marcs d'argent), dont le tiers serait payé comptant; et on stipula une trêve de dix ans. Louis laissa son frère Alphonse et un certain nombre de chevaliers en otage, et partit pour Damiette, d'où il envoya le premier paiement, qui délivra ces prisonniers. Le trésorier se vanta à Louis d'avoir gagné par ruse quelque chose sur le poids des espèces, auxquelles les Sarrasins ne se connaissaient pas. Le scrupuleux monarque ordonna que ce gain illicite fût restitué. Ce premier paiement, trop fort pour ce qui restait dans la caisse royale, fut formé des contributions volontaires des malheureux qui avaient échappé, tant par terre que par eau, à la fureur des Barbares, et qui s'étaient réfugiés à Damiette, et de tous les meubles et bijoux que la reine Marguerite, Jeanne, sa belle-sœur, et les dames de leur suite, purent retrancher à leur nécessaire, et qu'elles vendirent à des Juifs.

Le roi remit Damiette aux Sarrasins, et se rendit à Saint-Jean-d'Acre, où la reine l'avait déjà précédé. Il serait difficile de peindre la désolation de cette princesse quand elle avait appris la captivité de son mari. L'idée effrayante qu'elle s'était faite, peut-être avec raison, de la lubricité de la milice asiatique, lui causait des convulsions de désespoir. Elle s'imaginait toujours les entendre aux portes de son appartement : on mettait la nuit, dans sa chambre, un vieux chevalier pour la rassurer. Dans un de ses moments d'effroi, elle se jeta à ses pieds : « Jurez-moi, chevalier, lui dit-elle, que vous ferez tout ce que je vous demanderai. » Il le promit. « C'est, ajoute-t-elle, que, si les Sarrasins s'emparent de cette ville, vous me couperez la tête avant qu'ils me puissent prendre. — J'y songeais, » répondit-il.

[1251-53] Les princes et leur suite abandonnèrent le plus tôt qu'il leur fut possible cette plage funeste; mais, malgré leurs instances, le roi demeura en Palestine. Il avait une double intention : la première de ne point laisser sans espoir les chrétiens de ce pays qu'il était venu secourir, et de ne point perdre tout le fruit de ses peines; la seconde de forcer les infidèles à remplir, à l'égard des prisonniers, les conditions de la capitulation. Dans l'ivresse de leur succès, en prenant Damiette, ils avaient massacré les chrétiens sains et malades qu'ils y trouvèrent. Au lieu de garder auprès d'eux ceux dont ils espéraient la rançon, ils les envoyaient au loin dans le désert, afin que les travaux auxquels ils les assujettissaient fissent augmenter le prix du rachat; ils eurent même la mauvaise foi de retenir, sous mille prétextes, ceux dont ils avaient touché l'argent. Il n'y avait que la présence du monarque, l'estime dont il jouissait, la crainte qu'il inspirait encore dans son malheur, qui pussent mettre des bornes à ces vexations. Il réussit ainsi à rassembler autour de lui beaucoup de soldats et de chevaliers, que son départ aurait réduits à une perpétuelle captivité. Il releva les fortifications de plusieurs villes, et accorda entre eux les princes chrétiens de la Palestine. Ceux qui lui donnèrent le plus de peine furent les chevaliers de Saint-Jean et ceux du Temple, dont les prétentions et les priviléges se croisaient : il les mit en état, s'ils fussent restés unis, de se soutenir contre les infidèles, en attendant les secours qu'il ne désespérait pas de leur apporter. Ce fut l'ouvrage de quatre années de séjour, pendant lesquelles il s'occupa des mêmes actions de justice et de bienfaisance que celles qu'il exerçait dans son royaume.

Il régnait véritablement par sa vertu; ce fut elle

[1] Besans ou bisantins, monnaie de Bysance ou de Constantinople, de la valeur d'un huitième de marc d'argent, et par conséquent équivalant à 6 à 7 fr. d'aujourd'hui.

Digitized by Google

qui le sauva du poignard du prince des Assassins, qu'on appelait le *Vieux de la Montagne*, redouté dans tout l'Orient. Ce souverain d'une petite contrée dont on ignore la position exacte, et que l'on place dans les montagnes de la Syrie, ou dans celles de la Perse, mettait à contribution les rois. Il avait fait bâtir un palais délicieux, dans lequel il renfermait des jeunes gens dont il fascinait l'esprit par la jouissance de tous les plaisirs; il leur inculquait la persuasion qu'ils goûteraient pendant toute l'éternité, dans le paradis céleste, les voluptés dont il les enivrait dans le terrestre; qu'ils en jouiraient s'ils obéissaient à ses ordres, quels qu'ils fussent, au risque même de leur vie. Ces fanatiques, envoyés à une cour, demandaient des présents au nom de leur prince. Si le roi refusait, il fallait qu'il prît bien des précautions pour échapper à leur zèle sanguinaire : car que ne peut pas un homme qui s'est dévoué à la mort?

Il en arriva deux auprès du monarque français. Admis à sa présence, ils lui dirent : « Connaissez-vous notre maître? » Il répondit froidement : « J'en ai entendu parler. — Comment, répliquèrent-ils, est-ce là l'estime que vous faites de celui de qui dépend votre vie? Tous les sceptres se baissent devant lui : c'est par sa permission que vous vivez. Le roi de Hongrie, le sultan d'Égypte, tous les princes de l'une et de l'autre loi lui ont rendu leurs devoirs; et vous, depuis si longtemps que vous êtes en Orient, vous ne lui avez envoyé ni présents ni remerciements. Hâtez-vous de lui payer l'usufruit de votre vie, qui ne sera pas longue, si vous ne vous soumettez point à ses ordres. » Louis les remit à un autre instant pour avoir sa réponse; et, quand ils revinrent, ils trouvèrent les grands-maîtres des deux ordres et d'autres seigneurs qui leur dirent « qu'on ne parlait point à un roi de France ainsi qu'ils l'avaient fait; que, dans le respect pour le droit des gens, on les eût fait jeter à la mer, et qu'ils eussent à se représenter sous quinzaine avec d'autres lettres de leur maître, pour faire satisfaction de leurs imprudentes menaces. » Quinze jours ne se passèrent pas que de nouveaux ambassadeurs lui apportèrent la chemise et l'anneau de leur prince. La chemise qui touche le corps, et l'anneau qui est le sceau du mariage, marquaient la disposition du *Vieux de la Montagne* à contracter une union étroite avec le roi des Français. L'aventure finit par des présents réciproques. La crainte peut-être avait saisi le vieux prince; il n'était rien moins qu'invincible: déjà il était tributaire des chevaliers de la Palestine, et, cinq ans après, les Tartares, dans une de leurs excursions, détruisirent le Paradis, et dispersèrent les adeptes et leurs houris.

[1254] Le roi aurait pu profiter de la déférence générale pour visiter les lieux saints et achever son pèlerinage. Certainement il aurait été reçu avec respect dans Jérusalem, quoique cette ville fût entre les mains des infidèles; mais on lui fit observer qu'il était au-dessous de la dignité d'un grand monarque d'entrer en suppliant dans une ville dont il s'était promis la conquête, et pour laquelle il avait fait de si grands efforts. Il renonça donc à ce projet, et dès ce moment il tourna les yeux vers la France. Blanche, sa mère, établie régente, était morte il y avait plus d'un an; raison péremptoire pour ne pas retarder davantage son retour.

Il s'embarqua avec la reine et ce qui lui restait de sa cour, augmentée d'un fils, dont Marguerite était accouchée à Damiette, trois jours après avoir reçu la nouvelle de la captivité de son mari. On le nomma Tristan, parce qu'il était né dans les tristes circonstances de cette malheureuse entreprise. Pendant que l'on voguait à pleines voiles vers l'île de Chypre, une secousse violente ébranle le vaisseau à la vue d'une petite île déserte : on juge qu'il a touché, et sa visite montre le danger de continuer la route sur ce navire, fait exprès pour contenir beaucoup de monde : il n'y en avait point d'autre. On propose au roi de débarquer. Il refuse; on le presse : « Pourquoi, dit-il, tant d'instances? — C'est, lui répond-on, que la conservation de quelques malheureux matelots importe peu à l'univers; mais rien ne peut égaler le prix d'une vie comme celle de votre majesté. — Or, sachez, reprend ce généreux prince, qu'il n'y a personne ici qui n'aime son existence autant que je puis aimer la mienne. Si je descends, ils descendront aussi; en me rembarquant sur quelque navire qu'on m'enverra, moins grand que celui-ci, je serai obligé de laisser la plupart dans une terre étrangère, peut-être sans espérance de revoir jamais leur pays. J'aime mieux mettre en la main de Dieu ma vie, celle de la reine et de nos trois enfants, que d'exposer tant de personnes à un si triste sort. » Le dommage fut réparé. Il acheva heureusement son voyage, pendant qu'en effet ceux qui quittèrent le bâtiment restèrent plus de deux ans sans trouver moyen de retourner en France. Il est rare qu'un monarque, qu'un prince, quelqu'un enfin, distingué par sa naissance ou ses dignités, se mette ainsi au niveau des autres hommes. Cette humilité lui venait de la persuasion du néant de toutes les grandeurs en présence du souverain Être. « Sénéchal, disait-il à Joinville après une affreuse tempête qui avait pensé les engloutir : or, regardez si Dieu n'a pas montré son grand pouvoir, quand, par un seul des quatre vents, le roi, la reine, ses enfants, et tant d'autres personnages, ont pensé abîmer. Ces dangers

sont des avertissements et des menaces de celui qui peut dire : Or, voyez-vous que je vous eusse tous laissé noyer, si j'eusse voulu? » Il paraissait étonnant au pieux monarque que les gens de mer, séparés de la mort par une simple planche, y pensassent si peu. Il établit une police sévère sur son vaisseau ; les jurements étaient punis, le jeu défendu. La prière se disait à des heures fixes, quand le temps le permettait ; on faisait des instructions chrétiennes aux matelots, surtout aux jeunes ; et le monarque ne croyait pas au-dessous de lui d'animer ces exercices par sa présence.

Le sire de Joinville, qui nous a conservé ces détails, était assez familier avec lui pour se permettre des observations qu'on pourrait regarder comme tenant de la remontrance. Le roi descendit dans un petit port de Provence, où on ne l'attendait pas. Il n'y avait ni chevaux ni commodités propres au transport de tant de personnes et de leurs équipages : heureusement l'abbé de Cluni, qui se trouvait dans le voisinage, lui amena deux chevaux. Il eut à cette occasion une audience qui parut longue : « N'est-il pas vrai, sire, dit Joinville au roi, que le présent du bon moine n'a pas peu contribué à le faire écouter si longuement? — Il en peut être quelque chose, répondit le roi. — Jugez donc, sire, reprit le bon chevalier, ce que feront les gens de votre conseil, si votre majesté ne leur défend pas de prendre de ceux qui ont affaire par-devant eux : car, comme vous voyez, on en écoute toujours plus volontiers. » Le roi sourit, sentit la sagesse de l'avertissement; « et, ajoute le sénéchal, il ne l'oublia pas. »

Il trouva son royaume en bon état. Pendant son absence, il n'avait été troublé que par les désordres des pastouraux. On appela ainsi des hommes possédés d'un enthousiasme fanatique, qui saisit principalement les gens simples de la campagne, de petits cultivateurs, et surtout les bergers. Leur association commença par les exhortations véhémentes d'un nommé Jacob, natif de Hongrie, échappé des cloîtres de Cîteaux. Il prêchait la croisade, non, disait-il, aux gentilshommes et aux riches, dont Dieu rejetait l'orgueil ; mais aux pauvres et aux petits, auxquels Dieu avait réservé l'honneur de délivrer le roi et les lieux saints. La Sainte Vierge et les Anges lui avaient apparu et commandé de rassembler les fidèles pour la sainte expédition.

Bientôt le *maître de Hongrie*, ainsi l'appelait-on, fut environné de disciples, hommes de tous états, femmes et enfants, dont on fait monter le nombre à cent mille. Il leur distribua des drapeaux chargés de devises et de représentations de ses visions, leur donna des chefs, tous prédicateurs comme lui. Le sujet de leurs discours changea à mesure qu'ils se renforçaient. Après n'avoir parlé que de piété et de dévotion, ils se mirent à invectiver contre les moines, les chanoines, les évêques et la cour de Rome. Ils se donnaient la licence d'exercer, quoique laïcs, les fonctions du culte, confessaient, *dépeçaient* les mariages, les *refaisaient*, accommodaient la morale chrétienne à leurs idées et à leurs intérêts; et ces intérêts étaient un libertinage affreux qui s'introduisit dans ce ramas d'hommes grossiers, ignorants et oisifs. Quand Jacob prêchait, il était environné de satellites, prêts à se jeter sur ceux qui oseraient le contredire. Un clerc eut cette hardiesse à Orléans. Il entreprit de réfuter *le maître* : pour toute réponse, un de ses disciples lui fendit la tête d'un coup de hache.

La régente toléra d'abord ces rassemblements de croisés, parce qu'elle n'y voyait que des secours qui se préparaient pour son fils. Jacob, à la tête de sa troupe, fut bien reçu dans Paris. En faisant les fonctions sacerdotales, il se décora, dans l'église de Saint-Eustache, des ornements pontificaux ; il prêcha avec son arrogance ordinaire, et, comme il était soutenu par la populace, les membres de l'université, plus savants que guerriers, dit Mézeray, et de plus intimidés par l'assassinat de quelques prêtres victimes de ces furieux, se barricadèrent dans leurs colléges, et ne durent leur salut qu'à cette prudente précaution.

Pareilles scènes se passaient à Amiens, à Orléans, à Bordeaux, et dans d'autres villes, où les lieutenants de Jacob, aussi bien accompagnés que leur général, exerçaient leur mission. Ces excès étonnèrent la régente. Elle se repentit de ne les avoir pas arrêtés dans le principe, et prit des mesures sages, les moins rigoureuses cependant qu'il fut possible, contre des fanatiques, la plupart plutôt séduits que méchants. Blanche ordonna qu'on laissât passer, qu'on aidât même ceux qui voudraient s'embarquer, ou quitter le royaume de toute autre manière : on saisit les chefs, dont on ne fit que peu de ces exemples sanglants qui aigrissent plutôt les persécutés qu'ils ne les corrigent. Ce défaut de chefs, le besoin de vivres, le dégoût et l'ennui d'une vie errante, en rappelèrent beaucoup dans leurs demeures champêtres, où ils reprirent leurs travaux ordinaires. Ainsi s'écoula ce torrent, parce qu'on lui ouvrit un passage ; et Louis, à son retour, n'en trouva que de faibles traces.

L'université lui causa quelque embarras. On peut se rappeler que les jacobins et les cordeliers, reçus dans son sein, à condition de ne point enseigner publiquement, ouvrirent leurs écoles quand l'université ferma les siennes, à l'occasion de l'excommunication de Philippe-Auguste : l'interdiction

Digitized by Google

de l'instruction, qui rendait oisifs une multitude d'écoliers, et faisait fermenter le mécontentement dans ces jeunes têtes, était, pour un corps enseignant, un grand moyen de soutenir ses priviléges, ou d'en obtenir du gouvernement, que cette suspension inquiétait. Si, dans ces temps de crise, les religieux continuaient de donner leurs leçons, l'université n'avait plus rien à espérer de cette interruption qui lui avait été quelquefois si utile. Elle fit donc un décret qui portait qu'aucun ne serait reçu dans son sein s'il ne s'obligeait par serment à obéir à ses statuts faits à ce sujet. Les religieux refusèrent de s'engager. Après bien des débats, l'affaire fut portée devant le pape, dont le tribunal était saisi d'une autre plus importante, en ce qu'elle touchait la discipline de l'église gallicane.

Les atteintes que les religieux mendiants y portaient se connaissent par une bulle d'Innocent IV, donnée même avant les derniers troubles de l'université : « Pour garder les droits à chacun, dit le » souverain pontife, et spécialement aux évêques » et aux curés, qui sont la vraie hiérarchie ecclé» siastique, les réguliers ne pourront point, aux » jours de fêtes, recevoir les séculiers à l'office » divin, ni à la confession, sans la permission de » l'ordinaire. Ils ne feront aucun sermon chez eux » pendant qu'on célèbrera l'office divin aux jours » de fêtes dans les paroisses, ni dans les autres » églises, sans l'ordre des évêques et des curés » des lieux. » Telle a toujours été la discipline de l'église de France. L'histoire ne doit pas la laisser ignorer. Dans ce procès sur la discipline se trouve souvent mêlée l'université, parce que si les religieux en général se soumettaient à l'ordinaire, ceux qui étaient admis au doctorat se prétendaient, par ce titre, exempts de l'examen et de la juridiction épiscopale, quand ils voulaient confesser et prêcher. Il y eut sur ces matières, pendant six pontificats, plus de quarante bulles, atténuantes, confirmantes, explicatives, souvent contradictoires. Cette guerre de plume fut très-animée.

Les adversaires répandirent avec profusion les critiques, les satires, les personnalités aigres et mordantes. Le roi ne se mêla de ces querelles que pour adoucir les esprits; elles se seraient plus envenimées s'il avait fait agir l'autorité. Elles ne finirent point, mais s'assoupirent.

[1255-69] Les quinze années qui s'écoulèrent après le retour du roi présentent peu d'événements importants pour la postérité; mais les contemporains durent s'estimer heureux de vivre dans une période de temps qui fournissait peu de matériaux à l'histoire. Son silence est quelquefois le signe du bonheur. Il se rencontre néanmoins dans cet espace de temps des faits qui méritent d'être recueillis. Le premier est une conciliation entre les enfants de la comtesse de Flandre, Marguerite, fille de Baudoin, premier empereur de Constantinople, et veuve de Bouchard d'Avesnes et de Guillaume de Dampierre. Elle voulut partager de son vivant ses états aux enfants des deux lits. Jean d'Avesnes, partagé du Hainaut, crut apercevoir dans sa mère de la prédilection pour Guy de Dampierre, son frère, qui obtint la Flandre. Il s'en plaignit amèrement, et s'échappa contre elle en propos insultants. Le roi, invoqué dans cette discussion que le sort des armes tenait encore en balance, termina le différend au désir de la mère, et ordonna que le griffon que les d'Avesnes portaient dans leurs armes serait peint désormais sans langue et sans griffes. C'est un talent dans un prince de proportionner la peine à la faute; c'en est encore un de savoir adoucir la remontrance.

« Une femme de qualité, vieille et fort parée, » lui demanda un entretien secret. Il la fit entrer » dans son cabinet, où il n'y avait que son con» fesseur, et l'écouta aussi longtemps qu'elle vou» lut. Madame, lui dit-il, j'aurai soin de votre » affaire, si de votre côté vous avez soin de votre » salut. On dit que vous avez été belle; ce temps » n'est plus, vous le savez. La beauté du corps » passe comme la fleur des champs : on a beau » faire, on ne la rappelle pas. Il faut songer à la » beauté de l'âme, qui ne se fane pas. Ayez soin » de votre âme, madame, et j'aurai soin de votre » affaire. » L'historien qui rapporte ce fait présume que la coquette se corrigea.

Les officiers du comte d'Anjou avaient jugé en sa faveur un procès dans lequel un de ses vassaux réclamait un château qu'il prétendait lui appartenir. Le condamné appelle au roi. Le comte, indigné de sa hardiesse, le fait mettre en prison. Les plaintes de l'opprimé parviennent à Louis : il le fait mettre en liberté. Mais le plaignant n'avait pas d'argent pour suivre son procès; la crainte de désobliger le frère du roi lui fermait toutes les bourses, et en même temps le privait d'avocats. Louis lui en nomme un, lui avance de l'argent, et, l'affaire scrupuleusement discutée, le comte est condamné, et l'appelant réintégré dans son château.

Une cause à peu près pareille suscita un procès par-devant le conseil du roi pour lui-même ; il y était présent. Le possesseur de la terre en litige produisait, comme pièce probante, une charte revêtue de toutes les formes, et même du sceau; mais ce sceau était brisé et en partie effacé. Sur ce défaut, les conseillers étaient prêts à rejeter la pièce. Louis se fait apporter d'autres chartes du même temps, en confronte les sceaux

avec celui qu'on présentait, remarque dans ces débris quelques restes qui lui en rendent l'authenticité probable, et se condamne lui-même.

On connaît son inflexible sévérité dans l'exercice de la justice; c'est pourquoi toute la cour tremblait pour la vie d'Enguerrand, baron de Couci, coupable d'un meurtre affreux. Il avait fait pendre, comme braconniers, deux jeunes gens de considération, qui s'exerçaient à tirer de l'arc dans une de ses forêts. Malgré les priviléges qu'il alléguait, le roi le fit enfermer dans la tour du Louvre et comparaître devant son tribunal. Couci, amené en sa présence, demanda qu'il lui fût permis, selon la coutume pratiquée à l'égard des barons, d'appeler auprès de soi ses parents pour prendre leur conseil. Tous ceux qui siégeaient avec le roi se levèrent et se joignirent à l'accusé comme parents. Louis l'était lui-même. Il demeura presque seul sur son tribunal, garni de trop peu de juges pour prononcer une sentence de mort. Il se laissa toucher par les prières de tant de personnes distinguées, et condamna du moins le coupable à la fondation de deux chapelles, où se ferait l'office pour le repos de l'âme des défunts, et il permit que, selon la loi des compensations, qui n'était pas tout à fait hors d'usage, le criminel rachetât sa vie pour une somme de dix mille livres, qui fut employée à bâtir l'hôpital de Pontoise.

Cet Enguerrand était frère puîné et héritier de Raoul de Couci, blessé mortellement à la bataille de la Massoure, et le héros d'une tragique aventure qui a exercé la verve de nos poëtes. On doit se rappeler que chaque chevalier avait une *dame de ses pensées*, à laquelle il rendait des soins respectueux : mais la retenue des chevaliers, si vantée, n'était pas toujours telle qu'on ne pût quelquefois la suspecter. Raoul de Couci s'était dévoué au servage de Gabrielle de Vergy, épouse du seigneur de Fayel, qui prit de l'ombrage de cet attachement. Raoul, sentant sa mort inévitable et prochaine, appelle son écuyer, lui donne une lettre, lui ordonne de la porter, avec son cœur, renfermé dans un vase, et de remettre l'un et l'autre à la dame de Fayel. L'écuyer revenu de la Terre-Sainte, et rôdant autour du château pour s'acquitter de sa commission, est rencontré par le mari. Il lui arrache la lettre et le vase, livre le cœur à son cuisinier pour en faire un ragoût qu'il savait plaire à sa femme, la regarde avec une maligne joie se repaître de ce mets affreux, et lui montre ensuite la lettre et le vase. Pendant que Gabrielle lit, son visage se couvre d'une sombre tristesse, avec toutes les marques d'un désespoir concentré, et, sans éclater en plaintes et en reproches, elle dit : « Puisque j'ai mangé une si noble viande, et que mon estomac est le tombeau d'une nourriture si précieuse, je n'y en mêlerai jamais d'autre. » Elle s'enferme dans son appartement, et se laisse mourir de faim.

Il y a peu de règnes pendant lesquels la paix avec l'Angleterre ait été aussi soutenue que pendant celui de Louis IX; mais on peut douter s'il ne l'acheta pas un peu cher. Contre l'avis de son conseil, la seule fois, dit-on, qu'il s'en était écarté, il rendit à Henri III, roi d'Angleterre, le Limousin, le Querci, le Périgord, qui avaient été confisqués sur Jean-sans-Terre. Il ajouta la promesse de l'Agénois et de la Saintonge, si Alphonse, son frère, mourait sans enfants. Il est vrai que Henri, sans doute en reconnaissance de si beaux dons, donna à l'hommage qu'il fit au roi de France un éclat auquel le vassal ne se prêtait pas volontiers dans ces sortes de cérémonies. Il se prosterna devant le trône de Louis, avec ses enfants, se reconnut son homme-lige, lui prêta serment de fidélité, se mit sous sa protection, et, un des fils du roi étant mort, il aida lui-même, comme les autres princes, à porter son corps à la sépulture. On a blâmé cette générosité de Louis, dont il donna dans le temps des raisons assez mauvaises en politique, comme le scrupule de retenir des biens dont la confiscation lui paraissait avoir été injuste, et le désir de se procurer par-là une paix constante avec l'Angleterre; mais c'était faire affront à la cour des pairs, qui avait prononcé cette confiscation après mûre délibération sous Philippe-Auguste; et c'était aussi un mauvais moyen d'éviter la guerre que d'augmenter le territoire, et par-là les forces et la puissance d'un ennemi déjà si redoutable.

Il n'y a pas de services que Louis, toujours généreux à l'égard de Henri, ne se soit empressé de lui rendre. Celui-ci avait établi gouverneur dans ses provinces situées en France, et avec tous les pouvoirs de vice-roi, Simon de Montfort, comte de Leicestre par sa mère, beau-frère de Henri, dont il avait épousé la sœur, et le plus jeune des fils du fameux Simon qui avait commandé la croisade contre les Albigeois. Leicestre en avait usé dans son gouvernement de manière à soulever les seigneurs les plus puissants du pays. Sur les plaintes qu'ils formèrent, le comte passe en Angleterre pour se justifier près de Henri; mais ce fut avec une hauteur et une arrogance faites pour blesser son maître, lors même qu'il eût été innocent. De là entre eux une haine dont chacun saisit toutes les occasions de donner à l'autre des preuves. Celle de Leicestre fut favorisée par les circonstances. L'Angleterre était alors dans toute l'ardeur d'une discorde civille entre

le prince et les barons, à l'occasion de diverses chartes de liberté, accordées et révoquées tour à tour par le faible monarque. Le comte fomente les mécontentements, obtient un éclat, lève des troupes, attaque celles que lui oppose son souverain, les dissipe, et parvient à s'emparer de la personne de Henri et de celle de son fils Édouard. C'est dans ces occurrences malheureuses que plus d'une fois l'arbitrage de Louis fut réclamé également par le prince et par les barons. Il s'employa avec zèle à les accorder, mais il ne put y réussir; et de leurs transactions avec lui il ne demeura que le témoignage, si honorable pour Louis, d'avoir été jugé par tous les partis assez juste et assez impartial pour les accommoder en effet.

Louis porta le même esprit de conciliation dans des différends survenus entre les comtes de Châlons et de Bourgogne; entre ceux-ci et Thibault V, comte de Champagne et roi de Navarre; entre les comtes de Bar et de Luxembourg. Les politiques de son conseil le blâmaient de son empressement à pacifier. Ne vaudrait-il pas mieux, disaient-ils, les laisser se battre entre eux, pour profiter ensuite de leur affaiblissement? « Si je suivais vos avis, leur répondit-il, je serais privé de la grâce de Dieu, qui me commande d'accorder les querelles entre les princes chrétiens, et je perdrais la bienveillance de mes voisins, lesquels, s'apercevant de ma malice, se joindraient pour m'attaquer, et me trouvant abandonné de Dieu, ils me vaincraient aisément. »

Ainsi Dieu, le désir de lui plaire, la crainte de l'offenser, étaient toujours dans sa bouche et dans son cœur. Cette disposition habituelle ne pouvait exister sans des élans de dévotion qui paraîtraient fort étranges dans notre siècle, puisqu'ils parurent tels dans le sien. Il eut dessein de se faire moine. Ce ne fut pas une simple velléité, mais une résolution si bien prise, que la reine, ses enfants, son confesseur lui-même, eurent beaucoup de peine à le faire revenir de cette idée. Cependant ce même homme, qui croyait devoir sacrifier jusqu'à sa liberté à la religion, était ferme contre les abus qu'on prétendait autoriser des lois de l'église. Les excommunications étaient alors très-fréquentes, et si ordinaires, que les personnes frappées des foudres de l'église ne s'embarrassaient plus de se faire absoudre, ni par conséquent de réparer les torts pour lesquels elles avaient encouru les censures. Les évêques se plaignirent au roi de cette négligence, et le prièrent de forcer les excommuniés à se faire absoudre dans l'année. Louis voulut bien s'y engager, mais à condition que ses juges examineraient si l'excommunication était justement prononcée. Cet arrangement ne plut pas aux évêques. « Mais, leur dit le monarque, voilà le duc de Bretagne qui avait été excommunié par l'évêque de Nantes; sept ans après, l'excommunication a été déclarée à Rome indûment fulminée. Si j'avais forcé le comte à la faire lever dans l'année, je l'aurais injustement engagé à des satisfactions qu'il ne devait pas. » Les évêques retirèrent leur requête. Jamais saint Louis ne permit que la juridiction ecclésiastique empiétât sur la royale, et il eut toujours grand soin de contenir la première dans de justes bornes.

On remarque cette attention dans son code intitulé: *Établissements de saint Louis*. Il ne parut qu'un an avant sa mort; mais c'est l'ouvrage de toutes les années pacifiques de son règne, le fruit du travail de personnages d'une habileté et d'une probité reconnues, chargés de surveiller la conduite des juges et l'exercice de la police. Il prenait ce soin lui-même. On trouve dans ses institutions des réglements pour le commerce, auquel les voyages d'Asie avaient donné quelque activité. Saint Louis s'y est appliqué surtout à débrouiller les chaos des lois féodales et à assurer les propriétés; il fixe les ressorts des juridictions, les causes ou délits dont la connaissance leur est attribuée, le droit d'appel, depuis le seigneur châtelain jusqu'au souverain : par-là il a préparé l'affranchissement des bourgeois des villes, et donné lieu à la formation de ce qu'on a appelé depuis le *tiers-état*. Le vagabondage est sévèrement défendu; des patrouilles réglées sont ordonnées dans les campagnes et sur les chemins, et les habitants des lieux où un crime s'est commis en sont rendus responsables.

Comme les asiles étaient sacrés, et leur inviolabilité réputée tenir à la religion, Louis ne les abolit pas; il défendit, au contraire, que les criminels fussent pris dans l'église; mais il ordonna que le clergé les mettrait dehors, et que, s'il ne les chassait pas, les officiers royaux pourraient les aller prendre jusqu'au pied des autels. Les péages très-fréquents, qui gênaient la communication, furent ou retranchés ou supprimés. Il fut défendu au juge d'acheter des biens dans l'étendue de sa juridiction; la peine du talion fut proscrite, sans distinction d'états ni de personnes. Le roi donna plus de force et d'authenticité aux lois déjà faites pour suspendre les guerres particulières pendant quelques jours de la semaine; il prit même assez d'empire sur la coutume pour les faire cesser des semaines entières, qu'on appelait *les semaines le roi*.

S'il ne put abolir les duels judiciaires, il fit du moins observer les lois rigoureuses de ces combats; lois bien capables de les rendre moins fréquents, en portant d'avance la terreur et l'effro-

Digitized by Google

dans le cœur des champions. Avant qu'il leur fût permis de combattre, ils subissaient un interrogatoire sévère, accompagné d'exhortations et de serments. On récitait solennellement sur eux l'office des morts, comme s'ils n'en devaient pas revenir, et on les avertissait que le vaincu serait traîné hors de la lice par les pieds, et attaché au gibet. Pendant ces lugubres cérémonies, la réflexion pouvait amener le repentir ou le désistement. S'ils persistaient, les juges du camp donnaient le signal après qu'on leur avait répété la funeste sentence d'être traîné par les pieds et pendu ; sentence qui devait être exécutée sur le mourant comme sur le mort, car il pouvait arriver que le vaincu ne fût que blessé. Ceux qui se louaient pour ces sortes de combats subissaient, sans grâce, le sort destiné à leurs commettants. On l'avait ainsi réglé, de peur que l'assurance d'être exempts du dernier supplice ne les disposât à ne point employer tous leurs efforts contre l'adversaire avec lequel ils se seraient arrangés d'avance. Ces sortes de combats se prescrivaient judiciairement, non-seulement pour venger des affronts ou des violences personnelles, mais encore pour obtenir la possession disputée de terres, seigneuries ou autres propriétés.

Les *semaines le roi* furent très-utiles à Charles d'Anjou, frère de Louis, pour la conquête de Naples et de la Sicile. Depuis long-temps les empereurs et les papes ne cessaient d'attiser le feu d'une guerre acharnée, dont le terme semblait être la destruction des uns ou des autres. Les princes de la maison de Souabe, qui occupaient le trône impérial, avaient encore irrité le dépit des papes par une alliance qui, leur donnant Naples et la Sicile, avait considérablement accru leur puissance en Italie. Frédéric II, l'un des princes les plus illustres que l'Allemagne ait eus pour chefs, avait été, pour cette raison, plus en butte qu'aucun autre, soit aux menées sourdes, soit aux agressions découvertes des souverains pontifes. Il avait soutenu leurs attaques avec vigueur : mais, s'il en sortit avec gloire, les fatigues qui en furent inséparables abrégèrent de beaucoup sa carrière. Conrad IV, son fils, digne par son énergie de remplacer un tel père, en eut une bien plus courte encore. A peine il était sur le trône, que, par le crime de Mainfroi, son frère naturel, le poison vint trancher ses jours. Il laissa pour héritier de ses états et de ses dangers un fils encore au berceau, connu sous le nom de Conradin.

Le pape Urbain IV, comme seigneur suzerain du royaume de Naples, se déclare tuteur de cet enfant, et à ce titre se met en possession de ses états. Mainfroi prend la même qualification, et s'en autorise pour chasser l'armée du pape, qui fait en vain prêcher une croisade contre lui. Il bat les croisés qu'on lui oppose, et, victorieux de toutes parts, il dépouille un masque dont il n'a plus besoin, et se fait poser la couronne sur la tête. Urbain, dans l'impuissance de conserver le patrimoine de son pupille, avisant aux moyens d'en priver au moins l'usurpateur, se croit autorisé à disposer d'un royaume dont il est suzerain, et l'offre en conséquence à Charles, frère de saint Louis, comte d'Anjou de son chef, et de Provence par sa femme. Sourd aux conseils généreux et timorés de son frère, Charles accepte l'offre en 1266, passe en Italie, est couronné à Rome ; puis entre dans la Pouille, à la tête d'une nouvelle armée de croisés. Il rencontre Mainfroi près de Bénévent, lui livre bataille, et le défait. Mainfroi même est tué dans la mêlée, et laisse une fille nommée Constance, qu'il faut remarquer en ce que, mariée alors à Pierre-le-Grand, roi d'Aragon, elle lui porta des droits que nous verrons se réaliser sous peu, et d'une manière bien tragique pour les Français.

Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile par la mort de Mainfroi, tarda peu à avoir un nouvel ennemi à combattre. Conradin, à la tête d'une armée d'Allemands, que ses grâces, sa jeunesse et ses malheurs avaient attachée à sa fortune, venait reconquérir l'héritage de ses pères. Mais que pouvait une expérience de seize ans contre un prince consommé dans l'art de la guerre? Les deux armées se rencontrèrent à Aquila dans l'Abbruzze. Celle de Conradin, victorieuse au premier choc, s'étant débandée pour piller le camp de Charles, fut chargée par une troupe de Picards, qui la défit entièrement. Conradin échappa à ce désastre, et il était près de s'embarquer et de se dérober à toutes les poursuites, lorsqu'il fut arrêté et livré à Charles, qui remit à un tribunal composé de juges de toutes les parties du royaume à prononcer sur le sort du jeune prince. Mais cet appareil de justice et d'impartialité n'avait été imaginé que pour sauver des apparences trop odieuses. Ce jeune héros, dont le crime avait été de se commettre aux hasards de la guerre pour réclamer les droits les plus légitimes, fut jugé digne de mort. La sentence fut exécutée publiquement à Naples : et ce fut la main du bourreau, qui, en 1268, éteignit cette illustre maison de Hohen-Stauffen, ou de Souabe, qui avait donné à l'Allemagne six des plus grands empereurs qui l'aient gouvernée.

Des historiens ont prétendu excuser le roi de Naples, en disant que la vie de Conradin aurait été la mort de Charles. Affreuse politique qui punit par un supplice présent un mal qui pouvait ne pas arriver ! Ce Charles s'est montré sur le trône

Digitized by Google

soupçonneux, dur, tyran, sombre, haï de ceux même qui l'y avaient placé. Plusieurs revinrent en France, d'autres s'établirent dans la conquête, et ce fut la seconde fois que les Français donnèrent des maîtres à cette partie de l'Italie : deux cent vingt ans auparavant ils l'avaient soumise, conduits par les fils de Tancrède de Hauteville, connus sous la dénomination de *rois normands*.

On voit par-là que le Français n'a besoin que d'être conduit pour tenter les choses les plus difficiles; de même, tranquille dans ses foyers, il déploie une égale ardeur pour les sciences et les arts, quand il a l'exemple d'un prince qui les aime et qui les protége : tel fut Louis IX. Les savants, comme nous l'avons déjà dit, trouvaient auprès de lui un accueil favorable, des distinctions flatteuses, des encouragements et des récompenses. Outre ses bienfaits à l'université de Paris, il en créa une à Bourges, augmenta celle de Toulouse, fit des dons importants à la Sorbone, et la rendit dépositaire de livres très-précieux pour le temps, et qui ont commencé sa bibliothèque. Il est à remarquer que les premiers de nos poëtes et de nos historiens qui ont écrit en français, Guillaume de Lorris et Ville-Hardouin, vivaient pendant son règne. On croit que ce fut lui qui engagea Vincent de Beauvais, dominicain célèbre, à écrire le *Miroir historial*, que nous avons encore. Aux fondations littéraires il ajouta des fondations pieuses; la Sainte-Chapelle, divers hôpitaux, et entre autres celui des Quinze-Vingts, et des couvents pour les dominicains, pour les cordeliers et pour les carmes. Ses faveurs tombaient avec profusion sur tous ces ordres. Il a fait des dépenses considérables en châsses, bijoux et ornements pour les monastères de Saint-Denis et d'autres églises. Louis savait qu'on le blamait de ces prodigalités; mais il répondait : « Si argent projetais en piafes et ribauderies, cil qui se deult ne m'offalerait mie. » (Si j'employais mon argent en faste et en débauches, tel se plaint de moi, qui se garderait alors de me blamer.)

On ne doit pas mettre au nombre des générosités répréhensibles ce qu'il dépensait pour l'éclat du trône et la solennité des fêtes qu'il rendait nationales. Le peuple montra la part qu'il prenait à la satisfaction du souverain dans les réjouissances qui eurent lieu lorsqu'il maria sa fille Elisabeth à Thibault II, roi de Navarre, et son fils aîné, Philippe, avec Isabeau d'Aragon. Lorsqu'il fit chevalier ce même Philippe, et Robert, son neveu, fils de Robert, son frère, tué à la Massoure, tout Paris fut tapissé, et ses habitants se livrèrent à cette vraie joie qui caractérise l'affection. Aussi Louis, touché de ces marques d'attachement, disait dans une effusion de tendresse à Philippe, son fils, qui devait lui succéder : « Beau fils, je te prie que te fasses aimer du peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vint d'Écosse, ou quelque lointain étranger, qui gouvernât bien et loyaument, que tu te gouvernasses mal à point et en reproche. »

(1269) Entre les actions sages dont nous avons parlé, la malignité humaine, la jalousie secrète qu'elle excite contre ceux qu'un grand mérite élève au-dessus des autres, ont cherché une erreur de jugement, une faute grave en politique, et malheureusement la sévérité de l'histoire présente l'une et l'autre dans la seconde croisade de saint Louis, la huitième et la dernière de toutes. Miné par les maladies, si exténué qu'à peine pouvait-il revêtir sa cuirasse et charger sa tête de son casque, le pieux roi méditait toujours la guerre contre les infidèles; mais où porter ses armes? En Palestine? les chrétiens y étaient si affaiblis; qu'on désespérait d'y pouvoir trouver un port. En Égypte? mais elle était passée sous le sceptre du redoutable Bondochar ou Bibars, général habile, dont la célébrité remontait à la journée de la Massoure, et dont les armes, depuis qu'il était soudan, avaient également été funestes aux chrétiens, aux Sarrasins et aux Tartares; d'ailleurs despote absolu, dont les ordres s'exécutaient avec autant de célérité que de rigueur. Sur un simple soupçon, il avait fait, en un seul jour, massacrer quatre-vingts émirs, ses compagnons d'armes et les instruments de sa grandeur.

Le secret était l'âme de son gouvernement; il ne voulait être ni reconnu dans ses courses ou promenades, ni deviné dans ses projets. Un malheureux, le rencontrant dans une de ces circonstances, descend de cheval et se prosterne selon la coutume; il le fait pendre pour l'avoir décelé. Un de ses premiers émirs, instruit qu'il médite un pèlerinage à la Mecque, vient le prier de le mettre du voyage : Bondochar ordonne qu'on lui coupe la langue dans la place publique. Pendant l'exécution un héraut criait : « Tel est le supplice que mérite un téméraire qui a osé sonder les secrets du soudan. »

Outre la prudence qui défendait d'attaquer un prince qui savait si bien obtenir l'obéissance, il se présenta une autre considération qui détourna de l'Égypte. Omar, roi de Tunis, entretenait avec le monarque français une intelligence secrète dont on ignore le but et le motif. On présume que c'était de la part du Tunisien le désir d'établir le commerce entre ses sujets et les Français. L'adroit Africain, connaissant la passion du monarque, faisait entrevoir dans les négociations qu'il embrasserait volontiers la religion chrétienne, s'il le pouvait sans trop s'exposer : « Oh ! s'écriait Louis,

Digitized by Google

si j'avais la consolation de me voir le parrain d'un roi mahométan! » Il se persuada donc qu'il n'était question que d'aider la foi de l'Africain; l'entreprise cependant n'était pas dénuée de tout moyen de tirer parti du plan, que le zèle confiant de Louis revêtait à ses yeux de trop grands avantages. Si le prosélyte trompait, on attaquerait sa capitale, qu'on savait pleine de richesses. Elles serviraient à la conquête de la Terre-Sainte; la possession de Tunis interromprait les habitudes entre les Maures d'Afrique et ceux d'Espagne, priverait les Africains des vivres et des munitions qu'ils tiraient des Espagnols, rendrait la mer libre aux croisés pour les recrues et autres secours qu'on leur enverrait de France. Toutes ces raisons étaient fortement appuyées par Charles, roi de Naples. Il promettait une armée pour cette expédition, et comptait la composer des mécontents de son royaume, qui étaient en grand nombre, Français et autres. Outre le plaisir de s'en débarrasser, il espérait qu'après les avoir jetés sur cette plage ils y formeraient des établissements qui demeureraient dans sa dépendance, et mettraient ses côtes à l'abri des incursions barbaresques. Par tous ces motifs, dont celui qu'on fondait sur la confiance dans la bonne foi d'Omar était assez chimérique, on se détermina pour Tunis.

Le roi fit son testament, dans lequel il confirma les dispositions déjà faites en faveur de ses enfants: à Philippe, l'aîné, sa couronne; à Jean, dit Tristan, Crépy, et ce qu'on a appelé depuis le comté de Valois; à Pierre, le comté d'Alençon et le Perche; à Robert, qui a été la tige des Bourbons, le comté de Clermont en Beauvoisis. Les filles avaient eu leur dot en se mariant, Élisabeth, au roi de Navarre; Blanche, à Ferdinand de La Cerda, héritier de Castille, comme aîné d'Alphonse X l'Astronome, mais dont les enfants, à la mort de leur aïeul, furent privés de leurs droits par Sanche IV, leur oncle; Marguerite, au duc de Brabant; Agnès, la dernière, trop jeune pour être mariée, eut dix mille livres, et épousa ensuite Robert II, duc de Bourgogne. Le testament contenait des legs immenses pour les pauvres, les hôpitaux et les églises. Il offrit la régence à Marguerite, son épouse; à son refus, il nomma Matthieu, abbé de Saint-Denis, et le sire de Nesle, deux hommes très-estimés.

[1270] Les préparatifs qu'on lui voyait faire n'excitaient pas un grand zèle. Le mauvais succès de sa première croisade diminuait, si elle n'ôtait pas entièrement la confiance pour celle-ci. Beaucoup de seigneurs désiraient s'en dispenser sous différents prétextes; Joinville lui-même, le confident, et on peut dire l'ami de Louis, pressé, sollicité, s'excusa sur ce qu'il était attaqué de la fièvre. « Venez, lui répondit le roi, nous avons ici des physiciens qui vous guériront aussi bien que les vôtres. » Le sénéchal ne se laissa point gagner. Le monarque, voyant ses démarches pareillement inutiles auprès de beaucoup d'autres, imagina une ruse.

Il écrivit secrètement au pape de lui envoyer un légat pour l'exhorter lui-même au saint voyage. Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile, vint accompagné d'ambassadeurs du Levant. Dans un parlement tenu à Paris, il fit une harangue pathétique sur l'obligation imposée à tout chrétien de secourir ses frères opprimés. Louis, de qui venait la proposition, reprit publiquement la croix qu'il n'avait jamais quittée. Il la fit prendre aussi à ses trois fils, Philippe, son aîné; Jean Tristan, comte de Valois; et Pierre, comte d'Alençon; à Alphonse, son frère, comte de Toulouse; à son gendre Thibault, roi de Navarre; et à Robert, son neveu, fils de Robert, son frère, comte d'Artois. Il obtint aussi le même engagement du comte de Flandre, du duc de Bretagne, des Montmorency, Montpensier, Laval, et autres principaux seigneurs du royaume. L'enthousiasme gagna même au-dehors. Édouard, fils du roi d'Angleterre, leva de belles troupes, moyennant trente mille marcs d'argent que Louis lui prêta. Le prince engagea pour cela une partie de la Gascogne, quoique le roi lui offrît cette somme en pur don. Les jeunes princes emmenèrent leurs épouses, plusieurs seigneurs les imitèrent; et ce cortége, moitié pieux, moitié galant, sous un roi austère, qui n'avait en vue que la religion, partit de Marseille sur la fin de mars, temps peu propre a commencer une expédition dans un pays où on allait trouver des chaleurs ardentes et des sables brûlants.

Aussi le premier soin fut-il de mettre à l'abri de l'excès du chaud les princesses, leur suite, les hôpitaux et tous ceux qui n'étaient pas propres à la guerre. On trouva une vallée rafraîchie par des ruisseaux, et ombragée d'arbres, où on les plaça. L'armée entière débarqua à trois lieues de Tunis, et y campa. Louis envoya avertir Omar de son arrivée, et lui rappeler sa promesse pour le baptême. Omar répond qu'il ira le recevoir à la tête de cent mille hommes. C'était une escorte trop forte pour une cérémonie. Le roi donna ordre d'attaquer le port, où il voulait mettre ses vaisseaux, qui n'étaient pas en sûreté dans la baie. Malgré une grande résistance, il fut pris, ainsi qu'un fort qui le défendait, et la ville aussitôt assiégée. Elle était si bien munie de gens de guerre, qu'il y avait peu d'espérance de la prendre autrement que par famine. Les assiégeants y travaillèrent en ravageant les dehors; mais ils ressentirent la disette

d'eau et de fourrages avant de la faire souffrir aux assiégés.

L'air étouffant et les exhalaisons pestilentielles des marécages commencèrent à répandre des maladies dans l'armée, le flux de sang, les fièvres chaudes, la dyssenterie. Pour avoir une plus grande facilité à se fournir d'eau douce et à se procurer un air frais, l'armée alla camper au-dessous de Carthage. Il y avait un château qu'on disait rempli de vivres et de toutes sortes de rafraîchissements; les Français s'en emparèrent de vive force, et n'y trouvèrent presque rien. Ils étaient sans cesse harcelés par les Africains, les battaient, à la vérité, mais se ruinaient par leurs victoires. Le siége que continuaient des corps détachés de l'armée, n'avançait pas. L'inquiétude se joignit à ces maux; on craignait de voir paraître à tout moment dans le camp de l'ennemi un grand secours que le soudan Bondochar avait promis à Omar : de sorte qu'il fut résolu que Louis attendrait son frère Charles, qu'on savait être parti de Sicile, et qu'on ne tenterait rien avant son arrivée, mais qu'on resterait renfermé dans un camp bien palissadé.

Ce repos forcé enhardissait les Maures. Ils assiégèrent le camp à leur tour, et fatiguèrent jour et nuit les malheureux soldats, mal nourris, et épuisés par des travaux continuels et les maladies. La contagion se répandit, elle atteignit les chefs. Ils mouraient en grand nombre, ou de leurs blessures, ou de la malignité de l'air. On compte que l'armée diminua de moitié en un mois. Le légat du pape et Tristan moururent. Philippe était languissant d'une fièvre quarte, et Louis lui-même fut attaqué d'un flux de sang et d'une fièvre violente qui l'étendit sur son lit de mort.

Il en vit les approches avec la confiance d'un chrétien et la sérénité d'un sage. Il appela auprès de lui les principaux de son armée. « Mes amis, leur dit-il, j'ai fini ma course. Ne me plaignez pas : il est naturel, comme votre chef, que je marche le premier. Vous devez tous me suivre. Tenez-vous prêts au voyage. » Il leur fit ensuite une exhortation sur leurs devoirs de guerriers, défenseurs de la religion, adorateurs de la croix qu'ils portaient, qu'ils devaient bien prendre garde de déshonorer par une vie licencieuse. Il tâcha aussi de raffermir leur courage par l'espérance du secours prochain que Charles, son frère, leur amenait. Puis, tendant la main à son fils, et le serrant tendrement, il lui dit : « Aime Dieu de tout ton cœur. Sois doux et compatissant pour les pauvres. Soulage-les tant que tu pourras. Ne mets sur ton peuple de tailles et de subsides que les moins onéreux qu'il sera possible, et seulement pour les affaires très-pressantes. Recherche la compagnie des prudents, fuis les mauvais. Ne souffre pas que personne dise devant toi des paroles de médisance et d'impiété. Fais justice, mon fils, à toi et aux autres. Tiens ta promesse. Si tu as le bien d'autrui, rends-le promptement. Conserve la paix. Si tu es forcé à la guerre, ménage le malheureux peuple. Aime-le, mon cher fils. Veille sur les juges, et informe-toi souvent de la manière dont ils rendent la justice. » Il finit en le priant de l'aider par prières, messes, oraisons et aumônes pour tout le royaume. Je te donne telle bénédiction que jamais père peut donner à son fils, priant Dieu qu'il te garde de tous maux, et principalement de mourir en péché mortel. » Il reçut ensuite pieusement les sacrements, se fit étendre sur la cendre, prit la croix, la posa sur sa poitrine, ferma les yeux et rendit l'âme sans effort, en prononçant ces paroles du psaume V : « J'entrerai dans votre maison, et je vous adore- » rai dans votre saint temple. »

A peine avait-il expiré, que la mer se couvrit de vaisseaux pavoisés, ornés de banderoles, d'où partaient une musique bruyante et des cris de joie. C'était l'armée de Sicile qui arrivait. Charles, étonné de n'entendre pas répondre à ses démonstrations d'allégresse, alarmé de ne voir sur le rivage que des signes de désolation, se jette dans une barque, arrive, va à la tente royale, voit son frère, dont le visage respirait encore la douceur et la bonté. Il se précipite sur ce corps inanimé avec tout l'abandon du plus sincère attachement, le presse entre ses bras, et l'arrose de ses larmes. Tout le camp retentissait de soupirs et de sanglots. La perte était commune. Princes, seigneurs, chevaliers, soldats, confondus ensemble, pleuraient également un bon roi, un brave guerrier, qui leur était ravi dans une terre étrangère, au moment des plus grands périls. La vénération générale a donné à Louis IX le titre de *Saint*, que l'église lui a confirmé.

Le président Hénault remarque deux hommes dans saint Louis, l'homme public et l'homme privé. « Ce prince, dit-il, d'une valeur éprouvée, » n'était courageux que pour de grands intérêts. Il » fallait que des objets puissants, la justice ou l'a- » mour de son peuple, excitassent son âme, qui, » hors de là, semblait faible, simple et timide. » C'est ce qui faisait qu'on lui voyait donner des » exemples du plus grand courage, quand il com- » battait les rebelles, les ennemis de son état, ou » les infidèles; c'est ce qui faisait que, tout pieux » qu'il était, il savait résister aux entreprises des » papes et des évêques, quand il pouvait craindre » qu'elles excitassent des troubles dans son » royaume; c'est ce qui faisait que, sur l'admi- » nistration de la justice, il était d'une exactitude

Digitized by Google

» digne d'admiration. Mais quand il était rendu à » lui-même, quand il n'était plus que particulier, » alors ses domestiques devenaient ses maîtres; » sa mère lui commandait, et les pratiques de la » dévotion la plus simple remplissaient ses jour- » nées. A la vérité, toutes ses pratiques étaient » ennoblies par les vertus solides, et jamais dé- » menties, qui formèrent son caractère. »

On ne retranchera de ce portrait, qui paraît fidèle, que l'imputation d'avoir laissé ses domestiques devenir ses maîtres. Jamais saint Louis n'eut de favoris. Il était bon avec ceux qui le servaient dans son intimité, mais jamais dominé par eux : nous remarquerons même que, dans ses dernières leçons à son fils, il lui donna ce conseil : « Sois libéral avec tes serviteurs, mais garde ta gravité avec eux. »

Il mourut le 25 août, à cinquante-cinq ans, la quarante-quatrième année de son règne. Marguerite, son épouse, lui survécut quinze ans. Son éloge peut être renfermé dans cette remarque, qu'elle rendit heureux celui qui aurait voulu ne vivre et ne régner que pour le bonheur des autres. Si l'on eut à reprocher à saint Louis des fautes et des faiblesses, il faut reconnaître qu'il a eu toutes les vertus et aucun vice : éloge qui ne convient à presque aucun des personnages que l'histoire propose à l'estime et à la vénération publique.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI,

AGÉ DE VINGT-CINQ ANS.

[1270] Après quelques jours donnés à la douleur, jours de stupeur et de découragement, où, si les Maures eussent attaqué l'armée, ils auraient pu la détruire, on songea aux mesures nécessaires dans la circonstance. Le nouveau roi envoya porter cette triste nouvelle en France aux régents, qu'il confirma. Il se fit prêter le serment de fidélité par tous ceux qui étaient présents. Le roi Charles prit le commandement, du consentement de tous. Il était bon général, grand politique, deux qualités précieuses dans un chef en ce moment critique.

Il s'agissait de finir au plus tôt, et sans de grands sacrifices, cette malheureuse expédition; mais il importait fort que l'ennemi ne pénétrât pas ce désir. On le provoqua; il fut vaincu, et sa défaite l'engagea à une négociation. Omar avait un intérêt pressant de se délivrer de ces fâcheux hôtes, dont l'audace pouvait à la fin être funeste à Tunis, qu'ils assiégeaient toujours. C'est pourquoi il accorda des conditions beaucoup plus favorables qu'on n'avait droit de les espérer. Ce ne fut point la paix, mais une trêve de dix ans; différence médiocrement importante pour le roi de Tunis, qui s'inquiétait peu de ce qui pouvait arriver au bout de ce terme. On croit aussi que les croisés préférèrent une trêve à la paix, parce que saint Louis, dans sa dernière exhortation, leur avait expressément recommandé de ne point faire la paix avec les infidèles. Les croisés ont été imités en cela par les chevaliers de Malte, qui ne faisaient avec l'empire ottoman que des trêves, mais si rapprochées l'une de l'autre, qu'elles étaient à la fin devenues une paix perpétuelle qui les rendait inutiles au but de leur institution.

On convint que le port de Tunis serait désormais franc, et les marchandises qu'on y apporterait exemptes de douanes; que les habitants français de Tunis, chargés de chaînes au moment de l'arrivée de leurs compatriotes, seraient mis en liberté; qu'ils pourraient avoir des églises; qu'on n'empêcherait pas les musulmans de se faire chrétiens; que le roi de Tunis paierait tous les ans un tribut que Charles prétendait lui être dû, et dont il avait fait un des motifs de la guerre; que, pour les frais faits par les seigneurs français, il leur serait payé deux cent mille onces d'or, dont la moitié comptant, et le reste dans deux ans.

L'argent devait être partagé entre les soldats et il ne le fut pas; ils manquèrent aussi le pillage de Tunis, qu'on leur avait promis; de sorte qu'ils partirent assez mécontents : mais un grand nombre d'entre eux ne portèrent pas jusqu'en France leurs murmures et leurs plaintes. La flotte prit le chemin de la Sicile. Une tempête la surprit dans la rade de Trepani, lorsqu'elle était près d'aborder. Dix-huit gros vaisseaux et un grand nombre de petits, chargés des équipages de l'armée, périrent à la vue du port, et avec à peu près quatre mille personnes de toutes conditions. Heureusement pour eux, les trois rois de France, de Navarre et de Sicile, les principaux seigneurs et leur suite, avaient eu le temps de débarquer.

Philippe fut retenu en Sicile par un reste de la maladie contractée à Tunis, et par celle plus considérable de Thibault, roi de Navarre, son beau-frère, qui mourut quinze jours après son débarquement. Sa femme lui survécut peu. Isabelle d'Aragon, épouse de Philippe, traversant à cheval une petite rivière en Calabre, fit une chute qui lui causa une fausse couche, dont elle mourut. Alphonse, frère de saint Louis, comte de Toulouse, et Jeanne, son épouse, moururent aussi en Italie, en revenant de cette funeste expédition : ainsi le nouveau roi rentra en France avec les tristes restes du roi, son père, de la reine Isabelle, son épouse, de Tristan, son frère, du roi de Navarre, son beau-frère, d'Alphonse, son oncle, et de Jeanne,

Digitized by Google

comtesse de Toulouse, sa tante. Son règne commença donc par des funérailles. Celles de saint Louis furent attendrissantes. Philippe porta lui-même, avec les seigneurs de sa suite, les os de son père dans un coffre, depuis Paris jusqu'à Saint-Denis. C'était la coutume que les amis et les parents rendissent ces derniers devoirs en personne à ceux qu'ils pleuraient. Ce respect pour les morts fait honneur aux mœurs de ce siècle.

Les impressions lugubres de ces malheurs furent suspendues, mais ne furent point effacées par le sacre de Philippe, qui se fit à Reims. Il y avait peu de familles qui n'eussent des chefs et des parents très-proches à regretter. Chacun s'occupa de ses pertes et du soin de les réparer. C'est peut-être à cette espèce d'affaissement général, à l'attention exclusive que chacun apporta à ses intérêts prochains et personnels, qu'est due la paix pendant les quinze années que régna Philippe-le-Hardi. Quelques bruits de guerre se firent entendre sur les frontières, mais sans grands événements.

[1272] Ils avaient été occasionnés par les usurpations des deux beaux-frères, Géraud, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard, comte de Foix, sur Casaubon, seigneur de Sompuy. Le malheureux spolié réclama l'aide de Philippe, et lui céda même sa seigneurie. Les détenteurs de Sompuy ne tinrent aucun compte du changement de possesseur. Philippe, indigné, se propose de châtier les rebelles de manière à prévenir la tentation de les imiter. A cet effet, il convoque le ban et l'arrière-ban des vassaux de la couronne, et fixe leur rendez-vous à Tours. Ceux qui ne s'y trouvèrent point furent condamnés à des amendes qui servirent à défrayer les autres. A l'approche de cet appareil formidable, Géraud prit le parti de la soumission : pour Roger, confiant en ses montagnes et en son château de Foix, taillé dans le roc, il osa défier la puissance du roi au pied même de ses murailles. La fierté du vassal excite l'opiniâtreté du suzerain. Une multitude de travailleurs est commandée pour tailler la roche. Pressés et soutenus tour à tour par l'impatience du prince et par ses encouragements, ils avancent les travaux avec une célérité qui porte enfin la terreur dans le sein du comte. Il demande à traiter ; mais le roi veut qu'il se rende à discrétion, et Roger est contraint d'en passer par cette extrémité. Une détention d'un an fut la peine imposée à sa félonie : au bout de ce temps, le roi lui rendit sa faveur.

Il est remarquable que, vingt ans après, le fils de Philippe se porta pour médiateur entre lui et la maison d'Armagnac que la succession du Béarn avait brouillée avec son ancien allié. Le dernier vicomte de Béarn n'avait laissé que des filles. Roger avait épousé l'aînée, déclarée héritière par le testament de son père; et Géraud, la cadette. Bernard, fils de celui-ci, prétendit que le testament était supposé, et de là entre les deux maisons des hostilités qui durèrent quatre-vingts ans. Le parlement de Toulouse, investi de cette affaire dès l'origine, ordonna le duel entre l'oncle et le neveu. Il eut lieu à Gisors, en présence de Philippe-le-Bel, qui sépara les combattants, et qui essaya vainement de les accorder, en leur assignant à chacun une portion de l'héritage. Il resta en définitive à la maison de Foix, d'où il passa à la maison d'Albret, puis à celle de Bourbon.

Une autre guerre en Espagne suivit d'assez près celle de Foix, et fut encore moins fertile en événements militaires. L'occasion en fut donnée par Alphonse X, roi de Castille, dit le Sage et l'Astronome, celui à qui les Allemands offrirent le trône impérial pendant les temps d'anarchie qui suivirent la mort de Conrad, père du jeune Conradin. Il était fils de saint Ferdinand et petit-fils de Bérengère, sœur de Blanche, mère de saint Louis. On est incertain si Bérengère était ou non l'aînée de Blanche. Elle avait épousé Alphonse, roi de Léon, cousin-germain de son père. Le pape avait refusé des dispenses et contraint même, au bout de quelques années, les deux époux à se séparer ; seulement il avait légitimé leurs enfants. De ces faits il résultait qu'à la mort de Henri, roi de Castille, frère commun de Blanche et de Bérengère, le trône appartenait à saint Louis, soit comme fils de l'aînée, si Blanche l'était en effet, soit, dans le cas contraire, comme évinçant les enfants nés d'une union qui avait été déclarée nulle. Louis ne jugea pas à propos de faire valoir ses droits. Il y renonça même formellement depuis, en faveur de l'alliance d'une de ses filles, Blanche, avec Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alphonse, et sous la condition que les enfants de La Cerda hériteraient de la Castille, lors même que leur père viendrait à mourir avant leur aïeul. Le cas prévu arriva. Sanche, second fils d'Alphonse, se distinguait alors contre les Maures. Son père, par inclination pour lui, interroge les états de Castille sur le sort de sa succession. Ils décident que Sanche est l'héritier du trône, conformément aux coutumes des Goths, chez qui les droits de la proximité prévalaient sur ceux de la représentation, coutume que semblait attester la clause même du traité relatif aux enfants de La Cerda, laquelle eût été inutile si l'usage contraire n'eût pas été constant.

Quoi qu'il en soit, Philippe, sur cette déclaration, se crut obligé de maintenir les droits de ses neveux et les siens. Il fit des préparatifs immenses. Mais les hostilités ne furent, pour ainsi dire, que commencées. Alphonse fit des avances pour

Digitized by Google

la paix, et l'obtint sans sacrifice, par l'adresse qu'il eut de faire entrevoir qu'il était et serait toujours instruit de toutes les mesures prises et à prendre contre lui. Les dangers que pouvaient courir le monarque et l'état, d'une intelligence pratiquée au sein même du conseil, parurent d'un intérêt plus grave que les motifs qui avaient allumé la guerre, et les firent oublier. On s'en fit même un devoir de reconnaissance envers Alphonse, et la recherche du traître devint l'unique objet de tous les soins du gouvernement. Les soupçons s'arrêtèrent sur le grand chambellan La Brosse, et ils ajoutèrent aux griefs qui peu après déterminèrent sa perte. Alphonse, au reste, fut mal payé du zèle qu'il avait témoigné pour Sancho, son fils : presque entièrement dépouillé par lui, il le maudit en mourant, et rappela les La Cerda à sa succession; mais il était trop tard, et leur ancien protecteur, occupé alors en Aragon, ne put venir à leur aide.

Philippe profita des avantages que Blanche, sa grand'mère, avait ménagés au royaume, en mariant Alphonse, son fils, à l'héritière de Toulouse, à condition de réversion de tous ses états à la couronne, en cas que les époux mourussent sans enfants. Quand le roi fut débarrassé des soins les plus urgents, il songea à recueillir cette belle succession que lui ouvrait la mort de son oncle et de sa tante, arrivée, comme nous l'avons dit, en Italie, en revenant de Tunis. Le roi de Sicile forma quelques prétentions sur l'héritage de son frère; mais elles furent détruites par un arrêt formel du parlement, et sur ce principe, qu'à défaut d'hoirs les domaines concédés à titre d'apanage retournaient de droit à la couronne. En conséquence, Philippe y réunit solennellement le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et du pays d'Aunis, et le comté de Toulouse, qui comprenait, outre la province de ce nom, des parties considérables du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Cette réunion eut lieu après le sacre.

Le roi n'avait que vingt-six ans lorsqu'il perdit Isabelle d'Aragon, qui, en cinq années de mariage, lui avait donné quatre enfants, dont il lui restait trois fils : l'aîné nommé Louis, le deuxième Philippe, comme son père, et le troisième Charles de Valois. Après trois années de veuvage, il avait songé à de secondes noces et avait épousé Marie, sœur du duc de Brabant. Elle fut amenée par son frère, reçue avec magnificence au milieu du concours des grands du royaume, que le roi avait mandés pour la cérémonie du couronnement de la princesse, qui se fit dans la Sainte-Chapelle de Paris. Marie était belle et spirituelle. Élevée dans la cour de Brabant, où les lettres étaient en honneur, elle en porta le goût sur le trône. On dit même qu'elle aidait de ses conseils un célèbre poëte de son temps, Adenez-le-Roi, qui lui dut une partie de sa réputation.

[1278] Ses talents et ses grâces lui donnèrent beaucoup de crédit auprès de son mari. Ce prince, depuis son veuvage, s'était laissé subjuguer par un homme de basse naissance, nommé La Brosse, qui avait été barbier ou chirurgien de son père. Il lui donna la charge de grand chambellan et lui confiait la direction de ses principales affaires. Il est assez difficile de démêler les fils de l'intrigue qui le perdit. On ne s'en donnerait pas la peine, et on épuiserait ce sujet en peu de mots, en disant que ce fut un homme que la faveur tira du néant, et que l'indignation publique y fit rentrer, chose assez ordinaire dans les cours; mais il y eut dans cette affaire des circonstances qui méritent du détail. Voici comme on peut se les représenter.

La Brosse, accoutumé à jouir seul de la confiance du roi et à décider de tout souverainement, trouve mauvais que la jeune reine obtienne des grâces sans daigner les faire passer par son canal. Il appréhende qu'elle ne le supplante dans l'esprit du roi, et il travaille sourdement à la détruire elle-même. Ce projet n'est pas plus tôt soupçonné, que les flatteurs du ministre, tous ceux qui attendaient de lui des dignités ou des richesses, dont il avait *été jusqu'alors le distributeur*, ameutés contre la reine, s'empressent à l'envi de la noircir. On rend suspecte au roi la conduite facile de sa jeune épouse, si éloignée de la gravité de la cour de saint Louis, son père. On lui fait entendre que Marie est indignée de ce que les enfants de la première femme succéderont au trône, au préjudice de ceux qu'elle pourra avoir, et qu'elle se plaint hautement de cette loi comme d'une injustice.

Dans ces entrefaites, le jeune Louis est attaqué d'une fièvre maligne, accompagnée de convulsions. Il meurt. Des taches livides paraissent sur sa peau; quelques-unes, à l'ouverture du corps, se manifestent dans les entrailles. Il est empoisonné! s'écrie-t-on; et c'est la reine, ajoutent les soudoyés de La Brosse, qui a commis le crime. Marie accuse au contraire La Brosse, et soutient que c'est lui-même qui l'a commis, afin de le rejeter sur elle et de la perdre. Elle fait remarquer que tous ceux qui entourent le prince et qui l'ont servi pendant sa maladie sont du choix de La Brosse; elle demande qu'on les interroge, qu'on les applique même à la torture, s'il le faut; qu'enfin l'on approfondisse cet affreux mystère.

Le roi se trouvait fort embarrassé entre un homme en qui il avait pleine confiance et l'épouse qu'il aimait. Les choses en vinrent au point qu'il

était question, faute de preuves, d'ordonner le combat. Le duc Jean, frère de Marie, qui l'avait amenée si pompeusement à son époux, arriva pour soutenir en champ clos l'innocence de sa sœur, et lui servir de champion, s'il se présentait un accusateur. Or, si le champion de la reine eût succombé, selon la loi existante, elle aurait été brûlée vive comme empoisonneuse.

Il parut que cette offre de combat n'était qu'une bravade pour faire impression sur l'esprit du roi; car où La Brosse, un homme de rien, sans soutien, sans alliance, aurait-il trouvé un champion contre le frère de la reine, et les plus grands seigneurs du royaume déclarés pour elle? Le roi tenait cependant toujours à ses soupçons; ils lui faisaient chercher des éclaircissements par tous les moyens. Il employait menaces, promesses, recours aux personnes pieuses qu'il croyait pouvoir tirer la vérité du ciel. On ne sait qui lui indiqua une béguine, espèce de religieuse de Nivelle en Brabant, célèbre dans le pays par ses révélations. Ce ne fut certainement pas La Brosse qui désira, pour découvrir la vérité, un oracle pris dans les états de son ennemi, et qui était sous la puissance du frère de la reine, sa partie : mais s'il ne put empêcher que le roi la consultât, il fit du moins nommer pour recevoir son secret l'évêque d'Évreux, qui était son parent, et un abbé de mince capacité.

On entrevoit obscurément qu'il y eut auprès d'elle une négociation; qu'elle répugnait à se mêler de cette affaire; qu'à la fin elle consentit à s'ouvrir à l'évêque, mais seulement en confession, et elle ne dit rien à l'abbé. « Que m'apportez-vous? » dit le roi au prélat arrivant. Il répond qu'il n'a pu rien tirer d'elle qu'en confession. « Je ne vous avais pas envoyé pour la confesser, » répond le roi, et il députe à la recluse un autre évêque et un chevalier du Temple. Leur rapport se trouve favorable à la reine, mais n'est pas encore assez concluant.

Dans ces circonstances, un homme dont on ne dit ni le nom ni la qualité tombe malade dans un couvent de Melun. On ne dit pas non plus d'où il venait. Il était chargé d'une lettre qu'il confie à un religieux, en lui recommandant de ne la remettre qu'entre les mains du roi lui-même : il meurt. Le religieux s'acquitte de la commission. Philippe communique la lettre à son conseil. On ne dit pas ce qu'elle contenait, mais seulement au sceau elle fut reconnue pour être de La Brosse. Il fut condamné, comme convaincu de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat : et de quels crimes un disgracié n'est-il pas coupable? Il fut condamné à être pendu; et le duc de Bourgogne, celui de Brabant, le comte d'Artois et beaucoup de seigneurs assistèrent à l'exécution. Un historien remarque, au sujet de la croyance accordée à la recluse de Nivelle, « que c'est à la cour, où l'on se pique d'être au-dessus du préjugé vulgaire, que se trouve le plus de crédulité sur ce qu'on appelle astrologie, divination, nécromancie. » Cette crédulité vient de l'importance que les grands attachent à leur existence, bien différents de saint Louis, qui comme nous l'avons vu, ne se croyait pas plus qu'un autre homme.

La mort de La Brosse fut le salut de la reine. Il ne fut plus question du poison. Cette inculpation n'avait été de part et d'autre qu'un moyen subsidiaire. La véritable cause de la lutte était la jalousie de crédit et d'autorité; et dans cette lutte la reine, jeune et belle, devait triompher.

[1282] Les événements de l'intérieur sont peu importants sous cette époque de Philippe-le-Hardi; mais les *Vêpres siciliennes*, cet affreux massacre commis hors du sol de la France, ne doivent point être omises dans son histoire. On se rappelle que les Français conquirent les royaumes de Naples et de Sicile sous Charles d'Anjou. Leur chef ne se fit pas aimer; et, trop accueillis des femmes, les conquérants se firent redouter des hommes. Ils se moquaient de la jalousie des uns, abusaient de la complaisance des autres, tournaient en ridicule moins la religion que ses mystères, qui les gênaient. Ainsi les peignent les auteurs italiens qui prétendent par-là justifier l'horrible vengeance exercée contre eux. Le lundi de Pâques, le son des cloches qui appelaient les fidèles à vêpres fut le tocsin qui sonna la mort de tous les Français. Ce massacre cependant ne fut pas prémédité; il fut le pur effet du hasard. Une révolte, il est vrai, était préparée et organisée de longue main par Jean de Procida, gentilhomme sicilien, qui avait pris toutes les formes pour soulever les princes et les peuples contre les Français; mais le moment d'éclater n'était pas encore fixé, lorsque les cris de la pudeur outragée en pleine rue et en la personne d'une jeune fille qui se rendait à vêpres devinrent comme le signal qui arma soudain tous les bras contre eux. Les Siciliens les assaillirent de toutes parts, dans les églises, dans les rues, dans les maisons. Les alliances contractées ne furent qu'un moyen de plus pour les trouver et s'en défaire. On les assassinait dans les bras de leurs épouses. Les pères fendaient le ventre de leurs filles, en tiraient les fruits de leurs mariages avec les Français, et les écrasaient contre les murailles. On fait monter le nombre de ceux qui périrent de douze à vingt-quatre mille. Un seul homme, nommé Guillaume de Pourcelet, gentilhomme provençal, fut épargné à cause de

Digitized by Google

sa grande probité. La ferme contenance des Français à Messine les sauva du massacre ; mais ils furent obligés d'évacuer l'île.

[1282-84] Après le massacre, le peuple, comme il arrive d'ordinaire, fut effrayé lui-même des effets de sa fureur. Il demande grâce et envoie à Rome prier le pape de solliciter son pardon auprès de Charles. Celui-ci, à la nouvelle de ces assassinats, était parti d'Italie bouillant de colère, et il assiégeait Messine. Ses troupes, peu nombreuses d'abord, se fortifièrent successivement par l'arrivée de celles que Philippe, son neveu, lui envoya, et par le secours que lui menèrent les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, de Joigny, les seigneurs de Montmorency, et d'autres renommés chevaliers, accourus de toutes parts pour punir les assassins de leurs compatriotes.

Les Messinois étaient près de se rendre, sans autre ressource que la pitié de Charles, le moins miséricordieux des hommes, lorsqu'ils virent arriver, à la tête de forces considérables, don Pèdre, roi d'Aragon. Il prétendait avoir des droits sur la Sicile, comme vengeur et comme héritier de l'infortuné Conradin, cousin germain de Constance, sa femme, fille de Mainfroi. A la vérité, l'apparition de son armée fit lever le siége ; mais, quoiqu'il reçût des renforts de plusieurs princes d'Italie, qui partageaient le ressentiment des Siciliens contre les Français ; quoiqu'il en tirât de l'empereur de Constantinople, auquel Charles avait enlevé ce qui restait aux Grecs dans le Ravennat et la Calabre, l'Aragonais se vit bientôt inférieur à Charles, aidé de toutes les forces de France, et de la protection du pape, qui excommunia don Pèdre, comme envahisseur d'un fief de l'église. Persuadé que, pour obtenir un répit dont il avait besoin, il ne s'agissait que de piquer d'honneur son antagoniste, l'Aragonais, sous prétexte de ne pas faire de la Sicile un champ de carnage, propose à Charles un combat de cent contre cent chevaliers, dont les deux rois seront les chefs. Le défi est envoyé en termes trop piquants pour n'être pas accepté ; le champ, le lieu, sont fixés à Bordeaux, le terme dans six mois, les hostilités sont suspendues au grand désavantage de Charles ; les deux adversaires se rendent à Bordeaux, l'un comparaît le matin, l'autre l'après-midi du jour indiqué. Ainsi ils n'eurent garde de se rencontrer ; mais le désiraient-ils? Charles meurt dans l'année. La guerre est reprise ; et la Sicile qui avait été si longtemps l'arène des Carthaginois et des Romains, le devient encore des Espagnols et des Français pendant deux siècles.

Dans le cours des hostilités qui se prolongèrent, le jeune roi de Navarre, qui était accouru au secours de Charles, mourut dans la Pouille. Il laissait une jeune princesse, unique héritière de ses états. Par leur position, ils convenaient fort au roi d'Aragon, mais, par la même raison, ils ne convenaient pas moins au roi de France. Tous deux montrèrent de l'empressement pour l'héritière dont la main donnerait la couronne à celui qui l'obtiendrait. Philippe l'enleva à don Pèdre, qui s'en croyait déjà sûr pour un de ses fils, et conclut le mariage de la jeune reine avec Philippe, son fils aîné, auquel il fit prendre le titre et la couronne de roi de Navarre conjointement avec son épouse.

La querelle entre les deux rois n'en resta pas là. Dans l'excommunication par laquelle le pape Martin IV prétendait priver don Pèdre du royaume de Sicile, il avait enveloppé la déchéance du trône d'Aragon. Le souverain pontife en offrit la couronne au roi de France ; il l'accepta pour Charles, son second fils, et se mit en état d'aller le mettre en possession. Pendant qu'il conduisait une partie de son armée par terre, il embarqua l'autre sur ses propres galères et sur des vaisseaux pisans et génois qu'il avait loués.

Les commencements de l'expédition furent brillants. Philippe entra triomphant dans plusieurs villes d'Aragon, où il fit reconnaître son fils. Se croyant alors sûr du succès, par économie ou par d'autres motifs, il renvoya les vaisseaux soudoyés. Les siens, retirés dans le port de Rozo, furent attaqués par l'amiral aragonais, qui en prit et détruisit quelques-uns ; les Français eux-mêmes furent réduits à brûler quinze galères, désespérant de les sauver. Après les premiers succès, l'armée de terre, dénuée des rafraîchissements que la mer pouvait fournir, languit et se fondit insensiblement. Le roi songea à se retirer. Soit de chagrin ou de fatigue, peut-être l'un et l'autre, il tomba malade, et mourut à Perpignan, le 6 octobre. Telle fut l'issue de la seule guerre importante que Philippe ait eue pendant son règne. L'histoire ne rapporte de lui aucune action particulière d'audace qui ait dû lui mériter plus particulièrement le surnom de Hardi. On conjecture qu'il lui vint de sa conduite dans l'expédition d'Afrique, et du courage et de la fermeté qu'il y fit paraître dans la position hasardeuse où il se trouva après la mort de son père : mais, hardi dans les combats, l'affaire de La Brosse marque qu'il était timide et irrésolu dans le conseil. On pourrait lui reprocher sa confiance aux révélations d'une béguine, si cette opinion lui avait été particulière ; mais c'était celle du temps.

Sous Philippe-le-Hardi ont commencé les anoblissements qu'il faut distinguer des affranchissements. On sortait de la classe des serfs par la possession d'un fonds. La nécessité où s'étaient

Digitized by Google

trouvés les croisés de vendre des parties de leurs domaines pour faire leurs équipages avait rendu ces acquisitions communes; mais le fief n'anoblissait qu'à la troisième génération. Philippe étendit ce privilége à ceux qui se distinguèrent dans les arts. Un célèbre orfèvre, nommé Raoul, est le premier qui en ait joui. Cette concession fait honneur au discernement de Philippe, peut-être aussi à sa politique, puisque le mélange qui se fit dans la noblesse diminua beaucoup la considération dont elle jouissait parmi le peuple, et la rendit moins redoutable à l'autorité royale.

D'un autre côté, Philippe assura l'intégrité de la monarchie, lésée par l'ancienne coutume qui faisait passer les apanages des princes, faute d'enfants, aux héritiers collatéraux. Il ordonna que, faute d'héritiers directs, ces apanages seraient réunis à la couronne; mais il accorda le droit d'héritier aux filles, qui portaient ensuite ces apanages, par mariage, dans d'autres familles. Son successeur remédia à cet abus en bornant le droit d'héritier aux seuls enfants mâles, et en ordonnant, après l'extinction de leur postérité mâle, la réversion des apanages à la couronne. C'est ainsi que les rois de la troisième race, qui avaient favorisé l'érection de grands fiefs pour se faire aider par les possesseurs à monter sur le trône, se sont servis de la multiplication des petits pour diminuer l'autorité des grands vassaux, en la divisant, et pour parvenir, comme ils ont fait, à restituer au royaume son ancienne étendue.

On dit que sous Philippe-le-Hardi se tint à Montpellier une assemblée solennelle, composée de plusieurs princes chrétiens et des ambassadeurs des absents, et qu'ils y stipulèrent que les domaines de leurs couronnes seraient inaliénables. On n'a point les clauses du traité passé entre eux; on ignore si ce fut une garantie réciproque de leurs états. Il n'est même pas certain que cette convention ait existé. Philippe III mourut à quarante ans, après en avoir régné quinze. Il laissa deux fils et une fille d'Isabelle d'Aragon, sa première femme; un fils et deux filles de Marie de Brabant, la deuxième. Celle-ci vécut encore trente-six ans après la mort de son époux, très-considérée à la cour de son beau-fils et dans celle de ses successeurs.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL.

AGÉ D'ENVIRON DIX-SEPT ANS.

(1286-89) Philippe IV, dit le Bel, était à Perpignan, auprès de son père, quand ce prince mourut. Le monarque, âgé seulement de dix-sept ans, alla se faire sacrer à Reims, et prit la couronne de France, conjointement avec Jeanne, son épouse, fille et héritière de Henri-le-Gros, comte de Champagne et roi de Navarre.

Philippe-le-Hardi, en mourant, laissa à son fils trois grandes affaires à terminer, trois couronnes à assurer dans sa famille, 1° celle d'Aragon, que le pape lui avait offerte en représailles de l'usurpation de la Sicile par Pierre-le-Grand, après les *Vêpres siciliennes*, et que Philippe avait acceptée pour Charles de Valois, son second fils; 2° celle de Castille, qu'il fallait enlever à don Sanche IV, qui la possédait au préjudice des deux enfants de Ferdinand de La Cerda, son aîné, époux de Blanche, fille de saint Louis, laquelle était devenue veuve avant la mort de son beau-père, Alphonse X, roi de Castille; 3° celle de Naples et de Sicile, qu'il fallait affermir sur la tête de Charles-le-Boiteux, son neveu, fils et héritier de Charles d'Anjou, conquérant de ces deux royaumes.

(1290-91) Ces trois prétentions ne furent ni abandonnées ni soutenues avec beaucoup d'activité; Philippe agit comme s'il eût compté moins sur les efforts qu'il pouvait faire, que sur le bénéfice des circonstances futures. Elles se présentèrent en effet assez à propos pour un accommodement général. Alphonse II, après la mort de Pierre, roi d'Aragon, son père, retient sa couronne, abandonne à don Jaime II, son frère, celle de Sicile, et donne la liberté à Charles-le-Boiteux, roi de Naples, que son père avait fait prisonnier, à condition que Charles, à son tour, le délivrera des poursuites du duc de Valois; ce qui fut obtenu par la cession que fit Charles au duc de son comté d'Anjou, moyennant qu'il renonçât à ses prétentions sur l'Aragon. Quant aux droits des La Cerda, les rois de France et d'Aragon, dans une conférence tenue à Bayonne, convinrent qu'il serait donné à ces princes trente-deux villes et le duché de Médina-Cœli, dont leurs descendants jouissent encore. Ainsi, des trois couronnes, la maison de France ne conserva que celle de Naples, et fut privée encore de la Sicile, son plus beau fleuron.

Le roi d'Angleterre, Édouard I, contribua à ces arrangements, comme allié de toutes les parties et même parent de plusieurs. Il vécut d'abord en bonne intelligence avec Philippe-le-Bel, et fut reçu à Paris avec grande magnificence, quand il vint faire hommage des terres qu'il tenait en France. Il céda alors le Quercy, à charge d'une rente de trois mille livres tournois, que le roi de France lui assura.

Ces démonstrations amicales cachaient des intentions hostiles; on pouvait remarquer que les deux rois se fortifiaient d'alliances pour attaquer ou se défendre. Philippe flattait Guy de Dampierre[1],

[1] Guy de Dampierre, comte de Flandre, était fils de Guil-

Digitized by Google

comte de Flandre, province par où l'Anglais pouvait *faire l'irruption* la plus subite en France. Il *désirait se rendre* maître de sa fille, afin de la *faire épouser* à Louis, son fils, quand ils seraient nubiles l'un et l'autre. Édouard avait formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, nommé Édouard comme lui, et le comte les avait approuvées sans attendre l'agrément du roi, nécessaire en pareil cas, selon les lois féodales, aux vassaux immédiats de la couronne. Ce sujet de rivalité, joint à beaucoup d'autres, faisant aisément prévoir au roi d'Angleterre l'infaillibilité de la guerre, il s'employa de bonne heure à susciter des ennemis à la France. A cet effet il prêta cent mille francs à Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, à condition d'entrer en France avec une armée quand il en serait requis. Par adulations et par présents, il gagna encore Amédée, comte de Savoie, très-accessible à ce genre de sédution. Il donna aussi une de ses filles en mariage à Henri, comte de Bar, et une autre à Jean, duc de Brabant: par-là il investissait la France au dehors; et dans l'intérieur il entretenait des liaisons avec des mécontents qui devaient se montrer au moment de la rupture.

La guerre fut commencée par une rixe entre deux matelots, l'un Anglais, l'autre Normand. Ils faisaient assaut à coups de poing sur le port de Bayonne. Suivant une relation, le Normand glisse, et tombe par malheur sur son couteau, qui lui perce le cœur. Suivant un autre, l'Anglais, irrité de la supériorité de son adversaire, tire son couteau et le tue en trahison. Ce dernier récit est apparemment celui qui fut cru par les matelots normands. Ils demandèrent la punition du coupable. Ils ne purent en obtenir réparation des Anglais, auxquels appartenait Bayonne, et ils en tirèrent vengeance. Ayant pris en mer plusieurs vaisseaux Anglais, ils en pendirent les matelots. Ceux-ci usèrent de représailles; ils se poursuivaient avec acharnement. Ces violences exigèrent une véritable intervention des deux rois. Il y eut des conférences à ce sujet. On ne s'accorda pas, et Philippe cita Édouard, son vassal, au parlement de Noël, pour répondre des dommages causés par ses sujets sur les côtes de France. Comme il ne comparut pas, le roi envoya le connétable de Nesle pour se saisir de tous les domaines que les Anglais possédaient en-deçà de la mer. Cette commission s'exécuta facilement, parce que les villes de ces provinces se livrèrent elles-mêmes.

laume, qui en avait épousé l'héritière, et Guillaume était le second fils de Guy I de Dampierre, grand bouteiller de Champagne, qui avait épousé l'héritière de Bourbon. Les deux héritages, entrés dans la famille de ce dernier, passèrent depuis, par des mariages, l'un dans la maison d'Autriche, et l'autre dans la maison de France; et ainsi ces deux illustres maisons se sont trouvées avoir, par les femmes, une origine commune en la personne du premier Gui de Dampierre.

Dans le parlement qui se tint après Pâques, nouvelle citation et nouveau défaut; Édouard est déclaré contumace et déchu de toutes les terres qu'il avait en France. Irrité de ces procédures, il envoie en Guienne un corps d'armée qui chasse les Français des villes qu'ils gardaient en sequestre. Ces places sont reprises par Charles de Valois, frère de Philippe, auquel succède Robert, comte d'Artois, son cousin, qui bat les Anglais de manière qu'ils ne peuvent plus tenir la campagne dans ce pays. Pendant ce temps, les Français font une descente en Angleterre: elle n'aboutit qu'à quelques ravages, sortes de calamités qui tombent sur les peuples, et ne décident rien. Henri, comte de Bar, gendre d'Édouard, fit une excursion en France. La reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe, alla au-devant de lui sur la frontière de Champagne, le contraignit de s'humilier devant elle, et l'emmena prisonnier.

L'empereur Adolphe, en conséquence de ses engagements avec le roi d'Angleterre, menaça aussi d'entrer en France. Il écrivit une lettre hautaine à Philippe, qui, dit-on, ne lui répondit que ces deux mots: *Nimis germanicè*, cela est trop allemand.

Philippe-le-Bel s'occupait alors des préparatifs de la guerre de Flandre, l'événement le plus important de son règne. Ce prince, sérieusement appliqué au projet de soustraire la fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre, au fils du roi d'Angleterre, attire à sa cour la fille et le père, et retient le dernier prisonnier à la tour du Louvre. Après y avoir fait quelque séjour, le comte eut la liberté de retourner dans ses états; mais la princesse fut retenue comme otage de la fidélité de son père. Elle mourut de chagrin de ce que sa captivité la privait du mariage avec l'héritier d'Angleterre, qui était près de se faire.

Retourné en Flandre, et irrité de l'outrage qu'il avait reçu, Guy déclare la guerre au roi par un héraut, et le défie; cette formalité de vassal à suzerain était réputée insulte. Pour la punir, Philippe passe lui-même en Flandre, à la tête de soixante mille hommes. Ses généraux, avec d'autres corps, qui pénètrent en même temps de différents côtés, gagnent deux batailles. Robert II, comte d'Artois, fils de celui qui fut tué à la Massoure, commandait à celle de Furnes. Il y perdit Philippe, son fils. Cet événement, en raison de ce que la représentation n'avait pas lieu en Artois, donna occasion dans la suite à Mahaud, sœur de Philippe, d'évincer Robert III son neveu, mais non sans une opiniâtre opposition de celui-ci. Ce fut le sujet d'un procès trop fameux sous Philippe de

Valois : procès dont l'issue défavorable au comte causa sa défection, et par suite tant de malheurs à la France. Cependant le roi, de son côté, s'emparait en personne des plus fortes villes de Flandre. Muni de ce nantissement, il accorda au Flamand d'abord une trève de deux mois, puis une prolongation de deux ans, motivée sur l'espérance d'une paix définitive que proposait le roi d'Angleterre par la médiation du pape.

[1297-98] Celui qui occupait alors le trône pontifical était Benoît Cajétan, connu sous le nom de Boniface VIII, prélat impérieux, hautain, intimement persuadé de la prééminence de son autorité sur toutes les puissances de la terre : il avait déjà eu un différend avec Philippe, à l'occasion d'une levée de deniers que le monarque voulait faire sur le clergé. Le pontife défendit aux ecclésiastiques de payer, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Le roi n'attendit pas sa permission, il continua ses levées, et la bulle n'eut aucun effet; mais il resta, des deux côtés, certaines dispositions peu amicales.

[1298] Cependant, malgré ses préventions, le roi de France accepta la médiation. Philippe croyait que le travail du pape ne serait qu'une discussion qui éclairerait les points en litige, et que rien ne serait décidé sans avoir auparavant appelé et entendu les parties. Il fut donc bien étonné quand l'évêque du Durham, ministre d'Édouard, vint lui présenter la bulle censée conciliatoire, mais qui était un jugement absolu et définitif.

[1298-99] Boniface l'avait prononcée en consistoire public, dans la plus grande salle de son palais, devant tout le sacré-collége. Il y disait : « La Guienne sera restituée au monarque anglais pour la tenir à foi et hommage comme auparavant; à nous seront réservées, comme au seul juge, les contestations qui pourront s'élever au sujet du ressort. Les places prises par les deux rois resteront séquestrées entre nos mains jusqu'à l'entière exécution de la sentence; à nous appartiendra la décision sur la restitution des marchandises enlevées, ou les compensations exigibles. Le monarque français remettra au comte de Flandre les villes conquises. Pour sûreté de la paix entre les deux rois, celui d'Angleterre, devenu veuf par la mort d'Éléonore de Castille, sa première femme, épousera Marguerite, sœur de Philippe; et le prince Édouard, son fils, Isabelle, fille du roi de France. » Du reste, le pontife se réservait d'employer, pour l'exécution du traité à intervenir, toute l'autorité que lui donnait sa qualité de médiateur et de vicaire de J-C.

Cette bulle fut présentée au roi dans son conseil, où assistaient les principaux seigneurs du royaume, et lue par l'évêque anglais. Robert, comte d'Artois, cousin du roi, prince vif et bouillant, eut bien de la peine à en laisser achever la lecture. Peu s'en fallut qu'il ne frappât le prélat. Il lui arracha le papier des mains, le mit en pièces, et en jeta les morceaux au feu. Le roi fit condamner cette bulle par le parlement, protesta contre les principes de la souveraineté du pape, qu'elle établissait.

La guerre recommença et menaçait d'être plus vive que jamais, lorsque des circonstances heureuses ramenèrent la paix plus tôt qu'on ne l'espérait. Édouard I^er^ se trouvait engagé dans une guerre contre les Écossais; il travaillait en même temps à soumettre la principauté de Galles, qu'il joignit à sa couronne. Pour suivre ces opérations, il lui fallait de la tranquillité du côté de la France. Il commença par épouser Marguerite. Cette princesse, devenue reine d'Angleterre, et Jeanne, sa belle-sœur, reine de France, entreprirent un accommodement entre les deux royaumes. Le jeune Édouard, qui désirait la main d'Isabelle, se mêla de la négociation. Il y eut un traité conclu, qui, d'abord accepté par le roi, ne fut point ratifié par lui. Les Anglais, auxquels ce retard causa des pertes en Guienne, accusèrent Philippe de mauvaise foi. Il se justifia en disant que les deux princesses s'étaient laissé surprendre par des propositions insidieuses. Cependant ces démarches pacifiques, comme si elles eussent été des préliminaires, amenèrent un traité définitif en 1303.

On convint, pour la Guienne, d'un expédient qui conciliait les prétentions du souverain et du vassal. Édouard I^er^ donna à son fils cette province, comme lui appartenant toujours, malgré la confiscation; et Philippe la donna, de son côté, en dot à sa fille, sous la condition de foi et hommage de la part du mari et de réversion à la couronne de France, faute d'hoirs mâles. Le reste des contestations avec l'Angleterre s'accommoda sans beaucoup de difficultés. Il ne fut pas question dans ce traité du comte de Flandre. Édouard, n'ayant plus besoin de lui, l'abandonna au ressentiment de Philippe.

Le malheureux Guy réclama l'intervention du pape, qui s'était montré, dans sa sentence arbitrale, disposé à le favoriser; mais c'était une recommandation peu efficace auprès du roi : ces deux hommes avaient l'un pour l'autre une antipathie qui leur causa bien des peines à tous deux. Ils s'étaient brouillés, comme on a vu, au sujet de la décime exigée du clergé. La sentence arbitrale dont on a parlé, loin de les réconcilier, ajouta à leur ressentiment. Dans ce même temps, Boniface, irrité contre les Colonne, famille puissante à Rome, avait juré leur extinction. Il leur repro-

Digitized by Google

chait des discours et des libelles diffamatoires contre son élection ; en effet, il ne l'avait obtenue qu'en trompant Célestin V, son bienfaiteur, et en lui suggérant l'idée d'abdiquer : mais on croit que Boniface joignit au désir de se venger celui de faire passer les biens des Colonne, qui étaient immenses, aux Cajétan, ses parents. Il y avait dans cette famille disgraciée deux cardinaux Jacques et Pierre, oncle et neveu. Le pontife les cita à son tribunal, les dégrada, parce qu'ils n'osèrent comparaître, les condamna comme schismatiques, hérétiques, blasphémateurs, rebelles au saint-siége, exclus à perpétuité de toutes les prélatures; les personnes qui les recevraient étaient excommuniées comme eux, et les lieux où ils se retireraient soumis à l'interdit. Leurs parents furent enveloppés dans cette proscription et déclarés incapables, jusqu'à la quatrième génération, de posséder aucune charge publique, ecclésiastique ou séculière. La violence de cette sentence fait connaître l'animosité du pontife; et la distribution qu'il fit des biens des condamnés, surtout aux Cajétan, ses parents, montre quelle sorte d'intérêt, outre la vengeance, le faisait agir. Les Colonne se dispersèrent et se cachèrent où ils purent. Le cardinal Pierre aima mieux rester trois ans inconnu, et forçat sur une galère, que de risquer de tomber entre les mains du pape, et trouva enfin, ainsi que son oncle, une retraite à Gênes. Étienne Colonne, leur parent, qui avait levé des troupes pour les soutenir, chercha un asile en France, et y fut bien reçu. Ce bon accueil à un ennemi du souverain pontife ne devait pas faire espérer une grande déférence de la part de Philippe à l'intervention de Boniface en faveur du comte de Flandre.

[1299] Le malheureux Guy, réduit à ses seules forces, ne tint pas longtemps contre les troupes du roi de France, commandées par Charles, comte de Valois, son frère. Il fut battu en plusieurs rencontres et resserré dans la ville de Gand. Le comte n'y était pas trop en sûreté, parce que les Gantois, effrayés des incommodités d'un siége, ne paraissaient pas fort disposés à défendre leur prince, il y avait même lieu de soupçonner que plusieurs étaient dans l'intention de le livrer. Instruit de sa détresse, Valois lui conseille d'avoir recours à la bonté du roi, d'aller se jeter entre ses bras, et lui promet que, s'il ne réussit pas à faire sa paix dans l'espace d'un an, on le laissera libre de revenir en Flandre. Le comte va se prosterner aux pieds du monarque, avec deux de ses fils et quarante seigneurs flamands. Le roi les reçoit très-froidement, dit que son frère a outrepassé ses pouvoirs, et les retient tous prisonniers. Le père fut envoyé dans le château de Compiègne; Robert, dit de Béthune, l'aîné de ses fils, dans celui de Chinon; Guillaume, le second, dans une forteresse d'Auvergne; et les seigneurs en différentes prisons. Philippe fit en même temps déclarer par le parlement que le feudataire avait mérité la confiscation par sa félonie; et en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandre à sa couronne. Valois fut très-mécontent de ces actes rigoureux, si contraires à la parole qu'il avait donnée. Il les attribua à Enguerrand de Marigny, principal ministre du roi, et se promit de s'en venger. En attendant l'occasion, il se retira en Italie, où, par son mariage avec Catherine, petite-fille de Baudoin de Courtenay, dernier empereur de Constantinople, il acquit des droits à cet empire. Le pape les lui confirma et le déclara son vicaire en Italie. Ce fut à ce titre qu'il essaya de calmer les factions des Guelfes et des Gibelins, ou des noirs et des blancs, qui déchiraient Florence. Le Dante, exilé par lui à cette occasion, s'en est vengé dans son poëme de l'*Enfer*, où il l'a placé, et où il s'est efforcé de flétrir sa mémoire.

[1300-1] Philippe alla en grand cortége visiter ses nouveaux états. Il mena avec lui Jeanne, son épouse. Elle fut étonnée, en arrivant à Bruges, de la magnificence des dames. « Je croyais, dit-elle, paraître ici comme la seule reine; mais j'y trouve plus de six cents femmes qui pourraient me disputer cette qualité par la richesse de leurs habits. » Cette ostentation était un appât séduisant pour les financiers que le roi laissa après lui. Ils étaient chargés de fixer et de lever les impôts, sous la direction de Pierre Flotte, administrateur fiscal, et habile en ce que nous appelons *travailler le peuple en finance*. Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, et oncle de la reine, fut nommé gouverneur-général. On a peine à croire que sa protection pour les maltôtiers ait été gratuite : quoi qu'il en soit, il les secondait puissamment. Pour eux, ils partaient de ce principe, qu'on ne pouvait jamais trop demander à ces citadins opulents; et le roi, persuadé par le luxe dont il avait été témoin, que le fardeau, quel qu'il fût, était encore au-dessous de leurs forces, rejetait leurs remontrances, quand elles parvenaient jusqu'à lui.

Le peuple flamand, accoutumé à être traité par ses princes avec modération, murmura. Le gouverneur commença à bâtir des citadelles pour le contenir; il s'appliqua aussi à former un parti, en favorisant, dans la répartition des impositions, les nobles, et principalement ceux qui se montraient attachés aux Français.

Les dépenses de la ville de Bruges pour la réception du roi et de sa cour, avaient été considérables. Le peuple, quand il fut question de solder

Digitized by Google

ces frais, se plaignit, non de ce qu'on le faisait payer, mais de ce que les protégés du gouvernement, qu'on commença à appeler *la faction du lis*, étaient ménagés à son préjudice. Un tisserand, nommé Pierre le Roi, vieillard accrédité entre les artisans, parla hautement. Les magistrats le firent jeter dans un cachot, avec vingt-cinq autres aussi peu endurants que lui.

Aussitôt les corps de métiers se soulèvent, courent à la prison, enfoncent les portes et mettent les détenus en liberté. Châtillon, appelé par les magistrats, leur amène du secours. D'accord avec eux, il devait entrer brusquement dans la ville, au son d'une cloche qui avait coutume de se faire entendre à heure réglée pour quelque opération de police. Au même signal, *la faction du lis*, qui était avertie, devait occuper les postes principaux, et tous ensemble devaient tomber sur les séditieux. Ceux-ci, par hasard, ou prévenus par des avis secrets, avaient pris le même signal pour attaquer. Les deux troupes se rencontrent et en viennent aux mains. Celle des artisans est secondée par les femmes et les enfants, qui, des fenêtres et du haut des toits, font pleuvoir une grêle de pierres et de tuiles, et jusqu'à des meubles, sur les gens du gouverneur; ils les mettent en fuite, les poursuivent vivement, et en font un grand carnage.

Cependant, à l'aide de sa citadelle, Châtillon reste assez fort pour faire condescendre Pierre le Roi et cinq mille ouvriers à abandonner la ville et à aller s'établir ailleurs. Alors le gouverneur mis à l'aise par cette proscription, appesantit sa vengeance, tant en impôts qu'en mauvais traitements, sur ceux qui restent. Poussés au désespoir, ils rappellent leurs exilés, qui n'étaient pas encore fort éloignés, et ils tombent tous ensemble avec fureur sur les gens *du lis*. Les excès auxquels ils se livrèrent ressemblent à ceux que s'est en tout temps permis le peuple, une fois déchaîné : les uns déchiraient avec leurs dents les malheureuses victimes de leur férocité, leur ouvraient le ventre, les traînaient par les rues; d'autres portaient au bout d'une pique des têtes dont ils se jouaient inhumainement. Ils lavaient leurs mains dans le sang, s'en frottaient les bras et le visage, et ceux qui s'en montraient le plus souillés étaient accueillis par des applaudissements.

Il n'était pas possible que dans ce désordre il n'y eût des Flamands mêlés avec des Français, et que le peuple ne les poursuivît également. Pierre le Roi, au plus fort du carnage, le fait cesser : « Suspendez vos coups, s'écrie-t-il; ne confondez point les innocents avec les coupables : aucun de ceux-ci n'échappera. » Il fait garder les portes de la ville, vers lesquelles les habitants effrayés se précipitaient en foule. Pour mot du guet il donne des paroles flamandes que devaient prononcer tous ceux qui voulaient sortir : chose impossible aux Français, reconnus par cette épreuve : comme s'ils avaient été jugés par un tribunal, ils étaient poussés brutalement hors du guichet, et massacrés ou assommés par ceux qui les attendaient armés de coutelas, de haches et de massues. Il périt quinze cents Français ou gentilshommes du pays dans cette malheureuse journée.

[1301-2] Le roi, après les témoignages d'affection que lui avaient donnés les Flamands lorsqu'il était allé prendre possession du pays, ne s'attendait pas à un pareil changement de scène. On lui avait, selon l'ordinaire, caché les torts de l'oncle de la reine; il se proposa d'aller en personne punir les rebelles, et ordonna de grandes levées. Il était près de se mettre à leur tête, lorsque la reine d'Angleterre, sa sœur, le fit avertir en secret de ne pas s'éloigner de Paris, parce qu'il s'y préparait des mouvements auxquels le roi, son mari, n'était pas étranger. Des historiens racontent que ce fut une ruse du roi d'Angleterre, qui trompa lui-même sa femme par de fausses confidences, afin qu'elle effrayât son frère, et l'empêchât de porter toutes ses forces contre les Flamands, qu'il aurait subjugués trop promptement; d'autres disent que Philippe, connaissant la fermentation qui agitait le peuple, eut de lui-même la prudence de ne pas s'éloigner.

En effet, les murmures étaient grands et même menaçants dans presque toute la France. Deux choses y donnaient lieu : la multiplicité des impôts, et l'altération des monnaies. Elle fut portée, sous ce règne, au point qu'elles n'avaient plus que le septième de leur valeur intrinsèque, et on les faisait prendre sur le pied où elles étaient sous saint Louis : ce qui a mérité à Philippe-le-Bel le surnom de *Faux-Monnayeur*. Il y eut des émeutes dans plusieurs villes : à Paris, le peuple se porta à de grands excès contre les partisans; il pilla leurs maisons, et démolit celle de Pierre Barbette, le plus signalé d'entre eux. Le roi s'était retiré au Temple; la populace l'investit, le tint deux jours renfermé, sans permettre que les vivres même y parvinssent. Peut-être le prince ne trouva-t-il pas dans les templiers, auxquels il avait confié sa personne, la bonne volonté qu'il désirait d'eux contre les révoltés; peut-être leur demandait-il plus qu'ils ne purent; mais on date de cette circonstance la haine de Philippe-le-Bel, qui eut pour cet ordre religieux de si funestes suites.

[1302] Il donna le commandement de son armée contre les Flamands à Robert, comte d'Artois, son cousin, le même qui, quatre ans auparavant, avait battu ces mêmes Flamands à Furnes. C'était un guerrier célèbre, mais vif et emporté;

il partit dans la confiance qu'avec sa cavalerie, toute couverte de fer et composée de l'élite de la noblesse, il aurait bientôt dispersé cette *canaille* : ainsi l'appelait-il; canaille à peine armée, ramassée dans la fange des marais de la Flandre et dans la bourgeoisie inexpérimentée des villes. Mais ces nouveaux soldats étaient en très-grand nombre; la nécessité forma des chefs qui surent contenir l'impétuosité de ces phalanges tumultueuses. Elles attendirent les Français près de Courtray, derrière une petite rivière et un fossé bourbeux qu'on ne pouvait apercevoir que lorsqu'on était arrivé sur le bord. Le comte d'Artois n'hésitait pas à croire qu'il les mettrait en fuite au premier choc. Le connétable de Nesle et les meilleurs officiers lui conseillent de ne pas affronter leur furie et une position qui n'était point à mépriser. Ils lui remontrent qu'en temporisant il pourra affamer cette multitude, qui se dispersera alors d'elle-même. D'Artois traite ces observations de conseils pusillanimes, dictés par la timidité et même par la trahison : « Vous verrez si je suis traître, reprend de Nesle; vous n'avez qu'à me suivre, je vous mènerai si avant, que vous n'en reviendrez jamais. — Et moi, répond le téméraire guerrier, je vous montrerai que je serai aussi avant que vous dans la mêlée; » et il donne l'ordre à ses cavaliers de marcher en avant. Ils passent la rivière, et courent ensuite à bride abattue pour charger les Flamands. Dans l'impétuosité de leur course, ils rencontrent le fatal fossé, dont ils ne soupçonnaient point l'existence. Le premier rang s'y enfonce, le second de suite, le troisième et les autres, et tous piquant toujours sans s'apercevoir qu'aucun de ceux qui entraient dans ce gouffre n'en ressortait, et qu'après de vains efforts hommes et chevaux se renversaient les uns sur les autres et s'abîmaient sans retour. A la fin, les derniers, reconnaissant le danger, s'arrêtent sur le bord du précipice, et, saisis de frayeur, se rejettent sur l'infanterie qui les suivait, et en rompent les rangs : les Flamands, témoins de ce désordre, font le tour du fossé, se jettent avec fureur sur ces fantassins plus qu'à demi vaincus, et en font un horrible carnage.

A l'exemple d'Annibal, qui, après la bataille de Cannes, envoya au sénat de Carthage un boisseau d'anneaux des chevaliers romains tués dans cette bataille, les Flamands firent un trophée de quatre mille paires d'éperons dorés, dépouille des chevaliers qui avaient seuls le droit d'en porter; on compta parmi les morts, outre le comte d'Artois, Châtillon le gouverneur, cause coupable de cette guerre; le brave de Nesle, qui ne voulut point accepter le quartier qu'on lui offrait, et quantité de comtes et de seigneurs de la plus haute noblesse. Après cette victoire, toutes les villes secouèrent le joug, et se donnèrent pour gouverneur-général Jean, comte de Namur, fils de Guy, d'un second lit.

[1302-3] Cette sanglante déroute arriva dans le temps des plus forts démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. On a vu que ces deux hommes ne manquaient pas l'occasion de se provoquer. Le pape en trouva une dans des plaintes que lui fit porter l'archevêque de Narbonne au sujet d'un hommage que le roi exigeait de lui pour quelques fiefs de son église. Le pontife jugea à propos d'envoyer pour ce seul objet un légat en France, et le légat qu'il choisit fut Bernard de Saisset, qu'il avait fait évêque de Pamiers, malgré le roi, et qui, depuis qu'il portait la mitre, n'avait cessé de contredire le monarque et de le chagriner autant par ses propos que par sa conduite. Admis au conseil en présence du roi, il y parla avec tant d'arrogance, que Philippe ne put entendre son discours jusqu'à la fin, et le fit chasser de la salle d'audience. Il le renvoya à Rome, espérant que le pape le désavouerait et lui ferait justice de son insolence; mais Boniface, sans réparation au roi, envoya Saisset dans son évêché, où il continua ses intrigues et ses propos insultants et séditieux. Le roi le fit enlever et comparaître devant son conseil. Pierre Flotte, alors garde-des-sceaux, lui lut les chefs d'accusation. Les principaux étaient des discours satiriques contre la personne du roi et une rébellion perpétuelle contre son souverain, dont il publiait que l'autorité était bien inférieure à celle du pape.

Ces délits furent jugés assez graves pour s'assurer du prélat. Après beaucoup de discussions sur la manière dont il serait gardé pendant le cours de son procès, il demanda lui-même à l'être sous l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de peur d'être maltraité par une garde laïque qu'on lui aurait donnée. On lui accorda un vaste appartement dans le château de Senlis; pour compagnie son camérier, son chapelain, un clerc destiné à réciter l'office avec lui, et un autre chargé de sa dépense, trois courriers, un cuisinier, un aide de cuisine, son médecin, sept mules dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. L'article des trois courriers ferait croire qu'il lui était quelquefois accordé de se promener; et c'est pour une pareille réclusion que Boniface jeta les hauts cris, menaça le roi d'excommunication et de mettre le royaume en interdit s'il ne relâchait l'évêque ! Il envoya à ce sujet jusqu'à cinq bulles, toutes plus fortes les unes que les autres.

Philippe, instruit des intentions du pape, sa-

chant que ses menaces commençaient à alarmer le peuple et pouvaient causer des troubles dans le royaume, convoqua une assemblée des plus grands seigneurs. On en compta trente et un, tous princes, comtes et hauts barons ; il s'y rendit aussi des évêques et des abbés, dont le nombre n'est pas marqué. Les principes du pape et sa conduite furent examinés et improuvés. Le clergé lui écrivit à lui-même pour le rappeler à des sentiments plus modérés. La noblesse adressa aussi une lettre pathétique aux cardinaux dans la même intention. Des échevins, jurats, et maires de plusieurs villes, écrivirent enfin de pareilles lettres au souverain pontife au nom de leurs communes ; on prétend même que ces dernières furent admises par leurs députés à l'assemblée des seigneurs et des prélats qui se tint, à ce sujet, à Notre-Dame, et que ce fut la première fois qu'elles concoururent par leurs représentants, dits du *tiers-état*, à ces grandes réunions politiques connues depuis sous le nom d'*états-généraux*. Quelques-uns veulent que cette innovation n'ait eu lieu qu'après la funeste bataille de Courtray, et que ce soient les immenses besoins du moment qui aient suggéré à Enguerrand de Marigny de faire spécialement consentir aux nouvelles charges ceux surtout qui devaient en supporter la majeure partie ; d'autres font redescendre cette admission jusqu'en 1314.

Ce concert des principaux de la nation étonna le pape, mais ne le fit pas revenir à résipiscence. A l'assemblée, il opposa un concile qu'il convoqua à Rome, et il ordonna aux évêques français de s'y trouver. Le roi le leur défendit. Comme les excès du pontife allaient toujours croissant, qu'il avait réellement excommunié Philippe, qu'il offrait sa couronne à Albert d'Autriche, qui la refusa, et qu'il était à craindre que dans le concile de Rome il ne se passât des choses contraires à la tranquillité du royaume, le monarque convoqua encore au Louvre une assemblée pareille à la première ; mais dans celle-ci le pape fut accusé personnellement.

Il n'y a pas de crimes dont on ne le prétendît coupable. Guillaume de Plasian ou du Plessis, conseiller du roi, lui reprocha, dans un acte d'accusation lu en public, d'être hérétique, simoniaque, de ne point croire à l'eucharistie, de se moquer des jeûnes et des abstinences, de soutenir que le bonheur des hommes ne consiste que dans le plaisir des sens, d'être fornicateur, incestueux, meurtrier, sorcier, d'avoir un démon familier, de professer une haine implacable contre les Français, de leur susciter des guerres et des troubles, de donner les biens de l'église à ses neveux, d'avoir fait mourir le saint pape Célestin V, de peur que l'on ne découvrît les ruses perfides dont il s'était servi pour se mettre à sa place. L'excès même de ces imputations jetait du doute sur la réalité des crimes. Cependant Plasian affirma qu'ils étaient vrais, et que sa dénonciation était fondée sur les informations exactes que Guillaume de Nogaret, son confrère, avait faites secrètement en Italie. Sur les conclusions de Plasian, le roi fit lire un écrit qui portait en substance qu'il était d'avis de convoquer un concile auquel il assisterait en personne ; que Boniface y serait jugé, et qu'en attendant il appelait au futur concile et au pape futur de tout ce que pourrait attenter celui qui siégeait alors au gouvernement de l'église.

[1303] Mais, outre cette précaution, Philippe employa des moyens plus efficaces pour mettre un terme aux embarras que lui suscitait l'opiniâtreté du pontife. Il avait déjà pris des mesures pour que ses bulles fulminantes ne pénétrassent pas dans le royaume. Le légat qui en était porteur fut arrêté sur la frontière, et retenu sous bonne garde. Le pape, tout intrépide qu'il se montrait dans ses écrits, n'était cependant pas sans frayeur sur les dangers que pouvait lui faire courir le roi de France au milieu d'une ville telle que Rome, renfermant une populace nombreuse qu'il serait possible d'ameuter contre lui. C'est pourquoi il se retira à Anagnie, lieu de sa naissance, dans la confiance qu'en cas d'entreprise sur sa personne ses compatriotes ne manqueraient pas de le défendre.

Les terreurs de Boniface n'étaient pas sans fondement. Philippe songeait réellement à le faire enlever, à le contraindre de comparaître devant un concile qu'il convoquerait à Lyon, et à le faire déposer. On ne sait jusqu'où ensuite il aurait porté sa vengeance. Deux hommes furent chargés de cette expédition : Sciarra Colonne, homme de guerre, pour donner à l'entreprise l'activité nécessaire ; et Guillaume de Nogaret, homme de loi, pour y mettre les formes. Ils assemblent secrètement des soldats épars, qui n'étaient pas rares en Italie, partagée en petits états toujours en guerre les uns contre les autres. A la tête de cette troupe ils se présentent devant Anagnie à la pointe du jour. Les portes se trouvent ouvertes, ou par négligence, ou par connivence, ils entrent au cri de *Vive le roi de France! meure Boniface!* Les habitants surpris ne font aucun mouvement. Le seul marquis Cajétan, un des neveux du pape, qui occupait une maison placée comme un boulevart en avant du palais, oppose quelque résistance ; mais il est bientôt forcé de se rendre. Le pape étonné prie qu'on suspende l'attaque, et envoie demander ce qu'on lui veut. Qu'il rétablisse les Colonne, répond-on, et qu'il se dépose lui

Digitized by Google

même. Il aurait volontiers consenti à la première condition; mais la seconde lui rend tout son courage. Il se fait revêtir des habits pontificaux, et, la tiare en tête, les clefs de saint Pierre à la main, assis sur son trône, il attend fièrement les assaillants.

Nogaret l'aborde avec respect, lui signifie les procédures faites en France contre lui, le somme de se laisser conduire au concile, et, en lui donnant des gardes, l'assure qu'il ne prend cette mesure que pour sa sûreté. Boniface traite avec mépris et les procédures et celui qui les poursuit. « Vous ne voulez donc pas céder la tiare? lui crie Sciarra. — Non, répond le pontife, plutôt la mort. Voilà ma tête, je mourrai sur le trône où Dieu m'a élevé. » Il exhala ensuite sa colère en imprécations contre le roi, et le maudit jusqu'à la quatrième génération. Sciarra répond aux malédictions du pape par des injures grossières et le frappe de son gantelet sur la joue. Il l'aurait tué si Nogaret ne l'eût retenu. Pendant cette altercation, la soldatesque pillait ses trésors. Tous les rois du monde, dit un historien contemporain, joignant leurs richesses ensemble, n'auraient pu fournir en un an ce qui fut pris en un seul jour dans le palais du pape et dans celui de son neveu. Nogaret remit son prisonnier sous la garde d'un capitaine florentin, auquel il recommanda les égards dus à sa dignité; mais il fut mal obéi. Les mauvais traitements que le pape éprouvait lui firent craindre qu'on ne l'empoisonnât. Son geôlier, qui aurait pu le rassurer contre ce soupçon, ne le fit pas, afin de lui laisser le tourment de l'inquiétude. Ne voulant pas manger des mets qui lui étaient offerts, le pontife serait mort de faim si une vieille femme ne lui avait fait parvenir un peu de pain et quelques œufs qui le sustentèrent pendant trois jours.

Les habitants d'Anagnie revinrent pendant ce temps de leur étourdissement; ils prirent les armes, chassèrent la garnison sous les ordres du capitaine florentin, et mirent le pape en liberté. Dans un discours qu'il fit à ses compatriotes en place publique avant que de quitter la ville, il s'éleva avec véhémence contre l'imputation des crimes dont on le chargeait; il le termina par une déclaration à laquelle on ne s'attendait pas. Il dit que, pour le bien de la paix, et pour imiter le Sauveur du monde, il était déterminé à réhabiliter les deux cardinaux Colonne et toute leur famille dans leurs titres et dans leurs biens; qu'il pardonnait à Sciarra et à Nogaret les injures qu'il en avait reçues, déchargeait tous leurs complices de l'excommunication, excepté ceux qui avaient pillé les trésors de l'église, à moins qu'ils ne les rendissent; qu'enfin il voulait se réconcilier avec la France; et il indiqua même un cardinal qu'il devait charger de la négociation. Boniface puni et repentant, ainsi qu'il paraît par ses aveux, partit bien escorté pour Rome. Presque en arrivant il fut attaqué d'une fièvre violente, et mourut dans la huitième année de son pontificat, pendant lequel il éleva vingt-deux de ses parents à l'épiscopat, trois au cardinalat, et deux à la dignité de comte.

[1304] A la nouvelle de la funeste journée de Courtray, Philippe avait convoqué le ban et l'arrière-ban, imposé le cinquième sur tous les revenus, et augmenté la valeur des monnaies. Il tenta aussi un accommodement avec les Flamands, et leur envoya leur vieux duc. Celui-ci trouva à la tête de ses sujets deux de ses fils qui n'avaient pas été faits prisonniers avec lui, et dans tout le peuple une aversion décidée contre la France. La victoire avait enflé leur courage, et les faisait revenir à des prétentions dont ils s'étaient départis auparavant. Ils ne voulaient plus céder la moindre partie de leur territoire. Philippe, au contraire, s'opiniâtrait à retenir Lille et d'autres villes circonvoisines qui lui avaient été abandonnées auparavant; de sorte que Guy de Dampierre ne put réussir dans sa négociation, et revint à Compiègne, où il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans.

Le roi, contraint de continuer la guerre, résolut de la faire en personne. Il entra en Flandre à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie et de douze mille chevaux. Selon la coutume observée pour les grandes expéditions, il avait été prendre avec solennité l'oriflamme à Saint-Denis, et avait fait beaucoup de chevaliers. Les Flamands lui opposèrent une multitude de combattants, bourgeois et paysans, peu exercés aux armes, mais redoutables par leur nombre. Campés entre Lille et Douai, dans un lieu fortifié, nommé Mons-en Puelle, ils y attendirent les Français. Ceux-ci, avec leur impétuosité ordinaire, fondent sur ces soldats peu aguerris, forcent les retranchements, font un horrible carnage, et chassent les fuyards au loin devant eux. C'était en juillet, et par une des journées les plus chaudes de l'année. La poursuite fut extrêmement pénible, et se prolongea si longtemps que ce ne fut qu'au déclin du jour que l'armée victorieuse rentra au camp et songea enfin à se remettre des fatigues du jour, à l'aide des aliments et du sommeil. L'officier et le soldat s'y livraient avec une égale sécurité, quand tout à coup des cris aigus et le cliquetis des armes se font entendre. Les gardes avancées avaient été forcées. Les Flamands étaient au milieu des Français étonnés et surpris; ils frappaient sans relâche, et poursuivaient chaudement leur avantage. Tout

fuyait; les Français culbutés se repliaient l'un sur l'autre ; l'effroi était partout ; chacun ne songeait qu'à se sauver. Le roi, qui dans ce moment commençait, avec quelques officiers restés auprès de lui, à prendre quelques rafraichissements, reste ferme dans la déroute générale : une troupe nombreuse de ces forcenés l'environnait ; mais ils ne le reconnurent point, parce qu'il avait quitté sa cotte d'armes. Philippe, avec sa seule épée et vingt gentilshommes aussi mal armés que lui, se défendit contre une multitude effroyable, jusqu'à ce que le comte de Valois, son frère, qui avait d'abord pris la fuite, quoique très-brave, et qui venait de rassembler un corps de cavalerie, accourût à son secours; alors la chance tourna : les chevaux, passant et repassant sur cette infanterie trop pressée, l'eurent bientôt mise en désordre. La déroute fut générale, et le carnage si affreux, que les historiens portent la perte des Flamands à trente-six mille hommes restés sur le champ de bataille. La gloire de cette fameuse journée est certainement due à Philippe-le-Bel. Il en consacra la mémoire par un monument placé dans la cathédrale de Paris. Il y était représenté à cheval avec ses armes en désordre, telles qu'il les avait quand il fut surpris.

Il croyait avoir atteré les Flamands, par cette défaite; mais ils continuèrent à défendre pied à pied leur pays, jusqu'à ce que, se trouvant en assez grand nombre, ils lui envoyèrent demander paix ou bataille. « N'aurons-nous jamais fait? s'écria le monarque, je crois qu'il pleut des Flamands. » Il prit le parti le plus sage. On traita. Robert, fils aîné du comte Guy, délivré de sa prison, entra en possession du comté de Flandre, à charge d'hommage. Son autre frère et les seigneurs flamands furent mis aussi en liberté, et le peuple conserva ses anciens priviléges. Lille, Douai, Orchies et Béthune restèrent à la France. On convint d'une trève de dix ans, et d'une somme de cent mille francs, qui serait payée au roi pour les frais de la guerre dans des termes fixés. Cette convention suspendit les hostilités, mais non la haine qui continua entre les deux peuples.

[1305] A Boniface VIII succéda Benoît XI, prélat doux, modéré, et d'une grande vertu. Il rétablit la paix dans l'église de France, en interprétant, modifiant ou annulant les différentes dispositions des bulles de son prédécesseur. Il réconcilia personnellement Philippe-le-Bel avec le saint-siége, en laissant cependant quelque chose à désirer pour la plénitude de l'absolution tant du roi que de ses agents, et pesant scrupuleusement les mots de ses bulles pour ne point flétrir lui-même ni tacher la réputation de Boniface; mais c'était précisément cette flétrissure que Philippe-le-Bel désirait. Il la demanda avec instance. Le pape temporisait, éludait. La mort le tira d'embarras.

Il y avait deux factions dans le conclave, la première, des Cajétan ou Italiens, la seconde des Ursins ou Français. Elles étaient égales en puissance, et se combattirent neuf mois. Enfin Nicolas di Prato, évêque d'Ostie, leur proposa un expédient qui paraissait devoir concilier les intérêts : ce fut que les Italiens proposeraient trois sujets qui ne seraient pas de leur pays, et que les Français en choisiraient un des trois sous quarante jours. Cette convention étant arrêtée, Nicolas, qui était attaché secrètement à la France, envoie au roi un courrier avec le nom de trois candidats, afin qu'il indique à la faction française celui qu'elle devra choisir.

Entre les trois se trouvait Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait eu de vifs démêlés avec Philippe-le-Bel, et que les Italiens croyaient son ennemi irréconciliable ; c'est pour cela qu'ils l'avaient mis entre les éligibles, persuadés que, si le choix tombait sur lui, ils auraient un pape dévoué à leurs volontés. Mais rien ne tient contre l'appât d'une couronne. Le roi, après avoir examiné ce qu'il pouvait craindre ou espérer des trois candidats, se détermina pour Bertrand. Il lui écrit de se rendre promptement, et en grand secret, pour affaire qui l'intéresse, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean-d'Angely ; il s'y transporte aussi avec les mêmes précautions. En abordant l'archevêque, il lui dit : « Voulez-vous être pape? » Le prélat proteste de sa soumission et de sa correspondance à tous les désirs du monarque s'il lui procure cette dignité. Philippe lui expose les moyens qu'il a de réussir, mais à cinq conditions : « La première, lui dit-il, que vous me réconcilierez parfaitement avec l'église; la deuxième, que vous révoquerez toutes les censures contre ma personne, mes ministres, sujets et alliés ; la troisième, que vous m'accorderez pour cinq ans les décimes de mon royaume ; la quatrième, que vous condamnerez authentiquement la mémoire de Boniface ; la cinquième, je me la réserve, et vous la déclarerai en temps et lieu. »

Le prélat promit tout. Le roi écrivit à Rome, et il fut élu. Son sacre se fit à Lyon avec beaucoup de magnificence. Le roi y assista. Le pape prit le nom de Clément V, et déclara qu'il fixait son séjour à Avignon, sujet de mécontentement et de regret pour les cardinaux italiens.

Voici comme les quatre articles connus furent exécutés : 1° le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes censures et anathèmes, reconnu bon catholique, et roi très-

Digitized by Google

chrétien ; 2° ceux qui avaient écrit, agi, travaillé de quelque manière que ce fût dans cette affaire, reçurent l'absolution sans aucune addition onéreuse et humiliante, excepté Nogaret, qui fut condamné à aller porter les armes dans la Terre-Sainte s'il y avait une croisade, et, en attendant, à faire des voyages aux principaux pèlerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fût infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avait agi que par ses ordres ; 3° les décimes furent accordées, et, afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnaies, qui variaient perpétuellement. Cette instabilité était une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avait offert deux vingtièmes du revenu de tous les bénéfices ; mais le roi gagnait davantage au monnoyage, d'autant plus que la matière lui coûtait peu, parce qu'il obligea *toute manière de gens*, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnaie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs, qu'il bannit de France par un édit sujet à interprétation ; de sorte qu'il tira de grosses sommes tant des dépouilles de ceux qui partirent que des sacrifices de ceux qui voulurent demeurer.

La quatrième condition, que Clément V avait acceptée, l'embarrassa plus que les trois premières : c'était de faire le procès à la mémoire de Boniface. Philippe-le-Bel pressait ; le pape différait. Enfin il imagina cet expédient. « Vous avez, dit-il au roi, appelé au futur concile ; j'en assemblerai un, où cette cause sera portée. » Et en effet il le convoqua pour être tenu à Vienne en Dauphiné. On n'a jamais su positivement quel était le cinquième article de leur convention ; mais tous les historiens ont conjecturé, peut-être par les faits qui suivirent, que c'était la réforme des templiers.

[1304-7] Ces religieux possédaient de grands biens, objet de convoitise. L'Ordre n'était composé que de gentilshommes. Il pouvait dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume. C'était un état dans l'état, une cause perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvait se dissimuler que la charge des impôts lui retirait l'affection de son peuple. Philippe avait éprouvé la mauvaise volonté de ces religieux lorsqu'ils l'abandonnèrent aux insultes de la populace, quand il s'était retiré dans leur citadelle du Temple, comme sous leur protection. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'était le prévenir de prendre des mesures qui pouvaient être d'une dangereuse conséquence pour la tranquillité du royaume et la sûreté du roi lui-même. La politique conseillait de le surprendre, et elle fut écoutée. Le 13 octobre 1307, le grand-maître, Jacques de Molay, fut arrêté à Paris avec soixante chevaliers. Le secret fut si bien gardé, que tous furent saisis à la même heure par toute la France.

[1307-8] Ce qu'on répandit dans le public pour justifier cette brusque expédition est une accusation plus que suspecte de crimes affreux, à peine croyables de quelques particuliers, à plus forte raison d'un corps religieux. Deux scélérats près de subir le dernier supplice, l'un, apostat de l'ordre des templiers, l'autre, bourgeois de Béziers, se confessent réciproquement dans la prison, faute de confesseurs, parce qu'on les refusait alors aux criminels condamnés à mort. Le bourgeois, dépositaire des secrets de l'apostat, déclare qu'il a de grandes révélations à faire, et demande que ce soit au roi en personne. Ils sont transportés auprès du monarque, qui les écoute. On ne sait s'ils chargèrent l'ordre de tous les crimes qui ont ensuite motivé sa destruction, ou s'ils se bornèrent aux plus graves ; ceux-ci étaient plus que suffisants, s'ils étaient vrais, pour attirer sur cette société les foudres du ciel et les châtiments de la justice humaine.

La plume se refuse au détail de ces abominations. Abjuration de la foi, orgies libertines, cérémonies infâmes accompagnées d'infanticides ; enfin toutes les superstitions insensées et dégoûtantes, les rites bizarres, les excès de la débauche la plus effrénée reprochés aux anciens hérétiques : il n'y en a aucun dont on n'ait chargé les templiers.

[1308-11] Les templiers étant religieux, on les fit d'abord comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils furent interrogés sévèrement et confrontés. Les uns avouèrent ou nièrent tout, les autres ne se récrièrent que contre une partie des imputations, persistèrent dans leurs aveux ou revinrent contre. Ces derniers se plaignirent que c'était par la force des tourments, en leur promettant leur grâce, qu'on avait tiré d'eux des confessions flétrissantes. Un concile assemblé à Paris examina solennellement la cause des prisonniers. L'arrêt en renvoya absous plusieurs qui ne furent trouvés coupables d'aucun crime, en relâcha quelques-uns qui s'étaient avoués coupables, mais qui, témoignant du repentir, ne furent grevés que d'une simple pénitence ; quant à ceux qui se rétractèrent après avoir confessé les crimes qu'on leur imputait, par une jurisprudence bien extraordinaire, ils furent jugés relaps, et cinquante-neuf, condamnés comme tels à la peine du feu, subirent leur sentence dans un camp proche de l'abbaye de Saint-Antoine, malgré les protestations qu'ils firent de leur innocence. Un autre concile de Senlis en condamna neuf à la même peine, et aucun d'eux n'avoua les crimes dont on les accusait.

Dans le même temps, un concile de Salamanque les déclarait tous innocents. Le roi d'Angleterre recevait ceux qui se réfugiaient dans ses états; et plusieurs princes d'Allemagne, contents de s'emparer de leurs biens, laissaient sauver les accusés; de sorte que cette diversité d'opinion et de conduite à leur égard laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude.

[1311-12.] Ces terribles exécutions détruisirent les membres; mais il fallait une sentence solennelle pour abolir l'ordre. On doit se rappeler que Clément V, pressé après son élection de condamner Boniface VIII, avait adroitement répondu que, puisque le roi avait consenti sur cet objet de s'en rapporter à un concile, il en convoquerait un, où cette cause serait portée. Clément l'indiqua à Vienne, et l'ouvrit lui-même par un discours dans lequel il exposa les motifs et le but de l'assemblée: savoir, la réformation des mœurs, l'extirpation de quelques hérésies du temps, le recouvrement de la Terre-Sainte, l'extinction de l'ordre des templiers, et le jugement à porter sur Boniface VIII. Comme si cette affaire ne pouvait sans risque souffrir le moindre délai, dès la première séance, sans discussion ni examen, sans attendre le roi, qui devait y assister, Clément décide que Benoît Cajétan a été légitime pasteur de l'Église, qu'il est mort catholique, que jamais il n'a été hérétique, et que les preuves alléguées contre lui pour le flétrir de cette imputation ne sont pas suffisantes.

Philippe-le-Bel ne s'attendait pas à ce résultat précipité. Il n'arriva que pour la seconde session, accompagné des princes et seigneurs de la cour, et eut le chagrin de voir adopter unanimement par les pères assemblés le décret de la première; de plus, trois docteurs célèbres, le premier en théologie, le second en droit canon, le troisième en droit civil, prononcèrent chacun un harangue approbative de la déclaration. Enfin parurent dans la salle deux chevaliers catalans, armés de toutes pièces, pour soutenir la décision par le combat. Ils défièrent en présence du roi et de sa cour ceux qui seraient assez hardis pour l'attaquer, et jetèrent le gant ou gage de bataille; personne ne le releva, et ce fut une affaire jugée.

Celle des templiers n'eut pas l'avantage de réunir une pareille généralité de suffrages. Quand le pape proposa d'abolir un ordre composé de la principale noblesse des états chrétiens, qui avait rendu de si grands services à l'Église dans les guerres saintes, beaucoup d'évêques se déclarèrent contre ce projet. Ils dirent que l'affaire n'avait pas été assez examinée, qu'il paraissait qu'il y avait eu de la passion dans plusieurs juges; que les preuves tirées de confessions arrachées par la torture n'étaient pas suffisantes, et qu'elles étaient plus que contre-balancés par les désaveux des malheureux, prononcés dans les supplices jusqu'à la mort. Les prélats opinaient donc à reprendre l'affaire dans son principe et à l'examiner de nouveau.

Cette disposition ne plaisait ni au pape ni au roi. Clément répondit avec humeur que, si par le défaut de formalités il ne pouvait prononcer juridiquement contre les templiers, « la plénitude de la puissance pontificale suppléerait à tout, qu'il les condamnerait par voie d'expédient, plutôt que de mécontenter son cher fils le roi de France. » En effet, il prononça dans un consistoire secret la sentence qui cassait, supprimait et annulait l'ordre militaire du temple, et la répéta dans une séance publique en présence du roi et de toute sa cour, en ces termes: « Quoique nous n'ayons pas prononcé la sentence selon les formes de droit, nous supprimons l'ordre par provision, et par l'autorité apostolique, nous réservant, et à la sainte église romaine, la disposition des personnes et des biens des templiers. » Ce jugement, quoique provisionnel, a eu toute la force d'un arrêt définitif, et l'ordre est resté pour toujours proscrit et aboli. Les biens furent dispersés entre plusieurs mains. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent la plus grande partie. Philippe ne retint qu'une partie du mobilier et de l'argent pour acquitter les dépenses énormes de ce grand procès, d'où on a conjecturé que ces rigoureuses poursuites contre ces infortunés ont moins été l'effet de la cupidité que celui de la politique et de la vengeance. Le concile de Vienne se termina par une exhortation à la croisade, et des réglements pour la réformation des mœurs.

[1313-14.] De tous les malheureux chevaliers renfermés dans les cachots au premier moment de leur proscription, il n'en restait plus que quatre en France: Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre, qui avait été parrain de l'un des enfants du roi; Guy, grand-prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne; Hugues de Péralde, grand-visiteur de France; et le grand-prieur d'Aquitaine, qui avait été directeur des finances du royaume. Le pape, s'était réservé de prononcer sur leur sort, et se proposait de leur accorder des adoucissements; mais, pour l'honneur de sa sentence contre l'ordre, et pour la justifier, il voulait qu'ils fissent en public, à la vue du peuple, les aveux qu'il avaient faits devant les tribunaux, et il envoya deux cardinaux pour être présents à cet acte solennel.

Les quatre principaux personnages de l'ordre du Temple sont présentés au peuple sur un échafaud dressé dans le parvis de Notre-Dame; près d'eux des bourreaux construisaient un bûcher

pour les avertir du sort qui les attendait s'ils ne remplissaient les conditions qu'on leur avait imposées. On lit à haute voix les aveux qu'ils avaient faits plusieurs fois des abominations de leur ordre. Un des ministres de Rome prononce un long discours sur cet objet, et les somme de confesser en public les crimes qu'ils avaient avoués secrètement devant les juges. Alors le grand-maître, vieillard vénérable, s'avance sur le bord de l'échafaud, secouant les chaînes dont il était chargé, et regardant le bûcher d'un air de dédain, il dit : « L'affreux spectacle qu'on me présente n'est point capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. J'ai trahi ma conscience : il est temps que je fasse triompher la vérité. Je jure donc, à la face du ciel et de la terre, que tout ce qu'on vient de lire des crimes et de l'impiété des templiers est une horrible calomnie. C'est un ordre saint, juste, orthodoxe; je mérite la mort pour l'avoir accusé à la sollicitation du pape et du roi. Que ne puis-je expier ce forfait par un supplice encore plus terrible que celui du feu ! Je n'ai que ce seul moyen d'obtenir la pitié des hommes et la miséricorde de Dieu. » Guy, grand-prieur de Normandie, tint le même langage; les deux autres persistèrent dans leurs aveux.

La surprise des juges, des délégués du pape et de leurs suppôts fut extrême. On remena les deux réfractaires dans leurs cachots. Le roi assembla précipitamment son conseil. Sans être entendus de nouveau, ils furent condamnés, comme hérétiques relaps, au supplice du feu, et la sentence fut exécutée le lendemain dans l'île du Palais. Au milieu des flammes, et jusqu'au dernier soupir, ils protestèrent de leur innocence, et citèrent le roi et le pape au tribunal de Dieu : Clément dans quarante jours, et Philippe dans l'année. Le peuple, témoin de la constance de ces deux infortunés, donna des larmes à leur fin tragique, et crut qu'ils mouraient innocents. Il fut ensuite confirmé dans cette nouvelle opinion par la mort des deux auteurs de cette terrible catastrophe, qui arriva au terme marqué par leurs victimes.

Il est difficile de croire que l'ordre entier, surtout les anciens, fussent coupables des impiétés aussi insensées que bizarres qui leur étaient imputées; mais il se peut que la jeunesse de l'ordre, attachée pour la plus grande partie à la cour par sa naissance, ait participé à la dissolution qui y régnait. Philippe-le-Bel avait trois fils, remarquables comme lui par leur beauté. Louis avait épousé Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de saint Louis; Philippe, Jeanne, comtesse de Bourgogne, ou de Franche-Comté; et Charles, Blanche, sœur puînée de cette dernière. Marguerite et Blanche, convaincues d'infidélité, furent, par arrêt du parlement, le roi y séant, renfermées dans la forteresse de Château-Gaillard en Normandie, où la première fut étranglée, et d'où la seconde ne sortit que pour se faire religieuse. Leurs complices, Philippe et Gauthier d'Aulnay, deux frères, gentilshommes normands, bien inférieurs en bonne grâce à leurs époux, furent traînés à la queue d'un cheval sur un pré récemment fauché, mutilés et attachés à une potence. Les fauteurs de l'intrigue subirent l'exil, la prison ou la mort. Jeanne comparut aussi devant le parlement, et y fut déclarée innocente. Depuis un an, elle était reléguée au château de Dourdan. Philippe, son mari, la reprit, « en cela, » dit Mézeray, plus heureux et plus sage que ses » frères. »

Ce parlement, par lequel furent jugées les brus de Philippe-le-Bel, était bien différent des grandes assemblées qu'on a appelées quelquefois *parlements* pendant les deux races qui ont précédé la troisième. Sous la première il n'étaient composés que de grands seigneurs, successeurs des compagnons de Clovis, et se sont nommés Champ-de-Mars. Sous la seconde, à cette noblesse guerrière furent joints les prélats possesseurs de grandes terres survenues au clergé soit par dons des laïcs soit par concessions des évêques, choisis, pour la plupart, dans la haute noblesse. Ils appliquaient à leurs églises des portions considérables des héritages de leurs pères, qui sortaient ainsi de leurs familles pour ne plus y rentrer, parce que les biens du clergé lui devenaient une propriété inaliénable. Ces deux parlements, que les rois présidaient toujours, décidaient de la paix et de la guerre, des impôts, des alliances; jugeaient leurs pairs, approuvaient les volontés du monarque, et quelquefois les restreignaient. C'était l'ouvrage de quelques séances qui se tenaient dans des temps indéterminés, selon les besoins du royaume et la nécessité des circonstances.

Jamais les premiers parlements ne connurent des affaires des particuliers, et rarement les seconds s'en occupèrent; mais la mauvaise administration de la justice, livrée à des baillis ou autres juges mercenaires dépendants de la volonté des seigneurs, faisait que souvent leurs vassaux avaient recours aux rois pour se soustraire aux vexations. Les monarques admettaient volontiers ces appels, qui accoutumaient insensiblement le peuple à reconnaître les rois supérieurs aux seigneurs, quelque puissants qu'ils fussent. Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants était leur propre conseil, qui les suivait partout. Comme, par la nature d'une partie de ses fonctions, telle que la police intérieure, le conseil représentait les anciens parlements, on s'habitua à lui donner ce

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

nom. Jusqu'à Philippe il avait été ambulatoire; ce prince le fixa à Paris dans son palais, et ordonna qu'il se tiendrait deux fois l'an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance serait de deux mois. Il étendit le même réglement à l'*échiquier,* ancienne justice des ducs de Normandie; aux grands jours de Troyes, justice des comtes de Champagne, et établit enfin un parlement à Toulouse pour les provinces méridionales. Ces dispositions sont de l'année 1302.

Le parlement qui fut établi à Paris était d'abord composé d'anciens barons et de prélats que le roi désignait à chaque session. Mais la permanence établie par le nouveau réglement, et les connaissances positives qu'exigea bientôt l'introduction des lois romaines dans notre jurisprudence, depuis la découverte des *Pandectes* de Justinien, qui avait été faite en 1137 à Amalphi, s'accommodaient mal avec les mœurs et les habitudes de la plupart de ces seigneurs illettrés, qui ne respiraient que les camps et la guerre. Il fallut leur donner des adjoints pris dans les classes inférieurés, et ces adjoints peu à peu, par la retraite absolue des barons, se trouvèrent naturellement investis du droit exclusif de juger les peuples. Les choses en étaient à ce point, lorsque Philippe de Valois, en 1344, donna une nouvelle organisation à ce tribunal, qui reçut alors à peu près la forme qu'il a conservée jusqu'à son extinction. Il ordonna qu'il y aurait trente juges, moitié clercs et moitié laïcs, dans la chambre dite du Plaidoyer et depuis la Grand'Chambre; quarante à celle des Enquêtes, où se jugeaient les procès par écrit; et huit enfin aux Requêtes, chargés d'abord de recevoir les requêtes des parties, et ensuite de juger les affaires de moindre importance qui n'étaient pas d'un intérêt assez grave pour être communiquées au parlement. Ce tribunal prit le nom de Cour, et le lieu de ses séances celui de Palais, parce qu'à cette époque il se tenait effectivement à la cour et dans le palais du roi. Sa forme n'a varié depuis que par le nombre des magistrats et par celui des chambres qui en a été la suite. A l'extinction du parlement, elles étaient au nombre de cinq : la Grand'Chambre, qui avait dix présidents et quarante-sept conseillers, dont douze étaient clercs; trois chambres des Enquêtes, comptant chacune deux présidents et vingt-trois conseillers; et une dernière chambre des Requêtes, composée de deux présidents et de quatorze conseillers : en tout cent trente-huit juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs, au nombre de soixante environ, qui tous avaient droit d'entrée au parlement, mais qui n'y jugeaient pas effectivement.

C'est aussi au temps de Philippe-le-Bel que la chambre des comptes fut également rendue sédentaire; elle le fut même avant le parlement. Destinée d'abord à entendre exclusivement les comptes du roi, elle fut investie dans la suite de plusieurs autres attributions.

On regarde encore Philippe-le-Bel comme l'instituteur des états-généraux. Dans sa querelle avec Boniface VIII, il s'appuya, en effet, du suffrage des magistrats, des universités, des maires et des principaux bourgeois des villes; mais, si plusieurs personnages qui n'étaient ni prélats, ni nobles, assistèrent aux assemblées qui se tinrent alors et y donnèrent leurs voix, peut-être n'était-ce pas comme députés des ordres dont ils étaient membres, mais comme savants dans la jurisprudence du royaume et dans le droit canon.

On doit rapporter à cette époque l'acquisition que fit la France de la seconde ville du royaume. Lyon, détachée du domaine sous Lothaire, pour devenir la dot de Mathilde, sa sœur, épouse de Conrad, roi d'Arles, avait passé avec ce royaume aux empereurs d'Allemagne, par le testament de Raoul, ou Rodolphe, fils de Conrad. L'empereur Frédéric Barberousse l'avait depuis cédée aux archevêques. Les rois de France pensèrent alors à rentrer insensiblement dans leur ancienne souveraineté, et leurs progrès furent rapides. Saint Louis eut une cour de justice dans la ville, Philippe-le-Hardi se fit prêter serment par son archevêque; Philippe-le-Bel y tint un officier sous le nom de *Gardiateur*, et, afin de se concilier le chapitre, il lui fit cette fameuse concession qui, érigeant tous ses biens en comté, donna occasion aux chanoines de prendre le titre de comtes de Lyon. Toutes ces attributions néanmoins n'étaient pas tellement reconnues que Pierre de Savoie, nouvel archevêque, ne se crût autorisé à refuser le serment. Il engagea les habitants dans sa querelle, et ceux-ci se portèrent à des extrémités qui les rendirent coupables. Philippe s'en prévalut pour agir à son tour en ennemi; mais, sur la simple démonstration de ses forces, tout se soumit, et un traité formel reconnut le roi de France pour souverain.

Ce n'était qu'à regret et comme forcés que les Flamands avaient subi la loi d'une trêve qui démembrait leur province, et qui de plus les assujettissait à un impôt payable par termes, pour les frais de la guerre. Chaque échéance renouvelait leur mécontentement : il s'ensuivait des retards dans le recouvrement, et souvent des refus. Philippe, très-délicat sur cet article, montra du mécontentement et de la colère, menaça les indociles Flamands d'une guerre à outrance, publia qu'il la ferait en personne, et arma chevaliers ses trois fils et beaucoup de jeunes seigneurs qui de-

Digitized by Google

vaient le suivre. A la naissance, aux mariages des enfants des grands, quand il les faisait chevaliers, et dans d'autres occasions éclatantes, les vassaux étaient dans l'usage de faire des présents à leur seigneur. Dans cette circonstance, Philippe-le-Bel convertit le présent en imposition; il augmenta aussi la redevance, pour subvenir aux dépenses de la guerre qu'on allait faire, et quand cet argent fut entré dans ses coffres, il fit quelques démonstrations hostiles, puis envoya Enguerrand de Marigny, son ministre, qui s'arrangea avec les Flamands, et tira d'eux ce qu'il put. Il n'y eut point de guerre, et l'argent des Parisiens resta au roi, avec le plaisir des fêtes brillantes qu'ils lui donnèrent en l'honneur des nouveaux chevaliers.

Elles durèrent trois jours. Jamais, si on croit les auteurs, on ne vit une pareille magnificence, qui fera juger du goût de nos bons aïeux. « On » donna, selon la coutume, des robes neuves à » tous les grands; ils changeaient trois fois par » jour d'atours ou d'habillements, tous plus su» perbes les uns que les autres, luxe inconnu » jusque-là. Tous les corps de métiers parurent » vêtus à l'avantage, chacun avec les marques et » les ornements de son art. On éleva dans les » carrefours des théâtres ornés de superbes cour» tines, on joua maintes féeries. Là vit-on Dieu » manger des pommes, rire avec sa mère, dire » ses patenôtres avec ses apôtres, susciter et juger » les morts; les bienheureux chanter en paradis, » accompagnés des anges; les damnés pleurer » dans un enfer noir et infect, et les diables rire » de leur infortune. » On y représentait des sujets tirés de l'Écriture sainte et de l'histoire: Adam et Ève avant et après leur péché; le massacre des Innocents, le martyre de saint Jean-Baptiste, Caïphe sur son tribunal, Pilate se lavant les mains.

« Là fut vu maître Renard, d'abord simple » clerc, qui chante une épître, ensuite évêque, » puis archevêque, enfin pape, toujours mangeant » poussins et poules (méchante allusion à Boni» face VIII); des hommes sauvages, des rois de la » fêve, mener grands ricolas (grande joie); des » ribauds en blanche chemise agacier par leur » biauté, liesse et gaieté; les animaux de toute » espèce marcher en procession; des enfants de » dix ans jouter dans un tournoi; des dames ca» roler de biaux tours; des fontaines de vin cou» ler, le grand guet faire la garde en habits uni» formes; toute la ville baller, danser et se » déguiser en plaisantes manières. » Ainsi, dès ce temps, les parades et les mascarades étaient le divertissement du peuple.

Le roi Louis, son fils aîné, roi de Navarre, depuis la mort de Jeanne, sa mère, et Édouard II, son gendre, roi d'Angleterre, qui avait été mandé à la cour pour raison de quelques forfaitures, traitèrent chacun leur jour la cour et la ville. Le couvert était sous des tentes. Les convives furent servis à cheval, et le lieu du festin éclairé d'une infinité de flambeaux, quoique ce fût en plein jour. Pour finir, « les bourgeois de Paris partirent en » bon ordre de l'église de Notre-Dame, bien armés, » équipés lestement, et vinrent passer, au nombre » de vingt mille chevaux et de trente mille hommes » de pied, auprès du Louvre, où le roi était aux » fenêtres. Ils allèrent de là dans la plaine de » Saint-Germain-des-Prés se mettre en bataille et » faire l'exercice. Les Anglais étaient étonnés que » d'une seule ville il pût sortir tant de gens bien » faits et prêts à combattre. »

Ce luxe que nous venons de décrire contrastait singulièrement avec les lois somptuaires que Philippe-le-Bel donna au commencement de son règne. Il y en avait pour le repas et les habillements. « Nul, dit-il, ne donnera au grand mangier, c'est» à-dire au souper, que deux mets, et un potage » au lard, sans fraude; et au petit mangier (le » dîner), un mets et un entremets. Les jours de » jeûne deux potages aux harengs et deux mets, » ou bien un potage et trois mets. Dans ces jours » il n'y aura qu'un seul repas. On ne mettra dans » chaque écuelle qu'une manière de chair ou de » poisson. Le fromage n'est pas un mets s'il n'est » en pâte ou cuit à l'eau. » Nos rois jusqu'alors avaient donné l'exemple de cette sobriété. On ne servait jamais que trois plats sur leur table. Leur boisson de préférence était le vin d'Orléans. Henri II en faisait toujours porter avec lui quand il allait à la guerre, persuadé qu'il « excitait aux grands exploits, » et Louis-le-Jeune en envoyait par présent. L'eau-rose parfumait les boissons, entrait dans tous les ragoûts et faisait les délices de la table. Si Philippe-le-Bel s'est astreint dans le commencement de son règne à cette frugalité qu'il avait prescrite lui-même, on peut juger qu'il s'en est ensuite beaucoup écarté, puisqu'il a été le plus dépensier de nos rois.

On peut en dire autant de ses lois pour les vêtements. On a vu que, dans la cérémonie des chevaliers, hommes et femmes en changeaient trois fois par jour. Cependant il n'en était permis aux ducs et aux comtes les plus riches que quatre par an, autant à leurs femmes, deux aux chevaliers, un seul aux garçons, pas plus à la dame ou demoiselle, si elle n'était châtelaine. L'habillement des hommes était une soutane ou longue tunique, et par-dessus un manteau, qu'on attachait sur l'épaule droite, afin qu'étant ouvert de ce côté, on pût avoir l'entière liberté du bras droit. L'habit court, excepté à l'armée, n'était que pour les

valets : le bonnet était la coiffure du clergé et des gradués; il s'appelait *mortier* quand il était de velours. On le galonnait, on en variait les couleurs et les ornements, ainsi que des chaperons ou espèces de capuchons dont le peuple se coiffait. Les militaires portaient un petit chapeau de fer, diminutif du heaume et du casque, incommodes par leur pesanteur.

Alors étaient en vogue les souliers dits *à la poulaine*. Ils finissaient en pointe, dont le bec était plus ou moins long, selon la qualité de la personne, depuis un demi-pied jusqu'à deux pieds. Cette pointe se relevait, et des élégants y attachaient des grelots; à force de vouloir se surpasser en ridicule, on alla jusqu'à y appliquer des figures indécentes. Un historien traite cette mode d'outrage fait au Créateur, et peu s'en fallut que ceux qui la suivirent ne fussent traités d'hérétiques. « Mais quand les hommes se fâchèrent de cette » chaussure aiguë, dit un écrivain du temps, furent faites des pantoufles si larges devant, qu'elles » excédaient de largeur la mesure d'un bon pied, » et ne savaient les hommes, ajoute-t-il, comment » ils se pouvaient déguiser. » Les femmes, sans doute, n'étaient pas moins inventrices, ni moins changeantes. La loi se contente de marquer les broderies, fourrures, diamants dont elles pouvaient enrichir leurs habits, sans en prescrire les formes.

Une disposition plus importante et digne de la politique et de la prévoyance de Philippe-le-Bel fut celle qu'il introduisit en loi à l'occasion des apanages qu'il forma à ses deux derniers fils. De Hugues-Capet à Philippe-Auguste, les apanages avaient été donnés en toute propriété et sans aucune condition de retour, en sorte qu'ils ne pouvaient revenir à la couronne que par alliance ou par acquisition ; de Louis VIII à Philippe-le-Bel, on avait stipulé le retour, mais à défaut d'hoirs seulement : Philippe-le-Bel restreignit la transmission des apanages aux seuls hoirs mâles, et, conformément à l'esprit de la loi Salique, il statua qu'à leur défaut les apanages à concéder à l'avenir retourneraient de plein droit à la couronne.

[1314] Philippe passa la dernière année de sa vie dans une langueur qui le conduisit au tombeau, à l'âge de quarante-huit ans, dans la vingt-neuvième année de son règne. Les uns attribuent sa maladie à une chute de cheval qu'il fit à la chasse; d'autres au chagrin causé par de sombres réflexions qui le plongèrent dans une mélancolie habituelle.

En effet, le passé et le présent devaient le tourmenter, ainsi que l'avenir. Avec trois fils, tous trois hommes faits, il put prévoir l'extinction de sa race. Il lui était difficile de se cacher que l'excès des impôts avait rendu son gouvernement odieux, et que l'altération des monnaies, ce honteux agiotage, imprimait une tache ineffaçable sur sa réputation. Quand il se rappelait sa conduit à l'égard des templiers, il avait beau tâcher de rassurer sa conscience par les preuves juridiques de leurs désordres; il était impossible que leurs désaveux et leur fermeté dans les supplices n'excitassent du moins chez lui des doutes et des remords; et tant de sang répandu dans la guerre de Flandre, dont la justice n'était rien moins qu'évidente; enfin le déshonneur de sa famille : trois brus à la fois accusées de mauvaise conduite; deux condamnées, une seule échappée à la conviction, mais non pas aux soupçons; leurs séducteurs punis publiquement, comme pour afficher la honte des princesses et de leurs époux : que d'amères réflexions tant de sinistres souvenirs devaient exciter en lui! Il n'est donc pas étonnant que ses contemporains aient cru, comme nous venons de le dire, qu'il mourut de chagrin. Il recommanda à son fils de diminuer les impôts et de soulager le peuple : exhortation ordinaire aux mourants, toujours oubliée par leurs successeurs.

Bernard de Saisset, cet évêque de Pamiers, si hautement déclaré contre Philippe-le-Bel, dit dans ses apologies contre ce prince : « Ce n'est » qu'un fantôme, une belle image qui ne sait rien » faire que regarder le monde et se faire regar- » der. » Quoique ce soit le sarcasme d'un ennemi, on peut penser qu'il ne l'aurait pas hasardé dans un écrit public s'il n'y avait eu du moins quelque fondement aux reproches; et on serait d'autant plus porté à y croire qu'on sait généralement qu'il n'est que trop ordinaire aux *beaux*, ainsi vulgairement nommés, de se complaire dans leur figure, et de solliciter en quelque manière l'admiration par des afféteries à peine excusables dans l'autre sexe.

Ce ridicule à part, Philippe avait des qualités propres à lui attirer l'estime [1]. Beaucoup d'attention à faire rendre la justice, quoique dans ce qui le regardait personnellement il s'en soit souvent écarté. Il montrait de la connaissance dans les affaires; sa politique a été souvent heureuse. On lui reproche peu de fermeté dans ses résolutions, à moins que ses vengeances n'y fussent intéressées; d'ailleurs il était vaillant, généreux, magnifique, avide de gloire, mais encore plus d'argent, pour le dépenser jusqu'à la prodigalité. Il prévoyait, dit-on, l'état fâcheux où tomberait le royaume après sa mort, et ce triste pronostic est regardé comme une des causes du chagrin qui le tua.

Le règne de Philippe-le-Bel fait époque dans

[1] Velly, t. VII, p. 394.

Digitized by Google

l'histoire de la monarchie, parce qu'il fixe la démarcation entre les anciens parlements et le nouveau. S'il n'a pas été l'auteur, il a du moins donné, par ses fréquentes convocations, l'idée des états-generaux, qui tantôt ont consolidé, tantôt miné le trône, et l'ont enfin renversé. Philippe a rendu plus rares les combats judiciaires; il a ajouté à la France des parties considérables de la Flandre et du Lyonnais, la Champagne et le comté d'Angoulême. A lui ont cessé les croisades, quoiqu'il ait lui-même pris la croix avec ses fils, beaucoup de seigneurs, et le roi d'Angleterre lui-même; mais, il paraît que ces princes ne regardaient cette action que comme une cérémonie propre à leur donner auprès des peuples une réputation de zèle et de bravoure. La boussole, ou la propriété de l'aimant à se diriger vers le nord, connue peut-être avant le règne de Philippe, n'a été que de son temps appliquée à la marine. Ses démêlés avec Boniface ont éclairci les points de discipline contestés entre les papes et les rois, et ont donné naissance à ce que l'on appelle les libertés de l'église gallicane, qui ne sont réellement qu'une barrière contre les prétentions qu'avait le saint-siége.

La cour de Rome se fit un grand appui dans les religieux mendiants, qui pullulèrent depuis le milieu du treizième siècle et pendant tout le quatorzième. Ils étaient alors dans toute la ferveur de la pratique du vœu de pauvreté, de sorte que la plupart rejetaient les biens que leur offrait l'admiration des fidèles pour l'austérité de leur vie. Afin de lever les scrupules des plus timorés d'entre eux, le pape Nicolas III, qui avait été de l'ordre de Saint-François, déclara que les biens-fonds donnés aux mendiants appartiendraient au pape, et que les religieux n'en auraient que l'usufruit. La délicatesse sur la désappropriation a été poussée par quelques dévots d'entre eux jusqu'à soutenir que les aliments dont ils usaient journellement appartenaient au pape, et non à eux.

Le clergé séculier eut aussi ses excès dans un autre genre : il était très-persuadé de sa prééminence, et inexorable sur ses priviléges. Pierre de Jumeau, prévôt de Paris, avait fait pendre un écolier pour un crime qui méritait la mort. L'université se plaignit vivement de cet attentat aux droits qu'elle exerçait sur ses suppôts : n'étant pas satisfaite de la réponse du roi, elle ferme ses écoles, et cesse ses fonctions. L'official prononce l'excommunication contre le magistrat : le clergé prend fait et cause pour l'université. De toutes les paroisses de Paris partent des processions suivies d'un peuple nombreux ; elles se rendent à la maison de l'infracteur des immunités. Chacun lance contre elle des pierres en disant : « Retire-toi, maudit Satan ; reconnais ta méchanceté ; rends honneur à notre mère, sainte église, que tu as insultée en blessant ses immunités ; autrement, que ton partage soit avec Dathan et Abiron, que l'enfer engloutit tout vivants ! » Le prévôt fut condamné à faire réparation à l'université, avec injonction d'aller à Rome pour obtenir son absolution. Le roi fonda deux chapelles, où se diraient, à perpétuité, des messes pour le repos de l'âme de l'écolier, et qui seraient à la collation de l'université. Quand cette scène scandaleuse, dont on rirait à présent, arriva, Philippe sortait à peine de ses démêlés avec Boniface, et sans doute il ne voulut pas mécontenter le clergé, qui l'avait bien servi dans cette circonstance. C'était aussi dans le temps que le peuple, surchargé d'impôts et aigri par les variations des monnaies, prenait partout une attitude menaçante : on crut sans doute l'adoucir en montrant des égards pour ses préjugés. C'est ainsi que l'abus du pouvoir force quelquefois de composer avec les prétentions, et compromet l'autorité.

C'est du règne de Philippe-le-Bel, et précisément de l'époque de l'arrestation des templiers, que date la confédération helvétique. Elle doit sa naissance aux mesures cupides de l'empereur Albert, fils du fameux Rodolphe de Habsbourg, pour former une principauté en Suisse à l'un de ses fils. Dans ce dessein, il proposa aux états de l'empire formant les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden, de les réunir aux terres de la maison de Habsbourg; et, sur le refus, il ordonne aux avoués qu'il y envoyait au nom de l'empire de les vexer en toutes manières. Son projet était de les porter à la révolte, qui lui fournirait un prétexte plausible de leur faire la guerre et de les plier à ses volontés. Les trois états, à l'effet de repousser la tyrannie et de se maintenir dans leur indépendance, se confédérèrent alors par les soins de trois hommes célèbres dans leurs patries, Wernier Stouffacher, de Schwitz; Gauthier Furst, d'Uri; et Arnould de Melchthal, d'Unterwalden. Ceux-ci, après s'être associé plusieurs de leurs amis, et entre autres le fameux Guillaume Tell, s'emparent des citadelles qu'Albert avait élevées pour les maintenir, les démolissent, chassent les avoués, et en massacrent même quelques-uns. L'empereur, informé de ces désordres qu'il avait fait naître, se dispose à en profiter; et déjà il touchait aux frontières, lorsqu'un de ses neveux, qui revendiquait de lui son héritage, l'assassina. Après Albert, divers princes de la maison d'Autriche firent à plusieurs reprises des tentatives contre les Suisses; mais leurs efforts furent toujours inutiles; et la confédération s'accrut même en divers temps de

Digitized by Google

nouveaux membres qu'elle reçut dans son sein, qui la portèrent successivement au point où elle est parvenue depuis.

LOUIS X, LE HUTIN,

AGÉ DE VINGT-TROIS ANS.

En treize ans, trois frères, fils de Philippe-le-Bel, passèrent sur le trône. Le règne de Louis X, l'aîné, qui y monta à vingt-trois ans, ne dura que dix-huit mois; il est marqué par trois événements sinistres : un meurtre, un assassinat juridique, et une expédition malheureuse.

[1315] On doit se rappeler que Marguerite de Bourgogne, son épouse, prévenue d'adultère, était prisonnière au Château-Gaillard. On ignore si elle avait été condamnée à la réclusion par sentence du tribunal, après les procédures commandées par la loi; ou si, jugée coupable d'après des conjectures très-vraisemblables, elle avait été renfermée sans forme de procès et sans prononcé juridique. Dans ce dernier cas, son mari avait tout au plus le droit de la laisser languir dans sa réclusion s'il ne voulait pas la faire juger; mais en montant sur le trône il lui prit envie d'y faire asseoir une compagne. Trop et de trop fortes considérations s'opposaient à ce qu'il y rappelât Marguerite, dont il lui restait cependant une fille, nommée Jeanne. Charles Martel, roi de Hongrie, avait une princesse appelée Clémence : Louis la demanda en mariage, et l'obtint. La prochaine arrivée de la fiancée fut l'arrêt de mort de l'épouse. Son mari la fit étrangler dans sa prison, après deux ans d'une dure captivité. Il alla ensuite se faire sacrer à Reims avec la nouvelle reine.

Cette cérémonie avait été différée par des prétentions et des disputes entre les seigneurs de la cour, qu'il fallait concilier; par des troubles que les impôts excitaient dans les provinces, et qu'il fallut apaiser; enfin parce qu'il n'y avait pas d'argent dans le trésor. Pendant tout le règne de Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigny en avait eu la clef en qualité de surintendant des finances. Il jouissait du plus grand crédit sous ce monarque, dont il avait toute la confiance. Philippe-le-Bel l'avait fait châtelain du Louvre, lui avait donné le comté de Longueville et d'autres terres considérables. La puissance du surintendant était si grande, que les chroniques du temps l'appellent *coadjuteur au gouvernement du royaume.* Il ne se pouvait qu'une telle élévation ne lui fît beaucoup d'envieux et d'ennemis. C'était à lui, comme conseiller intime du roi, que ceux qui n'obtenaient pas tout ce qu'ils désiraient du monarque attribuaient les refus qu'ils éprouvaient : sur lui, ainsi qu'il arrive à l'égard des principaux ministres, rejaillissaient tous les mécontentements.

Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel, avait ressenti un vif chagrin lorsque, ayant pris sur lui, dans la première guerre de Flandre, de promettre à Guy de Dampierre la paix, s'il allait lui-même la demander au roi, et la sûreté pour le retour, s'il ne l'obtenait pas, il vit que son frère, sans égard pour l'engagement pris par lui, comte de Valois, retenait le Flamand prisonnier. Il en conçut une haine mortelle contre Enguerrand, qu'il crut inspirateur de cette résolution, et jura de se venger.

Il n'en pouvait trouver une meilleure occasion que le commencement du règne d'un jeune prince, faible, sans expérience, sur lequel sa qualité d'oncle lui donnait un grand empire; et il ne la manqua pas. Dans un conseil dont l'embarras des finances faisait la matière, Louis, étonné de la pénurie d'argent où il se trouvait, demanda : « Que sont donc devenues les décimes levées sur le clergé, les richesses qu'ont dû produire les altérations des monnaies, les subsides dont on a surchargé le peuple? — C'est le surintendant, dit Valois, qui en a eu le maniement, c'est à lui à en rendre compte. — Je le ferai, répondit le surintendant, quand il plaira au roi de l'ordonner. — Que ce soit tout à l'heure, répliqua Valois brusquement. — J'en suis content, dit le ministre sur le même ton : je vous en ai donné, monsieur, une grande partie; le reste a été employé aux charges de l'état. — Vous en avez menti! s'écria le prince en fureur. — C'est vous-même, sire, qui en avez menti! » répliqua le surintendant. Charles, transporté de colère, mit l'épée à la main; Enguerrand fit geste de se défendre; il s'en serait suivi un combat à outrance sous les yeux du roi, si les assistants ne se fussent jetés entre eux deux.

L'oncle du roi n'eut pas de peine à obtenir que celui qui lui avait si outrageusement manqué de respect fût arrêté. On l'enferma d'abord dans la tour du Louvre, son gouvernement, de là au Temple, prison funeste. Les opinions sur le compte du financier ne furent point partagées : il avait été tout-puissant, il était riche; il avait manié les deniers du royaume; une multitude d'impôts s'étaient établis pendant son administration : donc il ne pouvait manquer d'être coupable. Ses amis, ses protégés, les gens enrichis de ses dons, s'éclipsèrent; il ne lui resta de défenseurs que dans sa famille; mais on imputa ses crimes à ses parents; on leur suscita des accusations pour les éloigner

et les mettre hors d'état de solliciter. On lui connaissait pour ami un célèbre avocat, nommé Raoul de Presle, qui aurait pu prendre sa défense et plaider victorieusement sa cause; il fut mis en prison, chargé d'une accusation calomnieuse et dépouillé de ses biens, qu'on ne lui rendit pas quand il fut déclaré innocent. Comme, malgré les perquisitions que l'on faisait pour multiplier et envenimer les griefs reprochés au surintendant, il ne se présentait que des inculpations vagues et mal prouvées, on répandit avec profusion une proclamation qui invitait « riches et pauvres, tous » ceux auxquels Enguerrand aurait méfait, de » venir à la cour du roi y faire leurs complaintes, » et qu'on leur ferait très-bon droit. » Personne ne comparut; mais, à force d'entasser reproches sur reproches, sans preuves ni vraisemblance, on vint à bout de former un acte d'accusation.

Enguerrand est amené au château de Vincennes, devant une assemblée que le roi présidait, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Un avocat, nommé Jean Banière, par ordre du comte de Valois, prend la parole. Selon la coutume du temps, il commence par un texte tiré de l'Écriture sainte. Après des citations de l'ancien Testament, qu'il tâche d'approprier à sa cause, « il allègue les exemples des serpents qui » desgataient la terre en Poitou au temps de » monseigneur saint Hilaire, et comparage les » serpents à Enguerrand et à ses parents, amis et » affidés, descend de là aux cas et forfaits; » altération des monnaies, surcharges du peuple, séditions qui en ont résulté; dons immenses obtenus du feu roi par lâches artifices; vols de deniers destinés au pape et à ses parents; lettres en blanc, scellées et surprises au chancelier, qu'on doit présumer remplies de faux comptes, à moins que l'accusé ne justifie de l'emploi de l'argent dont il est fait mention; dégradation des forêts; plusieurs affaires faites à son profit avec des particuliers; des ordres donnés sans mandement exprès du roi; correspondance entretenue avec les Flamands, argent tiré d'eux afin de rendre la dernière expédition inutile; enfin, pour ne rien omettre, l'insolence de faire placer sa statue sur l'escalier du palais, qu'il avait fait rebâtir par ordre de son maître[1].

Marigny demanda à répondre, et certainement il aurait pu le faire victorieusement à l'égard de bien des chefs. Il insista sur la communication des griefs. Tout cela fut refusé; et après cette scène humiliante, à laquelle il paraissait n'avoir été appelé que pour boire la coupe d'amertume présentée par ses ennemis, « il fut ramené au Temple, » enferré en bons liens et anneaux de fer, et gardé » très-diligemment. »

Le jeune monarque trouvait les demandes de l'accusé justes. S'apercevant même que les accusations étaient vagues et dénuées de fondement, il aurait voulu le mettre en liberté et le renvoyer absous; mais il craignait son oncle. Il le pria du moins de trouver bon que le surintendant fût exilé et gardé dans l'île de Chypre, d'où on le rappellerait quand on voudrait traiter son affaire avec plus de calme. Ce n'était pas ce que prétendait l'ennemi de Marigny : il voulait sa mort; et cette réponse ferme du surintendant, lorsque le comte lui demanda ce qu'il avait fait du trésor de l'état : « Je vous en ai donné une partie, » fait présumer que Valois craignait les éclaircissements qu'un procès en règle pouvait faire naître. Le penchant de son neveu à l'indulgence l'inquiétait. Cependant, comme il connaissait la faiblesse et l'inexpérience du jeune prince, il ne désespéra pas, en l'attaquant par la superstition, de faire brusquer le jugement.

On croyait alors qu'il existait des sorciers, lesquels, par art magique, pouvaient établir, entre des figures de cire qu'ils faisaient et les personnes que ces figures représentaient, une telle correspondance, que ces personnes souffraient dans leur corps les tourments que le magicien paraissait vouloir exercer sur les figures; de sorte que, quand il piquait telle ou telle partie de l'image, la personne représentée en éprouvait la douleur dans cette même partie; et enfin un coup d'aiguille donné dans le cœur de la figure tuait le patient, après beaucoup de douleurs. On appelait cette opération magique *envoûter*. Il se répandit donc tout à coup un bruit que la femme d'Enguerrand et sa sœur recouraient aux sortiléges pour le sauver, et qu'elles avaient « envoûté le roi, mes» sire Charles et autres barons, de manière que » si on n'y apportait au plus tôt remède, lesdits » roi et comte ne feraient chacun jour que ame» nuiser, sécher et déchirer, et en brief moure» raient de male mort. »

Pour donner à ces rumeurs populaires un air de vérité aux yeux du jeune monarque et du public, on arrêta un sorcier, sa femme et son valet; on montra au roi des figures percées et sanglantes trouvées chez lui, disait-on. Le malheureux se pendit dans la prison, ou fut étranglé secrètement. Cet acte de désespoir, présenté au roi comme aveu du crime, ainsi que le procès fait à la femme et au valet, dont l'une fut brûlée, l'autre pendu, opérèrent chez le monarque une

[1] Cette statue était placée sous celle du roi : elle fut arrachée et renversée. On croit qu'elle existe encore debout, appuyée contre le mur, dans une des cours de la Conciergerie. Elle est d'un assez bonne attitude, et peut faire connaître le style de la sculpture et l'habillement de la fin du XIIIe siècle.

Digitized by Google

pleine conviction. Il déclara qu'il *était sa main de Marigny*, et il l'abandonna au comte de Valois.

Alors le prince convoque au château de Vincennes quelques barons et quelques chevaliers, fait lire devant eux et devant l'accusé les mêmes reproches contenus dans le premier plaidoyer. On y ajoute l'imputation de maléfice et de sortilége. Marigny se récrie avec horreur contre cette accusation; il demande à être entendu sur les autres : on ne l'écoute pas; et, sans aucune des formes judiciaires employées dans les procès criminels, malgré sa qualité de chevalier, comte de Longueville, et les grandes dignités dont il avait été décoré, il est condamné au supplice infâme de la potence, exécuté, et son corps suspendu au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait construire. Il alla à la mort avec calme et constance, et disant au peuple : « Bonnes gens, priez pour moi. » Ce peuple, que sa grandeur avait offusqué se montra touché de son malheur : la rage même de ses ennemis expira avec lui. Ils laissèrent déclarer innocentes sa femme et sa sœur, accusées de sorcellerie; et ses frères, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent déchargés du crime d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel, crime qu'on leur avait imputé afin de les mettre hors d'état de solliciter pour leur frère. Plusieurs même des amis du surintendant recouvrèrent le crédit qu'ils avaient en cour, mais point les biens : ils restèrent entre les mains de ceux qui en avaient obtenu la confiscation.

Si le supplice de l'infortuné Marigny fut accompagné de toutes les circonstances humiliantes propres à flétrir sa mémoire, jamais aussi réparation ne fut plus éclatante. D'abord le roi, qui s'était laissé aller par faiblesse aux insinuations perfides de ses ennemis, en marqua souvent du regret, et dans son testament il légua une somme considérable à la famille de Marigny, « en considération, dit-il, de la grande infortune qui leur était arrivée; » mais il n'y a point d'exemple, dans l'histoire, de l'éclat que le comte de Valois donna à son repentir. Attaqué d'une maladie douloureuse dont le médecin ignorait la cause, il reconnut humblement qu'il était frappé de la main de Dieu, en punition du procès fait au seigneur Enguerrand. Il fit conduire son corps avec pompe dans l'église d'Écouis, où le surintendant avait établi un chapitre. Valois y fit des fondations; et la maladie augmentant avec des douleurs très-aiguës, il fit distribuer une aumône générale dans Paris, avec ordre à ses officiers de dire à chaque pauvre : « Priez pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles de Valois. »

Nous ne regardons pas le surintendant comme absolument innocent. Quel est l'homme qui, avec un pouvoir absolu, et dans une grande administration, ne commette pas des fautes? Mais son véritable crime, celui que la postérité lui a reproché de concert avec ses contemporains, c'est d'avoir favorisé la passion de Philippe-le-Bel pour le luxe et la dépense, en inventant et employant toutes sortes des moyens à la charge du peuple. Sans ces ministres bassement flatteurs et lâchement complaisants, rarement il y aurait des monarques exacteurs.

La mort de Marigny ne délivra pas la France des taxes. Il paraît que ceux qui lui succédèrent dans le maniement des finances furent aussi inventifs que lui. Les Flamands crurent le commencement d'un règne un moment favorable pour se dispenser de payer les sommes auxquelles ils s'étaient engagés sous Philippe-le-Bel. Louis se détermina à les contraindre par les armes; mais il n'y avait pas d'argent dans le trésor : on employa pour le remplir une formule, pour ainsi dire, déprécatoire, un moyen d'insinuation, au lieu du ton absolu des édits bursaux, usités jusqu'alors. Le roi convoqua la noblesse et le peuple, chacun dans le chef-lieu des sénéchaussées. Il les fit exhorter, par des commissaires qu'il y envoya, à lui fournir des subsides extraordinaires avec promesse de les rembourser des revenus du domaine. Il vendit le droit de bourgeoisie aux marchands italiens, et en tira de l'argent pour la liberté de commercer. Le clergé, engagé à payer une décime, y consentit. Louis prit les deniers qui avaient été levés pour le passage à la Terre-Sainte, qui étaient en dépôt à Lyon, à condition de les rendre; ce que son successeur exécuta. Les juifs, dans ce mouvement de finance, ne furent pas oubliés. Louis les rappela, et leur fit bien payer leur retour. Il envoya dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des juges, et tira des prévaricateurs des amendes proportionnées aux délits et à leurs facultés. Il vendit aussi de offices de judicature, et proposa des lettres d'affranchissement aux serfs des domaines royaux; mais comme ceux qui étaient chargés de ces marchés mettaient les priviléges à trop haut prix, peu de serfs se soucièrent de l'acquérir. Ce n'était d'abord qu'une offre; mais, quand les traitants virent que la marchandise ne tentait pas, ils obtinrent la permission de forcer à l'acheter; une partie du mobilier des serfs, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder jusqu'alors, devint le prix de leur liberté. Ainsi, pendant le cours du règne de Louis-le-Hutin, voilà trois innovations qui ont eu dans la suite une grande influence sur la constitution du royaume : l'assemblée de la noblesse et du peuple par sénéchaussées, commencement des états-

Digitized by Google

généraux, la vénalité des charges, et la diminution de la servitude.

Des poursuites sévères faites contre d'autres financiers, les amendes et confiscations, formèrent une somme qui mit Louis en état de lever une belle armée. Il la mena contre les Flamands, mais le ciel combattit pour eux. Les pluies continuelles de l'automne et de l'hiver avaient imbibé la terre, et fait de la Flandre un marais fangeux. Les Français avancèrent jusqu'à Courtrai et mirent le siége devant cette ville; mais, outre que l'eau *sourcelait* de tous côtés dans les travaux, on ne pouvait même pas trouver un terrain solide pour les tentes. Les hommes étaient dans la boue jusqu'aux genoux, les chevaux y enfonçaient jusqu'aux sangles. Plus on avançait, plus il devenait impossible de faire arriver des vivres au camp. Ils manquèrent totalement, ainsi que les munitions. Louis fut contraint de lever le siége, laissant dans la boue chars, harnais, équipages, et de regagner la France avec des bataillons délabrés, restes infortunés d'une armée deux mois auparavant si florissante.

[1316] Louis survécut peu à ce désastre. Il mourut dans le mois de juin, pour s'être, dit-on, trop échauffé à la paume dans la plus grande chaleur du jour, et s'être ensuite retiré dans une grotte dont la fraîcheur le saisit et lui causa une fièvre qui le conduisit au tombeau. D'autres croient qu'il fut empoisonné, sans qu'on sache pourquoi, ni par qui. Des chroniques du temps disent « qu'il » était volentif, mais non bien ententif en ce » qu'au royaume fallait; » c'est-à-dire qu'il désirait plus le bien qu'il ne le faisait. Cependant on doit observer que, mort à vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit, en dix-huit mois, des réglements qui assuraient la liberté des églises, les prérogatives de la noblesse, et le bonheur des peuples; qu'il donna de la stabilité aux monnaies par de sages ordonnances qui fixaient le titre et le coin des espèces seigneuriales, sous peine à ceux qui s'en écarteraient de perdre leur droit de monnayage. On a aussi de lui un édit très-remarquable, par lequel il était défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs instruments, des bœufs, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Par cette loi, par celle des affranchissements, par le commencement de la vénalité des charges, et par le germe, pour ainsi dire, des états-généraux, son règne, comme celui de son père, fait époque dans l'histoire de France.

Il a été surnommé Hutin, comme qui dirait mutin, batailleur [1]. Ainsi que son père et ses frères, il était très-bel homme, gai jusqu'à être folâtre, affable, caressant. Avec ces qualités, comment n'obtint-il pas la préférence dans le cœur de Marguerite? Il aurait sans doute coulé des jours plus heureux avec Clémence, qu'il laissa enceinte de trois mois.

[1] Velly, t. VII, p. 48.

INTERRÈGNE.

Philippe, comte de Poitiers, frère du défunt roi, prit la régence en attendant la naissance de l'enfant dont Clémence accoucherait. Son premier soin fut de convoquer au Louvre les grands seigneurs et les pairs. On donna encore à cette assemblée la dénomination de parlement. Elle décida que, si la reine accouchait d'un prince, Philippe aurait la régence et la tutelle pendant dix-huit ans, et qu'il serait roi s'il naissait une fille. L'assemblée accorda au régent les droits régaliens dans toute leur plénitude, et il en usa souverainement.

Pendant sa régence il se présenta une affaire importante par elle-même, et encore plus par ses suites, puisqu'elle fut une des principales causes de la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, et qui dura cent vingt ans.

Le comté d'Artois était passé dans la maison de France par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste. Saint Louis l'avait donné en apanage à Robert son frère, tué à la bataille de la Massoure en Égypte. Son fils, Robert II, eut deux enfants, Philippe, et Mahaud, épouse d'Othon, comte de Bourgogne. Philippe mourut quatre ans avant Robert II, son père, et laissa un fils nommé Robert III, en très-bas âge. Quand Robert II mourut, Mahaud, sa fille, s'empara du comté d'Artois, comme directe et seule héritière, et en vertu de la coutume d'Artois, où la représentation n'avait pas lieu, et où par conséquent le petit-fils ne pouvait représenter son père qui était mort avant l'ouverture de la succession. Cependant le neveu de Mahaud le revendiqua contre sa tante. Le procès s'intenta par-devant la cour des pairs de France. Ils décidèrent, conformément à la coutume, que le comté appartiendrait à la tante. Ceci se passa sous Louis-le-Hutin. Pendant la régence, le neveu reprit ses prétentions, et commença les hostilités qui causèrent des troubles dans le pays, divisé d'inclinations entre la tante et le neveu. Le régent y porta ses armes, et força le jeune Robert à céder et à se constituer prisonnier, pendant que le procès s'instruisait de nouveau devant le parlement. Après un examen de deux ans, ce tribunal prononça un arrêt conforme à celui des pairs, et débouta le jeune prince. Cependant, pour le dédommager, on obligea Mahaud de créer des pensions sur le comté, tant à lui qu'à sa mère, et à une

Digitized by Google

sœur qu'il avait; et pour le consoler on lui fit épouser la princesse Jeanne, fille puînée du comte de Valois, l'ennemi de Marigny, et on érigea en pairie le comté de Beaumont-le-Rocher, que Louis-le-Hutin lui avait déjà donné comme un dédommagement lorsqu'il avait perdu son procès en première instance. La seconde sentence fut ratifiée par la signature ou le sceau non-seulement des parties intéressées, mais encore de tous les princes, parents et amis, le régent à leur tête, et l'affaire fut regardée comme consommée; mais elle n'était qu'assoupie.

JEAN I, POSTHUME.

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, et qui ne vécut que huit jours. « C'est sans raison, » dit le P. Daniel, que quelques-uns ne le mettent » pas au nombre des rois de France. Il acquit ce » titre en naissant, et il le porte en quelques piè» ces du Trésor des chartes. » Le comte de Poitiers, régent, lui fit faire des funérailles royales, et prit le sceptre.

PHILIPPE V, DIT LE LONG.

AGÉ DE VINGT-TROIS ANS.

Philippe-le-Long, ainsi appelé à cause de sa taille haute et déliée, n'avait que vingt-trois ans quand il parvint au trône. C'était celui des trois frères qui avait repris son épouse, confondue avec ses belles-sœurs dans une accusation d'adultère. Il vécut bien avec elle.

Il est difficile de donner de l'intérêt à un règne, sans guerres et sans intrigues : néanmoins celui de Philippe-le-Long, quoique dénué de ces soutiens de l'histoire, peut encore attacher le lecteur.

Depuis plus de huit siècles que la monarchie existait, la couronne, à trois exceptions près [1] qui n'avaient pas été assez remarquées, avait toujours passé de mâle en mâle, et il ne s'était pas présenté une occasion de discuter solennellement si elle pouvait être posée sur la tête des femmes. L'opinion contraire à la prétention que celles-ci auraient pu avoir prévalait dans les esprits, fondée sur une ancienne loi, nommée *loi salique*, dont on ignore la date et le motif. Il est permis de supposer que, les capitaines conquérants sous Clovis s'étant formé de grandes seigneuries, il passa chez eux en coutume qu'elles seraient possédées exclusivement par le sexe guerrier, capable de défendre leur intégrité; donc le sceptre, type de la principale seigneurie, ne devait être porté que par une main ferme et propre aux armes.

[1317] Ce point de droit venait d'être décidé, comme nous l'avons dit, dans une assemblée des grands du royaume tenue au moment de la mort de Louis-le-Hutin. Il semblait que l'exécution ne dût éprouver aucune difficulté : mais quelques seigneurs des plus qualifiés, le frère même de Philippe, Charles, comte de la Marche, et d'autres princes du sang, parurent vouloir revenir contre la décision. Ils défendirent aux évêques convoqués à Reims pour le sacre d'y procéder, et protestèrent contre tout ce qui s'y ferait. Cependant il eut lieu, mais avec des précautions qui marquaient qu'on craignait un coup de main et quelque surprise de la part de la faction des mécontents. Philippe fit entourer la ville de troupes, et les portes de l'église furent fermées pendant la cérémonie. Tout se passa avec ordre et tranquillité. Ceux des pairs qui étaient absents furent suppléés par des seigneurs qu'on nomma. Tous, selon l'ancien usage, tinrent la couronne sur la tête du monarque et sur celle de Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui fut sacrée avec lui.

A son retour de Reims à Paris, Philippe convoqua dans cette dernière ville une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Outre qu'il s'y fit reconnaître roi et prêter serment de fidélité, il provoqua une loi positive qui exclut les princesses du trône, et il y fut prononcé « qu'au » royaume de France les femmes ne succèdent » point. » Dans cette assemblée, où se trouvèrent convoqués légalement, et dans le même lieu, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, on doit reconnaître les premiers états-généraux.

[1318] Le plus dangereux des mécontents et le chef de la faction était Eudes IV, duc de Bourgogne, frère de Marguerite, l'épouse infidèle de Louis-le-Hutin, et mère de la petite princesse Jeanne, encore presque au berceau. Malgré la mauvaise conduite de sa femme, Louis avait reconnu leur fille légitime. A elle par conséquent appartenaient, sinon la couronne de France, puisque les filles en étaient privées, du moins celle de Navarre, et le comté de Champagne, dont son père avait hérité de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, grand'mère de la petite Jeanne. Eudes, son oncle, réclamait le royaume de Navarre pour sa nièce, et n'avait intention, disait-il, que de faire régler ce point lorsqu'il s'opposa au sacre de Philippe. Mais on pénétra son vrai motif quand on vit paraître un traité entre le roi et le Bourguignon, par lequel celui-ci, comme tuteur de Jeanne, cédait à Philippe les plus beaux droits de sa pupille; savoir : le royaume de Navarre avec

[1] En 567, en 566 et en 678

les comtés de Champagne et de Brie, « qui devaient » cependant revenir à la princesse, si le roi mou» rait sans postérité masculine[1]. » En dédommagement de ces états, Eudes accepta, au nom de sa nièce, des rentes à prendre sur les comtés d'Angoulême et de Mortain, et une somme considérable pour acheter des terres. Quoique la princesse n'eût que six ans, on conclut son mariage avec Philippe, fils de Louis, comte d'Évreux, fils lui-même de Philippe-le-Hardi, prince peu riche, auquel on fit promettre qu'avenant la consommation de son mariage il n'exigerait rien pour son épouse que ce qui était porté par ce traité; et, en attendant l'âge, la jeune princesse fut remise entre les mains d'Agnès, fille de saint Louis, veuve de Robert II, duc de Bourgogne, et aïeule maternelle de la petite princesse. Dès ce moment, le monarque joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre.

Quant au genre de tendresse d'Eudes pour sa nièce, et au dévouement qui lui avait fait presque prendre les armes pour elle, on put les apprécier lorsqu'on le vit recevoir la main de Jeanne, fille de Philippe, et pour dot le comté de Bourgogne, dont il avait déjà le duché. Ces deux parties réunies formèrent ce puissant état qui rendit ses successeurs formidables à la France. Pour Charles, comte de la Marche, l'idée qu'il avait eue de se faire augmenter son apanage, et qui l'avait jeté dans le parti des mécontents, il la perdit quand la mort du jeune fils de Philippe lui donna l'espérance de la couronne de France, que la faible santé de son frère lui assurait comme prochaine. Le roi satisfit les autres mécontents par des sacrifices de terres et de dignités qu'il fit à leur cupidité ou à leur ambition.

[1319] Cependant Robert qu'il ne faut pas perdre de vue, se disant toujours comte d'Artois, malgré l'arrêt qui le destituait, continuait ses tentatives contre la possession de Mahaud, sa tante[2]. Ses efforts promettaient d'autant moins de succès, que c'était contre le roi de France lui-même qu'il fallait les diriger, parce que ce prince avait épousé la fille de Mahaud, et qu'il était naturel qu'il soutînt sa belle-mère, puisque ses filles, nées de Jeanne de Bourgogne, sa femme, devaient en hériter. De plus, les Artésiens étaient peu disposés en faveur du prétendant. Des députés qu'il envoya aux habitants de Saint-Omer pour les engager à lui ouvrir leurs portes n'eurent que cette réponse en forme de question : « Le roi l'a-t-il reçu à comte? — Nous ne savons, répondirent les envoyés. — Adonc, répliquèrent les bourgeois, nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois; mais si le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre. » Ce fut à Robert après cette déclaration, à cesser ses poursuites.

[1320] Philippe obtint des Flamands pareille condescendance à ses désirs dans un différend qu'il eut avec leur duc. Le prince disait n'entreprendre la guerre que pour exempter ses sujets d'arrérages de contributions que le roi exigeait; mais ils aimèrent mieux payer une dette à laquelle ils s'étaient engagés par leur dernier traité avec Philippe-le-Bel, et ils contraignirent leur duc à faire la paix. Elle fut signée en 1320, et mit un terme à des hostilités qui duraient depuis près de vingt ans. Il semble que la complaisance, quoique un peu forcée, qu'avait eue Philippe-le-Long d'assembler les états, et d'admettre en quelque manière au gouvernement le peuple, qui jusque-là n'avait été compté pour rien, lui avait concilié la confiance des indociles Flamands, ses voisins.

Son règne se serait écoulé dans les douceurs d'une tranquillité parfaite, si elle n'avait été troublée par les ravages de fanatiques ignorants, et aussi cruels que dissolus. Les Français n'étaient pas encor guéris de la manie des croisades; les confesseurs les prescrivaient à leurs pénitents, les juges aux criminels; les princes, les grands seigneurs, les prélats, les abbés et les abbesses même se les imposaient, soit par excès de dévotion, soit pour le rachat de leurs péchés. Louis-le-Hutin avait voué le *saint voyage;* surpris par la mort, il légua une somme d'argent pour y être employée. Philippe-le-Long se croisa avec Jeanne, sa femme, et beaucoup de seigneurs qu'il assembla à ce sujet. Il ne fut détourné de partir que par les remontrances du pape Jean XXII, qui lui fit sentir le danger de quitter son royaume dans un temps où l'esprit de cabale rendait sa présence si nécessaire. Mais le roi mit du moins en réserve une somme destinée à la pieuse expédition, quand les circonstances le permettraient. Avec de pareils exemples, comment le peuple n'aurait-il pas cru cet acte de religion très-utile pour le salut? et comment n'aurait-il pas cherché à s'en appliquer tout le mérite?

Les gens des campagnes surtout, s'entretenant de ces matières, se séduisaient les uns les autres, et se croyaient de bonne foi appelés à délivrer la Terre-Sainte. Ils quittèrent leurs terres, formèrent des attroupements, et furent nommés *pastoureaux*, comme ceux qui avaient ravagé la France sous saint Louis. Ils allaient, disaient-ils, à Jérusalem. D'abord ils marchaient armés, et mendiaient; mais la charité chrétienne ne leur fournissant pas suffisamment, ils volèrent et pillèrent partout sur le passage. Dignes émules de leurs devanciers, ils avaient aussi à leur tête un proscrit du clergé et un moine apostat.

[1] Velly, t. VIII, p. 71. — [2] *Ibidem*, p. 62.

Leur fureur se portait principalement contre les juifs, auxquels ils ne laissaient que le choix entre le baptême et la mort. Les malheureux fuyaient en troupes à l'approche des pastoureaux. Quatre ou cinq cents, dit-on, s'étaient réfugiés dans une tour. Les pastoureaux les y attaquent : ils se défendent à coups de pierres et de bâtons, et de tout ce qu'ils peuvent trouver sous leur main ; et ces choses leur manquant, dans leur rage ils jettent leurs enfants à la tête des assiégeants. Enfin, pour ne pas tomber vifs entre les mains de ces furieux qui faisaient souvent précéder la mort par des supplices, ils choisissent un d'entre eux, jeune et vigoureux, qu'ils chargent de les égorger tous. Lorsqu'il se trouva seul vivant, avec quelques enfants qu'il avait conservés, il se présenta aux assiégeants, qui eurent tant d'horreur de son action, qu'ils le mirent en pièces ; mais ils sauvèrent les enfants.

Ils n'étaient pas toujours si compatissants. Ordinairement ils n'avaient d'égards ni pour l'âge ni pour le sexe, et ils portèrent si loin leurs excès contre les juifs, que le gouvernement fut obligé de les prendre sous sa protection. On défendit, sous peine de la vie, de leur faire aucune violence. Plusieurs zélés se scandalisèrent de cette prohibition. Ne serait-il pas odieux, disaient-ils, de maltraiter des chrétiens pour sauver des infidèles? Mais ces chrétiens étaient des fanatiques très-redoutables par leur fureur et leur nombre. Ils se portèrent sur Paris, prirent de vive force le petit Châtelet, qui leur en fermait l'entrée, traversèrent cependant la ville sans désordre, et allèrent se ranger en bataille dans le pré aux Clercs, comme pour défier les troupes qu'on préparait contre eux. Il paraît qu'imitant la conduite de Blanche à l'égard des pastoureaux de son temps, Philippe-le-Long laissa ceux-ci se dissiper d'eux-mêmes, comme un torrent qui se perd sans ravages quand on ne lui oppose pas d'obstacles. Une troupe qui s'approcha d'Avignon, frappée des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, s'évanouit, disent les historiens, comme la fumée.

Ces mouvements des pastoureaux donnèrent des inquiétudes aux mahométans. Le roi de Grenade, craignant que ce zèle enthousiaste ne pénétrât en Espagne, imagina, dit-on, pour diminuer le nombre des ennemis qui pourraient lui tomber sur les bras, de dépeupler la France en empoisonnant les eaux. Cette commission fut confiée aux juifs, comme devant saisir avec empressement le moyen de nuire aux chrétiens, dont ils étaient fort maltraités. Le roi maure leur envoya des poisons qui, jetés dans les puits, les fontaines et même les eaux courantes, devaient les infecter ; mais, comme les juifs savaient qu'ils étaient fort observés, ils n'osèrent prendre ce soin eux-mêmes, et le remirent aux lépreux, qui étaient très nombreux en France depuis les croisades. Dans la crainte de la contagion que la communication avec eux pourrait répandre, ils étaient séquestrés dans des espèces d'ermitages de campagne, éloignés de la compagnie de leurs parents et de leurs amis. On leur persuada que l'action de ces poisons sur les eaux rendrait lépreux comme eux tous ceux qui en boiraient, et que le nombre en deviendrait si grand qu'il faudrait bien qu'on les rendît à la société. Ces poisons étaient des têtes de couleuvres, des pattes de crapauds, des cheveux de femmes, du sang humain, de l'urine infusée dans une liqueur noire et fétide; *almogeste* bien dégoûtant, sans doute, mais peu propre à corrompre des eaux courantes, en y joignant même, comme faisaient quelques-uns, les pratiques les plus sacriléges. Cette composition paraît avoir été bien plutôt l'ouvrage de la superstition que de la chimie.

Précisément dans le temps que ces imputations odieuses se répandirent, il se manifesta dans le midi de la France une maladie contagieuse qui enlevait beaucoup de monde. Peut-être même fut-ce la maladie dont les médecins ignoraient la cause qui donna lieu à l'accusation. Mais, comme le peuple est bien plus susceptible d'erreur subite que de réflexion, il se jeta sur les juifs avec un acharnement forcené, et en peu de temps il en massacra un grand nombre. Le gouvernement vint encore au secours de ces infortunés; il les prit sous sa sauvegarde, et défendit, sous des peines capitales, de leur faire aucun mal. Mais il est à remarquer que les mieux protégés furent ceux qui étaient les plus riches; et les historiens du temps indiquent naïvement le motif de cette préférence : c'est qu'on voulait savoir d'eux la nature et la quantité de leurs biens. Les inquisiteurs tirèrent de leurs recherches cent cinquante mille livres, somme alors très-considérable.

Une autre manie, mais qui n'était pernicieuse qu'aux fous, tourmenta les amoureux de ce siècle. Il se forma une société d'hommes et de femmes, sous le nom de *galois* et de *galoises*, dont l'objet était de se prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver la rigueur des saisons [1]. Les chevaliers et les dames devaient se couvrir très-légèrement dans les plus grands froids, et très-pesamment dans les plus ardentes chaleurs. Alors ils allumaient de grands feux dans leurs appartements, et s'en approchaient jusqu'à se brûler. L'hiver, ils ajoutaient des gla-

[1] Velly, t. VIII, p. 404.

Digitized by Google

rons au froid le plus cuisant. « Si dura cette vie » et cette amourette grand-pièce (longtemps) jusques à tant que le plus de ceux en furent morts » et péris de froid. Car plusieurs transissaient » de pur froid, et mouraient tous roides de lèz » leurs amies, et aussi leurs amies de lèz eux, » en parlant de leurs amourettes, et en eux moquant et bourdant de ceux qui étaient bien » vêtus. Et aux autres il convenait de desserrer les » dents de couteaux, et les chauffer et les frotter » au feu comme roides et engelées.... Si ne doute » que ceux et celles qui moururent en cet état ne » soient martyrs d'amour. » Si l'on pouvait prononcer sur l'origine d'une folie, on croirait que celle-ci était montée sur celle des dévots exagérés qui s'imaginaient ne gagner le ciel qu'à force de mortifications les plus douloureuses et les plus pénibles : de même, des amants passionnés auront pensé qu'ils ne devaient obtenir les faveurs de l'amour, qui était leur paradis, que par ces tourments. Ils y donnèrent cependant du relâche, et la communauté des souffrances entre les deux sexes amena insensiblement la communauté des dédommagements. Selon la coutume, dans ces sociétés mélangées, *on commençait par l'esprit et on finissait par la chair*. Il semble qu'à toutes les pages de l'histoire soit inscrite cette maxime : *Fuyez l'exagération*; mais le Français lit, approuve, et son caractère l'emporte.

Il fut commis dans ce temps un crime affreux. Le prévôt de Paris, Henri Capetal ou Chapperel, nom que l'histoire doit dévouer à l'exécration, fit pendre un innocent pauvre, qu'il tenait en prison, à la place d'un riche coupable, qu'il sauva de la potence pour de l'argent. Le juge inique, condamné à la même peine, expia son crime sur le même gibet, et ses biens furent donnés à la famille du malheureux. L'horrible prévarication du premier magistrat redoubla le zèle du prince pour le bien public, et lui fit rendre un grand nombre de sages ordonnances, utiles pour faire connaître les mœurs du temps.

[1320-21] Les juges se rendront au palais à l'heure qu'on chante la première messe dans la chapelle basse, et y demeureront jusqu'à midi sonné. Ils se garderont bien d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattements*. Le nombre et les fonctions des conseillers sont déterminés. Les prélats n'assisteront pas aux audiences, afin qu'ils ne soient point distraits du gouvernement de leurs *spiritualités*. Les magistrats n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, et jamais chez eux; ils n'en recevront ni lettres ni messages, crainte de séduction. D'autres réglements sur des points de détail moins importants marquent l'attention scrupuleuse de Philippe sur tout ce qui concerne la justice. La conviction intime de la sainteté de ce devoir brille dans le préambule d'une de ses ordonnances, conçu en ces termes : « Messire Dieu, qui tient » sous sa main tous les rois, ne les a établis en » terre qu'afin qu'ordonnés premièrement en » leurs personnes, ils gouvernent ensuite due» ment, et ordonnent leur royaume et leurs su» jets. » Philippe met ici l'exemple avant la loi. Il veut que « l'ordonnance soit gardée *en nous*, » dit-il, et *ès-gens qui nous entourent*. Nous dé» clarons, continue-t-il, que tous les jours, avant » de commencer à besogner à choses temporelles, » nous voulons entendre la messe, défendant à » toutes personnes de nous présenter des requêtes » pendant le saint sacrifice, ou de nous adresser la » parole. »

Et, pour prévenir toute surprise, le sage monarque défend de *passer* ou *conseiller* aucunes lettres contraires aux anciens réglements. Le chancelier devient prévaricateur s'il entreprend de sceller celles où se trouve cette clause, *nonobstant anciennes ordonnances*. Philippe fit le premier des lois sur les rentes perpétuelles et à vie, proscrivit les grâces dispendieuses qui, sous les rois précédents, avaient si *fort apetissé* le domaine de la couronne; déclara ennemi de l'état quiconque solliciterait un de ces dons *à héritage*, et révoqua beaucoup de ces aliénations. De ces lois s'est formé le code qui a rendu le domaine de nos rois inaliénable. Ce prince fit dans sa maison de grandes réformes, toutes tendantes à l'économie sans diminuer l'éclat. Il tenta d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; mais la multiplicité et la puissance des seigneurs étaient trop grandes pour qu'il réussît : il trouva un bon moyen de borner cette autorité, surtout dans les villes dépendantes de la juridiction ecclésiastique, en y établissant un capitaine d'armes dont il laissa le choix aux bourgeois. Il pouvait avoir *armures* et gens de pied et de cheval, pour repousser la violence, à la réquisition de la bourgeoisie. On conçoit que les villes dotées de ce privilége y trouvèrent un abri toujours subsistant contre les vexations de leurs seigneurs. Ces choix ne se pouvaient faire sans des assemblées, et ces assemblées enhardirent le peuple, comme nous l'avons déjà dit, à traiter en commun ses intérêts.

[1322] Philippe V mourut vers l'âge de trente ans, après six mois de maladie.

On ne manqua pas de dire, comme à l'ordinaire, qu'il avait été empoisonné; mais il ne reste ni probabilité ni preuve même indirecte de ce crime. Quatre filles, et un fils qui mourut au berceau sont une preuve de la bonne intelligence

Digitized by Google

qui régna entre lui et Jeanne de Bourgogne, son épouse, quand elle fut rentrée en grâce auprès de lui. Trois de ces princesses ont été mariées; la quatrième prit le voile dans l'abbaye de Longchamp. Jeanne survécut huit ans à son mari, estimée et considérée.

Il nomma pour exécuteur testamentaire le pape Jean XXII, en qui il avait beaucoup de confiance. Ce pontife était grand politique, dur, sévère, absolu, louable cependant d'avoir donné l'exemple de la rétractation dans une explication qu'il eut avec l'université de Paris touchant *la vision béatifique*, c'est-à-dire touchant la manière dont les bienheureux verraient Dieu en paradis. Serait-ce *intuitivement*, comme qui dirait dans sa propre substance? et cette félicité devait-elle commencer immédiatement après le jugement particulier qui suit la mort, ou seulement après le jugement général? Il est étonnant qu'un homme du génie de Jean XXII ait donné dans de pareilles spiritualités, surtout après ce qui venait de lui arriver avec une espèce de secte née chez les franciscains ou frères mineurs.

Ces enthousiastes, regardant comme le sublime et la perfection du vœu de pauvreté de ne conserver aucun genre de propriété, conféraient généreusement celle même de leurs aliments au souverain pontife. Un des prédécesseurs de Jean XXII avait bien voulu, pour décharger ces consciences scrupuleuses, accepter la propriété des biens-fonds qu'on leur donnait; mais Jean rejeta la propriété alimentaire, et refusa leur présent. Ils s'obstinèrent à l'en gratifier; leur généreuse désappropriation fut qualifiée d'hérésie; et croirait-on, si les historiens contemporains n'en donnaient la certitude, qu'il y eut de ces opiniâtres condamnés au feu, et exécutés comme hérétiques relaps? On observera cependant que la plupart de ces obstinés étaient attachés à un anti-pape, soutenu par l'empereur, et que le crime de schisme peut bien avoir été la principale cause de la barbarie de leur supplice.

Jean XXII érigea Toulouse en archevêché en 1317; mais il enleva une partie du territoire ou des revenus de cette église, pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux et à Lombès. Il partagea encore plusieurs autres diocèses. Dans celui de Narbonne il érigea deux évêchés, Aleth et Saint-Pons; Castres dans celui d'Alby; dans la province de Bordeaux, Condom, Sarlat, Saint-Flour, Luçon et Maillezais, depuis La Rochelle. On prit des abbayes de l'ordre de saint Benoît pour doter la plupart de ces établissements.

Velly porte de Philippe-le-Long ce jugement qui paraît conforme à la vérité: « Ce fut un prince » d'un grand mérite, dévot sans faiblesse, reli» gieux observateur de sa parole, vigilant, habile, » prudent, hardi, de mœurs douces, sans aigreur, » sans caprices, d'un esprit orné, délicat et so» lide [1]. » Il aima les savants, les attira dans son palais, et leur donna auprès de lui des distinctions honorables et utiles.

CHARLES IV, LE BEL,

AGÉ DE VINGT-HUIT ANS

Charles, dit le Bel, comte de la Marche, avait été, comme on l'a vu, associé à la faction qui paraissait vouloir exclure du trône Philippe-le-Long, après la mort de Louis-le-Hutin, son frère, pour y placer Jeanne de Navarre, fille de ce dernier. Il dut s'estimer heureux de ce que le projet de la cabale ne réussit pas, puisque, après la mort de Philippe-le-Long, son frère, il monta, pour ainsi dire, de plein saut sur le trône de France, et fut couronné à Reims avec beaucoup d'éclat, sans aucune contradiction. Il conserva le titre de roi de Navarre, comme tuteur de sa nièce, disent quelques historiens. Cependant il ne le fit point porter à la jeune princesse, ce qui laisse du doute sur sa prétention.

[1322-25] Son règne de six ans ne présente pas plus d'événements que le précédent, de la même longueur. Quand Charles prit le sceptre, Blanche de Bourgogne-Comté, son épouse, était renfermée dans ce même Château-Gaillard où Louis-le-Hutin avait fait périr Marguerite d'une mort si tragique. Pareil sort pouvait être appréhendé par Blanche, dans un moment où son mari se proposait un mariage dont il espérait de la postérité; mais il se rencontra un moyen de les débarrasser l'un de l'autre, moins cruel que celui de Louis. A force de recherches, on trouva des nullités dans le mariage. On découvrit de la parenté, des alliances, des affinités dont on n'avait pas obtenu dans le temps les dispenses nécessaires. Ces empêchements n'étaient pas bien prouvés; mais on les prit pour bons. Il n'y avait donc point eu de mariage, par conséquent point d'adultère. Blanche sortit de sa prison et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle vécut pieusement. Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Dès la première année de son mariage, elle mourut à Montargis, d'une fausse couche, et y fut inhumée. Le roi se remaria à Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux, fils de Philippe-le-Hardi.

Un des premiers soins du nouveau roi fut de remplir ses coffres, toujours épuisés. Il prit les

[1] Velly, t. VIII, p. 122

mêmes moyens que ses deux prédécesseurs; examen sévère de la conduite des juges dans les provinces, et amendes contre les prévaricateurs, non au dédommagement des mal jugés, mais au profit du fisc; recherches rigoureuses sur la gestion des financiers et des maltôtiers. Ils étaient presque tous Italiens et Lombards. Les biens furent confisqués, et la plupart renvoyés dans leur pays aussi pauvres qu'ils étaient venus. La recette générale des revenus de la couronne avait été confiée, sous Philippe-le-Long, à Gérard Laguette, homme de basse naissance, par conséquent sans appui. On ne dit pas quel genre de procédure fut employé contre lui; il est seulement clair qu'on en voulait à son argent. Ses bureaux furent dévastés, ses commis dispersés; on l'appliqua à la question pour savoir où il avait caché ses trésors. Il persista à nier qu'il eût aucune réserve, et mourut dans les tourments. Son corps, comme celui de Marigny, fut attaché aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait aussi fait réparer. Ces violences contre les gens chargés du maniement des deniers publics, sans qu'il en revienne aucun avantage à l'état, marquent plus de cupidité dans l'administration que de zèle pour la justice.

Charles-le-Bel donna, dans un autre genre, un exemple de sévérité, rare pour le temps, et qui dut être applaudi, excepté par les grands seigneurs, que la punition de leur semblable humiliait. Un gentilhomme de Gascogne, nommé Jourdain de l'Isle, exerçait un brigandage affreux dans tout le canton. Son château était le refuge de tous les vagabonds, pillards et scélérats échappés à la justice, qui ravageaient les campagnes sous ses ordres, rançonnaient les passants, massacraient, incendiaient et portaient partout la désolation. Le roi l'avait déjà averti et menacé; mais fier de ses forces, et surtout de la protection du pape Jean XXII, dont il était parent par sa femme, il continuait ses violences. Le monarque à la fin envoya un huissier le sommer de comparaître à la cour du parlement. Jourdain eut l'audace de maltraiter le porteur d'ordre du roi, et même de le massacrer, disent quelques-uns. Cependant il se présenta, se sentant apparemment hors d'état de désobéir, ou comptant sur le crédit des plus grands seigneurs du pays ses parents ou ses alliés, qu'il amena avec lui. Mais Charles ne se laissa ni ébranler ni séduire. Il voulut que le procès fût fait au coupable dans toutes les règles; et, inexorable après la sentence qui le condamnait à la potence, il ordonna qu'elle fût exécutée, au grand étonnement de tous ces petits tyrans, moins surpris de la mort violente d'un seigneur châtelain, leur compagnon d'armes, que de l'ignominie du supplice. Cet acte de justice a valu à Charles-le-Bel le titre de *sévère justicier, gardant le droit à chacun*.

[1325-27] Les seuls mouvements hostiles de ce règne furent dirigés contre la Guienne, à l'occasion des empiétements des commandants anglais sur les terres de France. Cette Guienne, depuis cent soixante-dix ans qu'Éléonore, divorçant avec Louis-le-Jeune, l'avait portée à Henri II, son nouveau mari, était devenue une pomme de discorde jetée entre la France et l'Angleterre. L'hommage exigé d'un vassal aussi puissant que le suzerain était une cause habituelle de division qui se mêlait encore à toutes les autres. Il fut demandé par Charles-le-Bel, montant sur le trône de France, à Édouard II, établi sur celui d'Angleterre, et époux d'Isabelle, sœur du monarque français.

Édouard II et sa femme sont également diffamés dans l'histoire : l'un, pour avoir montré à ses favoris un attachement coupable; l'autre, pour avoir usé à l'égard de son époux des représailles les plus criminelles. Elle fit plus, elle le détrôna, et porta même la fureur jusqu'à le faire périr par une mort barbare.

Le malheureux Édouard II se trouvait dans la détresse de la guerre civile, lorsque son beau-frère exigea qu'il vînt rendre son hommage de la Guienne et du Ponthieu. Il y avait du risque à ce prince de quitter son royaume : cependant Charles pressait et demandait l'hommage en personne comme plus solennel : le roi d'Angleterre prit le parti d'abandonner ses états de France à son fils aîné, âgé de treize ans, qui a depuis été célèbre sous le nom d'Édouard III. Ce prince vint en France avec sa mère, qui ménagea un traité entre les deux rois; il rendit son hommage et se mit en possession de la Guienne et du Ponthieu. Ainsi, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, après la mort cruelle de son père, il serrait la France par ses flancs maritimes, et était maître d'une grande longueur de côtes qui lui ouvraient l'entrée du royaume à volonté.

On a blâmé Charles-le-Bel de n'avoir pas profité des troubles d'Angleterre pour réunir ces provinces anglaises à sa couronne; ce qui aurait prévenu les guerres funestes dont la France a été le théâtre pendant plus d'un siècle. Cette politique aurait été avantageuse; mais serait-elle fondée en justice? Il paraît que Charles-le-Bel, représenté par le président Hénault comme un prince faible, était un monarque vertueux, plein de bonne foi, ami de l'équité, punissant le vice sans acception de personnes, rigide observateur de tous les devoirs; aussi ne voulut-il donner aucun secours à sa sœur contre son mari, quoiqu'il lui eût été utile d'animer et d'entretenir ces querelles domestiques.

Digitized by Google

encore dans l'âge des plaisirs, puisqu'il mourut à l'âge de trente-quatre ans, il méprisait le faste et était peu dépensier. Aussi ses courtisans disaient-ils qu'il tenait plus du philosophe que du roi.

Jusqu'à ce siècle on n'avait su en France que ce qui s'enseignait dans les universités ; la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque : non que quelques personnes ne s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres, mais il n'y avait pas de corps littéraires qui fissent leur occupation de connaissances agréables. Sept Toulousains, ennuyés de cette grave monotonie, se rassemblaient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenaient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages. Il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes, voisins et éloignés, par une lettre circulaire écrite en vers provençaux ; ils signèrent : *La gaie société des sept troubadours*, et promettaient une violette d'or au poëte dont la pièce de vers serait jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquaient. La première fut tenue le 3 mai 1324. Arnauld Vidal, natif de Castelnaudary, remporta le prix, et reçut le titre de *docteur en la gaie science*.

A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelèrent *lois d'amour*. La société reçut le nom de *jeu d'amour*. On y établit pour les récipiendaires des degrés comme dans les universités. Celui qui obtenait un prix était déclaré *bachelier*, mais après un examen. Il en fallait subir un second pour être *docteur et maître dans le gai savoir*. On devait aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée où s'adjugeait *la principale joie*. Des jardins que la guerre détruisit, *le jeu d'amour* passa dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et prit le nom de *Collége de Rhétorique*. Les prix se multiplièrent ; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. Clémence Isaure, dame toulousaine, s'est rendue célèbre, en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances. On n'admettait au concours que des pièces latines, odes, élégies, hymnes et poésies semblables, qui devaient être en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge et des Saints; singuliers sujets pour des docteurs *en gaie science*. Ainsi la chevalerie chez nos bons aïeux prescrivait *l'amour de Dieu et des Dames*. Pareils établissements se sont formés dans d'autres grandes villes, et ont subsisté jusqu'à nos jours. Les *jeux floraux* de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires, qui, à l'exemple des universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'*Académies*. Ainsi, en prenant pour époque les *jeux floraux*, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de Charlemagne.

[1328] Philippe-le-Bel avait eu trois princes, les plus beaux hommes de leur cour. Ils promettaient une nombreuse lignée : tous trois disparurent en moins de quinze ans. Charles-le-Bel, le dernier, laissa Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, enceinte. Attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-quatre ans il appela près de son lit les seigneurs qui se trouvaient à la cour, et leur dit : « Si la reine accouche d'un fils, je ne doute pas que vous ne le reconnaissiez pour votre roi ; si elle n'a qu'une fille, ce sera aux grands de France à adjuger la couronne à qui elle appartiendra. En attendant, je déclare Philippe de Valois régent du royaume. »

Pendant que la race directe s'éclipsait, la branche de Bourbon commençait à poindre sur l'horizon de France ; car sous Charles-le-Bel, et en 1327, la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, Comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de Saint-Louis. Pour apprécier cet honneur, il faut observer qu'il n'y avait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guienne et de Bretagne ; que ce dernier ne l'était que depuis trente ans, et qu'il n'y avait d'autres pairs laïcs de nouvelle création que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Évreux. On trouve dans les lettres d'érection ces termes, qui, selon le président Hénault, semblent présager la fortune de la lignée de Robert « J'espère que les descendants » du nouveau duc contribueront, par leur valeur, » à maintenir la dignité de la couronne. »

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, DE VALOIS,

ÂGÉ DE TRENTE-QUATRE ANS.

« La monarchie, dit Mézeray, agrandie sous le » règne de Charlemagne, possédait les deux tiers » de l'Europe. Sous Lothaire, et Louis-le-Fainéant, » elle n'avait plus que la ville de Laon et quelques » châteaux. Depuis Philippe-Auguste juqu'à ce » règne, elle s'était puissamment relevée ; mais » ensuite elle commença à tomber. Les batailles » de Crécy et de Poitiers, les dangereuses intrigues du Navarrais, le peu de conduite de Charles VI, et les discordes sanglantes des maisons » de Bourgogne et d'Orléans, la poussèrent jus-

Digitized by Google

» qu'à son déclin, et firent que l'Angleterre jouit » des beaux jours pour un temps. »

Voilà donc ce que nous avons à décrire pendant cinq règnes qui composent cent trente-trois années. Des trahisons, des assassinats, des guerres sanglantes, des défaites honteuses, un roi captif, un autre frappé de démence, le royaume en proie à toute la fureur des factions, une marâtre contente de perdre le sceptre et la couronne pourvu qu'elle les arrache à son fils; l'église troublée comme l'état; et, au milieu de cette horrible confusion, des actions héroïques, des prodiges de fidélité et de valeur qui tiennent du miracle; des lois sages nées du sein du désordre, et dans le gouvernement une révolution favorable aux peuples. Tel est l'aperçu des événements qui lient les règnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, et qui pourraient faire la matière d'un drame dont les passions des princes seraient le nœud.

Pendant la grossesse de la reine Jeanne, Philippe, fils de Charles de Valois, oncle des trois derniers rois, et lui-même cousin de ces princes, prit la régence, comme il avait été réglé par Charles-le-Bel mourant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers monarques, se présenta pour l'obtenir; elle disait que son sexe ne devait pas la priver de cet honneur, puisque l'histoire fournissait beaucoup d'exemples en France de régences déférées à des princesses. Mais les dernières dispositions de Charles-le-Bel, son frère, prévalurent, et Valois fut reconnu régent dans une assemblée des principaux seigneurs du royame.

Il gouverna, pendant l'intervalle de la grossesse de sa cousine, avec la circonspection d'un homme qui n'est pas encore le maître. Plusieurs affaires importantes se présentèrent, entre autres le procès de Robert, réclamant toujours le comté d'Artois contre Mahaud, comtesse de Bourgogne, sa tante. Au lieu d'une décision, Philippe négocia entre les parties une transaction qui laissait des espérances au prince, dont l'amitié et les talents lui avaient déjà été utiles, et allaient encore lui être nécessaires. Ce moment arriva quand la reine Jeanne, dont le régent attendait l'accouchement avec anxiété, mit au monde une fille.

Alors parurent de nouvelles prétentions, non pas d'Isabelle, mais d'Édouard III, son fils, roi d'Angleterre. Il envoya des ambassadeurs pour réclamer la couronne de France. Ils furent entendus à Paris, dans une grande assemblée, qui prit le titre d'*états-généraux*. Les députés anglais reconnaissaient qu'en vertu de la loi salique Isabelle était exclue du trône; mais ils soutenaient que l'exclusion des femmes, portée par cette loi, ne s'étendait pas à leur postérité masculine; qu'à la vérité la mère d'Édouard n'avait personnellement aucun droit à la couronne; mais qu'elle donnait à son fils le droit de proximité qui le rendait habile à succéder, en qualité de mâle, et comme neveu des trois derniers rois, dont Philippe de Valois n'était que cousin; qu'ainsi la couronne lui appartenait comme au plus prochain hoir mâle. Leur plaidoyer fut long, savant pour le temps, très-adroit, comme on peut en juger par cette phrase qui termine: « Faites élection d'un » prince qui vous sera obligé de la dignité que » vous lui conférerez, et prenez bien garde de le » choisir généreux, libéral, qui se ressouvienne » que vous l'avez fait et non reçu, et qui partage » avec vous, sans ingratitude et sans orgueil, la » puissance que vous lui donnerez. »

Ces flatteries et ces promesses firent en effet de l'impression sur quelques esprits; mais Robert d'Artois, qui s'était déjà distingué dans cette lice quand Isabelle demanda la régence, repoussa avec fierté ces insinuations adulatrices. Il était bon Français alors. « Il ne faut pas, dit-il aux ambassadeurs qui prodiguaient l'or et l'argent, il ne faut pas de récompenses pour nous amener à notre devoir. Vos présents et vos offres ne servent qu'à faire connaître vos mauvais droits. Les Français n'ont pas l'âme mercenaire; et si, comme on le leur conseille, ils se vendaient eux-mêmes, ils deviendraient esclaves. C'est pourquoi, sans espérer autre chose de Philippe qu'une sage et bonne administration, nous le reconnaissons tous pour le roi de France, vrai et légitime héritier du feu roi Charles, d'heureuse mémoire; nous lui prêtons serment de fidélité et d'obéissance; nous vouons notre sang et nos biens à son service, et nous sommes prêts, quand il lui plaira, à l'accompagner dans l'église de Reims, où nos rois reçoivent l'onction de l'huile céleste, et d'y porter nos vœux et nos prières pour le bonheur et la prospérité de son règne. »

Robert traita aussi à fond le point de droit. Il observa qu'Édouard, ne représentant qu'une femme, ne pouvait tirer d'elle un droit qu'elle n'avait, ni ne pouvait avoir; et que cette proximité, qu'il faisait tant valoir, étant fondée sur celle de sa mère, *ne pouvait assavourer ni sentir que chose féminine*, par conséquent exclusive du trône. Cette harangue emporta tous les suffrages. Philippe fut reconnu par une acclamation générale. Il partit quelques jours après pour Reims, où le sacre se fit avec beaucoup de solennité. La fête dura quinze jours. Le monarque y reçut le nom de Fortuné, parce que, né du second fils de Philippe-le-Hardi, il parvint au trône par le défaut de postérité mâle de trois rois issus de l'aîné. Édouard, invité au couronnement comme duc et pair de Guienne, ne

Digitized by Google

s'y rendit pas. Ce prince, quoique jeune, sentit vivement le refus qu'il éprouvait, et en conserva profondément le souvenir. On apercevait déjà en lui le développement des talents militaires et politiques qui l'ont rendu si funeste à la France.

Philippe de Valois était âgé de trente-quatre ans, et avait un fils nommé Jean, qui en comptait dix-huit. Ses trois prédécesseurs portaient le titre de rois de Navarre : Louis-le-Hutin de droit, parce qu'il était fils de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, héritière de ce royaume avant son mariage. Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, resta en bas âge sous ses deux oncles, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Ils portèrent tous deux le titre de rois de Navarre, comme héritiers masculins de leur mère, et autorisés d'ailleurs par les conventions qu'ils firent avec le tuteur de la jeune princesse, au sujet des dédommagements qu'ils lui accordèrent pour les droits qu'elle pouvait avoir à l'héritage de son père. Le nouveau monarque n'avait pas les mêmes titres à cet héritage. Il rendit le sceptre à sa jeune cousine, et l'envoya avec Philippe, comte d'Évreux, son époux, petit-fils comme lui de Philippe-le-Hardi, se faire reconnaître par les états de Béarn assemblés à Pau. Édouard y présenta des protestations généalogiques; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de Paris. Le roi de France retint, de la succession des aïeux de Jeanne, les comtés de Champagne et de Brie, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, revenaient de droit à sa couronne. Cependant il donna aux deux époux en présent, ou comme dédommagement, les comtés d'Angoulême et de Mortain, une somme une fois payée, et des rentes à prendre sur son domaine.

Les Flamands se remontrèrent au commencement de ce règne, travaillés comme à l'ordinaire par des dissensions qui attirèrent chez eux les armes de la France. Ils n'aimaient point Louis, dit de Nevers et de Crécy, leur comte, et s'étaient, en grand nombre, déclarés contre lui dans un procès avec ses oncles, qui lui contestaient ses états. Ils l'avaient même mis en prison. Le roi lui fit rendre la liberté, et appela la cause de son vassal au parlement de Paris. Cette cour adjugea le duché au neveu. Il restait dans le cœur des Flamands un levain d'animosité. Elle éclata à l'occasion des impôts qu'ils prétendirent excessifs, et levés avec trop de rigueur. Ils se révoltèrent. Le duc implora le secours du roi. Les chevaliers français, ducs, comtes, barons, les hommes d'armes, tous en qualité de gentilshommes, répugnaient à cette guerre. Ils réputaient au-dessous d'eux d'aller combattre un *ramassis* d'artisans, de petits marchands, de pêcheurs, la populace des villes et les vagabonds des campagnes. Ils ne voyaient ni gloire ni profit à acquérir par la victoire. Philippe, au contraire, regardait comme fort important de punir la révolte, de crainte que ses propres sujets, enhardis par l'exemple, n'en prissent aussi l'habitude. Dans un grand conseil, qu'il présida lui-même, il fit résoudre la guerre et donna un grand éclat aux préparatifs. Il alla prendre avec pompe l'oriflamme à Saint-Denis, et partit à la fin d'août, malgré les représentations de ses meilleurs généraux, qui croyaient la saison trop avancée pour aller porter la guerre dans un pays que la fraîcheur de la fin de l'été et les pluies de l'automne allaient rendre impraticable, surtout à la cavalerie, qui faisait alors la force des armées.

Loin que l'arrivée des Français inspirât de la crainte aux Flamands, une espèce d'enthousiasme les saisit. Ils allèrent en foule se ranger sous les drapeaux populaires, qu'ils croyaient ceux de la liberté. Il paraît que la noblesse de Flandre prit peu de part à cette guerre. Les impôts ne tombaient pas sur elle. Son orgueil laissa ces troupes bourgeoises se défendre comme elles pourraient contre les Français. Le peuple, incapable de se modérer, bravait par des chansons et des épigrammes insultantes l'armée brillante de Philippe. Quand il arriva auprès de Cassel, il vit sur les tours un étendard où était peint un coq, et ce distique en gros caractères

Quand ce coq chanté aura
Le roi Cassel conquerra

Le corps des Flamands, tout d'infanterie, était retranché sur une hauteur près de la ville, et, malgré le premier enthousiasme populaire, il était bien inférieur en nombre et en forces aux Français. Outre de gros bataillons d'infanterie tirés des communes de Picardie, de Normandie et de Champagne, le monarque comptait sous ses drapeaux dix-sept mille gens d'armes, et on croit qu'en totalité l'armée de France était de deux tiers plus forte que celle des Flamands. Nonobstant cette disproportion, ceux-ci, renonçant à l'avantage de leur position, demandent la bataille en plaine. C'était de leur part une ruse pour surprendre les Français. La bataille fut accordée et fixée à deux jours de là. L'usage était que pendant ces intervalles convenus on cessait toute hostilité, et on vivait réciproquement dans une espèce de sécurité qui rendait peu sévère sur la discipline. Un des chefs des Flamands, nommé Zennequin, marchand de poissons, avait remarqué cette négligence en allant vendre lui-même sa denrée dans le camp des Français. Il avait observé qu'on y faisait de longs repas, que la soirée surtout et une partie de la nuit se passaient en danses et en concerts; mais

aussi qu'on se dédommageait le jour, et que le sommeil saisissait presque toute l'armée vers l'heure de midi. Zennequin juge que la sécurité occasionnée par la trève ne fera qu'augmenter cette négligence. En conséquence, il conçoit le hardi projet d'enlever le roi et tout son quartier.

Le jour de Saint-Barthélemi, il partage son armée en trois corps, ordonne à l'un de *marcher paisiblement sans point de noise*, droit au quartier du roi de Bohême, qui tenait l'avant-garde; à l'autre, de s'avancer avec le même silence contre la bataille, qui était aux ordres du comte de Hainaut : Zennequin lui-même, à la tête du troisième, entre dans le camp à deux heures après midi sans faire le cri de guerre, perce jusqu'au quartier du roi. Ceux qui le voient passer le prennent pour un renfort des communes voisines. Un chevalier nommé Renaud de Lard, dans cette persuasion, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent troubler le sommeil de leurs amis : un coup de javelot qui le renverse mort à terre est toute la réponse. Aussitôt commence le massacre dans les tentes, et sur tous ceux qui en sortent. De grands cris s'élèvent, et parviennent jusqu'au pavillon du roi. Un dominicain, son confesseur, est le premier qui l'avertit du danger. Le monarque croit que la peur trouble l'imagination du bon moine, et plaisante de sa frayeur; mais les avertissements se multiplient, l'ennemi force, renverse tout, et est à la vue. Le roi veut se faire armer; il ne se trouve personne assez adroit pour lui rendre ce service. Les clercs de la chapelle y suppléent comme ils peuvent. Le voilà à cheval. Il veut fondre sur l'ennemi; Miles de Noyers, garde de l'oriflamme, le retient au moment où il allait être enveloppé s'il se fût avancé, et sans doute tué ou pris. Ce chevalier lève l'étendard royal, l'agite en signe de détresse; il est aperçu : la cavalerie arrive autour du prince; les Flamands sont cernés, enfoncés, taillés en pièces et foulés aux pieds des chevaux. « Aucun ne recula, » dit Froissard; tous furent tués et morts l'un sur » l'autre, sans yssir de la place dans laquelle la » bataille commença. » On fait monter leur nombre à treize ou quatorze mille hommes restés sur le champ de bataille.

Cassel fut pris, rasé et réduit en cendres. Les autres grandes villes se rendirent; on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Partout on abattit les fortifications dont les mécontents pouvaient se prévaloir pour une autre rébellion. Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort par ordre du comte, et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices. Ensuite Philippe, en présence des principaux seigneurs, dit au duc : « Beau cousin, je suis venu ici sur la prière que vous m'en avez faite. Peut-être avez-vous occasionné la révolte par votre négligence à rendre la justice que vous devez à vos peuples : c'est ce que je ne veux point examiner pour le présent. Vous m'avez occasionné de grandes dépenses; j'aurais droit de prétendre à des dédommagements, mais je vous tiens quitte de tout. Je vous rends vos états soumis et pacifiés; gardez-vous bien de nous faire retourner une seconde fois pour pareil sujet : si votre mauvaise administration m'obligeait de revenir, ce serait moins pour vos intérêts que pour les miens. »

Valois rentra en France couvert de gloire, disent les historiens. « Il fut moult prisé à honneur » de cette entreprise, dit Froissard, et demoura » en grant prospérité, et accrut l'état royal, et » n'avait eu oncques-mais roi en France, si, » comme l'on disait, qui eust tenu l'état pareil au » sien. » De si heureux commencements rehaussèrent la fierté naturelle du roi. Alors commença entre lui et Édouard le combat d'orgueil qui a causé tant de maux à la France.

[1329] Édouard n'avait ni assisté au sacre de Philippe, quoiqu'il y fût invité, ni rendu son hommage pour la Guienne. Il différait cette cérémonie, qui lui coûtait d'autant plus, qu'elle l'obligeait de s'humilier devant un trône qu'il avait prétendu occuper. Cependant les délais qu'il faisait succéder les uns aux autres, sous des prétextes sans cesse renaissants, expirèrent enfin. Valois menaça de saisir toutes les terres que l'Anglais possédait en France, s'il ne se déterminait à remplir ce devoir, et fixa le temps ainsi que le lieu, qui devait être la ville d'Amiens. Édouard s'y rendit. A son arrivée, il s'engagea une contestation sur la qualité de l'hommage : serait-il simple ou lige? Celui-ci liait personnellement le vassal au souverain, et le soumettait à toutes les peines de *foi mentie*, qui étaient la confiscation et la mort, s'il se permettait quelque acte de rébellion contre son seigneur. Il est étonnant que cette question si importante n'eût pas été résolue avant la cérémonie.

Le roi d'Angleterre comparut dans la cathédrale; le roi de France l'y attendait assis sur son trône, superbement vêtu, la couronne en tête, entouré d'une cour magnifique, dans laquelle se trouvaient trois rois, ceux de Bohême, de Navarre et de Majorque; les ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Lorraine; les autres princes du sang; les deux reines, veuves de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, avec les princesses et leur brillante suite; les ministres et les plus grands seigneurs, tous debout autour du monarque.

Digitized by Google

Quand celui d'Angleterre s'approcha, le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, ses éperons, et de se mettre à genoux sur un carreau qu'on lui avait préparé. Cet ordre parut l'étonner : il s'était trop avancé pour reculer, il obéit; mais on remarqua sur son visage le dépit intérieur qu'il ressentait d'une pareille humiliation devant tant d'illustres témoins. Quand il fut à genoux, le chancelier lui prononça la formule suivante : « Sire, vous devenez, comme duc de Guienne, homme-lige du roi, mon seigneur, et lui promettez foi et loyauté porter. » Édouard refusa de répondre *Voire*, selon l'usage, et prétendit qu'il ne devait pas l'hommage-lige [1]. On disputa; et enfin, sur la promesse que fit l'Anglais de consulter ses archives quand il serait retourné dans ses états, pour savoir précisément à quoi il était obligé, et d'envoyer lettres scellées de son grand sceau, qui expliqueraient quelle sorte d'hommage il devait; sur cette promesse on consentit qu'il le rendît en termes généraux. A la formule rejetée, le chancelier substitua celle-ci, peut-être préparée d'avance en cas de difficultés : « Sire, vous devenez homme du roi de France, mon seigneur; vous reconnaissez tenir de lui la Guienne et ses appartenances comme pair de France, selon la forme des paix faites entre ses prédécesseurs et les vôtres, selon ce que vous et vos ancêtres avez fait pour le même duché à ses devanciers rois de France. » Édouard répondit : *Voire*. « S'il est ainsi, reprit le chancelier, le roi notre sire vous reçoit sauf ses protestations et retenues. » Le monarque français dit : *Voire*, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre, dont il tenait les mains entre les siennes.

Ainsi finit cette superbe cérémonie; elle mit la rage dans le cœur de l'Anglais, et lui fit jurer une haine immortelle au prince qui le traitait avec tant de hauteur. Retourné dans ses états, il donna les lettres scellées de son grand sceau qu'il avait promises en confirmation de son hommage, qui était effectivement l'hommage-lige. Les deux princes ne montrèrent pas encore leur secrète antipathie; au contraire, Édouard, désirant terminer quelques différends avec Philippe au sujet de la Guienne, passa en France avec confiance, et y fut reçu avec les démonstrations d'une franche cordialité. Les deux monarques convinrent même d'un mariage entre le prince de Galles encore au berceau, et une princesse de France qui n'était pas encore née. Vains simulacres d'amitié entre des princes dont l'un ne pouvait s'empêcher d'envier la couronne qu'il croyait lui être injustement ravie, et l'autre ne manquait pas l'occasion de triompher de ses avantages sur son rival!

[1330] Après la guerre de Flandre, Valois s'appliqua au gouvernement : attentif à tout ce qu'il croyait pouvoir contribuer au bonheur du peuple, établissant l'ordre dans les tribunaux, prévenant les crimes par de bonnes lois, donnant lui-même l'exemple des vertus, en les encourageant. Il lui était né un second fils : son éducation devint pour le père un objet important; il résolut d'en charger Bernard de Mareuil, maréchal de France, d'autant plus digne de cet emploi qu'il l'ambitionnait moins. Pour s'en exempter, il allégua l'obligation où il se trouverait, s'il acceptait, de quitter la charge de maréchal de France, dont les fonctions étaient alors jugées incompatibles avec les devoirs à remplir auprès du prince. « Si vous y pensez bien, lui dit le roi dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, vous trouverez que nous vous faisons plus grand honneur de vous y mettre, que nous ne ferions de vous laisser maréchal.... car il n'est oncques maréchal en France qui n'en laissât volontiers l'office, pour être li premier au frain de l'aîné fils du roi. » Il paraît que, pour remplir les fonctions de gouverneur du prince, Bernard fut obligé de quitter sa charge de maréchal de France.

Les monnaies, depuis qu'on avait commencé à y toucher, étaient toujours une cause de dissension entre le souverain et les sujets; Philippe fixa le titre et le poids, de manière à faire espérer plus de solidité par la suite. Il y avait des conflits perpétuels de juridiction, et souvent des contestations fort aigres entre le clergé et la noblesse; le roi entreprit de les terminer. Il indiqua une assemblée dans son palais, où se trouvèrent vingt-cinq archevêques ou évêques, beaucoup d'abbés, et un grand nombre de seigneurs laïcs, avertis d'apporter leurs titres.

Le monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume et de ses ministres. Pierre de Cugnières, écuyer, conseiller du roi, fit les fonctions d'avocat-général, et porta la parole. Sa harangue roula tout entière sur les prétentions du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous prétexte, dit-il, que, n'y ayant pas d'acte juridique sans serment, il n'y en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juridictions ecclésiastiques ne doivent connaître. C'était là en effet la doctrine du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se disait juge des rois, il n'y avait pas, à son exemple, de tribunal ecclésiastique qui ne se crût

[1] Le vassal-lige était lié à son suzerain d'une obligation plus étroite que le vassal ordinaire; entre autres obligations, il lui devait le service, envers et contre tous, en personne et à ses dépens.

Digitized by Google

supérieur à celui des seigneurs, et qui n'attirât à soi toutes les affaires.

Pierre Roger, archevêque de Sens, qui avait été garde-des-sceaux, et qui depuis fut pape sous le nom de Clément VI; et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, orateurs du clergé, ne nièrent pas que telle ne fût la doctrine du clergé. Ils tinrent que ce qui faisait la solidité des contrats de mariage, des testaments et de beaucoup d'actes pour des intérêts particuliers, était le serment fait sous l'autorité de l'église; que l'exécution de ces actes n'était que l'accessoire de l'engagement religieux, et que, l'accessoire devant suivre le principal, c'était non aux tribunaux laïcs, mais aux tribunaux ecclésiastiques qu'appartenaient la discussion et le jugement de ces causes. En effet, c'était là le fond de la querelle. Les avocats selon leur coutume y mêlèrent beaucoup de choses étrangères. Le plaidoyer de Cugnières fut aigre et virulent : la partie de son discours qu'on pouvait appeler dogmatique était en latin; mais quand il en vint aux griefs, pour être mieux entendu des seigneurs laïcs, il poursuivit sa harangue en français, et n'y omit rien de ce qui pouvait piquer et mortifier le clergé. Peut-être le fit-il repentir d'avoir laissé donner tant de publicité à cette affaire; peut-être aussi un peu d'humiliation lui fut-elle utile; car il paraît que le monarque crut devoir s'abstenir de prononcer, dans la crainte que les sarcasmes de Cugnières contre les ministres de la religion ne fissent tort à la religion même. Ainsi trop d'ardeur dans les défenseurs d'une bonne cause lui est quelquefois nuisible. Philippe fit dire aux prélats : « Si vous corrigez ce qui en a besoin, le roi veut bien attendre jusqu'à Noël prochain; si vous ne le faites pas dans ce terme, il y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple. » Mais ce grand éclat se dissipa en fumée, et il ne fut plus parlé de cette affaire. Il résulta seulement de cet appareil que *l'appel comme d'abus*, qui était déjà exercé, devint une partie essentielle de notre jurisprudence.

[1331] Une autre séance royale aussi solennelle, mais qui intéressait moins le peuple, attira par d'odieuses circonstances l'attention du public. Les historiens s'étendent sur le procès de Robert d'Artois, parce que son résultat se lie aux malheurs de la France. Ce prince, quoique le comté eût été adjugé à sa tante Mahaud, en portait toujours le titre, et ne cessait de jeter des regards de regret sur ce riche héritage, qu'il prétendait lui être injustement enlevé. Robert avait un grand mérite; il était distingué par son habileté à la guerre et dans le conseil. On a vu qu'il avait beaucoup contribué à faire obtenir à Philippe de Valois la préférence sur Édouard pour la couronne de France. Aussi le roi, dont il avait épousé la sœur, l'estimait singulièrement, se conduisait par ses avis, de sorte qu'il était regardé comme son principal ministre. Mais toutes ces faveurs, le comté de Baumont et d'autres belles terres qu'il avait eues en échange de l'Artois, n'effaçaient pas en lui le désir de se le faire restituer. Il en parlait au roi jusqu'à l'importunité, et le pressait sans cesse de faire revoir le procès. Philippe lui démontrait la difficulté et l'indécence même de faire encore retentir les tribunaux d'une affaire déjà jugée deux fois contradictoirement. « Encore, lui disait-il, si vous aviez de nouveaux titres à produire, peut-être pourrait-on revenir sur la procédure. » Ce moyen, que le roi ne proposait sans doute que comme une échappatoire, frappe Robert; il le saisit, et se met à la recherche de titres auxquels il ne songeait pas auparavant.

De quoi manque-t-on quand on a du crédit, de l'argent et de la mauvaise foi? Cependant il n'est pas certain que le comte d'Artois ait conçu, dès le commencement de son affaire, le projet déshonorant qui l'a perdu. Souvent on réalise dans son esprit ce qu'on désire ardemment, et on soutient ensuite comme vérité un mensonge utile. C'est ce qui arriva à Robert.

Son grand-père, Robert, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray, avait eu pour ministre de confiance Henri d'Irechon, évêque d'Arras. Une demoiselle de Béthune, nommée Jeanne de Divion, qui vivait près du prélat, avait reçu, dit-elle, de lui, au lit de la mort, un écrit concernant la succession du comté, qu'elle devait remettre au petit-fils sitôt que le grand-père aurait fermé les yeux. L'intrigante Divion offre d'abord à la comtesse Mahaud de lui rendre cet écrit, comme pièce qui pouvait lui nuire dans son procès, si elle était connue. Repoussée par Mahaud, elle le propose à la comtesse d'Artois, épouse de Robert, comme pièce utile. La princesse refuse; mais le mari, poursuivi par sa chimère, se laisse tenter. Il veut voir l'écrit. C'était une lettre de l'évêque d'Arras, adressée à lui Robert, petit-fils du vieux comte Robert. Elle commençait par des excuses du prélat d'avoir célé pendant sa vie les droits du prince sur le comté d'Artois. Il lui demandait pardon de sa négligence, et s'avouait dépositaire d'actes qui furent faits alors, « dont les doubles, disait-il, enregistrés par-devers la cour, furent, par un de nos grands seigneurs, jetés au feu, et après ce fut plané le registre de la cour. » Or ces actes, dont la Divion disait avoir été instruite de vive voix par l'évêque, étaient, selon elle, 1° le contrat de mariage de Philippe, père de notre Robert, par lequel le vieux Robert donnait à son fils et à ses hoirs la propriété du comté d'Ar-

lois, au préjudice de Mahaud, sa fille; 2° la ratification de ce don après le mariage; 3° les lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, confirmatives des actes précédents.

[1331-32] On sent combien cette fable était mal tissue : la confidence d'un évêque à une demoiselle assez mal famée; ces titres enlevés par un grand seigneur qu'on ne nomme pas; les registres mutilés, ou biffés, sans qu'il reste traces de ces violences. Il n'y avait que la représentation des actes qui pût couvrir l'invraisemblance. C'est à ce moment que le comte commence à se rendre coupable. Il engage, ou la Divion s'offre d'elle-même à fabriquer des pièces. Elle s'adjoint un ouvrier adroit, s'aide de sa servante et d'autres intrigants de tous états, que l'appât du gain lui associe. Ils réussissent assez à imiter l'écriture et les formes de la chancellerie; mais ils sont arrêtés par les sceaux. Dans l'impossibilité de les contrefaire, ils en détachent d'autres diplômes et les appliquent à ceux-ci. Robert, triomphant, annonce au roi qu'il a des titres. Le monarque, se défiant de la fourberie, fait comparaître la Divion. Après avoir bien tergiversé, elle avoue toute la manœuvre. Le comte dit que cet aveu lui a été arraché par la crainte, qu'il soutiendra ses titres, les armes à la main, contre quiconque les attaquera. Le roi, prenant ce défi comme adressé à lui-même, réplique plus fermement, et en fixant son beau-frère, que les titres sont faux, et qu'il fera punir les faussaires; et voilà, par cette menace, deux amis brouillés à la mort.

Robert, honteux de reculer, demande que l'affaire soit suivie. La cour des pairs est convoquée; et, afin qu'elle soit complète, le roi émancipe et déclare pair Jean, son fils aîné, duc de Normandie. Les pièces sont présentées, elles sont scrupuleusement examinées, et le résultat de leur examen fut que, le roi séant avec les pairs et les grands du royaume, il intervint arrêt qui déclara que les lettres produites par Robert d'Artois, comte de Beaumont, étaient fausses, et qui ordonna qu'elles seraient « cancellées et dépiécées. » Le procureur-général demanda alors au comte qui était présent, s'il prétendait encore user de ces lettres. Il se retira, consulta son conseil, rentra et déclara qu'il renonçait à ces titres. Aussitôt l'arrêt fut exécuté sous ses yeux.

C'est tout ce qu'il y eut de mortifiant pour lui; car, pour ne pas compromettre le prince, on ne parla ni de la Divion ni de ses complices : mais ces ménagements ne furent pas assez efficaces pour purger le cœur du malheureux comte du fiel dont il était gonflé. Il éclata en plaintes amères contre l'ingratitude de son beau-frère. Il paraît même qu'il tâcha de former une cabale à la cour, puisque le roi se crut dans la nécessité d'exiger de plusieurs seigneurs un nouveau serment de fidélité. Philippe, dans l'espoir de le faire rentrer insensiblement en lui-même, et par égard pour leur ancienne amitié, dissimula cinq mois les procédés du comte : à ce terme, il crut qu'il était temps de venger la majesté du souverain et l'autorité des lois, également outragées. Il cessa en conséquence d'arrêter le cours de la justice, et fit reprendre le procès de la Divion et de ses complices.

[1332-34] Interrogés, ils ne manquèrent pas de charger le comte, comme auteur et instigateur du crime. Après une procédure sévère, l'intrigante et sa servante furent condamnées à être brûlées vives et exécutées; l'ouvrier qui les avait aidées fut trouvé étranglé en prison. Sans doute on crut devoir proportionner le supplice des femmes plutôt à l'importance qu'à la nature du délit. Il y eut beaucoup des personnes compromises, faux témoins, porteurs de paroles, donneurs d'avis, intrigants de tout état, empressés, soit par intérêt, soit par vanité, à se mêler des affaires des grands : tous subirent différentes peines; les laïcs, des flétrissures infamantes et des punitions corporelles; les clercs, privation de leurs bénéfices et prison perpétuelle; mais ces châtiments n'eurent lieu qu'après celui de Robert d'Artois.

Quand il sut ses complices mis en justice, il se cacha, erra de province en province, de château en château, et passa enfin à Bruxelles. Cité à comparaître à la cour des pairs, il demanda des délais; mais, malgré les passe-ports de sûreté qu'on lui fit parvenir, ces délais expirés, il ne comparut pas. Après un plaidoyer du procureur-général, qui rappelait tous les incidents du procès, ce magistrat conclut à ce que « Robert d'Artois, comte de Beaumont, fût condamné en corps et en biens, c'est à savoir le corps mis et livré à la mort, et les biens confisqués et acquis au roi; et qu'attendu son absence, il fût banni du royaume de France. » Conformément à ces conclusions, le roi prononça l'arrêt de bannissement et de confiscation.

Le dépit, la rage d'être proclamé criminel et infâme à la face de la nation, troublèrent la raison du proscrit, et lui inspirèrent les résolutions les plus désespérées. Il essaya d'attenter à la vie du roi, et soudoya des assassins qui se mirent en route pour effectuer leur crime; mais qui, effrayés de son énormité, revinrent d'eux-mêmes sur leurs pas. Au défaut des hommes, Robert invoqua les enfers : il voulut ensorceler le roi, l'envoûter, comme on disait alors, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, piquer avec une aiguille une figure de cire représentant le roi, qui ressentirait les blessures qu'on ferait à son image, et la mort même, si on la perçait au cœur. Philippe

employait des moyens plus sûrs pour punir cet obstiné criminel. Il le poursuivait d'asile en asile, empêchait les princes voisins de le recevoir, en menaçant de la guerre ceux qui l'accueilleraient. Le duc de Brabant, chez qui le comte s'était retiré, voulait le retenir nonobstant la colère du roi, qu'il brava jusqu'à s'exposer à la guerre. « Ah! lui dit Robert, à Dieu ne plaise que j'entraîne mon hôte dans ma disgrâce! Vous avez donné généreuse preuve à l'amitié et à l'hospitalité, plus que vous ne deviez. Il est temps que vous rendiez à vos sujets la sûreté et le repos que mon malheur leur a ôtés. Plût à Dieu que vous m'eussiez fermé votre pays! vous l'auriez fermé à la guerre et à la désolation qui me suivent. Vous le savez : pour me chercher dans les antres et cavernes où je me cachais, ils ont mis le feu par tout le Hainaut et le Brabant. Il faut donc que je fuie la France et toutes les terres amies de ma patrie, que je cherche un prince assez puissant pour me protéger : et puisque c'est mon destin d'attirer après moi les incendies, les meurtres et les saccagements, je veux quelque jour retourner vers Philippe et lui rendre la pareille des pertes qu'il vous a fait souffrir pour l'amour de moi. » Après ces adieux, mêlés de tendresse et de menaces, il gagne un petit port, s'embarque et se jette entre les bras du roi d'Angleterre.

[1334] Édouard, qui avait éprouvé ce que valait d'Artois lorsque l'éloquence de ce prince lui fit manquer la couronne de France, et lorsque depuis, à la tête des troupes français, Robert chassa de la Navarre les Anglais qui avaient voulu l'envahir, Édouard vit avec plaisir Philippe se priver d'un pareil appui. Il le reçut affectueusement, et lui donna le comté de Richemont, en échange des possessions qu'il quittait. C'était une revanche de l'accueil obligeant que Philippe faisait en France à David Bruce, que l'Anglais venait de précipiter du trône d'Écosse. Ainsi, ces deux monarques ne laissaient point perdre l'occasion de se montrer leur mutuelle malveillance. Personne n'ignorait ces dispositions, et il n'y avait pas de petit prince, point de petit seigneur voisin des deux états, qui ne se mît à prix, et qui ne cherchât à se faire archer pour le moment où les deux rivaux ne manqueraient pas de se choquer. Le pape seul, Jean XXII, politique habile, avait tâché d'amortir cette ardeur guerrière, qui s'enflammait dans le secret ou de diriger sur d'autres contrées le feu qui menaçait d'embraser l'Europe. Il proposa une croisade; Philippe l'accepta, et fit des préparatifs. Édouard ne s'y refusa pas, et leva aussi des troupes. Le prince français offrit de partir si l'Anglais voulait l'accompagner; mais il savait qu'occupé à rendre l'Écosse tributaire son adversaire n'abandonnerait pas cet avantage prochain pour des exploits incertains et éloignés. L'insulaire, à son tour, proposa de mettre en mer et de cingler vers l'Asie, lorsqu'il voyait clairement que l'état de la France, où le comte d'Artois et ses partisans entretenaient des troubles, ne permettait pas à Philippe de s'éloigner. Mais les deux monarques levèrent exactement les décimes accordées pour la croisade, dont ils ne s'occupèrent plus quand ils eurent l'argent dans leurs coffres. Cet argent leur servit, ainsi que les troupes, pour les entreprises qu'ils méditaient.

Le roi d'Angleterre commença l'assaut; ce mot convient à la lutte de ces deux princes, qui se conduisirent quelquefois en spadassins, se provoquant et se défiant l'un l'autre. Édouard prétendit qu'en recevant son hommage pour la Guienne et le Ponthieu, on avait promis de lui rendre quelques parties distraites, de temps en temps, de ces provinces. Il fit encore d'autres demandes de villes et châteaux isolés. « Demandez tout d'un coup la couronne, lui dit, à ce qu'on croit, Robert d'Artois. C'est le moyen d'engager les princes dont vous vous êtes procuré l'alliance à ne pas s'épargner dans les efforts que vous leur prescrirez; la cause qu'ils auront embrassée si ouvertement, il faudra qu'ils la soutiennent. Et moi, qui ai donné la couronne à Philippe, j'en serai bien plus propre, en vous saluant roi de France, à la faire tomber de sa tête pour la placer sur la vôtre. »

[1335-37] Édouard recevait avidement ces espérances flatteuses; cependant il craignait de trop hasarder en servant plus précipitamment qu'il ne convenait la passion du comte. Il laissait mûrir ses anciennes alliances et travaillait à de nouvelles : surtout il désirait de s'attacher les Flamands, dont le pays lui ouvrait des entrées en France, et lui présentait un passage pour la retraite en Angleterre, en cas d'événements fâcheux. Le duc de Flandre, peu docile aux avertissements du roi de France, lorsque Philippe lui remit ses sujets soumis, les exaspéra par de nouvelles exactions. La ville de Gand, sa capitale, se révolta à l'instigation d'un brasseur, nommé Jacques Artevelle ou d'Artevelle. Le comte, au lieu de tenir tête à cet adversaire, peu redoutable d'abord, s'enfuit en France. Le brasseur devint le maître de cette ville et des autres par la terreur qu'il sut inspirer. Il les parcourait, escorté d'une troupe de scélérats déterminés. S'il rencontrait quelqu'un dont l'opinion lui était contraire, sur un signal convenu, trois ou quatre de ses gens se détachaient de la troupe, allaient faire querelle à cet homme, et le tuaient sur-le-champ; ou il ameutait le peuple qui massacrait le sus-

Digitized by Google

pect; c'était assez d'avoir dit un mot contre lui pour être assassiné. Tous les gens fidèles au duc fuyaient sans savoir où trouver d'asile. Un rebelle est peu difficile à gagner quand on lui montre des forces prêtes à le soutenir; aussi Artevelle prêta-t-il volontiers l'oreille à la proposition que lui fit Édouard de le secourir. Il se dévoua entièrement au roi d'Angleterre, et s'engagea à lui ouvrir la Flandre quand il lui plairait de passer en France.

[1338] Cette alliance, par laquelle la Normandie était menacée d'une guerre voisine, qui pouvait porter ses ravages bien avant dans le duché, émut les seigneurs normands. Ils prirent la résolution de prévenir ce fléau par la diversion d'une descente en Angleterre. Leurs ancêtres, disaient-ils, avaient bien pu conquérir le royaume sous le duc Guillaume; pourquoi ne se promettraient-ils pas le même succès sous Jean, fils aîné de Philippe, nommé à leur duché par son père? Ils s'engageaient à fournir et soudoyer pendant douze semaines quatre mille hommes d'armes, qui continueraient même au-delà leur service, moyennant que le roi s'engagerait de les payer. Les Normands firent ces propositions par une députation qui fut solennellement reçue à Vincennes. Peut-être avait-elle été secrètement sollicitée par le duc Jean, qui n'aurait pas sans doute été fâché de se trouver à la tête d'une expédition aussi brillante; mais elle n'aboutit qu'à quelques descentes partielles que les Normands firent sur les côtes d'Angleterre.

[1339] Mais Édouard ne s'en tint pas à de légères hostilités, toujours plus fâcheuses pour les peuples que décisives. Dans le grand différend qu'il avait avec Philippe, ses mesures étant bien prises de loin, il éclata enfin et envoya l'évêque de Lincoln demander la restitution de la couronne de France, et déclarer la guerre; ses généraux en même temps attaquèrent et prirent des places en Guienne et en Saintonge, et lui-même traversa la Flandre et le Hainaut, et vint assiéger Cambrai. Son armée, grossie des troupes d'une multitude d'alliés, surtout d'Allemands, présentait cent vingt mille combattants. La ville était bien fortifiée, munie de vivres et d'une bonne garnison; elle donna le temps au roi de France de ramasser ses troupes. Elles n'étaient pas tout à fait si nombreuses que celles de l'Anglais : les Français ne comptaient que soixante mille fantassins, mais quarante-cinq mille gens d'armes tous bien équipés et aguerris. Édouard menait avec lui Robert d'Artois. Ce prince entra en Picardie, le fer et le flambeau à la main, ravagea la Thiérache, le Laonnois et jusqu'aux frontières de la Champagne, tant pour rassasier sa haine du spectacle des atrocités qu'il s'était promises en faisant ses adieux au duc de Brabant, que pour tâcher d'attirer son beau-frère à une bataille dans laquelle il trouverait peut-être l'occasion de le combattre corps à corps et de l'abattre à ses pieds.

Peu s'en fallut, en effet, que la bataille n'eût lieu. Édouard désespérant de prendre Cambrai, si bien défendue, avait levé le siége. Il s'avança au-devant de Philippe. Les deux armées se rencontrèrent près de la Capelle, dans un lieu nommé Vironfosse. Elles n'étaient séparées que par un petit défilé. Voilà donc les deux rivaux en présence, dans la position qu'ils semblaient tous deux ardemment désirer. Édouard envoie demander la bataille; Philippe en fixe le jour au vendredi suivant. Mais convient-il de répandre le sang des chrétiens le jour que le Sauveur du monde a répandu le sien pour le salut des hommes? Ce scrupule affecte également les deux rois, et fait resserrer les épées et les lances prêtes à être ensanglantées. Il est possible que cette raison, qui certainement de nos jours ne suspendrait pas le choc de deux armées, ait été déterminante dans ce siècle. Les historiens anglais disent que Philippe n'osa attaquer Édouard, et rejettent sur le premier le blâme de la bataille manquée. Mais pourquoi l'Anglais ne passa-t-il pas lui-même le défilé? On croit qu'il craignit de s'y engager avec des troupes à la vérité plus nombreuses, mais ramassées de tous pays, et dont il n'était pas sûr. Quant au monarque français, on peut penser que dans cette occasion il suivit, comme il aurait dû toujours faire, l'avis de son conseil, qui lui représenta qu'une défaite livrerait ses états à son ennemi, pendant que celui-ci ne risquait d'autre désavantage, s'il était battu, que de se retirer dans son île. Au reste, quelle qu'ait été la cause de cette inaction, il est certain que jamais deux armées ne se trouvèrent plus voisines, plus prêtes à se charger, et que jamais elles ne s'éloignèrent plus tranquillement. Édouard décampa le premier; Philippe ne le poursuivit pas : il eut cependant les honneurs de la campagne, parce que ses généraux battirent les Anglais en Guienne, et qu'une flotte qu'il avait mise en mer remporta sur celle d'Angleterre des avantages dont les Français n'eurent pas longtemps le plaisir de se glorifier.

[1340] Édouard se retira en Brabant, et congédia une grande partie de son armée, surtout les Allemands, dont l'entretien lui était fort onéreux. Cette dépense lui donna l'idée de se faire une recrue de Flamands, qu'il pouvait avoir à meilleur marché. Artevelle lui avait procuré un traité de commerce avec les principales villes. Quelques bandes, peu nombreuses à la vérité,

de soldats de ce pays marchaient déjà sous ses étendards; le gros de la nation gardait encore une exacte neutralité, mais conservait toujours du ressentiment contre le roi de France, parce qu'il tenait les places de Lille, de Douai et de Béthune, en nantissement de sommes qu'ils s'étaient engagés de payer après la défaite de Cassel. Ce prince eut la maladresse de demander dans ce moment le paiement de ces sommes : « Vous ne les devez, dit Artevelle à ses compatriotes, vous ne les devez qu'au roi de France; reconnaissez pour tel Édouard : non-seulement il vous en donnera quittance, mais encore il s'engagera à vous remettre les villes qu'on vous retient. » Le traité fut fait sur ce plan, et les Flamands prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre comme roi de France. On assigne à cette circonstance l'époque où les rois d'Angleterre ont pris le titre et les armes du roi de France.

Cette défection causa un grand embarras au monarque français : non-seulement elle fournissait à son rival des troupes de terre, mais encore elle le privait lui-même d'une marine considérable, le seul moyen de fermer la France à Édouard, au moment où ce prince, qui était passé en Angleterre, en ramènerait son armée. Cependant Philippe, en achetant des vaisseaux de tous côtés, surtout à Gênes, parvint à se composer aussi une flotte, qu'il opposa à celle d'Angleterre. Elles se rencontrèrent à la vue du port de l'Écluse, et s'y livrèrent un combat qui en a pris le nom. C'est un des plus terribles qu'il y ait jamais eu entre les deux nations. Édouard y combattit en héros. Blessé d'une flèche à la cuisse, il ne cessa de donner ses ordres. Cependant, malgré la bravoure de ses chevaliers, l'habileté de ses marins, l'agilité de ses vaisseaux, plus faciles à gouverner que les lourdes caraques soudoyées par Philippe, il aurait été battu si les Flamands, qui restèrent d'abord spectateurs sur leurs barques, ne fussent venus à son secours. L'impétuosité de leur attaque décida la victoire pour les Anglais; elle fut complète. Les historiens les plus modérés font monter la perte des Français de vingt-cinq à trente mille hommes, et celle des vaisseaux à quatre-vingt-dix, pris, coulés ou brûlés. Le monarque anglais entra triomphant dans le port de l'Écluse, et alla mettre le siége devant Tournai. Robert d'Artois, qui dans l'occasion de faire du mal aux Français ne pouvait rester inactif, alla assiéger Saint-Omer.

Rien n'égale les horreurs qui se commirent par les corps détachés de la grande armée pendant ces deux siéges. Au reste, les excès d'atrocité étaient semblables de part et d'autre. Quoique les Anglais tinssent la mer en vainqueurs, les Français, profitant de la faveur des brouillards et des vents, portaient le ravage et la désolation sur les rivages de leurs ennemis, qui de leur côté parcouraient les côtes de la Normandie la flamme à la main. Dans une descente ils réduisirent en cendres la ville de Tréport. Le duc Jean, dans la campagne précédente, en avait donné ou suivi le funeste exemple. Il avait désolé le Hainaut, et « volèrent les » flammèches, dit Froissard, jusqu'à Valencien- » nes. » Il avait mis ensuite le siége devant une forteresse nommée Thin-l'Évêque, château sur la Sambre, près de Cambrai, où il employa, dit-on, des canons et des bombardes. C'est la première fois qu'il en est parlé dans l'histoire. Pour la première fois aussi il se servit d'un moyen bien étrange, plus efficace que ces nouvelles machines, dont l'effet ne pouvait être encore fort dangereux. Il fit lancer par des *engins* dans la place les corps des chevaux et autres animaux qui mouraient dans son camp, et l'infection causée par les cadavres força la garnison de capituler. Celles de Tournai et de Saint-Omer se défendirent si bien, qu'Édouard et d'Artois levèrent le siége, mais non sans une grande perte que leur fit éprouver le duc de Bourgogne à Mont-Cassel. Ils étaient d'ailleurs forcés de réunir leurs troupes pour résister au roi, qui venait les attaquer. Ces deux monarques se trouvèrent encore presque aussi près l'un de l'autre qu'à Vironfosse. Ils se défièrent, non à une bataille, mais à un combat singulier, dont le prix serait la couronne de France; mais Philippe demandait qu'Édouard mît en équivalent celle d'Angleterre. Cette réciprocité n'accommodait ni l'un ni l'autre, et le défi en resta là. La proximité des deux princes donna lieu à une négociation dont s'entremêlèrent les légats du pape et les princesses mères, sœurs, ou parentes des deux rois. Les conférences aboutirent à une trêve d'un an, que chacun signa dédaigneusement, comme s'il faisait grâce à son ennemi; mais au fond ils en avaient chacun besoin : Edouard pour retourner dans son île, où les affaires d'Ecosse le rappelaient; et Philippe pour apaiser dans son royaume le mécontentement du peuple, que l'excès des impôts avait porté en plusieurs lieux à la révolte. Les désordres que la guerre propage partout exigeaient aussi des réglements de police, auxquels le roi s'appliqua avec zèle et succès. Il ne négligea pas non plus la partie politique du gouvernement; ses négociations enlevèrent au roi d'Angleterre des alliés importants, tels que l'empereur et les princes d'Allemagne, dont les états étaient comme une pépinière d'hommes où l'Anglais allait chercher des renforts. Il rassura aussi et gagna le comte de Hainaut, que la crainte avait engagé sous les drapeaux d'Édouard. Enfin il pratiqua en Flandre des intelli-

gences qui commencèrent à y diminuer le crédit et la puissance du brasseur Artevelle.

[1341] Au moment de la signature de la trève, mourut sans enfants Jean-le-Bon, duc de Bretagne. D'un de ses frères décédé avant lui, nommé Guy de Penthièvre, il avait une nièce, appelée Jeanne-la-Boiteuse, qu'il maria à Charles de Blois, neveu par sa mère du roi de France, et le fit reconnaître par les états son successeur au duché. Cette inauguration se fit malgré les remontrances et les réclamations de Jean, comte de Montfort, autre frère de Jean-le-Bon, mais d'un second lit. Sa mère, Yolande de Dreux, fille de Béatrix, héritière de Montfort avait porté ce comté dans la maison de Bretagne. Montfort avait épousé Jeanne de Flandre, fille du comte Louis de Nevers.

N'ayant pu, malgré ses importunités auprès de son frère, au lit de la mort, lui faire changer ses dispositions en faveur de sa nièce, Montfort s'empare des trésors du duc, gagne avec cet argent les principaux seigneurs, se rend maître des places fortes, et se proclame hautement duc de Bretagne. Persuadé que le roi de France ne manquera pas d'embrasser la cause de son neveu, il se pourvoit auprès du roi d'Angleterre pour en obtenir des secours en cas de besoin. On croit même qu'il lui fit secrètement hommage de son duché, et se reconnut son vassal. La cour des pairs, réclamée par le comte de Blois et son épouse, se saisit de l'affaire. Montfort fut sommé de comparaître : il se présenta avec une suite de quatre cents gentilshommes; mais il disparut avant le jugement, qui adjugea le duché à Jeanne-la-Boiteuse et à son époux.

[1342] Pendant les procédures, la guerre était déjà commencée en Bretagne entre les partisans des deux compétiteurs. Le roi de France envoya le duc de Normandie soutenir la cause de son neveu, et le roi d'Angleterre fit passer des troupes au comte de Montfort. Ce serait une histoire qui tiendrait du roman que de rapporter les prouesses des chevaliers bretons et français pendant cette guerre : rencontres, surprises, défis d'un contre un, de trente contre trente, et davantage; tous combats à outrance la terre jonchée de débris de casques et de cuirasses, de lances et d'epées, de morts et de mourants; des actes de férocité et des traits de générosité tels qu'en présentent les annales de la chevalerie. Mais, quelque éclatants qu'aient été les hauts faits des hommes, la palme de la gloire est restée à deux femmes, Jeanne-la-Boiteuse et Jeanne-la-Flamande.

La première, patiente dans l'adversité, ferme et courageuse dans les revers, gagnait les cœurs par son affabilité et sa douceur; elle ne manquait pas non plus de talents politiques et militaires qui commandent l'estime; mais elle eut moins d'occasions de les mettre en évidence que la princesse de Flandre, son antagoniste, dont les faits d'armes pourraient illustrer des guerriers même célèbres. Montfort, son mari, fut fait prisonnier dès la première campagne, et envoyé dans la tour du Louvre. Alors tout le faix de la guerre tomba sur elle. Elle se retira dans la ville d'Hennebond. Le comte de Blois y mit le siége, persuadé que, son mari étant dans les fers, si elle tombait elle-même, la guerre serait bientôt terminée. Ce but et cette espérance donnaient une grande activité à ses efforts; la comtesse les repoussait avec la même ardeur. Elle avait accoutumé les femmes et les filles à être intrépides comme elle, à panser les blessés et à porter des rafraichissements aux combattants jusque sur la brèche.

A la bravoure du soldat l'héroïne joignait le coup d'œil du capitaine. Un jour, pendant un assaut, elle remarque qu'une partie de ceux qui étaient préposés à la garde du camp ennemi l'ont abandonné, ou par curiosité, ou pour se joindre aux assaillants. Elle prend trois cents cavaliers, se met à leur tête, sort par une porte opposée à l'attaque, fond sur le camp, renverse tout, et y met le feu. Les clameurs de ceux qui sont surpris, leur fuite, et les flammes qui s'élèvent, rappellent les troupes de l'assaut, et le font cesser. Après ce succès, elle reprend le chemin de la ville; mais elle est coupée par un corps supérieur. Sans se déconcerter, elle ordonne à sa troupe de se débander, elle marque la réunion dans une ville voisine; quelque jours après, avec ses compagnons d'armes et d'autres qui s'y joignent, elle se présente devant les retranchements des assiégeants, les force, et est reçue en triomphe dans Hennebond.

Le renfort qu'elle amène et sa présence renouvellent le courage des assiégés; mais aussi ils sont attaqués avec plus d'ardeur. Des machines plus fortes que celle qu'on avait employées jusqu'alors ébranlent les murailles : elles menacent ruine; les brèches s'élargissent, les habitants s'intimident. Cédant à la crainte d'être emportés d'assaut, ils demandent à capituler. La comtesse de Montfort remontre en vain qu'elle attend à chaque instant du secours, le peuple ne voit que le danger présent. Les assiégeants accordaient des conditions avantageuses; elles allaient être signées. Jeanne, livrée à la plus vive inquiétude, craignait, espérait, comptait tous les moments. Dans son impatience, elle monte sur la tour la plus élevée, regarde, aperçoit des vaisseaux dans le lointain. Elle descend précipitamment, s'écriant : « Voilà le secours, enfants, nous sommes sauvés! » Elle court au port, reçoit les Anglais, fait une sortie avec eux, renverse les travaux, brûle les machi-

Digitized by Google

nes ; les assiégeants se retirent en désordre, et Hennebond est délivré.

Mais le courage et l'habileté de la comtesse n'empêchaient pas le dépérissement de ses affaires. Le comte de Blois, son concurrent, était soutenu par toutes les forces de la France, tandis qu'Édouard, occupé de l'Écosse, ne lui envoyait que de faibles renforts. Elle va le trouver elle-même; se compose, avec sa permission, une petite armée de chevaliers d'élite, charmés de combattre sous ses ordres; et pour général, elle obtient le comte d'Artois, dont la haine pour le roi de France ne laissait pas douter qu'il n'employât à lui nuire tout ce que la nature et l'expérience lui avaient donné de bravoure et de capacité.

[1343] La comtesse se met sur la flotte qui portait ce renfort : elle était attendue sur les côtes de France par une escadre moins nombreuse, mais composée de vaisseaux plus forts. Il y eut un rude combat. Jeanne y paya de sa personne comme les plus braves chevaliers. Une tempête sépara les deux flottes, et rendit la victoire incertaine. Il paraît cependant que l'avantage fut pour les Anglais, puisqu'ils débarquèrent. Le comte d'Artois ne fut pas longtemps sans entrer en action. Il alla assiéger Vannes, et l'emporta d'assaut. Quatre chevaliers de la garnison, échappés au carnage, rassemblèrent un petit corps d'armée, et vinrent attaquer la ville, dont les brèches n'étaient pas encore réparées. Ils y pénétrèrent malgré les efforts du comte, qui défendit courageusement sa conquête. Blessé dangereusement, et n'ayant pas de confiance aux chirurgiens français, il se fit transporter en Angleterre, et y mourut. On dit qu'il exhorta Édouard à ne se pas désister de ses prétentions sur la couronne de France, et qu'il lui marqua les moyens de les faire valoir. C'était pousser le dépit, la haine et le désir de la vengeance au-delà du terme que la nature marque à toutes les passions. Le roi d'Angleterre lui donna des larmes ; il perdait un prince qu'il pouvait ne pas estimer à cause de son crime de faux, mais qui lui était utile. Les Anglais, qui le regardaient comme un innocent persécuté, lui marquaient les égards dus au malheur. Aussi se plaisait-il au milieu d'eux. Sans doute il y a quelque consolation pour un coupable de vivre avec des personnes dont l'hommage d'admiration qu'elles rendent à ses qualités d'éclat le distrait des remords qu'excite en lui le cri de sa conscience.

La comtesse de Montfort ne perdit point à la mort de Robert d'Artois. Édouard prit sa place, et amena de puissants secours : la guerre se fit avec une nouvelle ardeur entre lui et Jean, duc de Normandie, que Philippe, son père, avait mis à la tête de ses troupes. Ainsi la malheureuse Bretagne continua d'être ravagée par les deux partis. Leurs fureurs furent enfin suspendues par une trève que ménagèrent encore les légats du pape. Elle devait aboutir à une paix qui serait traitée sous les yeux du souverain pontife dans un temps déterminé. Selon les conditions de la trève, le comte de Montfort devait être relâché et rendu à son épouse, en renonçant à ses droits sur la Bretagne ; sur son refus de consentir à cette clause, il continua à être détenu. Deux ans après, il trouva moyen de s'évader déguisé en marchand ; mais il mourut la même année, laissant un fils, nommé Jean, que sa mère envoya en Angleterre sous la protection du roi.

Celui de France, quelque temps avant la trève, avait fait une acquisition qui ne coûta pas de sang comme beaucoup d'autres, et fut une augmentation très-précieuse au royaume. Humbert II, possesseur du Dauphiné, n'avait qu'un fils, qui périt par accident. L'état affreux auquel la Bretagne était réduite par les prétentions des héritiers collatéraux lui fit craindre le même sort pour le Dauphiné. Il crut que la meilleure manière de préserver son peuple de ces malheurs était de l'unir à un état puissant dans lequel il n'y avait point de variation à redouter, et choisit la France, sa voisine. Avec quelques pensions et d'autres stipulations utiles sa vie durant, Humbert exigea seulement que le fils du roi, successeur immédiat de la couronne, portât dans la suite le titre de Dauphin. En 1349, Philippe de Valois acquit aussi, par achat, le comté de Montpellier sur don Jaime II, roi de Majorque, petit-neveu de Pierre III, roi d'Aragon, que les Vêpres Siciliennes avaient rendu maître de la Sicile. Don Jaime, dépouillé par Pierre IV, son beau-frère, arrière-petit-fils de Pierre III, destina les fonds qu'il reçut à la recouvrance de son royaume ; mais son expédition fut malheureuse, et lui-même y trouva la mort. La réunion du comté de Montpellier à la France acheva celle du Languedoc.

[1344] Dans ce temps fut établie la *gabelle*, mot saxon qui signifie *tribut*. Il avait déjà été perçu, à différentes époques, quelque deniers sur le sel ; mais Philippe de Valois est le premier de nos rois qui ait rendu cet impôt régulier, en forçant le peuple d'aller prendre le sel dans des greniers, et en donnant par conséquent à ce présent de la nature le prix qu'il jugeait à propos d'y mettre. Pour cela le roi d'Angleterre l'appelait « l'auteur de la loi salique. » C'était une allusion assez plaisante à l'avantage que Valois avait tiré de la vraie loi salique, par laquelle il régnait. Philippe fut sans doute excité à ce monopole par la nécessité de la guerre, et peut-être par les acquisitions du Dauphiné, du comté de Montpellier, et quelques autres, qui

Digitized by Google

coûtèrent beaucoup d'argent. Ces acquisitions, quoique utiles, n'auraient-elles pas pu être renvoyées à des temps moins fâcheux? Il paraît que Valois eut le système, trop suivi depuis, non pas de proportionner la dépense à la recette, mais d'élever la recette à la dépense, système qui n'est raisonnable que lorsque la dépense est nécessaire. Mais son règne, malgré les malheurs dont il fut rempli, guerres perpétuelles, pestes, famines, fléaux de toute espèce, fut un règne de luxe et de magnificence. Le mariage de Philippe de France, second fils du roi, est célèbre par les fêtes qui se donnèrent, et par leur catastrophe.

Les princes et les grands seigneurs de France et des pays étrangers, appelés au tournoi, y vinrent en grand nombre. Les chevaliers bretons les plus renommés par leur naissance et leur bravoure s'y rendirent. Édouard, contre la teneur expresse d'une des conditions de la trêve, avait débauché une partie d'entre eux, et notamment Olivier de Clisson, père de celui qui fut dans la suite connétable de France, et les avait attirés secrètement du parti de Charles de Blois à celui de la comtesse de Montfort. Le roi en fut prévenu, et même il lui fut indiqué des moyens de s'assurer de leur correspondance. Sur ces documents, Philippe les fit arrêter avec quelques seigneurs normands du même parti; et, sans que leur procès ait été fait, du moins publiquement, puisqu'il n'en reste aucune trace, ils furent, au nombre de douze, conduits aux halles, exposés au pilori, décapités, leurs corps attachés au gibet; et leurs têtes envoyées en Bretagne, pour être attachées aux portes des principales villes.

[1343] Les historiens ont recherché les motifs d'une exécution si brusque et privée de toutes les formalités que les lois réclament en faveur des citoyens; quelques-uns croient les avoir trouvés dans le secret dû à la délatrice des complots de ces seigneurs. Ils disent que Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, assez proche parente de Philippe de Valois, piquée de la préférence qu'Édouard son époux donnait à la célèbre comtesse de Salisbury, envoya, pour le mortifier et se venger, révéler au roi de France les complots vrais ou supposés de ces seigneurs; et que Philippe, ne voulant pas compromettre la reine, mais certain des crimes de ces infortunés, se crut en droit de brusquer leur châtiment, sans garder aucune formalité de justice; d'autres attribuent les informations qui parvinrent au roi au comte de Salisbury même, et en vengeance des galanteries d'Édouard. Quoi qu'il en soit, Philippe gagna à cette conduite la réputation d'un despote ombrageux et cruel. Édouard regarda ce massacre comme une injure personnelle qui lui était faite en haine de l'amitié que ces seigneurs lui portaient, et il en garda un profond ressentiment. Dans le premier mouvement de sa colère, il s'était cru autorisé à user de représailles sur les prisonniers français qu'il avait entre les mains, et il se serait porté contre eux à cette injuste barbarie, sans les vives et pressantes sollicitations de Henri de Lancastre, son cousin. Il se satisfit du moins en rompant la trêve.

On remarque qu'à cette époque Philippe de Valois devint triste, sombre, rêveur; soit que le changement de son caractère, jusqu'alors gai et ouvert, ait été une suite des remords que lui causa cette exécution; soit que les aveux obtenus des condamnés lui aient fait connaître qu'il y avait dans une grande partie du royaume, et même à sa cour, des mécontents dont il devait se méfier; soit enfin que l'opiniâtreté d'Édouard à prendre le titre de roi de France fût comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantait sans cesse.

Il aurait été fort avantageux pour l'Anglais d'avoir en Flandre encore plus de pouvoir que les intrigues d'Artevelle ne lui en avaient procuré. Le duc, chassé par le brasseur de Gand, était toujours réfugié en France. Édouard conçut le projet de lui substituer le prince de Galles, son fils aîné; Artevelle s'apprêta à le seconder. Il se flattait d'avoir assez d'empire sur l'esprit des flamands pour les amener au dernier période de rébellion contre leur souverain. Sous prétexte de saluer le monarque arrivant d'Angleterre, il obtint des principales villes des députés, qu'il mena à l'Écluse, où ce prince avait débarqué. Édouard les reçut avec les démonstrations les plus affectueuses, auxquelles ils parurent très-sensibles. Le brasseur crut le moment favorable pour leur proposer le changement de souverain; mais les sollicitations et les menaces de leur perfide compatriote furent inutiles. Ils répondirent constamment : « Ce n'est pas à nous à déshériter notre duc. » Ils se retirèrent et allèrent porter chacun dans leur ville leur indignation contre l'auteur et l'instigateur de leur révolte. Son crédit commença à diminuer partout. Le traître resta près d'Édouard, pour prendre avec lui des mesures rigoureuses, au défaut des moyens conciliatoires, qui lui avaient si mal réussi. Il crut devoir commencer par Gand, où était le siége de sa puissance. Il y introduisit cinq cents Anglais, et les suivit.

Mais son crédit y était déjà bien diminué. Il dut s'apercevoir aussi, aux regards de ses concitoyens, quand il retourna à Bruges, qu'ils étaient bien revenus de leurs préventions en sa faveur. Le peuple, assemblé sur son passage, murmu-

rait tout haut. Ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à sa maison, à travers la multitude, dont la contenance et les discours n'annonçaient rien que de sinistre. En entrant, il fait barricader les portes et les fenêtres; mais sa demeure est en un moment investie par la populace en fureur. Il paraît sur le balcon, et commence à haranguer. « Descendez, lui crie-t-on; ne nous sermonez pas de si haut. » Il cherche pour lors à s'échapper; mais toutes les issues étaient gardées. Il est arrêté, cruellement percé et déchiré par ce même peuple dont il était deux jours auparavant l'idole. « Leçon terrible, dit un historien, pour tout sujet » rebelle et séditieux. » Ajoutons, leçon inutile. Les Flamands ne rompirent pas cependant leurs liaisons avec le roi d'Angleterre. Ils lui promirent de continuer à l'aider dans la guerre, et de ne point faire la paix avec leur comte que son fils ne prît alliance avec quelqu'une des princesses d'Angleterre.

Cette guerre, dont on s'occupait comme inévitable, dans le temps même qu'on faisait des trèves, qui devaient, disait-on, conduire à la paix; cette guerre éclata bientôt, mais plus générale, plus atroce qu'elle n'avait été. Elle ne se borna plus à la Bretagne, qui en fut cependant le prétexte. Édouard publia qu'il ne l'entreprenait que pour venger les seigneurs bretons décapités à Paris, où ils avaient été attirés par trahison, et mis à mort contre la teneur du traité de la trève, qui stipulait une sûreté générale tant que la suspension d'armes durerait. A ce motif, il joignit hautement la prétention à la couronne de France, usurpée par son injuste compétiteur, qu'il n'appelait plus que Philippe de Valois. C'est le seul titre qu'il lui donna dans le défi envoyé pour déclarer la guerre.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord en Guienne. Jean, fils aîné du roi, et duc de Normandie, y commandait avec des forces supérieures à celles des Anglais. Il attaquait Angoulême, défendu par un brave capitaine, nommé Norwich, qu'il avait réduit à l'extrémité. Ce commandant se présente seul sur les créneaux, la veille de la fête de la Purification, et demande à parler au général français. Le duc arrive au bas du rempart. « Vous voulez apparemment vous rendre? dit-il à Norwich. — Point du tout, répond celui-ci; mais sachant que vous avez, aussi bien que moi, grande dévotion à la sainte Vierge, j'ai pensé à vous prier de m'accorder une suspension d'armes, seulement pour la fête de demain, et qu'il ne soit permis, ni à vos soldats, ni aux miens, de tirer l'épée l'un contre l'autre pendant ce saint jour. — « Volontiers, » répond le prince; et on se retira. Le lendemain, de grand matin, Norwich sort de la ville à la tête de sa garnison avec armes et bagages; mais, arrêté aux avant-postes, il demande à parler au commandant du quartier. « Je ne suis pas venu, lui dit-il, pour me battre; mais, pendant ce jour de fête que monseigneur le duc de Normandie m'a accordé, je suis bien aise de me promener hors de la place, où mes soldats et moi sommes enfermés depuis si longtemps. » On va rapporter ce propos au duc. Il sourit et répond : « Laissez-les passer, et contentons-nous d'avoir la ville. » C'est le seul trait d'humanité qu'on puisse raconter de cette guerre, qui se faisait de part et d'autre avec la plus grande férocité. Outre les ravages et l'incendie des campagnes, les malheureux habitants des villes, qui avaient quelquefois, malgré eux, défendu leurs murailles, étaient passés au fil de l'épée, et ruinés de fond en comble par l'incendie de leurs maisons.

[1346] Les progrès du prince Jean en Guienne alarmèrent Édouard. Il leva une nouvelle armée, dans le dessein d'aller secourir cette province; mais au lieu de descendre à Bayonne, comme il comptait, la contrariété des vents et les retards qu'ils apportèrent à son expédition lui firent changer de dessein; et, sur les conseils de Geoffroy d'Harcourt, il débarqua en Normandie, qu'il se mit aussitôt à ravager. Philippe, qui aurait dû se tenir prêt de tous côtés contre un ennemi aussi actif, n'avait auprès de lui que quelque cavalerie, qu'il envoya à la défense de Caen, sous le commandement du comte d'Eu, connétable de France. Il espérait que cette ville tiendrait assez longtemps pour qu'il pût rassembler une armée; mais elle fut prise à la première attaque par la mauvaise conduite ou par la trahison du connétable. Le pillage se fit méthodiquement pendant trois jours, et on chargea de butin plusieurs vaisseaux, qui portèrent ces dépouilles à Londres.

Édouard ayant partagé son armée en deux corps pour une plus facile exécution, l'un continua de ravager la Normandie, et poussa jusqu'au pays-Chartrain; l'autre, à la tête duquel il se trouvait en partant de Caen, ruina tout le pays entre l'Orne et la Seine, brûla Louviers et le Pont-de-l'Arche, et aboutit à Poissy. Il y fut rejoint par les pillards du Pays-Chartrain, qui, chemin faisant, mirent le feu à Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly, dont les flammèches volaient jusque dans Paris. Cependant Philippe, en appelant auprès de lui la noblesse de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, et rassemblant les communes de ces provinces, s'était enfin procuré une armée. Son premier soin fut de garantir la ville de Rouen des attaques qu'Édouard méditait. Privé de ce pas-

sage, l'Anglais, malgré ses succès et la réunion de toutes ses forces, se trouvait au milieu du royaume dans un état qui devenait chaque jour plus critique. A l'effet d'en sortir, il cherche le long de la Seine quelque autre passage par lequel il puisse s'ouvrir ensuite un chemin dans le Ponthieu et la Flandre, pour de là regagner son île, s'il y était contraint : mais Philippe avait fait rompre tous les ponts, et le peu de gués qu'il y avait étaient bien gardés. Il observait d'ailleurs l'ennemi sur la rive droite, et suivait toutes ses marches. Ainsi pressé, le rusé Édouard fait parvenir à Philippe le faux avis qu'il est déterminé à tenter le passage près de Paris. Philippe repasse alors sur la gauche et s'établit à Antony; mais pendant que, bien retranché dans ce poste, il y attendait le roi d'Angleterre, celui-ci s'avance rapidement sur Poissy, refait le pont, culbute les troupes tirées de la Picardie qui résistaient, gagne le Beauvoisis, toujours pillant et brûlant, et se voit deux jours d'avance lorsque le roi se trouve en état de le poursuivre.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir passé la Seine, il fallait traverser la Somme, dont les bords étaient garnis de soldats, et tous les ponts en puissance du roi. Édouard tenta successivement d'en forcer deux, mais ce fut en vain, et il se trouva alors dans un danger imminent, entre une rivière profonde et fangeuse où l'on ne connaissait pas de gué, et une armée plus forte que la sienne, dont il allait être forcé de soutenir les attaques avec des troupes fatiguées d'une longue marche, et embarrassées de butin et de prisonniers.

On soupçonnait cependant l'existence d'un gué. Édouard fait proclamer dans son camp une forte récompense pour celui qui le fera connaître. Un homme du pays l'indique au-dessous d'Abbeville, dans un lieu nommé Blanquetaque. Il était peu fréquenté, parce que la mer le couvrait pendant le flux. L'Anglais s'y présente à la mer descendante, et passe la rivière à la vue de dix mille hommes qui l'attendaient de l'autre côté. Selon quelques historiens, Godemard de Foi, qui les commandait, fit de la résistance; mais, abandonné par des soldats qui étaient des milices nouvellement levées, il se retira. Selon d'autres, Godemard était un traître qui livra lâchement le passage. Philippe arriva lorsque les derniers Anglais passaient; il fit même des prisonniers; mais il ne put s'engager dans le gué, parce que la mer revenait et le rendait impraticable. Il retourna donc à Abbeville, ou était le gros de son armée.

Il s'en fallait néanmoins de beaucoup qu'Édouard fût en sûreté. Le passage de Blanquetaque lui avait procuré l'avantage de n'être pas noyé dans les eaux de la Somme en cas de défaite; au lieu qu'à présent, n'ayant plus de rivière derrière lui, il pouvait espérer, s'il était battu, de se sauver avec quelques débris de son armée; mais le combat paraissait inévitable, parce que les Français n'étaient qu'à trois lieues de distance, et qu'il n'y avait pas de composition à attendre d'un ennemi plus fort et irrité : aussi l'Anglais n'en demanda-t-il pas, et ne songea-t-il qu'à vendre chèrement sa vie, en choisissant un poste avantageux. Il plaça son camp sur une éminence qui dominait le village de Créci, d'où cette bataille a pris son nom.

Il est à remarquer que les deux rois se préparèrent à la bataille par les actes les plus sacrés de la religion, Édouard dans son camp, et Philippe dans Abbeville. Le monarque français en fit sortir ses troupes à la pointe du jour, le samedi 25 août. Elles avaient trois lieues à faire pour atteindre l'ennemi. Des chevaliers expérimentés, que le roi envoya examiner la position des ennemis, la trouvèrent formidable, et ne purent s'en taire. Quoiqu'ils vissent au roi le désir pressant de livrer bataille, ils lui conseillèrent d'attendre au lendemain. « N'exposez pas, lui dirent-ils, vos troupes, fatiguées de trois lieues de marche, sous un soleil déjà brûlant, à des soldats frais, reposés, et parfaitement retranchés. — Mais, répondit Philippe, ils m'échapperont. — Non, » répliquèrent-ils; et ils lui montrèrent le moyen de les retenir dans leur camp, en les inquiétant par de fortes escarmouches. Convaincu par leurs raisons, il ordonna de faire arrêter l'avant-garde, qui marchait déjà.

La plaine au bas de Créci était couverte de soldats novices, ramassés de toutes les communes. Ils arrivaient, persuadés que les Anglais ne pouvaient se défendre, et qu'ils n'avaient plus eux-mêmes qu'à tuer et à piller le camp. Ils brandissaient leurs armes d'un air de triomphe et remplissaient l'air des cris : « A la mort, point de quartier! » Tous les seigneurs voulaient commander, aucun n'entendait obéir. Chacun à part se promettait à soi seul l'honneur et les profits de la victoire. La première bataille, ainsi appelait-on l'avant-garde, sur l'ordre de s'arrêter, fit halte. Le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandait la seconde, veut profiter de l'immobilité de l'avant-garde pour prendre la tête et avoir l'honneur de la première attaque. Il fait avancer ses bataillons. Un corps d'arbalétriers génois qui couvrait son front, soit crainte, soit lassitude, refuse de marcher : « Tuez cette ribaudaille qui vous embarrasse le chemin! s'écrie d'Alençon. Sa cavalerie, lancée au milieu de ces

Digitized by Google

fantassins, les rompt et les écrase. Les Génois, ainsi foulés, se prennent aux jambes des chevaux, renversent les cavaliers, et les égorgent avec les petits couteaux qu'ils portaient à leur ceinture.

C'est dans ce désordre que les Français, se poussant les uns sur les autres, parvinrent, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'auprès du prince de Galles, jeune homme de quinze ans, qui venait d'être armé chevalier. Il n'y eut de vrai combat qu'autour de lui. Il se trouva en danger, et les seigneurs qui l'environnaient envoyèrent prier son père de venir à son secours. « Est-il à terre ou blessé? dit le roi. — Non. — Retournez donc, laissez à l'enfant gagner ses éperons. Qu'on ne me requière tant qu'il sera en vie, pour aventure qui lui advienne. Je veux que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en advienne, et à ceux à qui je l'ai baillé en garde. »

Le roi de France, au lieu de se tenir ferme dans la troisième bataille ou l'arrière-garde, pour recevoir du moins les fuyards et assurer la retraite, se laissa emporter à son ardeur, et se jeta dans le fort de la mêlée. Son cheval y fut tué. Le comte de Hainaut le remonta. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, il ne voulait pas quitter le combat. Le comte saisit alors la bride de son cheval, et l'entraine malgré lui hors du champ de bataille. Il n'avait plus auprès de lui que cinq chevaliers. Vers minuit ils arrivèrent à Broie, château situé près d'Abbeville. « Qui vive! s'écrie la sentinelle. — Ouvrez, répondit le roi, c'est la fortune de la France. » Il se repose quelques moments, se rafraichit et part pour Amiens, ne se croyant en sûreté que quand il fut arrivé. Il y eut le lendemain un grand brouillard. Des communes qui venaient joindre l'armée française, ignorant l'échec de la veille, donnèrent dans des bataillons anglais et furent massacrés. Un écrivain contemporain dit qu'il périt, tant dans la bataille que dans la surprise du lendemain, trente mille Français, entre lesquels se trouvaient douze cent seize tant seigneurs que chevaliers, et onze princes. De ce nombre furent le comte d'Alençon, frère du roi, le principal auteur du désastre, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui était uni à Philippe par une double alliance; Charles, son fils, depuis empereur, ayant épousé la sœur du roi de France, et Bonne, sa fille, Jean, duc de Normandie, fils du même prince. Le roi de Bohême était aveugle : il voulut, malgré son infirmité, être mis au rang des combattants; cinq chevaliers cédèrent à ses instances impérieuses, attachèrent les brides de leurs chevaux à celle du sien, et le menèrent au fort de la mêlée où combattait son fils : il frappait, comme on dit, *à tort et à travers*. Le lendemain on le trouva couché mort sur le champ de bataille, avec ses chevaliers, et leurs chevaux encore liés par le frein les uns sur les autres. « Je veux, avait-il dit à ses chevaliers, faire encore un coup d'épée : il ne sera pas dit que je serai venu ici pour rien. Me refuserez-vous l'amitié de m'accompagner? » Quelle idée le vieillard obstiné et ses complaisants avaient-ils de la bravoure? Le roi d'Angleterre accorda trois jours pour reconnaître et ensevelir les morts, et il assista en grand deuil avec son fils au service solennel qu'il fit faire pour les principaux. Beaucoup d'entre eux étaient ses parents. On dit que les retranchements des Anglais étaient défendus par des canons, et que l'explosion et le feu de ces nouvelles machines contribuèrent beaucoup à la défaite des Français.

[1347] Après une si belle victoire, Édouard ne tenta pas de pénétrer en France. On en donne deux raisons : la première, qu'ignorant les succès de Philippe de Hainaut, sa femme, qui faisait la guerre en Écosse, il ne voulut pas hasarder de voir dépérir en France, par ses exploits mêmes, une armée qui bientôt pouvait lui être nécessaire dans sa propre île. La seconde, est que le duc Jean accourait de Guienne au secours de son père, et que les débris de Créci, joints à l'armée victorieuse du fils de Philippe, pouvaient le rejeter dans le même embarras dont il venait de se tirer si heureusement. Dans la circonstance où il se trouvait, il crut plus prudent de se procurer une entrée libre en France que d'y tenter de vaines conquêtes. La possession de Calais était très-propre à remplir ses vues : située sur un des plus courts trajets de France en Angleterre, cette ville avait souvent donné des inquiétudes aux Anglais par la facilité qu'elle offrait pour un prompt passage. Le vainqueur y mena ses troupes. Comme elle était défendue par un brave chevalier, nommé Jean de Vienne, à la tête d'une bonne garnison, Édouard, après avoir inutilement sommé le commandant, se détermina, plutôt que de risquer des attaques qui lui coûteraient beaucoup, et peut-être sans succès, à prendre la ville par famine. Ce blocus pouvait être long. Afin de fermer l'entrée à tous les secours, il fit ceindre le côté de la ville par où il eût pu en arriver d'une autre ville bâtie en charpente, et couverte de chaume, pour loger ses troupes pendant l'hiver.

Valois, après sa défaite, avait eu intention, avec les débris encore formidables d'une armée si nombreuse, de tenter une nouvelle action; mais, quand il le proposa, il ne trouva que froideur et découragement : il fut contraint, comme Édouard l'avait prévu, de faire revenir de la Guienne Jean, son fils, qui faisait la guerre

Digitized by Google

avec succès dans cette province. Ce prince n'en fut pas plus tôt parti, que les Anglais reprirent toutes les villes et les châteaux dont il s'était emparé. Pareille compensation alternative de succès et de revers avait lieu en Bretagne ; les deux partis y triomphaient successivement : celui de la comtesse de Montfort, l'héroïne d'Hennebond, après quelques avantages, surprit un poste important nommé la Roche-de-Rien. Charles de Blois accourut pour le surprendre. Il y eut un combat sanglant. Charles y fut blessé, pris et mené en Angleterre. La place n'en revint pas moins ensuite entre les mains de Jeanne-la-Boiteuse, son épouse, qui ne fuyait pas plus les combats que Jeanne-la-Flamande, son émule. Ainsi, par la mort de Montfort et la captivité du comte de Blois, la guerre se trouva reposer sur deux femmes; pendant qu'une troisième, Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, jouant un rôle encore plus brillant que les deux autres, amenait aux pieds de son époux le roi d'Écosse, David Bruce, fait prisonnier dans une bataille où elle commandait.

Elle venait d'arriver dans le camp, lorsque les habitants de Calais, pressés par une horrible famine, demandèrent à capituler. Il y avait lieu d'espérer un traitement humain, parce qu'Édouard, au commencement du siége, avait laissé sortir les bouches inutiles, femmes, enfants, vieillards, au nombre de dix-sept cents, et leur avait même fait donner de l'argent pour se conduire : mais l'opiniâtreté des assiégés avait changé son caractère ; depuis peu il avait refusé cinq cents malheureux qui avaient sollicité la même faveur que les premiers, et que les assiégés et les assiégeants laissèrent également périr de faim et de misère entre le camp et la ville. Édouard alors ne voulait entendre à aucune proposition. Le gouverneur n'était pas fâché de ce refus, parce qu'il attendait journellement du secours. En effet, Philippe avait rassemblé une armée, que l'on dit de soixante mille hommes. Il vint jusqu'aux retranchements des Anglais, les fit visiter : ils furent jugés inexpugnables. Selon l'usage, il envoya offrir la bataille au roi d'Angleterre. Édouard répondit : « Je suis ici pour prendre Calais; si Philippe de Valois veut combattre, c'est à lui de voir comment il pourra m'y contraindre. » Malgré les avis de ses généraux, Philippe s'obstinait à vouloir risquer la bataille. Il fallut deux jours de remontrances et de prières pour l'engager à se retirer. Il céda, frémissant de dépit ; et les habitants, du haut de leurs murailles, virent, avec les convulsions du désespoir, s'éloigner et disparaître le secours qu'ils avaient si longtemps attendu.

A leur prière, Jean de Vienne monte sur les créneaux, et fait signe de la main. Gautier de Mauny, nommé par le roi d'Angleterre pour conférer, approche. « Je ne demande autre chose, dit le gouverneur, sinon qu'on nous veuille laisser aller tous ainsi que nous sommes. — Jean, répond Mauny, nous savons une partie de l'intention de notre seigneur le roi. Ce n'est pas son entente que vous en puissiez aller ainsi, mais que vous vous mettiez tous en sa pure bonne volonté, ou pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire mourir. » De Vienne répond « qu'il se défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de se rendre à discrétion. » Mauny va rapporter ces paroles au roi, le supplie de se relâcher, mais le trouve inexorable. « Vous pourriez avoir tort, lui dit hardiment Mauny, car vous donnez un mauvais exemple. » Il entendait par là le droit de représailles, que l'inflexibilité du roi pouvait autoriser en d'autres rencontres. Les seigneurs présents le comprirent, et joignirent leurs supplications aux instances de Mauny. « Eh bien, dit le monarque, que de la ville partent six des plus notables bourgeois, les chiefs nus, tous déchaux, la hart au col, les clefs du château et de la ville en leurs mains. D'iceux je ferai à ma volonté, et le remanent je prendrai à merci ; c'est toute la grâce que je peux faire. »

Les Calaisiens attendaient leur arrêt dans la grande place. Six victimes à choisir entre leurs pères, leurs frères, leurs parents, leurs amis; quelle grâce affreuse ! A un morne silence de stupeur succédèrent des cris aigus, mêlés de sanglots et de gémissements. Eustache de Saint-Pierre, un des principaux bourgeois, fait faire silence et dit : « Grand méchef serait de laisser mourir un tel peuple par famine ou autrement; aurait grande grâce devant notre Seigneur qui le pourrait garder. J'ai si grande espérance d'avoir pardon devers notre Seigneur si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier. » Ce noble dévouement est imité par Jean d'Aire, son cousin. Deux de leurs parents, Jacques et Pierre Wisants, se joignent à eux ; et deux autres, dont malheureusement l'histoire n'a pas retenu le nom, complétèrent le nombre de six.

Le gouverneur les remet entre les mains de Mauny, le priant de les recommander à la miséricorde du roi. Ils sont admis et présentent les clefs. Un silence de terreur régnait dans l'assemblée; il n'était suspendu que par un murmure d'admiration pour la magnanimité de ces infortunés. Édouard promène sur eux un regard farouche: « Soit fait venir le coupe-tête ! » s'écrie-t-il. Les instances de ses généraux pour les sauver, les supplications même de son fils demeuraient infruc-

Digitized by Google

tueuses, lorsque la reine, qui venait d'être avertie, entre, se précipite aux pieds de son mari. Pendant qu'elle demande grâce, il se recueille, et, après un instant de silence : « Ah! madame, dit-il, j'aimasse mieux que vous fussiez autre part que cy. Vous me priez si acorte, que je ne puis vous éconduire. Si les vous donne à votre plaisir. » Elle les emmène aussitôt, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve à dîner, et les renvoie sous escorte avec chacun un présent. Les Calaisiens durent ainsi la vie au dévouement de leurs compatriotes ; mais ils perdirent tout le reste. Édouard les chassa de leur ville, et la fit repeupler par des Anglais. Ces malheureux furent reçus charitablement dans les villes voisines, et Philippe leur fit personnellement tout le bien que les circonstances où il se trouvait lui permirent. Entre autres dispositions, il ordonna que tous les offices qui viendraient à vaquer dans ses terres leur fussent donnés exclusivement à tous autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous pourvus. On remarquera qu'entre les six dévoués, il n'est pas dit qu'il y eût aucun soldat de la garnison ; elle fut seulement faite prisonnière de guerre; ce qui confirme ce que nous avons déjà remarqué, que souvent les habitants, forcés par leur garnison de se défendre, étaient punis d'une résistance involontaire.

Les deux dernières années de Philippe de Valois furent les plus malheureuses de sa vie. A la sollicitation du pape; et après plusieurs courtes trèves avec l'Angleterre, il en obtint une plus longue, qui se prolongea jusqu'en 1355, et qui le laissa respirer, mais qui abandonna à son vassal tous les honneurs et tous les avantages de la victoire. Calais resta à l'Anglais, avec un territoire bien arrondi, dont les coupures et les fortifications naturelles rendaient la ville inaccessible et propre, par son port, à la destination qu'Édouard s'était proposé de se préparer par-là, en tout temps, une entrée facile en France.

[1348-49] La honte de la défaite de Crécy, l'abattement de la nation, qui semblait porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts, d'autant plus accablants qu'ils n'avaient servi qu'à des malheurs, les cabales à la cour et les troubles intestins, donnaient à Philippe un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qui le tourmentaient. Alors la France éprouvait encore les horreurs de la peste affreuse qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siècle. De la seule ville de Paris, encore fort rétrécie, puisqu'elle s'étendait peu au-delà de ce qu'on appelle la Cité, des historiens contemporains disent qu'on porta en terre, pendant plusieurs semaines, cinq cents cadavres par jour. Les campagnes étaient dépeuplées ; de la disette de cultivateurs naquit la famine. On accusa les Juifs de cette mortalité : ils avaient, dit-on, empoisonné les fontaines pour faire périr les chrétiens; ils furent massacrés en plusieurs endroits.

On remarque que ces fléaux n'empêchaient pas le faste, le luxe, l'amour effréné du jeu, et toutes les habitudes perverses qu'amène la licence des mœurs, favorisée par un gouvernement affaibli. A ces désordres on peut joindre la secte des flagellants, troupe d'hommes et de femmes qui se disciplinaient et se flagellaient publiquement en expiation de leurs péchés. Ils parcouraient, nus jusqu'à la ceinture, les villes et les campagnes, modulant les coups de fouet dont ils se déchiraient sur les cantiques qu'ils chantaient. La débauche se mit facilement entre des personnes dont la nudité excitait les passions plus que la douleur ne les amortissait. Comme cette espèce de pénitence publique tenait à la religion, le roi ne voulut pas la proscrire sans avoir consulté la faculté de théologie : de son avis, il défendit, sous des peines sévères, ces pratiques superstitieuses, qui se sont quelquefois renouvelés depuis.

Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre ne perdît sa conquête quelques mois après l'avoir faite. Il avait mis dans Calais un gouverneur italien, Aimery de Pavie, qui se laissa gagner par Geofroi de Charni, commandant pour le roi à Saint-Omer. A jour et signal convenus, et pour une somme stipulée, Aimery devait recevoir dans la place un fort détachement de Français. Édouard découvre le complot, promet à l'Italien sa grâce, à condition que, par une double trahison, paraissant fidèle à ses conditions, il attirera Geofroi dans le piége. Avec cette certitude, le monarque part secrètement, accompagné du prince de Galles, son fils, et d'une troupe d'élite, et débarque à Calais avec la même précaution. Geofroi, à l'heure marquée, envoie son argent par cent hommes d'armes. Le traître commandant les reçoit dans le château comme pour le livrer, et ils sont faits prisonniers. Aussitôt Édouard sort sur Charni, qui s'avançait avec le reste de sa troupe, quoique surpris, il se défend vaillamment. Le roi, combattant comme un simple chevalier sous la bannière de Mauny, son général, s'attache, dans la mêlée, à un chevalier français nommé Eustache de Ribaumont, et le défie. Celui-ci ignorant par qui il était provoqué, frappe sans ménagement. Ce combat se faisait à pied : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il aurait été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint longtemps. Pendant sa durée les Français furent défaits et dispersés. Ribaumont, se voyant presque seul, recule de quelques pas, présente son épée à son adversaire, et se rend prisonnier du roi, qu'il reconnaît alors.

Digitized by Google

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, Édouard reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit les prisonniers à sa table, s'entretint familièrement avec eux, ne fit à Charni qu'un léger reproche, qui tenait plus de la raillerie que de la réprimande, et loua le courage de tous les autres. *Le gentil prince de Galles les servit du premier mets.* Au second service, les convives français se retirèrent par discrétion, et allèrent achever le repas sur une autre table, dans la même salle. Quand il fut fini, le roi, s'adressant à Ribaumont : « Messire Eustache, lui dit-il, vous êtes le chevalier au monde que je visse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis, ne son corps défendre; ne trouvai oncques en bataille où je fusse qui tant me donnât à faire, corps à corps, que vous avez aujourd'hui fait. Si vous en donne le prix, et aussi sur tous les chevaliers de ma cour, par droite sentence. » *Adonc print le roi son chapelet* (ornement de tête en forme de couronne), *qui était bon et riche, et le mit,* continue Froissard, *sur le chef de monseigneur Eustache, et dit:* « Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans et de dehors, et vous prie que vous le portiez cette année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles, si dites partout où vous irez que je le vous ai donné. Si vous quitte votre prison, et vous en pouvez partir demain, s'il vous plait. » Qui croirait que cet acte aussi généreux qu'aimable fût du même homme qui, insensible à l'héroïque dévouement de six bourgeois de Calais, avait donné l'ordre de les conduire à la mort, et qui, sous prétexte de venger les seigneurs bretons, avait si cruellement incendié tous les pays qu'il avait parcourus dans la campagne que termina la funeste bataille de Créci? Philippe désavoua le gouverneur de Saint-Omer; et cette entreprise, qui pouvait renouveler la guerre, n'eut pas de suite.

[1349] La reine Jeanne de Bourgogne, recommandable par toutes les vertus civiles et chrétiennes, mourut de la peste, qui la surprit dans ses exercices de piété auprès des pauvres frappés de la contagion. La duchesse de Normandie, sa belle-fille, lui survécut peu. Philippe voulut remarier son fils; il lui destina Blanche de Navarre, princesse de dix-huit ans, d'une beauté accomplie; mais en la voyant il en devint amoureux, et l'épousa à l'âge de cinquante-six ans. Il donna à Jean, son fils, Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune veuve, mère de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne; et Jeanne de Bourbon, à Charles, dauphin, son petit-fils.

[1350] Philippe de Valois mourut de maladie dans l'année de son mariage, âgé de cinquante-sept ans, laissant Blanche, sa jeune épouse, enceinte Près d'expirer, il appela quelques grands auprès de lui, et leur répéta les raisons qui avaient déterminé dans le temps les suffrages en sa faveur. Il enjoignit à ses deux fils, Jean et Philippe, duc d'Orléans, de ne jamais rien relâcher au roi d'Angleterre, qui paraissait toujours disposé à soutenir sa prétention. Valois avait désiré la couronne; il en sentit toutes les épines; mais il lui resta, en mourant, l'espérance que son trône s'affermirait sous un successeur de quarante ans, célèbre par ses exploits militaires, qui avait lui-même un fils en âge d'homme, et dont la prudence, vertu moins estimée alors que la fougue du courage, a été cependant plus utile au royaume.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le caractère de Philippe de Valois : à juger par le châtiment des complices du comte d'Artois, par sa sévérité à l'égard du comte lui-même, par la punition des Flamands partisans d'Angleterre et le massacre des seigneurs bretons attachés au comte de Montfort, on serait porté à penser qu'il fut dur inflexible, vindicatif, inexorable. Cependant quelques traits font croire qu'il n'était pas absolument dépourvu de la vertu d'indulgence; mais il n'avait ni la douceur ni l'affabilité des rois ses prédécesseurs. Les acquisitions dont il augmenta la France font honneur à sa politique. Il lutta à forces assez égales avec son rival dans l'art de faire des trèves et des traités de paix quand ils en avaient besoin, et de les rompre quand ils leur devenaient inutiles. On l'accuse d'imprévoyance, de s'être laissé souvent surprendre par son ennemi; mais, il est clair que l'état habituel de ses finances lui laissait rarement le moyen de faire des préparatifs. La perte de la bataille de Créci ne doit pas lui être imputée : ce fut l'effet de la présomption chevaleresque, préférée alors à la discipline; mais, s'il avait eu le mérite d'un général, il aurait pourvu à la retraite. Il n'était pas, dans ce siècle, au-dessous de la dignité royale d'aller visiter les hôpitaux, de tendre de sa propre main l'aumône aux pauvres; Philippe joignait ces actes de bienfaisance aux exercices de la religion. S'il n'exprima point par des fondations son zèle pour la propagation des sciences, il honora de son estime et de sa protection ceux qui les professaient. Ayant été mal élevé, il voulut que ses fils ne fussent pas privés de l'éducation qui lui avait manqué, et il leur choisit de bons maîtres. Ce prince a fait preuve d'éloquence dans plusieurs assemblées; et, s'il paraît avoir trop aimé la représentation, peut-être la crut-il nécessaire dans un changement de dynastie, qui exige une démonstration de dignité pour attirer le respect et l'attachement des peuples.

Digitized by Google

Mézeray termine le tableau de ce règne par quelques traits dont le lecteur pourra faire l'application. Le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès étaient les vices communs à la cour, à la ville et dans les campagnes. On ne voyait que jongleurs et farceurs; ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles, tels qu'on pouvait les avoir dans ce temps. Les sexes et les âges étaient également dissolus et sans pudeur, passionnés pour les changements de mode. La bigarrure des habits les déguisait chaque jour, de sorte qu'on aurait pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous. Nous omettons d'autres reproches non moins graves, et nous finirons par celui-ci, dans les termes mêmes de l'historien. « Les malheurs de la nation ne la corrigèrent pas; les pompes, les jeux et les tournois continuaient toujours. Les Français dansaient, pour ainsi dire, sur les corps de leurs parents. Ils semblaient se réjouir de l'embrasement de leurs châteaux et maisons, et de la mort de leurs amis. Durant que les uns étaient égorgés à la campagne, les autres jouaient dans les villes. Le son des violons n'était point interrompu par celui des trompettes, et l'on entendait en même temps les voix de ceux qui chantaient dans le bal, et les pitoyables cris de ceux qui tombaient dans les feux ou sous le tranchant du glaive. »

JEAN II,

AGE DE QUARANTE ANS.

Jean est appelé le *premier*, si l'on ne compte pas au nombre des rois de France Jean, fils posthume de Louis Hutin, qui ne vécut que huit jours. Il est nommé Jean II, si on compte ce petit prince; mais comme il n'y a eu depuis lui aucun de nos rois qui ait porté le nom de Jean, nous ne lui donnerons pas un titre de rang, mais celui de *Bon*, qu'une certaine bonhomie, remarquable surtout dans ses adversités, lui a mérité.

Un prince qui prenait le sceptre à quarante ans, avec une réputation méritée d'habileté dans la guerre et d'expérience dans les conseils, permettait de grandes espérances à ses sujets : malheureusement elles furent trompées, et le règne de Jean est un des plus désastreux que l'histoire présente.

La trève entre les Français et les Anglais ne suspendait pas les hostilités en Bretagne. Les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuaient à y déployer les fureurs de leur animosité dans des combats sanglants. Tel fut celui qu'on a nommé *combat des trente*, parce qu'ils étaient trente de chaque côté. Au moment de l'action, et sur le champ de bataille, le chef anglais Bembro demanda, sous quelque prétexte, à remettre la partie à un autre jour. Beaumanoir, chef des Bretons, répondit : « Nous ne nous en retournerons pas sans mener les mains, et savoir qui a plus belle amie. » C'était le langage de la chevalerie; mais on combattit à pied : coutume qui commençait à s'introduire, comme on l'a vu à la contre-surprise de Calais. Au fort de la mêlée, Beaumanoir, blessé et pressé par la soif, cria qu'on lui apportât à boire. « Bois ton sang, lui dit un de ses camarades, et ta soif se passera. »

Presque tous les Anglais restèrent sur le champ de bataille; ceux qui respiraient encore furent égorgés ou assommés par les vainqueurs.

En général, on remarque dans les guerres de cette époque, même entre les chevaliers, une férocité bien éloignée de la courtoisie de leurs devanciers. Alors il y avait comme une convention entre les ennemis les plus acharnés d'épargner les femmes, les enfants, les vieillards, et tous les gens sans défense; mais depuis la rivalité de Philippe de Valois et d'Édouard III, il semble que les sujets se fussent pénétrés de l'animosité de leurs princes. Ils n'eurent plus rien de sacré, ne connurent plus ni pitié, ni ménagements dans les exécutions militaires; ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

On doit se souvenir que Philippe de Valois déshonora la fin de son règne par le supplice de plusieurs seigneurs bretons, sans forme de justice : Jean, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhensible dans sa forme. Le comte d'Eu, Raoul de Nesle, connétable de France, et en même temps comte de Guines, commandant à Caen lorsque le roi d'Angleterre prit cette ville en 1347, avait été soupçonné de trahison et de collusion avec l'Anglais, qui l'emmena cependant prisonnier; mais la manière dont il était traité à Londres aggrava les préventions contre lui : il y vivait avec une grande liberté, admis à la cour, et traité plus en courtisan favorisé qu'en prisonnier. La permission d'aller en France ne lui était jamais refusée; il venait souvent sous le règne de Philippe de Valois, tant, disait-il, pour amasser l'argent de sa rançon que pour régler ses autres affaires. Au premier voyage qu'il se permit sous le roi Jean, il fut arrêté, et, en quatre jours, interrogé, condamné et exécuté devant son hôtel de Nesle, où il eut la tête tranchée. Il ne parut en public aucune des procédures usitées en pareilles circonstances. On se contenta de répandre qu'il venait en France en qualité d'émissaire du roi d'Angleterre, pour former des intrigues contre

Digitized by Google

la tranquillité du royaume, et qu'il avait lui-même avoué ses crimes. Ce fut sans doute pour donner un air de certitude à l'imputation que les ducs de Bourgogne, d'Armagnac, de Montfort, d'Athènes et plusieurs autres seigneurs, assistèrent à l'exécution. Ce qui paraît probable, sans être prouvé, c'est que de Nesle était en marché avec Édouard pour lui céder, comme rançon, son comté de Guines, qui aurait fort augmenté les possessions d'Édouard auprès de Calais, au grand préjudice de la France. Le roi donna la charge de connétable à Charles d'Espagne, un des La Cerda réfugiés en France, et petit-fils de ce Ferdinand de la Cerda, gendre de saint Louis, dont les enfants réclamèrent en vain le royaume de Castille. Il gratifia du comté d'Eu Jean-sans-Terre, fils du fameux Robert d'Artois, et réunit le comté de Guines à la couronne; mais il ne le garda pas longtemps. Deux ans après, l'Italien Aimery, qui avait vendu Calais à Charni, et qui l'avait conservé par une double trahison, s'empara de Guines par sa propre surprise, et porta ses vues sur Saint-Omer, où commandait Charni, délivré de sa prison d'Angleterre. L'Italien fut pris dans son piége; et Charni, gratifié d'un pardon si généreux à Calais, fit inhumainement tirer à quatre chevaux son ancien complice en trahison. Le roi envoya demander raison à Edouard de la surprise de Guines pendant la trêve. Ce prince répondit ironiquement que les surprises de places n'étaient point défendues par les traités : témoin ce qui était arrivé à Calais, avec la seule différence que l'une avait réussi, et l'autre non. Il se croyait d'ailleurs bien autorisé à garder le comté de Guines en dédommagement de la rançon du connétable, dont le roi l'avait privé par la mort du seigneur de Nesle.

[1351] Dans ces dispositions, il n'est pas étonnant que le roi d'Angleterre ne se soit pas rendu à Reims pour le sacre de Jean, auquel il devait assister, comme pair de France, par son duché de Guienne. La cérémonie fut magnifique dans cette ville, et le retour à Paris accompagné de fêtes qui durèrent huit jours. Le nouveau roi tint un parlement, et arma ses deux fils chevaliers. Il créa ensuite et célébra dans le château de Saint-Ouen, près de Paris, *la chevalerie de Notre-Dame de la Noble Maison*, qui s'est appelée l'*ordre de l'Étoile*, parce que le signe honorifique était une étoile dorée portée au *fermail* du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers. Ce grand nombre ôta à l'ordre, dès le commencement, le prix que donne la distinction du choix. Il succéda, mais non pas immédiatement, à l'ordre de la *Genette*, que Charles Martel avait fondé dans le milieu du huitième siècle. Le défaut d'usage pendant les guerres civiles des deux premières races l'avait aboli. La multitude des chevaliers et l'empressement à se parer de l'étoile firent que cet ordre cessa d'être une distinction honorable, et fut à la fin abandonné aux chevaliers du guet de Paris. Ainsi la Genette finit, parce qu'on le négligea, et l'Étoile se ternit parce que trop de gens l'obtinrent.

[1352-53] Robert d'Artois, homme de génie, brave, éloquent, le conseil et l'ami de Philippe de Valois, dont il avait épousé la sœur, après des services essentiels rendus à ce monarque, devint, comme on l'a vu, son plus mortel ennemi, et fut une des principales causes des malheurs de la France. De même, Charles d'Évreux, fils de Philippe d'Évreux, cousin-germain du dernier roi et de Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, monté sur le trône de Navarre à dix-huit ans, lors de la mort de sa mère, en 1349, avec des talents qui auraient pu être utiles au royaume, en devint le fléau. Mézerai trace en trois lignes son caractère. « Il avait, dit-il, toutes les bonnes qualités » qu'une méchante âme rend pernicieuses : l'es- » prit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la » libéralité. » Il était encore fourbe, perfide, cruel, vindicatif; ce qui lui a mérité le surnom de Mauvais, sous lequel il est connu dans l'histoire. Le roi lui donna Jeanne, sa fille aînée, en mariage, et le combla de caresses et de présents, mais pas assez pour rassasier son avidité et son ambition, et pour éteindre sa jalousie contre Charles d'Espagne de la Cerda, qu'il croyait l'emporter sur lui dans la faveur de son beau-père, et auquel il enviait la charge de connétable, dépouille du malheureux Raoul de Nesle. « En effet, dit Villani, » historien contemporain, le roi avait pour ce sei- » gneur un amour si singulier, qu'il préférait ses » conseils à ceux de tous les autres. »

[1354] Mais une autre cause nourrissait encore l'antipathie du connétable et du roi de Navarre. Lorsque Philippe de Valois rendit à la mère de ce dernier l'héritage de Jeanne de Navarre, son aïeule, il retint le comté de Champagne, comme fief masculin, dévolu à la couronne; et, soit à titre de dédommagement, soit comme acte de pure bienveillance, il donna à cette princesse divers domaines en Normandie et le comté d'Angoulême. Celle-ci, vers la fin de sa vie, avait fait un échange de ce comté avec Philippe, moyennant les terres de Pontoise, d'Asnières et de Beaumont-sur-Oise. Mais le traité n'avait pas encore reçu son exécution lorsque Jean, monté sur le trône, sans trop se mettre en peine de délivrer l'équivalent, s'était mis provisoirement en possession du comté, et l'avait donné en dot à son favori, à qui il fit épouser Marguerite de Valois,

Digitized by Google

dame de l'Aigle, sa nièce à la mode de Bretagne.

Les deux Charles de Navarre et d'Espagne, à peu près du même âge et également doués des avantages de l'esprit et du corps, étaient ainsi rivaux de faveur et de prétention. Ils eurent des altercations assez vives, dans lesquelles ils ne ménagèrent pas leurs termes : elles dégénérèrent en haine ouverte. L'Espagnol, qui connaissait sans doute de quoi le Navarrois était capable, prit des précautions contre sa mauvaise volonté ; elles réussirent à Paris : le Navarrois n'y put effectuer le dessein qu'il tenta de faire assassiner son ennemi. Il ne cachait pas cette intention. Un de ses affidés, auquel il s'en ouvrit, lui demanda : *L'avez-vous défié?* C'était, dès ce temps, la manière de terminer une querelle entre les braves. Il répondit brusquement : *Il est tout défié;* et, en effet, il ne s'arrêta pas à cette formalité ; mais sachant que l'Espagnol allait à l'Aigle, sans escorte, voir sa jeune épouse, il le fit investir, et des scélérats apostés l'assassinèrent dans son lit, avec des circonstances barbares qui arrachèrent des larmes au Navarrois lui-même quand il s'en fit faire le récit.

C'était son premier crime ; mais, bientôt raffermi, il fit paraître devant lui ses complices, les loua, les remercia, leur promit qu'il les soutiendrait, et que jamais il n'accepterait de lettres de pardon qu'ils n'y fussent compris. Il eut même l'audace d'écrire à plusieurs villes du royaume, et à la plupart des seigneurs et princes, pour justifier sa conduite, prétendant qu'il n'avait fait que prévenir les mauvais desseins du connétable, et qu'il y était forcé pour sa sûreté. Le duc de Lancastre, qui était alors en Flandre, ne manqua pas, à la nouvelle de cet événement, d'offrir au meurtrier le secours du roi d'Angleterre, si celui de France le poursuivait. Il y eut même un traité dans lequel était stipulé le nombre d'Anglais qui seraient reçus dans les places de Normandie appartenant au Navarrois, et qu'il se mit à fortifier.

Quand le roi connut l'assassinat commis en la personne du premier officier de la couronne, son allié et son favori, il s'abandonna à une douleur si peu mesurée, qu'il passa quatre jours sans vouloir parler à personne. Beaucoup de courtisans, ceux surtout qui tendaient à la faveur, n'en furent pas affligés. Après les premières démonstrations de tristesse, on commença à donner le tort à celui qui était mort. Il s'était, disait-on, attiré son malheur par son orgueil et par des provocations insolentes. Le roi de Navarre, en apprenant ces dispositions, encouragea ses parents et ses amis, qui assiégèrent le roi, le poursuivirent, l'importunèrent de sollicitations. De ce nombre étaient trois princesses : Jeanne d'Évreux, tante du coupable, veuve de Charles-le-Bel ; Blanche d'Évreux, sa sœur, veuve de Philippe de Valois ; et Jeanne de France, son épouse, fille du roi. Le pape même envoya un cardinal intercéder pour un prince si jeune, qui promettait de se corriger. En même temps un négociateur que le Navarrois fit partir pour la cour, joignit aux instances des considérations politiques. Il remontra le danger qu'il y aurait de réduire au désespoir un prince qui possédait en Normandie, et principalement sur les côtes, des villes et des forteresses dans lesquelles il pouvait recevoir les Anglais. L'affaire du comte d'Artois n'était pas si éloignée qu'on ne dût encore s'en souvenir. Combien Philippe de Valois n'avait-il pas attiré de maux sur la France en livrant à toute la rigueur de la justice un criminel qu'un peu d'indulgence aurait pu ramener à son devoir ! Prières et raisons, ces moyens déterminèrent le monarque à accorder la grâce que dans les circonstances il ne pouvait guère refuser, et il nomma le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon pour en régler les conditions avec le coupable. Elles furent telles qu'on les crut suffisantes pour sauver en apparence la honte d'un pardon forcé.

Sur l'assurance de l'obtenir, Charles se rend à Paris, et se présente au roi, séant dans son lit de justice ; mais il s'était fait donner en otage le second fils de France pour sûreté de sa personne. Non-seulement il s'avoue l'auteur du meurtre du connétable, mais il a eu, dit-il, pour l'ordonner, de bonnes raisons qu'il dira au roi, si sa majesté veut bien l'entendre ; et au reste, ajouta-t-il, il n'a pas cru par cette action violer le respect qu'il lui porte. Après cette froide excuse, « le nouveau » connétable, Jacques de Bourbon, met la main » au roi de Navarre du commandement du roi, » c'est-à-dire qu'il l'arrêta et le mena dans une chambre voisine. Les princesses se jettent alors aux pieds du roi et implorent sa clémence. Après quelque résistance simulée, le monarque ordonne qu'on fasse entrer le coupable. Les deux reines vont le chercher. Il paraît ramené par elles. Il n'est pas dit qu'il ait fait aucun acte d'humiliation, ou une simple supplication. Il fut seulement obligé d'entendre une harangue du cardinal de Boulogne, faisant les fonctions de chancelier, qui fit à peine mention du crime, l'exhorta à se mieux conduire désormais, et finit par une de ces menaces dont un homme méchant et puissant, et qui dans ce moment obtenait une grâce non méritée, dût être peu épouvanté : « Qu'aucun du lignage du roi, ou autres, dit le chancelier, ne s'aventure d'ors-en-avant de faire tels faits, comme le roi de Navarre a fait ; car voirement s'il ad-

Digitized by Google

vient, quand ce serait fils du roi qui le fasse au plus petit officier que le roi eût, si en sera-t-il fait justice, et adonc la cour départit. » Première impunité accordée au Navarrois, qui l'enhardit à d'autres crimes; car à peine avait-il obtenu le pardon de celui-ci, qu'il se rendit coupable d'un autre.

[1355] Sur la nouvelle que les Anglais avaient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il allait en Béarn, de là en Navarre, ensuite il revenait en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes, que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province; on fut près d'en venir à des hostilités. Apparemment le moment n'était pas encore favorable au roi de Navarre pour faire éclater ses projets : il négocia, demanda pardon, ce qui lui coûtait peu, rentra en grâce, et revint à la cour.

Il profita de cette faveur pour arranger une entreprise dont le succès était capable de bouleverser le royaume. Charles fils aîné du roi, n'avait que seize ou dix-sept ans. A l'occasion de quelques mécontentements ou refus qu'il éprouva, il fut aisé à son beau-frère, le plus adroit des hommes, de l'aigrir et de le pousser à des imprudences. Il lui remontra que son père ne l'aimait pas, qu'il préférait ses cadets, qu'il se défiait de lui, et que jamais il n'en obtiendrait autorité ni grâce s'il ne se mettait en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile. L'escorte était prête et attendait le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épiait le roi, qui devait y aller pour tenir sur les fonds de baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvait arriver quand le Navarrois aurait eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'état. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le roi se contenta de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'état; et pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de se retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grâce, dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur est exprimée. Le roi y dit « qu'il tient son» dit fils et chacun de ceux qui devaient l'accom» pagner pour excusés pleinement de tout ce qu'on » lui a rapporté contre eux. » On prétend que ce fut le dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres : mais le Navarrois crut qu'il suffisait pour sa sûreté de n'être pas nommément inculpé, et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvait.

Cependant la trêve avec l'Angleterre allait expirer, et il était clair qu'Édouard méditait une grande entreprise pour ce moment. Pour proportionner la défense à l'attaque, il fallait de l'argent. A cet effet, le roi Jean convoqua les états du royaume. Les historiens observent que ce sont les premiers qu'on doit appeler *états-généraux*, parce que ce sont les premiers dans lesquels les *trois ordres* sont dénommés : ce qui paraît par cette clause du premier article convenu dans l'assemblée, « que ce qui serait proposé n'aurait de » validité qu'autant que les trois ordres réunis y » concourraient unanimement, et que la voix de » deux des ordres ne pourrait lier ni obliger le » troisième, qui aurait refusé son consentement. » Les mêmes historiens remarquent que le pouvoir reconnu au *tiers-état* par les deux autres, savoir le clergé et la noblesse, jusqu'alors les seuls consultés dans les affaires du gouvernement, vient de ce que le principal but de ces assemblées, depuis plus d'un siècle, étant de trouver des fonds pour soutenir la guerre, il devenait nécessaire, pour assurer la levée des impositions, d'avoir le consentement du tiers-état, qui en portait le plus grand poids. Enfin, comme ce sont ces états tenus à Paris qui ont tiré le peuple de l'espèce de néant où il était retenu, il convient de faire connaître, par les réglements qui en sont émanés, le système d'économie politique qui y présida, et qui a été souvent dans les états suivants, quand le peuple a pu le faire observer, un rempart contre l'avidité fiscale et les déprédations ministérielles.

Les états décident qu'on opposera aux ennemis une armée de trente mille hommes d'armes, ce qui devait former au moins un corps de quatre-vingt-dix mille combattants, auxquels se joindront les communes du royaume, toutes composées d'infanterie, qui sera beaucoup plus nombreuse que la cavalerie. Pour les fonds nécessaires à la levée et à l'entretien de ces troupes, évalués à cinquante mille livres par jour, à raison de trente sous environ par homme d'armes [1], on établira une gabelle sur le sel et une imposition générale de huit deniers pour livre sur toutes les choses comestibles et autres qui seront vendues, excepté les fonds d'héritage. C'est là l'origine de l'impôt indirect. Personne, roi, reine, enfants de France, princes du sang, n'en sera exempt. Les états se

[1] La valeur du marc d'argent était alors le septième environ de ce qu'elle est aujourd'hui.

Digitized by Google

réservent le choix de ceux qui seront commis à la levée de cet impôt. Le roi, nonobstant la réclamation des courtisans et ministres, approuva cette réserve des états sur le choix des employés à la levée de l'impôt, et fit droit aux remontrances qui lui furent présentées sur plusieurs parties de l'administration. On doit remarquer les précautions sévères prises à l'égard des percepteurs et de l'emploi de l'impôt. Ces deniers sont uniquement consacrés aux dépenses de la guerre. Le roi, ni ses gens, ne pourront les toucher. Le monarque s'engagera à ne point employer ces sommes à d'autres usages; et, dans le cas où il donnerait mandement contraire, les préposés sont obligés, sous la foi de leur serment, de désobéir et de résister à toutes violences, et les procédures sur cet objet sont attribuées au parlement, exclusivement au conseil du roi, qui n'aura d'inspection que sur l'exactitude des comptes. Si l'impôt ne suffit pas à la dépense de l'armée, on se ressemblera dans un an pour y suppléer.

La délaration que rendit le roi, le 28 décembre 1355, en conséquence des *plaintes et doléances* présentées par les états, fait connaître les vices qui régnaient dans les finances et dans les tribunaux de justice, et les vexations auxquelles le peuple était assujetti. Le taux, le titre des monnaies d'or et d'argent, leur refonte, les droits de monnayage, les fonctions de ceux qui y seront employés, et les peines des prévaricateurs sont invariablement fixés : la moindre qu'ils pourront subir sera la destitution et l'incapacité prononcée de posséder jamais aucune charge à l'avenir. Ce qu'on appelait autrefois *droit de gîte*, si onéreux au peuple, est absolument aboli. Personne, ni le roi même, ne pourra exiger blés, vins, vivres, chevaux, charrettes, lits, tables, siéges, ni meubles d'aucune espèce, qu'en payant le jour même, et au plus tard le lendemain; et les préposés à ces fournitures qui ne satisferaient pas à cette obligation seront punis comme voleurs et perturbateurs du repos public. D'ailleurs il sera permis de leur résister à main armée; et jamais le roi ne pourra revenir contre l'affranchissement de ces servitudes. Il s'engage aussi à ne jamais contraindre personne de lui prêter de l'argent; par conséquent point d'*emprunt forcé*.

Il ne sera pas permis de transférer sa dette à une personne plus puissante. Sans doute il y avait déjà des gens coupables de l'infâme trafic de transiger sur la fortune des opprimés, espèce d'usure attribuée aux Lombards; ainsi appelait-on les traitants. Toute affaire sera laissée à ses juges ordinaires; il n'y a que les officiers de la maison du roi qui pourront porter leurs causes au tribunal des requêtes de l'hôtel, mais seulement leurs causes personnelles. Les maîtres des eaux et forêts ne connaîtront pas des matières de pêche et de chasse dans les terres des seigneurs et prélats. C'est que, comme la juridiction de ces officiers renfermait les garennes, ils les multipliaient pour étendre leur autorité aux dépens de l'agriculture : aussi la même ordonnance prescrit la destruction des nouvelles garennes. Mais l'existence des maîtres des eaux et forêts prouve que, quoique la France fût encore couverte de forêts, on sentait déjà la nécessité de pourvoir à leur *emménagement*. D'autres réglements concernant la police des tribunaux font voir que de tout temps la justice a été entravée par la cupidité de ses suppôts subalternes, et que la chicane est un Protée qui revêt toutes sortes de formes, que les lois les plus sévères comme les plus adroites ne peuvent saisir. Enfin le commerce et toute espèce de trafic sont défendus à tous juges, depuis le président au parlement jusqu'au dernier huissier, et à tous les officiers attachés à la cour par des fonctions honorables, pour assurer, dit la loi, la liberté du commerce. Mais était-ce pourvoir à ses avantages que de le priver de l'activité des plus opulents et principaux capitalistes? C'est peut-être ce réglement, qui ajoutait la honte d'une proscription législative au dédain que la nation, toute militaire, avait déjà pour le commerce, qui l'a avili dans l'opinion des Français, et qui en a empêché les progrès.

[1356] En acceptant l'impôt, le roi avait prévu qu'il ne suffirait pas pour les charges. Les états, qui se rassemblèrent au commencement de l'année, suivante, le reconnurent et suppléèrent au *déficit* par une capitation générale à laquelle furent astreints les princes du sang, le clergé et la noblesse. L'impôt fut fixé à quatre livres par cent livres, et vingt au-dessous de quarante. Comme la noblesse y était comprise, le roi s'engagea à ne plus convoquer que dans un cas extrême l'arrière-ban, qui obligeait les nobles à des grandes dépenses, et qui devait cesser, puisqu'ils payaient le service personnel. La solde introduisit alors dans les troupes, touchant le complet, les fausses montres, d'autres fraudes et des abus auxquels le roi Jean tâcha de remédier par des lois sages : il s'engagea à supprimer les impôts nouveaux, sitôt que la paix serait faite, et à terminer la guerre le plus tôt qu'il pourrait.

C'était beaucoup au roi de s'être assuré une armee permanente, absolument dépendante de lui, au lieu des anciens corps éphémères, dont la durée et l'obéissance étaient mesurées sur la bonne volonté souvent bien incertaine des seigneurs qui les fournissaient. Mais il lui restait à se débarrasser d'un ennemi intérieur dont les intri-

Digitized by Google

gues pouvaient lui causer des inquiétudes très-alarmantes pendant qu'il combattrait l'étranger. Ce Charles, roi de Navarre, ce parent, ce gendre, cet assassin, cet artisan de complots, n'y avait pas renoncé, malgré ses promesses; il s'en occupait toujours en Normandie, où il avait fixé son séjour auprès du dauphin, duc de Normandie. On ne sait quelles nouvelles entreprises il projetait, il n'est pas même prouvé qu'il en formait quelqu'une; mais il tenait une grande cour à Évreux, y attirait les seigneurs normands, les gagnait par des caresses. Les audacieux qui professaient une haine ouverte contre le roi et son gouvernement étaient ceux qu'il honorait de sa confiance la plus intime. La facilité qu'il avait déjà trouvée à s'insinuer dans l'esprit de son jeune beau-frère lui faisait espérer le même succès, quand il en aurait besoin. Dans cette intention, il le cultivait assidûment. Les deux cours voisines se donnaient mutuellement des fêtes : on ne peut guère douter que le roi n'autorisât cette réciprocité, et n'y ait même excité son fils, pour y trouver un moyen de s'assurer contre la perfidie de son gendre.

Dans une de ces fêtes données à Rouen par le dauphin, au moment de la plus grande joie du festin, la porte s'ouvre; le roi, qui avait été secrètement introduit dans le château, paraît, accompagné de son second fils, de son frère, des principaux seigneurs de sa cour, et d'une force armée imposante. « Que personne ne remue, sous peine de mort! » s'écrie-t-il, et il va droit au roi de Navarre, qu'il saisit lui-même. Le comte d'Harcourt et trois autres seigneurs, ses principaux confidents, sont aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Le roi se met tranquillement à table. Après son repas, il monte à cheval. Les prisonniers, le roi de Navarre excepté, sont placés dans un chariot. Le monarque les escorte lui-même à travers la ville avec toute sa suite, à laquelle le dauphin se joignit; et, arrivé hors des murs, il leur fait trancher la tête en sa présence. Le Navarrois fut transporté dans un château-fort de Picardie. On commença contre lui et contre ceux qu'on disait ses complices des informations, qu'interrompirent les affaires plus importantes dont le roi fut alors occupé.

L'année précédente, au moment de l'expiration de la trêve, Édouard, roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais à la tête d'une armée, tandis qu'Édouard, son fils, prince de Galles, débarquait lui-même à Bordeaux; il avait ravagé le Boulonnais et l'Artois, et s'était avancé jusqu'aux frontières de Picardie; mais il ne pénétra pas plus avant, parce que les succès des Écossais, avec lesquels il était en guerre, le rappelèrent dans son île. Cette année il envoya à sa place le duc de Lancastre, prince de son sang, pour seconder les partisans du roi de Navarre, ces seigneurs que Jean avait laissés échapper à Rouen. Ils levèrent en Normandie l'étendard pour le prisonnier, et, s'ils n'eurent pas des avantages bien marqués, ils tinrent en échec les troupes qu'on y envoya. De son côté, le prince de Galles, qu'on appelait aussi le prince Noir, à cause de la couleur de ses armes, ce jeune chevalier qui avait gagné ses éperons à la journée de Créci, n'avait pas démenti la gloire qu'il s'y était acquise. L'armée française qui lui était opposée avait constamment reculé devant lui. Il avait ravagé tout le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berri, et il donnait presque la main à l'armée anglaise qui était descendue en Normandie. Pour s'opposer à ses progrès alarmants, le roi de France marcha en personne contre lui avec cette armée florissante que les états venaient de lui donner.

Il s'en fallait bien que le prince de Galles fût en état de lutter contre lui. Son armée était composée, comme l'ont toujours été les armées anglaises sur le continent, d'un noyau d'Anglais, et de soldats que la séduction et l'argent leur procuraient dans le pays où ils fixaient le théâtre de la guerre. Ici leurs auxiliaires étaient des Gascons ramassés dans la Guienne, lesquels, avec les insulaires, faisaient à peine, selon les historiens les mieux instruits, huit mille combattants, dont trois mille seulement étaient Anglais. Le prince, instruit que le roi avançait contre lui, hésite entre deux partis, ou de regagner Bordeaux et la Garonne par la Touraine et le Poitou, et de se rembarquer s'il était pressé, ou de hâter sa marche pour joindre les Normands à travers l'Anjou et le Maine. Peut-être aurait-il pris ce dernier parti; mais Jean ne lui en laissa pas le temps. Il l'enveloppa de son armée comme d'un grand filet, et, de poste en poste, le poussa jusqu'à un endroit nommé Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, harassé, sans vivres et sans autre ressource qu'une position assez avantageuse, sur un monticule, dans des vignes, où il pouvait espérer de soutenir un premier choc pour se rendre à des conditions moins désavantageuses.

Lorsque les armées se touchaient, au moment que les Français n'attendaient plus que le signal pour l'assaut, arrive de Poitiers le cardinal Périgord, négociateur célèbre, chargé de propositions par l'Anglais. Jean ne voulut pas d'abord l'entendre; mais le cardinal, à force de prières et de supplications, parvint à se faire écouter. Il lui remontra qu'il y aurait de l'inhumanité à contraindre tant de braves gens à s'égorger, pendant que, sans livrer bataille, il pouvait obtenir tous les avantages d'une victoire complète. Le prince

offre de rendre les villes et les châteaux qu'il a conquis, la liberté aux prisonniers, et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans; mais Jean exigeait que le prince de Galles et cent de ses principaux officiers se rendissent prisonniers. « On ne me prendra que sur le champ de bataille, répondit le prince. — J'ai juré, dit le roi, de le combattre et de le faire repentir des horreurs qu'il vient de commettre contre mes sujets. » Cette altercation donna un jour et une nuit de répit aux Anglais; mais ce n'était pas un avantage pour eux : encore un pareil délai, et ils auraient été contraints, faute de vivres, de mettre bas les armes et de se rendre à discrétion. La fougue imprudente de Jean les tira en un moment de cette fâcheuse extrémité.

Le lundi 17 septembre, à la tête de ses hommes d'armes, il s'engage dans un chemin étroit entre des vignes bordées de haies. Son corps de six mille cavaliers était suivi de deux pareils placés en échelle. Les archers anglais, postés derrière les haies, ajustent à coup sûr cette troupe serrée dans le chemin, et qui ne peut s'élargir dans les vignes pleines de fossés et hérissées d'échalas. Les chevaux et les hommes blessés se renversent les uns sur les autres. Le second corps, qui vient au secours du premier, lui bouche la retraite. Le désordre se met partout. Jean Chandos, capitaine anglais, dont le nom est devenu célèbre, examinait d'une petite éminence, à côté du prince de Galles, la forme que prenait le combat. Il voyait le roi, aisé à reconnaître par sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, et, le montrant engagé dans le défilé, il dit au prince : « Allons, seigneur, la victoire est à nous; adressons-nous au bataillon que le roi commande. Par vaillance il ne fuira pas. Ainsi, moyennant l'aide de Dieu et de saint George, il demeurera en notre pouvoir. » Il fond à l'instant sur ce bataillon. Le roi se défend en désespéré. Une hache à la main, il effrayait tous ceux qui osaient l'approcher. Philippe, son troisième fils, presque encore enfant, combattait avec la même ardeur. Il se jetait au-devant des coups qu'on portait à son père, et fut blessé à ses côtés. Cette occasion lui a valu le nom de Philippe-le-Hardi. Le roi reçut aussi deux blessures au visage, parce que son casque était tombé dans la chaleur de l'action.

Cependant le gouverneur des enfants du roi et Philippe, duc d'Orléans, son frère, jugeant convenable de tirer les jeunes princes d'un combat qu'ils crurent trop tôt désespéré, le rendirent tel en effet, en entraînant avec eux la majeure partie des troupes. Le roi, que sa valeur avait imprudemment engagé, mais que peut-être on aurait pu sauver encore, se trouva ainsi abandonné, sans espérance d'aucun secours. De tous côtés on lui criait de se rendre; mais il craignait de tomber entre les mains de soldats brutaux, qui l'auraient maltraité. Il demandait le prince de Galles. La fluctuation des combattants l'avait entraîné d'un autre coté. Un gentilhomme français, nommé Denis de Morbec, qu'un meurtre en combat singulier avait forcé de quitter sa patrie, et que le besoin avait mis à la solde des Anglais, s'approcha alors très-respectueusement; il se fit connaître. Le roi lui tendit son gantelet, et se rendit prisonnier. Morbec eut beaucoup de peine à le protéger contre les soldats, qui se disputaient l'honneur de sa prise, et se l'arrachaient pour avoir part à la rançon. Deux seigneurs anglais qui survinrent le délivrèrent des mains de ces furieux, ainsi que son fils et d'autres capitaines pris avec eux, et le menèrent à leur prince.

Le jeune Édouard reçut le monarque et son fils avec le plus grand respect, sans air de triomphe, et réprimant le rayon de joie que la victoire répandait sur son visage. Le soir, il se défendit avec politesse et modestie de s'asseoir à la table de « si grand prince et de si vaillant homme. » Il le consola, lui fit espérer un traitement modéré de la part de son père, employa, en lui parlant de sa disgrâce, les ménagements délicats qui pouvaient en adoucir l'amertume. « Chier sire, lui disait-il, quoique la journée ne soit pas vôtre, vous avez acquis la plus haute réputation de prouesse, et avez passé aujourd'hui tous les mieux combattants. Je ne le dis pas, chier sire, pour vous louer; car tous ceux de notre parti, qui ont vu les uns et les autres se sont, par pleine conscience, à ce accordés, et vous donnent le prix de la vaillance. » Les vainqueurs ne firent guère que des prisonniers de distinction; et comme ils étaient les uns et les autres du même rang, « ils » leur firent tant d'amour qu'ils purent chacun au » sien. » Le prince amena le roi à Bordeaux. La fuite des Français avait été si précipitée, et les Anglais étaient en si petit nombre, qu'il n'y eut pas un grand carnage; de sorte que le deuil ne s'étendit que sur les grandes familles. La prison du roi jeta la consternation dans tout le royaume; mais une trève de deux ans, obtenue par la médiation du pape, retint heureusement les Anglais dans l'inaction, et sauva la France.

Sitot que le désordre avait commencé dans l'armée française, ceux qui étaient chargés de la garde de Charles, dauphin, et de Louis, son frère, avaient eu soin, ainsi qu'on l'a vu, de les tirer de la mêlée, et les avaient conduits a Paris à grandes journées. Éloigné comme on l'était de prévoir un pareil malheur, aucune mesure n'a-

vait pu être prise pour y pourvoir, et un jeune homme de dix-neuf ans se trouva à la tête du royaume sans aucune connaissance des affaires, ni certitude de la capacité et de la fidélité de ceux que leurs dignités ou leurs emplois appelaient au gouvernement. De lui-même, ou par leur conseil, le jeune prince convoqua les états-généraux pour le mois d'octobre : mauvaise résolution, dont il eut lieu de se repentir. Par la nécessité des circonstances, il y eut des états dans le nord et dans le midi du royaume. Ceux de la partie méridionale de la France, nommée *Langue-d'Oc*, parce que *oui* s'y prononçait *oc*, s'assemblèrent à Toulouse, sous la présidence du comte d'Armagnac, gouverneur de la province; et le plus promptement possible, sans prétendre se faire valoir, ils votèrent une levée d'hommes et de deniers proportionnée à leurs moyens. En même temps ils défendirent les danses, les spectacles, les concerts, les fourrures précieuses, l'or, les perles et les diamants, jusqu'à ce que le roi fût délivré.

Il n'en fut pas de même des députés de la partie septentrionale de la France, nommée *Langue-d'Oil*, parce que *oui* s'y prononçait *oil*. Ils vinrent à Paris au nombre de huit cents. Étienne Marcel, prévôt des marchands, qui s'était rendu fameux dans les états du mois de mars, comme président du tiers, n'acquit pas moins d'autorité dans ceux-ci sous le même titre. Il se trouva d'abord investi de la confiance de la plus grande partie des députés du tiers, pour la résistance qu'il avait souvent opposée au gouvernement, quand il avait été question d'établir des impôts. Son grand crédit lui attacha Robert Le Coq, évêque de Laon, homme d'esprit, parvenu à la prélature par l'intrigue, et servile adorateur de la fortune. Ceux qui lui ressemblaient, toujours en assez grand nombre dans ces sortes d'assemblées, se dévouèrent à ces deux hommes, et formèrent un groupe d'ambitieux prêts à tout faire, et dont les chefs espérèrent, non sans raison, pouvoir disposer dans le besoin.

On ne peut douter que, se voyant une grande autorité dans l'assemblée dépositaire de la destinée du royaume, les chefs et leurs principaux adhérents n'aient eu l'intention de s'emparer des places les plus éminentes du gouvernement. Il aurait été difficile de parvenir à ce but en gardant la forme de délibérer ordinaire, où les trois états étaient séparés, et où l'opposition d'un seul des deux premiers ordres aurait annulé les efforts des factieux qui dirigeaient le troisième. Il fallait donc, par quelque voie détournée, détruire l'effet de cette séparation, qui, par la difficulté d'obtenir l'unanimité des suffrages, maintenait les lois dans un état de stabilité aussi favorable à la chose publique qu'il était contraire aux vues et aux intérêts particuliers de ceux qui comptaient faire leur profit des changements qu'ils cherchaient à introduire. C'est à quoi Marcel, Le Coq et leurs adhérents travaillèrent avec beaucoup d'adresse.

Le prévôt des marchands représenta que, dans une si nombreuse assemblée, il était presque impossible de traiter les grandes affaires qui devaient l'occuper, si elles n'étaient classées auparavant de manière à préserver les délibérations de confusion. Il serait important, dit-il, que les états obtinssent du dauphin la permission de nommer une commission qui ferait ce travail, et qu'elle fût prise dans les trois ordres. Le piége tendu aux états consistait en ce que les matières, étant discutées d'avance, n'offriraient plus que des résultats à soumettre, non plus à la délibération, désormais inutile, de chacun des ordres, puisque leurs commissaires auraient coopéré au travail, mais à l'acceptation pure et simple ou au rejet de l'assemblée générale des états; assemblée où les factieux espéraient prévaloir à l'aide de la séduction, de la terreur et du nombre. Dupe de cet artifice, l'assemblée approuva cette demande. Elle fut présentée, et le dauphin consentit à l'élection des commissaires au nombre de cinquante. Un parti formé dans une assemblée, quoique en minorité d'abord, l'emporte ordinairement sur la majorité, parce que celle-ci, insouciante, dissémine ses suffrages; au lieu que l'autre, entraînée par un intérêt commun, réunit les siens. Selon cette tactique, les cinquante commissaires, quoique tirés des trois ordres, se trouvèrent presque tous du parti de Marcel. Le dauphin sentit pourtant le danger de ce comité, puisqu'il ne le permit qu'à condition que des gens du conseil assisteraient à ses séances.

Trouver de l'argent, prendre des mesures pour la liberté du roi, c'était là le but de la convocation des états; mais Marcel insinua qu'on devait aussi s'occuper de la réforme du royaume, et fit commencer par cet objet. Les gens du conseil voulurent s'opposer à cette marche de la délibération; on les en exclut, et les chefs de l'intrigue, n'ayant plus dans leur comité que des hommes séduits ou trompés, firent statuer que vingt-deux personnes qu'on nommerait qui avaient eu la confiance du roi dans la magistrature et les finances, seraient dépouillées de leurs emplois; que le procès serait fait à quelques-uns d'entre eux, comme prévaricateurs, monopoleurs, causes des désordres, suites de leurs mauvais conseils; que les biens des condamnés, quelle que fût leur peine, l'exil, la proscription ou la mort, seraient confisqués et vendus, pour la valeur en être employée

à la délivrance du roi; et qu'enfin vingt-huit membres tirés du corps des états composeraient au conseil du prince.

Robert Le Coq, comme organe de la commission, porta ces propositions à l'assemblée générale. Le dauphin en fut très-étonné, d'autant plus que beaucoup de députés, flattés de l'espérance vague de remplacer les proscrits, paraissaient disposés à sanctionner par leurs suffrages la proposition du comité : « Et que donnerez-vous en récompense de ce sacrifice? dit le jeune prince d'un ton ému. — Une armée de trente mille hommes d'armes, répondit le prélat, et l'argent suffisant pour l'entretenir. » Mais, pour fixer et asseoir la quantité et le genre de l'imposition, il demanda que, du mois d'octobre, où l'on se trouvait, l'assemblée des états fût continuée jusqu'à Pâques prochain; persuadé que, dans cet intervalle, lui et ses complices ne manqueraient pas de prétextes pour prolonger les états au-delà de ce terme, et peut-être, par succession de délais, parviendraient à les rendre permanents.

Le dauphin se retira sans rien décider, disant qu'il en communiquerait à son conseil. Il y eut partage d'opinions. Ceux qui savaient qu'ils n'étaient point notés consentaient à la destitution des autres. Les proscrits s'en défendaient. Il paraît qu'on dut à la sagacité prématurée du jeune prince la résolution qu'il prit. Il manda à l'hôtel de Saint-Paul, où il demeurait, une députation des états, déclara qu'il avait écrit à son père, qu'il attendait ses ordres, sans lesquels il ne pouvait rien décider, et ordonna que, pendant cette attente, on s'abstînt de toute espèce de délibération. Plusieurs membres se retirèrent; leur exemple en entraîna d'autres; et, quand le prince vit le nombre des députés assez diminué, il commanda au reste de retourner dans leurs provinces, et les états finirent au grand regret de Marcel et de ses conjurés.

C'était beaucoup d'avoir si adroitement éludé les premiers efforts de la faction; mais il aurait fallu aussi soutenir cette démarche par une conduite ferme et indulgente en même temps, qui eût flatté les Parisiens et leur en eût imposé. Le dauphin, au lieu de rester au milieu d'eux, s'en alla à Metz consulter, disait-il, l'empereur Charles IV son oncle; le prévôt des marchands, au contraire, demeura à Paris, où il continua d'entretenir les bourgeois dans la persuasion où ils étaient qu'ils avaient en lui une protection assurée contre le monopole des impôts.

Avant son départ, le dauphin, qui avait pris le titre de lieutenant-général, ordonna une refonte des monnaies. Cette opération pouvait être avantageuse au point de tenir lieu de tout autre subside, et dispenser peut-être le prince de la nécessité de convoquer de nouveau les états-généraux; mais elle était préjudiciable aux vues de Marcel, qui n'aspirait qu'à se trouver au milieu d'une grande assemblée dans laquelle, moyennant l'habitude qu'il avait de manier les esprits de la multitude, il espérait parvenir plus aisément à ses fins, qui étaient d'envahir le gouvernement pour lui et les siens. Il sema des préventions contre la monnaie qu'on commençait à substituer à l'ancienne; des gens apostés refusèrent de la recevoir, comme péchant par le poids et le titre. Ces refus occasionnèrent quelque tumulte. Sous prétexte de prévenir l'augmentation du désordre, le magistrat du peuple défendit le cours des nouvelles espèces, et il alla, à la tête d'une troupe séditieuse, à l'hôtel de Saint-Paul, faire confirmer sa défense par le prince Louis, second fils de France, que l'aîné avait chargé du gouvernement en son absence.

A son retour de Metz, le lieutenant-général du royaume envoya Simon de Bussi, premier président, et d'autres personnes de marque, négocier avec le prévôt des marchands, et l'engager à ne point mettre d'obstacle à la circulation des nouvelles espèces. Marcel les reçut au milieu de son conseil, composé des membres de la commune de Paris. Pendant la conférence, il y avait à la porte de la salle une troupe de forcenés de la basse populace, qui faisaient retentir l'air de cris et d'imprécations contre les négociateurs du dauphin. Leurs propositions ne plurent pas à ce chef audacieux. Se sentant en force, au sortir de la conférence il fit cesser les travaux, ordonna de fermer les boutiques et de prendre les armes. C'était se donner en un moment une armée d'enthousiastes furieux, prêts à tout faire. Tout menaçait d'un bouleversement général. Le conseil du dauphin s'assemble à la hâte et est d'avis de céder aux circonstances. Le prince supprime la nouvelle monnaie, et accorde aux séditieux ce qui avait été la matière de la discussion orageuse de la commune, la destitution et la saisie des biens des officiers et des magistrats que Marcel indiqua. Les uns se sauvèrent précipitamment; les autres, frappés de terreur, se dissipèrent de jour en jour, et laissèrent enfin le jeune prince privé de la meilleure partie de son conseil, comme Marcel le désirait. Alors le dauphin ne put se dispenser de convoquer de nouveau les états, ou de les rappeler par forme de continuation.

[1357] La faction, qui voulait dominer les états et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, songea d'abord à deux expédients : se procurer de l'argent, et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député

Digitized by Google

à avoir pour sa sûreté quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendait propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés : ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les états le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendants de lui, de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt-un an, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes tirées par égales portions des trois ordres des états, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des états. Cependant, comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois, qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Sur ces entrefaites, un incident inattendu sembla devoir déjouer toutes les manœuvres de la faction. Il arriva de Bordeaux une lettre du monarque captif, qui défendait de lever l'impôt, parce qu'il était près de terminer un traité qui lui rendrait la liberté. Mais, sans se déconcerter : « Cet argent ne sera point pour le roi, puisqu'il n'en a plus besoin ; mais, comme je suis averti que le dauphin rassemble des troupes, qu'il veut faire entrer dans Paris, afin de se rendre maître des biens et de la vie des bourgeois, et les traiter à sa volonté, il nous vient fort à propos pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs, pour en employer le terrain en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte.

La prospérité des factieux les éblouit. Ils ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, ni de mesures dans leurs actions : le prévôt des marchands et ses principaux complices commandaient avec une autorité insolente. Point de police dans la ville ; nul égard, que pour le bas peuple. Ses excès étaient ou tolérés, ou inspirés. La multitude des commis à la recette de l'impôt en absorbait la plus grande partie ; le reste s'engouffrait dans le trésor de la faction, et servait à la soutenir. Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois, nommés *échevins*, qui formaient une espèce de conseil indépendant des états. Il n'y avait pas un de ces séditieux qui ne se crût bien au-dessus des députés. Les états, en effet, étaient comme captifs au milieu d'eux. Il n'y avait de membres considérés que ceux du tiers. Ceux du clergé et de la noblesse s'étaient fait un système de circonspection ; ils se contentaient de ne pas se laisser entraîner par le torrent, sans s'y opposer, persuadés que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par ses excès, et que, pour la détruire, il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher.

En effet, cette sorte d'inertie servit mieux le dauphin que n'aurait pu le faire une opposition violente. Le peuple, cessant d'être mis en action, parce qu'il n'y avait plus de grands coups à frapper, cessa de s'intéresser à la faction. Le crédit de la cabale déclina au point qu'après avoir laissé ses agents dominer deux ou trois mois, le dauphin se vit en état de leur parler en maître. Il manda au Louvre Marcel et ses échevins, leur reprocha leurs intrigues, leurs complots, leur hardiesse à s'ingérer dans les affaires d'état, leur défendit de s'en mêler désormais, les renvoya confus, et sortit aussitôt de Paris, comme l'abandonnant à son mauvais sort.

Si en effet le lieutenant-général du royaume s'était établi dans une autre ville, qu'il y eût appelé le parlement, les autres tribunaux, et tous les officiers attachés à l'administration et à la cour, que serait devenu Paris, privé de tous ces avantages de capitale ? Les Parisiens sentirent les suites de cet abandon ; ils députèrent au dauphin, le prièrent de revenir, lui promirent une soumission entière, et de l'argent autant que ses besoins l'exigeraient, et que leurs facultés le permettraient. Le dauphin se laissa gagner, et revint imprudemment pour se retrouver encore entre les mains des factieux. Cependant les états, contrariés par l'échevinage, sans autorité ni considération, s'étaient dissous d'eux-mêmes : le jeune prince jugea à propos de les convoquer de nouveau pour le mois de novembre. Marcel, au lieu d'états-généraux, aurait désiré pour cette fois, qu'on lui adjoignit des représentants de trente ou quarante des principales villes du royaume,

Digitized by Google

dont sans doute il aurait dirigé le choix, et qui feraient en faveur du dauphin, avec moins d'embarras, tout ce qu'il pouvait attendre des états. Mais le prince, averti du danger qu'il y aurait de remettre le sort de la France entre les mains d'une troupe de factieux, ne donna pas dans le piége. Il fit partir les lettres de convocation. Le conseil municipal, déterminé à être encore du moins pour quelque chose dans les affaires de l'état, aux lettres convocatoires du prince, en joignit d'invitatoires aux villes les plus considérables : c'était se préparer des correspondances dont une faction habile saurait profiter.

L'assemblée des états-généraux était d'autant plus nécessaire, que l'espérance de la délivrance du roi paraissait s'éloigner. Soit que le traité dont Jean avait donné avis au dauphin, son fils, n'eût été minuté que pour distraire le monarque dans sa prison; soit que le roi d'Angleterre voulût le consommer lui-même, ou peut-être donner à sa nation le spectacle d'un roi de France dans ses fers, par ces motifs, ou par d'autres, il ordonna qu'on lui amenât le prisonnier.

Le prince Noir était comme certain que les chevaliers gascons, qui avaient le plus contribué au gain de la bataille de Poitiers, ne souffriraient pas sans opposition qu'on leur enlevât le gage de leur victoire. Il les trompa sur le temps et le lieu du départ, et conduisit lui-même son prisonnier à Londres. La distance des lieux, qui ne permettait pas au dauphin de recevoir journellement les ordres de son père, comme lorsqu'il était à Bordeaux, lui fit prendre le titre de régent, qui lui donnait plus d'autorité que celui de lieutenant-général.

Pendant que le roi de France voyait river ses chaînes, le roi de Navarre brisait les siennes. Il était enfermé depuis vingt mois dans un château sur la frontière de Picardie. Marcel demanda sa liberté aux états. Il n'est pas douteux qu'un courtisan aussi assidu, tel que devait être le prevôt des marchands, quand la cour était le chemin des grâces, ne s'y soit présenté au Navarrois, et n'en ait été remarqué; deux hommes de leur caractère ne s'envisagent pas inutilement. Dans ce qui s'était passé jusqu'alors, Marcel avait eu souvent occasion de reconnaître qu'il aurait eu besoin d'un homme audacieux, fort de ses possessions, de son rang et de ses alliances, pour l'opposer au dauphin. Or, personne ne convenait mieux que le roi de Navarre, gendre du roi, doué des qualités les plus brillantes, possesseur de plusieurs provinces, propre à donner l'appui des armes au parti, forcené d'ailleurs dans le crime, et inaccessible aux scrupules. Sans doute une intelligence était établie entre eux par des voies secrètes lorsque le prévôt des marchands fit la démarche de vouloir intéresser les états à sa liberté. Mais cette requête ne fut pas même nécessaire, parce que des seigneurs de Normandie, parents ou amis de ceux qui avaient été suppliciés à Rouen, attaquèrent le château où le prince était retenu, en rompirent les portes, et l'enlevèrent.

Cette évasion n'était pas une absolution telle qu'elle lui aurait été nécessaire pour se montrer et agir librement. Il demanda un sauf-conduit au régent pour venir, disait-il, se justifier. Le prince hésita longtemps de le donner, et parut ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations des mêmes princesses qui lui avaient obtenu sa grâce après l'assassinat du connétable; mais il lui fut véritablement extorqué par les vœux des Parisiens, énergiquement prononcés, et présentés par Marcel et Le Coq, qui avaient repris le timon du gouvernement, et par Pecquigny, qui avait mis le prince en liberté. Sitôt que Charles-le-Mauvais en eut la jouissance, il ne tarda pas à justifier de plus en plus le surnom qu'il avait déjà si bien mérité.

Dans toutes les villes par lesquelles il passa, il fit élargir les prisonniers, et les bénédictions de ces honnêtes détenus précédèrent leur libérateur à Paris, où il arriva entouré de cette noble escorte, qu'il renforça dans la capitale. A peine y fut-il entré qu'il indiqua pour le lendemain une assemblée dans le Pré-aux-Clercs, qui était le lieu de la promenade favorite des bourgeois; ils s'y rendirent en grand nombre.

Placé sur le trône d'où les rois avaient coutume de regarder les joutes et les divertissements du peuple, il adressa à la multitude un discours commençant par un éloge flatteur de la ville de Paris, qu'il appela la métropole du monde, invincible, inépuisable, capable de donner la loi à tout l'univers et de ne la recevoir de personne. « Je vous remercie, dit-il aux Parisiens, qu'il appela ses sauveurs, du zèle que vous avez montré pour ma délivrance; » et à cette occasion il peignit sa détention des couleurs les plus noires. Que n'y avait-il pas éprouvé? Chaînes, cachots, menaces perpétuelles de la mort, et cela, parce que, seul de tous les princes, il avait résisté à la mauvaise administration du roi Jean et de son conseil, et à leurs exactions sans cesse renaissantes. Et qu'elles exactions! des impôts exorbitants, qui réduisaient le peuple à la plus extrême misère, remplissaient les prisons de pauvres gens honorables, pères et mères de familles, veuves, orphelins, dont les lamentations montaient jusqu'au ciel. A ce récit le bon prince s'attendrit et laisse échapper des larmes; les sanglots étouffent sa voix : mais tout d'un coup il se ranime et lance des

imprécations contre les perfides conseillers du roi. Puis, devenu plus calme, il insinue que, s'il s'agissait de revendiquer la couronne; il lui serait aisé, comme petit-fils de Louis-le-Hutin, de prouver que *ses droits étaient plus incontestables que ceux de qui que ce fût;* qu'il ne la réclamait pas cependant, parce que la tranquillité du peuple lui était plus chère et plus précieuse qu'un trône. « Mais du moins, ajouta-t-il, je vous aiderai de toutes mes forces à exterminer le monstre dévorant de la maltôte. Opposez vos généreux efforts à la servitude qui menace de vous opprimer; soyez les libérateurs, les sauveurs de la patrie; je n'épargnerai ni mes biens, ni mes amis, ni mon royaume, ni ma personne, pour vous assister dans une si noble entreprise. Jamais, s'écria-t-il en renforçant sa voix, non, jamais je ne vous abandonnerai! je me lie irrévocablement à votre fortune, et les tourments de la prison que j'ai déjà soufferts pour votre défense n'ont fait qu'augmenter la résolution de mourir, s'il le faut, pour votre service. »

Ce discours, auquel le dauphin était présent, fut couvert d'applaudissements; l'air de persuasion que le roi de Navarre remarqua dans le peuple lui donna la hardiesse de faire au régent ses propositions. Indépendamment de l'absolution la plus honorable, il demanda qu'on lui restituât ses villes et fiefs de Normandie, qu'on lui payât les frais de la guerre, et que la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen fût réhabilitée. Le régent répondit que ce serait insulter le roi son père, et son conseil, que de rejeter par une rétractation solennelle un blâme déshonorant sur ce qu'ils avaient fait. Quant à la restitution des villes et fiefs de Normandie, il dit que par la confiscation ces possessions avaient été réunies à la couronne, dont elles faisaient partie; que les rendre, ce serait violer l'intégrité du royaume, et qu'il ne devait ni ne pouvait s'y résoudre. Il refusa donc; mais le prévôt des marchands vint lui dire: « Monseigneur, contentez-le d'amitié, car il le faut ainsi: » telle était la conclusion ordinaire des discours de Marcel, Tout fut donc accordé; et, pour qu'il ne manquât rien à l'opprobre du traité et à l'évidence palpable de la contrainte qui l'avait souscrit, il fallut encore, à la recommandation du roi de Navarre, intimer l'ordre au prévôt de Paris de relâcher tous les prisonniers, « larrons, voleurs de grands chemins, faux monnayeurs, faussaires, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs, » et autres coupables de crimes de semblable nature, dont le Navarrois ne rougit pas de dresser lui-même la liste infâme.

A peine a-t-il arraché le consentement, qu'il part pour Rouen. Il va lui-même détacher en cérémonie les corps des suppliciés qui étaient restés au gibet, leur fait faire des obsèques magnifiques, et prononce devant une assemblée nombreuse leur oraison funèbre. La qualification de martyrs, pour leur attachement au peuple et la protection qu'ils lui donnaient contre un tyran, ne fut pas oubliée. A l'égard des places de Normandie, où il comptait entrer sans difficulté, quand il s'y présenta, les gouverneurs lui refusèrent les portes. Divers corps de troupes qu'avait levés Geoffroy d'Harcourt, son zélé partisan, furent défaits, et ce seigneur lui-même resta seul sur le champ de bataille.

Ce Geoffroy d'Harcourt avait figuré dès longtemps parmi les rebelles: contraint de quitter la France pour cause de duel, il s'était réfugié vers Édouard, auprès duquel il avait acquis le funeste honneur de remplacer Robert d'Artois. Ce fut sur ses conseils, et à l'aide des domaines qu'il possédait dans le Cotentin, que le prince anglais pénétra en France avant la journée de Créci. Mais, saisi de remords à la vue du champ de bataille et du corps de Jean IV, comte d'Harcourt, son frère, il abandonna le parti du vainqueur pour aller se jeter aux pieds du vaincu, et en implorer sa grâce, qui lui fut accordée. Rentré dans tous ses droits, il vivait paisible dans sa patrie, lorsque Jean V, son neveu, s'étant laissé circonvenir par Charles-le-Mauvais, fut arrêté avec lui à Rouen, et décapité sans forme de procès. A la nouvelle de la mort tragique du chef de sa maison, fils d'un père tué à Créci pour le service du roi, et qui y avait été blessé lui-même, Geoffroy se crut dégagé de ses serments. Libre désormais de tous remords, il associa son ressentiment à celui d'Édouard, rappela la guerre sur sa patrie, et prépara les nouveaux malheurs auxquels la France devait être encore en proie et dont lui-même fut la victime.

[1358] Mal accueilli en Normandie, le roi de Navarre revint auprès de Paris, et logea ses troupes dans les villages circonvoisins. On ne peut guère douter qu'il n'eût dessein de s'emparer du gouvernement, au préjudice du régent, et peut-être ensuite de la couronne, si les circonstances tournaient à souhait. Marcel n'avait d'autre parti à prendre que de le seconder, parce que, soit que le roi Jean revînt, soit que Charles, dauphin, son fils, régnât, s'il échappait à leur vengeance, il ne pouvait pour le moins se promettre aucune autorité; au lieu qu'il lui était permis de tout espérer d'un prince qui lui aurait obligation d'une fortune qui pouvait aller jusqu'au trône. Le Navarrois avait laissé percer ce désir, lorsque, dans son discours au Pré-aux-Clercs, il glissa quelques mots sur son droit à la couronne, qu'il s'abstenait de

faire valoir pour ne pas exciter de troubles; il comptait bien que ses partisans, et surtout le prévôt des marchands, ne seraient pas si modérés, et il ne se trompa pas. Marcel pensa qu'il fallait tout oser pour acquérir à son protégé le suffrage de la capitale, persuadé que son exemple serait suivi par le reste du royaume.

Il y avait deux partis dans Paris: celui du régent, le plus fort en honnêtes gens, et celui du Navarrois, le plus redoutable en nombre. Ne pouvant gagner le premier, Marcel résolut de le rendre perclus par la terreur. Il donna à ses partisans un signe ostensible pour se reconnaître entre eux. Par son ordre, ils *mi-partirent leurs chaperons,* qui était la coiffure ordinaire, *de blanc, couleur de France, et de rouge couleur de Navarre.* Ceux qui ne portaient pas ce chaperon furent d'abord insultés, et bientôt coururent risque de la vie. La première victime de la populace fut Jean Baillet, trésorier de France, qui fut tué, soupçonné d'être inventeur d'impôt. Le régent eut encore assez de force pour faire arrêter et pendre le meurtrier; mais ce châtiment ne fit que rendre la sédition plus vive. Pierre d'Arcy, avocat-général, tâchant de l'apaiser, est massacré dans la cour du palais, et Marcel, s'érigeant en vengeur de l'infortuné patriote attaché à la potence, prend avec lui une troupe des plus forcénés, se présente à la demeure du régent, pénètre dans sa chambre, fait saisir Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, qui avaient arrêté et livré au supplice l'assassin de Jean Baillet, et les fait percer de coups auprès du régent. Leur sang rejaillit sur le jeune prince. « En voulez-vous donc à ma vie? leur dit-il. — Non, lui répondit Marcel; et, pour le rassurer, il lui remet sur la tête son chaperon mi-partie, et se pare de celui du régent, comme d'un trophée, pendant toute cette journée. Pour en combler l'horreur, on oblige le prince et les états à reconnaître que tout ce qui avait été fait l'avait été pour le bien du royaume.

Le prince, sans ressources dans une ville dont les bons habitants, en assez grand nombre, mais frappés de consternation, ne montraient aucune énergie, se sauve à Compiègne, et y appelle les états. Quelques membres intègres l'y suivirent; les autres restèrent, sans crédit ni considération, sous la hache des séditieux, auxquels quelques-uns d'entre eux n'étaient pas absolument étrangers. Charles-le-Mauvais s'était tenu à Mantes pendant ces massacres, pour n'en point paraître complice; mais, comme il lui importait de paraître toujours partisan de la révolte et mécontent du régent, il lui envoya faire une provocation à Compiègne. Le chevalier Jean de Pecquigny vint avec appareil demander au dauphin, de la part de son beau-frère, ses places et fiefs de Normandie, et quarante mille écus pour les bagues et joyaux qu'on lui avait saisis en le faisant prisonnier à Rouen. « Si quelqu'un, ajouta en face l'envoyé, dit que le roi de Navarre n'a pas de son côté accompli toutes les promesses qu'il vous a faites, je lui en donnerai le démenti. » Le régent méprisa cette bravade.

Il ne désespérait pas encore de reconquérir la capitale par la douceur et des conditions équitables; d'ailleurs, il lui était très-important de ne point l'abandonner sans retour au Navarrois. Il y revint donc, rappelé sans doute par les habitants les plus raisonnables, et écouta des propositions; mais Marcel y était: le prince continua à être obsédé par un conseil tyrannique; et tous ses pas à être observés. Dès lors il ne pensa plus qu'à saisir l'occasion de se soustraire sans retour à l'esclavage, et il eut le bonheur de la rencontrer. Il en profita pour quitter encore une fois Paris; mais avec le dessein de n'y plus revenir qu'en maître. Charles-le-Mauvais, qui trouva la place libre, y rentra après son départ. Il avait fait un traité avec le roi d'Angleterre. Quoique celui-ci fût mécontent de la prétention que le Navarrois avait laissé apercevoir dans son discours du Pré-aux-Clercs, prétention qui croisait les siennes, il crut cependant ne devoir pas négliger l'occasion de nourrir les troubles en France. Il donna des troupes à ce rival, qui les plaça dans Paris comme une garnison de confiance, tant pour contenir l'intérieur que pour repousser les attaques pendant le siége dont Paris était menacé.

Marcel avait aussi sa garnison, consistant en quatre mille hommes à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville, et qu'il payait bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous sa main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre, et qu'ils travaillèrent à peu près un an, quoiqu'ils ne se fatigassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière, au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré; de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville, s'y trouvèrent renfermées. Ces mesures étaient prises contre le régent, qui avait trouvé dans les états particuliers des provinces les secours qu'il sollicitait en vain des états généraux, et qui, avec les troupes qu'il en avait tirées, s'avançait effectivement vers Paris.

La première expédition du régent fut la prise de Charenton, qui empêcha les denrées d'arriver par eau. Des corps placés sur les chemins et battant

la campagne arrêtaient aussi les vivres. Le roi de Navarre fit des sorties, se porta même un peu au loin pour dégager les chemins; mais il fut toujours battu. Les Parisiens commencèrent à craindre la famine, et leur protecteur à appréhender les brusques attaques d'un peuple mécontent. Il laissa ses Anglais à Paris, comme plus propres que les bourgeois à soutenir les fatigues d'un siége, et se retira à Saint-Denis. De là il soutenait le courage des Parisiens par l'espérance d'un prompt secours qui devait lui arriver des provinces. Comme leur plus grande crainte était pour le pillage, il proposa aux plus riches de lui envoyer à St-Denis leur argent et leurs meubles les plus précieux, sur sa parole d'honneur de les rendre quand le danger serait passé; et ils s'y fièrent.

Pendant qu'il se nantissait ainsi aux dépens des bourgeois, il négociait lui-même avec le régent pour lui et ses adhérents, et la levée du siége. On ne sait quelles conditions il obtint en faveur du prévôt des marchands, de son échevinage et consorts; mais certainement il ne les abandonna pas, puisqu'ils lui restèrent attachés. Quant au siége, le régent consentit à le lever moyennant trois cent mille écus que les Parisiens donneraient pour la délivrance du roi. Cette capitulation ne leur plut pas. Ils trouvèrent mauvais que leur prétendu protecteur disposât libéralement de leur argent. « Pour être heureux avec le peuple, dit Mézeray, » il ne faut toucher à sa bourse que pour la rem» plir. » Cette intention est bien rare : certainement personne ne l'eut jamais moins que le Navarrois. Cependant il se fâcha de ce que les Parisiens murmuraient et marquaient si peu de reconnaissance de ce qu'il appelait son bienfait. Il retira aux ingrats sa protection et la garnison anglaise. C'était livrer la ville sans défense à la discrétion du régent. La populace insulta les Anglais qui sortaient, et en massacra plusieurs. Marcel en fit mettre quelques-uns en prison pour les sauver, et les relâcha quelques heures après.

Une fois échappés de la ville, ces étrangers coururent la campagne, et se vengèrent sur les Parisiens hors des murs, des mauvais traitements de ceux du dedans. Les plus braves des Parisiens, outrés de voir tuer leurs compatriotes, ravager leurs champs, voler et incendier leurs maisons de campagne, demandèrent à sortir contre ces pillards assassins. Le prévôt des marchands, qui était encore maître du gouvernement, y consentit. Ils formèrent un corps de douze cents hommes bien armés. Dans cette troupe se trouvaient presque tous ceux dont Marcel redoutait la haine contre ses machinations et sa personne, et l'attachement au régent. Il fait ses dispositions pour n'en avoir plus rien à craindre, partage ce corps en deux, prend le commandement de la moitié, bat tout le jour la campagne, et cherche les Anglais, qui étaient avertis, dans les endroits où on ne devait pas les trouver. L'autre corps, au contraire, trompé par de faux avis et croyant surprendre, est surpris lui-même, tombe dans une embuscade près du bois de Boulogne, et est entièrement défait. Le premier rentre le soir harassé. A peine le quart du second regagne ses foyers, comptant plus de blessés que de sains, et le lendemain les débris de la troupe, allant enlever les corps de leurs parents et de leurs amis, rencontrent des ennemis frais, et laissent encore cent cinquante morts avec les autres.

Cette affreuse journée mit les principales familles en deuil. Le prévôt des marchands, au contraire, s'applaudissait du succès de son exécrable trahison, qui ne lui laisserait que peu d'ennemis à combattre quand il jouerait le dernier acte de la tragédie qu'il méditait. Le roi de Navarre avait quitté la capitale, parce qu'il ne se croyait pas en état de l'emporter sur le parti opposé; mais il rôdait autour de la ville, ne quittant pas de vue la proie qu'il voulait dévorer. Averti par Marcel de la diminution des forces de ce parti, par la perte qu'il venait d'essuyer, il se rapprocha avec une troupe de quelques Anglais, mais surtout de ces bandits déterminés qu'il avait dès le commencement attachés à son service.

Le dessein du prévôt des marchands n'est pas connu dans toutes ses parties. Il est certain qu'il s'apprêtait à recevoir dans Paris le roi de Navarre la nuit du 31 juillet; et que n'avait-on pas à craindre de ces scélérats, autorisés à toutes sortes d'excès? Aussi dit-on qu'il devait faire main basse sur tous ceux du parti contraire; hommes, femmes, enfants, personne n'aurait été épargné; et, au milieu des horreurs du carnage, des cris, des hurlements des malheureux frappés et expirants, proclamer le Navarrois roi de France. Les ordres étaient donnés; les portes garnies d'hommes du complot destinés à recevoir les soldats du dehors; à la fenêtre des maisons qu'on voulait épargner devait paraître un linge blanc, et les conjurés étaient avertis de porter le même signe sur eux afin de se reconnaître.

Mais il y avait une contre-batterie, ou ignorée de Marcel, ou dont la connaissance, lui faisant juger qu'il était perdu sans ressource, le détermina à tenter les moyens extrêmes que nous venons de développer. Il n'aurait pas été prudent de recevoir le régent irrité, avec toute son armée, sans avoir auparavant assuré le sort des moins coupables. Le légat du pape, l'archevêque de Paris et la reine Jeanne se mêlèrent de cette négociation. Le régent consentit d'accorder à une amnis-

tie générale; il n'en excepta que douze hommes, dont les noms restèrent dans le secret.

A minuit du 30 au 31 juillet, Marcel sort de chez lui; il était observé. Simon Maillard et Pépin des Essarts, chevalier, le suivent sur le rempart, d'où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine au Navarrois. Ils l'attaquent de paroles; la conversation s'anime; et Maillard, qui était son parent, lui fend la tête d'un coup de hache. Aussitôt lui et son compagnon déploient la bannière royale, crient aux armes. Les bourgeois réveillés par le tumulte, accourent en foule. Maillard ordonne aux premiers arrivés de s'assurer des complices du prévôt, déjà parvenus à la porte, et en envoie d'autres arrêter ceux qui s'avançaient vers elle pour introduire les Anglais. La terreur saisit les conjurés; ils fuient sans se défendre. Ceux qu'on rencontre sont renfermés dans les prisons, ou dans des maisons, sous bonne garde. Dans la matinée, Maillard assemble le peuple aux halles. Il raconte les forfaits de Marcel, montre le danger qu'il y aurait eu à ne s'en pas défaire sur-le-champ : mais, pour ses complices, il fait adopter une espèce de forme judiciaire, et compose un tribunal de bourgeois irréprochables; de leur avis il condamne les prisonniers à la mort, et les fait exécuter sur-le-champ. Une députation part aussitôt pour Charenton, où était le régent, et le prie de rentrer dans la ville. Avant le soir, tout y était tranquille, et la cour, à quelques jours de là, s'établit paisiblement dans le Louvre.

Les provinces se sentaient peu des anxiétés de la capitale; cependant quelques-unes eurent aussi leurs fléaux. Dans un petit village, près de Beauvais, se manifesta une fureur maniaque, qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les frénétiques. Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenaient dans le cimetière, des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupait alors les esprits et affligeait toute la France. « C'est s'écria l'un d'entre eux, c'est la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers, qui auraient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre! Et quels efforts font-ils pour le délivrer? A quoi sont-ils bons? qu'à tourmenter les pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolement de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous davantage ces excès? Armons-nous. Nous sommes plus nombreux qu'eux; tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite. » Les fléaux, les faux, les fourches, tous les instruments de leur état servent d'armes à ces furieux. Ils attaquent un château du voisinage, embrochent le maître tout vif, le font rôtir, et forcent sa femme et sa fille de goûter de sa chair. On dit qu'ils se trouvèrent en peu de temps cent mille hommes rassemblés. Ils s'étaient donné un chef, qui prit le nom de Jacques Bonhomme, nom de dérision, par lequel la noblesse désignait le paysan, et d'où est venu le nom de *Jacquerie*. Tantôt réunis en corps d'armée, tantôt divisés en troupes, ils couraient le pays, saccageaient et brûlaient. On compta dans l'arrondissement de ces trois provinces plus de cent châteaux détruits. Ils fouillèrent les bois où auraient pu se réfugier les gentilshommes, et les poursuivirent comme des bêtes fauves. Ceux-ci parvenaient quelquefois à se joindre, et, couverts de leurs armures de fer, montés sur leurs grands chevaux de bataille, se précipitaient dans les bataillons de ces rustres presque nus, les écrasaient et en faisaient un grand carnage. Tous ceux qu'ils rencontraient séparés de leurs troupes étaient, sans miséricorde, pendus au premier arbre.

Une bande s'avança jusqu'à Meaux. La populace de Paris, mendiants, porte-faix, gens sans aveu, dont les capitales abondent, apprenant qu'il s'agissait de piller, coururent se joindre à eux. La ville de Meaux renfermait une partie de la cour des princes, les femmes et les filles des plus grands seigneurs, au nombre, dit-on, d'environ quatre cents, effrayées et tremblantes, ainsi qu'on peut le croire, à l'approche de ces brigands. Heureusement Jean de Grailly, captal de Buch, et le comte de Foix, passaient près de Meaux, revenant d'une expédition lointaine. En braves chevaliers, ils offrirent leurs services aux dames, on juge qu'ils furent volontiers acceptés. Leur escadron, admis par une porte, sortit aussitôt par l'autre. « Le seul éclat de leurs armes » éblouit et effraie cette canaille, dit Mézeray; » ils reculent, tombent les uns sur les autres. On » les abat par monceaux, on les écrase, on les » égorge comme des bêtes, si bien qu'il en périt » ce jour-là plus de sept mille, tant tués que » noyés. En une autre occasion, le régent, qui » s'était mis à leur poursuite, en tua plus de » vingt mille, et le seigneur de Couci en fit une » telle boucherie dans les terres situées en Picardie et en Artois, qu'en peu de temps la » France fut purgée de ces furieux. » Il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui ne contribuât à leur destruction, malgré tout le profit qu'il semblait devoir en retirer pour sa cause; mais, dans leurs massacres, ils avaient eu la maladresse de ne pas discerner quelques nobles qui étaient ses plus fidèles agents, et qu'il voulut venger. Quand on demandait à ces malheureux pourquoi ils se permettaient ces ravages, ils répondaient que c'é-

Digitized by Google

tait comme un désir surnaturel qui les poussait à détruire les nobles. Mais il n'y a rien de moins surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout ce qui est au-dessus de lui. Ceux qui le mènent connaissent bien ce principe, et le succès ne dépend que du bonheur de trouver un prétexte; quelquefois un seul mot donne l'impulsion.

[1359] Telle avait été l'adresse de Marcel, dont la mort laissa au régent le temps et la liberté de s'occuper plus assidûment des autres affaires de l'état. Le roi, transféré en Angleterre, fut reçu très-honorablement. Édouard alla au-devant de lui. Tous les grands lui rendirent leurs hommages. On lui fit une entrée publique à Londres. Il était monté sur un cheval blanc. Son jeune vainqueur l'accompagnait sur un simple coursier noir. La suite ne répondit point aux marques d'affection données d'abord. Quand on se mit à traiter d'affaires, Édouard proposa pour première condition de la délivrance du monarque que le prisonnier lui ferait hommage de son royaume. Comme il l'avait déjà obtenu du roi d'Écosse, il se flattait que celui de France ne le refuserait pas; mais Jean indigné, s'écria : « Plutôt mourir, que de rentrer dans mon royaume déshonoré ! » La négociation continua cependant, mais avec des alternatives de concession et de refus, dont Jean écrivait les détails à son fils. Celui-ci était souvent obligé de garder pour lui seul les propositions que l'on débattait, et sur lesquelles il aurait eu besoin de consulter. Son conseil n'était pas encore entièrement purgé des membres mauvais ou suspects que la faction lui avait donnés. On ne remarque de disgracié que Le Coq, ce perfide évêque de Laon, qui encore n'éprouva pour toute punition que l'ordre de se retirer dans son diocèse.

Outre cette gêne dans l'exercice de l'autorité, le régent était toujours tourmenté par le Navarrois, son beau-frère. Il conservait à la cour des partisans, qui l'excusaient et le soutenaient. Après avoir manqué son coup sur Paris, au lieu de se prêter aux avances officieuses du régent, qui, dans la circonstance de la trève qui allait finir avec l'Angleterre, aurait désiré gagner ce prince dangereux, il conclut un traité avec Édouard, et, avec les secours clandestins de cet ennemi acharné, il se mit à ravager tous les pays limitrophes aux provinces qu'il possédait. L'état où se trouvait la France présente un tableau des plus affligeants. Guillaume de Nangis, auteur contemporain, pour en donner une idée, fait cette peinture de la détresse du clergé, le corps le plus riche et le plus puissant du royaume. « On ne voyait plus dans » Paris et dans les autres grandes villes qu'abbés » et abbesses, clercs et religieuses, occupés à » chercher les moyens de subsister. Les prélats » et autres grands bénéficiers, qui auraient rougi » de marcher en public sans un fastueux cortége » d'écuyers, de chevaux et de domestiques, » étaient alors dans l'humiliante nécessité d'aller » à pied, suivis seulement d'un moine ou d'un » valet, et de se contenter de la nourriture la plus » frugale. »

Dans le reste du royaume, ce n'était que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandages dans les campagnes. Les chefs des différents partis arrachaient les villageois de leurs charrues, enrôlaient les paisibles citadins, les forçaient de marcher sous les drapeaux ou de se rédimer du service par argent; les chefs de ces bandes passaient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la somme plus ou moins forte qu'on leur promettait. Il se rencontrait aussi entre ces pillards des Anglais, qui semblaient préluder à la guerre qui allait recommencer.

Le malheureux Jean voyait de sa prison les préparatifs immenses qu'Édouard faisait pour attaquer la France. Il crut prudent, dans cette extrémité, d'abandonner une partie pour sauver le tout. Il conclut donc, sauf le consentement des états, un traité par lequel il cédait au roi d'Angleterre, en pleine souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais avec un territoire, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, et la vicomté de Nanteuil. Dans ce traité le monarque anglais n'appelait Jean que *Rex francus*; Roi français, et s'intitulait lui-même *rex Francorum*, roi des Français : distinction bizarre, dont il comptait apparemment se faire un titre pour s'approprier la couronne.

Le régent convoqua à Paris les états, qui se composèrent des principaux de la noblesse, du clergé, et des députés des grandes villes. Le traité y fut lu, discuté et rejeté tout d'une voix. On dit que Jean, dans sa prison, en fut surpris et qu'il crut que ce refus venait de l'ascendant que le roi de Navarre reprenait sur son fils. Ce qui lui donnait lieu à ce soupçon, c'est qu'en effet les deux beaux-frères commençaient à vivre en assez bonne intelligence. Le roi d'Angleterre conservait un vif ressentiment de ce que le Navarrois, dans son discours du Pré-aux-Clercs, avait donné à son droit, comme petit-fils de Louis-le-Hutin, la préférence sur celui de l'Anglais, qui était plus éloigné d'un degré de la couronne, comme petit-fils de Philippe-le-Bel, et neveu seulement de Louis-le-Hutin, son fils. En conséquence, il donnait à ce concurrent ce qu'il fallait de secours pour n'être pas abattu, mais point assez pour qu'il triom-

phât. Le Navarrois sentit cette politique, et il ne crut pas que la sienne lui permît de contribuer à donner la moitié du royaume à un prince qui, avant de l'avoir, lui montrait déjà plus de malveillance que de bonne volonté. Ce motif l'avait porté depuis quelques mois à conclure la paix avec le régent ; paix d'ailleurs qui ne rendit point le calme à la France, parce que les pillards qui suivaient ses drapeaux continuèrent à la tourmenter sous les enseignes de Philippe, son frère, et des Anglais ; et parce que, artisan lui-même de troubles sans cesse renaissants, il ne fit que se choisir, pour ainsi dire, un poste plus commode pour consommer plus aisément ses noirceurs. D'accord alors avec tous les bons Français, il rejeta le traité, et exhorta les députés à le renvoyer avec des marques d'indignation. Il offrit tous ses moyens de secours, ses troupes, son argent, et engagea le clergé, la noblesse et les villes à se cotiser selon leurs moyens, et à accepter la guerre plutôt qu'une paix si honteuse.

Édouard marqua beaucoup de chagrin de voir ainsi ses espérances trompées : soit dépit, soit, comme il le publia, crainte de se voir enlever son prisonnier par quelque coup de main, ainsi que cela fut tenté depuis par quelque chevaliers français ,qui s'emparèrent même de Winchelsea, et qui brûlèrent cette ville, il le renferma dans la Tour de Londres, pendant qu'il débarquait en France avec une armée qu'on fait monter à cent mille hommes. Alors commença, de la part des Français, un genre de guerre que la fausse idée qu'ils avaient de la bravoure leur avait fait dédaigner jusqu'à ce temps. Le dauphin mit dans les principales villes de fortes garnisons et abondance de provisions de toute espèce, ordonna que les habitants des pays menacés se retirassent dans les châteaux et dans les forteresses avec ce qu'ils pourraient emporter, défendit surtout à ses généraux de risquer une bataille ou toute action qui pourrait être décisive, et abandonna la campagne à l'ennemi.

Édouard se promena en France sans trouver d'obstacles; seulement son armée était observée dans sa marche, côtoyée et resserrée par des partis répandus sur ses ailes, qui la harcelaient, et se retiraient quand elle faisait mine de les attaquer. Il entra par l'Artois, prit quelques bourgades, des petites villes et des châteaux, leva des contributions sur le plat pays, et vint mettre le siége devant Reims. Son dessein, à ce qu'on croit, était de s'y faire sacrer, persuadé que cette cérémonie aplanirait les difficultés qu'il pourrait trouver à se faire déclarer roi de France. Afin de ne pas avoir les habitants trop contraires, il ménageait la ville, et se contenta de la bloquer. Mais l'hiver arriva. Il fut contraint de lever le siége. Il s'enfonça en Champagne, rançonna la frontière de la Bourgogne, arriva par la Brie devant Paris, et campa au Bourg-la-Reine; de là il envoya offrir la bataille au régent, qui était à Longjumeau. Le prince répondit, comme l'Anglais avait fait devant Calais, qu'il était là pour défendre Paris; qu'il le prît, s'il pouvait.

Cependant le dauphin Charles était dans un moment de crise alarmante. Son beau-frère, réconcilié jusqu'à l'occasion de mal faire, ne voyait pas sans un malin désir la situation de la France, qui lui offrait la possibilité, ou de saisir la couronne, ou d'en détacher à son profit quelques parties considérables. La vie du régent était un obstacle à son mauvais dessein. Depuis que le Navarrois s'était si hautement déclaré contre le démembrement du royaume, le dauphin l'avait admis dans ses conseils, le consultait, vivait avec lui dans une espèce d'intimité, jusqu'à se traiter réciproquement. On dit que ce fut dans un de ces repas qu'il empoisonna son beau-frère. La dose ne fut pas assez forte pour tuer sur-le-champ le convive; mais elle lui causa une maladie qui lui fit tomber tout le poil du corps et les ongles, et l'affligea d'une langueur qui abrégea ses jours. Quelques-uns font remonter cette tentative à l'époque où Charles-le-Mauvais fut tiré de sa prison.

Le crime du poison n'est pas tout à fait prouvé; mais il est probable par un autre semblable, arrivé quelques années après, et sur lequel les historiens n'élèvent point de doute. Le roi de Navarre était en marché pour des troupes avec un aventurier gascon, nommé Séguin de Baderol, qu'il désirait attirer à son service. Il lui offrait des terres en Normandie : Séguin les voulait en Gascogne, et en plus grande quantité que le prince n'en prétendait donner : il s'obstinait. « Le Gascon est trop cher, dit Charles à ses entremetteurs ; puisqu'il veut tant se faire valoir, qu'on s'en défasse. » Il l'invite à dîner. Boderol, après avoir goûté quelque mets, tombe, tourmenté d'horribles convulsions. Charles le regarde sans la moindre émotion, le fait transporter dans sa maison, où il meurt presque aussitôt; et le Navarrois continue tranquillement son repas.

S'il est certain qu'il ait attenté à la vie de son beau-frère par le poison, il est presque assuré qu'il tenta le même crime par l'assassinat. Les meurtriers devaient être trois amis de Marcel. Deux d'entre eux révélèrent le complot, et eurent ordre du régent de continuer à communiquer avec le Navarrois, afin de pouvoir mieux saisir et déjouer ses intrigues. Ses agents furent saisis, et, dès leur première confession, ils chargèrent le roi de Navarre. Lui-même s'avoua criminel, en

Digitized by Google

fuyant aussitôt qu'il sut ses complices arrêtés; mais quand ils eurent subi le dernier supplice, et qu'il ne craignit plus leur témoignage, il reprit courage, et envoya insolemment défier le régent, comme lui ayant, par inimitié, imputé un crime dont il était innocent. Il joignit à son défi une déclaration de guerre, la commença en Normandie, et effaça par cette action tout le mérite de la conduite qu'il avait tenue lorsqu'il fit rejeter le traité honteux proposé par le roi d'Angleterre.

[1360] Ce monarque resta une partie de l'hiver 1359, et tout le printemps 1360, autour de Paris; il s'occupait à piller et brûler les maisons de campagne des bourgeois, et à leur couper les vivres, afin de les forcer à se révolter contre le régent. En effet, il fallut à ce prince, tout jeune qu'il était, toute la sagesse et la fermeté qui ont depuis caractérisé son règne, pour affermir les habitants contre les promesses et les menaces de l'Anglais, contre l'impatience des maux qu'ils souffraient, et contre les insinuations perfides des émissaires de son beau-frère, qui l'accusait d'indifférence pour leurs intérêts, et de ne pas vouloir les délivrer, lorsqu'il le pouvait, par une bataille. Les murmures augmentaient. Le régent fut obligé de se justifier, et il le fit victorieusement dans un discours qu'il prononça, monté sur les degrés de la croix plantée dans la place de Grève, où le peuple était assemblé.

Édouard, ne pouvant attirer le régent à une action, ni subsister plus longtemps dans un pays ruiné, gagna la Beauce, d'où il comptait passer en Bretagne, y refaire son armée pendant l'été, et revenir devant Paris. Il se flattait que les mesures défensives que le régent avait prises seraient précisément ce qui causerait sa perte. Ces grandes villes qu'il a si bien munies, disait-il, ne peuvent subsister sans de fortes garnisons. Il n'a pas de quoi les payer; je les gagnerai en leur payant les soldes arriérées, en leur en promettant encore davantage. La bourgeoisie, réduite par la famine, se mutinera, et la campagne se soumettra par la crainte du pillage. Il concluait que la France, déchirée en lambeaux, ne pourrait se dispenser de le placer sur le trône, pour en réunir les pièces. Ce raisonnement n'était pas destitué de fortes probabilités. « La France, dit Mézeray, était à l'agonie, et pour si peu que son mal augmentât, elle allait périr. »

Le monarque anglais avait bien jugé la maladie par ses symptômes, et cette connaissance l'empêchait de répondre aux propositions que le pape lui faisait passer par ses légats. Il espérait toujours que le retard ferait empirer le mal; mais plusieurs de ses conseillers, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, désiraient vivement qu'il se prêtât à un accommodement; entre autres, le duc de Lancastre, son cousin, dont il estimait la sagesse et les lumières, ne lui épargnait pas les remontrances. « Quelquefois, lui disait-il, en s'obstinant à tout avoir, on perd tout. Vous avez appris devant Reims, que votre entreprise n'était pas si facile que vous pensiez. La France n'est pas si épuisée que quelque événement imprévu ne puisse la rétablir. Les fatigues des marches, de petits revers multipliés, une maladie contagieuse, peuvent ruiner votre armée; les Français alors, reprenant cœur (car la force, ajoutait Lancastre, ils n'en manqueront jamais), vous enfermeront, vous et vos enfants, et, de victorieux, vous rendront captif. Et quand la fortune même vous assurerait la victoire, quels en seront les fruits? Vous avez quatre fils. La concorde est si rare entre les frères! Pouvez-vous vous flatter qu'ils resteront toujours d'accord! Il ne faut qu'une guerre entre eux pour que la couronne, qui vous aura coûté tant d'inquiétudes et de peines, retourne à ses premiers possesseurs, sans qu'il reste rien à votre postérité de votre brillante conquête. Croyez-moi, monseigneur, il y a plus de vertu à en affermir une médiocre que de toujours battre un grand pays sans songer aux moyens de le conserver. »

Ce que Lancastre disait à Édouard, des accidents qui pouvaient en un instant détruire son armée, lui fut démontré par des phénomènes les plus effrayants de la nature. Pendant qu'il était devant Chartres, un orage épouvantable creva sur son camp. La pluie tombait par torrents. La grêle, d'une grosseur prodigieuse, écrasait les hommes et les chevaux. Les tentes, arrachées par des tourbillons de vent, étaient entraînées dans les ravines que formait cet affreux déluge. Mille hommes d'armes et six mille chevaux périrent roulés et engloutis dans les eaux. On dit qu'Édouard se tourna vers l'église de Chartres, et fit vœu à la Vierge d'accorder la paix.

« Rarement, dit Voltaire, avec son ton ironique, » rarement la pluie a décidé de la volonté des » vainqueurs, et du sort des états. » Mais quelle pluie! Froissard, auteur contemporain, souvent admis à la familiarité du roi d'Angleterre, a écrit que ce prince, depuis le traité, convenait de l'impression que l'orage avait faite sur lui. Il ne serait point étonnant qu'un pareil bouleversement, l'ouvrage de quelques minutes, ne lui eût tout à coup représenté la situation terrible où il se trouverait au milieu de la France, si d'autres fléaux montrés par Lancastre venaient le frapper. Voltaire ne nie pas qu'il soit possible qu'Édouard n'ait été

Digitized by Google

entraîné par ses réflexions. Ce n'est que l'acte religieux dont on dit que la frayeur du prince fut accompagnée qui le blesse, et qui fait convertir par l'écrivain moderne un orage épouvantable en une pluie ordinaire.

Quoi qu'il en soit du motif, le roi d'Angleterre nomma sur-le-champ des commissaires qui se réunirent à Brétigny, village à une lieue de Chartres, avec ceux que le régent envoya. Comme ils étaient sincères et de bonne volonté, le traité fut conclu en huit jours. On le rédigea au nom des deux fils des deux rois, le régent et le prince de Galles. Les historiens anglais, qui veulent couvrir les infractions dont Édouard se rendit ensuite coupable, et qui donnèrent lieu à de nouvelles guerres, disent qu'avant la signature chaque article était envoyé au régent, afin de l'examiner avec son conseil, mesure prudente et convenable; mais ils ajoutent que « ce prince s'étudiait à les » mettre en des termes qui les rendissent suscep- » tibles d'explications favorables, quand la fortune » aurait changé. » Sans doute ces précautions, ainsi que les intentions, furent réciproques; et on peut croire que, si le dauphin prit des mesures pour être obligé de céder le moins possible, le roi en prit de son côté pour se donner le plus de droits qu'il pourrait.

Le traité de Brétigny fut signé le 8 mai. Il est composé de quarante articles sous quatre titres principaux : les concessions, les restitutions réciproques, les rénonciations respectives, et la rançon du roi: 1° on accorde au roi d'Angleterre tout ce que le roi de France possédait en souveraineté et en domaine dans le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, le Rouergue et le Bigorre; plus Calais, la terre d'Oye, le comté de Guines et des terres adjacentes, ainsi que les droits de suzeraineté sur les comtés de Foix, d'Armagnac et autres dont les terres étaient enclavées dans les provinces cédées; 2° le roi d'Angleterre et le prince son fils restitueront tout ce qu'ils ont ou pourraient prétendre dans la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flandre; 3° ces deux mêmes princes renonceront aux droits qu'ils prétendent sur la couronne de France, et sur les parties du royaume autres que celles qui sont concédées par le premier article; 4° on paie pour la rançon du roi trois millions d'écus, savoir : six cent mille à Calais dans quatre mois, et le reste d'année en année, par six cent mille écus rendus à Londres; et pour sûreté de paiement on donnera quarante otages.

Les autres articles regardent des intérêts particuliers, comme ceux des ducs de Bretagne et de Flandre. Le roi d'Angleterre renonça à l'alliance de ces deux princes, et le roi de France à celle du roi d'Écosse. Ils ne se mêleront en rien de la querelle de Charles de Blois et de Jean de Montfort, relativement à la possession de la Bretagne, que par voie amiable; et, s'ils ne peuvent réussir à les concilier, ils abandonneront les prétendants à leurs propres forces; l'hommage de la Bretagne, quel que soit l'événement, demeurant toujours au roi de France. Enfin, si quelques princes, seigneurs ou autres non nommés, se permettent quelque chose contre la teneur de ce traité, les rois pour cela ne leur feront point la guerre; « mais, avec leur pouvoir et celui de leurs amis, » ils contraindront les rebelles de s'y soumettre » au plus tôt; » article, comme on voit, qui pouvait devenir un germe de guerre, et qui le fut. La forme dans laquelle devaient se faire les rénonciations et cessions fut remise à une convention qui aurait lieu entre les deux rois, lorsque celui d'Angleterre ramènerait celui de France à Calais. Leurs fils aînés signèrent le traité, et le confirmèrent par serment, avec beaucoup de solennité : le régent à Paris, en présence des commissaires anglais, et le prince de Galles à Louviers, en présence des commissaires français. Il ne fut pas question dans le traité du roi de Navarre; mais seulement du prince Philippe, son frère, qui s'était laissé entraîner par lui à la guerre. Ses terres et celles de sa femme lui furent rendues avec pleine amnistie. La même grâce fut ensuite accordée au Navarrois, à la sollicitation du roi d'Angleterre, quand il ramena celui de France dans ses états.

Ils descendirent l'un et l'autre en octobre à Calais. Jean, après quatre ans de prison en Angleterre, resta encore quatre mois détenu dans cette ville, pendant qu'on expliquait, changeait ou réformait quelques articles du traité de Brétigny. Le régent y venait voir son père pour conférer. Dans ces occasions, on lui donnait pour otages et garants de son retour deux fils du roi d'Angleterre. Il paraît qu'on ne s'accorda pas sur l'article des renonciations, ou du moins sur la rédaction de cette clause importante. Après des débats assez vifs, on convint que « dans dix mois, » qui tomberont à la Saint-André 1361, les deux » rois feront expédier leurs lettres de déclara- » tions, et les enverront à Bruges; que cependant » le roi de France surseoira d'user de son droit » de souveraineté sur les terres qu'il cède. » On conjecture que cette forme dilatoire fut adoptée parce qu'on ne put convenir de la formule de la renonciation d'Édouard à la couronne de France. Ce prince tenait toujours à sa prétention. On ne voit pas qu'il ait jamais accompli cette condition si solennellement stipulée ; au lieu que Jean en-

voya de bonne foi à Bruges, dans le temps indiqué, la déclaration des cessions qu'il faisait, à condition toutefois que le roi d'Angleterre en ferait autant relativement aux prétentions dont il devait se désister. Du reste, les deux monarques, dans leur dernière entrevue, se traitèrent fort honorablement. Ils jurèrent la paix sur les saints évangiles et sur une hostie consacrée, et s'embrassèrent avec les marques d'une véritable amitié. En relâchant son prisonnier, Édouard reçut pour garantie de la rançon quarante otages pris entre les princes du sang et les seigneurs des familles les plus illustres, et parmi lesquels se trouvèrent trois fils du roi et son frère, et de plus quarante-deux bourgeois des principales villes de France. Au moment de la séparation des deux princes, et suivant des conventions antérieures, dix de ces otages furent remis au roi Jean, et entre eux Philippe, le plus jeune de ses fils, qui avait été fait prisonnier avec lui à Poitiers, et auquel, pour cette raison, il ne cessa de témoigner une prédilection particulière.

Jean, rentrant dans son royaume, alla jusqu'à Boulogne à pied, pour accomplir un pèlerinage qu'il avait promis à Notre-dame de cette ville. Pour premier acte de son autorité, il régla sa maison, en distribua les charges, ordonna la rentrée du parlement, que les troubles avaient dispersé, et reçut en grâce le roi de Navarre. Ce prince, qui avait été compris au traité de Brétigny, vint se prosterner aux pieds de son beau-père, et promit, avec sa sincérité ordinaire, « qu'il lui serait dorénavant bon, loyal et fidèle sujet et fils. »

Les Parisiens reçurent le roi avec une magnificence et des démonstrations de joie qui touchèrent le cœur sensible de ce prince. A ces marques d'attachement, ils joignirent des présents en meubles et bijoux, et mille marcs d'argent. Les prélats et les seigneurs se cotisèrent aussi. Ces sommes servirent au premier paiement de la rançon. On prit, pour effectuer les autres, deux moyens, qui marquent que la détresse fait taire le cri de l'honneur : 1° le retour des juifs, qui fut bien payé, mais qu'on regarda comme honteux, parce qu'il paraissait rappeler avec eux la mauvaise foi dans le commerce, la fraude et l'usure, qui les avaient fait chasser; 2° le mariage d'Isabelle, dernière fille du roi, avec Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan. On ignore la dot que donna l'Italien, enrichi de pillages, pour s'allier à la maison de France; mais on soupçonne que la somme fut très-considérable. Cet expédient, quoique nécessaire, déplut, parce qu'on n'avait pas encore vu les souches nobles se revivifier par l'engrais des finances. Il faut observer au reste qu'il n'existe aucune preuve que cette alliance ait été un marché.

[1361] Édouard ne tarda pas à envoyer des commissaires demander les provinces, villes et châteaux qui lui étaient cédés par le traité. Jean n'hésita pas de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses; mais il trouva des obstacles auxquels il ne s'attendait pas, et qui auraient dû lui plaire s'il n'avait pas préféré à ses avantages la fidélité à sa parole. Presque tous les possesseurs de fiefs, ainsi que les gouverneurs et les bourgeois des villes, indignés de ce qu'on disposait d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés, et de ce qu'on les démembrait de la France, à laquelle ils étaient attachés, s'étaient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglais. Le roi employa auprès d'eux les exhortations et les prières. Il leur fit remontrer que de leur soumission dépendait le repos du royaume, et que par leur opiniâtreté ils allaient le replonger dans une guerre qui achèverait de le ruiner. « Ils » obéirent, dit Froissard, historien tout anglais, » ils obéirent; mais ce fut bien *ennuys* (malgré » eux). » On cite aussi la réponse des députés que les Rochelois envoyèrent au roi pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglais : « Eh bien! donc, sire, puisque, pour témoigner que nous sommes bons Français, vous voulez nous contraindre à ne le plus être, nous reconnaîtrons l'Anglais des lèvres seulement; mais soyez assuré que nos cœurs demeureront fermes en votre obéissance. »

Le dauphin et le conseil auraient désiré que le roi eût profité de cette répugnance, presque générale, pour se soustraire aux conditions les plus onéreuses du traité de Brétigny. Ils remontrèrent, ce qui était vrai, qu'Édouard, moins délicat, envahissait sans scrupule tout ce qui était à sa bienséance, et qu'il se mettait fort peu en peine d'être fidèle à sa parole, quand il la trouvait contraire à ses intérêts. C'est à cette occasion que Jean prononça cette parole, devenue maxime, trop rarement pratiquée : « Si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste du monde, elles devraient se retrouver dans la bouche et le cœur des rois. »

Les garnisons qui sortaient, mécontentes et mal payées, des forteresses livrées aux Anglais, les étrangers, les Allemands surtout, qu'Édouard avait appelés sous les drapeaux et qu'il congédiait, n'ayant pas besoin d'eux, formèrent ce qu'on appella les *grandes compagnies*, tous bandits et voleurs qui se mirent à ravager la France, sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Quelques-uns prirent le nom de *tard-venus*, voulant dire que ceux qui

Digitized by Google

les avaient précédés avaient moissonné, que pour eux ils ne faisaient que glaner. Le roi envoya contre une de ces bandes des troupes réglées, sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et connétable de France, deuxième fils de Louis, premier duc de Bourbon. Il essuya une déroute complète à Brignais, près de Lyon, et mourut dans cette ville de ses blessures

Le chef de ces vainqueurs se faisait appeler *ami de Dieu et ennemi de tout le monde*, accouplement bizarre de deux qualités incompatibles. Ils tournèrent vers Avignon, où le pape résidait. Il publia contre eux une croisade. Loin de leur être nuisible, elle augmenta leurs forces, parce que les gens de guerre appelés par le pontife pour le servir, voyant qu'il ne les payait qu'en indulgences, se jetaient dans les bandes, et, encore plus *tard-venus* que les autres, ils se hâtaient de se dédommager. « Nous aurons, disaient-ils, au rapport de Froissard, l'argent des prélats, ou ils seront haryés de la bonne manière. » Ces menaces étaient fort alarmantes pour la cour d'Avignon. Le pape appela à son secours le marquis de Montferrat, capitaine très-renommé en Italie. Il vint, et jugea qu'il serait fort peu sage de se mesurer avec des audacieux qui n'avaient rien à perdre; qu'il valait beaucoup mieux tâcher de les gagner. Il y travailla. A force de grossir à leurs yeux le butin qu'ils feraient en Italie, le marquis les détermina à le suivre dans ce pays, après avoir touché une bonne somme d'argent, qu'apparemment le sacré collége fournit. Ils aidèrent le marquis à remporter des victoires lucratives sur le Milanais.

Une autre bande gagna la Bretagne, où la guerre n'avait jamais cessé. Ils y furent attirés par la réputation du célèbre du Guesclin, gentilhomme breton, hardi, entreprenant, tel qu'il le fallait pour commander de pareils aventuriers. Le courage était l'apanage de cette famille, sans distinction de sexe ni d'état. Une religieuse, nommée Julienne, sœur de du Guesclin, que sans doute les ravages de la guerre avaient forcée de quitter son couvent, s'était retirée à Pontorson, auprès de la femme de son frère. Les Anglais entreprennent de surprendre cette forteresse; ils appliquent les échelles : déjà plusieurs étaient dressées; la religieuse saute du lit où elle était couchée auprès de sa belle-sœur, endosse la cotte de maille de son frère, court sur le rempart, renverse les échelles et les hommes tout près d'atteindre le parapet, rassemble la garnison, fait ouvrir les portes, et poursuit les fuyards : ils se trouvent surpris entre elle et son frère, qui revenait d'une expédition dont les Anglais avaient eu avis; ce qui leur avait fait tenter la surprise de Pontorson, dont ils savaient que du Guesclin serait absent. Mais Julienne le suppléa, et battit avec lui les échappés de l'escalade, dont le commandant fut fait prisonnier. La valeur, l'intelligence, la confiance du soldat, l'estime du roi, bon juge du mérite, élevèrent dans la suite Bertrand du Guesclin, simple gentilhomme, à la dignité de connétable de France.

Le roi ne manifestait pas dans le gouvernement l'activité qu'on lui avait connue avant sa prison : il ne portait le sceptre que d'une main indolente. Le dauphin conserva toujours beaucoup de puissance, et on peut dire, à la louange du père et du fils, qu'on ne remarqua pas même de germe de mésintelligence entre le prince, qui avait véritablement régné, et le monarque, qui aurait pu montrer quelque jalousie de l'autorité qui restait à l'ancien régent. Il jouit toujours du duché de Normandie, que son père lui avait donné. Jean recueillit cette année le duché de Bourgogne, par la mort de Philippe de Rouvres, qui mourut âgé de seize ans, sans laisser de postérité, et qui fut le douzième et dernier duc de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert. Ce retour à la couronne fut-il bien légitime? c'est peut-être un problème à résoudre. Il fallut du moins faire taire et les lois sur les apanages, en ce qu'il existait encore deux rameaux de la maison de Bourgogne, du nom de Sombernon et de Couches, et le droit de représentation, qui aurait porté l'héritage au roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, petit-fils de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, et petit-neveu de l'avant-dernier duc, Eudes IV, aïeul de Philippe de Rouvres. Le roi allégua le titre de proximité, le seul qui pût lui être favorable, et qu'il possédait effectivement, comme fils de Jeanne, sœur cadette de Marguerite, et comme neveu propre d'Eudes IV. Quoi qu'il en soit de son droit au duché, il en gratifia Philippe, son quatrième fils, qui, blessé à la bataille de Poitiers à côté de lui, fut le compagnon de sa captivité, et qui a été la tige de la seconde maison de Bourgogne; il fut de plus déclaré premier pair de France. Le second fils du roi, Louis, était déjà pourvu du duché d'Anjou. De lui est sortie la seconde maison des rois de Naples, du nom d'Anjou. Jean, troisième fils du roi, était duc de Berri. Dans ce même temps furent réunis juridiquement à la couronne, et à l'effet de n'en être plus séparés, les comtés de Toulouse et de Champagne. Les duchés de Bourgogne et de Normandie avaient été jugés d'une importance digne de leur faire partager une inaliénabilité aussi importante à la tranquillité du royaume; mais la tendresse paternelle en décida autrement, et poussa le législateur à enfreindre lui-même la loi qu'il avait portée.

Digitized by Google

[1362] Ces soins pour l'établissement des fils de France précédèrent un voyage que le roi fit à Avignon, et dont on ignora pour lors le motif. Le pape Innocent VI, pressé par le roi d'Angleterre, lui avait accordé une dispense générale, par laquelle il lui était permis de marier Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'Yorc, son quatrième fils, à telle de ses parentes qu'il voudrait, sans en désigner aucune. L'Anglais avait eu un but très-important dans cette demande mystérieuse; c'était de faire épouser à ce prince la princesse Marguerite, veuve de Philippe de Rouvres, et fille de Louis-le-Mâle, comte de Flandre, et son héritière, qui lui apporterait des droits, non-seulement sur son pays, mais encore sur l'Artois et sur le comté de Bourgogne; ce qui l'aurait mis dans la position de serrer la France au nord, ainsi qu'il le faisait au midi. A Innocent VI venait de succéder Urbain V. Le roi obtint de lui la révocation de cette dispense générale, et nommément une défense à Edmond d'épouser Marguerite, sa parente au troisième degré. Évincé de ce côté, Édouard, pour procurer au moins une alliance utile au prince de Galles, qu'il venait de déclarer souverain de la Guienne, marie Edmond à Isabelle, seconde fille de don Pèdre, roi de Castille, connu sous le nom de Pierre-le-Cruel. Jean fait aussitôt un traité avec Henri de Transtamare, frère naturel de don Pèdre, et qui lui disputait la couronne. Henri s'engageait à tirer de France et à prendre à son service les grandes compagnies, si onéreuses au royaume. En récompense, le roi promettait au prétendant de Castille des terres rapportant dix mille livres de rente, si son entreprise tournait mal, et si le mauvais état de ses affaires l'obligeait de chercher un asile en France.

Pendant que Jean était à Avignon, arriva Pierre de Lusignan, roi de Chypre, qui était en guerre perpétuelle avec les Sarrasins d'Égypte. Il venait demander des secours contre eux. Urbain s'enflamme d'un beau zèle, et exhorte le roi de France à prendre la croix. Jean se souvient à propos que Philippe de Valois, son père, avait promis le saint voyage. Comme, surpris par la mort, il n'a pu accomplir son vœu, le fils s'engage à l'acquitter, prend la croix, et la fait prendre aux seigneurs qui l'accompagnaient. Des historiens insinuent que ce n'était pas tant en lui zèle de religion qu'espérance d'effacer par de brillants exploits la honte de la défaite de Poitiers.

Mais ce fâcheux événement lui laissait bien d'autres peines d'esprit qui se renouvelaient sans cesse. Les otages emmenés en Angleterre commencèrent à se lasser de leur exil; les ducs d'Anjou et de Berri, fils du roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, et tous les autres, nobles et bourgeois, ne dissimulaient pas leur ennui et l'impatience qu'ils avaient de revoir leur patrie. Édouard profitait de ces dispositions pour arracher à l'un une terre, à l'autre des châteaux, aux non-possessionnés en fonds des sommes à compte de leur rançon. Tout cela devait être livré avant l'élargissement; de plus, tous ces rançonnés devaient faire en sorte d'obtenir du roi de France une décharge de tous les dédommagements que devait celui d'Angleterre, en vertu des diverses conventions auxquelles il différait toujours de satisfaire. Or ces dédommagements étaient immenses. Par le traité de Brétigny, il s'était obligé à retirer ses troupes des villes qu'il évacuerait, et de les payer, ce qu'il n'avait pas fait. Ces troupes non soldées s'étaient répandues par toute la France, y avaient commis des désordres et fait des dégâts énormes, dont l'évaluation devait servir de compensation pour le reste de la rançon du roi, si elle ne le surpassait pas. On entra en négociation sur cet objet. Il y eut un traité. On n'en connaît point les clauses; mais vraisemblablement Édouard ne voulut pas qu'on y parlât de dédommagements, quoique l'obligation qu'il voulait imposer aux prisonniers d'en solliciter la décharge prouvât qu'il reconnaissait la dette. Nanti enfin des terres que quelques-uns des otages lui avaient accordées provisoirement pour leurs rançons, il exigea que, si les restitutions qui devaient lui être faites n'avaient pas lieu aux temps prescrits, ils reviendraient se constituer prisonniers, et que les terres et seigneuries qui lui auraient été accordées dans les transactions entre eux lui resteraient néanmoins en propriété. Pour rendre ces détenus plus pressants, le rusé monarque leur donna un avant-goût de la liberté en les transférant à Calais, d'où il leur était permis de s'éloigner par promenade à quelque distance.

[1363] Ce traité fait à Londres fut porté à Avignon, d'où le roi le renvoya au dauphin, pour le présenter au conseil. Il fut rejeté tout d'une voix. Comment le roi d'Angleterre pouvait-il exiger de pareilles conditions, lui qui n'avait fait aucune des renonciations stipulées à Bretigny, pendant que le roi de France avait, selon ses conventions, fait porter toutes les siennes à Bruges, où il ne s'était trouvé personne de la part de l'Anglais? Et ces terres dont il s'emparait, pendant qu'il devait des sommes énormes, pouvait-on ne point exiger qu'elles passassent en compensation? Le roi Jean, malgré son penchant à beaucoup accorder pour prévenir une rupture, ne put disconvenir que ces demandes méritaient un refus absolu. Le duc d'Anjou, qui le prévoyait, s'échappa de Calais, vint à Paris, et, quelques in-

stances que lui fissent son père et son frère, il ne voulut jamais retourner en otage. Jean, se flattant apparemment de négocier plus utilement en personne, retourna en Angleterre.

[1364] C'était, dit-on, pour revoir une femme qu'il avait aimée; c'est du moins l'explication ridicule qu'on donne à ces deux mots du moine continuateur de Nangis, *causâ joci*. Des historiens ont ajouté que cette sirène était la célèbre comtesse de Salisbury. Ainsi, c'eût été pour l'amour d'une femme surannée, la maîtresse de son rival, que Jean, dans son onzième lustre, aurait quitté ses enfants, sa cour et son royaume! On a comparé la passion d'un homme à cheveux blancs à un volcan brûlant sous la neige : à la honte de la vieillesse, ces feux s'allument quelquefois; mais il arrive souvent aussi que la malignité les suppose où ils ne sont pas. Tout lecteur sensé trouvera plus probable que ce furent l'honneur, la générosité, la franchise, qui ont fait entreprendre à Jean ce voyage. Il craignait que l'évasion de son fils, le duc d'Anjou, ne lui fût imputée, et qu'on ne l'accusât d'avoir manqué aux conditions du traité de Brétigny et violé sa foi. Il partit. Édouard le reçut avec de grands honneurs; on ne sait s'ils entamèrent des conférences sur leurs affaires. Jean tomba malade presque en arrivant, et mourut quatre mois après, regretté des Anglais, qui n'avaient cessé d'admirer sa douceur, son affabilité, sa courtoisie, et la patience avec laquelle il souffrait ses malheurs. Édouard donna des regrets, des larmes même, dit-on, au rival qu'il n'avait pu s'empêcher d'estimer dans la chaleur de leurs plus grandes querelles. Il assista au service somptueux qui lui fut fait dans la cathédrale de Londres, ordonna qu'on en fît de pareils dans toutes les églises de son royaume, et accompagna le corps jusqu'au vaisseau qui le transporta en France. On le déposa à Saint-Denis. Ses obsèques furent magnifiques. Les quatre princes ses fils y assistèrent. On peut lui reprocher la mort des seigneurs exécutés à Rouen, et son effervescence imprudente à Poitiers. L'adversité lui donna de la douceur et de la circonspection, fruits trop tardifs de son malheur. Jean fit donner une bonne éducation à ses fils. Ils naquirent tous quatre de Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, et avant qu'il fût monté sur le trône. Il y resta quatorze ans, et en vécut cinquante-six.

CHARLES V,

AGÉ DE VINGT SEPT ANS

Un royaume gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. Le règne de Charles V nous le présente. Il connaissait le poids du sceptre, puisqu'il l'avait porté presque seul depuis la prison de son père. Il était âgé de vingt-sept ans quand il monta sur le trône. Son sacre, fait à Reims avec beaucoup de solennité, est marqué par un événement qui fut de bon augure.

La paix entre les Français et les Anglais n'était pas rompue, mais les deux nations profitaient de l'ambiguité du traité de Brétigny touchant la conduite à tenir à l'égard des alliés pour se battre sous leurs drapeaux. Le roi de Navarre, malgré les promesses de loyauté faites au roi de France, entretenait toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avait même profité de la dernière absence du roi Jean pour commencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédait plusieurs places importantes en Normandie. Mantes, Meulan, le château de Roulboise, étaient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptaient le commerce des deux villes. Les habitants de cette dernière, secondés secrètement par le roi, firent un effort, et s'en rendirent maîtres. Le prince Louis de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, avait été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop faible, il appela les Anglais. Ils vinrent sous la conduite de Jean de Grailli, captal de Buch, capitaine renommé. Il se trouva en tête Bertrand du Guesclin, non moins célèbre.

On remarque que les Français commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglais le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Évreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand il les y tint, il dit, *en se gaudissant*, à un chevalier près de lui : « Le filet est bien tendu, nous aurons les oiseaux. » Puis, s'adressant aux soldats : « Souvenez-vous, leur dit-il, que nous avons un nouveau roi; que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous! » En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre. Elle fut complète, et d'autant plus avantageuse, qu'elle ranima la confiance des Français, découragés depuis longtemps par leurs défaites. Le captal fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglais : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur : mais, dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie, il mit entre les mains de la justice plusieurs Français pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort comme traîtres et rebelles, et exécutés à Rouen. Le monarque donna à du Guesclin le comté de Longueville, présent mortifiant pour le roi de Navarre, parce que ce comté avait appartenu à Philippe, un autre de ses frères, qui

Digitized by Google

enait de mourir, et qu'il comptait en hériter.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avait formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi Jean le donna à Philippe-le-Hardi, son fils, le Navarrois se présenta comme héritier du dernier comte : mais Philippe fut mis en possession, et l'affaire renvoyée à l'arbitrage du pape. Comme le Navarrois ne parut pas acquiescer à cet expédient, il y avait toujours eu depuis des hostilités entre les deux prétendants. Les courses que dans cette occasion fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie aidèrent du Guesclin à soumettre la plus grande partie des villes qu'y possédait Charles-le-Mauvais. Il les aurait même toutes conquises, si l'urgence des affaires ne l'eût fait partir pour la Bretagne.

Charles de Blois, et Jean V de Montfort, les deux prétendants au duché, y combattaient à armes assez égales; mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglais échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne sous le commandement de Jean Chandos. Du Guesclin s'empressa de les suivre. Les deux armées, commandées par deux grands capitaines, sous les yeux des princes pour lesquels ils combattaient, se rencontrèrent sur les landes de Beaumont, près de Bécherel. Rangées en bataille, elles n'attendaient plus que le signal, lorsqu'à force d'instances de la part des légats du pape et d'autres prélats qui suivaient les deux rivaux dans le dessein de les porter à la paix, il s'ouvrit des conférences dont le résultat fut un accord connu sous le nom de *Traité des Landes*. Rien de plus simple que les conditions. Le duché était partagé en deux; chacun devait porter le titre de duc et avoir sa capitale, Rennes pour l'un, Nantes pour l'autre. On se sépara avec promesse de se rejoindre dans un lieu indiqué, pour convenir des arrangements que le partage exigeait, et recevoir la ratification de la duchesse Jeanne-la-Boiteuse, épouse de Charles de Blois.

C'est d'elle qu'il tenait le duché de Bretagne. Sa ratification était nécessaire, mais difficile à obtenir. Quand elle eut lu le traité que son mari lui envoya, elle dit à celui qui l'apportait : « Il fait trop bon marché de ce qui n'est pas à lui; il ne devrait pas mettre mon patrimoine en arbitrage. » Et dans sa lettre en réponse, elle lui mandait : « Vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une femme et ne puis mieux; mais plutôt je perdrais la vie, ou deux, si je les avais, avant que de consentir à chose si reprochable à la honte des miens. » Sa lettre était mouillée de larmes. L'époux en fut ému, et encore plus lorsqu'en quittant sa femme, qu'il était allé voir, elle lui dit : « Conservez-moi votre cœur; mais conservez mon duché, et, quelque chose qui arrive, faites que la souveraineté me reste tout entière. » Il le promit, *baisa sa dame et partit*.

Il trouva Montfort devant la ville d'Aurai, dont il faisait le siége en attendant son rival : il fallut s'expliquer. Charles ne dissimula pas la peine qu'il ressentait à ne pas confirmer le traité; mais, mari trop faible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille en présence l'une de l'autre, Montfort fit lire à haute voix le traité dans la sienne, pria les seigneurs qui l'environnaient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnaient. Une acclamation générale confirma ses droits et l'assurance de la bonne volonté de ses soldats. Il les remercia, se mit à genoux, leva les mains au ciel, l'attesta de la pureté de ses intentions, et chargea Charles de Blois du crime de tout le sang qui allait être versé. Il voulut même tenter encore un accommodement, mais Chandos s'y opposa.

Au moment où il allait donner le signal, arrive un courrier du roi de France. Le monarque mandait à Montfort de lever le siége d'Aurai; à Charles, de remettre la ville entre les mains d'Olivier de Clisson et de Charles de Beaumanoir, chevaliers du parti opposé, et de partir tous deux pour Paris; qu'ils trouveraient justice et contentement. Montfort consentait; Charles refuse, et, emporté par une impétuosité que du Guesclin ne put contenir, il se porte en avant, jette d'abord le désordre dans l'armée ennemie, mais tarde peu, par l'imprudence de cette mesure, à se voir enveloppé. On se battit de part et d'autre avec le plus terrible acharnement. Charles de Blois tombe enfin sous le fer d'un Anglais, et son dernier mot en mourant fut : « J'ai guerroyé longtemps contre mon escient (contre ma conscience). » Malgré ce funeste accident, du Guesclin soutenait le combat. Couvert de blessures, et épuisé par la perte de son sang, il effrayait encore les ennemis qui l'entouraient, et faisait mordre la poussière aux plus avancés. Chandos arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton cède alors à la fortune. Cependant Montfort s'étant fait conduire au lieu où gisait le malheureux Charles, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui : « Ah! beau cousin, s'écria-t-il en versant des larmes, votre opiniâtreté a été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes venu à cette male fin. » Chandos l'arrache de ce triste lieu, et lui dit; « Monseigneur, vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensemble. Remerciez Dieu et vos amis. » Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille Olivier de Clisson perdit un œil au service de Montfort.

[1365] L'opiniâtreté de Jeanne lui fit perdre en un moment son mari et ses états. Elle avait deux fils, mais ils étaient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restait de ressource que dans le duc d'Anjou, son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi, son frère, à se déclarer hautement protecteur de la veuve, et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France était épuisée, qu'il n'y avait pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice, surchargée d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étaient inondées. Ce n'étaient pas comme autrefois de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errant sans chefs et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommait les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels, ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneraient au prince qui pourrait les solder. Le roi n'était pas en état de les acheter; et celui d'Angleterre, de Douvres où il était, paraissait épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux, pour renouveler ses ravages en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne après sa victoire, on pouvait juger que la rupture ne serait pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante, il gagnait les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvraient les portes; il faudrait donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs peu importait à la France lequel serait duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Montfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs : ainsi concluait-on, il n'y avait d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourrait.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guerande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché, qui est abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre, qui ne passera pas à ses enfants. On lui assure des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de sa famille. Au défaut de la ligne masculine dans la maison de Monfort, celle de Penthièvre saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, donnera cent mille écus pour la rançon de Jean l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernait ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille, par les alliances et la proche parenté des seigneurs bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. Montfort fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, la première fille d'Édouard. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié. « Mais, dit l'historien de » Bretagne, toutes ces contenances ne trompaient » ni l'un ni l'autre. Le roi était fin et accort; le » duc ne l'était pas moins. »

Cette observation sur la réconciliation défiante de Charles V avec Montfort peut s'appliquer aussi à celle du même monarque avec le roi de Navarre. Le caractère perfide de ce prince exigeait toujours des précautions contre lui. Le roi de France, outre la guerre qu'il lui faisait en Normandie, contractait encore dans le midi avec les seigneurs gascons, tels que le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses alliances dont Charles-le-Mauvais s'inquiétait pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et l'obtint par les sollicitations de Jeanne et de Blanche, la première, veuve de Charles-le-Bel; la seconde, de Philippe de Valois, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan et du comté de Longueville, on lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie, et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rebellions.

Il fut beaucoup aidé dans sa négociation par le captal de Buch, Jean de Grailli, pris à Cocherel. Le roi de France ne le traitait pas en prisonnier : non-seulement il lui accorda sa liberté sans rançon, mais encore il lui donna la seigneurie de Nemours, pour se l'attacher. Le captal en fit hommage, et devint par-là vassal de la France; ainsi ses liens avec le prince Noir, duc de Guienne, dont il dépendait auparavant, furent rompus. Charles V s'attacha aussi, après la paix de Bretagne, par dons et par promesses, beaucoup de seigneurs de ce pays. Entre eux, outre Bertrand du Guesclin, déjà dévoué au monarque français,

Digitized by Google

on remarque Olivier de Clisson et Tannegui du Châtel, deux guerriers justement célèbres dans nos annales.

Le royaume commençait à se reposer dans la paix; mais deux choses manquaient encore à sa tranquillité ; une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement, et l'éloignement des grandes compagnies qui désolaient la France. L'attention de Charles V ne put, dans les deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étaient dans le plus grand désordre; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étaient multipliés à l'infini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent de fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnaies, occasionnée par des refontes très-fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des pièces étrangères que la guerre avait apportées, causait des embarras et des méprises continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale, par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut rapproché le plus qu'il fut possible de la valeur que ces métaux avaient avant Philippe de Valois[1]. Non-seulement Charles V diminua les impôts, mais ce qui n'est pas le plus aisé, il les rendit moins onéreux, par une meilleure régie et une distribution plus équitable. Les domaines royaux, qui faisaient alors une grande partie des richesses du souverain, étaient fort négligés; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général; il la fit refleurir, en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug oppressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaîté naturelle à la nation; car, remarque à cette occasion un historien, « nul autre peuple n'oublie » plus aisément les malheurs passés; il ne faut » qu'une année d'abondance pour effacer plusieurs » années de stérilité. »

[1366] Il restait cependant encore un fléau redoutable, les grandes compagnies, espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignait les foudres aussi subites qu'exterminatrices. Le roi eut le bonheur d'en diriger l'explosion sur d'autres contrées, et de se faire une ressource de ce qui pouvait être une cause de ruine, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de Pierre-le-Cruel, qui avait fait empoisonner la vertueuse Blanche de Bourbon, sa femme, sœur de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. La manière de se délivrer des grandes compagnies avait déjà été agitée sous le roi Jean. Henri de Transtamare, disputant la couronne de Castille à son frère Pierre-le-Cruel, avait jugé que les grandes compagnies, dont on se trouvait très-embarrassé en France après la paix de Brétigny, lui seraient très-utiles en Espagne, s'il pouvait les y emmener; mais il n'était pas aisé de les tirer de la France. Chefs et soldats y étaient nés; ils y avaient leurs familles, leurs habitudes, la connaissance des lieux, et, plus que tout cela, le doux espoir du pillage, qu'ils croyaient, malgré leurs ravages, ne devoir pas être encore infructueux. En vain d'autres princes les avaient demandées pour les employer dans leurs guerres, les compagnies avaient refusé. Dans cette occasion où le roi désirait aider un prince dont il se ferait un allié utile, il reprit le projet de la Castille. En conférant sur les mesures à prendre pour déterminer ces phalanges incommodes à s'expatrier, on convint qu'il n'y avait que du Guesclin qui pût y réussir. Il avait combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en était fait singulièrement estimer; mais, depuis la bataille d'Aurai, il était prisonnier de Jean Chandos. L'Anglais le relâcha pour cent mille francs. Le roi donna quarante mille livres; le pape et le Castillan firent le reste.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles s'étaient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campaient au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres ou par leurs profusions, soupirant tous après un nouveau butin. « Camarades, leur dit du Guesclin en les abordant, nous en avons fait assez, vous et moi, pour damner nos âmes, et vous pouvez même vous

[1] Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv., le marc d'argent à 5 liv. 5 sous.

De Louis VII à Charles-le-Bel, la valeur du marc d'argent avait été de 46 à 59 s. Il faut en excepter le règne de Philippe-le-Bel, où les diverses opérations monétaires de ce prince le portèrent à 4 liv. 12 sous, et celui de Charles-le-Bel, son troisième fils, où il retourna à cette valeur.

Le taux moyen, sous Philippe de Valois, fut à peu près de 6 liv. 10 s. Il monta, sous Jean, son fils, jusqu'à 12 liv. 10 s. : cette dernière valeur étant la moyenne de quatre-vingts fixations, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 liv. Il retomba à 5 liv. 10 s. sous Charles V, à 10 liv. 10 s. sous Charles VI, à 8 liv. 10 s. sous Charles VII, à 9 liv. sous Louis XI, et à 11 liv. sous Charles VIII.

Sous Louis XII, le même taux moyen alla à 12 liv., à 15 liv. sous François I, à 14 liv. 10 s. sous Henri II, à 16 liv. 10 s. sous Charles IX, et à 18 liv. 10 s. sous Henri III.

Il monta enfin sous les Bourbons, savoir : à 20 liv. sous Henri IV, à 25 sous Louis XIII, à 35 sous Louis XIV, à 45 sous Louis XV, et à 53 liv. 9 s. sous Louis XVI.

Ce dernier fixa de plus la valeur de l'or à l'argent dans le rapport de 15 et demi à 1. Jusqu'à Louis XIII on l'avait assez constamment estimé dans le rapport de 12 à 1. Ce prince porta la valeur de l'or à 14, et ses deux successeurs la fixèrent à 15. Voyez *Encycl. Méth., Dictionn. des Finances.*

Digitized by Google

vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu, et le diable laissons. » A cette harangue succèdent les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre; enfin, ajoute malignement celui qui devait en grande partie sa liberté au pape, le passage par Avignon. Quel délicieux appât! Il est nécessaire d'observer, pour la justification de du Guesclin, que l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, que le pape avait contracté pour cette expédition des engagements pécuniaires qu'il ne se pressait pas de remplir, et que le général pensa que le passage par Avignon serait un moyen aussi infaillible que légitime, bien qu'un peu forcé, d'obtenir les fonds qui avaient été promis. Et, en effet, il crut si peu avoir essentiellement désobligé le pape, que, lors de sa seconde captivité, il comptait encore sur lui pour sa rançon.

L'armée part, et prend en effet la route de Provence, qui n'était pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons; on les reçoit. Il lève les anciennes excommunications prononcées contre les *malandrins;* ainsi nommait-on les soldats des grandes compagnies. On le remercie de sa complaisance, et on avance. Il menace de nouveaux anathèmes, et les lance; on ne s'en effraie pas. Les compagnons arrivent devant Avignon : un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais, qui y commandait, lui dit : « Soyez le bienvenu; apportez-vous de l'argent? » mot caractéristique. Il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. « Non, disent les insolents *malandrins*, ce sera de la bourse des prélats. » Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collége qui se cotise et qui paie.

[1367-68] L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille. Pierre-le-Cruel est détrôné, et se réfugie à Bordeaux, auprès d'Édouard, prince de Galles, dont il était l'allié par le mariage d'une de ses filles avec Edmond, duc d'York, frère du prince Noir. Il lui demande instamment du secours contre Transtamare, protégé par la France. Édouard l'écoute, le ramène lui-même en Castille à la tête d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avaient arraché la couronne à Pierre, les prend à sa solde, les fait combattre contre Transtamare, qu'elles avaient élevé sur le trône, elles l'en précipitent, et y remettent Pierre. Du Guesclin qui, après le brillant succès de son expédition, était retourné en France, revole en Castille avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette : celle de Pierre avait besoin d'un combat, parce que les vivres commençaient à lui manquer; celle de Henri pouvait attendre : c'était l'avis de du Guesclin; mais la morgue et l'ardeur castillane l'emportèrent. « C'est merveille, lui dit dom Teillo, frère de Transtamare; vous n'êtes ici qu'une douzaine de Français qui pensez mieux valoir que tant de milliers d'Espagnols, et nous voulez faire la loi pour prolonger la guerre et ruiner notre pays. Vous défiez-vous de notre courage? Sachez que nous vous valons bien; et si vous avez peur, ne prenez pas votre excuse sur nous. » Du Guesclin n'était pas homme à souffrir ces bravades. Il y répondit en paroles encore plus piquantes, et aurait reparti de la main si le roi n'eût imposé silence; mais, voyant le plus grand nombre des voix contre lui, le Français consentit à la bataille.

La mêlée fut sanglante. Le brave Teillo s'enfuit des premiers avec son escadron, de sorte que le fort des gendarmes ennemis tomba sur la troupe où étaient du Guesclin et Transtamare. Trois fois ce prince rallia ses gens, à la quatrième fois, l'effroi fut si grand, qu'il ne put les retenir. Ils se mirent en pleine déroute. Du Guesclin le prit par le bras et lui dit : « Sire, ôtez-vous d'ici, votre honneur est sauf : sauvez votre fortune; nous combattrons une autre fois plus heureusement. » Le prince sauta sur un cheval et se sauva pendant que du Guesclin soutenait le combat. Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre qu'au prince de Galles lui-même. Pierre fut rétabli sur le trône; mais son protecteur n'eut pas à se louer de sa reconnaissance.

[1368] Le prince de Galles avait fait des emprunts considérables sur la foi de don Pèdre, qui se disait, quand il alla implorer sa protection, possesseur de trésors immenses, cachés dans une forteresse de son pays. Quand il fallut payer les troupes, surtout les mercenaires *malandrins*, il dit qu'il n'avait pas d'argent. Que cela fut vrai ou non, il n'en donna pas, et se permit aussi à l'égard du prince, sinon des affronts, du moins des traits d'ingratitude qui le mortifièrent; de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les symptômes déjà inquiétants d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition. De retour dans ses états, tant afin de satisfaire aux obligations contractées pour le paiement des gens de guerre qu'afin de fournir aux dépenses de la cour splendide qu'il tenait à Bordeaux, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une faible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac,

d'Albret, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne, refusèrent. « Jamais, disaient-ils, tant qu'ils étaient restés sous la domination du roi de France, ils n'avaient payé de pareilles impositions. » Ils portèrent à Charles V leurs plaintes comme au seigneur suzerain. Le sage monarque répondit qu'il était très-déterminé à garder la juridiction de la couronne de France ; « mais, ajouta-t-il, nous avons juré quelques articles que nous visiterons. » Du reste, il accueillit les seigneurs avec la plus grande courtoisie, leur promit d'employer sa médiation auprès du prince de Galles, et traita avec les égards les plus séduisants ceux qui restèrent auprès de lui pour cultiver sa bonne volonté, et hâter la conclusion de leur affaire : premier germe des troubles qui facilitèrent la réunion de la Guienne à la France.

Une troisième révolution se préparait en Castille. Transtamare, après la déroute de son armée, s'était retiré en France. Il s'y fit des amis, surtout entre les chevaliers *bannerets*, c'est-à-dire qui avaient sous leurs bannières des troupes composées, soit de leurs vassaux, soit d'aventuriers. Ils les louaient, et ceux-ci s'engageaient eux-mêmes aux princes qui les payaient le mieux. Le midi de la France était couvert de leurs châteaux, autant de repaires d'hommes féroces, uniquement occupés des armes. Le roi détrôné s'en fit des partisans, avec lesquels il tenta contre son ancien royaume quelques expéditions qui lui réussirent. Ces succès, la réputation de ses vertus, l'horreur pour la cruauté et les vices de Pierre, son frère, lui attirèrent des chefs et des soldats, dont il se forma une armée. Il aurait bien désiré de la faire commander par du Guesclin ; mais ce guerrier, depuis la bataille de Navarette, était resté prisonnier. Le prince de Galles, pressé plusieurs fois par les seigneurs de sa cour, et même par la duchesse son épouse, de le mettre à rançon, refusait toujours ; le bruit courait que c'était parce qu'il le craignait. Ce soupçon parvint au prince. Il fit appeler du Guesclin. « Messire Bertrand, lui dit-il, on prétend que je ne vous ose mettre à délivrance, de la peur que j'ai de vous. — Il y en a qui le disent, répond le prisonnier, et de cela me trouve fort honoré. » Le prince rougit. « Eh bien, reprend-il, taxez vous-mêmes votre rançon. — Cent mille écus, repartit du Guesclin. — Et où les prendrez-vous ? demanda le prince. — Le pape, répond du Guesclin, le roi de France, le duc d'Anjou et le roi de Castille me les prêteront, et les femmes de mon pays vendront plutôt leurs quenouilles que de me laisser prisonnier. »

Il eut permission d'aller ramasser la somme qui lui était nécessaire. Chandos et la plupart des seigneurs lui offrirent leurs bourses pour son voyage. La princesse de Galles promit vingt mille francs en déduction de sa rançon. Quoique le prince sût que du Guesclin désirait être libre principalement pour aller chasser du trône celui qu'il y avait placé lui-même, il était si mécontent de l'ingrat, qu'il approuva publiquement la générosité de son épouse. En la remerciant, du Guesclin lui dit gaîment : « Madame, je pensais être le plus laid chevalier du monde, mais vois-je bien que je ne dois plus tant déplaire. »

Arrivé dans son château en Bretagne, il demande à son épouse cent mille francs qu'il lui avait laissés en dépôt. Il ne lui en restait plus rien. Elle avait tout dépensé en équipages et libéralités pour tous les gens de guerre dans le besoin qui s'étaient adressés à elle. L'époux loua cet emploi de ses deniers, fait selon son cœur, et lui-même renchérit sur cette générosité. Il lui vint de l'argent du duc d'Anjou, de plusieurs seigneurs et prélats ; mais, à mesure qu'il cheminait vers Bordeaux, il le distribuait aux écuyers et chevaliers qu'il rencontrait, de sorte qu'il n'avait plus rien quand il arriva. « Qu'apportez-vous ? lui dit le prince. — Pas un double, répondit-il. — Vous faites le magnifique, reprend Édouard, moitié sérieux, moitié plaisantant, vous donnez à tout le monde, et vous n'avez pas de quoi subvenir à vous-même ; il faut donc que vous teniez prison. » Du Guesclin se retirait assez confus, lorsqu'un gentilhomme arriva, chargé par le roi de France de payer la rançon, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avait généreusement payés de sa bourse.

Avec la même rapidité que don Pèdre avait été rétabli sur le trône, il en fut renversé. Une seule bataille, livrée près de Montiel, décida de son sort. Il la perdit et se sauva dans la citadelle. Henri l'entoura d'un mur afin qu'il ne pût lui échapper. Don Pèdre tente d'escalader la muraille ; mais il est pris et mené dans le camp ennemi. Les deux frères s'y rencontrent, se précipent l'un sur l'autre, se roulent dans la poussière ; Transtamare saisit sa dague ; il l'enfonce dans le cœur de son frère, qui expire, et il est proclamé roi de Castille. Tous les capitaines qui avaient concouru à son succès furent généreusement récompensés. Du Guesclin eut la dignité de connétable de Castille, cinq seigneuries considérables, et cent mille florins d'or. Le nouveau roi resta fidèlement attaché à Charles V, et lui rendit de grands services. Des trente mille hommes qui composaient les grandes compagnies dans la première expédition, il n'en resta après celle-ci que six mille, qui se fondirent dans les armées d'Angleterre et de France.

Celles-ci surtout ouvraient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentaient. Le roi les y attirait, et recrutait avec empressement, dans

Digitized by Google

le dessein où il était de profiter du mécontentement des seigneurs gascons pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglais. Ces seigneurs étaient toujours à la cour, sollicitant vivement le roi de réprimer les vexations du prince de Galles. Le monarque, quoiqu'il ne demandât pas mieux que d'entreprendre cette affaire, se faisait prier. A la fin il se laissa arracher la permission que sollicitaient les suppliants de présenter au parlement une requête contre le prince. Elle fut admise, et les griefs furent jugés d'une importance à être discutés devant la cour des pairs. Le roi envoya sommer le prince de comparaître. « J'irai, répondit-il, mais le bassinet en tête, et soixante mille homme de compagnie. » Tel pouvait être son projet; mais il était consumé d'une maladie de langueur depuis son retour de Castille. Le dépit qu'il éprouva de cette sommation, et qui alla jusqu'à lui faire retenir captifs pendant un an les envoyés du roi, augmenta son mal. Cependant il assembla ses troupes; mais ce ne fut pas avec son activité ordinaire. Il laissa commencer les hostilités par les seigneurs mécontents, et les repoussa à peine.

[1369] Charles V avait, non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans les autres pays soumis aux Anglais, des agents secrets qui fomentaient les mécontentements. Les habitants du Ponthieu montraient entre autres beaucoup d'ardeur à secouer le joug de l'Angleterre. On leur fit passer de ces compagnies isolées qui semblaient n'être attirées que par le butin, et n'obéir à aucun maître. En peu de temps elles conquirent tout le Ponthieu, et le soumirent au roi de France, sans qu'il parût presque s'en mêler.

Cette brusque expédition, et les plaintes que le prince de Galles fit parvenir à son père au sujet de la sommation, piquèrent vivement le monarque anglais. Il avait auprès de lui des ambassadeurs français, que Charles V y entretenait pour discuter les difficultés que présentaient de temps en temps quelques articles du traité de Brétigny. Édouard les fait paraître en sa présence, les traite durement, et leur commande d'écrire à leur roi de rentrer au plus tôt dans les bornes du traité qu'il a violé par la protection qu'il accorde aux révoltés de Gascogne et du Ponthieu; d'envoyer ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Brétigny, et qu'alors il pourrait faire de son côté les renonciations auxquelles il s'était obligé.

C'est ce qu'attendait le roi de France. Il assemble le parlement. On lit la semonce impérieuse d'Édouard aux ambassadeurs français. On repasse le traité de Brétigny, article par article; on examine de nouveau les griefs des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvait pas manquer d'arriver, que c'est Édouard et son fils qui se sont écartés de la justice dans tous les points, et la guerre est résolue. Le roi l'envoie déclarer par un simple valet de chambre, à cause de la détention qu'avaient éprouvée les hérauts porteurs de la sommation au prince de Galles. Les ambassadeurs heureusement repassaient en France au moment où le valet arrivait, et le trouvèrent sur la grève. Charles envoya aussi la déclaration de guerre et ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférents, et aux principales villes d'Angleterre.

Édouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fit craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclataient des mouvements séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Écosse par une trêve qui suspendait sa guerre habituelle avec ce royaume, et leva promptement deux corps d'armées; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre en France par Calais sous le commandement du duc de Lancastre, son second fils [1]. Charles leur opposa ses frères : au premier, les ducs d'Anjou et de Berri, auxquels il joignit du Guesclin, qu'il rappela de Castille, et dont les jeunes princes devaient suivre les avis; au second, son dernier frère, sous sa propre surveillance. Pour l'exercer plus aisément, il établit son séjour à Rouen. Ce jeune général était Philippe-le-Hardi, déjà apanagé du duché de Bourgogne. Le roi le rendit le plus riche et le plus puissant des princes non couronnés, en lui faisant épouser l'héritière de Flandre, cette princesse qu'Édouard avait ambitionnée pour le duc d'York, un de ses fils, jusqu'à obtenir d'avance une dispense ecclésiastique que la politique du roi Jean rendit inutile.

Cette première campagne se passa en marches, contre-marches, prises de châteaux, petits combats sanglants et ravages, ruine du pauvre peuple, sans aucune décision. Le roi la termina par une assemblée des états-généraux. Son but était d'en obtenir des subsides; on était si persuadé de ses bonnes intentions, de la justesse de ses vues et de son économie, qu'on lui accorda volontiers ce

[1] Le second fils d'Édouard était Lionel, duc de Clarence; mais il était mort. Anne, son arrière-petite-fille, porta ses droits dans la maison d'York, cadette de celle de Lancastre, et lui donna droit d'aînesse, qu'avait d'abord celle-ci. Après des flots de sang répandus dans la guerre des deux roses, ce ne fut ni la branche de Lancastre ni celle d'York qui recueillit l'héritage d'Édouard, mais la maison galloise de Tudor, en la personne de Henri VII, fils de Marguerite, héritière d'une branche légitimée de Lancastre, et époux d'Isabelle, héritière de celle d'York.

Digitized by Google

qu'il demanda, savoir : la gabelle du sel pour l'entretien de sa maison; quatre livres par feu dans les villes pour la guerre, et trente sous dans les campagnes; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité, et douze deniers pour livre sur tous les impôts.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les motifs allégués par les écrivains français et anglais pour rejeter le blâme de la guerre sur celui des princes qu'ils veulent en rendre responsable. Tous s'autorisent du traité de Brétigny, et accusent réciproquement les deux monarques de l'avoir violé par des actes contraires aux conditions, ou du moins de les avoir éludées, et de n'y avoir pas satisfait contre les paroles données. Il y a une solution toute simple pour terminer cette controverse : Édouard, au lieu d'en agir noblement avec Jean, son prisonnier, par exemple, de lui rendre la liberté sans condition, ce qui aurait été le procédé le plus généreux, ou du moins de lui imposer des conditions tolérables, abusa durement de son droit, le retint quatre ans captif, ne le relâcha qu'en se faisant donner de riches domaines et des provinces entières. Il marchanda ensuite bassement avec les otages pour tirer de l'un des terres, de l'autre de l'argent. Quand après cela, lui et le prince de Galles, son fils, qu'il avait déclaré souverain de la Guienne, se crurent bien assurés dans leurs nouvelles possessions, ils ne se mirent plus en peine de ménager ceux qui leur avaient procuré une si grande puissance, tels que les seigneurs gascons, qui avaient tant contribué au gain de la bataille de Poitiers. Il était naturel de penser que le régent, sachant par lui-même que les sacrifices consentis à Brétigny étaient le fruit de la violence, s'en rédimerait, s'il pouvait, quand il serait monté sur le trône. L'Anglais aurait dû le prévoir. Ainsi on peut dire que, si Charles V a été l'agresseur à main armée, Édouard a été le provocateur par sa constance à ne se jamais relâcher d'aucun de ses avantages, par son affectation à donner toujours aux clauses douteuses l'interprétation la plus convenable à ses intérêts, et par son opiniâtreté à ne pas accomplir celles qui lui déplaisaient, comme la renonciation à la couronne de France, qu'il avait promise et qu'il ne fit jamais.

Dans ces circonstances, Charles-le-Mauvais se conduisit, comme à l'ordinaire, en brouillon maladroit. Pendant les expéditions de Castille, il s'attira la disgrâce du roi de France et du prince de Galles, en gênant la marche de leurs troupes, qu'ils faisaient passer amicalement sur son territoire et les environs. Pour le punir, Charles V saisit sa seigneurie de Montpellier. Aussitôt le Navarrois se transporte en Angleterre, y signe avec Édouard un traité par lequel il s'engage à attaquer la France en même temps que l'Anglais. Il revient en Bretagne auprès de Montfort, et l'engage à entrer dans ce traité; mais ni l'un ni l'autre n'ose l'exécuter; au contraire, dans la crainte d'une punition encore plus sévère que n'avait été la saisie de Montpellier, le Navarrois demande grâce, et obtient, sinon l'oubli, du moins le pardon de ses mauvaises manœuvres.

Ce qui détermina le roi de Navarre à cette prompte soumission fut peut-être l'invasion subite de la Guienne. Charles V, pendant qu'il en prononçait la confiscation dans son lit de justice, avait des troupes prêtes qui se répandirent aussitot dans la province. L'attaque fut si brusque, que le prince de Galles se trouva obligé de se retirer de ville en ville à mesure que les Français avançaient : mais revenu de son premier étourdissement, il réunit tout ce qu'il put rassembler de soldats, et se mit à leur tête. Sa maladie de langueur, qui était tournée en hydropisie, ne lui permettait pas de monter à cheval. Il se faisait conduire dans un chariot. C'est dans cet état qu'il alla assiéger la ville de Limoges, coupable de s'être rendue trop volontairement aux troupes du roi. Il multiplia les assauts, les commanda lui-même, et y entra par la brèche. Il faut le dire, afin que l'on connaisse à quelles horribles actions, poussés par le dépit et la vengeance, les hommes les plus modérés sont capables de se laisser entraîner; le modeste vainqueur de Créci et de Poitiers, le sauveur d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons à Calais, si compatissant alors, fit massacrer tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe, et brûler la ville sous ses yeux. C'est le seul excès qu'on puisse reprocher au prince de Galles, le seul, mais qu'il est flétrissant!

[1370] Édouard ne laissa pas longtemps son fils chéri dans l'embarras. Il lui prépara une puissante diversion en faisant passer en France une armée redoutable par le nombre et le choix des troupes, sous le commandement de Robert Knolles, son meilleur général. Il descendit à Calais, traversa l'Artois, le Vermandois, passant devant Soissons, Reims et Troyes, qu'il n'osa attaquer; mais il brûlait les bourgs et les petites villes. Enfin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi, qui y était enfermé. Ce prince avait pris le même système de guerre que dans la campagne qui précéda le traité de Brétigny : bien munir les villes principales, retirer les gens de la campagne avec leurs meubles et leurs bestiaux dans des forteresses capables de résister à un coup de main; faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux; leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes

Digitized by Google

et les campements difficiles : par cette tactique il réduisit les Anglais à chercher des quartiers d'hiver sans avoir rien fait d'important.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où Knolles comptait retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux : mais du Guesclin ne lui en laissa pas le loisir. Il venait de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avait de braves s'empressa de prendre du service sous le chef des armées françaises. Il forme une troupe de guerriers ardents, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparait, et Knolles, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'était préparé.

Ces revers mortifièrent le roi d'Angleterre, qui n'y était pas accoutumé. La prospérité, l'amie de la jeunesse, l'abandonnait. Il perdit Philippe de Hainaut, son épouse, princesse estimable, dont la tendresse et les vertus avaient fait le bonheur de sa vie. Père affligé, il alla recevoir sur la plage le prince de Galles, son fils chéri, forcé par sa maladie de quitter l'Aquitaine, où sa bravoure et ses talents étaient si nécessaires. Le prince de Lancastre, son frère, fut envoyé à sa place.

[1371] Il avait besoin de secours. Édouard fit partir une flotte chargée de troupes et de munitions, sous les ordres de Jean Hastings, comte de Pembroke, son gendre. Elle devait aborder à La Rochelle. Les habitants, quoique sous la main d'une garnison anglaise, fermèrent leur port. Il leur était revenu qu'Édouard, peu sûr d'eux, devait les chasser et peupler leur ville d'Anglais. Ainsi en avait-il agi à Calais. La politique ancienne et constante de ces insulaires, de se ménager des points d'appui sur les rivages du continent, soit pour la domination des mers, soit pour le commerce, est à remarquer. Pembroke fut d'autant plus fâché du refus des Rochellois qu'il était surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, qu'Henri de Transtamare, roi de Castille, reconnaissant des services que la France lui avait rendus, envoyait à son secours. Les Castillans avaient sur leurs navires des machines inconnues aux Anglais. Elles lançaient des pierres, des masses de plomb et de gros traits, écrasaient et perçaient les frêles embarcations anglaises, qui n'étaient que des vaisseaux de transport. On ne dit pas qu'entre ces machines il y eût des canons : ils n'étaient pas encore appliqués à la marine. Pembroke, très-maltraité, prit la fuite, et les Castillans remportèrent une victoire complete.

Ce n'était pas seulement dans la conduite de la guerre que Charles-le-Sage se montrait supérieur à Édouard; il l'emportait encore dans les opérations du cabinet. L'Anglais reconnaissait cette supériorité : « Il n'y eut onc roi, disait-il, qui si peu s'armât et qui me donnât tant à faire. » On vient de voir que sa bonne intelligence soutenue avec le roi de Castille lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Édouard fit des efforts pour détacher le Castillan du Français; il cumula promesses et présents, sans pouvoir parvenir à diminuer l'affection qui unissait les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Écosse à rompre la trève avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin il ôta, pour ce moment, à Édouard la ressource des perfidies ordinaires du roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarque se flattât de fixer ce caractère inquiet, toujours balançant entre les partis opposés; mais il croyait qu'en paraissant ignorer ses intrigues secrètes il l'empêcherait de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi. Il consentit donc à ratifier le pardon que son beau-frère n'avait osé venir chercher en personne, et il l'admit à sa présence; mais il fallut, tant les reproches de sa conscience le tourmentaient, lui envoyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrois s'y rendit des terres qu'il possédait en Normandie. Il se prosterna. Charles le releva; mais on remarqua qu'il ne l'embrassait pas comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversation, qu'on n'entendit pas : mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des moments un peu animés, d'interrompre le monarque en se jetant à ses pieds, comme s'il lui eût demandé pardon. Le lendemain il rendit hommage de ses vassalités, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et dégagé. Cependant, dans ce temps même, il envoyait au roi d'Angleterre un agent secret chargé de lui faire des excuses de sa soumission au roi de France, et de renouveler ses traités avec l'Anglais.

De Paris, où s'était rendu l'hommage, il retourna en Normandie et alla en Bretagne. En se rendant près du duc, il fut très-bien reçu par Olivier de Clisson, seigneur breton, dont le château se trouvait sur son chemin, et qui l'accompagna à la cour. Pour récompense de sa bonne réception, Charles-le-Mauvais le brouilla avec le duc, auquel il inspira une jalousie furieuse contre Clisson, qu'il accusa de faire la cour à la duchesse, de sorte que celui-ci n'échappa que de quelques minutes au danger d'être assassiné par ordre du

duc ; mais le Navarrois eut du moins la satisfaction de rendre ces deux hommes ennemis irréconciliables : plaisir délicieux, et qui l'aurait été encore davantage, s'il avait pu prévoir les effets funestes de cette inimitié pour la France.

Dans ce temps, à quelques mois l'un de l'autre, naquirent deux princes destinés à une triste célébrité : Jean, fils de Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc d'Orléans, second fils du roi.

[1372] Après la dispersion des Anglais qui avaient pris leurs quartiers dans le Maine et l'Anjou, le connétable continua ses exploits dans le Poitou, et prit la capitale. Un de ses capitaines fit une capture non moins importante en la personne de Jean de Grailli, captal de Buch. On est étonné de voir ce seigneur gascon, que le roi de France avait honoré de ses bonnes grâces, auquel il avait donné gratuitement la liberté et la seigneurie de Nemours, dont il avait fait hommage, et qui par-là était devenu vassal de la couronne, on est étonné de le rencontrer sous les drapeaux anglais. Mais, dans un moment pacifique, il avait été revoir le prince de Galles, son premier général. Celui-ci lui fit des reproches de sa défection, le flatta, et le rattacha à lui. Le captal renvoya au roi les titres de sa seigneurie de Nemours, rétracta son hommage, et combattit avec assurance pour l'Anglais; mais il eut le malheur d'être fait prisonnier. En vain il offrit une forte rançon ; le roi d'Angleterre eut beau le redemander avec instance; inutilement aussi plusieurs Français prièrent pour lui : le roi ne voulut jamais lui rendre la liberté. On débita alors que son inflexibilité venait de la crainte qu'inspiraient au monarque la bravoure et l'habileté du prisonnier; mais il est à présumer que le sage monarque voulut, par un exemple frappant de sévérité, intimider les chefs de bande, qui ne se faisaient aucun scrupule de changer de parti. Le captal mourut d'ennui dans la tour du Temple, après cinq ans de captivité.

Une ruse assez bien imaginée rendit La Rochelle à la France. Cette ville avait pour maire un bourgeois, nommé Jean Condorier. Il vivait familièrement avec Philippe Mancel, commandant la citadelle pour les Anglais, *qui n'était pas trop malicieux*. Le maire invite le commandant à un festin. Pendant le repas il fait arriver un prétendu messager du roi d'Angleterre, chargé d'une lettre pour Mancel. On avait eu grand soin de bien contrefaire les sceaux et les autres signes extérieurs qui pouvaient donner à la missive un air d'authenticité. Le commandant ne savait pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à Condorier pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi au commandant de sortir le lendemain de la citadelle avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin Marcel baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de Condorier, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglais et la forteresse, d'autres se présentent en face. La garnison, ainsi environnée, est obligée de mettre les armes bas, et les Rochellois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle.

Un Anglais, nommé David Olegrane, gouverneur d'un château peu éloigné, appelé Benon, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochellois qui se trouvaient dans sa place. De leur côté les Rochellois font pendre les Anglais qu'ils rencontrent. Mais ce ne fut pas tout : Benon fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. Olivier de Clisson était un des chefs des assaillants : « Laissez-moi, dit-il aux autres, disposer de ces ribauds à ma volonté. » Il se met à la porte du fort, et à mesure que les soldats anglais en sortent, il leur fend la tête avec sa hache. Il en tua quinze de cette manière, et en acquit le surnom de *boucher*.

Il paraît que du Guesclin s'était fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entraient dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageaient, prenaient quelques villes, et croyaient l'avoir soumise quand ils l'avaient ruinée; au lieu que le connétable avançait méthodiquement, ne laissait rien derrière lui, et poussait en avant, comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistaient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglais, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siége de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. Du Guesclin fit fondre de *grands engins* à La Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes*, il foudroya les remparts, les ouvrit, et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étaient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fût arrivé à temps, il y aurait eu une bataille sanglante; car le connétable l'attendait sous les murs de sa future conquête avec une armée journellement grossie par la noblesse française qui accourait de toutes parts, dans l'espérance d'un combat. Les vents repous-

Digitized by Google

sèrent constamment la flotte anglaise des côtes de France, et Édouard, voyant que le terme fixé par la capitulation serait expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec cette ville. Il restait encore quelques troupes anglaises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrément et les força à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château du Poitou. Les Anglais la perdirent. « Nul n'échappa, » dit la chronique; tous furent tués ou faits » prisonniers. » La ville de Niort devint le prix de la victoire.

La défaite de la flotte anglaise par les Castillans, auprès de la Rochelle, fit de nouveau sentir à Édouard combien il lui serait avantageux d'attirer à son parti le roi de Castille, ou du moins de le déterminer à la neutralité. Il avait fait épouser au duc de Lancastre, son fils, Constance, fille aînée de don Pèdre-le-Cruel. Quand celui-ci fut mort, il fit prendre au duc de Lancastre le titre de roi de Castille. Il était alors en pleine prospérité, et dédaignait Transtamare. Après le revers près de La Rochelle, il le rechercha et lui fit offrir la renonciation du duc au titre de roi et à toutes ses prétentions sur la Castille, s'il voulait renoncer à l'alliance de la France. L'intermédiaire de cette négociation etait le roi de Navarre, qui fit exprès un voyage à Burgos. Transtamare rejeta avec indignation cette proposition. Il ne put s'empêcher de reprocher au négociateur, prince du sang de France, et beau-frère du roi, sa démarche plus qu'indécente. Charles-le-Mauvais essuya la remontrance sans remords, mais non sans quelque honte qu'il alla cacher en Navarre.

[1375] Si le roi d'Angleterre échoua du côté de la Castille, il fut plus heureux en Bretagne. Montfort lui devait en grande partie son duché : il montrait en conséquence pour l'Anglais une inclination qui contrariait les sentiments de la principale noblesse bretonne, gagnée depuis la paix de Guérande par les manières affectueuses de Charles-le-Sage. Le vicomte de Rohan et le sire de Laval, sans doute interprètes des sentiments d'un plus grand nombre, eurent la hardiesse de tenir à leur duc ce propos en face : « Chier sire, sitôt que nous pourrons apercevoir que vous ferez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinquerons et mettrons hors de Bretagne. » L'effet suivit de près la menace. Édouard exigea de son ancien protégé qu'il se déclarât et armât contre la France. Le penchant de Montfort l'engageait à cette démarche, mais l'hommage qui le liait à la France l'en détournait. Il hésita quelque temps. Enfin le devoir de la reconnaissance l'emporta sur celui de la vassalité : il se décida pour l'Angleterre. Un grand nombre de seigneurs se liguèrent contre lui; du Guesclin entra en Bretagne, prit de force les villes qui ne voulurent pas se rendre, accueillit au contraire en compatriotes, et combla de faveurs et de priviléges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent.

Charles V avait fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et, au contraire, de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. Montfort répondit qu'il éloignerait les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourrait; que, quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportait au traité de Brétigny, qui lui laissait le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'était plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvait ce qu'il voulait. Charles V, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il était permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause; et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent autant que la valeur. Du Guesclin les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitants, et, quand il les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : « Bourgeois ! il est certain que nous vous conquerrons tous, et souperons enhui (aujourd'hui) dans cette ville; mais s'il n'y a nul des vôtres qui jette pierre ni carrel, tant soit hardi, par quoi le plus petit de nous et de nos garçons soit blessé, à Dieu je voue que vous ferai à tous tollir la vie. » Les bourgeois effrayés se retirèrent; et la garnison anglaise, abandonnée à ses seules forces, ne put se maintenir, et fut passée au fil de l'épée.

Point de grâce dans cette guerre, accompagnée de toutes les horreurs d'une guerre civile. Le capitaine Knolles, chef, deux ans auparavant, de cette armée, vaincue dans le Maine, et réfugié lui-même en Bretagne, s'y trouvait pressé dans le château de Derval qui lui appartenait, et où il venait de se renfermer. Avant qu'il arrivât, un officier subalterne avait promis de se rendre à jour dit s'il n'était pas secouru, et avait donné des otages. Le jour arrivé, Knolles refuse de remettre la place, sous prétexte que ses gens n'ont pu traiter sans son aveu. On répond que, s'il ne se rend sur-le-champ, on fera mourir les otages. Knolles menace d'user de représailles sur les chevaliers qu'il tenait prisonniers. « Laissez-moi le soin de cette affaire, dit au duc d'Anjou, qui commandait l'armée française, Clisson, l'ennemi irréconciliable des Anglais et du duc de Bretagne. — Messire Olivier, répond le duc, faites

ce que bon vous semble. » Sans autre pourparler le boucher de Benon fait mener les otages sur le fossé de la place, et les fait décapiter. Aussitôt il sort d'une fenêtre du château un échafaud sur lequel étaient liés trois chevaliers, dont on fait sauter les têtes dans les fossés. Clisson, dans l'assaut qui suivit, fut dangereusement blessé, et la place ne fut pas prise.

Le roi d'Angleterre avait auprès du duc de Bretagne un agent, nommé Milleborne. Pour décharger son maître des sommes qu'il avait promises au duc, afin de le faire déclarer contre la France, et sans s'embarrasser de ce qui pourrait arriver à Montfort de son conseil, Milleborne l'engage à mettre un impôt extraordinaire. Les seigneurs bretons appellent de cette vexation au roi, et présentent requête au parlement. Le peuple refuse de payer; le duc s'obstine, et condamne au dernier supplice quelques opiniâtres. La révolte alors devient dangereuse; Montfort s'embarque pour l'Angleterre, pressé par le double motif de se soustraire à la fureur des révoltés, et de hâter, par sa présence, les secours qu'on lui avait promis, et qui ne venaient pas.

A la vérité, le roi d'Angleterre préparait une armée. Il la fit descendre à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le duc de Bretagne comptait la commander en commun; mais il éprouva ce que doit prévoir un prince qui se met dans le besoin de demander. Le duc de Lancastre le refusa durement. Son armée traversa une partie de la France, comme la précédente, dans l'intention non de se porter en Bretagne, comme Montfort l'avait espéré, mais d'aller conquérir la Guienne, dont il ne restait plus aux Anglais que la capitale. Charles V ordonna à du Guesclin qu'on les laissât passer sans prétendre retarder leur marche par une bataille; qu'il prît soin seulement qu'ils fussent continuellement harcelés, qu'ils manquassent de vivres, et que l'armée fût insensiblement diminuée par de petits combats. Les pluies et les froids rigoureux de l'arrière-saison firent le reste; de sorte que cette armée, de trente mille hommes en débarquant, n'en comptait plus que six mille en arrivant à Bordeaux. C'est le même déchet que celui des grandes compagnies après les victoires en Castille, et c'est à peu près le calcul applicable aux expéditions lointaines.

Le duc de Lancastre, en déposant le reste de ses troupes en Guienne, convint d'une suspension d'armes avec le duc d'Anjou : Charles V refusa de la ratifier, parce qu'il découvrit que l'Anglais ne voulait suspendre les efforts de sa nation contre la France que pour les tourner contre la Castille, dont il ambitionnait toujours la couronne comme gendre de don Pèdre. Pour cette raison, le roi de France ne voulut pas d'une trêve qui exposerait son fidèle allié. Il consentit seulement que des ambassadeurs qu'il nomma se transportassent à Bruges, pour traiter de la paix.

[1374] Le duc de Lancastre, de retour à Londres, y fut assez mal reçu, tant à cause du mauvais succès de son expédition que pour sa conduite hautaine et insultante à l'égard du duc de Bretagne. Édouard s'empressa de réparer les torts de son fils à l'égard de son allié, qui était devenu son gendre. « Beau-fils, lui dit-il, je sais bien que, pour l'amour de moi, avez mis en balance et hors de votre seigneurie grand et bel héritage; mais soyez bien assuré que je vous le recouvrerai. Je ne ferai paix à Français que vous ne soyez dedans, et raurez votre héritage. » Pour arrhes de sa promesse il lui donna deux mille hommes d'armes et trois mille archers. Avec cette troupe, quelques Anglais encore errants en Bretagne et dans les pays adjacents, et les Bretons qui lui étaient restés attachés, Montfort, guerrier exercé et capitaine habile, prit rapidement des villes importantes, et eut la satisfaction de voir fuir devant lui plusieurs des seigneurs qui, selon leur expression l'avaient *relinqué*. De ce nombre était Olivier de Clisson. On sait la haine que Montfort lui portait. Il le força, après l'avoir battu, de se renfermer dans Quimperlé, et l'investit de manière qu'il ne pouvait ni se sauver, ni se défendre d'être bientôt emporté par les troupes qui le bloquaient. Vainement demandait-il à capituler. Le duc voulut l'avoir à discrétion, et il n'y a point de doute que celui qui avait eu dessein de le faire assassiner ne lui préparât une mort cruelle. L'assiégé était dans cette perplexité, lorsque Montfort vit arriver dans son camp deux seigneurs envoyés par le roi de France, qui lui signifièrent une trêve conclue à Bruges. Comme la Bretagne y était comprise, ce fut une obligation au duc de lever le siége, et Clisson fut sauvé.

[1375] Les négociateurs de Bruges, malgré leur bonne volonté, n'avaient pu convenir que d'une suspension d'armes pour neuf mois; mais ils se donnèrent parole de se rassembler avant ce terme. En effet, ils revinrent dans l'intervalle de six mois très-disposés à conclure la paix; mais les intérêts étaient trop compliqués, et les prétentions trop directement opposées. Il ne restait aux Anglais de leurs conquêtes sous les rois Philippe de Valois et Jean que la ville de Calais. Sans vouloir la rendre, ils demandaient la restitution de la Guienne et de sa dépendance, patrimoine d'Édouard, comme descendant de la célèbre Éléonore. Charles exigeait Calais, ou du moins que les fortifications en fussent démolies; plus une somme de quatorze cent mille livres donnée pour la rançon de son

père, et donnée indûment, puisque ce prince était mort en prison. Il abandonnait pour cela la Guienne, mais à condition que l'Anglais ne la posséderait que comme fief, et en ferait hommage. Édouard et son fils, qui y avaient possédé tous les droits de souveraineté, sans aucune dépendance, refusaient de se soumettre à cette condition. On laissa donc les choses dans l'état où elles étaient, chacun avec ses possessions et ses prétentions, et on se contenta d'une trève de deux ans.

[1375-76] Cette trève, acceptée par Charles V, étonna, dans l'état prospère où étaient ses affaires; mais elle fut le fruit d'une profonde sagesse. La France avait besoin de repos, et le roi de loisir, pour remettre l'ordre dans l'administration, dont presque toutes les parties avaient besoin de réforme. Il y en eut peu qu'il ne soumît à son examen et à des lois meilleures. Il fixa la majorité des rois à quatorze ans. On croit que cette précaution lui fut suggérée par le dépérissement de sa santé, effet du poison du Navarrois, qui lui faisait prévoir la minorité prochaine de son fils. Le père, attentif, créa pour ce prince un conseil de régence. Il le sépara de la tutelle, qu'il confia à Jeanne de Bourbon, son épouse, princesse d'un grand mérite. Apanage des fils, dot des filles, charges et dignités de la maison royale, fonctions, appointements, tout fut réglé avec noblesse et économie. Il se fit rendre compte des querelles sans cesse renaissantes entre les juridictions ecclésiastiques et laïques. A cette occasion il proclama, pour les suppôts inférieurs des tribunaux, huissiers, procureurs et autres, des réglements répressifs de la chicane et de l'accroissement des frais de procédures. Quant aux justices elles-mêmes, il posa pour chacune les bornes que les circonstances permettaient. Il ne fit pas non plus tout ce qu'il aurait désiré pour la discipline des gens de guerre; mais du moins il rendit les levées plus faciles, moins onéreuses au peuple, et assura la solde et l'existence d'une armée permanente. Chose étonnante! malgré la guerre il diminua les impôts. A la vérité, il opéra en partie cette décharge par une mesure peu généreuse et blâmable peut-être, celle de faire payer aux malheureux juifs le droit d'être ses sujets, et de prolonger en France un séjour qui n'y avait jamais été permis que d'une manière précaire et limitée. Charles, au reste, en peut être justifié au besoin par les mœurs et par les préjugés du temps; genre de tribut qu'il est rare de ne pas payer à son siècle, et qu'il est injuste de reprocher à un prince, lorsqu'il n'est pas toujours donné, même aux meilleurs esprits, de s'en pouvoir affranchir entièrement.

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilége d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendaient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditieux du dedans, objet de terreur pour le crime, et malheureusement quelquefois l'instrument de l'injustice et de la vengeance. Outre cette masse énorme, détruite de nos jours, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit sur le bord de la Seine un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'hôtel Saint-Paul. Sa destination est marquée par cet autre nom, *hôtel solennel des grands ébattements*. Ses jardins étaient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe, et il eut, de plus, grand soin d'améliorer ses domaines, qui étaient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avaient été fort négligés sous les règnes précédents; Charles V ne dédaigna pas d'entrer dans la connaissance des obligations des fermiers, des accroissements que ces possessions pouvaient recevoir de la culture. Enfin il ne négligea pas le commerce. Il y avait à Paris, dès avant l'invasion des Francs, dit-on, une société de commerçants par eau, appelés les *marchands de l'eau*, parce qu'ils faisaient leur principal commerce par la Seine; le roi continua de les protéger. Leur police intérieure avait été maintenue lontemps par un prévôt et par des échevins qui, par suite de l'agrégation de divers autres corps de commerçants à celui des marchands de l'eau, devinrent peu à peu les officiers municipaux de la capitale. Charles encouragea toutes les différentes espèces d'artisans et de négociants par le renouvellement et l'augmentation de leurs priviléges. Les Castillans, les Portugais, les Italiens surtout, en possession alors du commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports par les exemptions et la liberté que le roi leur accorda.

Telles furent les occupations du roi pendant cette trève, et pendant d'autres moments de repos. Un répit de deux ans lui faisait aussi prévoir des événemnts dont il pouvait tirer avantage. La maladie du prince de Galles augmentait. Elle le conduisit au tombeau, en 1376, âgé de quarante-six ans. Le roi de France, qui avait toujours estimé sa bravoure et sa loyauté, lui fit faire un service solennel à Paris. Il semble que l'énergie du père s'ensevelit avec son fils. Édouard outre la caducité de l'âge, en montra les faiblesses. Il devint paressseux dans les affaires, s'abandonna honteusement à une jeune maîtresse dépensière plus que galante, et qui profita insolemment de l'ascendant que l'amour du vieillard lui donnait sur cette âme flétrie. On lui remarquait, non du goût, mais de la passion pour les plaisirs pour les fêtes, pour tout ce qui était éclatant et

qu'il pensait pouvoir cacher son déclin à ses propres yeux. Le peuple anglais, dont il avait été l'idole, non-seulement cessa de l'adorer, mais ne put même quelquefois se défendre d'un sentiment de pitié, si ce ne fut pas de l'indignation et du mépris. Avec sa gloire tombèrent son autorité et son crédit, dont il éprouva la décadence surtout quand il demanda de l'argent : au lieu que l'estime qui environnait Charles V rendit toujours les Français prompts à l'aider dans le besoin; éloge du peuple et du monarque.

Il aurait passé ces deux années tranquille, rafraîchi, pour ainsi dire, par les douces influences de la paix, si son perfide beau-frère ne l'eût encore troublée. Jeanne de France, épouse de Charles-le-Mauvais, était morte subitement. On soupçonna qu'il l'avait empoisonnée. Le même soupçon se répandit à l'occasion de la mort de Guy d'Auvergne, dit le cardinal de Boulogne, qui était le conseil de ce prince. Il s'en disculpa auprès du pape Grégoire XI; mais, en pareille circonstance, c'est déjà une tache infamante que le besoin de justification. A ces forfaits commis dans sa famille le Navarrois joignit des tentatives pour donner à son beau-frère des inquiétudes, tant dans sa cour que de la part de l'ennemi. Il s'était élevé une discussion d'intérêt entre la branche cadette de Valois et l'aînée, dont le roi était chef. Aussitôt le Navarrois s'intrigue, se jette dans la contestation, brouille les droits, aigrit les esprits. Sans quelques sacrifices que le monarque fit à propos, il aurait mis la discorde dans la famille royale. Il s'efforça aussi de rompre la trêve, envoya pour cela un agent en Angleterre, et conclut un traité d'alliance offensive et défensive. On ne put à la vérité rien prouver contre ce prince, parce que le vaisseau qui rapportait l'agent et les papiers périt dans la traversée.

Pendant la trêve, la paix se négociait toujours. Les pouvoirs donnés par Charles V à ses plénipotentiaires portaient, dit-on, l'abandon de quatorze cents villes fermées, et de trois mille forteresses dans la seule Aquitaine, si les Anglais voulaient terminer. Ce nombre n'est pas croyable, quand même, dans l'état qui fut présenté, on aurait mis comme villes des bourgs qui portent encore ce nom, et comme forteresses les villages, qui étaient alors tous entourés de murs. Ce sacrifice, qui nous paraît énorme, le fut si peu aux yeux des ambassadeurs anglais, venus de nouveau à Bruges, qu'ils dirent ne pouvoir conclure sans avoir auparavant consulté. Ils repartirent; mais, en arrivant à Londres, ils trouvèrent Édouard mort, et au même moment la trêve expirait.

[1377] Charles épiait ces deux circonstances. Aussitôt des ports de Normandie partent des vaisseaux chargés de troupes. Elles abordent en Angleterre, ravagent les campagnes, pillent et brûlent les villes. Le roi avait eu soin, pendant la trêve, de faire bâtir des vaisseaux à rames et à voiles, nommés *galères*, propres à la guerre. Ses prédécesseurs ne se servaient ordinairement que d'embarcations marchandes. Ils les ramassaient au moment de la guerre, et les faisaient quelquefois accompagner par des navires plus forts de bois et plus hauts de bord, qu'ils louaient des Génois, réputés alors les meilleurs marins. Dans cette expédition ce furent les Castillans qui aidèrent les Français; Transtamare envoya une flotte. Ses troupes, jointes aux nôtres, firent trembler l'Angleterre; Londres même s'effraya. Charles attaqua en même temps en Guienne, en Bretagne, dans l'Artois, et partout il eut des succès. On remarque qu'au siége d'Ardres il y eut quarante *bombardes* employées. Ce nombre marque un accroissement rapide dans cette arme.

[1378] Pendant que des généraux de Charles prenaient des villes et soumettaient des provinces, il recevait à Paris l'empereur Charles IV, son oncle, et Venceslas, son cousin, élu roi des Romains. Le père venait accomplir un pelerinage à Saint-Maur-des-Fossés. « Mais combien qu'il eût » sa dévotion, il venait aussi, dit-il, pour voir » le roi, la reine et leurs enfants, et leur présen» ter son fils. » Les honneurs qu'on lui fit nous apprennent quel était le cérémonial du temps, semblable au nôtre, aux nuances près qu'apporte l'accroissement du luxe. Entrée solennelle, harangues, festins, grandes parures, belles livrées. L'université le complimenta, et l'invita à une thèse de théologie; c'était ce qu'a été depuis, pour d'autres souverains, une séance académique. On eut cependant soin qu'il ne fît pas son entrée à Paris sur un cheval blanc; distinction qui n'appartenait qu'au roi, et dont on craignit que l'empereur ne se prévalût. On eut soin aussi de compasser sa marche depuis les frontières jusqu'à Paris, afin qu'il n'y arrivât qu'après les fêtes de Noël, de peur qu'il ne lui prît envie d'assister à l'office de la nuit, revêtu des habits impériaux, et de chanter la dernière leçon des matines : ce qui était un droit des empereurs d'Occident dans l'empire; droit dont l'exercice pourrait faire croire qu'il regardait la France comme en faisant partie. Le roi l'invita à une séance de son conseil. Il se plut à lui expliquer lui-même les motifs de sa rupture avec l'Angleterre comme jaloux d'obtenir son suffrage.

A la joie qu'eut le roi de voir un oncle qu'il aimait succéda une douleur profonde, causée par la mort de Jeanne de Bourbon, son épouse. Une imprudence, commise peu de jours après avoir

Digitized by Google

mis une princesse au monde, la conduisit au tombeau. Elle y emporta les regrets de son époux et de toute la France.

Dans ce temps se tramait une conspiration dont l'auteur, quand il est question de trahison et de perfidie, est connu sans qu'on le nomme. Les succès du roi causaient au roi de Navarre une jalousie qui tenait de la rage. « Je n'aime pas le roi de France, disait-il à ses confidents : quelque belles paroles qu'il m'ait dites, j'ai toujours entendu, par toutes les manières que j'ai pu, lui faire grief et dommage; et si je pouvais, je mettrais volontiers peine à sa destruction. » Ces dispositions préparent à n'être pas étonné des crimes dont les pièces du procès qui fut fait alors, et dont les monuments qui existent encore donnent la certitude.

Le poison, comme on l'a déjà vu, était son arme favorite. Il avait attiré à sa cour un médecin juif, nommé Angel. Il le choisit pour exécuteur de son affreux projet : « Votre profession, lui disait-il, vous facilitera le moyen de vous introduire auprès du roi de France, dont les savants sont sûrs d'être bien accueillis. Il vous verra d'autant plus volontiers que vous parlez bien latin, et êtes *moult argumentatif.* » Angel n'accepta pas la commission, et, sentant le danger auquel exposait une pareille confidence, il s'échappa de la cour du Navarrois; mais il ne porta pas loin le funeste secret du prince. Quelque temps après, Charles-le-Mauvais dit à un de se confidents « que le physicien de Chypre avait été noyé dans la mer. »

La tentative auprès du médecin n'ayant pas réussi, le Navarrois eut recours à un de ses valets de chambre, qui avait un parent officier dans les cuisines du roi. Il lui dit de se rendre à Paris, de s'introduire par l'entremise de son parent dans la cuisine, et de jeter sur les plats à sa portée un poison qu'il fit préparer par une juive sous ses yeux. Il y avait à la cour un agent du Navarrois nommé Duruc, dont on se défiait : le roi le fit arrêter et fit saisir ses papiers. On y trouva les preuves de cet odieux projet, et Duruc en convint. Un autre homme, secrétaire du roi de Navarre, nommé Pierre Dutertre, fut surpris dans une des villes que ce prince possédait en Normandie. Ses papiers n'indiquaient rien sur le poison, mais on y trouva le motif et le plan de la conspiration. Après la mort du roi, qui serait très-subite, on devait profiter du trouble que cet événement imprévu occasionnerait pour se saisir du dauphin et s'emparer du gouvernement. Le roi de Navarre comptait sur quelques mécontents et sur les Anglais, avec lesquels il avait un traité. Il s'engageait, en échange des troupes qu'ils lui feraient passer, à leur livrer ses villes de Normandie; et l'alliance devait être confirmée par le mariage d'une de ses filles avec le jeune roi Richard.

Le comte de Beaumont, un des fils du roi de Navarre, avait été envoyé à la cour de France, sous prétexte de solliciter quelques affaires; mais réellement afin d'écarter les soupçons, pendant que son père machinait ces noirceurs. Le jeune prince ignorait ces infâmes manœuvres; il n'était point du tout dans la confidence. Il faisait un petit voyage en Normandie lorsqu'on arrêta les agents de son père, et il était de si bonne foi, qu'il vint demander au roi leur élargissement. Il avait avec lui plusieurs gouverneurs des principales places, qui l'escortaient par honneur. Le roi lui découvrit toute la trame. Il en fut si consterné, qu'il se prêta de lui-même à tout ce que le roi exigea.

Pour suspendre les effets de la conspiration, Charles s'abstint des ménagements qu'il avait eus autrefois, et n'hésita pas à rendre publics le crime et la honte de son beau-frère. Il fit comparaître Duruc et Dutertre devant le parlement, où se rendirent les princes, pairs, prélats et seigneurs les plus distingués du royaume. On lut leurs dépositions, qu'ils confirmèrent par leur aveu. Ils furent condamnés à mort, traînés sur-le-champ aux halles, et exécutés. On ne voit pas qu'il ait été rien prononcé personnellement contre le roi de Navarre, peut-être en considération de ses enfants. Les gouverneurs des villes de Normandie reçurent ordre, en présence du comte de Beaumont, de remettre leurs places aux troupes que le roi enverrait.

Le comte accompagna lui-même l'armée destinée à cette expédition, qui ne fut ni longue ni périlleuse. Dans une de ces villes on rencontra Jean de Mortain, fils puîné du roi de Navarre, et la princesse sa sœur. Le roi les traita avec toute la bienveillance possible, *comme son cher neveu et sa chère nièce.* Dans une forteresse se trouvèrent les trésors du coupable, dont la perte fut sans doute plus sensible pour lui que celle de ses enfants. Le duc d'Anjou s'empara de Montpellier et de toutes les terres que le Navarrois possédait en Languedoc. Sur le seul bruit de la conspiration, et sans en être prié, Transtamare se jeta sur la Navarre, afin de faire une diversion en faveur de Charles V, son ami, s'il en avait besoin. Ainsi dépouillé, Charles-le-Mauvais se sauva en Angleterre. Ses alliés, le voyant inutile, n'en tinrent pas grand compte. Ils lui promirent cependant des secours; mais par nantissement ils se firent livrer la ville de Cherbourg, où ils mirent garnison. Le duc de Bretagne, dans le même temps, leur ayant livré Brest, pour payer les secours qu'il en sollicitait, ils se trouvèrent ainsi maîtres de

quatre des principaux ports de France : Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg.

Une autre affaire importante attira l'attention du roi. Clément V, redevable de la tiare à la France, avait fixé son séjour à Avignon. La cour papale et le sacré collége y demeuraient depuis plus de cinquante ans, lorsque des raisons politiques et religieuses firent prendre à Urbain V la résolution de reporter le saint-siége à Rome. Il apprit que les Romains, ennuyés de l'absence des papes successeurs de Clément, paraissaient disposés, si Urbain ne venait pas, à en élire un autre. D'ailleurs ce pontife, savant et pieux, se faisait un scrupule de ne pas résider dans son diocèse. Ainsi, malgré les sollicitations de Charles V, il se rendit à Rome; mais il y eut des désagréments de la part d'un peuple indocile, accoutumé à l'anarchie, et il revint au bout de trois ans à Avignon. La mort le surprit dans le louable dessein de travailler lui-même à la paix entre la France et l'Angleterre. Son successeur, Grégoire XI, élu à Avignon, s'imposa, pour ainsi dire, l'obligation de retourner à Rome, en publiant une bulle qui recommandait la résidence aux évêques sous des peines sévères. Comment aurait-il pu, lui le premier des évêques, se dispenser de donner l'exemple aux autres? De plus, le même motif qui avait déterminé son prédécesseur, savoir, la crainte que les Romains n'élussent un autre pape, le pressait lui-même. La menace lui en fut signifiée par une députation solennelle du peuple de Rome. Il partit donc, et emmena avec lui le sacré collége, à six cardinaux près, qu'il laissa à Avignon.

A sa mort, les cardinaux se trouvèrent à Rome au nombre de seize, dont onze Français, non compris les six restés à Avignon. Quand ils entrèrent au conclave, la populace les environna en criant : « Nous le voulons Romain; avisez-vous, seigneurs, disaient-ils, et baillez-nous un pape romain, autrement nous vous ferons les têtes aussi rouges que vos chapeaux. » Cette menace les embarrassa. Après avoir hésité quelques jours, harcelés par le peuple, ils prirent un parti mitoyen, qui fut d'élire Bartholoméo Prinago, archevêque de Bari, Italien, qui n'était pas cardinal. Ils ont dit depuis qu'ils lui avaient fait faire serment de se démettre quand ils seraient en sûreté, et qu'ils s'étaient réservé le droit de revenir contre cette élection comme contrainte, et d'en faire une nouvelle; mais il ne parut rien alors de cette convention, les Romains se montrèrent contents d'avoir du moins un pape italien. Il prit le nom d'Urbain VI. Il était impérieux, emporté, dur, vindicatif, et sa sévérité approchait souvent de la cruauté.

Ces qualités repoussantes ne tardèrent pas à se montrer. Les cardinaux, effrayés par les mauvais traitements faits à quelques-uns d'entre eux, désertèrent sa cour l'un après l'autre, et se retirèrent à Anagi, petite ville de la campagne de Rome. Là ils protestèrent pour la première fois contre l'élection, comme arrachée par la violence. Urbain leva des troupes; ils en levèrent aussi : mais, se voyant près d'être enfermés dans cette petite ville, ils se réfugièrent à Fondi, près de Naples, où la reine Jeanne leur donna un asile. Ils y procédèrent à une nouvelle élection, et choisirent le cardinal Robert, fils du comte de Genève, dont ils espéraient protection et secours. Le nouvel élu prit le nom de Clément VII.

Les électeurs envoyèrent dans toutes les cours une proclamation dans laquelle ils ne parlaient que de la violence qui leur avait été faite par le peuple, violence qu'ils prétendaient suffisante pour rendre l'élection d'Urbain illégitime, et par conséquent nulle; mais ils ne parlaient ni du serment supposé fait par Prigano de se démettre quand il en serait requis, ni de leur intention secrète de ne faire qu'une élection feinte. Si la chose était vraie, apparemment ils eurent honte d'avouer une dissimulation interdite à toute sorte de traités, à plus forte raison dans un engagement qui touchait à la religion, et qui pouvait intéresser la paix de l'église. De son côté, Urbain envoya dans toutes les cours des députés chargés de faire reconnaître la validité de son élection. Pour remplacer les cardinaux qui l'avaient abandonné, il en créa vingt-six. Alors les deux papes commencèrent à se lancer des excommunications, à se charger d'anathèmes, et leurs partisans prirent les noms d'*urbanistes* et de *clémentins*.

Charles V vit avec inquiétude les annonces d'un schisme, et en prévit les conséquences. Dans un royaume comme la France, où la religion et ses ministres avaient un grand empire, où se trouvaient des ordres religieux très-nombreux, déjà divisés sur des systèmes théologiques, et discordants de sentiments sur d'autres articles, des universités, des corps savants ardents à la dispute, il aurait été dangereux de laisser à chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière. Il fit donc examiner, dans une assemblée composée de six archevêques, trente évêques plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençait à agiter le monde chrétien, auquel des deux papes on devait obéissance? quoique l'affaire occupât plusieurs séances, on ne put se décider. Le roi envoya en Italie faire de nouvelles informations. Le résultat en fut lu dans une seconde assemblée, à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Le monarque les exhorta à ne suivre que la voix de leur conscience dans l'avis qu'ils allaien

Digitized by Google

donner. Il en fit faire serment et le jura lui-même. La pluralité fut pour Clément. Quand ce jugement fut signifié à l'université, comme à la société dont l'exemple devait entraîner les autres, elle demanda à délibérer encore. Enfin, elle se décida pour Clément, non pas à l'unanimité. Plusieurs membres opinèrent à ne reconnaître ni l'un ni l'autre pontife, et à attendre que leur droit eût été discuté et établi dans un concile général. Cependant les corps enseignants, prédicateurs et tribunaux, se soumirent, pour la police extérieure, à l'ordre qui fut donné de ne reconnaître pour pape que Clément VII. Mais l'Angleterre et d'autres états en plus grand nombre se déclarèrent pour Urbain. Il paraît que le motif déterminant du roi de France fut la violence, assez bien prouvée, qui avait été faite au conclave.

Pendant cette dissension, la guerre se faisait entre les deux nations avec des succès assez variés. Leurs champs de bataille étaient les deux extrémités de la France, la navarre et la Bretagne. On se rappelle que, pour faire diversion à la conspiration de Charles-le-Mauvais, Transtamare s'était jeté sur la Navarre et y avait fait des progrès rapides. Les Anglais de la Guienne y entrèrent à leur tour, et, malgré les troupes que Charles V y envoya, ils chassèrent le Castillan de sa conquête et le poursuivirent jusque dans son royaume. Il y a apparence qu'ils entreprirent cette expédition moins pour obliger le Navarrois que pour favoriser le projet que le duc de Lancastre conservait de regagner la couronne de Castille, enlevée à Pierre-le-Cruel, dont il avait épousé la fille, et dont il convoitait toujours l'héritage. C'est dans ce dessein qu'il avait obtenu du conseil de régence de Richard, son neveu, de porter les forces d'Angleterre de ce côté. Ce fut un excursion brillante, à la vérité, mais qui n'eut pas de suite. Quant à la Bretagne, dont les principales villes étaient occupées par des garnisons françaises, elle fut d'abord attaquée. Une flotte parut sur ses côtes, et débarqua des troupes anglaises. Fier de ce secours, le duc osa envoyer défier le roi de France, son seigneur suzerain. Cette audace détermina le roi à porter à Montfort un coup qui serait devenu mortel si Charles V avait trouvé dans les seigneurs bretons la correspondance qu'il espérait.

Il vint tenir un lit de justice au parlement, y énumera ses griefs contre le duc, demanda qu'il fût procédé contre lui. On le somma de comparaître. Il ne répondit pas à la citation; alors le monarque lui-même, du haut de son trône, prononça « la confiscation de la personne et des biens » de Jean de Montfort, chevalier, naguère duc » de Bretagne. » Il manda à Paris quatre des principaux seigneurs bretons qu'il savait les plus attachés à la France : savoir : le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson, et les seigneurs de Rohan et de Laval; leur fit connaître la sentence, s'efforça de leur en prouver la justice, et leur dit que ne doutant pas de leur affection, il espérait qu'ils ne feraient nulle difficulté de recevoir ses troupes dans leurs places, pour les défendre contre les Anglais.

[1379] Cette proposition décela l'intention secrète du roi; ils ne doutèrent pas qu'il n'eût le projet de réunir la Bretagne à la couronne, et d'en faire une province de France. Si, en dépouillant Montfort de son duché, le roi en eût investi un autre, par exemple, un des fils de Jeanne-la-Boiteuse, duchesse de Penthièvre, peut-être aurait-il réussi à se débarrasser de Montfort pour toujours; mais le dessein d'anéantir la souveraineté dont les seigneurs bretons se regardaient comme participants, glaça leur zèle pour la France. Ils répondirent froidement au roi qu'ils feraient toujours ce qu'ils pourraient pour son service; que quant à leurs forteresses, il n'en fût pas inquiet, qu'ils sauraient les défendre eux-mêmes contre les Anglais; et ils repartirent promptement.

Les pairs mêmes furent mécontents de la procédure; le duc d'Anjou, frère du roi, lui en fit des plaintes. Ils remontrèrent que, selon l'ancien code féodal; le seigneur, fût-il monarque, plaidant contre son vassal, ne pouvait assister à la délibération avec les pairs du vassal, qui seuls avaient droit de juger; que, si l'innovation dont ils venaient d'être témoins se confirmait, ils couraient risque au moindre mécontentement de perdre leurs pairies et leurs autres priviléges, par l'influence que la présence du roi et son opinion manifestée pouvaient avoir sur les jugements. La duchesse de Penthièvre, de son côté, revendiqua pour ses enfants le bénéfice de la confiscation, d'après la clause du traité de Guérande, que, survenant l'extinction de la famille de Montfort, la sienne de droit saisissait le duché. Or, disait elle, si le crime de félonie, sur lequel la confiscation est fondée, rend Montfort et sa postérité inhabiles à posséder le duché, c'est comme si la sentence les anéantissoit. En ce cas, la Bretagne doit revenir aux miens, et non à la couronne. Le duc d'Anjou, son gendre, appuyait sa prétention, dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfants.

Les seigneurs bretons, retournés chez eux, racontèrent à leurs parents et à leurs amis ce qui s'était passé à Paris. Ils s'assemblèrent secrètement, pesèrent les avantages et les inconvénients de ce qu'on leur demandait. Le résultat de leurs délibérations fut qu'il valait mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi, « parce qu'un roi commande

Digitized by Google

» toujours, et qu'un duc prie souvent. » De ce principe naquit une confédération de la noblesse, et une résolution de rappeler Montfort : la députation partit pour Londres ; le duc fut très-étonné et très-joyeux. Cependant, sur la proposition qu'ils lui firent de retourner avec eux, n'osant pas se fier sans examen à cette bonne fortune, il leur dit de repartir, et leur promit de les rejoindre sitôt que le secours que la régence d'Angleterre lui promettait serait prêt.

Comme si le roi eût travaillé pour son ennemi, il hasarda de mettre un impôt sur la Bretagne. L'idée de vouloir se rendre leur maître avait révolté les grands ; l'impôt souleva le peuple. Une nouvelle députation partit ; le duc ne fit point difficulté de revenir avec elle, d'autant plus que les Anglais lui donnèrent des troupes et des munitions. Quand son retour fut annoncé, il se fit un concours prodigieux vers la place de Saint-Malo, où il devait débarquer. Lorsqu'on aperçut ses vaisseaux, ce peuple, qui l'avait chassé, devenu ivre de joie, tendait vers lui des mains suppliantes, avec des acclamations de repentir et de tendresse. Ils avançaient jusque dans la mer pour le voir plus tôt. Ils se prosternaient : « ceux mêmes qui s'étaient jetés dans l'eau, dit l'historien de Bretagne. Ils versaient des torrents de larmes, le suppliant de leur pardonner, reconnaissant qu'ils avaient été séduits, et maudissant l'auteur de leur révolte. »

En peu de temps Montfort se vit une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressaient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les Français se renfermèrent dans les plus importantes de celles qu'ils tenaient. Charles V ne fit pas de son côté de grands efforts. On aurait dit que cette guerre pesait sur sa conscience. Montfort, après avoir soustrait en grande partie la Bretagne au joug du roi de France, la dégagea aussi de la guerre. Il la porta en Normandie. Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint au-devant de lui. Quand les armées furent en présence, les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes dont les conditions paraîtront singulières. La trève était pour un mois. Pendant ce temps, l'affaire du duc de Bretagne, c'est-à-dire la confiscation de sa personne et de son duché, devait être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre, et de quatre seigneurs bretons des deux partis. La duchesse de Penthièvre même intervint dans cette espèce de compromis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideraient, et fit garantir sa promesse par Charles, prince de Navarre, qui se trouvait dans son armée, par le duc de Bourbon et par le connétable.

Du Guesclin, appelé par le roi lui-même dans cette affaire, ne pouvait, comme Breton, y être indifférent. A la proposition faite par le roi aux seigneurs de remettre leurs places, il n'avait dit mot, et s'était retiré en Bretagne comme les autres ; mais il ne prit aucune part, du moins apparente, aux démarches faites pour le retour de Montfort. Il était à Saint-Malo lorsque le duc débarqua. Il vit du haut des remparts la belle manœuvre d'un capitaine anglais, nommé Kalverli, qui, avec un seul vaisseau, tint en échec toute la flotte castillane envoyée pour fermer le retour au duc, et sauva toutes ses munitions et son trésor. Le connétable, témoin de cette belle action, ne put s'empêcher d'y applaudir, et le fit dans des termes capables de déplaire au roi, s'ils lui revinrent.

[1380] Le silence seul que du Guesclin garda dans l'audience des quatre Bretons était une improbation, une censure indirecte, auxquelles le monarque fut sensible. Il survint entre eux une froideur qui pesait sans doute à tous deux. Elle alla jusqu'à déterminer le général, pour quelques mots de reproches glissés dans la lettre du roi, à lui renvoyer l'épée de connétable. Il avait, à ce qu'on croit, dessein de se retirer en Castille, où Transtamare l'aurait certainement bien reçu. Mais le cœur du monarque parla en faveur de son ancien ami, du plus fidèle et du plus utile de ses sujets. Il lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon. Ils lui dirent qu'ils venaient de la part du roi ; qu'à la vérité il s'était laissé persuader que le connétable l'abandonnait, et embrassait le parti de Monfort, mais qu'il était détrompé. « Véez ci l'épée d'honneur de votre service, ajoutèrent-ils ; reprenez-la, le roi le veut, et vous en venez avec nous. » Il fit quelques difficultés ; mais enfin il se laissa entraîner. En arrivant, le roi lui donna la commission d'aller retirer les parties méridionales de la France des mains des Anglais, qui les ravageaient. Du Guesclin fut sensible à l'attention du roi, qui, par ce commandement, le dispensait de porter les armes contre les Bretons, ses compatriotes. Il fit au monarque un adieu tendre, lui dit qu'il le trouverait toujours prêt à marcher contre les Anglais, et appuya sur ce mot : « Je ne sais, ajouta-t-il, si je retournerai du lieu où je vais ; je suis vieilli, et non pas las. Je vous supplie très-humblement que vous fassiez la paix avec le duc de Bretagne, et aussi que vous le laissiez en paix, se soumettant à son devoir ; car les gens de guerre du pays vous ont très-bien secouru à toutes vos conquêtes, et pourront encore faire, s'il vous plaît de vous en servir. »

Le pressentiment du connétable sur sa prochaine fin ne se vérifia que trop tôt. Après plusieurs exploits il tomba malade devant une place du Gévau-

Digitized by Google

dan, nommée Randon. La garnison avait promis de se rendre à jour dit si elle n'était pas secourue. Le jour arriva; mais le vainqueur n'était plus. Il mourut sous la tente, environné des compagnons de ses victoires. Outre les avis qu'il leur donna à chacun en particulier, il les exhorta tous en général d'épargner dans la guerre les laboureurs, les femmes, les enfants, les vieillards, et tous ceux que leur faiblesse expose sans défense. Dans son testament, il recommanda au roi sa femme et son frère Olivier, brave guerrier, dont le nom figurerait avec éclat dans les Annales, s'il n'était pas obscurci par celui de Bertrand. Sans doute sa sœur la religieuse, l'héroïne de Hennebond, n'existait plus. Il remit l'épée de connétable à Clisson, son compagnon d'armes, pour la rendre au roi. « Il saura bien, dit-il, en le regardant fixément, la donner au plus digne. » Au jour marqué, les Anglais de Randon vinrent apporter les clefs de leur forteresse, et les posèrent sur son cercueil, mêlant leurs larmes à celles des Français.

Il avait marqué sa sépulture dans l'église des Dominicains de Dinan. Le convoi se mit en marche. Partout sur la route le peuple accourait pour rendre les devoirs de la reconaissance au guerrier, l'ange tutélaire de la France. Le roi fit détourner la pompe funèbre, et apporter le corps à Saint-Denis. Il fut placé au pied du tombeau que le monarque se préparait, avec cette simple épitaphe : *Ci-gît le connétable du Guesclin.* Après les honneurs funèbres, ayant déposé leur maître dans la tombe, ses officiers et domestiques vinrent prendre congé du roi. Il les accueillit avec bonté, assura aux derniers leurs gages. Quand ils sortirent de sa présence, il détourna la tête pour cacher ses larmes, et on l'entendit soupirer. Il avait promis au connétable, lorsqu'il lui fit ses adieux, de faire la paix avec le duc de Bretagne, s'il survenait une honnête occasion; mais elle ne se présenta pas, et la guerre continua.

Les Anglais firent un effort, et débarquèrent à Calais une armée formidable. Manquant de vaisseaux, ils furent obligés de transporter leurs troupes par parties. Cette disette les empêcha de les diriger vers la Bretagne, où ils auraient trouvé la flotte de Castille, qu'ils n'étaient pas en état de combattre. Au fond, on ignore quels étaient le but et la destination de ce grand armement. Le duc de Buckingham, oncle du jeune Richard, le commandait. Il s'enfonça dans la France comme le duc de Lancastre, son frère. Il parcourut la Picardie, entra en Champagne, et, arrivé devant Troyes, il envoya sommer le duc d'Anjou, qui y avait rassemblé un corps d'armée, de lui marquer un jour pour la bataille. Si le roi avait jugé à propos, dans l'irruption du duc de Lancastre, d'enchaîner la valeur de du Guesclin, dont il connaissait la prudence, à plus forte raison dans celle-ci crut-il devoir mettre un frein à l'ardeur des généraux qui commandaient les corps d'observation dont il avait environné ses ennemis. « Laissez les Anglais faire leur chemin, leur écrivait-il sans cesse; ils se gâteront d'eux-mêmes. »

Quand le duc de Buckingham eut fait assez de dégât en Champagne pour tâcher d'attirer les Français à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinois, traversa les plaines de Beauce, le Vendômois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le duc d'Anjou, dont l'armée, renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendômois, demandait à grands cris la bataille. Les Anglais se trouvaient engagés dans des défilés et des marais dont il leur était difficile de se tirer sans combattre. On s'y préparait de part et d'autre, lorsqu'un courrier venu de la cour annonça la maladie du roi. On savait qu'elle ne pouvait être longue, parce qu'il était connu que le médecin qui lui fit un cautère, après qu'il eut pris le poison du roi de Navarre, l'avait averti que, quand l'effet de la plaie cesserait, il n'aurait pas quinze jours à vivre; Or la chose était arrrivée. Cette nouvelle mit un grand désordre dans le camp. Princes, chevaliers, gentilshommes, chacun ne songea plus qu'à ses affaires particulières : l'armée se débanda en grande partie, les Anglais se dégagèrent et se retirèrent furtivement en Bretagne.

Certain de sa mort, Charles V en aurait presque pu marquer le moment. Il la vit avancer avec le calme d'un chrétien résigné, et fit ses dispositions avec l'attention d'un sage. Il paraît qu'il aurait désiré ne pas confier la régence, la destinée de ses enfants et de la France à son frère le duc d'Anjou. Le ton qu'il avait pris dans l'affaire de Bretagne, ses remontrances hautaines, surtout les singulières conditions de la suspension d'armes, comme s'il eût prétendu faire la loi à son frère, ses vues ambitieuses qu'il connaissait, lui inspiraient des soupçons et des craintes; mais le duc d'Anjou était l'aîné. Il aurait sans doute été imprudent de lui fournir un sujet de plainte, d'où auraient pu naître des troubles. Charles lui laissa donc la régence. Il se contenta de donner à ses deux autres frères, au duc de Bourbon, son beau-frère, et à d'autres seigneurs qu'il admit à sa confidence, des avis propres à faire échouer les projets dangereux du duc, s'il en avait. Comme c'était d'Allemagne que les Anglais tiraient une grande partie de leurs forces de terre, quand ils avaient la guerre sur le continent, le roi recommanda qu'on donnât à son fils pour épouse, quand il se

Digitized by Google

rait en âge, une Allemande, afin de contre-balancer du moins les alliances que l'Angleterre entretenait dans ce pays, et qu'elle cherchait à augmenter par le même moyen d'un mariage pour son jeune roi Richard. Vanité de la prévoyance humaine! c'est cette précaution qui a placé sur le trône une princesse dont les Anglais se sont servis pour acquérir en France la puissance la plus vaste qu'ils y aient jamais eue. Le duc d'Anjou eut ordre de rester dans son duché, pour surveiller de plus près les Anglais réfugiés en Bretagne; mais, instruit des conférences du moribond avec ses frères, et craignant qu'il n'y fût pris des résolutions contraires à ses intérêts, il partit précipitamment quand il sut l'extrémité du monarque, et arriva au moment où il rendait le dernier soupir.

Charles V disait « qu'il ne trouvait les rois heureux qu'en ce qu'ils avaient le pouvoir de faire le bien. » Ce sentiment pourrait suffire à son éloge comme monarque. Il était bon, affable, tendre ami, comme il paraît par ses regrets à la mort de du Guesclin. Il n'y a pas d'exemple qu'aucun seigneur de sa cour se soit jamais plaint de procédé désobligeant; mais il était sévère pour la bienséance et les mœurs. Il chassa de sa présence un homme de qualité qui s'était permis devant lui des paroles un peu trop libres. Surtout il croyait que les enfants des princes méritaient à cet égard plus d'attention que les autres. « On doit premier, disait-il, nourrir en vertu, si qu'ils surmontent en mœurs ceux qu'ils doivent surmonter en honneur. » Par une suite de ce principe, que plus on est en spectacle, plus on doit donner l'exemple des vertus, il désirait que les ecclésiastiques se distinguassent par leur bonne conduite, dont il faisait même dépendre la prospérité de la France. « Les clercs ou la sapience, disait-il, l'on ne peut trop honorer; et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il déchéera. » Quelques personnes entendent, par sapience, la science, que l'on confondait alors avec la sagesse, et qui ne devrait jamais en être séparée.

Charles V aimait à s'instruire, comme on peut induire de la remarque du roi de Navarre, que son beau-frère était *moult argumentatif*. Il avait eu un bon précepteur nommé Oresme, qu'il fit évêque, et dont il tira, ainsi que de plusieurs personnages habiles, des traductions de bons auteurs païens et chrétiens, comme des ouvrages de Cicéron et de saint Augustin. La bibliothèque de Jean, son père, n'était que de vingt volumes : il la porta à neuf cents; augmentation étonnante pour le temps, où il n'y avait que des manuscrits qui se vendaient, pour ainsi dire, au poids de l'or. Cette bibliothèque a été l'origine de l'immense collection dont la France s'enorgueillit. Ces dépenses, celles d'une guerre continuelle, la diminution des impôts, ne l'empêchèrent pas de laisser en mourant, dans son trésor, dix-sept millions, somme prodigieuse pour le temps, et qui l'a fait surnommer le *Riche* : on est toujours riche quand on est économe. Cette dénomination est moins connue que celle de *Sage*, qu'il a bien méritée. Cependant, il faut le dire, il paraît qu'il s'écarta de sa prudence ordinaire dans l'affaire de Bretagne; qu'il écouta trop le désir d'humilier un prince qui lui résistait, et sans doute aussi les conseils de l'ambition. Il mourut à quarante-deux ans, et laissa deux fils et une fille.

CHARLES VI,

AGÉ DE DOUZE ANS.

Les trois frères de Charles V, Louis d'Anjou, tige des ducs de ce nom; Jean, duc de Berri; et Philippe-le-Hardi, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité au sujet du gouvernement remplit la cour de dissensions et de cabales. Le duc d'Anjou voulait la régence et l'autorité sans partage. Ses deux frères prétendaient limiter son pouvoir par un conseil dont ils seraient les principaux membres, avec le duc de Bourbon, Louis II, dit le Bon, petit-fils du premier duc de Bourbon, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisait des levées, et les environs de Paris se remplissaient de troupes.

Tout menaçait d'une guerre civile, lorsque Jean Desmarets, avocat du roi, que ses talents avaient élevé à cette fonction sous un roi connaisseur en mérite, proposa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur serait *âgé*, ou émancipé, lors de son sacre, qui devait avoir lieu très-prochainement; qu'alors il prendrait l'administration du royaume, qui serait gouverné en son nom par ses oncles, et que la régence du duc d'Anjou finirait à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre, quinze jours après la mort de Charles V.

On croit que le duc d'Anjou ne consentit à cet accord, qui fixait un terme si peu éloigné à la fin de sa régence, que parce qu'on lui promit de ne le pas troubler dans la possession d'une grande quantité de bijoux, de meubles précieux et de l'argenterie du feu roi, dont il s'était emparé.

Digitized by Google

Cet espace de temps accordé à sa régence lui suffisait, d'autre part, pour une autre spoliation plus importante qu'il méditait.

Charles-le-Sage avait amassé, pour servir dans un besoin pressant, un trésor qu'on fait monter, comme nous avons dit, à dix-sept millions. On savait qu'il était renfermé dans le château de Melun. Mais on ignorait où il était caché. Pendant que la cour s'acheminait à Reims, le duc d'Anjou se rend à Melun, menant avec lui Philippe de Savoisi, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. Savoisi hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instruments de la torture. Savoisi, effrayé, indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor était scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenait prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uniquement de lui, et part pour Reims. Cet acte fut le dernier de sa régence.

Elle cessa par le couronnement du roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence. Le duc d'Anjou y éprouva un désagrément. Comme aîné des oncles du roi, et de plus comme régent du royaume, il prétendait la première place à côté du roi; le duc de Bourgogne, quoique cadet, la prétendait aussi en qualité de premier pair de France. Pour abréger la discussion, le cadet s'élance entre le monarque et son frère, et s'empare de la droite. Les assistants furent étonnés que le duc d'Anjou, qu'on savait n'être pas patient, souffrît cette espèce d'insulte; et l'on conjectura que, comme c'était la crainte d'être forcé à restituer le premier vol qui l'avait engagé à laisser abréger sa régence, ce fut aussi la crainte des reproches pour le second qui lui fit dévorer cet affront.

Au retour de Reims, on s'occupa d'un plan fixe de gouvernement pour remplacer le provisoire, qui cessait. Après des discussions assez vives, il fut arrêté que les quatre princes décideraient entre eux, et à la pluralité des voix, des affaires majeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables; qu'ils nommeraient douze personnes pour composer le conseil du roi; que les officiers de tout grade, surtout ceux des finances, seraient choisis par les princes, et de l'avis du conseil; que pour les engagements du domaine ou aliénations, il faudrait le consentement unanime du conseil; que la garde de la personne du roi, de Louis, son frère, dit monseigneur de Valois, depuis duc de Touraine, et enfin d'Orléans, serait confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, qui nommeraient les personnes employées auprès d'eux, avec l'agrément des deux autres oncles; et qu'enfin inventaire serait fait, en secret, par les quatre princes, des finances et joyaux du roi, qui ne pourrait en disposer qu'à sa majorité. Cette clause, *en secret*, paraît être encore une condescendance pour le duc d'Anjou, dont un inventaire public aurait trop manifesté les pillages.

Mais ces précautions n'empêchaient pas que ses larcins ne fussent connus, et que l'opinion publique ne le proclamât coupable du vide qui se trouvait dans le trésor, et par conséquent de la création ou augmentation des impôts, suite de ses déprédations. Aussi fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les plaintes des peuples, qui, dès avant le sacre, dégénérèrent en séditions en quelques provinces, et qui furent apaisées par des promesses; et après le couronnement, ce fut encore lui qui, comme chef du conseil, ou comme principal déprédateur, fut le premier exposé aux excès que l'esprit de faction inspira aux Parisiens pendant tout le règne de Charles VI. Les historiens en tracent ainsi la marche.

Les troubles commencèrent par les clameurs d'une vendeuse d'herbes dont le collecteur des impositions exigeait une taxe pour sa place. Elle refusa. On voulait la forcer. Ses cris ameutèrent ses voisins, et bientôt tout le marché. Le percepteur fut trop heureux de pouvoir échapper par la fuite à la première fureur de la populace. Cet événement donna lieu à des conversations dans les rues et les carrefours entre les artisans et les ouvriers, divisés par groupes, et ensuite à des assemblées où l'on se permettait des raisonnements et des murmures contre le gouvernement. Jean Culdoé, prévôt des marchands, inquiet des accroissements que prenait le mécontentement, convoque les notables dans le *parlouer aux bourgeois*, lieu où ils avaient coutume de se réunir pour leurs affaires; mais le peuple, qui n'y était pas appelé, s'y rend en foule. Un bas artisan, qu'on dit savetier, prend la parole. Dans un discours d'un style trivial, mais plein de chaleur, il déplore sa misère et celle de ses compagnons d'infortune, réduits aux dernières extrémités par l'accumulation des impôts. Il peint le luxe insultant des riches, le faste et les déprédations des seigneurs et des princes, qu'il nomme sans ménagement. Il apostrophe même les notables bourgeois devant lesquels il parlait, leur reproche leur insouciance et leur lâcheté, et cite l'exemple des Gantois, qui dans ce moment avaient les armes à la main contre leur duc pour se rédimer des impôts.

Cette espèce de provocation répand un enthousiasme général. Les plus résolus entourent le prévôt et le forcent de les mener au palais. Ils de-

mandent à grands cris le duc d'Anjou. Le prince paraît accompagné du chancelier, et monte, pour se faire voir, sur la table de marbre qui était au milieu de la cour. Dans son discours, Culdoé, à la peinture de la misère du peuple, à l'assurance de l'impuissance où il était de payer les impôts, mêle, le plus respectueusement qu'il peut, la déclaration de la ferme résolution où étaient ceux qui l'accompagnaient de tout risquer pour en obtenir la suppression. Non moins adroitement le duc d'Anjou se montre pénétré de pitié pour le pauvre peuple, l'engage à se retirer « jusqu'à demain, leur dit-il, que vous pourrez peut-être obtenir ce que vous désirez. » L'irrésolution qu'indiquait le mot *peut-être* se tourna pendant la nuit, temps de réflexions, en certitude consolante. Le lendemain parut un édit du roi, qui, « touché de la misère de son peuple, de son obéis- » sance et de sa fidélité, » abolissait tous les subsides imposés en France depuis Philippe-le-Bel. C'était une addition à la dernière volonté de Charles V, qui, en mourant, n'avait supprimé que ses propres taxes.

Il se trouvait beaucoup de juifs entre les receveurs des impositions. Depuis que Charles V leur avait accordé, pour de l'argent, un séjour limité, ils s'étaient jetés dans ces emplois. Au même prix, le duc d'Anjou, pendant sa régence, prolongea cette permission, qui expirait. Les mutins déployèrent sur eux leurs fureurs. Ils déchirèrent et brûlèrent leurs registres, en blessèrent et tuèrent plusieurs, et poursuivirent jusque dans les cachots du Châtelet des malheureux qui s'y étaient réfugiés comme dans un asile. Par une pitié mal entendue, ils arrachaient aux mères leurs enfants pour les porter au baptême. Il fallut des punitions exemplaires pour réprimer les transports de cette rage fanatique.

Le peuple se montrant toujours intraitable sur l'article des impôts, les princes espérèrent le rendre plus docile en s'appuyant des états-généraux. Ils les convoquèrent à Paris. Il y vint peu de députés des provinces; encore étaient-ils mal disposés à satisfaire la cour. Tous se montrèrent convaincus que le trésor du feu roi, s'il n'avait pas été dérobé avec ses autres épargnes, aurait suffi pour les besoins présents. N'entendant point parler de restitutions pour ces pillages, ils se persuadèrent que l'argent qu'ils donneraient se dissiperait aussi en dépenses de faste et en profusions aux seigneurs et aux favoris des princes; ainsi, loin de rien accorder, ils restreignirent les impositions, comme le peuple le demandait, aux seuls subsides qui existaient avant Philippe-le-Bel, et exigèrent de plus que les *franchises*, *libertés*, *immunités*, et autres concessions faites depuis ce règne, fussent confirmées. Or, ces priviléges étaient, entre autres, la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisaient les villes et les provinces lors du mariage des rois et de leurs enfants, ou lorsqu'ils les armaient chevaliers, l'abolition du droit de gîte, très-onéreux au peuple. Si on anéantissait l'impôt, qui était la représentation équivalente de ces servitudes, il convenait donc de rétablir les charges : c'est ce que les députés ne voulurent point entendre. Il arriva donc que ces états statuèrent tout le contraire de ce que le conseil s'en était promis. Convoqués sans intention de réforme, avec le but unique d'avoir de l'argent, ils ouvrirent, pour ainsi dire, la lice aux factions qui se combattirent pendant toute la durée de ce règne malheureux.

[1381] Charles V était descendu dans le tombeau avec le regret d'avoir, par sa conduite trop impérieuse avec Montfort, attiré les Anglais en France. Sa mort préserva ces insulaires d'une défaite totale dans des marais entre la Sarthe et la Mayenne, où ils s'étaient engagés, et leur laissa la facilité de se retirer en Bretagne. Ces fâcheux hôtes ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils déplurent aux seigneurs bretons, qui en témoignèrent vivement leur mécontentement au duc. Le duc lui-même leur soupçonna aussi plutôt des motifs d'invasion que de secours lorsqu'il les vit diriger leurs forces contre les villes maritimes, qu'il serait sans doute difficile de leur arracher quand ils s'en seraient rendus maîtres. Dépendance pour dépendance, Montfort crut plus prudent de se soumettre à la France. Il fit secrètement des avances pour la paix. Elles furent accueillies, et le traité promptement conclu à l'insu des Anglais. Le duc de Bretagne s'y engageait à payer deux cent mille francs pour les frais de la guerre, et à assister le roi envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Buckingham, quand il l'apprit, en fit au duc de vifs reproches. Celui-ci s'excusa sur la nécessité; il s'engagea, par un écrit, à ne se jamais déclarer pour la France contre l'Angleterre, le fit signer par les principaux seigneurs bretons, et présenta à l'Anglais une protestation secrète que le cauteleux Breton avait faite par-devant notaire, contre tout ce qu'il serait dans le cas d'accorder de contraire à ses engagements avec l'Angleterre, comme arraché par « la crainte de la mort et de la perte de ses états. » Buckingham se retira plus indigné de l'accord fait avec le monarque français que flatté de la réserve secrète du Breton en sa faveur. Montfort vint à la cour de France jurer soumission et fidélité avec la même bonne foi qu'il aurait porté de pareils serments en Angleterre.

[1381-82] Louis, duc d'Anjou, avait beaucoup

Digitized by Google

contribué à cette paix, parce qu'elle lui facilitait les préparatifs pour l'expédition de Naples, qu'il méditait. La reine Jeanne occupait alors le trône. En 1343, et à l'âge de dix-sept ans, elle avait succédé immédiatement à son aïeul, Robert-le-Bon, petit-fils du fameux Charles d'Anjou, frère de saint Louis, usurpateur de ce royaume sur le jeune Conradin. Robert-le-Bon n'était que le second fils de Charles-le-Boiteux; Charles Martel, roi de Hongrie, son aîné, avait à ce titre des droits plus constants au royaume de Naples : mais un jugement du pape Clément V, Bertrand de Got, l'avait adjugé à Robert, qui en jouit paisiblement. Au reste, afin de concilier tous les droits, André, le second des petits-fils de Charles-Martel, avait été marié dès l'enfance avec Jeanne, petite-fille de Robert. Mais cette union politique n'avait pas trouvé des cœurs assortis. Il y avait à peine deux ans qu'ils régnaient ensemble, qu'André, sortant des appartements de sa femme, est étranglé et demeure suspendu deux jours aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse. L'insouciance de la reine à rechercher les auteurs de ce crime la fit soupçonner de l'avoir commandé. Le pape Clément VI, Pierre Roger, qui avait été garde des sceaux de France, fut obligé, comme suzerain, d'ordonner des poursuites en son nom. Elles aboutirent à faire périr cinq ou six individus dont on ne connait pas les aveux. Pendant ces inutiles poursuites, Jeanne prenait de nouveaux liens, et épousait Louis de Tarente, cousin germain de son père.

Cependant Louis-le-Grand, roi de Hongrie, et frère d'André, s'était disposé à le venger. Il entre en Italie à la tête d'une armée qui dissipe tous les obstacles que lui oppose Louis de Tarente. Jeanne, obligée de fuir, se retire à Avignon, qui faisait partie de son comté de Provence, et où les papes résidaient alors. Elle y comparut devant le consistoire à l'effet de se justifier du meurtre de son mari. Mais à peine était-elle installée en Provence, que la peste force le roi de Hongrie d'évacuer l'Italie, où il ne laissa que des garnisons pour assurer sa conquête. Jeanne est rappelée par ses sujets; et ce fut alors que, pour reparaitre avec des forces capables de dissiper celles de son ennemi, elle vendit au pape, en 1348, son comtat d'Avignon, pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or (sept cent vingt mille francs d'aujourd'hui)[1]. Ses succès furent variés; mais, en 1352, le pape Innocent VI, s'étant porté pour médiateur entre elle et son adversaire, lui assura, à elle et à son mari, la libre et tranquille possession de son royaume. Dix ans après, ayant perdu Louis de Tarente, elle épousa successivement Jacques d'Aragon et Othon de Brunswich; mais, n'ayant point conservé d'enfants de ces divers princes, elle appela à sa succession Charles de Duras ou Durazzo, arrière-petit-fils de Charles-le-Boiteux, en lui faisant épouser Marguerite de Duras, sa cousine germaine, héritière présomptive du royaume.

Alors avait lieu le schisme d'Occident. Urbain VI, mécontent de Jeanne, qui avait favorisé l'élection de Clément, son compétiteur, déclare la reine déchue du trône, et appelle de Hongrie ce même Charles de Duras pour faire exécuter sa sentence. Ce prince, las d'attendre la jouissance des états dont il avait la perspective, profite d'une occasion qui en avance l'époque, et entre en Italie pour dépouiller sa bienfaitrice. Blessée de son ingratitude, Jeanne change ses dispositions, et, cherchant à opposer à Charles un ennemi puissant, elle adopte Louis d'Anjou, tige de la seconde maison de ce nom, et, par son testament du 15 juin 1380, elle le déclare son héritier universel. Telle est la première source et le premier fondement des droits de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples, droits constants, si les dernières volontés de Jeanne pouvaient légitimement infirmer l'ordre de la succession et les droits de la naissance. Fort de ceux-ci, Charles de Duras, l'année suivante, entre dans la capitale, malgré la résistance d'Othon de Brunswick, qu'il bat et fait prisonnier. Il assiége ensuite la reine dans le château neuf, s'empare de sa personne, et la confine dans une dure prison, où, sur le bruit des mouvements du duc d'Anjou, il la fait étrangler, le 22 mai 1382, à l'époque même où Louis mettait le pied en Italie pour la secourir.

Cette entreprise, qui ne pouvait s'exécuter qu'aux dépens de la France, ne plaisait pas à Charles-le-Sage, et c'est en partie par cette raison qu'il avait hésité à laisser la régence à ce frère aîné des deux autres, et que, forcé par des raisons de bienséance de la lui déférer, il avait du moins tâché d'en restreindre l'autorité, afin qu'il ne fût pas libre au régent d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent pour son intérêt particulier. Cet obstacle posé à son ambition avait été renversé au moment même de la mort du roi. On a vu que le duc d'Anjou s'empara des trésors de son frère; l'or de la France, acquis par ses rapines et ses vexations, coula à grands flots dans ses coffres, et il en sortit en petits ruisseaux dont l'irrigation lui produisit des soldats.

Cette conquête occupait sans cesse l'esprit du duc d'Anjou; elle était le mobile et le but de toutes ses actions, et devint le lien d'une union

[1] On estime que le florin d'or de ce temps équivaut à 12 et 13 francs d'aujourd'hui.

Digitized by Google

étroite avec Clément VII, pape d'Avignon. Le pontife, très-intéressé à compter entre les princes de son obédience le chef du conseil de France, lui promettait, quand il serait en Italie, plusieurs provinces de l'église, qu'il possèderait sous le titre de *royaume adriatique*. De plus, le pontife distribuait généreusement des indulgences et des pardons à ceux qui prendraient son parti, et excommuniait au contraire et chargeait d'anathèmes tous les adhérents de Charles de Duras, comme fauteurs d'un schismatique qui suivait l'obédience d'Urbain. Clément accordait même à son protégé la permission de lever des décimes à son profit.

En reconnaissance de ses bienfaits, le duc d'Anjou soutenait en France le parti de Clément contre les plaintes qu'excitaient assez généralement les abus de la cour d'Avignon. Le sacré collége était composé de trente-trois cardinaux. Pour soutenir leur état et le sien avec quelque splendeur, le pape exigeait en France la moitié du revenu des bénéfices occupés, vendait les vacants aux plus offrants : canonicats, prieurés, chapelles, offices claustraux, cures même, rien n'était excepté de ce monopole, connu sous le nom de *grâces expectatives*, et par suite desquelles le pape prévenait la nomination des collateurs ordinaires, et envoyait les expectants en possession en vertu de bulles tarifées selon la valeur du bénéfice. L'université, voyant chaque jour ses membres privés par cette manœuvre des récompenses que leurs travaux les mettaient en droit d'espérer, s'en plaignit hautement. Il y eut entre les mécontents des assemblées secrètes, dans lesquelles on délibéra sur les moyens de se soustraire à ces vexations. On n'en trouva pas de meilleur que celui de renoncer à l'obédience du pape d'Avignon, et même de celui de Rome, et de provoquer l'assemblée d'un concile général, pour donner à l'église un chef qui purgeât la cour pontificale de tous ces abus. Le duc d'Anjou fut instruit de ce projet. Il fit arrêter quelques docteurs des plus échauffés, et le recteur même n'évita la prison que par la fuite.

On peut croire que ce fut pour effacer l'impression de ce coup d'autorité et regagner les bonnes grâces du corps académique que le duc d'Anjou sacrifia à la vengeance de l'université Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet homme, intelligent et zélé, s'occupait avec succès de procurer à la capitale sûreté, propreté et salubrité. Il fit creuser des égoûts, bâtir des ponts, élever des quais, achever la Bastille, et commencer le petit Châtelet. Il contraignait à ces travaux, auxquels il attachait un salaire, les fainéants, les mendiants, tous ceux que la misère rend dangereux, et dont les grandes villes abondent. Aubriot exerçait aussi une police sévère. La tranquillité de la ville était souvent troublée par les étudiants de l'université, presque tous alors hors de l'adolescence; jeunesse turbulente, accourue aux écoles de Paris non-seulement des provinces de France, mais encore des pays étrangers. Ils avaient journellement querelle avec les bourgeois pour le logement, le prix de ce qu'ils achetaient, et d'autres sujets de dispute. Le prévôt ne les épargnait pas. Les classes étaient situées dans un lieu nommé le Clos-Brunau, et dans la rue du Fouare. Aubriot avait pratiqué dans le Châtelet des prisons assez noires qu'il appelait son Clos Brunau, sa rue du Fouare, où il envoyait les écoliers surpris en délit. Cette prompte justice ne plaisait pas à l'université, qui se croyait un droit exclusif d'inspection et de correction sur ses affiliés. D'ailleurs la raillerie piquait les graves docteurs : on ne plaisante pas impunément un corps d'érudits. Il se forma dans l'université une conjuration contre Aubriot. On fouilla sa vie privée. Il s'embarrassait peu des recherches, croyant qu'il serait soutenu par la cour; mais la malignité trouva assez de faits pour le faire citer au tribunal de l'officialité, instruire son procès, et le mettre en prison.

Sur la déposition des témoins, *tels quels*, dit la chronique, il fut convaincu d'être mauvais catholique, débauché, entretenant des femmes de mauvaise vie, surtout des juives, d'être enfin juif lui-même et hérétique, deux crimes qui s'excluaient l'un l'autre. Il aurait été condamné au feu sans les pressantes sollicitations de la cour; mais elle l'abandonna à la rigueur d'une sentence dont l'exécution porte le caractère d'un triomphe accordé à l'université. Le prévôt fut traîné sur une charrette dans le parvis de Notre-Dame. Il avait été dressé un échafaud devant l'église; Aubriot y parut dans une posture humiliée, sans chaperon et sans ceinture, se mit à genoux, demanda pardon, et promit de subir la pénitence qu'on lui imposerait. Le recteur était présent avec les régents, les écoliers et une foule de peuple. Le prévôt fut coiffé d'une mitre de déshonneur, prêché par l'évêque en habits pontificaux, et condamné à finir sa vie dans la fosse des prisons de l'évêché, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture. Cette fosse fait évidemment allusion à celle qu'Aubriot destinait dérisoirement aux écoliers dans le petit Châtelet.

On serait surpris que les Anglais n'eussent pas profité de ces troubles du nouveau règne pour brouiller la France, si on ne savait qu'ils étaient dans le même embarras. Là et ici deux rois adolescents, et des oncles maîtres du gouvernement.

Digitized by Google

Louis d'Anjou aspirait à la couronne de Naples; Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard et gendre de don Pèdre, à celle de Castille, chacun ruinant le royaume qu'il gouvernait pour en conquérir un autre; tous deux enfin accumulant les impôts, et les exigeant avec rigueur, au point que Londres et Paris se révoltèrent en même temps. La rébellion de cette dernière capitale fut précédée de celle de Rouen; la populace s'y créa un roi, un marchand mercier, nommé le Gros à cause de son embonpoint. Elle alla plaider devant lui pour la suppression des impôts; le monarque l'ordonna gravement. Les séditieux ajoutèrent à son jugement le pillage et le massacre des maltôtiers. Charles, accompagné de ses oncles et d'une force suffisante, prit la route de Rouen, fit abattre un pan de muraille, entra par la brèche, désarma les bourgeois, fit pendre les chefs de la révolte, et rétablit les impôts.

Pour les faire recevoir à Paris le duc d'Anjou employa une supercherie basse et digne de risée et qui attira de grands malheurs. Il avait été statué que jamais les impositions ne se percevraient qu'elles n'eussent été proclamées auparavant. Cette proclamation était dangereuse. Un huissier s'offrit de la faire. Il monte sur un bon cheval, vient aux halles, assemble beaucoup de monde, crie qu'on a volé la vaisselle du roi et promet bonne récompense pour ceux qui découvriront les voleurs. Pendant qu'on raisonne entre voisins sur cet événement : « Mais, dit-il, j'ai encore une autre chose importante à vous annoncer ; c'est que demain on commencera à lever les subsides sur les denrées. » Après ces mots, il pique des deux et se sauve à toute bride.

En effet, le lendemain, les commis se présentent. Ils se flattaient d'être appuyés par les principaux bourgeois, parce que le duc d'Anjou avait pris la précaution de mettre les régies en ferme et de les y intéresser. En effet, il parut quelques soldats pour enhardir les commis. Leur présence, loin d'intimider le peuple, le mit en fureur. Il court à l'hôtel-de-ville, où on conservait des maillets de plomb qui avaient été fabriqués pour se défendre contre les Anglais lorsqu'ils menaçaient Paris. Les séditieux, avec ces masses qui les ont fait appeler *maillotins*, non contents d'assommer dans les rues, enfoncent les portes des maisons que la cupidité leur désigne, brisent les meubles et les armoires. Les prisons forcées vomissent une troupe de scélérats qui se joignent à eux; mais il leur manquait un chef. Dans l'embarras d'en trouver un qui veuille bien les commander, ils se rappellent Hugues Aubriot, le tirent de son cachot, bien persuadés qu'ils ne manquera pas une si belle occasion de se venger. C'était le soir. Il les remercie, les congédie, leur dit de revenir le lendemain, et qu'ils le trouveront prêt à se mettre à leur tête. Ils reparaissent en effet, le cherchent; mais il s'était évadé pendant la nuit, et il passa le reste de sa vie dans une retraite champêtre.

Le roi était encore à Rouen; la cour et le conseil abandonnèrent une ville où ne régnaient plus que confusion et anarchie. L'avocat-général Desmarets y resta presque seul. Il avait vieilli dans les emplois sous quatre règnes, et jouissait d'une grande considération. Il se rendit intermédiaire entre la cour et le peuple; ses négociations réussirent si bien qu'il détermina les mutins à demander pardon et une amnistie, et le roi à accorder l'un et l'autre, et l'abolition des impôts; mais quand le duc d'Anjou se fut rendu maître de la ville, en y faisant filer des troupes, on fit la recherche des principaux coupables. Ils furent d'abord exécutés publiquement; mais comme le peuple recommençait à murmurer et se montrait menaçant, on renferma les condamnés dans des sacs qu'on précipitait la nuit dans la rivière. Cependant la chaleur des esprits se refroidit insensiblement. Les Parisiens demandèrent, comme gage d'une paix sincère, que le roi, sa cour et le conseil revinssent à Paris. On y consentit, à condition qu'ils n'iraient pas au-devant de lui en armes. Son entrée fut brillante, accompagnée, d'acclamations et d'autres démonstrations de joie. Pour marque d'un vrai repentir, ils lui firent présent de cent mille francs, que le duc d'Anjou sut encore s'approprier; mais ils s'obstinèrent toujours à ne pas souffrir d'impôts.

Cette opiniâtreté chagrinait le duc. Pour y obvier et grossir ses trésors, il n'y avait pas de moyens qu'il n'imaginât. Il n'eut pas honte de demander qu'on lui donnât le peu de vaisselle et de bijoux qui avait échappé à son premier vol. Il priait les particuliers auxquels ils soupçonnait des épargnes de les lui prêter; promettant de payer fidèlement les intérêts. Il ne souffrait pas que l'argent séjournât dans les caisses des maltôtiers, surtout des juifs; il l'enlevait promptement, sous la promesse d'en rendre un jour bon compte Tous ces moyens passagers ne valaient pas de bons impôts fixes; les aides, la gabelle, les douanes, qui auraient donné un produit invariable, sur lequel il aurait pu asseoir la solde des troupes qu'il levait. Il s'était flatté d'en venir à bout et de rendre nationale une guerre entreprise pour son intérêt particulier. Mais celui du duc de Bourgogne, son frère, vint traverser ce projet, et fit employer ailleurs toutes les forces du royaume.

Ce prince avait épousé la fille et unique héritière de Louis de Male, comte de Flandre; il paraît que Louis était un despote cruel. On lui re-

Digitized by Google

proche d'avoir fait crever les yeux à des marchands de Gand, naviguant sur l'Escaut, par dépit de n'avoir pu dissoudre une association de bourgeois de cette ville pour le maintien de leurs franchises. Cette barbarie souleva les Flamands; leurs principales villes formèrent contre le tyran une ligue dont Gand était le chef-lieu. Avant que d'en venir à cette capitale, Louis de Male attaqua successivement Bruges et Ypres, les prit toutes deux, fit décapiter cinq cents habitants de la première, et sept cents de la seconde. Les Gantois se présentèrent au secours des deux villes, et furent battus. Ils attribuèrent leur défaite, les uns à l'incapacité, les autres à la trahison d'un nommé Jean Boule, leur général. Ils le mirent en pièces pendant leur fuite, et chacun se faisait gloire de reporter quelques lambeaux de son corps à Gand, où ils se retirèrent.

Le comte ne tarda pas à en faire le siége. Cette ville était estimée la plus forte place de l'Europe, et pouvait armer quatre-vingt mille combattants. Il aurait été besoin de deux cent mille hommes pour l'investir. Il s'en fallait de plus des trois quarts que l'armée du comte ne montât à ce nombre. Il laissa donc nécessairement des endroits libres, par lesquels les assiégés recevaient des vivres et faisaient des incursions jusqu'aux villes voisines. Un de leurs bourgeois, nommé Pierre Dubois, homme de tête, dirigeait le conseil; mais il leur en fallait un d'exécution, un capitaine-général propre à commander les expéditions militaires. Dubois leur présenta Philippe d'Artevelle, fils de Jacques le brasseur, si célèbre dans les anciens troubles. Ce nom cher aux Flamands, n'eut pas plus tôt été prononcé, que le peuple courut en foule à la maison de Philippe, le mena en triomphe sur la place, le proclama commandant-général, et lui prêta serment d'entière obéissance. Pour premier acte d'autorité, il fit exécuter devant lui douze des principaux coupables de la mort de son père, et se déclara inexorable pour tous ceux dont la fidélité paraîtrait chanceler. Il suivait en cela le conseil de Pierre Dubois et la maxime ordinaire de presque tous les chefs de révolte. « Soyez cruel et hautain, lui dit-il, ainsi veulent les Flamands être menés. On ne doit entre eux tenir compte de vie d'hommes, ne avoir pitié non plus que des arondeaux ou d'alouettes qu'on prend en la saison pour manger. » Il aurait pu ajouter : entraînez-les dans des crimes, afin que, complices des vôtres, ils ne vous abandonnent pas, et vous défendent au besoin.

Pendant le siége, les opérations militaires étaient entremêlées de négociations. Les abbés et les seigneurs, dont les révoltés pillaient les monastères et les châteaux, conjuraient le comte de leur accorder des conditions favorables; mais il s'obstinait à vouloir que les habitants de Gand, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, vinssent se présenter à lui, pieds nus, en chemise, et la corde au cou, « pour faire d'eux à sa propre volonté, » du mourir ou du pardonner. »

Que répondre à cette proposition? dit Artevelle dans une assemblée générale : faut-il aller audevant de notre tyran, et nous mettre à sa discrétion, ou nous renfermer dans nos maisons et nos églises, et y attendre paisiblement que le vainqueur vienne nous égorger, ou combattre? « Combattre! » s'écria l'assemblée. Artevelle profitant de ce moment d'enthousiasme, choisit cinq mille hommes pour une expédition secrète. En les conduisant à la porte de la ville, les Gantois restants dirent à leurs braves : « N'espérez pas retourner ici que vainqueurs. Sitôt que nous aurons nouvelle que vous serez morts et déconfits, nous bouterons le feu en la ville et nous nous détruirons nous-mêmes. »

L'expédition qu'Artevelle se proposait était contre Bruges, où le comte tenait sa cour. Le brasseur comptait le surprendre à la faveur d'une foire dont le tumulte faciliterait son entreprise. Les cinq mille hommes se présentent : le comte sort à la tête de quarante mille. Les Gantois, qui n'avaient point de miséricorde à attendre, fondent sur eux en désespérés, les dispersent, les massacrent, et entrent dans la ville avec les fuyards. Le comte se trouve réduit à un seul valet, qu'il éloigne encore, de peur que cet homme, attaché à son parti, ne le fasse remarquer. Il entre dans la maison de la plus chétive apparence, comme le plus sûr asile. Elle était habitée par une pauvre vieille femme. « Me connaissez-vous? lui dit le comte. — Oui, répond-elle, j'ai souvent été à l'aumône à votre porte. » Elle le cache, le fait échapper la nuit, et il se sauve à Lille. Artevelle mit de l'ordre dans le pillage; les marchands de la foire furent protégés, et ne souffrirent pas. La colère du vainqueur se déchargea sur ceux de la ville, artisans, bourgeois, gentilshommes et autres partisans du comte. Il en fit massacrer douze cents de sang-froid sur la place publique, et ses soldats s'enrichirent des dépouilles des vaincus; elles furent considérables. La Flandre regorgeait de richesses, fruits de ses manufactures et de son commerce, et d'une paix de trente ans dont elle avait eu le bonheur de jouir pendant le cours des dissensions de l'Angleterre et de la France.

Le secours de celle-ci devint alors d'une nécessité urgente à Louis de Male. Il l'avait déjà demandé; mais le duc d'Anjou, destinant toutes les forces de la France à son expédition d'Italie, s'y était opposé. Le duc de Bourgogne représenta

Digitized by Google

que celle de Flandre ne serait qu'une espèce de voyage très-court, incapable de retarder l'incursion sur Naples, dont les préparatifs demandaient quelque temps; et il obtint pour son beau-père une armée que le roi commanderait en personne. C'était pour le jeune monarque un ravissement tenant du transport de marcher à la tête de la noblesse de son royaume, et un appât flatteur pour les Français, attachés par l'espérance d'un riche butin.

Après un petit combat au pont de Commines-sur-la-Lys, ils entrèrent en Flandre, se répandirent dans la campagne, et la ravagèrent inhumainement. Les Gantois ne purent souffrir ce dégât, qu'ils voyaient en partie du haut de leurs murs, et dont la lugubre description leur arrivait par les fuyards. C'était au commencement de l'automne. Un peu de patience, le froid, l'humidité de ces contrées auraient pu mettre les Français dans l'embarras; mais les Flamands se voyaient près de cent mille hommes, à la vérité bourgeois et artisans, marchant fièrement chacun sous l'enseigne de leur métier. Il paraît qu'Artevelle n'avait pas une confiance sans restriction; car, lorsqu'il était prêt d'atteindre les Français, il voulut arrêter ses guerriers, et aller lui-même chercher à Gand un corps de six mille hommes d'élite, qu'il savait prêt à marcher; mais l'armée refusa de lui permettre ce voyage, craignant qu'il ne revînt pas. Sur le point de combattre, il dit pour toute harangue à ses guerriers : « Je veux qu'on tue tout, si ce n'est le roi de France, parce que ce n'est qu'un enfant : on doit lui pardonner, il ne sait ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre à parler flamand. »

Ils s'étaient avantageusement postés vers Courtray, près du village de Rosbec, dont cette bataille a pris le nom; entre un ravin profond et un bois défendu par un fossé couvert d'un retranchement. L'envie de s'emparer d'une petite colline d'où ils pourraient fondre plus impétueusement sur les Français leur fit abandonner cette position. Le connétable de France profita promptement de cette faute. Il fit couler par derrière un corps de cavalerie, qui prit les Flamands à dos, pendant qu'il les attaquait de front. Ils se sentirent bientôt si serrés, qu'ils ne pouvaient plus remuer. Le carnage fut affreux et la défaite complète. La bataille ne dura qu'une demi-heure, et dans cet espace de temps les Flamands perdirent quarante mille hommes, et les Français cinquante soldats seulement : exagération des deux côtés. Artevelle, sans aucune blessure, fut trouvé étouffé sous un monceau de morts. Si on eût marché droit à Gand, dans la consternation où était cette ville, il est probable qu'elle se serait rendue sans grande défense; mais les vainqueurs tournèrent vers Courtray, où le roi se logea avec les principaux seigneurs de la cour, et qui fut pillée et brûlée quand ce prince la quitta. De là on avait envoyé sonder les Gantois: mais ils avaient eu le temps de se rassurer, et ils portaient une telle aversion à Louis de Male, que, plutôt que de rentrer sous son obéissance, ils offrirent de se mettre sous celle de la France, si on voulait unir leur ville au domaine de la couronne. Cette proposition n'agréa pas au duc de Bourgogne, qui aurait vu par là séparer de la Flandre la principale ville du comté dont il devait hériter. Par égard pour lui, on rejeta cette offre. Comme l'hiver approchait, on ne jugea pas à propos d'entreprendre le siége. D'ailleurs des affaires plus urgentes rappelaient le roi à Paris.

[1383] L'esprit de sédition n'y était pas éteint; un nouveau soulèvement s'était manifesté pendant l'absence du roi, et il paraît que la révolte, pour nous servir du terme mis depuis peu en usage, *s'organisait*, avec l'intention de la propager dans tout le royaume. Le conseil de Paris, comme centre, tenait la correspondance avec ceux des principales villes, même, à ce qu'on croit, avec les Flamands. On a lieu de le conjecturer par le conseil que donna Nicolas Flamand, cet homme déjà noté dans les fastes des complots, pour avoir participé au meurtre des deux maréchaux de France assassinés auprès du dauphin, sous le roi Jean. Voyant les mutins près d'éclater, il leur dit : « Attendez, si ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère bien, adonc sera-t-il heure de ce faire. Ne commençons pas chose dont nous nous puissions repentir. » Aussi la bataille de Rosbec fut un coup décisif pour la tranquillité de la France. Le roi la fit annoncer avec pompe aux Parisiens, « qui aucun semblant de joie n'en démontrèrent. »

Charles revenait de Flandre avec une armée florissante. Cependant le conseil était embarrassé de la manière dont il conviendrait d'agir avec les Parisiens, qui ne se montraient ni soumis ni rebelles. Pour sonder leurs dispositions, le connétable et d'autres seigneurs envoyèrent préparer leurs hôtels et marquer les logements des troupes. Le roi n'était plus alors qu'à deux lieues. Comme si les Parisiens n'eussent su que de ce moment qu'il approchait, ils firent promptement leurs préparatifs pour le recevoir. Vingt mille bourgeois, armés de pied en cap, sortirent au-devant de lui, et se rangèrent en bataille dans la plaine de Saint-Denis. On ne savait si c'était pour combattre ou faire seulement parade de leur force. « Voici l'orgueilleuse ribaudaille, disaient les seigneurs, plus

orgueilleux encore : s'ils fussent venus servir le roi au point où ils sont quand il alla en Flandre, ils eussent bien fait; mais ils n'en avaient pas la tête enflée, fors que de dire et prier à Dieu que jamais pied d'entre nous n'en retournât. »

Dans l'incertitude où on était s'il ne faudrait pas en venir aux mains, le connétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Couci, de la Trémouille, envoyèrent demander des saufs-conduits pour conférer. « Des sauf-conduits! répondirent les Parisiens; qu'ils viennent sans crainte sur notre parole, ils seront bien reçus. Nous ne sommes ici en armes que pour montrer au roi les forces de la ville de Paris, afin qu'il puisse s'en servir dans le besoin, disposés que nous sommes à lui obéir. » Les seigneurs, arrivés au milieu d'eux, partirent de cette protestation d'obéissance pour leur ordonner de la part du roi de laisser le passage libre. La troupe se retira sur-le-champ. Le jeune monarque entra à la tête de son armée. Des députés se présentèrent à la porte pour le complimenter. Il passa outre sans les écouter, alla droit à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*, et de là au palais. L'armée se distribua dans les quartiers. Il n'y eut aucun désordre. Les soldats avaient défense sous peine de mort, de commettre aucune violence. Les bourgeois les logèrent sans résistance. Il n'y eut de punis que deux habitants qui se permirent publiquement des propos séditieux : ils furent pendus à leurs fenêtres.

Le lendemain les ducs de Berri et de Bourbon parcoururent la ville à la tête de leurs hommes d'armes, arrêtèrent trois cents personnes, enlevèrent les chaînes des coins des rues, et les firent porter à Vincennes. Par une proclamation il fut ordonné aux habitants d'aller déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva pour cent mille hommes. Alors commencèrent les exécutions. L'université alla en corps se prosterner au pied du trône pour demander grâce. La harangue était pathétique; le monarque fut ému. La jeunesse se laisse volontiers attendrir; mais le duc de Berri, qui était présent, et la plupart des gens du conseil, le raffermirent. Douze infortunés furent tirés des prisons, et placés enchaînés sur un char. Ils allaient à la mort à la vue d'un peuple immense, contenu par des gens armés : un morne silence marquait la consternation.

Entre eux se remarquait Nicolas Flamand, cet adroit artisan et conseil de sédition, trop digne du sort qui l'attendait. Mais par un contraste étrange, on y voyait aussi sur une planche élevée l'avocat du roi, Jean Desmarets. Il était accusé d'avoir pris les intérêts du peuple plutôt que ceux de la cour, lorsqu'il resta à Paris, pendant que les autres magistrats le quittèrent dans l'avant-dernière émeute, et d'avoir, par ses manœuvres, forcé le conseil à une paix qu'on regardait comme humiliante, ce qui avait enhardi la populace à la révolte présente. Mais on croit que son véritable crime était d'avoir imaginé les conditions de l'accord qui priva le duc d'Anjou de la régence dans les premiers jours de ce règne. Ce prince ne lui pardonna pas. Il paraît cependant qu'on aurait désiré de lui un aveu, pour justifier sa condamnation, et lui faire grâce. Quand il fut sur l'échafaud, celui qui présidait à l'exécution lui dit : « Maître Jean, criez merci au roi, afin qu'il vous » pardonne. » Il répondit : « J'ai servi au roi Philippe, son grand-aïeul, au roi Jean, et au roi Charles, son père, bien et loyalement; ne oncques ces trois rois ne me surent que demander; ne aussi ferait cestui, s'il avait âge et connaissance d'homme : à Dieu seul veux crier merci. » Dans le chemin, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, comme il s'en trouve dans les révolutions, il prononçait avec ferveur ces paroles du Psalmiste : « *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* « Jugez-moi, Seigneur, séparez ma cause de celle d'une nation perverse. » Le refus qu'il fit de racheter sa vie par un aveu répugnant à sa conscience honore sa mémoire. Magistrat vénérable, que l'on citera volontiers entre ceux de son état qui, fermes dans leur devoir, ont péri, comme lui, victimes de la haine et des factions.

Aux exécutions succéda l'amnistie, à laquelle on donna toute la pompe capable de frapper le peuple et de le contenir dans la suite. Le roi parut sur un trône dressé au haut de l'escalier du palais. Le peuple, qui avait été convoqué, remplissait la cour, entouré de soldats au maintien menaçant, à l'air féroce. La crainte glaçait tous les cœurs. Le chancelier Pierre d'Orgemont prit la parole, s'étendit sur l'énormité des fautes passées, rappela les exécutions. « Tout n'est pas fini, s'écriait-il d'une voix tonnante; il reste encore bien des coupables à punir. M'expliqué-je selon vos intentions, sire? dit-il au roi en se tournant vers lui. — Oui, » répondit le monarque. A cette redoutable affirmation, ses oncles se jettent à ses pieds; les dames et demoiselles, sans coiffures et échevelées, tendent vers lui des mains suppliantes. Les larmes coulent, les sanglots se font entendre. Les hommes prosternés crient *grâce et miséricorde!* Le roi l'accorde et prononce qu'il convertit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire le châtiment corporel en argent. Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale d'accorder un pardon gratuit; mais cette générosité n'aurait été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les

plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre cent mille livres, dont il entra très-peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quarteniers, dizeniers, et tout ce qui pouvait conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablis sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux, suites immanquables des rébellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avaient éclaté à Rouen, dans les villes du Languedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies, comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, surtout par de fortes amendes, et partout les impôts se rétablirent.

Les Anglais, qui n'avaient pas paru en Flandre quand le roi y était, quoique sollicités pas les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de croisade, et qu'elle était commandée par l'évêque de Norwich, qu'Urbain autorisait à faire la guerre aux Français *clémentins et schismatiques*. Des escadrons anglais plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa; mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes et rançonnèrent les villes. Louis de Male, rentré dans ses états, n'avait fait qu'une faible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre, Philippe-le-Hardi, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne, qu'il possédait à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe.

On a vu le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent pour l'entreprendre. Il avait pris d'autorité les cent mille francs donnés par les Parisiens après la première émeute, et ne s'était pas oublié dans la distribution des dernières amendes. Il empruntait à toutes mains, faisait fabriquer une immense quantité de pièces d'or et d'argent, les monnaies ne travaillaient que pour lui. Lorsqu'il vit son trésor garni, non selon ses désirs, mais selon son pouvoir, son génie inventif lui suggéra de demander avis au conseil du roi sur son expédition, s'il devait la tenter, et quel secours on lui donnerait. Le but d'une pareille consultation se devina aisément: c'était de rendre, par l'approbation du conseil, si on la lui donnait, guerre de la nation une guerre qui lui était personnelle. On répondit qu'on ne pouvait rien décider de positif sur cet objet; mais que, quelque parti qu'il embrassât, on était disposé à l'aider. Cette réponse vague ne le satisfaisait pas. Comme il paraissait balancer entre la résolution de rester ou de partir, le conseil du roi, qui aurait voulu le voir bien loin, se servit d'une ruse pour le déterminer. Jeanne, reine de Naples, celle qui venait de l'adopter et de lui résigner son royaume, comme héritière de la première maison d'Anjou, possédait aussi la Provence. On fit entendre au duc que, s'il abandonnait sa mère adoptive, il n'aurait aucun droit à cette province; qu'en conséquence il serait de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de « n'entendre à aucun traité de Provence que pour » lui, » et il se décida à commencer son entreprise.

A la fin de mai 1382, il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnaître héritier de la reine Jeanne. Clément le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre Charles de Duras, son compétiteur. Celui-ci était déjà en possession, couronné aussi à Rome par Urbain, et, comme son rival, frappé d'anathèmes et d'excommunications. Louis d'Anjou partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots chargés d'or, d'argent, et de toute sorte de munitions. Son armée était composée de soixante mille hommes, les meilleures troupes de l'Europe. On y voyait briller toute la magnificence que le luxe guerrier pouvait étaler. Il franchit les Alpes, entre en Lombardie, traverse rapidement tout le pays jusqu'au royaume qu'il allait conquérir. Arrivé sur la frontière, il envoie défier Charles de Duras, et le somme de lui assigner le lieu et le jour de la bataille.

En effet, il avait déja grand besoin d'une action décisive. Les équipages de l'armée avaient été en grande partie pillés par les montagnards en passant l'Apennin. Pour réparer ces brèches et retenir sous ses drapeaux les guerriers attachés à sa fortune, il fut obligé d'ouvrir largement ses trésors. L'or s'en écoula rapidement. Sa femme, restée en France, recrutait pour lui, et fit partir un supplément considérable, qu'elle adressa par

Digitized by Google

Venise. Le prince chargea le baron de Craon d'aller le recevoir. Le jeune favori crut devoir faire dans cette ville les honneurs du monarque qui l'envoyait. Il donna des fêtes brillantes, consuma une grande partie du trésor en jeux et en débauches, et garda le reste. Pendant ce temps le malheureux Louis vendait sa vaisselle, ses équipages, et jusqu'à sa couronne. Charles connaissait la fâcheuse situation du prince français, et plus celui-ci désirait une bataille, plus l'autre avait soin de l'éviter. Il ne se montrait que sur la défensive, et ruinait l'armée ennemie par les marches qu'il la forçait de faire continuellement pour le poursuivre.

[1384] Un jour, le duc d'Anjou crut le moment arrivé de se mesurer avec lui. Charles s'était renfermé dans Barlette : Louis fait le ravage autour de la ville, et croit l'avoir attiré au combat, lorsqu'il le voit sortir à la tête de son armée. En effet, il la range en bataille en présence des Français, et, au moment où l'on n'attendait plus que le signal, il la fait rentrer dans ses murs. D'Anjou, hors d'état d'attaquer la ville, se retire plein de rage. Il rencontre près de là un corps avantageusement posté ; il l'attaque en désespéré, est blessé, et meurt, la première année de son règne, plutôt de chagrin que de ses blessures. L'armée se dissipa sans être poursuivie. On voyait sur les chemins d'Italie la plupart des seigneurs et chevaliers sans armes, presque nus, demandant l'aumône pour regagner leur patrie. Cette malheureuse expédition laissa en France de longs et tristes souvenirs. Le baron de Craon eut l'audace de reparaître à la cour avec un équipage magnifique : l'énorme dépense qu'il y fit lui suscita des protecteurs contre les poursuites de la veuve du duc d'Anjou et de ses enfants. Il fut cependant condamné à une restitution de cent mille francs, faible atteinte portée aux richesses qui lui restèrent. On peut croire que cette funeste entreprise a été en grande partie la cause des troubles qui ont agité la France sous Charles VI. Sans le désir d'une couronne qui le tourmentait, le duc d'Anjou n'aurait peut-être pas spolié la succession de son frère. Le trésor du défunt aurait dispensé de mettre ou de grossir les impôts pour faire face aux dépenses ordinairement nécessaires dans le commencement d'un règne, et l'esprit du peuple ne se serait point aigri et disposé à devenir l'instrument de l'animosité des factions.

[1385] Charles VI atteignait bientôt seize ans. Il était grand, fort et adroit dans tous les exercices du corps. Les noces du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne, et plus jeune que lui, lui firent naître et la pensée et le désir du mariage. On lui chercha une épouse en Allemagne, comme son père l'avait recommandé. Les suffrages des envoyés se réunirent en faveur d'Isabelle, fille du duc de Bavière, Ingolstadt, et arrière-petite-fille de l'empereur Louis V. Dans la crainte que, présentée comme future épouse, et ne réussissant pas à plaire, elle n'essuyât un refus mortifiant, on la fit venir en France sous prétexte d'un pèlerinage. L'entrevue eut lieu à Amiens. Elle fut tout à l'avantage de la princesse. Le roi en fut si enchanté, qu'il ne voulut pas attendre les préparatifs du mariage, dont la cérémonie devait se faire à Arras chez le duc de Bourgogne ; et il fut célébré immédiatement dans la cathédrale d'Amiens, où Isabeau parut la couronne sur la tête.

Les réjouissances furent troublées par des nouvelles désagréables de la Flandre. Les Gantois, qui avaient échappé au siége, après leur défaite à Rosbec, continuèrent la guerre, et se donnèrent pour chef un général entreprenant, nommé François Altremen. Il prit par escalade la ville de Dam, où les bourgeois de Bruges avaient déposé leurs richesses lorsqu'ils étaient menacés par Artevelle. Les Gantois y firent un butin immense. Dans le désordre d'une ville prise d'assaut, Altremen eut assez d'empire sur ses soldats pour préserver de toute insulte beaucoup de dames et de demoiselles, qui, selon l'usage alors pratiqué, avaient été invitées aux couches de la dame de Ghistelles, épouse du gouverneur : celui-ci était allé au mariage du roi, et ce fut son absence qui enhardit Altremen à tenter la surprise.

Malgré la trève subsistante entre la France et l'Angleterre, les Anglais parurent dans les hostilités des Flamands. Ils effleurèrent dans leurs courses quelques parties des frontières françaises. Le conseil prit la résolution de frapper contre eux un coup décisif, et de porter dans leur île les fléaux dévastateurs qu'ils répandaient sur le continent. Pour subvenir aux dépenses de l'armement que l'on méditait, on eut recours à un emprunt. Voici comme il se fit : on dressa un état des bourgeois aisés, et des sommes qu'ils pouvaient fournir, chacun à proportion de ses revenus. La liste arrêtée au conseil fut mise entre les mains des receveurs chargés du recouvrement. Le terme du remboursement, mais sans intérêt, était indiqué ; le roi s'y engagea sur sa parole d'honneur. « Il » trompa tout le monde, dit un historien, quand » il s'acquitta de sa promesse. » Outre cet expédient, les impositions furent doublées et exigées avec la plus grande rigueur. En attendant le grand embarquement, l'amiral Jean de Vienne alla porter des secours en Écosse, alors en guerre avec l'Angleterre.

La frayeur des Anglais à la vue de ces préparatifs fut extrême. Toute la nation prit les armes,

Digitized by Google

sans excepter les laboureurs, le clergé et les religieux, obligés de marcher quand la patrie était menacée. Jamais il n'y eut chez eux de circonstance plus alarmante que la crainte d'une descente des Français. Elle ne fut pas tentée, parce que le duc de Bourgogne, plus attaché à ses propres intérêts qu'à ceux du royaume, fit traîner les préparatifs jusqu'à ce que la saison propre à l'embarquement fût passée; alors il n'eut pas de peine à obtenir que l'armée destinée contre l'Angleterre fût employée contre les Flamands, d'autant plus qu'on voulait tirer vengeance du capitaine Altremen, qui avait formé le projet de brûler la flotte française dans le port de l'Écluse, et qui avait pensé réussir.

L'armée envoyée contre lui porta la terreur jusqu'à Gand. Elle fit dans ses ravages beaucoup de prisonniers. Le plus grand nombre était massacré sur-le-champ. Quelques-uns de ceux qu'on épargna d'abord, amenés devant le roi, pressés de reconnaître le duc de Bourgogne pour le souverain et de lui prêter serment de fidélité, répondirent que le roi pouvait assujettir les corps des Flamands, mais jamais leur esprit. « Quand nous serons morts, ajoutèrent-ils, nos os se rassembleront pour combattre. » Comme on voulait effrayer le peuple, cette réponse généreuse ne sauva pas les victimes dévouées à la cour. Un des condamnés, parent de presque tous ces infortunés, offrit de les exécuter si on voulait lui accorder la vie. Et en effet il leur trancha la tête à tous; mais quand il s'attendait à être relâché pour le prix de son infâme barbarie, il avait inspiré tant d'horreur, qu'on lui fit subir le même supplice.

Le duc de Bourgogne parvint cependant à amener les Flamands à un accommodement, malgré leur opiniâtreté; mais il tenta vainement de les séparer de l'obédience de Rome, pour les faire adhérer à celle d'Avignon : l'avidité de Clément pour toute espèce de richesses, sa rapacité exercée sur les biens de l'église, trop connue même en France où elle ne cessait d'exciter des murmures et des plaintes, empêchèrent les nouveaux sujets de Philippe de se prêter au désir de leur souverain.

[1386] Ainsi les immenses préparatifs de la France pour porter un coup décisif à l'Angleterre ne profitèrent qu'au duc de Bourgogne. L'expédition de l'amiral Jean de Vienne ne procura pas non plus l'avantage qu'on en espérait. Les Écossais, voyant par la guerre de Flandre, qui occupait les forces de la France, toutes celles des Anglais prêtes à tomber sur eux, s'accommodèrent avec leurs voisins. Il convint alors aux Français de se retirer. On crut que l'accord avait été hâté par la conduite licencieuse des jeunes Français. On reproche même à Jean de Vienne, qu'on peut certainement croire d'un âge plus que mûr, de les avoir autorisés par son exemple. Cependant son expédition ne fut pas inutile; il rapporta en France des lumières sur l'état de la cour d'Angleterre et des forces du royaume. La cour était dominée, comme en France, par les oncles du roi, mais avec plus de désordre. La milice, formidable en nombre, était très-peu redoutable en effet. Dans une circonstance de révolte, mille hommes d'armes avaient dissipé une armée de cent mille hommes. L'amiral donna encore d'autres indications encourageantes, sur lesquelles on se détermina à une autre expédition.

On jugera de l'immensité des préparatifs par la description de Villaret, dont nous emploierons les propres termes : « Le port de l'Écluse était le » rendez-vous de la flotte destinée au passage. On » y comptait plus de quinze cents vaisseaux. Ces » navires, à la vérité, n'étaient pas de la gran» deur de nos vaisseaux de ligne; mais il fallait » qu'ils fussent considérables, puisqu'on les desti» nait à porter une armée de plus de cent mille » hommes, où devaient se trouver le roi, les » princes du sang, les seigneurs, toutes les muni» tions de guerre et de bouche, et cinquante mille » chevaux au moins, puisqu'il y avait vingt mille » tant chevaliers qu'écuyers. Les frais seuls de la » flotte montèrent à trois millions et la valeur de » l'argent était dix fois moindre qu'aujourd'hui. » On avait acheté des bâtiments dans les ports de » Hollande et de Zélande.

» Outre cette quantité prodigieuse de vaisseaux, » le connétable de Clisson avait lui seul rassemblé » une flotte de soixante et douze voiles. Il faisait » en même temps travailler à la construction d'un » édifice aussi effrayant par la dépense qu'éton» nant par sa singularité. C'était une ville de bois » de trois mille pas de diamètre, munie de tours » et de retranchements, capable de contenir une » armée entière. On devait s'en servir après le » débarquement, pour avoir, en arrivant en An» gleterre, une place d'armes à l'abri des insultes » de l'ennemi. Cette ville, composée de pièces de » rapport, fut placée sur la flotte que le conné» table tenait prête en Bretagne. Toute la magni» ficence que le luxe de ce siècle pouvait étaler » fournit un surcroît de dépense. La sculpture et la » peinture semblaient se disputer l'honneur d'em» bellir les bâtiments de la plupart des seigneurs. » Les proues et les mâts, dit Mézeray, étaient richement décorés de leurs armes et écussons, et les voiles bigarrées d'ouvrages d'or et de soie.

La confiance était si générale, qu'on marchait à cette expédition comme à une conquête assurée. Le soldat se rendait de toutes les provinces au

Digitized by Google

port de l'Écluse avec un air de triomphe qui augmentait la licence naturelle aux gens de guerre, surtout à ceux qui sont mal payés, comme ils l'étaient alors. Malheur aux provinces qu'ils traversaient! On touchait à la fin de l'été. « Les pauvres laboureurs qui avaient recueilli leurs grains, » dit un historien du temps, n'en avaient que la » paille; s'ils en parlaient, ils étaient battus ou » tués. Les viviers étaient mis à sec, les maisons » abattues pour faire du feu. Les Anglais, s'ils » fussent arrivés en France, n'eussent pu faire » plus de mal que les soldats français y faisaient. » Ils disaient : Nous n'avons point d'argent main» tenant, mais nous en aurons au retour, si vous » payerons tout sec. »

Le roi était à l'Écluse, et animait tout par sa présence. Il essaya même de la mer, et en parut content. « Connétable, disait le jeune monarque à Clisson, j'ai été en mon vaissel, et me plaisent grandement bien les affaires de mer, et croi que je serai bon marinier. » Tout était prêt; on n'attendait plus que le duc de Berri, qui devait amener les troupes très-nombreuses de la Guienne et du Berri. Le roi lui envoyait courriers sur courriers pour le hâter. A chaque moment on croyait le voir arriver. Pendant ces délais, le temps, jusqu'alors favorable au départ, changea. Une tempête dispersa la flotte qui de Bretagne apportait la ville de bois de Clisson, et poussa en Angleterre un vaisseau chargé d'une partie de cette charpente. L'embarquement était devenu impraticable quand le duc de Berri parut. Le roi lui fit des reproches. Le prince tourna la chose en plaisanterie. On congédia les troupes; les vaisseaux furent désarmés. Le duc de Bourgogne demanda et obtint ce qui restait de la ville de bois, et l'expédition fut remise à une autre fois.

Deux choses étonnent dans cette affaire, et donnent lieu à deux questions. Pourquoi s'est-on opiniâtré à attendre le duc de Berri? et pourquoi a-t-il affecté tant de délais? On ne peut guère répondre à ces questions que par des conjectures. Quant à la première, il est certain que le duc de Berri s'était déclaré assez publiquement contre cette entreprise. Sans doute il avait auprès de son neveu des personnes ou gagnées, ou qui, pour faire leur cour à l'oncle, à chaque nouveau délai recommandaient de la patience et des égards pour celui qui se faisait attendre; et le jeune prince, par faiblesse, se sera cru obligé à cette condescendance pour son oncle. La seconde question : pourquoi le duc de Berri a-t-il affecté tant de délais? peut présenter une solution assez probable. Le duc de Berri était prodigieusement avide d'argent, non pour acquérir des états, comme les deux frères, les duc d'Anjou et de Bourgogne, mais pour dépenser fastueusement et prodiguer. Le duc de Lancastre aurait sacrifié le royaume de Richard, son neveu, à ses propres prétentions sur la couronne de Castille. Sous prétexte de négociations pour la paix, les deux oncles, les ducs de Berri et de Lancastre, avaient eu, avant les préparatifs de guerre, une entrevue. Rien n'y fut décidé; cependant ils s'étaient séparés avec un air de satisfaction et les apparences de la meilleure intelligence. Le duc de Lancastre montra une entière sécurité sur les dangers de l'Angleterre, et en sortit même avec des troupes pour aller attaquer la Castille. Le duc de Berri, par ses délais, fit manquer la saison de l'embarquement. La conclusion est facile à tirer, surtout quand l'histoire atteste en plusieurs endroits que le plus sûr rempart des insulaires nos voisins contre nos efforts a souvent été l'argent et l'intrigue.

[1387] Ils perdirent alors un homme qui leur avait été fort utile en ce dernier genre. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, haï et méprisé dans sa propre famille pour ses forfaits, passait de tristes jours dans sa Navarre, se consolant de son inaction par la débauche et le plaisir de mal faire. Ses possessions de Normandie et de Languedoc restaient toujours séquestrés, mais sous la garde de Charles, l'aîné de ses fils. On avait cru devoir cette déférence à la bonne conduite de ce prince et de ses frères et sœurs, qui ne participaient pas aux crimes de leur père. Toujours occupé de pensées sinistres, Charles-le-Mauvais, tant par dépit de ce qu'on lui retenait ses biens que pour exciter dans le royaume des troubles dont il pourrait profiter, conçut le projet d'empoisonner, en une seule fois, le roi, son frère, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, et les seigneurs qu'ils admettaient à leur société.

Le hasard conduisit à sa cour un de ces ménestrels qui parcouraient les provinces, chantant, jouant des instruments, bien reçus dans les châteaux. Il se nommait Gauthier le Harpeur. Son valet, appelé Robert Wourdreton, Anglais, parut au Navarrois propre à exécuter le forfait qu'il méditait. Il prit lui-même le soin d'apprendre au scélérat la propriété meurtrière de l'arsenic, la dose nécessaire pour faire mourir, les lieux ordinaires où il se vendait. « Tu en trouveras, lui dit-il, chez les apothicaires, dans les grandes villes par où tu dois passer en allant à Paris. » Il l'instruisit aussi des moyens de s'introduire dans le palais. « Quand tu y auras acquis quelque habitude, tray-toi près de la cuisine, du dressouer, de la bouteillerie, ou de quelques autres lieux où mieux tu verras ton point, et de cette poudre mets ès-potages, viandes ou vins desdits seigneurs. » L'Anglais promit tout, par-

Digitized by Google

tit, acheta le poison à Bayonne, fut arrêté en arrivant à Paris, interrogé, condamné à être tiré à quatre chevaux et exécuté. Le moyen par lequel cet attentat a été découvert si promptement est ignoré. On présume qu'il fut révélé à la cour de France par le prince Charles, qui, résidant alors auprès de son père, en eut connaissance, et que ce fut en reconnaissance de cet avis que le nom du roi de Navarre ne parut pas dans le procès.

Mais si la justice des hommes l'épargna, celle de Dieu le punit rigoureusement dès cette vie. Les excès continuels de la volupté avaient hâté chez lui les progrès de l'âge, et il était vieux, quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans. Pour ranimer sa chaleur languissante, il se faisait envelopper quelquefois d'un drap imbibé d'esprit-de-vin. Son valet de chambre, finissant de coudre le drap, et ne trouvant point auprès de lui ses ciseaux pour couper le fil, en approche la bougie. Le feu y prend rapidement, se communique au drap, et, avant qu'on puisse arracher au prince cette funeste enveloppe, il est brûlé jusqu'aux os, et expire trois ou quatre jours après dans d'affreux tourments.

Sa mort donna lieu à une procédure singulière. La confiscation de ses villes de Normandie n'avait pas reçu, quand elles furent mises sous le séquestre, toutes les formes nécessaires. Cependant il était de l'intérêt du royaume qu'elles fussent réunies à la couronne. Le roi tint à ce sujet un lit de justice. Le roi de Navarre, dont on n'ignorait pas la mort, fut cité à la table de marbre, et sommé de comparaître en personne. Il y eut dans cette cause de longs discours. Apparemment les défenseurs du Navarrois crurent pouvoir exciper de la mort du coupable, puisque l'avocat-général s'appliqua, dans le sien, à prouver que le vassal criminel de lèze-majesté pouvait être poursuivi, même après sa mort. Cependant il n'y eut pas de jugement définitif. La cause fut seulement mise en état d'être jugée, afin d'amener les fils du défunt, par la crainte d'une décision, à se contenter d'un équivalent qu'on leur offrait en échange des domaines de Normandie, dont le parti que les Anglais en avaient tiré, lorsque les villes étaient entre les mains du père, montraient l'importance.

Le mauvais succès des préparatifs contre les Anglais chagrinait d'autant plus le roi, qu'ils triomphaient de cette perte, et qu'ils semblaient le défier dans leur île. Une vengeance particulière du duc de Bretagne fit avorter de nouveaux desseins contre eux. On a vu que Clisson, connétable de France, s'était porté avec ardeur au projet de la descente, et que, pour contribuer à cette entreprise, il avait présidé lui-même à des armements en Bretagne, où il possédait de grands et riches domaines. Autrefois il avait combattu pour la maison de Blois contre celle de Montfort, que le traité de Guérande avait mise en possession du duché de Bretagne. Par ce même traité le nouveau duc s'était engagé à payer la rançon de Jean de Blois, fils de son compétiteur, et à lui faire épouser sa sœur; mais il avait négligé l'un et l'autre article, et le malheureux prince languissait en Angleterre, désespérant de jamais recouvrer sa liberté. Elle lui fut rendue par la générosité de Clisson, qui, réparant les torts du duc, paya la rançon du prince et devint son beau-père. Soit qu'il restât au duc quelque ressentiment de cette ancienne querelle, soit qu'il vît de mauvais œil, si puissant dans ses états, un homme qu'il croyait mal disposé pour lui, sous prétexte de prendre ses avis sur une forteresse qu'il faisait bâtir, il l'attire dans le donjon, le fait charger de chaînes, et ordonne au gouverneur, nommé Bavalan, de le renfermer dans un sac, sitôt qu'il sera nuit, et de le jeter à la mer. A ce commandement, le gouverneur tombe aux pieds de son maître, lui remontre l'affreuse atrocité d'un pareil ordre, et les suites funestes qu'il peut avoir. « Ne m'en parle plus, répond le duc; obéis : l'heure est venue que j'aurai raison de ce méchant paillard, qui m'a tant outragé. »

Pendant la nuit, l'idée du crime qui se commettait sans doute alors lui revint à l'esprit, et écarta de lui le sommeil. Il éprouvait des angoisses de repentir, et désirait qu'on ne lui eût pas obéi. Quand Balavan parut le matin devant lui, il le regarda avec inquiétude; mais au mot de *c'en est fait*, que lui dit tristement le gouverneur, il entra dans des convulsions de désespoir, s'abandonna aux gémissements, ne voulut de la journée ni prendre de nourriture ni voir personne. Bavalan le laissa jusqu'à la nuit dans cet état de désolation, et, s'étant assuré que son repentir était sincère, il lui dit enfin : « Consolez-vous, Clisson n'est pas mort. » Ce fut un poids énorme ôté à la conscience du duc. « Bavalan, lui dit-il, tu as été bon serviteur de ton maître, et tu m'as fait le meilleur service qu'oncques homme fit à un autre. » Cependant il ne voulut pas perdre entièrement le fruit de sa perfidie, et mit à prix la liberté du connétable. Cet événement interrompit les préparatifs que faisait la France contre l'Angleterre, préparatifs dont Clisson était l'âme, et d'où l'on a conjecturé que le duc avait été en grande partie inspiré par les Anglais. Dans le même temps le duc de Gueldres, qui, pour quelques-uns de ses états, était vassal de la couronne, envoya, sous prétexte de déni de justice, défier le roi. Charles VI marcha en personne pour

Digitized by Google

le punir de son audace. Il l'aurait privé de son duché, si le duc de Juliers, son père, n'eût interposé sa médiation. « Il faut pardonner à mon fils, disait-il aux commissaires du roi; c'est un fou. » Oui, mais un fou intéressé; car on découvrit que les Anglais lui avaient donné de l'argent et assuré une pension pour déclarer la guerre à la France : système toujours suivi par eux, et avec succès, de payer sur le continent des diversions à l'effet de garantir leur île.

Le connétable revint à la cour, ardent de colère, et demandant vengeance de la perfidie exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Les opinions furent partagées à ce sujet. Les ducs de Berri et de Bourgogne, s'apercevant du crédit que Clisson prenait auprès du roi, voulaient que cette affaire fût mise en oubli, de peur que la vengeance qu'on en tirerait ne le rendît encore plus puissant. Les discussions qui eurent lieu dans le conseil à cet égard manifestèrent des haines personnelles, des jalousies et des germes de factions prêts à se développer. Cependant le duc de Bretagne fut mandé à la cour; il s'y rendit après de longs délais, et seulement pour prévenir l'orage qui grondait déjà contre lui. Des discussions, également prolongées, se terminèrent enfin par la restitution des places du connétable, et celle de la rançon que le duc avait encore exigée de lui. On les fit alors embrasser; mais leur haine n'était pas éteinte, et n'en fut longtemps encore que plus implacable.

[1388] Le roi atteignait vingt-un ans. On s'apercevait qu'il commençait à se lasser de la tutelle de ses oncles. Ce qui s'était passé à l'égard des armements contre l'Angleterre lui faisait voir qu'ils songeaient plus à leur intérêt personnel qu'à ceux du royaume. Dans ces dispositions, il se trouva des gens, peut-être fut-ce le connétable, qui lui persuadèrent de commencer à régner par lui-même. En revenant de Gueldres, il s'arrêta à Reims pendant les fêtes de la Toussaint; là, dans une assemblée composée de princes du sang, de plusieurs seigneurs et de gens du conseil, il demanda, comme par forme de consultation, s'il ne convenait pas qu'il prît en main les rênes du gouvernement. On se déféra quelques moments les uns aux autres l'honneur d'opiner les premiers; mais enfin le cardinal de Laon, qui d'abord avait refusé la parole, la prit, et, une fois échauffé, il fit un tableau frappant des vices de l'administration, et des portraits si ressemblants des seigneurs jusqu'alors admis au ministère, surtout du duc de Bourgogne, qu'il était impossible de les méconnaître. Il conclut qu'il était important que le roi se chargeât lui-même de l'administration. Tout le conseil fut du même avis. Le jeune monarque se tourna du côté de ses oncles, les remercia affectueusement des soins qu'ils avaient pris jusqu'à ce jour, les en déchargea pour la suite, et déclara que son intention était de régler désormais les affaires par lui-même. Les deux oncles, quoiqu'ils ne s'attendissent pas à une si prompte résolution, n'en marquèrent aucun mécontentement. Quelques jours après, le cardinal de Laon mourut, il se crut empoisonné, et les chirurgiens qui ouvrirent son corps ne détruisirent pas le soupçon.

On vit alors ce qui a coutume d'arriver dans les changements de gouvernement : ceux qui étaient en faveur furent disgraciés. A leur place parurent des courtisans, ou ignorés, ou éloignés auparavant. Quatre ministres se partagèrent l'administration : Le Bègue de Vilaines, le seigneur de La Rivière, Jean Le Mercier, seigneur de Noviant, et Jean de Montagu, sous l'inspection du connétable, qui avait toute la confiance du jeune monarque.

Selon l'usage, ils ne manquèrent pas de décrier la conduite de leurs prédécesseurs, de rejeter sur eux tous les maux de l'état, de faire au peuple de magnifiques promesses, qui aboutirent à la suppression d'une augmentation d'impôts établie l'année précédente pour les frais de la guerre qu'on comptait avoir. Afin de verser de l'odieux sur l'ancien ministère, il fallut bien montrer le châtiment de quelque coupable. Le sort tomba sur Audouin de Chanveron, prévôt de Paris, chargé de la répartition de l'imposition, opération délicate, dans laquelle il est rare qu'on ne se fasse pas des ennemis. Il prouva que, s'il avait commis quelque faute dans l'assiette ou le recouvrement, c'était par l'ordre exprès des ducs de Berri et de Bourgogne. Sa gestion d'ailleurs était apparemment bien pure, puisqu'on fut réduit à lui reprocher six francs offerts à sa femme, et à lui un quart de vin et quelques volailles, présents d'usage quand il installait des huissiers et des procureurs. De ces griefs ou autres semblables, on forme un corps d'accusations sur lesquelles on le condamna à la mort comme concussionnaire; mais on lui accorda en même temps sa grâce, et même la permission de faire insérer dans les lettres, avec les inculpations, les réponses qui le justifiaient. Les ducs de Berri et de Bourgogne se retirèrent chacun dans leur apanage. Après leur départ il se trouva bien peu de vaisselle, de tapisseries et de joyaux dans le palais du roi, pendant que ceux qu'ils allèrent habiter furent vus tout à coup abondamment garnis et superbement meublés. Le jeune monarque pria le duc de Bourgogne, son oncle maternel, de rester auprès de lui, de l'aider de ses lumières, et lui rendit, en plein conseil, le juste témoignage

Digitized by Google

que ses actions avaient toujours été dirigées vers le bien de l'état.

Plusieurs réglements parurent alors sur des objets plus ou moins importants, à commencer par le parlement. Le roi fixa le nombre des conseillers de la grand'chambre à quinze clercs et quinze laïcs; des enquêtes, à vingt-quatre clercs et seize laïcs; des requêtes, à deux clercs et quatre laïcs. Ils ne pourront s'absenter sans permission du roi; les religieux en sont exclus, et il est enjoint de n'avoir aucun égard aux lettres qu'obtenaient quelquefois des gens en faveur pour suspendre le cours de la justice. Il est pourvu par des lois de police sages et sévères à la sûreté et au nettoiement de Paris, où l'amas des immondices formait des cloaques d'où s'élevait un air empesté. L'usure des juifs fut réprimée; l'éloignement des lépreux, séquestrés hors de la ville, fit cesser la crainte de la contagion qu'ils répandaient. On ferma enfin les repaires où les mendiants allaient cacher l'abus qu'ils faisaient des aumônes surprises à la pitié. On nommait un de ces lieux *la Cour des Miracles*, parce que ces malheureux, sortis le matin boiteux, aveugles, estropiés, couverts de plaies, délivrés, en rentrant, de leurs bandages, paraissaient tout-à-coup sains comme par miracle, et se livraient aux plus crapuleuses débauches.

[1389] Dans une jeune cour tout est occasion de plaisir. Quand l'âge de donner l'ordre de chevalerie aux princes Louis II et Charles, fils de Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, fut arrivé, il y eut des tournois qui durèrent trois jours. Le roi et le duc d'Orléans, son frère, y combattirent. Le jeune monarque montrait pour les exercices violents une ardeur qui tenait de l'emportement. Les dames y assistaient, les joutes furent suivies de bals parés et masqués. Dans ce même temps, Louis, duc d'Orléans frère du roi, épousa Valentine Visconti, fille du duc de Milan, Jean Galéas. Elle eut en dot la ville d'Asti, et il fut stipulé dans le contrat que, si ses deux frères venaient à mourir sans enfants mâles, elle ou ses héritiers succèderaient au duché de Milan. C'était déjà trop des prétentions que la couronne de Naples donnait à la maison royale de France en Italie, sans les augmenter encore de celles que ce mariage lui donna sur le Milanais.

Le couronnement de la reine fut précédé d'une entrée solennelle dans la capitale. Les Parisiens la rendirent la plus pompeuse qu'il était possible. Les spectacles qu'ils donnèrent leur paraissaient dans ce temps ce que nous paraissent les nôtres, c'est-à-dire les plus beaux qu'on pût donner. A la porte Saint-Denis, des enfants habillés en anges chantaient des cantiques « La Sainte-Vierge tenait entre ses bras un petit enfant, lequel s'esbatait à part soi avec un petit moulin et fait d'une grosse noix. » De jeunes filles, extrêmement parées, mais modestes, présentaient aux passants *clairet*, *hypocras* et *piment*. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers français et anglais représentaient le pas d'armes de Saladin. Plus loin on voyait « Dieu séant en sa majesté, et de petits enfants de chœur chantaient moult doucement en forme d'anges. » Deux d'entre eux se détachèrent de la voûte de l'arc de triomphe, et vinrent poser une couronne de prix sur la tête de la reine. Elle trouva ensuite une salle de concert; puis, au Petit-Châtelet, la représentation d'un lit de justice. D'un bois voisin s'élança un cerf blanc; il devait être d'or massif, mais on n'eut pas le temps de le fondre. Un lion et un vautour, sortis du même bois, vinrent l'attaquer. Un homme caché dirigeait les mouvements du cerf, « qui brandissait une épée, et roulait les yeux en menaçant. » Le plus singulier fut un voltigeur qui descendit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame jusqu'au pont, quand la reine y entra. Comme il faisait déjà nuit, il tenait un flambeau à chaque main. Le roi, pour jouir de ces spectacles, monta en croupe derrière Savoisi, et reçut quelques horions dans la foule. La reine fut couronnée dans la Sainte-Chapelle. Quatre des principaux bourgeois lui présentèrent une nef d'or, deux grands flacons, deux drageoirs et deux bassins d'argent; à la duchesse d'Orléans, deux services de vaisselle, au roi, quatre pots, six trempoirs et six plats d'or. Deux hommes déguisés, l'un en ours, l'autre en licorne; deux autres noircis et habillés en Maures, portaient ces présents. « Grand merci, bonnes gens, ils sont biaux et riches, » dit le roi aux bourgeois qui les offrirent; et le lendemain la gabelle fut augmentée.

Il n'y a pas jusqu'aux cérémonies funèbres qui ne servirent aux amusements de la cour. Le roi fit faire un service solennel à du Guesclin, dans l'église de Saint-Denis. On ne sait pourquoi cette réminiscence, à moins que ce ne fût pour donner une marque de faveur à Clisson, Breton comme lui, son compagnon d'armes et son successeur dans la dignité de connétable. Il conduisait le deuil. Tout se passa selon le cérémonial pompeux de l'ancienne chevalerie. L'offrande était de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Le ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentaient, précédés des plus grands seigneurs, qui portaient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre, officiant, fit l'éloge du *bon connétable*. C'est la première

oraison funèbre qui ait été prononcée dans l'église.

Ces spectacles, tant funèbres que joyeux, coûtaient prodigieusement, surtout avec un prince qui, dit une chronique, « donnait mille écus où » son père n'en donnait que cent. » Le peuple, toujours sûr d'être appelé à remplir les vides du trésor, murmurait de ces dépenses. Il eut cependant quelques espérances de soulagement dans l'accord qui se fit avec l'Angleterre. Ne pouvant convenir de la paix, des commissaires assemblés dans la chapelle de Belinghen, entre Boulogne et Guines, sur un terrain neutre entre les possessions françaises et anglaises, conclurent une trève de trois ans. Ils y comprirent la Castille, le Portugal, l'Aragon, la Navarre, l'Écosse, la Flandre, le Brabant, les duchés de Gueldres et Juliers, et la république de Gênes. Ainsi dès-lors le sort des deux nations réglait celui d'une grande partie de l'Europe.

On n'a point vu paraître, dans le service de du Guesclin, le duc de Berri. Il était alors en Languedoc, nonchalamment occupé à jouir des délices d'une vie efféminée et fastueuse, qu'il aimait sur toute chose. Les peuples confiés à son gouvernement, il les regardait comme faits pour ses plaisirs, et les traitait en tyran. Quand ils se plaignaient de l'excès des impositions, il les doublait, et punissait la résistance par des amendes, par la prison, et même par des supplices. Un ministre, nommé Bétisac, était l'inventeur, la cause et l'instrument de ces vexations. Le roi en fut témoin dans un voyage qu'il fit dans les provinces méridionales du gouvernement de son oncle. Il paraît même que ce voyage n'était entrepris que pour réprimer ces désordres. Le monarque y mena, avec ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, une cour nombreuse et une partie de son conseil.

Bétisac fut arrêté. Le premier grief qui déposait contre lui était son immense richesse. Quand les juges lui demandèrent d'où il la tenait, il répondit naïvement : « Monseigneur de Berri veut que ses gens deviennent riches. » Un incident embarrassa le tribunal. Le duc envoya des lettres par lesquelles il avouait tout ce que Bétisac avait fait, et le réclamait comme justiciable de lui seul. Comment condamner un homme qui n'avait agi que par l'ordre d'un maître revêtu de l'autorité suprême? Une ruse perfide fit tomber sur le malheureux, pour un crime supposé, la punition qu'il méritait pour les véritables. On lui détacha dans sa prison un faux ami qui lui dit : « Demain vous serez jugé et exécuté : il n'y a qu'un moyen pour vous sauver, c'est de vous dire coupable de quelque crime de la compétence du juge ecclésiastique. On ne pourra se dispenser de vous renvoyer à ce tribunal : vous en appellerez à la cour d'Avignon, et le duc de Berri, qui y a grand crédit, vous fera absoudre. » Bétisac adopte cet expédient. Il se fait conduire devant les juges, et déclare qu'il est hérétique, incrédule à la Trinité, à l'incarnation du Verbe, matérialiste, et qu'il croit fermement qu'il n'y a ni paradis ni enfer. S'il avait connu plus d'impiétés, il n'y a point de doute qu'il ne se les fût appliquées. « Bétisac, s'écrie le chef du tribunal, vous errez grandement contre l'église. Vos paroles demandent le feu. — Qu'elles demandent le feu ou l'eau, répond Bétisac, je n'en sais rien : mais telles sont mes opinions; je les ai eues dès l'enfance, et les tiendrai jusqu'à la fin. » Ces paroles furent rapportées au roi. Ce prince ignorait l'artifice ; il dit : « C'est un mauvais homme, hérétique et larron, qu'il soit ars et pendu; ne ja par bel oncle de Berri il ne sera excusé. » Bétisac soutint sa profession de foi devant les juges d'église; mais, au lieu de renvoyer sa cause au pape, comme on l'en avait flatté, ils le livrèrent au bras séculier, et on le conduisit aussitôt au supplice. Quand il vit le bûcher, il reconnut la perfidie, et voulut se rétracter; mais on ne lui en laissa pas le temps, et on le précipita dans les flammes. Le roi et ce qu'il y avait de seigneurs et de conseillers avec lui assistèrent à son supplice. Le duc de Berri en fut outré, et jura de se venger.

Mais on lui donna une autre mortification encore plus sensible, parce qu'elle lui était personnelle. Le conseil résolut de lui retirer le gouvernement du Languedoc. Sa destitution lui fut portée et signifiée par Jean d'Harpedane, neveu du connétable, choisi pour le remplacer. On regarda cette démarche de Clisson comme une vengeance de ce que le duc de Berri s'était opposé à la guerre que lui, connétable, avait voulu engager le roi de déclarer au duc de Bretagne, pour le punir de la perfide violence exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Le duc de Bourgogne ne put sauver cet affront à son frère. Le jeune monarque était absolu et tranchant. Ses ministres n'eurent pas le pouvoir ou la prudence de lui faire mettre dans une action juste les égards que le rang du coupable exigeait. Par-là ils s'attirèrent la haine des princes et de leurs créatures, et s'exposèrent aux représailles qui eurent lieu dans la suite.

Le roi s'amusa beaucoup dans son voyage. Il eut à Avignon une réception pompeuse, et, dans toutes les villes par lesquelles il passa, des fêtes splendides. Il resta douze jours à Montpellier. Ce fut dans cette ville que lui et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendrait le premier chacun auprès de son épouse.

Digitized by Google

Les deux frères prirent des chemins différents, et allèrent jour et nuit. Ils n'avaient chacun qu'un homme avec eux. La fatigue obligea quelquefois le roi de se mettre sur un chariot pour prendre du repos. Cette course, qu'il fit par des chemins difficiles et peu sûrs, et qu'il entreprit malgré les représentations des gens sages de sa cour, marque qu'il était d'un caractère bouillant, impétueux, aveuglément livré à ses fantaisies; et de ce que, plus âgé que son frère, il supporta moins bien la fatigue, on peut induire qu'avec l'apparence d'une force athlétique, il avait un tempérament faible et délicat, peu propre aux exercices violents : ce qu'il n'est pas inutile de remarquer pour expliquer la cause de la triste infirmité qui a fait ses malheurs et ceux de la France. Charles, avec cette opiniâtreté pour les plaisirs, se montrait en affaires peu ferme dans ses résolutions, vacillant et flexible aux opinions de ceux qui lui parlaient les derniers. Aussi le connétable et les ministres avaient-ils grand soin de le rendre inabordable à tous autres qu'à ceux qui leur étaient absolument dévoués.

[1390] Le duc de Bourbon, voyant que, malgré l'invitation que son neveu lui avait faite de l'assister de ses conseils, il n'était consulté en rien, prit le parti d'aller attendre ailleurs le débrouillement des cabales et des intrigues. Les Génois faisaient un armement contre les corsaires d'Alger et de Tunis; il en accepta le commandement, et se rendit à Gênes accompagné de quinze cents hommes d'armes. Il y fut joint par le comte de Derby, depuis duc d'Hereford, fils aîné du duc de Lancastre, prince rempli de courage, et que la fortune destinait à occuper le trône d'Angleterre, après en avoir fait descendre Richard, son persécuteur. L'expédition n'eut pas tout le succès qu'on pouvait espérer. On y perdit beaucoup d'hommes par les maladies. Cependant on força les beys à acheter la paix par une somme d'argent, et à donner la liberté à tous les esclaves chrétiens qui étaient dans leurs états.

[1391] Comme il y avait eu pendant cette guerre des exploits brillants et de hauts faits d'armes, les seigneurs et chevaliers, compagnons de Bourbon, en firent des récits pleins d'enthousiasme qui enflammèrent le roi. Il ne respirait que les combats; il voulait tantôt attaquer l'Afrique, tantôt combattre les Turcs, et acquitter à la Terre-Sainte les vœux non accomplis de Philippe et de jean de Valois, ses aïeux. On ne lui fit passer cette fantaisie qu'en lui en suggérant une autre : c'était de partir pour l'Italie, et de forcer les Romains d'embrasser l'obédience de Clément, d'où s'en serait suivie la gloire de finir le schisme.

Aussitôt on dresse l'état des troupes destinées à passer les monts : le roi aura quatre mille lances, les ducs de Berri et de Bourgogne chacun deux mille, le duc de Bourbon mille, le connétable deux mille, et mille sous chacune des bannières de Couci et de Saint-Paul. Le duc de Bretagne, invité à s'y joindre, se moque du projet. « Le roi, dit-il, entreprend d'aller à Rome, de détruire le pape Boniface, successeur d'Urbain; et, m'aide Dieu, il n'en sera rien; il aura en brief temps d'autres étoupes à sa quenouille. » Était-ce menace ou prévoyance politique?

Les Français étaient déjà en Italie pour d'autres causes. Les uns aidaient Louis II d'Anjou à rentrer dans le royaume de Naples, que son père n'avait pu conquérir, et où il n'eut pas plus de succès; les autres, sous la conduite du comte d'Armagnac, Jean III, pressaient Galéas Visconti, possesseur du Milanais, pour en rendre au moins une partie à Charles Visconti, cousin-germain de Galéas, et beau-frère du comte d'Armagnac. Galéas, attaqué par les Français, avait en France une grande ressource dans Valentine Visconti, sa fille, qu'il avait mariée au duc d'Orléans, en lui donnant une très-riche dot. La princesse fit d'abord tous ses efforts pour détourner le comte d'Armagnac de cette expédition, qui ne lui était inspirée que par des idées chevaleresques, comme protecteur de princes opprimés. N'y pouvant réussir, elle fit passer à son père les plans de l'entreprise. Galéas profita si bien de ses avis, qu'il battit le comte d'Armagnac et le fit prisonnier. Il mourut de ses blessures. Son armée, sans chef, se dispersa. La plus grande partie fut exterminée dans la Lombardie; le reste, arrêté aux passages, périt de faim et de misère. C'est la seconde fois sous ce règne que l'Italie engloutit les phalanges françaises. A Jean III succéda, dans le comté d'Armagnac, Bernard VII, son frère, qui s'acquit une funeste illustration dans les troubles de ce règne.

Après quelques faibles préparatifs, on ne songea plus à l'Italie. Le roi, comme disait Montfort, « avait bien d'autres étoupes à sa quenouille. » Sa cour était toujours partagée entre le connétable et les ducs de Berri et de Bourgogne. Sans guerre déclarée, ils se nuisaient le plus qu'ils pouvaient. Clisson poursuivait toujours avec opiniâtreté sa vengeance contre le duc de Bretagne; à sa querelle personnelle il joignait les intérêts de l'état. Le duc, disait-il, se comportait en souverain absolument indépendant : il faisait battre monnaie à son effigie, exigeait de ses vassaux des hommages et serments de fidélité contraires aux lois de la couronne de France. Il avait manqué aux conditions du traité de Guérande, en faveur de la maison de Blois-Penthièvre, et il lui imputait d'autres griefs que trouvent aisé-

ment l'animosité et le désir de la vengeance.

Charles VI, animé contre le duc par tous ces reproches, résolut de se faire par les armes, justice des injustices hautaines de son vassal : ses oncles l'exhortèrent à tenter auparavant la voie de conciliation. Ils ménagèrent une entrevue à Tours. Le monarque et le duc s'y rendirent; comme elle se faisait contre le gré du connétable, il employa tous les moyens capables d'en faire manquer le but. Les gens de Montfort furent insultés et maltraités. On ne le regardait lui-même à la cour qu'avec une indifférence qui tenait du mépris. Il soutenait tout avec patience. Les ducs de Berri et de Bourgogne lui avaient, pour ainsi dire, fait sa leçon. Il avait d'ailleurs pris sa précaution ordinaire de protester secrètement contre tout ce qu'il accorderait portant atteinte à ses intérêts, comme y étant contraint. A force de difficultés que le connétable faisait succéder les unes aux autres, peu s'en fallut que l'accommodement ne manquât. Il réussit cependant par un engagement de mariage entre un fils du duc, encore enfant, avec une fille du roi, encore au berceau, et d'une fille du duc avec le fils du comte de Penthièvre. Le monarque se laissa gagner par le plaisir de voir un jour sa fille duchesse de Bretagne, Le duc de Montfort renonça à quelques-uns des droits qui lui étaient contestés, entre autres à celui de mettre son effigie sur sa monnaie, mais, retourné en Bretagne, il se fit reconnaître et restituer ce droit par une assemblée de ses états. Le roi revint content à Paris, et Clisson fit semblant de l'être.

[1392] Alors, et à l'effet de procurer la paix entre les deux couronnes, devait avoir lieu une entrevue du roi avec Richard, roi d'Angleterre, fils du fameux prince de Galles; mais ce dernier changea d'avis, et envoya seulement, comme plénipotentiaires, les ducs de Lancastre et d'York, ses oncles. On ne put convenir que d'une prolongation de la trève. Cependant Charles consentait à ce que la Guienne fût tenue en pleine souveraineté par Richard; mais il insistait sur la démolition de Calais. Cette demande, à laquelle refusa opiniâtrément d'aquiescer le duc de Lancastre, rompit les espérances d'une paix définitive.

Le baron de Craon fut en ce temps banni de la cour. C'était cet infidèle dépositaire de l'argent que la duchesse d'Anjou envoyait à son mari, roi de Sicile, et que le baron dissipa à Venise en fêtes et en plaisirs. Nous avons vu qu'il avait été condamné à cent mille livres de restitution à la veuve et à ses enfants; mais il lui restait encore de grosses sommes, au moyen desquelles il tenait un état brillant. Il était de tous les plaisirs du duc d'Orléans, et confident de ses intrigues amoureuses. Le prince en avait une fort secrète, Craon eut l'imprudence de la révéler à la duchesse. Jalouse en Italienne, Valentine en fait de vifs reproches à son mari; le duc, à force de caresses, tire d'elle la connaissance de celui qui l'a instruite; il en porte ses plaintes au roi, et Craon reçoit ordre de quitter la cour, sans qu'on daigne lui dire la cause de sa disgrâce. Comme le connétable était tout-puissant, il s'en prend à lui de son malheur, se promet de se venger, et se retire dans sa baronie de Craon, limitrophe de la Bretagne.

On était bien éloigné de croire qu'une petite intrigue galante pût avoir des suites si funestes à la tranquillité du royaume. La trève d'Angleterre, prolongée pour un an, donnait un répit dont les plaisirs profitaient. La reine, dans l'éclat de la jeunesse, tourmentée de la passion du luxe, ne pensait qu'à paraître avec magnificence dans les divertissements dont la cour semblait uniquement occupée. On imagina une *cour d'amour*, formée sur les modèles des cours souveraines. Il y avait des présidents, conseillers, maîtres des requêtes, gens du roi, avocats, et tous les officiers nécessaires à la procédure. Les hommes et les femmes se citaient à ce tribunal; on s'y égayait dans des plaidoyers où des maximes de tendresse se trouvaient souvent, selon le style du temps, appuyées par des passages de l'Écriture sainte et des Pères, bien ou mal amenés. Aussi voit-on dans les listes de cette société, toute consacrée à l'amour, des docteurs en théologie, des prêtres, des abbés, des évêques, des guerriers, et les personnages les plus graves de la cour, avec la reine, les princesses et leurs dames.

Dans la vogue la plus générale de ces divertissements, le roi tomba malade. On vit alors paraître les symptômes du délire dont les fréquents accès ont affligé le reste de sa vie. On croit qu'il les avait déjà ressentis, et que ce fut en grande partie pour les cacher que les ministres le rendaient quelquefois inaccessible, comme nous l'avons remarqué. Cette fois, les princes et les courtisans en furent témoins. Un régime doux et de sages précautions, surtout le soin officieux d'éloigner de lui tout ce qui pouvait lui occasionner des émotions trop vives, auraient peut-être surmonté cette infirmité; mais, quelques semaines après être relevé de sa maladie, il éprouva un assaut qui aurait pu ébranler une tête plus forte.

Pierre de Craon, chassé de la cour, à ce qu'il croyait, par le pouvoir du connétable, et le duc de Bretagne, insulté à Tours par la suggestion du connétable, associent leur haine et procèdent ensemble à la vengeance. Craon avait conservé son hôtel à Paris; il y cache des armes, y envoie que-

Digitized by Google

rante hommes déterminés, et, à jour indiqué, lorsque Clisson revenait tranquillement chez lui, à l'endroit ou est l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, sortant, à une heure du matin, d'un bal donné par la reine à l'hôtel Saint-Paul, il est assailli, dans la rue Culture-Sainte-Catherine par ces quarante hommes qui éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'est une plaisanterie du duc d'Orléans pour lui faire peur; mais, entendant ces mots, *à mort Clisson!* prononcés par Craon, qui se nomme, il se met en défense. Une cotte de mailles, qu'il portait par hasard, le garantit des premiers coups; mais un dernier sur la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe dans la porte d'un boulanger qui était entr'ouverte. Les assassins fuient sans se donner le temps de vérifier s'il était mort. Les gens de sa suite, qui l'avaient abandonné quand ils le virent tomber, portèrent, à bride abattue, cette nouvelle à l'hôtel Saint-Paul. Le roi était prêt à se mettre au lit; il courut sur-le-champ auprès du connétable, et le trouva entre les mains des chirurgiens. Ils sondèrent la plaie, et calmèrent l'inquiétude du monarque en lui annonçant qu'elle n'était pas dangereuse. Il donna des ordres pour arrêter le chef et les complices partout où on pourrait les trouver. Un page et deux hommes d'armes furent pris à deux lieues de Paris, et exécutés après brief jugement. Dans le premier moment de la colère, on confondit les innocents avec les coupables. Le concierge de l'hôtel de Craon, qui avait reçu les assassins sans connaître leurs desseins, fut condamné à mort; et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue, fut privé de son bénéfice et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours, pour avoir logé le baron lorsqu'il venait à Paris. On suivit le procès de Craon lui-même. Les preuves étaient claires. Il fut condamné à mort, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons dans Paris rasées. Sur l'emplacement de son hôtel on établit une halle, qui a été le marché du Cimetière-Saint-Jean. Les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition pour plaire au roi; plusieurs d'entre eux profitèrent de la confiscation de ses terres, entre autres le duc d'Orléans. Dans celle de la Ferté-Bernard on trouva des richesses immenses; Jeanne de Châtillon, sa femme, et sa fille, en furent chassées ignominieusement, dénuées de tout.

L'assassin se sauva en Bretagne. Le duc le reçut d'abord assez mal. « Vous êtes un chétif, lui dit-il, quand vous n'avez pu occir un homme duquel vous étiez au-dessus. » Craon lui répondit : « C'est bien diabolique chose. Je crois que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé; car il eut sur lui lancés et jetés plus de soixante coups d'épée et de couteau. » Néanmoins, après ce premier reproche, Montfort le cacha si bien, qu'il put hardiment assurer au roi, qui le demandait avec instances et menaces, qu'il ne savait où il était. Les ducs de Berri et de Bourgogne conseillaient au roi de se contenter de la dénégation du duc, et, pour satisfaire un de ses sujets, de ne pas exposer lui et son royaume à une guerre qui pouvait devenir très-considérable, parce que les Anglais ne manqueraient pas de s'en mêler : mais Charles, une fois frappé de son objet ne cessait de le voir; il ne parlait que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant on remarquait dans sa résolution même des contradictions perpétuelles, une rapidité d'expressions menaçantes, et un silence morne, des ordres donnés et rétractés; mais la volonté de forcer Montfort à lui livrer le coupable dominait toujours. Il irait le chercher jusqu'au fond de la Bretagne; il fouillerait la province, renverserait tous les châteaux et citadelles pour le trouver. « Ne m'en parlez pas, disait-il quand on voulait lui faire des remontrances, ne m'en parlez pas; je veux être obéi. » Il fallut bien céder à cette pétulance qui tenait de la manie.

Les ordres furent envoyés aux troupes dans les provinces de se rendre au Mans. Ils étaient si pressants qu'en septembre, deux mois à peine après l'assassinat, l'armée était rassemblée. Les oncles du roi s'y trouvaient; le connétable, pour se réconcilier avec le duc de Berri, lui avait fait rendre son gouvernement du Languedoc, et il flattait le duc de Bourgogne et ses amis plus qu'à l'ordinaire. Cependant ils ne marchaient qu'avec répugnance, et ne le dissimulaient pas. Ces contradictions fatiguaient le malheureux Charles. Il dépérissait à vue d'œil. Le jour qu'il partit du Mans pour suivre son armée qui marchait vers la Bretagne, à peine toucha-t-il aux mets qui lui furent présentés avant de monter à cheval. Il avait l'œil hagard et le maintien stupide.

Pendant un de ces jours de chaleur étouffante qu'on éprouve quelquefois au commencement de l'automne, Charles traversait la forêt du Mans, peu accompagné, parce qu'on s'était écarté pour qu'il ne fût pas incommodé de la poussière : tout-à-coup un homme en chemise, la tête et les pieds nus, s'élance d'entre deux arbres, saisit la bride de son cheval, et lui crie d'une voix rauque : « Roi, ne chevauche pas plus avant, retourne, tu » es trahi. » Il tenait les rênes si fortement qu'on fut obligé de le frapper pour le faire lâcher; mais on ne l'arrêta, ni on ne le poursuivit, et il disparut. Le roi ne dit mot; mais on remarqua de l'al-

Digitized by Google

tération sur son visage, et dans son corps une espèce de frémissement.

En sortant de la forêt on entra dans une plaine de sable qui, échauffée par un soleil ardent, réfléchissait une chaleur insupportable. Le roi n'était accompagné que de deux pages : l'un, presque endormi sur son cheval, laisse tomber négligemment sa lance sur le casque de l'autre. Le roi, au bruit aigu qui frappe son oreille, se réveille comme en sursaut, de la rêverie où il était plongé, et croit que c'est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner : il tire son épée, pousse son cheval, frappe tous ceux qu'il trouve à sa rencontre, criant : *Avant, avant sur les traîtres!* Le duc d'Orléans, son frère, veut le retenir. Il se précipite sur lui. « Fuiés, beau neveu d'Orléans, lui crie le duc de Bourgogne, monseigneur vous veut occir : haro! le grand méchef, monseigneur est tout dévoie. Dieu! qu'on le prenne. » Mais personne n'osait l'approcher. Il s'était formé autour de lui un grand cercle qu'il parcourait en furieux, et chacun fuyait quand il tournait de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin son épée se cassa, ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé Guillaume Martel, prend son temps, saute sur la croupe de son cheval, le saisit. On le désarme, on le couche dans un chariot sans connaissance, et on le ramène au Mans. « Le voyage est fait pour cette fois, » dirent les deux oncles. Ils envoyèrent des ordres pour rappeler les troupes.

Le fantôme de la forêt est toujours resté un mystère. Si l'invention d'un stratagème peut être supposée à celui qui en tire le profit, on serait assez autorisé à attribuer celui-ci au duc de Bretagne, qui par là se trouva débarrassé d'une guerre inévitable. Mais il avait donc des complices bien sûrs autour du roi, puisque le spectre, comme nous l'avons remarqué, ne fut ni poursuivi dans le temps, ni recherché dans la suite. Les médecins, nommés *physiciens* alors, firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie du roi. Tous leurs raisonnements aboutissaient au poison ou au sortilége. « Nous nous débattons et travaillons pour néant, dit le duc de Berri; le roi n'est ni empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais conseils; mais il n'est pas heure de parler de cette matière. » Il serait difficile de peindre la consternation du peuple quand cet événement se répandit, et de rapporter les discours et les opinions, tant en France qu'au dehors. Chacun en parlait selon ses intérêts. « Le pape de Rome dit que Dieu lui avait tollu son sens, pour avoir soutenu cet antipape d'Avignon. » Celui d'Avignon disait : « Le roi de France avait juré sur sa foi qu'il détruirait l'antipape de Rome. Il n'en a rien fait, dont Dieu est courroucé. » Mais un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harceley, qu'on appela, fit voir qu'il n'y avait rien de surnaturel dans sa maladie. A force de soins doux et de patience, il le guérit. Les remèdes s'administrèrent dans le château de Creil, où on le conduisit. Le duc d'Orléans l'accompagna et resta près de lui.

On cacha le plus longtemps qu'on pût cet accident à la reine, parce qu'elle était près de lui.

Au moment de la démence du roi, les ducs de Berri et de Bourgogne dirent : Nous ferons ordonner par tout le conseil de France, lesquels auront l'administration du royaume, beau neveu d'Orléans, ou nous. » On ne sait si ce conseil fut assemblé, ni s'il donna une décision : toujours est-il certain qu'ils s'emparèrent du gouvernement, et qu'ils n'en laissèrent aucune part au beau neveu d'Orléans, quoiqu'il eût près de vingt-quatre ans. Devenus les maîtres, il ne tardèrent pas à se venger de la nullité où ils avaient été laissés, et des contradictions qu'ils avaient éprouvées de la part du connétable et des ministres.

Le jour même qu'il prirent en main l'autorité, le connétable vint demander l'ordre au duc de Bourgogne. Il lui répondit brutalement : « Clisson, vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du royaume. A la malheur tant vous en êtes-vous mêlé. Où diable avez-vous assemblé tant de finances? Le roi monseigneur, ni beau-frère de Berri, ni moi, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma chambre, et issez de ma présence, et faites que plus ne vous voie; car, si n'était l'honneur de moi, je vous ferais l'autre œil crever.

Clisson ne répond point, gagne sa maison, ne fait qu'y passer, se sauve dans le château de Mont-Lhéri, qui lui appartenait, et, instruit qu'il y avait ordre de l'investir, se retire en Bretagne, où les places fortes qu'il y possédait lui offraient un asile. Des quatres ministres qui gouvernaient depuis le congé donné par Charles à ses oncles, Montagu se mit en sûreté à Avignon avec ses richesses. Le Bègue de Vilaines, Noviant et La Rivière furent arrêtés. Le premier, vieilli dans les emplois militaires sous plusieurs rois, en considération de son âge et de ses anciens services, fut relâché; mais dans la crainte d'éprouver ne nouveaux malheurs sous un gouvernement dont il prévoyait l'instabilité, il se retira en Espagne. Noviant et La Rivière furent poursuivis criminellement. Ils étaient fort riches, par conséquent très-jalousés et chargés de la haine publique. On ne doutait pas qu'ils ne dussent périr

Digitized by Google

sur l'échafaud. Plusieurs fois, pendant leur procès, le peuple se rendit au lieu ordinaire de l'exécution ; attiré par l'espérance du spectacle atroce qui excite toujours sa curiosité. Le parlement voulait les juger ; mais la protection de Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune et belle princesse, épouse du duc de Berri, à laquelle La Rivière avait procuré ce mariage, lui obtint des délais. Comme la cause de Noviant était jointe à la sienne la grâce accordée à l'un entraîna celle de l'autre. Cependant ils essuyèrent une année de captivité, toujours entre la vie et la mort, et ne sortirent de prison que dépouillés d'une grande partie de leurs biens, avec défense d'approcher des lieux où la cour serait.

Quant à Clisson, il fut cité en justice avec tout l'appareil des formes ; appelé à la porte de la grand'chambre, au perron, à la table de marbre, à l'entrée du palais, dans les rues et carrefours, à son de trompe. Par défaut, il fut condamné au bannissement, comme *faux*, *mauvais*, *déloyal* envers la couronne de France, à une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, qui fut donné à Philippe d'Artois, comte d'Eu.

La cure du roi dura six mois. Revenu de son état comme d'un songe, il fut bien étonné du changement qu'il vit autour de lui. Il ne fut pas difficile de le lui faire trouver bon, comme il arriva toujours depuis, après ses rechutes ; mais peut-être ne fut-il pas si aisé de l'engager à prendre des précautions en cas du retour de sa maladie. Cette prévoyance devait l'affliger ; cependant il s'y résigna, et régla le gouvernement pour les temps où son aliénation l'empêcherait d'y vaquer. Il déclara le duc d'Orléans, son frère, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, de Louis de Bavière, frère de la reine, de trois prélats, de six nobles et de trois clercs. Il donna à la reine la tutelle de ses enfants (alors elle n'avait qu'une fille), et fit confirmer ces dispositions dans un lit de justice.

[1393] La santé du roi, devenue assez bonne, fit espérer quelque temps que ces précautions seraient inutiles ; mais un funeste accident les rendit malheureusement trop nécessaires. La reine, à l'occasion du mariage d'une demoiselle de sa cour, donna un grand festin suivi d'un bal masqué. Le roi y vint déguisé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui et attachés ensemble par une chaîne de fer. Leur vêtement était fait de toile enduite de poix, sur laquelle on avait appliqué des étoupes. Le duc d'Orléans, curieux de connaître ces masques, approche de l'un d'eux un flambeau ; une étincelle tombe, le feu prend, la flamme se communique. Au milieu des hurlements de ces malheureux, qui s'efforçaient inutilement de rompre leur chaîne on distingue un cri perçant : *Sauvez le roi!* Il venait de la reine, qui s'évanouit. La duchesse de Berri, auprès de laquelle il se trouvait le couvrit de son manteau. Des cinq esclaves, quatre moururent dans les tourments. Un seul rompit la chaîne, courut à la bouteillerie, se précipita dans une cuve pleine d'eau, et fut sauvé. La reine, revenue de son évanouissement, trouva auprès d'elle le roi qui la consolait ; Isabelle l'aimait alors.

Le saisissement passé, cet accident ne fit pas sur lui la forte impression qu'on avait lieu d'en craindre. Il n'eut qu'un léger accès, et on le trouva assez promptement rétabli pour le mener à Abbeville, où les ducs de Lancastre et de Glocester, ceux de Berri et de Bourgogne, s'étaient donné rendez-vous pour traiter de la paix, qu'on n'avait pu conclure dans les conférences de Belinghen. Les oncles espérèrent que le bon état dans lequel les Anglais verraient leur neveu les détermineraient à conclure : mais pendant le cours de la négociation il retomba dans sa maladie. On se contenta de prolonger la trève d'un an après son expiration, qui devait arriver dans six mois. Ce nouvel accès du roi en dura dix, à reprises inégales. Pendant ces variations on eut moyen d'examiner les symptômes des rechutes. Elles s'annonçaient par un abattement d'esprit qui dégénérait par degrés en aliénation totale. Alors il oubliait tout, niait qu'il fût roi, et, partout où il trouvait son nom ou ses armes, il les effaçait ou les arrachait avec une espèce de rage. La présence de la reine lui devenait insupportable, il n'agréait des soins que de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Le médecin de Laon n'existait plus. Dans l'embarras du choix, on admettait tous ceux qui promettaient du soulagement, charlatans, empiriques ; on ne dédaignait même pas les opérations magiques des sorciers. Par contraste de la superstition, les églises étaient remplies du peuple qui demandait avec ferveur la guérison du monarque, si importante à tous les Français. En effet, les crises alternatives de folie et de bon sens faisaient craindre dans le gouvernement une oscillation perpétuelle, germe des troubles les plus dangereux. Pour faire diversion à la sombre mélancolie du roi, on inventa le jeu de cartes, dont les figures retracent encore l'habillement du temps.

[1394] Malgré l'état pénible du chef, qui influait nécessairement sur les membres, le royaume aurait été tranquille sans les contestations que le schisme y élevait. Chacun des papes faisait tous ses efforts pour gagner des partisans. Peu s'en était fallu que leurs prétentions n'eussent fait rompre

Digitized by Google

les conférences de Belinghen et d'Abbeville. Les Anglais et les Français suivaient des obédiences opposées, et chacun des deux papes insistait pour que chaque nation abjurât celle de son rival et se réunît à la sienne. Les Anglais congédièrent brusquement les légats de Clément; les Français recevaient froidement les sollicitations de Boniface, successeur d'Urbain. Les deux pontifes n'en continuaient pas moins à faire des incursions sur le territoire l'un de l'autre. Elles eurent en France quelques succès pour le pape de Rome. Les chartreux, ayant besoin de quelques priviléges pour leur ordre, et persuadés apparemment que ceux de Rome vaudraient mieux que ceux d'Avignon, envoyèrent deux de leurs confrères les demander. Boniface les accorda volontiers, et chargea de plus, clandestinement, les députés d'une lettre pour le roi de France, qu'ils promirent de remettre en main propre. Ils y réussirent. Charles fut touché des offres que faisait le Romain de se prêter à tout pour finir le schisme. Le roi fit communiquer cette lettre à l'université, et lui ordonna de donner son avis. Les opinions se réduisirent à trois : la cession volontaire de deux papes, un compromis entre les mains d'arbitres qui traiteraient les deux droits, ou la décision d'un concile général. Nicolas de Clémengis, célèbre docteur en théologie, renferma cette décision dans un écrit latin fort prolixe, que le roi fit traduire en français. Il contenait de plus une déclamation des plus virulentes contre les désordres du clergé en général, et en particulier contre les vices de la cour d'Avignon. Le pape Clément en fut outré. Cependant, malgré l'empressement que marquait le roi pour terminer cette affaire, le cardinal de Lune, légat d'Avignon, obtint des délais. L'université, indignée, fit de vives remontrances. Plusieurs docteurs fermèrent leurs écoles et cessèrent leurs leçons; mais leur fâcherie n'eut pas de suite.

La guerre de l'église aurait pu finir tout d'un coup si les cardinaux d'Avignon n'avaient pas été intéressés à la perpétuer. Clément VII mourut. Le roi envoya sur-le-champ deux seigneurs de sa cour chargés de faire surseoir à l'élection. Quoiqu'ils fissent la plus grande diligence, s'étant même fait précéder par un courrier, ils trouvèrent le trône pontifical rempli. Les cardinaux avaient élu Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. Ils crurent se mettre à l'abri du reproche que leur précipitation méritait, en dressant, avant l'élection, un acte portant que celui d'entre eux sur lequel le choix tomberait renoncerait à sa dignité, si le sacré collége jugeait cette abnégation nécessaire : précaution illusoire s'ils connaissaient le caractère de Pierre de Lune, le plus obstiné des hommes. Le malheur d'avoir manqué la paix de l'église fut compensé par une trève de quatre ans conclue entre la France et l'Angleterre

On peut mettre aussi entre les événements qui consolèrent alors la France la réconciliation de Montfort et de Clisson, qui n'était pas indifférente à la tranquillité du royaume. La double passion qui animait ces deux hommes, l'une d'achever la perte de celui qu'il avait voulu deux fois assassiner, l'autre de se venger, entretenait une guerre opiniâtre en Bretagne. Clisson, retiré après sa disgrâce dans ses domaines, avait trouvé des amis dont l'appui le mettait en état non seulement de résister au duc, mais encore de l'attaquer. L'intervention de leurs partisans respectifs avait quelquefois procuré entre le seigneur et le vassal des accommodements que l'animosité réciproque rompait à la première occasion. Les oncles et le frère du roi, entre lesquels la rivalité du gouvernement et d'autres jalousies commençaient à éclater, fournissaient aux deux Bretons des secours d'hommes et d'argent : les ducs de Berri et de Bourgogne à Montfort, le duc d'Orléans à Clisson.

Au moment où les deux ennemis se faisaient la guerre avec le plus d'acharnement, que le duc venait de prendre et raser une forteresse de son vassal, nommée la Roche-de-Rein, que le vassal venait de brûler Saint-Brieux, et d'emporter la vaisselle d'or et d'argent du duc, Clisson reçoit de Monfort une lettre par laquelle il le priait de se rendre incessamment auprès de lui à Vannes, pour terminer à l'amiable leurs différends. La lettre était pleine d'estime et d'affection. Le duc rappelait à Clisson leur ancienne amitié, et se montrait très-empressé de la renouveler. La lassitude des combats et d'une vie sans cesse troublée par les inquiétudes peut bien avoir causé la démarche amicale de Montfort; mais elle peut aussi être l'effet d'un sentiment noble et généreux, qui, dans une ame grande, triomphe tôt ou tard de l'impétuosité de la passion. Deux fois attaqué en trahison, Clisson délibéra, hésita et demanda enfin pour otage le fils aîné de son seigneur. « Partez, dit le duc à ceux qu'il chargeait de la conduite de son fils, partez, menez mon fils au châtel Josselin, et m'emmenez messire Olivier de Clisson, car je me veuille accorder avec lui. »

Clisson reçoit avec attendrissement le jeune prince, le ramène avec lui et le présente à son père, qui, de son côté, admire la grandeur d'âme et la confiance héroïque d'un adversaire trop longtemps méconnu. Ces hommes, si longtemps ennemis, se considèrent un instant, et se précipitent dans les bras l'un de l'autre. Dans ce moment il n'y eut

Digitized by Google

plus ni haine ni dissimulation. Pour être plus libres, à l'abri des importuns, ils se retirèrent dans un vaisseau, et en deux heures d'entretien ils réglèrent des différends que des négociations plusieurs fois recommencées par des seigneurs et des prélats distingués, par les princes même et par le roi de France, intervenu comme seigneur suzerain, n'avaient pu terminer.

La précipitation des cardinaux d'Avignon avait fait manquer l'occasion d'éteindre le schisme; on crut en trouver encore le moyen dans la condition mise à l'élection de Benoît de se démettre si la cession était jugée nécessaire. On résolut de tenter cet expédient. Le roi envoya un célèbre docteur, nommé Pierre d'Ailly, le négocier; mais il trouva un homme qui, au lieu de conférer avec lui de bonne foi, ne travailla qu'à le séduire, pour éluder une réponse. Sur le rapport de d'Ailly, à son retour, on conclut de tenir un concile national. Il fut assemblé à Paris, composé des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, de sept archevêques, quarante évêques, d'une multitude d'abbés et de docteurs, de six conseillers du parlement et de trois avocats. Les opinions ne furent point partagées. Tous les suffrages se réunirent pour la voie de la cession. Les légats de Benoît, qui étaient à Paris, obtinrent qu'on ne prendrait pas un parti définitif avant que de l'avoir instruit de la décision. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, accompagnés d'une cour nombreuse, se chargèrent d'aller la porter eux-mêmes à Avignon. Ils crurent que la solennité de la déclaration abattrait le pontife; mais il n'y eut pas d'échappatoires, d'ambiguïtés, de subterfuges, sur lesquels il ne se repliât pour éviter de donner une réponse décisive. Fatigués de ses tergiversations, les princes s'adressèrent au sacré collége, et obtinrent qu'il déclarerait que le cas prévu pour la cession était arrivé, et que le bien de l'église exigeait que Benoît se démît, comme il s'y était engagé. Mais il prétendit que la décision des cardinaux était mal fondée, parce qu'il avait un autre moyen de procurer la paix de l'église, indiqué même par le concile de Paris : savoir, non pas l'abdication de lui seul, mais des deux papes, et qu'il fallait pour cela qu'ils s'abouchassent. C'était se procurer un délai dont on ne pouvait prévoir la fin; et la maladie du roi, dont les attaques revinrent jusqu'à sept fois dans cette année, empêcha que l'affaire ne fût suivie. Dans ce temps, la reine objet de la tendresse de son époux dans ses moments lucides, et de sa haine dans ceux de sa noire mélancolie, fixa son séjour à l'hôtel Saint-Paul, pendant qu'il continua d'habiter le Louvre.

Le bannissement des juifs, commun sous les règnes précédents, se renouvela sous celui-ci, et a été le dernier. On leur reprochait le grief ordinaire, l'usure. A la vérité, ils la portaient à l'excès. On leur imputa aussi, mais sans preuves bien claires, d'avoir massacré un de leurs rabbins, parce qu'il s'était fait chrétien. Sept des plus riches d'entre eux furent accusés de travailler à faire des prosélytes. Le prévôt de Paris les condamna au feu; car, disait-il, si les destructeurs des édifices sacrés méritent la mort comme sacriléges, à plus forte raison doivent être punis du supplice le plus rigoureux les destructeurs des temples vivants du seigneur et les empoisonneurs des âmes. Le parlement infirma la sentence, et la commua en la peine de subir une fustigation publique trois dimanches consécutifs. Ils en souffrirent deux et se rédimèrent de la troisième par argent. Ce bannissement n'a été révoqué que par les lois d'égalité de la dernière révolution; mais, quoique la nation n'ait point été réintégrée jusque-là dans la participation des droits civils, les juifs néanmoins, sous le voile d'une tolérance tacite, ont pullulé en France, surtout dans les temps de troubles, et aussi abondamment qu'ils auraient fait s'ils avaient été rappelés légalement.

[1395] A force de trèves, les Français et les Anglais parvinrent à en faire une de vingt-huit ans. Elle fut conclue à l'occasion du mariage de Richard, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille aînée de France, âgée de six ans. Les ambassadeurs qui vinrent le traiter à Paris avaient une suite de deux cents personnes. La France les défraya, ainsi que ceux qui se rendirent à la célébration du mariage. Il se fit dans la Sainte-Chapelle. La dot que les Anglais avaient commission de demander de deux millions, et qu'ils rabattirent à quinze cent mille livres, fut réduite en définitive à un million. Ils obtinrent la grâce de Pierre de Craon : on ne sait par quel motif ils la demandèrent. L'assassin de Clisson reparut à la cour, mais peu considéré. Ou forcé, ou volontairement, en témoignage de son repentir, il fit élever une croix de pierre décorée de ses armes près du gibet de Montfaucon, où son effigie avait été attachée. Il obtint aussi qu'il serait accordé des confesseurs aux criminels qu l'on menait au supplice. Ses biens confisqués ne lui furent pas rendus, et il resta, pour ainsi dire, sous l'anathème de l'ignominie, et oublié du duc de Bretagne, qui, obligé de quitter quelques mois son duché pour un voyage de convenance en Angleterre, confia sa femme et ses enfants à la garde de Clisson, qu'il avait haï, mais toujours estimé.

[1396] Moyennant cette trève de vingt-huit ans la France se trouva et se crut pour longtemps exempte de guerre nationale; mais elle n'empê-

Digitized by Google

cha pas beaucoup de Français d'aller la chercher ailleurs. L'Italie leur offrit encore une arène où s'exerça leur génie guerrier. Galéas Visconti, duc de Milan, père de la duchesse d'Orléans, molestait toujours les Génois; et toujours leur argent et une bonne solde leur attiraient des chevaliers français pour les protéger. Valentine, chagrine de ces obstacles opposés au projet de son père, tâchait, comme elle avait déjà fait, de détourner ces impatients guerriers. Mais comme le conseil de France, en souffrant le passage de ces secours aux Génois, avait des vues qu'il ne voulait pas laisser pénétrer par la duchesse, on la força de quitter la cour, où sa surveillance était dangereuse. Son éloignement permit de mettre la dernière main à un traité par lequel les Génois se livrèrent à la France plutôt que de tomber sous le joug des Visconti. Galéas, très-fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savait lui avoir été contraires, et le roi lui-même; mais on ne tint compte de cette bravade.

On a aussi donné un autre motif de l'éloignement de Valentine, qui pouvait être le véritable, et l'affaire de Gênes seulement le prétexte : c'est la jalousie de la reine, piquée de la préférence accordée par son époux, pendant sa maladie, aux soins de sa belle-sœur. La malignité, implantée dans les cours, donnait même pour cause à cette préférence des complaisances familières qui pouvaient porter ombrage à l'épouse. Isabelle se flatta peut-être que l'absence faisant oublier la duchesse, elle se rétablirait dans ses droits pendant les accès de son mari, comme elle en jouissait en santé : mais c'était en vain qu'on aurait espéré des affections constantes dans un homme si fréquemment aliéné. Quelquefois il conservait dans son bon sens les sentiments qu'on lui avait inspirés pendant ses rechutes; quelquefois aussi il en changeait et en prenait de tout opposés. De là les troubles qui ont agité le règne de cet infortuné monarque. Galéas avait constitué en mariage à sa fille, comme partie de sa dot, le comté d'Asti, mais il le retenait. L'injustice du père influa sur le bonheur de sa fille. Cette raison d'intérêt mit du froid entre les deux époux. La malignité joua encore ici son rôle. Elle débita que le duc d'Orléans avait vu avec plaisir s'éloigner son épouse, parce qu'elle le gênait dans ses fréquentes entrevues avec la reine. Les troupes envoyées en Italie pour s'assurer de Gênes mirent aussi le gendre de Galéas en possession du comté d'Asti.

Cette guerre n'était pas assez considérable pour occuper les chevaliers français et les empêcher de prendre part à une expédition contre les Turcs, qui était une vraie croisade sans en avoir le nom. Les dispositions s'en firent dans une entrevue à Guines entre Richard II et Charles VI, qui mena Isabelle sa fille, à son époux. Les deux cours y assistèrent, et firent assaut de luxe et de magnificence. Bajazet, empereur de Constantinople, envahissait la Hongrie. Sigismond, roi de ce pays, envoya de tous côtés demander des secours. La réunion d'une grande multitude de nobles à Guines fut une circonstance favorable au désir des Hongrois. Ils s'offrirent pour cette expédition, et le duc de Bourgogne proposa Jean, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander.

Ce prince écrivit au comte d'Ostervant, son beau-frère, une lettre qui l'invitait à se joindre au corps de noblesse qui devait l'accompagner. Albert de Bavière, père du comte, le voyant presque disposé à se laisser entraîner, lui dit : « Guillaume, puisque tu as la volonté d'aller en Turquie et en Hongrie, contre gens qui jamais ne nous forfirent, nul titre de raison tu n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse Jean de Bourgogne et nos voisins de France faire leur entreprise, et fais la tienne. Va plutôt en Frise, et conquiers notre héritage. »

Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joints, en entrant en Hongrie, par les troupes du royaume : tous réunis, ils formaient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne résiste à leurs premiers efforts; ils reprennent, la plupart d'assaut, les villes dont les Turcs s'étaient emparés, et mettent le siége devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. Bajazet se présente pour la délivrer. Ivres, pour ainsi dire, de la victoire, les Français se précipitent avec leur impétuosité ordinaire sur les bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent, sans s'embarrasser s'ils sont suivis et soutenus par Sigismond, et se faisant même un point d'honneur de ne le pas attendre. Le Turc avait rangé son armée en croissant. Quand il voit ces escadrons avancés dans son centre, il replie les deux cornes et les renferme. Les Hongrois, qui veulent suivre les Français, sont repoussés et mis en fuite. Ce ne fut plus un combat dans ce centre, mais un massacre. Plus des trois quarts de cette noblesse imprudente périrent sur le champ de bataille. De ceux qui se rendirent, Bajazet ne conserva que huit prisonniers, dont il espérait une forte rançon, entre autres le comte de Nevers et Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, la cause de tout ce désastre, par le même genre de témérité et d'obstination qui avaient déjà été si funestes à son trisaïeul et à la France, à la journée de la Massoure. On dit que Bajazet, voyant au comte de Nevers quelque chose de sinistre dans la phy-

sionomie, l'épargna, jugeant que sa vie serait funeste aux chrétiens : pronostic sans doute imaginé après l'événement. Aux sommes immenses données pour la rançon des prisonniers on ajouta, en présent, des tapisseries de la manufacture d'Arras et des toiles de celle de Reims. On choisit ces sortes d'ouvrages de préférence aux étoffes de soie et aux tissus d'or et d'argent, dans la fabrication desquels nous n'aurions pu soutenir la comparaison avec les manufactures d'Alexandrie, du Caire et de Damas.

Dans l'entrevue de Guines, il avait été question du schisme. Les deux rois étaient convenus d'envoyer à Avignon et à Rome solliciter les deux papes de donner la paix à l'église, de quelque manière que ce fût. Benoît refusa de recevoir les députés anglais. Boniface déclara aux Français qu'il se croyait vrai pape, et que jamais il ne renoncerait à cette dignité. L'université de Paris, instruite de ces dispositions, exhorta Charles VI à soustraire le royaume à l'une et à l'autre obédience; le seul moyen, disait-elle, de vaincre l'obstination des deux compétiteurs.

[1397] Mais l'état du roi, qui empirait toujours, ne permettait pas de prendre des résolutions fixes dans les affaires les plus importantes. Ses rechutes devenaient si fréquentes, qu'on pouvait dire que la démence était son état habituel. Quand il en sentait les approches, il avait soin de recommander qu'on ne laissât auprès de lui aucun instrument dont il pût frapper. « J'aime mieux mourir, disait-il, que de faire du mal à quelqu'un. Hélas! ajoutait le malheureux prince, si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de J.-C., de ne me pas tourmenter davantage. Que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir. » Ces paroles font voir qu'il se croyait ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourments que lui firent souffrir deux moines empiriques auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avaient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étaient engagés sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice, mais moins peut-être à raison de leur imposture que pour leur conduite licencieuse pendant le cours de leurs traitements, et surtout pour les imputations de maléfice aussi ridicules qu'imprudentes auxquelles ils se livrèrent, et dans lesquelles ils impliquèrent le duc d'Orléans lui-même. Isabelle commençait à craindre la compagnie de son époux dans ses accès. Quand, dans son état de frénésie, il semblait la désirer, on la remplaçait par une jeune fille, nommée Odette de Champsdivers, qu'on appela la *petite reine*, et dont la douceur et la complaisance gagnaient sur lui ce qu'on n'eût pu en obtenir autrement que par la force. Le royaume d'ailleurs était gouverné avec assez de tranquillité, et en parfait concert, par la reine et le duc d'Orléans. Mais Isabelle liée à un mari frénétique, et le duc à une épouse absente, il ne se pouvait que les fréquentes entrevues qu'exigeaient les affaires ne fissent naître des soupçons, et que les courtisans, qui ne purent avoir part à l'autorité, n'empoisonnassent cette bonne intelligence, afin de les décréditer dans l'esprit du peuple, et de faire naître des troubles dont ils profiteraient.

[1398] Le schisme était toujours un objet d'inquiétude pour le conseil de régence. La France envoya à tous les souverains des négociateurs, la plupart prélats, chargés d'engager chacun leur pape à se démettre. L'empereur répondit : « Quand le roi de France aura soumis le sien, je soumettrai le mien. » Cette condition était commode pour les deux rivaux, qu'elle autorisait à refuser chacun la primauté dans la décision. Comme rien ne finissait, on convoqua une assemblée à Paris. Le patriache d'Alexandrie, sept archevêques, trente-deux évêques, des députés des universités de Paris, Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse, beaucoup d'abbés et de clercs de tous les rangs s'y rendirent. Le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le chancelier, plusieurs seigneurs et gens du conseil y assistaient. Comme le roi était malade, le duc de Berri, de Bourgogne et d'Orléans présidèrent. Sur trois cents personnes, trente-cinq seulement s'opposèrent à la soustraction d'obéissance au pape Benoît XIII. Tous les autres adhérèrent à cette résolution, en vertu de laquelle il fut défendu d'obtempérer à ses ordres et de rien payer à ses collecteurs. Il fut arrêté, en conséquence qu'il serait pourvu à l'avenir aux bénéfices électifs par élection, et aux autres par la collation des évêques.

On envoya signifier cette décision à Benoît; il répondit : « Mes frères les cardinaux m'ont promu à cette dignité. Pape je me suis cru, et pape je demeurerai tant que je vivrai. » Mais ses propres cardinaux, le trouvant décidé contre toutes les remontrances, l'abandonnèrent, et se retirèrent à Villeneuve, petite ville du voisinage d'Avignon. Des troupes françaises commandées par Boucicaut l'investirent : mais il ne souffrit pas beaucoup du blocus, parce que, si les ducs de Berri et de Bourgogne le poursuivaient ouvertement en exécution de la décision de l'assemblée de

Digitized by Google

Paris, le duc d'Orléans le protégeait secrètement.

Sa qualité de régent lui donnait sur ses deux oncles un avantage qu'il ne savait pas toujours modérer. En voici un exemple : « *Un Jean de* » *Bar, beau clerc*, dit la chronique, *négroman-* » *cien et invocateur du diable*, » se donnait pour sorcier et employait apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux, et faire paraître le diable, puisque la chronique ajoute qu'*il faisait bien son devoir*. Il se permettait assez publiquement ses conjurations et autres opérations magiques, parce qu'il se croyait en sûreté sous la sauvegarde du duc de Bourgogne; mais le duc d'Orléans, sans égard pour cette protection, fit prendre, condamner et brûler le *négromancien*. L'oncle crut que c'était pour le braver que son neveu avait ordonné les procédures et l'exécution; de là l'intention de se contrarier, pendant qu'il aurait fallu dès-lors la plus grande union dans le conseil pour faire tourner au profit de la France les événements qui se préparaient en Angleterre.

[1399] Richard II, fils du prince Noir, placé enfant sur le trône, s'en montra indigne quand il parvint à l'âge de gouverner, ou du moins ne s'en montra digne qu'un seul jour, celui où, âgé de seize ans seulement, il se porta au-devant d'une multitude soulevée, qui déjà bandait les arcs pour venger son chef Wat Tyler, que le maire de Londres, choqué d'une insolence qu'il sortait de se permettre envers le roi, venait de tuer sur la place. « Mes amis, s'écria-t-il en s'avançant vers eux, prétendez-vous donc tuer votre roi? Cessez de vous affliger de la perte de votre chef. C'est moi qui serai votre général. Suivez-moi, et vous aurez satisfaction de tous vos désirs. « Mais il ne soutint pas les espérances que de si beaux commencements semblaient annoncer; et sa cupidité, ses débauches et ses imprudences suscitèrent autour de lui des circonstances difficiles dont son caractère, plutôt violent qu'énergique, ne fut pas en état de triompher. Il mécontenta le peuple par les impôts, et les grands par la violation des priviléges de la nation. Ceux qui lui résistèrent, outre sa disgrâce, encoururent la peine de l'exil, de la prison, de la mort même. Il n'épargna pas ses parents les plus proches, et fit étouffer dans un cachot le duc de Glocester, un de ses oncles. Le duc de Lancastre, autre frère de son père, étant mort, il priva le duc d'Hereford, son fils, de sa succession, et le contraignit de vivre exilé, sans biens et sans apanage. Le mariage que Richard avait contracté avec Isabelle de France le rendait plus hardi à se permettre ces violences, parce qu'il espérait qu'en cas de révolte son beau-père le secourrait; mais la rébellion le frappa comme un coup de foudre. Pendant qu'il était occupé d'une guerre d'Irlande, les seigneurs appellent de Paris, où il s'était retiré, le duc d'Hereford, qui prit le nom de duc de Lancastre. Il part de Bretagne sur trois petits vaisseaux, portant en tout quatre-vingts hommes d'armes. En arrivant il trouve une armée. A mesure qu'il avance, elle se grossit des déserteurs de celle du roi, qui fuit et qui se renferme dans un château fort. Lancastre fait des dispositions pour l'assiéger. Richard demande une conférence. Le rebelle entre hardiment, lui douzième. Les portes se referment. Le roi, entouré d'une bonne garnison, pouvait l'arrêter et s'en défaire; mais Lancastre l'effraie, lui ordonne de le suivre à Londres pour rendre compte de son gouvernement, fait juger son roi par un parlement, le premier qui se soit laissé acheter : le roi est condamné à abdiquer. Lancastre prend la couronne, sous le nom de Henri IV, et quelques mois après Richard est trouvé mort dans la Tour.

La seule attention que Charles VI donna à cette catastrophe fut de réclamer sa fille Isabelle, qui n'avait que dix ans. Cependant le duc d'Orléans fit mine de vouloir venger le mari de sa nièce. Il envoya très-imprudemment un défi injurieux au nouveau roi. Celui-ci répondit par une assertion qui dut mortifier le prince. Il lui soutint que lui-même, duc d'Orléans, l'avait excité à son entreprise, pour contrarier le duc de Bourgogne, qui s'y opposait. « En l'honneur de Dieu, ajoutait-il, en l'honneur de Notre-Dame et de monsieur saint George, vous mentés faussement et mauvaisement, quand vous dites que nous n'avons pas eu pitié de notre roi-lige et souverain seigneur; et plût à Dieu que vous n'eussiés oncques fait ni procuré, contre la personne de votre seigneur et frère, et les siens, plus que nous n'avons fait contre notre-dit seigneur. » Ce trait fait allusion au bruit qu'on répandait, et que la rage des factions accrédita ensuite, que le duc d'Orléans avait *procuré* la maladie de son frère par des maléfices, pour s'emparer du trône. La préférence que Charles VI donnait aux soins de sa belle-sœur était un moyen dont on se servait pour rendre l'accusation probable, et par le mot *les siens*, Henri IV entendait la mort du fils aîné du roi, qu'on prétendait *procurée* pour le même but.

Outre la catastrophe d'Angleterre, la fin du quatorzième siècle est marquée par le détrônement de Venceslas, empereur d'Allemagne; par l'abandon du royaume de Naples que fit Louis II, duc d'Anjou, successeur de son père, à Ladislas, son rival, né en Hongrie; non un abandon de gré à gré; mais Louis, plus fait pour une vie douce que pour la guerre, après quelques efforts

Digitized by Google

malheureux, se retira dans ses possessions de France, sans renoncer à son droit sur celles d'Italie. Les deux papes jouèrent un rôle dans la lutte des compétiteurs. Celui de Boniface fut le plus brillant. Il donna tout son argent à Ladislas, engagea ses cardinaux à se dépouiller en sa faveur, et de sa seule autorité il fit présent aux partisans de son protégé des biens des seigneurs napolitains et siciliens qui lui étaient contraires. Cette libéralité, qui lui coûtait si peu, servit plus aux Hongrois qu'on n'aurait cru. Pour conserver leurs biens, plusieurs abandonnèrent le Français; que Boniface avait eu soin d'excommunier; d'autres s'attachèrent à l'adversaire de Louis, pour obtenir les terres que l'excommunication lancée contre ses auxiliaires leur assignait. Quant à Benoît, renfermé dans Avignon, il ne put qu'opposer ses foudres à celles de son rival; foudres dont le fréquent usage, continué dans ce siècle, rendait la force bien moins efficace que dans les précédents.

Jean V de Montfort, duc de Bretagne, mourut, et prouva, par ses dernières dispositions, que sa réconciliation avec Clisson avait été sincère. Il lui recommanda sa femme, et confia ses enfants à sa garde, en attendant qu'ils fussent remis entre les mains du duc de Bourgogne, leur tuteur. A peine avait-il les yeux fermés, que la fille de Clisson, veuve de Jean de Penthièvre, vint lui dire. « Il ne tient qu'à vous que mon mari recouvre son héritage de Bretagne. — Comment? lui demanda-t-il. — En vous défaisant des enfants de Montfort. — Ah! cruelle et perverse femme, s'écria Clisson, si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens. » Il mit une telle force dans son ton et les menaces dont il l'accompagna, qu'elle fut saisie de frayeur et qu'en fuyant elle se précipita et se cassa la cuisse.

Le duc d'Orléans approchait de trente ans. On avait droit d'attendre de lui un gouvernement sage et des soins tendres et affectueux pour son frère. On pouvait avoir les mêmes espérances de la reine, à peu près du même âge. Il paraît que, malheureusement, on se trompa. Malgré sa qualité de régent, la présence du duc de Bourgogne, son oncle, ne laissait pas que de lui imposer. Celui-ci fut obligé de faire un voyage en Flandre pour le mariage d'une de ses filles. Le neveu profita de cette absence pour s'emparer de toutes les parties du gouvernement, surtout des finances, qu'il prodigua sans mesure avec la reine, aussi absolue et pas plus économe que lui. Il eut soin de se faire confirmer par le parlement tous les pouvoirs qu'il prenait. Le duc de Bourgogne s'en plaignit dans une lettre qu'il écrivit à la cour des pairs. Il y montrait le danger qu'il y avait de laisser toute l'autorité entre les mains de personnes si disposées à en abuser. « Car, dit-il en finissant, c'est grand'pitié et douleur de oyr ce que j'en ai oy dire. » La pitié tombait apparemment sur la conduite qu'on tenait à l'égard du roi. On commençait à le négliger dans ses accès de maladie. Il manquait souvent pendant que tout affluait autour de sa femme et de son frère.

Le duc de Bourgogne ne s'en tint pas à des plaintes; il menaça de se faire, par les armes, justice de l'exclusion qu'on semblait lui donner dans les affaires de France. Il avait un autre grief; c'est qu'en l'éloignant des affaires, le duc d'Orléans prétendait faire tomber encore sur lui l'odieux des impôts. Il en établit un qu'il étendit jusque sur le clergé, alléguant que c'était pour faciliter la paix de l'église, et il publia qu'il le faisait par le conseil du duc de Bourgogne. L'oncle donna un démenti formel à son neveu, et partit avec des troupes pour le soutenir. Le duc d'Orléans en assembla de son côté, et les environs de Paris se remplirent de soldats. Le duc de Berri et plusieurs des principaux seigneurs intervinrent, et suspendirent les hostilités. Heureusement le roi revint en son bon sens. Quelquefois il confirmait ce qui s'était passé pendant sa maladie, quelquefois il l'improuvait. Dans cette circonstance, après s'être fait rendre compte, il munit de sa sanction un règlement du conseil qui statua que, pendant l'*occupation* du roi (ainsi nommait-on sa maladie), rien ne se ferait sans l'autorisation du duc de Bourgogne.

N'y eût-il eu que la vie licencieuse du duc d'Orléans, c'en était assez pour ne pas laisser offrir au peuple le scandale de le faire gouverner par un homme sans ménagement et sans frein. Les mœurs de ceux qui gouvernent influent souvent plus qu'on ne pense sur les gouvernés. On raconte du duc des traits dignes du libertin le plus effréné. Il eut une multitude d'enfants naturels. Dans ce nombre il en est un dont la gloire fait oublier la naissance : c'est le fameux comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, le compagnon des malheurs et de la fortune de Charles VII, qui naquit, ainsi que lui, vers ce temps. Tels princes, tels courtisans. Le comte de Saint-Paul, Valeran III de Luxembourg [1], attaché à la cour

[1] Les Saint-Paul ou Saint-Pol de ce temps étaient une branche de la maison de Luxembourg. Henri de Limbourg, comte de Luxembourg par sa mère, et mort en 1280, fut la tige des deux branches principales de ce nom : la première, dite *impériale*, qui compta cinq empereurs, et d'où sortit un rameau dit *ducal*, par un fils de l'empereur Charles IV; la seconde, dite du Luxembourg-Ligny, d'où proviennent les rameaux du Saint-Pol, de Brienne, de Piney et de Martigues. Valeran III de Luxembourg, dont il est ici question, qui fut connétable de France et l'un des plus célèbres partisans du duc de Bourgogne.

Digitized by Google

de France et envoyé pour commander à Gênes, s'était fait chasser par les Génois, auxquels il déplut, dit-on, pour avoir trop plu à leurs femmes. L'austérité des mœurs et la sévérité de Boucicaut rétablirent dans cette ville l'empire que la république avait donné sur elle-même à la France; mais la soumission de ce peuple inconstant ne fut pas de longue durée.

[1402] Nous avons vu Benoît XIII renfermé dans Avignon, abandonné par ses cardinaux, méconnu et repoussé par la presque unanimité des Français. Grâces au duc d'Orléans, le blocus n'avait pas été sévère; les cardinaux déserteurs, le voyant à peu près libre, revinrent sous ses étendards, et, moyennant des promesses et des lettres tantôt exhortatoires, tantôt menaçantes, faites par des agents adroits disséminés dans les provinces, la soustraction d'obédience, déjà mal exécutée, fut tout-à-fait rétractée; le roi ne se ressouvint pas d'y avoir adhéré, et Benoît raffermit la tiare pontificale sur sa tête. Mais, peu reconnaissant de cette déférence, il excommunia les évêques élus pendant la soustraction, et mit leurs diocèses en interdit. Le roi donna des édits pour maintenir les nouveaux pasteurs. Le duc d'Orléans, protecteur de Benoît, s'entremit de son côté pour l'amener à des résolutions plus mesurées. Il fut joué par le pontife, et les exactions et les troubles continuèrent à scandaliser les fidèles.

Les relâches que la maladie du roi éprouvait de temps en temps avaient jusqu'alors fait espérer qu'en s'usant, pour ainsi dire, elle pourrait s'adoucir avec l'âge; mais le mal redoublait, accompagné de symptômes toujours plus alarmants. A la noire mélancolie se mêlaient des accès de fureur et une opiniâtreté persévérante dans ses volontés bizarres. Il fut, pendant six mois que dura un de ses accès, sans vouloir permettre que personne l'approchât pour lui rendre les services de propreté nécessaires. En employant les manières douces et caressantes de Valentine, sa belle-sœur, on aurait sans doute pu lui faire souffrir les soins et les remèdes; mais on imagina de faire paraître tout-à-coup six hommes déguisés et noircis qui le saisirent. Il en fut épouvanté, et se laissa traiter avec la docilité d'un enfant. Les circonstances affligeantes de cette triste maladie se répandaient dans le public. Chacun en était touché et plaignait ce prince infortuné. Par sensibilité, ses sujets émus, d'un commun accord, lui donnèrent le nom de *Bien-Aimé*, titre précieux pour un monarque, mais dont il est pénible de n'être redevable qu'au sentiment de la pitié!

[1403] Après ce terrible accès, Charles VI profita d'un moment lucide pour fixer le gouvernement. Jusque-là les dispositions n'avaient été que provisoires; mais le roi donna à celles-ci toute la solennité qui pouvait les rendre permanentes. Il établit un nouveau conseil d'état, composé de la reine, des princes du sang, du connétable, du chancelier et des ministres actuellement en place. A l'édit qui contenait cette formation, il en joignit un autre tout à l'avantage de la reine. Il y disait qu'arrivant sa mort, son fils aîné serait aussitôt reconnu souverain, sous la garde et la tutelle de sa mère seule. Ces deux grands moyens de puissance étant assurés à la reine exclusivement à tout autre, il s'ensuivait qu'organe de son fils souverain, quoique encore enfant, Isabelle devait jouir désormais de l'autorité la plus étendue et la plus absolue. Ces deux édits furent portés par le connétable et le chancelier au parlement. La cour eut ordre, ainsi que les princes et les grands officiers, et la reine même, de jurer de s'y conformer; ce qui fut exécuté sans réclamation.

Aussitôt que l'autorité fut consolidée, de nouveaux impôts en notifièrent au peuple l'exercice. Une rupture avec l'Angleterre, dont on se disait menacé, fut le prétexte des subsides. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se partagèrent les opérations militaires contre l'ennemi commun. Ils se mirent en campagne avec ostentation : le premier, se destinant contre la Guienne, avança jusqu'à Orléans, où sa vanité eut la satisfaction d'une entrée magnifique, et il revint à Paris. Le second alla dans ses états de Flandre, où il présidait à la construction de châteaux de bois dont il devait investir la ville de Calais, comme avait fait Édouard III quand il la prit.

[1404] Pendant ce voyage et ces préparatifs, l'impôt se percevait. A mesure que la recette avançait, les bruits de guerre diminuaient. On portait les deniers dans la tour du Louvre. Le duc d'Orléans, à son retour, demande l'ouverture du trésor. Les gardiens dépositaires refusent. Il fait enfoncer les portes à coups de hache, et enlève tout ce qui s'y trouvait. Le duc de Bourgogne accourt à Paris, blâme la conduite de son neveu. On croit qu'il repartit pour ses états dans le dessein d'y lever des troupes et de revenir s'emparer seul du gouvernement; mais il tomba malade, et mourut à Halle. Il fut le prince le plus riche de son temps, et mourut insolvable. Sa veuve, Marguerite de Flandre, fut obligée de renoncer à la communauté des biens, pour n'être pas comprise dans l'état de ses dettes. Elle se soumit à l'humiliante cérémonie en usage dans ces circonstances, de re-

était le quatrième descendant de Valeran I de Luxembourg-Ligny, second fils de Henri de Limbourg; et le fameux connétable de Saint-Pol, Louis qui fut décapité sous Louis XI, était petit-neveu de Valeran III. — Dans la branche impériale, le premier empereur de cette maison, Henri VII, était petit fils du même Henri de Limbourg.

mettre elle-même sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son mari, en signe de l'abandon qu'elle faisait de sa part du mobilier, qui fut vendu publiquement au profit des créanciers. Son fils Jean, surnommé Sans-Peur, hérita de la Bourgogne, de la Flandre et des nombreuses acquisitions de son père, et surtout de son ardeur à se mêler des affaires de la France; mais l'ambition de Philippe, déjà justifiée peut-être par les circonstances et par la conscience qu'il avait qu'il était plus digne de gouverner que les ducs d'Anjou et de Berri, ses frères, fut associée d'ailleurs à des vertus dont n'hérita pas son fils.

Le schisme continuait toujours. De même qu'il aurait pu finir après la mort de Clément XII, pape d'Avignon, si ses cardinaux ne s'étaient pas pressés d'élire Benoît XIII; de même il aurait été possible de se réunir, si les cardinaux de Rome avaient suspendu l'élection après la mort de Boniface: mais ils la précipitèrent, dans la crainte d'être engagés à la différer. En effet, elle était consommée quand les députés envoyés de France pour la retarder ou l'empêcher arrivèrent. Cosmat de Méliorati, cardinal de Sainte-Croix, prit la tiare sous le nom d'Innocent VII, avec la condition signée par lui et les cardinaux, et déjà reconnue si inutile, de se démettre, si la paix de l'église l'exigeait. L'université lui écrivit pour le prier de confirmer cet engagement à la face de l'univers; mais elle n'en reçut que des promesses vagues.

On a déjà connu la délicatesse de ce corps académique sur la conservation des honneurs et déférences qu'il croyait lui être dus. Charles Savoisi, chambellan du roi, pour n'avoir pas assez ménagé cette délicatesse, eut une affaire fâcheuse. Ses domestiques prirent querelle avec des écoliers pendant une procession du recteur qui passait devant sa porte. Des coups furent donnés, des pierres lancées, et la cérémonie mise en désarroi. Aussitôt les écoles sont fermées, les sermons cessent. C'était en carême. Le peuple murmure. Le duc d'Orléans se donna des mouvements pour apaiser l'affaire. A sa sollicitation, le parlement différait de juger; mais enfin le prince consentit à laisser le cours de la justice libre. Le parlement condamna Savoisi à l'amende, pour n'avoir pas retenu ses domestiques, et avoir même paru les approuver, et à fonder une chapelle dont la nomination appartiendrait à l'université. Sa maison, d'où l'on avait vu partir les pierres et où s'étaient retirés les domestiques après la bataille, fut rasée, et quelques-uns des coupables qui s'étaient laissés prendre, promenés, prêchés et fustigés. C'était pour gagner l'université, et par elle le peuple, sur lequel elle avait une grande influence, que le duc d'Orléans lui avait enfin laissé donner cette satisfaction; mais sa condescendance n'empêcha pas les austères docteurs de présenter un mémoire vigoureux contre les désordres de la cour et du gouvernement. Le conseil promit de travailler à la réforme.

[1403] La reine usait largement de l'autorité qui lui avait été donnée par le dernier réglement. Elle y faisait participer le duc d'Orléans. Ils tenaient l'état le plus brillant, qui contrastait singulièrement avec la cour délaissée et mesquine de l'infortuné monarque. Dans un de ses instants de raison, la gouvernante de ses enfants vint se plaindre « qu'ils n'avaient souvent que manger et que vêtir. — Hélas, dit-il en soupirant, je ne suis pas mieux traité. » Cette pénurie était rendue plus remarquable par les fêtes brillantes que se donnaient le beau-frère et la belle-sœur, et les plaisirs qu'ils prenaient ensemble, soit en public, soit dans le particulier d'une intimité qu'on ne manquait pas de mal interpréter.

Le duc d'Orléans paraît avoir eu le défaut de ne pas s'inquiéter de l'estime publique. Il se permettait même de braver l'opinion, soit par des plaisanteries, soit par des duretés. Il fit un jour avertir ses créanciers de venir recevoir ce qu'il leur devait. Ils accoururent, pleins de confiance, au nombre de plus de huit cents. Au lieu d'argent, ils ne reçurent que des mépris. A ceux qui en murmuraient on répondit qu'ils étaient encore trop heureux que le prince voulût bien leur devoir. Un autre jour il repoussa avec dédain les remontrances de l'université: « On n'a que faire de vous, dit-il aux députés; si vous aviez un point de loi à décider, appelleriez-vous des soldats? retirez-vous. Retournez à vos écoles, et ne vous mêlez que de votre métier. » Traiter si cavalièrement un corps qui avait une si grande influence sur le peuple, c'était au moins une imprudence.

Le duc d'Orléans avait un ennemi qui recueillait avec soin tous ces traits d'une conduite irréfléchie, et ne manquait pas de les orner des observations les plus propres à exciter l'indignation publique. Ce dénonciateur perfide était Jean-sans-Peur, le nouveau duc de Bourgogne. Les deux cousins-germains, nés le même mois de la même année, étaient bien différents de caractère. Le duc d'Orléans, insouciant, songeant par préférence à ses plaisirs, aimait l'autorité pour le faste, l'éclat, la satisfaction de dépenser et de répandre les faveurs; le duc de Bourgogne, sombre, réservé, occupé des affaires, recherchait l'autorité pour dominer et agir en maître.

Après la mort de son père, il demanda et obtint l'entrée au conseil. Il s'y présenta comme héritier des sentiments de son père pour le peuple, dont il plaignait la misère. Sous prétexte d'une

prochaine invasion des Anglais, le duc d'Orléans proposa l'établissement d'un nouveau subside. Le duc de Bourgogne, qui s'y opposa en vain, eut grand soin de divulguer les représentations qu'il avait faites dans le conseil. Cette conduite lui gagna l'affection des Parisiens. Ce que firent le duc d'Orléans et la reine pour obtenir leur estime ne servit à rien. C'était le temps du carême. Ils assistaient ensemble aux offices, visitaient les hôpitaux et faisaient de grandes aumônes; mais, dans cette association de bonnes œuvres et de bienfaits, la malignité voyait plutôt le scandale d'une liaison trop intime que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets, répandus avec profusion, noircissaient les actions indifférentes, et dépréciaient les bonnes.

La prépondérance marquante du duc d'Orléans au conseil sur le duc de Bourgogne avait mortifié ce dernier, qui s'était retiré dans ses états. Isabelle et le duc d'Orléans triomphaient de son absence, quand tout à coup le duc, partant de Flandre avec un cortége qui pouvait passer pour une armée, avance sans fracas et sans en avertir. Il était déjà près Paris, que la reine et son beau-frère ignoraient encore sa marche, déguisée quelque temps sous le nom d'une expédition contre les Anglais. Effrayé de cette espèce d'irruption, et n'en devinant pas l'intention, le duc d'Orléans se sauve précipitamment à Melun avec tout le conseil; la reine l'y suit et ordonne qu'on lui amène son fils aîné, ainsi que sa bru. On soupçonne que le projet du duc de Bourgogne était de s'assurer du roi, de la reine, du dauphin Louis, et de gouverner sous le nom de celui-ci pendant les rechutes de son père. Dans cette vue, il avait le plus grand intérêt à s'assurer du jeune prince.

Le duc de Bourgogne était beau-père du dauphin Louis, auquel il avait eu l'habileté de faire épouser Marguerite, sa fille. Il apprend en arrivant à Louvres, que les deux jeunes époux ont été enlevés de Paris, contre leur gré, et qu'ils sont sur la route de Melun; il y court, lui sixième, fait arrêter la litière, demande à son gendre s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris que d'aller où on le mène. Louis répond affirmativement. « Retournez donc! » dit impérieusement le beau-père aux conducteurs. Louis de Bavière, frère de la reine, commandait l'escorte; il veut faire quelques remontrances. Le duc ne l'écoute seulement pas, et ramène le couple fugitif à Paris. Le duc de Navarre, les ducs de Berri et de Bourbon, le comte de La Marche, beaucoup de seigneurs, et les Parisiens en foule, les reçoivent avec les démonstrations d'une vive allégresse. Le duc de Bourgogne est proclamé défenseur de l'état: l'université, le corps de la ville, et tous les autres corps, viennent le remercier.

Il assemble le conseil. Après avoir protesté qu'il ne prétend aucune part au gouvernement, il en expose énergiquement les désordres, offre ses biens et sa personne pour y remédier. Ces propositions obligeantes étaient appuyées de ses troupes, qui occupaient les quartiers de Paris et les postes principaux des environs. Le duc d'Orléans en leva aussi; mais il dut s'estimer heureux de ce que l'affaire tourna en négociation. Les ducs de Berri et de Bourbon, les rois de Sicile et de Navarre, se portèrent pour médiateurs. Le duc de Bourgogne, qui avait protesté dans le conseil qu'il ne prétendait aucune part au gouvernement, en prit cependant une portion au moins égale à celle du frère du roi. Il laissa adroitement les finances dans le lot de son rival; administration délicate, toujours voisine de la haine des peuples. Les deux cousins s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et couchèrent dans le même lit: cette familiarité était la marque de confiance la plus sincère que des ennemis réconciliés pussent se donner. La reine revint et fit une entrée triomphante, chargée de bijoux, et entourée de ses dames, brillantes de richesses. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne marchaient aux deux côtés de la litière, et les Parisiens remplissaient l'air d'acclamations. Avec le gouvernement, les deux ducs se partagèrent ce qui restait de la collecte des impositions; et le peuple, à qui l'on avait donné le spectacle d'une entrée pompeuse, d'un *Te Deum* bien chanté, d'un festin magnifique et des fêtes qui suivirent, se montra bien content.

[1406] La tranquillité aurait été complète, si on avait pu se débarrasser de ce malheureux schisme. Il s'en présenta encore une occasion. Innocent VII mourut. Les cardinaux de Rome, selon leur coutume, élurent promptement Ange Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Il promit sa démission si Benoît donnait la sienne. Tous deux s'écrivirent, se fixèrent un rendez-vous pour une entrevue à Savone. Benoît s'y rendit, Grégoire n'alla que jusqu'à Sienne. De ces deux villes tous deux publièrent des écrits pour s'accuser ou s'excuser réciproquement, et, après des démarches d'accommodement, plus démonstratives que sincères, les choses en restèrent au même état.

Les deux gouvernants de la France s'appliquèrent à des entreprises propres à leur donner de la considération. Le duc d'Orléans publia qu'il allait réunir à la couronne les provinces que les Anglais en avaient détachées. L'occasion, en effet, ne pouvait être plus favorable, parce que l'Angleterre était troublée par des factions contre les-

quelles Henri IV avait bien de la peine à soutenir son usurpation. Le duc de Bourgogne fit des préparatifs pour reprendre Calais. Le premier alla attaquer Blaye et Bourg, deux villes dont la prise aurait entraîné celle de Bordeaux; mais les siéges se prolongèrent, les pluies vinrent, ensuite les inondations et les maladies : l'armée se perdit en désertions. Le duc de Bourgogne prenait prudemment pour le siége de Calais des mesures qui auraient pu réusir; mais le duc d'Orléans, de retour de sa malheureuse expédition, fit brusquement renouveler la trêve avec l'Angleterre. On envoya au Bourguignon ordre du roi de renoncer à son projet. Il n'obéit qu'à regret après des injonctions réitérées, et regarda cette trêve, venue si à propos, comme le fruit d'une manœuvre du duc d'Orléans, humilié du mauvais succès de son expédition, et jaloux de la gloire que son rival pouvait acquérir dans la sienne; mais il n'en revit pas moins son cousin avec toutes les apparences d'une sincère cordialité.

[1407] Cependant leur animosité perçait malgré la contrainte qu'ils s'imposaient. Ils se contrariaient en tout, ne paraissaient au conseil que pour se contredire, et ne manquaient aucune occasion de se désobliger quand ils pouvaient le faire sans trop d'éclat. On rapporte du duc d'Orléans une imprudence, très-croyable de la part d'un libertin qui avait déjà donné plus d'une preuve d'indiscrétion. Il gardait dans un appartement reculé les portraits des dames de la cour dont il prétendait avoir obtenu des faveurs. Entre eux était placé celui de la duchesse de Bourgogne. Quelques bas flatteurs en avertirent le mari. Il conçut de cet affront un dépit mortel qu'il s'efforça de cacher, mais il ne put si bien y réussir que les ducs de Berri et de Bourbon ne s'en aperçussent et ne s'en alarmassent. Ils firent ce qu'ils purent pour rapprocher les deux cousins. Le duc de Bourgogne se montra difficile; cependant il consentit de se laisser apaiser, du moins en apparence, soit parce qu'il n'avait pas encore arrangé dans son esprit son projet de vengeance, soit qu'il lui fallût les dehors de l'amitié pour l'exécuter.

Il ne se refusa donc pas à l'invitation du duc de Berri, qui employait tous les moyens pour réconcilier ses deux neveux. Le duc les fit assister à une même messe et communier ensemble, et se donna le plaisir de les traiter à sa table; ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement qui était sacré entre guerriers. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre, et se confirmèrent la promesse de vivre désormais en amis. Enfin dit la chronique, « ils » prirent les épices et burent le vin ensemble. » Le duc d'Orléans invita celui de Bourgogne à dîner chez lui le dimanche qui suivait cette cérémonie : Jean promit de s'y rendre, et ils s'embrassèrent en se quittant.

Pendant ces protestations amicales, le Bourguignon tenait cachés, dans une maison de la Vieille rue du Temple, dix-huit hommes, commandés par Raoul d'Octonville, homme d'exécution, de tout temps dévoué à la maison de Bourgogne. Le lendemain de la réconciliation que nous venons de détailler, le duc d'Orléans devait passer la soirée chez la reine, qui était en couches à l'hôtel Barbette. Au jour tombant, il lui arrive un prétendu exprès du roi, qui demeurait à l'hôtel Saint-Paul, et qui le demande. Il part aussitôt sans attendre son escorte, qui était ordinairement très-nombreuse, et précédé seulement de deux écuyers montés sur le même cheval. Les assassins étaient serrés le long des murs de la rue du Temple; le cheval les aperçoit, s'effraie, prend le mors au dents, et emporte les cavaliers jusque dans la rue Saint-Antoine. Le duc d'Orléans reste seul, et est aussitôt environné par des gens armés qui crient *à mort!* « Je suis le duc d'Orléans, leur dit-il, croyant ou qu'ils se trompaient, ou que son nom leur imposerait. — Tant mieux, répondent-ils, c'est ce que nous demandons. » Un premier coup de hache lui coupe la main dont il tenait la bride; d'autres coups de masse et d'épée l'abattent de son cheval. Il s'écrie en tombant. « Qu'est-ce ceci? d'où vient ceci? » Un coup de massue hérissée de pointes de fer lui fracasse la tête et fait sauter la cervelle. Enfin un homme *caché sous un chaperon vermeil*, une petite lanterne à la main, sort de la maison où les meurtriers étaient auparavant cachés, approche du cadavre, le considère attentivement, lui décharge un dernier coup de massue, se retire en disant : « Éteignez tout, allons-nous-en, il est mort. »

Il serait difficile de peindre le tumulte de la ville, la consternation de la cour pendant la nuit. Le corps fut transporté dans l'église des Blancs-Manteaux. Le duc de Bourgogne vint avec les autres princes visiter le cadavre. Il avait un air triste, la contenance d'un homme profondément affligé. « Oncques mais, dit-il, on ne perpétra, en ce royaume, si mauvais ni si triste meurtre. » Le conseil s'assembla de bon matin. Le duc de Bourgogne s'y rendit. Les portes de la ville avaient été fermées pour empêcher l'évasion des coupables. Guillaume Tignonville, prévôt de Paris, instruit qu'un homme soupçonné s'était réfugié dans l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne, vient demander la permission de fouiller les hôtels des princes. A cette proposition, le duc pâlit, s'approche du duc de Berri et du roi de

Digitized by Google

Navarre, et leur avoue son crime. Le duc de Berri, pénétré d'horreur, s'écrie, les larmes aux yeux : « J'ai perdu mes deux neveux ! » Le meurtrier tâche de s'excuser. « Le diable, dit-il, m'a tenté et surpris. » Surpris ! L'est-on avec tant de préparatifs ! La journée fut remplie par les premières cérémonies des obsèques. Le conseil se rassembla le lendemain. Jean-sans-Peur se présenta pour entrer. Le duc de Berri le repoussa, heureusement pour le coupable ; car le duc de Bourbon, arrivant, trouva fort mauvais qu'on ne l'eût pas arrêté. Il se retira précipitamment dans ses états, où il donna des asiles aux exécuteurs de ses ordres. La populace de Paris, séduite par les déclamations du Bourguignon contre les impôts, se réjouit de la mort du duc d'Orléans. Il avait trente-six ans. De Valentine, son épouse, il laissa trois fils, Charles, duc d'Orléans, qui fut père de Louis XII ; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime ; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I^{er}. Quatre ans auparavant il avait fait son testament, qui prouve que ce malheureux prince n'était pas entièrement perverti, puisqu'il y avouait les erreurs de sa jeunesse, qu'il les déplorait, en demandait pardon à Dieu et aux hommes, et à ceux-ci leurs prières pour l'obtenir. Une dernière imprudence attira la punition de toutes les autres, car on ne peut guère douter que la vengeance atroce du duc de Bourgogne n'ait été provoquée par l'honneur blessé dans l'endroit le plus sensible pour un époux.

L'audace, et l'audace d'un scélérat sans honte et sans remords, présida désormais à la conduite de Jean-sans-Peur. Il osa tout. La duchesse d'Orléans était à Château-Thierri lorsqu'elle apprit la mort de son époux. Son premier soin fut de sauver ses enfants. Elle les envoya à Blois, ville alors fortifiée ; et partit pour Paris. Son affliction, le spectacle d'un grand deuil, son entrée lugubre, touchèrent le peuple pour un moment. On tâcha d'adoucir son chagrin par des honneurs. Le roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bourbon, les autres princes, le connétable et un cortége de seigneurs allèrent au-devant d'elle. Le roi la reçut avec la plus tendre affection. Il était alors dans son bon sens. Il l'embrassa en versant des larmes, lui dit d'avoir bon courage, et qu'il la vengerait : promesse, comme bien d'autres, plus aisée à faire qu'à tenir.

Pendant ces cérémonies, le duc de Bourgogne assemblait des troupes. Dans la convocation adressée aux Flamands et à ses autres sujets, il avouait le meurtre, chargeait le défunt de péculat, de magie, d'attentat à la vie de son frère pour régner à sa place, et de tyrannie dans le gouvernement. Il prétendait, en le tuant, avoir rendu un grand service au royaume. Jamais depuis il ne s'écarta de ce langage. Loin d'attendre qu'on le mît sur la défensive, il se disposa à attaquer. Ses préparatifs étaient si formidables, que la cour, dénuée d'argent, de soldats, et l'on peut dire de conseils prit le parti de négocier. Elle lui envoya le roi de Sicile et le duc de Berri à Amiens, où il était déjà arrivé. Ils ne lui demandaient que d'avouer son crime, en marquer du repentir, et d'en *crier au roi mercy*. Il refusa cette légère satisfaction. Les négociateurs se retirèrent très-courroucés de son opiniâtreté. La seule mortification qu'on jugea possible de lui donner fut de ne pas le mettre au nombre de ceux qui devaient gouverner le royaume pendant l'*occupation* du roi. Cette nomination se fit dans un lit de justice.

Mais il sut se passer du droit dont on le privait indirectement. Il continua sa marche vers Paris avec un corps de cavalerie d'élite, suivi d'une nombreuse infanterie. Quand il fut à quelques lieues de la capitale, le roi lui fit défendre d'avancer et d'y entrer. Nonobstant la défense, il avança toujours, et entra sans aucune opposition. Ses gens-d'armes s'emparèrent des portes, des rues et des places, et ses fantassins des postes les plus importants des environs. Il fit pour lui-même, avec des barricades, une espèce de citadelle dans son hôtel d'Artois. D'avance il s'était construit en pierres une chambre percée d'une seule ouverture, où il se retirait pendant la nuit à l'abri du danger, mais non, sans doute, exempt des transes inséparables du crime.

Ainsi préparé, il alla droit au roi demander permission de justifier son action. Le monarque, non tout-à-fait aliéné, mais dans un état de débilité reconnue, lui accorda une audience publique dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul. Là parut le fameux Jean Petit, cordelier, chargé d'une tâche qui aurait été très-pénible pour un honnête homme. On jugera, par l'exorde du discours, de la confiance que l'orateur devait inspirer. Il dit qu'il avait entrepris de défendre monseigneur de Bourgogne, « parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avait, depuis trois ans, donné bonne et grosse pension, dont il avait trouvé ses dépens et trouverait encore, s'il lui plaisait, de sa grâce. » Entrant ensuite en matière, il prétendit prouver la légitimité du meurtre par *douze raisons en l'honneur des douze apôtres*. Presque toutes ces raisons étaient des exemples tirés de l'histoire sainte et profane, assez adroitement adaptés à son sujet ; des inductions de ces faits et des raisonnements qui ont été employés quelquefois depuis pour enhardir des scélérats à commettre le même crime. Jean Petit, habile en sophismes, n'igno-

Digitized by Google

rait pas non plus l'art de la calomnie. Il accusa le duc d'Orléans d'être cause de la maladie du roi son frère, de s'être lié pour cet objet avec des sorciers, d'avoir employé avec eux des opérations magiques, et il faisait une peinture effrayante de ces terribles évocations, ajoutant qu'il avait tenté de faire mourir le roi par le poison pour se mettre à sa place; toutes imputations déjà divulguées par le duc de Bourgogne; de plus, le harangueur insinua que la reine s'était prêtée au complot. Quant au grand ressort pour faire mouvoir le peuple et exciter son indignation, les impôts, leur multitude, leur pesanteur, leur accumulation, il n'y a point de figure de rhétorique que l'orateur n'employât pour en rejeter tout l'odieux sur le defunt. Il conclut que le roi « devait avoir le duc de Bourgogne et son fait pour agréables, et le rémunérer, à l'exemple des rénumérations faites à monseigneur saint Michel l'archangé, pour avoir tué le diable. » Le roi, immobile sur son trône comme une statue, écouta, ne dit mot, se retira, et toute l'assemblée en fit autant. Le lendemain, Jean Petit répéta le même discours, placé sur une tribune élevée dans le parvis de la cathédrale; et ce discours, prononcé devant une multitude gagnée d'avance, fut couvert d'applaudissements.

[1408] La reine s'était sauvée à Melun, emmenant le dauphin et ses autres enfants. Le roi de Sicile, le duc de Berri et le jeune duc de Bretagne, Jean VI, la suivirent. Ce jeune prince avait été enlevé par les nobles du pays à Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais, sa mère, lorsqu'elle épousa le roi d'Angleterre Henri IV; et il avait été confié par eux au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, qui l'avait amené en France pour y être élevé. Le duc de Bourbon s'était retiré le premier, indigné des offres de pardon faites à Amiens au coupable. Le monarque, laissé ainsi seul, fit tout ce que le Bourguignon exigea. Il signa un écrit dont il convient de rapporter les propres termes. Il disait : « Pour ce que le duc de » Bourgogne a été pleinement informé si, comme » il l'a fait dire et proposé, que notre frère avait » machiné et machinait de jour en jour la mort et » l'expulsion de nous et de notre génération, et » tendait, par plusieurs voies et moyens, à parvenir à la couronne et seigneurie de notre » royaume; il, pour la sûreté et préservation de » nous et de notre dite lignée, pour le bien et utilité de notredit royaume, et pour garder envers » nous la foi et loyauté en quoi il nous est tenu, » a fait mettre hors de ce monde notredit frère; » et nous supplie que si, par le rapport d'aucuns » ses malveillants et autrement, nous avons pris » aucune déplaisance contre lui, pour cause du» dit cas advenu en la personne de notredit frère, » nous, considérant les causes pourquoi il l'a » fait faire, voulions ôter de notre couraige toute » déplaisance, savoir faisons que nous, considérant le fervent et loyal amour et bonne affection » que notredit cousin a eue et a à notre lignée, » avons ôté et ôtons de notre couraige toute déplaisance que, par le rapport d'aucuns malveillants de notredit cousin ou autrement, pour» rions avoir eue envers lui pour occasion des » choses dessus dites; et voulons qu'icelui cousin » de Bourgogne soit et demeure en notre singu» lier amour. » En lui remettant ces lettres, Charles eut encore assez de présence d'esprit pour lui dire qu'il craignait bien qu'elles ne le garantissent pas de la vengeance des personnes intéressées.

Le duc de Bourgogne était alors à l'apogée de sa gloire, au comble de sa puissance, ne paraissant jamais sans être entouré d'une populace qui chantait ses louanges. Cependant il ne diminuait pas les impôts; mais il rejetait la nécessité de les continuer sur les profusions du duc d'Orléans, sur les vices de l'ancien gouvernement, et il faisait des promesses. Dans cet état de prospérité, malheur à ceux qui ne l'avaient pas assez ménagé dans des circonstances fâcheuses! Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, en fit l'épreuve. Quand il était venu demander au conseil la permission de fouiller dans les maisons des princes pour découvrir les assassins, le duc de Bourgogne le soupçonna d'avoir eu principalement en vue la sienne, et se promit de se venger. Un procès que le prévôt soutenait depuis deux ans contre l'université fournit au duc le double plaisir, et de satisfaire son ressentiment, et d'obliger le corps académique, dont la faveur était précieuse. Tignonville avait fait pendre deux clercs convaincus d'homicide et de vol de grand chemin. L'université prétendait qu'il y avait eu vice dans la procédure, et violation de ses priviléges. L'ancienne cour avait fait suspendre le jugement; c'était un motif au duc de Bourgogne de le reprendre. Pour la mortification de ses ennemis dans la personne de leur protégé, il fait porter la sentence dont voici le prononcé : « Le prévôt se transportera aux » fourches patibulaires où les deux corps sont exposés depuis deux ans. Il les baisera à la bou» che, les dépendra lui-même, les accompagnera » à l'église des Mathurins, où ils seront enter» rés. » Le bourreau conduisait la charrette, et était revêtu d'un surplis. Le roi envoya cent écus d'or pour les frais du convoi.

Ces cérémonies lugubres et bizarres tiennent aux mœurs de ce siècle, où les esprits étaient encore exaltés par les disputes que le schisme occasionnait; disputes qui donnaient une haute im-

Digitized by Google

portance aux moindres événements touchant à la religion. Le zèle de l'université pour la soustraction aux deux obédiences, et pour sa stricte exécution était toujours le même; de plus, ce zèle devint persécuteur. Des personnes, attachées par conviction ou par habitude à Benoît XIII, furent arrêtées et bannies sur les instances de l'université. Le pontife se vengea par des bulles fulminantes qu'il envoya signifier au roi. Les porteurs de ces anathèmes eurent la maladresse de se laisser arrêter. Ils subirent des peines humiliantes, des expositions en public, et la prison. Pendant ce temps, les deux papes, comme s'ils se fussent concertés, jouaient toujours le même rôle, de promettre d'abdiquer, et de ne point tenir. Leurs cardinaux, las de cette collusion, qui devenait une dérision, les abandonnèrent en grande partie, et se réunirent en un concile qu'ils avaient convoqué à Pise. Les Pères sommèrent Benoît et Grégoire d'abdiquer. Sur leur refus, il les déposèrent et élurent Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Ainsi il y eut trois papes et trois sacrés colléges, parce que les deux déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer leurs déserteurs.

Des troubles survenus à Liége déterminèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris, pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étaient révoltés. On croit qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parce que la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avaient repris courage, rassemblaient des troupes qui auraient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène : la reine y entre, la duchesse d'Orléans y arrive. On tient au Louvre une assemblée composée des principaux membres de l'état. Il y est statué « que la puissance souveraine sera octroyée » et commune à la reine et à monseigneur de » Guienne, » qui était le dauphin, « le roi étant » empêché et absent. » Suivit un lit de justice qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfants à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta, elle concluait à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfants, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux; que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les cours du palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avait été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées; qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fût exilé outre mer pendant vingt ans au moins, avec défense d'approcher de cent lieues des endroits où la reine et les princes d'Orléans se trouveraient : se référant d'ailleurs à ce qu'ordonnerait la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur-général, dont les plaignants demandaient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, président en l'*absence* du roi, promit à la princesse qu'il lui serait rendu pleine et entière justice.

Mais quand on vint à commencer le procès, le conseil se trouva fort embarrassé. Les lois fondamentales de l'état exigeaient que le procès d'un pair fût suivi dans la cour des pairs, et le procureur-général refusait son accession si on procédait autrement. Mais combien ne fallait-il pas de formalités et de délais! Était-il sûr que dans cet intervalle les princes et les pairs, qui se montraient actuellement si animés contre le duc de Bourgogne, forcés par la crainte ou par l'intrigue, ne changeraient pas d'opinion? De plus, les Parisiens se montraient toujours très-attachés au duc de Bourgogne. Serait-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans? Ne serait-ce pas risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui serait favorable, ou de ne pouvoir l'exécuter s'il lui était contraire? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable convaincu, et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paraissait favorable : le duc se trouvait engagé dans une guerre d'un succès douteux. Les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettaient des secours à l'envi. Les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étaient très-éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paraissaient fort capables de tenir longtemps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée, et prit la ville. Il acquit dans cette expédition où il courut des risques, le nom de Jean-sans-Peur, et son beau-frère, l'évêque de Liége, Jean de Bavière-Hollande, celui de Jean-sans-Pitié, parce qu'il fit massacrer ses prisonniers.

Cet avantage renforça, dans la capitale, le parti du Bourguignon; il déclara qu'il allait s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avait rien de prêt, ni troupes, ni argent. Les seigneurs et les princes, qui avaient promis de si grands efforts, hésitaient et tremblaient. Jean arriva à Paris, orné de la dou-

ble réputation d'homme ferme dans ses résolutions et de brave guerrier. La reine se sauva et emmena au-delà de la Loire son mari et ses enfants; les princes, le conseil et les courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police.

A la cour se rencontrait alors le frère aîné de l'évêque de Liége, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, estimé pour sa probité et ses lumières. Il y était venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse Jacqueline, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement et offrit sa médiation. Quand il eut aplani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, Louis de Bavière, son frère, le grand-maître de Montaigu, et d'autre ministres. Valentine, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvaient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avait besoin, et que le meurtrier de son mari resterait impuni. Elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela auprès d'elle ses enfants, dont le plus âgé n'avait que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père, sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit Dunois, qu'elle paraissait chérir de préférence. « Celui-ci, disait-elle quelquefois, m'a été emblé (volé), et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père. »

[1409] Comme elle l'avait prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat, on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux; son avocat récita une formule convenue, en ces termes : « Sire, il a été rapporté à monseigneur de Bourgogne que vous étiez indigné sur lui pour le fait qu'il a commis et fait faire, en la personne de monseigneur le duc d'Orléans, votre frère, pour le bien de votre royaume et de votre personne; comme il est prêt de vous dire, et faire véritablement savoir, quand il vous plaira, et pourtant vous prie, tant et si humblement, comme il peut, qu'il vous plaise ôter votre ire et indignation de votre cœur, et le tenir en votre bonne grâce. » Quand l'avocat eut fini, le duc dit : « Sire, de ce je vous prie. » Il s'éloigna; le duc de Berri, le dauphin, les rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent aux pieds du roi, et lui dirent : « Qu'il vous plaise, sire, de passer la requête de votre cousin le duc de Bourgogne. » Il répondit : « Beau cousin, nous vous accordons votre requête, et vous pardonnons tout. »

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit : « Messeigneurs, voici le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos cœurs, si vous avez aucune haine ou vengeance contre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et que dorénavant vous serez bons amis ensemble. » Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi : « De ce je vous prie. » Les enfants ne répondaient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictait : « Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui accordons sa requête, et lui pardonnons toute la malveillance qu'avions contre lui; car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y était dit que la grâce entière ne regardait que le duc seul, et que ses complices seraient à perpétuité bannis du royaume. Après la paix de Chartres, la reine, qui y avait été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut, par ses flatteries, gagner le duc de Berri, prince inconstant et faible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avait besoin. Le seul duc de Bourbon resta inflexible et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection de leurs magistrats et d'autres priviléges et franchises dont ils avaient été privés à l'occasion de la sédition des Maillotins. Il annonça aussi, ce qui est toujours très-agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par Montaigu, leur chef, grand-maître de la garde-robe et surintendant des finances. Il ne plaisait pas au duc. Ce prince l'avait trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières et d'une force de raisonnement qui lui faisaient redouter les moyens d'un pareil adversaire; il résolut sa perte. La recherche employée contre les financiers était une belle occasion. Le duc de Bourgogne la saisit. Il parut contre le surintendant un acte d'accusation qui ne lui imputait pas moins que d'être concussionnaire, administrateur infidèle, et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avait été complice du duc d'Orléans pour *envoûter* le roi et ensorceler le dauphin. Montaigu se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers, qui après l'avoir

contraint par la torture à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition ; mais on a, en outre, de sa cupidité, une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avait des moments de besoin qui forçaient de vendre de la vaisselle, des meubles, des bijoux précieux, ou d'emprunter sur ses gages ; on les trouva chez Montaigu, dans son château de Marcoussis, en nantissement de l'argent dont il faisait supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie ; ses associés payèrent de leur bourse ; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans, qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de Hainaut, le pacificateur de Chartres. Les terres se distribuèrent entre les seigneurs ; les plus considérables tombèrent au dauphin. Louis de Bavière, frère de la reine, eut Marcoussis ; et cette aubaine consola Isabelle des malheurs de Montaigu, qui lui avait été fort attaché.

[1410] Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui ; il s'appliqua à gagner la reine. Elle s'était retirée à Melun. Il avait l'attention d'envoyer lui faire part des affaires les plus importantes, et de lui en déférer la décision. Il l'adoucit ainsi insensiblement. Elle souffrit qu'il se déclarât surintendant de l'éducation du dauphin, qui avait plus de quatorze ans. Appliquant au jeune prince ce qui avait été ordonné par Charles V pour la majorité des rois, l'adroit Bourguignon fit décider dans un lit de justice que Louis, dauphin, jouirait désormais, pendant les *occupations* de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans, que, par conséquent, il gouvernerait souverainement. Or, comme lui-même, surintendant de l'éducation, devait gouverner le dauphin, qui de plus était son gendre, il s'ensuivait qu'il devenait tout naturellement maître du royaume.

Il était fâcheux que Jean-sans-Peur fût parvenu à l'autorité par des moyens reprochables ; car on doit convenir qu'il était en état de l'exercer à la gloire et à l'avantage de la nation. Ce prince avait un esprit juste et réfléchi, quand la passion ne l'emportait pas. Il était bon capitaine, noble dans ses manières, affable lorsque son intérêt le demandait, généreux, libéral, éloigné de cette sordide avidité qui déshonore quelquefois les grands. Par exemple, il était alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistaient au conseil ; il les exhorta à s'en priver, et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernait, l'inconstance des Napolitains força Louis II d'Anjou, malgré des succès, à abandonner le terrain à Ladislas, fils de Charles de Duras, et à revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. Boucicaut, dans le même temps, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne permettait pas de songer à ces expéditions étrangères et d'y porter des secours ; et Jean-sans-Peur avait en tête une entreprise plus utile, c'était de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands preparatifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglais de prolonger la trève qu'ils auraient volontiers rompue, dans l'état de mésintelligence où ils voyaient la cour de France.

Pendant que le duc jouissait pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisait dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevait contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avait causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les ducs de Berri, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, de Clermont (dauphin d'Auvergne), d'autres princes, et beaucoup de seigneurs, se communiquèrent leur mécontentement. Ils s'en expliquèrent à Gien, où ils s'étaient donné rendez-vous pour terminer une contestation élevée entre le duc de Bretagne et la maison de Penthièvre. Pendant qu'ils pesaient lentement les droits respectifs, le duc de Bourgogne, plus prompt qu'eux, termina cette affaire de Bretagne à la satisfaction du jeune duc, et se procura sa neutralité, lorsque la ligue, dont il connaissait tous les ressorts, éclaterait.

Dans la réunion à Gien, les mécontents examinèrent les moyens de secouer le joug du Bourguignon, concertèrent leurs mesures, et se rendirent compte de ce qu'ils pouvaient lever de troupes. Elles devaient monter à cinq mille hommes d'armes et six mille hommes de trait ; le reste de la soldatesque n'était pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédération, il se donnèrent un nouveau rendez-vous à Meun-le-Château, et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'Orléans avec Bonne, fille du comte d'Armagnac, Bernard VII. Ce seigneur, très-puissant dans le midi de la France, se prétendait, non sans fondement, descendant de Clovis. Il devint le chef du parti orléanais, qui prit même son nom ; alors la France fut divisée en deux factions, les Armagnacs ou Orléanais et les Bourguignons.

La mort du duc de Bourbon, prince sage et

modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel Jean, aurait pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de Bourgogne le retenait lui-même, se plaindre de sa tyrannie, et demander justice du meurtre du duc d'Orléans. En même temps ils faisaient marcher leurs troupes sur Paris. Jean, instruit de leurs intentions, ne s'était pas tenu oisif; il avait aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus il était fortifié du nom et de la présence du roi; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affaibli, que ses envieux étaient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée, que le malheureux Charles voulait marcher contre eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravades.

Les horreurs de la guerre civile commençaient à se faire sentir. Les Armagnacs, en se rassemblant au-delà de la Loire, pillaient les campagnes; les Bourguignons, en-deçà de ce fleuve, ravageaient les provinces sur leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étaient, dit-on, chacune de cent mille hommes, tous disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensaient pas de même : un combat décisif était redouté des deux côtés; ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences, qui se tinrent au château de Winchester, ou Wicestre, ou Bicêtre [1], appartenant au duc de Berri, et où il avait son quartier-général.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paraît une convention de circonstance faite uniquement pour le moment. Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles-le-Mauvais, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de Berri et de Bourgogne n'y seront mandés qu'ensemble, et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin; mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers, six de chaque parti, quatre prélats et quatre conseillers au parlement. Le duc de Bourgogne accorda au duc de Berri la destitution de des Essarts, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de Montaigu, après avoir été son juge, et l'un des plus chauds partisans du Bourguignon. Après la signature du traité, le duc de Berri se retira à Bourges, le duc de Bourgogne dans ses états de Flandre, le duc d'Orléans dans la ville de ce nom, et les autres chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa, et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avaient pas épuisés en venant.

Il est étonnant qu'au milieu des cris de guerre la voix d'Alexandre V, le pape de Pise, ait pu se faire entendre. Il demandait « une décime pour la réunion des églises grecque et latine, une quête pour la délivrance de la Terre-Sainte, et la prédication de l'Évangile à toute créature. L'imposition, disait le souverain pontife, est de droit naturel et positif, et quiconque denie à payer n'est mie chrétien. » L'université ne pensa pas ainsi, elle s'opposa à la demande; cependant on accorda une demi-décime.

[1411] Les chefs, dans les conférences de Bicêtre, avaient abandonné chacun ce qu'il aurait voulu garder. L'intrigue succéda à la guerre. Les ducs de Berri et de Bourgogne, étant éloignés l'un de l'autre, se sondèrent par des messages. Le duc d'Orléans, aux aguets, surprit le comte de Croi, que le duc de Bourgogne envoyait conférer à Bourges. Il le fit appliquer à la question pour lui arracher le secret de sa mission, et l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de Berri, qui lui sauva la vie. L'emprisonnement du comte de Croi réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, se prépara en même temps à la guerre, et fit des levées non-seulement dans ses états, mais encore en Allemagne, où plusieurs princes lui avaient promis des secours. Le duc d'Orléans fit aussi les siennes, surtout dans le midi, où étaient les terres et les alliances du comte d'Armagnac, son beau-père, et commença les hostilités par une requête au conseil du roi contre les meurtriers de son père. Le duc de Berri, que son âge et sa qualité d'oncle appelaient au rôle de médiateur, fit évanouir toute espérance de paix, en déclarant qu'on ne pouvait refuser d'admettre la demande du jeune prince.

Les deux ennemis s'envoyèrent des défis, non pour se combattre corps à corps, mais pour se faire des provocations outrageantes. « A toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne, écrivait l'Orléanais, pour l'horrible meurtre par toi fait en grande trahison d'aguet à-pensé, en la personne de notre très-redouté seigneur et père, te déclarons que de ceste en suivant nous te nuirons de toute notre puissance. — J'ai fait assassiner le père, répondait le Bourguignon, comme faux, déloyal, cruel, félon, traitre et indigne de vivre; et je punirai les fils comme faux, mauvais, déloyaux, traîtres, rebelles, désobéissants et félons. »

[1] Ce nom lui venait d'un évêque anglais de Winchester, qui y avait fait sa demeure.

Digitized by Google

amas d'épithètes injurieuses marque des ôtés une haine capable d'inspirer tous les Aussi dit-on que l'Orléanais tenta de faire [redacted]ier le Bourguignon, et que celui-ci essaya [redacted]re la pareille à son ennemi. Heureusement [redacted]ncontra des deux côtés des confidents infi- [redacted]qui avertirent les personnes menacées, et [redacted]ent prendre des mesures de sûreté. On met ux le prévôt de Paris, des Essarts, desti- [redacted]a paix de Bicêtre, parce que le duc de [redacted]gogne l'abandonna. Il n'en resta pas moins [redacted]nt des secrets du prince, et il les laissa, pénétrer, soit par horreur du poison et [redacted]assinat, soit pour se faire dans le parti des protecteurs en cas de besoin.

[redacted]remier soin du duc fut de s'emparer de [redacted]orma-t-il pour l'exécution un plan mé- e, ou fut-il entraîné journellement par les [redacted]ances? on peut croire l'un et l'autre. Le Berri lui fournit le premier un prétexte. venu à Paris, contre la convention de Bi- ans y appeler son neveu, et s'y était fait [redacted]ier gouverneur par le roi. Mais la partia- 'il témoigna pour le duc d'Orléans le fit dérer comme vendu à la faction des Armagnacs, et comme un ennemi qui voulait leur livrer la ville. Le duc de Berri, mécontent, se retira dans sa province. Cette retraite était beaucoup pour le duc de Bourgogne; mais il en tira un autre avantage : c'est qu'il fit entrevoir aux Parisiens, par ses émissaires, que son oncle, fort piqué de l'espèce d'affront qu'on lui faisait, ne manquerait pas de vouloir en tirer vengeance, et qu'ils avaient besoin d'un commandant sûr pour se soutenir contre lui. Le comte de Saint-Paul, son ami, et dont les terres étaient voisines des états du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Saint-Paul arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens, voit que ce ne sont point les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui seconderont les vues ambitieuses de celui qui l'envoie; qu'au contraire, ils s'y opposeront; qu'il faut par conséquent les soumettre ou les détruire. Comme gouverneur, il se forme une garde; il y fait entrer la populace la plus vile, la plus féroce, fainéants, mendiants, écorcheurs, bouchers, gens accoutumés au sang. Leurs officiers étaient les Tibert, Saint-Yon, Le Goix, qu'on dit avoir tué eux-mêmes, ou avoir été fournisseurs des boucheries. Alors la haine et la vengeance commencèrent à employer, avec des intentions perfides, le nom d'Armagnac contre ceux dont elles voulaient se débarrasser. Cette troupe effrénée courant les rues, fouillait les maisons. Ceux qui n'avaient pas fui étaient emprisonnés. Plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avait plus aucune force. Les mutins assiégeaient les tribunaux, et les forçaient de rendre les sentences qui leur convenaient. La cour investie n'osait prendre aucune résolution de celles qui auraient pu déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin, le conseil étaient vraiment prisonniers. Saint-Paul arracha au monarque un édit par lequel il était ordonné à tous les Français portant les armes de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, « de lui obéir comme si le roi y était en personne, » et il força le dauphin de lui écrire de hâter sa marche et de venir les secourir.

La capitale était aussi le but auquel tendaient les Armagnacs. Il couvrirent de troupes les environs de Paris, prirent des villes, et ravagèrent les campagnes. Comme leur armée était composée de Poitevins, Tourangeaux, Toulousains, Bordelais et autres Français méridionaux, le duc de Bourgogne réunissait sous ses drapeaux les Français septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens et surtout Flamands. Il doit être marqué de flétrissure pour avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre. Henri IV lui promit six mille hommes de trait, et en attendant il envoya une flotte qui causa beaucoup de dommages sur les côtes de Normandie. Les Orléanais avançaient, déterminés à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses foyers; mais Jean-sans-Peur leur épargna la moitié du chemin.

Les armées se rencontrèrent près de Montdidier. On s'attendait à un combat sanglant lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de Bourgogne prirent querelle. Elle fut si violente, que le duc ne put l'apaiser, et les Flamands signifièrent qu'ils allaient se retirer. En vain le duc les conjura de ne point l'abandonner à ses ennemis, de rester encore quelques jours. Il les appelait *ses frères, ses compagnons, ses fidèles*, flatteries inutiles. Le temps de leur engagement, dirent-ils, était expiré; ils voulaient partir. Alors aux exhortations le duc joignit les menaces. « Si vous nous retenez malgré nous, lui répondirent-ils, la tête du comte de Charolois, votre fils, en répondra; et, quand nous serons retournés à Gand, nous vous l'enverrons taillé en pièces. » Tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est qu'ils couvriraient sa retraite et partiraient ensemble. Les Orléanais ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils crurent plus expédient de revenir sous les murs de Paris, espérant que, par l'absence du duc de Bourgogne, ils ne tarderaient pas à s'en rendre maîtres.

Établis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se laissaient manquer de rien, ils usaient librement des provisions; et, maîtres

Digitized by Google

des rivières et des grands chemins, ils interceptaient tout ce qu'on voulait faire entrer dans la ville. La présence de leur armée au dehors ranima le courage des Orléanais au dedans. Leurs espérances les rendirent fiers; leur contenance seule, leurs regards, quand ils ne se permettaient pas les propos, menaçaient leurs ennemis. Ceux-ci ne souffrirent pas d'être bravés impunément. La troupe des bouchers se renforça par une plus féroce encore, sous le commandement d'un chirurgien nommé Jean de Troye, et d'un coutelier nommé Simon, surnommé *Caboche,* d'où ces nouveaux enrôlés ont été appelés *Cabochiens.* Ils se rendirent bientôt plus redoutables que les autres.

Cependant quelques personnes modérées conçurent des projets de conciliation, et en jetèrent des paroles. La reine, qui demeurait à Melun pendant ce tumulte, fut invitée de venir à Paris pour se rendre conciliatrice. Elle se livra à cette espérance avec une confiance imprudente. A peine était-elle arrivée, qu'elle se trouva investie, comme son mari, son fils et tout le conseil, ne pouvant plus parler ni agir que selon la volonté de la populace, devenue très-insolente. Les princes de l'armée Armagnac et les premiers seigneurs de France, qui étaient avec eux, écrivirent au roi et au dauphin une lettre pour justifier leur conduite. Ils y disaient « qu'ils n'avaient pris les armes que dans le dessein d'ôter le roi de servage, et que ceux qui publiaient d'autres causes étaient faux et mauvais. » Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitait de rebelles, ennemis de l'état, abandonnait leurs biens, leur liberté, leur vie à quiconque voudrait les attaquer, sans que les violences exercées contre eux pussent être assujetties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations de toute espèce recommencèrent dans Paris contre les Orléanais avec plus de violence. On les entassait dans les prisons, et, quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des Armagnacs, on les déclara excommuniés, en vertu d'une bulle lancée autrefois par Urbain V contre les grandes compagnies, auxquelles on les assimilait. Les prédicateurs n'osaient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes Les curés les excommuniaient pendant la messe au son des cloches. On faisait difficulté de baptiser les enfants des personnes soupçonnées d'orléanisme. Il n'était permis de paraître qu'avec l'écharpe rouge, semée de croix de Saint-André, armoirie de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paraient à l'autel, ou en ornaient les images des saints. Hommes, femmes, enfants, personne n'était exempt de les porter, et quelques-uns portaient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de saint André. Ces folies, ou cruelles ou bizarres, nous indignent; et cependant il nous convient d'être indulgents, car ce n'est point à notre siècle qu'il appartient de voir en pitié le délire de nos aïeux.

La troupe cabochienne, se voyant sous les armes et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvait lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de Bicêtre, qui appartenait au duc de Berri, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand butin, y mit le feu, et détruisit une galerie de portraits originaux des rois de France de la troisième race. L'appât du pillage, présenté à propos tant dans la ville que dans la campagne, soutenait la faction; mais les émissaires du duc de Bourgogne lui mandaient que la constance d'une populace légère pouvait se lasser, et qu'il était temps qu'il parût lui-même. Il avait reçu les six mille archers anglais. Il se mit en route avec eux, prit des détours, et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendaient. Les Parisiens sortirent en foule au-devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas, sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglais promenés dans les rues, se fixer sur les places publiques et autres lieux importants. Une déclaration plus expresse et plus précise que les précédentes fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérents. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèze-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice; enfin le comte de Saint-Paul reçut l'épée de connétable à la place du sire d'Albret, destitué comme rebelle.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer de Paris. Les pluies d'automne, les premiers froids de l'hiver, fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardait aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine, qu'elle avait mis dans l'abbaye de Saint-Denis comme dans un asile sacré; et c'est de cette époque que date la haine qu'Isabelle voua au parti orléanais. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie, ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt des Essarts.

Le duc de Bourgogne s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les Armagnacs, il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin ré-

Digitized by Google

gent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle, dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'était exempt; mais chacun pouvait se taxer soi-même, et il promettait de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étaient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étaient Orléanistes. On établit des tribunaux pour les juger; mais point de cruauté : Jean-sans-Peur avait horreur du sang; la peine corporelle se commua en amendes. Enfin les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée.

[1412] Cependant il fallait excuser aux yeux des Français le crime de lèse-nation que le duc de Bourgogne avait commis en appelant les Anglais en France. S'il ne put en effacer la tache, il essaya d'en diminuer la souillure en publiant que les Orléanais étaient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avaient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Brétigny, de les conquérir pour lui, et de lui faire hommage de celles qu'ils conserveraient dans les provinces cédées. Le duc de Berri devait se reconnaître vassal de Henri IV, pour le comté de Poitiers, dont la propriété, après sa mort, passerait à l'Anglais. Le duc d'Orléans proposait les mêmes engagements pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devaient être payés par mille hommes d'armes et trois mille archers qu'ils devaient entretenir à leurs propres frais. Un moine augustin, nommé Jacques Legrand, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions, qui furent portées au duc de Bourgogne. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étaient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes témoignait ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Cete prochaine descente des Anglais annoncée servit de moyen au duc de Bourgogne pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eues. Comme il s'agissait de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs même de ceux qui inclinaient pour les princes, qui ne se crussent obligés de prendre les armes. Cette armée était composée de cent mille chevaux et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais, avant que d'aller combattre les étrangers, il convenait, disait le Bourguignon, de soumettre les rebelles de France; il entraîna le roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute prochaine. Le dauphin régent paraissait la commander; mais tout s'y passait sous les ordres du duc de Bourgogne, qui la mena devant Bourges, où le duc de Berri s'était renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense.

Français contre Français, presque tous parents et amis, se trouvant en présence, il était presque impossible qu'ils ne désirassent pas de s'entretenir, et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de Bougogne les craignait, parce qu'elles pouvaient amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillants qu'il se promettait contre une faction ennemie qu'il allait anéantir, ou du moins réduire à un état de faiblesse dont elle ne se relèverait de longtemps; mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y aurait de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand-oncle, respectable par son âge; et que ce n'était au fond que pour satisfaire son ambition de gouverner que le duc exposait les plus belles provinces de la France à l'invasion et au ravage des Anglais. Quoique le dauphin fût gendre du duc de Bourgogne, il se laissa toucher par ces raisons; son beau-père, le voyant persuadé, et étant instruit qu'il donnait même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement; et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché de ces apprêts, dit au Bourguignon : « Beau neveu et beau filleul, quand votre père vivait, il ne fallait pas de barrière entre nous. » Le Bourguignon balbutia quelque mots d'excuse. Il se mirent à conférer, et s'embrassèrent en se quittant.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges, dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt un accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paraît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines, et à écarter ce qui pouvait renouveler les querelles. On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de Bourguignons, d'Orléanais et d'Armagnacs, devenus injurieux, et de se rassembler en plus grand nombre à Auxerre, pour terminer tous les différends. Le duc de Berri fit une visite solennelle au roi dans son camp, lui présenta les clefs de la

Digitized by Google

ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'était en effet à ce jeune prince qu'il devait le soulagement d'être sorti de ces embarras, auxquels il aurait désiré ne se jamais livrer.

Les princes d'Orléans, et les autres qui n'avaient pas assisté à la paix de Bourges, se rendirent à Auxerre, où se trouvèrent le dauphin et le duc de Bourgogne. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et des Essarts, prévôt de Paris.

Celui-ci faisait toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paraissait attaché au Bourguignon, et révélait ses secerts aux Orléanais. On dit qu'il fit passer aux princes d'Orléans l'avis que Jean-sans-Peur ne méditait rien moins que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de Berri et de Bourbon, et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gens-d'armes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite reconciliation. On vit même le duc d'Orléans, revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval, en croupe, derrière le duc de Bourgogne. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espèce de signal de vengeance.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges, on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elle causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode qui vient toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle, qui se tiendrait incessamment à Paris. Mais il y avait une affaire qui ne souffrait pas de retardement : c'était la conduite qu'on avait à tenir avec les Anglais. Ils étaient descendus en Normandie, avançaient sous la conduite du duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, et n'étaient pas loin du Berri, dont ils venaient secourir le duc, lorsqu'ils apprirent la paix de Bourges. Se regardant alors comme en pays ennemi, ils se mirent à tout ravager. Cependant, enclavés comme ils étaient dans le royaume, il aurait été aisé, avec ce qui restait de l'armée royale, de les forcer de se rendre tous prisonniers, ou de les écraser; la politique des deux factions militait pour eux. Les Orléanais songèrent qu'ils venaient d'en être aidés, et qu'ils pouvaient l'être encore; et le duc de Bourgogne, qu'il pouvait arriver telle circonstance où leur secours lui serait nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de Clarence, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable, pour sûreté de laquelle le duc d'Orléans livra Jean, comte d'Angoulême, son frère; et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guienne. Le duc, arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, mécontents tous deux de la pacification, et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à Édouard III par le traité de Brétigny, et qui s'étaient depuis réunies à la France.

Les princes d'Orléans ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'états-généraux. Encore ici une confidence de des Essarts, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de Bourgogne méditait contre eux. Du reste aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, surtout ceux des finances, et leur déprédateurs. On mettait à la tête des Essarts, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand-fauconnier, grand-maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'était plus que faiblement protégé par le duc de Bourgogne, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenait.

Depuis qu'au siége de Bourges on avait fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivaient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissait de la prérogative de l'autorité, et le faisait sentir au Bourguignon. Il affectait de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il était notoire que le malheureux Montaigu n'avait péri que victime de la haine du duc de Bourgogne; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé Monsart du Bos, exécuté pendant les derniers troubles par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier et favori de son beau-père; rappela de Cherbourg des Essarts et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire, avec assez de vraisemblance, que le surintendant avait rendu des services secrets au régent, au préjudice du Bourguignon.

Jean-sans-Peur ne disait mot, souffrait tout; mais sa patience était le silence d'un volcan bouillonnant dans l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout à coup dans Paris que les Armagnacs veulent enlever le dauphin, que le prince se prête à cette violence, dont des Essarts doit être l'exécuteur.

Le peuple s'émeut, Hélion de Jacqueville, que le duc de Bourgogne avait fait prévôt de Paris, le chirurgien Jean de Troye, les Saint-Yon, Le Goix, et Tibert, bouchers, l'écorcheur Caboche, rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la Bastille : des Essarts était en état de la défendre. Le Bourguignon l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie! des Essarts a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre; on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul, où demeurait le dauphin, parcourent les appartements, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que, s'il hésite, ils les prendront eux-mêmes et les massacreront sous ses yeux.

Le duc de Bourgogne se mêlait dans la foule comme pour l'apaiser. Le dauphin lui dit : « Beau-père, cet outrage m'est fait par votre conseil et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous en repentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la besogne à votre plaisir. — Monseigneur, répondit froidement le duc, vous vous informerez quand vous serez refroidi de votre ire. » Sous les yeux du jeune prince, frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de Bourgogne, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans son hôtel. Le duc avait mené avec lui d'anciens rebelles de Gand, qui portaient le chaperon blanc. Ceux de Paris l'adoptèrent. Le chirurgien Jean de Troye en coiffa Charles VI, qui allait à la cathédrale rendre grâces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons; on se pressait pour en acheter; n'en avait pas qui voulait. On en refusait aux suspects d'orléanisme, et on l'arrachait avec injures et violence à ceux qu'on soupçonnait ne le porter qu'à contre-cœur.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissait de punir encore ceux qui, abusant de la confiance du jeune prince, l'avaient aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paraissent de nouveau à l'hôtel Saint-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenait soixante personnes, dont vingt présentes sont arrêtées sur-le-champ et conduites en prison; les autres furent citées à son de trompe. Quelques-unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé frère Eustache, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscription plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireraient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignaient. Il y en avait des deux sexes et de tout état : l'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine; tous furent liés deux à deux sur des chevaux, et transportés en prison à travers les huées et les outrages de la populace. Le duc de Bourgogne faisait encore semblant de vouloir arrêter ces violences. Les mutins lui répondirent : « C'est pour le bien du roi et l'avantage du royaume. »

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espèce de tribunal. Plusieurs d'entre eux, jugés les plus capables, s'occupèrent par leur ordre d'un règlement de l'état. On appela ce nouveau code *Ordonnances cabochiennes*. Le roi, accompagné des princes et du conseil et coiffés du chaperon blanc, alla le faire enregistrer au parlement. Les assemblées du peuple étaient fréquentes : c'est là que s'échauffait la populace; il était important aux chefs de lui donner moyen de s'y rendre assidue, sans que sa subsistance, qu'elle tirait de ses travaux ordinaires, en souffrît. Sous prétexte d'une guerre imminente avec l'Angleterre, le conseil de la commune établit un impôt forcé qu'il fit tomber sur les suspects. L'argent qui en provenait était distribué aux habitués de ces deux assemblées, hommes et femmes, qui trouvaient très-doux de vivre à leur aise dans le désœuvrement.

Plusieurs meurtres furent commis sans forme de procès par Jacqueville et ses adhérents. Il tua d'un coup de hache, dans la prison, le jeune La Rivière, qui avait pour tout crime d'être fils du ministre La Rivière, disgracié au commencement du règne, et ami de Montaigu, cette victime de la haine du duc de Bourgogne. On remarquera que Montaigu fut condamné et conduit au supplice par des Essarts, alors prévôt de Paris. Dès ce temps le duc de Bourgogne, dont il était l'agent et le ministre, lui avait dit : « Prévôt de Paris, Jean de Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête; mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois. » Ses tergiversations le conduisirent à l'échafaud presque dans le temps prédit. Il vivait assez tranquille à la Conciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avait faite le duc de Bourgogne quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le traîna d'abord sur une claie, puis dans une charrette, au lieu du supplice.

Digitized by Google

Il espérait toujours pendant le chemin être délivré, et souriait au peuple; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. Des Essarts eut la tête tranchée; elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Le dauphin tâcha de se sauver; mais il était trop bien gardé pour y réussir. Il ne savait pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison il se donnait dans son appartement des concerts; on y dansait même quelquefois. Le capitaine Jacqueville, passant auprès du palais, entend la symphonie, entre brusquement, reproche au jeune prince ce qu'il appelle des dissolutions, et accable d'invectives Georges, sire de La Trémouille, comme instigateur et complice de ces plaisirs indécents. Le dauphin indigné porte un coup de dague à Jacqueville. Il l'aurait percé, s'il n'avait eu sous son pourpoint une chemise de mailles. Les satellites du capitaine auraient massacré la Trémouille sans le duc de Bourgogne, qui survint.

Si le dauphin ne pouvait sortir, il avait des émissaires secrets qui lièrent des intelligences avec les Orléanais. Ces princes ajoutèrent le roi de Sicile et le duc de Bretagne à leur ancienne confédération. Cette nouvelle ligue parut au duc de Bourgogne assez formidable pour qu'il crût devoir se prêter à une négociation. D'ailleurs il commençait à être embarrasssé lui-même des séditieux, qu'il ne conduisait pas toujours comme il voulait. Les conférences se tinrent à Pontoise. On y convint, comme à Bourges et comme à Auxerre, « qu'on vivrait désormais en bon amour et union, comme vrais amis et parents. » Les princes donnèrent toutes les sûretés qu'on exigea, pour dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'emparer du roi, de la reine, du dauphin, ni « de les porter à la vengeance contre la ville de Paris. » Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer à quelque acte de désespoir.

Sitôt que la paix fut signée, on la porta au parlement, qui la signa aussi. Les bons bourgeois, magistrats et officiers municipaux se répandirent dans les assemblées populaires, dont la confusion qui y régnait les éloignait auparavant. Ils s'appliquèrent à détromper le peuple, et à le prémunir contre les terreurs que les orateurs des séditieux tâchaient de lui inspirer, disant que « les princes ne faisaient la paix que pour détruire la ville, massacrer les principaux habitants et ceux mêmes qui venaient actuellement dans leurs assemblées prêcher la soumission, et que ces zélés prédicateurs d'une prétendue paix ne tarderaient pas à voir ces princes prendre leurs femmes et les faire épouser à leurs valets. » Ces boute-feux demandaient que les articles leur fussent communiqués et discutés dans une assemblée générale qui serait convoquée à l'hôtel-de-ville, où ils étaient sûrs de faire rejeter le traité. On para ce coup en allant recevoir les suffrages dans les assemblées de quartier, là, les mutins, confondus avec les gens sages, dénués alors de l'audace que donnent les grands rassemblements, n'osèrent résister au vœu de la paix. Elle fut publiée avec une allégresse générale. Le dauphin monta à cheval avec le duc de Berri. La troupe qui les accompagnait, grossie à tous moments par une foule de bourgeois en armes, se trouva en peu de moments de trente mille hommes. Un reste de séditieux, qui cependant s'élevait encore à près de trois mille, semblait se préparer à une attaque de l'hôtel Saint-Paul : le duc de Bourgogne les fit retirer. Il se joignit lui-même à la troupe de son gendre, et alla avec lui à toutes les prisons pour en faire sortir les personnes que les séditieux y avaient renfermées.

Se trouvant au milieu de ses ennemis et à leur discrétion, Jean-sans-Peur eut quelque crainte. En effet, l'occasion se présentait belle pour s'assurer de cet homme dangereux et le mettre hors d'état de nuire. Il était si peu sincère dans ses démonstrations d'union et de paix, que quelques jours après il tenta d'enlever le dauphin dans une partie de plaisir au bois de Vincennes. N'ayant pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois ceux de ses complices qui n'avaient pas eu la prudence de se mettre en sûreté. Le peuple les vit exécuter sans regret et avec l'empressement qu'il montre toujours pour ces sortes de spectacles. Dans la maison du frère Jean de Troye, qui fut puni du dernier supplice, on trouva une liste de quatre cents personnes dévouées à la mort avec leurs familles. Cette révolution arriva à temps pour plusieurs prisonniers dont la vie devait être tranchée le lendemain.

Les personnages changèrent; mais la scène, à quelques horreurs près, resta la même. Sitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré, les princes orléanais revinrent et se rendirent à leur tour maîtres du roi, du dauphin et du conseil. Les ministres du choix du duc furent congédiés. La nouvelle faction dominante leur substitua ses affidés. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, qui, alliés aux Anglais, sortaient de faire la guerre au roi, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le premier recouvra l'épée de connétable, et le second tout l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux curés et prédicateurs d'annoncer dans leurs prônes et sermons qu'il avait *eté déçu, séduit et mal informé*. Il fallut alors tourner con-

Digitized by Google

tre les Bourguignons les anathèmes lancés contre les Orléanais. Les poëtes et les libellistes chantèrent la palinodie ; et Jean-sans-Peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries publiques. On envoya, de la part du roi, lui demander la restitution de quelques villes promises par les derniers traités, et lui défendre de conclure aucune alliance avec le roi d'Angleterre, qui lui faisait demander une de ses filles en mariage pour le prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avait reçue chez lui pour la marier avec son fils aîné, mais il retint ses bagues et bijoux et une somme considérable donnée en avancement de dot. Le duc essuya ces affronts avec une indifférence méprisante, comme venant de gens qui avaient plus de désir de l'insulter que de pouvoir pour lui nuire.

Cependant la reine et le dauphin, qui auraient dû sentir que le parti d'Orléans, qu'ils venaient d'embrasser, ne pouvait imposer à leur ennemi que par beaucoup d'union entre eux, se permirent des actions qui marquaient de la mésintelligence. Isabelle, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever d'auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnait d'être des agents secrets du duc de Bourgogne pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la férule du duc de Bourgogne que pour être mis sous celle des Orléanais, et il paraît qu'il écrivit à son beau-père de venir le délivrer.

Le duc de Bourgogne ne pouvait recevoir une prière plus conforme à ses désirs. Il armait déjà. Fort de la demande de son gendre, il redoubla et hâta ses préparatifs. Il publiait que c'était sur les instances expresses du dauphin qu'il venait à son secours. Il partit en effet et s'avança vers Paris, à la tête d'un corps de troupes assez fort pour un coup de main, trop faible pour un siége. Les Armagnacs levèrent, dans la capitale, onze mille hommes bien armés, et en firent une revue pompeuse en présence du peuple pour le rassurer. Ils firent publier à son de trompe, dans les principales places, que le duc de Bourgogne parlait contre la vérité lorsqu'il disait que le dauphin l'avait mandé. Cette proclamation se faisait au nom du prince lui-même, qui était présent, et qui ne la désavouait pas.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terrassèrent les portes de la ville, à deux près, qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées; et, ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla des villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas, et, voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira.

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses, telles que celles de *traître*, de *rebelle*, d'*assassin*, d'*ennemi de l'état*. Pour le couvrir de l'ignominie qu'à la vérité il méritait bien pour le meurtre du duc d'Orléans, on remit sous les yeux du public cette infâme action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de Jean Petit, son défenseur. Avant que d'en laisser prononcer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendait soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement « que ledit maître Jean Petit il ne prétendait avouer ni porter, sinon en son bon droit. » La sentence tomba donc sur les propositions homicides, qui furent condamnées, sans parler du duc de Bourgogne. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orateur, nommé Benoît Gentien, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves, que le peuple, dont la plus grande partie avait été jusque-là dans les intérêts du duc de Bourgogne, parut avoir changé à son égard.

Mais les Orléanais ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de précautions que diverses circonstances rendaient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats qui marchaient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paye de ces troupes; et comme les Bourguignons, dans le temps, avaient fait tomber les taxes sur les suspects d'orléanisme, les Orléanais les jetèrent sur les soupçonnés Bourguignons. Les chaînes des coins des rues, dont les bourgeois se barricadaient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes et tout instrument meurtrier dans les dépôts indiqués.

Ceux qui s'étaient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de Bourgogne que pour les livrer à la tyrannie du comte d'Armagnac. On savait que c'était lui qui jouissait de la principale autorité dans le parti; c'était par conséquent sur lui que les Parisiens rejetaient les traitements rigoureux qu'ils éprouvaient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de fu-

nestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de Bourgogne, il y eut à l'hôtel Saint-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle, sur l'avis pris de chacun d'eux, il fut décidé, au nom du roi, pour lors malade, « que le monarque pouvait et devait faire la guerre au duc de Bourgogne, jusqu'à ce que lui et ses partisans fussent du tout détruits, déshérités, ou du moins humiliés. »

[1414] Humilier Jean-sans-Peur était peut-être une entreprise plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes, qu'il avait poursuivis devant Bourges lorsqu'il accompagnait le Bourguignon. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'Armagnac, ce qui donnait à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de Berri. Compiègne, où le duc de Bourgogne avait une garnison, se rendit par composition. Le comte d'Armagnac s'opposait à la capitulation, parce qu'il en avait destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposait. Le comte d'Armagnac les fit refuser, soutenant que ce serait décourager le soldat que de le priver une seconde fois du butin qu'il attendait, que d'ailleurs il fallait donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvait attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras, que le duc de Bourgogne avait eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de Hainaut, sa sœur, et au duc de Brabant, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent malgré les obstacles qu'élevèrent les Armagnacs qui entouraient le roi. Le retour de sa raison lui faisait connaître que la paix était préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et quand il retomba dans sa maladie, le dauphin, également mécontent et de l'ascendant que prenait le duc d'Orléans et de la hauteur impérieuse du comte d'Armagnac, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de Bourgogne. Il accepta toutes les propositions qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, et sûr que les circonstances futures l'autoriseraient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairaient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seraient livrées au roi; que quand les étendards de France auraient flotté sur les remparts de la ville, on la rendrait au duc; que lui, de son côté, remettrait les villes qu'on lui avait demandées; qu'il éloignerait de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiquerait; que les biens saisis seraient restitués, et les prisonniers mis de part et d'autre en liberté; les déclarations portées contre lui annulées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles, mais que le duc ne pourrait venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renoncerait à toute alliance avec l'Angleterre.

Les princes d'Orléans montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix, et à la garantir par leur signature. Ils la refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importants, demandèrent au duc de Berri, leur gouverneur, que les articles leur fussent communiqués; il leur répondit : « Ce ne vous touche en rien, ne entremettre ne vous devez de notre sire le roi ne de nous, qui sommes de son sang et lignage; car nous nous courrouçons l'un l'autre quand il nous plaît; et quand il nous plaît, la paix est faite et accordée. » Le peuple avait donc grand tort de se mêler de leurs querelles.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de Berri reçut à Paris les ambassadeurs de Henri V, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse Catherine, dernière fille de Charles VI. Ils venaient aussi, disaient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettaient pour base la restitution de la Guienne en toute souveraineté, conformément au traité de Brétigny. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglais les facilités qu'ils espéraient de la guerre de Flandre.

On ne parlait plus guère du schisme : les troubles intérieurs avaient fait diversion à cette contestation, si animée dans son principe. Cependant on ne perdait pas absolument de vue cette affaire. La France envoya dans cette vue des agents au concile de Constance, qui, à la fin de terminer le schisme, avait été indiqué pour cette année par Jean XXIII (Balthasar Cossa), successeur d'Alexandre V, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'université de Paris brillait Jean Gerson. Il fit condamner les propositions de Jean Petit, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, s'efforçait de défendre. Gerson contribua aussi à la déposition forcée de Jean XXIII, à la démission volontaire de Grégoire, et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut

Digitized by Google

rempli, en 1417, par Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de Péniscola, au royaume de Valence, où l'inflexible Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommuniait ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnaient lui donnèrent pour successeur, en 1424, Gilles de Mugnoz, chanoine de Barcelone, qui prit le nom de Clément XIII, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avait duré plus de cinquante ans.

En précipitant la prise d'Arras, qu'une armée si formidable, quoique affaiblie par les maladies et la désertion, aurait pu rendre plus décisive, le dauphin avait un dessein secret. Il projetait de se rendre maître de Paris, d'en expulser Bourguignons et Armagnacs, et même sa mère, et tout ce qui gênait son autorité. Les mesures étaient assez bien prises. A une heure indiquée la cloche de Saint-Eustache devait sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importants, chasser les Orléanais, et massacrer ceux qui feraient résistance. Le complot fut découvert; la cloche ne sonna pas. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après, le prince, trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se retire à Bourges, et de là à Mehun-sur-Yèvre.

Comme il n'avait de préparatifs que pour une surprise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de Berri et d'Orléans, et promit de se rendre à Corbeil, où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectants* de Corbeil ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de Berri qui pouvait revenir.

La première opération du jeune prince fut de s'emparer des finances de sa mère. Isabelle aimait à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils, et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple qu'il le soulagerait quand il se serait procuré une connaissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément, du moins de manière à n'être pas méconnus, la reine, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, comme auteurs des désordres et participant aux déprédations. Malheureusement le jeune prince n'était pas lui-même à l'abri des reproches. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menait une vie peu régulière, professait une passion ouverte pour une des filles de la dauphine, et portait publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avait reléguée dans le château de Saint-Germain-en-Laye. Son beau-père lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à la rappeler et à vivre avec elle. Le gendre n'en tint compte. En vain aussi le duc refusa de ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, qui paraissait prochaine, ni lui ni ses sujets ne prendraient les armes pour la France; cette menace piqua le gendre sans le changer, et le beau-père, crainte de pire, envoya sa ratification.

[1415] Cette paix suspendit les projets de Henri V, roi d'Angleterre, ou plutôt lui donna le temps de les mûrir pendant la sécurité qu'elle inspira à la cour de France. On a vu que lui et Henri IV, son père, connaissant les dissentions qui la divisaient, avaient endormi sa prévoyance par des propositions de trèves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Brétigny. Cette fois le monarque anglais, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagements, et envoya demander, non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par Édouard III à Philippe de Valois. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Brétigny la Normandie, l'Anjou, le Maine, en toute souveraineté, et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteraient, toujours avec les concessions de Brétigny, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse Catherine, avec une dot de deux millions d'or. Refus. Alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guienne revenues à la France depuis le traité de Brétigny. Les ambassadeurs anglais se retirèrent, et emmenèrent en leur compagnie des agents français pour terminer la négociation. Ce n'était qu'une feinte, et, pendant qu'on amusait la cour de France par des négociations, Henri jetait sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes

et vingt-quatre mille archers qui investissaient Harfleur.

Grand étonnement à la cour. On s'y était flatté que certain empressement, remarqué dans Henri quand on lui parlait des charmes de la princesse, suspendrait les hostilités, comme si c'était là de ces passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaqué avec vigueur. Cette ville était si mal pourvue, que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on répondit « que la puissance du roi n'était pas assemblée, ni prête pour donner secours hâtivement. » Elle sortit avec ses bagages; mais elle n'avait pas capitulé pour les habitants : les Anglais, comme ils avaient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfants, vieillards, avec un seul habit, et chacun cinq sous qu'on leur donna aux portes.

Il paraît que Henri, après cette conquête, fut embarrassé de ce qu'il devait faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guienne; mais il sut que *la puissance du roi s'assemblait*, et, craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuait par la mortalité qui s'y était introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes, et de gagner Calais, où il pourrait prendre le parti, ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'était pas facile à exécuter. A peine avait-il levé le camp d'Harfleur, que de petits corps, avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une partie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là, il se trouva dans la même perplexité qu'avait éprouvée Édouard III, son bisaïeul, avant la bataille de Créci. Comme à Édouard, un heureux hasard fournit à Henri V le moyen de passer cette rivière, non plus au gué de Blanquetaque, qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et Saint-Quentin, où il trompa la vigilance des Français. Enfin, comme ce prince, il se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des Français à cent cinquante mille hommes, et on rabat celle des Anglais à neuf mille. Exagération des deux côtés; mais du moins est-il certain que nos troupes étaient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglais.

On dit qu'à l'exemple d'Édouard Henri proposa des conditions très-avantageuses, savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin, et la liberté des prisonniers qu'il traînait après lui; mais après être descendu à ces offres qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille : « Je ne prends ni la loi ni le conseil de mon ennemi! » et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire, s'il devait y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Sant-Pol, en Artois, nommé Azincourt, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celles de Poitiers et de Créci, qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre, étaient au comble dans l'armée française. Les Anglais, au contraire, se préparaient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible était moins en eux l'effet du découragement et de la consternation que de la résolution bien arrêtée de triompher ou de mourir. La veille, la plupart se confessèrent, considérant le lendemain comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il parut, que les Français de l'avant-garde, comme à la journée de Créci, se hâtèrent encore de combattre, de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns les autres, et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avaient été resserrés dans un terrain étroit, où les archers anglais, placés avantageusement, les choisissaient à leur aise et les perçaient à leur gré; et, comme à Courtrai, ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse si près les uns des autres, qu'ils ne pouvaient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution des divers ordres du connétable, que les officiers subalternes se permettaient de juger et de ne pas suivre, et surtout par l'insubordination de ces guerriers indociles, qui abandonnaient leurs postes, pour chercher, au premier rang et auprès des princes, des dangers qu'ils croyaient plus honorables, et qui n'y portaient que la gêne et la confusion. Une charge faite à propos par les Anglais augmenta le désordre et décida la victoire en leur faveur. Elle ne leur demeura pas cependant sans avoir été disputée dans le centre même des forces anglaises. Dix-huit Français, réunis par le serment de vaincre ou de mourir, se font jour, à travers les escadrons anglais, jusqu'à leur roi. Le duc d'York, son frère, est tué à ses côtés par le duc d'Alençon, prince du sang de France, qui commandait le corps de bataille, et qui s'était flatté de rétablir le combat. Henri lui-même tombe sur ses genoux en voulant secourir son

frère. Le prince français l'approche, se nomme, le défie, et d'un coup de hache abat la moitié de la couronne qui surmontait son casque. Un second coup allait sauver la France; mais d'un revers Henri l'étend à ses pieds, et malgré les efforts du roi, ses soldats l'achèvent. Les dix-huit dévoués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglais commençait à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée française l'avaient surpris et pillé pendant que leurs maîtres se battaient. Henri, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presque égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang, le duc d'Alençon, le duc de Brabant et le comte de Nevers, tous deux frères du duc de Bourgogne, et le prince de Bourbon-Préaux, le connétable d'Albret, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets, et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouvent, dans la liste funéraire de l'historien Daniel, les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize cents chevaliers ou écuyers prisonniers. Les plus remarquables étaient Charles, duc d'Orléans; Jean, duc de Bourbon; Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Charles d'Artois, comte d'Eu, et le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. Le roi ni le dauphin ne se trouvèrent à cette bataille, par la raison qu'apporta le duc de Berri : « J'ai vu, dit-il, celle de Poitiers, où mon père, le roi Jean, fut prins; et vaut mieux perdre la bataille sans le roi, que le roi et la bataille. » Mais il aurait mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de Berri qui avait été témoin des heureux effets de la circonspection de Charles V, son frère, s'était efforcé de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avait été résolue.

Le duc de Bourgogne, pendant qu'on formait l'armée contre les Anglais, avait offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouraient sous la bannière royale; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait alors d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de Charolais, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller joindre l'armée royale. Cependant, après la défaite qui avait coûté la vie à ses deux frères, il renouvela ses offres· mais le dauphin ; son gendre auquel on avait donné le titre de lieutenant-général du royaume, non seulement le refusa encore, mais lui envoya défense d'approcher de Paris. Peut-être eut-on la même raison dans les deux circonstances, savoir : la crainte que l'Anglais et le Bourguignon, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Le parti du duc d'Orléans, quoique prisonnier dominait dans le gouvernement, dont les principaux membres étaient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'Armagnac à la dignité de connétable, à la place de Charles d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt. Presque au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire par la mort du dauphin Louis, lieutenant-général du royaume. Ce prince ne pouvait descendre au tombeau entre deux factions sans qu'on ne soupçonnât que ce ne fût l'effet du poison; mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. Jean, son frère, qui était marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne, si fameuse par ses aventures et ses hyménées, reçut la dénomination de dauphin; mais dans la crainte de ne jouir de son titre que sous la condition d'entrer en la tutelle du comte d'Armagnac, il demeura à la cour de son beau-père.

Le nouveau connétable se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume, en un mot le pouvoir souverain le plus étendu. Cet excès d'autorité excita les murmures des grands, et provoqua d'autant plus la haine du peuple qu'il en usait sans ménagement. Il confirma les anciens impôts, et en établit de nouveaux, auxquels il assujettit le clergé et l'université, dont il repoussa durement les remontrances. Le comte d'Armagnac exclut du conseil ceux qu'il croyait ne lui être pas assez dévoués. Les prisons se remplirent de Bourguignons, ou prétendus tels. Le connétable en faisait une perquisition sévère. Deux hommes furent pendus pour avoir dit seulement, apparemment en forme de menaces, qu'il y avait bien à Paris cinq mille hommes prêts à ouvrir les portes au duc de Bourgogne. Beaucoup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeraient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

[1416] La circonstance de la prison du duc d'Orléans et de beaucoup de seigneurs ses partisans donnait à Jean-sans-Peur un grand désir de revivifier sa propre faction. Comme il ne voulait pas désobéir trop, ouvertement aux défenses qui lui venaient de la part du roi d'approcher de Paris,

Digitized by Google

il s'en tenait à distance, à portée cependant de s'y rendre promptement quand l'occasion se présenterait. Il ne prenait pas de demeure fixe, mais parcourait les villes circonvoisines, où il laissait des soldats sous différents prétextes, recevait amicalement les exilés de Paris, se familiarisait avec tout le monde, paraissait toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venaient de s'éloigner, et ne s'éloignait pas. Il fit surtout cette manœuvre à Lagny. Sa conduite devint un proverbe; et il fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations : *C'est un Jean de Lagny qui n'a point de hâte.* Ces délais affectés cachaient un complot pour se rendre maître de Paris. Quand il eut dressé ses batteries, pour écarter les soupçons, il se retira en Artois, d'après un ordre du dauphin, son neveu, qu'il avait probablement sollicité. En effet, son absence donna au connétable l'assurance de quitter Paris pour aller en Normandie réprimer les secours de la garnison anglaise d'Harfleur. Pendant son absence, la vigilance de son parti devint moins active. Les Bourguignons, qui se trouvaient encore en grand nombre, s'assemblèrent secrètement. Voici le plan de la révolution qu'ils formèrent; nous le croirions exagéré si nous n'avions une malheureuse expérience de la fureur des factions. Ils devaient sans distinction égorger tous les orléanistes, renfermer le roi; la reine et le chancelier, charger de chaînes le duc de Berri et le roi de Sicile, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs, les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourrait arrêter, et le malheureux monarque lui-même, en cas de résistance. L'entreprise était avouée par le duc de Bourgogne, qui avait envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut croire qu'un projet si horrible souffrait des exceptions dans l'approbation qu'il donna.

Tout était prêt; encore une heure, et le massacre commençait. La femme de Laillier, chanteur, demeurant sur le pont au Change, surprend le secret des conjurés, et, frémissant à l'idée du sang qui allait couler, elle va le révéler à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci avertit la reine, les princes, et le chancelier. Tous se réfugient avec le roi et leur suite dans le Louvre, le seul lieu de défense. Tannegui du Châtel, alors prévôt de Paris, rassemble en hâte ce qu'il peut de gens de guerre, s'empare des halles, d'où devaient partir les premiers coups des séditieux, enfonce les portes des maisons où des chefs armés attendaient le signal. Il s'en assure, parcourt la ville, se fait ouvrir les lieux suspects. Pendant qu'on traîne les plus coupables en prison, les autres prennent la fuite. La punition suivit de près l'attentat. Des prisonniers, les uns furent expédiés publiquement, les autres noyés pendant la nuit. On ne doit pas oublier un Guillaume d'Orgemont, neveu du chancelier de ce nom, chanoine de Paris, chargé de bénéfices lucratifs qu'il tenait de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices, et, après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les temps de troubles révèlent d'ingrats et de traîtres! Il est à remarquer que dans les sentences portées contre les criminels, le duc de Bourgogne ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendait sous peine de mort d'enseigner les propositions homicides de Jean Petit. C'était un reproche indirect du crime de Jean-sans-Peur, dont on renouvelait le souvenir chaque fois qu'on voulait le mortifier; sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait, au contraire, qu'augmenter l'animosité.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trève avec la garnison d'Harfleur. Il revint bouffi de menaces et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restait de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des cabochiens. Les taxes furent augmentées, on multiplia les proscriptions, les emprisonnements et les supplices. Alors sans guerre déclarée, Armagnacs et Bourguignons se la firent cruellement dans la campagne. Ils se combattaient avec acharnement, et chaque parti, après l'action, attachait ses prisonniers au gibet.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siége d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglais permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siége. Vers ce temps mourut Jean, duc de Berri, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parce qu'ils déchiraient la France, mais parce qu'ils nuisaient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouît pas d'une grande estime, son rang et son âge étaient encore un frein aux passions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheurs dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

On cherche toujours quels étaient le motif et le but du duc de Bourgogne en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvait dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisait subsister que par des crimes, au lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étaient ambition, désir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence était un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Édouard III, un traité qu'on ne croirait pas si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnaissaient pour authentique.

Il y dit « qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progéniteurs aux royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, sont et seront légitimes rois de France; qu'il reconnaît qu'il est tenu de lui faire, en cette qualité, hommage, comme à son légitime souverain; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur saint Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des devoirs qu'un vassal est obligé de rendre à son seigneur; qu'il emploiera toutes les voies et manières *secrètes* qu'il pourra imaginer pour que le roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France; que tout le temps que le roi d'Angleterre fera la guerre pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra de toute sa puissance les ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux de leurs sujets et adhérents qui sont désobéissants au roi d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous traités, qu'il pourrait signer par la suite, dans lesquels il pourrait paraître favorable au roi Charles et au dauphin, déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur, et dressées uniquement pour les mieux tromper l'un et l'autre. » Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi de son corps et en parole de prince*. Quelle foi? quel prince!

[1417] On a vu que, lorsque le dauphin Louis mourut, Jean, son frère, était chez le comte de Hainaut, son beau-père. Le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans lui envoyèrent des ambassadeurs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince était peu capable de se décider par lui-même; mais il avait dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le Bourguignon, le comte fit sentir aux Orléanais que son avis ne serait pas que son gendre fléchît sous le comte d'Armagnac, comme avait fait Louis son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourrait trouver des moyens de conciliation. Il mena Jean à Compiègne, et avança jusqu'à Senlis, où se trouvaient la reine avec Charles, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris.

Le comte de Hainaut, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement que, tout examiné, il ne souffrirait pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'Armagnac, et en conséquence il retournerait en Hainaut, ou ne se rendrait à la cour qu'accompagné du duc de Bourgogne. Cette déclaration lui aurait coûté la liberté s'il ne s'était promptement évadé. Mais en arrivant à Compiègne, il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il était mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de Bourgogne décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. « C'était, dit-il, grande pitié à voir, vu que cette forme de meurtrissure est une manière dont gens empoisonnés ont coutume de mourir. » Jean ne laissa point d'enfants, non plus que Louis, son prédécesseur. Charles, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin, à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avait conçues le duc de Bourgogne de rentrer dans le gouvernement sous l'égide du dauphin Jean, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominants à la cour de France, la reine et le comte d'Armagnac. On ignore le motif actuel de leur dissension; mais on sait qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrariaient; il semblait que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance: celle-ci resta au comte par la faute d'Isabelle.

Cette princesse vivait le plus ordinairement éloignée de son époux dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier, nommé Bois-Bourdon, lui rendait des soins qu'on jugeait trop assidus. Isabeau paraissait n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit était ou aliéné, ou si affaibli quand la raison lui revenait, qu'il était presque incapable d'agir. Tout à coup Charles VI paraît à Vincennes, au moment où sa femme l'attendait le moins. On ne sait ce qui se

Digitized by Google

passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour Tours, où elle fut gardée à vue. Le favori, arrêté et appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritaient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière, renfermé dans un sac, sur lequel était cette inscription : *Laissez passer la justice du roi*.

Il serait difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine fut concerté avec le dauphin Charles, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura, et que les soumissions du prince dans les plus effrayantes détresses n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avait déposé chez différents particuliers, fut porté au trésor royal par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Mais, sans nier que cet enlèvement n'ait pu exciter le ressentiment d'Isabelle, on conviendra que l'attentat aux affections les plus chères d'une femme galante a été plus capable que toute autre cause d'ouvrir le cœur même d'une mère aux noires suggestions des furies vengeresses.

L'éloignement de la reine rendit le connétable maître absolu des affaires, mais ce fut pour sa perte. Du moins, quand la reine gouvernait, elle présentait un titre, celui de régente, qui lui avait été conféré à plusieurs reprises; et le comte d'Armagnac, gouvernant avec elle, participait à son droit; mais cette princesse exclue, il ne restait au comte d'Armagnac que sa charge de connétable et les autres dignités profitables qu'il avait entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la prévention contre son gouvernement que de le faire respecter. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua-t-il pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes qui lui avaient été autrefois très-contraires jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvait recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devait être plutôt confiée au premier prince du sang qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

Le connétable n'avait sur pied que les troupes qu'il venait de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisaient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Ile-de-France et quelques villes à l'entour. Jean-sans-Peur voyait vingt-cinq mille Anglais qui venaient de débarquer en Normandie; lui-même avait fait dans ses provinces des lévées considérables qu'il répandait dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris, malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyait le dauphin de la part du roi. Le comte d'Armagnac, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressants, doublait, triplait les impôts, les exigeait avec une extrême rigueur, et y suppléait encore par des emprunts forcés. Le duc de Bourgogne faisait publier que les villes qui lui ouvriraient leurs portes seraient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'était privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avait pas provoqué. Le duc, au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle, instruite dans son exil de Tours de l'ascendant que prenait l'assassin du duc d'Orléans, fit céder les sentiments d'une ancienne vengeance au désir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyait cause de sa disgrâce, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoique occupé au siége de Corbeil, très-important pour lui, il part, la tire de sa captivité, et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de Bourgogne, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime, sous l'autorité de la reine, qui prit désormais ces qualités : « Isabelle, » par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, » par l'occupation de monseigneur le roi, le gou- » vernement et administration de ce royaume, » par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par » mondit seigneur et son conseil. » Son sceau portait sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement, pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens.

La faction bourguignonne existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet, et promit de le seconder. Les conjurés devaient s'emparer d'une porte, et la livrer à un corps de troupes qui se présenta; mais la conspiration avait été découverte. Les assaillants furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte, laissant beaucoup des leurs sur la place. Jean-sans-Peur attendait, à une lieue de Paris, l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartier d'hiver dans les villes qu'il voulait conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avait créé pour Amiens.

La conspiration, quoique avortée, avait fait connaître au connétable combien il avait d'enne-

Digitized by Google

mis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimerait. Il exila donc, emprisonna, et fit exécuter, secrètement et en public, tous ceux qui étaient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de Bourgogne. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritaient d'être livrés à la mort, absous, bannis ou retenus. Cette inquisition répandit la consternation. Chacun frémissait à la vue de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes.

Ses frimas n'arrêtèrent pas le roi d'Angleterre. Henri V était entré en France comme assuré de son triomphe : « Vous allez voir, disait-il en parlant à ses capitaines, vous allez voir la plus haute, la geigneure (la meilleure) et la plus profitable conquête que oncque fut faite en ce monde. » Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tombaient devant lui, les villes ouvraient leurs portes ; tout fuyait. Quand les Anglais s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitants qu'un vieillard et une femme, qui n'avaient pas pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs et les villes auprès desquels passait l'armée anglaise, faisaient des traités avec Henri, pour se garantir du pillage. Le royaume allait en dissolution : il n'y avait d'autre moyen d'empêcher sa ruine totale que de recourir au duc de Bourgogne, qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvait arrêter les progrès de Henri V, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusait de se modérer.

[1418] Une négociation s'engagea entre la reine et le duc de Bourgogne d'une part, et les députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passait contre le gré du comte d'Armagnac. Plus il voyait son autorité décliner, plus il affectait, pour la soutenir, de n'agir que par les ordres du roi. Il mettait le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de Bourgogne possédaient la ville de Senlis. Le comte d'Armagnac l'attaqua, et mena le malheureux Charles à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenait que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée ; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'Armagnac fit écarteler les otages comme rebelles ; acte de rigueur aussi injuste qu'inutile, et qui coûta la vie à quarante-six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par-dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'était emparée de lui, parce que ses propres négociateurs croyaient que ce ne serait pas trop acheter une paix si nécessaire que d'accorder, à cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de Bourgogne.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple, qui attendait la paix, qui la désirait, qui la demandait à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnements, les défenses de s'assembler se renouvelèrent ; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées recommencèrent, sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposaient de la résistance à ces demandes étaient traités avec une dureté insultante. Quand ils venaient se plaindre, Tanneguí du Châtel, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de Bourgogne, leur répondait : « Si ce fussent Anglais ou Bourguignons qui vous demandassent, vous n'en parleriez pas. » Mais ces précautions de bannissement, d'exils, d'incarcérations, ne suffisaient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des médailles de plomb, qui seraient distribuées à ceux qu'on devait épargner dans un massacre général qu'il méditait.

Cette atroce prévoyance justifie en quelque façon les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprouvèrent beaucoup de ses partisans, qui, loin d'être ses complices, ignoraient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies une seule étincelle n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve : un nommé Périnet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, *quartenier*, c'est-à-dire magistrat de son quartier, avait été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice ; on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis, et dressa un plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'Isle-Adam, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures étant prises, Périnet dérobe sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville, dont le dormeur avait la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'Isle-Adam lui-même, referme la porte après eux, et jette les clefs par-dessus les murailles pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent le long des rues en silence, jusqu'au Petit-Châtelet, où ils trouvent les amis de Périnet. Tous réunis, ils s'avancent en criant : « La paix ! la paix ! vive Bourgogne ! » Les bourgeois éveillés prévenus et non prévenus, crient également : « La paix ! vive Bourgogne ! » La troupe grossit en un instant ; une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il était, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa présence. D'autres détachements forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison.

Au premier cri d'alarme, Tannegui du Châtel vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras, presque nu, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille, dont il était gouverneur. On cherchait le connétable. Il aurait été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon, où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le recéleraient, ne l'avait déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie avec des seigneurs, les prélats, des présidents et conseillers de cours souveraines, en si grand nombre, que les prisons ne suffisaient pas; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que Tannegui du Châtel, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et, croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue Saint-Antoine, y livra un rude combat et fut repoussé. La Bastille fut obligée de se rendre à composition.

Cette attaque de Tannegui devint très-funeste aux prisonniers, contre lesquels elle anima la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle, ni le duc de Bourgogne, ne reviendraient à Paris qu'il ne fût purgé des Armagnacs. Une pareille lettre était véritablement un arrêt de mort. Il fut sans délai exécuté par les cabochiens, qui reparurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geôliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils paraissent, ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de pique, ceux que la flamme et la fumée forçaient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfants, des vieillards de tout état, poursuivis jusque dans les profondeurs des cachots. Le connétable, le chancelier, l'évêque de Coutances, son fils, furent tirés de ceux de la Conciergerie. La populace se fit un jeu de leur supplice. Pendant trois jours elle traîna dans les places les restes sanglants du malheureux comte d'Armagnac, et se permit des atrocités que ceux-là seuls peuvent croire qui, comme nous, en ont vu de pareilles.

La reine, enhardie par la mort d'un si grand nombre des plus importants Orléanais, par la fuite et la stupeur des autres, vint à Paris avec le duc de Bourgogne. Ils y firent une entrée triomphante. La ville retentit d'acclamations. On joncha de fleurs le pavé encore teint de sang. Isabelle alla descendre à l'hôtel Saint-Paul. Son mari la reçut comme s'il en était content. Aux premiers transports d'allégresse succédèrent des fêtes publiques, et aux fêtes, de nouvelles atrocités que le duc de Bourgogne dirigea lui-même. Ses troupes, répandues autour de Paris, interceptaient les vivres par ses ordres. La famine commença à se faire sentir. Le duc persuada au peuple que ce fléau était causé par les Orléanais; nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avaient échappé à la première fureur. Il y en avait encore quelques-uns, personnages marquants, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de Bourgogne, et par lequel d'autres avaient déjà été condamnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'était un piége pour les tirer de cet asile. Les cabochiens, apostés sur la route, les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins était Capeluche, le bourreau de Paris. Il ordonnait les exécutions et les faisait lui-même. On vit le duc de Bourgogne s'entretenir avec lui familièrement et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistaient avec lui à ces spectacles, et encourageaient les massacres.

Jean-sans-Peur, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ces satellites, qui n'étaient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyaient soldats parce qu'ils avaient des armes. Qu'on nous envoie, disaient-ils, contre les détachements d'Orléanais qui rôdent autour de Paris, et nous en rendrons bon compte. Le duc profita de leur bonne volonté. Il détacha un corps considérable de ces fanfarons contre un parti ennemi. Ils furent battus. En rentrant ils accusèrent leurs chefs d'impéritie ou de trahison, et les tuèrent. Ce massacre débarrassa le duc des plus dangereux. Sous le même prétexte d'aller affronter les Orléanais, il en fit encore sortir six mille. Ils furent aussi battus, et s'enfuirent; mais quand ils voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Alors ils se dispersèrent dans la campagne; les troupes bourguignonnes, qui avaient des ordres, les poursuivirent comme des bêtes féroces et en tuèrent un grand nombre. Capeluche lui-même fut jugé par le duc propre à servir d'exemple avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux halles, en présence d'un peuple nombreux, qui ne fit pas même entendre un murmure. Il s'y passa une chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoiqu'elle regarde un personnage avili. Le valet de Capeluche, devenu son successeur, devait lui trancher la tête. Comme il n'avait pas encore fait d'exécution, son maître fit sa leçon sur l'échafaud, lui enseigna les mesures à prendre pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et reçut le coup sans avoir laissé échapper le moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie, auquel on peut cependant ajou-

Digitized by Google

ter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédutité.

La plupart des magistrats étaient morts ou en fuite. Une ordonnance du conseil d'état cassa toutes les juridictions et mit les offices *ès-mains du roi*. La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de Bourgogne se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avait si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi. Il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

Deux choses occupèrent alors le conseil, le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Melun, où Tannegui du Châtel l'avait transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'était rétiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étaient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de Bourgogne l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnaient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avait pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent Charles à rejeter des propositions qui n'étaient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparait, ou dans le tombeau. A ce sujet on lui citait la mort prématurée des dauphins Louis et Jean, ses deux frères. C'en était assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de dix-huit ans; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, son épouse, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un moment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances; mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêterait à aucune composition tant que le gouvernement resterait entre les mains de l'assassin de son oncle.

Il se détermina à cette résolution en grande partie par les espérances qu'il concevait du côté du roi d'Angleterre. Il lui avait envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglais se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Brétigny, ils n'ajoutaient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeaient l'entière exécution, que l'abandon de quelques villes qu'on aurait pu leur accorder; mais, à mesure que les agents du dauphin se rendaient faciles, les Anglais demandaient davantage, un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenaient leurs prétentions sur tout le royaume. C'était en effet le but de Henri V. Il s'en expliqua clairement au cardinal des Ursins, légat du pape, qui le pressait de conclure à des conditions moins dures : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que Dieu m'a amené ici comme par la main? Il n'y a plus de roi en France; j'ai des droits légitimes sur ce royaume; tout y est en confusion, on ne songe pas à s'y défendre contre moi, puis-je avoir une marque plus sensible que le Dieu qui dispose des couronnes a résolu de me mettre celle de France sur la tête? »

Lorsqu'il parlait ainsi, il était en possession de toute la Normandie, et assiégeait Rouen. On dit cependant que, malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montrait : c'était que ce prince lui cédât la Normandie, la Guienne et le comté de Ponthieu en toute souveraineté. A cette condition, ils auraient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui, après la conquête, serait restée à l'Anglais. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses états, rien qui pût davantage flatter les partisans du dauphin. Des plans d'association, revêtus également de formes séduisantes, furent aussi présentés par l'Anglais au Bourguignon. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveuglaient pas encore assez pour les faire consentir à démembrer le royaume. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitants se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine, et trahis par le gouverneur, qui leur avait été donné, avec intention, par le duc de Bourgogne, et qui, après la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre.

[1419] La prise de Rouen consterna Paris, d'autant plus que la cour en était sortie, et s'était retirée à Troyes. Elle avait prétexté la crainte d'une épidémie; mais cette désertion paraissait plutôt causée par le danger extrême où se trouvait la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin qui tenaient Melun, et au bas par les Anglais, qui s'avançaient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi, ne vînt-il que jusqu'à Saint-Denis, si la crainte de la peste l'empêchait d'aller plus

Digitized by Google

loin. Le duc de Bourgogne répondit que le monarque reviendrait « quand la ville serait suffisamment ravitaillée. » Lorsqu'on lui reprochait d'avoir laissé prendre Rouen, il disait : « On a publié l'arrière-ban, auquel le peuple a petitement obéi. La plus grande partie des peuples du royaume ont délaissé à faire aide et secours au roi en cette besogne. »

Jean-sans-Peur était très-embarrassé; il n'osait se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que Henri ne rendît public l'infâme traité qu'il avait fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisait auprès de lui, investi par les ennemis du Bourguignon, restait inflexible. Le duc et la reine, ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne serait pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglais entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité, et y envoya Tannegui du Châtel et quelques autres des plus fervents du parti. Isabelle y conduisit Catherine, sa fille, déjà demandée en mariage par Henri. Ce prince parut d'abord très-épris des charmes de la princesse; mais, quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisait espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, *qu'il aimait en conquérant*. « Beau cousin, dit-il au duc de Bourgogne, nous voulons que vous sachiez qu'aurons la fille et ce qu'avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre roi et vous aussi hors du royaume. » Le duc répondit avec un sourire amer : « Sire, vous dites votre plaisir; mais devant qu'ayez débouté monseigneur et nous hors du royaume, vous serez bien lassé. » Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc, tant à se repentir de ses alliances criminelles, qu'à l'empêcher d'en contracter en ce moment de nouvelles.

On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame de Giac, maîtresse du duc, et Tannegui du Châtel, confident du dauphin. Celui-ci, soupçonnant que le Bourguignon, malgré la hauteur insultante de l'Anglais, pourrait bien, par besoin, s'accommoder avec lui, détermina la dame, par argent ou autrement, à faire résoudre le duc de rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de Bourgogne eut un entretien secret avec le monarque anglais. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux Henri, d'obtenir de lui « certaines conditions qu'il n'aurait pu accorder sans offenser Dieu. » Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. « Mais, dit Villaret, les plus » grands crimes de ce malheureux siècle (ajoutons » *de quelques autres*) sont impénétrables. « Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici.

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de Bourgogne se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte, sans crainte ni défiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié. Les Parisiens en marquent leur joie par des feux, des fêtes et des actions de grâces à Dieu. Ce traité portait, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglais.

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes, où était le roi, la reine et toute la cour. Il fit de là plusieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leur entrevue; mais Jean-sans-Peur ne se hâtait pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui était de se joindre au dauphin pour attaquer Henri; au contraire, il avait fait avec lui une trève qui liait les mains au dauphin. Celui-ci insistait fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis, et actuellement sous les armes, auraient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandait une nouvelle entrevue dont ils étaient convenus à Pouilly.

Elle devait avoir lieu à Montereau, dont le dauphin tenait la ville, et le duc le château. Elle était indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivait : il avançait, reculait, consultait jusqu'à des devins, demandait avis aux gens de son conseil, dont il s'était fait accompagner. Ce fut celui de la dame de Giac qui le détermina. Après l'avoir entendu, il dit : « Allons, il faut marcher où il plaira à Dieu nous conduire. Je ne veux pas qu'on me reproche que la paix ait été rompue par ma lâcheté. » Il part du château, descend sur le pont, où on avait construit un salon précédé de deux barrières. Il paraît qu'elles n'étaient gardées que par les gens du dauphin; défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandait la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin et met un genou en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abat le

Digitized by Google

menton. Il tombe. D'autres l'achèvent. Le jeune prince se trouve mal. On le remporte évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement, restent immobiles. De ceux du duc de Bourgogne, le seul Noailles se met en défense et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières; les autres, frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances; aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son parti. Le duc insulta de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de Bourgogne y allait de bonne foi, dirent ses partisans; il ne s'alarma même que faiblement quand il vit les barrières fermées derrière lui. S'appuyant sur l'épaule de du Châtel, qui avait été le recevoir à la première, il dit : « Voici en qui je me fie. » La prise même du château de Montereau, fait très-public, est encore un problème. Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur-le-champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc, et firent un grand butin; d'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours, et ne fut prise que par famine.

L'escorte qui accompagnait le dauphin venant à Montereau était une véritable armée, qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si avec ces forces il était allé droit à Troyes, où l'événement ne fut connu que quatre jours après, il aurait pu surprendre ou disperser le conseil et le parlement bourguignons, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations; ce qui ferait croire, ce qui prouve même, qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui ni son conseil n'en eurent de connaissance antérieure, puisque aucune des mesures à prendre en cette circonstance n'avait été arrêtée. Le temps employé à se concerter donna à la faction bourguignonne celui d'agir. Comme ceux qui occupaient les places principales à Paris et dans les autres villes étaient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devaient leurs dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature et tout le conseil. Isabelle même, l'ennemie passionnée de l'assassin du duc d'Orléans, qu'elle avait plus regretté qu'on croyait que ne devait l'être un beau-frère, Isabelle oublia qu'elle était mère, se livra en marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de Bourgogne, qu'elle avait tant haï, et fortifia de son nom et du nom de son mari les manifestes injurieux répandus contre son fils. « Nous voulons, fait-on dire à l'insensé Charles VI en parlant du dauphin, nous voulons que chacun sache la mauvaiseté dudit Charles, et que ces présentes soient publiées toutes les semaines. » En vain prétendait-il n'avoir pas été averti; que le coup n'était point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite; on le jugeait au moins complice, puisqu'il gardait auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyait les meurtriers, Tannegui, Loire et Louvet. La dame de Giac et son mari se retirèrent aussi sous sa protection; ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimaient. Il y eut partout des services solennels, des oraisons funèbres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvait mériter quelques regrets s'il était venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix : en effet, sa jonction avec le dauphin aurait pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée, au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

A Jean-sans-Peur succéda Philippe, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui aux premiers transports de la douleur fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à lui pour se mettre à l'abri des premiers efforts que le dauphin pouvait tenter. Le nouveau duc de Bourgogne lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes en cas d'attaque. C'était à Troyes, en effet, que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais étourdis par la nature même de l'événement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au-delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis : *dauphinais*, du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord; *royalistes*, du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses dans le midi, surtout quand Henri V eut joint les forces de la Guienne et des autres possessions anglaises à la ligue qui se forma contre le dauphin.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils qui ait déterminé Isabelle à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui, de son

côté, augmenterait de beaucoup les états du duc de Bourgogne aux dépens de la France, ces deux princes auraient pour elle des condescendances, et lui accorderaient dans le gouvernement une part qu'elle n'osait espérer de la faction ennemie, qui disposait de son fils. Les bases du plan qui devait amener la paix par la consommation de cet inique projet furent posées dans un congrès tenu à Arras, où se rendirent des plénipotentiaires anglais, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de Bourgogne, chargé de la procuration du roi et de la reine. Tout était préparé. Les grands intérêts qui devaient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très-légère discussion. Il y fut convenu que Henri V épouserait la princesse Catherine; que son beau-père continuerait de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume serait dévolue au gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de Charles, Henri présiderait au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageraient par serment à le reconnaître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc de Bourgogne, revenu à des sentiments plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagements coupables qu'il avait contractés à celui-ci pour sa ruine.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étaient présents s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur, pour la conservation de leurs priviléges; ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de Bourgogne ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devait obtenir de Henri quand il serait sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'était pas pour les pays attachés au dauphin. Au contraire, les parties contractantes devaient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avait aussi fait quelques tentatives de traités avec le roi d'Angleterre, mais il était si peu en état de faire des offres approchantes seulement de celles de ses ennemis, qu'on ne l'écouta pas.

[1420] Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançaient jusqu'à Pontoise, et entouraient déjà la Champagne, se rendit le 21 mars à Troyes, où il avait été précédé par le duc de Bourgogne. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles, qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France serait *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de Bourgogne le signèrent, tant en leur nom que comme fondés de procuration du roi, qui était alors absorbé par sa maladie Le lendemain, Henri épousa Catherine, et, sans s'arrêter, alla prendre Sens et Montereau, où Philippe-le-Bon rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Partout où le nouveau régent avait passé, il s'était fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs, qui venaient lui faire la cour. Le prince d'Orange, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé alors de suivre l'exemple des autres, répondit : « Je suis prêt de servir le duc de Bourgogne; mais que je fasse le serment de mettre le royaume ès mains de l'ennemi ancien et capital du royaume, jamais ne le ferai. »

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présents d'honneur, qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel Saint-Paul une assemblée, à laquelle on donna le nom d'états-généraux. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au-dessus du duc de Bourgogne, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'*emprunt forcé*. Henri en avait déjà mis un en Normandie, dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnaies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit devaient faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique très-désirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel Saint-Paul furent convoqués le conseil et le parlement, pour recevoir les plaintes du duc de Bourgogne, et juger le délit commis à Montereau. C'était par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avaient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de Jean Petit sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara « Charles de Valois, jadis dauphin, et ses complices, criminels de lèse-majesté au premier chef, comme tels privés de toutes successions, honneurs et dignités, leurs sujets et vassaux déliés de tout serment de fidélité. » De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi Henri s'appliquait à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvaient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'était tracé dès le commencement de ses succès en Normandie.

Digitized by Google

Écrivant à son chancelier à Londres, il lui mandait de surveiller très-assidûment les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étaient le duc d'Orléans et d'autres princes du sang : « Car, si quelqu'un d'eux s'échappait, disait-il, principalement le duc d'Orléans, il ne pourrait m'arriver rien de plus malheureux. » Tous ces seigneurs auraient été fort utiles au dauphin, qui se vit encore privé du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et de Louis III d'Anjou, son beau-frère : le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples, enlevé à Louis II, son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle était ornée des vertus de Marie d'Anjou, son épouse, princesse remplie de grâces, et de la bravoure héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brillaient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre; le maréchal de La Fayette; Jean d'Harcourt, comte d'Aumale; Culant, depuis grand-amiral; Guillaume, vicomte de Narbonne; Pothon de Xaintrailles; Étienne La Hire, autrement nommé Vignioles; et enfin le bâtard d'Orléans, le jeune comte de Dunois, qui commençait à faire présager ses talents et ses exploits. Isabelle, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers français, réduite alors aux hommages froids, et quelquefois ironiques, des capitaines anglais, ne brillait plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre.

[1421] Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettait à leur empire. Pendant son absence, ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les Laval, Gaucourt, Graville, La Hire, Xaintrailles, et d'autres chevaliers, que leurs exploits ont rendus célèbres, suppléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son parlement, créa un conseil de maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison, parcourut les provinces qui lui étaient attachées, et s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Écosse, pendant la détention en Angleterre du roi Jacques Ier, son cousin-germain, lui envoya six mille hommes commandés par Jean Stuart, comte de Buchan, son frère, que Charles éleva à la dignité de connétable après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Henri, pendant son absence, avait confié le commandement de ses troupes au jeune duc de Clarence, son frère. Celui-ci, après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposait à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de La Fayette et le vicomte de Narbonne, unis aux Écossais, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent à Baugé, entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglais. Celui-ci n'avait des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position pour enlever aux Français la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et, moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des Français à s'emparer de sa personne, et celui des Anglais à le retirer de leurs mains, établirent autour de lui un combat opiniâtre, dont il devint la victime. Il périt de la main du comte de Buchan, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége, et la ruine des espérances que le prince s'était formées.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençait à concevoir de divers autres petits succès, et surtout d'une alliance contractée avec le duc de Bretagne. Henri redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'Ile-de-France et des pays adjacents, s'empara des villes de cette contrée, et porta l'alarme jusqu'au-delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyait des partis, pendant que le duc de Bourgogne se rendait maître de la Picardie et de la Champagne.

[1422] Ce fut pendant le cours de ces triomphes que Catherine lui donna à Windsor un fils, qui fut Henri VI, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paraissait encore que l'aurore des plus beaux jours, Henri rentra dans Paris, où il tint une cour plénière. « Au temps passé, dit un historien contemporain, quand les Français allaient à la cour de leur seigneur roi en de si grandes solennités, il y avait des tables servies par ses officiers, et là ceux qui voulaient seoir étaient servis très-largement des vins et viandes dudit seigneur. » Il paraît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les Parisiens remarquèrent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaîté et de plaisir. Le voisinage du malheureux Charles VI, malade et délaissé, ajoutait encore, par le contraste, au sentiment pénible que les bons Français éprouvaient.

C'est au milieu de cette pompe triomphale que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante,

Digitized by Google

On dit que c'était un abcès ou fistule, qu'on nommait dans ce temps le mal Saint-Fiacre, parce que ce saint avait le renom d'en guérir. Les douleurs étaient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans faiblesse, recommanda aux princes ses frères son fils au berceau, son épouse désolée, leur enjoignit d'éviter surtout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et, à son refus, de le conférer au duc de Bedfort, et la régence d'Angleterre au duc de Glocester, son autre frère. Sur toutes choses il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'Azincourt avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin, ou, si les circonstances l'exigeaient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resterait en toute propriété au pouvoir des Anglais. La mort le frappa à l'âge de trente-trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettait si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Le duc de Bourgogne, auquel on offrait le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine Isabelle fit des tentatives pour se le procurer ; mais elle n'obtint même pas les petites parts d'autorité que lui accordaient autrefois les factions, en se raccommodant ; on la laissa inutile. Le duc de Bedford se mit en possession de la régence. Les mesures étaient si bien prises, que la mort du monarque anglais n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en éprouva-t-on à la mort de l'infortuné Charles VI, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, « par provision, on vendrait, le plus promptement que faire se pourrait, les bons meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui serait nécessaire pour accomplir ses funérailles. » Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très-somptueuse. Quand on eut enfermé le corps dans le tombeau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cession de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : « Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre ! »

Charles VI régna quarante-deux ans et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabeau de Bavière douze enfants, dont il ne restait que quatre à sa mort : trois filles ; et Charles VII, son successeur. Odette de Champdivers, nommée *la petite Reine*, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de Charles VI ; mais son règne abonde en traits remarquables déjà connus, dont quelques-uns méritent d'être rappelés à la mémoire, pour servir de leçon.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un parti, ignominieusement traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans les temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions conduisit l'intrigant des Essarts à l'échafaud. Aubriot et Savoisi, sacrifiés à la vengeance de l'université, doivent prémunir contre la tentation d'opposer morgue à morgue, surtout quand on a un corps pour adversaire. Le châtiment de Bétisac et des autres administrateurs des deniers publics, recherchés sous ce règne, avertit que les ordres d'un prince avide n'exemptent pas toujours ses ministres de la peine méritée par leur complaisance intéressée. Le duc d'Orléans, bravant l'opinion et le respect dû aux mœurs, tombe sous les coups de son parent offensé. Jean-sans-Peur, coupable de meurtre, périt par l'assassinat. Le comte d'Armagnac, ambitieux, cause de tumulte et de massacre, déchiré par la populace, entraîne ses partisans dans sa ruine. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, habile à éluder la justice des hommes, n'évite pas celle de Dieu, et éprouve, dès cette vie, les tourments de l'enfer. Enfin les factieux, tournant les uns contre les autres leurs armes ensanglantées, et les chefs immolés par leurs complices, avertissent les peuples que la rébellion ne creuse que des abîmes où s'engloutissent à la fois l'innocent et le coupable, et autour desquels ne surnagent, après la tempête, que des débris et des regrets.

CHARLES VII,

ÂGÉ DE VINGT ANS.

S'il était permis, dans le style historique, de personnifier la guerre et l'intrigue, on les présenterait ici travaillant de concert à démembrer la France ; on montrerait la Providence veillant du haut des cieux sur les destinées de ce royaume, et attentive à opposer aux mauvais desseins de ses ennemis des obstacles qui les déconcertaient. Tel est l'aperçu du règne de Charles VII.

Ce prince avait à peu près vingt ans quand il apprit la mort de son père. Il était en Auvergne, dans un petit château nommé Espalli, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers prirent les habits dont ils se servaient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière aux armes de France, le saluèrent et crièrent : *Vive le roi !* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du mo-

Digitized by Google

narque, auquel il restait à peine le quart de son royaume, dans les parties situées au-delà de la Loire, relativement à Paris. Il consistait dans la Touraine, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes, en petit nombre, enclavées dans les parties au-delà de la Loire, qui, à cela près, étaient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglais. Enfin, le nouveau roi avait encore le Berri, et Bourges pour sa capitale, d'où il fut appelé, par dérision, *le roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvements en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnaître celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des serments individuels des moindres artisans, comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille par des alliances et un bon plan de guerre.

[1423] Le duc de Bretagne, déclaré, à la vérité, pour les Anglais, chancelait néanmoins dans son attachement. Il avait un frère, nommé le comte de Richemont, très-puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemont une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du Dauphin Louis, et en obtint une autre pour lui-même. Ainsi il se rendait maître de deux princes très-importants. Par là aussi il était tranquille sur les provinces en-deçà de la Loire, où il ne restait au *petit roi* que quelques villes, que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude, quand il jugerait à propos de porter ses armes au-delà du fleuve. Il réussit non-seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut, par lui ou par ses généraux, des avantages en différentes actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Séverac, assiégeaient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglais, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante, dont l'Anglais remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable, qui, à peu de temps de là, fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

[1424] Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces, qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avait des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. Philippe-Marie, duc de Milan, envoya des Italiens. La noblesse d'Écosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II, son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaud de Douglas, beau-père du connétable, au secours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchaient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne et dans les provinces assujetties à son pupille. De ces détachements de tant de nations qui prenaient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se combattre. Elles se rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnait aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile-de-France.

Les royalistes venaient de s'en emparer; les Anglais se présentèrent pour la reprendre. Les capitaines français les plus habiles étaient d'avis d'abandonner cette petite forteresse plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étaient défaits, pouvait enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontraient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Créci, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étaient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposaient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions; et, pendant que l'Anglais se morfondrait à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedford avait dégarnies pour fortifier son armée; mais Douglas, Buchan et d'autres Écossais ses compagnons, auxiliaires comme lui de Charles, prétendirent que les capitaines français ne se refusaient à la bataille que pour les garder plus longtemps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyaient que les Français avaient peur des Anglais. Un tel soupçon était plus qu'il n'en fallait pour faire tout risquer, et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux Français et aux Écossais. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité française triomphe d'abord; mais les archers anglais, toujours couverts d'un

retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns sur les autres, et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eussent à regretter quelqu'un des leurs, ou resté sur le champ de bataille, ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée, il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses, la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout à coup de ses propres ennemis.

Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avait épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin-germain, et cousin-germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Le mariage avait été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles même du concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa au moyen de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedford, son frère, l'était de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, et épousa le prince anglais, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandaise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedford, arriva à Calais, et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes au duc de Bourgogne et de l'infidélité de son épouse et de l'invasion de ses états. Il était aimé dans le voisinage. Aux troupes que Philippe-le-Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards. On vit même dans son armée un corps de royalistes commandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedford.

[1425] Cet événement fut avantageux à Charles VII, et parce qu'il lui fit connaître qu'on pouvait espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglais; et parce qu'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnait la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différend entre le duc de Bourgogne et son frère le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Languedoc et d'autres provinces se mit en campagne; Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avaient levés dans leurs pays. Le monarque, encouragé par les offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguaient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avait en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'était pas encore temps de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser d'abord au duc de Bretagne, qui était très-lié avec Philippe-le-Bon. C'était Jean VI, dit aussi *le Sage* ou *le Bon*, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avait comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenait au soupçon qu'il avait pu concevoir que Charles, encore dauphin, n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avaient tenté sur sa personne en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avait été la suite, et dont il n'avait été délivré, après six mois des traitements les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne, soulevée contre les perfides. Il avait été avéré que plusieurs affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avaient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs-seings du dauphin, dont ils avaient abusé, avait formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avait depuis reconnu lui-même la fausseté, en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont, son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savait choqué des hauteurs des Anglais, pouvait être tenté par l'offre d'une dignité et de biens considérables en France; on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris, sans qu'on eût voulu l'entendre, heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui était bien dans les deux cours. Elle avait à faire une offre flatteuse, savoir : l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean-le-Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il désirait fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteraient les accessoires de l'accord, dont le fond était agréé. Pour assurance que Richemont aurait la liberté de revenir quand il voudrait, le duc demanda deux seigneurs et quatre

villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'était avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont, accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord : c'était qu'avant d'accepter l'épée de connétable, il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvait qu'être avantageuse au roi, parce que le consentement du duc de Bourgogne, qui paraissait indubitable, serait, dans la circonstance, comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglais; que d'ailleurs le duc son frère avait besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressentiment de Bedford, si, apprenant sa défection, il venait à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnant un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce serait une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe-le-Bon que d'avoir déjà, par une confidence amicale, gagné l'homme qu'il estimait. « Partez donc, lui dit le roi, et réussissez. »

Il revint en effet content des princes qu'il avait visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin, en lui apprenant ce qu'il n'avait pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante. C'était une réquisition, au nom du duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avaient engagé contre lui à la protection des Penthièvre, demande qui portait directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyait complices du meurtre de Jean-sans-Peur, son père, entre autres Tannegui du Châtel. Ce ne fut pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux désirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque, mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, était devenu défiant. Sa triste expérience le tenait dans un état continuel d'alarmes, surtout à l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étaient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétants; aussi, dès qu'il croyait avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnait à eux sans réserve : c'était pour lui une vraie habitude de se décharger sur eux du fardeau du pouvoir, et, en cette occasion, il éprouvait une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires.

Le président Louvet, son principal ministre, s'était affermi à la cour, de manière à n'être pas facilement ébranlé. Il avait marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avait faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié; mais le connétable pressait par lettres, et se mettait en chemin, dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenait accompagné d'un corps nombreux de noblesse, qu'il avait bien pénétré de l'importance qu'il y avait, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançait, le monarque semblait le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épiait, pour ainsi dire, à la cour comment cette espèce de lutte se terminerait, Tannegui du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la réconciliation qu'on vous fait espérer avec le duc de Bourgogne est un avantage si désirable, que tout doit céder à cette considération. Pour moi je suis résolu à faire le sacrifice du plaisir et de l'honneur de demeurer auprès de vous; donnez-moi vos ordres et marquez-moi où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidèle serviteur qui l'avait arraché presque nu à la fureur des factieux de la capitale, et l'avait transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le gouvernement de la ville, une garde d'honneur, et la continuation des appointements de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres compris dans la proscription ne pouvaient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grâce, et dans l'espérance de se faire rappeler; il mit à sa place Giac, homme peu considéré, qu'il pourrait éloigner dans une circonstance propice; Giac, époux de la femme qui avait déterminé Jean-sans-Peur à l'entrevue de Montereau, et qui avait assisté au meurtre, dont il n'était pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne, son frère, avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut

pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guienne, administration, sans doute, sans obligation de rendre compte; il exigea que Charles fît des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne; qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avait éloignés, et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthièvre. A ces conditions, qui furent agréées, le duc fit hommage du duché de Bretagne, et s'obligea à secourir le roi contre les Anglais. Ce traité fut passé à Saumur, en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée du titre de duchesse de Guienne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avait épousée.

[1425-26] Le duc de Bedford n'ignora pas ce traité. Il était resté huit mois en Angleterre, tant pour lever des troupes que pour déterminer le duc de Glocester, son frère, à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglais avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitants de Mons. Mais à peine se réjouissait-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'était évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le déclarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce traité et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Par-là Philippe devenait un des plus puissants princes de l'Europe. Malgré les avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint toujours de la hauteur que le duc de Glocester y avait mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedford des démarches qu'il avait faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick[1], l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

[1426-27] Ce général prit Pontorson et fit fortifier Saint-James de Beuvron, d'où il envoyait ravager les frontières de la Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua Saint-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déjà peu nombreuse, s'affaiblit encore par la désertion, faute de paie. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui était chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guienne, abandonnées au duc; mais les fonds rentraient médiocrement dans cette caisse, qui se trouvait vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut, et fut repoussé avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux, plein de morgue et sans talents, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger.

[1427] Il appuya auprès du roi, Georges, sire de La Trémouille, qu'il voulait substituer à Giac. Ce protégé de Richemont était fils du Guy de La Trémouille, grand-chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers, en petit nombre, qui avaient échappé au désastre de Nicopolis. Il convoitait non-seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean-sans-Peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifférente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et La Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant à la faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir; mais la vengeance veillait. La cour de Charles était fort ambulante. Elle vint à Issoudun Giac y avait suivi le roi, et demeurait près de lui dans le château. Richemont et La Trémouille s'y transportent au point du jour, bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on le

[1] Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (Richard Beauchamp), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedford et d'Yorck, avec le fameux comte de Warwick (Richard Nevil), dit le *Faiseur de Rois*. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, était gendre du premier; il était petit-fils de Ralph ou Rodolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beauford, fille légitimée du duc de Lancastre, Jean de Gand, et par conséquent cousin issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Édouard IV d'Yorck, qu'il détrôna tour à tour, et de Richard III, frère d'Édouard IV, et successeur d'Édouard V, son neveu.

fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après de courtes formalités, il est condamné, lié dans un sac et jeté dans la rivière.

Giac était jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à l'apaiser; persuadé que Charles s'en consolerait de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente; il alla se mettre à la tête des troupes, et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu. L'Auvergnat ne lui plaisait pas: il le fit assassiner. Charles VII n'avait que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolents, qu'il pouvait supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditait contre sa liberté ou sa vie, le tenaient dans une pénible anxiété. « Enfin, dit le roi à son despote, qui donc voulez-vous me donner pour ministre? — Prenez La Trémouille, dit Richemont. — Vous ne le connaissez pas, répondit le roi, et vous vous en repentirez. » Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps les Anglais essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitants prolongeaient depuis trois mois le siége que le comte de Warwick avait mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connaître au roi leur détresse, et sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui, le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et La Hire. Chacun de leur côté ils essaient de forcer deux des quartiers ennemis, qui, séparés par des bras de rivière, étaient réunis par des ponts de communication. Le succès répond à leur audace, et les fuyards se pressaient vers le quartier de leur général, lorsque tout à coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens, qui pour la plupart sont noyés. Ce déluge inattendu était un nouvel expédient des assiégés, qui l'avaient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre; et le siége fut levé, lorsque les espérances des Français se bornaient à l'introduction d'un convoi. En reconnaissance de la valeur et de la fidélité des habitants, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de Montargis-le-Franc, et lui donna pour armes les lettres initiales de ce nom, au milieu de l'écusson de France [1].

Cependant La Trémouille attaquait sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable; et, comme il craignait lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné, en l'envoyant, à la tête des troupes, en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier; bientôt il le força à demeurer tout-à-fait oisif. Pendant la nullité où il le retint, le duc de Bedford fit de rapides progrès en Bretagne, et réduisit le duc, frère de Richemont, à signer le traité de Troyes, ce qu'il avait éludé jusque-là, et à faire un traité, non-seulement de paix, mais d'alliance avec les Anglais. Ce fut l'occasion de la délivrance du duc d'Alençon, fait prisonnier à Verneuil. Le duc de Bretagne, convoitant la ville de Fougères, qui lui appartenait, obtint des Anglais que le prince fût mis à rançon, et que le prix qu'il offrit de Fougères en fit partie. La défection du duc perdit le connétable à la cour, quoique son dévouement pour l'état le fit persister dans son attachement à la cause du monarque. Les égards qu'on y avait pour lui, la patience avec laquelle on y souffrait ses hauteurs, n'étaient que l'effet des avantages que l'on tirait de l'union de son frère avec la France. Depuis le traité que celui-ci avait été forcé de conclure avec le duc de Bedford, La Trémouille commença à moins ménager Richemont. Il envenima même la haine du roi, qui, à l'instigation de son ministre, consentit qu'on cessât de payer au connétable ses appointements et ses pensions.

Le gant jeté par ces provocations à un homme sourcilleux fut relevé. Le connétable s'adjoignit

[1] Les habitants de Montargis se saisirent, en cette occasion, d'un drapeau aux armes de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il paraissait au 5 septembre, jour où des actions de grâces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappelaient la défaite des Anglais. En 1792, le vertige qui avait saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de *la terre classique de la liberté* : ainsi nommait-on l'Angleterre alors. Orléans, en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après, les deux nations étaient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R***, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis et de concert avec M. Girodet, son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

Digitized by Google

les comtes de Clermont et de la Marche [1], princes du sang, et d'autres seigneurs mécontents comme lui du gouvernement, ou plutôt fâchés de n'y avoir pas la principale part. Ils se donnèrent rendez-vous à Châtellerault, pour convenir des mesures qu'ils prendraient contre le ministre; ils devaient s'y trouver en armes. Par sa naissance et ses talents, La Trémouille était un autre homme que Giac et Beaulieu. Il avait aussi des princes et des seigneurs pour lui, et de plus le nom du roi. Charles fit passer des ordres à Châtellerault pour qu'on eût à fermer les portes aux mécontents. Ils écrivirent pour avoir la permission d'aller porter leurs plaintes aux pieds du trône. On leur répondit fermement qu'ils commençassent par désarmer. Au lieu d'obéir, ils surprirent la ville de Bourges; mais les royalistes se retranchèrent dans le château. Charles vint au secours des siens. Dans la circonstance où se trouvait le royaume, c'en était fait de l'état si on en fût venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeants, tous parents et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être établi entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales faites à ceux qui s'étaient dits armés uniquement pour le bien public, la paix fut signée; mais La Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, Français et Anglais n'en combattaient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvaient se rencontrer. Les habitants du Mans s'étaient débarrassés des Anglais, et les avaient relégués dans une tour; Talbot, général célèbre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournay se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglais. Par la distance des lieux où se portaient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étaient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffraient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminaient rien. Ce qu'on perdait d'un côté, on le recouvrait de l'autre; c'était toujours à recommencer. Las de ces vicissitudes, le duc de Bedford, projetant de frapper un grand coup, et un coup qui serait décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller, au-delà de ce fleuve, conquérir le pays d'où Charles tirait ses principales forces.

[1428] Orléans était la ville qui convenait le mieux aux Anglais pour le passage et pour la retraite en cas de fâcheux événements, quand ils seraient au-delà de cette rivière. Bedford la fit assiéger par Montaigu, comte de Salisbury, qui venait de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'était ni assez fortifiée, ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avait pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses la valeur de ses habitants et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime. Gaucourt y commandait, et Xaintrailles, La Fayette, Graville, et autres braves qui s'étaient jetés dans la place, inspiraient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animait.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devait entraîner celle de la ville. C'était sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvrait, et qui était flanqué de tourelles délabrées. L'Anglais foudroie château, tourelles, murailles, avec une nombreuse artillerie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitants, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillants, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraîchissements, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut, dès le commencement du siége, plusieurs assauts semblables. Les Anglais y perdaient à la vérité beaucoup de monde, mais ils avançaient; et leurs progrès, quoique lents, leur promettaient à la fin la victoire, lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, La Hire et Chabanne, qui menaient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étaient les Orléanais ils devinrent assaillants. Ils hasardaient de fréquentes sorties pour faire entrer des vivres. C'était de tous les besoins le plus pressant, parce que la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui arrivaient successivement faisait craindre la famine. Les Anglais, instruits de cette détresse, tournèrent le

[1] Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était frère aîné du comte de Vendôme et du prince de Carency, et roi de Naples, par son mariage avec Jeanne II ou Jeannelle, fille de Charles de Duras. Les désagréments que la conduite déréglée de sa femme lui occasionna le firent renoncer à son royaume. Il revint en France à la mort de Charles VI, et, douze ou treize ans après, il se fit cordelier à Besançon. Il ne laissa qu'une fille bru du connétable d'Armagnac, massacré en 1418, elle fut mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux Halles en 1471.

siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi, venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparait à faire suivre d'un autre, lorsqu'il apprit que les Anglais, ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisaient venir de Paris sous escorte.

[1429] Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans et un corps de troupes qui voltigeaient au dehors, sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglais, et, réunis à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvrai-Saint-Denis, petite ville de Beauce. Le convoi parait. L'escorte n'était que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ces chariots. L'artillerie des Français les fait voler en éclats. Il ne fallait pas d'autre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossaise, qui avait déjà fait perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuard comte de Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut également funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Écosse, Jean Stuard Durnley, et Guillaume, son frère, neveu du premier roi d'Écosse de leur maison, se jettent à la tête de leur corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglais, déjà en désordre, reprennent courage. Pendant que les Français se précipitent tumultueusement dans les retranchements, pour raffermir les Écossais qui se troublaient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux serrés, pressés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons, non moins braves, sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parce que, comme on était dans le carême, le convoi était composé en grande partie de cette provision. Il resta à peu près cinq ou six cents, tant Français qu'Écossais, sur le champ de bataille; perte peu considérable, si on la compare à ses effets, c'est-à-dire au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'était pas à propos qu'il abandonnât, non seulement l'Orléanais, mais le Berri et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales, auxquelles il se bornerait pour le moment. On dit que Charles inclinait à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François Ier les vers suivants, qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès :

> Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
> La cause étant de France recouvrer,
> Que ce que peut dedans un cloitre ouvrer
> Close nonain, ou bien dévot ermite.

La pusillanime hésitation du conseil venait principalement des dispositions qui se manifestaient à Orléans.

En vain Dunois et ses compagnons, qui y étaient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchaient de rassurer les habitants par les promesses d'un prompt secours : les Anglais, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançaient toujours, renforçaient leur circonvallation, et la hideuse famine commençait à se montrer aux Orléanais avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitants de Calais et de Harfleur, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglais, faisait frémir les Orléanais, que la mort n'avait pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le désir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France sans craindre le ressentiment des Anglais.

Le duc d'Orléans, leur seigneur, était retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de Bourgogne qu'il serait digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince, son parent, outre sa liberté, perdit encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanais et les autres biens de leur seigneur en otage, jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençait à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit imprudemment, par une phrase devenue proverbe, « qu'il n'était pas homme à battre les buissons, pour laisser prendre aux autres les oiseaux. » Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avait dans l'armée anglaise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande diminution de forces, dans un moment où il n'aurait pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnaient

pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivait au roi.

Racontons cet événement, comme si à chaque action nous ne devions ni être étonnés, ni le paraître. A Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paraît une fille de dix-sept ans, nommée Jeanne d'Arc, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier. Elle se présente, vers la fin de février, au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes: « Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps en çà, m'a plusieurs fois fait à savoir et commandé que j'allasse vers le gentil dauphin, qui doit être et est vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'armes, et que je lèverais le siége d'Orléans, et le mènerais sacrer à Reims. » Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas; elle revient une autre fois, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous mettez trop à m'envoyer, car aujourd'hui le gentil dauphin a eu près d'Orléans un assez grand dommage, et sera-t-il taillé de l'avoir encore plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui. » C'était le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues de là, qu'elle parlait ainsi. Quand Baudricourt en apprit la nouvelle, plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la Pucelle (c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne) : « Va donc, et advienne tout ce qu'il pourra. » Ceci fait allusion à la crainte qu'il avait eue de se donner un ridicule en cédant au désir d'une espèce d'inspirée, qui lui parlait de visions et de conversations avec sainte Catherine et saint Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitaient à se charger de cette commission, parce que le voyage était long et devait se faire à travers un pays infesté de partis tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet, ils parcourent plusieurs provinces comme en pleine paix, sans rencontrer aucunes troupes; arrivés à Chinon, où était le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule qui avait fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la Pucelle fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avait ce jour-là un habit fort simple, et se trouvait confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paraissait pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle; Charles l'écoute, et assure, avec serment, que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins, quoique convaincu par là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, par-devant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisait pas à la Pucelle : elle prévoyait qu'elle y serait tourmentée de questions. A la vérité on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrètes, par exemple, des miracles : « Je ne suis pas venue, répondit-elle, pour faire des signes, mais conduisez-moi à Orléans, et je vous donnerai des signes certains de ma mission. » Comme elle parlait toujours de combats à livrer aux ennemis : « Qu'est-il besoin d'armées et de batailles? lui dit quelqu'un; Dieu ne peut-il pas sans cela sauver la France? » Elle répondit, d'un ton de modestie : « Les gens d'armes combattront en mon Dieu, et le seigneur donnera la victoire. » Ceux qui étaient chargés de l'examiner allaient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittaient convaincus de sa sagesse, et édifiés de sa piété.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure complète, excepté l'épée qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine-de-Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avait désignée, sans l'avoir jamais vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant, enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparait alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser les filles de joie qui étaient en grand nombre, et contient les Anglais pendant qu'on déchargeait les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avaient de la voir, et pour faciliter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des Anglais et la ville, à l'effet d'en faire lever le siége, suivant sa promesse.

Digitized by Google

Tout ce qui s'y passa se fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avait pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyaient la circonvallation des Anglais. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'était retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage, et le fort est emporté. Elle voulait profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader un second; les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment; mais, quelques jours après, elle revient à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut, une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendard sur la brèche; les Anglais en sont repoussés, et les Français y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se rallie, et, trouvant les assaillants en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu, et, attentive à tout, quoique blessée au pied par une chausse-trappe, avant que de se retirer, elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochaient des boulevarts que les Anglais avaient élevés du côté de la Sologne à la tête du pont.

Il était très-important, mais très-difficile de les en chasser; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanais, et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué, elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation et marche fièrement à l'assaut du boulevart qui couvrait le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparait au moment où la confiance des troupes commençait à diminuer, la ranime, emporte le fort, et, faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanais avaient rompu eux-mêmes pour empêcher les Anglais de pénétrer dans la ville; elle rentre triomphante dans Orléans aux acclamations des habitants, qu'elle venait de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglais sentirent qu'ils n'avaient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouraient Orléans, afin de pouvoir entreprendre, sans inquiétude, le voyage de Reims, qui était son but, et dont elle ne cessait de représenter la nécessité. On tenait de fréquents conseils à ce sujet, et les avis étaient fort partagés : « Gentil dauphin, disait-elle au monarque en embrassant ses genoux, ne tenez plus tant de conseils inutiles; mais ne songez qu'à vous rendre à Reims, pour y recevoir la couronne. »

Le duc d'Alençon, Dunois, La Hire, et d'autres guerriers admirateurs de son courage et de sa vertu, veillaient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyait sur le dernier degré de l'échelle, faisant flotter son étendard. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque rompt la violence du coup, mais elle roule au pied des murailles. En se relevant elle s'écrie : « Amis! amis! sus! sus! notre Seigneur a condamné les Anglais. Ils sont à nous. Bon courage! » Et elle emporte la ville. Celle de Beaugency se rendit avant l'attaque. Les Anglais s'étaient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps, mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, approchait avec douze cents hommes levés en Bretagne, pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne le pas recevoir. Jeanne, en conséquence, opinait à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation; et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de La Trémouille. Lorsque après la réunion Jeanne et Richemont se rencontrèrent : « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais qui vous êtes, ni de par qui vous venez : si c'est de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu je ne vous crains pas; car Dieu connait mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Jeanne, qui n'était mue que par un sentiment profond de fidélité au roi, assura le connétable de son amitié aussitôt qu'elle connut la pureté de ses intentions.

Le duc de Bedford avait ramassé en hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyait à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans avec les débris de l'armée anglaise. Leur jonction se fit à Patai-en-Beauce, mais le connétable était sur leurs pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avait à faire : « Il faut combattre les Anglais, répondit-elle, fussent-ils pendus aux nues, et se munir de bons éperons pour les poursuivre. » Sur sa parole, les Français ne doutent plus de la victoire, et les Anglais sont mis en fuite. Le brave Talbot, qui les commandait, fut fait prisonnier par Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances; procédé

Digitized by Google

généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui et de la même manière. Dans cette journée, les Anglais et les Français changèrent de rôle. Les premiers, qui avaient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donnent l'habitude du succès, se montrèrent hésitants, déconcertés; leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque; tandis que les Français, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenait de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique était devenu celui de toute la nation, à l'exception du roi, qui semblait ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence pour principe l'intérêt des favoris qui l'obsédaient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre, ils le retenaient loin des armées, sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne, ce serait hasarder le salut de l'état, qui dépendait de sa conservation. Ils l'enchaînaient par les plaisirs. Charles y était assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces moments critiques qui réclamaient les plus graves réflexions, il fit appeler La Hire : c'était pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il voulait donner. « Qu'en pensez-vous? demanda-t-il au jeune guerrier. — Je pense, répondit celui-ci, qu'on ne peut perdre un royaume plus gaîment. »

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects, adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui aient tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir, pendant l'absence du roi, un faible commandement en Normandie, où il fit une diversion qui assurait la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour et des mortifications journalières qu'il eut encore à en essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formait l'entreprise la plus opposée à toutes les règles de la prudence humaine. Mais la Providence semblait avoir parlé dans les événements miraculeux qui avaient commencé la restauration de l'état, et les Français continuèrent à s'y fier. Tout dans le voyage se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle réglait les marches, fixait les repos, pourvoyait aux besoins d'une armée qui marchait sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe anglaise ne se présenta pour disputer le passage des rivières et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle était prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signait d'une croix, portent le même caractère : « *Aux Anglais devant* » *Orléans*. Entendez les nouvelles de Dieu et de » la Pucelle, Anglais, qui n'avez aucun droit au » royaume de France. Dieu vous ordonne par » moi, Jeanne la Pucelle, d'abandonner nos forts » et de vous retirer. » Sous les murs de Troyes, dont les habitants hésitaient à ouvrir les portes : « *Jésus, Maria*, très-chiers et bons amis, s'il ne » tient à vous (c'est-à-dire si vous ne vous en » rendez indignes), seigneurs, bourgeois et ha- » bitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle » vous mande et fait savoir, de par le roi du ciel, » son droiturier seigneur et souverain, duquel » elle est en chacun jour en son service royal, » que vous fassiez vraye obéissance au gentil roi » de France, qui sera bien en bref à Reims et à » Paris, qui vienne encontre. A l'aide du roi Jé- » sus, loyaux Français, venés au-devant du roi » Charles, et qu'il n'y ait point de faute. » A la simple apparence d'un assaut ils ouvrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignait la résistance de Reims, parce qu'elle était sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même, et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi, en habit de guerre, tenant son étendard à la main. A la fin de la messe, elle se prosterna devant le monarque, et, d'une voix étouffée par les sanglots d'attendrissement, elle lui dit : « Enfin, gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiés à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles lui marqua sa reconnaissance. Ni lui, ni les seigneurs ne pouvaient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plupart avaient arguée de témérité, d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnaient, et terminée enfin, en moins de cinq mois, par la jeune villageoise de Domremy.

Elle conseillait d'aller droit à Paris. C'était aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étaient les Anglais, pouvait réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes laissa au duc de Bedfort celui de rassembler des forces à peu près éga-

Digitized by Google

les à celles du roi, qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendait à une bataille; mais les deux chefs craignaient également une action décisive. Diverses marches et contre-marches les remirent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris, dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisait en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedfort dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles, profitant de son absence, s'approcha de Paris, dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre, à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une flèche à la cuisse, qui la mit hors de combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle était déjà traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvraient la porte furent forcées; mais on ne poursuivit pas cet avantage, parce que quelques mouvements de la bourgeoisie qu'on espérait, en faveur de la cause royale, ne réussirent pas. Bedfort avait pris ses précautions; il avait renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitaient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques; épouvantail alors tout-puissant sur le peuple.

[1430] Les principales attentions de l'Anglais se portaient sur le duc de Bourgogne. Il n'était pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savait que Charles y travaillait de son côté. Philippe flottait entre les deux partis. Il donna des espérances au roi et conclut avec lui une trève pour les provinces de Picardie, d'Artois et de Champagne. Déjà, depuis six ans, la Bourgogne d'une part, le Lyonnais, le Forez et le Bourbonnais de l'autre, pays à la vérité épuisés par la guerre et où les armées n'auraient pu subsister, jouissaient du bienfait d'une trève semblable. Partout ailleurs le duc se réservait le droit de faire la guerre comme à l'ordinaire, mais c'était toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedfort tâcha de les remettre aux mains, en proposant au duc la lieutenance-générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta, mais seulement, disait-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année prochaine. Le duc de Bedfort se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne, où il institua à cette époque l'ordre de la Toison-d'Or.

Depuis le sacre, dans les pays que Charles VII parcourut, les habitants des campagnes se portaient en foule sur son passage, *Criant Noël et chantant le Te Deum.* Cette allégresse générale charmait la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessait de renouveler la prière qu'elle avait faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer, et de déclarer qu'elle croyait par le sacre sa mission finie. « Désormais, disait-elle, je n'aurai plus de regret de mourir. » Frappés de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avait quelque pressentiment et révélation de sa mort; elle répondit : « Non. Je sais seulement que Dieu ne m'a pas commandé autre chose que de faire lever le siége d'Orléans et de faire conduire le roi à Reims; et dans le doute s'il veut de moi davantage, le roi me fera plaisir de me permettre de retourner chez mes parents, pour y reprendre mon premier état. » Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que Dieu, ne lui révélant rien de contraire, voulait apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglais de la France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseillait la retraite.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de toutes impositions, à perpétuité, le village de Domremy, où Jeanne d'Arc était née, l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine, leur donna des armoiries et le nom de *du Lis*; mais celui de *la Pucelle* est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avait encore des descendants de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls, qu'elle acceptait ou s'imposait, elle se jeta dans Compiègne, que les Anglais et les Bourguignons assiégaient. Dans une sortie elle tomba sur le quartier de ceux-ci, et, couvrant la retraite des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon; il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg, son général; et celui-ci la vendit aux Anglais, moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur, somme plus considérable que celle qu'avait donnée Édouard à celui qui avait fait le roi Jean prisonnier. Cet événement fut pour eux un triomphe, qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante Bedford fit faire des réjouissances et chan-

Digitized by Google

ter un *Te Deum* à Paris. Il envoya dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet exploit, qu'il regardait comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissait du fruit de ses travaux, sans paraître songer à celle qui lui avait ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéraient de tous côtés. Ses troupes ne faisaient que se présenter devant les villes, et elles ouvraient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux halles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça contre les complices commencèrent à le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbasan, à Germigny et à la Croisette, près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI, son neveu. Son trône s'ébranla; et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

[1431] La révolution se faisait dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayait. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avait causé ses désastres. Elle était prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglais, n'avait pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine et même une mort obscure ne leur suffisaient pas pour rappeler le peuple à ses erreurs à l'égard des légitimes souverains de la France; il leur fallait la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or, rien de plus propre dans ce temps à opérer cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne, en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit; et il se fit prier par l'université de Paris, « en l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ, d'ordonner que cette femme fût brièvement mise ès-mains de la justice de l'église. »

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie, dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenait aux Anglais. La pucelle avait été prise à Compiègne, dans l'évêché de Beauvais; l'évêque par cette raison réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans, sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et elle offre un sujet continuel d'étonnement dans les réponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation : « Jurez de dire la vérité. — Vous pourriez, répondit-elle, me demander ce que je ne puis vous révéler sans parjure. » Sans doute elle entendait le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs choisis. « Promettez, lui dit-on, de ne pas tâcher de vous évader. » Elle répond : « Si je me sauvais, on ne pourrait m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi. » L'infortunée était chargée de fers depuis qu'elle avait tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison. Elle se blessa dans sa chute et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenait pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, surtout quand elle était obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardaient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettaient des questions captieuses, un d'eux lui dit : « Charles a-t-il aussi des visions? — Envoyez le lui demander, » répondit-elle. C'était un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyait avoir bien fait, elle dit : « Je sais qu'il est juste de respecter la solennité des fêtes. Si j'ai mal fait, c'est à mon confesseur à m'en donner l'absolution. » Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession; par-là elle l'aurait forcé de se récuser. Jeanne connaissait sa mauvaise volonté; plusieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignorait pas. « En restant mon juge, lui disait-elle, songez donc au fardeau que vous vous imposez. » On voulut savoir d'elle si elle avait eu dès l'enfance le désir de combattre les Anglais, elle répondit : « J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses états. »

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensait du schisme qui déchirait alors l'église, à quel pape elle adhérait, si les esprits célestes lui avaient promis d'échapper, ce que c'était que l'église militante et triomphante. « Tout cela ne touche pas mon procès, » répondait-elle. Comme, dans le dessein de la troubler, ils parlaient quelquefois tous en-

Digitized by Google

semble, elle leur disait d'un ton calme : « Beaux pères, l'un après l'autre, s'il vous plaît. » L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny qu'on publiait avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginait qu'elle se donnerait les honneurs du miracle, et qu'il la surprendrait en mensonge; elle répondit simplement : « Cet enfant, cru mort, a été porté à l'église : il y a donné quelques signes de vie qui ont permis de lui administrer le baptême ; Dieu a fait le reste. — Pourquoi changiez-vous souvent de bannières? Pourquoi les faisiez-vous bénir, et broder dessus les noms de Jésus et Marie? N'était-ce pas pour faire croire aux troupes que votre bannière leur portait bonheur ? — Jamais, disait-elle, je n'ai changé mon étendard que quand il était brisé; jamais je ne l'ai fait bénir par des cérémonies particulières. C'est des clercs que j'ai appris à faire usage, non-seulement pour mon étendard, mais encore pour les lettres que j'écrivais, des noms du Sauveur du monde et de sa Mère. A l'égard de la fortune que j'attribuais à cette bannière, je disais pour toute assurance aux soldats : *Entrez hardiment au milieu des Anglais* ; et j'y entrais moi-même. — Mais pourquoi, dans la cérémonie du couronnement de Charles, vous êtes-vous tenue bannière levée près de sa personne? — Ayant partagé ses travaux et ses dangers, il était bien juste, dit-elle, que j'en partageasse les honneurs. » Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle, me sont apparus. » On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedford recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin; mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. « Le roi d'Angleterre l'a chèrement achetée, disait-il, et il veut qu'elle soit brûlée. »

Les suppôts de Cauchon faisaient l'impossible pour satisfaire les Anglais, qui les payaient. Ils donnaient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéraient les actes, lui en faisaient signer de faux, et cela si ouvertement, qu'elle s'en aperçut elle-même, et que quelques-uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque, qui les fit intimider par les Anglais. Mais, malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. Ce jugement lui fut prononcé en place publique. Un docteur, nommé Érard, y fit un discours, dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi. « C'est à toi, Jeanne que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » Au nom du roi insulté, la jeune fille, garrottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime, et, négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : « Sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites. » Le comte de Luxembourg, qui l'avait si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et de Warwick, pour traiter, disait-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant : « Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglais me feront mourir ; mais, seraient-ils cent mille jureurs de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne gagneront pas ce royaume. » Stafford tira son épée, et l'aurait lâchement percée, si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité aurait du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendait.

Tout paraissait fini par le jugement ecclésiastique; mais les Anglais n'avaient garde d'en être contents, parce que, le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyaient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils voulaient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges, et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent*. Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portait que la jeune fille ne reprendrait pas l'habit d'homme. Elle le promit et s'y engagea par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme et lui en substituent de l'autre sexe. En s'éveillant elle prie qu'on lui rende ses *robes*, avertit ses gardes que, s'ils la refusent, ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressants la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Des témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant violé son serment. Ce crime paraît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment était manifeste : elle était encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare « sorcière, apostate, hérétique, idolâtre, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, excommuniée, rejetée du sein de l'église, abandonnée pour ses forfaits à la justice séculière. »

Le bûcher était prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple, et accablant les Anglais de reproches ; les autres,

qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportement, sans bravade, sans injures. Les juges ecclésiastiques avaient permis à cette apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistants, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau, d'un air consterné : « Menez-la. » Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglais lui en fit une avec deux bâtons. Elle la baisa dévotement, et demanda qu'elle fût attachée sur le mur, en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnaient de s'éloigner. Le supplice fut long, parce qu'on avait donné au bûcher une hauteur extraordinaire, afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de Jésus, interrompu seulement par les gémissements et les cris que les douleurs lui arrachaient.

« Des gens que le seul nom de miracle effa» rouche, dit l'historien Daniel, ont avancé, sous » le règne de François Ier, sans aucune autorité » tirée des auteurs contemporains, que ce fut un » artifice des généraux français d'avoir fait venir » la Pucelle à la cour, comme une fille miracu» leuse, pour frapper l'esprit des peuples. » Mais quel heureux concours de circonstances! Avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils, irréprochable dans ses mœurs, au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnaient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des partis. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mere, dans une lettre, plusieurs choses extraordinaires de la Pucelle, la finissait par ces mots : « Et semble avoir chose divine de son fait à la » voir et à l'ouïr. » Le régent, duc de Bedford, écrivait en Angleterre que les revers qu'il avait essuyés auprès d'Orléans venaient de la crainte que ses soldats avaient conçue d'une femme, « vraie disciple de Satan, formée du limon de » l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle s'est servie » d'enchantements et de sortiléges. » Villaret rapporte que « trente ans après sa mort, le fameux » comte de Dunois, dans un âge également éloigné » d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse » faible et crédule, affirmait encore avec serment » que toutes les actions de cette fille, qu'il avait » presque toujours accompagnée, portaient un » caractère surnaturel, dont le souvenir se retra» cera sans cesse à sa mémoire. » Un sage qui avait vu admirait et hésitait de prononcer. Imitons sa circonspection, nous qui ne savons que par le rapport d'autrui ; mais nous en savons assez pour assurer que l'histoire ne présente pas une autre héroïne de dix-sept ans modèle de bravoure dans les combats, de sagesse dans les conseils, de sévérité dans les mœurs, inébranlable dans ses résolutions, marchant toujours d'un pas ferme à son but, voyant arriver une mort cruelle sans se troubler, sans regretter les hautes destinées qu'elle pouvait légitimement se promettre, et à laquelle enfin il serait difficile de trouver un défaut.

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'héroïne, comme propositions d'échange, de rançon, ou menaces de représailles : d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favorites : les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière, et redoutant le crédit qu'elle acquérait ; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignaient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressait qu'au roi ; personne ne s'intéressa à elle ; elle était proscrite dans le cœur des courtisans, auxquels son inaltérable fidélité faisait ombrage, et ils lui fermèrent celui du faible monarque. Le remords de ce honteux délaissement ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'infortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats qui l'avaient connue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut déclaré nul, abusif, injuste ; l'arrêt lacéré publiquement ; et on fit à Rouen deux processions solennelles, suivies de prédications en forme d'apologie. Cependant, malgré l'iniquité avérée des premiers juges, on ne les poursuivit pas criminellement ; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit reprendre le procès dans les premières années de son règne. Presque tous ceux qui avaient condamné la Pucelle au feu étaient morts misérablement. Deux seuls restaient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions ordonnées à Rouen le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession générale qu'avait fait faire le duc de Bedford à Paris, en action de grâce de la punition de la *magicienne*, dont toutes les actions, dit le moine qui prêchait, étaient *œuvre du diable, et non de Dieu.*

A cette scène tragique, qui ne servit de rien à la cause des Anglais, le régent en fit succéder une pompeuse, qui ne leur fut pas plus utile. Il avait fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé

Digitized by Google

que sa présence pourrait rendre plus efficace le zèle de ses partisans; il crut aussi que le couronnement donnerait un nouveau degré de force à sa prétention. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Paris, par les mains du cardinal de Winchester, grand oncle de Henri, et malgré la réclamation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, *qui faisait le peuple idolâtrer*. Les Anglais l'avaient pris aux Français dans une action. « Il chevauchait de côté, et montrait par» fois ses mains, pieds et côtés tachés de sang, » comme saint François. » Ainsi les Anglais se servaient des prestiges qu'ils venaient de punir dans la Pucelle. « Suivaient les preux et preuses » leurs compagnes. » Chaque station, comme dans les entrées des rois, offrait des représentations de combats, de mystères, et autres spectacles semblables. En passant l'hôtel Saint-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle, son aïeule, qui était à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut, et se retira en laissant échapper des larmes. C'était, disait-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudrait pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étaient plutôt l'effet du repentir.

[1432] Henri VI retourna dans son île, chargé de deux sceptres, qui devaient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappait. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'à Paris, Charles VII faisait des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avaient pas besoin d'ordres pour entreprendre. L'indignation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammait tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontraient, comme de concert, sur le chemin des conquêtes. Ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celle de Chartres, que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissait à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedford et de Bourgogne. Un légat du pape y présidait. L'Anglais se montra intraitable. Il refusait au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe-le-Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une trève de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités, qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi, de la trève, il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

[1434] Mais pendant que, pour réussir, ministres et courtisans auraient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisaient. Le connétable avait repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnait pas à La Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devait sa place et sa faveur. Richemont pressentit que le roi, qui n'avait jamais aimé La Trémouille, s'en verrait débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où il était avec le roi. Il y avait ordre de le tuer s'il se défendait. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de combat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort, où il resta prisonnier. Tout était préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine, Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari, que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou, son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta, et reçut le connétable dans ses bonnes grâces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme généralement estimé, malgré ses violences; d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidait les courtisans, trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avait tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne, son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connaissait, avait pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord, mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

Les deux partis étaient si fatigués de la guerre, qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put avoir aussi sa cause dans une grande froideur qui se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui avait existé entre eux se trouvait rompu : le duc de Bedford avait perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venait de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg [1], nièce du comte de

[1] Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Richard Woodville), et fut mère de cette Élisabeth Woodville qu'épousa Édouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick était en France, par ses ordres, pour y négocier une alliance. Cet incident occasionna une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Édouard à fuir, et rétablit Henri VI qu'il avait contribué à détrôner.

Digitized by Google

Ligny et sœur du fameux comte de Saint-Paul, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avait encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer, pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

On ne peut douter que dès-lors Philippe-le-Bon n'eût un désir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, dit Villaret, l'embarras des conjonctures actuelles suspendait l'accomplissement d'une résolution déjà formée. Ce n'était pas assez que le duc de Bourgogne se déterminât au changement qu'il méditait, il était nécessaire que la noblesse et les peuples de ses domaines, ceux des Pays-Bas surtout, liés par le commerce avec les Anglais y concourussent également; que les grands vassaux et cette multitude de partisans qui avaient embrassé sa querelle agréassent une convention qui ne s'accordait peut-être pas avec leurs engagements particuliers. Il fallait concilier les oppositions d'une foule de chefs de compagnies et de capitaines de brigands, accoutumés à ne subsister que de pillages; qui ne faisaient la guerre que pour leur compte, sur lesquels le duc n'avait qu'une autorité conditionnelle et dépendante de leurs intérêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté, « la crainte de paraître se démentir, cette mauvaise honte qui survit à nos passions, et qui nous porte à rougir de réparer les fautes qu'elles nous ont fait commettre. »

[1435] Ces difficultés étaient sans doute en grande partie surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon, Charles, son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif sans consulter ses alliés, et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avait pensé consommer la ruine de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume; le duc de Bourgogne en envoya treize. Le cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedford, présidait les plénipotentiaires anglais, qui étaient en aussi grand nombre. Les Français leur offrirent, de prime-abord, la cession de la Normandie et de la Guienne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renoncerait au titre de roi de France et à toute autre prétention; Winchester et ses collègues rejetèrent bien loin cette proposition. Ce n'était, disaient-ils, abandonner à Henri que ce qu'il possédait. A la vérité, il tenait une partie de ces provinces; mais Charles y était aussi maître de beaucoup de villes. La Normandie entière s'ébranlait, Rouen avait déjà tenté de se soustraire à l'obéissance des insulaires. Ils dominaient encore dans la capitale; mais le roi était bien plus puissant qu'eux dans les environs et dans les provinces voisines de l'Ile-de-France. Le Beauvoisis, le Vermandois, la Picardie, tout ce qui dans ces cantons n'appartenait pas au roi de France, était, non à celui d'Angleterre, mais au duc de Bourgogne. Cependant, malgré l'état d'infériorité où les Anglais se trouvaient, ils demandaient hautement que Charles se contentât du nom de dauphin, avec quelques provinces à titre d'apanage, et cédât à Henri le reste de la France. Les médiateurs les avaient exhortés, en commençant, à faire des propositions *loyales et courtoises*; mais ils se retranchèrent toujours dans leurs premières prétentions, dont on ne put les tirer, et quittèrent l'assemblée très mécontents, et accusant le duc de les avoir abandonnés et trahis.

Philippe-le-Bon profita de leur départ. Resté seul à satisfaire, il lui fut plus aisé d'obtenir ce qu'il désirait que s'il avait eu à partager avec d'autres. Au fond, il ne fut pas plus *courtois* que les Anglais. Il exigea du roi de nouvelles marques de repentir du meurtre de Jean-sans-Peur, son père, désaveu d'y avoir eu aucune part, fondations pieuses, érection d'une croix sur le pont de Montereau, en mémoire du crime et de la satisfaction, et cinquante mille écus d'or à vingt-trois karats et de soixante-quatre au marc, en indemnité des joyaux qui avaient été pris en cette occasion. Ce n'était là que des préliminaires, la partie honorifique du traité; vint ensuite l'utile: les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent les deux rives de la Somme, depuis sa source jusqu'à l'Océan, telles que Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, à condition cependant, quant à ces villes riveraines, qu'elles pourront être rachetées par le roi ou ses successeurs moyennant quatre cent mille écus d'or, plus, le comté de Dourlens, Riquier, Crèvecœur, Arleux, Mortagne, la jouissance du comté de Boulogne, et, dans toutes ces cessions, les droits royaux, gabelles, justices,

Digitized by Google

fiefs, patronages des églises, et exemption de foi et hommage pour les autres seigneuries échues et à échoir; mais cette exemption personnelle au duc seul, et non pour ses descendants; enfin engagement réciproque entre les contractants de s'aider dans leurs guerres, notamment contre les Anglais. A ces conditions, « et principalement » pour révérence de Dieu, dit le traité, et par la » compassion du pauvre peuple, » Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grâce de Dieu*, reconnaît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle, qui se tenait alors. Il signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le saint-sacrement et en présence de légats, qui les relevèrent tous des serments qu'ils avaient faits jusqu'alors, et qui seraient contraires à celui-ci.

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des Français, dont elle avait causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglais n'en témoignèrent pas grand regret : elle ne leur était plus utile; ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps, sans pompe à Saint-Denis, sous prétexte que le convoi, s'il avait été éclatant aurait pu être troublé par les partis royalistes qui parcouraient les environs de la capitale. Une mort vraiment avantageuse pour Charles VII fut celle du duc Bedford. Le cabinet de Londres nomma pour le remplacer Richard, duc d'Yorck, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiraient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand, et duc de Sommerset, qui y prétendait, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'Yorck put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête faisait présager la reddition prochaine de la capitale.

[1436] Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitants étaient fatigués des factions, et se trouvaient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux, à la tête desquels était Michel Laillier, qui vingt ans auparavant avait sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venait de battre les Anglais à Saint-Denis pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin pour s'accommoder que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte Saint-Jacques; il harangue le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville et repoussent la faible garnison anglaise qui y avait été laissée, et qui ne pouvait se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout était tranquille; et les vivres qui avaient été gênés jusqu'alors par les partis environnants, entrèrent en abondance. Le même jour par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La faible garnison que les Anglais tenaient à Paris se renferma dans la Bastille et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinaient à les attaquer, et il aurait été facile de les exterminer; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages, mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissait auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet événement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI. Il fut célébré à Tours avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, fidèle allié de la France.

[1437] Le duc de Bourgogne faisait alors sérieusement la guerre aux Anglais. Il entreprit le siége de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp; mais, quand ils virent que la défense se prolongeait, ils se retirèrent comme ils étaient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot qui le repoussa. Le roi, au contraire, eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très-forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avait pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et, se voyant maître de la ville, « Il dé» fendit, sous peine de la hart, que homme ne » pillât l'église, ni les gens de la ville. » Ces deux actes, l'un de bravoure et l'autre de bonté, décidèrent de sa réputation auprès des Français. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitants y étalèrent toute la magni-

ficence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On y vit les *mystères représentés* par des personnages muets sur des échafauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédaient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Parisiens étaient enchantés de revoir leur souverain légitime, après vingt ans d'absence. Leurs transports allaient jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer qu'il *tiendrait loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devait.*

Charles VII s'appliqua à remplir cette promesse, en faisant plusieurs réglements utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts; ce qui fâcha le peuple, qui, à chaque changement, espère des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devait.* Pendant les troubles, tout avait été confondu, « de » manière qu'on ne connaissait plus l'état des » gens, soit princes, nobles, bourgeois, mar» chands et artisans, parce qu'on tolérait à cha» cun de se vêtir et habiller à son plaisir, fût » homme ou femme, de drap d'or et d'argent. » Il fut défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornements de leurs églises. « On poussa même l'attention jusqu'à dresser » divers patrons d'habillement, et prescrire la » qualité des étoffes suivant les rangs et les con» ditions. » Ce qui équivalait aux broderies, galons et autres ornements dont l'étiquette a enrichi en différents temps les habillements de ceux qu'elle a voulu distinguer.

[1438] Une affaire plus importante occupa les premiers moments de la puissance que Charles VII obtenait dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs années, des conciles qui se succédaient luttaient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venait de prononcer sa propre supériorité, et il avait fait plusieurs canons de discipline conformes aux usages qu'on appelait les *libertés de l'église gallicane*. Les Pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua dans la Sainte-Chapelle de Bourges les princes du sang, le dauphin, à la tête des principaux seigneurs et magistrats du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape, et, malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *Pragmatique Sanction*[1], appellation dérivée d'un vieux mot, *pragma*, qui veut dire *prononcé, sentence, édit.* On arrêta donc que le concile œcuménique était au-dessus du pape; que, suivant les anciens usages, on procéderait par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prélatures; que les papes ne pourraient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appellerait plus à eux sans avoir passé par les tribunaux inférieurs, et que, dans ce cas, ils seraient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué, hors de son diocèse, plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications furent réprimés, et l'on supprima les annates qu'on payait à la cour de Rome en prenant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la Pragmatique, que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi.

On doit aussi à Charles VII des réglements sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces, sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'était qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenait la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval, ne lui étaient rendus que pour une somme stipulée, heureux quand les chefs voulaient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! « Le dauphin donnait un demi» écu à ses gens de guerre pour chaque vache ou » cheval qu'ils restituaient : » mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres civiles, n'avaient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très-lentement qu'on remédia à tous ces maux.

[1439] L'inactivité, l'incertitude, l'espèce de stupeur, produites par cet amas de calamités, ralentirent la guerre, et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye, entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglais, et l'ordre dans lequel leurs propositions devaient être faites : 1° demander la restitution du royaume

[1] En 1268, saint Louis avait rendu un édit sous le même nom, portant réserve aux églises de leurs droits d'élection, et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

Digitized by Google

de France en entier; 2° en cas de refus, la possession de toutes les provinces en-deçà de la Loire; les autres au-delà seraient abandonnées à Charles, qui en ferait hommage; 3° ces conditions rejetées, le cardinal de Winchester devait faire un discours, dans lequel il remontrerait aux plénipotentiaires du dauphin que par leur obstination ils allaient continuer une guerre sanglante, pour une cause qui avait déjà fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvait alors dans les deux royaumes réunis de France et d'Angleterre; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'était pas si absurde, puisque avant Charlemagne elle n'avait pas toujours été gouvernée par un seul monarque; 4° que si l'hommage répugnait à Charles, on l'en dispenserait; 5° que Henri V se contenterait des provinces possédées par ses ancêtres; 6° qu'il relâcherait même la Normandie; 7° que, selon le plus ou le moins qui serait accordé, il pourrait renoncer au titre de roi de France; 8° enfin, qu'au défaut de la paix, on travaillerait à une trêve de cinquante ans, et à des échanges de places pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

[1440] Peut-être les Anglais traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils de terminer, par les espérances que leur donnaient des mésintelligences qu'on remarquait à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étaient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissait et de l'autorité qu'il y exerçait. La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son rival, et de se replacer, s'il pouvait dans le poste d'où Richemont l'avait chassé. Il en avait quelque espoir, connaissant comme il le faisait le caractère de Charles VII, qui jusque-là s'était montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se chargeaient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même de princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon et le comte de Dunois. Il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montrait déjà le caractère ambitieux, sombre et turbulent dont il ne donna depuis que trop de preuves.

On ignore quel était précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avaient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres, qu'ils voulaient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place pour gouverner sous son nom. Leurs projets sont assez incertains: peut-être n'en avaient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés, qui s'avançaient déjà vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles était à Amboise. Des courtisans timides lui conseillaient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume; mais le connétable lui dit: « Souvenez-vous de Richard II. » Ce prince, dans une circonstance à peu près pareille, avait eu l'imprudence de se renfermer dans une forteresse, faiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble promptement un corps de noblesse qui accourt des environs, monte à cheval, va au-devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. Du Poitou, où s'étaient réunis les chefs, il les poursuit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne, où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir les princes et à les entendre; mais, apprenant que le dauphin venait accompagné de La Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter. Il y avait déjà quelque temps que Dunois était rentré en grâce. Le premier il avait reconnu sa faute, et l'avait réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. « Loys, lui dit le roi, vous, soyez le bienvenu. Vous avez moult longuement demeuré. Allés-vous-en en votre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. » Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que La Tremouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit: « Monseigneur, lui dit son fils, donc faut-il que je m'en revoise, car ainsi leur ai promis. — Loys, répondit le père, les portes sont ouvertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour passer où mieux vous semblera. Allez, partez; car au plaisir de Dieu nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. » Cependant, si le dauphin eut vraiment le dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvaient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier, qu'on lui laissa. La Trémouille fut repoussé; le connétable lui rendit l'affront qu'il lui avait fait lorsqu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi fi-

Digitized by Google

nit la *praguerie*. Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (les hussites), dont la rebellion faisait alors beaucoup de bruit, ou de *brigue*, *braguerie*, *praguerie*.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé; le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venait d'être délivré par le bienfait de Philippe-le-Bon. Ce prince avait payé une grande partie de la rançon de son cousin; il vint le recevoir à son débarquement : ils se jettent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence. « Beau-frère et beau-cousin, dit-il, je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume, et ma belle-cousine votre femme; car si vous et elle ne fussiez, je fusse toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous. » Ce bon office auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réunit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'était fait un plaisir de promener lui-même le duc dans ses états, et de le reconduire ensuite jusque dans l'Orléanais. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissaient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs était de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire en conséquence au duc d'Orléans que, s'il voulait se rendre auprès de lui il eût à renvoyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines; mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parents, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y était fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer, avec les Anglais, pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

[1441] On reprit donc les armes, ou plutôt on continua la guerre, qui n'avait pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglais se tenaient sur une défensive timide. Le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, mit le siége devant Pontoise, qui gênait Paris, et dont la prise pouvait être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin, son fils. Il récompensa par des titres d'honneurs les braves qui s'étaient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prisse d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que dans l'ardeur du pillage ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvaient pas les armes à la main.

[1442] Dans le dessein d'inquiéter les Anglais de tous côtés, et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposait à porter la guerre en Guienne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il paraît que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisait à ses ministres de l'autorité et des grâces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvaient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il y eut à leur sujet deux avis dans le conseil : le premier, de les disperser par la force; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qui conviendrait.

[1442-43] Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontents. Il semble qu'il y eût pour eux un protocole immuable, la réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention dans le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'état, afin d'y introduire leurs créatures; la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance de fonds pour le paiement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avait peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circonstances ne laissaient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir; aussi ne présentaient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avait pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, le rétablissement des pensions supprimées ou diminuées; les autres, des augmentations de domaines sous couleur d'échanges, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à peu près ce qu'on demandait, pour se débar-

Digitized by Google

rasser de ces intrigues fatiguante et les principaux requérants étant satisfaits, ce fut aux autres nécessité de se tenir contents. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venaient que de la facilité qu'on lui connaissait à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenaient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même; il en était temps, après plus de quarante ans d'âge, et vingt de règne. Il est vrai qu'il s'était trouvé brave et bon guerrier, ce qui suffirait presque à un roi de France. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guienne.

En partant pour ce pays, il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun également bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guienne qu'il attaqua; Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe, que Talbot assiégeait depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avait tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guienne, pendant que lui-même travaillait à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet, il créa un parlement à Toulouse.

[1444] Ces succès firent désirer aux Anglais une trève. Elle fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses grâces exigeaient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires français demandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglais l'accordèrent; et les deux nations, qui s'estimaient, devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence.

Le dauphin, qui avait pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du désir d'aller faire la guerre aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris, n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avait sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur co-état envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille Français et huit mille Anglais. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action dite *la journée de Saint-Jacques*, où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent; mais, après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis, ils succombèrent couverts de gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des Français. Louis, redoutant une seconde victoire, non-seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très-mécontents de ce qu'ils appelaient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitements dans les bailliages de domination autrichienne par lesquels ils étaient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, anglaise et française, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouffre où elles envoyèrent se perdre les bataillons indisciplinés dont elles étaient embarrassées.

[1444-45] C'était un remède violent et ruineux pour la France. A la place de cet expédient, on revint à un autre, qui avait déjà été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines qui les payaient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistants, où les soldats, habituellement sous le drapeau, s'accoutumeraient à la discipline et à la subordination. Pour cela il fallait commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, surtout les députés des principales villes du royaume appelées à fournir les fonds. Elles s'étaient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut proposé de rendre ce moyen permanent, et, du consentement de tous, fut établie une taille perpétuelle, spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre dans le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendrait à leur subsistance,

Digitized by Google

ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce règlement, les lieutenants de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté du pays, de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, aurait pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, accoutumés » au meurtre et au larcin, disparurent tout à » coup, dit Villaret. Plusieurs rentrèrent dans le » sein de leur famille, redevinrent citoyens et » cultivateurs. Les autres, effrayés par la sévérité » des châtiments dont les nouvelles lois les me- » naçaient, abandonnèrent leur patrie. Dès ce » moment la France jouit d'un calme inconnu » depuis plus d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze compagnies d'ordonnance, composées chacune de cent lances; chaque lance ou homme d'armes avait sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. « Le roi, dit un écrivain contemporain, nomma » des capitaines vaillants, sages et experts en » fait de guerre, et non jeunes et grands sei- » gneurs. » La paie de chaque homme d'armes était de dix livres [1] par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attacha à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de *francs archers*, qui n'étaient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devait élire un habitant; *le plus avisé pour l'exercice de l'arc;* elle le fournissait d'équipage. Il était payé pendant la guerre à raison de quatre livres par mois, et non pendant la paix; mais il jouissait d'exemption de tous impôts; ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs archers*. Ils étaient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissaient de quelque distiction à l'église et se rassemblaient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais, soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son règne, et n'outre-passât jamais la taxe. « Nul sei- » gneur n'eût osé lever argent en sa terre sans sa » permission, laquelle il ne donnait pas légère- » ment; » et ces seigneurs, voyant au roi une armée subsistante prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit à mesure qu'elles se sont présentées, on est étonné de ce que le président Hainault dit de Charles VII, » qu'il ne fut, en » quelque sorte, que le témoin des merveilles de » son règne... que sa vie était employée en jeux, » en fêtes, en galanteries. » Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin, et que, même pendant ces temps d'inaction et d'indolence, il n'était pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnait trop à ses ministres; mais ses ministres ne gouvernaient pas mal. Enfin on ne disconviendra pas que, s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux il a bien mérité par lui-même le titre de *Victorieux,* que l'histoire lui conserve.

Le dauphin avait épousé, comme nous avons dit, Marguerite d'Écosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écriait en le repoussant : « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus. » Elle avait beaucoup d'esprit, aimait et cultivait les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savants du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche; ses demoiselles témoignèrent leur surprise : « Ce n'est point l'homme, dit-elle, que j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles. » On pouvait l'en croire, car il était vieux et prodigieusement laid. Au reste ce genre de baiser était alors fort ordinaire. Marguerite avait une sœur, nommée Isabelle, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne, se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Ecosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils lui dirent en revenant « qu'elle était assez belle, le corps droit, bien formé, propre pour avoir des enfants, mais qu'elle leur semblait assez simple. — Chers amis, leur dit-il, retournez en Écosse et me l'amenez. Elle est des conditions que je désire. Ces grandes subtilités chez les femmes nuisent plus qu'elles ne servent. Je n'en veux point d'autre. Par saint Nicolas! j'estime une femme assez sage (savante) quand elle sait mettre différence en sa chemise et le pourpoint de son mari. »

Dans ce temps, une scission sans retour éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le

[1] Le marc d'argent était alors de 6 livres 18 sous.

dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en voulait surtout à la garde écossaise, troupe trop fidèle que s'était formée Charles dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçait de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouraient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, disait-il, de mettre ces Écossais dehors. Ce sont eux qui tiennent en sujétion le royaume de France. » Il en avait gagné quelques-uns, qui devaient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi pendant un voyage de plaisir que le monarque devait faire mal accompagné. « J'y serai, disait le fils, car chacun craint le roi quand il le voit; et si je n'y étais en personne, je craindrais que le cœur ne faillît à mes gens; mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai. » Que voulait-il faire? c'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteraient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grâce sans exiger de rétractation, ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence aurait été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parlait que quand des circonstances impérieuses l'exigeaient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

[1447] Les succès qui accompagnaient ses entreprises pouvaient faire une consolante diversion à ses peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conserver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion du saint-siége, que deux rivaux se disputaient : l'un, Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugène; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séants en conclave, à la mort d'Eugène IV, que la France n'avait pas cessé de reconnaître, encore que, par sa pragmatique, elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une assemblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

[1448] Il aurait aussi désiré convertir en paix définitive la trève avec l'Angleterre, qui allait expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des Français, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y déterminer, malgré les troubles dont elle était agitée alors par les prétentions des princes de la maison d'Yorck contre ceux de Lancastre, qu'ils accusaient d'occuper le trône à leur préjudice. Le duc de Glocester, oncle du roi, et le plus ferme soutien de la couronne, venait d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissait d'un calme plus parfait qu'on n'aurait osé l'espérer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célèbre Jacques Cœur, son argentier. Il était fils d'un bourgeois de Bourges, et avait fait des gains considérables dans le commerce maritime, qui était alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eût été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier*; que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisants à l'entretien de quatre armées à la fois. « S'il avait volé » le roi, ajoute l'historien, il réparait une partie » de son crime, et ces sortes de restitutions sont » bien rares. » L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problème. En 1452, il fut accusé de concussions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avait à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha; cependant il fut condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès; il les examina lui-même. Charles VII n'était

Digitized by Google

ni injuste ni trop sévère. Néanmoins il ne fit grâce à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grâce. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paraît même qu'on avait dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement; mais il s'évada, et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étaient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avait été dépouillé. On dut alors regretter tant de talents perdus pour la France.

Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglais firent d'abord quelque résistance; mais les habitants les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur, dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête et son pavois à la main*, et s'y exposa comme le moindre soldat.

[1449] Agnès Sorel l'attendait dans l'abbaye de Jumiéges. Elle le pressait de se rendre auprès d'elle, pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeait trop; mais elle-même n'en prenait pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort, sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avait pas, soit disposition à haïr ce que son père aimait, le dauphin la détestait : c'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas été avéré. Agnès était demoiselle du palais. On lui reconnaît de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivait très-bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de maîtresse d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations lorsqu'elle se flattait de partager, dans des circonstances éclatantes, le triomphe de l'amant couronné. Telles furent des marques de mépris que les Parisiens, encore peu familiarisés avec l'effronterie du vice, lui prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi quand il fit son entrée dans leur ville. Peu de moments avant que de mourir, elle fit aux demoiselles de son service une *belle morale* sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon, pour ne s'en souvenir peut-être que dans un moment pareil à celui où elles l'entendaient.

[1450] La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. Il accorda aux Anglais une capitulation. Elle portait qu'ils ne se rendraient pas à Cherbourg, comme c'était leur intention. Celle de Charles était d'assiéger cette place; ainsi il lui convenait d'empêcher un renfort qui lui aurait rendu la prise plus difficile. C'était la dernière que les Anglais possédassent en Normandie; et quand ils l'eurent perdue, ils se trouvèrent totalement expulsés de cette province. Sa réunion entière à la France avait été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Fromigny, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étaient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement, que, de part et d'autre, la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglais, nommé Matthieu God, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable, qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit : « Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. »

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi, et depuis connétable, commandait les Français. Malgré le talent avec lequel il avait masqué l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois plus forte que la sienne, peut-être allait-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avait fait prévenir, arriva au fort du combat, et le rétablit à l'avantage des Français. Cependant, après la victoire, ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur; et, la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences pour les ordres et pour les conseils du connétable.

[1451] Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avait coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenait, parce qu'il l'approchait des Anglais et du duc de Bourgogne. C'était une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important, et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'était pas encore en âge d'être mariée. Le roi,

Digitized by Google

instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc son opposition par un héraut; mais il était trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures, que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration et lorsqu'elle était trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disait, entre autres justifications, qu'il ne s'était déterminé que sur la certitude du consentement de sa majesté, dont le légat du pape l'avait positivement assuré. Or, ce légat était mort, on pouvait lui faire dire tout ce qu'on voulait. Le roi, qui aurait pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions et des terres qu'il lui avait données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile.

Du royaume de France presque entier, que Henri V avait laissé à son fils, il ne restait à Henri VI que la Guienne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province, soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui choisit et se donne un souverain. La Guienne avait toujours été gouvernée par des princes particuliers, même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avait possédée, ce n'était pas comme roi de France, mais comme mari d'Éléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse, qui porta cette riche dot à Henri II, son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés, pour ainsi dire, par Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentaient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux, et délibérèrent. Il est vrai que l'armée française campée devant cette ville, commandée par Dunois, et déjà victorieuse des meilleures places de la province, hâtait la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi, ou à son représentant, non-seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guienne aux conditions « que le » roi ou son lieutenant-général, monseigneur le » comte de Dunois, dûment autorisé, jurerait, » sur l'évangile et sur la croix, de maintenir les » habitants en leurs franchises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, » style, observances du pays, et que ledit seigneur roi leur serait bon prince et droiturier » seigneur, et les garderait *de torts, de force de » soi-même et de tous autres, et leur ferait accomplissement de justice :* » ces articles, et quelques autres moins importants, furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois dans la cathédrale de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg, où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Bayonne, occupée par les Anglais, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guienne.

[1452] Mais bientôt ce beau fleuron ajouté à la couronne de France s'en sépara en aussi peu de temps qu'il y fut rattaché. Les Anglais avaient toujours ménagé la noblesse de Guienne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple ombrageux et léger, n'y avait laissé que peu de troupes. Plusieurs seigneurs qui tenaient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France, proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guienne, et présentent cette entreprise comme très-facile si elle était brusquée. Sur ces renseignements, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée commandée par Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à L'espare, où le seigneur de la ville l'attendait. Le Médoc se soumet, toute la Guienne se révolte. Six jours après son arrivée, Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelais, et pénètre jusque dans le Périgord.

[1453] Le roi était à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses, qu'il destinait à attaquer le duc de Savoie, avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglais. Le dauphin, qui n'était pas bien éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : « J'ai bien achevé la conquête de la Normandie sans vous, sans vous je recouvrerai la Guienne. » En effet, ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeait pour le roi, et venait d'être joint par Chabannes. Ils réunissaient dix mille hommes, et attendaient le comte de Clermont, qui conduisait le reste de l'armée, Talbot se presse de les combattre pour prévenir la jonction. Les Français avaient extraordinairement fortifié leur camp :

Digitized by Google

A cette vue, Talbot fut étonné; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchements. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le priait de se retirer. « Je meurs, lui répondit le vieillard, en combattant pour la patrie; vivez pour la servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa; ce qui en restait gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étaient soumis trop promptement aux Anglais à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres, pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la collision de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni, comme à l'ordinaire, par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avait obtenus; et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par les forts du Ha et du château Trompette, dont elle paya les frais. Charles, dans la suite, rendit à Bordeaux ses priviléges; et la province, reconnaissante, s'attacha sincèrement à la France; les Anglais perdirent tout espoir d'y rentrer, et, de tant de conquêtes sur le continent, il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avait eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant, comme il faisait toujours, au fond du cœur, le ressentiment de son mariage. Il avait eu dessein de faire sentir son mécontentement au duc de Savoie; mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même, pour son fils aîné, la main d'Yolande, sa fille, avec une riche dot. Cet accommodement avait été ménagé par le cardinal d'Estouteville, qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspirait pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit pas moins que les *libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avait présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l'université de Paris, qui, à force de s'accroître, étaient devenus excessifs. La discipline s'était aussi relâchée, tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des règlements pour tous les grades, et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires tirés du parlement et du conseil. « L'université, » dit Villaret, n'avait été jusqu'alors soumise, en » fait de discipline, qu'aux souverains pontifes. » Charles VII est le premier de nos monarques » qui ait employé la puissance séculière à pres» crire au corps académique des règles de mœurs » et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons souvent vu que plusieurs monarques ont donné des *règlements* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse qu'il avait créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établit encore un à Poitiers. Celui de Paris en trembla, parce que par là son ressort et par conséquent sa considération auraient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois, dont les gains provenant de l'affluence des plaideurs auraient été diminués. Tous se réunirent; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étaient pas sans réplique, et le parlement qui devait être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condoléance à la chute d'un empire qui avait perpétué jusqu'alors, sinon la puissance, au moins le souvenir de la grandeur romaine. En 1453, précisément à l'époque où la France commençait à respirer, libre enfin du joug des Anglais, et où ceux-ci s'engageaient dans les premières hostilités de la fameuse guerre *des deux roses*, pour les prétentions opposées des York et des Lancastre au trône d'Édouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs dont elle était la résidence depuis le grand Constantin, qui l'avait bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses empereurs passer sous la domination du croissant. Les Turcs, sous les armes desquels elle succomba, avaient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres Barbares d'Asie, qui sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'Occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont Imaüs, ils y étaient, dit-on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siècle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent; puis, saisissant l'esprit de conquête, ils franchissent leurs limites et s'étendent si rapidement, que dès le neuvième siècle on en voit une partie fondre sur l'Europe, sous le nom de Hongrois, et une autre envahir la Perse, occupée depuis deux cents ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenants des califes, et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les

Digitized by Google

maires du palais avaient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent : entre celles-ci on distingue les *Sassanides*, les *Gasnevides*, les *Seljoucides*, et enfin les *Ottomans*, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée.

En 1300, Othman ou Ottoman, leur chef, simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars que la terreur des armes des Mogols avait retenus longtemps cachés dans les montagnes, en forme, pour ainsi dire, une nation nouvelle, à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Orchan, son fils, épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipolie, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360, Amurat succéda à son père, à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédait au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Genghiskan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janissaires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connaissent ni parents, ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda, et, longtemps illustre par ses victoires, il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople. Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI, et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie, qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de Jean-sans-Peur. Mais Bajazet devait voir bientôt le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs, et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers lesunsdesautres. Mahomet, resté seul, parvint, après la mort de Tamerlan, à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II, reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens, et assiégea Constantinople, dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin-Huniade; mais, en 1444 les chrétiens ayant rompu une trève solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna, où périt l'infracteur Ladislas, roi de Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat : ce fut le fameux Georges Castriot, dit Scanderberg, petit prince d'Albani, qui, avec quelques mille hommes de troupes et un état de vingt lieues, tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome, et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença par la prise de Constantinople, où régnait alors Constantin XII Paléologue, dit *Dragasès*, dont la domination était presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentait, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avait cimenté lui-même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets prévenus lui en surent mauvais gré, et l'Occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au dehors par des forces immenses et en proie au dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit en quelque sorte à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire, et, digne du titre et du nom qu'il portait, quand il ne fut plus capable de défendre les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines.

Les belles-lettres dont le sanctuaire était encore dans cette malheureuse ville, effrayées de la grossière barbarie des vainqueurs, allèrent chercher en Italie un asile moins exposé aux orages. Les esprits y étaient disposés à les accueillir : depuis un siècle, ils étaient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étaient soustraits aux fléaux que les victoires de Bajazet avaient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savants, et l'Italie dès lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils, sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

[1453-54] Il y aurait de l'injustice à ne pas remarquer que Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des in-

Digitized by Google

tervalles de peu de durée, pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit « pour l'abréviation des procédures. » On lui doit le bienfait d'avoir commencé la rédaction des coutumes; quelques-unes étaient déjà compilées, d'autres n'étaient connues que par des traditions orales. Il ordonna que « tous » les coutumiers et praticiens du royaume rédi» geassent par écrit les usages, styles et coutumes » de chaque province, » défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer « autres coutumes, usages et » styles que ceux accordés ou décrétés, » et enjoignit aux juges « de corriger et punir ceux qui feraient le contraire. » La différence, souvent l'opposition de ces coutumes entretenaient un germe de division dans le même peuple; mais c'était un mal nécessaire, jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il serait pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége devaient présenter au rois trois sujets, entre lesquels il choisirait. Il parut aussi des règlements sur le mode d'informations, la communication des pièces, la réserve sévère imposée aux juges au sujet des présents et de tous *dons corrompables*. Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. « Nos juges, dit-il, n'obéiront à nos lettres, sinon qu'elles soient civiles et raisonnables; voulons que les parties les puissent débattre, et que les juges les entendent; et, s'ils trouvent lesdites lettres inciviles et subreptices, que par leurs sentences ils les déclarent telles qu'ils les trouveront en bonne justice; et si lesdits juges reconnaissent que, par dol, fraude et malice des parties, lesdites lettres aient été impétrées dans la vue d'éloigner le jugement de la cause, qu'ils punissent et corrigent les impétrants selon qu'ils verront au cas appartenir. »

Le règne de Charles VII présente des actes de justice sévère; nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avaient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'était permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille, dont il était protégé, quoique illégitime, le sauveraient; mais il fut condamé à la mort, lié dans un sac et jeté dans la rivière. Le seigneur de L'esparre, un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine, qui tiraient eux-mêmes leur origine des rois de la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenait dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avait séduit sa propre sœur; et l'avait épousée du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement où il était cité; mais, voyant que son procès se suivait avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenaient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire, il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugements dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers un tribunal nommé *chambre ardente*, parce qu'il pouvait condamner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine était quelquefois commuée. On parle d'un docteur en théologie qui s'était donné au diable. Les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servaient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. « Rien de si aisé, repartit le docteur : il ne s'agit que de chevaucher un balai; il vous rend dans le lieu où se trouve le démon déguisé en mouton. » Le reste de ses dépositions était un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc, qui l'exemptait du feu, en fut quitte pour être « échafaudé, mitré, prêché publi» quement, puis enferré et mené dans la fosse, » pour y finir ses jours au pain et à l'eau. » Un argentier, un chambellan du roi, accusés « d'avoir » tracé certains caractères et images, par art » diabolique, pour l'enchanter, se promettant de » parvenir par-là à le gouverner absolument, » ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyait toujours au roi un penchant à se laisser gouverner.

[1456] Cette opinion était répandue avec affec-

tation par le dauphin Louis, pour sa justification. Il n'était pas longtemps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeait tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages que son beau-père refusa. A cette occasion, le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'était pour lui résister en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étaient alors ensemble aux explications. Le monarque demandait que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenaient dans la révolte contre ses volontés, et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignait. Le dauphin répondait que, tant que son père n'éloignerait pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvait se rendre à ses désirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi : « Mes ennemis se fient à ma parole, dit-il, et maintenant mon fils ne s'y fie pas. » Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils, et de ne le pas ménager. Le prince, reconnaissant que toute défense serait inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps voulait en vain s'affranchir. Il lui donna un vaste château pour son séjour, et une pension de six mille livres par mois. En même temps il écrivit au père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Le roi, en marquant au duc, dans sa réponse, le mécontentement qu'il avait de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'était retiré auprès de son cousin. Peut-être au fond n'en était-il pas fâché, parce que, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avait eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre. Cependant, comme on pouvait craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevaient des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution était d'autant plus sage, qu'alors éclata une conjuration dont était chef le duc d'Alençon, un des plus ardents instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnais, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

Mais si, d'un côté, Charles éprouvait des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnait, dans la personne du comte de Richemont, un allié dont la fidélité devait être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissèrent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle du connétable : « Non, dit-il, elle m'a honoré dans ma jeunesse; je veux l'honorer, à mon tour, dans ma vieillesse. » Il en garda l'épée, et vécut désormais avec le roi, ainsi qu'après quelques débats, vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés.

[1457] Depuis qu'il portait la couronne, et même auparavant, Charles n'avait été avec les Anglais que sur la défensive. Ils étaient pour la France ce que sont, pour les paisibles habitants des campagnes, ces animaux féroces qui, tapis dans des repaires inaccessibles, y épient l'occasion du carnage, s'élancent, dispersent, déchirent, et, chargés de proie, regagnent leurs forts, où, jouissant en sûreté, ils méditent de nouveaux ravages. Le sire de Brézé fit voir que leur asile n'était pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur par un gros temps, avec quatre mille hommes. Après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étaient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts successifs, aurait pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII; mais, pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

[1458] Outre le chagrin que lui donnait son fils, ce ver rongeur qui le tourmentait cruellement, il eut la douleur de connaître, par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parents, des seigneurs dont il ne se serait jamais défié, avaient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'était pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois, sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie, qu'on crut épidémique, fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une *basse escabelle*.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parce qu'il croyait n'avoir pas été assez récompensé des services qu'il avait rendus. Il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyait à regret entre les mains du comte du Maine, dont

Digitized by Google

le crédit et la faveur l'offusquaient. Quand le procès commença, le roi avait déjà entre les mains les principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglais lui avait été livrée par ceux mêmes que le duc chargeait de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il était un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, qu'il pressait les Anglais d'en tenter l'invasion pendant que la soumission du peuple n'était pas encore bien affermie. Pour piquer leur amour-propre, il allait jusqu'à les traiter de lâches s'ils ne profitaient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avait prises pour aplanir aux Anglais les difficultés. Il devait leur livrer les places qu'il possédait en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandait un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable était bien plus excité par la haine et le dépit que par l'ambition. On découvrit aussi qu'il était un des principaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivait contre son père. En général, depuis le pardon accordé après la *praguerie*, il ne s'était jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avait beaucoup d'esprit, des qualités brillantes, surtout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en représenterons la péroraison extraite de Mézeray. Le roi n'y était pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelque endroit que vous soyez, mon roi, mon souverain juge, que ne voyez-vous l'état où m'ont réduit les ennemis de votre bonté et de mon innocence ! Je réponds ici sur la sellette, sans ceinture militaire et sans épée. Ah ! ce n'est pas en cet état que j'ai tant de fois combattu pour votre majesté ! ce n'est pas en cet état que j'ai traversé deux fois les bataillons ennemis à la journée de Verneuil ! Et véritablement, quand je me vois ainsi dépouillé de gloire, il me souvient de la captivité que je souffris ensuite pour le même sujet. Mais j'en sortis glorieux et considéré de votre majesté. Elle m'honora du commandement de ses armées, bien que j'eusse à peine l'âge de vingt ans. Il lui plut de prendre l'ordre de chevalerie de ma main avant que de se faire sacrer, et j'aidai à lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avait fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y en a, disait-il de deux sortes, l'une de témoins, l'autre d'écriture. Les témoins sont gens de néant et valets. Ils n'ont pas l'effronterie de paraître devant moi ; mais, quand ils comparaîtraient, la foi de tous ces gens-là est-elle préférable à la mienne, et ma simple dénégation n'aurait-elle pas plus de poids que tous leurs serments ? Quant aux lettres, elles viennent des mêmes gens et ne méritent pas plus de créance. Elles ne sont pas de mon écriture, ni signées de ma main, ni scellées de mon sceau. » Mais quand il vit que l'authenticité de ces lettres était bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grâce en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées avec la plus grande rigueur ; la sentence définitive le condamna à la mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grâce de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon, qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devait demeurer toute sa vie.

[1459] Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte, que le roi le dispensa du voyage. Il s'élevait des nuages entre eux. Le duc ne se croyait pas récompensé en crédit et en considération auprès du monarque à proportion du service qu'il avait rendu en se séparant des Anglais. Charles de son côté, s'indignait des hauteurs d'un vassal qui voulait marcher son égal. C'était toujours avec peine qu'il voyait son fils dans la cour de ce rival, persuadé que, sans cette protection, le prince aurait été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe-le-Bon tirait quelque honneur de son hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetait quelquefois cher. Le duc de Charolais, son fils, qui a été depuis Charles-le-Téméraire, et le dauphin étaient du même âge ; tous deux turbulents et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnaient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie, son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau-né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cet intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère.

Digitized by Google

[1460] A ces sollicitudes près, Charles VII n'avait qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvait, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avait passé : plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le faible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Édouard, duc d'Yorck ; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnaissaient son mérite. Christiern Ier, roi de Danemarck, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Écosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité; mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le théâtre de guerres longues et sanglantes, très-ruineuses pour la France. Charles sentit le premier le danger de ces funestes droits; car, à peine avait-il pris possession de la ville de Gênes; qu'elle chassa les Français envoyés sur sa demande.

Les motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservaient l'un contre l'autre. Le duché de Luxembourg était détenu par Philippe, qui l'avait acquis, en 1433, d'Élisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Élisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avaient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendait, non sans fondement, que la première Élisabeth n'était qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avait pu en disposer par vente, au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très-clairvoyants sur l'antipathie de leurs maîtres, secondaient leur secrète animosité en leur suggérant des prétentions dont ils se faisaient auprès d'eux un mérite, et les aigrissaient par des rapports de faits faux ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, était très-susceptible, et tant de diverses fortunes l'avaient si peu familiarisé avec la perversité des hommes, qu'il en était toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espèce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête qu'il donna pour la réception des chevaliers de la Toison-d'Or, il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon, renfermé à Loches; et, comme on ne pouvait l'avoir il admit un représentant du prisonnier, souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappait directement le roi. Il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible, qu'elle lui était faite sous les yeux de son fils, dont l'indifférence ne pouvait que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père la désirait d'autant plus ardemment qu'on lui faisait entendre que les seigneurs étaient mécontents de l'absence de celui qui devait être leur roi, et que les peuples enfin murmuraient et tendaient à la révolte.

[1461] Ces discours se tenaient comme en secret; mais le roi en était instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amoncelaient autour de lui, pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament, autrefois robuste, s'affaiblissait. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans Charles VII avait plus vécu qu'un homme ordinaire : aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre, où il se plaisait et où il faisait son séjour ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de sa maladie : une saignée faite mal à propos à un malade déjà languissant augmenta sa faiblessse. Pendant qu'il était dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avait confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formait, disait-il, sous la direction du dauphin, dont le dessein était de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'environnaient il consentit à rompre son abstinence, il n'était plus temps; les conduits, ont dit quelques-uns, s'étaient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézeray et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'aliments. Il ne lui faut pour les repousser ni crainte ni obstination, et la nature, d'elle-même, se refuse à la fin à des essais plus fatigants qu'utiles.

Digitized by Google

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfants de Marie d'Anjou, son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guienne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffrait avec patience les infidélités de son mari, et même les hauteurs de quelques-unes de ses maîtresses, qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisait remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux, comme pour l'exciter à en montrer du ressentiment, elle répondait : « C'est » mon seigneur, il a tout pouvoir sur mes actions » et moi aucun sur les siennes. » De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans la cathédrale, et de là porté à Saint-Denis avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, lors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : « Nous avons perdu notre maître, que chacun songe à se pourvoir : » exclamation funeste, dit Villaret, qui ne servait qu'à renouveler les regrets du passé et à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands événements de son règne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les La Hire et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre il languissait dans le repos et s'abandonnait aux plaisirs; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézeray appelle ses *gouverneurs*; d'avoir, par ses préférences, causé entre les courtisans avides de sa faveur des cabales qui ont retardé le succès de ses armes et prolongé les malheurs des peuples : mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres prévilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. « Charles VII départissait son temps, » pour entendre aux affaires de son royaume, » tellement qu'il n'y avait pas de confusion. » Les lundi, mardi et jeudi, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice; le mercredi conseil de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistaient; les vendredi et samedi conseil de finance. « Quelquefois » le roi prenait une partie du jeudi pour sa plai» sance. » Est-ce là ce monarque dont le président Hénault, comme nous l'avons déjà remarqué, dit « qu'il n'a été, en quelque sorte, que le témoin des » merveilles de son règne, et que la fortune le ser» vit en dépit de son indifférence? »

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *Victorieux* et de *Restaurateur de la France*. Il la trouva envahie, et la reconquit; en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffrait des abus introduits dans le clergé; le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs, et, par l'établissement de la *pragmatique*, il rappela les anciens canons, garants des *libertés de l'église gallicane*. Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois, il en établit sans le secours des états-généraux, mais non sans le conseil des grands et l'assentiment des principaux du peuple qui devaient payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions, parce qu'on était persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles VII était civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimait la magnificence, goûtait singulièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il aurait préféré d'être un particulier heureux.

LOUIS XI,

ÂGÉ DE TRENTE-HUIT ANS.

[1461] Le dauphin était en négociation avec son père pour son retour, prêt à partir quand la santé du roi dépérissait, trouvant des obstacles quand elle reprenait de la vigueur; la mort de Charles VII fit cesser les délais. Louis XI se trouvait dans les états du duc de Bourgogne. Comme après ce qui s'était passé entre le père et le fils, on pouvait craindre des mouvements au commencement du règne de Louis, Philippe-le-Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avait pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués, avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs s'y rendirent

Digitized by Google

LOUIS XI.

Digitized by Google

aussi; de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux qui l'avaient précédé. Après le repas, le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, de pardonner à ceux qui avaient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservait le choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grâce, que le duc, qui le connaissait d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : « Cet homme ne régnera pas longtemps sans avoir un merveilleusement grand trouble. »

Du reste, il prodiguait au duc, jusqu'à l'affectation, les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondait par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité non-seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre, il s'était chargé du cérémonial et donnait les ordres, uniquement par zèle, et quoique ce détail fût au-dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avait fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avait trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour se former une idée de son » règne, dit Villaret, il ne faut que prendre le » contre-pied du règne précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna l'amiral, le grand-chambellan, des maréchaux de France et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés, on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin; ce Chabannes, qui l'avait accusé de conspiration contre son père, et avait soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif, et, fort de son innocence et du témoignage que tous ceux qui entouraient le roi ne pouvaient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté; « mais le roi, dit un historien, voulant préférer » miséricorde à justice, lui remit la peine corpo» relle, sans exiger de rétractation. » Son accusation n'avait donc pas été si mal fondée, puisqu'on n'osait la détruire. Exilé, par commutation de peine dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitterait pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis, et le fit renfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avaient été dépouillés sous le règne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

Les adieux entre Louis XI et Philippe-le-Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très-tendres; le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charolais, quand celui-ci vint le visiter; il les reçut à Tours, où il était allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou, sa mère. Cette princesse avait su se conduire, pendant les dissensions de son mari et de son fils, de manière à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre, modèle des épouses et des mères dans les temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne; il lui fit des présents magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie, que Charles désirait.

C'était trop de confiance dans le fils d'un vassal, déjà trop redoutable par sa grande puissance; mais en même temps que le roi semblait s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bourgogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signait secrètement la constitution d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changements des courtisans et des ministres ont été jugés avec assez de vraisemblance faits par le nouveau monarque en contradiction de la conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'était malgré le pape Eugène IV qu'elle avait été établie en France. Ses successeurs en avaient toujours montré du mécontentement. Louis XI, étant dauphin, s'était montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avait espéré de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome quand il monterait sur le trône. Pie II (*Æneus Sylvius Picolomini*) occupait alors le saint-siége. Il avait été secrétaire du concile de Bâle, et en avait défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment, et publia même, depuis sa négociation avec Louis XI, une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. « Croyez-moi plutôt, dit-il, maintenant que je suis un vieillard, que quand je parlais en jeune homme; faites plus de cas d'un souverain pontife que d'un particulier; récusez Æneas, et recevez Pie II. » Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avait laissé apercevoir, et prit un moyen

Digitized by Google

adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connaissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique était une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disait : « En cela vous vous montrez un grand roi, qui ne se laisse pas gouverner, mais qui gouverne lui-même. Vous ne voulez pas mettre en délibération ce que vous savez devoir être fait ; c'est là véritablement être roi et bon roi. » Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations, et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal qui devait être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape : « Selon que vous me l'avez demandé, nous rejetons de toutes les terres de notre obéissance cette pragmatique, quoique la plupart des hommes instruits s'efforcent de nous détourner de ce dessein. » Cet aveu peint l'homme qui n'aimait pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui, voyant le roi monté sur un cheval très-faible, lui dit : « Ce cheval, sire, est plus fort qu'on ne croit ; car il porte le roi et son conseil. » Louis disait lui-même que tout son conseil était dans sa tête. On tient pourtant de ce prince présomptueux et trop confiant dans ses lumières cet axiome : « Lorsque orgueil chemine » devant, honte et dommage suivent de près. » Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Alby. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parce qu'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluny, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pragmatique avait été que le pape rappellerait les troupes qu'il fournissait à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon, et neveu de Pie II par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean, duc de Calabre, fils de René et cousin-germain du roi, prétendant à cette couronne, non-seulement en vertu des droits de la seconde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II ou Jeannette, sœur de Ladislas et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfants et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avait d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déjà possesseur de la Sicile ; mais, au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions, et destina à sa succession ce même Louis III, contre lequel elle avait recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie, elle varia encore entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il était mort un an avant la reine, qui, par ses dernières volontés, avait appelé René-le-Bon à recueillir la donation dont elle avait voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne, en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples; il était alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avait perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut, il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais, après quelques années, Alphonse s'empara de la capitale, ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit sur ce trône, et le transmit, lors de sa mort, à Ferdinand I, son fils naturel. Ce fut alors que Jean, duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires, et se vit ruiné ensuite par les mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de sa parole en faveur du duc de Calabre, le pontife, qui, après avoir tout obtenu, avait assuré le monarque qu'il *commençait à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. « Si vous n'accordez pas au roi cette satisfaction, dit à Pie II le chef de l'ambassade, j'ai ordre de commander aux cardinaux français de quitter Rome. — Que le duc d'Anjou désarme, répondit le fier pontife, et qu'il poursuive ses prétentions par des voies juridiques. Si Ferdinand refuse de se soumettre, alors nous nous déclarerons contre lui. Au reste, si les Français qui sont dans cette ville veulent se retirer, les portes leur sont ouvertes. » Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avait supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indécision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son règne, de balance entre lui et les papes; menaçant de la rétablir quand il était mécontent, et aggravant sa réprobation quand la cour de Rome le satisfaisait. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome, et à enjoindre à

Digitized by Google

son procureur-général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint-siége.

[1462] Édouard VI, duc d'York, venait d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastre, en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Écosse. Marguerite d'Anjou, son épouse, passa en France pour solliciter des secours de Louis XI, son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Édouard, et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas; mais ses efforts furent médiocres : ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes, et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an, ou de lui remettre Calais : secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque, dont il ne retarda la captivité que de quelques mois; mais l'intéressé Louis réservait ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V, et son successeur, avait épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles-le-Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissensions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans, et qui finirent par la mort de don Carlos, empoisonné, à ce qu'on croit, par son père. Il institua pour son héritière Blanche, sa sœur, qui avait été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avait été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivait retirée à la cour de son père. Elle avait toujours porté un tendre attachement au prince de Viane, et c'était déjà un crime aux yeux de don Juan : il s'accrut, en cette circonstance, du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence, et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan, maître de sa fille, la déshérite, et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans; ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avait des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais, acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti, et, moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne, jusqu'à restitution de ses avances, Louis procura à don Juan sept cents lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le médiateur du traité et ne s'y oublia pas, en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez, et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avait transmis ses droits à son ancien époux, et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan, maltraité, gagna les ministres de Henri, qui le disposèrent à la paix, et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en était la clef du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence; cependant la paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne, dont les habitants persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu sur la Bidassoa la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV. Le monarque Castillan et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuse; Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. « En général, ce prince, dit Commines, ne tenait » compte de soi vêtir, ne parer richement; et se » mettait si mal, que pis ne pouvait. » L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

[1463] La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas, et ne devait pas durer entre des vassaux à hautes prétentions et un monarque jaloux des droits de sa couronne, et disposé à profiter de l'ambiguité des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charolais vivaient ensemble près de Philippe-le-Bon, ils n'avaient pas toujours été maîtres de réprimer les mouvements d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avait fait qu'une courte illusion à celui-ci, parce que, peu de temps après, le monarque nomma son lieutenant dans cette province le duc de Bretagne, dont le pouvoir rendait nul celui du gouverneur; aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon, qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime, sur ce fondement qu'il donnait asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étaient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenait dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avait formées pendant qu'il y résidait. Il payait des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à Jean de Croï, tout puissant sur l'esprit de Philippe-le-Bon. Il ménageait le père en contrariant le fils. Il se proposait de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvait éprouver quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg.

Dans le traité de paix d'Arras, dont nous avons parlé, Charles VII n'avait cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs

Digitized by Google

pourraient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa « en fouillant, » dit un historien, dans toutes les bourses de son » royaume, » et les offrit au duc. L'article du traité était si clair que celui-ci ne put refuser de l'exécuter; mais il pria le roi et obtint de lui la promesse de conserver les commandants et les garnisons de ces villes, et de ne rien innover dans le gouvernement civil. Le comte de Charolais fut très-mécontent de la facilité de son père; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnaître qu'il s'était trop promptement livré au désir du roi, lorsqu'il apprit qu'il avait mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étaient affidés, au lieu de ceux qui administraient auparavant.

Louis, ayant déjà éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le déterminerait aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une gabelle au profit du trésor royal, comme elle se payait dans le reste de la France; mais Philippe-le-Bon n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espérait. Il envoya au roi le sire de Chimay, chargé de faire de fortes remontrances. Chimay fut longtemps sans pouvoir pénétrer jusqu'au monarque. A la fin, impatienté des délais qu'on lui opposait perpétuellement, il le surprend sortant de son cabinet, et lui représente vivement qu'un prince aussi puissant que son maître doit être traité avec plus de considération. « Eh! quel homme est-ce donc que ce duc? répond le roi d'un ton de mépris; est-il d'un autre métal que les autres princes de mon royaume? — Oui, sire, réplique Chimay; s'il n'avait été de meilleur acier et plus dur, il ne vous eût pas retiré et défendu cinq ans durant contre les menaces d'un grand roi, la terreur de l'univers, tel qu'était monseigneur votre père; ce qu'aucun prince de l'Europe n'a osé entreprendre. » Le roi rougit, passa vite, et n'insista plus sur cette affaire. Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu : « Si j'eusse été à cinquante lieues loin, répondit-il, et que j'eusse pensé que le roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de monseigneur mon maître, je fusse retourné pour lui dire ce que je lui ai répondu. »

Ces indices de malveillance, qui échappaient quelquefois au roi, malgré la dissimulation qu'il s'était imposée, faisaient prendre des mesures contre les desseins qu'il avait ou qu'on lui supposait. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'était François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant-général dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le gouvernement de cette dernière province, comme nous l'avons remarqué, avait été donné au comte de Charolais. Le conseil de François lui fit observer que l'autorité qui lui était accordée sur la Normandie était une grâce insidieuse et une pomme de discorde jetée entre les deux princes. Sur ces connaissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent, dans des conversations de confiance, des mesures contre lui, il faisait partir l'un quand l'autre arrivait près de lui. Ce qu'ils ne pouvaient de vive voix, ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrètement pour que le roi n'en eût pas connaissance. Aussitôt il parait sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de cesser de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de frapper monnaie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que, dans leur hommage, ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveu et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevaient nûment de la couronne.

C'était du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne, relevant autrefois du duché de Normandie, ne devait point être considérée comme un fief immédiat de la couronne et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions, il n'y avait pas encore de décision non contestée, et l'état du royaume depuis l'accession des Valois en avait encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'était trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchait les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays, circonstance utile à la France, et qui demandait des égards. Lorsque le connétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage-lige. *Tel que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je le fais*, fut toute la formule qu'on put tirer de lui, et il garda même son épée. La reconnaissance qu'on lui devait, les espérances qu'on pouvait fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvait, défendirent d'être plus exigeant. « C'est son fait, dit même Charles VII, il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit s'en rapporter à lui. » Il en fut de même à l'avénement de Louis XI; mais la conduite de celui-ci devait changer avec les conjonctures.

Digitized by Google

[1464] Le duc ne s'attendait pas à cette brusque attaque. Il n'avait rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se serait emparé de la Bretagne; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché, avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppait les priviléges les plus importants de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès, pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations qui suspendirent le jugement, et, pendant qu'on plaidait, le Breton, persuadé qu'il ne serait jamais à couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivait, vu le caractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvait leur arriver à eux-mêmes, et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçaient tous en particulier était de s'unir pour résister à l'oppression. Ces lettres étaient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissements nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très-disposés à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Le roi ignorait les ressorts, mais il se doutait de l'intrigue. Ses vues se tournaient principalement sur l'Angleterre, où il croyait que devait se former le complot, s'il y en avait quelqu'un de médité, parce que c'était de là, selon son opinion, que la faction pouvait tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottait dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avait déjà fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venait de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville de Hollande, où il croyait que Romillé pourrait aborder, pour rendre compte de ses opérations au comte de Charolais. Ce prince s'était fixé dans cette petite ville, et y menait une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'était brouillé, parce que Philippe-le-Bon ne voulait pas éloigner des courtisans qui lui déplaisaient, et entre autres les de Croï. Rubempré est reconnu, et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père, afin de l'instruire de cet attentat. Le duc était alors à Hesdin, où il attendait le roi, qui devait venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étaient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre, le fils faisait entendre à son père qu'il n'était pas lui-même en sûreté, parce que le roi venait à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis, Philippe-le-Bon s'alarme et quitte le lieu du rendez-vous avec un empressement qui tenait de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charolais, et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires; les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi aurait désiré assoupir cette affaire. Il demandait seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-même à cette aventure la publicité qu'il aurait voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il était résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avait fait en répandant contre lui des soupçons outrageants. En effet, il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe-le-Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portait la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avait pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminellement le coupable; que c'était là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte ferait croire qu'il avait lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il était si disposé à soupçonner les autres; qu'il était hautain, tranchait partout du souverain; qu'il en voulait personnellement au roi, parce qu'on lui avait retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignit aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudents calomniateurs qui l'avaient diffamé.

Morvilliers parlait d'un ton impérieux. A cha-

Digitized by Google

cun de ses griefs, l'impétueux comte de Charolais témoignait la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimait du geste et de la main. « Monseigneur de Charolais, lui disait-il, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur votre père. » Son père, en effet, lui imposa silence lui-même, et lui dit qu'il parlerait le lendemain, quand il serait plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables, les uns parce qu'ils étaient clercs, les autres parce qu'ils étaient absents, ou parce qu'ils n'étaient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'était pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué au roi, il dit avec chaleur : « Je veux que chacun sache que je ne promis oncques chose à homme, ou prince qui vive, que je n'aie tenue à mon pouvoir. Je ne fis oncques faute, sinon aux dames, ajouta-t-il en souriant; dites-le à monseigneur le roi. » Cette plaisanterie, adressée directement au roi, était sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avait de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avait eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. « Si mon fils est doubteux (soupçonneux), dit-il, il tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs fois soupçonné d'avoir aimé d'autres femmes. » Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charolais, bien préparé, parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son père en fut tout surpris, et dit en sortant : « Je ne croyais pas avoir un fils si sage. » Mais, lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recommandez-moi très-humblement aux bonnes grâces du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an il s'en repentira. »

[1465] Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle il fit prononcer par le chancelier un discours dans lequel il tâchait de justifier ce qu'il avait fait dans l'affaire de Rubempré, par la nécessité où il s'était trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince, et de ceux qui concouraient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver et lui promettre tous les secours dont il aurait besoin. Il se montra très-content des dispositions où il trouva l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendaient respectable, indépendamment de son âge (il était plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause, et se permit de plus de mêler aux acclamations flatteuses de l'acquiescement général quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venait de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendaient à l'affaiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il semblait mettre à l'approbation générale, et lui parla si durement que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le quatrième de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avait tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou; et qu'il avait déjà fiancé avec Jeanne de France, sa fille, qui n'avait qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII.

Cette animosité du roi, si déclarée, fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avait plus rien à ménager, et le détermina à user de tous les moyens qui pouvaient indisposer contre le monarque, non-seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les lettres envoyées déjà à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres, appropriées aux personnes de différents états et conditions. Elles attaquaient non seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochait d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot, de n'avoir de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissension, et de susciter partout des querelles et des embarras, sans ménager même ceux qui l'avaient le plus obligé. Chacun trouvait dans ces lettres, autant qu'il avait été possible, les sujets de plaintes qui lui étaient propres. On rappelait à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuaient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses

Digitized by Google

espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avait à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes même y étaient admises. Les confédérés portaient, pour se reconnaître, une aiguillette de soie verte attachée à leur ceinture. Ils tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusque dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale était le duc de Bourbon, Jean-le-Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avait pas donné l'épée de connétable, qui lui avait été promise. Les autres étaient le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; le comte du Maine, son oncle; le comte de Dunois; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin germain du comte d'Armagnac; le sire d'Albert, fils du connétable; et autres, auxquels on ne connaît d'autres causes de rébellion que l'ambition d'être admis au gouvernement, et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charolais. Le duc de Bourgogne, son père, hésita longtemps à entrer dans la confédération. Il laissa cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadait que ce n'était que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugerait nécessaires pour cette guerre, qu'il approuva. Ainsi des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne, au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassemblaient pour envelopper le monarque, auquel on ne voit pour allié en ce temps que le duc de Milan, François Sforce, auquel il avait cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de fortune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'était approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance que par l'effet de ses talents.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un bon accommodement les différends qu'ils avaient ensemble. Louis les reçut très-amicalement à Poitiers, où il était avec Charles de France, son frère, duc de Berri, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux et partit pour un pèlerinage à Notre-Dame-du-Pont en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendaient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil ni pour l'exécution; mais son nom, mis à la tête des manifestes, pouvait attirer au parti une considération qui n'était pas à négliger. Il parut en effet un écrit dans lequel on lui faisait dire « qu'il s'était retiré de Poitiers parce qu'il avait été averti de la grande calamité du royaume, occasionnée par les ministres de son frère, à l'appétit desquels la justice était blessée, et qui forçait la cour de parlement et les autres tribunaux à juger à leur volonté. » Il se plaignait de la grande et excessive exaction des procureurs, de l'oppression que souffrait le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parents. Ce reproche tombait directement sur le roi qui avait le défaut de se trop mêler des affaires de famille. « Par ces raisons, ajoutait-il, et pour mettre fin à une multitude de désordres qui déshonoraient le gouvernement, il invitait la noblesse à prendre les armes, et à se joindre à lui dans le dessein de chasser d'auprès du roi ses conseillers pernicieux, pour parvenir au soulagement du pauvre peuple. » Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulèvement *la guerre du bien public*.

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution.

De Poitiers, où il était revenu, il passa rapidement en Berri, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidélité chancelait, et se présenta dans le Bourbonnais, où le duc de Bourbon ne croyait pas qu'il pût si tôt pénétrer. Ce prince, que Louis attaquait le premier, comme le conseil et l'âme de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon, sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une trêve, tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui venaient à son secours, et que le roi aurait pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et, s'ils n'y réussissaient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires; promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore laissé à ses ennemis, comme il avait fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures.

Peut-être néanmoins était-il prudent d'essayer encore ce moyen de dissoudre la ligue avant que de laisser éclater des hostilités plus im-

Digitized by Google

portantes, qui rendraient le mal irrémédiable. C'était l'avis du duc de Milan, non-seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi, dans cette extrémité, tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais si, faute de connaître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçait. Il paraît qu'il comptait peu sur la noblesse, accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs, qui avaient presque tous arboré l'étendard de la rébellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes, dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des campagnes circonvoisines; il y répandit, pour sa justification, des manifestes propres à les garantir de la séduction; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, surtout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois, les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitants, et leur dit que la reine viendrait accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimait le plus.*

C'était sous ces murs que le duc de Bretagne et le comte de Charolais s'étaient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui, chacun de leur côté, marchaient sur Paris, enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avait été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevait partout avec joie, parce qu'il se faisait précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenait que le titre de lieutenant du duc de Berri. Son cri de guerre était : « Franchise, bien public, décharge du peuple. » Dans les villes par où il passait il faisait brûler en sa présence les registres des receveurs, abolissait la gabelle, distribuait gratuitement le sel, et taxait les denrées et les marchandises selon le désir du peuple, qu'il flattait d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens; le roi leur avait fait dire qu'il accourait à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprises sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au-devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci était retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avait pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avait amenée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes, très-aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charolais en avait à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'était pas de le combattre, mais de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur, pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charolais, quoique plus fort, n'avait pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne tendait qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berri, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre. Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles.

Il pressait le roi de livrer bataille. Louis n'osait la risquer, et avait expressément défendu à Brézé de rien hasarder; mais, soit imprudence, soit excès de zèle, soit même trahison, comme quelques-uns l'on cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandait de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Longjumeau, que, les uns s'avançant pour piller les bagages, les autres s'arrêtant pour les défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escarmouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent, et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement, et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de Mont-Lhéri, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charolais, s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois, en revenant, d'être pris, et le bruit courut dans son armée qu'il l'était. Louis se comporta très-vaillamment dans le combat; mais, épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Mont-Lhéri, pour se rafraîchir quelques instants. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier, et se débandèrent. Du nombre des fuyards fut le comte du Maine, qui commandait l'arrière-garde et qui l'entraîna toute entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef qui tardait à revenir, tournèrent aussi le dos. « Un homme d'état, » dit Comines, s'enfuit jusqu'à Lusignan sans » reparaître du côté du comte; un homme de bien » s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. Ces deux » n'avaient garde de se mordre l'un et l'autre.

» dans la suite, tel perdit ses offices et états pour » avoir fui, qui furent donnés à d'autres qui avaient » fui dix lieues plus loin. » Chacun en fuyant semait sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvaient, ouvrirent leurs portes comme si elles étaient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués, même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette armée le duc de Berri comme roi. Le comte de Charolais se croyait de bonne foi victorieux, parce qu'il avait couché sur le champ de bataille. « Vraiment, disait le roi, ce lui est gloire bien forcée, et ne faut s'émerveiller s'il demeure aux champs, attendu qu'il n'a ni ville ni château pour se loger. » Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris pour aider les habitants à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées le menaçait. De son côté, le comte Charolais rejoignit le lendemain les ducs de Bretagne et de Berri à Étampes. A la vue de la multitude de blessés qu'on y avait transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion : « Que j'aimerais mieux, dit-il publiquement, que les choses n'eussent jamais commencé, que de voir déjà tant de maux venus pour moi et pour ma querelle ! » Sentiments dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charolais, autrement organisé que le duc. « Avez-vous ouï parler cet homme, dit-il à ses confidents, qui se trouve ébahi pour sept ou huit cents hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connaît? Si le cas lui touchait, serait homme pour appointer bien légèrement et nous laisser dans la fange. »

Le monarque employait pour gagner les Parisiens les manières populaires, qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitait familièrement les principaux bourgeois, les invitait à sa table, s'intéressait comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, rétablit les priviléges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'université, six membres du parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avait mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'était plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifiaient la leur, d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paraître dans les armées françaises.

Tous ces avides mercenaires accouraient à Paris comme à une proie qui ne pouvait leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils demandèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderait la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisants négociateurs; quelques-uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échappèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézeray, les pardons » de Louis n'étaient la plupart que des arrêts de » mort; il n'omettait jamais de se venger, sinon » lorsqu'il en appréhendait de dangereuses con- » séquences.

» Le siége de Paris, qui dura onze semaines, » fut plutôt, continue cet historien, un théâtre » de négociations que de guerre, les seigneurs, » simples gentilshommes, capitaines et autres, » qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne » pouvaient se voir si près sans désirer de s'en- » tretenir. Les chefs leur en accordaient volon- » tiers la permission, dans le dessein chacun » d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi » chaque jour voyait éclore de petits traités qui » suspendaient les opérations militaires. »

Rien n'avançait du côté des assiégeants. En cela le roi satisfaisait son désir, qui était de tirer le siége en longueur, afin de faire consommer aux ennemis leur argent et les vivres, qu'ils avaient peine à renouveler dans la campagne, qui était toute ruinée. Il s'efforçait de faire goûter aux bourgeois cette manière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons. C'était en automne. « Votre (oui), répondit un procureur du parlement; mais en attendant ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins. — Il vaut mieux, répliqua le roi, qu'ils vendangent vos vignes et mangent vos raisins que de venir dans Paris prendre votre argent et vos tasses, que vous avez mussés (cachés) dedans vos caves et celliers, et jusque dans les entrailles de la terre. » Cette répartie était un reproche indirect du peu de zèle qu'ils avaient montré, sous prétexte d'impuissance, à remplir un emprunt qu'il avait ouvert.

Ni les petits traités qui se faisaient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négociaient par des commissaires que les chefs avaient nommés, n'avançaient point, par la nécessité où l'on était de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientaient. Quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi se résolut d'abréger et d'aller traiter

Digitized by Google

en personne. Il entrait dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations, parce qu'il se croyait fort capable. Quelquefois il a payé cher sa présomption : elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du comte de Charolais, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campait près de Berci, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième; il trouve Charolais qui l'attendait sur le bord de la rivière, avec le seul comte de Saint-Paul, son favori. « M'assurez-vous? lui dit le roi en l'abordant. — Oui, comme frère, » lui dit le comte. Il met pied à terre; tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots : « Mon frère, je connais que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur? — parce que vous m'avez mandé, par l'archevêque de Narbonne, que vous me feriez repentir, avant le bout de l'an, des paroles que vous avait dites ce fou de Morvilliers. Vraiment vous m'avez bien tenu promesse encore bien plutôt que le bout de l'an. Avec telles gens j'aime à besogner, » ajouta-t-il en riant.

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. « Vraiment; si nous le voulions, se disaient-ils, il est à notre commandement. » Dans une circonstance à peu près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin, et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte. Le roi, de son côté, soit qu'il ne s'aperçut pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller, sans aucune apparence de tentation. Comme il était nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déjà fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances.

Sitôt que Louis XI avait entamé une négociation, on peut dire qu'il était sûr du succès; « car, » dit l'historien Chalon, il savait sur toutes choses s'accommoder au temps lorsqu'il était le » plus faible, faire des traités selon la volonté de » ses ennemis, leur céder ses droits et ses prétentions, afin de les désunir; mais quand une fois » il avait rompu leur ligue et leur union, il reprenait ce qu'il avait cédé, et ne tenait rien de ce » qu'il avait promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charolais. Par celui-ci le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme avec faculté de rachat au moyen de deux cent mille écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrètement contre ce qu'il pourrait être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézeray présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère de Louis XI peut les faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avait donné le duché de Berri; les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandaient qu'on le lui échangeât contre celui de Normandie, parce qu'il leur convenait que cette province, qui les avoisinait tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneraient à leur volonté. Par cette même raison, il était très-important au roi de ne la pas confier à son frère. Il céda cependant sur cet article et sur plusieurs autres contestés, mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisait. « Monsieur eut donc le duché de Normandie en apanage, avec l'hommage des duchés de Bretagne » et d'Alençon. Cette addition tendait à mettre » de la jalousie entre le nouveau possesseur et les » princes, qui seraient fort mécontents de relever d'un duc, eux qui consentaient à peine à » relever de la couronne. Par le même motif de » semer toujours des germes de discorde, le roi » voulut que le comte d'Eu jouît du droit de » pairie dans son comté. Ce droit l'affranchissait » de la dépendance du duc de Normandie, qui » en avait toujours été suzerain. Il rendit au » comte de Dunois la terre de Parthenay et d'autres qu'il tira des mains du duc du Maine, afin » de rendre ces derniers seigneurs ennemis; et, » en enrichissant Dunois d'un côté, il lui ôta des » possessions qu'il donna à Monsieur, persuadé » que le regret de cette spoliation aigrirait Dunois contre le possesseur qui lui était substitué. » Le roi accorda au duc de Bretagne le comté » d'Étampes, afin de désobliger le duc de Nevers, dont le fils en portait le titre. Il stipula » que le comté de Montfort, cédé à la maison de » Penthièvre, ressortirait immédiatement du » parlement de Paris, et jouirait de tous les » droits et prééminences de régale, de souveraineté et de justice. Ainsi le roi se ménageait un » moyen d'entretenir toujours des troubles en » Bretagne par la rivalité des deux maisons. » Quant au comte de Charolais, le roi lui céda, » avec profusion, tout ce qu'il demandait pour » lui et les siens, entre autres, au comte de

Digitized by Google

» Saint-Paul, son favori, l'épée de connétable de » France, avec trente-six mille livres de pension. » Ce beau présent était fait dans le dessein de » rendre Saint-Paul suspect à son maître. Enfin » le duc de Bourbon, le duc de Calabre, de la » maison d'Anjou, le duc de Nemours, le comte » d'Armagnac, Chabannes et d'autres seigneurs » furent récompensés jusqu'à satiété en terres, » domaines, droits, dignités, pensions. Ainsi » s'opéra *le bien public*, que les ligués avaient » inscrit avec faste sur leurs étendards. Seulement, pour ne point paraître avoir songé uniquement à leurs intérêts, les princes exigèrent » une promesse du roi que, pour la réformation » de l'état, il serait élu trente-six hommes notables des trois états, lesquels commenceraient à » y travailler le mois suivant, et auraient achevé » quarante jours après, et il assura foi et parole » de roi d'avoir pour agréable, ferme et stable » tout ce qui serait statué par cette assemblée. » Après cet arrangement ils se séparèrent bons amis, contents les uns des autres, surtout le roi, « qui, » en peu de temps, ajoute Mézeray, les mit tous » en état de se défier les uns des autres, et ensuite » de se haïr. »

A cette occasion, le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à désirer pour la connaissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes ou seigneurs avec lesquels il avait ou pouvait avoir des intérêts à démêler : « Sa ruse, » dit-il, était admirable. Il trouvait le moyen de » gouverner leurs maîtresses, leurs favoris, et » tous ceux qui les approchaient. Il en étudiait » les humeurs et les désirs, afin de les engager. Il » caressait jusqu'aux moindres valets, achetait » leur fidélité, quoi quelle coûtât, et ne se rebutait pas pour avoir été éconduit deux ou trois » fois; mais il persistait toujours à force de présents et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux » qu'il croyait lui être utiles. Selon qu'il connaissait la force de leur esprit, il attirait les uns » auprès de sa personne, et laissait les autres » auprès de leurs maîtres; à ceux-ci il donnait » des conseils et des mémoires de ce qu'ils avaient » à faire, des bruits qui fallaient semer en public, » des propos qu'ils devaient tenir dans le cabinet, » ce qu'ils avaient à observer dans leur contenance, dans leurs actions, dans leur entretien, » dans celui de leurs maîtres, suivant les diverses » occasions, les temps, les desseins. Enfin il les » instruisait si ponctuellement qu'ils ne pouvaient » y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvait que Louis XI ne semât auprès et au loin des inquiétudes qui tenaient tout le monde en suspens et en alarmes. De là des traités perpétuels, des interprétations des anciens aussi équivoques que les articles qu'elles prétendaient éclaicir. En ce genre les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit pas comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissants comme ils étaient, purent y consentir, que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisaient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençaient à leur manquer, et que la famine entraînait la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenaient qu'un médiocre intérêt à cette guerre qu'on voulait leur persuader être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendaient les approvisionnements et les recrutements difficiles; de plus le comte de Charolais était rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois, qui, stimulés secrètement par le roi, y faisaient des ravages effroyables.

Louis reconduisit le comte de Charolais jusqu'à Villiers-le-Bel, Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il semblait qu'ils ne pouvaient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois, et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le désir qu'il avait de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable, dont le sceau serait l'abandon du duc de Bretagne et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il serait toujours prêt au contraire, a laisser les Liégeois pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié*, *son frère et son compagnon d'armes;* en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagements qu'il venait de jurer. Comme il avait pris d'autres mesures à l'égard de son frère, il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charolais, fut de rétablir, dans les lieux dont la jouissance leur avait été abandonnée, les impôts qu'ils avaient solennellement abolis quand ils avaient voulu gagner le peuple. Le roi s'y prit plus adroitement, surtout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de paraître à toutes les fêtes qui se donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista, avec toute sa cour, à un festin donné dans l'hôtel-de-ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle, la fidélité des bourgeois. Aux priviléges déjà réta-

Digitized by Google

blis il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban; pour ceux qui possédaient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seraient *défendeurs*. A celui-ci se joignait la promesse de plus grandes grâces quand les circonstances le permettraient. Il tint plusieurs de leurs enfants sur les fonds de baptême et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps il suivait de l'œil Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, qui s'en allaient en Normandie assez embarassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie se pressaient une multitude de seigneurs et officiers bretons qui s'étaient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvaient pas de place. Ils en montraient de l'humeur aux premiers occupants. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagréments, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un faible cortége de pure parade. Il fut reçu assez froidement On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets malintentionnés, il paraît avec une armée sur les frontières de la Normandie se fait ouvrir les villes et met partout de bonnes garnisons. Au lieu d'avancer vers Rouen, où le jeune prince était dans une grande perplexité, il se détourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'était arrêté en regagnant ses états, et lui demande une conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, « de lui être toujours bon, vrai et loyal parent, serviteur, ami et allié bienveillant. » Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, auxquelles il se promettait bien de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudrait, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant surtout qu'il ne se retirât vers le comte de Charolais, qui avait déjà envoyé quelques faibles détachements à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen, auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitants eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étaient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances était Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appelait publiquement *le bourreau du roi*. Il le menait toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnait quelquefois le plaisir d'assister aux exécutions. Voyant un homme condamné au fouet, il criait : « Frappez, frappez fort, il l'a bien desservi (mérité). » On lui pardonnerait cette *gaieté*, comme dit un historien, s'il ne s'était plu aussi au féroce spectacle de voir couler le sang, et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitait dans la rivière. Il termina la conquête de la Normandie et le dépouillement de son frère par un pélerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berri. Le comte de Charolais, instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avait écrit à celui-ci de ne pas se presser de faire un accommodement avec le roi, qu'il ne lui fallait que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il volerait aussitôt à son secours; mais Louis, plus actif avait déjà consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois, donna au roi le temps de s'assurer de tous les confédérés du *bien public*, avant que le comte pût les empêcher de se désunir.

[1466] Le monarque reprit, pour ainsi dire, en sous-œuvre, le traité de Conflans avec chacun de ceux qui y étaient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Paul, chef alors de la maison impériale du Luxembourg. Déjà connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère, en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas, les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret, par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance que celle de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses et des grands qui lui étaient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grâce, à approcher même de sa personne, des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restaient suspectes; mais il se fit prêter de nouveaux serments de fidélité, non seulement par les grands et les magistrats, mais encore par des villes entières. Ces serments se faisaient « sur la foi du corps de Jésus-Christ, sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'homme, sur le saint Évangile de Dieu, sur les reliques de la Sainte-Chapelle et autres. » Il y avait de ces reliques qu'il croyait priviligiées; par exemple, il se serait obligé par-devant tous les crucifix de l'univers plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parce que « le danger de l'enfreindre, disait-il lui-même, est si grand, comme de mourir mauvaisement en dedans l'an, et toujours est infailliblement arrivé à ceux qui sont

Digitized by Google

venus contre les serments faits sur ladite vrai croix. »

Contre la violation des serments réciproques faits à Vincennes à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyait avoir une sauve-garde rassurante dans la protestation qu'il avait faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple, en nommant vingt-quatre notables, tant seigneurs que prélats, qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela « réformateurs du bien public, » desquelles la plus grande œuvre fut de soi assembler; car de toute cette assemblée ne vint aucun » profit à la chose publique. » Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau frappa de mort, pendant les mois d'août et de septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oserait assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte: « Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes » de personnes indistinctement, gens perdus de » dettes, notés d'infamies, chargés de crimes, » voleurs, assassins, sacriléges. Les criminels de » lèse-majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale. »

Pendant le siége de Paris parut La Balue, phénomène de fortune. Il était fils d'un tailleur d'habits de Verdun, ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna les principes du latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit que La Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession, dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissait de la faveur du roi. Ce Charles de Melun fit connaître son protégé au monarque, qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Évreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait : « Il était » avare, fourbe, sans mœurs, vindicatif, ingrat » avec un front d'airain. C'était un titre pour mériter sa haine que d'avoir été son bienfaiteur; » capable des plus noires perfidies sous le masque » du zèle et du dévouement, ne connaissant ni » patrie, ni religion, ni souverain; immolant tout » à son intérêt et à ses plaisirs, au-dessus de la » honte, des scrupules et des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, La Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectait, continue le » même auteur, tous les genres de mérite ; revêtu » d'une cuirasse, il portait l'encensoir. On le vit » plusieurs fois, pendant le siége de Paris, faire » la revue de la milice bourgeoise en rochet et en » camail, monter la garde à la tête des hommes » d'armes, au son des trompettes et des instru» ments de musique. » Il était alors évêque d'Évreux. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, je supplie votre majesté de m'envoyer à Évreux pour examiner les clercs et conférer les ordres. — Pourquoi? demanda le monarque. — C'est, reprit Chabannes, afin de remplir les fonctions d'évêque, tandis qu'il exerce ici les miennes, en faisant la revue de vos gendarmes. » Le roi sourit. « C'est, dit-il, un bon diable d'évêque pour à cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

Paul II sollicitait vivement l'exécution de l'édit qui avait supprimé la pragmatique : l'exercice continué de cette loi déplaisait fort à la cour de Rome, parce qu'elle lui ôtait la faculté de disposer des bénéfices de France, qui avait été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiraient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avait joué Louis au sujet des troupes qu'il devait retirer de Naples, ce qu'il ne fit pas quand il se vit nanti de la révocation qu'il désirait. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'était pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression, et Pie II n'avait osé insister. Paul II reprit l'affaire; il promit à La Balue de le faire cardinal s'il réussissait à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la permission d'y travailler, et s'adressa d'abord au Châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances du parlement pour y présenter l'édit, dont il était porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifiants de Saint-Romain, procureur-général, qui lui dit en face que par cette démarche il trahissait les intérêts de l'état et flétrissait l'honneur du roi. L'université fit aussi des remontrances. Comme le pape avait eu la maladresse d'envoyer le chapeau à La Balue, le nouveau cardinal, se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances, et le roi ne se trouva pas mécontent du refus du parlement; au contraire, il l'en estima d'avantage, et récompensa Saint-Romain; mais il n'en conserva pas moins sa faveur à La Balue. On remarque qu'il assista, avec la reine et toute sa cour, aux noces du frère du cardinal, qui épousa la fille de Jean Bureau, autre

Digitized by Google

homme de néant, que Louis avait amené de Flandre lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau; ce qui déplut beaucoup : mais Louis XI se faisait un plaisir de ces mélanges, comme s'il eût prouvé par-là que la volonté du monarque égalisait tout. Il aimait aussi à prendre pour ministres et favoris des hommes nouveaux, sans alliances et sans soutiens, parce qu'il les renvoyait sans risques quand il venait à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changements perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes, tant au dedans qu'au dehors.

[1467] Ce travail d'intrigue était une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenait le prince entre la crainte et l'espérance par des envoyés qui montraient le pardon à sa petite cour et des récompenses à ceux qui lui persuaderaient de se remettre entre les mains de son frère, et au contraire une disgrâce irrévocable et des punitions s'ils souffraient que leur maître se livrât sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charolais, ses protecteurs. On conçoit que les grandes négociations étaient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie; il y eut des suspensions d'armes, des trèves partielles, des propositions de paix générale; M. de Charolais fut invité d'y consentir.

Dans ces entrefaites mourut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'était un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grand dons, et eut quinze enfants naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien disciplinée, des états florissants et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui, néanmoins, fidèles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son règne. Dans la première révolte, qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie; la seconde, en 1450, vint des Gantois, à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable, et, outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles : celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rébellion. Au reste, il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de Bon, qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une lamentable preuve. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre lui, était assiégée par son fils; les habitants, fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rébellion l'insulte et la brutalité. Ils promenaient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe, au milieu de la bourbe, et criaient aux Bourguignons : « Voilà le siége du crapaud votre duc. » Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger fut pendu par eux, et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge semblait devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charolais, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défense; la garnison prit la fuite, et les habitants menacés d'un assaut général, réduits à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abîme qu'avait creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'était avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus, dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié, et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitants. Les vieillards, les femmes et les enfants, jetés hors des murs, furent seuls épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un même instant on vit huit cents de ces malheureux, garottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avait épargné. En considérant cet excès de vengeance, on oublie que ces furieux l'avaient mérité, ou plutôt l'humanité gémit sur une multitude d'innocents qui périrent victimes des forfaits de quelques scélérats, forfaits qui, quelque horribles qu'ils puissent être, n'autorisent jamais ces impitoyables représailles. « Il est d'affreux exemples, » dit un auteur moderne [1], qu'il ne faut ni donner » ni suivre. » Le comte de Charolais prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avaient jusqu'alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita les noms de Charles-le-Terrible, de Charles-le-Téméraire. L'histoire lui a conservé le dernier.

[1] Gaillard.

Digitized by Google

[1468] L'avénement de Charles au duché de Bourgogne fut un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du duc de Bretagne, où il demeurait trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie, dont le traité de Conflans lui avait assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi en s'appropriant cette province, dont son frère pouvait faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états-généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et enfin il en vint, ce qui était le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien si on démembrait de la monarchie une province qui fournissait un tiers des revenus de la couronne, et qui était en outre un des principaux boulevards de la France contre les Anglais, ses ennemis perpétuels.

Il remontra ainsi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avait fait plus qu'il ne devait, puisque Charles V avait fixé la pension des enfants de France à douze mille livres de rente en fonds de terres titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berri, il avait encore ajouté à son revenu soixante mille livres de pension. Après cette harangue, le roi se retira, pour laisser la liberté des suffrages. Les avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince aurait la Normandie, puisque le roi voulait bien donner soixante mille livres de pension; mais on arrêta que ce serait pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriserait pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne serait invité, ainsi que les autres vassaux, de concourir à la taxe qui devait former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie au nom de Monsieur; et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composaient l'assemblée la terminèrent en assurant le roi qu'ils étaient disposés à coopérer de tout leur pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, « les gens d'église, par prières, oraisons et biens temporels; et la noblesse et le peuple, de leurs corps et de leurs biens, jusqu'à la mort inclusivement »

Ces serments de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étaient regardés par les grands que comme des engagements de bienséance auxquels ils pouvaient manquer sans risquer autre chose que la disgrâce et la perte de quelques biens. Louis XI leur fit connaître que cette infraction pouvait entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avait été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que pendant *la guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissait et était d'intelligence avec les ligués. Cette déclaration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auraient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission, qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andely. Ce seigneur avait été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée, qui l'avait fait surnommer Sardanapale. Il y eut de l'adresse de Louis XI de faire son premier exemple de sévérité à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publics, ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure, soustraite à la justice ordinaire, et confiée à une commission.

La décision des états autorisait le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des villes de Normandie. Avant que de les demander, et de se montrer disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une trève avec le duc de Bourgogne, pour suspendre les hostilités qui s'étaient exercées entre eux presque aussitôt que Charles avait pris possession des états de son père. En consentant à ne point les comprendre dans le traité les Liégeois, qu'il protégeait, Louis obtint qu'il n'y fut pas fait mention du duc de Bretagne, qu'il menaçait. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne prit plusieurs villes, et ravagea le plat pays. François II se reposait sur une alliance qu'il venait de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque, et ses succès si rapides, que la prévoyance du duc fut mise en défaut : forcé de renoncer aux secours trop lents sur lesquels il comptait, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci était alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avait besoin que de quelques jours pour se débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettrait en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment. Mais le monarque avançait toujours et menaçait davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'était pas moins pressé, afin de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions récipro-

Digitized by Google

ques, la négociation ne fut pas longue. On convint que, le Breton faisant la restitution des villes de la Normandie prescrites par les états, toute hostilité cesserait, et que Monsieur jouirait dès à present de sa pension de soixante mille livres, jusqu'à ce que des arbitres, qu'on nomma, eussent réglé tout ce qui concernait son apanage, Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à renoncer à toute alliance qui pouvait déplaire au roi, notamment avec celle du duc de Bourgogne.

C'était la seconde fois que le duc de Bretagne traitait malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très-étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne voulait pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission était une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avait abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au-devant de lui. Ils étaient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvaient terminer leurs différents par une bataille. Chabannes, auquel le roi avait rendu sa confiance, et qui la méritait, indigné de la fierté du duc et des ménagements du roi, conseillait une action et répondait du succès ; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvait éviter. Il proposa une trève et six vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le plaisir de retourner devant Liége; mais, avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandait avec instance pour terminer tous les sujets de contestation qui subsistaient entre eux, offrant d'aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenant au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parce qu'il craignait les ruses du monarque et qu'il ne se croyait pas capable de négocier avec lui en personne ; il est plus que probable que c'était précisément par cette raison que le roi qui se croyait très-habile négociateur, la désirait. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu le consentement du duc, voulut se rétracter, parce qu'il fut effrayé du danger qu'il allait courir en se livrant à son ennemi, sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin..., et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est la plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre?

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie de la garde écossaise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville, où il occupait une grande et belle maison, mais toute ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il que des courriers se succèdent apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avaient fait une trève, ont repris les armes avec une ardeur féroce, qu'ils se sont emparés de la ville de Tongres, qu'ils ont fait prisonnier leur évêque, frère du duc de Bourbon; qu'ils ont massacré sous ses yeux, avec des circonstances horribles, seize chanoines, et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agents français. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pendant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle serait finie avant qu'ils commissent des excès qui pourraient irriter le duc, ses émissaires entretenaient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les termes les plus expressifs ne représenteraient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, il prodigue les épithètes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tous autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure par la *pâque Dieu*, son jurement familier, qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liégeois; en vain il disait : « Si monsieur de Bourgogne » veut aller mettre le siége devant leur cité, j'irai » volontiers avec lui, » ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avait cessé de voir le roi. Il méditait mille projets funestes, dont l'effet n'était suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide? Ne vaudrait-il pas mieux mander Charles, son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place? Et si, les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettait lui-même la couronne sur la tête? Ces irrésolutions, qui tourmentaient le colérique Bourguignon, n'étaient pas ignorées du prisonnier; il voyait, des fenêtres de son appartement, la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois avait enfermé le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir et l'effroi, assiégeaient et troublaient son esprit. Cependant il était venu

Digitized by Google

à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paraissaient trop dures; mais à ces remontrances les agents du duc n'opposaient que ces mots: « Monseigneur le veut, et ainsi l'a ordonné. » Le roi se taisait, prenait la plume et signait. Il avait gagné, à force d'or et de promesses, ceux qui l'approchaient, et entre autres Commines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté: par eux il était averti des dispositions du duc et de la conduite qu'il devait tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui précéda le quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetait sur son lit, se relevait, se promenait à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution et se rend dans l'appartement du monarque: son regard était sombre, son geste en le saluant embarrassé; d'une voix rauque et tremblante il lui dit: « Voulez-vous garder fidèlement le traité que vous avez signé? voulez-vous le jurer? » Louis répond: « Oui. — Consentez-vous de m'accompagner à Liége et de m'aider à tirer vengeance des Liégeois? — Je le promets. » La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne*, qu'on appelait la *croix de victoire*, et que le roi portait toujours dans ses coffres. Le traité rappelait toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y était ajouté que le duc pourrait conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre, dont il venait d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi; mais qu'il n'aiderait pas l'Anglais s'il voulait faire une descente en France; que les sujets et vassaux du duc ne pourraient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous*. Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines, et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avaient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la Champagne et de la Brie, assurée à un prince faible et versatile, lui faciliterait à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et les autres cours supérieures ce traité, qui finit par cette clause singulière, que « le roi renonce, » pour l'exécution de tous ces articles, au pri» vilége que lui et ses prédécesseurs avaient de » ne pouvoir être contraints par les censures » de l'Église; et qu'il soumet lui et ses succes» seurs à la juridiction et coercition ecclésias» tique, c'est à savoir, du saint-père, du saint» siége apostolique et des conciles généraux, pour, » par lesdits saint-père, saint-siége et conciles, » être contraints par toutes censures d'église, » excommunications, aggravations et interdits du » royaume. »

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes, commandés par le connétable. C'était véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de Saint-André, qui était l'enseigne de Bourgogne, et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il courait des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain, dont il se défiait autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage; mais emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la rue le duc de Bourgogne, qui avait comme lui l'épée à la main: une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette attaque imprévue avait déjà fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se défendirent d'abord avec vigueur, et firent même courir des risques aux assiégeants; mais bientôt le peu d'habitants qui pouvaient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfants. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut; mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts: toute la population était réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi était à ses côtés, criant comme le dernier des soldats: « Ville gagnée, vive Bourgogne! » Il fut logé dans le palais épiscopal, où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville, que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînait tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage, et, dévorant sa honte et ses remords, il affectait de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour pour loger les prêtres et les chanoines; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitants, qui avaient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erraient dans les bois et sur les montagnes des Ardennes comme des bêtes féroces.

Sitôt que les troupes ennemies furent parties, ils revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité, que bientôt on vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. « Si vous avez encore affaire de moi, lui dit-il, ne m'épargnez pas. Je ne desire partir que pour aller à Paris faire publier notre appointement en cour de parlement. J'espère que nous nous reverrons l'été prochain en Bourgogne, et que nous passerons quelques jours ensemble, faisant bonne chère. » Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avait des retours de mauvaise humeur; « car, dit Commines, témoin oculaire, il » était toujours un petit murmurant. » En se séparant, le roi lui dit, comme par réminiscence: « Mais si mon frère ne se contentait pas du partage que je lui baille pour l'amour de vous, que voulez-vous que je vous fasse? — Ce que vous voudrez, répondit le duc, pourvu qu'il soit content. » Cette question fait voir comment Louis était disposé à observer le traité qu'il venait de signer.

Il trouva son armée dans le meilleur état. Chabannes, qui la commandait, l'avait toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avait envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre était apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardait tout ce qui s'était passé à l'égard du roi comme une trahison, et il ajouta: « Dites à votre maître qu'il sache, si le roi ne revient bientôt, qu'il n'y a qu'une même résolution chez tous les Français, qui est de fondre dans ses états le fer et la flamme à la main, et d'y exercer les mêmes ravages qu'il se dispose à commettre dans le pays de Liége. Le frère du roi n'est pas mort, ni le royaume dépourvu de gens chevalereux. » Si le duc, en amenant le roi à Liége, avait de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua, au contraire, sa juste reconnaissance.

Louis XI, revenant de Liége à Amboise, où il tenait ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur recommanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances ni restriction. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignait les railleries des habitants. Ayant appris que plusieurs avaient instruit des pies et des geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamait volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étaient pas favorables, fut très-longtemps sans parler de celui de Péronne; qu'il n'en prononçait le nom que quand il y était forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même

[1469] Il ne tarda pas à faire connaître l'intention qu'il avait en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il devait faire si son frère n'agréait pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne, où Monsieur résidait. Le cardinal La Balue n'était pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avait joué un rôle double. Soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il était un de ceux qui avaient le plus engagé le roi à cette fausse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il était un de ceux aussi qui avaient le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué de n'être pas employé dans l'affaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système, assez ordinaire aux parvenus de son espèce, de tout brouiller pour se rendre nécessaire. Il savait que l'intention du roi était d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne et le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince serait un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminuerait beaucoup l'importance de son ministère et le rendrait presque inutile. Il écrivit donc, d'un côté, à Monsieur, qu'il ferait une grande faute en se livrant à la merci de son frère par la nouvelle possession qu'on lui proposait, qui était le duché de Guienne; et il engagea, d'un autre côté, le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui serait très-préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposait. Le prélat ajoutait dans ses lettres au Bourguignon que le roi, dans ses discours familiers, le traitait d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur, l'appelait libertin, infâme, athée, et qu'il lui donnait enfin tous les noms flétrissants qui pouvaient rendre les deux princes à jamais irréconciliables.

Ces lettres furent surprises; aussitôt La Balue est arrêté, avec Guillaume d'Haraucour, evêque de Verdun, que le cardinal avait fait son complice, parce qu'il jouissait de la confiance de Monsieur. L'évêque avoua tout sans se faire beau-

Digitized by Google

coup presser; le cardinal se tint d'abord fermement sur la négative. Mais quand on lui montra les pièces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également si on lui assurait la vie sauve. On découvrit alors une suite étonnante de perfidies, entre autres qu'il n'avait cessé d'instruire le duc de Bourgogne des secrets du gouvernement, et d'entretenir la division entre les deux princes; que c'était lui qui avait engagé le roi à l'entrevue, qui avait dressé le traité humiliant de Péronne, et conseillé au duc de forcer le roi de l'accompagner à Liége. Le moindre de ces crimes méritait la mort. Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI; elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna aussi en longueur; le ressentiment du roi s'amortit : il craignait, d'autre part, de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et La Balue, le plus coupable, au château de Loches, dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice, pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France était bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au désir de son frère, et accepta le duché de Guienne. Le roi, afin de parvenir à ce but, avait eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédait de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y serait le maître : ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où était le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances, savoir : de construire sur un pont une barrière, percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture : le prince se mit à genoux, et demanda pardon. Le roi lui tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme le jeune frère le demandait, pour se jeter à ses pieds. Le lendemain ils se virent sans user des précautions de la veille, s'embrassèrent cordialement, et parurent touchés jusqu'aux larmes.

Avant l'entrevue, le monarque avait exigé un serment sur la croix de Saint-Lô d'Angers, apportée exprès par deux prêtres, et dont le premier article est conçu en ces termes : « Je jure » sur la vraie croix, ci-présente, que tant que je » vivrai, je ne prendrai, ne serai consentant ou » participant de prendre la personne de Monsieur » Loys, mon frère, ni le tuer. » Second article : « Jamais, sous ombre d'infirmité ou de quelque » autre prétexte, je ne permettrai qu'on entre- » prenne de s'emparer de la tutèle du roi et du » gouvernement du royaume. »

Après plusieurs autres clauses, comme de ne jamais prendre les armes contre son frère, ni favoriser ses ennemis, de quelque manière que ce soit, le prince promet de renoncer absolument à épouser la princesse Marie de Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce mariage, sans le consentement exprès et *libre* du roi.

Après ces formalités, Charles partit duc de Guienne. En visitant ses nouveaux états, il reconnut qu'on en avait retranché des vassaux puissants, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étaient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'était autant de gagné; mais, comme il s'en plaignait, le roi jugea à propos de lui faire raison et de lui compléter la Guienne, comme les Anglais l'avaient autrefois possédée. De son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'était engagé d'être fidèle au roi son frère, envers et contre tous, avait apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avait aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettait de ne jamais se séparer de lui ni du duc de Bourgogne. Le roi le savait et fit semblant de l'ignorer. Telles étaient la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitait la sollicitude du roi, pouvait être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageait que le moment présent, et n'avait d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordait avec celui de la France. Il n'avait pas d'enfants mâles; et s'il ne lui en survenait pas, c'était à Charles de France qu'appartiendrait la couronne. Alors ce mariage ne pouvait qu'être très-avantageux au royaume, parce qu'il y réunirait les belles possessions du duc de Bourgogne, qui en avaient été séparées; mais s'il naissait à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant, comme duc de Guienne, maître d'un grand état au midi, pouvait envelopper le roi, et, moyen-

Digitized by Google

nant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il était arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger était d'autant plus pressant que la reine devint enceinte et accoucha d'un fils, nommé Louis; mais il mourut en bas âge. Le roi put reconnaître alors l'imprudence de sa conduite lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux alliances qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puisamment la félicité de l'état.

La princesse Marie était très-jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux, puisque, soit par plaisanterie, ou pour d'autres motifs, il lui échappa de dire que « le jour qu'il marierait sa fille, il se ferait ermite. » Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guienne, quoiqu'il sût les engagements du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce qu'il les savait, et pour faire dépit au roi. Louis, craignant que Monsieur ne se laissât tenter, chercha à détourner le coup et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV, dit l'Impuissant, ou de Jeanne, fille du même prince; car, à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les opinions étaient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger. Il se prêta à ses propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne; il vint même visiter son frère, sans otages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, et combla ses gens de présents, *sans oublier les plus bas domestiques.* Louis XI se plaisait à ces détails, et ne s'en occupait pas sans dessein.

On n'oserait assurer qu'en donnant la Guienne à son frère il ait eu intention d'en tirer les avantages qu'il se procura; mais il était assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne était pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avait accoutumés à se regarder comme souverains. Ce n'était qu'à regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettaient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguait entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et surtout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guienne, il était à craindre que ce ne fût leur donner un chef, autour duquel ils se rassembleraient quand le roi voudrait exiger, tant de lui que d'eux, les devoirs de vassal : cet inconvénient avait eu lieu lorsque les Anglais possédaient la Guienne, et c'était vraiment les bandes gasconnes qui leur avaient procuré la conquête de la France. Ce qui était survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle, par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère, qu'ils auraient pu réclamer, en le séparant d'eux par honneur et par intérêt. Par honneur, il lui remontra qu'il importait à la dignité du trône, auquel il tenait de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnaître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt : il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avaient formé une ligue. Le monarque envoya contre eux une armée, dont la seule approche les consterna. Elle menaça d'abord le comte d'Armagnac, Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avait élargi et lui avait rendu ses biens. Il avait été néanmoins l'un des plus ardents provocateurs de la *ligue du bien public*, et depuis son caractère remuant n'avait cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque. Incapable de résister, il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyait, on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara que « Jean, comte d'Armagnac, n'ayant comparu » ni en personne, ni par procureur, était dûment atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et avait confisqué corps et biens. » Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avaient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitements plus doux, à condition des serments de fidélité qu'ils prêtèrent, avec des clauses qui les soumettaient aux rigueurs de la justice s'ils manquaient à leur engagement.

On les trouve, ces clauses, dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut reçu à traiter. Ce seigneur était fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi; il avait été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang. « Il consentait, s'il faussait sa foi, qu'on lui fît » son procès pour les crimes mêmes qu'on voulait bien tacitement lui pardonner. Il convint » qu'il ne pourrait se prévaloir ni user du droit » de pair, et qu'il serait jugé comme personne » privée; qu'alors ses terres et seigneuries pour-

Digitized by Google

» raient être confisquées et irrévocablement » réunies au domaine de la couronne ; qu'enfin » tous ses officiers civils et militaires jureraient » de ne plus lui obéir dès qu'il s'écarterait lui-» même de l'obéissance qu'il devait à son sou-» verain. » On reconnaît ici les principes des lois qui ont désormais assujetti les grands à l'obéissance comme les autres sujets ; ce qui a fait dire que «Louis XI avait mis les rois hors de page.» Le duc de Guienne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la ville de Lectoure, qui, à la vérité, était une forteresse. Il est à remarquer que, quand le duché de Guienne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent comme d'un secours qui leur arriverait contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestait quelquefois. Ils en devinrent plus fiers et lui fournirent des prétextes pour les attaquer ; et, quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étaient promise, ils la trouvèrent nulle, par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne le plaça pas en Guienne pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourrait le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnaître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servait à ce prince pour arriver à ses fins. On ne soupçonnerait pas quelle relation il pouvait y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne : Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Étoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'était avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau, sous l'invocation de saint Michel. Il ne devait être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts, ils s'engageaient « à obéir au chef de l'ordre, qui devait » toujours être le roi de France ; à ne contracter » aucune liaison entre eux ni avec l'étranger sans » son aveu, et à se soumettre sans réserve à la » correction des confrères, à la dégradation et » autres peines, en cas de contravention à la » règle. » Tous ces articles étaient, comme on voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations inquiétantes pour certains récipiendaires. C'était, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les serments et la résignation absolue qu'on venait d'exiger des seigneurs gascons.

[1470] Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec les statuts. S'il le recevait, il s'engageait envers Louis par de nouveaux serments dont on lui demanderait en temps et lieu l'exécution : s'il le refusait, ce serait un affront dont le monarque aurait droit de se venger. François, très-étonné, demande le temps de discuter les statuts qui accompagnaient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglais se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et réclame les secours du duc de Guienne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'était tout ce que désirait le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers et signent un accommodement, dont le principal article était que le duc renonçait à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume*. Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garants de la fidélité de leur duc. C'était les lier eux-mêmes par cette clause générale et ambiguë de renoncement à tout ce qui *pouvait troubler la tranquillité du royaume* : le souverain se préparait ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha le vicomte de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant, trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne, prévoyant les périls que l'engagement qu'il venait de prendre pouvait lui faire courir, conclut à Étampes, avec le duc de Bourgogne, un autre traité qui n'était rien moins qu'une ligue offensive contre le roi. Louis le sut et ne s'en mit pas en peine, parce qu'il savait aussi que le duc n'agirait que selon la volonté de Lescun, son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse, dont lui-même dirigeait tous les conseils.

Il avait plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avait fait mine de vouloir secourir le comte d'Armagnac ; la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'était procurés par le traité de Péronne l'avait retenu ; mais il sentait la conséquence de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avaient été contraints de jurer. Il ne prévoyait pas moins les suites dangereuses des obligations récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeait bien que toutes ces précautions avaient pour but d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi ferait contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur étaient communes, des tentatives dont l'objet ne pouvait se dissimuler.

Charles lui-même venait d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglais, les officiers royaux avaient compris et sommé des vassaux de

Digitized by Google

duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Péronne; ils devaient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avait menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître, et faisant avec lui cause commune : union au reste que le roi ne pouvait blâmer, puisqu'il l'avait lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne était une erreur à laquelle il remédierait; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même : « Quel tort lui ai-je fait? Je lui ai envoyé le collier de mon ordre ; il s'en est alarmé sans raison. Il se trouvait dans le traité d'Ancenis quelques choses qui ne lui convenaient pas, il en a demandé un autre. J'y ai consenti, et tout a été réglé de gré à gré sans violence. » Ils ajoutèrent : « Vous réclamez le traité de Conflans; vous savez d'abord que le roi a protesté contre cet accord, qu'il a déclaré nul et abusif, comme étant l'ouvrage de la violence et de la rébellion. Si vous y avez, le duc de Bretagne et vous, contracté l'obligation de vous secourir mutuellement, n'y avez-vous pas aussi juré l'un et l'autre fidélité et obéissance au roi, votre souverain? et lequel des deux serments, celui-ci de droit, le premier de pure convention, doit l'emporter? Que la reconnaissance vous y engage d'ailleurs, en songeant vous-même, duc de Bourgogne, que vous êtes du sang de France, et que cette puissance à laquelle vous êtes parvenu, vous la tenez tout entière des monarques français. »

Le bailli de Charolais, qui tenait la place de chancelier, répondait longuement à ces diverses imputations, quand le duc impatienté prit brusquement la parole : « Le roi, dit-il, allègue qu'il a protesté contre le traité de Conflans, comme si de vaines formalités pouvaient annuler la foi des traités. Il a donc oublié cette précieuse maxime d'un de nos ancêtres, que *si la foi était bannie du reste du monde, elle devrait se trouver dans le cœur des rois?* Sans doute je lui dois loyauté et fidélité; mais les titres dont il se pare lui donnent-ils le droit de soulever mes sujets, de prendre sous sa protection tous les malfaiteurs de mes états et tous mes ennemis? Oserait-il nier qu'il ait reçu les perfides Liégeois, et qu'il les ait établis sur mes frontières comme pour me braver? Tout le comté de Rhétel n'en est-il pas couvert? Qu'il n'espère donc plus me tromper par des paroles pleines d'artifice : le duc de Bretagne est mon allié, je le défendrai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, continuèrent entre les deux princes; n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'York et de Lancastre, qui déchirait l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge*, et ils fournirent aux deux factions des troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridictions, empiétements sur les territoires contigus, droits d'appel et désignation des cours qui devaient en connaître. Sur ces matières, le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivraient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques-uns de ses vassaux qui se soumirent à cet arrêt. Alors le roi, qui avait gardé jusque-là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avait eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *États de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que dans ce traité arraché au roi, qui était en prison, contre la foi des serments, les droits de la couronne avaient été évidemment violés; on y déclara que le duc avait comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard de marchands français, dont il avait fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avait reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étaient constants; mais Louis ne disait pas qu'ils étaient une représaille de la protection qu'il accordait à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenait alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y entrer bientôt en maître, se maintenait sur mer par ses courses contre le commerce anglais et bourguignon, et trouvait refuge dans les ports français, où plusieurs armateurs secondaient ses opérations et partageaient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparaître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâcha bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyait pas être attaqué avant le printemps, venait de licencier ses troupes. Il est

Digitized by Google

à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parce qu'il se croyait dans les états du duc des intelligences dont il était instruit par le comte de Saint-Paul, ou par des gens apostés par lui; intelligences qui n'avaient aucune réalité, mais par lesquelles Louis était la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connaître, et que le comte avait espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant, et du duc de Bourgogne, dont il était né sujet, et du roi, qu'il s'était choisi depuis pour maître.

[1471] Par la naissance du dauphin, qui a été depuis Charles VIII, les intérêts du duc de Guienne avaient bien changé; la considération dont il avait joui jusqu'alors ne pouvait plus se soutenir que par une grande alliance. C'est ce que lui faisaient entendre quelques intrigants qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéraient, en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenait très-important, disait Lescun, qui l'était allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avait, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur, et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtait l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisait au roi autant que la princesse bourguignonne, parce que le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédait le pays de Bigorre et la principauté de Béarn; que ses enfants étaient héritiers du royaume de Navarre, et qu'une de ses filles était déjà mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyait que, si le duc de Guienne épousait l'une ou l'autre, il pouvait se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même qu'il avait beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang: les uns, persuadés de l'intention existante chez le monarque de les asservir, les autres seulement parce que son ambition connue leur donnait de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés quand ils se trouveraient en force.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci était le comte Saint-Paul, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du duc de Bourgogne, et comblé par lui de biens, ainsi que toute sa famille, dont la majeure partie était au service du duc. C'était à la recommandation de ce prince que le roi lui avait donné l'épée de connétable de France; il possédait de belles terres de plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que, s'il réussissait à procurer la main de Marie au duc de Guienne, il pourrait, lorsque Charles de France posséderait ce duché, après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince, généreux et facile, des domaines qui augmentaient ceux qu'il possédait déjà, et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se souciait pas de marier de si tôt sa fille; mais Saint-Paul imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guienne un grand désir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen serait de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyait bien que le monarque méditait, et qui ne pouvait pas tarder à éclater; qu'alors le duc de Bourgogne, pressé, aurait besoin d'une paix dont le jeune prince serait médiateur, et qu'ainsi il se ferait accorder cette riche héritière par le concours même du roi, qui se trouverait avoir contribué, sans le savoir, à l'établissement de son frère, qu'il redoutait.

Quant à la guerre qui devait s'élever entre le monarque et le duc, Saint-Paul en parlait à coup sûr, parce qu'il l'attisait lui-même. Par des délations et des rapports insidieux, il fomenta la haine de deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guienne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du but de l'armement, et persuadé que ce mariage devait être avantageux à lui-même et en définitive au duc, en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain, envoya Lescun, son favori, à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchait peu, mais que la présence de son frère attirait. Saint-Paul et Chabannes commandaient les troupes du roi; le premier s'empara de Saint-Quentin par intelligence, et le second d'Amiens par la même voie.

Cependant le duc de Bourgogne, ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Perquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venaient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvaient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il courait des risques majeurs si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseillaient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc, que la famine commençait à miner. Cette tactique lui réussit, et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guienne, qui voulait conserver

Digitized by Google

ses bonnes grâces, lui dépêcha un messager secret, avec ces mots écrits de sa main, et enveloppés dans une balle de cire : « Ne vous souciez, car » vous trouverez des amis. » Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessait de lui faire passer Saint-Paul, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porterait pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi, et lui demanda une trève. Comme celui-ci la mettait à trop haut prix, il lui insinua qu'il était surpris qu'un prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignorait les motifs; et, après lui avoir donné quelques éclaircissemens, il finissait par ces mots : « Voulez-vous me pousser à bout? » On s'expliqua; le monarque, instruit, crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une trève de trois mois : le duc était dans une position si dangereuse que ceux qui ignoraient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisaient honneur ni à ses lumières ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appela *roi couard* : il ne savait pas que Louis avait acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné, comme il l'était, d'ennemis qui peut-être se seraient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue, il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La trève ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avaient formé : et ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui-ci feignit de se prêter à leur désir, pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guienne, se croyant déjà assuré du succès, fit demander une dispense au pape, et se retira dans sa province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connaissance par un hasard singulier. Un de ses agents secrets qu'il envoyait dans les cours, nommé Olivier Le Roux, avait ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venait de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre, Le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques-uns par désœuvrement; mais, frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches, qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Edouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venaient de replacer sur le trône, devait descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettait la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devait le joindre par la Picardie; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne, et le duc de Guienne ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétrerait par la Touraine. Tout était prêt. On lisait dans ces dépêches : « Anglais, Bourguignons, » Bretons et Gascons, vont lui courir sus, et on » lui mettra tant de lévriers à la queue, qu'il ne » saura de quel côté fuir. »

[1472] Entre les personnages désignés se trouvaient des seigneurs dont le roi ne se serait pas douté, surtout son frère avec lequel il se croyait parfaitement réconcilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agents, pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône où lui Charles pouvait encore s'asseoir un jour. Ils devaient lui faire observer surtout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie et de ses poursuivants. Dans le même temps, le roi députait d'autres envoyés à Rome, pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de Bourgogne lui-même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme : et, pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayait de l'endormir et d'obtenir une prolongation de la trève, il faisait filer ses troupes sur la frontière de la Guienne, où déjà tout était en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis ne fût très-inquiétante; mais le ciel ou l'enfer le secourut : le ciel, si la mort du duc de Guienne fut naturelle; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës : la dame en mourut promptement; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très-sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistait lui-même. A cette occasion, il institua l'*Angélus*, qui était une prière à la sainte Vierge, qu'on était obligé de réciter à genoux au son de la cloche de midi. Mais le chagrin ne lui faisait pas négliger ses intérêts : il bordait les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisait régulièrement instruire de l'état du malade.

C'était l'abbé qui lui envoyait des nouvelles par des exprès. Il les faisait passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, lui écrivait-il, » que monsieur de Guienne se meurt, et qu'il n'y » a point de remède en son fait ; et me le fait savoir » un de ses plus privés qu'il ait pres de lui : c'est » le moine qui dit ses heures avec lui, et ne croit » pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours » d'ici ; dont je me suis fort esbahi, et m'en suis » signé depuis la tête jusqu'aux pieds. »

Pendant les longueurs de la maladie de son frère il faisait continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de Bretagne, mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable; qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas ; je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guienne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean-d'Angely et un nommé Henri de La Roche, écuyer de la bouche, son complice, furent mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeaient le roi indirectement. Lescun, qui était auprès du duc au moment de sa mort, craignant que, dans le trouble où la Guienne allait se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons : « Je remets entre vos mains ces traîtres qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son ame demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagements ! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étaient les prévenus du crime. Jusque-là ils avaient été tranquilles dans leur prison ; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés, des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas, et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur ; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de La Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avait été signé, le duc de Bourgogne s'était efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme ; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyait pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux, et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il voulait tromper lui-même, le duc lança un sanglant manifeste contre le roi, qu'il déclarait coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disait en propres termes que le dessein du monarque était de faire périr tous les princes de la maison de France ; qu'après s'être défait de son frère *par poisons*, *maléfices*, *sortiléges et invocations diaboliques*, il venait de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avait donné asile chez lui quand leur crime avait été découvert. Le roi répondait que la cause de l'évasion de ces jeunes seigneurs était l'affreuse débauche qui régnait dans cette cour, et la corruption du duc, qui l'autorisait de son exemple. Telle était l'opinion que ces princes ne rougissaient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitants de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles, qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts au pied de leurs murailles.

Digitized by Google

Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de Jeanne Hachette, qui avait enlevé à l'ennemi un drapeau déja planté sur la muraille, le roi ordonna que, chaque année, le 10 juillet, il y aurait une procession solennelle, dans laquelle les femmes auraient la préséance sur les hommes Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différents endroits, y commettaient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devaient se mettre à la *queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés, n'ayant plus l'étendard du frère du roi pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guienne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trève, et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges et le gouvernement de Guienne. Le *Terrible* lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi, pour lui et ses alliés, une trève, dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI, s'était allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avait secondé la ligue pour ses propres intérêts.

[1473] Le roi jouissait depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, la capitale. Les Français se maintinrent dans la citadelle. Après la trève signée, Louis publie qu'il va faire un pélerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes; Louis ne la commandait pas lui-même, mais il la dirigeait. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y enferma. Il rassembla les habitants dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui doit se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandait le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettait de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure; et de son côté, sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jurèrent entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin, les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'était qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entrerait bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservait ses droits sur le Roussillon avait été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI, s'étant fait une règle en montant sur le trône de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnaissants de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardents contre le roi dans la *guerre du bien public*, et depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient bien partagés, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc était en marché avec le Bourguignon pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; et d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparait de la Guienne, après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'était emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien

Digitized by Google

fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptait braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étaient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importants, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattait, et demande à capituler. Il trouve dans le commandant des assiégeants toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paraisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité était signé, on commençait même à l'exécuter. Les gardes se faisaient négligemment; un corps de troupes royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte; on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumants de cette malheureuse cité, un autre à Rodez, un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur, en multipliant et faisant connaître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille; non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitements cruels ou honteux qu'on ne lui fit subir. Son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchait que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit la liberté et ses biens; mais l'infortuné n'était plus en état d'en jouir : son esprit s'était aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut, comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François Ier, et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très-mécontents du traité de l'Aragonais, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs; mais ils se rendaient peu redoutables : le premier était trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse; le second, de son ambition, qui le faisait travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états, pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin-germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avait besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourraient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause, espérant que la difficulté de la faire valoir après une longue possession suffirait pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étaient possédées par Arnoul d'Egmond, prince faible et inappliqué. Il avait un fils appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver, lorsqu'il était près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace, pour le mener dans une tour, où il l'enferma. Du fond de son cachot, le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe était de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparaître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, dont il était membre, et que le duc avait établis juges. Il menait son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non-seulement d'incapacité, mais encore de crimes honteux. « Il a régné plus de quarante ans, disait-il; c'est trop : il est temps qu'il cède sa place à un autre. » Ce vieillard indigné jeta son gant, et la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'aurait fait et aurait combattu contre son père si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avait espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement, et six mille florins de pension. Mais, loin d'être reconnaissant d'une faveur dont il était si peu digne : « J'aimerais mieux, s'écria le fils, jeter mon père dans un puits, et m'y précipiter avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes états. »

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour. Arnoul, rétabli dans Gueldres et Zutphen, n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison-d'Or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avait donné pour la forme un avocat

Digitized by Google

au fils, retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitants de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi, pour peu de chose, possesseur du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferrette et au landgraviat d'Alsace, agrandissaient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptait s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venait de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur était d'autant plus sensible que sa succession n'était point réglée. Après mûre délibération, les Lorrains jugèrent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont, et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passait, fit avancer des troupes, et enlever aussi un seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchait le Lorrain. Il savait que le duc se trouvait avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étaient le consentement qu'il poursuivait auprès de l'empereur pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de roi de la Gaule Belgique et de vicaire de l'empire.

Afin d'obtenir ces dignités, il avait promis Marie, sa fille, à Maximilien, fils de Frédéric. Tout était convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avait dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptait recevoir du chef de l'empire. Une contestation qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre aurait pu aisément terminer empêcha la cérémonie. Le duc voulait être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avaient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs allemands qui l'accompagnaient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire s'il y était admis. Un cortége brillant dont il s'était entouré, afin de donner plus de splendeur à son couronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons allèrent si loin, que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnait le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il mariait les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres: Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui était contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

[1474] Le procès du duc d'Alençon se suivait au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grâce, parce que ce duc était son parrain; mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdait pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restaient encore: c'étaient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avait eue à l'intrigue qui avait suscité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agents qui conférèrent à Bovines, de se venger en commun. Le roi devait livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devait lui livrer le connétable, s'il pouvait s'en saisir. Saint-Paul, ayant eu quelque connaissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avait chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avait remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptait faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visait. Il prétendait que ce n'était que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avait pratiqué des intelligences, qu'il s'en était assuré lui-même; et le roi, qui redoutait qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offrait alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton suppliant, qui ne touchait ni l'un ni l'autre.

Digitized by Google

Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchait à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparait, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté, qui fit que le connétable eut honte de paraître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se mêla avec les courtisans, et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'était pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compagnie la promesse de sûreté qui avait précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne ferait croire que ces princes étaient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisait écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisait avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui ne tendait pas à moins qu'à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient aidé Édouard à remonter sur le trône. Le monarque français, au contraire, avait favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Édouard aurait volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun; mais ils l'en firent ressouvenir; et comme ils ne trouvaient pas en lui, pour la vengeance qu'ils méditaient, tout l'empressement qu'ils auraient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les Français, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisaient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettaient de concourir, chacun selon ses forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désormais la couronne, dont Édouard serait reconnu seul possesseur Comme s'il l'avait déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordaient la Somme en la remontant au-delà de celle du connétable, que l'on comprenait dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, voulait bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Édouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assurait le Poitou et un corps de trois mille Anglais, qui seraient à sa disposition en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour, le Breton s'engageait à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rébellion; il se flattait de faire plus par ce moyen contre le monarque français en trois mois que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandait que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendrait au profit de la ligue. Le connétable y avait été aussi admis, et on lui donnait pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province était secrètement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptait sur la jonction du roi d'Aragon, qui était en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

Cependant Charles-le-Téméraire, oubliant en quelque manière ses engagements avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à la fois à plusieurs entreprises, tournait ses forces contre l'Allemagne, dont il espérait toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montrait en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignait d'avance une partie. A cette proposition Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs qui partagent la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelques temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses, qui, négligés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles, dont ils n'étaient que trop convaincus par leur propre expérience, il les reconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Feretto; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comté, les

quatre-vingt-mille florins qu'il avait reçus lorsqu'il l'avait engagé au duc. Celui-ci ne s'attendait pas à être si tôt sommé de le rendre, et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilités avec les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime, par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins du Rhin, partageables entre les cantons, qui n'étaient alors qu'au nombre de huit. On convint que les Suisses qui entreraient au service de France toucheraient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quatre florins et demi par mois; qu'ils jouiraient de tous les droits de régnicoles; que quand ils demanderaient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvait leur fournir des troupes, leur donnerait vingt mille florins par quartier, outre la pension, et que réciproquement eux et la France ne feraient guerre, paix, ni trève, avec le duc ou autre ennemi, que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très-utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avait appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

[1475] Les habitants de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus longtemps que le Bourguignon ne l'avait prévu; et, pendant qu'il se morfondait devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet qui lui roulait toujours dans la tête d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avait fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées, que l'Aragonais, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étaient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre les passe-ports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais en arrivant à Lyon le gouverneur les arrête. Leurs passe-ports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes: le pays est plein de troupes françaises; il appréhenderait qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les Français avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de faibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitants se défendent courageusement; mais, privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui était devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront, sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonaises s'enfuirent devant les Français, bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitants qui ne se rendirent pas de bonne grâce furent ruinés méthodiquement, selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Alby, qui commandait une partie de l'armée : « Prenez pour vous les bénéfices qui vous conviendront; s'il y en a quelques mauvais, promettez-les aux gens du pays, et n'en tenez rien; s'ils murmurent, laissez-moi faire : quand je reviendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disait, et de sa propre main, les griefs ou caractères de chacun, et les traitements qu'il fallait leur faire. *Ortossa, très-mauvais; Vine, grand traître, Maure, conspirateur*. Louis mandait à Boufile, son général : « Je vous donne la dépouille de tous ces révoltés; et, afin que d'ici à vingt ans il n'en retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa pas de ce pouvoir ; il écrivit au roi que, si son intention avait été de faire de la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grâce pour les habitants de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trève de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvements. Se défiant d'un de ses généraux, nommé Yvon Dufau, il écrivait à celui qu'il envoyait pour le remplacer : « Monsieur du Bouchage, mon ami, messire Yvon est un des plus malicieux traîtres de ce royaume; considérez qu'il vous faut être plus malicieux que lui. Endormez les mécontents de paroles le mieux que vous pourrez. Faites-y tous appointements que vous pourrez, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver, et si j'ai quelque trève et que j'y puisse aller, et si

Dieu me soutient, et madame, et monsieur saint Martin, je irai en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutait deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtrait devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglais, qui avaient débarqué à Calais. Édouard fut très-étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendait à une belle armée, qui, jointe à la sienne, devait lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il était embarrassé par où il y entrerait. Son intérêt était de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglais seraient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin, que Saint-Paul possédait, et qu'il offrait de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglais avancent et se présentent; mais le connétable, qui venait de changer de résolution, leur ferme les portes et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvait tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Édouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles, piqué, quitta les Anglais, et partit pour aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avait eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désirait fort les renvoyer dans leur île: le plus tôt lui paraissait le meilleur; mais il hésitait à faire auprès d'eux les avances pour une trève ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion, que tout autre moins attentif que lui aurait laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier français, qu'on renvoyait, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant, et peut-être par plaisanterie: « Recommandez-nous à la bonne grâce du roi, si vous pouvez lui parler. » Fier de cette mission, il demande à entretenir le roi lui-même. On le refuse. Il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savait par le héraut qui l'était venu défier de la part d'Édouard, héraut qu'il avait généreusement reçu, et avec lequel il s'était, avec intention, longtemps entretenu, que les deux lords, qui avaient beaucoup de crédit sur Édouard, n'approuvaient pas l'expédition, et qu'on pourrait s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avaient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il était discret, rêveur, dit Commines, son historien; qui l'auraient connu l'auraient jugé mal sage. » Ce Commines était un seigneur qui avait passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-t-il, et me dit à l'oreille: Découvrez moi le laquais de Mérichon, maire de la Rochelle; faites-le dîner avec nous, et disposez-le à se rendre au camp anglais en qualité de héraut. » Il se nommait Mérindot. Le roi ne lui avait parlé qu'une seule fois, lui avait trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Commines, ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, dit Commines, en une parole que je n'avais fait en cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglais, de peur d'être reconnu par des Français, qui auraient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvait éveiller les soupçons des confédérés, et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très-bien la leçon que le roi lui avait faite. Il dit que, si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'était pas par haine contre Édouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avait appelé les Anglais en France que pour les faire servir à son ambition. A ce sujet, Mérindot fait remarquer au roi anglais la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. « L'hiver qui s'approche, ajoute le héraut, va forcer vos Anglais de regagner leur île; ils y rentreront mécontents. Il ne serait pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile, que le duc lui-même ne la fomentât, pour légitimer en quelque manière, par la révolte des seigneurs anglais, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous être chère après

Digitized by Google

tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est prêt à entrer en négociation. » Le laquais travesti en héraut parla si bien, qu'Édouard nomma trois plénipotentiaires, auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travaillaient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très-convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs, c'était l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations, pour un besoin, disait-il, très-pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé Jacques Erlan, qui s'engagea à acquitter à ses propres risques, et cette somme, et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin, pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Édouard. Tout cela arriva à temps, et aida à conclure une trève de neuf ans, à laquelle il serait libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon la coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner*, était son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula dans le traité *roi des Français*, et s'engagea à payer à Édouard, *roi d'Angleterre, de France et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasserait immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux paiements égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étaient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Édouard, et enfin la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle de Henri VI, son époux Cette générosité ferait honneur à Louis si des actes postérieurs ne faisaient soupçonner qu'elle était intéressée.

On ne parle pas des présents considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglais, libéralités que les manières gracieuses du roi relevaient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigni une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Commines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le Français invita l'Anglais à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies femmes, lui dit-il; et s'il s'y passe quelque chose qui ne soit pas tout à fait dans la règle, je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bourbon, qui ne vous refusera pas l'absolution. » Édouard goûta la plaisanterie. « Il savait que le cardinal était bon compagnon. » Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit et en éloigna l'effet, dans la crainte, dit-il lui-même à Commines, que l'Anglais, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engagerait à y revenir. « Je le veux bien, ajouta-t-il, pour frère et ami; mais la compagnie n'en vaut rien. Il est bon que la mer nous sépare. »

Toute l'armée anglaise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il était, tous les Anglais sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand qu'il donna de l'inquiétude à Commines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entraient. Il y invita des officiers anglais. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats, dont ils étaient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étaient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards : à l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin tout ce qui pouvait leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon, au service de l'Angleterre, nommé Bretailles, tint un propos qui faisait voir qu'il pénétrait la politique de Louis. « Je m'imagine, dit-il à Commines, que les Français vont bien rire à nos dépens. » Il trouvait la conduite d'Édouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. « Et combien donc, demanda Commines, a-t-il gagné de batailles? — Neuf, répondit Bretailles, où il s'est trouvé en personne. — Et combien en a-t-il perdu? — Une seule, celle que vous venez de lui enlever; mais je trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes yeux la gloire des neuf victoires. — C'est un dangereux babillard, dit le roi, à qui on rapporta cette conversation, il faut lui fermer la bouche. » Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus, il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères, qui étaient en France. Lui-même plaisantait de la facilité qu'il éprouvait à chasser les An-

Digitized by Google

glais de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces moments de gaîté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connaissait pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut. L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vin, établi à Londres, et qu'il désirait obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain qu'il allait manquer, et mille francs pour faire venir sa femme et ses enfants d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. « Ainsi, dit l'historien, il se condamna » lui-même à l'amende en punition de son indis» crétion. »

Quand il fallut quitter Édouard, avant que de se séparer, il lui dit : « Quelle conduite tiendriez-vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne si ces princes n'acceptaient pas la trêve, comme le droit leur en a été réservé par le traité? » Édouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardait comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se séparerait de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration, qui, à son avis, semblait réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Paul n'en jugea pas ainsi. Il avait compté que Français, Anglais, Bretons, Bourguignons, allaient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendrait a augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversait tous ses projets, et il sentait qu'il n'en fallait qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur parole, jouissait de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenait volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venait de la part de Saint-Paul offrir au roi ses services pour chasser les Anglais du royaume, dans le temps qu'il leur faisait passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offrait aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenaient. Louis connaissait Creville pour un jovial, et plaisantait quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidents qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Commines derrière un paravent, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportements du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trêve, ses jurements, ses trépignements de pieds; il affirme que pour peu que le connétable eût consenti de l'aider, dans sa colère, Charles aurait occupé les Anglais et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disait en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outrait encore le ridicule : aussi le roi en riait-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disait au conteur : « Approchez, répétez, je suis devenu un peu sourd. » Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. « Cela suffit, lui dit Louis, j'enverrai devers mon frère le connétable, et je lui ferai savoir de mes nouvelles. » Et il le congédie. Contai sort de derrière le paravent, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il était traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Paul avait appris que la trêve était conclue, il s'était empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentiments éclataient dans une lettre à Édouard. Il n'y épargnait pas les reproches, sur ce qu'il s'était laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendrait certainement pas quand le péril serait passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche, homme déshonoré, un pauvre sire.* Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusait. En réponse à des offres de service qu'il réitérait, il lui fit dire que le traité de *trêve* l'avait entièrement réconcilié avec Édouard; qu'il était parfaitement tranquille de ce côté, mais qu'il était accablé de mille autres affaires « pour lesquelles il aurait grand besoin d'une bonne tête comme la sienne. » Équivoque sanglante, dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéraient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venait d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglais en France, Louis avait communiqué à Édouard les offres que lui faisait contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais Édouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avait reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trêve, était parti de Luxembourg en grande hâte, et s'était rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Édouard, étonné, lui demande ce qui l'amène, et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc répond en lui demandant à son tour s'il était vrai qu'il eût fait la paix avec

le roi. Édouard déclare qu'il a conclu en effet une trève de neuf ans; mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder, pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avait pas appelé les Anglais pour obtenir une trève, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes; qu'il avait cru Édouard digne d'une haute entreprise; mais que, puisqu'il s'en montrait si peu capable, il pouvait partir quand bon lui semblerait, et que, pour lui prouver qu'il n'avait aucun besoin de son secours, il ne ferait ni paix ni trève avec le roi de France, que trois mois après que l'Anglais serait rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une trève de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi s'il était le premier à se saisir de sa personne. Pour cela Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il avait mis aux mains avec Charles; et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérents.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble, pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditait. Prorogation pour un an de la trève conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractants s'y engageaient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourrait leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglais, et engagement de servir contre eux s'ils revenaient en France; du reste, le généreux Louis décorait son vassal du titre de lieutenant-général du royaume, qu'il ne lui demandait pas, et qui lui imposait, bien plus que n'avait fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différents traités étaient encore la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venait de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, était une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne, sur le jeune René de Vaudemont, que Louis avait engagé à des démarches téméraires contre Charles-le-Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité, ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. « Bon ! s'écria Louis, si je croyais ce que vous me dites, j'irais en personne défendre la Lorraine. » Après ce premier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances; mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avait troublé Charles dans ses projets, celui-ci aurait pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, commençait à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, était une sauvegarde, venait de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, était prisonnier au pouvoir du roi; son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyaient et prenaient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc et lui offre ses villes s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avait au dedans. Saint-Paul est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré, selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeait alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avait sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les Français. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. Saint-Paul, des mains d'Aimeries, était passé dans celles d'Imbercourt,

Digitized by Google

un des ministres de Bourgogne, à qui la garde en était confiée. Le connétable l'avait insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et, au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après le contre-ordre arrive; mais il était déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoire. Comme il ignorait que ses lettres et autres documents qui pouvaient fournir contre lui des preuves authentiques étaient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclarait « crimineux du crime de lèse-majesté, comme » tel condamné à perdre la tête dans la place de » Grève. » Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : « Dieu soit loué! venez-ci bien dure sen» tence : je lui supplie et requiers qu'il me donne » la grâce de bien le connaître aujourd'hui. » Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna pour l'assister quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paraître troublé, se mit à genoux tourné vers l'église Notre-Dame, resta quelques moments dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud, il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison, et l'avait destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée ; le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie, savoir, les terres que le connétable possédait en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine, et, moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles-le-Téméraire entra triomphant dans Nancy, et déclara qu'il en ferait sa capitale.

Ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros; mais ses projets le feraient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Epire, qui voulait se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine, qu'il venait d'envahir, son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avait refusé une couronne; de là chez les Suisses, qu'il prétendait subjuguer, comme l'Épirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette conquête, qui, grâce à son esprit romanesque, ne pouvait pas longtemps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence; possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très-piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas longtemps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve ; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator qui, à la différence du Romain, le minait sans le menacer.

(1476) Il y avait eu quelques mouvements dans le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, dont les habitants désiraient rentrer sous la domination de Sigismond ; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc serait forcé dans ces provinces alarmeraient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireraient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptait, quand l'affaire serait entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avait fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pèlerinage au Puy-en-Vélai, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avait enlevée, et attend tranquillement les événements.

Selon son plan, Charles-le-Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de Téméraire, devait commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devint une querelle très-animée. On en vint aux mains. Le prince, maltraité, implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et

Digitized by Google

se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire, ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande, le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après la trève qu'il a conclue avec le duc de Bourgogne à Soleure, peut-il, sans offenser Dieu et sa conscience, souffrir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés, qui ont ou qui peuvent avoir querelle contre le duc, lui fassent la guerre et lui portent dommage, et jusqu'à quel point peut-il les seconder? — Non, répondent les sévères casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces querelleurs à la guerre, ni leur donner du secours; mais, vu la conduite du duc de Bourgogne depuis son traité, il peut les laisser agir, et même *leur faire entendre que, s'ils veulent faire la guerre au duc, il ne s'y opposera pas.* » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision, qui le dispensait de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses et se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à gagner avec nous? lui dirent-ils. Pays stérile, villes pauvres; toutes nos richesses rassemblées ne valent pas les brides de vos chevaux ni les éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles-le-Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommé Granson. Les habitants, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restaient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neuchâtel. Les Suisses accouraient en nombreux bataillons au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. « Ils ne sont pas si fols, » répondit-il; et au lieu de les attendre dans la plaine, où il suffisait des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux, à la tête de sa cavalerie, dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps, où il combattait en personne, est renversé, et se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptait pas combattre et n'était même pas rangé en bataille, s'épouvante; la déroute devient générale; le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui courait avec lui, lui criait : « Monseigneur, nous voilà bien Annibales. »

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc, restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avaient vu de pareils. Ils vendaient les étoffes et les habits somptueux, qu'ils ne déchiraient pas, pour tout ce qu'on voulait leur donner. Ils prenaient l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin; le prêtre le vendit un écu. Depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamants de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'était pas sans raison que le roi avait, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimait pas son neveu : ils étaient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandait à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auraient dû partager, dont René jouissait seul, et dont Louis revendiquait la restitution comme fils et héritier de Marie, plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avait hérité; cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre, dont Louis s'était fait honneur dans les temps, comme d'une pure générosité; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avait refusé sa fille, pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'était emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations; le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : « S'il continue, qu'on le lie dans un sac et qu'on le jette dans la rivière. » C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeait les procédures.

Ces vexations avaient outré le bon roi René. il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre, à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonnerait toutes les possessions contestées. Le marché était conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'était bien malgré lui, disait-il : il se serait bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle, qu'il aimait tendrement, s'il n'y était déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager

Digitized by Google

ses scrupules, il écrivit au parlement de Paris, dont il désirait avoir l'avis En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissait certainement pas, le tendre neveu désirait bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disait. « La matière longuement débattue, répondirent les magistrats, la cour pense qu'on peut en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais, eu égard à la parenté et à son grand âge, à la répugnance du roi pour les voies de rigueur, le susdit René sera ajourné à comparaître en personne devant le roi, sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes. Mais comme il n'avait plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur et juré sur les saints Évangiles qu'il n'aurait désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent; son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou qu'il avait saisis. Celui-ci cependant devait être réuni à la couronne à la mort de Rene.

La conscience timorée du roi ne lui permettait pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il était aux prises avec les Suisses; mais il pouvait, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre « que, s'ils voulaient faire la guerre, il ne s'y opposerait pas. » C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avaient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il était à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles-le-Téméraire tranquille. Louis reçut très-bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres, qui se répandirent dans les cantons et les excitèrent à ne pas rendre, par l'inaction, leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agents secrets dans les cours des seigneurs du Haut-Rhin pour ranimer le zèle germanique, et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avait déjà donné des preuves de valeur, et très-intéressé à entretenir cette fédération, comme un moyen de rentrer dans ses états, que le duc de Bourgogne avait envahis presque en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avait plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit, qui le rendaient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines, il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore, il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complétement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent, les Suisses élevèrent un monument, connu longtemps sous le nom de l'*Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798, après trois siecles d'existence. Le duc de Lorraine était à ce combat. Il s'y comporta très-vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermait, une partie considérable de l'artillerie et des munitions; les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles-le-Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettait à la gloire militaire et de la honte mortifiante qu'il attachait aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisit au desespoir. Il s'enferma dans son appartement, et n'y voulut recevoir personne. A peine ses domestiques les plus nécessaires avaient-ils la permission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'était assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avait séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève; mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connaître le lieu de sa détention. C'était le château de Rouvres, près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paraître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche, en la saluant de ces paroles : « Soyez la bienvenue, madame la Bourguignonne. — Non, sire, répondit-elle, je suis bonne Française, et prête à obéir

Digitized by Google

à votre majesté. » Et en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'était ménagée de ce côté

Elles lui manquerent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avait déjà mis un frein, sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François-le-Bon par de nouveaux serments de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuel entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne, en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgrâces qu'il venait d'essuyer lui rendaient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguait, parmi les aventuriers qui la dirigeaient, un nommé Campobasso, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connaissait pour un traître qui s'était offert de lui livrer Charles; soit bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui était donné que pour le priver d'un excellent capitaine. Il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

[1477] Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avait pris Nancy, dont Charles-le-Téméraire comptait faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès de délire dont il avait déjà donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma d'un ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitants se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige, poussé par un vent glacial, Charles-le-Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, dit-il, que parce qu'ils se sont tenus dans des lieux inaccessibles à mes braves chevaliers; mais aujourd'hui que nous combattrons en plaine, c'est la valeur qui décidera la victoire; et jamais d'ailleurs on ne me déterminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançait, Campobasso, qui l'avait fort excité à combattre, se détache avec sa troupe pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute ferait tomber entre ses mains.

Elle n'était pas difficile à prévoir. Les chevaux vacillants sur une terre glacée tombaient et froissaient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces, ne pouvaient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le duc René rentra dans Nancy aux acclamations des habitants. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossements de chevaux, ânes, chiens, chats, dont on s'était nourri pendant le siége : « spectacle, dit un historien, » le plus horrible et le plus attendrissant qu'aucun peuple ait jamais donné à son souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit le plus commun fut d'abord qu'il s'était sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avait vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Mont-Lhéri et à la longueur de ses ongles, qu'il avait laissé croître depuis ses disgrâces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista, portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens preux, lorsqu'ils avaient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps était étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort, et dit : « Beau cousin, vos âmes ait Dieu; vous nous avez fait moult maux et douleurs. »

A la nouvelle de cet événement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle, par des lettres circulaires, aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-lès-Tours, où il était, il partit pour un pèlerinage d'action de grâces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de Saint-Martin de Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance. Elle

marqua le terme de ce monstrueux gouvernement, qui, pour le malheur des peuples, avait trop longtemps égalé des sujets au monarque; mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy était le prince Antoine, connu sous le nom de Grand-Bâtard de Bourgogne. C'était un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très-propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avait pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché, pour faire sa cour au monarque; mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restait à la princesse mineure un autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui aurait été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix; il était fils de Guillaume, qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avait été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils; mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avait confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance-générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha aussi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu; et, sûr alors de ne trouver que de molles difficultés, ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditait.

Marie avait pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage, par le roi Jean, à Philippe-le-Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avaient joint à leur apanage la comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avaient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, devaient être réunis à la couronne; mais, à ce titre, il n'avait de droits réels qu'au duché. La comté était un fief feminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvait empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui était selon les lois; mais elle leur écrivit : « Retenez en vos courages la foi de Bourgogne, quand orres vous seriez contraints d'autrement parler. » Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paraissait désirer. Il avait sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange, Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, et Georges de la Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avaient compté sur une résistance qui leur donnerait moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvaient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur répondit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que du surplus vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des Allemands; et, s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avait pas les mêmes droits, fut moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et, à l'aide des seigneurs du pays, il repoussa les Français, les battit près de Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie, en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvait fort embarrassée entre le conseil que son père avait établi, et auquel elle devait sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre, qui voulait la gouverner. Elle envoya au roi, qui était son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étaient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieux, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il aurait à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendrait par leur canal. La lettre dont elle les chargea était presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui roulait toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence, comme

Digitized by Google

s'il attendait autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutaient rien, il leur dit que son intention était de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse; en conséquence, de prendre soin des provinces qui formaient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étaient reversibles à la couronne, il les gouvernait en son nom; que des autres il n'en voulait que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devait. Les ambassadeurs, fort étonnés, se regardaient sans rien dire. Il ajoute: « J'aime ma filleule, je la défendrai envers et contre tous; mais je suis obligé avant tout de maintenir les droits de ma couronne. Si l'on s'obstine à les méconnaître, j'ai des forces suffisantes pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensait pas. Il ne voulait, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditait. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidents, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, et à Philippe de Commines. Le premier était un courtisan souple et rusé, fécond en expédients; le roi l'appelait en plaisantant *maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrâce (une espèce d'exil); de peur d'être importuné par ses remontrances, le prince l'envoya dans une province éloignée, sous prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *maître Jean des habiletés* lui dit: « Comment abandonnez-vous le roi, à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tombent entre les mains, dont il peut advantager et enrichir ceux qu'il aime? Au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre, et de m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissait ceux qu'il voulait faire servir d'instruments aux entreprises dont il sentait lui-même l'injustice. Il lui fallait dans ces occasions des hommes complaisants et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquait pas, même dans la noblesse; mais, au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvait facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimait à s'entourer. Entre eux se distinguait Olivier le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il était d'un village de Flandre, en savait la langue, et avait vécu quelque temps à Gand, ville mutine, où se tenaient les états. La grande faveur dont il jouissait auprès du roi attirait les Flamands qui venaient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'était fait des amis par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville, où demeurait la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade était de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avait de se confier entièrement au roi; mais le vrai but était de séduire les Gantois qu'il croyait les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus, vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison était ouverte à tout le monde. Il ne se pressait pas de demander audience: mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit, afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel-de-ville, où la princesse l'attendait, Olivier montre ses lettres de créances. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse, dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistants. Quelques-uns parlaient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur; il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avait véritablement dessein de marier le dauphin son fils à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avait moins de danger à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain que de l'exposer à une guerre dans laquelle, sans armée et sans finances, son autorité, encore peu affermie, pouvait éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité, par lequel ils abandonnaient au roi la garde de l'Artois, qu'il avait déjà presque conquis, « à condition, dirent-ils, qu'il défendra les états de sa filleule comme il gouverne sa bonne ville de Paris. »

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitaient avec le roi, elle tenait à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avait conseillés pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle était attaquée; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi,

sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confirmation de la trêve de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne voulait, disaient-ils, désormais se conduire que par les conseils des trois états.

« Des trois états? reprit froidement Louis; vous ignorez donc qu'elle s'est formée un conseil secret de gens qui vous désavoueront? » Les ambassadeurs, très-surpris, offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie, sous l'autorité du conseil de régence. « Et moi, repart le monarque, je puis vous montrer une lettre dont vous connaîtrez l'écriture, et qui vous apprendra que Marie n'a donné sa confiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se conduit que par leur conseil. » Non-seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparaître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation, et d'avoir exposé, par ses menées sourdes et par ses lettres, les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portait la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond, et lui dit : « Lisez. » Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, qui étaient présents, s'efforcent de faire entendre leurs raisons; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure, ils sont condamnés et traînés au supplice.

Le princesse, avertie, court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençaient à s'émouvoir; mais les magistrats avaient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple; le signal est donné, et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étaient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avait causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient, par un supplice injuste, les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis, n'ayant eu intention que de faire naître des troubles, sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitait. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté, pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux; et pendant leurs démêlés il s'empara presque sans coup férir du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle était divisée en ville et en cité. Il y avait entre les habitants des deux parties une animosité qui ne lui permettait pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple; mais, sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois, que le monarque les amusait pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation, et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, leur dit froidement le roi, c'est à vous à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergents qui les ramènent. Ils tremblaient en marchant, et se croyaient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendait. Ils s'y asseyent, boivent et mangent tranquillement. Tout-à-coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auraient pu obtenir la grâce qu'on leur offrait, s'ils avaient voulu crier seulement *vive le roi;* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'était le sentiment le plus général des bourgeois. Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie;* mais ce nouveau nom fut oublié du vivant même de celui qui l'avait imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenait le roi par l'extension toujours croissante de ses envahissements, eût dû, par une alliance franche et loyale, se concilier un prince qui pouvait devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre, pour susciter à Louis un ennemi capable

Digitized by Google

de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessait de représenter à Édouard le danger qu'il courrait lui-même s'il permettait que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance était Landais, favori du duc. Il était fils d'un tailleur, en avait exercé lui-même la profession, et s'était élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avait fait maître de la garde-robe et grand-trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisait, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé Chauvin, était chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fit paraître Chauvin, et lui dit : « Chancelier, devinez-vous les raisons pour lesquelles je vous ait fait arrêter? — Il serait difficile à des hommes innocents, répondit-il, de deviner pareille chose. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous supplie de me les confier, afin que je vous en fasse voir la fausseté. — Ne m'avez-vous pas assuré, dit le roi, que mon neveu de Bretagne n'avait aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? — Oui, sire répliqua le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. — C'est trop vous avancer, reprit le roi; et si je vous fais voir évidemment le contraire, qu'avez-vous à répondre? — Sire, je croirai ce que je verrai, et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc et dix du roi d'Angleterre. « Reconnaissez-vous l'écriture? » dit le roi. Le chancelier interdit proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni vous ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler. Il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guenguen qui conduisent cette marchandise, et par ce vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par devers beau neveu de Bretagne. Portez-lui ses lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, s'il ne se défait du tout point de ce roi d'Angleterre. »

L'embarras fut, à la cour du duc, de savoir comment ces lettres étaient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais, et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que, ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer, il les confiait à un jeune homme nommé Maurice Gourmel, dont il avait éprouvé la fidélité, et qui les remettait dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il était en route chargé d'un paquet pour cette destination. « Faites courir après, dit vivement le duc, votre tête en répondra. » Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures, que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux, et lui remet les copies si bien imitées que, ni en Bretagne ni en Angleterre, on ne s'était jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière; Landais, justifié, ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure, le duc s'attendait à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avait garde d'abandonner la conquête de l'Artois, dont il s'occupait alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudrait peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédait dans le cœur de la France, comme le duché d'Étampes, qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avait épousé sa sœur [1] : moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Ces sortes de pèlerinages couvraient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avait perdues en France, et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus : « quand le roi serait en guerre, » tant par terre que par mer, de le servir, secourir et aider de tout son pouvoir, envers et » contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, » sans personne quelconque excepter, à la défense de sa personne et de son royaume, et à » la conservation des droits de la couronne » de France. » Par un article séparé, le duc était dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se faisait hors du royaume. Le monarque

[1] Ce même vicomte de Narbonne était beau-frère de Louis XII, dont il avait épousé la sœur, et fut le père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne, au sein de son triomphe.

Digitized by Google

régla lui-même la formule du serment, qui pourrait être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint Lô d'Angers* ; on sait les craintes qui lui faisaient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui était de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception ; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposait de si dures conditions au duc de Bretagne, il laissait enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avait pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles-le-Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étaient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaraient pour le Dauphin. La dame d'Alluin, confidente de Marie, dit en pleins états : « Il nous faut un mari, et non pas un enfant. » Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissait dans les prisons. Il était petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendait par le second fils du connétable Bernard, comte de Pardiac, qui avait épousé Éléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avait porté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avait été confisqué à la mort de Charles-le-Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglais ; mais Charles VII, en 1461, l'avait rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenait son titre. Pour lui, il avait épousé Louise, ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi ; en sorte que la princesse était cousine germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'était trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille, en 1475, il s'était encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour rappeler les Anglais sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Paul, qui l'avait séduit, fut celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissants de discorde, il s'en dédommageait en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avait mis son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours, découragé, se rendit sous la condition qu'on lui conserverait la vie. Beaujeu la lui promit ; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer, parce qu'il avait voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi pardevant la cour des pairs. Il lui fut répondu que, dans des lettres de grâce obtenues huit ans auparavant pour ses autres révoltes, il s'était soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour s'il retombait dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne, et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avait épousé la cousine germaine. Elle était morte en couches de saisissement quand son mari fut arrêté, et lui laissait trois fils en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avait que douze ans. L'infortuné père insistait principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfants. L'arrêt qui le condamnait à la mort confisquait tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvait le sire de Beaujeu, son cousin, qui, à la vérité, ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant que de mourir, la spoliation entière de ses enfants, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation : au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fut couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ces jeunes orphelins, ses parents, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Était-ce haine et vengeance ou désir de faire connaître, par ce terrible exemple, qu'en cas de crime d'état il n'épargnerait pas même sa propre famille ?

Pendant le cour du procès, le roi avait changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : « Je pensais, vu que vous êtes sujets

Digitized by Google

» de la couronne de France et y devez votre » loyauté, que vous ne voulussiez approuver que » l'on fît si bon marché de ma peau, et parce que » je vois par vos lettres que si faites, je connais » clairement qu'il y a en encore qui volontiers » seraient machineurs contre ma personne; et afin » d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir » l'horrible peine qui y est : par quoi sera bon » que je mette remède à deux choses : la première, » expurger la cour de telles gens; la seconde, » faire tenir le statut que jà une fois en ai fait, » que nul en ça ne puisse alléger les peines de » crimes de lèse-majesté. » Un des principaux motifs de l'indulgence désirée par plusieurs juges avait été que les plus graves dépositions ne chargeaient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existait pas de loi capitale en ce genre; Louis XI en fit une, qui soumit aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté ceux qui auraient eu connaissance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auraient point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avaient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

[1478] Presque aussitôt après son mariage, Maximilien avait envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trêve indéterminée, qui durerait quatre jours après que l'une des deux puissances aurait envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçait. Les contractants travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devait être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyait être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Édouard se défia de leur sincérité. Il n'avait pas tort : elles n'étaient faites que pour prévenir celles de l'Autrichien, et tenir l'Anglais en suspens; bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendraient nécessaires.

En attendant, il rendit plus ferme l'alliance qu'il avait avec les Suisses, par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine; et gagna, par des dons de terres titrées, plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie aurait dû le connaître assez pour croire qu'il n'était pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguait que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume : « Il avait, disait-il, besoin de nouveaux subsides dans la circonstance des efforts auxquels il était contraint, pour récupérer les provinces autrefois appartenantes à la France, que Marie et Maximilien d'Autriche, son époux, retenaient injustement. » Tout le monde n'était pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avait cependant des exemples dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédait en Normandie avaient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avaient pas été achevées, Charles V, après sa mort, le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée, comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même Louis XI fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles-le-Téméraire pour crime de félonie; il offrit des saufs-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celle de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avait inondé la France de sang, les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglais, l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du bien public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur les états de son fils et de belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambrai, dont il avait fait arracher l'aigle, pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'était emparé l'année précédente de cette ville par surprise, et y tenait garnison française. En général, Louis prenait volontiers ce qui était à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeaient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambrai. Les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diète de l'empire était prête à ouvrir ses séances, et que les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il

était à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras. Il fit donc sortir sa garnison de Cambrai. Elle s'était conduite avec une discipline qui lui avait concilié l'estime et l'amitié des habitants. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses, qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure de Charles-le-Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer la tranquillité par divers traités.

Édouard paraissait prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité, d'abord en lui payant très-exactement sa pension et y faisant même des additions; ensuite en lui promettant la main du dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trêve conclue entre eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'était que suspendu par des conditions provisoires, laissaient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa nièce, en la mariant à Fréderic, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon, et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse V, son père, roi d'Aragon, et aîné de don Juan, lui avait fait de ce royaume, après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage, qui lui conservait sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pourrait faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces; et, ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui, par son alliance avec Isabelle, se trouvait en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendait aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'était déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenait d'ailleurs faiblement. Il offrait alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de treve, à condition qu'il garderait les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances, et que, dans le cas où l'on consentirait par la suite à les lui céder, il en deviendrait détenteur définitif, moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que ferait à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula qu'il n'y aurait jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils: « Mon fils, vous ne connaissez pas le roi de France, dès qu'on entre en traité avec lui, il faut se tenir pour vaincu. Le seul moyen de lui résister, c'est de lui faire face, et ne le jamais écouter. »

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions, dont ils ne pénétraient par les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que, « quelque accommodement qu'ils pussent faire avec le duc d'Autriche à cause de mademoiselle de Bourgogne, ils protestaient de nullité de tout ce qu'ils passeraient ou accepteraient de contraire ou préjudiciable aux droits du roi. » Cette raideur mécontenta le monarque, et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornait pas à son voisinage; il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (François de Rovère) avait excommuniés, et contre lesquels il avait armé Ferdinand, roi de Naples, parce que, dans le tumulte d'une émeute, ils avaient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis, au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national, qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuait la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et, se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

(1479) Toutes ces négociations n'étaient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet, elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avait cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avaient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avaient été créées par Charles VII, comme corps privilégié. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordaient à leurs gens d'armes, plus présente aux yeux des soldats que celle du monarque, les attachait à leurs chefs plus qu'à lui; ce qui avait été

Digitized by Google

dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ses capitaines, pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva; mais il supprima une grande partie de cette cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins, dont les phalanges suisses lui faisaient connaître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisait des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trève fût annoncée, il surprit Cambrai, que le roi, en retirant sa garnison, avait laissé à la garde des habitants. Si l'Autrichien n'avait pas commis cette agression, peut-être le Français l'aurait-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'était pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeait Thérouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche au-devant des Français. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé Guinegate. Les gens d'armes français culbutent la cavalerie allemande et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les Français perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importants.

Il paraît que cette avidité à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des Français. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun, pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. « S'il ne veut pas le faire par beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses prisonniers et les mettez au butin comme les autres; et de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. » Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devaient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourrait avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seraient pas libres de traiter, parce qu'il serait possible que le roi les retînt, leur vaudraient beaucoup moins. « C'est ce que je demande, dit-il, afin qu'ils tuent une autre fois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers, ni chevaux, ni bagages, et jamais nous ne perdrons de bataille. Au reste, continua-t-il au sénéchal, si Saint-André fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. »

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet, avec cent soixante Gascons, arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve; mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfants de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardait, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grâce se trouvait un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avait attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avait fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étaient mandées pour une expédition, ne connaissaient entre elles ni rangs ni subordination. Il se passait du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumait aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile, qui à la mort du duc de Bourgogne était passé de son service à celui du roi. Il avait éprouvé lui-même par la perte de la bataille de Guinegate, où il commandait, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves, à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissaient emporter par leur courage, et rendaient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate,

Digitized by Google

conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avait utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avait fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui était peu exact, puisque la dépense excédait de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le maréchal se lève brusquement, et dit : « Sire, avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hesdin, de Boulogne : rendez-moi mes villes, et je vous rendrai votre argent. — Vraiment, maréchal, répondit le roi, il vaut encore mieux laisser le mousquier où il est, » et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Édouard était si délié qu'à chaque instant il pouvait se rompre, il s'étudiait toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet, il embarrassa l'Anglais dans une guerre avec l'Écosse. Une autre crainte qui l'agitait venait de l'intérêt qu'avait toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthièvre, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avait sur la Bretagne. Il se promettait de cette mesure que, si le duc n'était pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oserait du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venait d'acquérir. Mais vaine précaution : elle ne servit qu'à engager les souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétudes perpétuelles Marie et Maximilien était déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimait pas, mais qu'il croyait nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et désira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devaient comparaître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avait essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

[1480.] Dans ce temps le monarque enrichissait la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchait à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avait fait intenter le roi son neveu, il avait cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais il avait encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'était chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenait depuis qu'il avait rompu ses liens, en avait été payé par la cession que celle-ci lui avait faite de ses droits. Il prétendait donc à quelque partie de l'héritage. Il avait pour concurrents Charles, comte du Maine, frère de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René par Yolande, sa mère. Louis demanda le Barrois; mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite*. Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin-germain, qui n'avait pas d'enfant, et dont il comptait hériter. René avait penché quelque temps pour son petit-fils; mais le refus du jeune duc de changer son nom de Lorraine pour celui d'Anjou lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avait pris un autre moyen de l'écarter : c'était de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avait faites au jeune René lui-même et des secours qu'il lui avait donnés contre Charles-le-Téméraire. Il soutenait que la Lorraine était un fief féminin, puisque Yolande en avait hérité, et que lui-même, René, n'y avait de prétentions que par les femmes. Il ajoutait qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devait être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer ce *bon mot* qu'il cherchait. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui était faite, et pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avait envoyé en Angleterre pour prolonger la trêve cent années

Digitized by Google

après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continuerait la pension qu'elle faisait au roi d'Angleterre. Maximilien tenait aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisaient des offres très-séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Édouard; mais, en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et le duc de Bretagne, que le roi voulait exclure de la trêve, y fussent compris, et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement, comme ayant outrepassé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait; mais il fit voir qu'il y avait été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvait mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendrait quand il voudrait. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Édouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avait le feu duc de Bourgogne lorsqu'il offrait la main de Marie aux princes qu'il voulait gagner.

Un événement qui intéressait toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir l'Église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de la Rovère, son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité, et celle de ceux qui l'approchaient. Par ce moyen il sut qu'il était excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant de le paraître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu dans toutes les villes de son passage avec grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au-devant de lui des seigneurs distingués; et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lès-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières il prit l'air et le ton de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret.

Quelle peine, disait-il, ne ressentait-il pas de l'état d'anxiété où se trouvait le saint-père! Il aurait volé à son secours s'il n'était pas retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux choses entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté : les conseils de la belle-mère de Marie, son épouse, sœur d'Édouard, qui ne cessait de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière était encore jeune. Peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur cet objet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étaient très-lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre, et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre, de sorte que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque aurait désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellents catholiques, haïssaient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous devez donc, ajoutait-il, leur signifier la charge que vous avez de notre saint-père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint-siége apostolique, et les biens qui en viennent d'obéir à l'église, et les maux pareillement de ceux qui y sont désobéissants. »

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome : à la demande de la Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès serait fait à Rome, et qu'il serait puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geoffroy, évêque de Coutances, qui était retenu en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trêve de quatre mois. « Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les infidèles resteraient en Italie, et une année au-delà, afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc. »

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires : le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans

Digitized by Google

une de ces trois villes, Arras, Aire ou Therouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires. « Arras serait exposée à surprise ; Aire est trop près de Calais. Vous me mandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rupture. Vous êtes bien bêtes si vous cuidés (croyez) qu'à cette grande assemblée ils entendent à chose raisonnable ; car la douairière y est, qui n'y est pour autre chose que pour détourbes (empêchement). Vous avez belle excuse d'accorder la ville de Thérouenne. Vos fourriers vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manière d'être courrouciers que vous n'y pouvez aller. » Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire, les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes que vous êtes, écrivait Louis à ses envoyés, n'ajoutez foi qu'à ce que vous verrez ; s'ils vous mentent bien, mentez bien aussi. » Cependant la trève allait expirer : Maximilien n'était pas prêt pour entrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trève pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissait, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il était de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvait sans violence changer l'état des choses.

[1481] La spéculation d'Édouard sur l'affaiblissement du roi était fondée. Dans un pélerinage près de Chinon, ses dévotions faites, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie ; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu ; il y perdit tout à fait connaissance. Heureusement, un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connaissance lui revint. Les symptômes les plus alarmants de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il voulait voir les lettres qui arrivaient à chaque heure, se les faisait lire, feignait de les lire lui-même, « combien qu'il n'en eût aucune » connaissance, disait quelques mots, et faisait » signes des réponses qu'il voulait qui fussent » faites. » Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisait tenir le conseil en sa présence, et, d'un signe de tête ou de main, indiquait son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avaient donné les premiers secours imprudents, et, comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-lès-Tours, où il menait déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeait ses serviteurs, les éloignait, les rappelait, donnait des ordres bizarres, afin que leur singularité fît penser à lui, et fît croire que c'était toujours lui qui gouvernait. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au-dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausses-trapes, afin d'empêcher la cavalerie d'approcher et planter des gibets commis aux soins de son horrible compère, le prévôt Tristan. Personne ne logeait au château, que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée était un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'était admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parents ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couraient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche, en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affaiblissait, l'esprit ne perdait rien de sa vigueur. On lui doit dans ces moments de langueur plusieurs réglements utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances, l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci, sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affaiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savants, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) roulait sur la métaphysique, matière inépuisable, qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit*. Deux sectes partageaient l'attention publique, les *réalistes* et les *nominaux*. Les premiers prétendaient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendants de la pensée et des mots ; les seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avait écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avait gagné aux réalistes, n'avait trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des

nominaux; expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie était à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'était plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère durant les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur. Les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux! René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison après une condamnation capitale, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portées au roi, et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte du Lude, un de ceux qui convoitaient ses biens, l'arrêta en route et le mena au château de Chinon. « Il fut renfermé dans une cage de fer, » d'un pas et dèmi de long, d'où on ne le tirait » qu'une fois par semaine pour faire un repas. Le » reste du temps on lui donnait à manger à tra» vers les barreaux avec une fourche. » Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes, pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avait renoncé à ce privilége dans les lettres de grâce qu'on lui avait données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable, lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardait comme une preuve incontestable du crime de félonie, était une lettre que René avait écrite au duc de Bretagne, en lui annonçant qu'il allait chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disait qu'il n'avait d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. « Or le dessein du comte, disait Louis, a été, ainsi qu'il le déclare, de ravoir le sien. Il ne le pouvait avoir par le duc, non plus que par un ménétrier. Il s'en allait donc tout droit en Angleterre. » Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée, entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grâce, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche, et y mit garnison. C'était peut-être tout ce qu'il désirait. Avec moins de peine et sans vexations, il venait de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avait hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa par testament au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il était le dernier mâle, avait sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avait couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense, et cependant il envoya des ambassadeurs au roi, sous prétexte de régler une fois pour toutes les droits, prétentions de juridiction, limites de terres, et autres affaires de semblable nature qui pourraient devenir la base de procédures. Mais leur véritable mission était de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendaient, et, après avoir discuté leurs demandes, leur accorda la majeure partie de ces misères, et, sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employait volontiers ces mesures dilatoires quand il craignait de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseraient pas de moyens évasifs.

[1482] Malgré sa maladie, qui lui causait des accidents qu'on traitait d'épilepsie, il s'occupait de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention; il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens, que d'après les répertoires, formules et documents qu'on pourrait trouver, afin d'en former, s'il était possible, un code général. C'était un ordre que son père avait déjà donné. Le commerce attirait son attention : il y encouragea les roturiers par des priviléges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feraient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paraît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritaient pas une grande estime. On a cependant du bon roi René et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables : le premier cultiva aussi la peinture avec succès La sculpture ne

fut pas indifférente à Louis XI; il commanda qu'elle ornât son tombeau, dont il donna lui-même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; et il permit aux particuliers de se servir pour leurs correspondances des courriers qu'il envoyait tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état: ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travaillait avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne, qui avaient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfants au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée Marguerite. Les liaisons que le roi avait toujours entretenues par ses agents avec les Flamands, surtout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion : ceux-ci avaient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent tuteurs, au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portait que Marguerite épouserait le dauphin quand elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du Comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et, de plus, des comtés d'Auxerrois et de Charolais. Dans cette négociation, le roi se montra très-complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyait aucun de ses voisins capables de l'inquiéter. Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc Sforce, dit *le Noir* ou *le More*, administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il était tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentait d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédaient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservait des droits, acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuraient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avait quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offrirent à Louis leur souveraineté : il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et mal séante dans sa bouche : « Vous vous donnez à moi, leur répondit-il, et moi je vous donne au diable. » Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien, son fils, Louis tenait, pour ainsi dire, en laisse les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il aurait lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu autrefois découpler contre lui. De même il avait la ressource du roi d'Écosse contre l'Angleterre, sitôt qu'elle aurait fait mine de menacer la France; mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout à fait par la mort d'Édouard. Joué longtemps par Louis XI, il s'était plu à décorer sa fille du titre de dauphin. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisait le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise, et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avait résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé Richard, dont l'ambition présageait à l'Angleterre des troubles qui devaient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étaient destinées, était solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que, dans un nombreux cortége, il ne se rencontrât des courtisans dont

Digitized by Google

les pernicieux conseils enhardiraient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avait causés au sien. On dit que, par la même raison, il ne voulut pas qu'on l'instruisit dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui fallait d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare nescit regnare*; « qui ne sait pas dis- » simuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes, intitulé *le Rosier des Guerres*, et un abrégé de l'histoire de France.

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples, et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, aspirez, mon fils, à leur ressembler; leur exemple suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, et le mien ce que vous devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avaient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon fils, qu'à mon premier avénement au trône, ayant déposé de leurs charges les officiers qui avaient dignement servi l'état et le roi mon père, cette démarche inconsidérée a fait couler des torrents de larmes et de sang et rempli mes jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que je vous fais ici doit vous rendre sage. Le feu n'est pas encore tellement éteint qu'il ne puisse se rallumer, si par une conduite plus juste et plus réfléchie que celle que je tins alors vous ne rassurez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil; de ne destituer aucun de ceux-ci, s'il n'était convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlements qu'il ferait pour la régence. Les deux serments furent enregistrés au parlement Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lès-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses faiblesses.

[1483] On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyait propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maistre Pierre, mon ami, je vous prie tant que je puis que vous priiez incessamment Notre-Dame de Sales pour moi, à ce qu'il lui plaise de m'envoyer la fièvre quarte; car j'ai une maladie dont les physiciens disent que je ne puis être guerri sans l'avoir; et quand je l'aurai je vous le ferai savoir incontinent. » Une autre fois, se faisant dire une oraison à Saint-Eutrope, comme le chapelain priait selon la formule ordinaire pour la santé de l'âme et du corps : « Priez seulement pour la santé du corps, lui dit-il; il ne faut pas tant demander de choses à la fois. »

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montrait pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avait pu, les traces de sa maladie. Il affectait de l'application aux affaires, envoyait des ordres singuliers, faisait des changements subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandait la raison, il répondait : « Nature se plaît à diversité; » mais le vrai motif était de faire connaître au loin comme auprès qu'il gouvernait toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivait faisait croire qu'il se passait des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il était important de dérober à la connaissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassemblait des enfants que l'on saignait, et dont on lui faisait boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et « autres terribles et merveilleuses médecines qu'on » faisait sur lui, » dit une chronique ancienne.

Ne pouvant faire lui-même de pèlerinages, il en faisait faire aux autres, mettait en voyage les ermites, les moines, les dévots et les dévotes, jusqu'aux religieuses, qu'il envoyait aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvrait de reliques, s'en faisait apporter non-seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. « Le pape lui envoya, dit Com- » mines, le corporal sur lequel chantait monsei- » gneur saint Pierre, » et lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la sainte ampoule, que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard était si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il voulait retenir en France Zizim, son frère, qui lui avait disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avaient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé François de Paule, du nom de la ville où il était né. Le

Digitized by Google

pieux solitaire refusait de quitter sa retraite et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds, et lui dit : « Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Commines rend au pieux ermite ce témoignage, « qu'il n'a jamais vu un » homme vivant d'aussi sainte vie, ni où il sem- » blait mieux que le Saint-Esprit parlât par sa » bouche. Cependant il n'était ni clerc, ni lettré. » Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avait recommandé à ses officiers, quand ils le verraient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le mot de *mort*, qu'il ne pouvait souffrir. « Il suffira, leur dit-il, de me dire : *Parlez peu;* j'entendrai ce que cela signifie. » Il fut prononcé ce terrible avis : aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avait confié la tutelle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison : « Allez trouver le roi, leur dit-il, et servez-le fidèlement. » « Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacrements avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : « Notre Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, » aidez-moi. »

Louis XI était âgé de soixante ans. Il en avait régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que quelques mois. Elle lui donna six enfants, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII, et deux princesses; l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. « Charlotte, dit un historien contemporain, eut » beaucoup à souffrir des bizarreries de son époux. » Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne, » la laissant toujours bien petitement accompa- » gnée et mal acoutrée, la plupart du temps dans » quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à » Loches, où il l'allait voir quelquefois, plus par » désir d'avoir des enfants que pour plaisir qu'il » prît avec elle. Aussi, pour la grande crainte » qu'elle avait de lui, et par autres rudesses qu'il » lui faisait souvent, il est bien à croire qu'elle » n'avait pas grandes voluptés et grands passe- » temps de sa compagnie. » Pendant qu'il la traitait avec cette indifférence, il prodiguait ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, desquelles il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Cet homme, qui pâlissait d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placerait à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avait envoyé au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avait réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habillait plus que simplement, même dans les moments de représentation. A son chapeau était attachée une petite médaille de plomb représentant la sainte Vierge, qu'il baisait souvent, et sur laquelle il faisait ses serments.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Commines avait été attaché d'enfance, et par habitude de famille, à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses Mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles le-Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité, mais s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Commines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets, et toute sa conduite politique et sociale; et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très-judicieuses, dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI, balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoi- » que ses mœurs, dit-il, et ses conditions soient » assez connues par ce que j'en ai touché dans » l'histoire de son règne, néanmoins je ne laisse- » rai pas de dire ici qu'il en avait de bonnes et » mauvaises tant naturelles qu'acquises, avec » tant de mélange de bien et de mal, qu'il n'en » avait aucune bonne à perfection, ni mauvaise » en l'extrémité. A raison de quoi aussi, il ne » faisait guère d'actions louables (si elles étaient

Digitized by Google

» d'importance) qu'il n'y eût quelque chose à » blâmer, ni de blâmables que la louange n'y eût » quelque part.

» Sa magnificence envers les princes étrangers, » ajoute Dupleix, et sa libéralité et sa courtoisie » envers leurs ambassadeurs, ne tendant qu'à les » décevoir eux ou leurs maitres, néanmoins pour » le bien de son état, pouvaient, à divers sens » et à divers respects, recevoir et louange et » blâme. La même considération se peut remar- » quer en toutes les actions les plus illustres de » sa vie, les meilleures desquelles étaient fondées » en apparence sur la piété, sur la justice ou sur » la magnificence royale. Et, en effet, ce n'était » que superstition, vengeance et vanité, ou tri- » cheries; et les plus blâmables, comme la dissi- » mulation, la perfidie et le parjure, étaient cou- » vertes du bien de l'état ou de la prudence » humaine, qui permet (selon l'historien) de » prévenir la malice des ennemis par leurs mê- » mes artifices, ou bien de leur rendre leur change » en manquant de foi et de promesse à ceux qui » en ont manqué les premiers, pour en tirer » avantage. »

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse qu'il aimait beaucoup. Son entretien était gai; il se plaisait à railler, et ne se fâchait pas quand on le raillait lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, que jamais » prince n'ayant été plus ambitieux, ni plus ja- » loux de son autorité que celui-ci, néanmoins » il fut grandement familier aux siens, et ne » mangea jamais qu'il n'eût pour le moins sept » ou huit personnes à sa table. Passant un jour » par sa cuisine, il vit un petit garçon, nommé » Étienne, qui tournait la broche. — *Combien » gagnes-tu?* lui dit-il. — *Autant que le roi*, » répondit le jeune homme, qui ne le connaissait » pas. — *Autant que le roi?* repartit le prince » étonné. — *Eh! combien donc gagne le roi?* — » *Ses dépenses*, reprit Étienne, *comme moi les » miennes*. Le roi, sur cette réponse, lui jugeant » de l'esprit, l'employa et lui fit de grands » biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier, qui chacun ne gagnent que leurs dépenses ou leur vie, rend très-philosophique la réponse d'Étienne, si elle fut réfléchie.

Louis XI faisait lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutait ses dépêches, dressait ses édits, donnait de fréquentes audiences, entrait dans le plus grand détail pour ce qui concernait les troupes, la marine, les finances, le commerce; punissait sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes sous son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps sous ses prédécesseurs. « Tranquilles! » oui; mais, dit à la vérité l'historien Duclos, » comme les galériens sous le fouet du comite. »

Il réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes alliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain; dans les mêmes vues, il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *restaurateur de la monarchie*.

CHARLES VIII.

AGÉ DE TREIZE ANS.

Charles VIII n'avait pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI, se flattant, comme font tous les mourants, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seraient respectées, en avait confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle était mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnaissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les grâces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrents aspirèrent à la tutelle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur

Digitized by Google

les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parce qu'elle avait peu de partisans, qu'elle était languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant dans son lit, où la goutte le retenait, l'épée de connétable, qu'il désirait depuis longtemps, et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avait épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc était beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissait autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourrait guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux, Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I[er] ; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, était l'âme. Fils du bâtard si justement célèbre sous Charles VII, il était moins décoré que son père de la gloire militaire; mais il était doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernements de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices; mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'anné.

Pendant qu'on élisait les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettrait, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtait beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étaient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avait condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison : sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avaient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étaient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier Le Daim, ce barbier insolent, qui avait profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, était menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à Le Daim afin d'obtenir sa grâce. Il la met à une condition qu'elle rejette; mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'était pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux s'il devenait libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut; mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris et à avoir la langue percée d'un fer chaud et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avait acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnait sur son malade. Quand le monarque lui marquait quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disait : « Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites tant d'autres : mais je jure que vous ne vivrez pas huit jours après; » et le valétudinaire effrayé lui accordait tout ce qu'il demandait. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence était universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sûreté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce

Digitized by Google

qu'il exprima en faisant sculpter sur le devant un abricotier, avec ce mot ou *rébus*, suivant l'usage du temps : *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie; elle les rattacha au domaine, ou les vendit; et fit mettre en réserve, pour les nécessités de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil-d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

[1484] Les états-généraux s'assemblèrent à Tours, le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valait une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq : 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnaissance de l'allégresse qu'elle avait témoignée de son avénement au trône; 2° le désir de se montrer à eux et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devaient régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montrait déjà pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avait déjà été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et des projets dans ce genre bien plus avantageux et en bien plus grand nombre, que le roi méditait. « Sa jeunesse, disait-il, ne doit pas alarmer, parce qu'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, et vous assemblant, messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer ses desseins, et vous associer, en quelque sorte, au gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet : « Voici, dit le chancelier, ce qu'il exige de vous : que vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être échappés à sa connaissance, et que vous ne lui déguisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne craignez pas que vos plaintes soient importunes, le roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnait d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnait entre les princes. La cinquième partie du discours réglait l'ordre des matières, les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent, non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissait de la multitude des votants. Le vœu de chaque chambre, rédigé en un cahier, se portait à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formait un seul, qui était censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'était point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'était pas même le produit de la majorité des chambres : il fallait leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général.

On attaqua d'abord la question du gouvernement. Nommera-t-on un régent? Le roi approchait si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé? Les princes désiraient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachaient pas du dessein qu'ils avaient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seraient dévoués. « Défiez-vous, disaient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien garde en quelles mains vous mettrez la personne du roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvait être en meilleures mains que celles de sa sœur, qui l'avait élevé et avait veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beaucoup de douceur et de sagesse, et que son âge exige qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons et nous prions que monsieur et madame de Beaujeu continuent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement de sa personne. » Mais les princes de

Digitized by Google

mandèrent que l'espèce de tutelle confiée à la sœur et au beau-frère fût exprimée en ces termes : « Monsieur et madame de Beaujeu seront auprès « de la personne du roi, et rien de plus. » Ils souffrirent cependant, à force de sollicitations, et même un peu malgré eux, qu'on ajoutât au projet de statut qui serait proposé à l'assemblée générale : « comme ils y ont été jusqu'à présent, et » comme le feu roi l'a réglé par son testament. »

Mais, quoiqu'on eût assez généralement agréé cette forme, ce ne fut pas celle qu'on adopta. Après des débats longs et animés on convint enfin que le roi présiderait le conseil le plus souvent qu'il pourrait. Toute ordonnance, quand même il ne serait pas présent, s'expédiera en son nom. En son absence, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera et conclura à la pluralité des voix; après le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France; à leur défaut, le sire de Beaujeu et les autres princes du sang, selon le rang de leur naissance. Les anciens conseillers seront conservés, et il en sera ajouté douze choisis entre les députés : « et considérant avec » quelle prudence le roi a été jusqu'alors élevé » et nourri, les états souhaitent qu'il y ait toujours » auprès de sa personne des gens sages, éclairés » et vertueux, qui continueront de veiller sur sa » santé et de lui inspirer des principes de modé» ration et de vertu. » Cet article, qui, sans nommer madame de Beaujeu, lui donnait un éclatant témoignage d'estime pour sa conduite auprès de son frère, la satisfit d'autant plus, que c'était lui remettre indirectement toute l'autorité entre les mains, parce que, s'il arrivait que la présence du duc d'Orléans la gênât dans le conseil, elle pouvait le faire présider par le roi, qu'elle gouvernait, et déconcerter les projets du prince qui lui déplairaient.

Cette affaire terminée, les états rédigèrent leurs cahiers, où, mêlant la plainte à la gloriole, les orateurs s'efforcèrent de faire admirer leur éloquence, en exaltant la prééminence, l'utilité et les services de l'ordre qu'ils représentaient. Qui est-ce qui instruit le peuple, adoucit ses mœurs, et le rend docile aux lois? le clergé, qui demanda le rétablissement de la pragmatique. Qui est-ce qui défend le royaume contre les invasions étrangères, et soutient le trône et l'autel? la noblesse, qui s'éleva contre la trop fréquente convocation de l'arrière-ban. Quant au tiers-état, ses orateurs ne restèrent que sur la défensive : ils ne firent pas valoir que c'étaient eux qui fertilisaient la terre par la culture, qui enrichissaient le royaume par l'industrie et le commerce, qui gagnaient les batailles au prix de leur sang, et qui remplissaient le trésor public; mais ils réclamèrent protection contre les vexations des seigneurs et les rapines des soldats; ils demandèrent que, des impôts, les uns fussent supprimés, d'autres modérés, répartis avec plus d'égalité, et exigés avec moins de rigueur; que les annates, les grâces expectatives, et autres monopoles et astuces romaines, qui faisaient sortir du royaume un argent immense, fussent abolis; qu'on remît en vigueur les élections des magistrats, afin qu'on fît de bons choix; « car justice ne peut être exercée sinon par gens justes; » qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge qu'après avoir été convaincu de prévarication : « autrement il serait plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, parce qu'il serait toujours en doute de perdre son office, et par conséquent ardent à en profiter de quelque manière que ce fût : » qu'on mît ordre aux évocations, appels, taxes, salaires, droits de sceaux et autres inventions fiscales, qui font de la justice une marchandise. « Au temps passé (sous Louis XI), disaient-ils, quand un homme était accusé, il était pendu; les délateurs étaient souvent mis au rang des juges, ou, s'ils n'étaient admis à opiner, on leur donnait des lettres-patentes pour assister aux informations, et après le jugement ils participaient aux dépouilles des condamnés. » Les trois états se réunirent pour demander qu'il ne fût plus nommé de commissions; que chaque accusé fût renvoyé à ses juges naturels, et que les formes des procédures fussent strictement gardées. Enfin ils se plaignent que le commerce était entravé par les péages, et supplient le roi « de n'établir les barrières où se perçoivent les impositions foraines et hauts passages, que sur les frontières du royaume, et non de province à province. »

L'harmonie entre le conseil et les états pensa être détruite au sujet de la taille. D'une part, quelques membres inconsidérés, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans ces sortes d'assemblées, se firent un devoir et un mérite de réclamer la réduction de l'impôt, sans réfléchir à la nécessité de pourvoir à la dépense; d'autre part, le conseil, pour se procurer plus sûrement la quotité nécessaire, présenta des états infidèles; et, à raison de la nécessité de pourvoir à la dépense courante, laissa percer la prétention de continuer la perception des impôts établis sans autre autorisation. Ce fut la matière de violentes réclamations dans les états, où l'on émit les opinions les plus tranchantes sur le droit de la nation à ne pouvoir être imposée sans son consentement. Lorsque cette première effervescence se fut un peu calmée, on sentit le besoin de statuer sur cet objet pressant; mais l'on crut beaucoup faire d'accorder la même somme qui se percevait sous Charles VII, et que

Digitized by Google

Louis XI avait plus que doublée. Le chancelier représentait en vain la différence des temps, le surhaussement de toutes les valeurs et la variation du marc d'argent, qui, à huit livres dix sous au temps de Charles VII, était monté jusqu'à onze francs; en sorte que l'offre des états n'était pas même égale à la somme que levait Charles VII. On n'opposait à ces justes observations que la réponse banale de la misère des peuples. Le chancelier réfuta tout, en demandant une augmentation de trois cent mille francs, et en stipulant que la totalité de ces deux sommes ne serait levée que sur les anciennes provinces. Il prouva en effet que, leur montant ne formant que les deux cinquièmes de ce que percevait Louis XI, le peuple y serait encore soulagé des deux cinquièmes; et, quant au surplus de la dépense, il proposa qu'il fût perçu en même proportion sur les nouvelles provinces d'Artois, de Bourgogne et de Provence. Après bien des négociations, ce projet passa enfin: les états y mirent seulement cette restriction que les douze cent mille livres ne seraient accordées que pour deux ans, et les trois cent mille francs pour une seule fois seulement; mais Madame les fit proroger l'année suivante par le parlement.

Cependant les finesses dont on avait fait usage avaient déplu aux états; on commençait à murmurer; les groupes se formaient, les orateurs parlaient de résolutions fortes et de résistance. Le chancelier vit le danger, et prit le meilleur moyen de l'éviter: ce fut de hâter les délibérations et de terminer l'assemblée. Il mit promptement sur le tapis les affaires des particuliers, fit décider les unes et renvoyer les autres aux tribunaux. Mais, au moment de finir, nouvelle difficulté très-embarrassante touchant la taxe qui devait être imposée pour les frais de l'assemblée. On y comptait trois cents députés environ, qui siégèrent deux mois, et dont la dépense fut évaluée à cinquante mille francs. Le clergé et la noblesse s'excusèrent d'y contribuer, fondés sur leurs priviléges. Après les avoir exhortés à souffrir que pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour la suite, la taxe, qui serait trop onéreuse au peuple seul, fût répartie sur les trois ordres, le chancelier leur dit: « Vous en ferez comme il vous plaira. Le droit est pour vous; l'humanité, la commisération et la pitié sont en faveur du peuple. » Il paraît que les deux premiers ordres se prêtèrent à la conclusion, que Rochefort hâta de toutes ses forces. Il était pressé. Coup sur coup il termine, partie par autorité, partie par conciliation, ce qui restait d'affaires, et aussitôt il amène le roi à l'assemblée, lui fait des remerciments, des promesses, et la congédie. On remarqua que, toutes les fois qu'il fût question de redressement de torts, de réformes utiles, de services onéreux à supprimer ou à modérer, les états demandèrent à être traités comme du temps de Charles VII, sans jamais nommer Louis XI, quoiqu'on ne pût se dissimuler que celui-ci avait procuré des avantages réels à la France. Cette affectation peut être regardée comme un éloge du père, une censure du fils, et une preuve que le bien fait par des moyens odieux ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis.

Madame de Beaujeu, échappée du danger des états plus heureusement peut-être qu'elle n'avait osé l'espérer, ne prit pas un air de triomphe auprès des jaloux de sa puissance; au contraire, elle s'appliqua à les gagner, surtout les chefs: mais il paraissait, entre le principal, qui était le duc d'Orléans, et la princesse, une espèce d'antipathie dont la cause n'est pas bien connue. Quel qu'ait été le principe de leur mésintelligence, amour piqué, selon Brantôme, écrivain sans autorité, ou ambition de gouvernement, dans la lutte qui s'établit entre ces deux personnages, la princesse, tutrice en réalité du jeune monarque, sans en avoir le titre, eut toujours pour elle le nom du roi et les forces du royaume.

Le sacre de Charles, que les dissensions de la cour avaient fait différer, eut lieu sitôt que le calme fut rétabli. Tous les princes du sang et les seigneurs les plus distingués y assistèrent; la cérémonie fut auguste, et la réception à Paris accompagnée de grandes marques d'allégresse. Madame s'occupa ensuite du soin de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de son gouvernement. Elle renouvela les anciennes alliances avec les Suisses et l'Écosse, se ménagea, par celle-ci, une diversion en Angleterre, si cette puissance venait à appuyer les Flamands et les mécontents de France, et confirma la trève avec le roi d'Aragon, dont les prétentions sur le Roussillon étaient inquiétantes. Elle se fit de René, duc de Lorraine, guerrier estimé, un rempart contre les attaques qui pouvaient partir de l'Allemagne, à l'instigation de Maximilien, et attacha ce duc à ses intérêts, en lui remettant le duché de Bar, que Louis XI lui avait retenu. Anne ne négligeait aucun des seigneurs qui pouvaient lui être utiles. Ce qu'elle fit de mieux pour donner de la force et du lustre à son gouvernement fut de se montrer disposée à réprimer les désordres dont les états-généraux s'étaient plaints. Cette déférence aux désirs des députés de la nation plut au peuple. D'ailleurs elle n'éprouvait aucune contradiction dans le conseil. Tous les membres lui étaient dévoués: les anciens, parce qu'elle les avait conservés; les nouveaux, parce qu'elle les avait fait entrer. Le duc d'Orléans, au contraire, n'y faisait pas toujours pas-

Digitized by Google

ser son avis. Lui et ses partisans ne tardèrent pas à s'apercevoir que sa présidence devenait illusoire, par la présence du roi, que Madame appelait au besoin, et ils résolurent de lui enlever cette ressource en s'emparant du jeune monarque.

La cour habitait Vincennes : on y procurait à Charles, devenu adolescent, les divertissements de son âge. Ceux qui lui plaisaient davantage étaient les exercices militaires alors en usage, les courses à cheval, les combats simulés, les tournois. Le duc d'Orléans, qui y brillait singulièrement, gagna tellement par-là les bonnes grâces du jeune Charles, que celui-ci ne pouvait s'en séparer. Comparant le plaisir qu'il goûtait dans cette troupe vive et bruyante avec la société sérieuse et peut-être un peu pédantesque de sa sœur, peu s'en fallait qu'il ne se regardât comme prisonnier. On l'accoutuma à sortir de cet esclavage, à écouter les propositions qu'on lui en faisait; et il est même probable qu'il se laissa persuader d'écrire au duc de Bretagne de venir le délivrer.

C'était toujours François II, prince, comme on l'a vu, facile à entreprendre, mais peu ferme à soutenir. Madame savait qu'il était assez mal disposé à son égard; mais elle était sûre de Landais, son favori, qui le gouvernait. On croit que c'est par lui qu'elle apprit le complot près d'être exécuté. Arborant la sévérité d'une surveillante trompée, Madame entre brusquement dans la chambre où son frère était avec trois chambellans, sa société intime. Elle gourmande vertement le prince. Apostrophant ensuite fièrement ses favoris, elle leur commande de sortir. Ils opposent l'ordre du duc d'Orléans, qui les fixait auprès du monarque. « Qu'il paraisse lui-même, reprend-elle avec emportement, et je.... » Elle s'arrêta. Foudroyés par son regard enflammé, ils fuient et cèdent la place à d'autres qu'elle avait amenés. Aussitôt elle quitte Vincennes, trop près de Paris, dont le duc d'Orléans, en qualité de gouverneur, pouvait tirer des secours alarmants, et emmène le roi à Montargis, où elle s'établit, pour observer ce qui se passait en Bretagne.

Ce Landais, révélateur du complot, était un homme faux, impérieux ou rampant, selon l'intérêt du moment. Menacé par les seigneurs bretons qu'il humiliait, il avait pensé à se faire un appui du duc d'Orléans, et l'avait appelé à son secours en lui faisant espérer l'alliance de la fille aînée du duc de Bretagne. Ce mariage était fort appréhendé par Madame, parce qu'il aurait rendu trop puissant son rival en autorité. Elle dressa ses batteries pour rendre vains les efforts du duc; et son meilleur moyen de défense fut l'intervention de Landais, qu'elle fit encore changer de parti, et qu'elle rattacha au sien.

Quand le duc d'Orléans vit la cour à Montargis, il travailla à soulever la capitale contre le gouvernement de sa belle-sœur Il se montrait fréquemment avec pompe et magnificence, tenait sa maison ouverte à tous ceux qui se présentaient, donnait des fêtes et des repas. Il provoquait souvent des assemblées à l'hôtel-de-ville, y assistait, haranguait, déplorait la misère du pauvre peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement, y déclama contre l'administration de madame de Beaujeu, qui ne se soumettait, disait-il, à aucun des réglements que les états avaient prescrits pour modérer son autorité. A l'entendre, elle envahissait tout, chassait despotiquement d'auprès de la personne du roi ses plus fidèles serviteurs, et le tenait en captivité. « Et qu'on ne croie pas, ajoutait-il, que je veux l'écarter pour me mettre à sa place; qu'elle s'éloigne seulement du roi de dix lieues, et je me retirerai à quarante. »

Ces remontrances n'eurent pas au parlement le succès qu'il espérait. Jacques de la Vaquerie, premier président, lui fit entendre dans sa réponse, qu'on s'apercevait bien que son grand zèle pour le bien public n'était qu'une dispute de domination, une vraie querelle de famille, dont le parlement ne devait pas se mêler. Le duc n'emporta de sa démarche qu'une exhortation de ne point troubler l'état, et de donner lui-même, comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission, le fondement le plus assuré du bonheur des peuples. Ce prince ne fut pas plus heureux auprès de l'université, dont les suppôts très-nombreux auraient pu occasionner un soulèvement dans Paris. Il lui fit présenter un mémoire plein des mêmes griefs par lesquels il avait espéré émouvoir le parlement. Elle le reçut, nomma des députés pour le porter au roi, sans y changer un seul mot, ni témoigner y prendre le moindre intérêt. Le duc envoya aussi dans les principales villes du royaume des agents qui se donnaient les mêmes mouvements, et qui n'eurent pas un meilleur succès.

[1485] Madame, contre ces intrigues plus alarmantes que dangereuses, prit une résolution décisive. Le duc avait voulu enlever le roi : ruse contre ruse, elle tenta de l'enlever lui-même au milieu de Paris; et les gens apostés pour l'exécution ne le manquèrent que de quelques minutes. Il se sauva à toute bride, prit la route de Pontoise, et se rendit à Verneuil, dans le Perche, forteresse appartenant au duc d'Alençon, René, un de ses plus zélés partisans. Madame ramena le roi à Paris au commencement de l'année, en ôta le gouvernement au duc, le donna au vieux Chabannes, comte de Dammartin, dépouilla Dunois de celui

Digitized by Google

du Dauphiné, les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions, et cassa leurs compagnies d'ordonnance, qui faisaient toute leur force.

Sitôt que l'adoucissement de la saison le permit, elle conduisit le roi à Évreux, et le fit protéger d'un bon corps de troupes prêtes à marcher sur Verneuil Le duc d'Orléans s'y tenait mal accompagné. Aucune ville, aucun seigneur ne se déclarait pour lui. Il allait tomber au pouvoir de son ennemie, si la principale noblesse, rassemblée autour du roi, ne servant qu'à regret contre le présomptif héritier de la couronne, n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec la cour. Il fut obligé de se rendre auprès du monarque, à peu près en posture de suppliant. Néanmoins on le reçut avec honneur. Il reprit sa place au conseil, mais ne recouvra ni ses charges ni ses pensions.

Cette espèce de dégradation non-seulement mortifia le duc, mais encore aigrit les autres princes. Ils se sentirent blessés de ce que la gouvernante exerçait son autorité d'une manière si hautaine : de sorte que le comte de Dunois les trouva très-disposés à aider le prince disgracié dans une nouvelle entreprise qu'il tenta alors contre sa rivale. Il y fit entrer entre autres le connétable, dont on espérait beaucoup à cause de l'autorité que sa charge lui donnait sur les troupes. On piqua son amour-propre, en lui représentant que sa belle-sœur manquait absolument aux égards qu'elle devait à son âge, à sa dignité et à ses lumières; que tout se décidait sans lui; qu'à peine était-il appelé au conseil, et que, quand il y assistait, les conclusions, la plupart du temps, étaient contraires à son avis. Le vieillard voulut faire voir qu'il n'était pas homme à se laisser ainsi mener, et promit de se mettre à la tête des troupes confédérées. Madame, de son côté, confia le commandement de l'armée qu'elle avait rassemblée au jeune Louis de La Trémouille, dit depuis le *Chevalier sans reproche*, neveu du sire de Craon, et petit-fils du favori de Charles VII. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Cependant le duc d'Orléans avait gagné Beaugency, et attendait les troupes que lui avaient promises le duc d'Angoulême, le vicomte de Narbonne, le duc d'Alençon, beaucoup d'autres seigneurs, et notamment le duc de Bretagne. Il avait demandé à tous ces auxiliaires, sur lesquels il comptait fermement, de faire marcher leurs troupes sur Orléans, ne doutant pas que les habitants n'ouvrissent leurs portes aux secours destinés à leur seigneur; mais Madame l'avait prévu, et, en rappelant aux Orléanais que leur fidélité avait sauvé l'état sous Charles VII, elle en obtint l'assurance d'une semblable fidélité à son petit-fils. Aussi, quand le duc les fit sonder, ils répondirent qu'ils l'admettraient volontiers avec sa maison, et non avec des gens de guerre. Au contraire, ils firent une réception soumise à Madame, qui amena le roi dans leurs murs. Le duc s'en vengea en ravageant son propre apanage, et se priva ainsi lui-même de l'utile ressource des vivres qu'il aurait dû en tirer, et dont le défaut occasionna sa perte.

Entre les troupes qui devaient arriver au duc d'Orléans, les unes n'avaient même pas été levées, les autres étaient arrêtées et tenues en échec par des détachements envoyés par Madame sur leur route; de sorte que le prince n'avait d'armée qu'une forte garnison dans Beaugency, quand le général de l'armée royale l'investit et le somma de se rendre. Il répondit d'abord avec quelque fierté; mais, considérant de plus près l'état de dénûment où il se trouvait, il demanda à traiter. Il ne lui fut proposé que deux conditions : la première, qu'il recevrait garnison royale dans toutes les villes de son apanage; la seconde, qu'il éloignerait de lui le comte de Dunois. Celle-ci lui paraissait déshonorante et amère. Dunois, par intérêt pour lui-même, conseilla au duc de s'y soumettre; parce que, disait-il, si le prince se laisse presser jusqu'à la nécessité de se rendre à discrétion, il trouvera une sauvegarde dans sa qualité de premier prince du sang, au lieu que sur ma tête pourra tomber la vengeance qu'on n'oserait exercer contre le prince. Dunois se retira, comme il lui fut enjoint, dans la ville d'Ast, la seule qui restât au duc d'Orléans de la succession de Valentine de Milan, sa grand'mère. Quand le vieux connétable, qui n'était plus qu'à douze lieues d'Orléans, apprit la défection du duc, il se prêta volontiers à un accommodement, qu'on lui fit aussi honorable qu'il fut possible. Les autres confédérés furent traités plus ou moins favorablement, selon la crainte qu'ils inspiraient, et tout parut rentrer dans l'ordre. Cette démonstration hostile, qu'on pourrait en style vulgaire nommer une *levée de boucliers*, fut appelée *la guerre folle*.

Le duc de Bretagne n'avait pu fournir les secours auxquels il s'était engagé, parce qu'il se trouvait dans l'embarras d'une guerre civile. Landais, par son arrogance, avait soulevé contre lui une partie des seigneurs bretons; l'autre soutenait le ministre, croyant défendre son prince. Au moment où les armées étaient en présence, et prêtes à combattre, il prit aux chefs, presque tous parents, un remords de penser à s'entre-détruire pour la querelle d'un homme de néant, dont le principal mérite consistait à savoir fasciner l'esprit de leur souverain. Dans le même champ

Digitized by Google

où ils allaient s'égorger, ils s'accommodèrent, arrachèrent ensuite le favori à son faible maître, et le livrèrent aux tribunaux, qui en firent si prompte justice, que le duc ne put trouver le temps d'expédier la grâce qu'il se réservait de lui faire, dans le cas où il serait condamné. Odet d'Aydie, sieur de Lescun, comte de Comminges et gouverneur de Guienne, qui n'avait pas peu contribué à l'exécution hâtée de Landais, lui succéda dans la faveur. Il en avait déjà joui, attiré en Bretagne, à raison de l'alliance qu'il avait avec le duc par la maison de Foix, Jeanne d'Aydie, sa fille, ayant été mariée à Jean de Foix, sieur de Lautrec, neveu de Gaston IV, comte de Foix, dont le duc avait épousé l'une des filles. Dans le temps que ces mouvements avaient lieu en Bretagne, Madame envoya une armée sur les frontières. Le duc, hors d'état de faire résistance, se soumit à un traité, qui fut signé à Bourges. Il s'y engagea à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes ni munitions, et à ne favoriser en rien ceux qui pourraient s'élever contre l'administration actuelle.

[1486] A peu de jours de distance, François conclut à Bruges, avec Maximilien, devenu roi des Romains, un traité tout contraire. Par celui-ci, tous deux s'obligeaient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnaient de mauvais conseils : on sent que ces paroles regardaient personnellement madame de Beaujeu, qu'ils appelaient dans leurs écrits *certaine femme*. Elle avait malheureusement provoqué cette mesure par la publicité qu'elle avait donnée, d'une part, à la confiscation de la vente que les héritiers de la maison de Blois avaient faite de leurs droits à son père, et en ne dissimulant point assez le projet de réunir un jour la Bretagne à la couronne, tant par suite de ces droits qu'en vertu d'une transaction assez douteuse, procurée en 1448 par les soins du connétable de Richemont, et par laquelle les Penthièvre étaient rappelés au duché à défaut d'hoirs mâles de la branche régnante ; et d'autre part, en soutenant les Gantois, qui sollicitaient les secours de la France. Pour ne point rompre la trêve avec Maximilien, elle avait contracté cet engagement en son seul et privé nom, et s'aida néanmoins des troupes de son frère. Les Gantois, au reste, également inhabiles à supporter l'esclavage et la liberté, ne surent point en profiter : ils prirent de la défiance des Français, les congédièrent, massacrèrent les chefs de leur propre révolte, rappelèrent Maximilien, se livrèrent à lui, l'insultèrent ensuite, et se firent dépouiller de leurs moyens de défense et de leurs priviléges. Selon les conventions des contractants, Maximilien déclara la guerre à la France, prétextant qu'il n'en voulait pas au jeune roi, qu'il regardait toujours comme son gendre chéri, puisque la princesse Marguerite, sa fille, était élevée à la cour du monarque, dans l'espérance de l'épouser ; et qu'il s'en prenait seulement à ceux qui gouvernaient sous son nom. Il ne demandait autre chose sinon qu'on observât pour l'administration du royaume les règlements faits dans les états de Tours.

« Je m'esbaïs bien, dit l'amiral de Graville au conseil, quand on y lut le manifeste de l'archiduc contre la France ; je m'esbaïs bien de Maximilien, qui, ne possédant rien dans le royaume, prétend y faire la police. » Le sire de Beaujeu, que les reproches de mauvaise administration touchaient personnellement, donna un démenti à Maximilien et à tous ceux qui l'avaient imité, ce qui aurait dû affecter le duc d'Orléans, qui était présent ; mais, le plus faible alors, il ne répondit rien. Le connétable, venu avec mauvaise intention à ce conseil, où l'on devait traiter de la guerre, après avoir exhalé en termes assez durs des mécontentements qu'il couvait depuis le dernier accommodement, déclara qu'il partait pour se mettre à la tête des troupes, et faire avec Maximilien tel traité qu'il jugerait convenable. Rien ne put le fléchir ; il partit en effet, mais la cour le suivit. Cette démarche satisfit son orgueil : dès-lors il se laissa encore gagner par les caresses et les honneurs qu'on lui fit ; et, en signe d'une parfaite réconciliation, il éloigna de sa maison Commines, qui tâchait de lui inspirer de la fermeté. Au reste, ce concert était à peine utile pour résister à Maximilien. Il avait déclaré la guerre sans préparatifs suffisants, sans plan et sans argent. Il n'osa attaquer nulle part, fatigua en vain ses troupes, et les licencia de bonne heure.

Des raisons qu'on ignore avaient déterminé Commines, cet ancien ministre de Louis XI, à quitter le parti de la cour. Il s'était intimement lié avec Dunois, et ces deux hommes étaient bien capables d'opérer une grande révolution dans le gouvernement, s'ils avaient trouvé dans le duc d'Orléans un prince propre à seconder leurs projets. Mais le duc n'était pas naturellement factieux, il se serait volontiers contenté des prérogatives d'honneur et d'autorité attachées à son rang, sans prétendre dominer exclusivement, s'il n'eût été entouré de conseillers qui, pour leur profit, lui soufflaient l'ambition et la discorde. Il se livrait aux désirs qu'on lui inspirait. Rien de si séduisant que le plan mis sous ses yeux : enlever la puissance à sa rivale, la reléguer loin de la cour, et, pendant qu'elle languirait dans une retraite forcée, jouir, sous un roi enfant, de tout l'éclat du pouvoir souverain, se débarrasser d'une épouse

Digitized by Google

laide et malfaite, pour donner la main à une jeune princesse dont les grâces se développaient rapidement et devançaient l'âge: et recevoir avec elle une souveraineté dont la possession allait le rendre indépendant et assurer son sort pour toujours : telles étaient les prospérités dont on le flattait. Il ne dédaignait pas d'apporter des soins pour atteindre au succès, mais seulement de ceux qui étaient compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Par exemple, il recevait magnifiquement les seigneurs bretons qui venaient à la cour, cultivait par des lettres, des présents et d'agréables galanteries, l'inclination du duc François pour lui, et le goût naissant de la princesse sa fille; il donna aussi des fêtes fréquentes et splendides, afin qu'on le crût uniquement occupé de frivolités, et que l'attention se fixât sur lui, pendant que Dunois, dans son exil d'Ast, préparait à Madame de sérieuses occupations et des dangers dont elle ne se doutait pas.

L'art des complots consiste principalement dans l'étude des circonstances et l'adresse à les saisir. Sur ce principe, on se plairait peut-être à se représenter Dunois rangeant sur les bords d'un cercle dont il occupe le centre tous les personnages qu'il destinait à être acteurs dans son intrigue, jugeant leurs inclinations et pesant leurs intérêts. Le duc de Lorraine, non content du duché de Bar, qui lui avait été restitué, réclamait la Provence, héritage de ses pères, que le roi venait de réunir à la couronne, et menaçait. Le duc de Savoie demandait l'hommage du marquisat de Saluces, qu'il prétendait lui être dû par le roi, et menaçait aussi. Lescun, favori en Bretagne, et en même temps gouverneur en Guienne, pouvait être flatté par l'espérance de se faire de ce côté un petit état souverain. Le sire d'Albret, les comtes de Béarn, de Bigorre, et beaucoup de seigneurs de Gascogne, impatients du joug que Louis XI leur avait imposé, montraient des dispositions à revenir contre une soumission arrachée. Dunois se regardait comme assuré par Lescun du duc de Bretagne et des seigneurs bretons, tous prévenus et irrités contre Madame pour les vues qu'impolitiquement elle avait laissé transpirer sur le sort futur de la Bretagne. Il ne doutait pas non plus que Maximilien, maître par son fils Philippe des forces de la Flandre, et de celles de l'Allemagne par sa qualité de roi des Romains, ayant déjà déclaré la guerre à la régente, n'aidât de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne, qui lui avait promis sa fille Anne en mariage, et qui était outré contre madame de Beaujeu pour les conditions qu'elle lui avait imposées dans le traité de Bourges. Quant aux seigneurs français de l'intérieur, il y en avait beaucoup de mécontents de n'être pas gratifiés de biens et de dignités selon leur désir. Il ne s'agissait que de réchauffer ce désir, d'envenimer la jalousie, de piquer l'ambition; c'est à quoi travaillait efficacement Dunois, au risque de bouleverser sa patrie et d'y donner un accès facile à l'étranger. Du fond de sa solitude il eut l'adresse de concilier les intérêts différents et de les faire marcher tous vers le même but, qui était la destitution de la régente et l'enlèvement du roi : « Car, disait-il, la présence du roi ostés dehors, et tous les pairs nous suivront. » Il dressa son plan, marqua à chacun des confédérés sa route, son poste, le lieu de réunion. Ce n'était pas, comme dans la *guerre folle*, une ville de province, mais Paris, la capitale, sur laquelle tous devaient marcher en même temps. Ses mesures ainsi prises, Dunois quitte secrètement sa solitude d'Ast, et vient se poster à Parthenay en Poitou, ville qui lui appartenait, afin d'être à portée de veiller sur ce qui se passerait en Bretagne, où il avait établi le foyer de l'explosion qu'il préparait. A la nouvelle de cette démarche, qui était une vraie désobéissance aux ordres du roi, Madame lui en envoie demander le motif, et l'exhorte à retourner dans la ville d'Ast, ou à se retirer dans un endroit moins suspect que Parthenay; il répond fièrement : « Je suis chez moi! » et il reste.

[1487] Son arrivée à Parthenay n'était pas ce qui avait donné la première connaissance de la conspiration. Une de ses lettres interceptée avait appris que plusieurs officiers de la maison du roi, conseillers d'état et magistrats, étaient de la faction. Madame fit arrêter le grand aumônier, Geoffroy de Pompadour, trois seigneurs de la maison d'Amboise, Commines et plusieurs autres moins importants. Elle envoya aussi des corps de troupes pour s'opposer à celles des factieux qui seraient déjà en marche, et pour empêcher leur réunion. En même temps, elle dépêcha à Orléans le maréchal Gié pour sommer le duc, qui était dans cette ville, de venir auprès du roi, avec commandement exprès de se rendre maître de sa personne s'il refusait d'obéir. Le prince reçoit le maréchal avec les grâces et l'affabilité d'un homme de cour, donne des ordres pour son départ, prie Gié d'aller l'annoncer, et lui engage sa parole qu'il va le suivre; et, sitôt qu'il se voit débarrassé de ce surveillant, il se sauve en Bretagne.

Madame, sans perdre de temps, et quoique au cœur de l'hiver, mène le roi, à la tête d'une bonne armée, droit en Guienne. Toutes les villes lui ouvrent leurs portes. Le lieutenant de Lescun, qui était son frère, n'ose se défendre, et achète la continuation de ses pensions et d'autres grâces, en livrant à l'armée royale toutes les forteresses.

Digitized by Google

Lescun, qui était alors en Bretagne, est ainsi dépouillé, et son gouvernement est donné au sire de Beaujeu. Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, se voyant serré par l'armée royale, demande grâce et l'obtient. Madame, pour se l'attacher, lui fait épouser Louise de Savoie, nièce de son mari, et ce fut de ce mariage que naquit François Ier. Pour Dunois, après avoir écrit en Flandre pour en appeler des secours, et les avoir attendus en vain quelque temps, n'entendant point parler de marche de soldats, et voyant qu'aucun de ses complices ne s'ébranlait, retenus tous ou par la crainte, ou par la mauvaise saison, ou par d'autres considérations, il prend, comme le chef de sa famille, le parti le plus sûr, et gagne la Bretagne. Ainsi croula son édifice. Tous les ligués de cette partie posent les armes de gré ou de force; et Madame, après avoir pacifié le Midi, amène le jeune monarque, son frère, dans le voisinage de la Bretagne, avec une armée d'observation.

La régente ne resta pas longtemps oisive. Le duc d'Orléans et les autres princes confédérés avaient été suivis en Bretagne par leurs courtisans, la plupart jeunes gens respirant la guerre et les plaisirs; ils ne portèrent pas dans le lieu de leur refuge la morne tristesse d'exilés. Le vieux duc François, qui s'était toujours beaucoup plus occupé de divertissements que d'affaires, fut charmé de se trouver environné de cette jeunesse, dont la gaîté semblait le rajeunir. Il ne vivait plus qu'au milieu d'elle. Insensiblement les graves seigneurs bretons s'éloignèrent d'une cour qui ne convenait pas à leur caractère, jaloux surtout des vues trop marquées du duc d'Orléans sur l'héritière du duché, et de ce que leur souverain ne se conduisait plus que par les avis des principaux réfugiés, dont plusieurs, tels que Lescun et le prince d'Orange même, neveu du duc de Bretagne, avaient quelque temps servi d'espions à madame de Beaujeu. Ils murmurèrent, et adressèrent à leur souverain des plaintes qui ne furent pas écoutées. Alors quelques-uns d'entre eux formèrent une véritable ligue, et firent des préparatifs de guerre, dont le but, disaient-ils, était l'expulsion de ces étrangers.

Madame, attentive à ces mouvements, dont elle dirigeait peut-être une partie, leur offrit des secours. Ils en avaient besoin, parce que l'armée ducale était plus forte que celle des barons; ils désiraient les Français, mais ils les craignaient: aussi firent-ils un traité dans lequel on remarque bien plus la précaution du soupçon que l'abandon de la confiance. Ils recevront les troupes du roi; mais il ne pourra leur envoyer que quatre cents lances et quatre mille hommes d'infanterie. Ces troupes françaises seront commandées par un Breton; elles ne pourront faire le siége d'aucune place où le duc aurait établi sa résidence, et le roi les retirera sitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs nommés dans leurs plaintes seront sortis de la province. Les conditions auraient été encore plus restreignantes, que Madame les aurait acceptées. C'était beaucoup que d'entrer librement en Bretagne. Elle comptait sur les circonstances et sur son adresse pour s'y maintenir.

La guerre commença avec ces espérances, et peu s'en fallut que Madame ne les vît se réaliser dès la première campagne. Après plusieurs petits combats, de poste en poste, les Français firent reculer le duc, et le forcèrent de se renfermer dans la ville de Nantes avec les princes et leurs compagnons de fortune, et ils y mirent le siége malgré les conditions du traité. La place était bien fortifiée; mais elle fut si bien attaquée, que madame de Beaujeu ne douta pas qu'elle ne fût bientôt prise, avec tous ceux qu'elle renfermait. Dans le transport de sa joie, elle en triompha devant le maréchal de Rieux, le principal auteur de la ligue des barons; mais le Breton qui n'avait jamais eu intention, non plus que ses confédérés, que son prince fût poussé à l'extrémité, et surtout qu'il tombât entre les mains des Français, fit assez clairement à la gouvernante le reproche qu'elle outrepassait leurs conventions en poursuivant le duc dans son dernier asile, et ajouta qu'au surplus il ne croyait pas que les troupes royales entrassent dans la ville ni par force ni par composition.

Cependant il le craignait et se repentait déjà de son imprudence, lorsqu'il arriva aux assiégés des secours presque inespérés. Maximilien, qui aspirait à la main d'Anne pour lui, et à celle d'Isabelle, sa sœur, pour Philippe, son fils, fit partir de Flandre quinze cents hommes de vieilles troupes allemandes qui abordèrent à Saint-Malo, et s'introduisirent à Nantes par un côté que les Français, en trop petit nombre, avaient été forcés de laisser libre. Dix mille Bas-Bretons, apprenant le danger de leur souverain, mal armés, mais pleins de courage, accoururent et furent aussi introduits. Ces renforts, joints à ce qui restait au duc de fidèles sujets renfermés avec lui et les Français, réfugiés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses, que l'armée royale leva le siége.

Elle alla se dédommager sur plusieurs villes importantes dont elle s'empara. Entre celles dont elle s'approchait, il s'en trouva une dont la position pouvait être utile à des projets ultérieurs; mais elle appartenait au comte d'Avaugour, fils naturel du duc. un mouvement secret d'ambition

lui avait fait méconnaître les droits de la nature, et l'espoir de l'emporter peut-être sur ses sœurs l'avait attaché à la confédération. Cette considération importante, qui aurait dû être pour cette ville une sauvegarde, n'arrêta pas Madame; et La Trémouille, général de l'armée royale, la prit et y mit garnison. Cette imprudence, qui a quelquefois été imitée par des auxiliaires plus avides que serviables, ouvrit les yeux aux principaux seigneurs bretons : ils ne doutèrent pas que l'intention de madame ne fût de se rendre assez forte dans la Bretagne pour y donner la loi à la mort du duc François, que ses infirmités, suite d'une vie déréglée, pouvaient rendre très-prochaine.

Rien ne les retenait plus dans son alliance que le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout puissant en Bretagne. Mais les revers de la campagne avaient usé son crédit. Il y avait eu parmi les Bretons restés fidèles des murmures, des révoltes même, à l'occasion des Francais réfugiés. La position des princes devenait chaque jour plus embarrassante, et leur conseil jugea qu'il fallait tout tenter pour opérer une réconciliation avec les barons dissidents. Pour en aplanir les voies, ils publièrent qu'ils étaient prêts à rentrer en France, pour peu qu'on leur fît des conditions supportables, et ils demandèrent un sauf-conduit à la cour pour en traiter. Le sauf-conduit fut accordé, et Lescun partit pour la Normandie, où se trouvait Madame. Avant de s'y rendre il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom des ducs et des princes, de cesser de mettre obstacle à un rapprochement d'où dépendait le salut de sa patrie. D'après les dispositions du maréchal, il ne fut pas difficile à être persuadé; et, comme il ne cherchait qu'une occasion de rompre avec la France, il profita de celle-ci : il adjoignit un agent à Lescun, le chargea de seconder ses demandes, et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyait délié de ses engagements, puisqu'il ne les avait contractés qu'afin d'obtenir l'évacuation des princes hors du territoire de la Bretagne, ce à quoi ils offraient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditions de Lescun auprès de Madame furent si exorbitantes, et présentées d'un ton si hautain, qu'elles furent rejetées avec mépris.

Le maréchal de Rieux, qui s'y attendait, prend brusquement son parti. Profitant d'un rassemblement de ses collègues, indiqué à Châteaubriant, il s'y rend en force, et après avoir exposé en peu de mots le projet de la France, qu'il avait pressenti dans sa conversation avec Madame pendant le siége de Nantes, et démontré qu'il n'y avait d'autre moyen d'en empêcher l'exécution que de se réconcilier avec leur duc, il ajoute : « Je ne prétends violenter personne; ceux qui sont tentés de rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et compter sur mon amitié; ceux qui aimeront mieux persister dans l'alliance de la France auront la liberté de sortir avec les armes et bagages. Délibérez. » Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent de la liberté de se retirer, et les autres se rendirent avec le maréchal à la cour du duc. Ils y furent bien reçus, reprirent leurs fonctions auprès de lui, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens, dont ils avaient été privés par un arrêt solennel quand leur révolte éclata.

On ne devine pas pourquoi Lescun, reconnu pour habile, se conduisit de manière à faire échouer sa négociation et à retenir le duc d'Orléans et ses amis en Bretagne, dans un moment où leur présence pouvait et devait être très-nuisible au projet qu'il méditait.

Pendant son gouvernement de Guienne, il avait lié une amitié étroite avec Alain, sire d'Albret, très-riche possesseur dans le midi de la France, père de Jean, roi de Navarre, de trois autres fils et de quatre filles qu'il avait eus de Françoise de Blois, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse et fille de Guillaume, vicomte de Limoges, lequel avait survécu à Charles, comte de Penthièvre, son aîné, celui dont la fille et l'héritière, Nicole, avait vendu ses droits à Louis XI. Avec ce cortége d'enfants, environ cinquante ans d'âge, de la vigueur, à la vérité, mais la vigueur et la rudesse d'un vieux guerrier, Alain, quoique seigneur de grands états, n'était pas un parti sortable pour une princesse de quatorze ans. Cependant Lescun, qui, privé de fortune en Guienne, avait intérêt à se procurer un grand état en Bretagne, entreprit de faire épouser la princesse héritière à son ami. Il montra au sire d'Albret des mesures si bien prises, et le flatta tellement du succès, que celui-ci leva des troupes et partit dans la confiance qu'en arrivant il n'aurait qu'à présenter sa main pour obtenir celle de la jeune Anne, et recevoir l'assurance d'être mis en possession de ses états aussitôt après la mort du duc.

Quand Lescun se mit en tête ce bizarre projet, il n'ignorait pas qu'il faudrait persuader le père, la fille, les seigneurs bretons et le duc d'Orléans; mais rien ne l'arrêta : « Ce mariage, dit-il au duc de Bretagne, réunira à jamais les maisons de Blois et de Montfort, vous donnera un gendre dont les droits sont antérieurs à ceux que réclame Charles VIII, et de plus un général habile, uniquement dépendant de vous, et capable de tenir en bride la troupe remuante de vos barons. » On doit se rappeler que François ne voyait que par les yeux de ses favoris : Lescun tenait ce poste; il remontrait, priait, pressait. Le duc oublie qu'il avait donné parole à Maximilien, et qu'il lui avait

Digitized by Google

même fiancé sa fille; il oublie aussi que le duc d'Orléans lui plaît à lui-même et paraît goûté de la jeune princesse, et signe tout ce que son favori lui dicte pour son protégé. Le suffrage de madame de Laval, gouvernante des deux princesses, pouvait être très-utile à déterminer son élève; Lescun l'obtint et se servit même de cette femme adroite pour attirer à son opinion le maréchal de Rieux. Depuis que ce seigneur avait ramené les barons à leur souverain, il jouissait d'un grand crédit, tant dans le conseil du duc qu'auprès des seigneurs. Lescun le proposa pour exemple à ceux qu'il voulait gagner; il les prit surtout par l'appât qui avait amorcé leur duc, savoir : que le sire d'Albret, représentant la branche de Blois, et confondant en sa personne, par son premier mariage avec une Montfort, les droits des deux maisons, finirait une querelle qui avait longtemps désolé leur patrie; de plus, le Gascon promettait de faire venir des troupes nombreuses capables de défendre la Bretagne contre la France et contre tout autre prétendant, de ne se conduire que par les conseils des Bretons, et de ne jamais donner à d'autres qu'à eux les charges et les dignités de la province. Ces engagements de la part de ceux qui désirent sont des moyens usés dont mille fois on a reconnu l'illusion, et qui cependant réussissent toujours. Lescun ne désespéra pas de leur succès, et il ne fut pas trompé.

Le plus difficile à persuader était le duc d'Orléans. L'adroit Lescun, qui se disait son ami, lui présente son projet d'un ton léger, comme une affaire de circonstance. « Quoique nous nous soyons, lui dit-il, assez bien défendus jusqu'à ce jour, ne croyez pas que nous puissions désormais résister seuls à toutes les forces de la France. Les Bretons perdent courage; je doute qu'on puisse les ranimer si on ne leur montre pas un secours prochain. Or, on ne peut en présenter un qui vienne plus à propos que celui qu'offre le sire d'Albret. Sa prétention à la main de la princesse ne doit point arrêter; elle est visiblement extravagante, et que risque-t-on à lui laisser cette espérance? Quand on aura profité de son secours, vous, prince, dans la fleur de l'âge, orné de tous les dons de la nature, déjà assuré du penchant de la jeune princesse, craignez-vous, si on ne réussit pas à faire entendre raison au vieux soupirant et à l'engager à se retirer de lui-même, craignez-vous de ne le pouvoir écarter de force? » Mais le duc d'Orléans crut au-dessus de lui de se prêter à une pareille ruse. Il ne voulut pas qu'on donnât sous son nom au sire d'Albret des espérances illusoires, et obligea même ceux de ses partisans qui avaient agréé le projet, de retirer leur parole. Lescun n'eut garde de faire connaître à son protégé cette difficulté, qui était accompagnée de beaucoup d'autres obstacles, et Alain arriva avec ses troupes.

[1488] Lescun, au retour de sa fausse négociation pour le rappel du duc d'Orléans en France, lui avait annoncé que Madame préparait contre lui et ses complices un coup éclatant; cette menace se réalisa par un lit de justice, auquel on appela les princes et les pairs. Dans cette assemblée, qui fut très-auguste, l'avocat-général, qui porta la parole, confondit et assimila les torts du duc d'Orléans, auteur et fauteur des troubles en France, avec ceux du duc de Bretagne, coupable de félonie, en ce qu'il soutenait un rebelle et affectait un ton d'égalité avec le roi, auquel il n'avait point encore rendu hommage. Il leur associa le jeune Philippe, comte de Flandres, âgé de neuf ans, et l'accusa de collusion avec eux, pour ne s'être pas rendu à l'assemblée des pairs, quoiqu'on lui eût envoyé des passe-ports. Mais quand le jeune prince eût été d'un âge à vouloir par lui-même, il aurait eu dans ce moment d'autres occupations. Son père était alors prisonnier des Brugeois révoltés, par lesquels il avait eu la maladresse de se laisser surprendre, et qui, profitant de la protection de la France qu'ils avaient réclamée, en abusaient indignement, en dévouant à la mort les officiers de l'archiduc, saisis avec lui. Quoi qu'il en soit, les trois vassaux furent *criés* à la table de marbre et ajournés à deux mois. Ce fut à cette vaine formalité qu'aboutit une procédure dont le public, d'après la solennité imposante qu'on y avait apportée, attendait une autre issue. Les partisans seuls des princes furent déclarés rebelles et dépouillés de leurs biens. Madame, mêlant la politique à la vengeance, se contenta d'avoir inquiété les deux ducs et ne voulut pas les pousser à l'extrémité, de peur qu'ils n'appelassent le roi d'Angleterre à leur secours.

Il s'était passé dans ce pays des événements qui avaient empêché ces anciens ennemis de la France de se mêler des affaires de ce royaume. Édouard IV en mourant avait laissé la tutelle de ses deux fils, encore enfants, au duc de Glocester son frère. Il assassina ses deux neveux, et prit la couronne sous le nom de Richard III. Le monstre périt ensuite dans une bataille que lui livra Henri Tudor, comte de Richemont. Celui-ci, par sa mère, héritière du rameau légitime de Sommerset, était le dernier rejeton de la maison de Lancastre. Il monta sur le trône, à l'aide des secours que lui avaient fournis le roi de France et le duc de Bretagne. Pour cette raison, Henri VII se piquait d'une exacte neutralité entre les deux princes. Cependant son intérêt le faisait pencher pour le Breton. Il souhaitait que la France ne se rendît pas assez forte en Bretagne pour y faire la loi; mais

Digitized by Google

il n'apportait à l'invasion dont la province était menacée que le faible obstacle de la négociation, et madame de Beaujeu [1], digne fille de Louis XI, amusait le monarque par des démonstrations d'une confiance sans bornes. Elle le rendait dépositaire de ses secrets, lui expliquait ce qu'elle aurait pu faire contre la Bretagne, si elle n'eût été retenue par l'intérêt qu'il y prenait; elle lui demandait ses conseils, abandonnait tout à son arbitrage, et le rendait maître des conditions, pendant que les troupes françaises avançaient sourdement, et s'emparaient des principales villes de la Bretagne. La nation anglaise, que sa haine invétérée contre la France rendait clairvoyante, souffrait de l'inaction de son roi. Plusieurs seigneurs levèrent des troupes, et, malgré la paix existant entre les deux royaumes, ils menèrent des secours en Bretagne, de sorte qu'il se trouvait des enseignes anglaises dans l'armée ducale à la bataille de Saint-Aubin, qu'on peut dire avoir décidé du sort de la Bretagne, quoiqu'il n'ait été fixé que trois ans après.

L'armée royale assiégeait Fougères, rempart de la province du côté du Maine et de l'Anjou. L'importance du poste fit prendre aux Bretons la résolution de tout tenter pour en faire lever le siége. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires, Anglais, Allemands, Gascons et émigrés français. Il ne régnait pas une grande union entre les chefs, surtout entre le sire d'Albret et le duc d'Orléans. Le premier, mal reçu, en arrivant, de la jeune princesse, qu'il croyait devoir épouser sur-le-champ, attribuait les froideurs dont elle l'accablait à la passion secrète que le duc avait su lui inspirer. Il résolut de se défaire de ce rival, et choisit le temps de la marche de l'armée.

Le duc d'Orléans est averti que la nuit, à heure convenue, on doit entrer dans sa tente pour l'assassiner. Il communique cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis, qui se rassemblent chez lui, sortent à l'heure indiquée et rencontrent le sire d'Albret avec une grosse troupe, qui s'avançait en silence. Le duc leur demande ce qu'ils viennent faire en pleine nuit dans son quartier; ils répondent qu'ils font une ronde et qu'ils ont voulu s'assurer par eux-mêmes de la vigilance des sentinelles. On se retire de part et d'autre sans plus grande explication; mais le lendemain le duc d'Orléans accuse en plein conseil le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. Le sire nie le fait et demande réparation. Déjà les capitaines se rangeaient de chaque côté, selon leurs affections, et étaient prêts à se charger. L'armée allait se détruire, si les remontrances des moins bouillants n'eussent suspendu les ressentiments.

On continua à marcher vers Fougères; mais on arriva trop tard. La garnison, après plusieurs sorties malheureuses avait été forcée de se rendre. L'armée bretonne en apprenant cette nouvelle, rétrograde; l'armée française la poursuit. Elles se joignent près d'une petite ville nommée Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils choisirent ce poste afin de désabuser les Bretons, auxquels on avait persuadé que ces exilés, pour obtenir leur grâce, se rendraient, pendant l'action, aux escadrons ennemis et fondraient de concert sur leurs hôtes. Ils voulurent écarter jusqu'à l'ombre du soupçon en se mettant dans l'impossibilté d'exécuter un pareil projet; et cette délicatesse causa leur malheur. Soit par force, soit avec dessein, l'infanterie française recula d'abord devant l'infanterie bretonne; mais celle-ci, en avançant toujours, prêta le flanc à une embuscade de cavalerie française, dont le choc inattendu tarda peu à l'enfoncer et à la mettre en désordre. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange, et la troupe de guerriers attachés à leur sort, qui voulurent résister, furent enveloppés et faits prisonniers.

La Trémouille traita les princes avec tous les égards dus à leur rang. Il les invita à sa table, avec les capitaines qui les accompagnaient; mais, à la fin du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort et rentre avec deux cordeliers. A cet aspect les princes pâlissent. « Princes, leur dit La Trémouille, rassurez-vous : il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée, cela est réservé au roi. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez promptement ordre aux affaires de votre conscience. » En vain les princes demandent grâce pour leurs malheureux complices; La Trémouille est inexorable, et leur fait trancher la tête. Le duc d'Orléans, après avoir été promené en diverses prisons, fut renfermé dans la tour de Bourges, où il était resserré la nuit dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut traité moins durement.

La défaite de Saint-Aubin détermina les Bretons à demander la paix. Quand leur proposition fut présentée au conseil d'état, le plus grand nombre des conseillers, surtout les plus attachés à la gouvernante, opinaient à continuer la guerre, parce que, disaient-ils, jamais peut-être on ne retrouverait l'occasion de s'emparer aussi facilement d'une province si importante. Leur avis allait passer, lorsque le chancelier, Guillaume de

[1] Cette année elle devint duchesse de Bourbon, par la mort du connétable et du cardinal de Bourbon, tous deux aînés de sire de Beaujeu.

Rochefort, se leva et dit : « Ceux qui ont parlé avant moi ont montré que la conquête de la Bretagne est facile; personne n'a examiné si elle est juste. C'était cependant par là qu'il fallait commencer. Sans doute, continua-t-il, pour un prince sans religion il suffit qu'un pays voisin soit à sa bienséance pour qu'il se croie autorisé à s'en emparer; mais un prince chrétien a d'autres règles à suivre dans sa conduite : il doit à l'univers l'exemple de la justice. Le roi, je le sais, réclame des droits sur la Bretagne; mais ces droits n'ont pas encore été soumis à la censure des lois. Que l'on nomme promptement des commissaires éclairés et intègres, qu'on leur fournisse des titres respectifs, et qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si, après un sévère examen, les prétentions du roi sont jugées injustes ou même douteuses, il n'y a point à délibérer, la conquête de la Bretagne fût-elle encore plus facile, il faut y renoncer. » Le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvaient que faire honneur au roi, et qu'ils gagneraient infailliblement les Bretons les plus opiniâtres, lesquels se feraient scrupule de résister à un monarque dont les étendards étaient précédés de l'égide de la justice, et qu'on verrait les Français contribuer plus volontiers à une guerre aussi juste, et le soldat en affronter plus hardiment les hasards.

Ce que peut l'éloquence de l'équité dans la bouche d'un honnête homme! Le conseil revint à l'avis de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires nommés de part et d'autre se réunirent à Sablé, et conclurent un traité. Le duc s'engagea à faire sortir de ses états tous les étrangers qui déplaisaient à la France, à ne les y jamais recevoir, et à ne marier ses filles que de l'aveu du roi. Le monarque, de son côté, promit de les traiter comme ses bonnes parentes. Tous les nobles, barons, ecclésiastiques, et les grandes villes, dit le traité, le garantiront par serment; et, pour plus grande sûreté de son accomplissement, le roi gardera en dépôt les villes de Saint-Malo, Dinan, Fougères, Vitré et Saint-Aubin, y mettra des garnisons et les retirera de toutes les autres. Il fut encore stipulé d'autres articles de moindre importance, mais tous à l'avantage de la France.

Le duc François avait à peine eu le temps de signer ce traité, qu'il mourut. Il confia l'autorité, pendant la minorité des deux princesses ses filles, au maréchal de Rieux, avec injonction de prendre, dans des circonstances difficiles, conseil de Dunois, de Lescun, et du sire d'Albret. Ce vieux prétendant, soutenu par Lescun, fort lié avec le maréchal et avec madame Laval, crut déjà tenir la main de l'héritière; il se fit donner par le vice-chancelier une procuration, au nom de la princesse, pour obtenir de Rome la dispense que leur parenté rendait nécessaire. Anne n'avait pas quatorze ans; dans un âge encore si tendre, elle était déjà capable de prendre une résolution et d'y persister. Elle avait une véritable aversion pour le vieux Gascon. Indignée de sa téméraire démarche, elle ordonne au chancelier, Philippe de Montauban, d'y mettre opposition. Alain fait dire au magistrat que s'il a l'audace de la signifier, *il lui fera la tête sanglante*. Le chancelier ne se laisse pas intimider. Dunois, à qui la captivité du duc d'Orléans avait peut-être déjà fait concevoir un autre plan, soutient Montauban. Celui-ci ameute les officiers allemands de Maximilien, intéressés à ne point laisser passer à un autre la princesse fiancée à leur maître, et, à l'aide de leur puissante intervention et des conseils de Dunois, elle échappe à cette première tentative contre sa liberté.

En envoyant donner avis à la cour de France de la mort du duc, Rieux demanda l'exécution du traité de Sablé. Le roi promit de s'y conformer, mais en posant pour condition préliminaire qu'étant seigneur suzerain des jeunes princesses, il serait déclaré leur tuteur; que ses droits et ceux des héritières à la succession de la Bretagne étant litigieux, on les soumettrait à un examen, et qu'avant la décision elles ne prendraient pas le titre de duchesses. Le conseil de Bretagne répondit qu'il désirait se conformer aux dispositions du traité de Sablé; et que, comme il imposait l'obligation de le faire garantir par les trois états, la princesse allait les convoquer, et que les dernières propositions seraient soumises à leur discussion.

[1489-90] Les poursuites du sire d'Albert continuaient, favorisées par le maréchal de Rieux, et toujours secrètement traversées par le comte de Dunois. On ne peut guère douter que cet adroit politique, voyant le duc d'Orléans prisonnier, son parti ruiné, et nulle ressource de ce côté, n'ait eu dessein de rentrer en grâce par quelque grand service, comme serait celui de réunir la Bretagne à la France, en procurant le mariage du roi avec la princesse Anne, devenue unique héritière par la mort d'Isabelle, sa sœur cadette. Elle était à Redon, place sans défense. Les partis sous différents étendards battaient la campagne autour d'elle, et la tenaient dans des alarmes continuelles. Elle redoutait surtout Jean II, vicomte de Rohan, qui avait épousé une fille du duc François I, cousin-germain de son père, et qui aspirait aussi à sa main pour son fils. A tout moment elle courait risque d'être enlevée. On lui conseille, et elle se résout de gagner Nantes, où elle pouvait se flatter d'être plus en sûreté, et où elle devait trouver

Digitized by Google

non-seulement les riches meubles et les pierreries de son père, mais encore quelque argent, ressource précieuse dans la détresse qui la pressait.

Anne part accompagnée d'une petite escorte, et mande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir au-devant d'elle pour assurer sa marche. Au lieu de se rendre sur le chemin, ils vont droit à Nantes, s'y emparent eux-mêmes des trésors sur lesquels comptait la princesse, et y annoncent sa prochaine arrivée; mais en même temps ils persuadent aux bourgeois que Montauban et Dunois, qui l'accompagnent, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne cherchent à s'introduire dans la place que pour la livrer aux Français. Les habitants trompés envoient dire à leur souveraine qu'ils la recevront, mais avec douze personnes seulement. Comme elle avançait, malgré cette injurieuse condition, le sire d'Albret et le maréchal, craignant que, si elle entrait, sa présence ne fît soulever la bourgeoisie, et qu'ils ne fussent plus maîtres dans la ville, sortent avec un fort détachement, dans le dessein d'enlever la princesse. Son escorte, toute faible qu'elle était, fit démonstration de résistance. Anne elle-même en donna le signal, en sautant en croupe sur le cheval de Dunois; et Rieux, honteux de se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentra tristement dans la ville. Réflexion faite cependant, il reparaît le lendemain, disposé cette fois a ne pas laisser perdre l'occasion. Anne présente encore le combat; mais Dunois, ne jugeant pas le défi soutenable, obtient de pouvoir se retirer avec la princesse, sous la condition de la ramener lui-même dans la ville à un jour marqué, et donne Jean de Luan, son ami, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et échappé à Saint-Aubin, pour garant de sa parole. La vie de l'otage dépendait de la fidélité de Dunois à sa promesse; mais l'otage, sentant combien il importait au bonheur de la princesse de ne pas être remise à la discrétion du vieux Alain, se dévoue et mande à son ami que, quelque chose qui puisse lui arriver, il sauve la princesse. Dunois obéit à Luan, en tremblant pour ses jours. Rieux et d'Albret heureusement respectèrent la généreuse confiance du chevalier français. Il ne lui arriva rien, et Dunois conduisit la princesse à Rennes, dont les habitants lui firent une réception honorable, et lui renouvelèrent le serment d'une inviolable fidélité, dont ils venaient récemment de donner la meilleure preuve, en faisant échouer les dispositions de La Trémouille pour s'emparer de leur ville.

Anne éprouvait l'embarras attaché au malheur; des conseils, des promesses, de la commisération, et presque aucun secours. Henri VII écrivait à la fille de son ancien ami des lettres affectueuses pleines d'exhortations et de conseils; il lui mandait surtout qu'elle se gardât bien d'écouter les agents de la France, et qu'elle n'eût de confiance qu'aux siens. Il lui envoya, avec ses instructions, quelques troupes qui, à leur débarquement, se comportèrent à peu près comme dans un pays de conquête, et lui firent plus de mal que de bien. Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle, mandaient aussi à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager; qu'ils feraient de leur côté pour elle une puissante diversion, sitôt qu'elle aurait reçu les renforts qu'elle attendait d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. De leur côté, les généraux de Charles VIII, en avançant dans la Bretagne, et s'emparant de tous les postes utiles, publiaient que ce monarque ne se fortifiait dans la province que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux, qui feignaient d'aspirer à la main de sa pupille pour envahir plus aisément sa souveraineté.

Au milieu de ces fallacieuses adulations, l'odieux Alain continuait ses persécutions. Il paraît que le roi d'Angleterre l'appuyait, afin d'avoir en Bretagne un duc de sa main. Ses partisans devenaient tous les jours plus pressants, et faisaient craindre une violence. Afin d'ôter à cet amant forcéné toute prétention, et de se soustraire pour toujours à ses poursuites, Anne prend un parti extrême. Son père l'avait fiancée à Maximilien. Ce prince, après neuf mois de captivité, venait d'être rendu à la liberté par les mesures efficaces de l'empereur, qui avait fait entrer une armée en Flandre pour délivrer son fils. Anne lui fait savoir que, fidèle à l'engagement pris par son père, elle consent à l'épouser. Sur cette offre il aurait dû accourir; mais, retenu en Allemagne par une guerre d'ambition, il se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Le principal d'entre eux était chargé de le représenter. Après la cérémonie ecclésiastique, la nouvelle épouse se mit au lit, et l'ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans le lit nuptial : cérémonie bizarre qui fit tourner Maximilien en ridicule quand elle fut divulguée.

[1491] Tout cela se fit si secrètement, que les plus familiers de la cour n'en eurent aucune connaissance, pas même Dunois, quoiqu'il fût très-assidu auprès de la princesse, et qu'il eût auprès d'elle assez de crédit pour les services qu'il lui avait rendus en la défendant contre le sire d'Albret. Cet événement l'étonna fort quand il vint à l'apprendre. La prison du duc d'Orléans lui ayant ôté l'espérance de procurer au prince la main de la princesse, il travaillait alors à la mettre dans celle de Charles VIII, non-seulement pour son propre avantage, mais aussi pour celui du duc

Digitized by Google

d'Orléans, dont il se flattait d'obtenir la liberté par ce service. Quoique déconcerté par ce brusque mariage, il ne se rebuta pas.

Il remontra à la cour de France, qui avait agréé sa secrète médiation, que, si sincèrement on avait dessein d'acquérir la Bretagne par le mariage de la princesse, il fallait prendre des moyens tout autres que ceux qu'on avait employés jusqu'alors. « Mal à propos, écrivit-il, on a fatigué le peuple breton par la guerre, et effrayé les seigneurs par l'ostentation d'une puissance attentatoire à leurs priviléges. Ce sont les demandes perpétuelles faites par Louis XI à François II, tantôt d'un hommage accompagné d'obligations onéreuses ou humiliantes, tantôt de renonciation forcée à toute autre alliance, qui ont aigri le père, dont le mécontentement a passé à la fille, et lui a inspiré pour la France un éloignement difficile à vaincre. On peut voir, par le simulacre de mariage qu'elle vient de se permettre, que, malgré la faiblesse de son âge, elle est capable d'une résolution ferme et même désespérée. On ne la ramènera qu'en lui montrant le dessein non de la dominer, mais de placer sur sa tête une couronne due à sa naissance et à ses belles qualités. » L'adroit négociateur ajoutait que cette perspective deviendrait encore plus attrayante pour la princesse, si elle était présentée par le duc d'Orléans, parce qu'elle se rappelait avec plaisir qu'il avait daigné, lorsqu'elle ne faisait que de sortir de l'enfance, lui marquer des sentiments qui la flattaient, et parce qu'elle croyait que le prisonnier souffrait pour elle.

Pendant que madame de Beaujeu tenait le prince sous bonne garde, elle s'était rendue facile pour la liberté de ses courtisans. Commines même, un des principaux conseillers du duc, fut tiré de sa cage de fer et rétabli dans une partie de ses biens et de ses honneurs. Elle ne s'opposa pas non plus à la délivrance du prince d'Orange, un des prisonniers de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui avait été regretté alors par le feu duc François et par sa fille. En sortant de prison, il eut permission d'aller en Bretagne, sous prétexte d'y rétablir sa santé et ses affaires; mais il y fut en effet envoyé exprès pour aider Dunois à convertir la princesse. Quoique le ressentiment de la gouvernante dût être amorti depuis trois ans qu'elle tenait le duc d'Orléans dans les fers, on ne crut pas apparemment qu'elle fût encore assez disposée en sa faveur, puisqu'on lui cacha les mesures qu'on prenait pour sa délivrance. C'est du côté du jeune monarque que les sollicitations se tournèrent. Les tentatives furent longtemps inutiles. Charles, imbu des maximes politiques de sa sœur aînée, résistait · un jour enfin la cadette, épouse du duc d'Orléans, se présente devant son frère en habits de deuil, les cheveux épars, tout en larmes; elle se précipite à ses genoux. La douleur sollicitait d'autant plus la compassion, qu'on savait que, disgraciée de la nature, elle n'était pas épouse heureuse. Son frère la relève avec empressement; ému lui-même jusqu'aux larmes, il l'embrasse et lui dit : « Consolez-vous, ma sœur, vous obtiendrez ce que vous souhaitez si ardemment. Fasse le ciel que vous n'ayez jamais à vous en repentir! »

Cependant, n'ayant pas encore fait usage de son autorité, le jeune monarque hésitait à en commencer l'exercice par une mortification donnée à une sœur dont il était accoutumé à respecter les volontés; mais à force d'instances on le détermina. Il prétexte une partie de chasse pour s'éloigner de la surveillance de la gouvernante, s'approche de Bourges, envoie deux de ses chambellans faire ouvrir les portes de la tour à son cousin. Il l'attendait impatiemment dans un château voisin. Le prince arrive, embrasse les genoux du roi, sans pouvoir proférer une parole. Charles le serre plusieurs fois dans ses bras, et, non content d'avoir employé le reste du jour à parler sans aigreur du passé, il lui fait dresser un lit dans sa chambre. De ce moment commença entre eux une affection qui ne s'est jamais démentie.

A cette nouvelle, madame de Beaujeu comprit que son autorité expirait. Elle écrivit à son frère une lettre, dans laquelle elle disait ne regretter que la perte de ses bonnes grâces. Le roi la rassura à cet égard, et lui témoigna le désir de continuer à se conduire par ses conseils; en effet, elle fut toujours consultée dans les grandes affaires. Il se fit une réconciliation générale à la cour. Le sire de Beaujeu s'efforça de faire oublier au duc d'Orléans, par ses prévenances, les procédés plus que sévères de sa femme. Les courtisans des deux partis se confondirent, et depuis, jamais règne n'a été plus exempt de factions que celui de Charles VIII.

Il donna au nouveau réconcilié le gouvernement de Normandie, place de confiance, dans un moment où on pouvait craindre que la position de cette province à l'égard de l'Angleterre ne favorisât les efforts que Henri VII pourrait faire pour traverser les vues de la France sur la Bretagne, et pour procurer même, au besoin, l'évasion de la jeune princesse. L'intrigue fut si habilement conduite, que peu à peu tous ses alentours furent gagnés; le maréchal de Rieux se réconcilia avec Dunois, et le sire d'Albret lui-même, proscrit en Bretagne et en France, fit sa paix avec celle-ci, s'attacha à sa cause, et livra, pour gage

Digitized by Google

de sa foi, la ville de Nantes, qu'il tenait encore, et où il était menacé d'être forcé par les Anglais. Les difficultés les plus grandes vinrent de la princesse elle-même. « Toute jeune qu'elle était, dit » Daniel, âgée seulement de quatorze ans, elle » faisait paraître beaucoup d'esprit, de la gran- » deur d'âme et de la fierté. » Sans inclination pour Maximilien, elle se croyait irrévocablement liée avec lui par le mariage qu'elle venait de contracter, et des préjugés inspirés dès la plus tendre enfance lui donnaient de la haine pour la nation française et de l'aversion pour le roi. Aussi, dès que le chancelier Montauban, choisi par Dunois pour rompre la glace, lui eut parlé d'épouser ce prince, elle entra dans des transports de fureur, s'abandonna aux larmes et aux reproches, et s'écria qu'elle était trahie. Cependant, cette première impétuosité calmée, on l'accoutuma à écouter; mais aux douceurs de l'insinuation on jugea nécessaire de joindre des alarmes; enfin on l'attaqua comme une place à conquérir, qui ne se rendrait qu'à la force et avec tous les honneurs de la guerre.

Par le conseil de Dunois, les troupes françaises entrèrent en foule en Bretagne, sous le commandement de La Trémouille. Il approchait de Rennes par des circuits pour l'investir, et avançait à proportion du besoin qu'on avait d'effrayer la princesse. Les craintes n'étaient pas difficiles à inspirer. Anne ne se voyait pas une garnison capable de résister à La Trémouille, s'il arrivait; point d'ordres donnés pour lever des troupes, point de généraux, les coffres vides, tout son conseil gagné, demeurant dans l'inertie, et autour d'elle un peuple dans la consternation. Dans cette extrémité, il n'y eut pas jusqu'au duc d'Orléans, que Dunois s'était toujours proposé de rendre utile, soit pour lui procurer la liberté, soit pour consolider son crédit à la cour, qui ne fût employé par celle-ci pour achever d'ébranler la résolution de la jeune duchesse. L'exemple du sacrifice qu'il faisait lui-même fut l'argument persuasif qu'il employa près d'elle pour en obtenir un consentement qui devait assurer le bonheur des deux peuples. Le maréchal de Rieux, la dame de Laval, et beaucoup d'autres personnes de son intimité, ou séduites, ou persuadées, firent un effort commun contre elle, et lui dirent nettement qu'il fallait se déterminer à être ou reine de France, ou princesse dépouillée.

Il ne lui restait de défense que l'objection de son engagement avec Maximilien, et la difficulté d'échapper à la surveillance des Allemands, qui l'environnaient et l'observaient depuis son mariage comme leur propriété. Le scrupule lui conseillait quelquefois d'aller joindre cet époux. Quel époux! lui répondait-on, qui, au lieu de venir recevoir lui-même votre main, vous a exposée à une cérémonie dont la bizarrerie devait blesser votre délicatesse. Vous convient-il d'aller le chercher? S'il a montré si peu d'empressement pour Anne souveraine, comment recevra-t-il Anne privée de ses états et fugitive? Et à quelles calamités abandonnerez-vous les malheureux Bretons! Français, Allemands, Anglais, Espagnols, tous fondront sur la Bretagne, pilleront les villes, ravageront les campagnes. Il naîtra entre les seigneurs des prétentions qui les mettront aux mains les uns contre les autres; ils déchireront la province en lambeaux, et la diviseront entre eux et les étrangers : au lieu que tout sera dans l'ordre si, avec un monarque jeune, et d'une grande réputation de bonté, vous daignez vous asseoir sur le premier trône du monde.

Cette brillante perspective n'était pas une illusion; mais l'honneur délicat de la jeune princesse lui défendait de l'envisager volontairement : elle voulut y être forcée. Rennes était investie; elle en soutint le siége, et ne se rendit que lorsqu'elle fut réduite à capituler. Dans le traité qu'elle conclut, elle stipula une entière liberté pour elle et pour les Allemands de se retirer. Mais cette condition n'était effectivement que pour ces derniers, qu'on avait besoin de tromper, et auxquels on laissa l'opinion qu'ils allaient être employés à la conduire de Bretagne en Flandre, où devait se rendre le roi des Romains, son époux. Elle fit elle-même des préparatifs pour ce prétendu voyage, et, pendant qu'on l'en croyait uniquement occupée, elle part secrètement, accompagnée seulement du chancelier Montauban et de deux seigneurs bretons, prend la route de la Touraine, et se rend au château de Langeais, où le roi l'attendait. Tout était prêt, les dispenses arrivées de Rome, le contrat dressé. Jamais *il* n'y en eut de plus simple. Anne, seule héritière de la Bretagne depuis la mort de sa sœur Isabelle, arrivée l'année précédente, transportait au roi, si elle mourait sans enfants, tous ses droits sur cette province; s'il mourait le premier, aussi sans enfants, Anne rentrait dans tous ses droits, même dans ceux que la France avait réclamés en différents temps. La veuve ne pourrait se remarier qu'au roi de France, successeur de son époux, et, s'il était lui-même engagé dans le mariage, qu'au plus proche héritier de la couronne, qui ne pourrait aliéner ses seigneuries qu'en faveur du roi. Le contrat signé, la cérémonie se fit dans la grande salle du château, aux yeux de tous ceux que le local permit d'y admettre. Dunois n'assista pas à son triomphe : une attaque de goutte venait de l'enlever au moment du départ.

[1492] De Langeais la cour se rendit à Saint-Denis, où la reine reçut la couronne. L'entrée des deux époux à Paris fut très-brillante, et suivie de fêtes qui ne firent pas négliger les affaires. Deux princes se montrèrent fort mécontents de ce mariage, Maximilien et Henri VII. Le premier avait à se plaindre d'une double injure : Charles lui ravissait sa femme, et faisait divorce avec Marguerite, sa fille, qui était actuellement élevée en France dans l'espérance du trône. Le roi, ne pouvant se dissimuler ses torts à son égard, crut devoir prévenir par une ambassade solennelle, non le père, que la colère transportait outre mesure, mais le frère de la princesse, l'archiduc Philippe. La députation fut d'abord assez mal reçue; mais, après quelques paroles d'aigreur, et que la circonstance rendait excusables, on entra en explication. Les ambassadeurs dirent que la princesse autrichienne avait toujours été traitée en France avec les égards et les attentions que son âge et son rang exigeaient, et qu'on était prêt à la faire reconduire le plus honorablement qu'il serait possible ; qu'on sentait bien que cet événement devait entraîner des modifications au traité d'Arras, et que le roi était prêt à nommer des commissaires pour y travailler. Par ce traité la France avait obtenu l'Artois et la Franche-Comté. La proposition d'y faire des changements était une ouverture qui présentait à l'Autriche un moyen facile de recouvrer ces deux provinces en tout ou en partie. Maximilien, encore trop piqué, se refusa à ces offres, et déclara la guerre; mais il la fit mollement, et la France ne la poussa pas non plus avec vigueur.

Le roi d'Angleterre, moins offensé, se montra aussi irrité. Il assembla son parlement, y éclata en invectives et en menaces. Il aimait à haranguer, s'en croyait le talent et se donna carrière en cette circonstance. « Le roi de France, dit-il, est un ambitieux, qui vient d'envahir la Bretagne ; un perfide qui viole les traités et refuse de payer le tribut que son père et lui ont promis à l'Angleterre. J'irai, je me mettrai à la tête de mon armée, et je ne serai pas seul. Le roi des Romains armera le corps germanique. Les rois de Castille et d'Aragon tomberont sur la Gascogne et le Languedoc. Les brouilleries en France ne sont pas si épuisées qu'on ne puisse les faire renaître. Mais qu'avons-nous besoin de tant d'aides? Ne sont-ce pas nos pères qui ont triomphé seuls à Créci, à Poitiers et à Azincourt? La France compte beaucoup d'hommes et peu de soldats. Son infanterie est peu redoutable; quant à la cavalerie, qui fait toute sa force, il nous sera aisé d'éluder son impétuosité. Maîtres de la plaine après le débarquement, nul doute que nous ne rendions ces cavaliers inutiles, en plaçant nos camps sur des hauteurs qui leur seront inaccessibles. Quant aux frais de la guerre, ne vous en effrayez pas d'avance; ils ne seront pas si considérables qu'on se l'imagine, et j'aurai soin que la guerre nourrisse la guerre. J'exhorte les riches à fournir les fonds. Ils trouveront en France de quoi se dédommager. »

Il ne taxa personne, et son impôt n'en fut pas moins productif, par l'adresse de Morton, son chancelier. Il se donnait la peine d'endoctriner lui-même les percepteurs. « Quand vous verrez, leur disait-il, un homme économe et frugal, vous lui représenterez que, dépensant peu, il a sans doute des épargnes considérables, dont il doit contribuer au salut de la patrie. A celui qui vit avec faste, ou dont le train a l'air de l'opulence, vous lui remontrerez qu'apparemment il a, pour se maintenir dans cet état, des ressources dont il est redevable à la protection du gouvernement, qu'il doit réciproquement soutenir par des sacrifices. » On appela cet argument *la fourche de Morton*, parce que celui qui n'était pas percé par une pointe du dilemme n'échappait pas à l'autre.

Henri, dans l'ardeur de l'enthousiasme qu'il venait d'inspirer, tira beaucoup d'argent dont il ne se pressa pas de se servir pour les préparatifs de guerre que la nation désirait. Il l'entassa précieusement dans ses coffres pour son propre usage. Cependant, comme on ignorait en France ses intentions pacifiques; on y prit des mesures comme contre un danger pressant. On leva des troupes. On fortifia les villes voisines de Calais, où l'Anglais pouvait faire sa descente, et surtout, comme lui, on demanda de l'argent. Il paraissait alors un aventurier, nommé Perking, qui se disait fils d'Édouard IV, et frère des deux enfants de ce prince, que le cruel Richard avait assassinés dans la tour de Londres. Charles VIII l'accueillit et lui promit de seconder le parti qui se formait pour lui en Angleterre; mais en même temps qu'il effrayait Henri par la menace de secourir cette faction, il négociait avec lui et lui faisait tomber les armes des mains en les remplissant d'or. Des trois articles qui composent le traité signé à Étaples, deux ne parlent que d'argent; six cent vingt mille écus d'or [1] pour la solde des Anglais envoyés au secours de la princesse de Bretagne, après la mort de son père; cent vingt-cinq mille écus pour cinq termes de la pension promise par Louis XI au roi Édouard; cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Troisième article : Le roi des Romains et son fils Philippe pourront accéder à ce traité. Si le roi les attaque, permis à

[1] L'écu, ou pièce d'or de ce temps, était au titre de 23 karats et à la taille de 70 au marc ; ainsi sa valeur serait aujourd'hui de 11 liv. 7 s.

Digitized by Google

l'Angleterre de les secourir; s'ils sont agresseurs, l'Angleterre ne pourra leur donner aucun secours.

[1493] Mais ils n'en eurent pas besoin. Charles acheta la paix par des sacrifices au-delà peut-être de leurs espérances. Lorsque Louis XI avait accepté l'Artois et la Franche-Comté pour dot de la princesse Marguerite, fille de Maximilien, il possédait déjà ces provinces par conquête. S'il consentit à les recevoir par contrat de mariage, c'était apparemment afin de légitimer le droit de la force. Charles VIII proposa de les rendre avec la princesse, excepté quelques villes et enclaves qu'il retiendrait, comme appartenant de temps immémorial à la couronne de France. Il ne réclama point les villes de Lille, Douai et Orchies, qui devaient revenir à la couronne par la restitution de l'Artois et de la comté de Bourgogne; mais il ne rendit pas non plus le Mâconnais et l'Auxerrois: et les prétentions de chacun furent réservées, à la charge de les poursuivre par voie amiable. Les princes autrichiens acceptèrent volontiers ces offres généreuses; les deux provinces rentrèrent sous leur domination, et la princesse, reconduite en Flandre avec de grands honneurs, épousa depuis Jean de Castille, fils de Ferdinand *le Catholique*, et, après lui, Philibert II, duc de Savoie. C'est ainsi que la maison d'Autriche a su s'enrichir même par les mariages manqués.

La facilité du jeune monarque à se dépouiller n'échappa point à l'œil attentif de Ferdinand, roi d'Aragon. Ce prince possédait des droits sur le Roussillon, que son père avait, non pas cédé, mais engagé à Louis XI, à condition qu'en rendant la somme stipulée, la province lui serait restituée. Cette clause, réclamée par l'Aragonnais, et disputée par le Français, avait été souvent et inutilement controversée entre eux, et ne cessait d'être un motif d'aliénation et de guerre. Ferdinand, connaissant les dispositions du roi, renouvelle ses plaintes et sa demande. Le moment était opportun, Charles avait en tête un projet dont il souhaitait pouvoir uniquement s'occuper. Il prend brusquement son parti, et rend le Roussillon à Ferdinand, sans exiger ni la somme ni les intérêts. Il demande seulement que les anciens traités avec l'Espagne soient renouvelés, que par celui-ci Ferdinand et Isabelle renoncent expressément à toute alliance avec les ennemis de la France, et qu'ils promettent de ne point s'opposer aux projets des Français sur l'Italie, et de ne marier leurs enfants ni à ceux du roi des Romains ni à ceux du roi d'Angleterre. Les monarques espagnols promettent tout, s'engagent, jurent, reçoivent l'investiture de la province, et, trois ou quatre ans après qu'ils sont en possession, ils marient une de leurs filles au fils de Maximilien, l'autre au fils de Henri VII, et prennent pour leur fils Marguerite, qui venait de manquer la couronne de France. On rapporte de cette princesse qu'allant de Flandre par mer trouver son nouvel époux, et accueillie d'une furieuse tempête, elle fit, dans le fort de l'orage, ces deux vers:

> Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
> Qu'eut deux maris, et s'y mourut pucelle.

Est-ce le scrupule qui persuada à Charles le sacrifice du Roussillon? Des historiens l'ont cru, et ont même indiqué une manœuvre de Ferdinand, qui a pu faire naître ce sentiment. On a nommé ce prince *le Catholique*, et, eu égard à sa conduite oblique et ténébreuse, par un terme adouci, *le Politique*. Il a été le Louis XI de l'Espagne. Il gagna, dit-on, le père Maillard, cordelier, célèbre prédicateur, et confesseur de Charles VIII, qui montra à son pénitent l'âme de Louis XI détenue dans les feux du purgatoire, tant qu'il se maintiendrait lui-même dans la possession d'un bien injustement retenu par son père; de là ce facile abandon, malgré l'avis opposé de tout le conseil et la réclamation des peuples qu'il abandonnait. Il est très-possible, en effet, que l'âme timorée du jeune monarque se soit ouverte à la crainte inspirée par un remords de conscience, ou se soit alarmée par un sentiment de piété filiale; il est possible encore, ainsi que l'ont cru d'autres écrivains, qu'il ait été entraîné par le désir de signaler par la justice et par ce trait de générosité les jours où il commençait à régner par lui-même: mais ces motifs, s'il les eut, furent aussi puissamment secondés par la passion d'une autre gloire exagérée, qui fut bien funeste à la France.

Mais, avant d'entamer le récit des entreprises auxquelles elle donna lieu, il est à propos d'oublier un instant les puissances de la terre, pour arrêter nos regards sur un simple particulier, qui ouvrait alors dans l'Occident une carrière immense au commerce, aux arts, aux sciences et à la politique. Christophe Colomb était son nom. Né à Gênes de parents navigateurs, il était navigateur lui-même, géographe et astronome. Génie vaste, il avait entrevu que la mer devait délier l'Europe et les Indes: âme ferme et intrépide, il entreprit de le prouver en franchissant l'espace qui les séparait. Mais une pareille expérience était au-dessus des forces d'un particulier ordinaire. Il s'adressa donc à sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Charles VIII, qui, préoccupé d'autres soins, ne l'écouta pas; à l'avare Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel, roi de Portugal, dont le conseil recueillit les projets de l'étranger et vou-

Digitized by Google

lut lui en dérober l'honneur, à Ferdinand enfin, et à Isabelle, qui soutint huit ans ses espérances, et qui finit par l'éconduire encore après cette longue attente. Il se disposait à quitter l'Espagne lorsque deux protecteurs zélés l'y retinrent, et, lui conciliant la faveur de la reine, lui obtinrent par elle trois petits vaisseaux. Colomb trouva, non sans peine, quelques aventuriers qui voulurent bien partager sa fortune, et, le 3 août 1492, il appareilla enfin du port de Palos pour sa hasardeuse expédition. Il faut se reporter à l'état de la navigation à cette époque pour comprendre toute l'impression d'inquiétude et de terreur qu'une course aussi obstinée qu'infructueuse pendant plus de deux mois, et sur une mer qui semblait n'avoir pas de terme, dut répandre sur les équipages. Aussi fallut-il à Colomb, non-seulement une mesure peu commune d'intime conviction pour persister dans son entreprise, mais encore d'adresse et de fermeté, tantôt pour dissiper les terreurs de ses compagnons abattus, et tantôt pour résister aux vœux, aux prières et aux menaces de ces mêmes compagnons mutinés, qui voulaient le forcer au retour. Au moment où il allait se voir contraint de leur céder, et le soixante et dixième jour depuis son départ, sa longue persévérance fut enfin couronnée par la vue de l'île de Guanahami, l'une des Lucayes, et la première des découvertes américaines; car ce ne furent point les Indes qu'il rencontra, mais un nouvel hémisphère interposé entre elles et l'Europe.

Un étonnement mêlé d'admiration fut le sentiment général que produisit ce succès inespéré; le Portugal y joignit celui d'une généreuse émulation : il équipa des vaisseaux destinés à obtenir, par une autre route, de semblables résultats. Vasco de Gama doubla le premier le cap redouté des Tempêtes, qui, dès lors, d'un meilleur augure, prit le nom de cap de Bonne-Espérance; et, après une navigation de six mille lieues, il aborda réellement aux Indes. Là, des établissements devenus bientôt formidables aux premiers potentats de l'Asie changèrent et altérèrent tous les rapports politiques et commerciaux reconnus jusqu'alors; et donnant aux Portugais une prépondérance sur le commerce que l'exiguité de leur territoire semblait leur refuser, leur assignèrent aussi dès lors une place nouvelle entre les puissances de l'Europe. Mais revenons à Charles, dont l'expédition imprudente date justement de l'époque de la grande découverte de Colomb.

On peut se représenter Charles, sortant du château d'Amboise après la mort de son père, comme un jeune homme échappant aux liens d'une discipline sévère, qu'il rompt pour la première fois. Dans sa position, chacun forme des projets selon son état. Charles était roi : il rêva guerres, combats, conquêtes, et prétendit bien ne pas se contenir dans le cercle étroit où son père avait vécu. Alexandre, Charlemagne, héros dont il se faisait raconter les exploits, étaient les modèles qu'il se proposait; mais par où commencer? Quel peuple assujettira-t-il? L'Italie, de tous temps si fertile en événements célèbres, fut la contrée qui lui offrit une arène où il crut pouvoir déployer son courage et placer ses trophées à côté de ceux des Césars.

Deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avaient depuis deux siècles occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête, et à la seconde par adoption. Alphonse V, roi d'Aragon, par une suite de victoires mêlées d'intrigues, en avait renversé le roi René, héritier de la seconde maison d'Anjou, et oncle de Louis XI, et y avait placé Ferdinand, son fils naturel. Louis, fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parents trop puissants, ne secourut pas René. Ce prince, orné des vertus douces qui lui ont acquis le surnom de *Bon*, préféra, à un royaume sans cesse agité, une vie tranquille dans la société des savants, et l'exercice des arts agréables qu'il cultivait avec succès. Il partageait ses loisirs entre la Provence et l'Anjou, qu'il rendit heureux. En mourant, il laissa le royaume de Naples, dont il n'était plus que titulaire, au comte du Maine, son neveu. Celui-ci mourut sans enfants, et fit aussi un testament par lequel il adoptait pour ses héritiers Louis XI, le dauphin, et leurs successeurs sur le trône de France.

Cet héritage, qui ne pouvait s'obtenir sans guerre, ouvrit à l'imagination de Charles VIII un vaste champ d'espérances, dont il croyait le succès infaillible. L'Italie était partagée en principautés et en républiques jalouses, et perpétuellement armées les unes contre les autres. Le jeune monarque ne doutait pas que, se présentant à la tête d'une nombreuse armée, au milieu de ses rivaux, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours, qu'il ne devînt leur arbitre ou leur vainqueur, et que plusieurs même des chefs mercenaires qui servaient alternativement les petites puissances qui les soudoyaient ne vinssent grossir ses bataillons pour avoir part à ses conquêtes. Aucune ville alors, aucune citadelle ne pourrait retarder sa marche triomphante : Rome même serait forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes aurait-il à y combattre? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les hommes; Alphonse, son fils, détesté pour sa cruauté; et enfin un jeune Ferdinand, fils d'Alphonse, à peine

Digitized by Google

sorti de l'adolescence. Charles était très-persuadé qu'à son approche les seigneurs et les peuples se déclareraient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque français, héritier des princes angevins, leurs maîtres légitimes, à la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde.

Ce n'est pas outrer les intentions du jeune monarque que de dire qu'à son projet sur Naples il ajoutait celui de s'emparer de Constantinople, et de chasser les Turcs de l'Europe. Le trône ottoman était occupé par Bajazet II; il lui avait été disputé par Zizim, son frère : celui-ci, vaincu dans une bataille, s'était réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il avait passé en France. Innocent VIII, fondant sur le prince turc le succès d'une croisade, le demanda à Charles VIII, qui l'accorda, sous la condition expresse que le prince musulman lui serait rendu quand il le redemanderait. Cette clause suffirait pour manifester l'intention du jeune monarque : mais on sait de plus qu'il attira à sa cour André Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople, qu'il eut avec lui de fréquentes conférences, qu'il lui fit des gratifications considérables, et on a la probabilité qu'il signa avec le prince grec un traité par lequel celui-ci lui transportait tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Cette conquête était donc la chimère de Charles; mais il ne devait y songer qu'après qu'il aurait atteint son but principal, savoir, la couronne de Naples. Le projet sur Naples fut discuté dans un grand conseil tenu au Plessis-lès-Tours. Le seigneur de Graville, amiral de France, remontra avec beaucoup de force les difficultés de l'entreprise. « La commencera-t-on par mer? dit-il; nous n'avons point de vaisseaux. Par terre? il faudra traverser les états de douze ou quinze principautés ou républiques, et les soumettre ou les gagner, avec le risque de les trouver ensuite traîtresses ou inconstantes. Tout le monde parle d'aller, et personne ne parle du retour. On n'est point effrayé de l'idée d'enfermer un roi de France à trois cents lieues de son royaume, entre tant de princes et de villes si opposés d'intérêts et de politique. C'est cette opposition même, dit-on, qui fera notre sûreté; mais est-il sans exemple qu'après de grandes tempêtes dans ce pays le calme s'y soit tout à coup rétabli? et si ces Italiens, nation ombrageuse et versatile, viennent à s'accommoder, resserrés alors au milieu d'eux, et à leur merci, que deviendrons-nous? » Graville fit encore d'autres objections très-sensées, tirées de la jalousie des Anglais, de la haine de Maximilien, devenu empereur, et de la politique du roi d'Espagne.

Mais le parti du roi était pris, et il s'y trouva confirmé par l'empressement de tous les princes d'Italie à rechercher son alliance. L'un offrait des vivres, l'autre des troupes, quelques-uns seulement le passage. Les Vénitiens, les plus dangereux de ceux qu'il ne fallait pas avoir contre soi, promettaient la neutralité, mais de mauvaise grâce, comme gens qui se défiaient, et dont par conséquent il fallait se défier. Le pape seul se déclarait assez ouvertement contre l'expédition, qu'il avait désirée lorsque le roi Ferdinand refusait de lui faire hommage du royaume de Naples. Le pontife exigeait cette soumission, fondée sur l'usage. Tant que l'Aragonnais persista dans son refus, Alexandre VII (Rodrigue Borgia), qui occupait alors le saint-siége, ne fut pas fâché que son hommage fût menacé des armes des Français, afin de le contraindre de faire acte de vassal; mais, sitôt que Ferdinand eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles un légat pour essayer de le détourner de son entreprise, et, n'ayant pu l'en dissuader, il se déclara ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zèle, lui donna l'inquiétude de la convocation d'un concile général. Nul pape n'avait eu plus à craindre une pareille assemblée qu'Alexandre, qui déshonorait la chaire de Saint-Pierre par l'ostentation de tous les vices.

Un autre Italien, Ludovic Sforce, surnommé le Maure, devenu fameux par ses crimes, désirait aussi l'irruption des Français par le même motif d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Il était tuteur de Jean Galéas, son neveu, auquel appartenait le duché de Milan, comme fils de Galéas Marie, aîné de Ludovic et de Bonne de Savoie, tante de Charles VIII. Ce jeune prince avait épousé la petite-fille du monarque napolitain. Depuis le mariage, le tuteur tenait les deux époux renfermés dans le château de Pavie, sous prétexte de les mettre en sûreté contre les émeutes populaires, qu'il excitait lui-même. On ne voyait que trop qu'il en voulait aux états de son pupille. Comme le grand-père pouvait mettre obstacle à son dessein, il fut un des plus ardents à provoquer une guerre qui devait assez occuper Ferdinand pour qu'il ne songeât point aux intérêts du mari de sa petite-fille. Ludovic obtint du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi signa aussi une convention avec plusieurs seigneurs napolitains, mécontents et réfugiés auprès de lui. Ceux-ci promettaient de susciter une révolution dans le royaume. Sur leur parole, dont il regardait les effets comme assurés, Charles congédia, sans vouloir les entendre, des ambassadeurs que Ferdinand lui envoya pour s'expliquer et se concilier avec lui. Le vieux roi, qui avait fait la guerre toute sa vie, fut si fâché de s'y voir engagé au moment où il espérait quelque repos, qu'il en

mourut de chagrin. Alphonse, son fils, lui succéda aussitôt.

(1494) Charles VIII commença son expédition comme fera tout monarque français qui voudra réussir, en excitant l'enthousiasme de la nation; Il indiqua un grand tournoi à Lyon. La noblesse y accourut de toutes les provinces. Au milieu des plaisirs de cette fête militaire, le jeune monarque annonce l'expédition d'Italie, et déclare qu'il la commandera en personne. Non-seulement toute cette jeunesse brillante, mais les guerriers même blanchis sous le harnais, veulent y prendre part. Il ne resta de seigneurs que quelques uns des plus âgés, que le roi chargea du gouvernement avec la princesse Anne de Beaujeu, sa sœur. Il partit dans le mois d'août, fut attaqué de la petite vérole dans la ville d'Ast, où le rendez-vous général était marqué, et en guérit promptement.

Pendant sa convalescence, le duc d'Orléans, qu'il avait mis à la tête d'une des opérations les plus importantes de l'expédition, vint lui annoncer des succès qui ouvraient aux Français le chemin de Naples. Le nouveau roi Alphonse, dans le double dessein de retarder la marche des Français, et de tirer son gendre Galéas, sa fille, et leur fils, âgé de quatre ans, des mains du farouche Ludovic-le-Maure, leva une armée, dont le but était de s'emparer du Milanais. Il l'embarqua sur des vaisseaux, dont le roi d'Aragon, son parent, lui fournit la plus grande partie; sa flotte, commandée par le prince Frédéric, son frère, devait porter les troupes sur les côtes de Toscane, d'où elles auraient pénétré dans le duché de Milan, dont elles se seraient emparées. Le duc d'Orléans, à la tête d'une flotte bien inférieure, manœuvra si bien que, sans grands combats, il força Frédéric de rentrer dans le port de Naples et de renoncer à ses desseins.

Ainsi Charles avança sans obstacle vers Milan, où Ludovic l'attendait, plus inquiet que satisfait de l'arrivée d'un pareil auxiliaire. Quand il avait sollicité la guerre, il croyait que le roi commencerait par des attaques partielles, sous des généraux dont lui Ludovic pourrait modérer les progrès; mais quand il le vit déployer toute sa puissance, venir en personne, et en état de lui faire la loi, il commença à s'apercevoir du danger dans lequel sa perfide politique l'avait jeté. Il dissimula cependant son inquiétude, et vint avec l'air de la satisfaction au-devant du jeune monarque, menant la princesse de Ferrare, son épouse, accompagnée de toute sa cour.

La description de cette entrevue, faite par le continuateur de Velly, peut donner une idée du luxe et des modes du temps : « La princesse » montait un superbe cheval couvert de drap » d'or et de velours cramoisi. Elle avait une robe » de drap d'or vert, recouverte d'une gaze légère; » ses cheveux, noués avec un ruban, tombaient » avec grâce sur ses épaules et sur son sein; elle » avait sur sa tête un chapeau de soie cramoisie. » surmonté de cinq ou six plumes rouges et grises, » Son cortége était composé de vingt-deux dames » de la première qualité, vêtues comme elle, et » de six chars couverts de drap d'or, et remplis » des plus rares beautés de l'Italie. Charles ne » voulut pas souffrir que la princesse mît pied à » terre, disant qu'il irait le lendemain à son logis » lui rendre la première visite. Il la trouva en» core plus magnifique et mieux parée que la » veille. Elle avait une robe de satin vert cou» verte de diamants, de rubis et de perles; les » manches, étroites et déchiquetées dans toute » leur longueur, laissaient voir la chemise, et » n'étaient attachées que par des rubans gris, » dont les bouts pendaient jusqu'à terre; cette » robe, qui lui découvrait entièrement la gorge, » était garnie d'un rang de grosses perles sépa» rées au milieu par un rubis d'une grosseur » et d'un éclat remarquables. Elle était coiffée » comme la veille, excepté qu'au lieu d'un cha» peau elle portait une toque de velours surmon» tée d'aigrettes, et chargées de pierreries. Le » jeune roi, après un compliment fort court, lui » proposa une danse francaise; elle l'accepta et » s'en acquitta de bonne grâce; et à son exemple, » les dames de sa compagnie ne refusèrent pas la » main des cavaliers de la suite du roi. » Cette visite, au lieu d'une cérémonie, devint un bal, et toute l'armée prit part à ces divertissements. Ayant ainsi commencé, les Français ne continuèrent que trop à traiter cette guerre en partie de plaisir, jusqu'au moment où les Italiens, moins contents de ces fêtes que leurs femmes, les changèrent en combats.

Ludovic avait fait préparer à Pavie, par où le roi devait passer, la plus belle maison de la ville; mais Charles alla droit au château où était retenu Jean Galéas, avec son épouse, fille d'Alphonse, et leur fils. Cette brusque visite, que Ludovic n'apprit qu'au moment qu'elle se faisait, l'embarrassa beaucoup. Il arriva lorsque le roi était prêt à entrer dans la chambre, et prit le parti de l'introduire lui-même. Charles trouva son cousin, qui était à peu près de son âge, étendu, presque mourant, sur son lit. Le malade tourna sur le roi ses yeux languissants, avec l'expression d'un homme qui demande du secours. Pendant que Charles ému lui adressait des paroles de consolation, la jeune duchesse, avertie de la présence du monarque, échappe à ses gardes, s'élance dans la chambre, les cheveux épars, le visage baigné

Digitized by Google

de larmes, se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour son mari, pour elle et pour son fils, et encore pour son malheureux père, « qui n'a pas, disait-elle, mérité votre disgrâce, » et qui en passera par toutes les conditions que » vous lui imposerez. » Cette dernière demande refroidit le roi, qui jusque-là avait écouté la suppliante avec attendrissement. Il lui répondit d'un air embarrassé que la chose était trop avancée. Ludovic aperçut la nuance de mécontentement qui se répandait sur le visage du roi, et le tira promptement de ce lieu, où le spectacle de la désolation pouvait ramener des sentiments de compassion. Quelques jours après, Jean mourut, empoisonné, dit-on. Ludovic se fit élire duc par les Milanais, au préjudice de son petit-neveu, et cet événement réalisa les soupçons qu'on avait des projets du tuteur sur les états de son pupille.

Du Milanais Charles entra sur les terres de la république de Florence, et la sévérité avec laquelle il traita la première place frontière qui fit résistance amena les Florentins à un accommodement. Pierre de Médicis, que la haine publique poursuivait comme auteur de la guerre, était chef de leur députation. Pour se faire un mérite de l'accord, il prévint ses collègues auprès du roi, et se hâta de conclure un traité par lequel il livra sur-le-champ les forteresses de la république, qui en était la clef de ce côté. De retour à Florence, il y fut désavoué et obligé de fuir. Mais, comme le mal était sans remède, les chefs du nouveau gouvernement ne purent que ratifier le traité en leur nom. A cet effet ils envoyèrent au roi une nouvelle députation, à la tête de laquelle était le fameux Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui se donnait pour prophète, et qui prédit des succès à Charles.

Cependant le roi, qui était averti par la mort du jeune Galéas, et par d'autres intrigues qu'il avait découvertes, et dont Ludovic s'était mal justifié, de se défier de la fidélité d'un pareil homme, aurait dû s'assurer de ses forteresses par des garnisons qui, en cas de besoin, auraient protégé son retour. C'était l'avis de son conseil, où l'on avait proposé de conquérir le Milanais pour le duc d'Orléans, auquel il appartenait incontestablement comme héritier des Visconti. Mais Charles ne s'y rendit point, et ne se crut point autorisé, par la déloyauté de Ludovic, à manquer à la foi qu'il lui avait donnée, et à la confiance avec laquelle le duc s'était livré à lui. Il ne montra pas plus de prévoyance dans les traités qu'il conclut avec les républiques de Florence et de Sienne, et d'autres états moins importants, mais qui tous avaient des troupes et des places de résistance, que la prudence lui conseillait d'occuper. A l'exception de quatre villes frontières de l'état de Florence qu'il se fit remettre, et de Pise qu'en passant il délivra du joug des Florentins, Charles se contenta de tirer des autres de l'argent, dont il avait grand besoin, car les taxes imposées en France pour cette expédition n'avaient pas produit, à beaucoup près, ce qu'on en espérait. On a dit, mais sans preuve, que Guillaume Briçonnet, qui avait dans le conseil appuyé d'abord cette entreprise, mit ensuite des obstacles à la levée des deniers, gagné par Alexandre VI, qui lui promit le chapeau de cardinal s'il le délivrait des Français de quelque manière que ce fût.

Le pape s'était absolument tourné du côté d'Alphonse, non-seulement parce que ce roi s'était engagé à lui faire hommage de sa couronne de Naples, mais encore parce qu'il avait donné dans ce royaume des établissements à deux de ses enfants, nés, ainsi que plusieurs autres, dans un honteux concubinage, dont Alexandre ne rougissait pas. Au grand scandale de la chrétienté, il avait proposé à Bajazet une ligue avec Alphonse contre le monarque français, et avait instruit l'empereur turc des projets de Charles sur Constantinople ; et de l'intention où il était de se servir du prince Zizim pour allumer une guerre civile dans l'empire ottoman. La ligue n'eut pas lieu, mais cette démarche du successeur des apôtres établit entre lui et Bajazet, un des plus ardents sectateurs de Mahomet, une secrète intelligence, dont on croit que le malheureux Zizim fut la victime. Quand Alexandre vit que les mesures qu'il avait employées jusque-là avaient été infructueuses pour détourner Charles de s'avancer vers Rome, il essaya si les menaces d'anathème ne pourraient pas mieux protéger les terres de l'Église. Mais le roi répondit à ses envoyés : « J'ai fait vœu d'aller visiter le tombeau des saints apôtres, et je l'accomplirai. » Et il continua son chemin. A peu de distance de Rome, le pape l'envoya prier de n'y pas entrer. Démarche encore inutile. Le monarque se présenta aux portes ; elles lui furent ouvertes sans difficulté. Il entra avec tout l'appareil militaire, non pas menaçant, mais éclatant et pompeux. C'était dans le mois de décembre, au commencement de la nuit. Les soldats portaient des flambeaux, les maisons étaient illuminées, le peuple poussait des cris de joie. Les troupes s'établirent paisiblement dans tous les postes, que les Napolitains se hâtèrent d'évacuer, et dès le lendemain le roi de France exerça tous les actes de la souveraineté dans la capitale du monde chrétien.

Le pape, renfermé dans le château Saint-Ange, y était dans une grande perplexité. Sa conscience lui disait qu'il avait commis assez de

Digitized by Google

crimes pour subir un procès humiliant, dont la fin pourrait-être la déposition, une prison perpétuelle, et peut-être la mort. Mais le conseil du roi considéra qu'un grand éclat serait un scandale, que la déposition du pape causerait peut-être un schisme, dont les suites seraient plus funestes que l'impunité du pontife. On se détermina donc à la négociation. Briçonnet, qui fut un des principaux conciliateurs, y gagna ce qu'il avait tant désiré, le chapeau de cardinal. Il fut stipulé que le pape s'unirait au roi pour la défense de l'Italie; qu'il laisserait à la garde du monarque quatre villes de ses états, jusqu'à la conquête du royaume de Naples; que les cardinaux qui s'étaient déclarés pour la France ne seraient point inquiétés; et qu'Alexandre mettrait entre les mains du roi le sultan Zizim, pour s'en servir au bien de la chrétienté. Le cardinal César Borgia, fils d'Alexandre, convint de rester auprès du roi comme otage, et le monarque s'engagea de rendre solennellement au souverain pontife l'obéissance filiale.

Cette cérémonie fut éclatante. Le pape y affecta une supériorité qui le dédommagea un moment des craintes qu'il avait éprouvées dans son asile du château Saint-Ange; mais il eut la douleur de voir mettre garnison dans ses quatre places. Il livra le prince Zizim, qui mourut quatre jours après. On croit qu'Alexandre VI, dont on peut tout soupçonner, l'avait fait empoisonner auparavant. Il paraît même assez certain qu'il reçut de Bajazet, pour ce crime, une somme de trois cent mille écus. Les autres conditions du traité avec Charles VIII furent observées à peu près de même, c'est-à-dire qu'elles furent ou éludées ou violées ouvertement. Les cardinaux du parti de France éprouvèrent de mauvais traitements, l'exil, la prison, et quelques-uns la mort. L'otage Borgia, afin de laisser à son père le plaisir d'une vengeance sans aucun risque, se sauva d'auprès du roi dès le lendemain que le monarque eut quitté Rome, où il avait consumé un mois en cérémonies inutiles.

[1495] Pendant ce temps, il se faisait à Naples une révolution qui pouvait être très-nuisible à l'entreprise. Le roi Alphonse, sous le règne de son père Ferdinand, avait contribué à l'assassinat de vingt-quatre barons rebelles d'abord, mais rentrés en grâce, et qui furent massacrés à la suite d'un repas auquel ils avaient été invités par le père et le fils. De plus, il était regardé par le peuple comme complice des vexations éprouvées sous le père, et qui continuaient depuis qu'il était sur le trône. Persuadé que la haine conçue contre lui était irrémédiable, il abdiqua, déposa la couronne, et la plaça sur la tête de Ferdinand, son fils, dans l'idée que les Napolitains, voyant le sceptre entre les mains d'un jeune prince qui montrait des talents et des vertus, reviendraient de leur aversion pour sa famille. Ferdinand était en effet noble dans ses manières, brave et affable. Il avait donné à Rome une preuve remarquable de fermeté. Il s'y trouvait auprès d'Alexandre VI, lorsque le pontife, au lieu de défendre la ville comme il le pouvait, et comme le jeune prince l'y excitait, se sauva dans le château Saint-Ange. Le pape, en laissant l'entrée libre aux Français, avait demandé un sauf-conduit pour le Napolitain; mais le prince dédaigna cette faveur de son ennemi, et se retira fièrement avec sa petite troupe à la vue des Français, au hasard d'être écrasé par une armée entière.

Dans la courte durée de son règne, ce prince a montré les talents d'un guerrier et les vertus d'un bon roi. Quoique la fortune l'abandonnât toujours, jamais il n'en désespéra. Avec des troupes mal disciplinées, choisissant bien ses postes, il eut souvent le courage d'attendre les bataillons français; mais la terreur était si grande, que sitôt que ceux-ci paraissaient, les Italiens prenaient la fuite. Les forteresses ouvraient leurs portes à de simples détachements. Le malheureux Ferdinand courait de l'une à l'autre sans pouvoir les rassurer, risquant même d'être livré à l'ennemi par ces hommes que la frayeur aveuglait. Enfin, chassé de ville en ville par la défection successive de ses sujets, il arrive à Naples, la trouve dans un état effroyable de trouble et de confusion, entre dans son palais, y reste quelques heures, livré à d'amères réflexions, en sort accompagné de quelques seigneurs, appelle le peuple sur la place et lui dit :

« Je prends à témoin Dieu, qui m'entend, et ceux d'entre vous qui ont été à portée de me connaître, que je n'ai jamais ambitionné le trône, que pour regagner vos cœurs par une conduite opposée à celle de mon père et de mon aïeul. » Après cette déclaration d'une conscience pure et d'une âme honnête, il rejeta ses malheurs, non sur l'infidélité du peuple, mais sur la lâcheté des soldats et la trahison des chefs, et montra qu'il y aurait encore beaucoup de ressources si on voulait se défendre. « Je me sens, ajouta-t-il, assez de courage pour terminer ma vie par une mort digne d'un roi; mais, comme je ne le pourrais sans exposer la vie et la fortune de mes sujets, et sans faire répandre des flots de sang, je cède à l'orage, et je dépose un sceptre que je n'avais accepté que pour faire des heureux. Je vous conseille et vous exhorte de traiter avec la France, et, afin que vous le puissiez sans honte, je vous remets le serment de fidélité que vous m'avez prêté, et vous souhaite toute sorte de bonheur et de pros-

Digitized by Google

périté sous votre nouveau maître. Si l'orgueil du conquérant vous rend son joug insupportable, et vous fait regretter votre légitime souverain, je ne serai pas loin, et vous me trouverez toujours disposé à répandre pour vous jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Si, au contraire, vous vivez en paix sous vos nouveaux maîtres, ne craignez point que je trouble jamais votre repos. Je me consolerai dans ma retraite par l'idée de votre bonheur. Tout exilé que je vais être, je supporterai ma disgrâce avec moins d'amertume, si vous confessez que, depuis que je respire, je n'ai offensé personne, que j'ai cherché tous les moyens de vous rendre heureux, et qu'enfin ce ne sont point mes fautes qui m'ont précipité du trône. »

Ce discours arracha des larmes; mais la populace, entendant que le roi abdiquait, se jette sur les appartements extérieurs du palais et les pille. Ferdinand, indigné, fond, l'épée à la main, sur cette troupe insolente, la dissipe, descend sur le port, choisit les vaisseaux qu'il veut emmener, et fait brûler les autres; rentrant ensuite dans le château pour mettre ordre à son départ, il conjecture, à quelques signes, que la garnison, composée de cinq cents Allemands, a formé le complot de le vendre aux Français; il leur abandonne tous les meubles, et, pendant qu'ils se les partagent, il s'enfuit par une porte secrète, et gagne l'île d'Ischia. Le gouverneur du fort, placé par lui-même dans ce poste, déclare qu'il ne le recevra que lui second. Ferdinand accepte la condition, se jette en entrant sur le perfide, le renverse, le foule aux pieds à la vue de sa garnison, qui reste immobile d'étonnement, et il se rend maître de la citadelle.

Charles, vainqueur de tous les obstacles, ou plutôt n'en ayant éprouvé que de très-faibles, fut reçu dans Naples avec pompe et avec les témoignages de la plus grande allégresse. Tout le royaume suivit avec empressement l'exemple de la capitale. Il restait à Ferdinand, dans Naples, le château Neuf et celui de l'Œuf. Le gouverneur, laissé dans le premier, craignant de la part de la garnison allemande le traitement qu'elle avait destiné au roi, se sauva comme lui, et les Allemands se rendirent sans coup férir. Le château de l'Œuf soutint quelques attaques. Il était gardé par Frédéric, oncle du roi, celui à qui Louis XI avait autrefois donné sa nièce, Anne de Savoie, et avec elle le Roussillon et la Cerdagne. Ce prince avait été élevé à la cour de Louis XI, et s'y était fait des amis. Par leur moyen, il essaya d'entrer en négociation, non-seulement touchant le sort de sa citadelle, mais encore sur la grande affaire de la possession du royaume. Il offrit, au nom de son neveu, d'abdiquer la couronne, à condition qu'en récompense de sa démission on lui donnerait le duché de Calabre et le titre de premier baron du royaume. Les commissaires du roi proposaient des terres considérables en France, plutôt qu'une concession accompagnée d'un titre important, dans un état dont le roi abdiquait la couronne. Mais comme en désespérant il reste toujours quelque espérance, *in spem contra spem*, Ferdinand refusa, et l'oncle et le neveu se retirèrent en Sicile.

Le monarque français fut couronné à Naples dans le mois de mai, avec une magnificence qui surpassa celle de toutes les fêtes qui avaient précédé. Dans la cavalcade, il portait sur sa tête une couronne d'or, dans la main droite un globe, dans la gauche un sceptre, et était vêtu d'un riche manteau d'écarlate doublé d'hermine. On crut remarquer dans ses ornements une allusion à ses projets sur l'empire de Constantinople. En effet, ils n'étaient pas si chimériques. Il se développa dans les îles de l'Archipel et parmi les Grecs de la terre ferme un plan de révolte qui inquiéta Bajazet quand il en eut connaissance, et il l'eut par les Vénitiens et par Alexandre VI. Celui-ci d'ailleurs excitait le roi d'Espagne à maintenir par de prompts secours la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

Pendant qu'il se tramait ainsi un complot dangereux contre les Français, le roi s'amusait à des fêtes, visitait les curiosités du pays, tenait une cour splendide, et les courtisans français traitaient les seigneurs napolitains, tantôt avec la légèreté de parole naturelle à la nation, tantôt avec la hauteur de vainqueurs dédaigneux. Ils se montraient peu scrupuleux sur les pratiques religieuses, inconséquence que le clergé et le peuple souffraient impatiemment, et trop peu réservés surtout avec les femmes, autre défaut bien propre à choquer des hommes déjà portés par caractère à la jalousie. Les commandants des villes, les capitaines des garnisons et leurs soldats, à l'exemple de ceux de la capitale, se permettaient avec les habitants une conduite libre, que ceux-ci regardaient comme licencieuse; et insensiblement le premier enthousiasme pour les Français se refroidit.

Le roi ne s'apercevait pas de cette tiédeur, et était bien loin d'en craindre les suites, parce qu'il s'imaginait qu'une diminution d'impôts lui avait absolument gagné le cœur du peuple. On pourrait dire que Commines fut presque le seul qui, éloigné du tourbillon des plaisirs, ne se laissa pas entraîner par une confiance présomptueuse. Il résidait à Venise, où il avait été envoyé pour surveiller le sénat, qui jusqu'alors avait donné lieu de croire qu'il n'était rien moins que

Digitized by Google

disposé en faveur des Français. L'ambassadeur vit l'orage se former et près d'éclater. Il découvrit que le pape, le duc de Milan, les petits souverains et les républiques d'Italie, Ferdinand, roi d'Espagne, dont Charles avait acheté la neutralité par la cession du Roussillon, et les Vénitiens enfin, alarmés du voisinage des Français, armaient par terre et par mer, chacun selon leur force, mais tous avec une égale activité. Commines avertit Charles de cette ligue; il montra le danger si grand et si pressant, que, dès le premier conseil qui fut tenu à ce sujet, l'on conclut qu'il fallait, ou que le roi fit venir très-promptement de puissants secours de France, ou qu'il y retournât.

Le premier parti n'était pas praticable, parce que ce secours aurait été arrêté à chaque pas et détruit en chemin; on embrassa donc le second, mais avec des modifications, fruits ordinaires de l'incertitude. Ce n'était pas trop de toute l'armée française pour combattre celle qui attendait le roi sur la route; mais Charles, ne pouvant se résoudre à abandonner entièrement sa conquête sans espérance de retour, laisse de fortes garnisons dans les villes importantes, un gros corps de troupes pour tenir la campagne, sous le commandement de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et part avec neuf mille quatre cents combattants seulement.

Sa marche vers Naples avait été un triomphe perpétuel : son retour fut une fuite, mais qui ne manqua pas de dignité. Le pape, soit crainte, soit honte de paraître devant un prince qui l'avait traité avec tant d'indulgence, et dont il machinait la ruine, s'absenta de Rome quand Charles y passa. Le roi lui rendit dédaigneusement ses villes, et en agit de même à l'égard des princes et des républiques qu'il aurait pu rançonner. Il se hâtait, mais quelquefois encore trop lentement, afin de prévenir le rassemblement des troupes confédérées, dont le rendez-vous était au pied des Apennins. Charles franchit au mois de juillet ce dangereux passage, rendu très-difficile par la fonte des neiges. On désespérait de pouvoir transporter l'artillerie, et l'on proposait même de l'enclouer au pied de ces montagnes escarpées, au risque de priver l'armée de sa principale force, et peut-être de son unique ressource, lorsque les Suisses, qui avaient un acte d'insubordination à se faire pardonner, s'offrirent à la hisser à bras, et à la descendre de même. Ce dévouement, et l'activité de La Trémouille, qui paya d'exemple, et qui fit avec intelligence toutes les dispositions propres à alléger le travail, triomphèrent des obstacles, et sauvèrent l'armée. Au débouché des montagnes, Charles trouva l'armée ennemie qui était assemblée depuis huit jours, et qu'il aurait évitée s'il n'en eût pas perdu quinze à Sienne et à Pise. Elle était forte de trente-cinq mille hommes bien retranchés et commandés par le marquis de Mantoue, Jean-François II de Gonzague. Il n'en était que le chef militaire : des commissaires vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, présents à l'armée, dirigeaient les résolutions et les mouvements.

La vue de cette multitude étonna d'abord les Français; mais, revenus de leur première surprise, ils reprirent leur audace, et la noblesse valeureuse qui accompagnait le monarque témoigna l'impatience de combattre sous ses yeux. Les plus prudents cependant auraient désiré pouvoir passer sans coup férir : c'est à quoi tendaient des conférences que Commines, qui était venu joindre le roi, ouvrit avec les provéditeurs. Le roi demandait simplement le passage. Les Vénitiens y consentaient, Ludovic n'osait y contredire; mais l'envoyé espagnol et le marquis de Gonzague, qui se flattaient d'envelopper facilement cette poignée de Français, et d'enlever même le roi, s'y opposèrent. Cependant les conférences se prolongeant trop pour la situation des Français menacés de la disette, ils se mirent en marche. Le maréchal de Gié commandait l'avant-garde, La Trémouille, le corps de bataille, où était le roi avec ses neuf preux, tous habillés comme lui, pour tromper les renseignements donnés par un espion sur sa personne; et le vicomte de Narbonne, l'arrière-garde. Ils étaient dans un vallon d'où ils ne pouvaient déboucher qu'en prêtant leur droite au camp des confédérés, placé sur la colline, et dont ils n'étaient séparés que par le torrent du Taro, qui coulait au milieu du vallon, et qui était guéable en ce moment. Dès que les alliés virent les Français en mouvement, ils firent passer le Taro à la majeure partie de leurs troupes, et attaquèrent à la fois la tête et la queue de l'armée. Le bagage tomba d'abord au pouvoir de l'ennemi, et ce fut sa perte : non seulement les soldats qui l'enlevèrent perdirent leur temps à le piller, mais d'autres corps se détournèrent de leur destination pour y avoir part. L'action se passa à peu de distance de Parme, auprès du village de Fornoue, dont cette bataille a pris le nom. Charles y combattit dans les premiers rangs; il s'avança si fort, que des soldats ennemis saisirent la bride de son cheval, et que ce ne fut qu'avec peine qu'on le délivra de leurs mains. Échappé à ce danger, il en courut un autre peut-être plus grand. Après une charge vigoureuse, tous ceux qui l'accompagnaient s'abandonnèrent à la poursuite des fuyards; un des escadrons ennemis, rompu au premier choc, s'étant rallié, repassait

Digitized by Google

par le champ de bataille. Il y trouve le roi avec un seul valet de chambre; il l'attaque, et, malgré sa vigoureuse défense, le monarque allait être tué ou fait prisonnier, lorsque les siens, revenus à propos, l'arrachèrent à ce second péril.

La bataille ne dura qu'une heure. Les Italiens prirent la fuite en déroute, et se réfugièrent dans leur camp : il perdirent beaucoup de monde, et les Français très-peu. Quelques généraux voulaient qu'on profitât de l'ardeur du soldat, et qu'on allât attaquer les fuyards dans leur retraite; ce désir n'était pas dénué de raison : plus d'une fois de petites armées ont eu sur les grandes, par un coup de vigueur inattendu, des succès qu'on n'aurait osé espérer; mais l'opinion la plus prudente prévalut. Les vainqueurs étaient harassés et de la marche qui avait précédé le combat, et du combat lui-même, livré sous un soleil ardent, dans le mois le plus chaud de l'année. Commines, le lendemain, fut envoyé auprès des provéditeurs pour reprendre les négociations; mais de part et d'autre on ne voulut pas faire d'ouverture. On se borna à une trêve pour le reste du jour, et l'on arrêta une nouvelle conférence pour le lendemain. Pendant la nuit, Charles, craignant pour son armée les inconvénients de la disette, se hâta de partir; ce qu'il exécuta avec un tel secret, que les confédérés n'en furent instruits que le lendemain à midi. Heureusement pour les Français, des neiges fondues dans l'Apennin grossirent tout à coup le Taro, et ils étaient déjà bien loin lorsque le corps de l'armée ennemie put parvenir à traverser le torrent. Les Français marchèrent cinq jours dans des pays d'une neutralité équivoque, harcelés et manquant de vivres, et il était temps qu'ils arrivassent, quand ils entrèrent fort délabrés dans la ville d'Asti, d'où ils étaient partis si brillants treize ou quatorze mois auparavant.

Ils devaient y trouver le duc d'Orléans avec des renforts envoyés de France pour protéger le retour; mais ce prince, se voyant à la tête d'une petite armée qui pouvait seconder ses prétentions au duché de Milan, avait oublié trop facilement la destination de ses troupes, et s'était emparé par surprise de Novarre, d'où il menaçait la capitale de la Lombardie. La terreur qu'il y répandit fut de courte durée; bientôt ses propres communications avec Asti lui furent coupées; et, hors d'état de remplir sa mission, il se vit réduit à se réfugier dans la Novarre, où Ludovic le fit bloquer par trente mille homme. Le prince et ses troupes y périssaient de famine, quand le roi arriva dans son voisinage. L'armée des assaillants s'était encore accrue de celle des confédérés qui avait été battue à Fornoue. Néanmoins le duc d'Orléans aurait pu échapper, mais seul; ses propres capitaines l'en pressaient et lui en offraient les moyens. Il les refusa et ne voulut point abandonner les braves qui l'avaient accompagné. Charles, instruit de sa détresse, et quoiqu'il eût lieu d'être mécontent d'une entreprise qui avait compromis le salut de l'armée, alla généreusement à son secours. Les armées étaient en présence lorsque des négociations s'entamèrent. On convint d'une trêve; le duc d'Orléans eut d'abord la faculté de sortir seul de Novarre, et, trois jours après, la garnison, composée de cinq mille cinq cents hommes, presque tous Suisses, et parmi lesquels il n'y en avait pas six cents en état de se défendre, évacua la place. Quelque soin qu'on prît de ces malheureux en leur fournissant des vivres, et les commodités qu'on put trouver pour aller à Verceil, qui n'était qu'à cinq ou six heures, et où ils devaient se rendre, « il en mourut un grand nombre, ou » dans la route, ou dans Verceil même; les uns » par trop manger, dit Commines, les autres par » maladies, et largement sur les fumiers de la » ville. »

Les Suisses étaient la ressource des armées françaises pour l'infanterie. En quittant précipitamment le royaume de Naples, le roi leur avait envoyé un homme accrédité parmi eux pour les engager à envoyer un renfort au-devant de lui. Cette nation avait été si bien traitée de Louis XI, qu'elle était absolument dévouée à la France. Brave et sincère dans ses procédés, sitôt qu'elle entendit parler du danger du fils, tous voulurent courir à son secours, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfants; il fallut user d'adresse et de force pour les retenir. On doit cependant avouer que ce n'était pas l'affection seule qui les excitait, et qu'ils étaient alléchés par l'espoir du butin que leur présentait la riche Italie. Malgré les précautions prises pour se garantir d'une trop grande multitude, au lieu de sept ou huit mille hommes qu'on attendait, il s'en trouva, compris le peu qu'on ramenait de Naples et ceux de Novarre, à peu près vingt-deux mille.

Ils arrivèrent lorsque le roi traitait à Verceil avec Ludovic, dont la mauvaise foi s'était montrée à découvert, mais qu'il fallait cependant ménager. Le duc d'Orléans trouvait un moyen de se dispenser de ces égards politiques : c'était d'employer les Suisses qu'on avait sous la main à l'attaquer, et à s'emparer du Milanais, que ce prince regardait comme sa propriété. Il en fit la proposition au conseil, où elle fut débattue et rejetée. Charles, à la vue des dangers du duc d'Orléans, avait bien voulu oublier ses torts; mais il ne jugea point à propos d'exposer sa propre vie et le salut de l'armée, pour le rendre puissant et peut-

Digitized by Google

être ingrat. Trop peu reconnaissant en effet, le duc se rendit une seconde fois coupable, en faisant agir sourdement auprès des Suisses, qui demandèrent la bataille. Le conseil tenu à ce sujet fut extrêmement orageux, et le roi n'en fut que plus déterminé à suivre les négociations. Quand les Suisses surent que le traité avec Ludovic était signé, et qu'il n'y avait pas d'apparence de pouvoir réaliser les espérances qui les avaient tirés de leurs montagnes, stimulés par les partisans du duc d'Orléans, ils se mutinèrent et demandèrent le paiement des sommes qu'on leur avait promises, et qu'ils savaient bien qu'on ne pouvait leur donner. Les plus emportés proposèrent de s'emparer du roi et des principaux seigneurs, de les emmener en Suisse comme otages de ce qui leur était dû, et de ne les relâcher qu'avec une bonne rançon. Les plus modérés demandèrent seulement trois mois de paie, conformément à un accord fait avec Louis XI, par lequel on devait leur compter cette somme toutes les fois qu'on les ferait sortir enseignes déployées de leur pays. Il fallut en passer par cette condition. Charles leur donna des otages. Ils partirent, et le roi rentra dans son royaume. Le traité de Verceil conclu avec Sforce était d'ailleurs une convention équivoque, qui, sous l'apparence d'avantages, accordait au roi des espérances purement chimériques, et laissait tout ce qu'elle offrait de solide au duc, en lui garantissant son usurpation.

Pendant ce temps les Français laissés sur les débris du royaume de Naples combattaient pour en conserver la possession. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, le second de sa branche, cousin-germain du sire de Beaujeu, et père du connétable, si fameux depuis, était leur chef. « Il était, dit Commines, bon chevalier, hardi, » mais peu sage. Il ne se levait qu'il ne fût midi. » Au reste, Montpensier se fût-il levé plus matin, il est certain qu'il n'aurait pu soutenir la domination française, tant la révolution fut prompte et générale. Au départ de Charles, Ferdinand quitta la Sicile et débarqua dans la Calabre. Il y eut bientôt formé une armée et chercha l'ennemi; mais la fortune lui fut contraire. Robert Stuart d'Aubigny, arrière-petit-fils du connétable d'Écosse, tué à la journée des Harengs, battit à Seminara l'Espagnol Gonzalve et le jeune prince; et peu s'en fallut que le dernier n'y fût tué en remplissant tous les devoirs de capitaine et de soldat. Cet échec n'empêcha pas les principales villes de se déclarer pour lui. Les habitants de Naples le rappelèrent, et le reçurent avec les mêmes acclamations de joie qui avaient signalé l'entrée de son rival. Montpensier, qu'une fausse attaque avait fait sortir de la ville, ne put y rentrer, et se renferma dans les châteaux, en attendant les secours qui devaient lui venir de France; mais le défaut de vivres, dont on avait négligé de fournir les places, ne lui permit pas d'attendre cette ressource, et il fut réduit à capituler et à promettre de se rendre, s'il n'était secouru dans un mois. Lorsque le terme de la reddition approcha, par un manque de foi qu'on ne saurait justifier, mais que lui suggéra la douleur de livrer une armée entière, il profita de l'absence de la flotte qui l'avait bloqué pour s'embarquer avec presque toute sa garnison et se rendre à Salerne, et ne laissa que trois cents hommes à la garde des châteaux. Ferdinand se récria sur cette infraction, et menaça de s'en venger sur les malheureux abandonnés à sa discrétion; mais la crainte d'un revers de fortune, dont un exemple trop récent attestait la possibilité, l'en dissuada.

[1496-97] Charles, en arrivant en France, se trouva embarrassé d'une guerre qui ne devait pas l'étonner. Malgré l'engagement pris par Ferdinand *le Catholique*, en recevant le Roussillon, de ne point apporter d'obstacles aux entreprises du roi en Italie, il y avait cependant envoyé des troupes au secours des rois de sa famille. Quand celui de France s'en plaignit et réclama les conditions du traité, l'ambassadeur de l'Espagnol eut l'imprudence de déchirer ce traité en présence du roi, et de déclarer avec des termes insolents que son maître y renonçait. Il aurait donc dû rendre le Roussillon, qui était le prix et la condition de l'alliance: et c'est ce qu'il ne fit pas. Au contraire, pour s'assurer davantage cette possession, et pour faire une diversion favorable à ses parents de Naples, il déclara la guerre au roi de Navarre, qui était sous la protection de la France, et par suite d'hostilités il entra dans le Languedoc, qu'il ravagea. Les soins qu'exigeait cette guerre empêchèrent le roi d'envoyer en Italie les secours qu'il avait promis. Il y fit cependant passer trois mille hommes, qui arrivèrent à Montpensier avec des munitions, mais sans argent.

L'armée du comte, composée en grande partie de mercenaires allemands et italiens, manquant souvent de vivres, devenant de jour en jour plus indocile, le réduisait à désirer une bataille; mais le jeune Ferdinand, évitant une action générale en prenant des positions avantageuses, poursuivait sans cesse son ennemi et le serrait de près. Enfin il réussit à l'enfermer dans une petite ville, nommée Attella. Montpensier s'y trouva réduit ou à mourir de faim, ou à risquer une défaite générale, en tâchant de s'échapper par les ravins et les défilés dont cette place était environnée : pendant qu'il se préparait à cette généreuse tentative, huit cents lansquenets pressés par la famine passèrent a l'ennemi. Cette défection décou-

ragea le reste de l'armée, et força le général à capituler. Il promit encore de se rendre dans un mois, s'il n'arrivait pas une armée pour le délivrer; et il stipula que, même dans le cas de la reddition, il lui serait permis de ramener ses soldats en France, par terre ou par mer, avec armes et bagages, excepté l'artillerie. Montpensier se réservait trois villes importantes jusqu'à la décision de l'alternative d'être secouru ou de se rendre; mais il s'obligeait à envoyer dans l'instant aux gouverneurs des autres places ordre de les évacuer avec leur garnison.

Des ordres furent envoyés, mais mal exécutés. Comme les gouverneurs ne tenaient pas de lui leurs emplois, ils refusèrent de lui obéir. Ferdinand crut voir dans cette conduite une collusion secrète entre le général et ses lieutenants. Aussi, quand Montpensier, faute de secours, se fut rendu, au lieu de fournir des vaisseaux à ses troupes ou de leur procurer un passage par terre, il les entassa dans une petite île, où, étant mal nourris et mal abrités, les Français moururent de maladie ou de faim. Il s'y trouvait treize cents Suisses, qui résistèrent généreusement aux offres du vainqueur pour les attirer à son service. Ils périrent en détail. Trois cent cinquante que la contagion avait épargnés eurent enfin la permission de s'embarquer. « Je les vis arriver, dit Commines, rapportant leurs drapeaux, montrant bien à leurs visages qu'ils avaient beaucoup souffert; et quand ils partirent de leurs navires, on leur haussait les pieds. » Le comte de Montpensier était beau-frère du duc de Mantoue, général de l'armée napolitaine; il aurait pu, par la protection du marquis, échapper au danger commun. Ses amis l'en pressaient; mais, comme le duc d'Orléans à Novarre, il préféra de partager le sort de ses malheureux soldats, et mourut au milieu d'eux de chagrin et de contagion.

Les autres capitaines français, quoique privés de toute espérance de retour, défendirent presque tous jusqu'à la dernière extrémité les villes et les forteresses qui leur étaient confiées. En se rendant, ils se firent accorder les honneurs de la guerre, et la permission de regagner la France comme bon leur semblerait. La plupart revinrent par terre, traversèrent l'Italie enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers comblés de gloire et ruinés. Le jeune Ferdinand ne profita pas de ses victoires. Il mourut sans enfants au milieu de son triomphe. Frédéric, son oncle, lui succéda et soumit le reste du royaume, qui, dans l'espace de quinze mois, passa tout entier sous deux maîtres.

Charles conserva toujours le désir de le reconquérir. Il en parlait souvent et entretenait des intelligences avec les princes d'Italie, dont les états pouvaient lui ouvrir de nouveau le chemin de Naples. Il trouvait des soldats; en manque-t-on jamais en France? Mais il trouva aussi des obstacles. Le duc d'Orléans, mécontent des ménagements du roi pour Ludovic, contribua à en faire naître, et acheva de s'aliéner le cœur du monarque, qui ne le trouva point assez affligé de la perte qu'il venait de faire de ses deux fils. Le plus considérable de tous les empêchements était l'épuisement du trésor. Charles songea à le remplir, non par l'économie, mais, comme à l'ordinaire, par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois, chose remarquable, il tâcha d'engager le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple, et d'en donner l'exemple aux autres privilégiés. Il reçut, non pas un refus direct, mais une remontrance prononcée par le premier président. « Dure chose est, dit ce magistrat, de rendre les bonnes villes franches, les grands personnages et cours souveraines contribuables à si grands, merveilleux et insupportables emprunts; laquelle chose, en brief temps, peut être cause de grandes désolations. » Le roi marqua son mécontentement à la cour, qui menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce dessein effraya les magistrats, leurs suppôts, et en général tous les Parisiens, qui tiraient un très-grand profit du séjour forcé des plaideurs dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution aurait été très-utile à une grande étendue de pays.

Il paraît que l'attention de Charles VIII se portait principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui était ambulatoire et suivait partout le roi; ce qui occasionnait de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Le roi régla ses attributions, et y attacha surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement; pour le spirituel, la réforme des abus et autres désordres que le laps de temps introduit dans les corps les plus réguliers, il statua que tous les dix ans on assemblerait un concile national. Il surveilla la rédaction des coutumes, commencée par son grand-père, et continuée par son père, et accorda un parlement aux Bretons, sujets de son épouse, qu'il ménageait beaucoup, et qu'il comblait de faveurs. Enfin Charles donna lui-même la preuve de son zèle pour la justice, et de l'importance qu'il attachait à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes : « Nos amés et féaux, parce que voulons bien savoir la forme que ont tenue nos prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, et même comme monsieur saint Louis y présidait, nous voulons et mandons que en toute diligence faites chercher par les registres et

Digitized by Google

» papiers de notre chambre des comptes ce qui » s'en pourra trouver, et en faites faire un ex» trait, et incontinent après le nous envoyés. »

[1498] Ces bonnes dispositions ont fait croire qu'il se serait désormais appliqué aux affaires, et qu'un gouvernement sage aurait réparé les maux que sa passion effrénée pour la gloire des armes avait causés à la France. Lorsqu'il commençait à donner ces espérances, un accident funeste l'enleva à l'amour des Français. Il était à Amboise, où son goût, peu d'accord avec l'état de ses finances, lui faisait élever des bâtiments somptueux. Voulant faire voir à la reine une partie de paume établie dans les fossés, il se heurta la tête, malgré sa petite taille, contre la porte d'une galerie sombre qu'il avait déjà ordonné d'abattre. La douleur ne fut pas apparemment considérable, ou il la négligea; mais, en revenant par cette même galerie, il y tomba tout à coup sans mouvement et sans connaissance. Pendant neuf heures qu'il resta dans ce lieu, parce qu'apparemment on n'osait lui faire courir le risque du transport, il ne prononça que quelque paroles sans suite, et mourut sous les yeux de tous ceux qui voulurent entrer auprès de lui, et qui l'approchaient indistinctement, sans qu'il paraisse d'autre raison de cette espèce d'abandon que le trouble où on était, qui empêchait de donner des ordres convenables.

Charles VIII n'avait que vingt-huit ans quand il mourut. Il était petit et mal proportionné; son corps mince portait une grosse tête; les traits de son visage formaient un ensemble peu agréable. Cependant Anne de Bretagne, qui l'avait épousé avec quelque répugnance, l'aima d'une véritable tendresse : en sept ans de mariage elle lui donna quatre enfants, qui moururent avant lui. On veut néanmoins que Charles n'ait pas toujours été fidèle à cette épouse. Ce fut, dit-on, moins pour secourir Novarre qu'il s'approcha de cette ville que pour revoir la fille d'un gentilhomme du voisinage, chez lequel il avait logé en allant à Naples; et l'on prétend encore qu'il voulut déguiser sous le prétexte d'un pélerinage un voyage dont le but était d'aller renouveler ses adieux à une des filles de la reine, que cette princesse avait, par jalousie ou par précaution, éloignée de la cour. En racontant ses faiblesses, on ne doit pas taire une victoire remportée par lui-même sur la fougue de ses passions. Dans le sac de Toscanelle, petite ville qu'il prit d'assaut en revenant de Naples, et qui fut abandonnée à la fureur du soldat pour intimider les autres, on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. Après avoir inutilement épuisé auprès d'elle toutes les flatteries que la galanterie lui suggérait, il était prêt à user violemment du droit du vainqueur, lorsque la jeune personne, apercevant dans la salle un tableau de la Vierge, se jette aux pieds du roi, fondant en larmes, et s'écrie : « Au nom de celle qui, par sa pureté, a mérité d'être mère de Dieu, ô roi ! sauvez-moi, sauvez mon honneur. » Touché de cette invocation inattendue, il la relève et la rend intacte à ses parents et à un amant chéri, qui avaient heureusement échappé au massacre. On a comparé la retenue du monarque français à la continence de Scipion; mais le Romain, plus vertueux, épargna à la belle Espagnole les larmes qui effrayèrent la pudeur de la jeune Italienne.

Charles avait été très-mal élevé. A peine savait-il lire et écrire quand il parvint au trône; mais il s'appliqua et se forma en peu de temps, et prit même du goût pour les livres. Il se fit traduire les bons auteurs, accueillit, aima et encouragea les savants. Il était affable, poli, portant toujours sur son visage l'air de la bienveillance, qui rachetait ce qu'il avait de trop commun dans la figure : « Si bon, dit Commines, qu'il n'était » possible de voir meilleure créature. » Jamais il ne lui échappa une parole désobligeante : aussi était-il singulièrement aimé de tous ceux qui l'approchaient; deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses obsèques. Il s'adonna avec ardeur aux exercices du corps; mais sa faible santé et les défauts de sa taille l'empêchèrent d'y acquérir la grâce qui console des fatigues. Il en conserva ce désir effréné de la gloire, auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, aurait pu lui coûter la couronne et même la vie.

BRANCHE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS.

LOUIS XII,

AGÉ DE TRENTE-SIX ANS.

Louis XII, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, était petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine Visconti, reconnue par son contrat de mariage héritière du duché de Milan, dans le cas où ses deux frères ne laisseraient pas de postérité mâle. Louis avait trente-six ans quand il monta sur le trône Son

Digitized by Google

sacre, célébré à Reims, n'eut pas un grand éclat. On a vu qu'il avait eu de grands torts sous le règne précédent. Il les fit oublier, en oubliant lui-même ceux qu'on pouvait avoir eus à son égard, ou plutôt en les pardonnant généreusement. « Ce n'est pas, dit-il, au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans. » Les ennemis de La Trémouille, qui avait usé de tant de rigueur après la bataille de Saint-Aubin, crurent qu'il leur serait aisé de le perdre, en rappelant au nouveau roi le supplice de ses malheureux complices; il répondit : « Si La Trémouille a bien servi son maître contre moi, il me servira de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'état. »

Louis ne se montra ni trop triste ni trop content de la mort d'un prince son ami, mais qui lui laissait une couronne. Il lui fit faire, à ses dépens, des obsèques magnifiques, récompensa noblement ses officiers, et confirma dans leurs places les magistrats qui lui avaient été contraires de bonne foi et pour le bien du service. Le prince d'Orange, autrefois son ami, et le duc de Lorraine, jadis son partisan, étaient actuellement mal avec lui pour des démêlés d'intérêts. Persuadés cependant de son équité, ils n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre dans leurs prétentions contre le domaine même, s'en rapportant absolument à son jugement. Monsieur et madame de Beaujeu eurent aussi à se louer des soins qu'il prit pour l'établissement de la fameuse Susanne de Bourbon, leur fille unique, dont la mort précipitée de Charles VIII les avait empêchés de s'occuper. Louis fit aussi des gratifications aux seigneurs attachés précédemment à sa fortune, mais avec mesure : sa réserve, dans cette circonstance et dans d'autres, où il ne se montra pas libéral au désir des courtisans, l'a fait soupçonner de parcimonie.

Un de ses premiers soins fut de composer son conseil. Ceux qu'il y appela étaient tous d'un mérite reconnu et d'une capacité qui avait été éprouvée en quelques-uns par la mauvaise fortune. Tel était Louis Mallet, seigneur de Graville, amiral de France, que sa franchise à l'égard de la guerre d'Italie, qu'il blâmait, avait fait négliger sous le règne précédent. Il confirma dans la charge de chancelier Gui de Rochefort, magistrat d'une rare intelligence, et frère du fameux Guillaume, qui avait rempli avec tant de distinction le même emploi; il confia les finances à Florimond Robert, très-habile en cette partie, et se servit pour la politique d'Étienne Poncher, évêque de Paris, bon canoniste et adroit négociateur. Au-dessus de ces hommes recommandables, et de quelques autres moins connus, mais tous doués d'un mérite particulier, il établit le célèbre Georges d'Amboise.

Ce prélat était l'avant-dernier de neuf garçons, fils de Berri d'Amboise et d'Anne de Beuil; ils se distinguèrent tous dans les armes, l'administration et l'église. Georges s'attacha, étant évêque de Montauban, au duc d'Orléans, partagea ses malheurs, subit pour sa cause une longue prison, et continua à lui rendre de grands services après sa délivrance. Le roi, montant sur le trône, lui procura le chapeau de cardinal, et le fit premier ministre. Il avait une telle confiance en lui, que, dans les circonstances embarrassantes, sa solution ordinaire aux difficultés qu'on lui présentait était : *Laissez faire à Georges;* et il se tranquillisait sur l'événement. Cette sécurité a été souvent funeste.

Louis XII eut, pour la jeune veuve de Charles VIII, les égards les plus délicats. Il lui fit porter les premières consolations par les deux seigneurs qui avaient eu l'attachement le plus affectueux pour le dernier roi. Ils s'attendrirent avec elle, pleurèrent ensemble, et, quand la première douleur fut apaisée, Louis parut. Ses douces insinuations écartèrent insensiblement les ombres funèbres dont elle était environnée, et firent briller à ses yeux les espérances d'un bonheur selon son cœur, que le prince et elle avaient autrefois sacrifié au besoin des circonstances. Anne retourna en Bretagne; mais en partant elle donna au roi sa parole de l'épouser s'il réussissait à faire rompre légalement les liens qui l'unissaient à Jeanne de France, fille de Louis XI.

Les qualités de l'esprit et du cœur compensaient en cette princesse la beauté qui lui manquait. Elle aimait uniquement son mari, et quoique négligée, quelquefois même dédaignée et traitée peu convenablement, elle n'avait cessé d'être épouse soumise, et souvent secourable dans les dangers où la révolte avait engagé Louis. On espérait qu'elle se prêterait de bonne grâce aux désirs du roi, et qu'elle n'opposerait dans la procédure que ce qu'il faudrait de raisons pour faire croire que la décision qui interviendrait ne serait pas collusoire; mais on fut trompé. Jeanne, jusqu'alors si timide, s'arma de courage, et soutint ses droits avec fermeté. Le tribunal qui devait juger cette cause se tint d'abord à Tours; il était composé de Louis d'Amboise, évêque d'Alby, frère de Georges; de Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque du Mans, et de Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce du pape à la cour de France, nommés commissaires par Alexandre VI. Ils s'associèrent chacun trois ecclésiastiques du second ordre plus versés qu'eux dans la pratique judiciaire.

Digitized by Google

Les moyens qu'employa le procureur du roi pour opérer la dissolution du mariage entre Louis et Jeanne étaient au nombre de quatre : parenté, affinité dans les degrés prohibés, violence de la part de Louis XI, et infirmités corporelles, qui rendaient la princesse inhabile aux fins du mariage. Aux deux premiers elle opposait les dispenses qui avaient été obtenues; au troisième et au quatrième, que, s'il y avait eu violence, ce qu'elle n'accordait pas, la conduite de son mari depuis dix-huit ans en écartait jusqu'au soupçon; que pendant ce temps il ne lui avait refusé aucun des titres attachés à son rang; qu'il se plaisait à lui faire rendre les honneurs d'épouse, et qu'elle en avait obtenu tous les droits. « Je sais bien, ajoutait-elle, que je ne suis ni aussi belle ni aussi bien faite que bien d'autres; mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, et plus incapable d'avoir des enfants. »

L'historien Garnier, continuateur de Velly, peint énergiquement l'angoisse des deux personnages pendant le cours de la procédure. « Qu'on » se figure, dit-il une princesse élevée à l'om- » bre du trône, accoutumée à recevoir dès l'en- » fance des marques de soumission et de respect, » traduite devant des commissaires en état de » suppliante, réduite à entendre des dépositions » désagréables, à recevoir de la bouche d'un » époux, dont elle ne pouvait encore se détacher, » les déclarations les plus formelles du dégoût et » de l'aversion qu'elle lui avait toujours inspirés, » osant à peine laisser éclater ses plaintes, et » donner un libre cours à ses larmes, de peur » d'aigrir encore davantage celui dont son sort » dépendait. Mais dans cet abandon général, » dans cet abîme de douleur, peut-être était-elle » moins à plaindre que celui qui causait ses mal- » heurs; car elle avait du moins pour elle son » innocence et la fermeté qu'inspire une con- » science pure et sans reproche, au lieu que » Louis, naturellement juste, quels reproches ne » dut-il pas se faire à lui-même! Quels tourments » ne dut-il pas éprouver lorsque, par suite » d'une procédure odieuse, il se trouvait forcé » d'entendre discuter des faits et rappeler des » détails qui auraient dû rester ensevelis dans » l'ombre du silence; enfin, réduit à profaner en » quelque sorte lui-même la majesté du trône et » la sainteté de la couche nuptiale, et à persé- » cuter et couvrir de confusion une princesse, » sa parente et son épouse, qui, loin de mériter » sa haine, lui avait tendu dans ses malheurs » une main secourable! » La même sensibilité qui a fait tracer à l'historien ce tableau touchant lui fait croire que si Louis XII, en commençant cette affaire, avait prévu les extrémités auxquelles il faudrait en venir, il ne l'aurait pas entreprise; mais il est douteux que la compassion l'eût emporté dans son cœur sur l'amour et la politique.

Pour mettre fin à ces scènes scandaleuses que l'incertitude des juges prolongeait, Jeanne composa un mémoire tout de questions sur ce qui s'était passé de plus secret entre elle et son mari, et consentit que l'affaire fût jugée conformément aux réponses du roi, sans débats ultérieurs. Il hésita se soumettre à cet interrogatoire, dont il sentait bien qu'il ne pouvait sortir victorieux que par des échappatoires et de vrais mensonges; apparemment qu'il les fit : les juges, affranchis de scrupule par le consentement anticipé de la reine, prononcèrent la nullité du mariage; et, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étaient revêtus, ils donnèrent au roi la permission de se pourvoir ailleurs. Le monarque céda à la reine détrônée la jouissance du Berri et de plusieurs autres domaines. Jeanne se retira à Bourges. Elle y créa un ordre de religieuses très-austère, nommées les *Annonciades*, dont elle suivait la règle, sans en avoir pris l'habit. La pieuse princesse survécut six ans à son malheur, si c'en est un que le renoncement à des grandeurs dont on est dédommagé par la tranquillité d'une vie sans reproches et sans remords. Le jugement qui la détrôna trouva des censeurs. L'opinion la plus générale dans l'université, qui comptait alors vingt-cinq mille étudiants, presque tous hommes faits, se montra contraire à la décision des commissaires. Plusieurs prédicateurs et docteurs furent détenus en prison et exilés, pour avoir parlé ou écrit trop librement.

[1499] Tout était préparé pour le mariage, même avant la décision. La dispense de parenté donnée par Alexandre VI fut apporté par son fils César Borgia. Cet homme, aussi célèbre en crimes que son père, venait, après avoir fait empoisonner le duc de Gandie, son frère aîné, de quitter le chapeau de cardinal et de se dévouer aux armes, espérant de celles-ci une fortune plus solide que de l'état ecclésiastique. Déjà il avait obtenu de Frédéric, roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais insuffisantes à ses désirs; il se tourna du côté de la France, dont il attendait un traitement plus avantageux : la circonstance était favorable. Le roi avait besoin du pape pour son divorce : il donna le duché de Valence à César, qui en prit le nom de duc de Valentinois. Celui-ci figura mal dans ces noces, quoique porteur de la pièce essentielle. Pour se faire valoir davantage, il ne remit la bulle qu'après des délais par lesquels il croyait se faire acheter plus cher. Le nonce, évêque de Ceuta, dévoila la ruse. et mourut empoisonné quelques semaines après.

Digitized by Google

Dégagé de ses premiers liens, Louis se rendit à Nantes, où la duchesse vint le joindre, accompagnée de la première noblesse de Bretagne. Son contrat avec Louis fut loin de ressembler à celui qui avait été passé avec Charles. Dans le premier, remarque l'historien Garnier, c'était un conquérant et un souverain qui épousait sa vassale, et lui dictait des lois impérieuses. Dans celui-ci, c'est une reine qui abandonne sa main à son amant. Elle se réserva pendant sa vie la jouissance pleine et entière de son duché, stipula qu'après sa mort, son second enfant mâle, et, à défaut de mâles, ses filles, dans l'ordre de primogéniture, hériteraient du duché avec tous les droits qui y étaient précédemment attachés; et que, s'il ne naissait qu'un enfant du présent mariage, la même clause de réversion au second serait accomplie à l'égard de ses descendants; qu'elle jouirait personnellement de tous les revenus de son duché, et non seulement du douaire qu'on lui assignait actuellement, mais de celui que Charles VIII lui avait assuré; qu'enfin, si elle mourait sans enfants, le roi ne conserverait que sa vie durant la jouissance du duché, qui retournerait ensuite aux plus prochains parents de la reine.

Après ces clauses pour la succession, il y en eut de particulières, par un acte séparé, pour le gouvernement de la province. Le roi ne pourra y rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en sont pourvus. En cas de leur vacance par mort ou autrement, la reine nommera de plein droit, par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage, ou subside, ne sera assis ou levé sans le consentement des états assemblés; et leur aveu sera aussi nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seront conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plaise à la reine, par des considérations particulières, d'en gratifier d'autres personnes. Enfin, dans les actes qui regarderont la province, le roi pourra s'intituler duc de Bretagne, et la monnaie se frappera en son nom, conjointement avec celui de la reine.

Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denis. Cette cérémonie, comme celle du mariage, fut accompagnée et suivie de fêtes magnifiques. Le peuple montra beaucoup d'allégresse, à laquelle sans doute ne contribuèrent pas peu la diminution d'un dixième sur les impôts, la promesse d'une réduction plus considérable quand on le pourrait, et l'exemption totale du droit de joyeux avénement. Louis XII ensuite, avec les plus notables du royaume qu'il appela auprès de lui s'occupa de réglements qui sont tous marqués du sceau du bien public. Il commença par les troupes, dont il assura le prêt, afin qu'elles n'eussent plus de prétextes pour se livrer aux brigandages qu'elles regardaient comme un de leurs plus précieux priviléges. Il fut pris des précautions pour que les bourgeois des villes où elles seraient en garnison, ainsi que les habitants des campagnes où elles auraient leurs quartiers, pussent obtenir justice de leurs vexations. On avait craint que la rigueur de la discipline ne dégoûtât du service la noblesse, qui se faisait un droit de cette licence; mais, se voyant une solde assurée, elle se rangea encore plus volontiers sous ses drapeaux qu'elle n'était plus forcée de tourner quelquefois contre ses propres vassaux pour leur arracher la subsistance du soldat. Comme on avait eu la précaution de publier qu'on ne conserverait dans le commandement que des officiers de bonne conduite reconnue, les capitaines choisis, fiers de la confiance qui les plaçait à la tête des compagnies, ne refusèrent pas de se rendre responsables des désordres, puisqu'ils n'éprouvaient plus d'obstacles à les réprimer.

L'ordonnance de Louis XII sur la police intérieure du royaume est célèbre. Elle commence, comme celle pour le militaire, par assigner des gages aux magistrats, afin, dit le roi, qu'ils ne soient pas tentés de céder à la corruption. La pragmatique-sanction y est marquée pour base des élections aux bénéfices ecclésiastiques, avec des précautions propres à éloigner les sollicitations, les dons, les promesses et autres moyens de simonie. L'entrée dans la magistrature, espèce de sacerdoce, est aussi soumise à des lois, faites pour obvier aux marchés clandestins entre le cessionnaire et le prétendant à sa place. Le roi ordonne que ceux qu'il nommera seront assujettis à un examen, dans la crainte qu'on ne l'eût trompé sur la capacité. Pour les mœurs, il établit dans le parlement un tribunal de censure composé des présidents des chambres, qui s'adjoindront deux ou trois conseillers reconnus irréprochables, pour « informer sur la conduite des membres irrévé» rentieux, nonchalants, contrevenants aux or» donnances, ou faisant choses dérogeant à l'hon» neur et à la gravité de la cour, les réprimander » et punir par amendes, suspensions ou inter» dits. » Ce tribunal s'assemblera tous les quinze jours, le mercredi (ce qui a fait donner à ses opérations le nom de *mercuriales*), et tiendra un registre exact, qu'il mettra tous les six mois sous les yeux du roi. Il est fâcheux que les réglements émanés de ce monarque pour réprimer l'avide industrie des suppôts subalternes du barreau, greffiers, procureurs, huissiers et autres, et pour rendre inutile leur adresse à faire servir les formes protectrices de la justice à enfanter et perpétuer les procès, n'aient pas mieux réussi à

Louis XII qu'aux rois ses prédécesseurs et successeurs.

Outre la sagesse des réglements, qui donne à Louis XII un rang entre les législateurs, on remarque dans le texte même de l'ordonnance une rectitude d'intention, une expression tendre et affectueuse, en un mot, un ton paternel, qui, peut-être, plus que ses autres qualités, lui a mérité le surnom de *Père du Peuple*. Heureux s'il se fût contenté de cette gloire, et s'il ne se fût pas laissé entraîner, comme Charles VIII, à l'ambition de conquérir ce royaume de Naples, que le dernier prince de la maison d'Anjou avait résigné aux rois de France! Présent funeste qu'un faux honneur et l'esprit chevaleresque de son siècle lui faisaient un devoir de réclamer. Louis XII y joignit le désir de se faire restituer, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule, le duché de Milan, usurpé par les Sforce, et tenu alors par Ludovic-le-Maure, héritier trop subit de Galéas, son neveu, qui avait épousé la nièce de Frédéric, alors sur le trône de Naples.

Sforce prévit l'orage prêt à fondre sur lui, et tenta tous les moyens pour le détourner, en s'environnant d'auxiliaires. Il sonda Alexandre VI; mais il trouva ce pape prévenu par les avantages que le roi de France avait faits au duc de Valentinois, son fils. En vain s'adressa-t-il aux Vénitiens; des négociateurs français les avaient gagnés en leur promettant une augmentation de territoire après la conquête du Milanais. Tous les autres princes et républiques d'Italie, entraînés par ces deux grandes puissances, n'osèrent pas même promettre à Sforce de rester neutres. Le roi de Naples, également menacé, aurait pu faire cause commune avec lui; mais ce monarque ne s'imaginait pas qu'il pût être réduit à la dure extrémité de joindre ses drapeaux, contre les Français, à ceux du perfide empoisonneur du mari de sa nièce. Ainsi, de ce côté, Ludovic n'osait se flatter d'un secours ni prochain ni efficace. Il avait vu avec satisfaction l'empereur Maximilien, comptant apparemment sur les embarras ordinaires dans le commencement d'un règne, déclarer brusquement la guerre Louis XII; mais cette attaque était restée sans suite, parce que l'archiduc Philippe, son fils, duc de Bourgogne, et souverain des Pays-Bas, n'avait pas voulu épouser la querelle de son père, et qu'au contraire il fit au roi hommage de ses états avec toutes les démonstrations de soumission qu'on voulut exiger. Il restait à Sforce quelque espérance de diversion par l'Angleterre, toujours prête à s'armer contre la France; mais Louis XII enchaîna la mauvaise volonté de Henri VII, en lui assurant le paiement de la pension de cinquante mille écus stipulée par le traité d'Étaples, et y ajoutant des présents aux gens de son conseil. Enfin, la France venait de renouveler solennellement ses anciens traités avec les Suisses, et avait même payé d'avance aux cantons les capitulations non encore échues, excellent moyen de s'assurer de la fidélité de la nation. Cependant plusieur corps détachés, attirés par l'appât d'une solde plus considérable, passèrent sous les drapeaux de Ludovic, et furent sa seule ressource; mais ressources perfide et plus funeste pour lui que n'aurait été l'abandon.

La sortie de tant d'argent donné à l'Angleterre et aux Suisses, distribué dans les cours des petits princes d'Italie et semé dans les républiques de Gênes, de Venise, de Florence et de Pise, pour y gagner des suffrages, avait épuisé le trésor royal avant que la guerre fût commencée. Entre les moyens qui lui furent présentés pour le remplir, Louis XII préféra celui de vendre les offices des finances, et de recevoir des traitants acquéreurs des avances dont le remboursement était assigné sur la perception des impôts dont ils faisaient les derniers bons. On dit qu'il n'employa qu'avec répugnance cet expédient, qui était un véritable emprunt, impôt masqué, qui tôt ou tard retombe sur les contribuables. On prétend qu'il en sentit tout le danger, et qu'il se gêna dans la suite pour rembourser ces avances, afin de détourner ses successeurs d'une ressource aussi onéreuse au souverain qu'au peuple; mais l'exemple était donné, et n'a été que trop suivi.

Avec ces secours, Louis leva une armée, qui entra impétueusement dans le Milanais en trois divisions, qui avancèrent rapidement. Quelques petites villes qui résistèrent d'abord furent prises d'assaut, pillées et brûlées, pour épouvanter les autres; aussi presque toutes prévinrent l'attaque et envoyèrent d'elles-mêmes leurs clefs aux généraux français. Ludovic, dans ce désastre général, fit passer sa famille et la plus grande partie de ses trésors chez l'empereur Maximilien. Lui-même fuyait, ne sachant à qui se fier, abandonné par les uns, trahi par les autres. Il espéra un moment trouver quelque ressource dans la compassion du peuple de Milan: il convoqua les principaux de la ville, et leur fit un discours pathétique, qui fut souvent interrompu par ses sanglots. Le faux pénitent avoua ses fautes, mais non sans doute ses crimes; il tâcha de les excuser, et de se les faire pardonner, en récompense, disait-il, des services qu'il avait rendus; il prodigua les promesses, et, pour dernière tentative, il fit publier la suppression d'une partie des impôts. Mais quel fonds à faire sur un peuple qu'on supplie? A la manière dont on reçut ses offres et ses dons, loin d'espérer d'être secouru, il eut tout lieu de crain-

Digitized by Google

dre d'être livré, et prit la fuite. Sitôt qu'il eut quitté la ville, la citadelle, très-forte par elle-même et garnie d'une bonne garnison, de vivres, et de munitions, se rendit, ou plutôt fut vendue par le gouverneur.

Louis XII, qui était venu à Lyon pour veiller de plus près sur l'expédition, apprenant ces succès, passa aussitôt les Alpes, fit une entrée triomphante dans Milan, et y reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Afin de se les attacher plus fermement, il les déchargea de presque tous les impôts, sans songer que les conquêtes ne se conservent pas sans troupes, ni les troupes sans tributs. Il divisa le duché en cantonnements, auxquels il préposa des capitaines. Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais, ennemi personnel de Ludovic, et qui avait beaucoup contribué à la conquête, reçut le titre de gouverneur. Louis, après avoir pris les mesures qu'il crut nécessaires tant pour se rendre maître de ce qui restait à soumettre que pour s'assurer de la possession de ce qu'il tenait, retourna en France.

[1500] Peut-être, s'il fût resté, aurait-il conduit à une fin prospère une entreprise si bien commencée. Point de doute que la présence du monarque n'eût mieux entretenu la bonne intelligence entre les commandants particuliers que l'autorité d'un gouverneur, quelque mérite qu'il eût; que les peuples, sous les yeux d'un roi bon et juste, n'eussent supporté avec quelque complaisance la licence de leurs vainqueurs, ou qu'ils n'y eussent été moins exposés; que les alliés enfin, surveillés de près par le souverain lui-même, s'ils ne fussent point restés fidèles de cœur à leurs engagements, n'eussent pas du moins osé se permettre ouvertement rien qui lui fût contraire. Le départ du roi changea les obligations et les convenances. Les alliés ne purent voir sans inquiétude établi au milieu d'eux un monarque, leur supérieur en forces et en majesté, au lieu d'un duc de Milan, qui était leur égal. Ils se communiquèrent des motifs de crainte et des moyens d'insurrection, et se montrèrent, les uns décidés à éclater, les autres à garder une neutralité apparente, malgré les traités qui leur prescrivaient d'agir de concert avec le roi de France. A la tête de ceux-ci étaient les Vénitiens. La discipline d'ailleurs se relâcha entre les soldats. Ils devinrent exigeants et pillards, pendant que leurs officiers, indévots et galants, imitant inconsidérément les conquérants de Naples sous Charles VIII, provoquèrent la jalousie et la haine des Italiens. De ces causes réunies se forma une fermentation sourde, qui donna des espérances à Ludovic.

Il errait de tous côtés, cherchant des secours. Maximilien lui fournit ouvertement des troupes, et Philippe, son fils, lui permit d'en lever secrètement dans ses états de Flandre. Ces capitaines italiens, qui se vendaient à ceux dont ils étaient mieux payés, accoururent au son de son argent. Les Suisses, comme nous l'avons dit, ne furent pas indifférents à ce genre de sollicitation, et ils se rangèrent sous ses drapeaux, en nombre presque égal à celui de leurs compatriotes, qui combattaient pour les Français. Ainsi Ludovic se composa une armée d'environ trente mille hommes, et rentra dans le duché, rappelé par ceux qui l'avaient ou délaissé, ou trahi.

Les troupes françaises étaient alors dispersées, et, pour comble de malheur, la division régnait parmi leurs généraux. Trivulce voulait qu'on choisît un poste avantageux où l'on pût opérer une jonction; le comte de Ligny proposait de marcher à l'ennemi, et ne pouvant amener les autres généraux à son opinion, il entreprit d'y marcher seul. Trivulce, abandonné par lui à la merci des Milanais, se vit assiégé dans l'Hôtel-de-Ville, où il s'était rendu peu accompagné. La résolution d'une soixantaine de braves et sa propre valeur le dégagèrent de la multitude et lui permirent de gagner la citadelle. On y vit arriver peu après le comte de Ligny, qui n'avait pu s'opposer ni à la marche de Ludovic, ni à la révolution qui s'opérait en sa faveur dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage. Les deux généraux se retirèrent alors à Montaro, ville forte, par-delà le Tésin, derrière des retranchements formidables que Trivulce fit élever, afin d'y pouvoir attendre en sûreté les secours qu'on lui préparait en France.

La principale attention de Ludovic portait sur ce secours promis. Pour l'intercepter, il se porte à Novarre, par où il devait arriver, assiége la ville et s'en rend maître. La Trémouille, chargé d'amener le renfort, se poste de manière à couper la retraite à Ludovic, qu'il resserre dans la ville entre la citadelle et son armée. Pendant le siége, les Suisses des deux armées se visitent : dans les conversations, ceux de Novarre reconnaissent que le service du roi de France, comme plus lucratif, est le plus avantageux, et ils commencent à chanceler dans la fidélité jurée au duc de Milan. Celui-ci, pressé d'ailleurs par la famine, n'imagine pas d'autre moyen de se tirer d'embarras que de hasarder une bataille. Quand les deux armées sont en présence, presque tous ses Suisses l'abandonnent, sous prétexte de ne vouloir point se battre contre leurs frères, et ils rentrent dans la ville. Le reste de l'armée effrayé de leur désertion, est obligé de les suivre. Ludovic se trouve environné de mercenaires qui murmurent, menacent, traitent ouvertement avec les

Digitized by Google

Français, et en viennent enfin à capituler sans lui. Il les conjure du moins de ne le pas livrer à l'ennemi. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est que lui, ses frères, et d'autres personnes considérables de sa cour, auront la liberté de se confondre dans les troupes qui sortiront de manière à échapper, s'ils peuvent, à la vigilance des assiégeans. L'armée soumise défile entre deux lignes de Français. Ludovic s'était attaché à un bataillon suisse; déguisé en cordelier, il le suivait comme aumônier, et monté sur un mauvais cheval : soit connivence des Suisses, qui l'indiquèrent par quelque geste, soit attention sévère des Français, il fut reconnu et arrêté, ainsi que ses frères et tous les seigneurs de sa suite, qu'on envoya en France en différentes prisons. Ludovic, conduit d'abord à Pierre-Encise, fut ensuite transféré au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de sa vie, qui dura encore dix ans. Les Suisses, auxquels Louis XII devait ses succès, prétendirent s'en faire payer au-delà des conventions ordinaires, ce qui excita une mutinerie dont on eut quelque temps à craindre les conséquences, et il fallut transiger avec eux pour les apaiser. Retournant dans leurs cantons, ils se nantirent encore de Bellinzona, la première ville qui s'était déclarée pour Ludovic, et qui, par crainte du ressentiment du roi, ouvrit ses portes aux Suisses.

Sitôt que le malheur de Ludovic fut divulgué, ses enseignes furent de nouveau abattues dans toutes les villes du Milanais, et celles de France relevées. C'était à qui donnerait les premiers témoignages de soumission, et inventerait les meilleures excuses pour se soustraire à la vengeance du vainqueur irrité. Les uns prétendaient que, malgré leur infidélité apparente, ils avaient toujours gardé au fond du cœur un tendre attachement pour les Français; d'autres citaient en preuve de cet attachement des démonstrations amicales données par eux aux Français, sous les yeux mêmes de ceux qui les maltraitaient. Tous enfin affirmaient n'avoir cédé qu'à la violence de leur ancien duc. Les habitants de Milan faisaient valoir toutes ces raisons ensemble, et attendaient avec inquiétude ce qui serait décidé de leur sort. Louis XII envoya le cardinal d'Amboise, son premier ministre, apprécier le délit et les excuses. Également éloigné, par caractère et par état, des mesures de rigueur, d'Amboise se fit une balance, dans laquelle il pesait d'un côté l'offense, et de l'autre l'or réparateur. Celui-ci l'emportait ordinairement. Il n'y eut point d'autre punition que des amendes, dont le produit servit à payer les frais de la guerre, et à assurer la solde des troupes qu'on laissa à la garde de la province reconquise.

Afin de les tenir en action et de les préserver des vices ordinaires à l'oisiveté des garnisons et des camps, le roi en loua une partie aux Florentins. Dans la guerre qui venait de finir, Pise avait gardé une neutralité qui avait déplu à Louis XII. Les citoyens de Florence, au contraire, à la vérité bien achetés et bien payés, s'étaient ouvertement déclarés pour la France. Ces républiques étaient de longue main ennemies irréconciliables. Florence, voyant à sa porte les Français oisifs, saisit cette occasion de subjuguer enfin sa rivale. Ses magistrats offrirent pour obtenir ces auxiliaires, une somme beaucoup plus considérable que celle qu'ils avaient reçue pour se montrer Français. Le roi ne négligea pas ce moyen de faire rentrer son argent dans ses coffres. Il prêta aux Florentins six cents lances, trois mille cinq cents Suisses et autant de Gascons. Les Florentins, persuadés qu'il suffirait de la terreur qu'inspiraient ces forces pour soumettre les Pisans, refusèrent pour général Yves d'Alègre, l'un des meilleurs capitaines de son temps, et s'obstinèrent à demander Hugues de Beaumont, homme probe et exact, mais dur et inflexible, qu'ils estimèrent beaucoup plus propre à servir leur animosité.

Beaumont, après avoir employé un mois à rançonner, suivant ses instructions, les petits princes qui avaient été favorables à Ludovic, se rendit aux représentations des Florentins, qui payaient son infanterie, et qui se plaignaient qu'on laissait aux Pisans le temps de se fortifier. Arrivé devant Pise, il envoie Jeannot d'Arbouville et Hector de Montenart, deux de ses principaux capitaines, sommer, au nom du roi, les habitants de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Les magistrats reçoivent les envoyés en grande cérémonie, et les mènent à l'Hôtel-de-Ville. Là, ils leur montrent le portrait de Charles VIII, placé avec honneur sous un dais, et entouré des emblèmes de la reconnaissance pour un prince qui les avait, disaient-ils, soustraits à la domination tyrannique des Florentins. « Nous devons aux Français la liberté, ce bien plus précieux que la vie : nous sommes déterminés à ne jamais nous séparer de ce peuple généreux. Notre ville a fait autrefois partie du duché de Milan : nous appartenons donc à la France. Que le roi daigne nous recevoir au nombre de ses sujets : qu'il nous impose les conditions les plus sévères, nous les subirons; mais qu'il ne nous abandonne pas à des loups ravissants, à des tyrans impitoyables, les Florentins, nos implacables ennemis. Si nous ne pouvons obtenir cette faveur, qu'il nous accorde un asile sur ses terres. Nous préférons l'exil et la pauvreté aux horreurs de la servitude qui nous attendraient dans notre patrie. »

Digitized by Google

Pendant que les capitaines, déjà émus, faisaient cependant leurs efforts pour leur persuader de se soumettre, promettant de travailler à adoucir leur sort, les portes de la salle s'ouvrent. Cinq cents jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars, s'y précipitent, conduites par deux dames vénérables. Elles tombent ensemble aux pieds des deux envoyés, les conjurent de se rappeler le serment solennel qu'ils ont fait en recevant l'ordre de chevalerie, serment d'être les défenseurs des dames et demoiselles, et de ne pas les abandonner à la brutalité de leurs ennemis. Arbouville et Montenart baissaient les yeux, fort embarrassés, et faisaient effort pour se retirer, lorsque la troupe, les entourant, les entraîne devant une image de la sainte Vierge, et y chante *tant piteusement et de voix si lamentable*, qu'elle arrache des larmes aux capitaines. Ils sortirent de la ville chargés de présents, et racontèrent dans le camp ce qu'ils avaient vu et entendu.

Il était difficile à des Français d'attaquer un peuple qui leur opposait de pareilles armes, et les principaux de l'armée opinaient à différer l'attaque jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres du roi. Sourd à leurs instances, l'inflexible Beaumont prend ses postes et investit la ville; mais, malgré lui, il s'établit un commerce entre les assiégeants et les assiégés. Tous les soldats français qui se présentaient aux portes, de nuit ou de jour, étaient bien reçus, traités et régalés. On les chargeait même de vin et de viandes pour leurs camarades du camp, et à leur tour ils laissaient passer tous les convois pour la ville. Il en fut de même quand l'attaque fut commencée : les Pisans désignaient aux Français les endroits sur lesquels le canon de la ville devait tirer, afin qu'ils s'en éloignassent; et ceux-ci dans les assauts peu meurtriers qui furent donnés, ne s'y présentèrent que pour la forme. Enfin les soldats, mal surveillés par leurs officiers particuliers, se débandèrent, et la désertion devint si grande, que Beaumont fut obligé de se retirer de nuit avec son artillerie, laissant ses malades et quelques blessés à la merci des assiégés. Les délaissés craignant d'être maltraités, poussaient des cris en voyant leurs camarades s'éloigner. Les Pisans attirés par leurs gémissements, sortent avec des flambeaux, emportent ces malheureux dans la ville, et, après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnent de l'argent pour regagner Milan. Les Florentins se plaignirent de la conduite des troupes francaises. On leur promit de les mieux aider une autre fois. Ils s'apprêtaient à recommencer; mais des troubles qui s'élevèrent dans leur propre république firent oublier ce projet.

Après cette expédition, commandée par l'intérêt, les troupes françaises furent employées à une autre, sollicitée par la politique. On doit se rappeler qu'afin d'écarter les obstacles qu'Alexandre VI aurait pu mettre au divorce avec Jeanne de France, et à son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII combla de biens César Borgia, fils du pontife, et le fit duc de Valentinois. Dans la circonstance où il méditait la conquête du royaume de Naples, dont le pape se disait souverain et en droit de donner l'investiture, il crut important de se concilier les bonnes grâces du pape, et il envoya Georges d'Amboise, son premier ministre, négocier à la cour de Rome. La passion dominante d'Alexandre était toujours d'augmenter la puissance de ce fils chéri. Le cardinal l'attaqua par ce faible. Il promit de faciliter à César la conquête des états de plusieurs petits souverains, que le neveu avait déjà tenté inutilement de s'attacher par la séduction, ne se sentant pas assez fort pour les réduire. Quand il eut les troupes françaises à sa disposition, ces princes épouvantés, au lieu de se défendre comme ils avaient fait jusqu'alors, firent avec leur persécuteur des transactions désavantageuses, et se démirent la plupart de leurs souverainetés pour des pensions. Tel fut le sort de Jean Sforce à Pésaro, et des Malatesta à Rimini.

Les bourgeois de Faenza osèrent seuls se défendre contre lui. Après l'avoir repoussé plusieurs fois, assiégés de nouveau et près d'être forcés, ils convinrent de se rendre, à condition qu'on leur accorderait amnistie entière, la conservation de leurs priviléges, qu'on assurerait à leur jeune prince, Astor Manfredi, la jouissance de ses biens matrimoniaux, et qu'il aurait la liberté de se retirer où il voudrait. César exécuta fidèlement la partie de la capitulation qui regardait les habitants. Quant au jeune Manfredi, après mille outrages qu'il eut à essuyer, tant de César que du pape auquel il fut renvoyé, on finit par lui ôter la vie. Borgia, devenu plus cupide à mesure qu'il avait plus de succès, dirigea bientôt contre des alliés de la France les troupes mêmes qu'il tenait d'elle; et l'on vit les Bentevoglio de Bologne traiter avec lui de leur principauté, plutôt que d'attendre les effets peut-être trop tardifs de la protection du monarque. Les Florentins menacés y eurent recours, et, heureusement pour eux, une armée française qui descendait en Italie pour la conquête de Naples arriva assez à temps pour les sauver, par l'ordre qui fut donné à César de la venir joindre.

On souffre de voir Louis XII et ses ministres, recommandables par la douceur de leur caractère et par des mœurs pures, en commerce de con-

Digitized by Google

fiance avec de pareils scélérats. Dans ses conférences avec le pape, Georges obtint le titre de légat *à latere* en France pendant dix-huit mois, et les pouvoirs qui étaient attachés à cette dignité, c'est-à-dire, de représenter la personne même du pape, et d'accorder de sa propre autorité toutes les dispenses et toutes les grâces pour lesquelles il eût fallu recourir à la bienveillance intéressée du saint-père. Pendant-dix huit mois celui ci devait perdre ce revenu ; mais il en trouva le dédommagement dans les troupes qui furent accordées à son fils. Le nouveau légat, déjà muni de la puissance séculière, fit usage de celle qu'il venait d'acquérir pour assurer par leur concours la réformation des religieux, qui ne s'opéra pas sans peine. On la commença par la réduction de leur nombre. Le couvent des jacobins de Paris en contenait seul quatre cents, pensionnés par les provinces pour suivre leurs études dans l'université Les cordeliers n'en comptaient pas beaucoup moins. Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs et d'autres communautés étaient pleines et surabondaient. Il parait par les plaintes des religieux, quand on leur proposa une réforme, que, pour attirer la multitude dans les cloîtres, on ne montrait pas aux prosélytes et aux novices la règle dans toute sa rigueur ; « car, disaient-ils, si nous eussions su qu'à tant étrange règle fussions obligés, ja n'eussions fait ceinture de corde nouée. » Les jacobins refusèrent d'écouter deux évêques commissaires qui leur furent envoyés, se défendirent contre des troupes chargées de les tirer de leur couvent, et y soutinrent un siége de plusieurs jours : la faim seule les obligea de se rendre. Les cordeliers, moins belliqueux, usèrent de ruse ; ils ne congédièrent pas les commissaires, mais ils se renfermèrent dans leur église, où ils chantaient à grand chœur des psaumes et des hymnes ; et, toutes les fois que les commissaires se présentaient, ils faisaient en sorte d'être trouvés dans cette même occupation, qu'ils continuaient jusqu'à ce que les réformateurs, lassés d'attendre, se retirassent. Cependant le gouverneur et le prévôt de Paris, escortés d'un bon nombre d'archers, trouvèrent moyen d'obtenir audience. On en vint à un accommodement. Ceux qui ne voulaient pas de la réforme eurent permission de quitter l'ordre, sans craindre d'être inquiétés. Ceux qui s'y prêtèrent furent traités favorablement.

[1501] Frédéric III, roi de Naples, second fils de Ferdinand, bâtard d'Alphonse V, roi d'Aragon, quoique attaché à cette maison par des liens peu légitimes, comptait sur la protection et les secours de Ferdinand V, dit *le Catholique*, neveu d'Alphonse, et roi d'Aragon, de son chef, et de Castille, par la célèbre Isabelle, son épouse. Cette réunion leur fit prendre le titre de roi et reine d'Espagne. Le Napolitain savait à la vérité que Charles VIII leur avait abandonné le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne mettraient point d'obstacles à ses entreprises sur l'Italie ; mais la mauvaise foi de Ferdinand n'était plus un problème. Frédéric se flatta que son parent ne se laisserait pas arrêter par des scrupules quand il verrait un prince de sa maison menacé d'une ruine totale ; mais les deux rois de France et d'Aragon étaient convenus secrètement de faire ensemble la conquête du royaume, de se le partager ensuite ; et le malheureux prince ignorait ce traité. Quand il s'ébruita, Ferdinand fit dire à son parent de ne pas s'en inquiéter, et qu'il n'avait consenti à cet accord que pour introduire plus facilement dans ses états les secours qu'il lui préparait.

Le pape, confident du dessein des deux alliés, et intéressé pour son fils César à leur succès, les servit par la publication d'une croisade dans tous les états chrétiens. Le produit en fut exorbitant, si on en juge par ce que disent quelques historiens, que le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. Alexandre se chargea du partage. Il prit d'abord tout ce qu'il fallait à son fils César pour soudoyer les troupes dont il se servait contre les barons romains dont les états étaient à sa bienséance. Il s'appliqua aussi une part de ce qui se leva en France et en Espagne, et abandonna le reste aux deux rois. La bulle de la croisade n'indiquait pas clairement le dessein de détrôner le roi de Naples ; mais, ce qui revenait au même, le désir d'établir une paix durable entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, paix qui ne pouvait se faire qu'en leur abandonnant l'objet d'une contestation qui avait déjà fait couler tant de sang chrétien, afin que, délivrées de tout sujet de querelles entre elles, elles pussent réunir leurs armes et les porter contre les infidèles

Mais le roi de France ne biaisa pas. Il proclama hautement son dessein d'invasion, et rejeta toutes les soumissions de Frédéric, qui alla jusqu'à offrir un tribut et même un hommage. Dans ces dispositions, Louis fit avancer en Italie son armée de terre, où se trouvait la principale noblesse du royaume, commandée en chef par Robert Stuart d'Aubigny, le vainqueur de Gonzalve à Séminiara, et fit partir de Provence trois caraques génoises et seize navires chargés de l'artillerie, des gros bagages, et de troupes sous la conduite de Philippe de Clèves, sieur de Ravestein. Ferdinand fit le premier entamer le royaume de son parent, par Gonzalve de Cordoue, son général, qu'on a

surnommé le *grand capitaine*, et qu'on aurait pu nommer, avec plus de raison, *le grand fourbe, l'homme sans égards et sans justice*. Quoi qu'il en soit, Gonzalve, conservant le plus long-temps qu'il put le personnage hypocrite qui lui était recommandé par son maître, confirmait le malheureux roi dans sa croyance aux insinuations déjà faites, que les forces espagnoles n'étaient destinées qu'à le secourir. Dans cette persuasion, Frédéric lui laissa prendre plusieurs places importantes.

Mais il fut cruellement détrompé lorsqu'il apprit les détails d'une cérémonie qui venait de se passer à Rome. Quand l'armée française en fut proche, des ambassadeurs des deux rois, dont les démarches étaient concertées, demandèrent audience au souverain pontife, et lui signifièrent en plein consistoire que leurs maîtres s'étaient partagé le royaume de Naples. Le roi de France, auquel, selon leur convention, devait appartenir le titre, requit du pape l'investiture en offrant l'hommage. Celui d'Espagne, borné au titre de duc pour sa partie, fit la même requête; et le pape, satisfait d'ailleurs de quelques dépouilles qu'on lui cédait, accorda tout ce qu'on voulut.

Quand Frédéric apprit l'étonnante déclaration de Ferdinand à Rome, il en marqua sa surprise au général espagnol. Gonzalve fit d'abord semblant de ne pas croire ce qui s'était passé à Rome: et de regarder ce qu'on en disait comme une calomnie inventée pour troubler la bonne intelligence entre lui et le roi napolitain: mais, quand il ne put plus se retrancher dans la négative, il exhorta ce prince à ne point s'alarmer de ce concert des deux rois. « Sans doute, lui disait-il, le roi mon maître, vous voyant dans l'impossibilité de conserver votre royaume contre votre rival, en a accepté une moitié, pour préserver le tout de la rapacité des Français, et soyez persuadé que, quand leur première fureur sera passée, il profitera de la partie qu'il s'est réservée pour vous rétablir dans le reste. » En conséquence, Gonzalve pressait Frédéric de réunir les troupes napolitaines aux siennes, pour hasarder ensemble une bataille avant que la conquête de la partie attribuée à la France fût terminée. Cette proposition insidieuse ne séduisit pas le monarque. Il fit réflexion que joindre le peu de forces qu'il avait à celles de Gonzalve, ce serait peut-être risquer de perdre à la fois et son armée et sa liberté. Il prit donc le parti le plus prudent. Trop faible pour tenir la campagne, il distribua ses troupes dans les places les plus fortes, envoya son fils, jeune prince de grande espérance, à Tarente, ville de défense, et lui-même se retira dans Naples.

Capoue, qui se trouvait sur le chemin de la capitale, essuya les premiers efforts des Français; elle soutint plusieurs assauts, mais elle fut enfin réduite à capituler. Pendant qu'on traitait des conditions, quelques soldats, profitant de la sécurité que produisait la négociation, escaladent les murailles, et ouvrent les portes au reste de l'armée qui s'y jette en torrent. Capoue, abandonnée au pillage, éprouva toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Beaucoup de dames qualifiées s'étaient retirées dans une tour. César Borgia, qui était dans l'armée française, et dont la présence était presque toujours l'annonce d'un crime, s'empare de la tour, en tire les infortunées, se réserve quarante des plus belles, et distribue les autres à ses soldats. La ville fut réduite à un si triste état, que les Français délibérèrent d'y mettre le feu et de la détruire entièrement; mais sa position à six lieues de Naples, et utile pour une retraite en cas d'accident, la sauva. On en releva les fortifications. Les habitants qui avaient été assez heureux pour échapper au massacre furent rappelés, et l'armée prit la route de Naples.

La conquête n'en fut pas difficile. Frédéric, jugeant la ville hors d'état de se défendre, permit aux habitants de traiter, et se retira dans le château. Comme il était bien fortifié, muni de vivres et d'une bonne garnison, il aurait pu tenir quelque temps; mais l'infortuné monarque, généralement abandonné, et sans espoir de secours, fit réflexion que tôt ou tard il faudrait se rendre; que, s'il se laissait environner de retranchements, et achever le blocus que l'on commençait sous ses yeux, il ne ferait que s'ôter l'espérance de conditions supportables, et rendre son sort plus fâcheux; il ouvrit donc des conférences avec d'Aubigny.

Le chef français ne traita que de la partie qui devait appartenir à son maître. Frédéric l'abandonna tout entière au roi, c'est-à-dire, villes, vaisseaux, artillerie, sceptre et couronne, se conservant seulement ses meubles, et, pour toute propriété, la petite île d'Ischia, où il demeurerait en attendant la ratification des propositions qu'il faisait au roi pour ses dédommagements, et à condition de pouvoir en sortir et se retirer partout où il voudrait, excepté dans le royaume de Naples. Dans ce petit coin de terre étaient renfermés la triste Isabelle, veuve de Galéas Sforce, empoisonné par Ludovic-le-Maure, nièce de Frédéric, et Frédéric lui-même, sa femme, quatre enfants en bas âge, non compris Ferdinand, son aîné, qu'il avait envoyé défendre Tarente. Cette famille malheureuse y attendait avec anxiété le sort que la fortune lui destinait.

La décision arriva plus tôt qu'on ne l'avait prévu. A peine le traité avec d'Aubigny était si-

gné, que Ravestein survient, enveloppe avec sa flotte la petite île, et met des troupes à terre Il prétend que lui, général de mer, n'est pas obligé d'observer les conditions imposées par le général de terre, auquel il n'est pas subordonné, et somme Frédéric de se rendre prisonnier. Le malheureux monarque demande une entrevue à Ravestein, lui expose sa triste situation. « Ne me traitez pas, lui dit-il, comme un ennemi, mais comme un infortuné gentilhomme qui mérite votre estime et votre amitié. Que dois-je faire? je vous demande conseil et vous promets de le suivre. » Le général touché l'exhorte à partir sans conditions, à aller trouver le roi de France, dont il connaît la générosité, et à traiter directement avec lui.

Louis XII, instruit de la confiance qu'avait en lui l'infortuné prince, envoie le recevoir honorablement au débarquement, et lui donne en France, pour lui et sa famille, le comté du Maine, et trente mille livres de pension en échange de la partie du royaume dont son armée était en possession. Frédéric voulait le lui abandonner en entier; mais le roi de France respecta la partie de son infidèle allié, au point même d'ordonner à son général d'aider les Espagnols dans le siége de Tarente, que le prince Ferdinand défendait.

Ils l'avaient déjà levé une fois, faute de forces suffisantes. Secondés par les Français, ils s'en emparèrent par capitulation. Elle portait que le jeune prince et la garnison auraient liberté de se retirer où ils voudraient. Gonzalve fit en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, le serment de l'exécuter fidèlement; mais quand la garnison sortit, il retint Ferdinand dans son camp, et l'envoya en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de cinquante ans. Son père vécut tranquillement à Tours. Le parlement s'opposa à la donation du Maine; Louis XII en dédommagea le prince par une augmentation de pension. Gonzalve s'excusa de la violation de son serment sur les ordres de Ferdinand, qu'il se fit donner, ou qui lui vinrent malgré lui, mais enfin qu'il exécuta sans marquer de scrupule. Le roi d'Espagne, non content d'arracher la couronne à son parent pour s'excuser lui-même et diminuer l'indignation que causait sa conduite perfide, chercha à le diffamer en publiant que, connaissant son inclination pour les infidèles, il s'était emparé de ses états, uniquement dans la crainte qu'il ne fût nuisible à l'exécution de l'entreprise qu'il méditait contre eux, mais qu'il les lui rendrait après qu'elle serait achevée. En effet, pour donner à son invasion un air religieux, il l'avait fait précéder par l'attaque de l'île de Céphalonie, que les Turcs avaient enlevée aux Vénitiens. Ferdinand, s'en étant rendu maître, la rendit à ces derniers, dont il ménageait la bienveillance.

Quand Ravestein avait fait son armement maritime, beaucoup de chevaliers s'étaient joints aux troupes qui le composaient. Sur la foi de la croisade que l'on publiait, ils croyaient aller combattre les infidèles. Lorsqu'ils virent que par la résignation de Frédéric tout était fini, et qu'ils étaient exposés à s'en retourner sans avoir rien fait, ils pressèrent l'amiral, lequel y était assez disposé de lui-même, de prêter l'oreille aux insinuations des Vénitiens, qui lui présentaient la conquête des îles de l'Archipel comme aussi glorieuse qu'utile, mais utile pour eux seuls. Ravestein attaqua l'île de Métélin. Mal secondé par les Vénitiens, il fut repoussé. Une tempête affreuse l'accueillit comme il se retirait, et dispersa ses vaisseaux. Le sien se brisa contre les rochers de l'île de Cythère. Deux cents chevaliers, de six cents que son navire portait, furent engloutis. Les autres, avec leur général, s'accrochèrent aux roches, grimpèrent comme ils purent dans l'île, exposés à la faim et à la rigueur d'un froid âpre qui se faisait sentir au commencement de l'hiver. Ils y étaient depuis vingt jours, lorsqu'un petit vaisseau vénitien, passant devant l'île, eut connaissance de leur détresse. Le capitaine ne put recevoir que le général sur son bord; mais il rendit à tous le service d'avertir des vaisseaux génois qui se trouvaient dans le voisinage, et qui vinrent les délivrer. Cet acte d'humanité du Vénitien fut regardé par le sénat comme un crime d'état, et le capitaine, en récompense de son bon office, courut risque de la vie. Ainsi Louis XII n'eut plus de vaisseaux sur les côtes d'Italie.

Pendant ces désastres, que l'on ignorait en France, elle retentissait de cris de joie, parce qu'on se croyait désormais assuré de la conquête, et délivré d'une guerre dont les seuls préparatifs avaient été prodigieusement à charge. L'adroit Ferdinand favorisait cette agréable illusion en faisant tout ce qu'il croyait devoir plaire au roi. Par exemple, il savait que Louis désirait vivement de n'être point troublé dans les arrangements qui lui restaient à terminer à Naples. Or, les embarras ne pouvaient lui venir que du côté de l'empereur Maximilien, jaloux et ennemi déclaré des Français, et de la part de l'archiduc Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et fils de cet empereur. Ce prince était aussi gendre de Ferdinand et d'Isabelle, dont il avait épousé la fille, Jeanne, surnommée la *Folle*. Le beau-père ménagea un traité entre lui, son gendre et le roi de France; il fut conclu à Trente, où le cardinal d'Amboise s'était transporté.

Ce traité ne fait point honneur à la sagacité du ministre. Il y sacrifia des avantages réels à la promesse illusoire d'un mariage entre le duc de Luxembourg, fils de Philippe et de Jeanne, qui a été depuis Charles-Quint, et Claude de France, fille du roi et d'Anne de Bretagne, tous deux encore au berceau. D'Amboise laissa aussi glisser dans les articles que Maximilien donnerait à Louis l'investiture du duché de Milan, dont il n'avait pas besoin, puisque ce duché lui appartenait de droit, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule. A ces conditions, Philippe, allant en Espagne visiter sa belle-mère, passa par la France, où il fut reçu tres-magnifiquement. Il y fit l'hommage de ceux de ses états qui y étaient assujettis : vain honneur dont l'Espagnol et l'Autrichien avaient beaucoup fait valoir la promesse dans le traité de Trente. Mais quand on demanda à Maximilien l'investiture à laquelle d'Amboise avait soumis le roi, comme nécessaire à une possession paisible, l'empereur répondit qu'il ne s'y était pas engagé et la refusa.

[1502] Ce qui se passait à Naples influait sur la tranquillité de l'Italie. Les barons romains, ces possesseurs de fiefs la plupart enlevés à l'église, et donnés par les papes à leurs familles, avaient pris parti, les uns pour les deux rois ligués contre Frédéric, les autres pour ce monarque. César Borgia, décoré par Alexandre, son père, du titre de *gonfalonier* de l'église romaine, combattait pour Louis XII. Après la démission du Napolitain, comme s'il eût été fort empressé de punir ces feudataires peu dociles, coupables d'avoir associé leurs armes à celles d'un prince proscrit par leur suzerain, il attaqua les barons successivement, les subjugua tant par ruse que par force, et s'empara de leurs états. Depuis longtemps il convoitait de duché d'Urbin, possédé par Gui Ubald de Mont-Feltro. Il lui emprunta son artillerie et ses troupes, pour aller, disait-il, soumettre Varano, seigneur de Camerino. Gui accorde, parce qu'il aurait été dangereux de refuser. César, l'ayant privé des moyens de défense, entre brusquement sur ses terres, et se rend maître du duché, dont il prend le titre, tombe ensuite sur Camerino, le prend par intelligence, et fait étrangler Varano et deux de ses fils. Il tourmenta de nouveau les Florentins, qui eurent recours à leur protecteur ordinaire, et qui échappèrent encore une fois à sa rapacité.

Sa conduite et celle de son père, qui entrait au moins de moitié dans ses crimes, étaient si odieuses, qu'il s'éleva contre eux, en Italie, un cri d'indignation qui retentit jusqu'en France, et détermina le roi à venir juger par lui-même de la légitimité des plaintes qui lui arrivaient de tous côtés. Quand le monarque parut en Italie, tous les seigneurs s'empressèrent autour de sa personne. On voyait à sa cour le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le seigneur de Bologne, le duc d'Urbin, si traîtreusement dépouillé de ses états, le dernier fils de Varano, échappé au sort funeste de son père et de ses frères, et les députés des Vénitiens, des Florentins et des Lucquois. Chacun avait des griefs à produire, et tous suppliaient le roi de punir ces crimes, ou du moins de retirer sa protection aux coupables.

Louis parut d'abord honteux de se trouver comme complice des scélérats ; mais il n'y a pas de mauvaise cause qui ne puisse se défendre, quand elle est traitée par une main habile. César fit parvenir au roi un agent secret, nommé Trocci, homme insinuant et adroit. Il passa d'abord condamnation sur quelques griefs, dans lesquels il reconnut que Borgia avait excédé les bornes du devoir, comme lorsqu'il s'était permis des hostilités contre les Florentins, alliés de la France : « Mais, disait l'avocat, il a cessé sitôt qu'il en a reçu l'ordre. Il est gonfalonier de l'église, et en cette qualité a-t-il pu se dispenser de faire rentrer dans l'ordre des vassaux qui affectaient l'indépendance ? Dans toutes ces expéditions, il n'a rien entrepris sans l'aveu et même le commandement du sacré collége, et presque toujours, excepté les Florentins, contre les ennemis du roi. Encore les Florentins étaient-ils partisans secrets de Frédéric, et intérieurement mal disposés pour la France ; au contraire, l'armée de César a toujours été et est encore sous les ordres du roi, comme s'il la soudoyait de ses propres deniers, et sa majesté peut l'employer partout où elle voudra.

» D'ailleurs, ajoutait Trocci en parlant au cardinal d'Amboise, ce César qu'on vous fait si odieux a de nombreux partisans dans le sacré collége. Son père est vieux et infirme ; s'il vient à mourir, on ne peut douter que son fils n'ait une grande influence sur le choix du successeur. Vous êtes légat *à latere* par la munificence d'Alexandre : cette dignité, qui n'est que pour un temps, va expirer ; il est essentiel d'agir avec le fils du pape de manière à vous faire continuer cette prééminence si importante dans l'événement d'un conclave. » On a cru que le cardinal d'Amboise vit dans cette insinuation la tiare qui lui était adroitement offerte, et que l'espérance de l'obtenir lui fit employer l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de Louis XII en faveur des Borgia.

César eut non-seulement la permission de venir se justifier, ce qui était déjà beaucoup, mais encore il fut très-bien reçu. En peu de jours il conclut un traité, par lequel on lui abandonna

toutes ses usurpations, même celles qui avaient été faites sur les princes dont le roi s'était déclaré protecteur. La légation fut prorogée au cardinal d'Amboise pour dix-huit mois. Le pape, pendant cet intervalle, s'engagea à donner des chapeaux aux parents et aux amis du ministre, qui seraient autant de votants pour celui-ci en cas de vacance, et César s'obligea à mener l'armée ecclésiastique partout où le roi l'exigerait.

Louis s'occupa ensuite à visiter les villes du Milanais. Partout il provoqua la reconnaissance du peuple par sa bienfaisance et sa bonté, vertus qui lui étaient familières. Il tâcha bien aussi de diminuer par des promesses et de belles paroles le dépit des princes italiens, choqués de sa faiblesse en faveur de Borgia, mais il ne réussit pas. Les Suisses avaient pris l'habitude de faire des irruptions dans le Milanais, par la seule cause qu'ayant goûté du pillage pendant la guerre, ils avaient peine à s'en priver. Une augmentation de pension mit un frein à leur avidité. Ils fournirent même des recrues pour les troupes destinées à la défense de la partie française du royaume de Naples, et Louis quitta l'Italie, très-persuadé qu'il y laissait la paix, parce que les seigneurs qu'il avait abandonnés, et dont il avait par là frustré les espérances, se retirèrent sans faire éclater aucune plainte.

Mais ils conservaient un ressentiment intérieur qu'ils se communiquèrent. La crainte commune réunit ceux qui, pendant l'invasion de Naples, avaient été de parti contraire, c'est-à-dire, les uns pour Frédéric, les autres pour les deux rois agresseurs. Ils formèrent une ligue contre Borgia, en donnèrent loyalement avis à Louis XII, et le prièrent de les approuver, en lui faisant remarquer que, dans leur confédération, ils s'engageaient expressément à respecter les intérêts de la France, et à n'agir que contre leur ennemi. Malgré cette explication, le monarque et son ministre congédièrent brusquement leurs députés, et un ordre fut envoyé au commandant du Milanais de secourir César, qui était enfermé à Imola.

Le fils d'Alexandre jugea plus à propos de tâcher de dissoudre la ligue que de l'attaquer, d'autant plus que le premier essai qu'il fit des forces des confédérés ne lui fut pas avantageux. Entre eux se distinguaient les Ursins, respectés dans Rome, et fort riches en terres. Les chefs de cette famille étaient deux frères; Paul, guerrier renommé, et le cardinal des Ursins, estimé pour ses vertus. Paul et César avaient autrefois servi ensemble dans quelques expéditions. Après un échec, qui n'était pas, à la vérité, une défaite entière, Borgia écrivit aux princes ligués une lettre qu'il adressa à des Ursins. Il y disait que, quoiqu'il eût à sa disposition des forces capables de faire repentir ceux qui l'offensaient, il ne pouvait s'accoutumer à regarder comme ennemis les braves compagnons de ses travaux; que peut-être était-il coupable envers eux de quelques négligences, erreurs de jeunesse, qu'il les priait de les lui pardonner. Mais il engageait personnellement des Ursins à lui accorder une conférence, disposé qu'il était à en passer par toutes les conditions qu'on exigerait. De son côté, le pape, dont les démarches étaient concertées avec celles de son fils, écrivit aussi au cardinal une lettre flatteuse. Il y rappelait leur ancienne amitié, disait que, se sentant affaiblir, il avait conçu le dessein de le laisser pour défenseur à sa famille, et il le conjurait instamment de venir à Rome, pour mettre ensemble la dernière main aux arrangements qu'il méditait.

Le cardinal des Ursins hésitait; mais, comme sa famille était puissante dans Rome, et qu'il pouvait espérer le secours du peuple si le pontife faisait seulement mine d'un attentat contre lui, il hasarda le voyage et arriva auprès du pape, pendant que Paul se rendait au lieu de la conférence assigné par César. Elle ne fut pas longue. Borgia, qui avait son plan de trahison tout arrangé, accorda ce qu'on voulut, mit sur-le-champ les conditions à exécution, et quand la confiance fut bien établie, par un stratagème adroit, il surprit Paul des Ursins et les principaux des confédérés dans la ville de Sinigaglia, où il les avait invités à le venir joindre avec leurs troupes, en fit étrangler deux dans la place publique, et jeta dans un cachot des Ursins et le duc de Gravina, destinés au même supplice.

Le pape n'attendait que le succès de cette perfidie pour en exercer une pareille sur le cardinal. Il l'avait reçu avec les plus grands honneurs, et l'admettait familièrement à son audience. Un jour, comme il se retirait, des officiers du pape le prièrent civilement de ne pas aller plus loin, et d'accepter un appartement dans le Vatican. On lui en avait préparé un magnifique, il ne lui était pas libre de le refuser. Il l'accepta. Ses parents et ses amis profitèrent quelques jours de la permission de le visiter; mais, comme le peuple commençait à murmurer, Alexandre, à ce qu'on croit, le fit empoisonner, se montra fort touché de sa mort, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Cette nouvelle, parvenue à César, fut le signal de la mort de ses deux prisonniers. Il les fit exécuter, ainsi que tous ceux de la même famille dont lui et son père purent s'assurer. Pour donner une ombre de justice à ses crimes, Alexandre publia que les Ursins avaient été trouvés coupables de haute trahison, et ordonna à

Digitized by Google

son fils, gonfalonier de l'église, de confisquer leurs biens au profit du saint-siége : ce que César ne manqua pas d'exécuter, en usant de formalités qui lui en assuraient à lui-même la jouissance et la possession.

La protection accordée par Louis XII à ces hommes décriés était aussi nuisible à ce prince qu'utile à Ferdinand. Gonsalve, son général, profita de l'ambiguité du traité de partage pour former des demandes, s'autoriser à des surprises et à des empiétements. En effet, nul traité aussi essentiel n'a été rédigé d'une manière si vague et si indéterminée. Il portait que l'Abruzze et la terre de Labour appartiendraient à la France, la Pouille et la Calabre à l'Espagne, sans autre distribution ou arrangement fixe sur la contenance, l'étendue, les annexes et les revenus de ces provinces; s'il s'élevait des contestations entre les nouveaux détenteurs, elles devaient se terminer de gré à gré. En attendant la décision, les généraux respectifs s'emparaient de ce qui était à leur bienséance. On était convenu de partager les produits de la douane des bestiaux, qui tous les hivers venaient paître dans les plaines de la Capitanate; mais on avait négligé de décider à qui appartiendrait le fonds de ces riches pâturages. On avait gardé un silence pareil sur la fertile Basilicate, et c'était dans ces deux provinces intermédiaires que s'exerçaient les empiétements opposés des deux généraux. Le duc de Nemours, Louis d'Armagnac, le dernier prince de ce nom, venait d'être établi au-dessus de d'Aubigny, par le titre de gouverneur-général ou de vice-roi. Mettait-il garnison dans une ville de quelque partie contestée? Gonsalve en introduisait une dans la voisine. Elles se provoquaient, parcouraient la campagne pour se surprendre, et causaient de grands dégâts. Les seigneurs napolitains, voyant leur pays devenu le théâtre d'une guerre de ruine et de désolation, engagèrent les généraux à s'aboucher pour régler les prétentions de leurs princes. Ils se rendirent dans un lieu convenu, escortés de jurisconsultes, chargés eux-mêmes de procès-verbaux d'arpentages, de procédures volumineuses, et d'anciens jugements contradictoires, prononcés en différents temps. Les uns réclamant l'esprit du traité, ce qui nécessairement prêtait à l'arbitraire, et les autres s'appuyant sur la lettre qui n'était pas suffisante, il fut impossible de s'accorder. Dans cet embarras, les barons napolitains obtinrent qu'on en référerait aux deux monarques. Tous deux, mais par des motifs différents, recommandèrent des transactions à l'amiable. Ferdinand, qui n'était pas encore prêt, autorisa même son général à consentir à des cessions. Mais Gonzalve, qui avait le secret de son maître, qui avait remarqué le peu de concert qui existait entre les généraux français, mécontents pour la plupart du nouveau chef que la faveur leur avait donné, et qui comptait d'ailleurs sur les secours prochains qu'il attendait de Sicile, se hâta de rendre la guerre inévitable, en chassant les postes français de diverses places. Louis, à cette nouvelle, reconnaissant qu'il était joué, confisqua les propriétés de tous les négociants espagnols en France, donna ordre au duc de Nemours de repousser les Espagnols, et lui fit passer des renforts. Gonzalve, qui n'avait pas encore reçu les siens, se vit contraint de faire retraite devant l'armée française, et s'enferma dans Barlette. Prudent à contre-temps, et contre l'avis des autres généraux, le duc de Nemours se contenta de l'y bloquer; mesure qui fut inutile, parce que les Vénitiens, qui secondaient sous main Gonzalve, lui firent tenir des vivres par mer.

En le poussant devant eux, les Français firent le siége de Canose, défendue par deux braves Espagnols qui avaient résolu de s'ensevelir sous ses ruines. C'étaient le capitaine Péralte et Pierre Navarre, le Vauban de son siècle, redoutable surtout dans les siéges qu'il dirigeait, parce qu'inventeur de la pratique des mines, lui seul la possédait alors, et qu'on ignorait encore les moyens d'en prévenir les terribles effets. Il fallut trois assauts et un ordre exprès de Gonzalve pour les forcer à remettre la place. Les Français donnèrent à la garnison, qui sortit par capitulation, deux capitaines comme sauvegardes, en cas qu'elle fût rencontrée, en se rendant près de Gonzalve, par les partis qui couraient la campagne. Quand l'Espagnol eut la garnison, il refusa de laisser retourner les deux capitaines, qui étaient d'habiles généraux, dont il voulait priver l'armée française; et il menaça, si on le pressait à cet égard, de les enchaîner comme forçats sur ses galères. Péralte, indigné de ce procédé, les fit sauver; mais Gonzalve irrité le fit charger lui-même de fers, et l'aurait fait pendre, s'il n'avait trouvé moyen de s'évader.

Tel général, tels soldats, pourrait-on dire à l'occasion de quelques supercheries que des chevaliers espagnols se permirent dans des combats particuliers qui eurent lieu pendant l'inaction du blocus de Barlette. Onze Espagnols contre onze Français se marquèrent le champ pour un assaut sous les murs de Trani. Une des principales lois de la chevalerie, et très-rigoureusement recommandée, était de ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols se mettant au-dessus du scrupule, par le désir de vaincre, en abattirent neuf à la première course. Comme, selon les mêmes lois, les chevaliers démontés ne de-

vaient plus combattre, l'effort des onze Espagnols tomba sur les deux Français restés à cheval, qui étaient Bayard et François d'Urfé, digne compagnon du chevalier *sans peur et sans reproche*. Ils manœuvrèrent si bien en se faisant un rempart des chevaux de leurs compagnons, et parèrent si adroitement les coups qui leur étaient portés, qu'ils atteignirent l'heure fixée pour la durée du combat, et sortirent de la lice ni vainqueurs ni vaincus. Quelque temps auparavant, Bayard avait donné le même spectacle aux armées, en combattant contre l'Espagnol Sotomayor, qui avait été défié par Bayard pour les propos injurieux qu'il s'était permis contre son honneur. L'Espagnol fut vaincu; et la grièveté de ses blessures ne permit point au chevalier français de lui laisser la vie, qu'il voulait lui accorder. Dans un autre combat consenti par Gonzalve entre douze Français et douze Italiens servant sous ses drapeaux, ceux-ci furent presque tous culbutés au premier choc. Cet avantage faisait espérer aux Français d'être bientôt vainqueurs; mais, contre d'autres lois expresses de la chevalerie, les Italiens s'étaient munis d'un fer pointu et tranchant qu'ils tenaient caché, et ceux qui étaient démontés, se glissant entre les combattants, perçant le ventre des chevaux de leurs ennemis, firent obtenir la victoire à leurs champions.

[1503] On travaillait à la discussion des droits respectifs dans les deux cours de France et d'Espagne, mais avec des intentions bien différentes. Louis XII, voyant tirer en longueur cette malheureuse guerre de Naples, commencée d'une manière si brillante, paraissait désirer seulement de n'être pas honteusement expulsé de sa conquête, et de ne pas tout perdre. Ferdinand voulait tout acquérir; mais, même avec les secours qu'il tirait des Vénitiens et des princes italiens, jaloux du roi de France, avec ceux qu'il espérait du pape et de son fils, qui montrait du penchant à se laisser acheter, et avec ceux enfin de Maximilien, toujours prêt à s'armer contre les Français, il lui était difficile de tenir tête à Louis s'il ne le trompait et s'il ne réussissait à le tenir dans l'inertie, pendant qu'il mettait lui-même la plus grande activité à garnir ses places, à renforcer son armée, et à la rendre supérieure à celle de son compétiteur.

Mais tromper Louis était devenu une entreprise assez difficile, parce que la cour de France avait été si souvent abusée par de fausses démonstrations de bonne foi, qu'elle se tenait sur ses gardes. Envoyer un exprès chargé de propositions, c'était pour Ferdinand courir peut-être plutôt le risque d'éveiller les soupçons qu'un moyen de réussir. La fortune lui en fournit un dont le Français ne pouvait se défier, et qui nécessairement devait attirer sa confiance.

Nous avons vu Philippe, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas, gendre de l'Aragonais, se rendre en Espagne en passant par la France. Ce prince s'ennuyait à la cour trop sérieuse de Ferdinand et d'Isabelle, son beau-père et sa belle-mère. Il désirait fortement se délivrer de cet esclavage; et, après quelques insinuations inutiles, il déclara fermement qu'il voulait partir, quoique sa femme le conjurât d'attendre du moins ses couches, qui ne devaient point tarder. Comme il se proposait de repasser par la France, où il avait été si bien reçu, le beau-père conçoit le dessein de se servir de lui pour amuser et tromper le roi. Il montre à son gendre le plus grand désir de terminer tous ces différends, qui le fatiguent et l'importunent, et lui trace un plan de conciliation dont il le rend maître, promettant de ratifier sans restriction tout ce qui serait convenu.

Philippe part plein d'espérance, se regardant comme un ange de paix qui allait chasser l'air empesté de la guerre, prêt à s'étendre peut-être sur toute l'Europe. Ferdinand, méditant une fourberie, ne voulait cependant pas que son gendre, qui en serait l'instrument, en souffrît; il exigea que ce prince demandât des otages avant de s'engager dans la France. Pour lui complaire, Philippe pria qu'on lui en accordât; mais il les renvoya avant que de toucher les frontières. Il trouva le roi à Lyon, où il s'était rendu pour hâter les secours de toute espèce qu'il destinait à son armée de Naples.

Le projet que présenta l'archiduc se trouva très-équitable, fort convenable aux deux partis, et même un peu plus avantageux à la France qu'on n'aurait osé l'espérer. On n'avait garde de se défier de celui qui le proposait. Le traité se conclut. Le petit duc de Luxembourg, fils de l'archiduc et petit-fils de Ferdinand, épousera madame Claude de France. Le grand-père cédera au petit prince la partie de Naples qui lui est attribuée, et Louis XII l'autre partie à Claude, sa fille, avec le titre de reine. L'archiduc, jusqu'à ce que ces enfants soient unis, gouvernera la portion de son fils, et Louis XII celle de sa fille. Gonzalve et ses Espagnols seront rappelés, et l'archiduc mettra à sa place tel gouverneur, et, à la place de ses soldats, telles autres troupes qu'il voudra.

Grande allégresse à la cour sitôt que le traité est signé. On n'hésite pas à croire qu'on va jouir d'une paix durable. Louis XII, plein de sécurité, enchanté de pouvoir épargner de bonne heure à ses sujets les frais d'une nouvelle armée, fait cesser ses préparatifs, et notifie le traité à son général. Philippe, de son côté, envoie ses ordres à

Gonzalve, et attend avec assurance la nouvelle de son obéissance. Cependant il s'élève quelques nuages. On apprend que des vaisseaux chargés de troupes espagnoles ont passé devant Marseille, se dirigeant vers la Sicile; mais comment soupçonner que le beau-père fasse servir son gendre à une insigne fourberie? On éloigne ces inquiétudes, et on se plaît à croire qu'on va recevoir la ratification de Ferdinand et la certitude de l'embarquement des troupes de Gonzalve et de sa retraite.

Mais un courrier arrive. Il apporte à l'archiduc des lettres de son beau-père. Le prince lit : elles étaient pleines de réprimandes aigres, et en termes peu ménagés. « Vous vous êtes, lui disait-il, laissé mener comme un enfant. Vous n'avez songé qu'à complaire au roi de France pour gagner ses bonnes grâces, et peut-être pour qu'il vous aide à dépouiller votre beau-père et votre belle-mère. » Ces reproches étaient suivis d'une ferme protestation de ne rien accomplir de ce qui avait été convenu. Philippe, très-étonné, montre ses instructions, prouve qu'il ne s'en est point écarté, ni ne les a outrepassées. Il demande qu'il lui soit permis d'écrire en Espagne pour rappeler ses parents à des résolutions plus équitables, et offre de ne point sortir du royaume qu'il n'ait obtenu une pleine satisfaction. Louis XII répond noblement qu'il ne punit point l'innocent pour le coupable. « Vous êtes venu, dit-il à l'archiduc, sur ma parole; vous pouvez rester ou partir, comme il vous plaira. J'aime mieux perdre un royaume, dont la perte après tout peut se réparer, que de perdre l'honneur, qui ne se recouvre jamais. » Cependant on comptait un peu sur son offre de rester comme otage; mais l'ennui le prend, et une indisposition qui survient lui suggère l'idée de voyager et d'aller voir sa sœur, duchesse de Savoie. Il s'y fait porter en litière avec l'agrément du roi; mais, sitôt qu'il touche la frontière, la santé reparaît. Il traverse rapidement la Franche-Comté, passe le Rhin, s'abouche avec Maximilien, son père, et retourne dans ses états.

On ne tarda pas à apprendre ce qui se passait dans le royaume de Naples. Les troupes envoyées par le roi d'Espagne étant enfin passées de Sicile en Calabre, le duc de Nemours, pour n'avoir pas essayé de forcer Gonzalve dans Barlette, se vit obligé de faire tête de deux côtés. Les détachements qu'il put confier à d'Aubigny pour se rendre en Calabre, quelque faibles qu'ils fussent, laissaient de grands intervalles dans la circonvallation. Gonzalve en profita pour former des attaques contre divers postes français. Celui de Rouva, confié à la garde de Chabannes de La Palice, petit-neveu du fameux Chabannes de Dammartin, et dont l'activité ne cessait de déjouer toutes les mesures de Gonzalve, fut attaqué des premiers. La Palice soutint trois assauts : au dernier, placé sur la brèche comme une tour inébranlable, écartant avec sa lance et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentaient, il y fut précipité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et dont le feu pénétra tellement son armure, que la fumée sortait par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins et combattit encore; mais, forcé enfin de se rendre, il jeta auparavant son épée le plus loin de lui qu'il lui fut possible. Gonzalve essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer sans coup férir de la forteresse de la ville, et menaça La Palice d'une mort honteuse, s'il ne donnait ordre à son lieutenant de la livrer. Traîné à cet effet au pied du fort : « Cornon, cria La Palice à ce lieutenant, Gonzalve, que vous voyez ici, menace de m'ôter un reste de vie, si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle : regardez-moi comme un homme mort, et, si vous avez quelque espoir de tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir. » Cornon se défendit : mais il était sans munitions, et ne put empêcher que la place ne fût bientôt emportée. Gonzalve se respecta assez pour épargner La Palice; mais il refusa de le mettre à rançon. Il envoya même aux fers tous les hommes d'armes qui furent faits prisonniers, et réduisit les simples soldats à l'humiliant emploi de forçats. C'est du moins ce dont les Français l'accusèrent.

Il était temps encore de rappeler d'Aubigny pour tenter un dernier effort contre Gonzalve. Mais d'Aubigny avait en Calabre des intérêts personnels qui lui firent trouver des raisons pour ne point accéder aux demandes du duc de Nemours, lequel se trouva ainsi destiné à n'opposer partout que des forces insuffisantes. Les talents de d'Aubigny ne purent y suppléer. Contre une armée supérieure par le nombre, il s'était réduit à une guerre de chicane qui d'abord lui avait assez bien réussi. Posté de manière à empêcher le passage du Marro, il retenait les Espagnols dans la partie ultérieure de la province, lorsque ceux-ci, divisant leurs forces, amusèrent le général français avec une partie, tandis que l'autre, sous la conduite de Ferdinand d'Andrada, de Hugues de Cordonne et d'Antoine de Lève, traversa la rivière près de Séminara. Aussitôt que d'Aubigny en fut informé, il vola de ce côté, espérant y rencontrer l'ennemi en désordre : mais il le trouva tout formé. Soit confiance en son courage, soit nécessité et crainte d'être enveloppé, il l'attaqua néanmoins, et, malgré tout le désavantage que lui donnait sa course, au premier choc sa cavalerie enfonça la cavalerie espagnole; mais, pressée ensuite par

l'infanterie, elle ne put rétablir ses rangs, et la journée fut perdue pour lui dans ces mêmes plaines où, huit ans auparavant, il avait triomphé de Gonzalve et du jeune Ferdinand. Contraint de céder, il se fit jour à travers les bataillons ennemis, et se réfugia à Angirola avec quelques cavaliers. Bientôt investi dans cette place, il fut forcé de se rendre, faute de vivres.

Gonzalve ignorait le succès des armes espagnoles en Calabre; mais commençant enfin à souffrir de la disettte, et se trouvant d'ailleurs moins resserré, il pensa à reprendre l'offensive. Il était sorti de Barlette et approchait de Cérignoles, lorsqu'un parti français, qu'il reconnut, lui fit soupçonner que l'armée ennemie n'était pas éloignée. Il se donne aussitôt les avantages de la position, en se fortifiant dans une vigne élevée, qu'il fait ceindre d'un large fossé. Cet ouvrage était à peine terminé, que le duc de Nemours arrive. La fatigue de la marche lui fait proposer de remettre l'attaque au lendemain, et la plupart des généraux appuient cet avis. Mais les Suisses veulent combattre, et menacent de se retirer si l'on ne se rend à leur désir. Yves d'Alègre, qui jouissait d'une grande autorité dans l'armée, appuie leur demande, et prend occasion de la circonspection du général pour faire naître des doutes sur son courage. Nemours, aussi peu maître de ses résolutions que de son armée, cède à un tel reproche, et, faible général, il ordonne le combat contre sa propre opinion et dans la vue de venger son honneur. Les Suisses font enfin des prodiges pour arracher les palissades; le canon de l'ennemi, plongeant sur les Français, en moissonne l'infanterie, sans que la cavalerie, inhabile à agir sur un terrain mouvant qui s'éboulait sous les pieds des chevaux, puisse la soutenir. Dans cette extrémité, Nemours donne lui-même à la tête de l'avant-garde, dans l'espoir de fixer la fortune du combat; mais comme il longeait le fossé de la vigne, une balle de mousquet l'étend mort sur la place. La consternation gagne aussitôt les rangs; l'attaque mollit; Gonzalve, qui s'en aperçoit, fait une sortie, et l'armée est bientôt en pleine déroute. La chute du jour prévint sa ruine entière. Les faibles débris qui en échappèrent, après avoir reconnu le danger de s'enfermer dans de grandes villes mal disposées et peu munies de vivres, se réfugièrent à Gaëte et dans les châteaux de Naples. Gonzalve tarda peu à prendre possession de cette dernière ville et à commencer le siége des forts, qui se promettaient une longue résistance. Mais les talents de Pierre Navarre firent évanouir cette espérance, et le château de l'Œuf, situé au milieu de la mer, défia en vain son art. A l'aide de quelques barques couvertes, il attacha de nuit le mineur à son roc, et sa chute offrit bientôt une brèche qui donna accès aux Espagnols. Moins heureux à Gaëte, qui fut ravitaillé par une escadre française, Gonzalve, après des assauts inutiles, se réduisit à la bloquer.

Gaëte a un bon port, propre à recevoir les secours qu'on pouvait envoyer de France. Le roi, instruit des dispositions de Gonzalve, somma Ferdinand et Philippe d'observer le traité de Lyon, et celui-ci de se joindre à lui contre son beau-père, s'il refusait d'acquiescer à sa demande. Tous deux lui répondirent par des ambassadeurs chargés de propositions vagues, et faites uniquement pour l'amuser. Aussi Louis XII les chassa-t-il brusquement de sa présence, et se détermina à employer contre Ferdinand des efforts capables de le faire repentir de sa perfidie. Il leva trois armées. La première, composée de Gascons, sous le commandement du vieux Alain d'Albret, autrefois son rival près d'Anne de Bretagne, devait pénétrer en Espagne par Fontarabie; la seconde, aux ordres du maréchal de Rieux, attaquer le Roussillon; et la troisième, plus forte que les deux autres, commandée par La Trémouille, entrer en Italie, la traverser, et, ramassant les débris de Seminara et de Cérignoles, aller droit à Naples, tandis que deux escadres sorties de Marseille inquiéteraient, l'une celle des côtes du royaume de Naples qui étaient en possession des Espagnols, et l'autre celles de Catalogne et de Valence.

Voici le sort de ces grands préparatifs. Le sire d'Albret, dont l'armée était presque toute composée de ses vassaux, ne jugea pas à propos de les exposer à une défaite pernicieuse à ses états. De plus, il croyait qu'il lui était important de ménager le roi d'Espagne, voisin formidable dont il craignait le ressentiment pour le roi de Navarre, son fils; de sorte qu'il différa toujours d'attaquer, et que son armée, promenée dans des pays rudes entre des monts escarpés, manquant souvent de vivres, se fondit d'elle-même. Le maréchal de Rieux, traînant après lui le ban, l'arrière-ban et les milices bourgeoises du Languedoc, fut arrêté dès le premier pas par la ville de Salces, que Ferdinand avait fait fortifier par Pierre Navarre, avec tout le soin d'un homme qui s'attend à la guerre. Rieux tomba malade. Le siége, fait mollement et avec lenteur, donna le temps à Ferdinand d'assembler une armée de quarante mille hommes. Elle investit tout à coup Dunois, qui remplaçait Rieux. Le petit-fils du défenseur du trône sous Charles VII fit sa retraite avec tant d'ordre et de bravoure, qu'il ne put être entamé. Il réfugia sa débile armée dans les murs de Nar-

bonne, et fut obligé d'abandonner la campagne à l'ennemi, qui prit quatre petites villes, les rançonna, ravagea la campagne, et rétrograda chargé de butin, harcelé cependant par Dunois, qui, forcé de renoncer à des victoires éclatantes, ne se retira pas sans gloire. Quant aux deux escadres, battues par la tempête, elles ne firent sur les côtes ennemies que des tentatives inutiles, et rentrèrent dans le port de Marseille, délabrées et pour longtemps incapables de service. Louis, désolé de ces pertes, fit, par des personnes interposées, des propositions de paix à Ferdinand. Il résulta de leurs démarches une trêve de trois ans entre les deux couronnes pour leurs états contigus, mais non pour l'Italie, où l'on pouvait continuer de se battre.

La Trémouille y avança rapidement sans rencontrer d'obstacles de la part des républiques et petits princes, tous effrayés et soumis. On n'avait à craindre que les Borgia, qui, appuyés par les Vénitiens, toujours jaloux de la puissance de Louis, pouvaient susciter des difficultés qu'il fallait aplanir avant que d'aller plus loin. Arrivé sur les confins de l'état ecclésiastique, le cardinal d'Amboise, qui était avec l'armée, fit sonder les dispositions d'Alexandre et de son fils. On les a vus jusqu'à présent attachés à la France, mais en mercenaires, car, lorsqu'ils apprirent les désastres des Français à Naples, ils se laissèrent facilement gagner par Gonzalve. L'Espagnol paya leur défection par quelques places frontières qu'il leur abandonna. Le pape, pendant le court triomphe des Français, leur avait permis de faire des achats de blé à Rome. Quand il les vit en détresse, il fit mettre le scellé sur leurs magasins, et les exposa à mourir de faim dans le pays dévasté qu'ils occupaient. L'armée française, rassemblée sous les murs de Rome, pouvait punir cette trahison; mais le cardinal d'Amboise, appliqué à se ménager la faveur de César en cas de vacance, qui ne pouvait pas tarder, préféra négocier. Les Borgia promirent de s'attacher à la France, si le roi consentait à ne plus soutenir le reste de la famille des Ursins, qu'elle protégeait encore. Le cardinal, toujours chatouillé du désir de la tiare, qu'il espérait des intrigues du fils après la mort de son père, obtint encore du roi ce honteux sacrifice.

Ce fut le dernier. Alexandre et César, voulant empoisonner des cardinaux dont ils convoitaient les richesses, et qu'ils avaient invités à un festin, furent empoisonnés eux-mêmes, par l'erreur d'un domestique qui se trompa de vase. L'effet du poison fut subit sur le pape, qui vécut huit jours dans les tourments, et sans doute dans les remords. Le fils, doué d'une forte constitution, et dans la vigueur de l'âge, sauva sa vie à l'aide d'un contre-poison pris sur-le-champ; mais il lui resta une faiblesse et une langueur qui l'empêchèrent d'agir avec toute l'activité qu'il s'était proposée, lorsqu'il songeait d'avance aux moyens qu'il faudrait employer pour conserver ses dignités et sa fortune quand la mort de son père arriverait.

Cependant il ne s'abandonna pas lui-même, et la charge de gonfalonier de l'église, ses troupes et son courage, le rendirent important dans les deux conclaves qui suivirent. Celui qui en conduisit les intrigues et en profita à la fin fut le cardinal Julien de La Rovère, natif des états de Gênes, génie actif, plein de ressources et de vigueur. Pour se mettre la tiare sur la tête, il fallut abuser deux fois le cardinal d'Amboise, qui la désirait vivement, et avait autour de Rome une armée à sa disposition.

La Rovère, persécuté par Alexandre VI, avait trouvé un asile en France, et obtenu même la légation d'Avignon par la protection du premier ministre. Il se proclamait hautement ami du cardinal, et serviteur de la monarchie française, par devoir non moins que par inclination, depuis que Gênes s'était donnée à la France, lors de la première entrée du roi en Italie. Comment ne pas se fier à des protestations fondées sur de pareils titres? D'Amboise y prit confiance, malgré les avertissements que César lui fit passer que La Rovère le trompait.

Pendant l'agonie de son père, le gonfalonier s'était rendu maître du Vatican et d'une partie de la ville, par des corps-de-garde distribués dans les principaux quartiers. Le général français y avait aussi introduit des troupes. Les cardinaux déclarèrent qu'ils ne procéderaient pas à l'élection tant que les unes et les autres ne seraient pas éloignées. La Rovère se chargea d'aller signifier cette résolution, qu'il avait lui-même inspirée. En la portant à son ancien ami, et le traitant comme s'il ne pouvait exister de doute qu'il dût être souverain pontife, il lui remontra combien il était important que le roi d'Espagne et les autres ennemis de la France ne pussent inculper son élection du défaut de liberté; ce qui arriverait s'il ne rappelait les troupes françaises, et s'il n'engageait pas César à retirer les siennes. D'Amboise se laissa persuader, obtint de Borgia, malgré sa répugnance, qu'il abandonnât ses postes, et fit sortir tous les Français de Rome. Aussitôt les cardinaux, auxquels La Rovère, encore peu assuré de la pluralité des suffrages pour lui-même, avait fait entendre qu'afin de ne choquer aucune puissance ils ne devaient choisir ni Français, ni Espagnols, élurent l'Italien Picolomini, Pie III, qui était malade et languissant.

Digitized by Google

Cette élection, dit La Rovère à d'Amboise, a été jugée par le sacré collége nécessaire pour convaincre l'univers qu'il jouit d'une entière liberté; mais ce n'est qu'un dépôt remis pour quelques semaines entre des mains qui le laisseront bientôt tomber dans les vôtres. Qu'un homme possédé par une passion est aisé à tromper! Pendant vingt-huit jours que dura le pontificat de Picolomini, La Rovère continua à posséder la confiance de d'Amboise, quoique, sous ses yeux, ce prétendant négociât pour la tiare avec les Vénitiens, avec les barons romains, avec César lui-même; il gagna celui-ci en promettant de lui conserver la charge de gonfalonier. César, comptant peu sur la protection du ministre français, qu'il voyait si facile à se laisser amuser, obtint à ce candidat les suffrages de la faction espagnole, avec laquelle il venait de se réconcilier; et les mesures furent si bien prises, que le soir même que les cardinaux entrèrent dans le conclave, et avant qu'il ne fût fermé, ils élurent le neveu de Sixte IV, Julien de La Rovère, qui prit le nom de Jules II. D'Amboise s'était laissé grossièrement tromper. Il dévora sa honte en silence, fit au nouveau pape les soumissions qu'il lui devait en cette qualité, en reçut la dignité de légat à *latere* pour la France, et partit. L'armée, qui à la suite de cette intrigue, avait perdu près de Rome un temps précieux, se mit en marche pour Naples.

Jules se voyait placé sur le saint-siége sans troupes ni argent; cependant il brûlait du désir de dominer l'Italie et de devenir monarque puissant plutôt que saint pontife. Le gonfalonier, au contraire, avait tous les moyens qui manquaient au pape. Jules conçut le projet de se les approprier. Par de douces insinuations, il tire César du château Saint-Ange, où il s'était fortifié, le loge près de lui avec ses capitaines, se plaint confidemment des usurpations des barons romains, lui propose d'aller lui-même leur arracher ces possessions, à charge de lui en abandonner une partie. Le gonfalonier consent, et fait partir d'avance ses troupes par terre pour la Romagne, où devaient se faire les principales exécutions. Quant à lui, comme il était encore faible et languissant, il s'embarque sur le Tibre; mais il n'est pas plus tôt séparé de son armée, que le pape le fait arrêter, ramener à Rome, et exige de lui un ordre au gouverneur de Césène, où étaient ses trésors, de remettre aussitôt la place à celui qui présenterait ce commandement. L'officier, instruit par des ordres secrets, refuse d'obéir, et fait pendre ceux qui se présentent. Alexandre VI, en circonstance pareille, aurait sans doute forcé son prisonnier par la torture ou par d'autres moyens à exiger de son dépositaire une prompte et entière remise de ses trésors; mais Jules, le violent Jules, qu'on ne soupçonnera pas d'indulgence et d'égards quand il s'agissait de ses intérêts, se contenta de tirer du gonfalonier une renonciation absolue à ce qu'il possédait des terres de l'église, et un nouvel ordre à tous les commandants de les remettre sans délai aux troupes du pape.

Borgia restait prisonnier en attendant l'exécution, qui s'opérait lentement. Dans cet intervalle, il parvient à se sauver, et se réfugie auprès de Gonzalve, avec lequel, en rentrant au service de France, il ne s'était pas entièrement brouillé. Dans cet asile, il appelle les capitaines qu'il avait été forcé de licencier avec leurs soldats. Comme il était brave, et qu'il payait généreusement, tous s'empressèrent de se rendre auprès de lui. L'Espagnol les reçoit aussi bien qu'il avait accueilli leur chef, leur donne de bons quartiers autour de Naples, écoute avec un air de satisfaction les projets de Borgia pour se venger du pape et retirer de ses mains les villes qu'il avait été forcé de lui abandonner. Gonzalve approuve tout, fait préparer des vaisseaux pour l'expédition, les charge de munitions et de vivres, et comble César de caresses. Enfin, lorsque la veille du départ celui-ci vient lui faire ses adieux, il le retient à souper, et l'embrasse tendrement par trois fois avant que de le quitter; mais à peine la porte de la salle du festin est fermée sur lui, qu'il le fait arrêter. L'infortuné pousse un profond soupir, et se laisse conduire en Espagne. Il y fut retenu deux ans dans une dure captivité, s'évada et se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frère. Il y avait alors guerre entre le monarque et ses vassaux. César n'était pas homme à voir des soldats aux mains sans se mêler à eux. Il se met à la tête des troupes royales, est frappé d'une flèche et meurt de sa blessure. Il fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, dont il avait été évêque avant que de commencer sa carrière militaire.

L'armée française était en bon état; mais La Trémouille, le seul général qu'on pût opposer au grand capitaine, tomba malade, au point qu'il fallut promptement lui donner un successeur. Ce fut Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue, le même qui commandait les Vénitiens contre les Français à la bataille de Fornoue. Mauvais choix; non qu'il ne fût pas brave et bon capitaine, mais parce qu'il était lent et indéterminé, parce que le voisinage de son petit état avec le Milanais pouvait lui faire désirer que le roi de France ne devînt pas si dominant en Italie, et qu'il était à craindre que cette considération n'influât sur sa conduite. Les événements ne justifièrent que trop l'improbation et le mécontente-

Digitized by Google

ment des capitaines français, qui se virent préférer un étranger.

Un revers signala son début : il envoya sommer Roccasecca, simple forteresse; le gouverneur fit pendre le trompette. Les Français montèrent intrépidement à l'assaut, et furent repoussés avec une valeur égale à celle qu'ils avaient déployée. Un renfort considérable, introduit par Pierre Navarre, força le marquis à dissimuler l'insulte cruelle qui lui avait été faite en la personne de son trompette, et à lever le siége, sous prétexte de chercher des postes avantageux, et peut-être avec le dessein de le faire. Il fatigua ensuite l'armée par des marches difficiles, la mena à la vérité en présence de l'ennemi, traversa même le Garillan, mais s'y arrêta devant lui; et, sans inquiéter Gonzalve, qui s'était affaibli pour tenter un effort contre le château de Rocca Évandra, il lui abandonna, pour ainsi dire, un détachement considérable qui y était renfermé. Ces braves, espérant à chaque instant du secours, se défendirent jusqu'à l'extrémité, et furent tous passés au fil de l'épée. Un cri d'indignation s'éleva dans l'armée. Le capitaine Louis d'Hédouville de Sandricourt dit en face au général, en plein conseil, qu'il était un traître, et qu'il le lui prouverait quand il voudrait les armes à la main. Le tranquille Gonzague écouta froidement ce défi, ne le releva pas, feignit une maladie, quitta le commandement et prit le chemin de Mantoue avec une escorte qu'il se choisit, et qui, après l'avoir remis dans son pays, passa au service du roi d'Espagne.

Louis, marquis de Saluces, que Louis XII avait nommé vice-roi de Naples à la mort du duc de Nemours, prit la place de Gonzague. Mieux intentionné, il ne fut pas plus heureux. Les délais du marquis avaient donné au grand capitaine le temps de rassembler son armée, qui, attaquée à propos du temps de Gonzague, aurait été trop faible pour empêcher celui-ci de pénétrer jusqu'à Naples. L'Espagnol, déterminé à fermer aux Français le chemin de la capitale, fit camper ses troupes derrière des retranchements qu'il éleva dans les gorges des montagnes, à quelque distance des bords du Garillan. Les pluies d'automne survinrent. Ses soldats campés dans ces marais fangeux célèbres pour avoir autrefois caché Marius, s'impatientaient et murmuraient; mais il les soutenait, en prenant soin d'ailleurs qu'ils ne manquassent de rien, et leur donnant lui-même l'exemple de la patience et de la fermeté. Ce ne fut que lorsque les chemins furent devenus tellement impraticables qu'il ne pût pas naître aux Français la pensée de s'y hasarder qu'il fit retirer ses troupes, en les cantonnant dans la ville de Sessa.

Pendant que les Espagnols supportaient avec constance les incommodités de leur position, les Français, campés sur la rive opposée, jouissaient à la vérité d'un terrain sec, mais ils souffraient de la disette des vivres, et surtout de celle des fourrages. Ce soin, plus impérieux que celui des aises de la vie et les tracasseries que les munitionnaires faisaient éprouver aux hommes d'armes, forcèrent la cavalerie, qui formait la plus grande partie de l'armée, d'aller au loin s'établi. en grands détachements pour se procurer des subsistances. Instruit par ses espions, le grand capitaine passe le fleuve sur un pont qu'il construit à l'insu des Français, et, faisant attaquer le leur pour fixer leur attention de ce côté, il s'avance avec le reste de ses troupes pour les envelopper. Il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée : Saluces l'ordonna, et fit d'abord rompre son pont, pour retenir au moins l'arrière-garde ennemie au-delà du fleuve. L'artillerie légère marchait devant; l'infanterie et la cavalerie la suivaient; les compagnies de Duras, de Sandricourt et de La Fayette formaient l'arrière-garde, avec quinze braves, du nombre desquels était Bayard. Ils protégeaient la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole, commandée par Prosper Colonne, harcelait sans relâche, pour la retarder et permettre à Gonzalve de l'atteindre. Ce fut dans cette retraite que Bayard, apercevant un corps espagnol qui avait pris le chemin des hauteurs pour tomber, à une certaine distance, sur l'infanterie française, et la forcer de discontinuer sa marche, partit avec un seul écuyer pour l'observer et prendre poste sur un pont étroit par où cette colonne devait déboucher dans la plaine. La voyant bientôt arriver sur lui, il dépêche son écuyer pour lui amener du secours, et en l'attendant il soutient les premiers efforts de l'ennemi, et a le bonheur de tenir ferme jusqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes, qui le dégagèrent, firent avorter la manœuvre des Espagnols, et permirent à l'armée de gagner Gaëte, qui avait déjà été son asile après la défaite de Cérignoles. Les Français s'y renfermèrent de nouveau; mais ils perdirent leur grosse artillerie, qui fut submergée avec Pierre de Médicis, qui s'était proposé de la conduire par mer à Gaëte, et tous les bagages, qui devinrent la proie des vainqueurs. Peu de cavalerie prit part à cette action : déjà dispersée pour pourvoir à ses besoins, elle se rassembla comme elle put, sous différents capitaines, dans les lieux qu'ils crurent propres à les garantir de la première fureur ordinaire aux paysans contre des troupes débandées. Un grand nombre furent massacrés; et, des petits pelotons qui parvinrent à se former, très-peu regagnèrent la France, toujours harcelés par l'ennemi et réduits à mendier leur pain.

Digitized by Google

[1504] Gaëte pouvait se défendre longtemps. On savait qu'il se préparait des secours à Marseille; que La Trémouille, rétabli, allait reprendre le commandement, et reparaître à la tête d'un renfort considérable. Mais le découragement s'était emparé de tous les esprits : capitaines et soldats soupiraient après leur patrie, et ne demandaient qu'à y retourner. Gonzalve eut l'adresse de rendre ce désir plus vif, en présentant le moyen prompt et facile de l'effectuer. Il offrit, en échange de Gaëte, de rendre tous les prisonniers faits depuis le commencement des hostilités, d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre, et de lui laisser emporter, ainsi qu'à tous les autres corps de troupes épars dans le royaume, chevaux, armes, bagages et tous autres effets. Cette proposition fut acceptée avec acclamation. Le grand capitaine en exécuta fidèlement une partie; l'autre, il l'interpréta comme il avait coutume. Il prétendit que les seigneurs napolitains du parti angevin, qui se trouvaient dans l'armée française, étant sujets de Ferdinand, actuellement roi de Naples, ne pouvaient jouir du bénéfice de la capitulation que par sa permission ; en attendant il les garda prisonniers; et depuis ils furent condamnés à mort, malgré la garantie formelle de leur vie qu'avait stipulée la garnison française. La majeure partie de celle-ci périt elle-même de faim ou de misère dans le retour. Le marquis de Saluces, qui la commandait, succomba de fatigue à son arrivée à Gênes.

Si Ferdinand fut étonné de la facilité d'une conquête si importante, Louis XII n'en fut pas moins surpris. Il en montra son indignation aux troupes sorties de Gaëte, leur envoya défense de rentrer en France, et leur ordonna de prendre des quartiers en Italie. Il reçut en même temps les nouvelles les plus fâcheuses du Milanais. Maximilien, dans l'espérance de retenir ce duché, dont il avait promis l'investiture par le traité de Trente, y fomentait la révolte du peuple. Pour l'appuyer, il y attira les Suisses par l'appât du pillage. Le pape, les Vénitiens et autres républiques ennemies de la domination française, voyant le roi malheureux, se déclarèrent contre lui. Ces coups d'une adversité presque générale, tombant tous ensemble sur Louis, le frappèrent d'un vif chagrin, et lui causèrent une maladie qui le conduisit presque au tombeau.

Anne de Bretagne déploya auprès de lui tous les soins d'une tendre épouse; mais les embarras inséparables de ses affectueuses sollicitudes ne l'empêchèrent pas de songer à sa sûreté et à celle de ses enfants. Elle n'avait que deux filles, exclues du trône par la loi salique. Par conséquent la couronne allait tomber sur la tête de François, duc d'Angoulême, descendant, comme Louis XII, du duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette, et de Valentine de Milan. Il avait pour mère Louise de Savoie, restée veuve à vingt-deux ans, et qui élevait son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenait une cour assez gaie pour une veuve. Le maréchal de Rohan-Gié, seigneur breton très-estimé, était gouverneur du jeune prince, et commandait dans le château : honneur qui lui coûta cher par la suite.

La reine, voyant le roi presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trouvait encore en autorité, devoir prendre des précautions contre la mauvaise volonté de la mère du roi futur, avec laquelle elle vivait froidement. Elle fit embarquer ses meubles et ses bijoux les plus précieux, qu'elle adressa à Nantes par la Loire. Gié, instruit de ces mesures, crut de son côté, en qualité de surveillant des intérêts de son élève, être autorisé à ne pas souffrir le déplacement d'effets sur lesquels le futur monarque pouvait avoir des droits. Il ordonna d'arrêter les bateaux, et fut obéi; on dit même qu'il poussa la prévoyance jusqu'à commander qu'on arrêtât Anne elle-même, si elle voulait aller en Bretagne, et surtout qu'on ne souffrît pas qu'elle y fît passer la princesse Claude, l'aînée de ses filles, et héritière présomptive du duché. De plus, le maréchal se concerta avec le sire d'Albret, ce vieil amoureux disgracié de la duchesse pendant la recherche de Charles VIII, et l'engagea à lui amener dix mille soldats de ses Gascons, auxquels il compta joindre autant d'hommes, pour former une armée qu'il croyait nécessaire au commencement d'un nouveau règne. Enfin il avait ordonné au gouverneur du château d'Amboise, sitôt qu'il apprendrait la mort du roi, de mener le jeune prince dans le château d'Angers, qu'il avait fait bien fortifier et garnir de vivres et d'une bonne garnison.

Louis XII guérit. L'attachement que la reine lui avait montré pendant sa maladie augmenta son ascendant sur son époux. Elle en obtint que le maréchal Gié, assez malheureux pour que ses gens d'armes eussent saisi à Saumur des effets de la reine, fût arrêté comme criminel de lèze-majesté. Le procès dura deux ans. On n'insistait pas beaucoup sur les mesures que Gié avait prises contre les précautions trop actives et prématurées de la reine, au moment où son mari semblait être à l'extrémité, précautions qui étaient cependant le vrai grief qui le faisait poursuivre; mais sur des propos ironiques et insultants qu'il se plaisait, disait-on, a tenir fréquemment contre la faiblesse du roi à l'égard de son épouse, contre la trop grande condescendance du monarque aux volontés de la reine, et sur quelques vices du gouvernement.

Digitized by Google

Pour avoir des preuves de ces indiscrétions, on fut obligé d'entendre en justice beaucoup des habitués de la cour d'Amboise, qui s'offrirent d'eux-mêmes, notamment Pontbriant, chambellan du prince, qui devait sa fortune à Gié; le sire d'Albret, complice de ses précautions; enfin la comtesse d'Angoulême elle-même, aux intérêts de laquelle le maréchal s'était sacrifié. Gié, vif et impétueux jusque dans l'état humiliant d'accusé, était redouté par les témoins, qu'il ne ménageait ni dans les conversations privées, ni dans ses mémoires de défense, ni devant le tribunal établi pour le juger.

Pontbriant, avant que de paraître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accusé qu'il s'abstiendrait d'expressions choquantes, que sa qualité de gentilhomme ne lui permettait pas de souffrir patiemment. Gié le promit; mais quand il entendit la déposition qui lui imputait des propos insolents contre la reine, et inculpait de mauvaise intention et de but dangereux des plaisanteries échappées dans des moments de gaité, il ne put se contenir, et s'écria que « Pontbriant avait faussement et mauvaisement menti. » En vain le pria-t-on de souffrir que sa réponse fût écrite en termes plus ménagés: « Il ne mérite pas d'être mieux traité, dit-il; c'est un franc hypocrite, un diseur de patenôtres; il en dit plus qu'un cordelier, et m'a voulu donner un tour de cordon. » Quant au sire d'Albret, il lui nia en face ses imputations, et le traita avec un souverain mépris.

La déposition la plus embarrassante était celle de la comtesse d'Angoulême. Gié se flattait que, pour les services qu'il avait toujours rendus à elle et à son fils, et notamment ceux qui le constituaient actuellement en état d'accusé, le témoignage de la princesse lui serait favorable; mais elle nourrissait intérieurement contre lui une rancune pour des contradictions que les femmes souffrent difficilement. On dit que le maréchal, traité par la princesse avec bonté et confiance dans les entretiens journaliers que ses fonctions de gouverneur du jeune prince autorisaient, très-riche, fort accrédité, possédant la confiance de son maître, issu d'une des premières maisons de Bretagne, et veuf, ne se crut pas trop téméraire en aspirant à la main de la mère de son élève. Il fut étonné, ajoute-t-on, que ses insinuations ne fussent pas entendues. Il chercha la cause de cette froideur, et s'imagina la trouver dans l'inclination que la jeune veuve avait pour quelques seigneurs qui fréquentaient le château. Comme il y était tout-puissant, il fit dire à quelques-uns de ne s'y pas montrer si assidûment : un des plus soupçonnés osa ne point obéir; le maréchal le fit saisir par les gardes et chasser honteusement. Cette violence, outre qu'elle blessa peut-être le goût secret de la princesse, lui déplut encore, parce qu'elle donnait lieu à des soupçons injurieux. Comme elle avait besoin du gouverneur de son fils, elle dévora dans le temps cet affront en silence; mais, quand elle trouva l'occasion de s'en venger, le dépit et le plaisir de punir un jaloux l'emportèrent sur la reconnaissance, et rendirent sa déposition très-défavorable à l'accusé.

Dans cette confrontation, Gié se conduisit avec la plus grande modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avaient pu déterminer la comtesse d'Angoulême à aggraver son témoignage, motifs qui auraient pu l'autoriser lui-même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettaient actuellement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche, il lui dit : « Si j'avais toujours servi Dieu comme je vous ai servie, madame, je n'aurais pas grand compte à rendre à la mort. » Il nia, mais avec respect, une partie des faits reprochés, et donna une favorable interprétation à ceux dont il ne pouvait disconvenir; quant aux bravades et aux paroles de dédain qu'on affirmait lui être échappées contre la reine dans des conversations, il dit qu'il ne s'en souvenait pas; que, s'il les avait proférées, il avait mal fait, « et qu'il ne voudrait pas les avoir dites de » la moindre gentille femme du royaume. »

Malgré sa justification, appuyée sur des preuves irrévocables, il aurait peut-être couru risque de la vie, sans le chancelier Guy de Rochefort, président du tribunal. Il conduisit cette affaire avec une adresse qui sauva l'accusé, sans choquer la reine et ses autres puissants ennemis. Il le tira d'abord de prison, où, dans les premiers jours de sa détention, il avait été traité très-durement, l'élargit ensuite, et se fit donner par lui une liste des témoins que l'accusé désirait être entendus dans sa cause. Elle était très-nombreuse : le roi se trouvait à la tête, puis le cardinal d'Amboise; après eux, des gouverneurs de provinces éloignées et y résidant, des ministres actuellement en ambassade, des officiers de l'armée d'Italie, et jusqu'à des prisonniers qu'on ne reverrait peut-être jamais. Enfin, comme la reine s'obstinait à vouloir un jugement, le chancelier fit porter l'affaire par-devant le parlement de Toulouse. Ce tribunal, quoique vivement sollicité, écarta le crime de lèze-majesté, prononça que, « pour réparation de quelques excès et défauts, et pour certaines considérations, le maréchal Gié cesserait les fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, en perdrait le titre, ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers,

Digitized by Google

et de sa compagnie de cent lances; qu'il s'abstiendrait pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, et que pendant ce même temps il n'approcherait pas de dix lieues de la cour : toutes choses que le roi aurait pu ordonner de sa propre autorité, sans souffrir qu'on donnât à cette affaire un éclat qui fît tort à sa réputation de justice et de bonté. Gié fut encore condamné à restituer au trésor royal la solde de quinze soldats, que, par négligence ou autrement, il se trouva avoir employée à son propre service. Ce grief avait été inséré dans la procédure pour fonder l'accusation de concussion et de péculat. Le maréchal paya gaiment cette modique somme, et se retira dans sa belle maison du Verger en Anjou, où il vécut magnifiquement, visité par la noblesse de la province, et même par des seigneurs les plus distingués de la cour, en dépit de ses ennemis et de ses envieux.

On doit se rappeler que le roi avait, pour ainsi dire, consigné les fugitifs de Gaëte en Italie, et leur avait défendu de rentrer en France. A force de persévérance, un des principaux officiers, nommé Louis d'Hédouville, parvint à approcher du roi. Il se présente à lui en piteux état, lui remontre que la perte du royaume de Naples ne vient ni des capitaines, qui ont fait preuve d'habileté, ni des soldats, qui ont montré beaucoup de valeur, mais des commissaires pour les vivres et des trésoriers, harpies ravissantes arrivées à l'armée uniquement dans le dessein de s'enrichir. « Quarante jours durant, dit-il, nous avons vu les ennemis devant nous, et les voleurs derrière. Au retour ces impitoyables maltôtiers ont refusé d'aider les misérables soldats, et ont retenu même leur paie. A présent ils triomphent de nos calamités, et se montrent hardiment à la cour, dont ils voudraient nous bannir, nous qui portons sur nos corps déchiquetés, et sur nos visages hâves et desséchés, les témoignages de leurs vols. » Le monarque répondit en soupirant : « Hélas! il est trop vrai. » En conséquence de la dénonciation, deux de ces avides financiers furent pendus, d'autres exposés sur des échafauds à la risée et aux insultes de la populace, et un grand nombre taxés à des amendes applicables au soulagemant des capitaines et des soldats qui revenaient de cette malheureuse expédition.

Les chevaliers français y montrèrent une bravoure à toute épreuve. Outre le généreux dévouement de La Palice à l'attaque de Rouva, et celui de Bayard au pont où il arrêta seul une colonne espagnole, l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs actions héroïques, entre lesquelles elle célèbre la retraite hardie de Louis d'Ars, compagnon d'armes de ces deux guerriers.

Louis d'Ars, après la défaite des Cérignoles, et pendant que d'Alègre conduisait le gros de l'armée à Gaëte, avait recueilli une partie des fugitifs dans Venouse, d'où il mettait les pays circonvoisins à contribution. Gonzalve le somma de se soumettre aux conventions de la capitulation de Gaëte; il rejeta la proposition avec dédain, et persuada à ses compagnons de périr plutôt les armes à la main que de subir la loi du vainqueur. Le grand capitaine envoya contre lui le Vénitien l'Alviane, son meilleur officier, lequel s'était distingué particulièrement au passage du Garillan, dont il avait donné l'idée. Ils luttèrent longtemps d'habileté et de courage; mais, malgré la supériorité des forces de son adversaire, Louis d'Ars fut toujours vainqueur. Il écrivit au roi qu'il pouvait se soutenir six mois dans son poste, et qu'on lui préparât des secours. Louis XII, qui commençait à se lasser de cette guerre, lui répondit d'abandonner ses places, et de sauver ses troupes aux meilleures conditions qu'il pourrait. Le fier chevalier français n'en voulut aucune. Il sortit de Venouse en ordre de bataille, traversa ainsi une partie du royaume de Naples et toute l'Italie, tira sa subsistance de gré ou de force des lieux où il passa, et arriva triomphant, presque sans perte, à Blois, où la cour se tenait. Elle alla tout entière au-devant de lui. Le monarque distribua des récompenses aux officiers et aux soldats, et laissa au général le choix de celle qui lui ferait le plus de plaisir. Il n'en demanda point d'autre que la rentrée en France des capitulans de Gaëte, qui gémissaient sous la disgrâce du roi, et l'obtint.

Cette fatigue de la guerre, qui avait porté Louis XII à envoyer au commandant de Venouse des ordres de désespoir, le détermina aussi à écouter des propositions d'accommodement que Ferdinand lui fit. Ce prince, malgré ses succès dans le royaume de Naples, craignait que Louis, indigné de sa perfidie, ne lui opposât, faute d'autres moyens, l'infortuné Frédéric, qu'il gardait en France. Les secours que le monarque français pouvait lui fournir en le renvoyant dans son royaume; ceux que le prince détrôné y trouverait de la part des seigneurs napolitains mécontents, restés en assez grand nombre, et de la part des fugitifs, que le moindre rayon d'espérance y rappellerait; le besoin perpétuel d'argent; la nécessité enfin d'épuiser son Espagne de troupes pour conserver sa nouvelle possession; cette réunion de motifs lui fit imaginer, ou de bonne foi, et par une générosité qu'on ne peut guère lui soupçonner, ou seulement pour embarrasser Louis, d'offrir au Napolitain de le replacer lui-même sur son trône.

Par des ambassadeurs qu'il envoya au roi de

Digitized by Google

France, il fit renouveler secrètement à Frédéric les protestations par lesquelles il l'avait déjà trompé, savoir : qu'il ne lui avait enlevé sa couronne que pour empêcher le monarque de France de s'en emparer; que ce n'était qu'un dépôt : que, maintenant qu'il en était le maître, il offrait de la lui rendre, si Frédéric pouvait de son côté obtenir de Louis XII qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur ce royaume. Il appuyait cette proposition de l'offre d'un mariage du fils aîné de Frédéric, qu'il gardait en Espagne, avec une de ses nièces. Ferdinand persuada si bien le Napolitain, qu'il fit tous ses efforts auprès de Louis XII pour obtenir ce désistement; mais celui-ci pénétra mieux les vues secrètes de l'artificieux Espagnol. Il donna une audience solennelle à ses ambassadeurs, écouta les propositions vagues qu'ils lui firent pour un accommodement, prit ensuite lui-même la parole, leur fit connaître qu'il n'ignorait rien de leur intrigue clandestine auprès de Frédéric, leur reprocha d'un ton courroucé leur complicité à la mauvaise foi de leur maître, leur commanda de sortir de son royaume, et ne leur donna que peu de jours pour exécuter ses ordres. Ils s'imaginaient que Ferdinand se montrerait très-irrité de l'affront qu'il venait d'essuyer, surtout quand ils lui apprendraient que Louis l'accusait d'imposture, et de l'avoir déjà trompé deux fois et ils ne furent pas peu étonnés quand il leur répondit : « Deux fois? il en a menti, l'ivrogne; car je l'ai trompé plus de dix. » Il est permis de croire que le fourbe songeait en effet beaucoup moins à rétablir Frédéric qu'à le faire sortir de France, à l'attirer dans quelque piége, s'emparer de sa personne, le réunir à son fils prisonnier entre ses mains, et se délivrer par leur captivité de toute inquiétude de leur part. Cependant l'infortuné prince crut fermement qu'il n'avait tenu qu'au roi de France de lui faire rendre sa couronne, et il mourut quelque temps après dans cette persuasion, n'ayant cependant pas à se plaindre du roi, dont il fut toujours traité avec les plus grands égards, ainsi que sa famille, à laquelle rien ne manqua jamais. Dans les détresses les plus pressantes de ses finances, et quoiqu'il ne tirât rien du royaume contesté, qui l'exposait même à des dépenses exorbitantes, Louis eut grand soin que les pensions promises fussent payées avec la plus grande exactitude.

Les offres que le roi catholique faisait à Frédéric de le rétablir sur son trône étaient directement contraires à l'engagement pris avec l'archiduc Philippe, époux de Jeanne, sa fille, de céder le royaume de Naples au duc de Luxembourg, leur fils, quand il accomplirait le mariage stipulé entre lui et madame Claude de France. Aussi Louis XII ne manqua-t-il pas de faire connaître au gendre la mauvaise foi de son beau-père. Il lui envoya le procès-verbal qu'il avait fait dresser de ce qui s'était passé tant dans l'audience solennelle que dans les intrigues secrètes des ambassadeurs. Cette communication amena des conférences, dans lesquelles le roi et l'archiduc, souverain de Flandre, s'expliquèrent sur leurs intérêts respectifs. L'archiduc gagna l'empereur Maximilien, son père; et, par un traité qui fut conclu à Blois, traité que Louis XII ne put signer que par suite de sa lassitude pour une guerre qui épuisait les ressources de ses peuples, et qu'on aurait pu à peine lui dicter quand ses provinces auraient été entamées, il fut arrêté de donner suite à l'alliance projetée entre madame Claude, fille aînée du roi, âgée alors de cinq ans, et Charles de Luxembourg, qui n'en avait que quatre. En faveur de ce mariage, on tira de Maximilien la promesse de donner enfin à l'héritier de Valentine l'investiture du duché de Milan, promesse qui lui fut payée deux cent mille francs d'avance. Cette investiture devait être tant pour le roi très-chrétien et ses successeurs que pour leurs hoirs mâles procréés en légitime mariage. Mais, au défaut de mâles nés de ces princes, ce riche héritage devait passer à madame Claude de France et au duc de Luxembourg, son futur époux; et, si l'un des deux venait à mourir avant l'accomplissement du mariage, le Milanais serait dévolu à celui ou celle de ses frères ou sœurs qui lui serait subrogé. Outre ces clauses de substitution favorables à son futur époux, madame Claude, par cette convention, apportait à l'héritier de la maison d'Autriche le duché de Bretagne en souveraineté, après la mort d'Anne, sa mère; les comtés d'Ast et de Blois, apanages de la maison d'Orléans, dont Louis XII se désistait en faveur de sa fille; le duché de Bourgogne, et enfin l'espérance presque assurée de la couronne de Naples, si Ferdinand cédait à son petit-fils les droits qu'il prétendait y avoir, comme Louis abandonnait les siens à sa fille.

Une autre clause non moins avantageuse à la maison d'Autriche, et très-contraire aux intérêts de la France, fut que, si le mariage projeté venait à manquer par défaut du consentement du roi, de la reine ou de madame Claude, la France serait par le seul fait déchue de ses droits à la possession du duché de Bourgogne et de ceux qu'elle acquérait sur celui de Milan, qui dès-lors seraient dévolus au duc de Luxembourg. Si au contraire c'était par la faute du duc que le mariage ne s'effectuait pas, il perdrait seulement le Charolois, l'Artois, et quelques seigneuries adjacentes.

Enfin dans ce traité on posa les fondements d'une ligue contre les Vénitiens. On a vu que,

Digitized by Google

dans les guerres de Naples, Louis XII, ainsi que Charles VIII, son prédécesseur, avait eu à se plaindre tantôt de leur partialité déclarée pour les ennemis de la France, tantôt de leur conduite oblique. La prospérité du commerce donnait à ces républicains un orgueil que le roi résolut d'humilier. Il sacrifia à ce désir l'électeur palatin, Philippe, et le duc de Gueldres, Charles d'Egmond, fils d'Adolphe-le-Dénaturé, tous deux ses anciens alliés, dont l'empereur menaçait les états; Louis XII s'engagea à ne les pas secourir quand Maximilien les attaquerait. Ce dernier n'avait rien à reprocher aux Vénitiens; au contraire, il les avait toujours trouvés prêts à le seconder quand il avait eu besoin d'eux; mais sa reconnaissance ne tint pas contre l'appât d'acquérir plusieurs places maritimes du continent appartenant aux Vénitiens. Jules II, de son côté, qui n'avait pas beaucoup à s'en plaindre, se laissa gagner par l'espérance de se faire restituer les villes de Faenza, de Rimini, et d'autres places qu'il prétendait lui être injustement retenues par les Vénitiens. C'était lui qui devait commencer la guerre contre eux par des anathèmes et des excommunications; et, lorsqu'ils croiraient n'avoir que ces faibles armes à craindre, les deux puissances impériale et royale paraîtraient avec toutes leurs troupes, et les écraseraient.

[1505] Le roi rendit, par procureur, hommage à l'empereur pour le duché de Milan. Peu de jours après, il fut attaqué d'une maladie aussi dangereuse que celle de l'année précédente, et amené de même aux portes du tombeau. L'extrémité où il se trouvait fit ouvrir les yeux sur les malheurs qui pouvaient menacer la France si le traité de Blois, par rapport au mariage de la princesse Claude avec le duc du Luxembourg, s'accomplissait. Ce prince, ainsi qu'on l'a remarqué, serait devenu très-redoutable à la France, devant posséder, du chef de l'archiduc, son père, tous les biens de la maison d'Autriche en Allemagne, et de plus la Flandre et le comté de Bourgogne; du chef de Ferdinand et d'Isabelle, à leur mort, l'Aragon et la Castille, dont ils étaient souverains; par le traité de Blois, le duché de Milan, ceux de Bourgogne et de Bretagne, les comtés d'Ast et de Blois, le Charolois et les pays adjacents, et enfin la couronne de Naples, quel que fût le prétendant qui en restât possesseur, Ferdinand, grand-père du jeune duc, ou Louis XI, son beau-père.

Cette puissance colossale, vue de près, à la lueur pour ainsi dire des flambeaux funèbres qui entouraient le monarque, effraya le conseil. Le cardinal d'Amboise se chargea d'en faire connaître le danger au mourant. Il le sentit, versa des larmes sur son imprudence et sur les dangers dont il avait environné ses peuples; mais la crainte de violer son serment le retenait. Le prélat, comme légat *à latere*, lui en donna l'absolution, après lui avoir remontré que son engagement était également nul suivant les lois canoniques et civiles: par les premières, à défaut de l'aveu de la princesse, trop jeune encore pour donner un consentement véritable, qui était pourtant de l'essence même de l'acte; et par les secondes, à défaut de l'acquiescement de la nation à une mesure qui aliénait une partie si considérable de son domaine. La reine Anne montra de la répugnance à voir manquer un mariage qui promettait à sa fille un état si brillant, mais d'Amboise obtint aussi son consentement, en lui représentant qu'un refus pourrait donner la mort à son mari. Le roi, délivré des scrupules et des objections, fit son testament, par lequel il ordonna que la princesse Claude serait mariée à François, comte d'Angoulême, sitôt que leur âge le permettrait, et qu'étant sa fille aînée, elle hériterait du duché de Milan, des comtés d'Ast et de Blois, et de tous les biens qui lui appartenaient en propre. Il institua administratrice de tous ses biens et tutrice de sa fille la reine, sa mère, et déclara conjointement régentes du royaume Anne de Bretagne et Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, sous la direction d'un conseil de cinq personnages distingués qu'il nomma, et du nombre desquels étaient le cardinal d'Amboise et le chancelier Guy de Rochefort. Le moribond fit jurer au commandant et aux capitaines de sa garde de s'attacher, après son trépas, au comte d'Angoulême, et de sacrifier leur vie, s'il le fallait, pour faire accomplir son mariage avec la princesse Claude. Heureusement cette bizarre volonté dernière, de mettre à la tête du gouvernement, avec une égale puissance, deux hommes et deux femmes qui ne s'aimaient point, n'eut pas son exécution. Louis XII revint en santé, et fut bientôt en état de donner son attention à un événement qui changea les dispositions entre lui et le roi catholique.

La célèbre Isabelle, son épouse, mourut. Par son testament elle avait laissé la Castille, dont elle était seule souveraine, à Jeanne-la-Folle, leur fille unique; et, en cas qu'elle ne pût régner elle-même, elle confiait la régence à Ferdinand, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, son petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans. Les deux époux avaient acquis en commun la possession des Indes et la couronne de Naples. Les Indes, encore peu assurées, restaient indivises par la nécessité des circonstances. Il n'en était pas ainsi du royaume de Naples, qui pouvait être partagé; mais le mot *partagé* sonnait mal aux oreilles de

Digitized by Google

Ferdinand. D'ailleurs il sentait que, malgré les dernières volontés d'Isabelle, son autorité en Castille était précaire, parce que l'archiduc Philippe, son gendre, en réclamait aussi la régence pendant la vie de son épouse; et même, s'il arrivait qu'il lui survécût, jusqu'à la majorité du duc de Luxembourg, leur commun fils. Ferdinand, dans la possibilité de perdre son influence dans le royaume de Castille, résolut de s'approprier celui de Naples en entier. Il conjecturait que l'archiduc, déchu par les nouvelles dispositions de Louis des avantages que devait lui procurer le mariage de son fils avec Claude de France, ne manquerait pas de revendiquer les duchés de Milan et de Bourgogne, que le traité de Blois lui assurait dans cette circonstance; et que le roi de France, dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre en Italie pour le royaume de Naples, et une autre en Flandre et en Allemagne contre Maximilien et Philippe, accepterait volontiers une offre qui lui assurerait l'intégrité de ses forces contre le père et le fils, et sauverait son honneur à l'égard de Naples. Il proposa donc que Louis XII lui accordât pour épouse une fille de France, à laquelle il donnerait en dot la partie du royaume de Naples qu'il s'était réservée par leur partage, et dont il ne possédait plus rien depuis ses défaites.

C'était ne rien donner de la part de la France, et c'était même conserver ses droits sur le royaume de Naples, en cas que la princesse n'eût pas d'enfants; aussi le traité fut-il bientôt conclu, et Louis XII donna avec empressement la jeune Germaine de Foix, fille de sa sœur et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, au vieux Ferdinand, qui alors s'intitula, sans contradiction, roi de Naples et de Sicile. Le roi de France voulut retenir, par une clause expresse, la principauté de Tarente pour la veuve et la famille de Frédéric le détrôné; mais le roi d'Espagne exigeait que cette famille infortunée allât s'établir dans le lieu qu'il désignerait. La veuve craignit une captivité perpétuelle pour ses enfants si elle les mettait à la disposition de leur perfide parent, et elle se retira avec eux à Ferrare.

[1506] Le testament de Louis XII, qui assurait au comte d'Angoulême la main de Claude et le trône de France, ne parut pas suffisant pour donner à cette disposition l'authenticité nécessaire; on jugea qu'un acte qui disposait de la couronne devait être appuyé du consentement des états-généraux. Le roi les convoqua à Tours. L'orateur des états, nommé Thomas Bricot, chanoine et député de Paris, ne commença pas, comme ses prédécesseurs dans ces assemblées, par des excuses sur ce qu'il avait à remplir le pénible devoir de présenter les doléances du peuple sur l'énormité des impôts, d'en demander la diminution, et la réforme d'une multitude d'abus qui se seraient glissés dans le gouvernement; au contraire, il remercia le roi, qui était présent, de sa bienfaisance et de son indulgence, en montant sur le trône, pour ceux qui l'avaient offensé.

« Dans des temps de troubles et d'alarmes, ajouta-t-il, dans des temps où les revenus de la couronne paraissaient insuffisants, les tailles ont été diminuées d'un tiers; vous avez pourvu à la sûreté et à la tranquillité des citoyens par de sages lois, réprimé les excès des soldats par une exacte discipline. Le laboureur n'a plus tremblé à l'approche du guerrier, et, pour me servir de l'expression du prophète : « Le mouton bondit au » milieu des loups, et le chevreau joue au milieu » des tigres. » Quelles actions de grâces ne vous doivent pas des sujets que vous avez protégés et enrichis! Daignez donc, sire, accepter le titre de *Père du peuple*, qu'ils vous déferent aujourd'hui par ma voix. » A ces mots il s'éleva dans l'assemblée un doux murmure, suivi de cris de joie et d'applaudissements.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur paraissait se recueillir, il parla avec sensibilité de la maladie du roi, de la consternation de la nation entière dans les moments où elle tremblait encore pour ses jours, et « lorsqu'un rayon d'espérance eut dissipé cette douleur profonde, avec quel effroi, dit-il, ne vit-elle pas le péril qu'aurait couru l'état par les suites d'un trop funeste engagement! Dans ces cruels instants où vous paraissiez, sire, toucher à votre dernière heure, vous déclarâtes que « vous ne regrettiez » la vie que parce que vous n'aviez pas encore » assuré le repos de votre peuple. » Ce sont ces paroles, à jamais mémorables, qui nous enhardissent à déposer aux pieds de votre majesté notre très-humble requête. A ces mots l'assemblée entière tomba à genoux, tendant vers le trône des mains suppliantes. L'orateur, dans la même attitude, continua d'une voix basse et tremblante : « Puisse le suprême arbitre des destinées prolonger la durée de votre règne! Puisse-t-il, propice à nos neveux, vous donner pour successeur un fils qui vous ressemble! Mais si ses décrets éternels s'opposent à nos vœux, s'il ne nous juge pas dignes d'une si grande faveur, adorons sa justice, et ne songeons qu'à faire usage des dons qu'il nous a faits. Sire, vous avez devant vous un précieux rejeton du sang des Valois : fils d'un père vertueux, élevé sous les yeux d'une mère vigilante, formé par vos conseils et votre exemple, il promet d'égaler la gloire de ses aïeux. Qu'il soit l'heureux époux que vous destinez à

Digitized by Google

votre fille! et puisse-t-il retracer à nos neveux l'image de votre règne! »

Louis, profondément ému, laissa couler des larmes. Le chancelier Guy de Rochefort, après être allé au trône prendre ses ordres, dit que le roi voyait avec la plus grande satisfaction l'amour de la patrie gravé dans tous les cœurs; qu'il acceptait le titre de *Père du peuple* que l'assemblée lui déférait, et qu'elle ne pouvait lui faire un présent plus agréable. « Quant à l'objet de la requête, ajouta-t-il, c'est une affaire si importante, et liée à des intérêts si puissants que le roi souhaite, avant que de donner sa dernière décision, en conférer avec les princes du sang, les grands et les principaux magistrats du royaume. Dans six jours il vous donnera sa réponse. »

Il revint après ce terme avec toute la cour. Le chancelier déclara que l'avis du conseil se trouvait conforme au désir des états, qu'après mûre délibération il avait été reconnu que Louis, sans manquer aux règles les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvait comme homme et devait comme roi se rendre au vœu de la nation, en rompant un traité captieux et des nœuds aussi funestes que mal assortis; qu'en conséquence le roi ne voulait pas différer de satisfaire les députés de son peuple, et qu'il les invitait donc aux fiançailles, le seul engagement que l'âge des époux leur permît de contracter. « Sa majesté exige, ajouta-t-il, que vous promettiez et juriez, et que vous fassiez promettre et jurer par ceux qui vous ont députés, qu'aussitôt que les deux fiancés auront acquis l'âge nubile, vous ferez accomplir le mariage projeté, et que vous verserez, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour en assurer l'exécution. » Tous le jurèrent avec empressement, et reçurent des formules pour faire prêter à leur retour le même serment aux villes et aux communautés dont ils étaient mandataires. De la salle des états les futurs époux furent conduits au pied de l'autel, où le cardinal légat les attendait. La princesse avait sept ans, et le comte d'Angoulême, qui prit le titre de duc de Valois, en avait douze.

Le roi fit dresser un procès-verbal de ce qui s'était passé dans les états de Tours, et l'envoya dans toutes les cours de l'Europe. On juge que l'empereur Maximilien, grand-père du duc de Luxembourg, et l'archiduc d'Autriche, fils du premier et père du second, ne furent pas contents d'une décision qui privait leur héritier d'une alliance si avantageuse; mais l'archiduc n'eut pas le temps d'en montrer son chagrin. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, d'une maladie causée par des exercices violents en plus d'un genre. La folie de Jeanne, passionnée pour cet époux infidèle, en augmenta. Les Flamands, qui n'aimaient pas Maximilien, lui laissèrent, à la vérité, la garde et la tutelle de Charles, leur jeune duc; mais ils créèrent un conseil de régence pour le gouvernement. Les Castillans, tombés sous la domination de Jeanne-la-Folle par la mort de son mari, se disputèrent entre eux pour établir aussi des régents, sans demander l'aveu de Ferdinand, qui était alors dans son nouveau royaume, où des affaires importantes le retenaient.

Peu s'en fallut qu'il ne lui fût enlevé par les mêmes mains qui le lui avaient conquis. Gonzalve s'y était fait un parti puissant, en distribuant à ses capitaines non-seulement les dépouilles de la faction angevine, mais encore des domaines de la couronne. Les seigneurs napolitains, enchantés des qualités brillantes du grand capitaine, le désignaient pour roi. Le pape l'aurait mieux aimé qu'un roi comme Ferdinand, puissant de ses propres forces, et qui n'avait pas besoin de lui pour se soutenir. Ces raisons réunies firent appréhender à l'Aragonais que ce royaume ne lui échappât. Cette crainte le détermina à aller visiter ses nouveaux sujets, et à leur montrer Germaine, leur jeune souveraine. Elle contribua, par ses manières affables, à faire supporter aux Napolitains la domination de son époux, naturellement sombre et froid. Germaine obtint aussi de Louis XII, son oncle, qu'il ne se mêlât pas de ces brouilleries, auxquelles les mécontents voulaient le faire participer, et qui pouvaient lui rouvrir le chemin à ce trône regretté; mais il y renonça pour toujours.

[1507] Que ne renonça-t-il de même à toute l'Italie! Ce fatal duché de Milan, le patrimoine de sa famille, fixait toujours son attention, et les moyens de le retenir en sa puissance étaient l'objet de tous ses soins. Les Italiens, au contraire, princes, chefs aventuriers, républicains, ne voyaient qu'avec peine au milieu d'eux une puissance capable de leur imposer la loi. Le pape Jules II, que le roi de France avait aidé à conquérir Pérouse et Boulogne sur ses propres alliés, favorisait cette malveillance, et l'empereur l'encourageait. Ce n'était pas encore une ligue, mais un désir commun, assez ouvertement manifesté dans ce qui se passa à Gênes.

Cette ville présentait à Louis XII le meilleur passage pour aller au secours du Milanais s'il était attaqué. Elle s'était donnée aux Français; mais les factions qui l'agitaient sans cesse offraient perpétuellement aux princes jaloux de la France les moyens d'ébranler la fidélité de ces républicains pour elle. Une querelle survenue entre la noblesse et le peuple détermina le roi à envoyer des commissaires chargés de les réconcilier. Le

Digitized by Google

pape l'en avait sollicité pour le bien de la paix, et lui dépêcha même un cardinal à cette fin. C'était lui cependant qui soufflait le feu de la révolte, en promettant des secours au parti populaire. A sa sollicitation, les commissaires donnèrent une sentence modérée, mais qui parut encore au peuple trop favorable à la noblesse. La populace se souleva, jeta un masque hypocrite de dépendance qu'elle avait conservé jusqu'alors, et poursuivit les Français dans tous les lieux. A la prise d'un petit fort qui, faute de munitions, se rendit sans défense, moyennant la promesse des honneurs de la guerre, elle se porta à des excès après lesquels il ne pouvait plus y avoir de retour à la soumission, et dont une chronique du temps termine le tableau par ces traits : « Ils encroisaient (mettaient » en croix) les Français, leur arrachaient le cœur » et les entrailles, se lavaient les mains dans leur » sang, les taillaient en pièces sans pitié, avec les » femmes qui là étaient, lesquelles faisoient mou- » rir de tant et cruelle mort, que l'horreur du » fait me défend d'en parler. »

Ces atrocités déterminèrent le roi à aller les punir lui-même. Il leva une forte armée, mena avec lui un grand nombre des principaux seigneurs, et, ce qui étonna, huit cardinaux et une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques. L'avant-garde de cette armée, commandée par Chaumont et La Palice, suffit pour repousser dans leur ville les Génois, qui s'étaient créé des chefs, et qui tentèrent d'en défendre les approches; mais battus deux fois, et forcés à demander grâce, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra avec l'appareil d'un monarque irrité, l'épée nue à la main, entouré de seigneurs en habits de combat et d'une troupe de gentilshommes et des archers de sa garde, la lance en arrêt et l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase et couverts de longs habits de deuil, prononcèrent un discours touchant, dans lequel ils attribuèrent toute la faute au délire d'une populace frénétique. Louis les écouta, passa outre sans leur répondre, et alla droit à la cathédrale. Les femmes les plus distinguées, échevelées et fondant en larmes, faisaient retentir l'église de cris douloureux, et suppliaient en même temps et le roi de faire grâce, et la bonté divine d'attendrir le cœur du monarque. Après sa prière, il se retira dans le palais, cachant avec peine son émotion.

Alors des hérauts, précédés de trompettes, parcoururent la ville, et ordonnèrent aux habitants d'apporter leurs armes sur la place du Palais. On en fit des faisceaux qu'on jeta par-dessus les murailles aux Suisses et aux bataillons d'aventuriers, qu'on n'avait pas voulu laisser entrer dans la crainte du pillage : précaution qui marque que le roi, tout irrité qu'il était, conservait encore quelque affection pour la ville. Des tribunaux furent établis, des potences plantées, des échafauds dressés. On y traîna successivement les chefs et les particuliers les plus mutins. Ces exécutions, dont on ignorait le terme, glaçaient tous les cœurs; enfin parut le jour où le roi devait prononcer sur le sort de la république. Il parut sur un trône érigé dans la place du Palais, où le peuple fut appelé, et se rendit dans un morne silence, entouré de soldats menaçants.

Un maître des requêtes lut à haute voix un écrit qui rappelait les bienfaits de la France, l'ingratitude des Génois et leurs horribles excès; les déclarait, en conséquence, convaincus de crime de révolte et de lèse-majesté, et, en punition, déchus de tous leurs droits et franchises, et condamnés, en expiation de leurs forfaits, à la perte de leurs biens et de leur vie. On apporta ensuite au milieu de l'assemblée les chartes et les diplômes contenant les priviléges accordés en différents temps, par les rois de France, à l'ingrate république. Des bourreaux en brisèrent les sceaux en signe d'ignominie, les déchirèrent et les jetèrent au feu, pendant que les citoyens, les yeux fixés contre terre, tâchaient d'étouffer leurs sanglots et de retenir leurs larmes, attendant pour eux-mêmes une punition plus sévère. Mais le roi leur fit grâce de la vie et de la confiscation de leurs biens, à condition qu'ils paieraient une amende de trois cent mille ducats. Une partie fut destinée à bâtir une forteresse qui commanderait le port, et où le roi mettrait garnison, ainsi que dans les îles de Corse et de Chio, appartenant alors aux Génois. Les acclamations dont ce pardon fut suivi touchèrent le sensible Louis, et presque sur-le-champ il rendit à la ville ses magistrats et ses priviléges, et lui donna un gouverneur vertueux et plein de sagesse, qui rappela pour quelque temps la paix dans cette cité de trouble et de discorde.

Le roi, en commençant cette entreprise, s'était trouvé forcé d'imposer de nouvelles taxes; mais il avait expressément ordonné qu'on ne les levât que quand ses revenus ordinaires seraient épuisés. Débarrassé de son expédition plus tôt et à meilleur marché qu'il n'avait cru, il envoya d'Italie, où il était, une déclaration par laquelle il sursoyait à la levée de ces taxes, remerciait ses sujets de leur bonne volonté, renonçant à en faire usage, parce que leur argent, disait-il, fructifierait mieux dans leurs mains que dans les siennes : exemple peut-être unique de désintéressement et de justice.

Les courtisans n'étaient pas contents de cet esprit d'épargne, qui empêchait le monarque d'être à leur égard aussi généreux qu'ils le dési-

raient; ne le trouvant pas prodigue, ils le taxaient d'avarice. Comme les opinions de la cour sont facilement adoptées par la ville, surtout quand elles ont une teinte de satire, les Parisiens s'amusèrent malignement au théâtre d'une parcimonie à laquelle, étant d'ordinaire les premiers payants, ils auraient dû sérieusement applaudir. Sous un costume auquel on ne pouvait s'empêcher de reconnaître le roi, des comédiens le représentèrent malade, entouré de médecins en consultation. Après plusieurs remèdes proposés, tous s'arrêtaient à de l'or potable qu'on lui faisait avaler. Aussitôt il paraissait guéri, tourmenté seulement d'une soif pressante pour la même boisson. On instruisit le roi de cette farce, et du succès qu'elle avait eu. Il répondit : « J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mon avarice que faire pleurer le peuple de mes profusions. » Et comme on le pressait de punir l'insolence de ces histrions : « Non, dit-il, ils peuvent nous apprendre des vérités utiles. Laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames. Je ne suis pas fâché que l'on sache que dans mon règne on a pris cette liberté impunément. »

Louis XII licencia la partie la plus onéreuse de son armée : c'étaient les Suisses, qui se faisaient toujours chèrement acheter. Ils ne pardonnaient pas au roi de les avoir privés du pillage de Gênes; et, pour s'en dédommager, ils dévastèrent en retournant chez eux les pays par où ils passèrent. Le roi ne fit aucun usage de cette troupe de cardinaux et d'évêques qu'il avait menés avec lui. On disait tout haut qu'il s'en était fait un cortége pour traiter plus honorablement le pape, qui devait venir recevoir de ses mains la ville de Bologne, restituée au saint-siége; mais tout bas on se confiait à l'oreille que le dessein était de s'assurer de la personne du souverain pontife, d'assembler un concile, d'y examiner son élection, de le faire déclarer simoniaque, et de le déposer. Ce projet paraît avoir été disposé par le cardinal d'Amboise, qui avait son injure à venger, et ne pouvait se défaire du désir de se mettre la tiare sur la tête; mais Jules II, ou averti, ou soupçonnant le piége, s'éloigna précipitamment du voisinage de Bologne, quand il sut que le roi en approchait.

Louis XII se promena avec complaisance dans le duché de Milan. Partout il recevait des fêtes plus somptueuses les unes que les autres. On parle d'une de ces fêtes que lui donna Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais, attaché à la France, où il parvint à la dignité de maréchal : elle surpassa toutes les autres en magnificence, et étonnerait même dans notre siècle de faste et de luxe. Douze cents dames y assistèrent avec toute la cour du roi, et un nombre prodigieux de seigneurs italiens. Cent soixante maîtres-d'hôtel, répartis dans les salles, réglaient l'ordre du service; douze cents officiers de bouche, revêtus d'uniformes de velours ou de satin, recevaient et disposaient les plats, découpaient les viandes et servaient au buffet. Le roi ouvrit le bal avec la marquise de Mantoue; et, ce qui semble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, des cardinaux et des prélats y dansèrent.

Ces fêtes se terminèrent par l'entrevue de Savone, où Louis reçut Ferdinand, qui retournait en Espagne avec Germaine de Foix, son épouse. Il combla sa nièce de caresses et de présents. On a lieu de soupçonner par les suites que son amitié pour la jeune princesse lui causa des épanchements de confiance dont le vieil époux sut profiter; du moins il est comme certain que dans cette entrevue furent jetés, sous la direction de l'Aragonais, les fondements d'une ligue qui mit peu après l'Italie en feu. Le roi de Naples emmenait avec lui Gonzalve, à qui le roi de France prodigua les honneurs et les distinctions. Le grand capitaine, qui devait bien connaître la mauvaise foi de son maître, s'était laissé déterminer par lui à quitter ses beaux établissements et ses espérances de Naples, pour des promesses à réaliser en Espagne. Quand Ferdinand le tint dans son Aragon, il oublia tous ses engagements, et relégua le conquérant du royaume de Naples dans les terres qu'il possédait en Espagne. Il y mourut de chagrin.

[1508] A force de traités de paix, l'Europe était sans cesse menacée de la guerre, parce qu'il n'y avait aucune de ces conventions qui ne créât ou ne laissât subsister des prétentions, que chaque puissance se promettait de réaliser tôt ou tard. Le roi d'Aragon, Ferdinand, expert dans cet art d'une diplomatique tortueuse, est soupçonné d'avoir proposé dans l'entrevue de Savone un plan de confédération entre les principaux souverains de l'Italie, pour régler leurs limites respectives. Le détail en est ignoré; mais on peut présumer que c'était à peu près le même que Marguerite d'Autriche mit à exécution.

Cette princesse, successivement veuve de Jean de Castille, fils de Ferdinand, et de Philibert, duc de Savoie, était fille de Maximilien, sœur de l'archiduc Philippe, tante du jeune Charles, alors duc de Luxembourg, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, et enfin gouvernante des Pays-Bas pour son neveu. On ne peut douter qu'elle ne conservât du ressentiment de l'affront qui lui avait été fait en France, lorsque Charles VIII, qu'elle devait épouser, la renvoya pour donner la main à Anne de Bretagne; mais ce ressentiment

Digitized by Google

était balancé par le désir de l'agrandissement de sa maison, sa passion dominante. Il la détermina à sacrifier quelques avantages à la France, pourvu qu'elle en procurât de plus grands à sa famille ; or, ces avantages, dans l'état actuel de l'Europe, ne pouvaient se prendre que sur les Vénitiens, dont il semblait que la domination ne dût pas s'étendre hors de leurs *lagunes*. Maximilien, qu'on ne doit pas présumer ignorant des démarches de sa fille, prétendait comme empereur, au Padouan et à plusieurs villes adjacentes, et, comme chef de la maison d'Autriche, au Frioul et à l'Istrie, sans doute avec l'intention secrète entre lui et Marguerite, quand il serait maître de ces provinces, de se servir des forces qu'il en tirerait pour s'emparer du Milanais. Mais, afin que le roi de France ne fût pas trop alarmé de la puissance que son père allait acquérir en Italie, elle proposait de l'aider à conquérir le Bressan et plusieurs villes autrefois dépendantes du duché de Milan, et à se venger des Vénitiens, dont les tergiversations avaient été si fatales à lui et à Charles VIII, son prédécesseur. Des avantages de convenance étaient assurés au pape, auquel on faciliterait l'acquisition des villes qui seraient à sa bienséance; et à Ferdinand, qui prétendait recouvrer Trani, Brindes, Otrante et Gallipoli, villes du royaume de Naples, qui étaient engagées aux Vénitiens depuis dix ou douze ans. Les confédérés, se regardant comme bien supérieurs, par leur antique noblesse et la splendeur de leur dignité, à ces orgueilleux marchands, prirent entre eux l'engagement de réunir leurs effors, et de persévérer dans leur réunion jusqu'à ce qu'ils eussent ou détruit ou fait rentrer du moins dans des bornes plus étroites cette trop fière république. Le traité fut conclu à Cambrai, entre Marguerite, au nom de Maximilien, son père, et de Ferdinand, son beau-père, et le cardinal d'Amboise, agissant pour le pape et le roi de France. La princesse eut l'adresse de mettre les états de son neveu en Flandre, dont elle était gouvernante, hors de tout engagement avec la ligue. La discussion entre les négociateurs ne fut pas toujours pacifique, et plusieurs articles ne passèrent point sans des contradictions mêmes très-animées : « Nous nous sommes, écrivait Marguerite, monsieur le légat et moi, cuidés prendre au poil. »

Quoique les Vénitiens ne sussent point positivement ce qui se passait contre eux, ils en avaient cependant des soupçons, et entretenaient auprès du roi de France un ambassadeur, pour détourner le coup s'ils le pouvaient. Il se nommait Gondolmier, homme aimable, mais souvent embarrassé au milieu d'une cour où les préventions contre la république débordaient, pour ainsi dire de toutes parts. Gondolmier était valétudinaire. On lui demandait un jour des nouvelles de sa santé : « Je me porte assez bien, dit-il, si ce n'est que j'ai grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui se dit contre la république. » Dans une explication avec le roi, qui l'admettait souvent à sa conversation, le Vénitien, après avoir remontré au monarque le danger qu'il courait en quittant d'anciens alliés, et en s'attachant à des ennemis à peine réconciliés, ajouta : « La république a de grandes ressources, et c'est une entreprise bien périlleuse que de s'attaquer à une puissance gouvernée par tant de têtes sages. — Monsieur l'ambassadeur, répondit Louis, tout ce que vous venez de me dire est fort bon; mais j'opposerai tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner. Nos fous sont gens qui frappent à droite et à gauche, et qui n'entendent pas raison quand ils ont une fois commencé. »

En effet, si les conditions stipulées pour le nombre et la marche des troupes et pour les points d'attaque eussent été exactement observées, il ne serait resté aux Vénitiens que leur ville et quelques îles. Quand ils apprirent la conclusion de cette confédération, les avis furent partagés entre eux. Le plus grand nombre opinait à attaquer la ligue par la négociation auprès de chacun des confédérés en particulier, et à commencer par le pape. Dominique Trevisani, un des procurateurs de Saint-Marc, dit : « Montrer de la faiblesse, faire des offres à l'un des conjurés, c'est autoriser tous les autres à se mettre en droit de nous dicter des lois, et il n'en faut attendre que de très-dures. Le meilleur moyen d'éviter notre ruine est de nous raidir contre le danger, de ne point désespérer de la patrie; et quand nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, Dieu ne nous abandonnera pas. » Le doge reçut avec dignité le héraut français qui vint lui déclarer la guerre. Il rappela les anciennes alliances, s'excusa sans bassesse des infractions qu'on alléguait, et finit par ces mots : « Nous avons encore confiance en sa sacrée majesté, sinon nous espérons de nous défendre. Héraut, rapportez au roi de France ce que vous venez d'entendre. Partez. »

[1509] Le pape Jules II entama la guerre par les monitions, qui attribuaient leur pays au premier occupant, et qui furent suivies d'hostilités dans lesquelles il commença, à plus de soixante-dix ans, à montrer son goût pour les opérations militaires. Le roi entra lui-même en Italie avec douze mille hommes de cavalerie d'élite, six mille Suisses, et le double environ d'infanterie nationale. L'inconstance des Suisses avait fait reconnaître la nécessité de s'occuper de cette arme, si

Digitized by Google

peu considérée alors, qu'il ne fallut pas moins que le généreux dévouement du chevalier Bayard, de Vandenesse, frère de La Palice, de Molard, gentilhomme dauphinois, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie française et de quelques autres officiers distingués de gendarmerie, pour former et conduire, sans croire déroger, les nouvelles légions de cette milice. Les Vénitiens, qui faisaient alors tout le commerce du monde, opposèrent une armée plus nombreuse, mais moins forte, en ce qu'elle était composée de mercenaires ramassés de tous les pays; à la vérité, ils avaient à leur tête le comte Pétiliane et Barthélemi l'Alviane, deux excellents généraux. Malgré les talents des chefs, les soldats ne pouvaient tenir contre l'impétuosité française. Aussi le prudent Pétiliane ne disputa-t-il pas le passage de l'Adda. Il ne s'occupait qu'à se retrancher. Mais la crainte de se voir coupé de Crémone, d'où il tirait ses subsistances, l'obligea à un mouvement, pendant lequel les deux armées se rencontrèrent. Ce fut près d'un village, nommé Agnadel, sur les confins des états de Venise, avoisinant au Milanais. L'avant-garde française était maltraitée par l'Alviane, lorsque Charles, comte de Bourbon-Montpensier, et, après lui, le roi lui-même, qui commandait le corps de bataille, se présentèrent pour la soutenir. Les lances mercenaires ne purent résister longtemps au choc de la gendarmerie, encouragée par l'exemple de Louis, qui chargeait en personne, et s'enfonçait sans précaution dans les bataillons ennemis. Les boulets tombaient et tuaient autour de lui; on le pressait de se retirer et de donner ses ordres de plus loin : « Que ceux qui ont peur, répondit-il gaiement, se mettent à couvert derrière moi. »

La déroute fut complète. Pétiliane sauva cependant une partie de l'armée, en donnant rendez-vous aux fuyards sous les murs de Bresse, qui était à quarante milles du champ de bataille. Plus près, la terreur aurait pu la dissiper de nouveau. L'Alviane, blessé, fut fait prisonnier par Vandenesse, et amené couvert de sang dans la tente du roi; il passait pour homme d'esprit et intrépide. Louis XII, voulant l'éprouver, donne ses ordres en secret, et, pendant qu'il s'entretenait tranquillement avec le prisonnier, qui avait été pansé, l'alarme sonne : tout le monde est troublé. Le roi apostrophe l'Alviane : « Qu'est-ce donc, seigneur Barthélemi? vos gens sont bien difficiles à contenter; veulent-ils en tâter une seconde fois? — Sire, répondit fort paisiblement le prisonnier, s'il y a combat aujourd'hui, ce ne peut être qu'entre les Français; car les nôtres, vous les avez gouvernés de manière, que vous ne les verrez de quinze jours en face. »

Louis poursuivit les fuyards jusque sur les bords de la mer. De là contemplant la ville, dont un large fossé le séparait, il fit braquer contre elle six couleuvrines, et tirer cinq volées à coups perdus, « afin qu'il fût dit dans l'avenir, rapporte » Brantôme, que le roi Louis XII avait canonné » la ville imprenable de Venise. » Petit et vain triomphe, qui était même plutôt une preuve d'impuissance qu'un titre de gloire. Il obtint plus de profit de sa victoire par la prise de toutes les villes que lui donnait le traité de Cambrai, et même par la plus grande partie de celles qui étaient dans le lot de l'empereur, et que les Vénitiens se hâtèrent de lui rendre, mais qu'il remit fidèlement à Maximilien. Il repartit ensuite pour la France, comme si l'expédition était finie et qu'il n'eût plus rien à craindre, moyennant les troupes qu'il laissa dans le pays

Maximilien, malgré l'engagement pris dans le traité d'attaquer les Vénitiens concurremment avec le roi de France, lui en laissa tout le danger; il se fit longtemps attendre, parut enfin, presque dans l'arrière-saison, à la tête d'une nombreuse armée d'Allemands, et mit le siége devant Padoue, que les Vénitiens avaient reprise par un coup de main. Ils y avaient jeté toutes les troupes échappées à Agnadel. La ville était bien munie, et Pétiliane, qui y commandait, se défendait très-vaillamment. Les Français vinrent secourir les Allemands avec un corps puissant de cavalerie, composé presque tout entier de chevaliers, du nombre desquels était Bayard. L'empereur, dont l'infanterie se rebutait de la longueur du siége, voulut engager cette chevalerie, qui n'avait coutume que de combattre à cheval, armée de toutes pièces, à mettre pied à terre et à se mêler à ses fantassins. Les chevaliers français ne savaient quel parti prendre sur cette proposition, craignant ou de déroger s'ils quittaient l'armure caractéristique de la chevalerie, ou d'être notés de *couardise* s'ils refusaient. Bayard leur fournit la réponse; ce fut de consentir à se mêler aux fantassins dans un assaut qui se préparait, si les chevaliers allemands en voulaient faire autant; mais ceux-ci refusèrent de s'assimiler à des vils piétons, et l'assaut n'eut pas lieu. Le siége tira en longueur. Les mercenaires impériaux, mal payés, désertèrent par bandes; et Maximilien lui-même, témoin de cet abandon, se déroba à son armée pendant la nuit avec ses seuls domestiques, laissant aux généraux le soin de lever le siége et de faire la retraite comme ils pourraient.

Les Vénitiens, en montrant toujours beaucoup de fermeté, mettaient néanmoins dans leurs procédés toutes les condescendances propres à adoucir leurs ennemis. Pendant ce siége ils tentèrent

beaucoup de sorties, et firent des prisonniers, surtout parmi les Français, qui, couvrant ordinairement la retraite, se trouvaient plus exposés à tomber entre leurs mains. Le gouverneur Pétiliane les traitait avec toute sorte d'égards, et leur rendait souvent la liberté. « Mes amis, leur disait-il en les renvoyant, j'espère qu'avec l'aide de Dieu, le roi votre maître et la seigneurie retourneront quelque jour en amitié; et n'était les Français qui soutiennent, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures je sortirais de cette ville, et en ferais lever le siége honteusement. »

Les soldats de Jules et ceux du roi de Naples, qui faisaient partie de l'armée assiégeante, ne se conduisaient pas mieux que l'infanterie allemande. La Palice, qui commandait les Français, découvrit des trahisons et des connivences avec les assiégés. La nuit, ils tiraient sur les quartiers de Maximilien et des Français; La Palice s'en plaignit, et fit même punir quelques malheureux soldats, qui ne suivaient en cela que l'ordre de leurs chefs. Ceux-ci agissaient en vertu des ordres de leurs princes, que les Vénitiens avaient satisfaits. Le pape, réconcilié secrètement avec eux, moyennant l'abandon des places qu'il désirait, non-seulement cessa d'être leur ennemi, mais il devint leur protecteur, se brouilla avec le roi de France sur de légers prétextes, et attaqua tout aussi injustement Alphonse, duc de Ferrare, allié fidèle des Français, et ennemi des Vénitiens.

[1510] Bientôt Jules ne tergiversa plus dans les démonstrations de sa haine contre Louis XII lui-même. Il accorda l'investiture de Naples à Ferdinand, sans faire mention de Germaine de Foix, et de la reversion stipulée en faveur de la France. Dans un traité que le roi fit avec Henri VIII, qui montait alors sur le trône d'Angleterre, et qui doit jouer un rôle si important à cette époque, Jules obtint qu'il y serait inséré que, si Louis attaquait l'église, la paix qu'ils juraient ensemble serait nulle. C'était un ennemi que Jules, par cette clause, préparait à la France. Il pratiqua aussi les Suisses, et parvint à les indisposer contre les Français, leurs anciens alliés. L'instrument de la séduction chez eux était Mathieu Scheiner, homme de basse extraction, d'abord régent de collége, puis curé, ensuite chanoine, évêque enfin, et même décoré du chapeau, sous le nom de *cardinal de Sion*, afin de lui donner plus d'autorité dans les cantons, dont il gagna l'entière confiance. Il avait offert ses services à Louis XII, qui les dédaigna. Scheiner jura de le faire repentir de son mépris, et tint parole.

Jules commença enfin les hostilités par l'arrestation des ambassadeurs de France à Rome, par une tentative sur Gênes qui ne réussit pas, et par une irruption dans les états du duc de Ferrare, qu'il accompagna de censures dirigées tant contre ce prince que contre ceux qui lui donneraient aide ou conseil. Ce n'était pas vraisemblablement la seule ambition et le désir d'agrandir ses états qui inspiraient à Jules une haine si envenimée contre Louis. On ne peut guère douter que le pontife n'eût découvert que le cardinal d'Amboise ne se défaisait pas de l'espérance de mettre la tiare sur sa tête, en forçant le pontife à l'abdiquer, et que le trop complaisant monarque ne fût disposé à appuyer de toutes ses forces la chimère de son ministre. Mézeray trouve mauvais qu'on reproche au cardinal, comme un défaut, « d'avoir aspiré » ardemment à la papauté; car, dit-il, ce n'est » pas un blâme à une suprême vertu de souhaiter » une souveraine dignité, pour en bien faire à » toute la terre. » Mais avec ce prétexte de bien public, dont tout ambitieux ne manque pas de se parer, on cause des guerres, des ravages, et le malheur des peuples. C'est ce qui arriva de l'ambition d'Amboise, et sans aucun profit pour lui. Vingt fois il compromit les intérêts de l'état pour cette chimère, et cependant la postérité lui a assigné un rang honorable entre les bons ministres qu'elle propose en exemple. C'est qu'au fond l'amour du bien était dans son cœur; que son ambition d'ailleurs fut modérée; que pour la servir, il profita plutôt des circonstances qu'il ne les fit naître; et qu'enfin, au milieu des erreurs politiques où son illusion le fit tomber, il ne cessa de conserver pour le prince et pour les peuples un zèle et un attachement inviolables.

Les procédés hostiles du pape et ses hauteurs, qui tenaient de la bravade, déterminèrent le roi à retourner en Italie. Il se concerta avec l'empereur, qui avait aussi des motifs pour désirer que le pape éprouvât des revers. Ils devaient y entrer chacun avec une armée formidable, achever de dépouiller les Vénitiens; puis Louis conduirait ou accompagnerait Maximilien à Rome, où il recevrait la couronne impériale. Alors, tenant le pape entre leurs mains, ils convoqueraient un concile. L'empereur appellerait les prélats allemands, et le roi les prélats français; tous réunis devaient faire le procès à Jules, pour cause de simonie, vexations et autres griefs qu'il n'était pas difficile de trouver dans la vie d'un pontife ambitieux et perturbateur, puis le déposer et lui donner un successeur.

Mais c'était sur ce point que les deux princes ne se seraient peut-être plus entendus. Louis croyait travailler pour son ministre, et Maximilien, devenu veuf l'année suivante, aurait voulu travailler pour lui-même. Ce travers lui avait passé par l'esprit. Il s'en explique clairement dans

une lettre à Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas.

On y voit qu'il ne comptait pas tellement sur la force, qu'il n'employât aussi la négociation. Sa fille l'exhortait à se remarier. Il lui répond : « Nous ne trouvons point pour nulle resun bon, que nous nous devons franchement marier; mais avons plus avant mys notre délibération et volunté de jamès plus hanter faem. Et envoyons demain mons de Gurce, évêque, à Rome devers le pape, pour trouver fachon que nous puyssuns accorder avec ly, de nous prendre pour ung coadjuteur, afin qu'après sa mort purruns estre assuré de avoir le papal et devenir prestre, et après estre saint, et que il vous sera nécessité que après ma mort vous serez contraint de me adorer, dont je me trouverez bien glorioes. » On croirait, par cette fin, que ce serait une plaisanterie, et une gaieté d'un père à sa fille; mais on a la vraisemblance qu'il parlait très-sérieusement, 1° parce qu'il recommande le secret, comme pour l'affaire la plus importante, et qu'il signe : *Votre bon père Maximilien, futur pape*; 2° parce qu'il mande qu'il avait dans Rome une faction puissante pour lui, « et, ajoute-t-il, je commence à pratiker les cardinaux, dont deux ou trois cent mille ducats me feront un grand service, avec la partialité qui est déjà entre nous. » Or, on sait que Maximilien n'était pas homme à hasarder ses ducats sans espoir de réussite. D'ailleurs ce n'était pas un projet si mal imaginé que de vouloir joindre le sacerdoce à l'empire.

Le cardinal d'Amboise aurait été fort étonné de se voir un pareil concurrent, si la mort ne l'avait surpris avant qu'il en eût connaissance. Dans sa maladie, il disait à un religieux qui le servait : « Ah! frère Jean, frère Jean, mon ami, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean! » Il recommanda à sa famille assemblée autour de son lit, « de ne jamais se mettre jusque-là où il s'était mis. » Si le cri de sa conscience fut excité par le repentir d'avoir sacrifié l'argent et le sang des Français au désir de la papauté, on doit compâtir à ses remords, surtout quand les meilleurs historiens conviennent que le peuple n'a jamais été plus ménagé, la police plus exacte, les fortunes particulières plus assurées que sous son ministère. Il était doux, humain et obligeant. Entre les traits qui l'honorent, on raconte qu'un gentilhomme, voisin de la belle terre de Gaillon, que le prélat cherchait à agrandir, en possédait une petite qui entrant dans cette seigneurie, en défigurait l'arrondissement. Le gentilhomme vint de bonne grâce en proposer au cardinal l'acquisition. D'Amboise s'informe du motif qui l'engage à se dessaisir du patrimoine de ses pères, auquel il paraissait auparavant fort attaché. Le gentilhomme dit qu'il trouve pour sa fille unique un mariage avantageux qu'il ne peut accomplir sans vendre sa terre; qu'avec une partie du prix il mariera sa fille, et que de l'autre, il s'en fera des rentes pour passer doucement sa vieillesse. Le cardinal achète, paie, et, quand la demoiselle est établie, il rend au père son domaine. Ses courtisans s'étonnent comment il a pu se priver d'une possession tellement à sa bienséance; le cardinal répond : « Je suis encore trop heureux, puisqu'au lieu d'une terre j'ai acquis un ami. » Ainsi, entouré de l'orgueil de la puissance, qui ordinairement endurcit le cœur, d'Amboise sentait le prix de l'amitié, et en convoitait le charme.

Le roi fut vivement touché de cette perte, et déclara solennellement qu'il serait désormais son premier ministre; c'était une tâche qui, déjà pénible par elle-même, était devenue plus fatigante par les circonstances. Il fallait conduire une guerre qui se faisait au loin, et pourvoir à ses besoins, retenir dans les liens d'une alliance équivoque Maximilien, toujours prêt à échapper; démêler les ruses de Ferdinand et éviter ses embûches; surtout se tenir en garde également contre l'adresse et la violence de Jules, qui maniait avec une égale activité les armes spirituelles et temporelles. On le vit dans la guerre de Ferrare, à l'âge de près de quatre-vingts ans, l'épée à la main et la cuirasse sur le dos, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles de censure et d'excommunication. Au milieu de ces occupations, il tomba dangereusement malade. Se voyant sur le bord du tombeau, il parut se repentir des excès où son ambition et sa vengeance l'avaient emporté. C'est dans cette circonstance que Maximilien travailla à se faire du moins coadjuteur, et se flatta même de l'espérance prochaine de la papauté. « Car, écrivit-il à sa fille dans cette même lettre citée plus haut, le pape a ies fièvres doubs et ne peut longuement fyre. » Mais Jules convalescent ne pensa plus comme Jules moribond. Ne pouvant pas séparer l'empereur du roi de France, il tâcha de soulever le corps germanique contre Maximilien. Une diète se tenait à Augsbourg; le pape y envoya des ambassadeurs, qui se plaignirent de la conduite du chef de l'empire contre le chef de l'église, et disposèrent les membres de la diète à exhorter leurs commettants, sous peine d'anathème, à ne donner ni aide ni secours à l'empereur dans une guerre sacrilége, manifestement entreprise contre l'église. Les bruits qu'il sema en Italie et les imputations de schisme et d'hérésie qu'il accumula sur Louis XII enlevèrent au monarque beaucoup de partisans chez ce peuple timoré.

Mais le plus grand mal que le pape fit à la France, ce fut de détacher les Suisses de leur ancienne alliance avec elle. Il est vrai que le roi donna lieu à leur défection par une vivacité injurieuse qui lui coûta cher. Ils lui demandaient une augmentation de solde journalière pour les capitaines et de pensions pour les cantons, et ils accompagnaient leur demande de la menace de le quitter, en cas de refus. « Que prétendent donc ces misérables montagnards? dit le roi piqué, qui croyait déjà les payer trop cher; est-ce qu'ils me regardent comme leur tributaire ou leur caissier? » Ce mot imprudent, malignement recueilli et méchamment paraphrasé, choqua ces hommes agrestes, mais fiers, et aida merveilleusement les manœuvres du cardinal de Sion, auquel sa dignité et son éloquence donnaient une grande prépondérance dans les délibérations communes. Il fit briller aux yeux de ces paysans soldats, plus religieux qu'instruits, la gloire de se déclarer protecteurs du saint-siége, et d'être les soutiens de la sainte église. Par ces motifs, la nation abandonna l'alliance de la France, non pas cependant assez généralement pour qu'il ne restât encore quelques Suisses dans ses armées.

Le roi, instruit des mouvements que se donnaient le pape et ses émissaires dans toute l'Europe, en France surtout, et même dans sa cour; qu'on y agitait avec chaleur la question si religieusement il était permis de faire la guerre au pape, se détermina à fixer l'opinion par l'autorité d'un concile national. Il le convoqua dans la ville de Tours. L'assemblée, composée d'une grande partie des évêques de France, d'abbés, de chanoines et de docteurs, décida qu'on pouvait en sûreté de conscience s'emparer pour un temps des places fortes que le pape remplissait de troupes, et qu'il employait à troubler la tranquillité de ses voisins; qu'il était licite de se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manières, mais autant qu'il était nécessaire pour une juste défense, en se conformant, pendant la soustraction, pour les cas de recours au saint-siége, aux lois de l'ancienne discipline; que ce que le roi pouvait pour soi-même, il le pouvait pour ses alliés, et que les excommunications lancées pour des intérêts temporels étaient nulles et de nul effet. Louis XII n'avait pas besoin de cette décision pour tranquilliser sa conscience; mais il n'en était pas de même de la reine Anne. Peu éclairée, et, selon l'ordinaire, d'autant plus décisive, il lui arrivait de faire sur cet objet des remontrances assez vives à son époux. Il les écoutait avec une patience qui étonnait ses courtisans. Quelques-uns s'étant permis un jour de lui en témoigner leur surprise, il leur répondit tranquillement : « Il faut bien souffrir quelque chose d'une femme, quand elle aime son honneur et son mari. »

Le concile exhorta le roi à faire connaître au pape sa décision. Cinq cardinaux, mécontents de Jules, et ne pouvant plus supporter sa hauteur et son opiniâtreté tyrannique, l'avaient déjà quitté et s'étaient réfugiés à Florence, ville dévouée aux Français. Pour plus grande sûreté, ils passèrent ensuite à Milan. De là, ils répandaient des manifestes contre la conduite du pape, qu'ils traitaient d'imprudente et de vexatoire, et faisaient entendre que les excès en étaient au point de ne pouvoir être réprimés que par un concile général, comme il était arrivé du temps des conciles de Constance et de Bâle, dont ils citaient l'exemple. Les pères de Tours prièrent le roi d'accorder à ces cardinaux la protection dont ils avaient besoin pour assembler ce concile à Pise. Quant à eux, ils s'engagèrent à se réunir à Lyon, pour délibérer sur la conduite du pape quand il aurait donné réponse. En attendant, ils défendirent de s'adresser à la cour de Rome pour aucune affaire, et d'y envoyer de l'argent; et de leur autorité privée, et sans consulter le pape, ainsi qu'ils avaient coutume, ils accordèrent au roi cent mille écus à prendre sur les biens ecclésiastiques. Matthieu Lang, évêque de Gurk, et premier ministre de l'empereur, qui l'avait envoyé à cette assemblée, en souscrivit toutes les résolutions, et demanda, au nom de son maître, un recueil exact des *libertés de l'église gallicane*, pour les faire adopter en Germanie. Mais au lieu d'y devenir, comme en France, un simple préservatif contre les entreprises de la cour de Rome, elles produisirent dans les écoles de théologie, dans lesquelles, pour intimider le pape, les dissémina l'imprudent Maximilien, et où étudiait alors le fameux Martin Luther, une fermentation funeste, qui devait être presque aussi fatale à l'autorité de l'empereur qu'à celle du pape.

Pendant ces arrangements, la guerre se faisait à outrance en Italie, par petites actions, souvent plus meurtrières que les grandes batailles. Les Français étaient accourus de Milan au secours du duc de Ferrare, sous le commandement du maréchal de Chaumont, général expérimenté, mais trop temporiseur; par des marches savantes, il enferma le pape dans Bologne : le pontife, qu'il pouvait forcer sur-le-champ, offrit de faire un accommodement sincère avec la France, et demanda du temps. Chaumont l'accorda; mais pendant le délai arriva un général vénitien conduisant un corps de Turcs à la solde de la république. Jules, protégé d'ailleurs par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, et même par celui de l'empereur, fut sauvé; et Chaumont, qui, même en réussissant, craignait d'être désavoué, reprit la route de Ferrare, et mourut à peu de temps de là. On remar-

que qu'il fit demander au pape la levée des censures qu'il pouvait avoir encourues pour lui avoir fait la guerre.

[1511] Le maréchal de Trivulce lui succéda. Sous lui combattaient Fontrailles, La Palice et Bayard, les derniers héros de la chevalerie française. Toujours en action, ils désolaient le pontife guerrier par des courses perpétuelles. Peu s'en fallut que Bayard ne le surprît dans une embuscade habilement dressée, et dont une tempête de neige, survenue à propos pour le pape, empêcha l'effet. Jules se rendant sans escorte au siége de la Mirandole, fut obligé, par l'effet de l'ouragan, de revenir sur ses pas; il rentrait dans le château d'où il était parti, lorsque Bayard, à la poursuite des fuyards, parut à l'extrémité du pont. Le pontife n'eut que le temps de sauter à bas de sa litière et d'aider même à hausser le pont-levis.

Rien ne pouvait mieux seconder les armes françaises qu'un concile général, qui aurait tenu Jules dans une perplexité embarrassante. Louis XII fit ses efforts pour l'assembler. De tous les princes qui avaient promis de seconder son projet, il trouva les uns froids et indifférents, les autres répugnants et même contraires. Le roi d'Angleterre tenait à gloire de se déclarer protecteur du pape; le roi d'Écosse priait qu'on ne l'engageât pas dans cette affaire, de peur qu'elle ne servît de prétexte à son voisin pour lui déclarer la guerre; le roi de Portugal craignait de désobliger Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, qu'on savait secrètement attaché au pape, qui lui prodiguait tous les priviléges qu'il désirait pour ses royaumes de Naples et de Sicile; et les princes mêmes d'Italie qui joignaient leurs enseignes aux drapeaux français, tout en combattant le pape, hésitaient à se brouiller irrévocablement avec lui, et craignaient pour leurs états les troubles inséparables du schisme. Le seul Maximilien se montrait décidé à suivre le plan concerté avec Louis pour le concile, et il promit d'y envoyer des évêques d'Allemagne et des Pays-Bas, en même temps que le roi grossirait cette assemblée de tous les prélats de France. Cependant Maximilien se prêta à quelques conférences de paix avec le souverain pontife, qui tenait sa cour à Bologne. Il lui envoya l'évêque de Gurk, son confident: mais, comme si ce ministre ne fût venu que pour faire au souverain pontife un refus de parade, il rejeta avec hauteur des propositions très-acceptables, dans lesquelles le pape, il est vrai, s'obstinait à ne vouloir pas comprendre Louis XII. Le résultat de ces conférences inutiles fut la convocation du concile de Pise, qu'autorisèrent les ministres de l'empereur et du roi de France.

Dans ces entrefaites, le duc d'Urbin, général du pape perdit une bataille; son armée fut complétement défaite et presque détruite. La prise de Bologne devint le prix de cette victoire remportée par Trivulce. Avant l'action, Jules, en prévoyant l'issue, s'était retiré à Ravenne, d'où il fit faire des offres à Trivulce. Celui-ci, qui craignait en poursuivant ses succès d'aller au-delà de ses instructions, les envoya au roi; et en attendant sa réponse, le souverain pontife gagna Rome, dont l'armée victorieuse aurait pu lui fermer le chemin. Par déférence pour Maximilien, qui s'était montré constant dans leurs communes résolutions, Louis XII rejeta aussi les propositions du pape, quoiqu'elles lui fussent très-avantageuses.

Un si bel accord entre des princes d'intérêts si opposés ne pouvait guère durer. On ne sait par où Jules attaqua Maximilien, si ce fut par l'ambition ou l'intérêt, deux moyens également puissants sur lui; l'argent, métal enchanteur sur lequel ses regards se portaient toujours avec complaisance, ou le désir de rattacher à ses autres possessions le duché de Milan, à son gré trop peu payé par l'hommage que Louis XII lui en avait fait, quoique ce monarque eût assez chèrement acheté son propre bien. Quelque moyen de séduction qui ait été employé auprès de l'empereur, peu après avoir rejeté dédaigneusement les offres du pape, Maximilien commença à biaiser dans sa conduite. Il se plaignit de ce que le concile était indiqué pour la ville de Pise, et non pas pour une ville d'Allemagne, et ce mécontentement apparent lui servit à ne pas presser l'arrivée des évêques de Germanie. Il ne s'y rendit que quelques Français et quelques Italiens, qui se joignirent aux cardinaux mécontents. Le concile fut ensuite transféré à Milan, parce que la ville de Pise ne paraissait pas assez sûre. Jules opposa à cette assemblée la convocation d'un concile général, qui devait se tenir dans le palais de Latran. En attendant, il déclara les membres du concile schismatiques, et jeta l'interdit sur les villes qui le recevraient. Ce fut une des causes de la défaveur qu'éprouva le concile à Pise, et qui obligea ses membres de le transférer à Milan. Enfin Jules eut l'adresse d'engager Ferdinand-le-Catholique, infidèle à tous ses traités avec la France, à se déclarer ouvertement pour lui. Il obtint la même complaisance du roi d'Angleterre, qui fit même auprès du roi de France des instances mêlées de menaces, si on ne rendait pas Bologne à l'église. De ces princes et des petits souverains d'Italie, ainsi que de la grande république de Venise et de quelques autres moindres, Jules forma une association qu'on appela *la ligue sainte* ou ligue *de la sainte union*. Les Suisses s'y joignirent, partie par zèle de religion, partie par ressentiment des paroles méprisantes de Louis XII

Digitized by Google

et bientôt parut en campagne, sous les étendards de l'église, une armée composée de ces mêmes Suisses entraînés contre la France, de ces troupes mercenaires qui vendaient leur sang aux princes Italiens dans leurs querelles; des bataillons napolitains, nommés *bandes espagnoles*, que Ferdinand licencia afin qu'elles s'engageassent au pape; et enfin des Turcs même, soldés par les Vénitiens, et qui arboraient le croissant de Mahomet à côté des clefs de saint Pierre. Un agent du pape en Angleterre trahit les secrets du pontife et livra sa correspondance à Louis XII. Ce prince reconnut alors avec étonnement quels étaient ses ennemis. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il affecta de croire aux protestations d'amitié qu'ils continuaient à lui faire, ou aux justifications qu'ils offraient de leur conduite, et il ne pensa plus qu'à déjouer leurs complots par des mesures vigoureuses.

(1512) Cependant l'humeur belliqueuse de Jules, qui appelait sur Rome les fléaux de la guerre, déplut à ses habitants. Les manifestes que le roi de France y répandit avec profusion, et les manœuvres des agents qu'il y fit glisser, réussirent si bien, que le peuple se révolta, et que le pape fut contraint de se réfugier pour un temps dans le château Saint-Ange. La haine entre le souverain pontife et le monarque était à son comble : celui-ci fit frapper une médaille ou monnaie qui exprimait son ressentiment et ses projets. Elle portait pour légende : *Perdam Babylonis nomen;* « j'effacerai jusqu'au nom de Babylone. » C'est ainsi qu'il qualifiait le pape et la partie du sacré collége qui lui restait attachée, et ce n'était pas une menace vague. Il se préparait à y donner tous les effets possibles. Son projet, auquel l'armée formidable qu'il envoyait en Italie donnait l'espérance d'un plein succès, était d'aller droit à Rome, d'y entrer de gré ou de force, de faire le pape prisonnier, d'amener en triomphe son concile de Milan dans la capitale du monde chrétien, de déposer Jules, de placer sur son trône un pontife dévoué à ses intérêts, et d'envoyer ensuite son armée, continuant ses exploits, s'emparer du royaume de Naples.

Il en donna le commandement à Gaston de Foix, duc de Nemours, son neveu, fils de sa sœur, jeune homme de vingt-deux ans, qu'il aimait tendrement, plein de grâce et de valeur, enjoué et sensible, aimable et généreux, chéri à la cour par sa galanterie noble, adoré dans les camps pour ses vertus guerrières, et auquel Louis destinait sa seconde fille et la couronne qu'il l'envoyait conquérir. Gaston commença ses exploits avec une rapidité qui lui fit donner le surnom de *foudre d'Italie*. La ville de Bologne, enlevée au pape après qu'il s'en était sauvé en amusant le maréchal de Chaumont, était pressée par l'armée de la sainte union, commandée par Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples. Gaston, à la faveur de la nuit et de la neige, y pénètre avec toute l'armée sans que les assiégeants s'en aperçoivent, et par cette seule mesure il en fit lever le siége. Sans se reposer, il vole à Bresse, que les Vénitiens venaient de surprendre, et la leur enlève après un combat terrible. Avec la même rapidité il revient sur ses pas chercher l'armée de l'union qu'il s'était borné d'abord à faire reculer. Il était instant de la dissiper. Ferdinand menaçait d'entrer en Languedoc, Henri VIII, son gendre, de descendre en Picardie, et Maximilien enfin avait donné ordre à cinq mille lansquenets, levés dans ses états et à son invitation par Louis XII, de rentrer dans leur patrie. Le brave capitaine Jacob (Jacques d'Empser) qui les commandait, indigné de la lâcheté qu'on lui ordonne, en fait part à Gaston et lui demande sur-le-champ la bataille, pour prévenir la nécessité où il se trouvait d'obéir. Elle fut fixée au lendemain, jour de Pâques, et la défaite de l'armée papale fut complète; elle perdit son artillerie et ses bagages, et laissa quinze mille hommes sur le champ de bataille. Pierre Navarre, Fabrice Colonne, le jeune marquis de Pescaire et le cardinal de Médicis, qui fut pape l'année suivante sous le nom de Léon X, furent faits prisonniers. Les seules bandes espagnoles, commandées par Navarre, soutinrent noblement l'honneur qu'elles avaient acquis sous Gonzalve, le grand capitaine : plusieurs fois enfoncées, mais jamais vaincues, elles s'étaient ralliées au nombre de deux mille hommes, qui, enseignes déployées, tambour battant et marchant au pas, se retiraient fièrement à Ravenne. On vient en avertir Gaston, qui, entouré de jeunes seigneurs de son âge, contemplait avec la joie d'un premier triomphe les ennemis fuyant dans la plaine. Il craint qu'une si belle retraite ne dérobe quelques rayons à sa gloire, et sans considérer la faible escorte qu'il l'accompagnait, il part et vole affronter cette colonne formidable; mais du premier choc il est enlevé de son cheval et jeté dans un fossé bourbeux, où il expire. Presque tous les jeunes imprudents qui l'avaient suivi furent tués; un d'entre eux, Odet de Foix, sieur de Lautrec, et depuis maréchal de France, fut percé de vingt-deux coups de lance, dont aucun ne se trouva mortel.

Cet événement répandit dans l'armée victorieuse une sombre tristesse, qui éclata bientôt en gémissements et en sanglots. On regrettait Gaston, ce vainqueur de vingt-deux ans, tant pour lui-même que pour les grandes choses qu'on en espé-

rait. Il n'y a point de doute qu'il ne fût allé droit à Rome et n'eût rempli les désirs de son oncle. Jules, qui apprit la nouvelle de la défaite de son armée avant celle de la mort du général ennemi, en trembla. Mais La Palice, qui prit le commandement des Français, n'étant pas instruit des intentions du roi, se contente d'investir Ravenne, qui ne tarda pas à se rendre, et y attendit les ordres du roi. Louis, singulièrement attaché à son neveu, qui, à la vérité, méritait toute sa tendresse, fut accablé de tristesse à la nouvelle de sa mort. Il répondit à ceux qui le félicitaient de sa victoire : « Souhaitez-en de pareilles à mes ennemis. »

Cette victoire, en effet, fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur lui depuis ce temps presque jusqu'à sa mort. Le pape, informé de la consternation de l'armée et de l'irrésolution du chef, reprit courage. Il ranima la ligue de la sainte union prête à se dissoudre, et y rattacha plus fortement les barons romains et d'autres princes italiens, qui s'en étaient éloignés à la vue des grandes forces envoyées de France pour la détruire. Contre son ordinaire, l'impétueux et violent Jules s'appliqua à se concilier les confédérés par des égards et de bonnes manières; mais il lança les foudres de sa colère sur les cardinaux et les autres prélats revenus de Milan à Pise, qui l'avaient déclaré suspendu de ses fonctions, et dont Louis XII avait fait recevoir le décret en France. Il les somma de comparaître au concile de Latran pour y subir la honte d'une condamnation, et d'avance il les frappa d'excommunication. Enfin, cet habile politique, qui avait si bien aiguisé la jalousie de Maximilien touchant les exploits des Français, et à la sollicitation duquel ce prince, après avoir manqué aux principaux engagements de la ligue de Cambrai, en n'envoyant d'abord que de faibles secours et dans des délais qui les rendaient inutiles, les avait retirés aux Français dans les moments périlleux, remua aussi l'Angleterre; et ce fut encore à son instigation que, sans avoir été offensé et sous les plus frivoles prétextes, Henri VIII se détermina à attaquer la France.

La crainte d'une descente sur les côtes de Picardie et de Normandie força Louis de rappeler, pour la sûreté de ces provinces, les troupes stationnées sur les frontières du Dauphiné et de la Provence, que Ferdinand, roi d'Aragon, menaçait d'une invasion, dans l'intention d'opérer une diversion favorable à son royaume de Naples. La Navarre couvrait la France de ce côté. Le trône en était occupé par Don Juan d'Albret. Le roi catholique requiert brusquement le passage. Le Navarrois avait encore assez de troupes pour opposer de la résistance et attendre des renforts que Louis, son parent et son allié, intéressé à sa conservation, n'aurait pas manqué de lui envoyer. Mais don Juan, prince indolent, amateur du repos et des plaisirs, accorde la demande, malgré les remontrances de Catherine de Foix, son épouse. Ferdinand, afin d'assurer, dit-il, son retour, met garnison dans la capitale, s'empare des places fortes et exerce partout les actes les plus absolus de la souveraineté. Les Français, commandés par le jeune duc de Valois, le duc de Longueville et Charles de Bourbon-Montpensier, depuis connétable, accoururent en vain au secours de leur allié. Ils reconquirent, à la vérité, presque tout le royaume; mais Pampelune, la capitale, les arrêta. L'hiver survint, et, faute de vivres dans un pays ruiné, ils furent forcés de repasser les Pyrénées. La désolée Catherine, ne pouvant s'empêcher de se regarder comme privée de sa couronne, disait douloureusement à son mari : « Don Juan, mon ami, si nous fussions nés vous Catherine, et moi Don Juan, nous serions encore roi de Navarre. »

La nécessité où le roi se trouvait de se défendre contre les Anglais et les Espagnols l'avait empêché de recruter et de renforcer l'armée d'Italie, affaiblie par ses propres succès. Presque toute l'infanterie et le brave de Molard, son instituteur, avaient péri à Ravenne. Comme l'armée était mal payée, les soldats se dédommageaient par le pillage, s'empressaient ensuite de mettre leur butin en sûreté, et désertaient par bandes. La Palice, hors d'état de remédier à ce désordre, se retire prudemment dans le Milanais, en garnit les places, et se prépare à résister à un débordement de Suisses que le cardinal de Sion amenait contre ce dernier asile des Français en Italie, et auxquels les Grisons et Maximilien, alliés ostensibles de Louis XII, avaient donné passage et fourni des renforts de cavalerie et d'artillerie qui leur manquaient. On appelait Scheiner le *général tondu*. A l'exemple de Jules, son patron, il portait la cuirasse, dirigeait les opérations militaires, et inspirait l'ardeur de la guerre à ces montagnards, en leur vantant sans cesse les richesses des plaines fertiles dont il leur promettait les dépouilles. L'impossibilité de leur résister et les ordres mêmes du roi firent prendre à La Palice le parti de la retraite : elle fut protégée par Bayard et Louis d'Ars. Mais, dans le tumulte inévitable qu'elle entraînait, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'évader. Ainsi, à quelques forteresses près où les Français laissèrent des garnisons, telles que celles de Gênes, Milan, Crémone, Bresse, Crême, Lugan et Locarno, l'Italie fut perdue pour eux.

[1513] Ce malheureux pays, en proie tour à tour aux soldats fugitifs de la sainte ligue dispersés à Ravenne et aux débris de l'armée victorieuse,

Digitized by Google

lansquenets allemands, fantassins espagnols et français, menacé à tout moment de l'invasion des Suisses, était encore tourmenté par une guerre civile. On a vu que Ludovic Sforce, dit le *Maure*, avant que de tomber entre les mains des Français, avait confié sa famille à l'empereur, son allié par Blanche Sforce, sa dernière femme, nièce de Ludovic. Ce prince aurait bien désiré investir du duché Charles, son petit-fils, ou Ferdinand, frère de Charles; mais le mécontentement des confédérés, effrayés d'un si puissant voisinage, l'obligea à se désister de ce projet. Il n'empêcha donc point, si même il n'excita pas, Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, à paraître dans le Milanais et à tâcher d'y ranimer les partisans de son père, ce à quoi il réussit en partie. Il ne reçut pas pourtant d'investiture. Il se forma dans plusieurs villes des factions qui s'acharnèrent et firent couler le sang.

Sforce était appuyé par les Suisses, comme il paraît par les conditions qu'ils prétendirent imposer à la France dans une négociation que La Trémouille fut chargé d'entamer avec eux. Ils estimaient ce général, sous lequel ils avaient plusieurs fois combattu. Le conseil du roi jugea à propos d'employer le crédit qui lui restait chez eux pour les dissuader de prêter leurs armes aux ennemis de la France. Mais leur prévention contre elle était telle, que La Trémouille, arrivé à Lucerne, vit la populace s'attrouper autour de lui : il fit jeter quelque argent qu'elle ne daigna pas ramasser, et il fallut que le magistrat envoyât une garde à son auberge, où on ne lui avait préparé aucun logement. Il voulut entamer la négociation avec quelques membres du conseil; mais le conseil avait défendu à ses membres, sous peine de la vie, de communiquer avec lui. L'intérêt de l'état lui fit dissimuler ces procédés. Sa douceur et sa persévérance triomphèrent enfin de ces premiers obstacles. Mais quand les Suisses se furent déterminés à l'écouter, ils demandèrent, sans détour, que le roi de France retirât sur-le-champ les garnisons qu'il tenait dans les principales villes du duché de Milan, et surtout qu'il remît à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone et de Gênes. Une autre proposition fait connaître d'elle-même par qui elle était inspirée; elle tendait à ce que le roi abolît dans tous ses états les libertés de l'église gallicane, contre lesquelles le pape venait de publier un monitoire, et qu'il avait dénoncées au concile de Latran. Les bons Suisses ne s'oublièrent pas non plus. « Et vous porterez, dirent-ils, à cinquante mille écus les pensions annuelles des cantons, et vous soudoyerez quinze mille Suisses en paix comme en guerre. Promettez-vous cela? » La Trémouille s'étant récrié sur ces propositions, et ayant déclaré qu'il n'avait pas de pouvoir pour en accepter de pareilles : « Eh bien! lui répondirent ils, vous pouvez vous houzer, » c'est-à-dire mettre vos bottes et partir.

Le roi fut un peu rassuré contre l'incertitude des Suisses par un traité avec les Vénitiens. La république s'était à la fin aperçue qu'elle était vraiment le jouet des confédérés de la sainte union. Ferdinand lui prenait ses villes sur les frontières de Naples; Jules autour des terres de l'église; et l'empereur, quoiqu'il ne fût pas du nombre des confédérés, les secondait réellement, en tirant de l'argent de la république, par la crainte qu'il lui inspirait de se joindre à eux; de sorte que c'était véritablement elle qui faisait les frais de la guerre dont les autres tiraient le profit.

Au fond, la guerre entre les Français et les Vénitiens sous Louis XII n'avait été d'abord qu'une querelle de point d'honneur. Ces républicains, enflés de l'espèce de fuite de Charles VIII devant eux, malgré la victoire qu'il avait remportée à Fornoue, du butin qu'ils avaient fait sur lui à cette époque même, et notamment de la prise de sa magnifique tente et de ses équipages somptueux, en avaient fait des trophées qu'ils montraient avec complaisance. Louis XII, allant à la conquête de Naples, les avait contraints de rendre ces dépouilles humiliantes pour la France; de cette restitution forcée il était resté aux Vénitiens un dépit qui les porta à s'opposer, tant secrètement qu'ouvertement, aux progrès des Français. Ceux-ci se vengèrent par la ligue de Cambrai, et les républicains par l'accession à la ligue de la sainte union; mais vainqueurs et vaincus, il reconnurent le danger de nouvelles liaisons, et resserrèrent leurs anciens nœuds. Bientôt ils eurent conclu, pour recouvrer le Milanais et les états de terre ferme de Venise, une ligue offensive et défensive, qui réunit sous les mêmes drapeaux des soldats accoutumés à se combattre. Louis avait rendu aux Vénitiens deux prisonniers importants, Gritti et l'Alviane, et renoncé à ses prétentions sur les villes qu'il leur avait enlevées et qu'il ne possédait plus; et les Vénitiens, en retour, lui avaient abandonné leurs droits sur Crémone.

Ce traité et une trève d'un an avec Ferdinand et avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas donnèrent au roi quelque tranquillité sur les affaires d'Italie; et, pour surcroît de sécurité, Jules II mourut. Non content de s'être fait payer de ses services dans la ligue, par le don de Parme et de Plaisance, arrachés au Milanais, Jules, au moment où la mort le surprit, songeait à envahir Ferrare, le but chéri de ses désirs : il ourdissait en même temps une révolution à Florence, pour en expulser les Médicis, rétablis depuis peu par Raymond de Cardonne, que l'avarice de Ferdinand

Digitized by Google

avait forcé à se faire une ressource de cette expédition; il publiait enfin une bulle contre les priviléges du royaume de France, le livrait au premier occupant, en punition du schisme de son roi, et transférait au roi d'Angleterre le titre de roi très-chrétien.

Jean, cardinal de Médicis, fut élu tout d'une voix, le septième jour du conclave, et prit le nom de Léon X. Louis s'empressa de le prévenir. Il lui fit offrir d'abandonner le concile de Pise et de se déclarer son *bon, dévot et obéissant fils*, si lui-même voulait en agir en père et révoquer les censures de son prédécesseur. Le caractère personnel de Léon le portait à la conciliation; mais n'ayant pas encore eu le temps de reconnaître tous les intérêts qu'il avait à ménager, il se borna à des louanges et à des promesses, et supplia le roi de suspendre ses projets hostiles sur l'Italie. Louis ne crut pas devoir lui faire ce sacrifice.

Maximilien Sforce, peu aidé par l'empereur, son protecteur, s'était trouvé dans la nécessité de mettre des impôts sur ses nouveaux sujets. Ses exactions aliénèrent les Milanais. Ce fut dans cette circonstance que le roi fit passer en Italie une armée nouvelle, mais peu nombreuse : il en offrit le commandement à Charles de Bourbon-Montpensier, digne émule de Gaston; mais le jeune prince, qui avait apprécié la position des Français au-delà des monts, refusa de s'en charger. A son défaut, le généralat fut offert à La Trémouille et à Trivulce, qui furent moins circonspects que lui. A leur entrée, beaucoup de partisans de Sforce retournèrent sous la domination des Français, qui se virent encore une fois maîtres de tout le duché. Sforce se retira avec six mille Suisses dans Novarre, où l'armée française l'assiégea; mais, après plusieurs assauts livrés sans succès, elle leva le siége, à cause d'un renfort de dix mille Suisses qui s'introduisirent dans la place. La Trémouille alla camper à quelque distance, attendant lui-même pour agir des renforts qui lui étaient promis; mais Trivulce, auquel La Trémouille abandonnait la direction des marches et des campements, parce qu'il était du pays et devait mieux le connaître, plaça mal l'armée française, dans un pays coupé de canaux et de ravins, où la cavalerie ne pouvait agir. La Trémouille, de son côté, comptant trop sur l'expérience de son collègue, et dans la sécurité qu'il ne serait point attaqué, n'avait couvert son camp que de son artillerie. Les Suisses, ayant reconnu sa position, forment le projet de l'assaillir. Sur le soir ils partent sans bruit de Novarre, et arrivent à la pointe du jour en présence du camp. L'artillerie tonne en vain sur eux : malgré ses ravages, sans rompre leurs rangs, ils accélèrent le pas, parviennent jusqu'au canon, s'en emparent et le dirigent sur les Français L'infanterie fut totalement défaite; la cavalerie ne put aller à son secours, et les Français, poursuivis sans relâche, abandonnèrent non seulement le Milanais, mais toute l'Italie, et notamment Gênes; qui alors s'affranchit de leur domination et se donna un doge.

Ce dernier malheur fournit aux ennemis de Louis XII l'occasion de développer leur profonde animosité; car on ne peut guère attribuer qu'à cette cause l'invasion que tentèrent l'empereur Maximilien, Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses; invasion qu'ils ne daignèrent pas légitimer du moindre prétexte, mais dont il paraît que le motif était, de la part du roi d'Angleterre, le désir de profiter des désastres du roi pour reconquérir quelque partie de la France; de la part des Suisses, une impulsion de fureur aveugle et de zèle fanatique, donnée par le cardinal de Sion; et enfin, de la part de l'empereur, la passion de se rendre maître si absolu du duché de Milan, qu'il pût en donner l'investiture à qui bon lui semblerait, et il y a lieu de présumer qu'intérieurement il la destinait à son petit-fils, l'archiduc Charles d'Autriche, déjà roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que la confédération entre les envahisseurs fut signée à Malines, sous les yeux de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, toute dévouée à l'agrandissement de sa maison et à l'augmentation de la puissance de son petit-neveu.

Marguerite était cette princesse qui, appelée à la cour de France dans l'espérance d'épouser Charles VIII, en était sortie lorsque ce jeune monarque donna la main à Anne de Bretagne. Louis XII, étant duc d'Orléans, avait été élevé avec elle, et conservait de leur liaison un souvenir affectueux dont on a la preuve dans une lettre qui est restée. Il était marié avec Anne de Bretagne, deux fois ainsi rivale de Marguerite, lorsqu'il lui écrivait : « Vous êtes la seconde personne du monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolument embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse, et, après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse. »

Mais s'il restait dans le cœur de l'Autrichienne quelque trace des impressions d'enfance, la politique et l'attachement à sa maison l'emportaient. Elle présida donc au traité par lequel Henri VIII s'engageait à entrer en France, par la Picardie ou la Normandie, avec une armée de cinq mille chevaux et quarante mille hommes de pied; et Maximilien par la Bourgogne, à la tête de trente mille

Digitized by Google

Suisses. La confédération comptait aussi sur Ferdinand, roi d'Espagne, dont Henri VIII avait épousé la fille, et qui, établi en Navarre, devait pénétrer de là dans les provinces méridionales. Il y a même lieu de croire qu'il contribua beaucoup à entraîner son gendre dans la ligue. Le roi n'attendit pas l'attaque des Anglais. Comme ses galères, par les désastres d'Italie, devenaient inutiles sur la Méditerranée, il ordonna au vice-amiral Préjean de les mener dans l'Océan. « Ce fut, » remarque Mézeray, la première fois que le dé» troit de Gibraltar vit entrer de ces sortes de » vaisseaux dans la grande mer, lesquels néan» moins, à raison des rames dont ils se remuent » avec beaucoup d'agilité durant le calme, sont » très-propres à battre les grands navires, qui, » durant presque tout l'été, ne sauraient se tour» ner faute de vent. » Primaudet, capitaine breton, joignit vingt gros vaisseaux aux galères; les deux escadres anglaise et française, eurent des engagements qui ne furent pas décisifs. Le Breton, n'ayant un jour que vingt navires, fut rencontré par quatre-vingts des ennemis. « Ce combat, dit » Mézeray, est remarquable. Après que Primaudet » en eut fracassé et coulé à fond près de la moi» tié, les ennemis, ne pouvant plus se défendre » contre les coups de main des Bretons et des » Normands, deux nations qui, pour se sentir » moins adroites dans la marine que ne sont les » Anglais et les Flamands, vont d'ordinaire tout » d'un coup à l'abordage avec une terrible furie, » jetèrent du feu d'artifice dans son vaisseau; » c'était le plus beau qui fût sur mer, et que la » reine avait fait bâtir et nommer *la Cordelière*. » Primaudet aurait pu se sauver dans un esquif de son vaisseau embrasé; mais, préférant l'honneur à la vie, il le dirige contre l'amiral anglais, s'y cramponne, lui communique les flammes dont il est consumé, et tous deux périrent avec ceux qui les montaient. Préjean, dans une autre rencontre, repoussa jusqu'en Angleterre les Anglais qui l'avaient attaqué, y descendit avec eux, et mourut des blessures qu'il y reçut.

Malgré l'économie de Louis XII, et l'obligation qu'il s'était imposée de ne point augmenter les impôts, depuis deux ans il avait été forcé d'établir une *crue*, c'est-à-dire une augmentation de tailles. Dans la pressante nécessité d'un surcroît de dépense, pour ne point molester ses sujets par de nouvelles taxes, il mit en vente des domaines de la couronne. Le parlement apposa à ces ventes des conditions qui leur donnaient plutôt un caractère de prêt que d'aliénation. Les acheteurs reconnaissaient ne les posséder qu'en manière d'usufruit. Ils consentaient à ne point changer les titulaires des offices, à ne point couper les bois, à ne se permettre aucune dégradation, et à vider leurs mains quand ils en seraient requis, moyennant une pension sur le trésor public, qui diminuerait à mesure que le capital serait remboursé.

Les Anglais abordèrent à Calais au nombre stipulé par le traité de Malines. L'empereur les joignit, mal accompagné de quelque cavalerie allemande, selon sa coutume de faire la guerre avec les troupes des autres, et servit dans l'armée de Henri en qualité de volontaire, et à raison de cent écus par jour. Les Suisses descendirent comme un torrent de leurs montagnes, et inondèrent la Bourgogne. Le roi se tint partout sur la défensive; et, tourmenté de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour veiller de plus près à ce que ses généraux ne hasardassent point une bataille, dont un mauvais succès aurait pu compromettre la sûreté du royaume. Ses ordres à cet égard furent trop bien exécutés dans une rencontre où il aurait peut-être gagné à être moins obéi.

On s'attendait que Henri VIII attaquerait Boulogne ou Abbeville, places à sa convenance; mais il se laissa persuader par Maximilien de marcher sur Thérouenne, ville presque enclavée dans les états de l'archiduc, dont la garnison française inquiétait et fatiguait les Flamands et dont la prise ne pouvait être d'aucune utilité au roi d'Angleterre. Cette place, mal pourvue d'ailleurs, parce qu'on n'avait pas prévu qu'elle dût être attaquée, manquait surtout de vivres; le désir de la ravitailler occasionna des engagements entre les assiégeants, qui ne s'étaient pas encore bien établis dans leurs lignes, et des détachements de cavalerie française chargés de poudre et de farine. Ils forçaient les palissades, traversaient les marais par les sentiers indiqués, déposaient leurs provisions sur le bord des fossés, et revenaient au grand galop. L'armée assiégeante, instruite un jour du projet d'une pareille expédition, se mit tout entière à la poursuite des ravitailleurs; les détachements français qui devaient protéger les pourvoyeurs au retour s'étaient désarmés, ne les attendant pas sitôt, et furent surpris eux-mêmes par l'armée ennemie. Bayard et d'autres braves conseillaient d'attaquer. Piennes, qui commandait, et qui avait ses ordres, ordonna la retraite. Elle se fit dans le plus grand désordre. Chacun fuyait le plus vite qu'il pouvait. Bayard, resté seul à l'arrière-garde pour couvrir les fuyards, soutint l'impétuosité des Anglais, et sauva l'armée; mais il n'eut pas le même bonheur qu'au pont de Garillan; il fut fait prisonnier. Ainsi, à trente-quatre ans de distance, Maximilien vit, au même lieu, les Français fuir devant lui. Cette déroute, arrivée au pied d'une montagne appelée Guinegate, est également connue sous le nom de

Digitized by Google

Journée des éperons, parce que les Français s'y servirent plus des éperons que de la lance. Leur perte fut peu considérable, et l'action plus déshonorante pour la France qu'avantageuse à l'ennemi. Il prit Thérouenne; et accorda à la garnison les honneurs de la guerre. Il y eut débat entre l'empereur et le monarque anglais à qui appartiendrait la conquête. Pour s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle fut ruinée de fond en comble. On n'en conserva que les églises, exception dont on a plusieurs exemples dans ce siècle. Henri VIII se laissa encore engager à assiéger Tournay, qui ne devait pas lui être plus utile que Thérouenne : mais il ne céda pas aux instances de Marguerite d'Autriche, qui la demandait, pour servir de rempart contre les Français, aux états de son neveu, dont elle était gouvernante. Il y mit garnison anglaise, afin qu'il ne fût pas dit qu'il retournait dans son île sans avoir rien acquis sur le continent. Ses conquêtes s'y bornèrent à cette ville, par la sage circonspection de Louis, et au moyen d'une diversion qui eut lieu en Angleterre, et qui força Henri d'y faire repasser des troupes.

Jacques IV, roi d'Écosse, beau-frère de Henri, dont il avait épousé la sœur, et néanmoins fidèle allié de la France, avait fait une irruption dans le nord de l'Angleterre. Ses soldats y firent un butin immense : désirant le mettre en sûreté, la plupart abandonnèrent l'armée; en sorte qu'elle était considérablement réduite lorsque les Anglais parurent. Jacques pouvait reculer; il en eut honte, et engagea à Flodden un combat aussi terrible qu'imprudent, où il périt avec dix mille des siens. Son corps fut transféré à Londres, où il demeura sans sépulture, jusqu'à la levée de l'excommunication qu'il avait encourue comme partisan de Louis XII.

Les Suisses investirent Dijon, mauvaise place, mal pourvue, que le maréchal de La Trémouille ne désespéra pas de sauver; il y soutint des attaques qui étaient plutôt des menaces que de véritables assauts : les assaillants ignoraient absolument la tactique des siéges. Celui-ci tira en longueur. Les Suisses s'ennuyèrent et commencèrent à désirer de revoir leurs montagnes; La Trémouille leur offrit l'appât d'un traité. Ils étaient si mal informés, que, quoique les choses fussent bien changées par la mort du pape Jules, ils demandèrent tout ce que de son vivant il leur avait suggéré : dissolution du concile de Pise; envoi des prélats français au concile de Latran; satisfaction au saint-siége par l'abolition des priviléges que l'église de France prétendait; reconnaissance des droits de Maximilien Sforce sur le duché de Milan; plus une somme de quatre cent mille ducats en trois paiements; tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages. La Trémouille accorde tout, sauf à être désavoué quand le péril serait passé, et tire avec assez de peine, pour le premier paiement, vingt mille écus de la bourse de ses officiers, en leur donnant l'exemple. L'argent est étalé aux yeux des Suisses; ils se jettent dessus, l'emportent et décampent, se contentant de quelques otages, sans s'embarrasser si le maréchal avait eu des pouvoirs suffisants pour accorder la teneur du traité, et sans attendre la ratification du roi. Louis XII désavoua en effet le maréchal, et les otages coururent des risques; mais des arrangements pécuniaires les tirèrent des mains des Suisses; et La Trémouille, après un moment de disgrâce peu méritée, fut loué d'avoir éloigné à si bon marché un danger aussi pressant.

(1514) Le roi était dans un état vraiment pénible, près de voir au centre de son royaume des ennemis que jusqu'alors il avait repoussés au loin, et que ses malheurs enhardissaient : infirme et sujet à des attaques de goutte violentes, il fut encore privé, par la mort d'Anne de Bretagne, son épouse, de soins affectueux, utiles adoucissements aux maladies de l'esprit et du corps. Elle mourut à trente-six ans, généralement estimée et révérée. Son caractère était ferme, et quelquefois opiniâtre. Louis, en plaisantant, l'appelait sa Bretonne. Elle lui causa plusieurs fois des impatiences pendant ses démêlés avec le pape Jules, dont ses scrupules lui faisaient prendre le parti et plaider la cause trop chaudement. « Pensez-vous, lui disait le roi au sujet du concile de Pise, auquel, comme souveraine de Bretagne, elle avait empêché les évêques de cette province de prendre part; pensez-vous être plus savante que tant de célèbres universités qui l'ont approuvé? et vos confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'église? » Le continuateur de Velly remarque « qu'épouse tendre, » complaisante et soumise avec Charles VIII, qui » ne paraît pas s'être donné beaucoup de peine » pour s'en faire aimer, et qui lui fut peu fidèle, » elle devint contrariante, capricieuse, hautaine » avec Louis XII, qui le premier l'avait rendue » sensible, et qu'elle possédait tout entier. »

Anne était fort dévote, grave et sévère dans ses entretiens. Elle appela auprès d'elle des filles de familles nobles et distinguées, qu'elle se plaisait à former aux occupations et aux vertus de leur sexe. Elles ont été, sous les règnes suivants, appelées *filles d'honneur*. Ce cortége aimable attirait à la cour les jeunes seigneurs, et a beaucoup contribué à perfectionner la galanterie française. La reine était fort jalouse de son autorité sur la Bretagne. Elle nommait aux offices et aux bénéfi-

Digitized by Google

ces, et en touchait les revenus, dont elle faisait un noble usage. Cette princesse aimait la chasse, et avait un équipage bien composé, qu'elle employait souvent. Elle était généreuse et aumônière. Elle institua l'ordre de la *Cordelière*, « en l'honneur des liens dont le Sauveur du monde fut garrotté la nuit de sa passion. » Le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, duc d'Angoulême, qui avait été stipulé aux états de Tours, ne fut célébré qu'après sa mort. Le roi donna aussitôt aux deux époux l'administration et les revenus du duché de Bretagne.

Cependant, cette nuée étincelante d'éclairs qui menaçait la France, la ligue de Malines, se fondit en négociations partielles. Léon X, d'un caractère doux et conciliant, se prêta à un accommodement dans lequel l'honneur du saint-siége fut maintenu, sans blesser celui de la France. Louis XII donna des espérances sur l'abolition de la pragmatique, et renonça au concile de Pise. Les prélats qui le composaient rentrèrent en grâce sans soumission trop humiliante. Il en coûta au duc de Ferrare quelques petits territoires. L'empereur fut content de voir le roi rappeler le peu de troupes qui lui restait dans le Milanais; il les retirait, non pour accomplir le traité de Dijon, mais parce qu'il ne pouvait plus les y soutenir. Maximilien voyait dans cet abandon la possibilité d'évincer facilement Sforce du duché, et d'en gratifier son petit-fils Ferdinand, frère puîné de Charles, roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Il destinait encore à celui-ci l'empire d'Allemagne, et voulait du moins faire au second un état en Italie. Le roi d'Aragon menait cette intrigue, et se flattait de faire obtenir au jeune prince la main de Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui lui apportait en dot les droits de son père sur le duché. C'était un dessein que la reine Anne avait eu afin de procurer aussi un état à sa seconde fille; mais Louis XII y répugnait, parce que c'était donner dans l'Italie, à la maison d'Autriche, un centre de puissance qu'elle serait trop portée à agrandir. Aussi Maximilien, ne participant que faiblement aux frais et aux hasards de la guerre, voyait, sans paraître s'en apercevoir, préparer les événements dont il comptait profiter.

Des engagements pris à propos par Louis avec Ferdinand-le-Catholique, de ne le point troubler dans ses possessions usurpées en Navarre, suspendirent ses hostilités, et le détachèrent de la ligue dans laquelle il avait entraîné Henri VIII, son gendre. Ce dernier, se voyant dénué d'appui du côté du pape, mal secondé par l'empereur, abandonné par les Suisses, et délaissé par son beau-père, traita aussi pour se venger. Le sceau de la paix fut le mariage du roi de France avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. Louis reconnut avoir reçu quatre cent mille écus pour la dot de sa femme, tant en bijoux qu'en remises sur les engagements de la France envers Henri VII, et il abandonna en outre la ville de Tournay. On croit que le roi de France profita du dépit de son nouveau beau-frère pour concerter avec lui les moyens de se rétablir dans le Milanais, et de faire restituer à Jean d'Albret la partie du royaume de Navarre que Ferdinand lui avait enlevée; mais il est à remarquer que, quelque besoin qu'il eût de l'Anglais, et quoiqu'il fût menacé de voir rompre le traité qu'il négociait avec lui, il refusa constamment de remettre entre ses mains Richard Poole, duc de Suffolk, qui fut père du fameux cardinal Pool ou Polus, et qui portait ombrage à Henri, comme héritier de la maison d'York après lui. Richard tenait doublement à cette maison, et par sa mère Élisabeth, sœur des rois Édouard IV et Richard III, et du duc de Clarence, qui, par ordre de son frère aîné, fut noyé dans un tonneau de Malvoisie; et par sa femme, Marguerite d'York, comtesse de Salisbury, aussi célèbre par ses vertus que par son supplice, et qui était fille du même duc de Clarence, et d'une fille du fameux Warwick.

[1515] Louis XII, après une furieuse tempête, se vit tout d'un coup dans un calme tel qu'il n'en avait pas eu de pareil dans tout son règne. Mais Marie n'avait que dix-huit ans; elle était vive et galante. Louis, pour plaire à sa jeune épouse, fit des excès et changea sa manière de vivre. « Car, où il soulait[1] dîner à huit heures, il convenait qu'il dînât à midi, et, où il soulait se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit. » Les fêtes de son mariage et de son couronnement durèrent six semaines. A peine furent-elles achevées, que le *bon roi* tomba malade et fut atteint d'une dyssenterie, qui en peu de jours le conduisit au tombeau. Il y descendit à l'âge de cinquante-trois ans, le dix-septième de son règne, et le premier jour de l'année 1515[2]. Louis ne laissa d'Anne de Bretagne que deux filles : madame Claude, mariée à François Ier, son successeur, et Renée de France, qui épousa dans la suite Hercule II d'Est, duc de Ferrare.

La vie politique de Louis XII n'est pas exempte de blâme. Il eut le malheur de prendre pour mobile et pour but de sa conduite le recouvrement du royaume de Naples et du duché de Milan; il eut le malheur encore plus grand d'y être excité et encouragé par le cardinal Georges d'Amboise,

[1] Soulait, *solebat*, avait coutume.

[2] Suivant notre manière de compter actuelle; car alors, et depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à l'édit de 1564, l'année ne commençait qu'à Pâques. Au temps de Charlemagne, elle commençait à Noël, et, sous les rois de la première race, avec le mois de mars.

Digitized by Google

son ministre, très-estimable d'ailleurs, mais aveuglé par la passion d'obtenir la tiare. Ce désir effréné lia l'un et l'autre aux exécrables Borgia. Cette association aliéna les princes italiens et les rendit contraires ou indifférents aux intérêts de la France dans les moments critiques. Ferdinand-le-Catholique le trompa perpétuellement, sans que les fraudes de l'Espagnol dégoûtassent le Français de traiter avec lui. Louis ne se tint pas plus en garde contre les astuces de Maximilien, et fut également avec lui victime de sa crédulité. Ses troupes excellentes, menées au combat par les Bayard, les La Palice et autres braves qu'il a quelquefois lui-même accompagnés dans la mêlée, ont souvent essuyé des défaites aussi honteuses que funestes, parce que souvent il choisissait mal ses généraux, ou qu'il leur donnait de loin des ordres mal combinés.

Malgré les malheurs de la guerre, Saint-Gelais, historien contemporain, dit « qu'il ne courut » oncques du règne de nul des autres si bon temps » qu'il a fait durant le sien. » Claude Seyssel, évêque de Marseille, que Louis XII a fréquemment employé dans les affaires, nous a laissé un tableau de ce *bon temps*. « La population, dit-il, fut plus » grande qu'elle n'avait jamais été. Les villes se » bâtirent mieux, les faubourgs s'agrandirent; » les landes et autres lieux incultes se défrichaient. » Cependant les denrées se soutenaient à plus » haut prix; preuve, ajoute-t-il, de plus grande » consommation. Les péages, gabelles, greffes, » et autres revenus semblables, augmentèrent de » deux tiers sur le règne précédent. » Seyssel parle aussi des faveurs accordées au commerce, qui le rendirent florissant, de l'opulence des particuliers dans leurs maisons; riches meubles, argenterie, dorures, habits magnifiques; les arts plus répandus, l'industrie encouragée; enfin une émulation générale. « On ne fait guère, dit-il, » maison sur rue, qui n'ait boutique pour mar» chandises ou pour art mécanique; et les mar» chands font à présent moins de difficulté d'aller » à Rome, à Naples, à Londres, et ailleurs delà » la mer, qu'ils n'en faisaient autrefois d'aller à » Lyon ou à Gênes : car l'autorité du roi à pré» sent régnant est si grande, que ses sujets sont » honorés en tous pays, tant sur terre que sur » mer, et il n'y a si grand prince qui osât les ou» trager. »

Louis XII a régné trop peu de temps pour donner un grand lustre aux sciences; mais il les aimait et se plaisait à lire. Sa bibliothèque fut enrichie de celle des rois de Naples et des ducs de Milan : et ce n'était point par ostentation qu'il rassemblait tant de livres; il les consultait lui-même et en jugeait ordinairement assez bien. C'est lui qui a dit « que les Grecs n'avaient fait que des exploits médiocres, mais qu'ils avaient eu un merveilleux talent pour les embellir; que les Romains avaient fait de plus grandes choses et les avaient dignement écrites; que les Français en avaient fait d'aussi grandes que l'un et l'autre peuple, mais qu'ils avaient toujours manqué d'écrivains pour les raconter convenablement. » Sa conversation était agréable et sa cour bien réglée. La sévère Anne de Bretagne y maintenait un ordre qui ne nuisait point à la gaîté. Ce monarque est recommandable surtout par deux vertus, le zèle pour la justice et l'amour pour son peuple.

« Quand il séjournait à Paris, il se rendait fa» milièrement au palais, monté sur sa petite » mule, sans suite et sans s'être fait annoncer. Il » prenait place parmi les juges, écoutait les plai» doyers, et assistait aux délibérations. Deux cho» ses le désolaient, la prolixité des avocats et » l'avide industrie des procureurs. On vantait en » sa présence les talents oratoires de deux fameux » légistes : Oui, dit-il, ce sont d'habiles gens; » je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les » mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec » les dents : rien n'offense plus ma vue que la » rencontre d'un procureur chargé de ses sacs. » Mézeray raconte « qu'ayant un jour trouvé deux » conseillers du parlement qui jouaient à la paume, » il leur fit de grands reproches de ce qu'ils pro» fanaient la dignité d'un si auguste sénat, et les » menaça de leur ôter leur charge et de les mettre » au rang de ses valets de pied, s'ils y retour» naient. » On a de lui plusieurs ordonnances très-sages. Il donnait l'exemple de la décence, des mœurs et de la piété, sans affectation et sans hypocrisie.

On a une preuve de son amour pour le peuple, dans son extrême attention à le ménager, à ne le point surcharger d'impôts. Il les diminua d'un tiers en montant sur le trône, et ne les augmenta que de très-peu dans les temps les plus difficiles. Alors il vendait ou aliénait pour un temps les domaines de la couronne, et les rachetait par ses économies dans des circonstances plus favorables. Son axiome favori était « qu'un bon pasteur ne saurait » trop engraisser son troupeau. » Aussi fut-il appelé le *Père du peuple*, nom précieux qui fait encore sa gloire.

L'histoire de ce prince peut donner matière à des réflexions morales bien importantes. La Providence ne confond pas toujours ici-bas les vœux coupables de ceux que la passion fait dévier des sentiers de la justice; mais, quand cela arrive, il est bon de le remarquer, et Louis XII est un des exemples les plus frappants que l'on puisse en offrir. Factieux dans sa jeunesse, il ne recueillit

Digitized by Google

de ses intrigues que des afflictions : l'ambition, dans sa première campagne d'Italie, lui fit sacrifier le salut de l'état à l'intérêt particulier qu'il avait au duché de Milan, et ses intérêts ne furent point sauvés : devenu roi, sous prétexte du bien de l'état, il répudie sa femme pour épouser son amante, et cette nouvelle épouse ne lui donne point de fils qui lui survive ; cette alliance était l'occasion de rattacher la Bretagne à la France par des nœuds indissolubles; mais la passion dicta le contrat, et l'acte qui devait cimenter à jamais cette union fut rédigé de manière à en éterniser la séparation : enfin, pour servir l'ambition de son ministre, il suscita un concile à Pise, qu'il appelait lui-même *une farce*, et dont il ne voulait faire qu'un épouvantail; et cette imprudente mesure fit craindre à l'Europe un schisme et ses funestes suites. Mais, après tant de sujets de reproches qu'on peut justement faire à la mémoire de Louis XII, il faut reconnaître aussi à la bonté qui fit le fond de son caractère un charme bien puissant, puisqu'elle a tellement fait oublier ses torts, qu'il est toujours proposé comme le modèle des meilleurs rois.

Sa mort causa un deuil général à la ville et à la campagne. En se rencontrant, on se disait, les larmes aux yeux : « Nous avons perdu notre père. » Mais il paraît que la douleur ne fut pas aussi profonde chez les courtisans. Beaucoup d'entre eux, en voyant Louis *dépérir*, ne se cachaient pas du désir qu'ils avaient de voir bientôt monter sur le trône François, duc d'Angoulême, dont la dissipation et la prodigalité leur offraient une perspective de plaisirs et de richesses. Ne connaissant que trop les dispositions de son successeur, le moribond, en le regardant, disait à ses confidents avec amertume : « Hélas! nous travaillons en vain; ce gros garçon gâtera tout. »

Mais, avant que la suite des faits permette de juger des pressentiments du bon roi, il est à propos d'arrêter le lecteur sur un événement grave dont l'Allemagne était alors le théâtre, et qui, également fatal à l'église et à l'Europe, dans l'histoire desquelles il fait époque, devait avoir sur le règne du nouveau prince, et surtout sur ceux de ses successeurs, une influence trop funeste. Je veux parler de l'hérésie de Luther.

Depuis que le schisme des Grecs avait enlevé à l'église la moitié de ses enfants, deux fois elle s'était vue dans une appréhension semblable par l'hérésie des albigeois et par celle des hussites. Mais la première, après des flots de sang versé pendant une guerre de près de vingt ans, s'était insensiblement éteinte dans la première moitié du treizième siècle, avec les princes qui l'avaient protégée ; et la seconde deux cents ans plus tard, après avoir déployé presque aussi longtemps le spectacle non moins horrible de ses fureurs, avait vu une sage condescendance rattacher au sein de l'église la moitié du moins de ses sectateurs. Dès-lors, presque tout l'Occident, réuni dans une même croyance, voyait cet heureux lien fortifier tous ceux que la renaissance des lettres et que l'activité du commerce étendaient de toutes parts dans la société européenne, et qui contribuaient chaque jour à en rendre les diverses parties moins étrangères les unes aux autres. Mais cette heureuse harmonie ne devait pas subsister longtemps. Le souffle de l'orgueil et de l'indépendance vint flétrir le germe d'un avenir trop flatteur, et, ruinant de si douces espérances, jeta au milieu de l'Europe le brandon fatal qui devait longtemps l'embraser, et qui, lors même qu'il est éteint, soulève et fomente encore, au bout de trois cents ans, des préventions et des haines capables de le rallumer de nouveau.

Jules II, en 1506, et après lui Léon X, ce pape ami des beaux-arts, dont le nom est si glorieusement attaché à ce siècle de leur éclat, conçurent le noble projet de les employer en l'honneur de la divinité, en élevant, avec leur aide, le temple de l'univers le moins indigne de la majesté suprême. Funeste pensée, qui, dirigée, ce semble, vers la plus grande gloire de Dieu, devait être la fatale occasion qui lui ravirait la moitié de ses véritables adorateurs. Jules n'avait pas les fonds nécessaires à cette immense entreprise ; il espéra les obtenir de la piété des fidèles qu'il fit inviter à concourir à cette bonne œuvre. Pour récompenser leur zèle, il ouvrit le trésor des indulgences de l'église, et les fit prêcher par les dominicains. Mais la plupart d'entre eux, altérant la nature du bienfait, en trafiquèrent avec indécence comme d'une marchandise. « On ne les annonçait plus » comme des grâces propres à remettre les peines temporelles d'un crime effacé par les sacrements, on les prêchait comme des faveurs célestes qui abolissaient par elles-mêmes les forfaits les plus énormes : en sorte que cette consolation accordée à la vertu pénitente était travestie, par l'ignorance ou par l'intérêt, en une grâce destinée au vice, dont elle était l'encouragement[1]. »

Les augustins, blessés d'une pareille doctrine, et, selon d'autres, de la préférence accordée sur eux aux dominicains, s'élevèrent contre cette profanation; mais, parmi eux, aucun ne le fit avec plus de force et de talent que Martin Luther, jeune théologien de Wittemberg en Saxe, dont le nom, depuis cette époque, a reçu une si funeste illus-

[1] Mohegan, *tableau de l'Histoire moderne.*

tration. Ce fut en 1517 qu'il entra dans cette sinistre carrière. Il tonna avec tant de véhémence contre des scandales qui ne prêtaient que trop à ses traits, qu'il ralentit le zèle des acheteurs. Ce succès flatta son amour-propre; et l'orgueil, corrompant dès-lors ses premières intentions, il passa, de ses attaques contre l'abus, à des déclamations contre la chose. Rome le méprisa d'abord; mais, soupçonnant ensuite que le silence entretenait sa témérité, elle le frappa de ses anathèmes. Le moine irrité n'en devint que plus audacieux; et, protégé sous main par son prince, il osa faire brûler publiquement la bulle d'excommunication. Il ne s'en tint pas là : sa raison présomptueuse portant sur tout le dogme un examen aussi téméraire qu'inconséquent, il osa évoquer à son tribunal tous les articles de foi prescrits à la croyance des fidèles, et dénonça bientôt, comme entachés d'erreur, les mystères les plus vénérables, adorés jusqu'alors par l'Europe entière. Après une pareille audace, rien ne pouvait plus être sacré pour lui; aussi le vit-on attaquer successivement la plupart des autres dogmes : le célibat religieux, les vœux, la hiérarchie, et le clergé enfin dans ses richesses, dont il réclama la propriété pour les princes. Ce fut ainsi que, flattant à la fois et les passions des particuliers et la cupidité des souverains, il sut se procurer habilement et des partisans de ses opinions et des protecteurs de sa personne.

Cependant les troubles que sa doctrine commençait à susciter dans l'empire devinrent une occasion pour l'empereur de le citer à la diète. Luther y comparut avec hardiesse, persévéra avec opiniâtreté dans ses sentiments, et se fit de nouveaux prosélytes par son audace. Il n'en fut pas moins déclaré perturbateur du repos public, et comme tel abandonné aux coups vengeurs de chaque particulier. Le sauf-conduit avec lequel il était venu le dérobe quelques jours aux dangers qui le menacent, et, à l'expiration, il est enlevé et caché avec soin par l'électeur de Saxe, dans une de ses forteresses. Ce fut là que, pendant un séjour de neuf mois, il traça le plan d'une reforme qu'il eut la déplorable consolation de voir adopter à sa patrie, et de là se répandre avec rapidité en d'autres parties de l'Allemagne, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Angleterre et en Écosse.

Selon Luther, Jésus-Christ n'institua que deux sacrements : le baptême et la cène; l'invocation des saints est une idolâtrie, le purgatoire une fable, et la transsubstantiation une erreur. A ce mystère, auquel sa raison ne saurait se soumettre, il en substitue un autre, qu'elle ne comprend pas davantage, et qui reçoit de lui le nom d'*Impanation*. « Ce n'est ni par la confession, ni par le repentir, ni par la mortification, ni par les bonnes » œuvres, que les hommes peuvent être absous » de leurs péchés : ce qui seul les justifie, c'est la » foi, c'est l'intime persuasion que le Rédempteur » leur a appliqué les mérites de son sang; sang » versé pour les seuls élus, infailliblement pré- » destinés à la gloire, comme les autres à une » inévitable damnation. » Telle fut sa doctrine, qu'il défendit avec un style virulent, qui n'était pas celui d'un apôtre, et souvent avec une bassesse d'expressions à choquer toutes les bienséances. Il la couronna par son mariage avec une religieuse, de laquelle il eut trois enfants, et mourut trente ans après son premier cri de révolte, tranquillement et sans remords, bien que lui-même eût vu préluder aux combats et aux massacres dont sa prétendue réforme fut la cause.

Du sein du luthéranisme l'Europe vit pulluler bientôt une foule de nouvelles sectes. Quelque hardi qu'eût été le premier apôtre de la réforme, il ne se pouvait que l'empire de l'habitude et des premières opinions n'eût assez prévalu sur lui pour que son système n'en conservât des traces profondes : il était réservé aux disciples formés à son école, et qui avaient moins d'opinions à perdre, d'effacer de plus en plus ces traces, en ajoutant à ses innovations, non toutefois sans éprouver de fortes contradictions de la part du maître. Zuingle, curé dans le canton de Zurich, fut le premier qui entreprit de réformer le système de Luther. Celui-ci avait donné l'exemple d'invoquer le témoignage des sens dans les jugements qu'il avait portés sur le dogme, et de cette erreur était né le rejet de la transsubstantiation. Zuingle prouva aisément que le même témoignage réprouvait l'impanation; en conséquence il nia l'une et l'autre. La doctrine de la justification selon Luther lui parut avec raison absurde et dangereuse; il releva donc le mérite des bonnes œuvres, mais de celles-là seulement qui sont immédiatement utiles à nos semblables : et, tombant dans un excès opposé à celui de Luther, il exclut tellement la nécessité de la foi, qu'il canonisa Socrate, Aristide et Caton; puis il attaqua l'éternité des peines, comme un outrage fait à la miséricorde divine. Quant à la hiérarchie, allant toujours plus loin que Luther, il considéra les pasteurs comme des magistrats spirituels, sans autre mission et autorité que celle qui leur est conférée par le peuple qui les élit; et pour le culte, il le réduisit à une égale simplicité et dans le rit et dans le dogme. Cette doctrine lui fit en Suisse des disciples et des ennemis. Les cantons se divisèrent pour l'ancien et le nouveau culte; ils en vinrent aux mains. Zuingle, qui voulut être à la fois l'apôtre et le défenseur de son système, périt dans l'un des combats qui en furent

Digitized by Google

la déplorable suite. Après plusieurs alternatives de succès et de revers, ces peuples, devenus plus sages, jetèrent leurs armes, et chacun demeura dans son opinion, sans chagriner celle des opposants

Socin et Muncer, marchant sur les traces des premiers réformateurs, et rompant toujours quelques-uns des liens par lesquels les nouvelles doctrines tenaient encore à l'ancienne, se jetèrent dans de nouveaux excès et de nouvelles contradictions. Le premier, en honorant encore Jésus-Christ comme un sage, ne retint de la révélation que ce qu'il en fallait pour saper son propre système, puisque, si Jésus-Christ n'est pas dieu, il est évident qu'il ne peut être qu'un imposteur. Quant à Muncer ou aux anabaptistes, ses sectateurs, passant de l'absence d'un joug religieux quelconque à celui de toute autorité civile, ils se soulevèrent contre elle, la flamme et le fer à la main. La Westphalie fut le théâtre de leurs excès Jean de Leyde, garçon tailleur, devenu leur chef, s'empara de la ville de Munster, et, en contradiction avec ses principes, il s'y fit couronner roi. Pendant le cours du règne le plus licencieux, il porta un sceptre de fer; il fallut que la noblesse et les princes catholiques et protestants, contre lesquels les nouveaux sectaires s'étaient également conjurés, s'armassent conjointement contre eux, et il n'y eut d'autre moyen de détruire le fanatisme que d'exterminer les fanatiques eux-mêmes.

Mais, des réformateurs nés du luthéranisme, le plus important de tous pour l'influence qu'il eut sur la France fut Calvin. Sa doctrine y fit des progrès rapides, exclusivement à celle des autres prédicants.

Calvin, comme les nouveaux évangélistes, établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure : l'autorité de l'église n'étant, selon lui, qu'un témoignage humain qui peut tromper, il faut que le Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de l'église par un témoignage intérieur; il faut que le même Esprit qui a parlé par les prophètes entre dans nos cœurs, pour nous assurer que les prophètes n'ont dit que ce que Dieu a révélé [1]. Par-là, le témoignage des Pères, la tradition, les décisions des conciles deviennent inutiles, et, comme l'a dit un de nos poëtes :

Tout calviniste est pape, une bible à la main.

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui fut pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier : il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la concupiscence, établit sa justification exclusivement sur les mérites de Jésus-Christ, sans que les œuvres de l'homme y aient aucune part, et il ne lui donne d'autre certitude de son salut que la conviction intérieure de sa foi : de là l'inutilité de la pénitence, qu'il rejette comme sacrement, mais dont il souffre néanmoins les actes, comme propres à rendre le chrétien plus attentif à ses devoirs. L'homme étant justifié sans ses œuvres, il s'ensuit que ni la contrition, ni la confession, ni la satisfaction, ne sont nécessaires, non plus que les indulgences et le purgatoire, qu'il traite d'institutions humaines imaginées par l'avarice des prêtres catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sacrements des catholiques, il n'en retient que deux, le baptême et la cène; il avoue néanmoins qu'on trouve dans l'Écriture sainte des traces des cinq autres, mais comme de simples cérémonies. Sa définition du sacrement est adaptée à son opinion sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regarde les sacrements comme des moyens de salut qu'autant qu'ils contribuent à faire naître la foi ou à la fortifier, et non comme effaçant les péchés.

Quant à son sentiment sur l'eucharistie, il est plus aisé de le comprendre par comparaison qu'absolument. Calvin croit que dans l'eucharistie nous mangeons réellement le corps de Jésus-Christ. Mais il ne le croit ni uni au pain, comme Luther, ni existant sous les apparences du pain et du vin, comme les catholiques. Quand nous recevons les symboles eucharistiques, dit-il, la chair de Jésus-Christ s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de Jésus-Christ comme à son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la lettre de l'Écriture, proscrit les cérémonies dans l'administration de ces deux sacrements, ainsi que dans les autres actes de la religion, et rejette la messe, qu'il appelle une sacrilége invention des papistes.

Enfin, selon Calvin, l'église romaine ayant enseigné l'erreur et corrompu le culte, il a fallu s'en séparer. Jusqu'au moment de cette séparation il s'est trouvé dans tous les siècles des personnes qui gardaient précieusement le dépôt de la foi, et qui conservaient l'usage légitime des sacrements. Par ces hommes, que les Romains regardaient comme hérétiques, tels que les Vaudois et autres, les ministres de la nouvelle religion remontent jusqu'aux apôtres sans interruption de succession, et sans soumission au pape, ni aux évêques, dont le pouvoir dans l'Église est une tyrannie abominable.

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que dans ce

[1] *Esprit de la Ligue.*

Digitized by Google

plan de religion il y a pour les savants et pour ceux qui ne le sont pas. Les premiers y trouvèrent ce qui flatte ordinairement les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problèmes à résoudre, des questions à approfondir, surtout une grande indépendance et une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique; ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacrements, sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, et dans laquelle, pour surcroît d'avantages, les ministres n'étaient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Le culte imaginé par Calvin était aussi très-propre à lui faire des prosélytes : il avait retranché les fêtes des saints, les pèlerinages, les confréries et toutes les dévotions journalières et locales; les jeûnes étaient aussi fort rares, mais très-sévères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à-dire, de cessation de travail, excepté le dimanche; les baptêmes et les mariages, quoique faits à l'église, ne ressemblaient qu'à des cérémonies civiles; les obsèques s'y faisaient aussi, mais sans croix ni luminaires. Enfin, dans cette religion, tout consistait à se rassembler les dimanches dans de vastes salles, qui, n'ayant ni statues, ni autels fixes, paraissaient plutôt des lieux profanes que des églises. Là, on entendait des sermons, on chantait des psaumes, et, à des jours marqués, on célébrait la liturgie nommée la cène. Les ministres, couverts, pour tous ornements sacerdotaux, d'une cimarre noire, approchant de nos robes de palais, faisaient des prières autour d'une table longue, chargée de pain et de vin, qu'ils bénissaient en prononçant les paroles de Jésus-Christ. Chacun venait ensuite recevoir avec respect les espèces eucharistiques, sans obligation préalable de confesser ses péchés aux ministres, ou de les expier par la pénitence.

Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit arbitre et maître du sacerdoce : les places des ministres, qui sont comme nos prêtres habitués, et celles de pasteurs, qui remplacent nos curés, se donnaient par le suffrage des anciens de chaque église, après un sévère examen sur l'Écriture sainte et les langues latine, grecque et hébraïque. Cette nomination leur tenait lieu de consécration et de puissance d'ordre. Leurs revenus, assignés depuis sur les anciens biens du clergé catholique, dans les endroits où l'on put s'en emparer, étaient d'abord fondés sur la générosité des fidèles, chez lesquels on faisait des collectes qui servaient encore à la construction des temples et au soulagement des pauvres.

Des pasteurs de la principale église aux autres pasteurs, et de ceux-ci aux ministres, il n'y avait aucun degré de juridiction, aucune primatie d'autorité, mais seulement d'honneur; tout le pouvoir résidait dans l'assemblée des anciens de chaque église, nommée *Consistoire*, présidée par le pasteur qu'on appelait *modérateur*, accompagné de ses ministres, mais qui n'avaient que leurs voix, comme les anciens laïques : du consistoire les affaires se portaient au *synode provincial*, composé des députés de chaque consistoire, et de là au *synode national*.

Les assemblées, tant particulières que générales, ne devaient traiter que des matières de foi, de morale ou de discipline; elles avaient droit d'examiner s'il ne se glissait pas des erreurs de dogme et de les réprimer, de veiller sur les mœurs, d'excommunier et de chasser du prêche les libertins incorrigibles, d'appliquer les ministres au service de tel ou tel temple, et de les rappeler; enfin de régler l'emploi des deniers provenant des revenus fixes ou des aumônes.

Cette faculté de collecte rendit ces assemblées plus importantes que l'on n'en avait eu le dessein lors de leur institution. Les chefs du parti, toujours avides d'argent, ne trouvaient pas de meilleurs moyens pour se satisfaire, que de s'adresser aux églises; et, comme il était naturel que ceux qui payaient sussent à quoi on destinait leur contribution, les pasteurs et les ministres étaient chargés de représenter les besoins réels ou supposés; on ne manquait pas de les discuter, et ainsi les consistoires et les synodes devinrent des assemblées politiques. On statua sur la levée des troupes et l'augmentation des fortifications, les remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les trèves, les ruptures, et tout ce qui regardait la paix et la guerre. Ces assemblées eurent des agents à la cour, et établirent entre elles une correspondance, qui, de toutes les églises éparses dans l'étendue du royaume, forma comme un seul corps, ou plutôt un colosse, d'autant plus redoutable, que le zèle de la religion, ce ressort si puissant, en dirigeait tous les mouvements. C'est ce que va prouver la suite de l'histoire, à laquelle il est temps de revenir.

Digitized by Google

BRANCHE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

—

FRANÇOIS Ier, DIT LE PÈRE DES LETTRES,

AGÉ DE VINGT ANS.

La reine Marie déclara qu'elle n'était pas enceinte. Le roi la fit reconduire honorablement en Angleterre, où elle épousa Brandon, sa première inclination, favori de son frère, duc de Suffolk par la grâce de ce prince, qui avait enlevé le duché à la maison de Poole, et elle prit le nom de duchesse-reine.

François Ier monta sur le trône à l'âge de vingt ans, avec un applaudissement général, et donnant toutes les belles espérances qui ne manquent jamais de flatter le peuple au commencement d'un règne. Il était arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine de Milan, par Jean, comte d'Angoulême, leur second fils, qui avait épousé Marguerite de Rohan. Louise de Savoie, sa mère, restée veuve à vingt-deux ans, de Charles, comte d'Angoulême, *réputé le plus homme de bien entre les princes du sang*, l'éleva avec beaucoup de soin. François avait des traits nobles, un port majestueux, un air affable, une conversation agréable, une grande adresse dans les exercices du corps, et une passion marquée pour tous les genres de gloire. Après son sacre, qui fut célébré à Reims avec la plus grande magnificence, il fit une entrée solennelle à Paris, et y donna des fêtes et des tournois. A son couronnement, il prit le titre de duc de Milan, ce qui fit connaître que la France n'était pas encore délivrée de cette fâcheuse guerre d'Italie, qui lui avait été si funeste.

Malgré les désastres que Louis XII avait éprouvés, cette guerre fut le dernier vœu de ce prince, et, lorsqu'il mourut, il tenait sur la frontière d'Italie une armée prête à y rentrer. Héritier comme lui de Valentine, François fixa aussi ses regards sur le duché de Milan, que Maximilien Sforce, protégé par l'empereur Maximilien d'Autriche, possédait tout entier, à deux villes près. Le nouveau monarque renforça cette armée de la frontière; mais, avant que de la faire agir, il prit des mesures de prudence propres à en assurer le succès.

Il confirma l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens; ils devaient l'aider à conquérir le Milanais, et lui, leur faire recouvrer les places que l'empereur leur avait prises. Il eut l'adresse de rendre le pape suspect aux Génois, qui, ne se sentant plus appuyés, et craignant la protection ruineuse des Suisses et des Espagnols, rentrèrent sous la domination de la France. Henri VIII, généreusement payé de la dot de sa sœur, ne fit point de difficulté de renouveler le traité fait avec Louis XII. Enfin, Charles, devenu roi de Castille par la démence de Jeanne-la-Folle, sa mère, souverain des Pays-Bas du chef de Philippe, son père, et qui commençait à gouverner par lui-même; ce Charles, depuis Charles-Quint, se trouva dans des circonstances à avoir besoin du roi de France. Ferdinand-le-Catholique, son grand-père, roi d'Aragon, paraissait vouloir toujours retenir en Castille, au préjudice de son petit-fils, l'autorité qu'il y exerçait du temps d'Isabelle sa femme, et de Jeanne sa fille, et lui donnait des inquiétudes sur la succession aux royaumes d'Aragon et de Naples qu'il possédait. François se défiait aussi des ruses familières à l'Espagnol, de sorte que les deux jeunes princes, ayant un égal intérêt à se précautionner contre ses piéges, convinrent, François Ier, de prêter à Charles des troupes et des navires, s'il en avait besoin, pour s'emparer de l'Aragon après la mort de son grand-père, et, en attendant, de le faire sommer par des ambassadeurs de reconnaître, sous trois mois, l'archiduc prince, c'est-à-dire héritier des Espagnes. Ces envoyés devaient en même temps sommer Ferdinand, du consentement de son petit-fils, de rendre la Navarre, et de ne point s'opposer aux efforts que François ferait pour récupérer le Milanais; Charles, de son côté, promettait d'agir auprès de son autre grand-père, l'empereur Maximilien, pour qu'il ne soutînt plus Sforce dans ce duché. A l'appui de ces conventions, Charles devait épouser la princesse Renée, seconde fille d'Anne de Bretagne, et elle lui apporterait en dot le comté d'Ast et une grosse somme d'argent. Mais on croit que ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait dessein d'accomplir ce mariage, trop peu avantageux pour Charles, auquel il ne donnait qu'une si petite augmentation de territoire; dangereux pour François, parce qu'il pourrait autoriser l'époux à revendiquer la Bretagne, qui, selon le contrat de mariage d'Anne avec Louis XII, devait revenir à sa fille cadette, si son aînée devenait reine de France; ce qui était arrivé. François et Charles, à peu près du même âge, montèrent ensemble sur le trône, et combattirent ou négocièrent pendant tout leur règne. Il se jurèrent une amitié indissoluble dans ce traité, qui, pour les intentions et le succès, peut être regardé comme le modèle de ceux qui ont suivi.

Les premiers jours du règne de François Ier

furent marqués par des dons et des grâces à toute sa cour. Il commença avec raison par sa mère, et érigea en duché le comté d'Angoulême, dont elle portait le nom. Il combla de faveurs les princes de la maison de Bourbon, donna l'épée de connétable à Charles de Montpensier, un des plus distingués d'entre eux, fit des promotions dans le militaire et quelques changements dans la robe. Il y créa des offices qu'il mit à prix. Alors se multiplia la vente des magistratures. Il n'y en avait eu sous Louis XII que deux exemples, dont ce bon roi se repentit.

A la nouvelle de l'alliance contractée entre le roi, l'archiduc et les Vénitiens, l'empereur, le roi de Naples et le pape firent une ligue pour maintenir Sforce dans le duché de Milan. Plusieurs princes d'Italie y accédèrent : ils aimaient mieux voir au milieu d'eux Sforce, leur égal, qu'un monarque puissant. Léon X, qui du temps de Louis XII paraissait s'être prêté volontiers à la réconciliation de la France avec la cour de Rome, ne voyait pas de bon œil François disposé à devenir son trop proche voisin. Léon affectait de le croire et de le publier ennemi du saint-siége, parce qu'il n'envoyait pas les évêques de France au concile de Latran où ils étaient mandés; et parce qu'il soutenait la pragmatique, ce boulevard des libertés de l'église gallicane, toujours regardé par les souverains pontifes comme un attentat horrible à leur puissance. On répandit que François était hérétique, schismatique, ennemi de l'église, et qu'il se préparait à passer les Alpes principalement dans le dessein de la détruire. Ces préjugés acquirent une grande autorité chez les Suisses, par les prédications du cardinal de Sion et de ses émissaires. Pour s'opposer aux desseins de François, le pape et les Florentins avaient une armée sous le commandement de Laurent de Médicis, neveu du pontife; la ligue en avait levé une autre, qui, sous le commandement de Raymond de Cardonne, devait garder le centre de l'Italie; les Suisses se chargèrent d'en défendre l'entrée.

Ils prirent des positions avantageuses, et se fortifièrent au nombre de seize mille du côté du mont Genèvre et du mont Cenis, les seuls passages par où ils croyaient que les Français pussent pénétrer. François arrive en effet au pied des Alpes avec une des plus formidables armées que la France ait jamais eues : deux mille cinq cents lances, ce qui faisait environ vingt-cinq mille hommes de cavalerie, quarante mille fantassins tant lansquenets que Gascons et Basques, et entre eux huit mille Normands, Picards ou Champenois, trois mille pionniers, un équipage incroyable d'artillerie et de munitions, des vivandiers, des pourvoyeurs, et ce qu'on peut imaginer de gens de toute espèce au service des grands seigneurs qui accompagnaient le monarque.

Risquera-t-on d'attaquer les Suisses sur les sommets escarpés, dans les vallées profondes où ils se sont retranchés? Hasardera-t-on de combattre en même temps et leur courage et les obstacles que la nature fortifiée de l'art oppose aux Français? Pendant qu'on délibérait sur ces questions, Trivulce avertit qu'on vient de lui découvrir un passage nommé *Roque-Sparvière*, que les Suisses ont négligé de garder, parce qu'ils le croient assez défendu par l'escarpement des montagnes, l'entassement des rochers, et la profondeur des précipices : toute l'armée s'y porte avec le plus grand zèle. On établit seulement sur des hauteurs, à vue des Suisses, des troupes voltigeantes, pour fixer leur attention, et les distraire des travaux de Roque-Sparvière.

Mézeray peint ainsi ce mémorable passage : « Par-dessus ces effroyables montagnes, par lesquelles il faut grimper dans une continuelle frayeur de la mort, par ces détroits horribles non-seulement à passer, mais encore à regarder, les Français font monter leur artillerie et leurs charrois à force de bras et de poulies, les traînent de rocher en rocher avec une peine incroyable et un ardent travail. Les soldats mettaient la main à l'œuvre avec les pionniers : les capitaines ne s'épargnaient pas à remuer, qui la pioche, qui la cognée, à pousser aux roues, et à tirer sur les cordages : tantôt ils dressaient des esplanades et cassaient de gros rochers, tantôt ils se servaient de ceux qu'ils ne pouvaient briser pour appuyer les cabestans et tirer leurs fardeaux; en d'autres lieux ils couvraient les précipices avec de grands arbres qu'ils renversaient de travers, jetant des fascines par-dessus, en telle sorte qu'après quatre ou cinq jours de fatigue, toute l'armée se trouva dans la vallée d'Argentière. » Pierre Novarre, négligé par Ferdinand depuis la bataille de Ravenne où il avait été fait prisonnier, et qui, faute de pouvoir payer sa rançon, avait pris du service auprès de François I[er], et avait déjà discipliné un corps de huit mille Basques et Gascons sur le modèle de l'infanterie espagnole, fut celui qui dirigea les travaux de ce mémorable passage. Bayard déboucha des premiers. Prosper Colonne, général de la cavalerie des confédérés, dont la prudence et la circonspection étaient vantées, surpris à Villefranche dînant tranquillement, et ne se doutant pas de l'arrivée des Français, est fait prisonnier avec son escorte, qui était toute de cavalerie. A cette nouvelle, les Suisses quittent leurs postes et se replient sur Milan, pour en fermer le chemin aux Français. A eux se joignent l'infanterie de la

Digitized by Google

ligue échappée à la surprise de Villefranche, et Maximilien Sforce leur protégé.

Comme il vaut toujours mieux risquer de l'argent que des hommes, le roi, ou provoqua, ou accepta une négociation. Les Suisses convinrent, moyennant sept cent mille écus qui leur seraient payés comptant, de laisser le passage libre et de se retirer dans leur pays. Le traité allait être conclu et signé; l'argent ramassé avec peine de la bourse des seigneurs de l'armée était tout prêt : arrive au camp des Suisses le cardinal de Sion. Il leur amenait un renfort de troupes; il les réunit à Milan, et leur adresse une de ces exhortations véhémentes par lesquelles il avait coutume de séduire ce peuple plus pieux qu'éclairé. « Le roi, leur dit-il, veut détruire la religion, le pape n'a de ressource qu'en vous : quelle honte serait-ce d'abandonner le chef de l'église, qui a béni vos armes; le jeune duc de Milan, qui s'est remis entre vos mains; l'Italie entière qui attend de vous sa liberté! Qu'est-ce que l'or qu'on vous offre, sinon un piége pareil à celui qu'ils ont préparé à votre crédulité sous les murs de Dijon? Tout leur or n'appartiendra-t-il pas à leurs vainqueurs? et ne sont-ce pas les mêmes hommes qu'en petit nombre, sans chevaux, sans canon, vous avez affrontés à Novarre, et que vous avez vaincus avec leurs propres armes? Marchez donc où la gloire vous appelle, et faites aujourd'hui un exemple qui intimide à jamais quiconque penserait encore à franchir vos montagnes. Ceux qui mourront pour une cause si sainte sont assurés d'un bonheur qui ne finira jamais; et, quelque flatteuse que soit la récompense qui attend les vainqueurs, ils auront encore à envier le sort des braves qui seront morts au combat. » Il finit en leur accordant comme légat une absolution générale et des indulgences plénières.

Entraînés par ces discours, ils partent précipitamment de Milan, où ils attendaient les députés qui devaient signer le traité et compter l'argent; peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent du trésor. Laissant tambours et trompettes, et marchant dans le plus profond silence, ils parviennent jusqu'au camp dans l'après-midi du 13 septembre, et au son lugubre et étouffé des rauques cornets d'Uri et d'Unterwalden, ils fondent inopinément sur les Français. Le vigilant La Trémouille, qui rôdait autour de Milan, s'était aperçu de leur marche, et s'était empressé d'en donner avis au roi, qui se reposait dans la sécurité de la paix. On n'eut que le temps de faire les dispositions les plus nécessaires pour les recevoir. Leur attaque fut terrible : le canon qui tirait sur eux à mitraille, et qui renversait des rangs entiers, ne les épouvantait pas; ils forcèrent les barricades, pénétrèrent jusqu'au roi dans le centre de l'armée, et essayaient déjà de diriger contre les Français l'artillerie dont ils s'étaient emparés. Un malentendu contribua à leur succès. Le duc de Gueldres, persuadé de la paix et menacé dans ses états par l'archiduc Charles, était parti en poste, laissant à son neveu, le jeune Claude de Lorraine, comte de Guise, qui paraissait pour la première fois dans les armées, le commandement de ses lansquenets. Ceux-ci conclurent de la retraite subite de leur chef, que, dans le traité négocié avec les Suisses, on les avait sacrifiés à leurs rivaux, et que, pour se dispenser de les payer, on avait résolu leur perte. Ce soupçon refroidit leur courage, et, au lieu de tenter de repousser les Suisses, ils battirent en retraite, et il fallut du temps pour dissiper leur erreur. On combattit tant que le jour dura : la nuit suspendit les coups. Suisses et Français restèrent pêle-mêle chacun dans l'endroit où l'obscurité les avait surpris, couchés les uns près des autres dans un profond silence. Le roi prit un court sommeil sur un affût de canon et si près d'un bataillon suisse, que, de peur qu'il ne fût reconnu et assailli, il fallut éteindre une lumière dont il était faiblement éclairé. Les premiers rayons de l'aurore réveillèrent les combattants et leur fureur. La mêlée recommença, et la victoire resta incertaine jusqu'à ce que l'Alviane, général des troupes vénitiennes, averti de la bataille, vers minuit, par un courrier que lui dépêcha le chancelier Duprat, accourut, prit les Suisses à dos, les força d'abandonner le champ de bataille, et décida la victoire : mais il en fut la victime. Violemment incommodé, dans ce moment, d'une hernie, il crut devoir à l'urgence des circonstances le sacrifice d'un repos que réclamait la nature, demeura vingt-quatre heures à cheval, et succomba à cette généreuse imprudence. Les Suisses laissèrent quatorze mille morts ou blessés, ne prirent point la fuite, mais se retirèrent en bataillons serrés. Le roi, soit considération de leur valeur, soit prudence, et se ressouvenant peut-être du malheur du jeune comte de Foix à Ravenne, défendit qu'on les poursuivît. Les Français perdirent à peu près quatre mille hommes. Le connétable de Bourbon, qui dirigea toute l'action, eut à regretter le duc de Châtellerault, son frère, et La Trémouille, le prince de Talmont, son fils. Le comte de Guise, atteint de vingt blessures, aurait été écrasé, si son écuyer ne l'eût couvert de son bouclier. Mais ce fidèle serviteur, privé de ce moyen de défense, fut frappé lui-même d'un coup mortel, et expira sur le corps de son maître. Un Écossais, témoin de ce dévouement, vint après le combat dégager le corps du jeune prince enseveli sous un tas de

Digitized by Google

morts; il était sans connaissance, et respirait à peine. Ses soins et l'art des chirurgiens le rendirent à la santé, au bout de trois mois. Le maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-sept batailles, dit qu'auprès de celle-ci, qui était un combat de géants, les autres n'étaient que des jeux d'enfants. On l'appelle la bataille de Marignan, du nom d'une ville située sur le Lambro, à quatre lieues de Milan, voisine de l'emplacement où elle fut livrée.

Ce fut immédiatement après cette bataille que le roi voulut se faire armer chevalier par Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Celui-ci se défendait de cet honneur, se voyant en présence du connétable, des princes du sang et de plusieurs généraux qui lui paraissaient y avoir plus de droit que lui, mais qui tous applaudissaient au choix du monarque. Cédant enfin à leurs instances et à celles du prince, Bayard tira son épée, et, du plat frappant le roi sur le cou : « Sire, lui dit-il, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudoin son frère. Certes, êtes le premier prince que oncques fis chevalier : Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite. » Regardant ensuite son épée avec une joie ingénue : « Tu es bien heureuse, mon épée, dit-il, d'avoir aujourd'hui, à si vertueux et si puissant roi, donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez moult bien comme relique gardée, et sur toutes autres honorée, et ne vous porterai jamais, sinon contre Turcs, Sarrasins ou Maures. » « Puis, ajoute son historien, » il fait deux sauts, et remit son épée dans le » fourreau. »

Le cardinal de Sion s'était sauvé pendant la nuit à Milan, sous prétexte d'y aller chercher du secours. Quand les Suisses y arrivèrent harassés et bien diminués de nombre, ils demandèrent leur solde. Sforce n'avait point d'argent. Leurs oreilles restèrent fermées à ses promesses et aux adulations du prélat. Honteux d'être trompés, ils regagnèrent tristement leurs montagnes; quinze cents seulement restèrent à la garde du château, où Sforce s'enferma avec eux; mais bientôt, craignant le sort de son père à Novarre, et d'être livré comme lui par ses protecteurs, il préféra un traité, sinon glorieux, du moins tranquillisant, à une résistance d'un succès douteux. Il céda au roi les châteaux de Milan et de Crémone, les seules places fortes qui lui restaient, et renonça à tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir sur le duché. On lui assura une pension de soixante mille ducats, à condition de fixer sa résidence en France, et de n'en point sortir sans la permission du roi. A ces conditions Sforce partit pour la France, « bien heureux, disait-il, d'être délivré de la servitude des Suisses, des caprices de l'empereur et des fourbes des Espagnols. »

Sitôt que François Ier fut vainqueur, les princes d'Italie s'empressèrent de le visiter par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs. Le pape ne fut pas des derniers; il eut avec le monarque une entrevue à Bologne. C'était un travail digne de la politique italienne de trouver le moyen de faire renoncer volontairement le roi de France à cette *pragmatique*, dépositaire des priviléges et des libertés de l'église gallicane, et si chère aux personnages les plus éclairés du clergé et de la magistrature. Sans doute le plan de la conciliation était déjà dressé : on l'a appelé *concordat*, c'est-à-dire transaction propre à faire disparaître les difficultés nuisibles à un accord permanent entre les souverains-pontifes et les rois de France. Ils se donnèrent, comme on l'a dit alors, chacun ce qui ne leur appartenait pas : Léon X à François Ier, le pouvoir de nommer des évêques, abbés, prieurs, chanoines, et presque toutes les dignités ecclésiastiques qui s'obtenaient auparavant par élection; et François à Léon, pour prix de ses bulles, l'annate ou le revenu de la première année des bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire qu'il proclamerait en consistoire sur la nomination du roi. Les grâces expectatives et les préventions en cour de Rome, que la pragmatique condamnait comme monopoles et abus, furent la plupart conservées par le concordat, mais sous d'autres noms et avec quelque adoucissement de finance. Le parlement, en 1517, fit une longue résistance pour enregistrer le concordat, et ne se rendit aux désirs du monarque que sous la clause « du très-exprès » commandement du roi plusieurs fois réitéré, » et dans la vue de prévenir les malheurs que les mesures violentes auxquelles le roi paraissait disposé à se porter pouvaient amener. Il obtint d'ailleurs gain de cause sur la bulle d'abrogation de la pragmatique, rédigée en effet d'un style aussi injurieux à la nation qu'attentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de l'église gallicane. On eut honte d'insister pour son enregistrement; la bulle fut retirée, et la pragmatique ne fut pas juridiquement abolie : le parlement s'en autorisa pour continuer à juger les causes ecclésiastiques d'après les principes de la pragmatique; le roi, ne pouvant l'amener à sa volonté, lui ôta la connaissance de ces causes et l'attribua au grand conseil.

François rétablit le sénat de Milan, confia le gouvernement du duché au connétable Charles de Bourbon, austère dans ses mœurs, zélé pour la discipline, et possédant l'art si difficile de se faire aimer et craindre tout à la fois. Il ne lui laissa de troupes que ce qui était nécessaire pour

contenir un pays soumis, et, avant que de revenir en France, il licencia le reste, dont la solde pesait au trésor royal. Il n'avait été absent qu'environ huit mois, pendant lesquels la duchesse d'Angoulême, sa mère, gouverna comme régente.

[1516] L'empereur Maximilien, qui ne s'était pas montré en Italie pendant que le roi se rendait maître du duché de Milan, y parut, quand François fut parti, comme protecteur de François-Marie Sforce, frère puîné de Maximilien, retiré en France, et qui se dit substitué aux droits du cessionnaire. Le connétable, trop faible pour résister à la première impétuosité des légions d'Allemands et de Suisses vagabonds, que l'appât du butin avait rassemblés sous les drapeaux de l'empereur, lui abandonna la campagne et se renferma dans Milan, dont il augmenta les fortifications. Pendant que l'empereur, avançant lentement, perdait son temps à s'emparer des petites villes qui se trouvaient sur la route, il arriva aux Français un corps de dix mille Suisses sous le commandement de chefs autorisés par les cantons. Les compatriotes, se trouvant en présence, entrèrent en conversation d'une armée à l'autre. L'empereur eut peur que les siens ne se laissassent débaucher par les nouveaux arrivés, et n'en vinssent jusqu'à le livrer aux Français, ainsi qu'il était arrivé à Ludovic-le-More à Novarre. Il abandonna précipitamment son armée, comme il avait fait au siége de Padoue, et se sauva en Allemagne. Ainsi finit, à peine commencée, cette expédition mal conçue.

Il est vraisemblable que l'événement aurait été moins malheureux, si l'empereur avait pu être aidé des conseils et des troupes de Ferdinand, intéressé par son royaume de Naples à éloigner les Français; mais ce prince venait de mourir de l'effet, dit-on, d'un breuvage qu'il s'était fait administrer dans l'espérance d'avoir des enfants. Cette mort inopinée jeta Charles d'Autriche dans de grands embarras. Il avait à pourvoir en même temps à la sûreté et à la tranquillité de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Naples et de la Flandre, tous pays qui avaient besoin chacun de sa présence, et pour lesquels le roi de France, voisin limitrophe de tous côtés, pouvait lui donner des inquiétudes pressantes. Des mariages, moyens si favorables à la maison d'Autriche, vinrent à son secours: ces mariages, à la vérité, n'étaient qu'en projet, mais ils allaient à leur but et conjuraient l'orage. Ce n'était plus la princesse Renée que Charles devait présentement épouser, comme il était stipulé par le traité de l'année dernière; mais madame Louise, fille du roi, quand elle serait nubile: elle n'avait qu'un an; et, ce qui paraîtra bien singulier, si Louise mourait, toute autre qui naîtrait du roi de France; et enfin, s'il en manquait, madame Renée, fille de Louis XII, qui lui avait été destinée dans le dernier traité. Pour l'entretien de ses futures épouses, Charles devait payer, dès à présent, et tous les ans, cent mille ducats jusqu'à l'un de ses mariages, et, en retour, François I^er se démettait de ses droits sur le royaume de Naples, sauf réversion à défaut d'héritiers; de son côté Charles ferait examiner dans son conseil ses droits sur la Navarre, et ceux de l'héritier de Foix, pour en remettre Henri d'Albret en possession, si ceux de sa mère étaient jugés les meilleurs. A défaut de cette restitution sous six mois, le monarque français pourrait aider le Navarrois à recouvrer sa couronne; et il se réservait aussi le droit de secourir les Vénitiens, si l'empereur, qui voulait toujours conserver un ferment de guerre en Italie, continuait de les tourmenter et refusait d'accéder à la paix. Ainsi, moyennant une espèce de pension de cent mille ducats, un engagement fictif de mariages illusoires, dont la simple proposition était un vrai ridicule, moyennant la promesse de la restitution de la Navarre, qu'on pouvait exiger sur-le-champ et qu'on prolongeait jusqu'à six mois, Charles eut le temps et la facilité de mettre ses états de Flandre à l'abri de toute inquiétude de la part des Français, de s'établir solidement dans la Castille et l'Aragon, dont la réunion lui donna le titre de roi d'Espagne; de prendre de si bonnes mesures dans le royaume de Naples, que la reine Germaine n'en pût conserver la couronne, comme elle désirait; enfin, de faire de ses états séparés un faisceau de puissance que tous les efforts de François I^er ne purent rompre, quand arriva le moment d'en redouter la force. Ce traité fut conclu à Noyon; Maximilien y accéda et rendit Vérone qui fut remise aux Vénitiens, en sorte que la république se trouva au même état où elle était avant la ligue de Cambrai. Cette même année fut conclu avec les Suisses le traité de Fribourg, auquel on a donné le nom de *paix perpétuelle*, parce qu'en effet leur attachement pour la France a été inaltérable depuis cette époque.

[1517-18] Outre le présent du lucratif concordat, le roi saisissait toutes les occasions d'obliger le pape. Quoiqu'il n'ignorât pas les menées secrètes du pontife contre lui, il lui offrit ses vaisseaux contre les corsaires de Barbarie, qui infestaient les côtes de l'état ecclésiastique. Il contribua à établir solidement la maison de Médicis à Florence; la mit en possession du duché d'Urbin par les secours qu'il lui accorda contre les Rovères qui cependant étaient alors partisans de la France; et fit épouser à Laurent de Médicis, neveu du pape, et devenu aussi duc d'Urbin, Madeleine de

La Tour, héritière du comté d'Auvergne. C'est de ce mariage que naquit la fameuse Catherine de Médicis, qui fut reine de France.

La reconnaissance due à ses bienfaits n'a point empêché que Léon n'ait été soupçonné, non sans fondement, d'avoir toujours cherché à borner la puissance de François 1er en Italie, et même d'avoir tâché de rendre actifs des motifs de discorde existant entre ce prince et Henri VIII, roi d'Angleterre, monarque du même âge à peu près que François et que Charles, destiné à jouer un rôle important dans leurs querelles. Mais ces deux rois suspendirent, par leurs ambassadeurs, tout acte d'hostilité, et se promirent de s'aboucher au plus tôt pour terminer eux-mêmes leurs différends. En attendant, ils convinrent de marier le dauphin de France avec Marie, fille unique du roi d'Angleterre, enfants encore au berceau, et dont l'alliance ne devait pas avoir plus de réalité que toutes celles du même genre que nous avons vu projeter jusqu'ici.

[1519] L'empereur Maximilien mourut, et laissa vacant le premier trône de l'Europe, l'objet de l'ambition des deux princes qui venaient de se jurer une amitié inaltérable. François désirait que leur rivalité ne rompît pas la paix qui régnait entre eux. Il dit aux ambassadeurs que Charles lui envoya à ce sujet : « Nous devons nous conduire avec les mêmes égards que deux gentilshommes voisins et bons amis, qui cherchent à acquérir par des services les bonnes grâces de leur maîtresse; » et protesta que, quel que fût l'événement, il n'en saurait pas mauvais gré à son compétiteur. On ne sait ce que dit celui-ci, mais on sait ce qu'il fit. L'élection se traitait à la diète de Francfort. Les deux rivaux y accréditèrent des négociateurs chargés de capter les suffrages. Charles fit suivre les siens par des troupes qu'il tint au loin, prêtes à approcher quand il en aurait besoin. Ni l'un ni l'autre des aspirants ne plaisait aux électeurs. Ils craignaient de se donner un maître. Leurs voix paraissaient se réunir en faveur de Frédéric, duc de Saxe. L'Autrichien fait arriver ses troupes, elles investissent Francfort. Le duc craint qu'au lieu du trône impérial la bonne volonté de ses confrères ne le mène à la prison. Il refuse et conseille lui-même de choisir Charles, qui est élu.

[1520] Quoique le roi de France eût promis de voir avec indifférence l'événement de l'élection s'il lui était contraire, on ne peut douter que la supercherie de Charles-Quint ne lui ait été très-sensible, et on peut dater de ce moment le refroidissement de ces deux princes, jusque-là assez bons amis, du moins en apparence. L'émulation de puissance dégénéra en jalousie, et la jalousie en haine. François commença à prendre de sérieuses précautions contre un ennemi si cauteleux. Ses premières vues se portèrent sur l'Angleterre. Henri VIII avait trouvé, en montant sur le trône, un trésor immense, fruit des épargnes de Henri VII son père, et une bonne armée, ouvrage de sa prudence. Son union à Charles ou à François pouvait être d'un grand avantage à celui qu'il choisirait. Le roi de France était déjà en relation de bonne intelligence avec ce puissant voisin. On a vu qu'ils comptaient même s'unir plus étroitement par un mariage entre leurs enfants. L'intermédiaire de cette alliance était le cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri.

Le prélat n'était rien moins qu'indifférent aux présents et aux flatteries. Le roi de France ne les lui épargna pas dans une entrevue avec celui d'Angleterre. Elle eut lieu en pleine campagne, entre Guines et Ardres. Les deux monarques y amenèrent leurs épouses, et chacune d'elles les dames les plus distinguées de leur cour. On y fit assaut de magnificence. Le lieu où étaient dressées les tentes, et de vrais palais construits en bois, revêtus de riches étoffes, fut appelé *le champ du Drap d'Or;* les courtisans des deux royaumes s'y ruinèrent par émulation de profusion. « Plusieurs, » dit Bellay, témoin oculaire, y portèrent leurs » forêts, leurs prés et leurs moulins sur les épau» les. » On remarquait sur le frontispice du palais d'Angleterre un archer anglais avec cette inscription : *Qui j'accompagne est maître.* Ce trait de vanité n'était pas sans justesse; car, quoique les déférences dans les festins, les bals, les tournois et autres divertissements qui durèrent près d'un mois, fussent réciproques et à peu près égales, on apercevait cependant de la part du Français l'empressement d'un homme qui recherche, et chez l'Anglais la morgue du courtisé : le premier, qui s'était flatté de tirer de Henri la restitution de Calais, n'en obtint, avec toutes ses complaisances, qu'une promesse vague d'être secouru si l'empereur faisait quelque entreprise capable de troubler la paix de l'Italie.

Charles-Quint, moins fastueux et moins curieux du brillant que du solide, avait pris des précautions contre les effets du rapprochement des deux princes, et l'avait prévenu. En passant par mer d'Espagne en Allemagne, pour y recevoir la couronne impériale, il était descendu sans suite et sans cérémonie en Angleterre; il conféra avec le roi, affecta une entière confiance en sa justice, ne lui demanda ni argent, ni troupes, ni aucune espèce d'engagement, mais seulement que, s'il survenait quelque différend entre lui et le roi de France, il voulût bien être leur arbitre, promettant de s'en rapporter sans restriction à tout

Digitized by Google

ce qu'il déciderait. Charles fit encore mieux; il insinua au cardinal Wolsey que Léon X, quoique peu âgé pour un pape, était ruiné par les maladies et presque moribond, et il promit au prélat, la mort du pontife arrivant, de faire tous ses efforts pour lui procurer la tiare. Mézeray, en faisant le parallèle des deux rivaux, après avoir reproché au roi de France, entre autres défauts, sa prodigalité, et à l'empereur sa trop grande adresse tenant de la fausseté, finit par ces mots : « François avait des vertus éclatantes, et des vices » ruineux; et Charles, des vices utiles, et des » vertus politiques. »

[1521] Ils commencèrent, comme les athlètes, par se considérer et se mesurer, avant que de se porter les premiers coups, et de se prendre, pour ainsi dire, au corps. Charles qui, du vivant de son grand-père Ferdinand, avait pris l'engagement de ne pas empêcher les Français d'aider Henri à recouvrer son royaume de Navarre, les y avait formellement autorisés à la mort du même Ferdinand, si lui-même ne restituait pas ce royaume dans six mois; il y avait cinq ans que ce dernier traité était signé, sans que l'on eût encore paru penser à son exécution. Le jeune Henri profitant des troubles qui existaient alors en Espagne, assembla une armée qui, à la vérité, portait ses bannières, mais qui n'était réellement composée que de Français. Elle était commandée par André de Foix, sieur de Lespare, frère de Lautrec et parent de Henri. Ses premiers efforts obtinrent de grands succès; mais ayant voulu les pousser jusqu'en Espagne, la régence, qui gouvernait en l'absence de Charles-Quint, arma vigoureusement et reprit la Navarre. Dans le cours de cette guerre, fut blessé au siége Pampelune, où il échauffait le courage des Espagnols, don Inigo ou Ignace de Loyola, jeune gentilhomme, ne respirant alors que la gloire et la galanterie, et destiné depuis à devenir le fondateur de la célèbre société des Jésuites.

D'auxiliaires, l'empereur et le roi en vinrent directement aux mains. Un procès entre les maisons de Crouy et de Bouillon, pour un petit territoire dans les Ardennes, donna commencement à une guerre directe qui dura vingt-sept ans entre les deux monarques régnants, et laissa encore des motifs d'hostilités à leurs successeurs. Les princes de Crouy voulaient porter l'affaire par-devant l'empereur; Robert de La Marck, prince de Bouillon et de Sédan, récuse son tribunal, et, non content de faire à Charles-Quint cet affront, il envoie le défier en pleine diète, lève des troupes et fait des courses sur les Pays-Bas. L'empereur se persuade qu'un si *petit prince* n'aurait pas une pareille audace, s'il n'était assuré de la protection du roi de France, et même excité par lui. François l'a toujours nié; mais Charles, ferme dans son opinion, et sans autre explication, entre en France par la Flandre à la tête d'une armée, et y lève des contributions. Le comte de Nassau, son général, avait assiégé et pris Mouzon, où n'avait su se maintenir une garnison de nouvelle levée, et s'était présenté ensuite devant Mézières, place en mauvais état qu'on se proposait de démolir; mais Bayard, qui s'y jeta, promit de la défendre, et en fit lever le siége. L'empereur se porta alors vers l'Escaut. François va au-devant de lui. Ils se rencontrent près de Valenciennes. L'empereur, mal posté, aurait pu être battu, si le roi l'avait attaqué sur-le-champ. C'était l'avis des principaux capitaines, entre autres du connétable de Bourbon. Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, combattit cet avis par des raisons assez plausibles. Le monarque hésita, différa, et laissa échapper son ennemi. L'armée de l'empereur se mit en sûreté par une marche que l'inaction des Français rendit facile; et lui-même, comme faisait Maximilien, son grand-père, effrayé des risques qu'il avait courus, quitta honteusement son camp la nuit avec une simple escorte de cent chevaux, se retira en Flandre, et de là réclama l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Pendant ce même temps, Guillaume Gouffier, favori du roi, plus connu sous le nom de l'amiral Bonivet, pénétrait en Navarre; donnant le change aux Espagnols qui avaient fortifié Pampelune avec soin, il tourna brusquement sur Fontarabie et s'en empara. La vanité de faire parade de sa conquête lui fit rejeter l'avis donné par le comte de Guise, de démolir une place qui tôt ou tard devait revenir aux Espagnols, et cette faute devint une pierre d'achoppement aux mesures pacifiques qui pouvaient terminer la guerre. Depuis longtemps il se tenait à Calais des conférences pour y amener les parties belligérantes. Le cardinal Wolsey y présidait au nom de Henri, son maître, réclamé pour médiateur. Mais Charles redemandait Fontarabie, et il déplaisait à François de rendre cette ville qu'il souhaitait conserver, comme propre à lui servir de point d'appui en Espagne en cas de besoin. Charles élevait d'ailleurs des prétentions propres à éloigner la paix : il réclamait l'héritage des anciens ducs de Bourgogne, refusait de faire, pour la Flandre et pour l'Artois, un hommage mal séant à la dignité impériale dont il était revêtu, et témoignait par ces difficultés vouloir profiter des espérances que lui donnait la situation des Français en Italie.

Odet de Foix, sieur de Lautrec, commandait dans le Milanais à la place de Charles, connétable de Bourbon, qui en avait été rappelé pour être

auprès du roi, dans l'armée qui aurait dû combattre près de Valenciennes. Bourbon fut un des capitaines qui insistèrent le plus pour la bataille, et on dit que ce furent ces instances mêmes qui firent prendre au monarque la résolution contraire, parce qu'il appréhenda que le connétable n'eût le principal honneur de la victoire. Il venait déjà de lui enlever la distinction périlleuse de commander l'avant-garde, qui était un droit de sa charge, et l'avait confiée au duc d'Alençon, époux de sa sœur. Bourbon ressentit vivement cet affront qui n'était pas le premier qu'il eût dévoré en silence. Il est certain que le roi et le prince, celui-ci plus âgé seulement de cinq ou six ans, discordaient de caractère. Le premier, enjoué, libre dans ses paroles, d'une conduite assez relâchée; l'autre, grave, silencieux et sévère. Quand il revint du Milanais, le bruit courut qu'on ne l'en avait retiré que pour y placer Lautrec, frère de Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, maîtresse de François Ier.

Au reste, quel qu'ait été le motif qui fit appeler Lautrec au gouvernement du Milanais, il y porta de la bravoure et de la bonne volonté. Il avait aussi des talents d'administration; mais il se trouva dans des circonstances fâcheuses. Soit abus d'autorité d'un côté, soit lassitude de soumission de l'autre, il y avait alors dans le duché un mécontentement sourd qui éclata en révolte dans plusieurs villes; les châtiments que le gouverneur employa pour arrêter la conspiration aigrirent les esprits : il se vit entouré d'ennemis, et à la veille de perdre tout ce qu'on possédait dans le Milanais.

Dans cette pénible occurrence, il laisse le gouvernement à son frère, Thomas de Foix, sieur de Lescun, dit le maréchal de Foix, vient à la cour peindre sa détresse, et paraît déterminé à ne point s'exposer à la honte de voir le Milanais échapper à la France entre ses mains. Ses amis, excités par sa sœur, le pressèrent de retourner. Il y consentit, à condition qu'il serait précédé ou du moins accompagné d'une somme de trois cent mille ducats qui lui étaient absolument nécessaires. On ne les avait pas; mais on l'engage à partir, avec promesse que les ducats arriveront aussitôt que lui.

Le maréchal de Foix, pendant son absence, observait les bannis de Milan, qui, d'accord avec ceux de Gênes, menaçaient la domination française à ses deux extrémités. Les premiers se réunissaient dans un château appartenant à Mainfroi Pallavicini. Le maréchal le fait avertir du danger où il s'expose en favorisant une pareille réunion. Pallavicini, moins touché de l'avis qu'effrayé des suites qu'il pouvait avoir, se croit perdu, et, n'ayant plus rien dès lors à ménager, fait pendre l'envoyé et s'enfuit à Reggio, ville papale et refuge ordinaire des exilés. Le maréchal les y poursuit, dans la crainte de quelque tentative de leur part sur la ville de Parme, et pour demander au gouverneur, dit le célèbre historien Guichardin, une explication sur la nature de la protection accordée aux bannis. Lescun, sans échelles et sans canon, fit une démarche qui n'intimida personne, et dont le pape, qui ne cherchait qu'un prétexte honnête pour rompre et pour légitimer une entreprise qu'il tentait alors contre Gênes, fit son profit. Il cria à la violation des traités, leva des troupes, nomma Prosper Colonne pour les commander, excommunia le maréchal et tous ceux qui avaient pris part à son expédition, et les fit investir dans la ville de Parme.

Ils y étaient réduits à une fâcheuse extrémité, lorsque Lautrec rentra dans le Milanais. Il était impatient de voler au secours de son frère; mais il n'avait pas de troupes, il lui fallut du temps pour en lever avec des promesses. Parvenu enfin à se procurer une armée, il s'avance vers Parme; mais, au passage du Pô, les Suisses lui déclarent qu'ils n'iront pas plus loin; qu'ils se sont engagés à défendre le Milanais, mais non à faire la guerre au pape : et ils demeurent inflexibles dans leur résolution. Lautrec, au désespoir, et avec le peu de troupes qui lui reste, se déterminait à aller chercher un ennemi supérieur, lorsque le duc de Ferrare, Alphonse, qui lutta presque toute sa vie contre les papes, et qui était alors presque aussi dénué que Lautrec, fit une heureuse diversion contre Modène. Ce mouvement fit lever le siége. Lautrec se hâta de ravitailler Parme; mais il négligea d'attaquer l'ennemi dans sa retraite.

Léon répara cet échec par des négociations en Suisse. Il y obtint une armée pour défendre l'église, mais non pour combattre les Français. Moins scrupuleux que leurs compatriotes de l'armée française, ceux-ci soutenaient les troupes du pape, en combattant seulement au second rang. Enchaîné au contraire par ceux de son armée, Lautrec ne put attaquer les autres avant leur jonction, ni les combattre après, et il se vit obligé de se réfugier dans Milan; mais, trop peu surveillant, il donna lieu à la trahison d'en livrer les portes au marquis de Pescaire, général de l'empereur, et fut contraint de se retirer, sans perte d'ailleurs, et après avoir laissé une garnison dans le château. Presque toutes les villes du duché suivirent l'exemple de la capitale, et il ne resta aux Français que Crémone, Pizzighitone, Novarre, le château de Milan et l'état de Gênes. Léon X, témoin du bonheur des Impériaux, voulut aussi

en avoir sa part. Il prit plusieurs forteresses à sa bienséance, et mourut, dit-on, de la joie de ses succès.

Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élurent Adrien Florent, cardinal, évêque de Tortose, qui, né de parents obscurs, commença sa fortune par être précepteur de Charles-Quint. On a dit que son élève avait préparé cet événement : il en tira du moins tout l'avantage possible, en dix-huit mois que ce pape occupa le saint-siége.

(1522) François-Marie Sforce, venu dans le Milanais sous les auspices de l'empereur, se forma une armée d'Italiens et d'Allemands, que Lautrec poursuivit avec sa gendarmerie et dix mille Suisses, qu'il réunit de nouveau sous la promesse des ducats qu'il attendait. Après bien des marches, il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étaient retranchés dans le parc d'un vieux château nommé la Bicoque, entouré de murs et de fossés profonds, et où l'on ne pouvait pénétrer que par une chaussée étroite. Les capitaines français, envoyés pour observer ce poste, le jugèrent inexpugnable; Lautrec en pensa de même, et résolut, sur leur conseil, de différer l'attaque. Les Suisses ne furent pas du même avis : fatigués de servir sans être payés, ils demandèrent à grands cris leur montre ou le combat, persuadés que la victoire leur ouvrirait les portes de Milan, et que le pillage suppléerait à la solde qui leur était due. En vain Lautrec leur remontra qu'il ne lui fallait que quelques jours pour affamer ces gens, qui se rendraient d'eux-mêmes. Ils continuèrent de crier comme des forcenés : « De l'argent ou le combat! — Eh bien! combattez donc! » répond le général. Aussitôt, et sans attendre les travaux ordonnés par Navarre, pour faciliter le passage du fossé, ils s'avancent contre les retranchements formidables, hérissés de canons; soutiennent, avec leur constance ordinaire, le feu des ennemis, qui leur emportait des lignes entières, et pénètrent dans les fossés. Mais là, s'ils ne sont plus exposés au ravage du canon, la mousqueterie leur fait éprouver des dangers plus grands, en ce qu'ils ne peuvent s'y soustraire. De leurs piques ils mesurent en vain la hauteur des murs, ils n'ont aucun moyen d'en atteindre le sommet. Cette tardive réflexion les oblige à la retraite, et l'humeur ou la honte leur fait quitter le champ de bataille, pendant que la gendarmerie française, qui avait forcé la chaussée, prenait les ennemis à dos et les mettait en désordre. Les généraux courent au-devant des Suisses, tâchent de les ramener au combat, leur remontrent le succès de la cavalerie, les supplient de demeurer au moins en observation. Ils n'écoutent pas, ils plient bagage avec un silence farouche, et prennent le chemin de Monza pour retourner chez eux. Lautrec est obligé de les suivre : mais la contenance des uns et des autres fait perdre à Colonne l'envie d'inquiéter leur retraite. La nécessité de se défendre eût peut-être forcé les Suisses à vaincre. Lautrec tâcha en vain de les retenir. Même impossibilité. Point d'argent. Ils partirent. Leur présence aurait pu soutenir les Français en Italie; leur défection les força d'en sortir. Ils ne gardèrent que les châteaux de Novarre et de Milan, et perdirent même l'espérance d'y rentrer, par la perte qu'ils firent de la ville de Gênes, dont le marquis de Pescaire s'empara. Le brave et intelligent Navarre ne put, faute de vaisseaux, y introduire que deux cents hommes, et il y entrait par mer lorsque l'ennemi, pénétrant du côté de terre, le fit prisonnier.

Lautrec vint en France porter ses plaintes. Le roi refusait de le voir, et ne le reçut que sur les vives instances de la comtesse de Châteaubriant, sa sœur, encore ne fut-ce qu'avec beaucoup de froideur. Lautrec s'en plaignit. « Puis-je, lui dit le roi, voir de bon œil un homme coupable de la perte de mon duché de Milan? — Sire, répondit-il fermement, j'ose dire à votre majesté que c'est elle seule qui en est la cause. Votre gendarmerie a servi dix-huit mois entiers sans recevoir un sou de votre épargne. Les Suisses, dont vous connaissez le génie, n'ont point été payés. Ma seule adresse les a retenus plusieurs mois dans votre armée, menaçant toujours de quitter. Ils m'ont forcé à donner un combat sanglant; j'en prévoyais l'issue : mais j'ai dû le hasarder, malgré le peu d'apparence du succès. Voilà tout mon crime.

— Eh quoi! reprend le roi surpris, n'avez-vous pas reçu quatre cent mille ducats, que j'ai donné ordre de vous envoyer? — J'en ai reçu les lettres, répond Lautrec; mais l'argent n'est pas venu. » Le monarque fait appeler le surintendant des finances, auquel il avait donné l'ordre. Il se nommait Jacques de Baulne, seigneur de Semblançay, honoré de la pleine confiance du roi, qui l'appelait ordinairement *son père*. Il répond qu'il n'a pas envoyé l'argent en Italie, parce que la duchesse d'Angoulême a exigé qu'il le lui donnât, se chargeant de pourvoir à tout, et qu'il a sa quittance.

Le monarque passe fort échauffé dans l'appartement de sa mère. On n'est pas sûr de la réponse qu'elle lui fit. Selon quelques-uns, elle avoua qu'elle avait touché cette somme; mais qu'elle ignorait que ce fût l'argent de l'état, et qu'elle l'avait retiré comme deniers qui lui étaient propres, et un dépôt qu'elle avait confié au surintendant. D'autres disent qu'elle nia l'avoir reçu,

et nia d'autant plus hardiment, qu'elle avait fait voler sa quittance dans les cartons de Semblançay par un nommé Gentil, son commis de confiance, qui était amoureux d'une des femmes de la duchesse. Ce qui donne à ce fait de la probabilité, c'est que ce Gentil fut pendu quelque temps après pour des crimes assez peu avérés. Cette affaire ne fut pas éclaircie alors : Semblançay conserva même son emploi ; mais cinq ans après, et à la suite d'un procès de deux ans, il fut aussi condamné à être pendu, sans qu'il soit question de ce fait dans sa sentence, mais seulement d'avoir mal administré les finances du royaume.

En effet, il était coupable d'avoir, sans l'aveu du roi, changé la destination d'une pareille somme, dont l'emploi était si important : mais le roi lui-même est-il excusable de s'être tellement reposé du soin des affaires du Milanais sur son ministre, qu'il ne s'informa même pas si ses ordres étaient exécutés? il était alors partagé entre deux femmes, sa mère et la comtesse de Châteaubriant, sa maîtresse, à la vérité intéressée aux succès de Lautrec son frère. Mais l'envie de servir est-elle aussi active qu'est vigilant le désir de nuire? On croit que ce fut ce dernier motif qui porta la mère du monarque à soustraire l'argent, afin d'arrêter les progrès du général, dont la gloire aurait pu augmenter la puissance de la favorite. Par ce combat de crédit, s'il est vrai, se perdit le Milanais presque entier.

Mézeray représente François Ier dans cette époque de sa vie, âgé de vingt-sept ans, comme absorbé par les plaisirs, dans une cour, sinon débordée, du moins trop galante ; il le peint léger, insouciant pour tout ce qui n'était pas jeux, ballets, festins et divertissements de toute espèce ; pendant que Charles, âgé seulement de vingt et un ans, enfoncé dans son cabinet, ou parcourant ses royaumes, ne faisait pas une action ni un pas qui n'eût son intérêt pour objet. Dans la guerre d'Italie, où il avait eu Léon X pour associé, il n'avait presque rien mis du sien en argent ni en troupes. C'était avec l'argent que le pontife tirait des indulgences, sous prétexte d'une croisade contre les Turcs, que l'empereur paya les Allemands, amenés à son allié en nombre peu considérable à la vérité, mais suffisant pour se donner l'honneur d'avoir secondé puissamment le pape, et pour profiter lui-même de la conquête de presque tout le Milanais. Pour le second désastre de Lautrec, Charles-Quint ne prêta, pour ainsi dire, que ses drapeaux à Sforce. L'enthousiasme des Milanais fit le reste.

Mais le chef-d'œuvre de sa politique, dans le dessein qu'il avait de reprendre Fontarabie, de conserver le royaume de Navarre, et cependant de ne point exposer la Franche-Comté aux incursions des Français, fut d'obtenir pour cette province une neutralité par la médiation de la Suisse, et d'avoir fait déclarer Henri VIII contre François Ier. En passant d'Allemagne en Espagne, il aborda encore en Angleterre, représenta au roi que c'était son rival qui avait rompu par ses expéditions d'Italie l'accommodement préparé par leurs commissaires à Calais, et dont le monarque anglais s'était rendu médiateur et en quelque sorte garant ; que François avait frappé les premiers coups sans l'avertir, et par là méprisé l'arbitrage de Henri, que lui Charles réclamait. Quant à Wolsey, qui paraissait piqué d'avoir vu élire un autre pape après la mort de Léon X, il lui remontra que l'élection avait été si brusque qu'il n'avait pas eu le temps de travailler les cardinaux et d'influencer leur choix, et il lui promit des efforts plus efficaces pour une autre occasion. Enfin il sut si bien donner tout le tort à son rival, et échauffer l'Anglais, qu'il obtint de lui une ligue offensive et défensive contre la France.

Elle fut signée dans le palais de Windsor. On y remarque ces articles : « L'empereur épousera en » temps et lieu Marie, fille unique de Henri. » Elle avait six ans, et lui vingt-deux, et c'était celle que le traité conclu au champ du Drap d'Or donnait au dauphin. « Chacun des deux rois tiendra » quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux tout prêts à marcher contre l'ennemi, et » celui des deux qui manquera à cet accord » paiera quatre cent mille écus à l'autre. » Autre clause pécuniaire : La France faisait au roi d'Angleterre une pension de cent trente-trois mille écus ; comme elle ne la paiera plus, l'empereur se charge d'en faire une pareille, et une de quatre-vingt mille écus au cardinal Wolsey, en dédommagement de celle qu'il tirait du roi de France.

En exécution du traité, l'Anglais verse par Calais son contingent sur le continent, l'empereur y joint le sien sur la frontière de Picardie, et ils forment ensemble une armée de trente-cinq mille hommes. La saison était avancée. On présuma dans le conseil que les ennemis ne tiendraient pas longtemps la campagne, et qu'ils seraient forcés de se retirer, s'ils ne prenaient pas quelque ville importante pour centre de leurs quartiers d'hiver. Ainsi on s'appliqua à mettre en bon état de défense celles qui étaient menacées. Les confédérés s'attachèrent à Hesdin. Plusieurs guerriers célèbres s'y jetèrent. Elle était bien munie. Les alliés la battirent pendant six semaines, et, tourmentés par les frimas et les maladies, ils levèrent le siége ; mais en se retirant ils pillèrent, brûlèrent, et firent un dégât affreux dans les campagnes. Mézeray remarque que, dans cette même année, Soliman II prit Rhodes, et en chassa les chevaliers, qui de-

Digitized by Google

puis ont occupé Malte; et, à l'occasion des horreurs commises dans la Picardie, il dit que « si » l'infidèle arrachait ainsi les cheveux aux chré- » tiens, leurs princes ne cessaient d'en déchirer » les entrailles. » C'est énergiquement dépeindre les guerres entre François Ier et Charles-Quint, qui furent aussi cruelles que destructives.

[1523] Dans cette campagne les grandes actions furent rares; mais les surprises, les rencontres, les marches, les siéges, les retraites, très-fréquents, et toujours accompagnés de grande perte d'hommes des deux côtés. La pétulance de François Ier fut très-nuisible dans une occasion dont il n'aurait pas dû se mêler. Nicolas de Bossut, gouverneur de Guise, tenté par le duc d'Arscot, général de l'empereur, fait semblant de prêter l'oreille à ses sollicitations, et promet de lui livrer sa place pour une somme convenue. C'était une ruse, afin de l'attirer et de le prendre lui-même quand il se présenterait. Bossut en donne avis au roi, qui par un excès de bravoure plus digne d'un jeune capitaine que d'un monarque, ou peut-être un sentiment de jalousie dont il a été soupçonné contre tous ses généraux, résout que l'affaire ne se passera pas sans lui. Il part en poste de Chambord, où il passait le printemps, et se rend à La Fère, accompagné d'une foule de courtisans empressés à le suivre. Son arrivée fait éclat. Arscot en est averti. Il pense que ce rassemblement peut bien le regarder. Il était déjà en route; mais il rebrousse chemin; et le projet de Bossut, très-bien concerté, échoue d'autant plus désagréablement pour le roi, que ce coup manqué donna de la hardiesse aux ennemis. Ils se promenèrent librement sur ses frontières. Le duc de Vendôme, Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV, qui commandait les Français, ayant des ordres timidement limités, n'osa basarder un combat qui lui aurait été avantageux, et lui-même court risque d'être défait près d'un village nommé Audincton, où il éprouva un échec, qui aurait été complet, sans le généreux dévouement d'un gendarme, nommé Tignerette. Il entend quelque mouvement à ses vedettes, s'avance pour en reconnaître la cause, est enveloppé par les ennemis, et, le poignard sur la poitrine, il ne laisse pas de crier *alarme;* on se met en défense, et l'armée, qui était déjà entamée d'un autre côté, est sauvée. L'ennemi respecta le dévouement de Tignerette qui put jouir de sa gloire.

L'empereur et le roi abandonnèrent la guerre dans cette contrée à l'activité des commandants et des gouverneurs qu'ils y laissaient, et en rappelèrent la plus grande partie de leurs troupes pour l'Italie, qui fixait principalement leur attention. L'empereur s'était emparé du château de Milan. Il était content de l'état où il se trouvait dans ce pays, et souhaitait de n'y être pas troublé; mais François Ier ne renonçait pas à se rétablir dans son Milanais, et commençait à faire filer des troupes au-delà des monts sous l'amiral Bonivet, qui s'emparait des passages. Charles-Quint, n'espérant pas se mettre entièrement à l'abri des efforts des Français, essaya du moins de les retarder. Il employa l'autorité du pape, son ancien précepteur. Adrien somma le roi d'entendre à une trève de plusieurs années avec l'empereur, afin que ce prince pût défendre l'Italie menacée par les Turcs après la prise de Rhodes.

Mais cette exhortation à une trève n'était rien, en comparaison d'une ligue à laquelle Adrien se prêta entre lui, l'empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise, les seigneuries de Gênes, Florence, Sienne, Lucques et autres petits états, pour la défense de l'Italie contre tous les étrangers, principalement contre le roi très-chrétien; on ne parla pas des Turcs, parce que les Vénitiens, qui, voyant les désastres des Français, venaient de les abandonner, craignant que Soliman, s'il était signalé dans la ligue, ne tournât ses armes contre eux. On a dit qu'Adrien se prêta à cette considération parce que de lui-même il ne paraît pas avoir été propre aux intrigues politiques. Il était juste par caractère, et on le vit rendre à divers feudataires du saint-siége plusieurs des places qui avaient excité la cupidité de ses prédécesseurs, et dont ils s'étaient emparés par des moyens violents. Il a passé pour un pontife sans ambition, renfermé dans ses devoirs religieux, et a mérité cette épitaphe assez étonnante pour un pape de ce temps: « Ici repose Adrien VI, qui » n'estima rien de plus malheureux pour lui que » de commander. » Jules de Médicis, Clément VIII, lui succéda. Il était cousin germain de Léon X, et fils du malheureux Julien, assassiné par les Pazzi.

Loin d'être déconcerté par cette ligue, François Ier n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Il vendit des domaines, augmenta les impôts ordinaires, en mit de nouveaux, et créa des charges qu'il fit payer. Par tous ces moyens, qui excitèrent des plaintes et des murmures, il amassa beaucoup d'argent et rassembla une forte armée, qu'il comptait mener lui-même en Italie; mais des soins plus pressants le retinrent en France.

Le connétable de Bourbon vivait splendidement à la cour, mais en homme mécontent. Sa maison était ouverte et pouvait être considérée comme le point de ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis nommés *Frondeurs*, censeurs assidus du gouvernement et du chef. Bourbon nourrissait presque dès l'enfance une haine sombre contre

Digitized by Google

François Ier. On dit que l'antipathie entre eux était poussée au point que, lorsque celui-ci n'était encore que duc d'Angoulême, ils pensèrent se battre pour un sujet assez léger. Le roi, montant sur le trône, lui avait donné l'épée de connétable; mais Bourbon se plaignait qu'en plusieurs occasions François lui avait envié les plus belles fonctions de sa charge, soit en ne le mettant pas à la tête des troupes dans des occasions importantes, soit en ne suivant pas ses avis.

Il jouissait d'une très-grande fortune, par le mariage qu'il avait contracté avec Susanne de Bourbon, dont il était cousin issu de germain, et qui était fille de monsieur et de madame de Beaujeu. Ce mariage avait été résolu principalement pour réunir les prétentions des deux branches de la même famille et prévenir un procès ruineux. Cette princesse mourut sans enfants. Tant qu'elle vécut, Louise de Savoie, mère du roi, et fille d'une sœur de monsieur de Beaujeu, retint dans les bornes d'une galanterie agaçante le goût qu'elle avait pour le connétable; la mort de l'épouse présenta, dit-on, à la douairière l'occasion de déclarer sa passion. Elle lui offrit sa main; il la refusa, et même avec quelques mots de raillerie. « Or, dit Mézeray, comme il n'est point d'injure » plus outrageante envers ce faible sexe que le » refus de ses poursuites, la régente, outrée des » mépris de Bourbon, se portant à une extrême » vengeance, le poussa aussi à un extrême déses» poir. » Elle intenta le procès qu'on avait voulu prévenir, mit dans la suite de l'affaire toute l'ardeur d'une femme piquée, et employa avec chaleur tous les moyens que son rang et sa puissance lui fournissaient.

Il s'agissait de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étaient fiefs masculins ou féminins. Le connétable soutenait qu'ils étaient régis par les règles de la loi salique; autrement il eût été justement évincé par sa proximité de la duchesse. Celle-ci maintenait au contraire que ces domaines étaient fiefs féminins, non en ce sens que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés, mais du moins tous autres collatéraux. Entre ces prétentions opposées, le droit n'était pas aussi facile à saisir que la prévention qui pèse sur la duchesse le fait communément supposer.

Depuis que la maison de France possédait la baronnie de Bourbon, il ne s'était point présenté d'exemple qui pût faire loi à cet égard, les princes de ce nom ayant toujours eu des fils pour leur succéder; mais avant cette époque on en trouvait plusieurs qui étaient interprétés diversement. Le premier et le plus remarquable de tous est celui de Marguerite, fille d'Archambauld VII, et petite-fille d'Archambauld VI, laquelle, en 1171, succéda sans trouble à ce dernier, quoiqu'il existât une branche masculine de Bourbon-Montluçon, issue d'Archambauld II, trisaïeul d'Archambauld VI.

Marguerite eut deux maris. Du premier, Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, et duquel elle fut séparée pour cause de parenté, provint Marguerite de Salins, épouse de Guillaume de Sabran, seigneur de Forcalquier. Du second, qui fut Gui de Dampierre, illustre pour avoir été par les femmes la tige commune des maisons de Bourbon et d'Autriche, elle eut Archambauld VIII, sire de Bourbon, Guillaume de Dampierre, comte de Flandre par sa femme, et de plus Gui et Combault de Bourbon, qui laissèrent une postérité. A la mort de Gui de Dampierre, la comtesse de Forcalquier, apparemment comme aînée, réclama la baronnie de Bourbon contre Archambauld VIII, l'aîné de ses frères utérins. Il y eut procès par-devant Philippe-Auguste et son parlement. Archambauld prouva que la baronnie de Bourbon ne pouvait être démembrée, ni devenir le partage des femmes qu'à défaut des mâles. La comtesse renonça à ses prétentions moyennant un dédommagement, et cette transaction fut autorisée d'une charte de Philippe-Auguste, sous la date de 1211.

Mais ce titre qui confirme l'exclusion des femmes, en concurrence avec des frères, préjuge-t-il qu'elles doivent être évincées par d'autres collatéraux, et qu'elles puissent être privées, par exemple, de l'héritage d'un père, pour en voir investir un oncle ou ses descendants mâles? On peut dire, à cet égard, que le droit contraire avait assez généralement prévalu par l'usage, et que, le royaume de France excepté, c'était une chose ordinaire, lorsque les héritiers mâles étaient éloignés, de voir les grands fiefs qui n'étaient point apanages passer aux femmes et de celles-ci dans des maisons étrangères, et que celle de Bourbon elle-même en fournissait plus d'un exemple. La baronnie de Bourbon, en effet, était entrée dans la maison de Bourgogne par Agnès de Bourbon, arrière-petite-fille d'Archambauld VIII; et de celle-ci dans celle de France par le mariage de Béatrix, fille d'Agnès, avec Robert de Clermont, fils de saint Louis; et chaque fois, sans qu'il paraisse d'opposition, soit de la part des comtes de Flandre, descendants de Guillaume de Dampierre, soit des deux autres frères d'Archambauld VIII. Cet exemple était d'autant plus favorable à la duchesse d'Angoulême, que, par sa mère, elle était petite-fille de Charles Ier, duc de Bourbon, de la même manière que Béatrix était petite-fille d'Archambauld IX, fils du huitième.

La contestation se compliquait encore et de la diversité des titres auxquels les Bourbons avaient acquis les domaines particuliers dont ils avaient accru leur domaine originaire, et des dispositions diverses qu'ils avaient faites eux-mêmes à ce sujet.

Jean de Bourbon, qui fut duc après Louis II, le Bon, son père, l'un des tuteurs de Charles VI, épousa en 1400 Marie de Berri, fille du duc de Berri, frère de Charles V. Le duc de Berri ne laissait point d'enfants mâles, et la totalité de son apanage devait retourner à la couronne. Cependant, en faveur du mariage de sa cousine, Charles VI, de l'avis de son conseil, consentit à ce que le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier fussent détachés de ce même apanage, pour en faire la dot de la princesse; mais sous la réserve toutefois qu'à l'effet de dédommager la couronne de son droit de retour en cette occasion, les domaines des ducs de Bourbon y deviendraient reversibles, à défaut d'hoirs mâles issus de ce mariage. Le duc Louis, séduit par les avantages qu'il rencontrait dans cette alliance, acquiesça à cette condition, sans égard aux droits que la branche de La Marche avait à ces héritages au même défaut. Depuis, soit de plein gré ou par artifice, sur des motifs légitimes ou contestables, le petit-fils de Jean, Charles, duc de Bourbon, et Jean II, fils de celui-ci, obtinrent de Louis, comte de Montpensier, frère du duc Charles et aïeul du connétable, une renonciation absolue, tant pour lui que pour sa postérité, à l'expectative des domaines des ducs de Bourbon. Enfin, en 1475, par le contrat de mariage de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, frère de Jean II et duc après lui, avec Anne de France, fille de Louis XI, cette renonciation fut de nouveau consolidée par l'abandon qui y était fait des mêmes domaines, pour être réunis à la couronne, en cas qu'il ne provînt pas d'enfants mâles de ce mariage. Ainsi l'avait voulu Louis XI, pour faire payer l'honneur de son alliance. Il se trouvait, à la vérité, dans le contrat, une clause conservatrice, mais à peine sensible, et telle qu'elle devait être libellée, pour ne pas effaroucher le volontaire et ombrageux monarque: « en tant qu'il peut toucher audit futur époux, pour le présent et pour l'avenir. »

A la mort de Louis XI, les deux époux se voyant sans enfants, et pressés de se donner réciproquement des témoignages de leur estime, obtinrent facilement du jeune roi, leur élève, des lettres-patentes, non-seulement dérogatoires à la clause de leur contrat, mais qui leur permettaient encore de disposer de leurs biens par telle donation mutuelle et perpétuelle qu'ils l'entendraient. Cette latitude de disposition inquiéta Gilbert de Montpensier, fils de Louis, et cousin germain du duc. Il réclama au parlement contre l'abandon de son père. Mais le duc lui-même, frappé de la justice de ses prétentions, s'empressa d'y faire droit, et par une transaction de 1488, passée à Chinon, il consentit à ce que tous ses biens substitués passassent à la branche de Montpensier, s'il venait à mourir sans enfants mâles. Cependant, au bout de trois ans, devenu père de Susanne de Bourbon, il vit avec regret la fortune de cette princesse compromise également par ses anciens et ses nouveaux engagements.

Charles VIII n'existait plus, et Louis XII occupait le trône. Si ce prince tenait à l'exécution du contrat de mariage, les biens du duc devaient être réunis au domaine, puisqu'il n'avait pas de fils; et, si le roi voulait bien s'en départir, la transaction de Chinon le liait de la même manière du côté des Montpensier. Il ne fallait pas moins que l'entremise de l'autorité souveraine pour le soustraire à ce double inconvénient. Mais Louis XII, qui avait eu tant à se plaindre d'Anne de France, serait-il bien disposé à lever ces obstacles? Le duc en courut les hasards, et reconnut bientôt que Louis n'avait point émis de vaines paroles, quand il avait dit que le roi de France oubliait les injures du duc d'Orléans. Louis s'empressa de seconder le vœu des deux époux, en ratifiant les lettres-patentes de son prédécesseur. Mais le jeune Louis, comte de Montpensier, fils de Gilbert et frère aîné de Charles, depuis connétable, crut devoir les attaquer avec chaleur au parlement, ainsi qu'avait fait son père à l'égard de Charles VIII. Il devait son éducation au duc Pierre, et celui-ci paraissait le destiner à devenir un jour son gendre. Ce procédé le révolta. Il tourna dès-lors ses vues sur le duc d'Alençon, les communiqua au roi, qui y applaudit, et qui, en faveur de cette alliance, donna de nouvelles lettres-patentes, par lesquelles, frustrant les Montpensier de l'expectative des domaines des ducs de Bourbons, il déclarait ces domaines transmissibles dans la maison d'Alençon, à l'époque du mariage du duc avec la jeune Susanne de Bourbon. Dans l'impossibilité de faire valoir ses droits contre l'autorité souveraine, Montpensier se réfugia dans les camps, et espéra se faire accorder, par le mérite de ses actions, la justice qu'on refusait peut-être à son obscurité. Le recouvrement du royaume de Naples, qui fut en partie son ouvrage, fixa en effet sur lui les regards de Louis XII: en récompense de ses exploits, le roi lui destinait, dit-on, Germaine de Foix, sa nièce, et la couronne même de Naples, lorsque le jeune prince, qui venait de rendre les derniers devoirs à son père, inhumé cinq ans auparavant sans honneurs sur les bords de la

Digitized by Google

mer, près Pouzzoles, voulut se donner la funeste consolation de repaître un instant ses regards du triste spectacle de ses dépouilles; mais à peine le cercueil fut-il ouvert, que, succombant à la douleur qui l'oppressa, il s'acquit d'autres titres à la gloire, comme la victime et le héros de la piété filiale.

Deux ans après le duc Pierre mourut. A ses obsèques, le héraut, après avoir crié trois fois : « Notre bon duc Pierre II est mort, » n'avait pas ajouté : « Vive le duc Charles II! » mais : « Vivent mes dame et demoiselle duchesses de Bourbon et d'Auvergne! » Le jeune Charles, âgé de quatorze ans, filleul de la duchesse de Bourbon, et élevé par elle, lié par la reconnaissance et surtout par son âge, ne pouvait réclamer ses droits. Son tuteur s'en chargea, et s'acquitta de ce soin avec autant d'adresse que de bonheur. C'était Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, beau-frère du jeune Charles, dont il avait épousé la sœur. Ce prince habile sut tellement ménager les préjugés de la duchesse de Bourbon, qu'il tira d'elle la permission de mettre à couvert les droits de son pupille par des protestations. Une circonstance lui avait facilité l'accès dans l'esprit de la princesse; depuis longtemps elle comparait le duc d'Alençon avec le jeune Charles, son élève : la nullité du premier avait affaibli la bonne volonté qu'elle avait autrefois conçue pour lui, et détourné ses premières pensées pour les porter sur son propre ouvrage; mais ces idées n'étaient encore que vagues, et telles pourtant que, loin d'être choquée des réclamations de son filleul, elle l'encouragea dans ses démarches à la cour, en lui procurant elle-même les moyens d'y paraître avec éclat. Le prince de la Roche-sur-Yon plaida avec plus de vivacité encore auprès du roi la cause de son jeune frère. Il représenta l'injustice de la spoliation, et surtout le danger de rappeler les temps désastreux des ducs de Bourgogne, en cumulant sur une seule tête les biens immenses de deux maisons aussi puissantes que celles des ducs d'Alençon et de Bourbon.

Frappé de ces raisons, Louis XII chargea une commission composée de seigneurs, de ministres et de jurisconsultes, de vérifier les prétentions de Charles et celles de Susanne. Les droits du premier furent trouvés incontestables; mais il paraissait dur de dépouiller la jeune princesse d'un héritage dont son père avait joui, et que l'autorité royale lui avait garanti tant de fois. Un expédient se présentait naturellement pour accommoder tous les intérêts : c'était d'unir les deux prétendants. Il fut indiqué à Louis XII, qui l'adopta avec chaleur, et qui fit son affaire de le proposer à la duchesse de Bourbon. On juge aisément à ses dispositions si elle écouta favorablement cette ouverture. Le contrat fut passé en 1505. Louis voulut qu'il fût discuté solennellement dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques et de magistrats, présidés à son défaut par le cardinal d'Amboise. Il fut stipulé que les deux époux se feraient une donation mutuelle de tous leurs biens, et qu'à défaut d'enfants, François de Bourbon, frère de Charles (celui qui fut tué à Marignan), serait leur héritier. Louis XII saisit généreusement cette occasion de renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, aux droits que Louis XI avait voulu s'acquérir sur les domaines de la maison de Bourbon. A toutes ces dispositions il faut ajouter enfin la dernière volonté de Susanne, qui confirma son contrat de mariage, en instituant de nouveau son mari pour son héritier.

Tels sont les faits que commentaient à leur gré les avocats des diverses parties : Poyet, qui fut depuis chancelier, pour la duchesse d'Angoulême; Lizet pour le roi, et Montholon pour le connétable. Il est sensible que la solution de la difficulté tenait à savoir jusqu'à quel point pouvaient être légitimes et obligatoires des usages contraires, des concessions incertaines, des abandons équivoques, des reconnaissances douteuses, des accords opposés, des édits enfin et des déclarations contradictoires; et par conséquent aussi jusqu'à quel point chacune des parties pouvait s'autoriser de ces divers titres. C'est ce qu'il n'était pas facile de distinguer bien clairement. Après onze mois de débats, un arrêt du parlement appointa les parties au conseil, et mit en attendant les biens en litige sous séquestre. Si le projet de dépouiller Bourbon n'était pas encore consommé, il était présumable; le connétable n'en fit aucun doute, et reconnut que, du plus riche seigneur de la cour, il allait devenir le plus pauvre : le dépit d'être amené à cette alternative d'être ruiné ou époux malgré lui lui fit trouver bonne et légitime toute manière d'échapper à ce danger.

Pendant qu'il roulait dans sa tête divers projets de vengeance, Charles-Quint, attentif à profiter de toutes les occasions de nuire au roi, le fit sonder secrètement, et le trouva accessible à la séduction. L'empereur lui offrait dans ses états un asile contre les persécutions de la mère et la connivence du fils, et, s'il voulait sincèrement s'attacher à lui, une de trois plus belles charges d'Espagne, des terres considérables valant cent mille écus de rente, et sa sœur Éléonore, veuve d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, en mariage. Dans le partage insensé que se faisaient du royaume les alliés de Charles-Quint, Bourbon devait ajouter à ses domaines la Provence et le Dauphiné, l'empereur recevoir le Languedoc, la

Digitized by Google

Bourgogne, la Champagne et la Picardie; et le reste appartenir au roi d'Angleterre.

Les courtisans qui entouraient Bourbon n'étaient pas tous adorateurs serviles de ses volontés. Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et qui avait toute la confiance du connétable, fut instruit par lui-même de ses coupables engagements : il lui fit les plus fortes remontrances, et l'exhorta de la manière la plus pathétique à se départir de ses liaisons avec l'ennemi de la France; mais, plus inconséquent que celui qu'il cherchait à persuader, il se laissa séduire lui-même, et consentit à être dépositaire du chiffre entre le connétable et l'empereur. Il n'en fut pas de même de deux gentilshommes normands, d'Argouges et Matignon, aussi sincèrement attachés à Bourbon, lequel avait compté sur eux pour livrer la Normandie au roi d'Angleterre. Informés par un tiers de la commission criminelle dont il les chargeait, et forcés d'opter sur-le-champ entre le salut du prince et le danger de la patrie, ils se crurent obligés d'avertir le roi. François, comptant ramener le prince par la confiance et la douceur, va le trouver à Moulins, où il faisait le malade; lui déclare qu'il est instruit, le prie, le conjure d'ôter de son esprit les fâcheuses idées qui le tourmentent, et lui promet, parole de roi, que, s'il perd son procès, il lui rendra toutes ses terres. Le connétable avoue qu'il a été sollicité par l'empereur; mais il proteste qu'il n'a donné aucun consentement à ses offres, prie le roi de ne point douter de sa fidélité, et promet, en preuve de sa bonne foi, de le suivre à Lyon, sitôt que sa santé le lui permettra. En effet, il se met en route; il marchait lentement en litière, incertain, inquiet, bourrelé de remords : le combat de ses idées le porte à se détourner du chemin et à gagner sa forteresse de Chantelle, pour y réfléchir à tête reposée sur sa situation, et prendre plus mûrement une dernière résolution. « Le perfide! s'écria le roi, en apprenant cette retraite : ma bonté aurait dû lui crever le cœur; mais, puisqu'il veut périr, qu'il périsse! » et il donne ordre de l'investir à Chantelle. Là, plusieurs fâcheuses nouvelles, arrivées en même temps, troublent le malheureux prince et le poussent dans le précipice. Il apprend que son procès est perdu, que le roi indigné a fait arrêter l'évêque d'Autun, son confident, chargé de lui porter l'hommage de sa fidélité, mais sous l'injurieuse réserve de la restitution de ses biens; qu'il a fait fouiller ses malles et visiter ses papiers, et que des troupes s'approchent pour le saisir lui-même. Bourbon ne délibère plus; il part avec un seul gentilhomme, nommé Pomperant, se faisant passer pour son valet : il traverse le Dauphiné et la Savoie, inondés de troupes qui se rendaient en Italie, et où l'on ne pouvait s'attendre à le rencontrer; gagne de là la Franche-Comté, passe par l'Allemagne, et arrive en Italie, après avoir couru les plus grands dangers tant qu'il fut en France, parce qu'en effet on avait répandu autour de lui beaucoup de troupes, pour s'assurer de sa personne s'il voulait se sauver.

Son évasion le déclara coupable; le roi fit saisir tous ses biens, mit garnison dans ses châteaux, fit arrêter ceux de ses officiers et de ses courtisans qui paraissaient ses confidents les plus intimes. Comme le fugitif était parent ou allié des plus grands seigneurs; comme le peuple se prononçait en faveur d'un prince estimable, qu'on croyait victime de la passion d'une femme et d'une intrigue de cour; comme enfin les soldats et beaucoup de généraux ne se cachaient pas d'une prévention pour leur connétable, qu'ils regrettaient et plaignaient, le roi prit les mesures convenables aux circonstances. Il appela auprès de lui les seigneurs douteux, afin de les mieux surveiller; retira des lieux exposés les garnisons et capitaines suspects, et en substitua d'autres. On fit faire le procès aux détenus; le seul Poitiers de Saint-Vallier fut condamné à mort; mais il eut sa grâce sur l'échafaud; il la dut à l'impression que fit sur le roi la beauté de Diane, sa fille unique, qui était venue implorer la grâce de son père. Quelques auteurs ont écrit que ce pardon n'avait été obtenu qu'au prix d'un sacrifice condamnable; mais entre plusieurs preuves qui détruisent cette imputation, il suffit de citer la grâce elle-même, qui ne fut que la commutation de la peine de mort en celle d'une prison perpétuelle.

Arrivé en Italie, Bourbon croyait qu'il allait être sur-le-champ appelé en Espagne pour y présenter sa main à Éléonore et recevoir la sienne; mais Charles-Quint n'était pas homme à donner ainsi sa sœur à un fugitif, sans savoir auparavant quel profit il pourrait en tirer. Il lui fit insinuer qu'il avait besoin en Italie de sa capacité, et lui donna le commandement de l'armée qu'il opposait à Bonivet, avec la précaution de lui adjoindre Lannoi, vice-roi de Naples, son général de confiance.

La défection de Bourbon aurait embarrassé le roi, si le connétable avait pu joindre quelque cavalerie française à l'infanterie allemande qui l'attendait. Apparemment il avait promis à l'empereur ce secours de cavalerie, qui devait être composé de la noblesse qu'il comptait entraîner avec lui en quittant la France; mais il fut obligé de partir si précipitamment que personne ne l'accompagna; et, après sa fuite, le roi prit de si bonnes mesures que ses partisans n'osèrent ni se rassembler

Digitized by Google

ni se montrer. Dans l'espérance des mouvements que le départ du connétable opérerait en France, une armée espagnole l'attaqua du côté des Pyrénées. Elle se présenta devant Bayonne et échoua ; elle essaya si elle serait plus heureuse devant Fontarabie; et, en effet, elle s'y introduisit au moyen des intelligences qu'elle se ménagea auprès d'une partie de la garnison, qui était composée de Navarrois, et qui, sur la promesse d'être rétablis dans leurs propriétés, forcèrent le reste à capituler. En même temps les Allemands entrèrent en Champagne; mais, privés de la cavalerie que devait leur procurer Bourbon, ils furent harcelés et repoussés vers la Lorraine par le comte de Guise, qui les battit sous les murs de Neufchâtel et sous les yeux des dames de la cour de Lorraine, qui des fenêtres applaudissaient à ses efforts. Les Anglais furent plus heureux; ils pénétrèrent en Picardie, et vinrent, massacrant, brûlant, saccageant, jusqu'à douze lieues de Paris. Les paysans avaient eu ordre de transporter vivres, meubles, bestiaux, et tout ce qu'ils pourraient sauver, dans les villes, que l'on avait munies de bonnes garnisons. Ce commandement fut si bien exécuté, que l'armée anglaise, souffrant de la famine et tourmentée par les pluies et les frimas de l'automne, fut contrainte de se retirer. Elle se vengea sur les édifices, et détruisit des villages et des bourgs entiers.

Le roi ne put donner d'autre secours à cette province malheureuse, parce que l'élite de ses troupes était occupée tant à repousser les Espagnols du côté des Pyrénées, qu'à tâcher, sous l'amiral Bonivet, l'ennemi personnel du connétable, de reprendre le Milanais. Il y aurait réussi, s'il avait su profiter de l'avantage qu'il eut de rassembler son armée le premier. La ville de Milan était toute démantelée, les fortifications en ayant été détruites dans les alternatives de changements de maîtres qu'elle avait éprouvées. Quand Bonivet en approcha, Prosper Colonne, se croyant dans l'impossibilité de résister à une brusque attaque, délibéra de l'abandonner; l'amiral, trompé par des émissaires de Colonne, se contenta de l'observer, dans l'espérance de l'affamer. Cependant, hors d'état de garder tous les passages, les vivres entraient, même abondamment, malgré lui; et, pour n'être pas coupé lui-même de ses magasins par les alliés, auxquels il avait, par lenteur, laissé le temps de se réunir, il se vit contraint de quitter sa position et de repasser le Tésin.

Sans la constance du capitaine Janot d'Herbouville, les Français auraient perdu le château de Crémone, leur dernière place de défense. Le chevalier Bayard y arriva à travers les postes de l'armée de l'empereur, répandue en Italie et devenue plus forte que celle du roi de France. Janot avait si bien inspiré sa valeur à ses soldats, et tellement gagné leur confiance, que, déterminés à ne se pas rendre, ils souffrirent avec lui les dernières extrémités de la famine, et en furent victimes comme lui. Quand Bayard entra dans la citadelle, il n'y trouva que sept hommes, résolus de mourir de faim comme leurs compagnons, si on ne fût pas venu à leur secours. Ils étaient exténués, desséchés, et ayant à peine figure humaine. Exemple mémorable d'une bravoure réfléchie et persévérante, plus rare que l'impétuosité du courage!

[1524] Après avoir passé le Tésin, Bonivet avait pris ses quartiers d'hiver : il avait licencié une partie de son infanterie pour en économiser quelques mois de solde, et avait permis à la plupart de ses gendarmes d'aller se recruter en France; il était enfin dans la plus grande sécurité, lorsque les alliés, que ne commandait plus Prosper, mais Bourbon, Lannoi et Pescaire, traversèrent le fleuve avec le dessein de lui couper les vivres. Bonivet, pris au dépourvu, et quoique inférieur en nombre, leur présenta vainement la bataille, ils espéraient l'avoir à discrétion, sans combattre. Leurs mesures furent si bien prises, qu'ils lui coupèrent la communication avec toute espèce de secours, et qu'ils lui enlevèrent même la ressource de la retraite. Bonivet l'ordonna cependant, et trompa un ennemi qui croyait l'avoir enfermé; mais il fut vivement poursuivi par Bourbon, que sa haine rendait vigilant.

Quelque diligence que fît Bonivet, les ennemis l'atteignirent à Romagnano, près d'un pont sur la Sésia, par où défilait l'armée. Il se mit à l'arrière-garde avec un corps de gendarmerie, pour couvrir son infanterie, et dès la première charge il fut grièvement blessé. Forcé de se retirer il laissa le commandement au comte de Saint-Paul, frère du duc de Vendôme, au capitaine Vendenesse, frère de La Palice, et au chevalier Bayard, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général : honneur tardif, mérité depuis longtemps, et dont le brave chevalier ne devait jouir qu'un moment! Vandenesse fut tué sur-le-champ; et Bayard, dans la même charge, reçut un coup d'arquebuse qui lui rompit les reins. Affaibli par le sang qui sortait de sa blessure, la douleur ne lui permettant pas de souffrir le mouvement du cheval, il se fit descendre et appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. Bourbon, passant auprès de lui, en poursuivant les fuyards, le reconnut, lui témoigna toute la part qu'il prenait à sa situation, et combien il avait pitié de son état. « Ce n'est pas de moi, monsieur, lui répondit le mou-

Digitized by Google

rant, c'est de vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme de bien ; mais vous, qui êtes Français et prince du sang de France, vous avez aujourd'hui, contre votre honneur et votre serment, les livrées d'Espagne sur les épaules, et les armes à la main toutes teintes du sang des Français. » Bourbon passa confus, sans rien répliquer. Le marquis de Pescaire, général espagnol, fit dresser une tente sur le blessé. Le vice-roi Lannoi, pour le mettre plus commodément, revenant de la poursuite des Français, le fit porter dans sa propre tente, où il rendit son âme à Dieu. Faute de prêtre, il s'était ingénument confessé à son maître-d'hôtel, et mourut les yeux fixés sur la croix de son épée. « Chevalier sans reproche, qui avait su » joindre, ce qui est très-rare, dit Mézeray, les » vertus militaires avec les vertus chrétiennes, et » la douceur et la courtoisie avec la hardiesse et » la valeur. » Il vécut dans les camps et sans assiduités à la cour; aussi ne voit-on pas qu'il ait acquis ces dignités lucratives qui sont quelquefois la récompense de l'adulation ; mais il eut l'estime générale. Ce fut de lui, simple chevalier, que François Ier, ainsi qu'on l'a vu, voulut recevoir l'ordre de la chevalerie sur le champ de bataille, après la victoire de Marignan. Sa vie a été écrite par son secrétaire, avec une naïveté qui inspire autant de confiance pour l'écrivain que d'admiration pour le héros. Le comte de Saint-Paul acheva la retraite, et trouva à Suze un secours qui, arrivé quinze jours plus tôt, eût prévenu ce désastre et ceux qui suivirent.

Cette défaite ayant contraint de nouveau les Français à quitter l'Italie, y donna à l'empereur une prépondérance absolue. Il l'exerça sous le nom de Marie Sforce, qu'il reproduisit encore, et qu'il établit dans le Milanais, moins par affection pour ce prince que pour ne pas montrer trop tôt le désir qu'il avait eu de s'approprier ce beau duché, ou de le faire passer au prince Ferdinand, son frère, et, de manière ou d'autre, en enrichir la maison d'Autriche. Clément VII, successeur d'Adrien, n'aurait voulu pour voisins ni l'Autrichien, ni le Français, princes dont la trop grande puissance lui portait ombrage. Il refusa de persévérer dans la ligue à laquelle Adrien, son prédécesseur, avait eu la complaisance de condescendre, et en fit retirer même les Vénitiens. Charles-Quint laissa mûrir ses projets sur l'Italie dans une espèce d'inaction à l'égard de cette contrée, et appliqua ses soins à une invasion en France, qu'il méditait, lui pour ses intérêts, et Bourbon, pour tirer une vengeance éclatante de sa disgrâce.

Dans cette intention, le connétable se proposait d'entrer par le Lyonnais, contigu à ses anciennes possessions, « où il se flattait de voir accourir près de lui les vassaux de ses terres, ce qui ferait un dépit mortel au roi ; mais Charles-Quint ordonna que l'invasion commençât par Marseille, dont la prise lui donnerait sur la Méditerranée un port commode pour ses expéditions d'Italie. Il fallut que Bourbon, contre sa conviction intime, obéît à un monarque étranger, duquel il se croyait en droit d'attendre de la déférence, première punition du rebelle connétable; puisqu'il se vît adjoindre dans le commandement, sous le titre de lieutenant, Pescaire, général espagnol, plus maître que lui par la confiance de l'empereur, et qui le contrariait en tout; seconde mortification, bien sensible pour un homme que le seul désagrément de ne pas voir adopter ses avis avait commencé à révolter contre son souverain naturel. Aucun de ses anciens amis ne s'ébranla pour lui; au contraire, il put connaître, par leur conduite et par les discours qui parvinrent à ses oreilles, l'horreur que leur inspirait sa trahison. Commandant dans cette armée, le malheureux connétable y était *réellement* comme un étranger et un homme suspect.

A la pénible affection de l'âme qu'on doit lui supposer, de ne pouvoir donner, sans rougir, des ordres contre les Français qu'il combattait, se joignirent des contre-temps fâcheux. La flotte espagnole, envoyée pour bloquer le port de Marseille, fut battue et dispersée par André Doria, amiral génois au service de la France, quoique Gênes fût alors sous la domination de l'empereur. L'argent que Charles-Quint avait promis ne vint pas, parce que les états d'Espagne refusaient d'en donner. Les troupes, mal payées, servaient mollement et désertaient; les sorties étaient fréquentes, et toujours à l'avantage des assiégés. Bourbon tint ferme néanmoins pendant six semaines, et ne leva le siége que quand il sut que le roi n'était plus qu'à une journée de lui, avec une puissante armée. Il plia bagage à la hâte, et fit briser son artillerie par morceaux, qu'il chargea sur le dos des mulets. Les soldats, vivement pressés, jetaient leurs armes pour fuir plus facilement, et quand ils furent rassemblés du côté de Gênes, par où ils se retirèrent, il se trouva plus d'un tiers de cette grande armée incapable de servir, fautes d'armes.

Celle du roi, au contraire, était dans le meilleur état; il délibéra s'il se mettrait lui-même à la poursuite des ennemis, ou s'il abandonnerait ce soin à ses capitaines. Ses plus habiles conseillers l'exhortaient à ne point quitter le royaume. Il était en ce moment menacé de nouveau par le roi d'Angleterre en Picardie, et il ne devait pas se croire en sûreté du côté de la Flandre et de

Digitized by Google

l'Allemagne, d'où l'empereur pouvait faire une irruption dangereuse sur la Bourgogne et la Champagne. Sa mère, elle-même, la duchesse d'Angoulême, qui connaissait l'impétuosité de son fils et son ardeur chevaleresque, fit tous ses efforts pour le détourner de la résolution de passer les monts. Il se refusa à ses instances, et la nomma régente pendant son absence.

François Ier entra en Italie, comme autrefois Charles VIII et Louis XII, avec une armée brillante, formidable, crue invincible quand on la regardait : quatorze mille Suisses, six mille lansquenets, dix mille autres fantassins français et italiens, le roi de Navarre, plusieurs princes étrangers, quatre princes du sang, le grand-écuyer, le grand-maître de la maison du roi, trois maréchaux de France, Chabannes, Foix, Montmorency, la principale noblesse, et les plus grands seigneurs du royaume, dont la suite en écuyers, chevaliers et compagnies de gendarmes, composait une cavalerie nombreuse, superbement équipée.

Il alla droit à Milan, qui ouvrit ses portes; conquête plus brillante qu'utile, parce que cette ville, sans être attaquée, devait être nécessairement le prix du vainqueur; et cette conquête même fut une faute, parce que le peu de temps que le roi y mit en donna assez à l'armée fugitive de Marseille, armée délabrée, sans armes, sans artillerie, sans munitions, pour se pourvoir de tout, au lieu qu'attaquée sur-le-champ elle aurait été dispersée et absolument détruite. L'empereur en était dans de grandes inquiétudes. Du fond de son cabinet en Espagne, il fit proposer une trêve pendant laquelle on traiterait de la paix : le pape joignit ses instances. Mais soit que le roi regardât les conditions qu'on offrit comme insuffisantes, ou présentées seulement pour retarder ses progrès, soit qu'il eût des projets ultérieurs, il refusa la trêve. En même temps il envoya un fort détachement de son armée du côté du royaume de Naples, afin d'y retenir les troupes que l'empereur en pourrait tirer, ou même, à ce qu'on croit, pour en préparer la conquête.

(1525) François affaiblit ainsi son armée, dans un temps où il avait besoin de toutes ses forces contre la ville de Pavie qu'il assiégeait. Il se flatta d'abord de l'emporter d'assaut; mais Lannoi et Pescaire y avaient jeté l'élite de leurs troupes, et elles étaient commandées par Antoine de Lève, soldat de fortune, et général plein de génie et de ressources. Toutes les attaques des Français furent repoussées. Le roi se détermina à la prendre par famine; mais, pendant qu'il se consumait sous ses murailles, les ennemis recevaient des renforts levés en Italie; et Bourbon, avec l'argent qu'il eut l'art d'obtenir du duc de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême, son ennemie, leur en amena d'Allemagne, où il alla lui-même faire des recrues, et où sa réputation de bravoure et d'habileté lui fit trouver des soldats empressés de voler sous ses drapeaux.

Ainsi renforcés, les généraux de l'empereur se trouvèrent en état d'affronter l'armée royale et de ravitailler Pavie. Bourbon, qui, sans argent et sans vivres, ne pouvait disposer longtemps de ses troupes, recherchait le combat. François, qui pour cette raison aurait dû l'éviter, abusé par ses idées chevaleresques, le provoquait lui-même, défiait Pescaire et s'indignait du conseil de lever le siége, et de fuir surtout devant un rebelle. En vain La Trémouille, Chabannes, de Foix, Louis d'Ars, le conjuraient de ne point confier au hasard d'une bataille une victoire qu'il tenait entre ses mains; en vain le pape, instruit de la détresse des troupes impériales, lui faisait passer secrètement le même avis. Bonivet était d'un avis contraire; il promettait le succès, il fut seul écouté, et l'armée attendit l'ennemi dans ses lignes. Elle y fut attaquée à la pointe du jour du 26 février. Le marquis du Guast força le quartier du duc d'Alençon, beau-frère du roi, pénétra dans Pavie et dégagea de Lève. Cependant de Galiot Genouillac, grand-maître de l'artillerie, la dirigeait si habilement, que chaque volée emportait des lignes entières. Les Impériaux, pour se mettre à l'abri, courent s'enfoncer dans un vallon voisin. Le roi croit qu'ils fuient, et se met à leur poursuite. Galiot lui représente vainement que c'est l'affaire de l'artillerie de les détruire, et qu'il n'est pas opportun qu'il change de position : il veut absolument payer de sa personne, et se place entre eux et ses batteries, dont il interrompit ainsi l'effet. Chabannes à la droite, et le duc d'Alençon à la gauche, sont forcés de le suivre pour le soutenir. Le premier, attaqué de front par les Italiens, et en flanc par Bourbon, qui avait percé entre lui et le roi, voit son aile se dissiper. Lui-même est démonté, fait prisonnier, et massacré sur le champ de bataille par un furieux, qui se vit disputer sa rançon. Le second fit sonner la retraite sans combattre et abandonna le roi à son courage. Le marquis de Pescaire l'attaquait avec des moyens nouveaux qui déconcertèrent longtemps les braves qui l'accompagnaient. Des Basques agiles cachés derrière sa cavalerie apparaissent tout-à-coup, font feu à bout portant sur la gendarmerie française, se dispersent, regagnent leur poste, rechargent à l'abri, reparaissent, et continuent cette manœuvre jusqu'à ce qu'ils aient éclairci les rangs ennemis, où leurs coups s'adressent de préférence aux officiers. La Trémouille, Louis d'Ars, le maréchal de Foix, perdirent ainsi la vie sous les yeux

Digitized by Google

du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. Pescaire est repoussé, renversé, foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui, les autres généraux, et surtout Bourbon, qui n'avaient plus d'adversaires à combattre, purent venir à son secours. Les Français sont accablés par le nombre, et ne combattent plus que pour sauver le roi. Il n'en était plus temps. Tous ses défenseurs avaient été moissonnés à ses côtés, lui-même était blessé, et réduit à lui seul, il refusait encore de se rendre. Pomperant l'aperçoit dans ce danger, il vole à lui, se fait jour au travers des assaillants, pare les coups qu'on lui porte, se fait connaître, le supplie de mettre fin à une résistance aussi inutile que dangereuse, et lui propose de se rendre à Bourbon, qui était peu éloigné : « Plutôt mourir, répond le monarque, que de donner ma foi à un traître! Mais qu'on appelle le vice-roi. » Lannoi arrive; le roi lui présente son épée. Il la reçoit à genoux et en lui baisant la main avec le plus grand respect. Le maréchal de Montmorency, détaché la veille dans un poste éloigné du champ de bataille, s'empressa, au bruit du canon, de rejoindre l'armée. Mais le sort du combat était fixé quand il arriva. Il se vit enveloppé de toutes parts et contraint de se rendre prisonnier.

Dans cette journée fut répandu le plus pur sang de la France; elle coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille, ou qui moururent de leurs blessures. Dans ce nombre se trouvaient les plus grands seigneurs; et il y eut peu de familles distinguées qui n'eussent à pleurer quelqu'un des leurs. Le nombre des prisonniers était si considérable que, faute de pouvoir les nourrir, il fut donné ordre à tous ceux qui, n'ayant point de grade dans l'armée, étaient censés ne pouvoir se racheter, d'avoir à se retirer. Le comte de Saint-Paul, laissé au nombre des morts, eut le bonheur de s'échapper. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, qui avait été fait prisonnier, trompa la vigilance de ses gardes. Le duc d'Alençon, pénétré de regret de sa faute et accablé des reproches de Marguerite, son épouse, mourut de douleur en s'accusant lui-même de lâcheté. Le roi, en annonçant ce malheur à la régente, sa mère, commence par ces mots : *Tout est perdu fors l'honneur.* Oui, sans doute, l'honneur d'un brave soldat, mais non point l'honneur d'un général, dont le principal mérite est de n'exposer inconsidérément ni ses troupes ni lui-même. Bonivet aurait pu fuir, la voie lui en était encore ouverte; mais, auteur de tant de désastres, il n'eut pas le courage d'y survivre, et s'enfonçant au plus épais des bataillons ennemis, il appela la mort et la rencontra. Bourbon, qui avait promis une récompense à qui le lui amènerait vif, le reconnut mort. « Ah! misérable, s'écria-t-il, c'est toi qui es la cause de la perte de la France et de la mienne! » On est naturellement curieux de savoir si lui-même osa s'exposer aux regards du monarque prisonnier. Oui, il l'osa, il lui fit demander une audience, et elle lui fut accordée. Il s'y présenta avec le brave Pomperant. Celui-ci se jeta aux genoux du roi, demanda et obtint une grâce que son dernier dévouement lui avait méritée, et dont il acheva de se rendre digne en rentrant sous les drapeaux français. Bourbon se jeta aussi aux pieds de son maître; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux, mais son cœur flétri se borna à ce stérile hommage. Avec ses lansquenets, qui ne dissimulaient pas leur admiration pour le roi, il aurait pu changer encore peut-être la destinée du prince; mais, endurci dans son ressentiment, il proposa à Lannoi de profiter de la victoire pour pénétrer au cœur du royaume. Lannoi n'avait qu'une pensée : toujours étonné d'un succès si inespéré, il ne s'occupait qu'à s'assurer de sa prise et à la soustraire aux retours de bonne volonté qui auraient pu la lui ravir. Dans cette vue, il fit conduire le roi à Pizzighitone, confia le soin de sa garde aux seuls Espagnols, et licencia les lansquenets.

Il est difficile d'exprimer la désolation de la France quand on y apprit cette nouvelle. La régente n'était point aimée; on la regardait comme la cause de la défection de Bourbon, et, quoiqu'on blâmât la faute de ce prince, on le plaignait d'y avoir été comme forcé, et on en rejetait les suites sur elle. Les Parisiens, accoutumés à raisonner sur les événements, s'échauffaient dans leurs conversations, et l'opinion dominante allait à lui ôter la régence et à la confier au duc de Bourbon-Vendôme, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais ce sage prince, loin de se prêter à cette bienveillance imprudente, dont l'effet aurait pu produire des troubles, s'en servit pour fortifier l'autorité de la régente, et se contenta d'être déclaré chef du conseil, titre qui lui fut déféré par la duchesse elle-même.

L'armée victorieuse à Pavie se répandit aussitôt dans le Milanais; les Français n'y disputaient aucune place, s'en sauvaient en foule, et se bornèrent à garder les défilés des Alpes. Quelques suspensions d'armes et une trêve enfin, sollicitée par le conseil et accordée par Charles qui en avait un égal besoin, permirent aux vaincus de respirer. Cependant quelques gentilshommes, échappés à la poursuite des vainqueurs et errants après la défaite, s'associèrent à des bandes italiennes et prirent ensemble des mesures pour s'emparer du château de Pizzighitone et tirer le roi de sa prison. Le vice-roi Lannoi en fut averti, et eut

du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. Pescaire est repoussé, renversé, foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui, les autres généraux, et surtout Bourbon, qui n'avaient plus d'adversaires à combattre, purent venir à son secours. Les Français ... [illegible] ...blés par

... promis une récompense à qui le ...rait vif, le reconnut mort. « Ah! misé-

rable, s'écria-t-il, c'est toi qui es la cause de la perte de la France et de la mienne! » On est naturellement curieux de savoir si lui-même osa s'exposer aux regards du monarque prisonnier. Oui, il l'osa, il lui fit demander une audience ... elle lui fut ...

... prirent ensemble des mesures pour s'emparer du château de Pizzighitone et tirer le roi de sa prison. Le vice-roi Lannoi en fut averti, et eut

Digitized by Google

Digitized by Google

assez de soupçons pour concevoir des craintes. Très-embarrassé pour garder un pareil prisonnier dans un pays plein de gens entreprenants et suspects, il fit entrevoir au roi le dessein de le mener à Naples. François, très-alarmé qu'on prétendit l'éloigner ainsi de son royaume, prêta volontiers l'oreille à un projet qu'il avait d'abord rejeté; c'était de se laisser mener en Espagne. Là, lui disait Lannoi, vous vous expliquerez tête à tête avec l'empereur, et il n'y a point de doute que vous ne vous accommodiez plus aisément que par députés.

François Ier avait déjà essayé de la négociation. Sur la demande qu'il fit à Charles-Quint, aussitôt après sa captivité, de le mettre à rançon, l'empereur lui envoya des conditions très-dures dont les plus alarmantes regardaient Bourbon, auquel il donnait Éléonore, sa sœur, en mariage, et qui serait investi de la Provence, du Dauphiné, du Bourbonnais et autres terres adjacentes qu'on érigerait en royaume indépendant; il réclamait pour lui le duché de Bourgogne, tous les droits du roi de France sur l'Italie, et exigeait que François se démît de toutes prétentions d'hommages sur la Flandre. Le roi rejeta avec indignation ces conditions.

De son côté, la régente, dont la conduite en ces circonstances mérite des éloges, proposait que le roi, son fils, s'engageât à renoncer aux droits sur Naples et Milan, et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; offrait la duchesse d'Alençon, sa fille, à l'empereur; promettait de restituer à Bourbon toutes les terres dont le procès l'avait dépouillé, de lui donner en mariage la princesse Renée, seconde fille de Louis XII, avec une dot assortie au rang de la princesse; et, quant aux prétentions sur la Bourgogne et d'autres pays, elle demandait qu'elles fussent renvoyées à l'arbitrage de personnes dont on conviendrait.

Si l'empereur, en accordant la main de sa sœur Éléonore à Bourbon, avait obtenu pour celui-ci le royaume de Provence, ainsi qu'il le demandait, François Ier aurait couru les plus grands risques de la part d'un ennemi si puissant, devenu beau-frère de Charles. Ces considérations déterminèrent le prisonnier à se laisser conduire en Espagne, et, comme la reine Claude, son épouse, venait de mourir, de s'offrir lui-même pour mari de la douairière de Portugal, persuadé qu'il serait plutôt agréé qu'un prince auquel il faudrait créer un royaume.

Les précautions prises pour son transport auraient dû éclairer le roi sur sa position, beaucoup moins avantageuse en Espagne qu'en Italie. L'empereur y était maître à peine de sa personne, et il n'aurait pu l'en tirer, si lui-même n'y eût donné les mains. Obligé de traverser des états suspects à l'empereur, et ensuite une mer traversée en tous sens par les vaisseaux français, il fallut recourir à l'autorité du prisonnier pour obtenir que toutes les galères de France fussent non-seulement retenues dans leurs ports, mais encore désarmées, pour la sûreté du passage, et même que la régente en prêtât six qui furent montées par des Espagnols.

André Doria était en mer, et se proposait d'attaquer la flotte et de reprendre le roi; François Ier lui envoya défense absolue d'agir. Arrivé à Roze en Roussillon, il fut conduit dans une place forte du royaume de Valence : l'empereur avait ordonné qu'on le resserrât étroitement dans le château; mais Lannoi le garda dans un lieu où il put prendre le plaisir de la chasse, jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouvel ordre de le mener à Madrid et de le déposer dans le château.

D'après son caractère franc et loyal, François s'imaginait qu'en arrivant il verrait l'empereur, qu'il s'entretiendrait avec lui, et qu'ils régleraient ensemble leurs intérêts; il fut bien trompé dans son attente.

Charles n'était pas homme à sacrifier ses avantages à la gloire qui pourrait lui revenir d'une conduite généreuse à l'égard de son prisonnier. Sous divers prétextes, il différait sans cesse de s'aboucher avec lui, s'en tenait toujours aux propositions exorbitantes qu'il avait fait présenter en Italie, et ne voulait absolument pas entendre à d'autres plus modérées, déjà offertes, et qui furent réitérées par des ambassadeurs que la régente envoya en Espagne. Inflexible et inexorable, il se flattait que l'ennui de la prison et la crainte d'y être longtemps retenu forceraient son prisonnier à fléchir, et, en attendant, il refusait obstinément de le voir.

Le captif, frappé jusqu'au cœur de cette dureté, tomba malade, et assez sérieusement pour que Charles craignît de le perdre, et avec lui les avantages qu'il se promettait du malheur qui l'avait mis entre ses mains. La duchesse d'Alençon, sœur du roi, et tendrement attachée à son frère, accourut à Madrid, autant pour le consoler que pour présider aux soins que sa maladie exigeait, et travailler à sa liberté. Elle avait obtenu un sauf-conduit borné à un certain nombre de jours. Sa présence, une visite que l'empereur fit au malade, quelques paroles de consolation, des espérances qu'il donna, firent disparaître le danger, mais ne rendirent pas au prisonnier une pleine santé.

La duchesse était aimable, son esprit était cultivé, on l'appelait la dixième muse. En la faisant passer en Espagne, on avait espéré que Charles, auquel on la proposait pour épouse, touché de ses

Digitized by Google

charmes et de son mérite, pourrait se prendre à cet appât, et se rendre plus facile sur les accommodements. Pour la mettre plus sûrement en rapport avec lui, elle était chargée de pleins pouvoirs. Mais le politique Charles se dirigeait par d'autres principes, et il avait jeté les yeux sur une princesse de Portugal, qui, avec une dot plus considérable, lui apportait des droits éloignés sur ce royaume. Cependant les manières engageantes de Marguerite et l'attachement qu'elle montrait pour son frère touchaient les seigneurs espagnols. Ils s'empressaient de lui faire la cour, et ne regardaient qu'avec une sombre indifférence le connétable, qui était aussi venu en Espagne pour veiller à ses intérêts. L'empereur, voulant engager le marquis de Veillanne à le loger, le fier Espagnol répondit : « Je ne puis rien refuser à votre majesté, mais je lui déclare que, si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai sitôt qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. » Le roi l'avait reçu sans lui marquer d'aversion quand il se présenta à lui après la bataille de Pavie, mais la duchesse ne voulut pas le voir.

Elle resta trois mois auprès de son frère. On croit que ses manières agréables, qui lui conciliaient à la cour les femmes comme les hommes, inspirèrent de la jalousie à l'empereur. Peut-être échappa-t-il à la princesse quelques mots sur sa dureté. Charles l'accusait de pratiques sourdes pour procurer l'évasion de son frère, et sous ce prétexte il méditait de la faire arrêter au moment que son sauf-conduit expirerait. A ce dessein il la retenait par de feintes caresses, afin qu'elle ne songeât pas à s'en aller : mais elle fut avertie à temps, partit à propos, et quitta la frontière d'Espagne à l'instant prescrit par le passeport. Charles-Quint en fut pour la honte d'un projet mal concerté contre une femme dont les belles qualités et le but qu'elle avait eu dans son voyage méritaient les plus grands égards.

Avec la santé, le courage était revenu au roi. Il prit la résolution d'abdiquer plutôt que de se soumettre à la condition humiliante de démembrer son royaume, et écrivit à sa mère et au conseil de ne plus le regarder que comme une personne privée. A l'appui de cette déclaration, il envoya le pouvoir de remettre la couronne au dauphin, et ordre de le faire sacrer au plus tard dans deux mois. Mais ces généreuses résolutions ne tinrent pas longtemps contre l'ennui de la prison, et rassuré par l'illusoire précaution d'une protestation secrète, motivée sur son défaut de liberté, il consentit à une grande partie des conditions de l'empereur, et dans un temps où il se passait des événements qui auraient pu forcer Charles-Quint à rabattre de ses prétentions, si François ne se fût pas tant pressé.

En apprenant en Espagne le triomphe de Pavie, l'empereur avait affecté une grande modération, dont les suites démontrèrent l'hypocrisie. Il défendit qu'on fît des feux de joie et autres démonstrations de réjouissances pour une victoire qui avait fait couler tant de sang chrétien : mais la manière dure et absolue dont il usa envers son prisonnier dévoila sa cupidité et son ambition. Les princes italiens, que la défaite des Français livrait à sa discrétion, en prirent de l'ombrage; ils se communiquèrent leurs défiances et leurs craintes. Le pape Clément VII ne fut pas des derniers à s'en ouvrir aux autres. Il montra aux Vénitiens et à leurs confédérés les dangers qu'ils couraient de la part d'un tel voisin, dont la rapacité n'aurait plus de digue. Pescaire, général de Charles en Italie, auquel était principalement due la victoire de Pavie, se montra piqué de ce qu'on lui avait enlevé son prisonnier, sans lui marquer presque aucune reconnaissance d'un si grand service, et de ce qu'au contraire, au lieu de récompenses qu'il espérait, il ne recevait plus que des ordres hautains. Dès ce moment il commença à se détacher d'un maître ingrat, et entra même assez avant dans des complots pour le trahir ; du moins est-il certain qu'il agit si mollement, que l'empereur vit de jour en jour diminuer son crédit et sa puissance dans ce pays.

La même confiance arrogante dans ses succès enleva à Charles-Quint l'alliance de Henri VIII. Ce prince se laissait conduire par Wolsey, cardinal d'York. L'empereur, dans son voyage en Angleterre, avait comblé ce prélat de caresses. Depuis cette entrevue, toutes les fois qu'il lui écrivait, il signait *Charles, votre fils;* mais, après la victoire de Pavie, il ne signa plus que *Charles*, sans addition. Ses lettres, tant au roi qu'au ministre, devenues froides, refroidirent aussi beaucoup ces deux personnages, et surtout le prélat. La régente profita habilement de ces dispositions pour les intéresser au sort de la France. Henri VIII était prêt à y faire une invasion à la tête de trente mille hommes, en exécution d'une des conventions du traité de Londres avec l'empereur. La régente obtint, au contraire, un traité d'alliance offensive et défensive, et l'Anglais y ajouta même cette clause, « que, pour la délivrance du roi, on ne pourrait » démembrer aucune pièce de celles qui étaient » sous la couronne de France. »

[1526] Si cette clause pénétra jusqu'à François Ier dans sa prison, s'il eut aussi connaissance des embarras qui se formaient pour l'empereur en Italie, il eut tort de précipiter son accord avec

Digitized by Google

Charles-Quint, et de consentir aux conditions contenues dans le fatal traité de Madrid. Il commence, comme toutes ces convictions prétendues conciliatoires, par une assurance de paix et amitié perpétuelle, promesse d'assistance réciproque si on est attaqué, ligue offensive et défensive contre les ennemis communs. Le roi sera mis en liberté: mais il donnera pour otages et garants des articles suivants, ou ses deux fils, ou l'aîné seulement avec douze seigneurs, que l'empereur choisira et gardera en tel lieu qu'il voudra, jusqu'à ce que le roi, rentré dans son royaume, ait ratifié le traité, l'ait fait approuver par les états-généraux ou par les parlements, par les principales villes et par les grands officiers de la couronne.

Suit une longue liste des provinces que le roi abandonne: le duché de Bourgogne, le comté de Charolois, des terres et seigneuries adjacentes, prétendues usurpées par Louis XI sur la maison d'Autriche; renoncement aux droits de propriété sur l'Artois, le Tournaisis, sur Lille, Douai, et autres grandes villes de Flandre; abandon de toutes prétentions sur le duché de Milan, le comté d'Ast et le royaume de Naples. François Ier quitte Charles-Quint, pour toujours, de l'hommage dû à la France pour la Flandre et l'Artois, et se démet de toutes répétitions et actions pour les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les comtés de Boulogne et de Guignes, le Ponthieu et les villes situées sur les deux rives de la Somme, alors en litige, et qui par là retourneraient à la maison d'Autriche.

Vient l'article des alliés, exprimé de manière que le roi ne pouvait entretenir de liaisons avec eux qu'au profit de Charles-Quint. Le monarque français fera en sorte que Henri d'Albret renonce au royaume de Navarre. Il engagera le duc de Gueldres à assurer sa succession à l'empereur et à ses descendants; si le duc se refuse à cette complaisance, le roi ne le protégera pas. Il ne donnera pareillement aucun secours aux princes de Wirtemberg, ni aux seigneurs de La Marck, possesseurs du Sédanois, dont Charles convoitait les états.

L'article douloureux pour François Ier fut celui du connétable. Il est exprimé en ces termes: « Le » roi remettra le duc de Bourbon dans ses biens, » meubles et immeubles, fruits et revenus, dans » six semaines, et lui laissera la jouissance paisible, sa vie durant, des biens qui étaient en » litige, avec la liberté de contester par justice » le droit qu'il a sur la Provence, sans qu'il puisse » être contraint de lui rendre plus aucuns devoirs pour sa personne, ni d'aller demeurer en » France, ou de le servir, s'il ne lui plait. » Quant à ses partisans sortis avec lui on leur rendra les biens confiqués, avec permission de rester au service de l'empereur, ou de repasser à celui de France, à leur choix Tout cela était bien humiliant pour le roi, assez avantageux à Bourbon, mais bien au-dessous de la perspective d'une couronne et du beau mariage qui lui avait été promis.

Deux autres articles marquent bien la finesse de Charles-Quint. Il devait de grosses sommes d'argent au roi d'Angleterre; il chargea celui de France de s'en rendre garant et de les acquitter. Par là il pouvait mettre les deux princes aux mains à l'occasion de retards dans les paiements, et de mécompte dans les sommes. De plus, quand il plaira à l'empereur d'aller se faire couronner à Rome, le roi lui prêtera douze galères, armées, équipées, fournies de toutes choses, mais sans gens de guerre, et paiera deux cent mille écus pour leur entretien. Ainsi c'était François Ier qui devait mener son rival triomphant en Italie, et lui mettre, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête.

Enfin ce monarque, auquel on enlevait tout ce qui pouvait lui être arraché, l'empereur prétendait qu'il devînt son fidèle allié, son ami, son beau-frère en un mot, en lui donnant en mariage sa sœur Éléonore, douairière de Portugal, à laquelle l'époux assurerait une bonne dot, et aux enfants qui pourraient provenir de ce second lit des établissements égaux à ceux des enfants du premier. Le traité se terminait par cette clause impérative: « Que si, dans quatre mois, le roi » n'a pas mis l'empereur en possession de la Bourgogne, et n'a pas donné pour tout le reste les » ratifications et les sûretés nécessaires, il retournera volontairement dans sa prison, et l'on » rendra les otages. » On dit qu'il y eut dans le conseil de Charles deux avis contradictoires: l'un de mettre le roi en liberté généreusement sans conditions, l'autre de le retenir jusqu'à ce que les conditions fussent remplies. Charles-Quint préféra le parti moyen, et, comme il arrive d'ordinaire, ces clauses conditionnelles devinrent la cause de nouveaux différends.

Après la conclusion, les deux monarques se virent familièrement, se montrèrent en public, mangèrent ensemble. François Ier fiança la reine Éléonore. La régente amena sur la frontière les deux fils aînés de François, qui devaient servir d'otages. On prit des précautions pour l'échange. Un pont fut établi au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. Le roi y fut amené dans une barque, les enfants dans une autre. Le père les serre tendrement contre son sein, les embrasse en soupirant, s'en sépare avec un déchirement de cœur qui arrache des larmes à tous les assistants, s'élance sur un cheval turc

Digitized by Google

qu'on lui tenait prêt, et qui l'emporta au grand galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz où il se rafraîchit un moment, et pique de nouveau pour Bayonne. Il parut ne se croire parfaitement en sûreté que quand il se vit dans cette ville. Il resta quelque temps dans les provinces méridionales, dont le climat fut jugé propre au rétablissement de sa santé, qui était encore chancelante quand il quitta l'Espagne. Entre les personnes aimables qu'attirèrent auprès de lui les fêtes et les plaisirs qu'on lui prodigua dans ces contrées, il distingua Anne de Pisseleu, connue depuis sous le nom de la duchesse d'Étampes, à laquelle il fit épouser Jean de Brosse, dit de Bretagne, parce qu'il était petit-fils de cette héritière dont Louis XI avait acheté les droits. Cette attention, si la douairière de Portugal, future épouse du roi, en fut informée, n'était pas d'un favorable augure pour sa félicité conjugale.

Au temps fixé, le comte de Lannoi, vice-roi de Naples, qui avait mené le roi en Espagne, vint de la part de Charles-Quint demander l'exécution du traité de Madrid. François, pour réponse, lui présenta les notables du royaume, convoqués à Cognac, qui lui déclarèrent que le roi n'était pas le maître de démembrer le royaume, qu'ils ne le souffriraient pas, et ne lui obéiraient point s'il l'ordonnait. Les députés de Bourgogne tinrent un langage également ferme. Ils dirent que depuis Clovis ils avaient été gouvernés par des ducs de la maison de France; qu'ils voulaient persévérer dans cette indépendance; que si le roi les abandonnait, ils prendraient les armes et tâcheraient de se mettre en liberté plutôt que de passer sous une autre domination.

Lannoi fit passer ces résolutions à l'empereur : si le roi, répondit Charles, n'est pas maître de disposer de ses provinces, il l'est du moins de remplir le serment de reprendre ses fers. Mais pour réponse le roi fit publier aux oreilles de Lannoi le traité qu'il venait de conclure, et qu'il avait différé de signer jusqu'alors, entre lui, le pape, les Vénitiens et les Suisses, pour s'opposer aux invasions de son maître. Il consistait dans un engagement pris par ces puissances de rétablir François Sforce dans le duché de Milan, auquel le roi renonçait, et de délivrer les enfants de France. La quote-part de chacun des contractants en troupes et en argent était réglée. Tous ensemble devaient contribuer à la formation d'une flotte qui irait attaquer le royaume de Naples, et, quand il serait conquis, le pape, comme seigneur suzerain, en disposerait à sa volonté. Si l'empereur ne rendait pas au roi ses enfants, les confédérés, après la guerre d'Italie finie, l'assisteraient contre le détenteur des jeunes princes. Enfin le roi d'Angleterre serait déclaré protecteur de cette ligue, s'il voulait y entrer, et il lui serait assigné une somme considérable à prendre sur le royaume de Naples après la conquête, et dont partie serait allouée nommément au cardinal d'Yorck. Cette ligue fut appelée la *Ligue sainte,* parce que le pape en était chef.

En même temps que le roi soulevait l'Italie contre l'empereur, il tâchait de s'excuser près des Allemands, très-délicats sur le point d'honneur, et de se justifier du refus, qu'il qualifiait de simple retard, apporté à l'exécution du traité de Madrid. Il envoya à la diète, assemblée à Spire, des ambassadeurs qui remontrèrent que l'empereur, son vassal en plusieurs parties, n'aurait pas dû le retenir prisonnier comme il l'avait fait, contre les lois de la guerre usitées entre les princes chrétiens; que si le droit commun ne veut pas qu'un particulier soit tenu à l'exécution des promesses qu'il a faites en prison sous le sceau de la violence, à plus forte raison un souverain doit-il en être dégagé. « Notre maître, ajoutaient-ils, serait homme à aller reprendre ses fers, et à s'exposer, comme Régulus, aux plus cruels tourments, plutôt que de manquer à sa parole; mais, puisque ses sujets et le salut de l'état ne lui permettent pas ce dévouement, il offre deux millions d'or pour la Bourgogne et la délivrance de ses enfants. » Ces raisons, tirées des droits du suzerain sur son vassal, droits regardés comme ne devant jamais subir aucune altération, pouvaient être de quelque poids devant une assemblée toute féodale. Mais François I[er] disposé à imiter Régulus! c'était une hyperbole même maladroite, parce qu'elle rappelait un exemple qui le condamnait.

La sainte ligue s'ébranla lentement, comme font ordinairement ces associations compliquées. L'un n'avait pas d'argent, l'autre manquait de troupes. On avait sondé le marquis de Pescaire, général de l'empereur et général très-mécontent. On lui proposait de le mettre à la tête de l'armée de la ligue, qu'il joindrait avec la partie de la sienne qu'il pourrait emmener, et on lui promettait le royaume de Naples. Il paraît que l'appât d'un beau commandement et d'une couronne le séduisait, lorsqu'il mourut presque subitement dans la force de l'âge. Une mort arrivée si à propos pour Charles-Quint passa pour n'être pas naturelle.

L'empereur envoya à sa place en Italie Bourbon, auquel il promit le duché de Milan. Sur sa réputation, ce prince avait trouvé des bandes allemandes disposées à le suivre, et il comptait sur la parole de Charles-Quint pour les payer. Elles étaient composées pour la plupart de paysans nouvellement attachés à la doctrine de Luther, et

Digitized by Google

réunis sous les drapeaux anticatholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques, dont le pillage leur tenait lieu de solde. Cependant leurs capitaines ne furent pas fâchés de trouver, sur la parole de Bourbon, une paie plus régulière que celle qu'ils devaient aux hasards du brigandage. Ils accoururent auprès du connétable, qui paraissait méditer quelque grande expédition; il les joignit aux Espagnols cantonnés à Milan, qui, faute de paie, vivaient déjà avec la plus tyrannique discrétion chez leurs hôtes, et qu'il ne put satisfaire que par de nouvelles exactions sur ces malheureux habitants.

[1527] Avec ces forces réunies, il commença par repousser les confédérés, lesquels serraient de près la ville de Milan et les lignes espagnoles qui assiégeaient Sforce dans le château. Ils reconnaissaient pour généralissime le duc d'Urbin, François-Marie de la Rovère, neveu du pape Jules II, et général des Vénitiens. Il avait une réputation militaire qu'il ne justifia point dans cette campagne : timide ou traître, il ne se crut jamais assez fort pour affronter les Espagnols et les lansquenets, soit dans leurs lignes, soit en campagne; et son inertie laissa Bourbon maître de toutes les opérations. Les succès faciles de celui-ci et les embarras qu'on suscita au pape forcèrent le pontife à faire deux trêves consécutives qui affaiblirent prodigieusement la ligue sainte : la première avec les Colonne, alliés toujours fidèles à l'empereur, qui levèrent à l'improviste une armée, entrèrent dans Rome et assiégèrent Clément VII, dans le château Saint-Ange, où il s'était retiré; et la seconde avec le vice-roi de Naples. Celle-ci n'était pas une simple suspension d'armes, mais une espèce de garantie contre l'armée de Bourbon, qui s'avançait vers Rome enseignes déployées.

On croit que ce prince avait sur la destination de ses troupes des projets qui n'étaient pas absolument ignorés en France. Jeté hors de sa patrie par la fatalité des circonstances, il conservait de sa faute un chagrin intérieur qui était nourri par le dépit que lui causaient l'orgueil des Espagnols et l'ingratitude de Charles-Quint, qui ne lui avait tenu presque rien de ce qu'il lui avait promis. Les larmes qui roulaient dans ses yeux lorsqu'il aborda François I^er^, prisonnier à Pavie, touchèrent le monarque malheureux, et on peut croire que l'infortune, qui dispose à la compassion, parla au cœur du monarque en faveur de son coupable parent. On a même des indices qu'il aurait été bien reçu en France; mais il ne voulait y rentrer qu'après avoir rendu quelque grand service qui ferait oublier sa faute. Mézeray dit qu'on a des preuves de cette disposition dans une *lettre écrite en bon lieu*, que l'historien ne désigne pas, et dans laquelle il disait au roi : « Naples vous donnera des preuves de ma repentance. »

L'armée lui appartenait, faute de paiement de l'empereur. Il l'avait levée en Allemagne sur son crédit, et pouvait, sans inculpation de trahison, en faire l'usage qu'il voudrait, même contre celui qui l'avait séduit et trompé. Elle était presque entièrement composée, comme nous l'avons dit, de nouveaux sectaires, braves soldats, mais pillards féroces, embrasés d'un zèle fanatique pire que l'irréligion. Bourbon, très-embarrassé pour les contenir, fut plus d'une fois exposé, dans leur détresse, à des menaces séditieuses, et courut risque de la vie lorsqu'ils lui demandaient de l'argent qu'il ne pouvait leur donner. Dans une de ces occasions périlleuses, Bourbon les rassemble : « Compagnons, leur dit-il, il ne me convient pas de vous abuser plus longtemps. Si vous attendez une solde réglée, des munitions, des vivres, cherchez un autre général, ou retournez dans vos foyers. Je suis un pauvre chevalier, qui n'ai plus ni terres, ni argent, ni patrie; mais il me reste une épée, qui, secondée par votre valeur, peut, dans une contrée où je veux vous conduire bientôt, vous procurer des triomphes et des richesses : délibérez. » Tous s'écrient « qu'ils le suivront » partout, les menât-il à tous les diables. »

Entraîné par ces forcenés, il marchait ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des insultes des confédérés; car les troupes du pape y avaient eu de légers succès. Il rançonnait les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de Saluces, qui commandait les Français, l'avait prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Pour le duc d'Urbin, il suivait aussi l'armée du connétable, mais il l'observait toujours de loin. Aussi Bourbon franchit-il l'Apennin sans obstacle. Clément ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire, il compose avec Lannoi, réclame son appui, et offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. Lannoi en fait son affaire; mais Bourbon, indigné qu'on eût traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche et campe enfin devant Rome. Sur la foi de la trêve conclue avec Lannoi, le pape avait commis la faute d'y rester. Il avait imaginé d'ailleurs que ses murailles devaient arrêter une armée sans artillerie et que ne pouvait manquer d'atteindre celle des confédérés. Bourbon ne leur en laissa pas le temps, et, réduit à vaincre ou à périr, il montre Rome à ses brigands et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de

Digitized by Google

l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande, et, payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brèche mal réparée, qu'il mesure de sa pique ; mais, pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens une catastrophe qui pourrait les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue, et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur, et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités que l'on pouvait attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus.

Le pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange avec le plus grand nombre des cardinaux. Du haut de ses tours, il voyait les ornements d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange ; les vierges sacrées, les matrones respectables, tendaient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs barbares ravisseurs. Il entendait les plaintes du peuple dépouillé, et les cris douloureux des riches soumis à la torture, pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois, sans soulever l'indignation du duc d'Urbin, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte et une armée qui était sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands, épuisés par leurs dissolutions, et ruinés par leurs propres excès, périrent victimes de la peste et des autres maladies qui affligèrent, comme eux, ceux d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs. Privé des secours qu'il espérait des confédérés, et en proie à la famine, le pape fut obligé de capituler, d'abandonner à l'empereur quatre de ses places fortes dans l'état de l'église, Parme et Plaisance dans le Milanais, de recevoir les Espagnols dans le château Saint-Ange, et d'attendre avec anxiété ce que l'empereur ordonnerait de sa personne.

L'empereur était en Espagne. Il montra de la captivité du saint-père un chagrin hypocrite. Il ordonna des processions et des prières publiques, pour demander à Dieu sa liberté, qu'il aurait pu lui procurer d'un mot. On dit qu'il eut dessein de le faire venir, comme le roi de France, en Espagne ; mais qu'il fut retenu par une certaine honte d'abuser ainsi de son bonheur, et plus encore peut-être par les murmures qui s'élevèrent dans toute la chrétienté, et par les efforts de la ligue sainte. Le roi d'Angleterre s'y était joint. Il avait un motif personnel de borner la puissance de Charles-Quint, parce qu'il se préparait à lui faire un affront sanglant.

Lorsqu'il avait épousé Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, elle était veuve du prince Arthur, son frère, qui mourut quelques mois après son mariage. La passion que Henri prit pour Anne de Boulen lui donna des scrupules sur son mariage avec sa belle-sœur, dont il avait cependant une fille nommée Marie. Il méditait un divorce pour épouser sa maîtresse, et dans les procédure qui devaient avoir lieu pour arriver à son but, la faveur du pape lui était nécessaire. Il s'unit donc à la ligue sainte par des subsides auxquels il s'obligea, et s'engagea de travailler à la délivrance de son chef. Les succès des confédérés furent d'abord rapides. Les Français, qui en faisaient la principale force, rentrèrent dans Gênes, prirent Alexandrie et Pavie, remirent à François Sforce ces deux places qui lui offraient le chemin de Milan, dont la ligue lui promettait le duché ; mais Lautrec, qui commandait l'armée, refusa pour l'instant d'y marcher, et prétendit servir aussi efficacement les intérêts des alliés en se dirigeant sur Naples. Son motif était la crainte de délivrer trop tôt les Vénitiens d'une appréhension qui les tenait attachés à la ligue. Les ordres du roi, les supplications du pape, qui réclamait contre le scandale de sa position, et les déclarations de l'ambassadeur anglais, qui entendait que l'argent de Henri ne fût employé qu'à sa destination, vinrent à l'appui de son refus ; mais, au lieu d'avancer sur-le-champ, il crut devoir prendre ses quartiers d'hiver, et en employa le loisir à détacher les Florentins du parti de l'empereur, et à négocier le mariage d'Hercule d'Est, fils du duc de Ferrare, avec madame Renée de France, seconde fille de Louis XII. C'était un coup de politique qui délivrait la France des prétentions que les princes plus puissants auxquels elle avait été offerte auraient pu former sur la Bretagne. Elle ne porta en dot que le duché de Chartres.

Pendant ce temps le pape languissait dans son château Saint-Ange, où les Espagnols, qui avaient succédé aux pillards allemands, ou qui s'y étaient mêlés, le tenaient enfermé. Les ministres envoyés par Charles-Quint, si affligé de la captivité du saint-père, le désolaient par leurs délais, leurs propositions contradictoires, et leurs perpétuelles tergiversations. « Ils lui ouvraient les portes, dit » Mézeray, et l'empêchaient de sortir. » Cependant, comme durant ces pourparlers il était gardé un peu moins sévèrement, il s'évada à la faveur d'un déguisement, mais presque entièrement dépouillé. Jamais, depuis l'agrandissement des papes, aucun ne s'était trouvé plus exposé à tout perdre.

Ses voisins, pendant sa détention, et les con-

Digitized by Google

fédérés eux-mêmes, s'étaient accommodés de ce qui leur convenait. Le duc de Ferrare était rentré à Modène, les Vénitiens avaient repris Ravenne et Cervia, les Malatesta Rimini, le duc d'Urbin lui-même avait rétabli les Baglione à Pérouse, les Florentins enfin avaient secoué encore une fois le joug des Médicis. Tous désiraient la paix : le pape, pour recouvrer ce qui lui appartenait; les autres, pour s'assurer ce qu'ils avaient acquis. Ils s'empressèrent donc de faire des démarches communes pour une pacification générale. L'empereur, dans son Espagne, était comme le potentat universel. Les princes, non seulement de l'Italie, mais de l'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre, tenaient auprès de lui des députés. Il écoutait superbement les propositions, discutait, rejetait, approuvait. Enfin on tomba d'accord; mais une contestation s'éleva sur cette question : Lequel de François ou de Charles commencerait à exécuter les articles convenus, savoir : le premier, de retirer d'Italie ses troupes, qui menaçaient le royaume de Naples; le second, de donner à Sforce l'investiture du duché de Milan, et de rendre la liberté aux enfants de France. On ne put surmonter cette difficulté, et tout fut rompu. Vraisemblablement l'intention de chacun d'eux était, après qu'il serait content, de se débattre sur la satisfaction qu'il devrait à l'autre.

Cette rupture excita dans l'âme de François Ier un combat entre l'honneur et l'intérêt. Le traité de Madrid ne lui laissait pas de milieu entre l'alternative d'en remplir toutes les conditions, ou de rentrer dans sa prison. En pareil cas le roi Jean n'avait pas hésité. François Ier se targua du même héroïsme. Il convoqua au palais les plus notables des trois ordres du royaume, et leur déclara qu'il était déterminé à retourner en Espagne pour dégager sa foi. Toute l'assemblée s'éleva contre cette résolution. Les députés déclarèrent, par l'organe du président, qu'ils souffriraient plutôt la mort que de le permettre. « Sire, dirent-ils, vous n'appartenez pas à vous, mais à vos sujets. Il ne vous est pas libre de disposer de notre bien. Si vous ne pouvez autrement ravoir vos enfants, il faut faire vigoureusement la guerre, et nous sommes prêts à tous les efforts qui seront jugés nécessaires. » Le clergé offrit treize cent mille livres, la noblesse ses biens et sa vie, la bourgeoisie et la magistrature firent les mêmes offres et avec le même enthousiasme. « Magnanimes Français, s'écria le roi, je vivrai donc au milieu de vous, puisque vous y croyez ma présence nécessaire; membres du clergé, comptez à jamais sur moi pour la défense de la foi et le maintien de vos priviléges; princes et seigneurs, les vôtres sont les miens; car je ne suis pas né roi, mais gentilhomme, et c'est le plus beau titre de mes enfants; et vous, fidèles sujets, dont l'amour a passé mon attente, apprenez-moi ce que je puis faire pour vous et pour l'utilité du royaume, et soyez persuadés que je prendrai toujours vos avis en bonne part. »

[1528] Les députés des puissances italiennes, venus pour traiter à la cour d'Espagne, se joignirent à des hérauts envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et tous ensemble dénoncèrent la guerre à l'empereur. Charles reçut cette déclaration d'un air ironique. Sa réponse porta principalement sur le roi de France. « Je m'étonne, dit-il au héraut, que ton maître ait oublié sitôt ses serments, pour l'assurance desquels il m'a donné en otage ses deux enfants, et qu'il mette si vilaine tache à son honneur. S'il ne peut autrement dégager sa foi, dis-lui qu'il revienne tenir prison en Espagne; dis-lui encore qu'apparemment Calvimont, son ambassadeur, ne lui a pas rendu certaines paroles que je lui fis tenir, il y a deux ans; car sans doute il se prétend trop gentil cavalier pour qu'il les eût laissées sans réponse. » Pour conclusion il fit arrêter les ambassadeurs français. Par représailles le roi de France fit mettre au Châtelet Granville, qu'il avait à sa cour.

Ils furent bientôt relâchés de part et d'autre; et quand l'envoyé d'Espagne fut prêt à partir, le roi le fit comparaître devant lui dans la grande salle du palais. Là, en présence d'une assemblée nombreuse de ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume, il protesta que Calvimont ne lui avait jamais rapporte ce que l'empereur disait lui avoir ordonné. « Au reste, ajoutait-il d'un ton animé, ces appels ne se font point par paroles vagues, qu'on peut supposer, mais par écrit bien signé; » et, pour joindre l'exécution à l'observation, il lut un cartel qui portait en substance : « Si l'empereur dit de moi que, pour ma délivrance, ou en une autre occasion, devant ou après, j'ai fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doit faire, je lui en donne le démenti, et lui mande qu'au lieu d'explications et de justifications, pour ne pas retarder la définition de nos différends, il m'assure le champ, et j'y porterai les armes. » Le roi présenta le cartel à l'ambassadeur, et le força de le prendre. L'empereur envoya une réponse par un héraut. « M'apportes-tu, lui dit vivement le roi, la signification du temps et du lieu du combat? » Le héraut demanda à lire un long écrit. François, impatient, insista trois fois sur une réponse nette et précise à son cartel. Le héraut autant de fois se retrancha dans l'ordre à lui donné de lire son mémoire. Le roi, bouillant de colère, le congédia, chargé de reproches à porter à son maître, et sur

Digitized by Google

son injustice dans ses traités, et sur sa lâcheté dans ses défis.

La guerre se porta dans le royaume de Naples, que François Ier avait toujours eu en vue lors même qu'il paraissait ne songer qu'au Milanais. Il se serait ouvert un plus beau champ, et aurait eu un but plus utile en attaquant la Flandre, où Henri devait le seconder. Mais le peuple anglais, agité par les intrigues de Charles, témoigna pour cette expédition un éloignement qui alla presque jusqu'à la révolte, et qui força Henri à conclure avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, une trève de huit mois, à laquelle François fut lui-même forcé d'accéder. La part du roi d'Angleterre à la ligue se borna dès-lors à une contribution de trente mille écus par mois, mais en déduction de la somme de deux millions d'écus, dont François Ier, par les traités, s'était reconnu débiteur envers lui; et ce fut ainsi dans ses propres ressources que la France dut chercher l'entretien de l'armée de Lautrec, forte de trente mille hommes, et de la flotte de galères d'André Doria, destinée à attaquer la Sicile.

Toujours pressé par les besoins pécuniaires de l'armée, Lautrec, en levant ses quartiers d'hiver, traversa l'Abruzze, et gagna la Capitanate dans la vue d'y percevoir la douane des bestiaux. Il eut le bonheur d'y précéder Philibert de Châlons, prince d'Orange, compagnon du connétable de Bourbon, et qui lui avait succédé. Il toucha cent mille ducats, força les Espagnols à lui céder la campagne, les resserra dans les villes de Manfredonia, de Gaëte et de Naples, et vint mettre le siége devant cette dernière. Il espérait la réduire par la famine: Doria devait le seconder en bloquant la ville par mer; mais, soit que la mauvaise volonté que témoignait celui-ci provînt d'un traité secret qu'il négociait alors avec l'empereur, soit qu'elle fût le résultat des injustices du conseil à son égard, des intrigues des courtisans ou des plaintes de Lautrec, il tarda peu à jeter le masque de la dissimulation, brava les envoyés de la cour chargés de se rendre maîtres de sa personne, et passa ouvertement au parti de l'empereur, qui lui promettait l'indépendance de sa patrie. Naples, qu'il devait affamer, fut ravitaillée par lui, et Lautrec, dont l'armée était attaquée d'une contagion qui la diminuait tous les jours, perdit l'espérance de s'en emparer. François Ier, regardant comme suffisante la grande armée qu'il avait envoyée, négligea d'y faire transporter des recrues, pour réparer les pertes qu'y causaient les maladies. Des soldats elles passèrent aux chefs. On dit qu'il périt devant Naples autant de capitaines et de seigneurs de la haute noblesse qu'à la bataille de Pavie; Lautrec lui-même y mourut. Le commandement passa à Michel Antoine, marquis de Saluces, fils aîné de celui qui, vingt-cinq ans auparavant, avait dirigé la retraite du Garillan. Réduit à une position peut-être plus désespérée que celle de son père, le fils, au lieu de gagner la Pouille, où une armée l'attendait, fit sa retraite sur Averse; mais, investi par le prince d'Orange, il ne put tenir que trois jours, et se vit contraint à une capitulation, par laquelle il abandonnait l'artillerie, les drapeaux et les bagages de l'armée. Tous les officiers demeurèrent prisonniers, les soldats seuls purent se retirer. Blessé grièvement au genou, le marquis de Saluces, par une destinée presque semblable à celle de son père, ne survécut que peu de jours au traité, aussi humiliant que nécessaire, qu'il s'était vu forcé de signer; et de trente mille hommes dont l'armée était composée, à peine en retourna-t-il cinq mille en France. Pierre Navarre, qui avait été fait prisonnier dans la retraite, fut mis au château de l'OEuf, et étouffé, dit-on, par ordre de Charles-Quint, qui ne lui pardonnait pas sa défection. Ce qui pourrait faire douter de cet acte de vengeance atroce, c'est que Navarre, prisonnier à Pavie, aurait dû ressentir plus tôt les effets du ressentiment de ce prince.

Naples fut à peine dégagée que Doria fit voile vers Gênes. Il y entra de nuit, sans être aperçu, resserra dans le château Théodore Trivulce, qui commandait pour les Français, appela ses concitoyens à la liberté, et la leur assura par une constitution qui s'est maintenue jusqu'à nos jours et jusqu'à l'époque où Gênes est devenue partie intégrante de la France. Trivulce, privé de vivres, obtint les honneurs de la guerre en remettant le château, qui fut démoli.

[1529] Le comte de Saint-Paul volait à son secours, lorsque Antoine de Lève, mal observé dans Milan par les Vénitiens, l'atteignit de nuit à Landriano, à mi-chemin de Pavie, et au passage d'une petite rivière débordée, que l'avant-garde seule avait pu franchir la veille. La surprise et l'infériorité du nombre décidèrent du combat au désavantage du comte, qui fut fait prisonnier. L'arrière-garde arrivée à Pavie, instruite du malheur de son général, se débanda et regagna la France.

Les confédérés de la ligue sainte, qui n'avaient pas joué un grand rôle pendant cette campagne, et qui s'étaient contentés de tenir en échec quelque troupes de l'empereur répandues en Italie, pendant que les Français se battaient dans le royaume de Naples, voyant la fatale issue de leurs premiers succès, se hâtèrent de faire chacun leur accord particulier. Le pape donna l'exemple. Il avait secrètement favorisé Charles-Quint, comme le seul potentat qui pût le réintégrer dans les possessions dont il avait été spolié par ses alliés

Digitized by Google

mêmes. L'empereur le traita favorablement, soit afin d'effacer le vernis d'impiété que lui avait donné le prolongement de la captivité du chef de l'église, soit qu'il fût pressé par le désir d'aller recevoir en Italie la couronne impériale de ses mains. Il rendit plusieurs villes, distraites pendant la guerre du domaine du saint-siége ; s'engagea à l'aider à s'emparer des états de Ferrare, à lui faire restituer Ravenne et Cervia par les Vénitiens, à rendre le Milanais à Sforce, ou du moins à n'en disposer que d'accord avec le pape ; et enfin, pour s'attacher le souverain-pontife par un lien qu'il crut indissoluble, il promit Marguerite, sa fille naturelle, à Alexandre de Médicis, frère naturel de Catherine de Médicis, et s'engagea à l'installer dans le duché de Florence.

En reconnaissance et en compensation de ces avantages, le saint-père devait accorder à l'armée impériale le passage par ses états pour aller à Naples, donner à l'empereur l'investiture de ce royaume, et se contenter, pour redevance, de la présentation annuelle d'une haquenée blanche, qui serait offerte solennellement. Mais, pour s'assurer de ce royaume, Charles-Quint prit des mesures plus efficaces et plus expéditives que ces formalités. Par son ordre, le prince d'Orange, commandant de ses troupes, traita dans toute l'étendue des deux royaumes de Naples et de Sicile, avec la dernière dureté, les partisans de la maison d'Anjou ; dépouilla les uns, chassa les autres, extermina sans miséricorde des familles entières ; de sorte qu'il ne resta plus aucun moyen d'y relever la puissance française.

Les Vénitiens et autres princes d'Italie s'arrangèrent aussi avec l'empereur, qui ne se rendit pas difficile, afin d'avoir du moins à offrir à ses peuples l'espérance de quelques années de repos. Restait la conciliation à traiter entre les deux rivaux qui avaient armé les a tres princes. Heureusement ils avaient besoin de la paix l'un et l'autre ; François Ier, pour réparer les forces de son royaume épuisé : Charles-Quint, pour se prémunir contre les troubles orageux qui le menaçaient en Allemagne. Ils confièrent leurs intérêts, l'empereur à Marguerite, sa tante ; le roi à la duchesse d'Angoulême, sa mère, toujours qualifiée du titre de régente. Ces deux princesses se rendirent à Cambrai, et terminèrent elles seules les contestations, ou en suspendirent du moins l'effet.

Ce traité est comme un bilan de banque soldé par la France, et on peut lui en donner la forme : sur deux millions d'écus d'or au soleil, de soixante-onze et demi au marc pour la rançon des enfants de France, douze cent mille devaient être payés comptant en retirant les otages ; trois cent mille autres au roi d'Angleterre à l'acquit du roi d'Espagne, et les cinq cent mille autres convertis en une rente au denier vingt, hypothéqué sur les domaines du duc de Vendôme dans les Pays-Bas, et ce en reconnaissance de ce que l'empereur consentait qu'on ne lui rendît pas actuellement la Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnais et autres biens sur lesquels il conserverait ses droits et prétentions à poursuivre par voie amiable de justice ; enfin, trente mille écus par mois pour aider l'empereur à faire la guerre aux Vénitiens, tant qu'ils refuseront de restituer certaines villes de la Pouille dont ils s'étaient emparés. D'ailleurs le roi renonce à tout droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre, qui sont déclarés démembrés de la monarchie ; rendra tout ce qui lui reste dans le royaume de Naples et dans le Milanais, en rappellera ses troupes, et ne fera jamais en Italie, ni en Allemagne, aucune alliance ou négociation au préjudice de l'empereur ; enfin les héritiers du connétable devaient être rétablis dans tous leurs biens : mais, sous prétexte des droits de la couronne et de ceux du duc d'Angoulême, ce dernier article ne fut jamais exécuté qu'en partie.

[1530] La douairière de Portugal, Éléonore, ramena alors en France les fils du roi : elle l'épousa sans presque aucune cérémonie, à deux lieues de Mont-de-Marsan, et vécut sur son nouveau trône aussi heureuse que peut l'être une épouse traitée avec respect et indifférence.

La maison d'Autriche était alors à son plus haut degré de puissance. Charles-Quint, qui avait donné l'archiduché à Ferdinand, son frère, et qui lui avait procuré le mariage d'Anne Jagellon, héritière des couronnes de Hongrie et de Bohême, le fit élire encore roi des Romains : lui-même l'était d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain des pays-Bas, possesseur de plusieurs états en Italie et empereur d'Allemagne. Il en reçut la couronne à Bologne, où le pape aima mieux l'aller trouver que de l'attirer à Rome. L'empereur lui fit restituer les places que lui retenaient les Vénitiens ; il lui procura un accommodement avec le duc de Ferrare, et rétablit enfin l'autorité des Médicis à Florence : mais il fallut employer la force pour obtenir ce dernier article, et le prince d'Orange, qui fut chargé de réduire les républicains, fut tué au siége de leur ville. N'ayant point d'enfants, ses biens passèrent à René de Nassau, fils de sa sœur, et de celui-ci, qui fut blessé à mort quatorze ans après au siége de Saint-Dizier, et qui ne laissa pas non plus de postérité, au fameux fondateur des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau-Dillembourg, son cousin germain, qu'il appela à lui succéder, au préjudice des héritiers de la maison de Châlons.

Digitized by Google

Les conférences entre le pape et l'empereur durèrent deux mois. Elles roulèrent principalement sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la doctrine de Luther. L'empereur croyait que le meilleur moyen de suspendre la marche rapide des nouvelles opinions serait d'assembler un concile général, que les dissidents demandaient, et auquel ils paraissaient consentir de se soumettre. Le pape, au contraire, croyait ce remède dangereux pour l'autorité du saint-siége dans l'état de crise où elle se trouvait, en sorte qu'ils se séparèrent sans rien conclure.

Pendant qu'ils s'occupaient de projets, plusieurs princes d'Allemagne, électeurs et autres, éludant tout rapprochement, se séparaient de l'église romaine. Ils éclatèrent dans une diète tenue à Spire, où ils protestèrent contre un édit émané d'une autre diète tenue à Worms, qui défendait toute innovation en fait de religion; et de là ils ont été appelés *protestants*. Peu après ils se rassemblèrent à Smalkalde, et y signèrent une ligue, dans le dessein, disaient-ils, de défendre leurs personnes, leur religion et la liberté germanique. Ils fixèrent leurs cotisations en troupes et en argent, et formèrent un plan de guerre. Plusieurs villes considérables, comme Strasbourg, Nuremberg et autres, y accédèrent, ainsi que les rois de Suède et de Danemarck. On croit que le roi d'Angleterre s'y joignit aussi, mais par précaution contre la vengeance de Charles-Quint, quand il répudierait Catherine d'Aragon, sa tante. Quant à François Ier, on peut croire qu'il voyait avec plaisir les embarras qui se préparaient pour son rival; cependant il ne s'en mêla pas encore ouvertement, mais il ne tarda pas à y prendre part.

[1531] Les ligués de Smalkalde, menacés par le chef de l'empire, eurent recours au roi de France. Charles-Quint tâcha de l'attirer de son côté, en montrant publiquement des dispositions à bien vivre avec lui; mais, par des manœuvres secrètes, il travaillait à lui enlever la bienveillance des Suisses et à le brouiller avec le pape, afin de priver le monarque français de tout crédit en Italie, s'il lui plaisait de l'attaquer au-delà des monts pendant que lui-même serait occupé en Allemagne. D'autre part, il y eut alors des incendies en France; et on laissa publier, on favorisa même l'opinion qu'ils étaient allumés par des boute-feux que l'empereur envoyait secrètement. Cette imputation était sans doute une de ces ruses dont la politique se sert pour acharner les peuples les uns contre les autres. Ces choses se passaient pendant que les confédérés de Smalkalde commençaient à faire de vives instances pour engager le roi dans leur parti. Il ne se prêta pas entièrement à leurs désirs; mais, en qualité de défenseur de la liberté germanique, il promit, sinon des troupes, du moins de l'argent quand ils seraient attaqués.

On a dit que, pour complaire aux protestants d'Allemagne, ennemis de son rival, il favorisa dans son royaume les sectateurs de la nouvelle doctrine. D'abord il n'en croyait pas le nombre assez grand pour craindre qu'ils devinssent sitôt dangereux : ensuite il faut avouer que, ardents à se procurer l'estime publique et les biens qui en sont une suite, les nouveaux évangélistes étaient plus appliqués aux sciences, et y réussissaient avec plus d'éclat que les indolents et riches catholiques. Il n'est donc pas étonnant que François Ier, qu'on a nommé le *Père des lettres*, le plus beau titre qui lui soit resté, ait montré quelque prédilection pour les littérateurs de ce parti : il en mit plusieurs comme professeurs dans le collége royal, qu'il fonda pour y faire enseigner ce qu'on ne montrait pas dans l'université, ou enseigner avec plus de perfection ce qui était l'objet des études ordinaires. Il eut aussi dessein de former un établissement pour l'entretien et l'instruction de six cents gentilshommes dans toute sorte d'exercices; mais les grandes affaires qui lui survinrent le détournèrent de ce projet.

[1532] Ce prince profita du répit que lui laissait la guerre, et de l'inactivité des négociations, pour parcourir son royaume, surveiller la justice, réformer les abus; et, malgré ses malheurs, qui avaient trop pesé sur ses sujets, partout il fut reçu avec applaudissements et acclamations. Il n'y eut pas le moindre obstacle au désir qu'il montra de réunir pour toujours la Bretagne à la couronne. On avait stipulé, sous la reine Anne, en cas de défaillance de la postérité de cette princesse, des réversions aux branches collatérales des anciens ducs; ces conditions furent abolies sans réclamations, et la Bretagne devint province de France inaliénable à jamais.

Cette réunion aurait pu souffrir des difficultés de la part du roi d'Angleterre, qu'elle privait d'une entrée facile en France; mais François et Henri étaient trop liés par leur défiance contre l'empereur. Ils se virent à Boulogne-sur-Mer, et prirent des mesures contre cet ennemi commun. Leur dessein était de l'attaquer pendant qu'il serait aux prises avec Soliman, le plus illustre des empereurs turcs. Trois ans auparavant il avait assiégé Vienne sans succès; il venait alors, à la tête de trois cent mille hommes, venger son affront et disputer encore la Hongrie à Ferdinand, en faveur de Jean Sepus, vaivode de Transylvanie. Cet armement formidable s'épuisa en marches et en contre-marches; et le grand-seigneur, dont la capitale fut menacée à son tour par les galères de

Doria, retourna à Constantinople sans avoir rien fait. Charles-Quint revint aussitôt s'opposer aux mesures qu'il savait être prises contre lui.

Les deux rois, de peur qu'il ne leur fût reproché d'avoir voulu favoriser les entreprises des infidèles sur la chrétienté, proclamèrent fastueusement une ligue contre l'ennemi du nom chrétien. Elle servit au roi de France à tirer de l'argent de son clergé. Celui-ci se plaignit de plusieurs abus de chancellerie romaine, de l'excessive augmentation des annates, des impositions réitérées sur le même bénéfice, des nominations mises à prix et des conventions simoniaques auxquelles le concordat donnait lieu. Le roi promit de remédier à ces désordres, et, pour cette promesse, le clergé lui offrit de son propre mouvement deux décimes que le pape refusait d'accorder, ou pour lesquels il faisait attendre son agrément.

Clément VII ferma les yeux sur cette entreprise, qui mit dès lors les rois de France hors de sa dépendance pour imposer le clergé; il n'osait réclamer trop hautement les anciens priviléges du saint-siége. L'obstination de Henri VIII à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume entre lui et Catherine d'Aragon, son épouse, et à soutenir légitime en vertu de cette sentence, son mariage avec Anne de Boulen, faisait craindre au souverain-pontife que cette opiniâtreté n'amenât des événements préjudiciables à l'autorité de l'église romaine : le saint-père appréhendait aussi que François I^{er}, entouré de personnes imbues des nouvelles opinions, qui demandaient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui était d'autant plus inquiétant que Clément VII redoutait cette réforme pour lui-même, parce que son élection n'avait pas été exempte d'intrigues, et peut-être de simonie. C'est une des principales raisons qui l'empêchaient de consentir à la convocation d'un concile, que les protestants ne cessaient de demander.

L'empereur était à la tête de ces solliciteurs importuns. Le pape lui reprochait de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestants; Charles reprochait au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à l'église Ces contestations, qui s'animèrent dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Bologne, mirent de la froideur entre eux. Clément rejeta des propoistions dont l'exécution aurait fortifié la puissance de Charles en Italie, et en aurait pour toujours fermé le chemin à François I^{er}. Celui-ci qui ne pouvait se déterminer à y renoncer, eut obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et résolut de s'attacher le souverain pontife par des liens qui le retiendraient dans une reconnaissance permanente.

[1533] Tel a été le motif du mariage de Henri, duc d'Orléans, second fils de France, avec Catherine de Médicis, petite-nièce, à la mode de Bretagne, du pontife. Cette alliance d'une maison nouvelle avec l'antique maison de France fut très-désapprouvée par notre noblesse. Clément VII amena lui-même la princesse, et aborda à Marseille où le roi l'attendait. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquaient, eurent de longues et fréquentes conférences.

Henri VIII avait épousé Anne de Boulen, malgré les censures dont il était menacé. François I^{er} pria le pape d'entrer en accommodement avec lui sur son divorce, et de ne pas faire valoir trop sévèrement les lois de l'église avec un prince violent, capable, dans l'effervescence de sa passion, de se porter aux dernières extrémités. Clément, accoutumé aux grandes affaires et assez conciliant, n'était pas éloigné de se relâcher et de prendre des biais qui sauvassent les apparences sans entamer le fond ; mais le consistoire, où il se trouvait moins de cardinaux français que d'impérialistes, s'y opposa. Ceux-ci entrèrent avec chaleur dans les vues de leur souverain, outré de l'affront fait à sa tante, et persuadés que les anathèmes qu'il attirerait sur la tête de son infidèle mari la vengeraient, en couvrant de honte et en embarrassant celui qui l'offensait.

Charles vit donc avec plaisir finir sans accommodement cette entrevue, qu'il avait redoutée et à laquelle il s'était secrètement et inutilement opposé. On ne sait pas s'il a été pris, dans ces conférences, d'autres mesures qui intéressaient l'empereur; mais François I^{er} n'était pas oisif du côté de l'Allemagne. Il entretenait auprès de la ligue de Smalkalde des commissaires chargés de resserrer l'union des confédérés. Ils avaient déjà, comme nous avons dit, commencé des hostilités contre l'empereur, et avaient besoin d'argent : le roi ne pouvait donner sans violer le traité de Cambrai. Son scrupule lui suggéra d'acquérir, par une vente vraie ou simulée, le comté de Montbéliard, appartenant à un des princes ligués. Il en paya un à-compte de six vingt mille écus, qui entrèrent dans la caisse de la confédération.

Sur la fin de l'entrevue de Marseille, il se passa un événement qui justifie en quelque manière le roi de France de ses démarches auprès des princes allemands, quoique prohibées par le traité de Cambrai. L'empereur avait donné à Sforce l'investiture du duché de Milan. Il prétendait que ce bienfait lui attachât le nouveau duc, et en fait d'attachement il ne connaissait qu'un dévouement exclusif. Sforce, à la vérité, désirait ardemment

Digitized by Google

de se conserver les bonnes grâces de Charles, qui lui avait promis la main de Christine, sa nièce, fille du roi de Danemarck; mais il souhaitait aussi de ne pas se brouiller avec le roi de France, et entretenait à cette intention une liaison secrète avec le monarque.

[1534] Leur intermédiaire était un gentilhomme milanais, nommé Merveille, qui, ayant fait fortune en France, en jouissait paisiblement dans son pays. Sforce, qui, suivant la politique italienne, était bien aise de conserver des intelligences dans les deux partis, fit témoigner au roi le désir d'avoir près de lui un agent secret, au moyen duquel il pût communiquer au besoin avec lui. Le roi l'agréa, et fit choix de Merveille, qui, sous prétexte d'affaires de famille, retourna à Milan. Le roi lui avait donné double lettre auprès de Sforce : l'une ostensible de simple recommandation, qui autorisait néanmoins la présence de Merveille à la cour; et l'autre secrète, qui l'accréditait comme agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'une ou de l'autre, selon les circonstances. Merveille, fier de la qualité de représentant d'un grand prince, ne dissimula point assez sa véritable destination, et afficha des manières et une dépense qui le trahirent. Charles-Quint, se doutant bientôt de la nature de sa mission, sans faire de reproches à Sforce de ce qu'il souffrait auprès de lui, avec quelque distinction, un agent de son ennemi, lui montre de la froideur, et, au lieu de l'empressement qu'il témoignait auparavant pour lui donner sa nièce, il diffère, sous différents prétextes, le voyage de la princesse. Le duc entend ce langage muet. Il écrit à l'empereur que dans peu il lui donnera des preuves de fidélité, telles qu'il n'aura plus lieu de soupçonner que Merveille ou d'autres puissent la faire fléchir.

Par son ordre, on suscite une querelle entre les gens de Merveille et ceux d'un gentilhomme voisin. Un des estafiers envoyés pour l'apaiser est tué dans la mêlée. L'ambassadeur, qui paraît au moment du meurtre, est saisi, traîné en prison, et ses papiers, qui auraient pu compromettre Sforce, sont enlevés. Pour achever de donner le change, on livre ses valets à la question, afin d'en tirer des dépositions contre leur maître, comme auteur du trouble, et comme ayant commandé la violence contre le soldat, suppôt de la justice. Merveille réclame en vain le privilége d'ambassadeur, il est jugé comme particulier, ou plutôt on le condamne, sans même observer la forme des procédures usitées dans le pays; et afin qu'il ne puisse ni parler, ni être réclamé, on se hâte de l'exécuter de nuit en prison. Sforce en donne avis à l'empereur, qui, content de l'avoir brouillé irrévocablement avec le roi, lui envoie sa nièce, et lui promet protection sans réserve. François Ier fut très-irrité de cet assassinat, dont il développa la manœuvre dans des écrits publics, et le dénonça à toute l'Europe comme une violation du droit des gens, dont tous les souverains devaient l'aider à tirer vengeance.

Mais ils étaient occupés d'un événement qui fixait beaucoup plus leur attention. Henri VIII, sur lequel le pape avait inutilement épuisé les censures de l'église, préliminaires de l'excommunication, persistait dans son opiniâtreté. Cependant Jean du Bellai, évêque de Paris, qui avait été envoyé près de lui par François Ier, en arracha la promesse d'une procuration qu'il devait envoyer à Rome pour suivre cette affaire en son nom, circonstance qui ferait naître des délais, et qui favoriserait le pape dans le désir où il était d'ajourner de plus en plus sa décision. Mais la procuration qui devait parvenir dans un temps fixé n'arriva point à ce terme. Clément VII, qui se crut joué, entraîné d'ailleurs par les cardinaux impérialistes, frappa le dernier coup, et lança contre lui la fatale sentence. S'il eût attendu encore quelques jours, ainsi que l'en conjurait l'évêque de Paris, que le roi avait fait partir précipitamment pour Rome, il aurait reçu la procuration dans des lettres qui lui furent apportées par un courrier que des tempêtes et des mauvais temps avaient arrêté. Il se repentit alors amèrement de sa précipitation, et mourut peu de temps après, mais non sans avoir vu le commencement des désastres dont elle fut suivie : le schisme qui sépara l'Angleterre de l'église romaine, le renversement des monastères, le pillage des biens ecclésiastiques, et les cruautés exercées contre ceux qui persévérèrent dans leur attachement à l'église catholique. Henri dans la fureur de son ressentiment, en aurait voulu détacher comme lui les autres princes. Il fit des tentatives auprès de François Ier, qui lui répondit par ces mots, devenus proverbe : *Ami jusqu'à l'autel.*

[1535] Le débordement des nouvelles opinions sur la France était devenu plus prompt et plus étendu que François Ier ne l'avait prévu. Calvin, né Français, s'était fait par ses écrits, qu'il eut l'assurance de dédier au roi, des prosélytes dans tous les états. Il paraissait journellement des livres dans lesquels les dogmes de l'église catholique étaient attaqués, et ses pratiques tournées en ridicule. On s'y élevait contre l'autorité du pape et contre les richesses du clergé. Ces écrits sérieux étaient accompagnés de plaisanteries contre les moines, la plupart fort grossières : il nous en reste des recueils volumineux, dont les courtisans s'amusaient; et amuser vaut souvent mieux pour le

Digitized by Google

succès que d'avoir raison. Les femmes donnèrent dans les nouvelles opinions avec l'ardeur qui leur est naturelle. Entre elles se distinguait Marguerite, sœur du roi, veuve du duc d'Alençon, devenue depuis reine de Navarre, par son mariage avec Henri d'Albret. Quelque amitié que son frère ressentît pour elle, il eut cependant la fermeté de la *semoncer* quelquefois, et de lui imposer silence; mais il ne put l'empêcher de favoriser les sectaires dans son petit royaume, où elle faisait des séjours passagers. Elle y donnait les bénéfices et dignités ecclésiastiques qui vaquaient à des hommes plus que suspects, en remplissait ses colléges, et leur confiait l'éducation par préférence. De ce coin de la France, et sous sa protection, sortirent les premières infractions publiques aux pratiques de l'église. Marguerite fit tous ses efforts pour engager son frère à écouter Mélanchton, le docteur le plus insinuant des disciples de Calvin; mais, par le conseil du cardinal de Tournon, le monarque refusa de s'exposer à cette séduction.

A l'attrait de la nouveauté, François Ier opposa la sévérité des lois. Il confirma celles qui étaient déjà existantes contre les sacramentaires, et en fit de nouvelles, bannit de sa présence ceux de ses courtisans qui se montraient attachés à la nouvelle doctrine, et voulut que toute la France fût assurée par un acte public de son dévouement à l'ancienne. A l'occasion d'une affiche blasphématoire contre le sacrifice de la messe, placardée la même nuit aux portes de toutes les églises de la capitale et à celle de Blois, où le roi tenait alors sa cour, il y eut à Paris une grande procession, à laquelle il assista avec ses trois enfants, les principaux seigneurs de sa cour, les officiers des tribunaux et les notables de la ville. Après cette cérémonie, François, qui parlait bien, les rassembla autour de lui à l'archevêché, les exhorta paternellement à persévérer dans la foi catholique, à y faire instruire leurs enfants, à prendre garde que la peste de l'hérésie ne se glissât dans leurs familles, et à découvrir aux magistrats ceux qui en seraient infectés. Après cette harangue, six des malheureux coupables qui avaient été arrêtés, et qui ne voulurent point abjurer leur erreur, furent brûlés à petit feu, et des potences et des bûchers s'élevèrent par toute la France. L'empereur profita de cette ostentation de sévérité pour tâcher de faire perdre à son rival la confiance des ligués de Smalkalde; il leur représenta que mal à propos ils comptaient sur un allié qui, en même temps qu'il faisait parade d'attachement pour eux, persécutait si cruellement leurs frères. François Ier calma les confédérés, d'abord par la réforme des mesures de rigueur de quelques-uns de ses édits, et ensuite par la distinction qu'il fit entre les luthériens et les calvinistes : « Ceux-ci, leur dit-il, sont aussi éloignés de votre créance que de la romaine, puisqu'ils s'efforcent de renverser les autels, de chasser Jésus-Christ de nos temples et de démolir tout-à-fait l'église au lieu d'en réparer les ruines. » En effet, beaucoup de dogmes, entre autres celui de la présence réelle, les cérémonies lithurgiques, la hiérarchie conservée par le maintien des évêques, et beaucoup d'autres pratiques, rapprochaient bien plus les luthériens de l'église catholique, que les calvinistes, les zuingliens, les anabaptistes, et cette foule de sectes qui naquirent alors, moins unies entre elles par les dogmes que par leur commune haine contre la cour romaine.

François Ier reçut dans ce temps, et écouta favorablement, un ambassadeur de Soliman, qui était en guerre avec l'empereur et venait offrir une alliance avec la France. Nouvelles clameurs contre le roi, accusation répandue par des libelles dans toute l'Allemagne, qu'il n'avait qu'une religion fausse et hypocrite, puisqu'à la face de l'univers il n'hésitait pas de contracter amitié avec le plus grand ennemi de la chrétienté. François se disculpa en prouvant que ce n'était pas en haine de la religion chrétienne que le Turc faisait la guerre à Charles-Quint; mais parce que ce prince ne cherchait qu'à envahir et à tout troubler du côté de la Hongrie.

Afin de persuader de son zèle pour la religion, et de mettre dans l'opinion une grande différence entre lui et François Ier, l'empereur porta la guerre à Tunis, tombée, ainsi que toute la côte de Barbarie, sous la puissance du corsaire Chérédin, dit Barberousse, devenu amiral de Soliman. Charles allait y replacer Muley-Assem, qui avait été détrôné par Chérédin, et qui promettait de favoriser les chrétiens et leur religion. Il débarqua près de Tunis, à la tête d'une armée de quarante mille combattants, emporta le fort de la Goulette, défit Barberousse, replaça Muley-Assem sur son trône, délivra vingt mille esclaves, qui le prônèrent dans toute l'Europe, assura dans ces mers une retraite à ses flottes, et rentra glorieux dans ses ports, lorsque la saison pluvieuse et les maladies de son armée l'eurent forcé à se rembarquer.

Le roi de France aurait pu profiter de son absence pour porter la guerre dans l'Italie, qu'il ne perdait pas de vue; mais il craignit de se donner mauvaise réputation chez les princes chrétiens en molestant l'empereur, qui paraissait se sacrifier pour la religion, et qui traversait les mers pour aller attaquer les Mahométans jusque dans un de leurs empires. Charles-Quint sut aussi l'arrêter par une feinte négociation au sujet du duché de Milan.

François Sforce venait de mourir sans enfants. François Ier fut induit à croire que Charles pouvait être engagé à rendre ce bel héritage à ses enfants, descendants de Valentine. Le rusé Espagnol en laissa percer des espérances, et fit entendre qu'il désirait seulement que cet apanage allât au troisième fils de François Ier. Le père voulait le faire passer au second : petite difficulté qui pouvait s'aplanir aisément ; de sorte que le roi regarda cette affaire comme conclue, et qu'il rappela des agents qu'il avait envoyés, tant en Allemagne qu'en Italie, pour y négocier des confédérations contre l'empereur.

[1536] Mais il découvrit que, pendant que Charles l'amusait d'espérances, il faisait de tous côtés des armements considérables, qui semblaient devoir se réunir en Italie pour s'assurer du duché de Milan. François se mit en état de le prévenir, en entrant en Italie sous un autre prétexte. Depuis longtemps il était mécontent du duc de Savoie, Charles III, frère de la duchesse d'Angoulême, sa mère, lequel, quoique fils d'une Française, Marguerite de Bourbon-Montpensier, se montrait tout dévoué à l'empereur, dont il était à la vérité beau-frère. Il lui envoya le président Poyet, pour réclamer les comtés de Nice et de Piémont, comme héritages injustement retenus à sa mère. Comme on s'attendait à un refus, l'armée, suivant de près le président, conquit en peu de jours toute la Savoie. Les Français ne devaient trouver que de faibles obstacles pour s'avancer jusqu'à Milan, parce que l'empereur n'était pas encore prêt, et n'avait de rassemblé qu'un petit corps de troupes, sous le commandement d'Antoine de Lève, général aussi habile qu'adroit politique. Malgré le coup porté au duc de Savoie, son allié, l'empereur faisait semblant de ne pas regarder la paix comme rompue, et entretenait toujours ses négociations. Le roi, de son côté, se laissait séduire aux espérances que Charles lui laissait entrevoir de se rendre à ses désirs ; de sorte qu'après s'être emparé de Turin et d'une partie du Piémont, prêt à recevoir la nouvelle que son armée s'était emparée de Verceil, dernière place du duc de Savoie sur la frontière du Milanais, et qui en faisait partie avant la cession qui en avait été faite au duc, il envoya ordre à Claude d'Annebaud, son général, de suspendre toute hostilité. Les Espagnols et les Français avaient chacun devant eux une petite rivière. Le roi prescrivit à d'Annebaud de ne point passer la sienne, si de Lève se tenait derrière celle qui le couvrait. De Lève le promit par serment, et n'avait garde de ne point accepter cette condition, parce qu'il n'était pas assez fort pour s'exposer dans la plaine intermédiaire ; mais il profita habilement du loisir qu'on lui laissait pour appeler auprès de lui les corps des troupes impériales dispersées en Italie, et se former une armée au moins égale à celle des Français. Quand l'empereur se sentit en état non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer, il jeta lui-même le masque et déclara la guerre avec des démonstrations d'orgueil et d'animosité, très-étonnantes de la part d'un homme reconnu jusqu'alors si habile à déguiser ses vrais sentiments et à imposer extérieurement silence à ses passions.

En revenant de Tunis il avait abordé en Sicile, s'était transporté en Italie, et se rendit à Rome, afin, disait-il, de presser le pape d'indiquer un concile général, et de faire lui-même au souverain pontife, à ce sujet, les instances qu'il avait promises aux protestants d'Allemagne. Il parut en plein consistoire, et y débita avec emphase un discours qu'il s'était plu à composer lui-même. Il commençait par une énumération exagérée de tous ses efforts en faveur de la religion catholique, s'étendait ensuite sur les obstacles qu'il avait éprouvés de la part du roi de France ; les tentatives de ce monarque pour soulever les princes d'Allemagne ; les secours donnés aux protestants rebelles ; les exhortations à l'empereur turc d'attaquer la Hongrie et de ravager les pays chrétiens ; les écrits enfin disséminés avec profusion par les émissaires de la France dans les états impériaux, pour attirer au chef la haine des peuples, et le faire regarder comme auteur des guerres qui troublaient l'Europe, pendant qu'il n'avait cessé de faire tous les sacrifices possibles à l'entretien ou au rétablissement de la paix, quand elle était troublée.

« Et encore à présent, disait-il, j'en propose au roi de France trois moyens, dont je lui laisse le choix : 1° d'investir le duc d'Angoulême, son troisième fils, du duché de Milan, pourvu que je trouve sur cela mes sûretés, et qu'il commence par retirer son armée du Piémont ; 2° je lui offre, pour épargner le sang chrétien, le combat corps à corps, à pied ou à cheval, sur terre ou sur eau, et même en chemise, à l'épée ou au poignard ; 3° la guerre à outrance, que je ne discontinuerai pas que je ne l'aie rendu le plus pauvre gentilhomme du monde. » Il vantait ensuite sa force, sa puissance, ses nombreuses armées, insultait les généraux et les soldats français, « si peu à craindre, disait-il, que, si je n'en avais que de tels, j'irais tout à l'heure, les mains liées, la corde au cou, implorer la miséricorde de mon ennemi. » Il finit par exhorter le pape, le sacré collége, les princes chrétiens, dont les ambassadeurs étaient présents, de s'unir à lui contre l'allié des infidèles et le perturbateur du repos de la chrétienté. Paul III, qui avait succédé à Clément VII, écouta, répon-

Digitized by Google

dit à peine et par des lieux communs, et termina la séance en faisant des vœux pour la paix, et en s'engageant à la neutralité.

Les ambassadeurs français étaient confondus; ils ne s'attendaient à rien de semblable. Comme ils étaient gens de robe et d'église, ils ne marquèrent leur indignation que par leur air d'embarras : mais en sortant du consistoire ils se plaignirent aux ministres de l'empereur de cette insulte, et demandèrent que ce prince s'expliquât et déclarât si, en parlant du combat corps à corps, il avait prétendu défier le roi. Ils répondirent que bien des choses avaient échappé involontairement à leur maître dans la chaleur du discours, et que des trois moyens proposés pour terminer entre le roi de France et lui, il ne fallait s'arrêter qu'au premier, qui était l'intention de donner l'investiture du duché de Milan à l'un des fils de France. L'empereur convoqua, à la sollicitation du pape, une seconde assemblée composée à peu près des mêmes personnes que la première. Il y dit que son discours avait été mal entendu, et plus mal encore interprété : « Car, dit M. Gaillard, historien de François Ier, en pareil cas ce sont toujours les auditeurs qui ont tort : ils ont manqué d'oreille et d'intelligence; » qu'il n'avait point eu intention de défier le roi, et qu'il se garderait bien de se hasarder contre un prince dont il connaissait la bravoure, s'il ne survenait un plus grand motif de combat. Par cette réserve de l'avenir il crut sauver le déshonneur de la rétractation présente; mais François Ier ne lui laissa pas cette ressource. Dans la réponse qu'il fit quelque temps après par un manifeste public, il le défia pour tous les temps.

Un des ambassadeurs auquel l'empereur avait promis un mois auparavant de donner le Milanais au duc d'Orléans, et qui avait fait passer cette promesse au roi, s'avança comme il sortait de l'assemblée, l'arrêta et lui dit : « Sauvez-moi de la disgrâce de mon maître : vous savez si je l'ai méritée. Je lui ai porté de votre part des paroles qui restent sans exécution. Est-ce votre faute? est-ce la mienne? Il m'accusera de précipitation ou d'infidélité. Faut-il qu'un ministre exact et zélé soit la victime des jeux de votre politique? Je demande, sacrée majesté, pour ma justification, que vous déclariez devant sa sainteté s'il n'est pas vrai que vous m'avez promis le Milanais pour le duc d'Orléans. » L'empereur avoua qu'il avait fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avait pas remplies. « On peut les remplir, répondit l'ambassadeur. — Cela est impossible, dit le prince. — Si vous les jugiez impossibles, répliqua l'ambassadeur, pourquoi les avez-vous prescrites? » Charles s'étendit en propos vagues, chercha une espèce de tort à l'ambassadeur lui-même, salua le pape, sortit, et peu de jours après partit pour joindre son armée qui allait entrer en France.

Elle était composée de cinquante mille hommes d'infanterie, Italiens, Allemands et Espagnols, et de plus de trente mille de cavalerie, sous le commandement d'Antoine de Lève, soldat de fortune, comme nous l'avons déjà dit, devenu habile général, confident de l'empereur, et souvent son conseil. On croit que c'est lui qui traça le plan de cette guerre, et qui excita l'empereur, se flattant d'être nommé vice-roi de France après la conquête, qu'il regardait comme certaine. Cette persuasion se trouve exprimée dans des écrits qui furent alors répandus en France avec profusion. L'empereur y est appelé le *très-grand*, l'*Africain*, l'*invincible*. Ses écrivains citent de vieilles prophéties qui lui promettaient l'empire de l'univers, ou du moins celui de la France. Les esprits simples en étaient alarmés, et on vit, à la nouvelle de son entrée dans le royaume, une consternation pareille à celle que la captivité du roi avait produite.

Pour Charles-Quint, il paraît qu'il ne doutait plus de la conquête, du moins de la Provence, qu'il se plaisait à regarder comme une possession sur laquelle il avait les droits les plus légitimes. Cette province avait fait partie du second royaume de Bourgogne; ce royaume avait été possédé par les empereurs; donc c'était un démembrement de l'empire, qui devait être réuni à son trône. De plus, la seconde Jeanne, reine de Naples, issue de la première maison d'Anjou, qui possédait la Provence, avait adopté Alphonse, roi d'Aragon, donc Charles-Quint était arrière-petit-neveu; dont la Provence lui appartenait. Jeanne, à la vérité, avait testé depuis en faveur du bon roi René, et Charles, comte du Maine, neveu de celui-ci, avait légué la Provence à Louis XI. Mais, disait l'Autrichien, l'adoption de l'Aragonais étant antérieure doit l'emporter sur l'adoption plus récente de l'Angevin; donc Charles ne ferait que revendiquer le sien en s'emparant de la Provence.

Dans cette persuasion, il avait sans cesse sous les yeux la carte de cette province, par où il devait commencer son invasion. Il l'appelait avec complaisance son comté, et il inscrivait d'avance sur un registre ceux de ses capitaines auxquels il devait distribuer les terres des seigneurs provençaux qui refuseraient de se soumettre, et parlait de ses futurs exploits avec une jactance ridicule. Elle fut un peu rabattue par la Roche du Maine gentilhomme français renommé pour ses saillies, de la connaissance d'Antoine de Lève, et qui se trouvait dans le camp impérial comme otage.

Charles-Quint voulut, à plus d'une fin, qu'il assistât à la revue de son armée. « Eh bien! lui dit-il, que vous en semble? — Je ne la trouve que trop belle et trop puissante, répondit La Roche; mais je suis assuré que, si votre majesté se hasarde de passer les monts, elle en trouvera bientôt une autre qui la vaudra bien. — Je ne puis, dit l'empereur, me dispenser d'aller visiter mes sujets de Provence. — Ah! sire, s'écria La Roche, vous les trouverez bien rebelles. » Le prince lui ayant encore demandé combien il y avait de journées jusqu'à Paris: « Si par journées, lui répondit La Roche, vous entendez des batailles, comptez-en plus de douze, à moins que vous ne soyez mis hors de combat dès la première. »

Le pape travailla à suspendre l'orage qui menaçait la France. Comme dans sa harangue au consistoire, l'empereur avait avancé que, si le roi voulait retirer ses troupes du Piémont et rendre la Savoie, il donnerait au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, le souverain pontife lui fit demander par le cardinal Trivulce s'il tiendrait sa parole, en cas que le roi consentît à mettre les états du duc de Savoie en mains tierces, dans les siennes, par exemple. Charles répondit fermement: — *Non.* — Mais, représenta le cardinal, vous vous y êtes engagé en plein consistoire. — C'était, répliqua-t-il nettement, afin d'amuser le roi et de le surprendre, comme il m'a amusé lui-même en s'obstinant à demander l'investiture pour le duc d'Orléans, pendant qu'il surprenait le duc de Savoie et s'emparait de ses états. Ce n'était pas le moment de tenter d'amener Charles-Quint à un accommodement; il était trop enflé de sa puissance, et se croyait trop sûr de la victoire. Il la promettait hautement à ses capitaines et à ses soldats, qu'il harangua en plein champ, et auxquels il montra comme un butin assuré les dépouilles de la France.

François, de son côté, prenait des mesures pour l'empêcher d'y pénétrer. Il avait fait fortifier avec soin Turin, Coni et Fossano, dans l'espoir fondé d'arrêter quelque temps les ennemis en Piémont et de les y attaquer lorsque leurs forces seraient immanquablement diminuées par les travaux et les fatigues des siéges qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'entreprendre. François, marquis de Saluces, frère de Michel-Antoine, fut nommé par le roi son lieutenant-général dans ce pays, et chargé de l'exécution du plan projeté: mais l'appréhension de se voir peut-être dépouillé lui-même par l'empereur, et le désir de se le rendre favorable dans la poursuite du Montferrat, vacant alors par la mort récente du dernier des Paléologues, en firent un traître; non seulement il approvisionna mal les villes confiées à ses soins; mais, à l'approche des Espagnols, il passa ouvertement dans leur camp, et leur remit l'état des hommes et des vivres qui se trouvaient en chaque place. D'après ces documents, de Lève, qui pouvait calculer à jour fixe la durée de la résistance de chaque ville, vint assiéger Fossano. Mais elle trompa ses combinaisons, elle ne se rendit pas, quoiqu'il eût supputé qu'on ne devait plus y trouver de vivres. Le marquis de Montpezat, qui y commandait, voulait gagner les trente jours que François I[er], instruit de la trahison de Saluces, lui avait demandé de tenir. Il avait économisé les vivres en conséquence. On était au vingt-quatrième jour, lorsqu'après des pourparlers indirects de capitulation, il menaça, si on ne la lui faisait honorable, de s'ensevelir sous ses murs, et d'entraîner une grande partie des assiégeants dans sa ruine. Cette généreuse résistance des assiégés, l'incertitude des assiégeants sur leurs ressources, et la bienveillance d'Antoine de Lève pour La Roche du Maine qui était du nombre des officiers de la garnison, lui valurent la capitulation qu'elle désirait. Montpezat obtint de conserver six jours encore Fossano, et durant ce temps de tirer des vivres des assiégeants, car les siens venaient de finir. Ce fut à cette occasion que La Roche du Maine passa en otage dans le camp de l'empereur.

Cependant François I[er], forcé par cet incident de changer son plan de défense, le forma sur celui de l'invasion. Elle devait s'effectuer en *même temps* du côté de la Picardie par une armée de Flamands, et en Provence ou en Dauphiné par l'empereur lui-même. Aux premiers, qui n'étaient pas extrêmement nombreux, et qui paraissaient plus destinés à ravager qu'à conquérir, le roi opposa le peu de troupes dont il pouvait se passer dans le midi, et les mit sous les ordres du duc de Vendôme, avec commandement exprès de s'attacher à couvrir le pays autant qu'il serait possible, et d'éviter tout engagement décisif. Claude de Guise, que le roi avait élevé à la dignité du duc, devait lui amener un renfort de Champagne, si l'ennemi ne pénétrait point de ce côté.

Quant à l'irruption de l'empereur, le roi avait déclaré qu'il irait l'attendre au pied des Alpes; mais il fit réflexion qu'il serait peut-être dangereux de risquer une bataille contre une armée fraîche à laquelle l'enthousiasme d'un premier succès pouvait ouvrir le royaume et y jeter l'épouvante. On crut plus à propos de la laisser entrer sans coup férir, et de la ruiner en la harcelant et la privant de vivres. Pour cela le roi prit des mesures sûres, mais funestes. Quand il fut assuré que l'empereur attaquerait par la Provence, il résolut de la ravager depuis les Alpes jusqu'à la Durance, derrière laquelle il porta son armée;

Digitized by Google

Montmorency en avant sous Avignon avec un gros corps de troupes, et lui-même à Valence avec le reste. De ces points partirent des détachements chargés de dévaster toute la Basse-Provence et d'en faire une solitude.

Entre les exécuteurs de cette cruelle commission se remarque un capitaine Bonneval, dur, inexorable, insensible aux plaintes, aux gémissements, aux supplications. Il avança dans le pays, y répandit ses soldats, fit avertir qu'on eût à porter dans les villes capables de résister à un coup de main, blés, vins, meubles, provisions de toute espèce, ordonna de chasser au loin dans les bois les bestiaux qu'on ne pourrait mettre en sûreté, d'abattre les moulins, de boucher les puits; et que, si on n'obéissait pas à ses ordres, il viendrait lui-même les exécuter. En effet, en repassant dans les lieux qu'il avait déjà parcourus, il renversa, détruisit, mit le feu, entretint l'embrasement et l'étendit au loin. Des villages entiers disparurent. Deux petites villes osèrent fermer leurs portes aux exécuteurs de Bonneval, il y entra de force et les saccagea avec la dernière cruauté. Quelques-uns des chefs employés à cette expédition eurent la bassesse de faire racheter aux habitants les effets qu'ils leur laissaient, « et s'appliquèrent plus, » dit un historien, à vider les bourses que les » greniers ou les granges. » Ainsi les princes sont souvent obéis.

Pendant que François Ier avait à gémir des maux qu'il se croyait obligé de causer à ses sujets, il lui arriva un malheur personnel qui lui causa le plus grand chagrin. Le dauphin François, jeune homme orné des plus belles qualités, celui d'entre ses enfants qui ressemblait le plus à son père et qu'il aimait de préférence, venant au camp de Valence, fut attaqué d'une maladie aiguë qui l'emporta en moins de quatre jours. Le triste monarque n'était alors que trop accoutumé à recevoir de fâcheuses nouvelles. On lui mandait de Picardie, que malgré l'activité et les soins de Vendôme, les Flamands et les Brabançons y pénétraient. Il apprit du camp d'Avignon qu'un capitaine brave, mais imprudent, ayant obtenu de Montmorency, par importunité, la permission d'attaquer un parti ennemi, avait été battu et fait prisonnier : échec dont Charles-Quint s'enorgueillit autant que François en fut mortifié.

Le monarque attendait avec impatience ce fils bien-aimé, qui devait rendre ses peines plus douces en les partageant. Sur le bruit d'une première indisposition, il s'était rendu à Lyon pour le voir, et il en était reparti tranquille; mais quand il vit entrer seul Jean, cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise qui devait accompagner le prince, le premier mot du père, prononcé impétueusement avec l'air d'une inquiétude impatiente, fut: « Comment se porte mon fils? » Le prélat, qui tâchait de se contraindre, balbutie quelques mots de danger, d'espérance. « Ah! mon fils est mort, s'écrie-t-il, mon fils est mort. Vous voulez en vain ménager son malheureux père. » Un morne silence, un torrent de larmes furent toute la réponse du cardinal. « La chambre, dit un historien de » François Ier, retentit à l'instant de cris et de » sanglots. Le roi se traîna mourant jusqu'à une » fenêtre, et, levant les yeux et les mains au ciel, » il pria pour ce fils, pour lui-même, pour son » peuple. Il offrit à Dieu ce douloureux sacrifice » avec la faiblesse d'un père, la fermeté d'un » héros et la piété d'un chrétien. »

Il a été empoisonné! s'écria toute la France. Empoisonné, dirent les uns, par Catherine de Médicis, sa belle-sœur, afin d'assurer le trône au prince Henri, son mari, qui deviendrait dauphin; empoisonné par l'empereur afin que Henri auquel, comme puîné, il avait promis l'investiture du Milanais, devenant héritier immédiat de la couronne, il fût dispensé de tenir sa parole. Mais Catherine, qui s'est montrée depuis capable de grands crimes, l'était-elle déjà, âgée à peine de dix-sept ans? Que gagnait Charles-Quint à se défaire d'un prince, afin que l'élévation du suivant le déchargeât de l'obligation de donner l'investiture, pendant qu'il s'en trouvait encore un après lui propre à le recevoir? Cependant cette dernière imputation fut accompagnée de circonstances capables de l'accréditer, et de graves soupçons s'accumulèrent sur un comte italien, Sébastien Montecuculli, échanson du prince. Il fut arrêté, et le roi, quand il se trouva un peu délivré de ses grandes affaires, voulut qu'il subît un jugement solennel. Son procès lui fut fait à Lyon, en présence des princes du sang, de tous les prélats qui se trouvaient dans cette ville et des ambassadeurs étrangers. L'accusé avoua qu'il avait mis de l'arsenic dans un vase plein d'eau, préparé pour le prince, et qu'il la but effectivement; qu'il devait attenter de même à la vie du roi et de ses deux autres fils; qu'il avait été engagé à ce crime par Antoine de Lève et Ferdinand de Gonzague, généraux de l'empereur; et que par les questions que l'empereur lui avait faites sur la manière de vivre du roi, et l'ordre qui s'observait dans sa cuisine, il avait cru que ce prince n'était pas ignorant des intentions de ses confidents, et qu'en se prêtant à leur désir il obligerait l'empereur lui-même. Montecuculli se mêlait de médecine. On trouva dans ses papiers un mémoire sur les poisons. Ses aveux furent les uns volontaires, les autres arrachés par la torture. On le condamna au supplice d'être tiré à quatre chevaux, et il expira dans ce

Digitized by Google

tourment, après qu'on l'eut forcé de faire une réparation publique à Guillaume de Dinteville, seigneur Deschenets, premier maître-d'hôtel du roi, qu'il avait accusé de quelque complicité, et qui néanmoins prit quelque temps après la fuite.

La mémoire de Gonzague n'est pas restée entachée de soupçon; mais celle d'Antoine de Lève n'en doit pas être exempte, si on croit ce qui se lit de lui dans un récit abrégé de sa vie, « qu'entretenant un jour l'empereur des affaires d'Italie, » il osa lui proposer de se défaire, par des assassinats, de tous les princes qui avaient des possessions dans ces pays. *Eh! que deviendrait mon âme?* lui dit Charles-Quint. *Vous avez une âme?* repartit de Lève, *abandonnez l'empire.* » Cette anecdote est peut-être très-hasardée, mais elle a pu trouver créance dans l'idée qu'a laissée de lui ce général, qui ne fut jamais réputé délicat dans ses moyens de succès, et qui ne les dut le plus souvent qu'aux brigandages qu'il autorisait dans ses soldats, auxquels il ne demandait que de la valeur.

La maladie du dauphin le prit à Tournon très-subitement, pendant qu'en jouant à la paume, et excédé de soif et de chaleur, il buvait un verre d'eau fraîche qu'il demanda imprudemment. On peut joindre à cette cause des excès qui l'énervaient trop habituellement, et qui le rendirent peu capable de supporter une attaque de pleurésie qui le frappa soudain. Si l'on veut qu'il soit mort empoisonné, et que Montecuculli ait été condamné justement, « on peut regarder cet Italien, » dit toujours le même historien, comme un de » ces monstres, moitié scélérats, moitié fous, qui, » sans complices comme sans motifs, dans un accès de superstition religieuse ou politique, » attentent à la vie des princes, croyant se faire » un mérite auprès de leurs ennemis ou des mécontents, et troublent un état sans servir personne. » En regardant ce triste événement sous ce point de vue, l'empereur sera entièrement disculpé, d'autant plus qu'il montra un vif regret de la mort de ce jeune prince, qu'il avait eu en otage et qu'il se piquait d'aimer.

François I[er] ayant fait venir près de lui Henri, son second fils, l'embrassa en pleurant, et lui fit, selon Mézeray, un long discours, qu'un nouvel historien résume en ces mots : « Mon fils, vous » avez perdu un modèle, et moi un appui. Le » deuil universel justifie nos larmes et rend » témoignage de la grandeur de notre perte. » L'exemple de votre frère, leçon plus utile pour » votre âge, vous eût guidé dans la carrière de » l'honneur; que sa mémoire vous inspire et » vous conduise; héritier de son rang, soyez-le » de ses vertus naissantes : elles eussent fait ma » joie; que les vôtres fassent ma consolation. » Imitez votre frère, surpassez-le, s'il est possible, » vous ne me le ferez jamais oublier, faites m'en » toujours souvenir. » La cour était présente et fondait en larmes; le prince paraissait pénétré. Le roi, attendri, sembla un moment s'abîmer dans la douleur; mais il se fit bientôt violence pour se livrer tout entier à la défense de son royaume. Le jeune dauphin demanda et obtint la permission d'aller faire ses premières armes contre l'empereur; le roi lui-même quitta son camp de Valence et s'avança vers celui d'Avignon, sur le bruit que Charles-Quint répandit avec affectation qu'il allait l'attaquer.

Mais c'était une ruse pour cacher son départ devenu nécessaire. Après s'être promené en Provence sans éprouver aucun obstacle, il parut vouloir s'attacher au siége de Marseille, où s'était renfermée la brave garnison de Fossano. Le blé manqua à son armée, et quand, à force de recherches, on en trouvait échappé à la vigilance des exécuteurs de Bonneval, il n'y avait pas de moulin pour le moudre. Un grand convoi qu'on lui envoyait de Toulon fut pris, et il se trouvait dans une grande perplexité. Disette absolue d'argent, point de vivres. Heureusement André Doria lui en apporta une petite quantité, suffisante cependant pour une marche hâtive; aussitôt il prend son parti, charge son artillerie et ses gros bagages sur les galères du Génois, et lui-même prend le chemin de l'Italie avec plus de précipitation qu'il n'avait mis de célérité à venir. Ses soldats consternés, languissant de faim et de maladie, fuyaient, jetant leurs armes pour courir plus vite. Les paysans embusqués dans les montagnes les ramassaient et s'en servaient contre ceux qui avaient attiré sur eux la misère et la désolation. Point de grâce; celui qui se rendait était égorgé comme celui qui osait se défendre. Charles-Quint, au rapport de tous les historiens, fit dans cette retraite une perte immense, supérieure peut-être à celle du connétable de Bourbon dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances. Le roi voulait le poursuivre en personne; Montmorency, seul du conseil, s'y opposa. Il remontra qu'il était inutile de se donner des peines pour défaire une armée qui se détruisait d'elle-même, et qu'il serait dangereux de la provoquer, parce qu'elle n'était pas encore tellement diminuée et affaiblie qu'elle ne pût, dans un moment de désespoir, tourner tête et faire courir des risques à ses vainqueurs.

Du côté du nord, les Flamands avaient aussi pénétré en France sous la conduite de Henri, comte de Nassau. Ils avaient emporté Guise, ravagé la Picardie, et mis enfin le siége devant Péronne, le dernier rempart qui les empêchât de

Digitized by Google

pénétrer jusqu'à la capitale. Robert de La Marck, maréchal de Fleuranges, s'y était jeté, déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité ce poste important; et le roi, à la nouvelle du danger de la ville, détacha de son armée un gros corps de cavalerie et dix mille hommes de pied, qui partirent à grande hâte; mais Péronne était déjà délivrée quand ils arrivèrent. Elle avait été attaquée avec toutes les ressources de l'art connues dans ce temps. Les ennemis tirèrent jusqu'à dix huit cents coups de canon par jour; ils firent sauter des tours entières par la mine, et notamment la tour si renommée où Charles-le-Simple et Louis XI avaient été renfermés; ils lancèrent des feux qui embrasèrent les maisons, et donnèrent plusieurs assauts qui les introduisirent dans la ville, mais pour la perte de ceux qui y pénétrèrent. Les habitants, quoique pressés par la faim, ne parlèrent jamais de se rendre; ils secondèrent merveilleusement le peu de troupes qu'on avait pu faire entrer dans la ville, et partagèrent glorieusement avec elles les honneurs de la victoire. Après une attaque très-chaude, les ennemis repoussés dressèrent encore le soir des échelles contre les murs, comme s'ils se proposaient de recommencer pendant la nuit; mais le matin on ne les vit plus. Ils évitèrent, par cette ruse, le danger d'être poursuivis par la garnison et par le duc de Vendôme, qui venait d'opérer sa jonction. Les Parisiens donnèrent aussi des marques de bonne volonté, à l'approche de l'ennemi qui les menaçait; ils firent offre de leur artillerie, qui était nombreuse, et d'entretenir dix mille hommes, tant que les ennemis seraient sur la frontière.

L'empereur s'en allait tristement le long de la mer avec les débris de son armée, toujours en crainte jusqu'à ce qu'il l'eût réfugiée dans Gênes. Peu s'en fallut même que cette ressource ne lui manquât, parce que des capitaines français, qui étaient restés dans les places du Piémont, joints à quelques bandes d'Italiens de leur parti, y faisaient encore la guerre avec quelque avantage, et s'approchèrent de cette ville, où ils entretenaient une faction qui devait leur y livrer passage. Heureusement pour Charles-Quint qu'ils furent trahis par un transfuge qui prévint la faction contraire, et l'entreprise échoua. S'ils avaient réussi, l'empereur se serait trouvé en grand danger entre les Français du Piémont et ceux du camp d'Avignon, que le roi avait envoyés à sa poursuite et qui le harcelaient de près. Il s'embarqua à Gênes avec ce qu'il put charger de troupes sur les galères de Doria, incertain s'il les accompagnerait en Italie ou s'il gagnerait l'Espagne : il se décida pour ce dernier parti.

[1537] La mer lui fut aussi défavorable que la terre. Une tempête furieuse battit sa flotte et engloutit six de ses galères, qui portaient tous ses équipages. Dans ce désastre, il se piqua de faire du moins bonne contenance. Il écrivit aux princes protestants d'Allemagne, dont il craignait quelque soulèvement, quand ils le croiraient battu, que sa retraite n'était qu'un stratagème, dont on verrait bientôt l'heureux effet. Il fit la même confidence au roi d'Angleterre; celui de France envoya à Henri VIII, pour lui faire connaître la vérité, un capitaine, témoin de la déroute de l'armée impériale, dont le désordre passait le jeu d'un simple stratagème.

Ce même envoyé était chargé de prévenir le monarque anglais du mariage de Madeleine, fille de France, avec Jacques V, roi d'Écosse. Le père de ce prince avait été tué, comme nous l'avons dit, en 1513, dans une guerre entreprise par lui pour la cause de Louis XII. Le fils, apprenant le danger où se trouvait la France, embarqua seize mille hommes. Deux fois repoussée par les vents contraires, sa flotte aborda à Dieppe. A la nouvelle qui se répandit que le roi allait livrer bataille, il laisse ses troupes, et vient en poste pour s'y trouver. Ce dévouement fit passer le roi sur la crainte de mécontenter l'Anglais, à qui une alliance si étroite entre la France et l'Écosse pouvait porter ombrage : il se crut obligé du moins à une politesse à son égard. Le jeune roi rencontra à Lyon son futur beau-père; il revenait de la Provence, qu'il avait parcourue en partie, distribuant des secours aux malheureux, et accordant tous les dédommagements que les circonstances mirent en son pouvoir. Il accompagnait ses libéralités d'un ton affectueux, de démonstrations de sensibilité, plus touchantes, plus propres que le don même à faire naître la reconnaissance. Arrivé à Paris, il y renouvela les actions de grâces qu'il avait déjà publiquement faites à Dieu pour le succès de ses armes, et fit célébrer le mariage entre le roi d'Écosse et sa fille.

La guerre continuait en Piémont avec des succès variés. Le marquis du Guast, successeur d'Antoine de Lève, qui était mort dans l'expédition de Provence, et non moins habile que lui sous les armes et dans le conseil, y commandait pour l'empereur. Il paraît que d'Humières, qui commandait en Italie pour le roi, n'avait pas les qualités propres à lutter avantageusement avec un pareil adversaire; et quand il les aurait eues, elles auraient été entravées par le défaut d'argent où on le laissa, et par l'indocilité des lansquenets, qui faisaient la majeure partie de son armée. Aussi fut-il surpris, trompé, battu, et forcé de rentrer en Dauphiné, après avoir laissé en Piémont des garnisons qui se rendirent l'une après l'autre.

François Ier ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec les princes italiens; tous refusèrent de se déclarer contre l'empereur. Ils voulaient du moins observer la neutralité; mais les Vénitiens firent plus : ils joignirent leurs troupes aux armées impériales. Cette démarche détermina le roi à faire une alliance offensive et défensive avec Soliman, empereur des Turcs. Le sultan s'engagea à envoyer une armée sur les côtes de Naples, pour faire une diversion pendant que le roi de France attaquerait le Milanais.

Ce n'était pas l'ambition seule qui divisait François et Charles, mais une haine et une animosité personnelle. Celui-ci ne cessait de rappeler au premier sa prison, et, tant pour cette raison qu'en vertu de la dignité impériale, il affectait une supériorité quelquefois insultante. François voulut faire connaître, ou rappeler au souvenir des peuples, qu'il avait aussi des droits qui le mettaient lui-même au-dessus de ce dédaigneux rival. Il tint un lit de justice au parlement. Les princes du sang, les pairs, beaucoup de prélats et de seigneurs distingués y assistèrent. En présence de cette auguste assemblée, l'avocat du roi, portant plainte contre Charles d'Autriche, possesseur des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, relevant de la couronne de France, et le dénonçant comme coupable d'excès criminels envers le roi, son seigneur, réclama contre l'abandon qui avait été fait de la suzeraineté de ces fiefs dans les traités de Madrid et de Cambrai. Il établit que cet abandon était nul, en ce que ces provinces avaient toujours relevé de la couronne, et en ce que Charles avait porté lui-même atteinte aux traités dont il appuyait ses prétentions. Charles une fois replacé en la condition de vassal, il le rechercha, comme ayant porté la guerre sur le territoire de son seigneur, et autorisé une conspiration contre sa vie et celle de ses enfants; d'où il conclut par requérir la confiscation de ses fiefs, comme la juste peine due à sa forfaiture. L'arrêt qui suivit fut conforme aux conclusions du plaidoyer; il déclara Charles coupable de félonie, ordonna la saisie de terres dont il devait l'hommage, et lui enjoignit de comparaître en personne à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite. Le roi lui fit signifier la sommation par un héraut, et lui envoya en même temps un sauf-conduit. Charles le rejeta avec indignation, et dit d'un ton irrité : « J'irai, j'irai, et si bien accompagné, que je forcerai le roi à se repentir des violations perpétuelles qu'il se permet à l'égard des traités de Madrid et de Cambrai. » Aussitôt il envoya ses lieutenants ravager la Picardie.

Le roi se mit en campagne, repoussa les ennemis, prit lui-même Hesdin, ville importante alors, et en fortifia plusieurs autres, qu'il crut suffisantes pour arrêter l'ennemi, s'il tentait des incursions ultérieures. Sur cette assurance, il sépara son armée. Les ennemis reparurent et prirent des places. Le roi revint, les reprit, et se rendit maître de plusieurs autres. Il pouvait pousser ses conquêtes plus loin, mais Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas après la mort de Marguerite, leur tante, demanda et obtint une suspension d'armes de trois mois pour son gouvernement, et la promesse que le roi ne se refuserait pas à accorder une trève plus générale, qui pourrait amener à la paix.

On croit que le motif qui fit abandonner à François Ier ses espérances de ce côté fut la malheureuse passion de conquérir le Milanais, qui le tourmentait toujours. Il tira de Flandre ses principales forces, et les envoya en Italie sous la conduite de Montmorency, que le dauphin accompagna. Le maréchal força le pas de Suze, quoique défendu par dix mille Espagnols, ravitailla Pignerol et Turin qui tenaient encore, s'empara même de quelques villes, et faisait reculer du Guast devant lui, lorsqu'il fut arrêté dans ses succès par les ordres du roi qui annonçait son arrivée prochaine, et qui ne voulait pas qu'on agit sans lui. Bientôt, en effet, pour donner plus de chaleur à la guerre, il passa les monts lui-même, et lorsqu'il était à la veille, et presque assuré de grands succès, il fit une trève de trois mois pour ce pays, comme il avait fait pour la Flandre. Elle fut suivie d'une autre de six, qui devait commencer au milieu du mois de février de l'année suivante.

Cet intervalle donnait du temps aux négociations qui s'entamaient de plusieurs côtés, sur les frontières, dans les cabinets des rivaux et des alliés. Les princes belligérants, apparemment également fatigués de la guerre, ne se refusaient à aucune ouverture; mais François Ier, en attendant l'issue, aurait pu profiter de ses avantages, et les augmenter pour faciliter la paix. Il s'excusa de son inaction sur ce que Soliman, qui devait attaquer le royaume de Naples, ne s'y était pas présenté. Le sultan répondait qu'étant prêt à y débarquer des troupes nombreuses, il avait appris que le roi dont les hostilités en Italie devaient le précéder, s'amusait à guerroyer en Flandre. A la vérité, François se porta de sa personne en Italie, comme on a vu, mais trop tard pour profiter de la bonne volonté de Soliman, qui se borna à en faire insulter les côtes par Barberousse, son amiral; et qui, prêt à entrer lui-même en Dalmatie à la tête de cent mille hommes, se retira fort piqué sur la nouvelle des négociations et des trèves qui se préparaient.

[1538] Le pape Paul III profita de la trève pour

Digitized by Google

tâcher de réconcilier ces deux ennemis acharnés. C'était une opinion assez bizarre que de croire pouvoir aboucher sans risques deux hommes qui, après les insultes qu'ils s'étaient faites, devaient, selon les lois de la chevalerie, qu'ils se targuaient de suivre l'un et l'autre, ne se voir que la lance en arrêt et l'épée au poing. Cependant le pontife les disposa à se rendre tous deux à Nice, ville que tenait encore le duc de Savoie, pour y conférer, et il s'y transporta lui-même comme médiateur. François Ier le désirait. Charles-Quint n'y marquait pas d'aversion; mais il craignait que dans une entrevue le roi ne lui demandât trop affirmativement une décision sur le duché de Milan, et d'autres articles qu'il n'était pas disposé à accorder. Cela fit que les deux princes restèrent dans les environs de Nice et ne se virent point. Cependant le saint-père négocia assez heureusement pour les faire consentir à une trêve de dix ans, qui, par la nature des choses, fut conclue aux dépens du malheureux duc de Savoie, dont presque toutes les places étaient au pouvoir des Français, comme celles du Milanais entre les mains des Espagnols. C'est tout ce que put obtenir le pape, qui avait espéré une paix définitive, et qui, dans cette vue, quoique âgé et infirme, avait entrepris ce long et pénible voyage. Il avait encore essayé, mais sans plus de succès, de faire accorder les deux princes à l'ouverture de ce concile général, qui avait été autrefois si inutilement demandé à son prédécesseur Clément VII, qui était indiqué en ce moment par lui à Mantoue, puis à Vicence, sur le refus du duc, et qui était toujours provoqué en vain.

Quand Charles-Quint fut assuré par la signature de la trêve qu'il ne serait pas exposé à des demandes embarrassantes, il fut moins éloigné de voir le roi. Cependant il remonta sur sa flotte pour se rendre en Espagne. Mais en passant près de l'île Sainte-Marguerite, il y aborda, soit volontairement, soit que le vent l'y eût poussé malgré lui, et fit témoigner à François, qui se trouvait alors à Avignon, le désir qu'il aurait de l'embrasser à Aigues-Mortes. La première entrevue fut suivie d'entretiens particuliers, dans lesquels se remarquaient tous les dehors de la confiance et d'une amitié vraiment fraternelle. On ne peut douter que François n'agît franchement, et il donna de sa sincérité des preuves trop imprudentes, s'il est vrai que, dans l'abandon de la conversation, il ait confié à son beau-frère le secret de ses intelligences avec les protestants d'Allemagne et le roi d'Angleterre.

[1539] On peut citer de sa bonne foi une autre preuve plus positive, dans le refus qu'il fit de secourir les Gantois révoltés contre l'empereur : ils promettaient au roi de persévérer dans l'alliance qu'il contracterait avec eux, donnaient des sûretés à cet égard, et s'engageaient à lui gagner bientôt la Flandre entière, moyennant les intelligences qu'ils avaient dans les autres villes. Les membres du conseil exhortaient le monarque à accepter cette offre, et lui remontraient que, loin de s'en faire scrupule, c'était son devoir, comme seigneur suzerain, de protéger les sujets des pays hommagés, et qu'il y était d'autant plus obligé que la saisie de la Flandre, faite dans le lit de justice de Paris, n'avait pas été levée, et que ce ne serait que se mettre en possession d'un bien légitimement acquis. Mais, contre cet avis presque unanime, le roi, dirigé par Anne de Montmorency, en l'austère probité duquel il avait mis la plus entière confiance, et qu'il venait d'élever à la dignité de connétable, objecta la signature de la trêve, et dit « qu'il estimait plus sa parole donnée librement, que l'empire de l'univers. » Non-seulement il rejeta donc la prière des révoltés, mais il envoya leurs lettres à l'empereur, et eut ce qu'on peut appeler la *bonhomie* de joindre des avis sur ce que son beau-frère devait faire pour les dompter.

Charles le savait aussi bien que lui; c'était d'arrêter l'embrasement avant que l'incendie fût trop étendu. Pour cet effet, sa présence en Flandre était absolument nécessaire, et la circonstance exigeait la plus grande célérité. Mais comment s'y rendre si promptement d'Espagne où il était? Par l'Océan? les tempêtes pouvaient le retarder, le jeter peut-être sur les côtes des rebelles, ou sur celles de l'Angleterre, dont le roi n'était pas fort de ses amis. Passerait-il par la Méditerranée? mais de l'Italie, où il aborderait, il faudrait traverser l'Allemagne, où les princes protestants pouvaient lui causer de grands retards, s'ils ne faisaient pas pis. Tout combiné, il jugea qu'il n'y avait point de passage plus court et plus sûr que la France, et « qu'il lui serait, dit Mézeray, plus facile de gouverner le roi, dont il connaissait le naturel franc » et facile, que non pas les vents, les Allemands » et les Anglais. »

Il s'en ouvrit à l'ambassadeur de France, qui était à sa cour, et lui dit de faire passer sa proposition au connétable, qui exerçait une autorité absolue sur tous les ministres, et que sa probité même rendait plus susceptible d'être abusé. Il insinua, mais sans s'engager par écrit, qu'il donnerait l'investiture du Milanais à Charles, duc d'Orléans, second fils de François Ier, en l'unissant avec sa fille ou avec sa nièce, et que la célébration du mariage pourrait se faire à Metz ou à Cambrai aussitôt que la Flandre serait pacifiée. On agita dans le conseil si on exigerait des gages de sa promesse, comme seraient des ota-

Digitized by Google

ges, et lesquels on demanderait. Il ne pouvait y en avoir de meilleur que le duché lui-même, d'où l'empereur ferait sortir ses troupes et qu'il remettrait à celles du roi. Montmorency presque seul s'opposa à cette précaution, qu'il représenta comme indigne de la magnanimité du roi. François Ier, porté à tout ce qui était grand et généreux, adopta l'avis du connétable, et donna au voyageur toutes les sûretés qu'il désirait. Il envoya ses deux fils au-devant de lui jusqu'à Bayonne, et y aurait été lui-même, s'il n'avait été retenu par les restes d'une incommodité grave qui le frappa d'une manière alarmante, et qui était la suite honteuse d'excès déshonorants pour tout homme, et à plus forte raison pour un roi : il se contenta d'aller au-devant de son hôte jusqu'à Loches.

La magnificence des réceptions qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage, grandes chasses, festins, tournois, spectacles, fêtes de toute espèce, coûta quatre millions à la France. Au milieu de ces plaisirs, on lui remarquait toujours un air d'inquiétude : il est difficile qu'un trompeur ne craigne pas d'être trompé. Tout l'alarmait : le duc d'Orléans, presque encore enfant, s'élançant un jour par vivacité sur la croupe de son cheval, et jetant les bras autour de lui, dit : « Je vous fais mon prisonnier. » Cette saillie le troubla ; on le vit pâlir. Il ne put pas non plus dissimuler sa crainte sur ce que le roi lui dit un jour, comme par plaisanterie, en lui montrant la duchesse d'Étampes, sa maîtresse : « Voyez-vous, mon frère, cette belle dame? elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. » Charles fronça le sourcil, et répondit froidement : « Si l'avis est bon, il faut le suivre. » Mais le lendemain, comme la duchesse lui présentait à l'ordinaire sa serviette, après avoir lavé ses mains pour se mettre à table, il tire habilement un très-beau diamant de son doigt, et le laisse tomber comme par mégarde ; la duchesse le ramasse et le lui présente : « Gardez-le, lui dit-il galamment, je suis trop heureux d'avoir l'occasion d'orner une si belle main. »

Les conseils ne manquaient pas au roi; il en reçut même un indirect, mais très-clair, d'un fou qu'il avait à sa cour, nommé Triboulet. Cet homme portait un livret sur lequel il inscrivait le nom de ceux qui, selon son jugement, faisaient quelques étourderies ou fausses démarches : il l'appelait *le journal des fous*. Quand il sut l'arrivée de l'empereur en France, il l'inscrivit sur son livre. Le roi, l'ayant appris, lui dit : « Que feras-tu, si je le laisse passer? — J'effacerai son nom, répondit Triboulet, et je mettrai le vôtre à sa place. »

Le moins qu'on dût tirer de l'empereur était la promesse écrite de l'investiture du Milanais. Tout le conseil inclinait pour la demander, et, de ce que le prince ne l'offrait pas lui-même, on devait concevoir des soupçons, le roi surtout lui ayant donné l'exemple des procédés usités entre gens de bonne foi dans ces sortes de circonstances, car, lorsqu'il envoya ses deux fils à Bayonne, Montmorency les présenta à l'empereur comme otages, quoiqu'il n'y eût aucune convention à cet égard. A la vérité, Charles répondit qu'il les recevrait, non pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder auprès de lui comme compagnons de voyage. Pouvait-il parler autrement puisqu'il était déjà en France; et n'aurait-il pas dû, pendant le cours de son voyage offrir de lui-même ce qu'on avait la politesse et l'imprudente discrétion de ne pas exiger? Non-seulement il ne le fit pas, mais on dit même que, lorsque le connétable lui en fit l'insinuation dans une fête qu'il lui donna à Chantilly, il ne répondit que par des équivoques, et que Montmorency, qui était encore en état de réparer sa faute par un meilleur conseil, se contenta de montrer quelque mécontentement, et persista à soutenir que tout acte qui outre-passerait auprès de l'empereur les moyens de persuasion serait déshonorant pour le roi.

Arrivé dans les Pays-Bas, sa présence, l'intimité apparente de ses liaisons avec la France, sa force, une diminution d'impôts, des adoucissements dans la perception, des grâces et des promesses eurent bientôt apaisé les troubles. Tant qu'il fut occupé de ces soins, le roi ne lui demanda rien; mais, sitôt qu'il en fut débarrassé, François lui fit rappeler les espérances dont il l'avait bercé. L'empereur s'excusa d'abord sur l'impossibilité où il s'était trouvé d'amener son frère à abandonner, avec sa fille, ses prétentions sur le Milanais; mais il offrait en remplacement sa propre fille, à laquelle il donnait les Pays-Bas en dot, sous la condition que le roi rendrait au duc de Savoie ses états, qu'il renoncerait à ses droits sur Milan, et que le jeune prince serait élevé à sa cour. Il proposait de fortifier cette alliance par celle de son fils avec l'héritière de Navarre, ce qui, selon lui, devait éteindre tous les sujets de discorde que cette petite puissance intermédiaire pourrait occasionner entre eux. Mais, sous une apparence d'avantage, rien n'était si insidieux que ces propositions. Si l'une, en effet, des deux parties que la première alliance devait unir, venait à mourir, ou s'il ne provenait pas d'enfants de leur mariage, la France perdait gratuitement et la possession du Piémont et ses droits sur le Milanais; et si même le dauphin fût venu à mourir, l'héritier présomptif de la couronne se serait trouvé entre les mains de l'empereur, au

grand danger de l'état. Enfin, par la seconde alliance il aurait eté possesseur non contesté, non-seulement de la Navarre, mais encore du Béarn, des pays de Foix et d'Albret et d'une partie considérable de la France méridionale; aussi le roi déclara-t-il s'en tenir aux premières promesses et insista-t-il sur leur exécution. Ce fut alors que Charles répondit froidement : « Je ne m'en souviens pas; » et comme l'ambassadeur le pressait un peu vivement, il lui dit sèchement : « Qu'on me montre un écrit! » et lui tourna le dos. Le roi, atterré par cette réponse, eut de la peine à la croire, et revint comme d'un songe. Il exila Montmorency, et disgracia ceux des seigneurs qui avaient le plus fortement appuyé son opinion. Mais à raison de l'embarras où se serait trouvée la France si la guerre sé fût rallumée, il fut forcé de dissimuler son mécontentement contre l'empereur et d'affecter au contraire avec lui une liaison étroite qui achevait de le perdre dans l'esprit de ses anciens alliés, Soliman, Henri VIII et les protestants d'Allemagne. On remarqua que, depuis ce temps, il devint sujet à des accès de mélancolie, qui changèrent son caractère naturellement gai, et le rendirent difficile dans son domestique.

[1540-41] Les procédés subséquents de Charles-Quint ajoutèrent au chagrin que François avait de s'être laissé tromper. L'empereur ne doutant pas que le roi ne cherchât les moyens de le punir de sa perfidie, s'appliqua à le prévenir, et tâcha de susciter à son rival des ennemis entre les princes que le monarque pouvait intéresser à sa cause. Des agents habiles, et par lui façonnés à la calomnie, furent envoyés à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Ils dirent au pape Paul III que, pendant l'entrevue d'Aigues-Mortes, le roi avait fait son possible pour détourner l'empereur de donner Marguerite, sa fille naturelle, à Octave Farnèse, son petit-fils. Les envoyés aux princes protestants d'Allemagne étaient chargés de leur rappeler que le roi, qui affectait de la considération pour eux, les détestait dans le fond, puisqu'il faisait brûler leurs frères dans son royaume, et même, ajoutaient-ils, il a promis à l'empereur de l'aider contre vous. Les agents qui se glissèrent auprès de Henri VIII l'assurèrent que le roi de France faisait espérer au pape de transporter une armée formidable en Angleterre, pour le forcer à rentrer dans le sein de l'église romaine, ou partager son royaume; et ils appuyaient cette étrange imputation par la révélation de quelques imprudentes confidences faites par François à Charles, à Aigues-Mortes : moyen sûr de piquer l'Anglais, quand même ces délations n'auraient roulé que sur des secrets peu importants. Dans ces sortes d'affaires une petite indiscrétion reconnue en fait soupçonner de plus grandes que l'on cache. Le roi, de son côté envoya des ambassadeurs à plusieurs cours. Ceux qu'il adressa aux rois de Suède et de Danemarck conclurent avec ces princes des traités, les premiers que la France ait faits avec les puissances du nord. Les commissaires qu'il accrédita auprès des diètes de Spire et de Ratisbonne ne furent pas si heureux; ils ne purent faire refuser à l'empereur les secours qu'il leur demandait pour Ferdinand, son frère, roi de Hongrie, contre Soliman, qui pénétrait rapidement dans ce royaume.

[1541] Dans l'embarras où le mettait cette incursion, Charles-Quint était inquiet des intelligences que son rival entretenait avec le sultan, et qu'il commençait à lier avec les Vénitiens. Il désirait fort d'en pénétrer le secret. La chose était difficile; mais rien n'embarrasse quand on est déterminé au crime. Il découvrit que deux négociateurs, l'un nommé Antoine de Rincon, gentilhomme de la chambre du roi, né Espagnol, l'autre, César Frégose, Génois, partaient pour Venise et Constantinople. Afin de se garantir de la chaleur et de la fatigue du voyage, ils s'étaient embarqués sur le Pô, malgré l'avis que Guillaume du Bellay de Langey, gouverneur pour le roi en Piémont, leur avait donné de se défier de quelques embûches. Du Guast, qui commandait pour l'empereur dans ce même pays, fit attaquer leur bateau par un détachement de ses troupes. Soit en se défendant, soit indiqués personnellement aux assassins, ils furent tués, et on pilla leurs bagages. On croyait y trouver leurs instructions, mais Langey avait pris la précaution de les retenir, et il les envoya par une voie plus sûre à leur destination.

Le roi fit solennellement demander à Charles réparation de cet outrage, et menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne le contentait pas sous quatre mois. Cette sommation eut lieu à Lucques, où le pape était avec l'empereur. Le pontife l'exhorta à finir par quelque satisfaction une querelle qui allait embraser l'Europe, et du moins à désavouer son général; mais, loin de le désavouer, il le justifia. « Les deux hommes tués, dit-il, n'avaient pas pris la qualité d'ambassadeurs. Naviguant, pour ainsi dire, à la dérobée, quoiqu'avec un assez nombreux équipage, du Guast les a pris pour des gens à mauvais dessein. Il a envoyé des soldats chargés de les arrêter. Ils se sont défendus. Dans le tumulte de la rixe, des coups portés au hasard sont tombés sur les voyageurs les plus apparents, qui ont été malheureusement victimes de leur précaution clandestine. »

Si Charles-Quint éprouva quelque repentir de

Digitized by Google

ce double meurtre, ce fut sans doute parce qu'il fut inutile, puisque, par la prévoyance de Langey, les papiers dont il espérait tirer des lumières ne se trouvèrent pas avec eux. Quant aux hostilités dont le menaçait François Ier, loin de les craindre, on croit qu'il désirait que le roi de France les commençât, afin de ne paraître qu'en revanche dans une nouvelle expédition qu'il méditait contre la Provence, opiniâtrément et aussi infructueusement acharné à la conquête de cette province que son rival à celle du Milanais. Dans cette intention, ou dans celle de faire une diversion contre Soliman, il préparait sous le commandement de Doria, une flotte considérable, qu'il destinait, publiait-il, contre les pirates d'Afrique qui infestaient les côtes d'Espagne. Il la chargea de vingt-quatre mille hommes, l'élite de ses troupes. Prêt à mettre à la voile, il apprit que les intelligences qu'il avait conservées en Provence étaient les unes découvertes, et les autres peu propres à l'aider. Reprenant donc sa première destination contre les infidèles, qu'il avait fait sonner haut auprès des puissances chrétiennes, il appareilla de Porto-Venere, dans le territoire de Gênes, et tourna ses voiles contre Alger. Mais à peine était-il descendu sur cette plage funeste, et avant qu'il eût débarqué ses vivres et ses tentes, un orage terrible inonda tout son camp, et une tempête également désastreuse brisa une partie de ses vaisseaux, et les contraignit de se réfugier dans une baie éloignée d'Alger de quatre journées. Avant d'avoir pu livrer le moindre combat, il fallut songer à la retraite. L'armée, chargée de malades et de blessés, privée de vivres, retardée par des torrents, et continuellement harcelée par les Arabes, ne put parvenir à sa destination qu'avec une perte considérable; et quand elle eut regagné ses vaisseaux, une autre tempête les dispersa de nouveau et les força de relâcher sur diverses côtes. L'empereur lui-même fut contraint d'aborder en Afrique, où les vents contraires, empêchant qu'on eût de ses nouvelles, firent craindre pendant quinze jours qu'il ne fût englouti. Il perdit quinze galères, cent soixante bâtiments de transport, et ramena à peine en Espagne un tiers de cette armée, peu de jours auparavant si florissante.

[1542] Charles-Quint n'avait risqué cette expédition, à laquelle il employa ses forces les plus redoutables, que dans la confiance que François serait trop scrupuleux pour attaquer ses états pendant qu'il était occupé contre les infidèles. En effet, ou par ce pieux motif, ou parce que le roi n'était pas encore prêt, ce ne fut qu'après le retour de l'empereur qu'il déploya ses intentions et ses forces · outre une petite armée d'observation en Picardie sous le commandement d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, il mit sur pied deux grandes armées destinées l'une contre le Roussillon, commandée par le dauphin, l'autre contre le pays de Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans, second fils du roi. On connait les anciens droits de Louis XI sur le Roussillon : Charles VII, son père, en avait d'à peu près égaux sur le Luxembourg, revendiqué comme une des annexes du duché de Bourgogne. Il fut remis au sort des armes de décider de la validité de ces droits, dont, selon le traité de Cambrai, les deux princes devaient juger à l'amiable.

Le duc d'Orléans était dirigé par Claude de Lorraine, duc de Guise : parmi les officiers qui servaient sous ses ordres, on distinguait François de Bourbon, comte d'Enghien, frère puîné d'Antoine de Bourbon nouveau duc de Vendôme, et aîné du fameux Louis, premier du nom de Condé; François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, et destiné à une plus grande illustration que son père; enfin Gaspard de Coligny-Châtillon, neveu par sa mère du connétable de Montmorency, ami alors du comte d'Aumale, et depuis son implacable ennemi. Avec un tel guide et de pareils officiers, le jeune prince fit des progrès rapides, prit toutes les villes de ce petit duché et la capitale même; mais, sur la nouvelle qu'il allait se livrer une bataille en Roussillon, où était le dauphin avec son armée, au lieu d'entrer dans les Pays Bas, le duc d'Orléans rompit la sienne, la distribua dans les places frontières, et prit la poste pour se trouver au combat, qui ne se donna pas. L'empereur, qui était en Espagne, tint ses troupes sur la défensive, en publiant qu'il allait venir se mettre à leur tête. Le roi le crut si bien qu'il avança jusqu'à Montpellier, dans le dessein de se mesurer corps à corps avec son rival, s'il pouvait le rencontrer sur le champ de bataille. Comme il ne parut pas, le dauphin s'attacha au siége de Perpignan. Malgré le secret gardé par les généraux français d'Annebaud et Montpezat, l'empereur fut instruit de leurs projets sur cette ville; aussi, quand le dauphin s'en approcha, la trouva-t-il bien munie, et il éprouva une vigoureuse résistance de la part du duc d'Albe, dont le caractère opiniâtre promettait un long siége. Le temps se passa en attaques, qui coûtèrent beaucoup, sans utilité. Pendant les chaleurs de l'été, les maladies épidémiques se mirent dans le camp et emportèrent bien du monde. Les pluies d'automne qui, dans ce pays, tombent en torrents, firent craindre que les inondations n'interceptassent le retour de l'armée. Le roi commanda de la retirer du siége et de la ramener. Le dauphin, outré d'être forcé

Digitized by Google

d'abandonner sans succès son entreprise, pendant que le duc d'Orléans avait réussi dans la sienne, s'obstinait à continuer; mais les ordres de son père devinrent si absolus, qu'il fallut obéir. Il en tomba malade de chagrin, et fut six mois sans pouvoir se remettre. Les deux frères avaient peu d'amitié l'un pour l'autre. La rivalité de leurs favoris fit souvent naître de ces espèces de brouilleries qui ne sont pas rares dans les cours des rois vieillissants, surtout quand il s'y trouve des maîtresses.

On attribue à l'empire que la duchesse d'Étampes conservait sur le roi la destitution du chancelier Poyet, dont la disgrâce, dit Mézeray, « vint de l'antichambre des dames. » Sans naissance ni protection, par son seul mérite et sa réputation dans le barreau, il parvint à la première dignité de la robe. Malheureusement, dans le temps de son plus grand crédit, il survint devant son tribunal une affaire qui lui présenta l'occasion de plaire au roi, et de satisfaire lui-même son esprit vindicatif. L'amiral Chabot, connu longtemps sous le nom de Brion, brave militaire, mais brusque, fier avec ses supérieurs, arrogant avec ses égaux, et autrefois favori du roi, encourut sa disgrâce par des hauteurs déplacées, et surtout pour avoir défié le roi de trouver matière à lui faire son procès. Le monarque piqué ordonna qu'il fût mis en justice, mais d'ailleurs avec l'intention secrète de se donner ensuite le plaisir de lui faire grâce. Rien ne pouvait être plus agréable au chancelier, qui avait lui-même éprouvé des saillies de l'humeur impérieuse de l'amiral. Il servit avec ardeur le ressentiment du roi, composa une commission de magistrats qu'il crut les plus portés à entrer dans ses vues, et les disposa si bien que Chabot, quoique à peine trouvé coupable de faibles exactions sur des barques de pêcheurs, fut, par sentence, privé de ses charges et offices, et dégradé. Le roi, quand il eut mortifié son hautain favori, le rétablit en effet dans ses biens et honneurs; mais Chabot mourut de chagrin.

Il était parent de la duchesse d'Étampes. Cette dame ne pardonna pas au chancelier l'arrêt flétrissant porté contre l'amiral, et, trouvant l'occasion de se venger, elle ne la manqua pas. Poyet était ferme, quelquefois dur dans l'exercice de sa charge. Un protégé de la duchesse se présente pour l'entérinement de quelque grâce avec des lettres signées du roi. Le chancelier, y voyant des nullités ou défauts, la rejette. Elle court aussitôt chez le monarque, lui présente le refus du chancelier comme un acte irrespectueux, comme une impudente opposition à la volonté du roi, et une affectation d'autorité punissable. Le faible prince épouse le ressentiment de sa maîtresse, et ordonne que le chancelier soit arrêté. Il est saisi dans son lit, traité avec une rigueur indécente, et traîné de la Bastille à la Conciergerie, pour son procès lui être fait par-devant le parlement.

Comme on connaissait à peu près la cause intentionnelle du procès, on ne se pressait pas de le finir, et on paraissait vouloir l'oublier : mais, après avoir langui trois ans dans la prison, Poyet demanda lui-même avec tant d'instance à être jugé, qu'on ne put le refuser. Le roi, sur les préventions qu'on lui avait données, le voyait si criminel, qu'il dit : « S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, je veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus rigoureuse que celle de Dieu, qui pardonne jusqu'à soixante-dix fois sept fois. » Mais malgré les recherches les plus sévères, et quoiqu'on n'eût pas dessein de l'épargner, il aurait été difficile de lui imposer une peine, s'il ne s'était trouvé parmi ses accusateurs des juges de Chabot, qui lui soutinrent en face qu'il avait gêné leur suffrage, et même usé avec eux de violence dans cette affaire. Par arrêt prononcé à huis ouvert dans la grand'chambre, lui présent et nu-tête, « il fut privé de sa charge » de chancelier, déclaré inhabile à tenir aucun » office royal, condamné à cent mille livres d'a- » mende, et à tenir prison jusqu'à entier paie- » ment, confiné ensuite en telle prison et sous » telle garde qu'il plaira au roi d'ordonner. » Il reprit son premier état d'avocat, et gagna sa vie à consulter. Chabot et Poyet, mémorables exemples! le premier pour ceux qui affectent l'indépendance auprès des princes, le second pour ceux qui les servent trop complaisamment. Montholon, l'avocat du connétable de Bourbon, fut élevé alors à la dignité de garde-des-sceaux.

[1543] La guerre durait depuis vingt-huit ans; la terre était imbibée de sang : la mer avait englouti hommes, vaisseaux et richesses. Les peuples, pendant ce temps, n'avaient goûté que quelques repos passagers, procurés par des traités frauduleux, causes de nouvelles guerres. Les impôts allaient toujours croissant : « Car, dit » Mézeray, ils ne cessent d'en produire d'autres, » et ne meurent jamais. » Le roi avait rendu le sel marchand; mais, dans les provinces où cette denrée avait toujours joui de la franchise, il mit un léger impôt, pour dédommager le trésor royal du déchet que lui faisait éprouver l'abolissement de la gabelle dans le reste du royaume. Les habitants de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge, refusèrent de payer ce supplément et se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne, suivirent leur exemple.

Digitized by Google

Celle de La Rochelle les imita ; c'était un incendie qui s'étendait. Le roi crut qu'il ne fallait pas moins que sa présence pour l'arrêter. A la tête de son armée de Roussillon, il arriva en monarque irrité et se conduisit en père indulgent. Le pardon et de faibles diminutions accordées à propos firent tout rentrer promptement dans l'ordre. La nécessité des affaires avait jusqu'alors accoutumé les peuples à payer sans murmurer ; mais on voit par les plaintes qui accompagnèrent les représentations, que leur lassitude venait de ce qu'ils s'apercevaient que le luxe du monarque, ses favoris, ses maîtresses, étaient des fléaux plus ruineux, des monstres plus dévorants que la guerre même.

Cette année les deux rivaux commencèrent leurs attaques par de longs plaidoyers, qu'ils envoyèrent nommément au pape, et qu'ils répandirent dans les autres cours. L'empereur écrivit au souverain pontife : « Le roi de France ne songe qu'à faire du mal, et moi je ne pense qu'à faire du bien ; il est injuste, et moi je ne demande que mon droit et l'équité ; il a conjuré la ruine de la chrétienté par l'alliance du Turc, et moi j'en ai entrepris la défense ; il viole tous les traités de paix, et moi je lui pardonne ses offenses, et lui accorde toujours du mien, pour épargner le sang des chrétiens ; il veut tout envahir, et moi je me contente de ce qui m'appartient, et me fais gloire de protéger ceux qu'il opprime, et de défendre l'église romaine. »

Le roi répondit à cette justification pharisienne, non pas comme l'humble publicain, en confessant ses fautes, mais en récriminant par celles de son adversaire. « C'est lui, dit-il dans un long manifeste, c'est lui, c'est cet homme protecteur de l'église qui a retenu plus de six mois le pape Clément VII en prison, et qui ne lui en a ouvert les portes que lorsque je marchais pour les briser ; c'est lui, c'est ce prince religieux qui, remplaçant un Turc par un Maure, a sacrifié la vie d'une multitude de ses sujets chrétiens dans l'expédition de Tunis, au barbare assassin de dix de ses frères, le bey de Tunis, dont il s'est déclaré l'allié ; c'est lui, c'est ce protecteur des opprimés qui a abandonné à l'empereur turc la reine Élisabeth, veuve de Zapolski, roi de Hongrie, et son fils, et a proposé au sultan de partager avec lui les états de l'orphelin ; c'est lui, c'est ce prince catholique qui tolère les sectaires d'Allemagne, leur permet de dépouiller les églises et de ruiner le clergé, pourvu qu'ils lui accordent les secours qu'il leur demande pour dévaster la France ; c'est lui, c'est ce grand ami des lois et de l'humanité qui a fait assassiner mes ambassadeurs ; c'est lui, c'est ce zélateur du saint-siége qui s'allie au schismatique roi d'Angleterre, et le soutient dans sa révolte et son apostasie. » Le pape, les croyant également coupables des guerres qui tourmentaient l'Europe, ne prit parti ni pour l'un ni pour l'autre. L'empereur le punit de sa neutralité, en refusant l'investiture de Parme et de Plaisance, qu'il avait promise à son petit-fils.

Les premières hostilités se firent contre Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui, en vertu de divers pactes de famille, avait hérité de Charles d'Egmond, dernier duc de Gueldres, malgré les réclamations du duc de Lorraine, neveu de Charles, et les droits de la branche cadette de la maison d'Egmond. Aussi ardent allié de François Ier que son prédécesseur l'avait été, Charles-Quint l'en punit en attaquant ses états. Guillaume les défendit avec courage. Les princes voisins, craignant les mêmes entreprises sur leurs possessions, concoururent ardemment au secours de l'opprimé. Ce zèle fit croire à François Ier que toute l'Allemagne allait s'ébranler en faveur du duc. Pour encourager celui-ci et lui donner la certitude qu'il ne serait pas abandonné, il conclut le mariage du jeune prince avec Jeanne d'Albret, sa propre nièce, fille de sa sœur, reine de Navarre. La cérémonie fut faite, et du lit nuptial, où le duc ne fit qu'approcher publiquement de la princesse, qui n'avait que onze ans, il revola à la défense de ses états. Le duc croyait être suivi de prompts secours ; il lui en vint à la vérité, mais si faibles et si tardifs, qu'il désespéra de pouvoir sauver ses possessions, d'autant plus que ses sujets, se voyant comme abandonnés à la merci de l'empereur, et quelques-uns gagnés par les pistoles d'Espagne, lui faisaient craindre une trahison. Il prit en conséquence le parti d'aller se jeter aux pieds de Charles-Quint et de lui demander grâce. L'empereur le reçut avec rudesse ; cependant il lui rendit le duché de Clèves et de Juliers, qu'il venait de conquérir, et garda celui de Gueldres et de Zutphen. Dès lors aussi fut rompu le mariage avec la princesse de Navarre, qui épousa depuis Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et qui a été mère de Henri IV.

Un intérêt commun réunissait François Ier et Soliman contre Charles-Quint ; mais on n'avait pas encore vu les lys joints au croissant dans les armées. Ce phénomène apparut devant Nice, dernier asile du duc de Savoie. Les Français, commandés par le jeune comte d'Enghien, l'attaquèrent par terre, pendant que leurs galères, mêlées à celles des Turcs, sous le commandement de Barberousse, roi d'Alger et amiral du sultan, la bloquaient par mer. La ville fut aisément prise ; mais le château, situé au sommet d'un roc, éga-

lement inattaquable à la mine et au canon, résista, et le commandant fit si bien, qu'il donna le temps a du Guast, à Doria et aux troupes envoyées par le pape, de le venir dégager. L'amiral ottoman se plaignit, avec autant de hauteur que de mépris, que les Français se conduisaient très-mollement dans ce siége ; qu'ils ne songeaient qu'à leurs plaisirs, et qu'ils avaient beaucoup plus chargé leurs vaisseaux de vins et de délicatesses recherchées, que de poudre, qu'ils se permirent en effet de lui demander. Il les abandonna fort mécontent, et alla décharger sa colère sur les côtes de la Catalogne et du royaume de Valence. En retournant à Constantinople, il pilla celles de la Calabre, et emmena dix mille captifs. Les autres parages de l'Italie furent garantis de ce fléau par du Guast, général de l'empereur, qui occupait les villes maritimes.

L'échec éprouvé devant Nice vint de ce que le roi de France négligeait cette division de son plan de guerre, pendant qu'il donnait tous ses soins à celle qu'il dirigeait lui-même dans le duché de Luxembourg. Le duc d'Orléans, son fils, comme nous l'avons dit, s'en était emparé l'année précédente ; mais il l'avait reperdu presque aussitôt pour avoir licencié son armée. Le père, qui venait de le reconquérir, désirait se l'assurer comme un dédommagement, s'il ne pouvait recouvrer le Milanais. Cet échange même le flattait, et il aimait à se décorer du titre de duc de Luxembourg, nom illustre, cinq fois honoré de la couronne impériale. François I^er en prit possession solennelle, et y donna des fêtes, ainsi qu'il avait coutume de faire dans ses nouvelles conquêtes, afin d'en constater, pour ainsi dire, la jouissance. Charles-Quint vint l'y troubler : il amena une armée formidable; on y voyait dix mille Anglais : chose étonnante, après l'affront que Henri avait fait à l'empereur par son divorce avec Catherine d'Aragon. Il semblait que leur haine dût être éternelle ; mais nul ressentiment ne tenait dans le cœur de Charles-Quint contre ses intérêts.

Il avait déjà trouvé moyen de refroidir Henri VIII, peut-être de lui inspirer du mépris pour son ancien allié, à cause de l'imprudence que celui-ci avait eue de révéler leurs secrets dans l'entrevue d'Aigues-Mortes ; il le piqua aussi par un motif politique. Le roi de France conservait une liaison étroite avec l'Écosse. Jacques V, qui faisait une diversion en sa faveur, abandonné pendant le cours de la campagne par une noblesse indocile qui désapprouvait cette expédition, mourut de la violence de son désespoir. Il avait été précédé au tombeau par Madeleine, fille de François I^er, son épouse, et laissa, d'un second mariage avec une princesse de Guise, une fille dans la plus tendre enfance et tristement célèbre sous le nom de Marie Stuart. La régence de la mère était traversée par des mécontents que Henri VIII soutenait afin de prendre pied dans ce royaume à l'aide des dissensions; François I^er, par la raison contraire, y entretenait des troupes : motif de mésintelligence entre ces deux princes, dont Charles-Quint sut bien profiter. Il n'obtint cependant cette année que les dix mille hommes dont nous avons parlé; mais ce fut un renfort assez important pour son armée. Il la commandait lui-même; le roi de France était aussi à la tête de la sienne. Ces deux rivaux se rapprochent auprès de Landrecies, qu'assiégeait l'empereur et que ravitailla le roi. Ils s'étaient si souvent défiés, que l'on crut qu'ils ne manqueraient pas l'occasion d'entrer personnellement en lice ; mais, après des marches et des contre-marches qui occupèrent toute la campagne, après avoir fait beaucoup de ravages et ruiné le pauvre peuple comme de concert, ils séparèrent leurs armées et les mirent en quartiers d'hiver. Charles avait été forcé de lever le siége de Landrecies; mais il s'empara par supercherie de Cambrai, qui jusqu'alors s'était gouverné en ville indépendante.

[1544] La perspective d'une guerre qui paraissait devoir être plus animée que les précédentes, fit prendre au roi des mesures dont les édits bursaux furent les préliminaires. Il joignit aux taxes foncières des impôts indirects, la création de nouvelles charges et l'augmentation de la finance des anciennes; les traites foraines, qui, quelques années auparavant, ne rendaient que six à sept mille francs, furent portées à cent mille écus; et l'impôt levé aux marais salants, en remplacement de la gabelle, fut de vingt sous par muid. En même temps il travaillait à se faire des alliances au-dehors; mais celle qu'il avait avec les Turcs, les dégâts et les barbaries de la piraterie qui en furent une suite, lui firent grand tort en Allemagne. Il se tenait une diète à Spire; l'empereur s'y rendit en personne. A force de montrer le Turc prêt à envahir la Hongrie et à porter ses armes dans le centre de l'Allemagne, à la sollicitation du roi de France, et de dire et de répéter aux protestants que c'était lui qui empêchait la tenue du concile général qu'ils souhaitaient, il rendit ce prince si odieux, que la diète refusa d'écouter les ambassadeurs qu'il envoya pour se justifier, le déclara ennemi de l'empire, et vota une levée de vingt-quatre mille hommes pour lui faire la guerre. Charles resserra aussi les nœuds de son alliance avec l'Angleterre; il frappa l'imagination ardente de Henri VIII de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble, ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. Henri devait

Digitized by Google

descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie, qui seraient son lot; Charles, entrer dans la Champagne, qu'il conserverait, s'ils ne trouvaient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniraient et conviendraient des autres conquêtes à leur bienséance.

Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les Français remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'Enghien, François de Bourbon, âgé de vingt-cinq ans, et qui devait périr, l'année suivante, dans un jeu d'enfant, venait d'y remplacer le vieux Boutières, élève et parent de Bayard, brave et excellent capitaine, mais qui avait pris sur lui de s'écarter des instructions de la cour. Le jeune prince avait repris le siége de Carignan, abandonné par son prédécesseur, et il était près de l'emporter, lorsqu'il apprit la marche du marquis du Guast avec une armée plus forte de dix mille hommes que la sienne; s'il l'évitait, il fallait repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre; s'il l'attendait, au contraire, il pourrait le battre; et, si lui-même était battu, il pourrait encore faire assez chèrement acheter la victoire pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne.

D'après ces vues, il dépêcha Blaise de Montluc à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de Saint-Paul, oncle du comte d'Enghien, l'amiral d'Annebaud, Galiot de Genouillac et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvénients d'une défaite dans un moment où la France était menacée au nord par les forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. Montluc cependant trépignait, et avec d'autant plus d'impatience qu'il ne pouvait parler, et qu'on lui avait durement fermé la bouche pour avoir osé hasarder quelques mots. Mais, avant de prendre parti, le roi ayant voulu l'entendre, il peignit alors avec feu le bon état des compagnies, l'habileté des capitaines, l'enthousiasme des troupes, leur désespoir s'il arrivait qu'on se défiât de leur courage, la consternation que répandrait une retraite qui ressemblerait à une déroute, et le tort enfin qu'elle ferait à la France dans toute l'Italie. A ce tableau il oppose l'allégresse de l'armée, si elle obtient la permission qu'elle sollicite; « et bientôt emporté » par son imagination sur le champ de bataille, » jetant de tous côtés des regards menaçants, tré» pignant des pieds, s'escrimant à droite et à » gauche, il met tant de vérité et de chaleur dans » son discours, que tous les vieux guerriers qui » formaient le conseil partagent son enthousiasme. » Le roi tourne avec inquiétude ses regards sur » le comte de Saint-Paul. « Quoi donc, monsieur, » lui dit le comte, pouvez-vous bien vous arrêter » au propos de ce fol enragé qui ne veut que » bataille, sans se mettre en peine du reste? » — Foi de gentilhomme, répondit le roi, Mont» luc dit des raisons qui méritent d'être exami» nées. Qu'en pense l'amiral? — Sire, répond » d'Annebaud, je connais l'armée de Piémont » pour l'avoir commandée, et je garantis, sur mon » honneur, que si vous lui accordez la permission » qu'elle demande, officiers et soldats se battront » en gens de cœur. Seront-ils vainqueurs ou » vaincus? Il n'y a que Dieu qui le sache : adres» sez-vous à lui, et faites ce qu'il vous inspirera. » » Alors le roi posant son bonnet sur la table, joi» gnant les mains et levant les yeux au ciel : » Père des lumières, dit-il, inspire-moi donc le » parti que je dois prendre pour l'exaltation de ton » nom et le salut de mon peuple. » Après être » resté un moment enseveli dans une profonde » méditation : « Qu'ils combattent, s'écria-t-il, » qu'ils combattent! » Se levant ensuite de sa » chaise, et s'appuyant sur Montluc : « Mon ami, » lui dit-il, recommande-moi à mon cousin d'En» ghien; reporte-lui fidèlement ce que tu viens » d'entendre, et témoigne à toute l'armée qu'il » n'y a que la confiance que j'ai en elle qui m'ait » pu déterminer à une permission si hasardeuse. » — Fol enragé, dit alors en riant le comte de » Saint-Paul à Montluc, tu vas être cause du plus » grand bonheur ou du plus grand malheur qui » puisse arriver à la France. — Monseigneur, » lui répondit Montluc, laissez-nous faire, et » soyez sûr que les premières nouvelles que vous » recevrez d'Italie vous apprendront que nous les » aurons tous fricassés, et en mangerons si nous » voulons. » S'élançant ensuite de la chambre du » conseil, et rencontrant une foule de jeunes sei» gneurs qui en attendaient le résultat avec im» patience : « Bataille, s'écria-t-il, bondissant de » joie, bataille! que ceux qui veulent en tâter se » dépêchent. Tous le suivent, et leur exemple » détermina mille gentilshommes, parmi lesquels » on remarque le vieux Boutières. Touché de la » noblesse de son procédé, le comte d'Enghien lui » déféra le commandement de l'aile droite. »

Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine près de Cérisoles, dont cette bataille a pris son nom. Elle fut très-sanglante. Les deux généraux se crurent alternativement vainqueurs ou vaincus : à la fin le Français l'emporta; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de grandes angoisses.

Digitized by Google

A la vue de son infanterie auxiliaire en déroute, il avait cru un moment sa situation désespérée; déjà il ne songeait plus qu'à vendre chèrement sa vie et à ne pas survivre à sa défaite, lorsque la cavalerie, manœuvrant aisément dans la plaine, soutint le choc de l'ennemi déjà presque victorieux, ramena l'infanterie au combat, et décida le gain de la bataille. Du Guast se croyait si sûr de la victoire, qu'il avait apporté des cordes et des chaînes pour garotter les prisonniers qu'il ferait, et qu'il destinait aux galères : on les trouva dans son bagage. Blessé dans le cours de l'action, et craignant qu'on ne lui fît payer cher l'assassinat des ambassadeurs Rincon et Fregosse, il n'attendit pas l'issue de la bataille pour se mettre en sûreté. Dans cette retraite, il oublia un corps de troupes italiennes, qui ne devait se mouvoir que par son ordre exprès, et dont l'inaction valut peut-être la victoire aux Français. Les ennemis perdirent plus de douze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Le butin fut considérable, parce qu'il y avait dans l'armée ennemie beaucoup de grands seigneurs allemands, espagnols et italiens, qui y étaient venus avec de magnifiques équipages. Il se trouva aussi dans le camp une quantité prodigieuse de vivres et de provisions de toute espèce, qui avait été destinée à ravitailler la ville de Carignan, que les Français assiégeaient, et que Pierre Colonne, qui se faisait appeler Pyrrhus, leur rendit après la victoire; non qu'elle lui eût inspiré du découragement, mais parce qu'il n'y avait plus un grain de blé dans la place. Cette bataille, quelque décisive qu'elle parût, n'eut aucune des suites qu'on devait raisonnablement en espérer, parce qu'on laissa le général sans argent, et qu'on lui enleva même une partie de ses troupes, dont on eut besoin au nord de la France, qui se trouva attaqué plus tôt qu'on ne l'avait cru.

L'empereur et le roi d'Angleterre s'ébranlaient déjà, contre l'attente du roi, qui croyait qu'ils ne commenceraient leurs opérations qu'après la moisson, pour ne pas manquer de vivres. Selon leur convention, ils entrèrent en France; mais, contre le plan concerté entre eux, occupés chacun exclusivement de leur intérêt, au lieu de passer rapidement par les provinces qu'ils se destinaient et d'aller droit à Paris, ils s'arrêtèrent à des siéges de villes qu'ils auraient aisément conquises après la capitale.

Elles n'étaient la plupart ni garnies, ni fortifiées, parce que les munitionnaires, peu pressés de convertir en vivres l'argent qu'ils recevaient, s'étaient plu à croire comme le roi que les ennemis ne paraîtraient qu'à la fin du mois d'août; qu'ainsi ils auraient du temps de reste pour faire entrer dans les villes les blés qu'eux-mêmes achèteraient alors à meilleur marché. Par une autre spéculation sordide, dont le blâme tombe sur le conseil du roi, les Suisses, les Grisons et les lansquenets, qui devaient être au nombre de vingt-deux mille, ne furent levés qu'à la mi-juillet, afin d'épargner sur leur solde; de sorte que quand le roi apprit les progrès des ennemis, il fut obligé de recourir aux vainqueurs de Cérisoles, dont il partit un détachement de dix mille fantassins, deux mille hommes d'armes et autant de chevau-légers qui devinrent le noyau d'une bonne armée.

Pendant que le roi la rassemblait, l'empereur, après avoir traversé la Lorraine, pénétrait rapidement en Champagne. Des villes qu'on aurait cru devoir tenir plus longtemps ouvraient leurs portes, surprises ou mal défendues. Il joignit la ruse à la force devant Saint-Dizier. La garnison, commandée par le comte de Sancerre, faisait de vigoureuses sorties, qui lui causaient une grande perte de monde. Il commençait à se lasser de cette opiniâtre résistance, lorsqu'un heureux hasard lui fit surprendre le chiffre du duc de Guise; il s'en servit pour faire fabriquer une lettre par laquelle le brave commandant était engagé à ne pas s'obstiner à perdre davantage des hommes dont le roi avait besoin, et de faire, pourvu qu'il les sauvât, telle composition qu'il voudrait. On en chargea un paysan qui la rendit mystérieusement à un tambour venu au camp pour un échange de prisonniers. Assuré que la lettre avait été remise, l'empereur fait offrir une capitulation honorable; le gouverneur l'accepte, et Charles-Quint s'empare ainsi d'une place qui pouvait longtemps encore suspendre sa marche. Il avance dès lors sans obstacle, passe Châlons, côtoie la Marne, et écrit au roi d'Angleterre qu'il est en pleine marche sur Paris et qu'il ait à le joindre.

Henri VIII, à l'exemple de son allié, qui se pourvoyait de bonnes places, assiégeait Montreuil et Boulogne. Il répondit que, comme l'empereur s'arrêtait à prendre des villes qui lui convenaient, il se croyait autorisé à en faire autant; que quand ils se trouveraient également nantis, ils verraient ensemble à se conduire selon les circonstances. Elles étaient très-favorables à l'empereur : il avançait rapidement et sans difficultés, parce que l'armée du roi qui se formait au-delà de Paris n'était pas encore prête, et que celle que commandait le dauphin était trop faible pour s'opposer efficacement à lui. Charles suivait tranquillement le cours de la Marne du côté de la Brie, d'où il tirait des vivres : mais, comme les partis qu'il envoyait à la découverte en ruinaient autant qu'ils en apportaient au camp, il commença à en manquer; la maladie se mit dans ses troupes, et ses soldats, enrichis par le pillage, désertaient en

Digitized by Google

foule pour aller mettre leur butin en sûreté. Dans cet embarras, il prêta l'oreille à des insinuations de paix, dont se chargèrent deux moines jacobins, l'un Français, confesseur du roi; l'autre Espagnol, de la maison de Gusman, prenant actuellement ses degrés dans l'université de Paris. Ils s'abouchèrent. L'armée du roi, alors en état de tenir la campagne, suivait les impériaux de l'autre côté de la rivière. Ce voisinage rendit Charles-Quint accessible à des propositions. Il écouta plus attentivement, et fit espérer qu'il ne serait pas éloigné de donner ou sa fille ou une de ses nièces, fille de Ferdinand, son frère, au duc d'Orléans, second fils de France, avec l'investiture du duché de Milan, ou même les Pays-Bas. Cette clause acceptée aurait rendu facile l'accommodement sur les autres points contestés entre les deux princes.

Mais la négociation des deux moines aurait été peu utile à l'empereur, sans une intrigue dans la cour de France dont il sut profiter. François I[er] avait pour maîtresse Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, et le dauphin Henri, Diane de Saint-Vallier, duchesse de Poitiers. La première voyait sa puissance décliner à mesure que son amant vieillissait. Elle craignait, si la mort du monarque survenait, d'essuyer de mauvais traitements de la part de sa rivale, qu'elle n'avait pas toujours ménagée. Il paraît que la haine entre ces deux dames était au point que la duchesse d'Étampes croyait, arrivant l'événement dont elle voyait les approches, ne pouvoir se soustraire aux effets d'une disgrâce éclatante, qu'en se réfugiant hors du royaume. Elle saisit donc avidement l'idée de procurer au duc d'Orléans ou le Milanais, ou les Pays-Bas, et se flatta qu'en récompense de ce service ce prince lui ouvrirait un asile sûr dans ses états. Ce motif lui fit suivre avec activité la négociation entamée. Elle aima à se persuader que l'intention de Charles-Quint, et sa promesse de donner le Milanais ou les Pays-Bas, étaient sincères, et elle se dévoua entièrement à ses intérêts.

L'empereur avait besoin de cette intervention, parce que le désordre et la désertion croissaient dans son armée. Il en avait déjà perdu plus d'un tiers; mais son ennemi le plus redoutable et le plus pressant était la faim. La duchesse d'Étampes lui fait passer l'avis qu'Épernay est plein de vivres, que le dauphin a donné l'ordre de l'évacuer, d'emporter ce qu'on pourra de cette ville, hors d'état de défense, et de détruire le reste; mais qu'elle a fait en sorte que cet ordre n'a point été exécuté, et que les magasins sont pleins. Charles s'approche en effet de la ville, dont le pont n'avait pas été coupé à dessein, y entre, ravitaille son armée et passe outre. Même avertissement lui est donné pour Château-Thierry, également garni. Il s'y établit de même, refait son armée, et envoie des partis jusqu'aux portes de Meaux.

Une frayeur extrême se répandit dans Paris. « Tout le monde, dit Mézeray, s'enfuyait éperdu » et empressé, sans savoir où il devait se retirer, » à Rouen ou Orléans, les uns par eau, les autres » par terre. C'était un déménagement général; » la campagne était pleine de chariots et de chevaux, avec lesquels les Parisiens entraînaient » les plus riches meubles; de femmes et d'enfants » qui s'enfuyaient; de bétail que les paysans » chassaient devant eux. La rivière était couverte » de bateaux, où se jetaient en si grande foule » meubles et gens, qu'ils en firent aller plusieurs » à fond; et les chemins tout pavés de diverses » hardes, qu'ils laissaient choir de trop de hâte » de s'enfuir, et qui avaient été laissées par les » voleurs et pillards, lesquels, s'étant débandés » de notre camp en grand nombre, couraient sus » à ces pauvres gens, et renversaient tout leur » équipage pour y trouver de l'argent. » Le roi se rendit à Paris pour les rassurer, et manda au dauphin de ramener toute l'armée dans les environs. Il pouvait bien garantir du danger, mais non délivrer de la peur, et on ne vint à bout de retenir ces épouvantés qu'en menaçant de confisquer les charges et les biens de ceux qui, ayant abandonné la ville, n'y reviendraient pas sous trois jours.

Mais, pendant que l'empereur jetait l'alarme dans la capitale, il n'était pas lui-même sans crainte ni sans embarras. Les vivres de Château-Thierry avaient été bientôt consommés. Outre la famine qui se faisait sentir de nouveau, il régnait dans son armée une discorde dangereuse entre les Allemands, les Espagnols et les Flamands qui la composaient; souvent ils en venaient aux mains par antipathie naturelle, jalousie et disputes sur le partage du butin. Charles-Quint avait rétrogradé jusqu'à La Fère; et de là il contemplait avec frayeur le pays qu'il lui restait à parcourir pour regagner ses états. Mais la même intrigue de cour qui lui avait fait trouver des vivres dans son extrême besoin le délivra encore de la crainte d'un revers funeste.

On ne peut guère douter qu'il n'ait répandu beaucoup d'argent et des promesses, comme à son ordinaire, entre la duchesse d'Étampes et ses adhérents. Le dauphin n'approuvait pas la négociation entamée par elle. Il appréhendait, dit-on, que son frère, doté du Milanais et encore plutôt des Pays-Bas, ne devint un voisin aussi dangereux que l'avaient été les princes de la seconde maison de Bourgogne. De plus, il trouvait honteux de laisser l'ennemi se retirer tranquillement et em-

porter, sans coup férir, les dépouilles de la France. Mais, quand il proposait de combattre, il trouvait contre lui la cabale de la favorite et les vieux conseillers ordinairement trembleurs, qui citaient les batailles de Poitiers, de Créci et d'Azincourt, comme un avertissement de ne pas réduire son ennemi au désespoir, et d'ouvrir plutôt une porte à sa retraite. On ne la lui ouvrit que trop large, et il y passa plus en triomphateur qu'en homme qui avait besoin d'une ouverture pour se mettre en sûreté.

Des commissaires des deux partis se réunirent à Crépy en Valois, et y conclurent un traité, dont l'article principal et fondamental était que l'empereur donnerait au duc d'Orléans, ou sa fille, avec les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou l'une de ses nièces avec le Milanais. Le mariage devait avoir lieu dans un an, et les époux devaient être mis alors en possession réelle de la dot. François, à la même époque, devait restituer au duc de Savoie les places qu'il retenait, à l'exception de Pignerol et de Montmélian. Il devait en outre renoncer à toute prétention ultérieure sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. L'empereur, par imitation, renonçait de son côté à celle qu'il formait sur le duché de Bourgogne. Cependant, en cas de mort de l'un ou l'autre des conjoints, ou qu'il ne provînt pas d'enfants de leur mariage, le Milanais devait revenir à l'empereur, sauf les droits du roi. On se rendait réciproquement ce qui avait été pris dans cette guerre, tant en deçà qu'au-delà des monts, depuis la rupture de la trève de Nice. Cette clause remit d'un seul trait de plume, entre les mains de Charles-Quint, vingt-deux villes ou forts du Piémont, tandis qu'il n'eut à remettre aux Français que Mondovi, place médiocre, et deux ou trois villes sur la frontière de Champagne. En cas de guerre contre le Turc, le roi de France devait fournir à l'empereur six cents hommes d'armes et vingt mille hommes d'infanterie, payés pour six mois. Ce traité en poche, Charles-Quint se retira tranquillement en Flandre, où le duc d'Orléans l'accompagna comme par honneur, mais peut-être comme devant rester en qualité d'otage, ainsi que quatre seigneurs désignés, jusqu'à ce que les places du Piémont fussent évacuées, ce qui ne tarda pas.

Tranquille du côté de l'empereur, François Ier envoya offrir la paix à Henri VIII. Ce prince traîna en longueur la négociation pendant qu'il assiégeait Boulogne. Lorsqu'il l'eut prise, il se porta devant Montreuil; mais le dauphin s'approchant à la tête d'une puissante armée, l'Anglais se retira à Calais, et repassa dans son île. Il y trouva les Français qui lui faisaient la guerre sous le nom de la régente d'Écosse, qui les avait appelés à son secours.

[1545] Le refus opiniâtre de Henri VIII, d'accorder la paix à un ancien ami qui la demandait, piqua vivement le roi de France, et lui fit prendre une résolution vigoureuse. Il ordonna au baron de La Garde, général des galères, de les faire passer de la Méditerranée dans l'Océan. Elles franchirent le détroit de Gibraltar au nombre de vingt-cinq, auxquelles se joignirent cent cinquante gros vaisseaux ronds, douze plus petits, dix ou douze caraques génoises bien équipées, et toutes munies de troupes suffisantes pour le combat et le débarquement. La flotte prit ses dernières provisions au Havre-de-Grâce, nommé aussi François-Ville, qu'il avait fait bâtir, et appareilla sous les yeux du roi; mais les caraques génoises avaient déjà éprouvé une avarie en passant devant l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des pilotes du pays: trois ou quatre y périrent.

Autre imprudence personnelle au roi. Il voulut donner une fête aux dames sur le vaisseau amiral, portant cent canons. Les cuisiniers qui travaillaient au repas y mirent le feu par défaut de précaution, et ce beau navire fut brûlé à la vue de toute l'armée, sans qu'on pût le secourir: ce qui fut regardé comme un mauvais présage. La flotte commandée par l'amiral d'Annebaud n'en partit pas moins, se présenta à l'escadre anglaise, tâcha de l'attirer au combat, opéra même des descentes pour la faire sortir des petits havres où elle se retirait; mais elle resta le plus près de terre possible, protégée par les écueils et les batteries de la côte.

Les Français descendirent dans l'île de Wight, qui n'avait pas alors de forteresse. Ils délibérèrent d'en bâtir une qui les aurait rendus maîtres du détroit et peut-être de Plymouth, un des plus beaux ports d'Angleterre. Cette possession aurait encore procuré l'avantage d'embarrasser l'empereur et de gêner son passage, lorsqu'il aurait voulu se transporter d'Espagne en Flandre. Comme ils étaient prêts de mettre la main à l'œuvre, protégés par leur flotte, le roi ordonna subitement aux galères de repasser dans la Méditerranée, sur le bruit qui se répandit que Doria, amiral de l'empereur, allait attaquer Marseille. Cette alarme se trouva fausse; mais elle eut l'effet que le rusé Charles-Quint en espérait, qui était d'empêcher les Français de faire un établissement qui aurait été, dans la circonstance, aussi désagréable pour lui que pour son allié.

Pendant que la flotte tenait en échec les Anglais sur mer, trente-quatre mille hommes, commandés par le maréchal de Biès, bloquaient Boulogne. Il n'avait pas ordre de faire un effort contre cette

ville, mais seulement de bâtir, non loin de ses murs, un fort capable de contenir cinq mille hommes, pour garantir la Picardie des incursions des Anglais. Biès fit ce fort petit, pour loger seulement une garnison capable de résister à un effort un peu violent. On dit qu'il ne le bâtit pas de la grandeur commandée, afin que les Anglais, dans leurs sorties, ne trouvassent pas une opposition trop forte, se flattant qu'ainsi la guerre se prolongerait, et qu'il resterait plus longtemps nécessaire. Ce fut du moins, sous le règne suivant, le motif d'un jugement qui le condamna à mort, peine qui fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Quoique la peste régnât dans ces contrées dévastées, le roi, accompagné du duc d'Orléans, s'approcha du théâtre de la guerre. Le jeune prince, faisant gloire de braver le danger de la contagion, commit des imprudences dont il fut la victime. Cette mort renouvela dans le cœur du roi la perte qu'il avait faite de son fils aîné. De ses trois fils, il paraît que c'était le dauphin actuel qu'il aimait le moins; et comment auraient-ils été unis d'affection, quand les maîtresses de leurs volontés étaient en contrariété perpétuelle? Les peuples ne partagèrent point les regrets du monarque, ils étaient alarmés de la témérité, de l'audace, de l'ambition du duc d'Orléans, et surtout de l'antipathie qui existait entre lui et son frère. Le maréchal de Biès, achevant la campagne, ravagea et mit à feu et à sang toute la petite contrée d'Oye, fertile en grains et en bestiaux, et d'où les Anglais de Calais tiraient leurs provisions. Ce fut là tout l'exploit d'une armée de trente-quatre mille hommes, comme celui d'une flotte formidable avait été l'incendie de quelques misérables villages sur la côte d'Angleterre.

Hélas! les Français n'étaient que trop ardents pour ces expéditions déplorables, même contre leurs compatriotes. Les disputes de religion, l'aigreur qui s'y mêlait, les rendaient féroces. Catholiques et calvinistes se regardaient d'un œil farouche. L'esprit de prosélytisme s'était répandu entre les derniers. Il avait formé des associations, qui devinrent inquiétantes pour le gouvernement. Le Languedoc, la Provence et les provinces adjacentes virent s'élever des temples rivaux des églises catholiques. Alors François I^{er} donna permission d'employer contre eux le secours des armes. Elle fut accordée à la sollicitation de Jean Ménier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant, contre une population de plusieurs milliers de Vaudois qui étaient établis sur les confins de la Provence et du comtat Venaissin; espèce de colonie d'un reste des disciples du fanatique Valdo, réfugiés depuis trois cents ans dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont, et entrés depuis peu en communion avec les calvinistes. « Tout était horrible et cruel » dans la sentence qui fut prononcée contre eux, » dit l'historien de Thou, et tout fut plus horrible et plus cruel encore dans l'exécution. Vingt-» deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés, avec une inhumanité dont l'histoire des » peuples les plus barbares présente à peine des » exemples. Les malheureux habitants, surpris » pendant la nuit, et poursuivis de rochers en » rochers, à la lueur des feux qui consumaient » leurs maisons, n'évitaient souvent une embûche que pour tomber dans une autre : les cris » pitoyables des vieillards, des femmes et des enfants, loin d'amollir le cœur des soldats forcenés de rage, comme leurs chefs, ne faisaient » que les mettre sur la trace des fugitifs, et marquer les endroits où ils devaient porter leur fureur [1]. »

La reddition volontaire n'exemptait ni les hommes du supplice, ni les femmes des plus affreuses violences : il était défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes de sang-froid, et toutes les femmes restées dans les maisons furent enfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu; celles qui tentaient de s'échapper par les fenêtres étaient repoussées à coups de crocs et de piques; enfin, selon la teneur de la sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps ce pays si fertile et si peuplé devint désert et inculte. Ainsi se préparèrent les fureurs qui ont couvert la France d'échafauds, de bûchers, de gibets et de ruines ensanglantées. On n'était point encore accoutumé à ces horribles proscriptions, devenue si communes sous les règnes suivants. Les cris des malheureux si cruellement traités parvinrent aux oreilles du roi, mais y parvinrent trop tard. Il se repentit d'avoir donné son consentement à l'exécution de cet arrêt sanguinaire, qu'il suspendit quelque temps. Mais n'avait-il pas lui-même encouragé ces barbaries en autorisant les supplices par sa présence? Il est rare que les subalternes n'excèdent pas quand les chefs donnent eux-mêmes l'exemple.

[1546] La mort du duc d'Orléans vint fort à propos pour dispenser Charles-Quint de l'obligation de donner l'investiture du duché de Milan : elle annulait le traité de Crépy dans son principal article, celui pour lequel le roi de France avait

[1] De Thou, tom. I.

fait de si grands sacrifices. Il envoya demander à l'empereur un contre-traité qui lui accordât du moins quelque dédommagement. Charles répondit froidement : « S'il me laisse en paix, je l'y laisserai aussi. » Tous deux s'occupaient alors de la religion, mais avec un but différent. Charles-Quint paraît avoir vu la dissidence d'opinions entre les princes allemands et les troubles qui en étaient une suite, comme un moyen de les armer, de les affaiblir réciproquement et de profiter des confiscations qu'il prononçait comme punition de la désobéissance aux décrets des diètes. Il traitait l'affaire en politique, François Ier en catholique, uniquement zélé pour établir l'unité de croyance dans son royaume.

Cependant un écrivain du temps a dit que le calvinisme s'y est répandu, parce que ce monarque permit ses progrès et n'y prit pas garde. Mézeray lui répond : « Quoi donc! faire six ou sept » édits rigoureux pour l'étouffer, convoquer plu» sieurs fois le clergé, assembler un concile pro» vincial, dépêcher à toute heure des ambassa» deurs à tous les princes de la chrétienté pour » en assembler un général; brûler les hérétiques » par douzaines, les envoyer aux galères par cen» taines, les bannir par milliers; dites-nous, je » vous prie, est-ce là permettre ou ne prendre » point garde? sont-ce de simples résolutions ou » des effets? » C'est là réellement la trop véritable histoire des cruautés qui s'exerçaient en France sur les réformés.

Celles qui se commettaient en Angleterre par Henri VIII sur les catholiques leur ressemblaient, si elles n'étaient pas plus atroces encore. Les deux monarques, après avoir été amis, ennemis, brouillés, réconciliés, firent enfin la paix, pour ainsi dire, sur les marches de leur tombeau. La difficulté qui la retarda de quelques mois était la possession de Boulogne; le Français voulait qu'elle lui fût rendue, l'Anglais s'obstinait à la garder. Cependant il promit de la restituer dans huit ans, à condition que, pendant le cours du même temps, on lui paierait une somme de deux millions d'écus d'or à des échéances stipulées, et une pension viagère de cent mille écus. Le traité fut conclu dans la ville de Guines, et l'Écosse y fut comprise.

[1547] Cette pension ne fut pas onéreuse à la France; Henri VIII mourut peut-être sans qu'il en eût été payé un denier. Quand sa mort fut annoncée à François Ier, il dit : « Mon aîné est parti, » mon tour ne tardera pas. » Depuis quelque temps il dépérissait : sa maladie était une fièvre de langueur qui le minait, et pendant laquelle se reproduisirent divers symptômes de la cruelle maladie qui, huit ans auparavant, avait déjà pensé le conduire au tombeau. Elle lui donna le temps de pourvoir aux affaires du royaume, qu'il laissa en paix, mais à la veille de rentrer dans les hasards de la guerre.

Depuis la paix de Crépy, Charles-Quint avait pris un ascendant immense en Allemagne et en Italie. Une levée de boucliers, mal concertée entre les deux chefs de la ligue de Smalkalde, avait déjà tourné à leur honte, et devait dans peu consommer leur ruine; c'était l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, neveu du zélé protecteur de Luther, et Philippe, landgrave de Hesse, celui auquel le même Luther et ses docteurs avaient permis la polygamie. Déjà l'empereur avait profité de leurs fausses mesures pour priver de leurs moyens de défense la plupart des états ligués, pour les rançonner et les contraindre à renoncer à la confédération qu'ils avaient formée dix ans auparavant; il avait de plus investi son fils Philippe du Milanais, et jeté ainsi une égale terreur en Allemagne et en Italie. Dans la détresse générale, tous les regards se tournaient sur François, et sollicitaient son appui. Il se disposait à y répondre, lorsque la mort arrêta ses préparatifs.

Selon la coutume des mourants, François Ier donna d'excellents conseils à son fils, et reçut les sacrements de l'église avec l'expression de la plus grande piété. Il avait cinquante-trois ans, et en avait régné trente-trois.

Son règne s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes et essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, vit ses provinces ravagées et ses ennemis aux portes de sa capitale; trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, l'expérience ne l'a pas empêché d'être trompé une troisième et plusieurs autres. Indiscret jusqu'à l'imprudence, ses secrets lui échappaient, par épanchement de confiance, avec l'ennemi réconcilié la veille. Il aimait le luxe et les plaisirs. « Anne de Bretagne, remarque le » président Hénault, avait commencé à attirer » des femmes à la cour; mais comme Louis XII » ne s'en occupait guère, ce ne fut que sous Fran» çois Ier qu'elles y parurent avec éclat. » On pourrait ajouter avec scandale; car il eut publiquement des maîtresses : Henri, son fils et son successeur, en avait aussi, et on dit que le dauphin François mourut moins de poison que d'excès de plaisirs.

Les fêtes, les spectacles, le faste de la cour, lui coûtaient autant que la guerre : de là venaient le besoin perpétuel d'argent, la création et l'augmentation des impôts; mais, à la fin de sa vie, l'âge et l'expérience le rendirent aussi économe qu'il avait été prodigue au commencement de son

Digitized by Google

règne ; et de là vient que, malgré ses bâtiments à Fontainebleau, Saint-Germain, Villers-Cotterets, l'immense château de Madrid, lourde masse détruite de nos jours, et les achats de tableaux précieux et de statues antiques qu'il faisait venir de tous côtés à grand prix, il se trouva à sa mort, toutes dettes acquittées, quatre cent mille écus dans ses coffres, et il était dû un quartier des revenus de la couronne.

Il a été jusqu'à la fin de sa vie très-bel homme, doué d'une mémoire prodigieuse, affable, éloquent, loyal, fidèle à sa parole, peut-être d'un caractère trop léger, trop confiant, ardent dans ses désirs, et point assez prévoyant. Il aimait les sciences et profita, comme nous l'avons vu, de l'émulation que la différence de religion mettait entre les savants, pour faire revivre les langues anciennes presque oubliées. Ce fut le but principal du collége royal, qu'il dota suffisamment, ainsi que les professeurs qu'il y mit. Ses sentiments pour les gens de lettres ne se bornaient pas à l'estime ; il les honorait, les plaçait dans ses conseils, leur confiait les ambassades, et leur conférait des dignités selon leur état et leur mérite. Il ramassa et fit venir de tous côtés, à grands frais, des manuscrits et des livres dont il enrichit la bibliothèque que ses ancêtres avaient commencée. Elle fut sous sa protection, et elle a continué d'être, sous ses successeurs, le dépôt de toutes les connaissances humaines. Ses efforts pour tirer les sciences de l'oubli et les propager lui ont mérité le titre glorieux de *Père* et de *Restaurateur des lettres*. Ses défauts n'ont affligé que son siècle, et nous jouissons du fruit de ses bonnes qualités.

Pierre Castelan, ou du Châtel, évêque de Mâcon, l'un des plus savants hommes de son temps, et qui avait été successivement professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'île de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis lecteur et bibliothécaire du roi, auprès duquel il avait été le zélé promoteur de la fondation du collége royal, fut chargé de faire son oraison funèbre. Dans son discours, en faisant l'éloge du prince, il dit « que sa mort avait été » si pieuse, qu'il estimait que son âme s'était » envolée tout droit en paradis, sans avoir besoin » d'être purifiée par le feu du purgatoire. » Cette assertion scandalisa quelques auditeurs : ils la dénoncèrent à l'université, qui la jugea hérétique, et ordonna une députation chargée de porter au roi des plaintes contre l'orateur, et de demander qu'il fût puni. Jean Mendoze, Espagnol, connu pour ses bons mots, et premier maître-d'hôtel, eut commission de recevoir les docteurs et de les introduire. Lorsqu'ils se présentèrent, il commença par les régaler; puis venant au sujet de leur voyage, il leur dit : « Je crois savoir, messieurs, ce que vous venez faire ici. N'est-ce pas pour débattre avec M. le grand-aumônier le lieu où peut être l'âme du feu roi notre bon maître? Si vous voulez vous en rapporter à moi, qui l'ai mieux connu qu'homme du monde, je puis vous assurer qu'il n'était pas d'humeur à s'arrêter longtemps en quelque lieu que ce fût, lors même qu'il y était à son aise; et qu'ainsi, s'il a été en purgatoire, il n'y aura guère demeuré, et qu'il n'aura fait tout au plus qu'y goûter le vin en passant, selon sa coutume. » Cette plaisanterie eut le bon effet d'éclairer les docteurs. Ils comprirent qu'ils allaient élever une querelle futile, où les rieurs seraient contre eux, et ils eurent la sagesse de s'en désister. Du Châtel fut fait grand-aumônier l'année suivante.

HENRI II,

AGÉ DE VINGT-NEUF ANS.

Peu de règnes ont commencé sous des auspices aussi favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement, parce que son père l'admettait à ses conseils, et lui avait déjà confié le commandement de ses armées, donnait de grandes espérances. La France était en paix ; les finances en bon état. Il y avait à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hommes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressait une foule de noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs, sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que dès ce commencement on en comptait quatre : celle du connétable de Montmorency, que le roi appelait par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant : celle des Guise, auxquels Henri donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père ; il avait remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendait suspects : celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Vallier veuve de Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin celle de la reine Catherine de Médicis. « Longtemps dédaignée, elle parvint à se mettre à la tête d'un » parti, par la souplesse de son esprit et sa profonde dissimulation ; caressant la grande-sénéchale qu'elle détestait; flattant l'orgueil du » connétable, et lui demandant continuellement » ses conseils, quoiqu'elle le regardât comme son

» plus grand ennemi; ne se refusant à rien, » pourvu qu'elle arrivât à son but. »

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras de Henri II entre ces quatre factions. « Rien ne leur » échappait, non plus que les mouches aux hi- » rondelles, que tout ne fût englouti. Elles avaient » pour cet effet, en toutes les parties du royaume, » des gens apostés et des serviteurs gagnés, pour » leur donner avis de tout ce qui mouvait; et à » Paris, où tous les grands abondent, elles avaient » des médecins attitrés qui ne manquaient pas » de les avertir de l'état de leurs patients, lors- » qu'il y avait quelque chose à gagner; de sorte » qu'il était quasi impossible à ce prince débon- » naire d'étendre à d'autres sa libéralité; car ils » étaient quatre qui le dévoraient comme un lion » dévore sa proie : au cas que si, par quelque » cas extraordinaire, il voulait porter ailleurs » quelque bienfait, il était contraint de mentir » à ceux-ci, disant qu'il en avait déjà disposé; » encore étaient-ils si impudents, qu'ils se débat- » taient souvent contre lui, par l'impossibilité » qu'il y avait, attendu la secrète diligence de » leurs avertissements. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étaient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grâce de son père, Aimard de Poitiers de Saint-Vallier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva et lui accorda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

On est étonné comment Diane, mère de deux filles déjà nubiles, sut tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge, que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle; mais ceux qui ne sont point absolument déterminés à croire qu'il ne peut y avoir entre personnes de différents sexes de liaisons intimes sans crime, goûteront volontiers les raisons de l'historien Garnier, qui réduit leur galanterie à un commerce de sentiment et de confiance. En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'était pas encore dauphin, avait été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour était le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violents auxquels il était fort adonné n'avaient pas manqué de lui faire contracter. Une preuve, ou du moins une forte présomption qu'il n'y avait rien d'illégitime dans cet amour ou cet attachement, comme on voudra l'appeler, c'est que dans ce siècle encore chevaleresque, où l'honneur des dames était regardé comme une fleur délicate que le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie pouvait flétrir, les familles les plus distinguées du royaume n'hésitèrent point à lui confier leurs filles pour composer sa cour. Or, quelle apparence que ces familles l'eussent rendue dépositaire de gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter, ou si elle n'eût conservé du moins la décence et toutes les bienséances extérieures?

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence, et suivie des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parce qu'il le désira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorency, dans son jeune âge, avait vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi était à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avaient la liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habillait, il causait familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs terres, s'informait de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice, et de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se retirait ensuite avec les quatre secrétaires, se faisait lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signait des réponses, renvoyait les affaires de discussion au conseil qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait lui-même séance, quand l'importance des matières exigeait sa présence. Il allait entendre la messe à dix heures, se mettait à table vers midi, recevait les requêtes; la porte n'était refusée à personne : il passait ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis, pour faire la conversation. Sous François Ier elle roulait sur les sciences; sous Henri II elle était moins sérieuse. Il allait de là dans l'appartement de la reine, où se trouvaient les dames et demoiselles. La conversation y devenait plus générale. Le roi y annonçait les amusements de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances; tout cela se faisait devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changements à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avait pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans es-

Digitized by Google

suyèrent différentes disgrâces, sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil ou d'une ruine totale, qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgrâces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on voulait dépouiller, les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Étampes échappa à la conviction au sujet de la prise d'Épernay et de Château-Thierry, et de la paix de Crépy, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnait les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlements, que la vénalité des charges avait trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable devant les chambres assemblées; il attribua la connaissance des assassinats, devenus très-fréquents, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceraient sans appel. Dans cette attribution étaient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendiants et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans cette extension qui pouvait livrer tant de citoyens à la discrétion des sept juges pris au hasard; il fit des remontrances, elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps*. La multitude des gens de guerre, déserteurs de leurs drapeaux, errants sur le sol de la France, donna lieu de publier les lois prohibitives touchant le port d'armes et les attroupements : l'exécution en fut confiée et recommandée aux seigneurs hauts justiciers.

François Ier vivait encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat entre François de Vivone, seigneur de La Châtaigneraie, et Guy de Chabot, seigneur de Jarnac. Ils avaient été intimes. Jarnac n'était pas riche, et tenait cependant un grand état à la cour. La Châtaigneraie désira savoir d'où son ami tirait l'opulence dont il faisait parade. Jarnac lui avoua que c'était sa belle-mère, qui avait pour lui une tendresse plus que filiale. La Châtaigneraie confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres; et, de bouche en bouche, il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvait produire aucune preuve, il fut décidé qu'elle serait vidée par un combat en champ clos; mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de François Ier, La Châtaigneraie renouvela son accusation. Jarnac y répondit, en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinait pour La Châtaigneraie, son favori, qui était fort robuste, et qui passait pour un des hommes les plus habiles en escrime; mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche qui était tendu et découvert pour la facilité des mouvements. La Châtaigneraie tomba, au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle, que le souvenir de ce fait d'armes s'est conservé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et, se jetant à genoux au pied de l'échafaud où était le roi : « Sire, lui dit-il, je suis assez vengé, si vous me croyez maintenant innocent. — Me le donnez-vous? lui dit le roi. — Oui, sire, répondit Jarnac, pourvu que vous me teniez homme de bien. — Vous avez fait votre devoir, répondit le monarque, votre honneur vous est rendu. » Mais le blessé, honteux de sa défaite et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avait mis sur sa plaie, qui n'aurait pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un événement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume était en paix sous l'abri des traités de Crépy et de Guines, et encore plus parce que les deux puissances qui auraient pu troubler sa tranquillité étaient trop occupées de leurs propres affaires. Édouard VI avait succédé à Henri VIII, son père, sous la régence du duc de Sommerset, son oncle, qui prit le titre de protecteur. L'autorité qu'il s'arrogea n'était pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions d'où naquirent des troubles qui faisaient la sûreté de la France. Charles-Quint, de son côté, était tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de François Ier, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse : il les traita tous deux avec la dernière dureté et dépouilla le premier de son électorat, qu'il donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine ou cadette de Saxe.

Le roi de France aurait pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père, en faisant une diversion en leur faveur. La politique lui conseillait cette conduite : mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur,

Digitized by Google

en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposait leur bonne intelligence actuelle : il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le règne précédent n'avait fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice; les unes si confuses et si embrouillées qu'on ne sait quelle explication leur donner, d'autres que des événements subséquents ont rendues impraticables : il serait donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités et d'en faire un nouveau, dont les conditions équitables pourraient établir une paix générale et durable. Charles répondit froidement qu'il ne voyait pas en quoi péchaient ces traités, cependant qu'il ne se refuserait pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourraient assurer la paix de la chrétienté. Comme ces représentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua, sans s'alarmer, ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne servit qu'à lui faire connaître les dispositions douteuses de la France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvait avoir contre lui.

En même temps qu'il faisait en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisait une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanais par Jules II, Pierre-Louis Farnèse, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avait contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour Octavio, son fils, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en était pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conjuration avortée, ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défiait avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissait dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyait rendre imprenable. Ce Farnèse s'était rendu odieux par ses exactions, et méprisable par ses déréglements. Tout à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare, ils le poignardent dans son palais et jettent par une fenêtre son cadavre au peuple, qui le déchire avec fureur. Au même instant six cents soldats espagnols se présentent aux portes et s'emparent de la ville au nom de l'empereur : un autre détachement avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la connivence de Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur dans le Milanais, à la place de du Guast, qui avait été disgracié. Cependant il niait d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'était la tyrannie de Louis Farnèse qui avait lassé la patience de ses sujets et aiguisé les poignards des assassins, et que Gonzague ne s'était assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent et ne la dérobassent à son gendre; et que d'ailleurs il était bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier, comme on l'accusait; et que, s'il ne le mettait pas sur-le-champ en possession, ce n'était que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'était à lui ou au pape à en donner l'investiture.

[1548] Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnements de l'empereur; il vit clairement d'où partait le coup, il résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II, qu'il avait auprès de lui, qu'il était déterminé à se dévouer aux Français, pour les rappeler en Italie, et que, si dans le cours de cette entreprise il se trouvait exposé à des désagréments personnels, il se retirerait en France, où il choisirait volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures : il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parce que son oncle vivait encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptait détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avait si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de Marguerite d'Autriche avait peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avait un frère nommé Horace Farnèse, auquel on ferait passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèse étaient nécessairement destinés à des bâtardes, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontaise, qui avait pris le voile après ses couches. On se flattait de faire accéder à ces arrangements le duc d'Urbin, le duc de Ferrare et le comte de la Mirandole, dont les états se prolongeaient presque jusqu'aux murs de Rome; ce qui mettrait les Français en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où Charles-Quint se rendrait maître du concile que le souverain pontife était enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville, où il était ouvert depuis trois ans, Paul venait de le transférer à Bologne

Digitized by Google

pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel voulait le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestants d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur s'était agrandi. Il régnait des troubles à Naples. Le vice-roi, Pierre de Tolède, voulant y établir l'inquisition, avait irrité le peuple, qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'était, à ce qu'il paraissait, une belle occasion de recouvrer ce royaume, comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanais et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guise, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avait-elle déjà sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais, pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes les forces de l'église, il fallait l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étaient attachés à l'empereur. A force de bénéfices français promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avait encore un autre but dans cette distribution, c'était de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III, qui ne devait pas tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle, le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très-grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle tracerait le chemin au neveu.

L'empereur n'ignorait pas ces trames et prenait des mesures pour les rompre quand il en serait temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeait sérieusement à se concilier les protestants d'Allemagne. Dans les lieux où ils étaient le plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandait instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *intérim*, parce qu'il ne devait avoir de force que provisoirement. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avait été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avoit évité avec soin dans sa rédaction toutes les définitions rigoureuses et enveloppé d'expressions avouées par les protestants, les dogmes catholiques sur lesquels ils étaient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestants comme remède à un plus grand mal et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions, l'*intérim* déplut aux catholiques et aux protestants; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force que de celles de la séduction. Henri II, dans le même temps, tenait avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avait renouvelé, l'année précédente, les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux, et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale; cependant il souffrit qu'on mît en jugement, comme coupables d'excès, les exécuteurs de la sentence contre les habitants de Mérindol et de Cabrières. Un seul des accusés, Guérin, procureur-général au parlement d'Aix, trouvé d'ailleurs coupable d'autres crimes, paya de sa tête pour tous les autres, en 1554. On croit que cette affaire fut entamée et suivie avec ardeur à l'instigation du duc de Guise (François), afin de mortifier le cardinal de Tournon, qui protégeait les magistrats mis en cause pour un acte auquel il avait, dans le temps, contribué de ses conseils et de son crédit. Quoique son influence fût beaucoup diminuée auprès du roi, il portait cependant encore ombrage au nouveau cardinal de Lorraine, frère du même duc de Guise, en sorte que cet acte de justice fut dû à une intrigue de cour.

Le roi, pour appuyer ses négociations avec le pape, passa en Italie avec quelques troupes. Il y réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine; mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'était déjà amorti en Paul III, et, d'autre part, une révolte, qui éclata dans ce même temps en Guienne, força Henri d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avait amenées avec lui. Il faut se rappeler que François Ier, en affaiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume, l'avait étendue, comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre Loire qui ne la payaient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguait, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissaient, dans

Digitized by Google

levèrent le peuple ; la rebellion éclata dans l'Angoumois et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelais, l'Agénois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les gabeleurs : ainsi nommait-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pillaient, brûlaient, massacraient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétraient, enflammée du même fanatisme, se joignait à eux et imposait la loi aux bourgeois qui n'osaient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison de Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs et massacrèrent le commandant nommé Tristan de Moneins, qui était imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel-de-ville, sur l'assurance qu'ils respecteraient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel, en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde et à paraître parmi eux habillés en matelots, et la pique à la main.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres-patentes, par lesquelles il promettait aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avait interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé La Vergne, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes, commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorency. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis, et les autres provinces insurgées, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorency, personnellement piqué de la mort de Moneins, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clés et en même temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets, dont ils craignaient la rapacité et la violence. « Il vous appartient bien, répondit-il de venir m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux ! Je ne veux point de vos clés, en voici d'autres, en montrant ses canons, qui m'ouvriront vos portes; et je vous apprendrai à massacrer les lieutenants du roi. » Il entra précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires : Montmorency désarma les habitants, forma un tribunal de maîtres des requêtes, qu'il avait amenés, et de quelques conseillers des parlements d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'hôtel-de-ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois parmi les chefs les plus apparents des séditieux furent exécutés ; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches et on abattit des pans de mur. Le parlement fut interdit pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'hôtel-de-ville serait rasé et qu'à sa place serait élevée une chapelle, où on célébrerait tous les jours l'office des morts pour le repos de l'âme de Tristan de Moneins. « En exécution » d'un autre article de l'arrêt, les jurats et cent » vingt notables allèrent en habit de deuil déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins dans » l'église des Carmes, l'emportèrent sur leurs » épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, » où ils se mirent à genoux, crièrent miséricorde, » demandèrent pardon à Dieu, au roi et à la justice; » ensuite à la cathédrale où il fut inhumé dans » l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversait les villes et les villages, cassait les priviléges, faisait dépendre et briser les cloches, qu'il envoyait dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposait des amendes plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avait fait attacher prévôtalement ceux qui avaient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des priviléges furent rendus; quelques-uns, ceux de Bordeaux entre autres, furent un peu diminués; mais son hôtel-de-ville subsista. La gabelle même

Digitized by Google

fut abolie ou réduite à l'ancien droit, dit du *quart et demi*, et les pays où elle avait été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions, la cour donnait des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François Ier, et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII.

Outre que la sévérité dont on avait usé à Bordeaux entrait dans le caractère de Montmorency, elle était peut-être nécessaire pour contenir ce peuple, qui n'avait pas encore perdu tout attachement pour les Anglais, ses anciens maitres. On découvrit qu'un des chefs avait écrit en Angleterre, offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverrait, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avait des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régents d'Angleterre désignés par Henri VIII, et oncle maternel du jeune Édouard, qui l'avait nommé *Protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglais descendraient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettait pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de Sommerset, par son zèle ardent et persécuteur pour l'établissement de la réforme, n'était pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui aurait été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guienne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis longtemps les rois d'Angleterre faisaient des efforts pour joindre l'Écosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états : il s'en présentait alors une belle occasion, savoir, de marier Édouard VI avec Marie Stuart. Ils étaient encore, le prince dans l'extrême jeunesse et la princesse au berceau ; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliances n'arrêtait pas. Le protecteur désirait beaucoup procurer ce trône à son pupille : il fit des démarches auprès de la reine régente, Marie de Lorraine, fille du duc de Guise ; mais en même temps qu'il la sollicitait, il essaya de la forcer en favorisant des seigneurs mécontents qui voulaient envahir l'autorité et faisaient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance, et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des Français. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouserait le dauphin François, son fils ainé.

(1549-50) La France n'était pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait; mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagements avec l'Écosse ; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison et bâtit un autre fort qui commandait la rade. Enfin il vint lui-même avec une armée dans le Boulonnais, ruina les fortifications dont les Anglais avaient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles qui agitaient alors la cour de Londres lui fourniraient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

(1550) Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question s'il n'était pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. « Sera-t-il donc dit, observaient les partisans de cet avis, qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent? » Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seraient plus fortes pour emporter une ville dès lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglais demandaient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations : et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Édouard avec madame Élisabeth, fille ainée du roi, mais sans rien ar-

rêter pour le moment. Il y eut cependant, quelques mois après, un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse aurait douze ans; mais le prince mourut auparavant.

[1551] L'empereur fut très-fâché de cet accommodement: n'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontentement, et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper, sans rupture. Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux français dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Thérouenne; le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance, et beaucoup d'autres sur les points par lesquels les deux puissances se touchaient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

Paul III était mort; avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur: elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean-Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'était pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'église les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve de l'hommage au saint-siége. Présumant, sur ses derniers jours, que l'empereur respecterait davantage cette propriété sous la main du saint-siége que dans celle de son petit-fils, qui en avait hérité de son père, il la réunit au domaine de l'église, et offrit en dédommagement à Octavio, Nepi et Camerino. Octavio, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva une petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avait donné le coup de la mort au vieillard. Jules, son successeur, avait fait à la France, à l'empereur et aux Farnèse, des promesses opposées, qu'il lui était difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagements avec les Farnèse, il avait remis Parme à Octavio, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur: il espérait le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'église, transiger ensuite avec Charles-Quint et en obtenir, soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalent. Ce désir de faire passer le duché à sa famille était aiguisé par l'empereur, qui promettait son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'aurait pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aiderait à fermer pour toujours le chemin de l'Italie aux Français, à qui la ville de Parme pouvait fournir un point d'appui, et une place d'armes importante. Charles-Quint sacrifiait à ses vues politiques l'intérêt de l'époux de Marguerite, sa propre fille; mais il se défiait de lui, parce que le gendre semblait ne pas oublier la part que l'empereur paraissait avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, son père.

Octavio cependant sollicitait son beau-père; mais, loin de l'écouter, Charles fait investir la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompait toutes celles du pontife, et pouvait le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayait. Sur-le-champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance, et, sur son refus, il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan, son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous; il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venait de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'église universelle; et qu'au reste il prendra, pour la sûreté et le maintien de l'église catholique et la réformation des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avaient prises les rois ses prédécesseurs en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane; mais, de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes qui se multipliaient en France, Henri II publia le fameux édit de Châteaubriant, qui aggravait en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédents. Il interdisait toute requête en faveur des hérétiques, défendait de leur donner retraite, accordait des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquait les biens de ceux qui s'expatriaient, assujettissait tous les hommes publics à produire

Digitized by Google

des certificats de catholicité, autorisait des perquisitions secrètes sur les opinions individuelles, et confirmait enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape aurait fort désiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui allait devenir générale, par la part qu'y prenaient les deux plus puissants potentats de l'Europe. Il envoya Ascagne de La Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octavio, son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochaient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avaient autrefois témoigné Charles-Quint et François Ier, dans leurs pétulants manifestes. On y vit que ce n'était pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettait les armes à la main, mais l'ambition, le désir de s'agrandir, enfin une haine invétérée, qui allait de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme, où quelques Français, à leur grand danger, avaient eu l'adresse de s'introduire. Pendant quelque temps les troupes françaises et espagnoles s'étaient considérées comme auxiliaires seulement des Farnèse et du pape. un incident les établit bientôt en état direct d'hostilités. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des Pic, se trouvait alors en séquestre entre les mains de Henri, qui y avait une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnèse, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre la Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre, dont les symptômes se manifestaient depuis longtemps. Le pape n'y prit aucune part, les revers que ses armes avaient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu; et le cardinal de Tournon, qui lui était agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer un trève de deux ans, qui laissait Octavio en possession provisoire, et qui lui donna les moyens de s'y maintenir.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les Français. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit tous dans le port de Villefranche, où ils s'étaient retirés. La Garde lui avait laissé le commandement dans la Méditerranée, pendant qu'il allait mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenaient d'Espagne, et dont il s'empara sur les côtes de Normandie, par une ruse assez adroite. Ils étaient au nombre de vingt-quatre, richement chargés et bien armés. Il jugea, en les apercevant en si bon état, qu'il ne serait pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il transportait de Flandre en Espagne Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur; et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événements firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire, en les incorporant au corps germanique; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tournerait qu'au profit du chef, et qui les exposerait à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes, au premier coup de canon qui serait tiré entre eux.

[1552] Ils étaient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservaient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Mulhberg, ceux mêmes qui avaient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'empereur, après la destitution de Jean-Frédéric, son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement, et fit avec eux un traité par lequel il s'engageait à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourrait occuper les villes de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*. A ce prix il se déclara fastueusement sur ses étendards « défenseur de la liberté germanique et protecteur des princes captifs. »

Henri chercha de l'argent, premier préparatif

Digitized by Google

nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'était pas aisé à trouver : pour des besoins antérieurs, il avait déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'Hôtel-de-Ville, outre un don gratuit ; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendrait les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mû à cet établissement parce que les appels de sentences des bailliages se sont multipliés ; que, ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs, forcés d'aller suivre leur procès au loin ; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excèderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances, que comme une précaution de justice ; car, disait-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir, en quelque sorte, le royaume de gens de loi, qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider ? Or il est certain qu'en multipliant les juges on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergents et une classe de la société déjà trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice, le roi parla lui-même : il annonça la guerre contre un ennemi envenimé, qu'il comptait poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissants princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-t-il, je laisse la régence à la reine ma compagne, au dauphin et à un conseil, et la lieutenance-générale de cette capitale et de l'Ile-de-France au cardinal de Bourbon[1]. Je vous recommande le fait de la justice. Si vous jugez à propos de faire des représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous les adresserez à la reine et à son conseil ; les remontrances seront faites sur-le-champ par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois ; mais vous enregistrerez aussitôt, attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables. Et comme, entre un si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement, les délibérations pourraient se prolonger et les affaires souffrir du retardement, nous établissons, durant notre absence, la grand'chambre avec les présidents des enquêtes, pour décider des enregistrements et publications d'édits, ordonnances et provisions, sans y appeler les autres chambres, auxquelles nous en interdisons la connaissance.

» Vous serez soigneux et diligents sur ce que concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre sainte religion, en mettant à exécution les édits portés contre les hérétiques et les novateurs ; vous aurez surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcés par les circonstances, et à notre très-grand regret, d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quelque soulagement dans la manière dont la justice sera administrée, et qu'il demeure exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux, auxquels nous avons attribué la connaissance de ces sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils devaient ou ne devaient pas user de l'autorité que je leur ai confiée, parce que le peuple ne pourrait être que victime de ces débats. » Le connétable prit la parole après le roi, pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédents et du règne actuel. « L'état, dit-il, dépérissait ; la gendarmerie, non payée, portait la désolation dans les campagnes ; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittaient le service. Notre alliance avec la Suisse allait expirer ; l'empereur faisait tous ses efforts pour nous l'enlever ; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avaient été pris par les Anglais, les autres se détruisaient dans nos ports ; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies ; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré ; Boulogne est reprise, l'Écosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué au succès de son sang, et le clergé de ses dons ; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts. »

Montmorency rendit compte alors des tentatives qui avaient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambassades solennelles envoyées, dit-il, et aux plus raisonnables propo-

[1] Louis de Bourbon, archevêque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme, de Louis, prince de Condé, et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de cardinal de Bourbon.

Digitized by Google

sitions faites de la part de la France, l'empereur n'a répondu que par des paroles équivoques et par des protestations vagues d'amitié toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés, chargés de fer; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisait voiturer dans l'Italie et dans les Pays-Bas, menaçant le saint-siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les Français eux-mêmes par celles de Gonzague sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis attaquer la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles; du côté de la Provence et du Dauphiné, avec les troupes qui auront triomphé de l'Italie; et enfin du côté de la Champagne et de la Picardie, avec l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Allemagne assujettie. De puissants princes de la Germanie se sont adressés au roi et lui ont demandé sa protection : il est urgent de les seconder, et d'autres amis secrets qui se joindront à nous.

» Quant à la défense même du royaume, pendant que le roi pénétrera en Allemagne, voici nos motifs de sécurité : il y a sur la Méditerranée trente à quarante galères bien équipées, auxquelles se joindront celles du grand-seigneur, qui toutes ensemble domineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles alarmes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; et, sur l'Océan, vingt-cinq gros vaisseaux bien forts et bien exercés seront toujours en état de se mesurer avec cent vaisseaux ennemis s'ils paraissaient. Onze à douze mille soldats français, la plupart de vieilles bandes, et trois mille Suisses, sont en Piémont sous les ordres du maréchal de Brissac; et en Guienne et en Gascogne, quatre compagnies sont aux ordres du roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, de Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de fortes garnisons et de munitions, sont en état d'une longue résistance; et si le roi s'éloigne, il y fera venir six mille Suisses, et davantage s'il le faut. Voilà, messieurs, ce que le roi a fait; c'est maintenant à vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour correspondre aux intentions salutaires de sa majesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferait promptement à tous les ordres qui lui seraient toujours adressés : « Et vous nous trouverez, sire, ajouta-t-il, vos très-humbles et très-obéissants sujets, immuables et perpétuels. » Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et l'avancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit, au nom du clergé, celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clochers du royaume; et comme il était impossible de trouver sur-le-champ assez d'argent comptant, on reçut en place, à la monnaie, les reliquaires, les chandeliers, et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges, à laquelle ne s'attendaient pas *les immuables et perpétuels sujets*, qui avaient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur seraient adressées. Beaucoup d'entre celles-ci portaient atteinte à la juridiction du parlement : 1° création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnaies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2° seconde chambre à la cour des aides, deux présidents, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3° huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4° six offices d'audienciers et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5° un trésorier-général dans chacune des quatorze généralités de France; 6° un juge criminel dans tous les tribunaux; 7° enfin, la création des présidiaux, dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetaient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas; il les réitéra, et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvrait les » deux battants de la salle d'audience; un huis» sier lisait à haute voix l'édit. Après la lecture, » le premier président, sans sortir de son siége, » sans prendre les voix, appelait le greffier et di» sait. Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli » de ces lettres : *Lues et publiées du très-exprès* » *commandement du roi.* »

Néanmoins, le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, avait singulièrement resserrée. La cour avait cru devoir faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'était engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet [1].

[1] Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les

Digitized by Google

On pouvait croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur aurait de brillants succès; mais lorsque le roi, arrivé sur les bords du Rhin, allait entrer en Allemagne, il eut nouvelle que Maurice, son allié, à la faveur de la reconnaissance et du zèle qu'il avait toujours affectés pour l'empereur, l'avait si bien endormi, qu'il était parvenu jusqu'en Souabe à son insu, et que, l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avait forcé les gorges du Tyrol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avait échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet avantage, les princes confédérés lui écrivaient que le fugitif proposait d'entrer en accommodement, et ils le priaient de ne pas avancer davantage.

Le roi sans se montrer aussi piqué qu'il était de ce que ses magnifiques projets se trouvaient tout à coup renversés, répondit qu'il était bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'était pour lui assez de gloire et de joie de ce que l'Allemagne commençait à respirer par son assistance, et qu'il n'épargnerait jamais ni peines ni dépenses pour la secourir. Au reste, il était déjà nanti, et s'était emparé autant par surprise que par force des villes de Metz, de Toul, de Verdun, de Luxembourg et de diverses places qui couvraient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui dont l'ennemi pût s'avantager, il avait occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc Charles, qui n'avait que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptait surprendre, comme il avait surpris

les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne serait point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent était de 14 liv. 10 sous, c'est-à-dire dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la France ne comptait point encore au nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étaient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

1° Tailles..	3,889,000 liv.
2° Domaines, aides et gabelles.	2,259,000
TOTAL de la recette ordinaire.	6,148,000

Recette extraordinaire.

1° Crue des tailles.	1,200,000
2° Coupes de bois.	200,000
3° Décimes sur le clergé..	600,000
4° Parties casuelles.	100,000
5° Traites foraines..	300,000
TOTAL de la recette extraordinaire.	2,400,000

Dépense ordinaire.

I. Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes.	1,000,000
Mortes-paies, commis à la garde des places	100,000
Artillerie.	39,000
Salpêtre.	30,000
Fourniture des places de guerre.	35,000
II. 10 galères et 1 frégate sur l'Océan.	124,000
20 galères et 2 frégates sur la Méditerranée	250,000
III. Ambassadeurs.	300,000
Pensions des cantons suisses..	175,000
IV. Gages de la maison militaire du roi, comprenant 200 gentilshommes, 450 archers, la prévôté et les Cent-Suisses.	253,000
Gages de la maison civile du roi..	300,000
Chambre aux deniers du roi.	72,000
Écuries.	131,000
Vénerie et fauconnerie.	58,000
Argenterie..	24,000
Musique.	14,000
Menues affaires de la chambre..	6,000
Offrandes et aumônes.	7,000
Dons et menus plaisirs.	100,000
Maison du dauphin.	100,000
Maison de Madame.	80,000
V. Gages des grands-officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des ca-	
A reporter.	3,178,000
Report.	3,178,000
pitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes.	800,000
Postes et courriers.	71,000
VI. Gages du grand conseil..	21,000
— du parlement de Paris..	88,000
— de la chambre des comptes.	29,000
— de la cour des aides.	11,000
— des généraux des monnaies..	3,000
— du parlement de Rouen.	41,000
— de la cour des aides.	4,000
— du parlement et chambre des comptes de Bourgogne.	30,000
— du parlement de Toulouse..	40,000
— du parlement de Bordeaux.	35,000
VII Œuvres, paies, services, etc.	3,000
TOTAL de la dépense ordinaire.	4,356,000

Dépense extraordinaire.

1° Troupes surnuméraires, chevau-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers français.	2,500,000
2° Artillerie, fontes.	600,000
3° Intérêts de la dette publique..	388,000
4° Bâtiments.	35,000
5° Argenterie et meubles.	250,000
6° Fêtes..	200,000
7° Frais de perception.	300,000
TOTAL de la dépense extraordinaire.	4,273,000

RÉSULTAT.

La recette ordinaire et extraordinaire	8,548,000
La dépense ordinaire et extraordinaire.	8,629,000
DÉFICIT.	81,000

Garnier augmente ce déficit de 838,000 livres, sans rapporter les articles de dépense qui devaient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paie accordé alors aux hommes d'armes, qui jusqu'à ce temps avaient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès-lors ainsi qu'il suit :

2,400 hommes d'armes, à 438 liv.	1,032,000 liv.
3,600 archers attachés aux compagnies, à 218 liv.	784,800
États-majors de 50 compagnies, à 6,000 liv.	300,000
TOTAL.	2,116,800

(Garnier, *Histoire de France*, tom XXVI, pag. 60.)

Metz, en demandant un simple passage; mais, devenus défiants par cet exemple, les habitants firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du *rabroueur* Montmorency. Des troupes qu'avait rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartiers d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seraient les conditions de la paix qui se traitait à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler l'*interim*, d'admettre indifféremment protestants ou catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différends de religion.

Le roi semblait fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grâce à l'appel des princes de l'empire dans une affaire qui ne le regardait pas personnellement, il serait du moins question de lui dans l'accommodement : mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agents qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devait être étranger aux affaires de l'empire, et que, s'il avait des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcherait de les accommoder. Cette indifférence affectée venait de Charles, qui ne voulait pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avaient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean Frédéric et le landgrave de Hesse, dont la vie, sans cela, aurait été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avaient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur serait toujours ouverte, quand il leur plairait de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit l'Alcibiade, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avait fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité qu'on nomma *la liberté de Passau*, et duquel date en effet la pleine liberté des protestants en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trèves, pays catholique qui offrait une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenait cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avaient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avait connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyait que ruse et tromperie dans ce siècle, surtout en Italie, où les succès et les revers alternatifs des maisons de France et d'Autriche avaient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchait contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattait et faisait des traités, l'un et l'autre avaient, au-delà des monts, des généraux et des négociateurs: les premiers ravageaient le pays et prenaient les villes; les autres présentaient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et des événements imprévus amenaient des changements inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, était disputée par les Impériaux et les Français. Hurtado Mendoza, général des premiers, s'y était introduit, partie par le consentement de quelques habitants, partie par surprise. Quand il s'y vit à peu près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux même qui l'avaient appelé.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyait sa puissance inébranlable en Allemagne. Henri II d'Est, duc de Ferrare, le comte de la Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, qui se disait assuré des mécontents, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes françaises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entraient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendoza. Les Français les aidèrent, ainsi que les autres confédérés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les Français se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étaient dirigées par le maréchal de Brissac, surnommé le *beau Brissac*, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au-delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avait pour le jeune cavalier des attentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui était de faire révolter le royaume

Digitized by Google

de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandait avec une dureté qui révoltait grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant, pour cette raison, donner au prince de Salerne tous les soins dont il avait besoin, lui procura par son ambassadeur des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disait avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devait joindre les Turs avec vingt-cinq galères chargées de toupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retirait. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venait au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avait retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer par quelque exploit éclatant la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France serait un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquait lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz.

Cette ville était mal fortifiée, et commandée par des montagnes qui la dominaient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissaient espérer qu'une faible résistance; mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise, François, dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs pleins de beaux bâtiments, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendants, et couverts d'églises qui auraient pu favoriser l'approche de l'ennemi; il apporta à ces démolitions tous les ménagements qui pouvaient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitants des lieux circonvoisins de voiturer dans la ville, blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourrait être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitants inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance; les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenaient seraient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveraient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devait tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession était comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avait juré de se faire enterrer devant les murailles, plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivaient, Guise leur faisait prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun était tenu de rester dans le corps auquel il s'était attaché, d'obéir aux règles de discipline et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers, sous peine d'avoir le poing coupé; d'insulter ou de molester les habitants. Les coupables de ce délit devaient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvait contribuer à la santé des soldats : adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignaient; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant,

Digitized by Google

malgré les peines qu'ils s'y donnaient, et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seraient point achevées à temps, Guise fit provision de mille gabions, de deux cents grosses poutres, d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instruments propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs et une garnison de six mille hommes de pied, et de quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il fallait compter celles d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des Français, qui n'avait pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre; mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres. Guise les refusa. Alors, craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandait, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès-lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'était promis. La canonnade fut très-vive, les mines firent de larges ouvertures; mais on ne vit de la part des assiégeants aucun de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifices, d'où ne ressortirait aucun de ceux qui oseraient y descendre, glaça les courages. Les mauvais temps survinrent; des pluies abondantes détrempèrent la terre. Les soldats ne marchaient que dans une boue tenace ou délayée; à peine trouvaient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir : on manquait de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur, honteux, fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchait, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon; ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandait un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite. La garnison sortit aussi pour troubler leur retraite; mais la fureur des Français se tourna en compassion quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils allaient chancelant d'inanition, transis de froid; plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchaient des abris en étaient remplies. On en trouva se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoraient tout vivants. Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et neveu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivait un corps de cavalerie espagnole qu'il aurait aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : « Braves Français, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre occasion; aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état de vous résister et trop faibles pour prendre la fuite. » Le généreux Français le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp; il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissaient, il leur donnait de l'argent pour gagner leur pays, et envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînait à sa suite.

Cette conduite contrastait singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roye, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel au roi, on renversa de fond en

Digitized by Google

comble le beau château de Folembrai, que François Ier, son père, avait fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roye, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant, il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussaient des hurlements affreux; il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortaient à demi brûlées, il reconnaît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fait repousser la mère, le fils, et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siége de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut rendu maître de Thérouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castre, son gendre, auquel il était tendrement attaché. Il n'y avait qu'un mois qu'il avait épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise.

[1553] Thérouenne, située entre Arras et Tournai, et occupée par les Français, était toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournaisis, et portait la désolation dans les territoires environnants; de sorte que les habitants de ces lieux désiraient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule et la démolirent en huit jours. Elle avait déjà été ruinée sous François Ier; mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnaît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorency, fils aîné du connétable, y commandait avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avait été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Écosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Thérouenne, il pouvait à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvait de son état de langueur : « Sire, lui répondit-il, quand on vous annoncera la prise de Thérouenne, assurez hardiment que d'Essé est guéri de la jaunisse. » Il périt, en effet, dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementait, une partie fut massacrée par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorency demeura prisonnier.

Henri II avait une belle armée qui aurait pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espérait le mettre en possession de Cambrai, que les alliés d'Allemagne avaient consenti à lui laisser occuper comme *vicaire de l'empire*. Un délai de deux jours, que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à les recevoir, suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siége, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis, commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, étaient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avait déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'était une ruse pour amener les Français d'un côté où il n'avait rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartiers d'hiver.

La Corse n'était pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout-puissant à Gênes, depuis la révolution de Doria, l'avait soustraite à la domination française. Henri II, la jugeant utile pour faire passer au Milanais, par la Toscane, les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avait toujours supporté avec impatience le joug des Génois, et à la tête duquel était San-Pietro d'Ornano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut, qui parcourait la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françaises. Celui-ci, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les Français, commandés par Paul de La Barthe, sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Génois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination génoise. Les Français en reprirent d'autres, et la guerre s'établit dans cette île, qui devint, et fut, pendant plusieurs années, une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion : il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara de riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils, Emmanuel Philibert, commandait l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint, que par la discipline exacte qu'il fit garder

Digitized by Google

à ses soldats. Par ses soins, la guerre changea de caractère; et le noble exemple donné par son armée gagnant celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitants, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantaient leur pays.

Il se passait en Angleterre des événements dont Henri II pouvait craindre les suites. Édouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée, Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon, la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle était âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça pour rétablir la religion catholique toutes les cruautés atroces que son père avait employées pour la détruire.

[1554] Proche parente de Charles-Quint, elle désira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe, son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal, dont il avait eu l'infortuné don Carlos Mais l'empereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espérait, et que le roi de France en craignait. Les Anglais reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avait des enfants, de ne pouvoir ni les transporter hors de l'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les Français, ni employer les troupes anglaises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquait celle qui subsistait toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglais auraient fort désiré que leur reine s'unît plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Édouard IV, premier roi de la maison d'York; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre, pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il était d'un caractère doux, et réprima souvent, par ses conseils et ses insinuations, les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteraient à un accommodement, et conviendraient d'une trêve, en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie; partout où il passa en France, la foule se pressait sur son chemin, on le jonchait de fleurs et on comblait le prélat de bénédictions; mais il s'en fallait beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paraissait vouloir se prêter à une trêve que pour reprendre haleine, établir, s'il pouvait, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tirerait de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à la fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armée, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de la Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre, sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne, pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avait en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui recélaient des châteaux forts, où les ennemis s'étaient cantonnés, et d'où ils pouvaient faire des irruptions sur la Champagne : il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres, et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'était porté rapidement sur Marienbourg, bâtie par la gouvernante, et s'en était emparé en trois jours d'une attaque très vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondements de la ville de Rocroy, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondait lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvine et Dinant : tous les habitants de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort, pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisait la capitulation. Bavay, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoyablement, comme étant, du gouvernement de la reine de Hongrie, la partie qu'elle affectionnait le plus. En vengeance de la destruction de Folembrai, il brûla Mariemont, maison de plaisance de cette princesse, ainsi que la ville de Bains et le magnifique palais qu'elle y avait fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvaient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodait la capitale du comté. Charles ne pouvait le laisser prendre sans

s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligny et Tavannes, sous celui de la bravoure. Les Français s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur, repoussé et non défait, se posta si avantageusement que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris, les deux chefs quittèrent leur armée, et la laissèrent à leurs lieutenants, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation.

Le duc de Savoie, qui commandait celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyait, à travers les tourbillons de fumée, les flammes qui dévoraient le pays qu'il occupait. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avait jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée, pour ne le point laisser au connétable de Montmorency ou au duc de Guise, dont la jalousie éclata au sujet du combat de Renti. Ils s'étaient trouvés d'avis contraire dans le conseil qui le précéda, et réciproquement ils s'accusaient du peu de succès de cette bataille, qui aurait dû être décisive. Comme le monarque ne voulait pas favoriser l'un au préjudice de l'autre, il les ramena tous deux avec lui, et restreignit si fort les pouvoirs de Vendôme, qu'il fut obligé de s'en tenir à une honteuse défense.

L'alternative des succès et des revers en Italie y rendait aussi l'issue de la guerre incertaine. Cosme de Médicis, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptait plus que la reine de France dans la branche aînée; chef aussi de la république de Florence, mais non pas encore souverain; attaché à l'empereur, dont il espérait la qualité de grand-duc, joignait ses troupes aux troupes impériales, qui menaçaient l'indépendance de Sienne. Henri avait envoyé Paul de Thermes, qu'il opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire Dragut força Tolède de se retirer à Naples. Cosme se retira. Ce fut alors que de Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Médichino ou Médequin, marquis de Marignan, Milanais, qui se prétendait parent des Médicis. Le roi donna le commandement des siennes à Pierre Strozzi, parent de la reine, d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'était tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les Français occupaient, mais où ils étaient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnaient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi, manquant de vivres, chercha son rival pour lui enlever par une bataille décisive l'avantage qu'il avait à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper : il le fit en plein jour par bravade, et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourrait le prendre à son avantage. Marignan en effet le poursuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déjà dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancard, rallia néanmoins ses troupes, et quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il devait attendre de sa victoire. En mémoire de ce succès, obtenu le 2 août, jour de Saint-Étienne, pape et martyr, Cosme institua un ordre du nom de Saint-Étienne.

Sienne, cependant, vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environnaient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y était enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchait de donner des ordres et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes, dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeants, comme ceux-ci les interceptaient aux assiégés.

[1555] Les Siennois, après huit mois de siége, se lassèrent les premiers, et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avait dans Sienne beaucoup de bannis de Florence, que les Siennois avaient reçus et considérés parce qu'ils leur étaient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassaient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les allaient abandonner à la fureur des Florentins, leurs compatriotes. Le général français déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront; quant à lui, il rejeta des conditions honorables que Marignan lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas tenter une action contre ces désespé-

rés, entr'ouvre ses bataillons, laisse passer tranquillement les Français, complimente et embrasse leur chef, et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devaient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissements. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne s'accordait alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avait été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devait être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisait au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et des troupes qu'on lui avait promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avait courus, il demeura longtemps en disgrâce, sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix : Jules III avait déjà obtenu des puissances belligérantes qu'il serait ouvert des conférences, sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq, près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint-siége, après le successeur de Jules III, Marcel Cervino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le cardinal Poole, qui avait généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape, en se rendant à Rome, au désir de procurer la paix, en restant aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondements de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avait permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentait aux gouverneurs la facilité de faire les uns sur les autres des entreprises, tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier qui devait lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence : ni l'un ni l'autre ne réussit; mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils allaient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur : déjà les avant-postes en étaient aux mains, et tout promettait le succès aux Français, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi, qui leur défendait expressément de combattre. Henri II craignait l'événement d'une action qui pouvait ruiner son armée ; il lui aurait été difficile de la remplacer, pressé comme il l'était en Italie, où on avait grand besoin de secours.

Charles-Quint s'y voyait trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonzalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggérait son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort, se retira devant lui; mais il lui vint des secours, dont il ne put cependant profiter, parce qu'il tomba malade à Turin. Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence; mais ils n'osèrent risquer une action qui aurait pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avait essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproches, et lui mande *qu'il* a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremanda les ordres qu'elle avait déjà donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute une armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvait être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avait entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominait le Montferrat, douze cents guerriers, dits les *braves de Naples*, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanais. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisait travailler à des tranchées qui devaient fermer le passage à ceux qui seraient tentés de lui en amener. Ses troupes étaient divisées en trois corps, qui ne devaient s'ébranler qu'au moment où il donnerait le signal. Pendant

Digitized by Google

qu'on l'attendait en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde, et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée, et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain, Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Il leur passa à chacun une chaîne d'or au cou; et, louant en particulier chacun des braves qui s'étaient distingués, il marque son regret de ne pas voir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis, et demande si la mort prive ce brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève, et dit qu'il n'est ni blessé ni mort; que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

« Amenez-le-moi, » dit Brissac. Il paraît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère : « Soldat, quel est ton nom, ton pays? — Je suis, répondit-il, fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son nom. — Je ne te méconnaîtrai pas, dit Brissac, tu es mon parent du côté de ma mère : mais, fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerai pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux! quel exemple as-tu donné au reste de l'armée! Prévôt, qu'on le charge de fers, et qu'on le garde soigneusement; votre tête me répondra de la sienne. » Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchaient le général hasardaient quelques paroles en faveur du coupable; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme il assemble le conseil de guerre: ceux qui le composaient le condamnent à la mort; mais le recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvait avoir son imprudence; « mais, ajoute-t-il, ceux qui t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse, et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie; mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or du double plus pesante que celles qu'il avait données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

« Ces gardes formaient une compagnie de cinquante gentilshommes bannis ou expatriés pour » meurtres, attroupements ou violences publiques, dont quelques-uns même avaient été exécutés en effigie. Quand on demandait au maréchal pourquoi il se chargeait de l'entretien de » ces garnements, il répondait : Je nourris ces » méchants pour le salut des bons. Dans le métier » que nous faisons, il y a des commissions hasardeuses dont j'aurais de la peine à charger un » honnête homme; c'est à eux que je les réserve : » ils y courent comme aux noces; s'ils périssent, » c'est avec gloire. J'ai sauvé l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles » que j'aurais été forcé de sacrifier; s'ils en échappent, ils ont déjà expié en partie leurs premiers » torts envers l'état; et, en continuant à les tenir » sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à en faire d'honnêtes gens et d'excellents » officiers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisaient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit, à la côte de Gênes, un transport de cinq mille Espagnols, destinés pour le royaume de Naples; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dant la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint, à la vue de Douvres, un rude combat contre vingt-deux hourques flamandes; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe; mais d'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent près de Rio-Janeiro, au Brésil, une colonie sous le commandement de Villigagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral Coligny. Tous deux, imbus des opinions nouvelles, avaient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer longtemps: Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises; et le fort de Coligny, qu'il avait bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les Français se répandit avec une rapidité qui alarma le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeait des remèdes plus violents que ceux qui avaient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriand, et de la connivence des juges, mus de compassion pour des

Digitized by Google

hommes dont l'erreur paraissait excusable, les calvinistes échappaient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient qu'on voulait écarter, avait fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Matthieu Orri, nommé par le pape *inquisiteur de la foi*. Inquisiteur, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables; mais à ces fonctions les provisions de la cour de Rome ajoutaient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger, et de prononcer un jugement. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que, pour le but qu'on se proposait de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisaient; et qu'il suffisait, en interprétation de l'édit de Châteaubriand, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seraient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'était peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général Séguier, en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, était dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priverait du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paraissait être le vœu des zélés, il dit: « Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire. » Il assure que ces défauts avaient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie était l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux; et s'adressant encore plus directement au monarque: « Commencez, sire, lui dit-il, par procurer à la nation un édit qui ne couvrira pas votre royaume de bûchers, qui ne sera arrosé ni des larmes ni du sang de vos fidèles sujets. Éloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se passe contre eux. Ils ne soupçonnent pas que dans ce moment on songe à les séparer de vous et à les priver de leur sauvegarde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses très-humbles remontrances et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il, en se retournant vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant que vous jouissez de la faveur, vous mettez sagement le temps à profit, les biens et les grâces pleuvent sur votre tête, tout le monde vous honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer à vous: mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent une disgrâce. Quand ce malheur vous arrivait, vous vous retiriez du moins avec une fortune qui vous consolait en partie de votre chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enregistrement de l'édit, votre condition cessera d'être la même; vous aurez, comme auparavant, pour successeurs, des hommes maigres et affamés, qui, ne sachant combien de temps ils resteront en place, brûleront de se faire tout d'un coup riches, et y trouveront une *merveilleuse* facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux témoins; et fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme hérétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le » connétable, qui n'avait pas encore oublié sa » disgrâce sous le règne précédent, en entendant » cette espèce de pronostic, dit l'historien, fronça » le sourcil, et changea de couleur; les autres mi» nistres reculèrent d'épouvante: le roi lui-même, » interdit et confus, dit qu'il examinerait de nou» veau l'affaire dans son conseil, et elle resta sus» pendue. »

Le parlement s'occupait aussi d'un procès entre les jésuites et l'Université. Seul corps enseignant les belles-lettres dans Paris, celle-ci voyait avec inquiétude des rivaux qui ouvraient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur dévouement, presque exclusif, au pape. Leur établissement fut jugé dangereux. L'arrêt leur défendit d'enseigner publiquement. Les jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute.

L'Université comptait sept ou huit mille écoliers, non des enfants, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans de petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formaient entre eux une union qui les rendait redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers,

Digitized by Google

vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations, qui avaient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchaient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie était composée alors de cent soixante magistrats divisés en deux semestres qui servaient par tour. Ce partage était très-commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle voyait des obstacles dans un semestre, où la sévérité dominait, elle attendait la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettait habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et de haine, dont la cour profitait. Tout passait au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi*.

L'abus des semestres était si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que lui fit le parlement de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution, qui rendit au parlement son premier lustre; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les força d'acheter, laissant aux officiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passait dans l'édit que pour adoucissement de l'impôt, que le monarque voulait bien ne pas exiger comptant par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'était un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux, qu'il faudrait bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits sur le sel et les boissons ne suffisait pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne voulurent point de cet adoucissement, par lequel elles auraient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des rentes; et, comme le roi avait intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire-général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des officiers nouveaux, dont quelques-uns à la vérité avaient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent était de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur de gages; dans le ressort de tous les parlements du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre*, pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avait eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étaient composés de treize offices mis à prix. Une augmentation de cinq membres, dans chaque bailliage des sénéchaussées, des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité, et tous payant patente. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, d'élever sous deux mois de nouvelles provisions. Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenait était employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat, en Bourbonnais, à un nommé Lambert, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritait pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances, dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'était qu'usufruitier des revenus de la couronne, et que, s'il ne pouvait se dispenser d'accorder des grâces à ceux qui les avaient méritées par des services réels rendus à l'état, il devait les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutait, ne se fâchait pas des remontrances, et continuait à faire ce qu'il lui plaisait. Comme il n'aimait pas à se reformer, il se souciait fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour était pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnait, par un procès éclatant entre une demoiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle voulait forcer à l'épouser en vertu des promesses qu'ils s'étaient faites mutuellement, et du mariage par simples paroles de présent qui en avait été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive, et déclara illégitime l'enfant qui en était provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes, dont rougirent les personnes qui respectaient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avait disparu, et avait été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice, que la guerre, qui autrefois se faisait avec quelques ménage-

ments, était devenue en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils allaient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avait déjà donné le Milanais à Philippe, son fils, et qui y avait joint les royaumes de Naples et de Sicile, lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'empire, qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que Ferdinand, son frère, qui était roi des Romains, et auquel, en cette qualité, la couronne impériale devait appartenir, si Charles abdiquait, voudrait bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollicitations de son frère, et celui-ci ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus.

Il avait déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambrai, était de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trêve de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portait que chacun garderait ce qu'il possédait au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seraient compris dans la trêve, et que les prisonniers seraient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligny, qui en avait été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trêve. On espérait que pendant l'espace de cinq ans des négociateurs habiles et bien intentionnés pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, était d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatéa ou Chieti, il avait renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avait fondés sous le nom de Théatins. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir, et, séduit peut-être par une sévérité de caractère qui était plutôt opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il était octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France. En montant sur le saint-siége, il trouva la ville et le territoire de Rome devenus, par la mollesse de ses prédécesseurs, le théâtre de toutes sortes de désordres; plusieurs cardinaux menaient publiquement une conduite scandaleuse, la simonie régnait, les abus étaient devenus des lois, les barons romains possédaient aux portes de la capitale des places fortes, et dans l'enceinte des murailles de vastes palais, qu'ils remplissaient de satellites, à l'aide desquels ils s'abandonnaient à tous les crimes, et où ils bravaient leur seigneur suzerain, trop faible pour réprimer leur licence.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'église sur ses vassaux, prit la résolution de réformer le clergé, en commençant par les cardinaux; d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avait quatre neveux, par lesquels il se proposait de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné, Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile; et au second, Charles Caraffe, qui avait passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Boulogne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importants et lucratifs.

Mais, si c'était assez pour leur avidité, c'était trop peu pour leur ambition. Les Caraffe observaient avec un œil d'envie que les autres papes prédécesseurs de leur oncle, non contents d'enrichir leurs neveux, leur avaient donné des souverainetés que leurs familles possédaient encore; ils n'osaient en espérer autant du vieillard, dont ils connaissaient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restait donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvait avoir lieu à leur profit si on réussissait à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connaissance qu'ils avaient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportait sans aucun ménagement, ils l'engagèrent, par une approbation exagérée et des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreraient des mécontents; que les barons qui se sentiraient en état de se défendre, refuseraient d'obéir; qu'il faudrait alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étaient déjà soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance

Digitized by Google

de l'hommage, leur seraient adjugées par leur oncle sans répugnance.

Sur ce plan les hostilités commencèrent : les vassaux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur, dont ils étaient la plupart alliés. Le pape pouvait réclamer celle du roi de France : il en était tenté; mais il faisait réflexion que ce serait donc lui, lui le père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels mettrait aux mains les plus puissants monarques de la chrétienté, et allumerait une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avait par cru devoir être mené si loin, et paraissait se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un accommodement désavantageux, que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien Garnier, qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé Spina, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe : le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui était présent, lui offre le secours de son maître; il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu; et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trêve, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir il eut la consolation de voir atteindre, par la trêve de Vaucelles, le but qu'il s'était proposé.

[1556] Rien n'était plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette trêve de Vaucelles, après le traité de Rome. Mais le connétable avait profité de l'absence du cardinal de Lorraine pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'était le comble de l'imprudence de prolonger la guerre lorsque la France rencontrait dans la trêve proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçait la chance que Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât, par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes anglaises, qui, jointes subitement aux Flamands, seraient en état de faire en France une irruption dangereuse.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trêve. Cependant, il ne se déconcerta pas; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours, pour y presser des conférences qui devaient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffe, le cardinal neveu, envoyé en France, avait des instructions secrètes tout-à-fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors, pour le maintien de la trêve, tous les motifs qu'il avait fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi, qui rendait son engagement obligatoire, lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages, mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le faible Henri II, demandait la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état aurait dû tenir dans des opinions contraires, s'accordaient à presser le roi de s'y déterminer : Catherine de Médicis, l'épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi, son parent, qui en avait été injustement rappelé; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère, Claude, duc d'Aumale, avait épousé une de ses filles. Enfin le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avaient les motifs les plus pressants de désirer une expédition en Italie. Si elle était confiée au duc, ainsi qu'il l'espérait, il comptait, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande, fille du bon roi René, que le roi de France, qui n'avait d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René; il comptait, dis-je, qu'il surviendrait dans le cours de cette expé-

Digitized by Google

dition des circonstances heureuses dont il pourrait s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage; et le cardinal ne se promettait pas moins que la tiare, si son frère se trouvait à la tête d'une armée française près de Rome, lorsque le pape, qui était d'une extrême vieillesse, viendrait à mourir.

Quelque favorables, au reste, que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué dans sa négociation, sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève liait le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisait pas une moindre obligation de protéger un vieillard dont les dangers provenaient de son attachement à la France, surtout s'il n'était pas l'agresseur. L'était-il, ne l'était-il pas? C'est ce qu'on ne saurait décider que par une connaissance qui nous manque : celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits :

Paul IV avait surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendait compte au duc d'Albe des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connaissance, non-seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande; en vain il offre des voies d'accommodement, le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession des différentes villes, dont il s'empare au nom du saint-siége, et du pape futur. Montmorency n'osa plus dès-lors insister dans son opinion; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint-siége, et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours : il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'était une victoire indubitable à laquelle on allait courir. Le pape avait déjà un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avaient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avait sollicité une trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et, comme tel, déchu de son royaume de Naples.

[1557] Philippe, de son côté, usait de tous les mauvais procédés qui pouvaient appeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avait été le motif de la trève, éprouvait chaque jour des retardements par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes : de plus, les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas s'étaient permis des tentatives de surprise sur celles des Français, et n'avaient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable selon les formes usitées jusqu'alors, une armée française, commandée par l'amiral de Coligny, fait irruption dans l'Artois, prend la ville de Lens, la pille, et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanais. Il aurait pu s'en emparer, dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol, qui n'avait ni vivres ni argent; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffe pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devait être généralissime des armées pontificale et française réunies. Cet expédient avait été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auraient eu peut-être quelque répugnance à se voir commander par un Français, et qui n'en auraient pas sans doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Ferrare était beau-père du duc de Guise; et, comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointements considérables qui lui étaient alloués comme général, il les toucherait absent de l'armée comme présent, le gendre espérait bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux, son beau-père se soucierait peu d'essuyer les fatigues de la guerre et d'en courir les hasards. En effet, Hercule d'Est reçut en grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes, nécessaires, disait-il, pour sa sûreté.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibérait de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp et se transporta à Rome, pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourraient amener. Il y resta un mois, très-caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avait pour but subsidiaire de se faire des partisans, tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le car-

dinal de Lorraine, son frère, quand Paul IV viendrait à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan français, ce fut d'exciter la jalousie des Caraffe, piqués de ce que, malgré leurs efforts, son luxe surpassait leur magnificence. A peine y avait-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devaient fournir, en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne; mais sa présence était assez pour eux, qui ne tendaient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avait été le véritable but de leur politique, et ils l'avaient obtenu; aussi étaient-ils en pleine négociation avec les Espagnols. Le duc de Guise, aussi mal secondé, ne fit aucun progrès : Dragut, qui devait attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer; celle de terre se ruinait en marches et en contre-marches pour attirer le duc d'Albe à une bataille; mais celui-ci avait compris que c'était vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'était formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'était pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyait pas; mais on était bien éloigné de pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avait eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri, dont les principales troupes étaient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroy, qu'ils assiégèrent inutilement : cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, fit connaître le tort qu'on avait eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation : on courut audevant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent, on eut recours à la ressource ordinaire de créations d'offices. On érigea, sous ce titre et en nombre illimité, les commissions d'huissiers priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux; la compétence de ses sièges fut augmentée, et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés : la rigueur, que la nécessité pressante forçait de mettre dans la perception, les rendait encore plus onéreux. On entendait de tous côtés des murmures et des plaintes. La crainte et les alarmes commençaient à percer dans la nation; mais la cour n'en paraissait pas inquiète, et se livrait aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, avec François de Montmorency, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastait singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avait été l'occasion de l'édit de Henri, contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée de troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclarait la guerre. Cette princesse avait cédé aux empressements impérieux de son époux, qui menaçait de la quitter si elle ne se joignait à lui contre la France. Elle obtint des Anglais de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglais entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avait guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Écossais à une diversion contre l'Angleterre, et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroy, mais attiré toutes les forces françaises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin, dont la garnison avait été affaiblie. La place, qui n'était fortifiée que par ses marais, n'avait que trois cents hommes de garnison, point de munitions et très-peu de vivres. L'amiral de Coligny, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvaient tenir longtemps. Montmorency s'en approcha, et le dix août, jour de Saint-Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le séparaient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvait tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espérait avoir le loisir de se retirer. Il se trompa : la chaussée, plus large qu'il ne l'avait cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir; il

Digitized by Google

trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avait à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmont, Philippe de Montmorency, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent en queue et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre; mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avait ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorency, s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté : « Bonhomme, lui dit-il, que faut-il faire? — Monseigneur, répondit d'Oignon, je vous l'aurais dit il y a deux heures, maintenant je n'en sais rien. » Il y eût à peine de la résistance; en un moment l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avait plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'était jeté au milieu des ennemis : il fut blessé, fait prisonnier et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avait pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut; les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à La Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des Français entre huit et dix mille hommes : tous les bagages, toutes les tentes, les vivres et les canons furent pris. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes.

Cette terrible défaite ouvrait aux ennemis le chemin de la capitale : aussi dit-on que, lorsque Charles-Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : « Mon » fils est-il à Paris? » Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui, gênant les convois, auraient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les Français. Ceux-ci avaient fui en désespérés; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui était dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin. La ville fut prise d'assaut. Coligny, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Nevers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses engagés pour la France hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime, ou lieutenant-général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes, et les Anglais voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Écossais : il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire, qui devait être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avait été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avaient mis les armes à la main. Le pape, plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avait hâté lui-même le départ de Guise, et s'était résigné à demander la paix; mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffe furent ménagés, et Paul, leur oncle, envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare enfin, qui s'attendait à être sacrifié par l'Espagne, et que devait attaquer Octave Farnèse, qui avait déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendait la prépondérance de l'Espagne en Italie.

[1558] Guise, qui croyait être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant, au contraire, à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat, propre à relever le courage des Français. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais était entre les mains des Anglais, nos rois avaient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passait pour imprenable. La mer d'un côté, un marais de l'autre, traversée par une chaussée étroite coupée par des forts, semblaient en défendre toute approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédait un plan, pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avait faites à Calais, en avait reconnu les défectuosités, et avait bien remarqué surtout qu'à l'approche de l'hiver les Anglais, par économie, en diminuaient la garnison. Sur ces renseignements Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout à coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée était en dehors; elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le

Digitized by Google

fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu ainsi qu'un autre à l'entrée du port, près duquel on était parvenu par un petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit, le fort de la chaussée était si endommagé que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus longtemps, en sorte qu'en trois ou quatre jours Guise se trouva au pied de la citadelle. Les murs de celle-ci étaient vieux et sans terre-plein, mais ils étaient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et, avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger, pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais, s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place, après six jours d'attaque. Le siége ne pouvait pas durer plus longtemps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitants qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudraient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers au choix du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines; et, moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglais exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre comme la ressource de la garnison de Calais, était parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

« L'artillerie, les munitions, les meubles, les » laines, les étoffes précieuses et toutes les ri» chesses de cette ville opulente, qui était le seul » entrepôt de tout le commerce de l'Angleterre » et des Pays-Bas, demeurèrent à la disposition » du duc de Guise. Il mit à part ce qu'il y avait » de plus précieux pour récompenser les princi» paux officiers, auxquels il distribua des grati» fications de deux, de six, de vingt et de trente » mille livres, abandonna le reste au pillage, et » ne réserva rien pour lui. C'est par de pareilles » libéralités, qui surpassaient souvent celles des » plus grands monarques, qu'il gagnait le cœur » de la noblesse, et se rendait l'idole du soldat. »

Pendant cette expédition, le roi avait convoqué les états-généraux à Paris pour le but ordinaire; savoir, de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés *états-généraux*, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçait d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés et à préparer la matière des cahiers et doléances; on n'appela pour le clergé, que des évêques et archevêques; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étaient les chefs; et pour le tiers-état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidents de tous les parlements, et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étaient en nombre à peu près égal aux représentants du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre, sous le nom d'*état de la justice*, qui eut rang immédiatement après la noblesse

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand désir de réformer les abus, en donna l'espérance; mais remontra qu'il ne pouvait y travailler qu'à la paix; dit que, pour l'obtenir, il fallait de grands efforts; que, pour faire ces efforts, il fallait de l'argent; qu'il avait vendu ses domaines; qu'il en coûterait à son cœur de mettre de nouveaux impôts; qu'il leur laissait à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avait besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes, l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remercîments de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens, et celui du tiers-état accepta de bonne grâce la charge des deux millions restants. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole : il fit observer qu'il était important que cet argent fût levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité, avait fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneraient sur-le-champ chacune mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendrait compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche : ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pouvait se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines, dont ils auraient tout l'odieux, et qu'il valait bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels-de-villes, dont les officiers, connaissant les facultés de chacun, étaient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un *emprunt*, disait le cardinal, un *emprunt*, et pas autre chose; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze, au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importait peu de quelle manière viendrait l'ar-

Digitized by Google

gent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels-de-villes fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avait espéré, parce que, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions que les plus riches achetèrent; de sorte que le prétendu emprunt frappa à la fois les plus malaisés comme les plus riches.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui des états-généraux. On était dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que, si la somme qu'ils votaient actuellement ne suffisait pas à ses besoins il pouvait les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniraient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris; le roi voulut y assister avec toute sa cour; il envoya demander à souper à l'hôtel-de-ville pour le jeudi gras. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale : les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, était couvert de nattes; le plafond, orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes; les murailles, de riches tapisseries surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête et y introduisit la confusion. La foule ne laissait pas de place aux personnes invitées. Les plats étaient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte Jodelle avait proposé de donner une représentation de sa tragédie d'*Orphée* : c'était une espèce d'opéra. Les acteurs, pressés, pouvaient à peine remuer sur le théâtre; le principal était enrhumé, et, malgré sa toux, voulait toujours continuer : on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde était retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle tragi-comédie. Il réunissait aux paroles la musique, la danse, et les décorations : « chose, » dit-il, qu'on n'avait pas encore vue en France; » car auparavant on ne parlait que des farceurs, » des cornards de Rouen, des joueurs de la Ba» zoche, et autres sortes de badins et joueurs de » badinages, farces, momeries, facéties; même » il n'y avait pas longtemps que ces belles facé» ties et gentilles comédies avaient été inventées, » jouées et représentées en Italie. »

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'était acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit, pendant la cérémonie, les fonctions de grand-maître de la maison du roi à la place du connétable de Montmorency, qui était prisonnier chez les ennemis. Guise était très-bel homme, poli, insinuant, persuasif. Henri II, auquel on avait inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençait à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorency; il obtint, sur sa parole, la liberté de venir à la cour : il fut d'abord reçu du roi avec quelque froideur; mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissait à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptait entre les principaux l'amiral de Coligny et d'Andelot, son frère, neveux du connétable; le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. D'Andelot se trouvait à la cour; il avait été élevé avec le roi, et en était fort aimé; le monarque le fit appeler et l'interrogea lui-même sur sa croyance. Non seulement il avoua sa nouvelle opinion; mais, insultant aux dogmes, aux rites et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui fut donnée à Montluc. D'Andelot cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorency, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinion. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques, fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent, si généreux; les calvinistes, glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation et la faveur des indifférents et les rend ardents pour sa défense. Cette manière de penser s'était glissée jusque dans le par-

Digitized by Google

lement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvaient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dépendante du pape : le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps ; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y aurait que les membres du clergé régulier et séculier qui seraient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire que d'en garantir les laïcs.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme en réunissant les deux grandes chambres, une seule devenait trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidents : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle ; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques-unes de ces dernières chambres étaient des affaires si rares et si peu importantes, que souvent elles se trouvaient sans occupation. On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avaient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venait d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeait Thionville, la plus forte ville des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenait chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmont, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant, retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général français se défendit vaillamment, la victoire même penchait de son côté, lorsque des vaisseaux anglais qui croisaient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattants, dirigent leur artillerie sur les Français, qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride ; l'infanterie rend les armes et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont put se réjouir Charles Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des hiéronymites de Saint-Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très-nombreuse, était commandée par le duc de Savoie, dont Henri II occupait les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparait les deux camps ; elle pouvait servir de champ à une grande bataille ; mais la considération du danger que les deux partis couraient les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignit qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne ; Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculerait de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiraient moins par inclination que par le besoin né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avait déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère ; ce qui aurait donné un grand relief à la faction Montmorency, leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, était retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présenta des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi : « Le roi ne » rougissait pas de s'abaisser jusqu'à lui servir » d'espion, l'informait journellement de ce qui » se faisait et se disait à la cour à son préjudice ; » des vexations auxquelles étaient exposés ceux » qui lui restaient sincèrement attachés ; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyait ses amis, » et qui s'étaient vendus à la faveur ; des mesures » sourdes que prenaient le cardinal et le duc de » Guise pour le supplanter et le détruire dans son » esprit, si la chose eût été possible. La duchesse » de Valentinois, indignée que les Guise commençassent à la dédaigner pour s'attacher à la » reine, appuyait de tout son crédit la faction du » connétable, rendue chancelante par son absence, et contribua beaucoup à lui conserver » le plus haut rang dans la faveur. Le monarque » tantôt servait à cette femme de secrétaire, tantôt » lui cédait, puis reprenait la plume, comme on » peut s'en assurer par quelques lettres de cette » correspondance secrète, conservées à la bibliothèque du roi, qui sont des deux écritures, et » qui finissent ordinairement par cette formule : » *Vos anciens et meilleurs amis, Diane et Henri.* » Le roi le priait, le conjurait, lui ordonnait de » se racheter à quelque prix que ce fût, et de ne » compter pour rien les sacrifices qu'il faudrait » faire. »

Le connétable était traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne, qui le visitaient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne se prît, à son

insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier : c'est pourquoi il s'était hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutelle pendant qu'il était élevé à la cour de France, désirait passionnément embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir, si elle pouvait s'avancer sur la frontière, où il le mènerait lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avait désiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat français avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultait que le roi d'Espagne voulait qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avait donc rien conclu ; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints, et sur leur fermeté se persuada que, quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentirait jamais à le racheter à un si haut prix ; que, par conséquent, la guerre durant, son frère continuerait à en être l'arbitre et le héros, et établirait ainsi la puissance de sa famille sur des fondements que la faction rivale ne pourrait ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'était retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avait conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine : elle écrivit au cardinal et le pria d'obtenir que des commissaires français pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse, se joignit auprès de Philippe II, le duc de Savoie, qui voyait à regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avait toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre : à leur tête étaient le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avait été élevé avec lui, et Henri II avait en lui grande confiance. « Montmorency, » prisonnier sur sa parole, profita de ce moment » de liberté pour aller trouver le roi à son camp » d'Amiens, sous prétexte de se procurer une in» struction particulière. Le monarque, impatient » de revoir son ami, alla bien loin à sa rencon» tre, le serra tendrement dans ses bras ; et, ne » pouvant consentir de le perdre un moment de » vue pendant le peu de temps qu'il lui était per» mis d'en jouir, il partagea avec lui sa chambre » et son lit. »

On s'accorda dès les premiers jours à faire une trêve, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composaient la plus grande partie des armées, en les payant ; ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances, qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac, presque abandonné par la France, se défendait toujours, mais éprouvait des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeants et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avait trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats, arriva une autre nouvelle aussi importante ; savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistaient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues, mais suspendues, pour être reprises, sous trois mois, à Cercamp ou ailleurs, la trêve subsistant toujours.

Comme les commissaires français avaient déjà, lors de cette suspension, commencé à *mollir*, les Guises publièrent que tout était perdu si le roi continuait à tenir au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeraient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettraient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il était déterminé à ne se plus mêler d'affaires et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettait à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols, considérant qu'en tenant Montmorency éloigné des affaires ils tomberaient dans les mains des Guises intéressés à continuer la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon ; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause que la somme serait réduite à moitié, si la paix se faisait par son entremise.

[1559] A la reine Marie succéda sur le trône d'Angleterre sa sœur Élisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II de permettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Écosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix

que l'ordre à établir dans son royaume lui rendait nécessaire. La grande difficulté était l'article de Calais : il répugnait aux Anglais d'abandonner pour toujours une ville importante ; les Français étaient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvait aux Anglais la honte de l'abandonner, et qui en assurait la possession aux Français : Henri II s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer en attendant une caution de marchands étrangers, qui s'obligeraient à payer cinq cent mille écus d'or, si la cession n'était pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageait pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Écosse, et cette clause fournit dans la suite aux Français le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambrésis : elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui lui restaient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravenat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Civa et Villeneuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange; en un mot, deux cents places fortifiées ou non : mais on doit observer qu'elles étaient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvait s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse, dans l'état de détresse où la France se trouvait, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvait prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'était emparé en Picardie, rendait le Luxembourg et le Charolais : les villes de Metz, Toul et Verdun restaient unies à la France; le territoire de la ville de Thérouenne, que Charles-Quint avait renversée de fond en comble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Yvoi, avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité, à laquelle tint Henri, ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle était politique, et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages : Élisabeth, fille aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à don Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine; et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. Enfin le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemark, l'Écosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneurs de Gênes et de Lucques, étaient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudraient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avait déjà mécontenté le monarque, en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'était démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorency, son fils. Le roi l'avait en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquait pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix allait enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion était au reste celle de tous les guerriers, qui, de père en fils, depuis Charles VIII, brillaient dans cette carrière. Entre autres on vit arriver en hâte à la cour Brissac, demandant que le Piémont, où il guerroyait, ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique était contre le traité, et le connétable de Montmorency, qui en avait été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avaient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyait interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau, et, soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il était possible.

Le roi avait encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglants qui les comprimaient, ne cessaient pas de lever audacieusement la tête. Ils avaient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venaient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion, dont ils s'étaient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion restèrent à Paris, y fréquen-

Digitized by Google

tèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection, ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré-aux-Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantaient à gorge déployée les psaumes de Marot mis en musique.

En entrant dans la ville, cette troupe traversait les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui, par leur fière contenance, semblaient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupements; elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement chargés de ces recherches dirent que les aveux des personnes interrogées étaient pleins de réticences, causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvaient compromises. Le président Séguier, dans son rapport plein de cette éloquence qui était devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisait entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva surtout contre la non résidence des évêques, dont quarante étaient à Paris, et fit sentir tous les abus du concordat, de cette hydre que le parlement ne cessait de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venait de créer, de nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeaient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avait pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques, qu'une chambre l'adoucissait pendant qu'une autre prononçait avec rigueur, et qu'entre les conseillers enfin et les présidents il y en avait qui, non contents d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professaient hautement.

On tenait encore alors les *mercuriales*, espèce de tribunal domestique composé des présidents des chambres et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisés par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espèce de censure. Charles VIII les avait établies pour être tenues tous les mercredis de chaque semaine; Louis XII les fixa à quinze jours : sous François I^er^, et depuis lui, elles avaient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devait s'en tenir une le 1^er^ juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs et d'une forte escorte; il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre; il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion, qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière, et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errants pour se faire instruire et revenir à resipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal à propos ils sont appelés hérétiques, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient cet avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidents Séguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour, qui sauvaient quelquefois les accusés, ne sont point contradictoires aux *édits*, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, « où ils n'avaient rien à voir; » le président Baillet au contraire dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques : en appuyant cette opinion, *il cita comme* un exemple à imiter celui de Philippe Auguste, qui en un seul jour avait fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différents temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étaient déjà inscrits, rentre dans la salle et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avait refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques, qu'il serait en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siége du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommery, capitaine des gardes. Chavigny, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de La Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés; les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque

de Nevers, qui s'était marié et retiré à Genève : il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travaillait, les ministres et députés des églises de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg, qui les avait servis deux ans auparavant, en faveur de quelques-uns des leurs, arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques ; mais le roi, qui depuis la paix n'était plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières ; il fut même très-courroucé de ce que ses sujets osaient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglementaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers, pour le forcer, s'il était possible, de faire grâce à ses sujets réfractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement, et jura dans sa colère qu'il les verrait de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations, qui consternaient les uns et faisaient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, était dans l'agitation pour le mariage de madame Élisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avait des bals, des festins, et surtout des joûtes, auxquelles se plaisait singulièrement Henri, qui était très-adroit et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre les tenants, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui était le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avait déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommery, capitaine de ses gardes, qui y tenait encore la lance haute ; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher : Montgommery brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc lève la visière, l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras, et du tronçon qui lui restait à la main il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe ; la blessure était mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fut célébré sans cérémonie.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa, de Catherine de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné ; trois autres enfants, de trois différentes maîtresses, et aucun de Diane de Poitiers, qui l'a captivé toute sa vie. Mézeray dit de ce monarque : « Qu'il était bon maître pour ses domestiques, libéral, facile à pardonner, franc, très-attaché à » la religion ; mais il ajoute qu'il était faible d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouverner, » et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute » espèce, et l'endetta de plus de quarante millions, dont ses ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieusement. »

Il dit aussi que la cour était libertine, à son exemple ; que sous lui les jurements, les blasphèmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire ; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. Mézeray compte, entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à paraître avec plus de grâces et de beauté qu'elle » n'avait fait auparavant, et à prodiguer ses » fleurs à couronner l'impudicité de l'amour déréglé ; car les muses, qui devaient être vierges, » changèrent leurs chastes attraits en des mignardises affectées : elles ne faisaient presque autre » métier que de chatouiller et exciter ces honteuses passions. » Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscénité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avaient déjà été apportés d'Italie pendant les règnes précédents.

Celui de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en était à la fin harassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Jamais, jusqu'à lui, les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple, en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice, que le bon roi Louis XII appelait *porte-sacs*, et qu'il ne voyait jamais sans frémir. Henri II empruntait avec honte, recevait avec avidité et dépensait avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui aurait été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II après la victoire de Saint-Quentin. Henri avait un sens droit, qui lui suggérait ordinairement le meilleur avis dans son conseil ; mais il dédaignait de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvait arriver, ainsi que de la facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes

Digitized by Google

Caraffe, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de Guise embarrassait Henri ; quand le duc pressait, le monarque ne lui répondait qu'en balbutiant. Montmorency n'était pas seulement un ami estimé, mais un mentor qui le dominait; timidité et asservissement qui contrastent trop avec l'élévation et la fermeté d'âme qu'on désire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les grâces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux des motifs de se provoquer, et des moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FRANÇOIS II,

AGÉ DE QUINZE ANS ET DEMI.

François II n'avait pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il était déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop faibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance [1].

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorency, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressaient surtout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandait de se hâter ; que le moindre délai allait donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourrait plus leur ravir. Enfin il envoyait courrier sur courrier, excitait les uns, sollicitait les autres, et ne négligeait rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de Guises, prenaient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivaient le roi et imprimaient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets [2].

Montmorency, disaient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plus tôt en autorité, qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir régner que ses volontés, et maîtrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentaient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuants et dangereux, surtout les Bourbons, l'un desquels (le fameux connétable) avait autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutaient les Guises, François Ier et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité, et c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours, auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtaient une nouvelle force, les Lorrains captivaient le jeune monarque, et éloignaient leurs rivaux.

Il n'y avait plus que Catherine de Médicis, mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisaient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des grâces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux même, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits ; mais, sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine-mère revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice ; il n'y eut sortes de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentements qu'ils ne réveillassent, pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avait choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles pour gouverner ses états, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission n'était qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des

[1] De Thou, liv. XXIII. Davila, liv. I. — [2] *Mémoires de Tavan*, p. 132.

Digitized by Google

tentatives qu'il avait déjà faites auprès de la reine-mère, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avait données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfants, et se retira dans son château de Chantilly.

Mais les embarras que Montmorency avait préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venait à la cour ; autour de lui se rassemblaient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontents les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'âme, par Dardois, son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avaient été autrefois brouillés se réconcilièrent, les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et on délibéra comme entre amis sur l'état présent des affaires.

Il se présentait deux questions : Fallait-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devait-on prendre pour y réussir? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'était, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffrait, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenaient. Il fut donc conclu qu'il n'y avait point à hésiter et que les Guises devaient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offrait deux ; la violence et la négociation. La force ouverte, disaient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi, pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par des plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquaient les plus modérés, ne précipitons rien ; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur et maître de choisir ses ministres : nous allons être appelés traîtres, rebelles ; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment ; tâchons de mettre la reine-mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur les abus que ses oncles faisaient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernements, des pensions, et d'autres grâces.

Les Guises n'ignoraient pas ce qui se passait à Vendôme ; on prétend même qu'ils avaient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connaissance qu'ils avaient de son caractère [1].

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvait, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune [2]. Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisait un sort tranquille, il jouissait des douceurs de la vie, et n'appréhendait rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose était capable de le faire renoncer à son indolence, c'était l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenait injustement. Il aimait à se flatter que la France lui procurerait quelque jour cette restitution ; désir qui le rendait absolument dépendant de la cour. *Il craignait le cabinet* [3], et recherchait comme une grâce la faveur des ministres : il redoutait jusqu'à leur indifférence, étudiait leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime ; enfin il flottait sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts [4]. En arrivant à Saint-Germain, quoique

[1] Laplanche, p. 41. — [2] *Mémoires de Condé*, t. I. Le Labour, liv. 1. p. 280. De Serres, liv. I, p. 680. — [3] Le Labour. [4] De Serres, liv. I, p. 682.

annoncé, il ne trouva pas le roi, dont, en pareille occasion, la partie de chasse était dirigée du côté où arrivait le prince auquel on voulait faire honneur. On l'avait mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, était occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentait à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Voulait-il parler au roi? on ne le lui montrait qu'entre ses deux oncles; et, quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyait toujours à eux, disant qu'il était content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine-mère : l'artificieuse Catherine entrait dans ses peines, plaignant son sort : cependant, disait-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge les premières impressions sont terribles, et si elles vous étaient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyait plus timide et plus irrésolu.

De la cour le roi de Navarre alla à Paris; on l'avait flatté que sa présence pourrait émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en était trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paraissait encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine-mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avait, dans les premiers jours de son veuvage, mendié les secours du roi d'Espagne, qui allait devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit, par une lettre pleine de bravades, qu'il prenait le royaume sous sa protection, et qu'il écraserait du poids de sa puissance ceux qui seraient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'était lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume : il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir en lui proposant de conduire la princesse Élisabeth en Espagne. On flatta Antoine que ce serait une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui était prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement Philippe se rendit plus difficile; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur et d'empire, qui convenait peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'était le ton du cardinal de Lorraine. « qui avait cela, dit Brantôme, qu'en sa prospé » rité il était fort insolent et aveuglé, ne regardant » guère les personnes, et n'en faisait cas [1]. » Le duc de Guise passait pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédaient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvaient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, était savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avait une taille majestueuse; il était fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguaient entre tous les courtisans : il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La belle défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles-Quint, et la prise de Calais, le rendirent cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignait les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité et un attachement sincère pour ses amis; mais aussi, malheur à quiconque se déclarait son ennemi! il le poursuivait sans relâche : différent néanmoins en cela du cardinal son frère, qui portait la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paraissait n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnaient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractère autant que par politique, dans les commencements de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvaient leur être utiles. Le cordon de Saint-Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtait; mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéraient : en gagnant les uns, il mécontentaient les autres.

[1] Brantôme, t. VIII, p. 140.

Digitized by Google

Comme ils ne s'oubliaient pas dans la distribution des grâces, on leur portait envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptait s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passait l'arrière-saison à Fontainebleau; elle y était fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandaient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagements; car la pénurie du trésor avait forcé à des réformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les Français, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme s'était prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avait fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions; de ce nombre était Anne du Bourg, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François I^er^, après Duprat [1].

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère : il semblait qu'on en voulût surtout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour sauver sa vie tous les priviléges que lui fournissait son double état de conseiller et de clerc; mais, comme il persistait dans ses sentiments, ces ressources lui furent inutiles, l'officialité le condamna en novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais, revenant du palais le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères et l'habileté de François Marillac, son avocat, l'auraient sauvé, s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avait fait promettre. Mais s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avait supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès lors d'où partait le coup qui avait donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençait à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontents ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étaient qu'en haine de la religion; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontents que des hommes qui risquaient tout pour le préserver de la persécution.

Ainsi appelaient-ils les efforts que faisait la cour pour abolir la religion de Calvin [1]. Ils se plaignaient qu'on avançait contre eux les calomnies les plus atroces. On les avait accusés, dans quelques écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte à l'aide des criminels qui y étaient renfermés. Il est visible, répliquaient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutaient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il semblait en effet que le but du

[1] *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I.

[1] De Laplace.

Digitized by Google

ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettait aux catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des cantiques devant de petites images de la Vierge. On invitait les passants à ces dévotions; s'ils refusaient d'y participer, on les maltraitait, et, quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restaient impunis : néanmoins, la partialité du ministère n'aurait peut-être eu aucune suite sans les mécontents intéressés à la faire valoir.

A leur tête était un homme que les difficultés animaient au lieu de l'abattre : esprit roide, inflexible, incapable de revenir, quand il avait une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral de Coligni. Il avait été ami du duc de Guise; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étaient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables [1].

L'amiral avait deux frères bien en état de le seconder : d'Andelot, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot était un guerrier intrépide, mais sombre; moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé : « De leur nature ils étaient si posés, dit » Brantôme, que mal aisément se mouvaient-ils; » et, à leur visage, jamais une subite et chan» geante contenance les eût accusés [2]. » C'était d'Andelot qui avait inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal était pénétrant, doux, insinuant, courtisan délié et excellent négociateur. La capacité de trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontents firent les premières démarches pour s'unir : c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement [3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se serait jeté dans l'intrigue, si on l'avait plus ménagé; son caractère ouvert et enjoué le rendait peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchait que la réforme [1]; aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. « Il se convertit, dit un auteur non sus» pect, et ne quitta ni ses goûts, ni ses maîtresses [2]. » Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il était fier, courageux et pauvre, on aurait pu le retenir; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis : on lui refusa gratifications et gouvernements; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontents, et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il était apparenté ainsi qu'au connétable, par Éléonore de Roy, sa femme, nièce du premier et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : « Pourvu que rien ne se fît » contre Dieu, le roi, ses frères, les princes ou » l'état [3]. » Mais cette clause, ajoutée ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avait en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes [4]; et ce fut sur cette connaissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Il s'agissait d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès : pour cela il fallait lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où l'on savait que le roi passerait le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa faible santé. Comme le secret devait être l'âme de l'entreprise, il importait que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontents seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différents intérêts en nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison de Périgord. C'était un homme de main et d'exécution, qui depuis longtemps faisait épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connaissance avec les Français qui s'étaient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles.

La confiance était donc établie, et les correspondances certaines : il ne s'agissait plus que de

[1] *Vie de Coligni*, p. 2. — [2] Brantôme, t. VIII, p. 165. — [3] De Thou liv. XXXI. Davila, liv. I. Matthieu, liv. IV, p. 215.

[1] Le Labour., t. I, p. 512. — [2] *Vie de Coligni*, liv. III, p. 201. — [3] De Serres, t. I. p. 681. — [4] *Vie de Coligni*, t. III, p. 201.

Digitized by Google

réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passait pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et, dans l'occasion, brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptaient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devait, par communication, entraîner tous les autres.

Cependant ils ne se fondaient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides. On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidèrent que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvaient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à La Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidents étaient prévus et le succès rendu infaillible. Il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettrait à la tête au moment de l'exécution; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine-mère et les plus grands du royaume approuvaient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondants de se rendre le 1er janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenait alors ses séances, et où l'on devait donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir sans soupçons une foule d'étrangers sous l'apparence de plaideurs et de curieux [1].

[1560] Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoraient les motifs qui les rassemblaient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il était question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé, dès le commencement, de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi était en danger entre leurs mains. Déjà, disait-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin; alors, se trouvant les maîtres par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfants, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je jure, je proteste, je prends Dieu à témoin que je ne penserai, ne ferai, ne dirai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang; mais que je défendrai jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistants. Ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main, en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seraient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et l'on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devait être à Blois, le 15 mars; après cela, chacun partit pour la province qui lui était assignée.

Tout réussissait à souhait : les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuraient des amusements, et vivaient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisaient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire que les soldats s'enrôlaient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyait [1]. Déjà ceux des provinces les plus éloignées étaient en mouvement : ils avançaient par pelotons, qui grossissaient à mesure qu'ils approchaient, et le centre du royaume se remplissait de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnaient rien : ils recevaient bien quelques avis des pays étrangers; on leur mandait de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avait un complot formé contre eux; mais on ne leur donnait ni lumières, ni détails; néanmoins, sur ces faibles indications, par précaution ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'était une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté; et ces hommes si habiles allaient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeait à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédaient chez son hôte, eut quelques soupçons, il les communiqua à La Renaudie, qui lui

[1] Pasquier, liv. V, lett. 4, 5 et 6. *Mém. Tavan.*, p. 222. D'Aubigné, t. II, ch. 16, p. 229.

[1] De Laplace, liv. II.

Digitized by Google

avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et parait s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais, roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui était alors à Paris. Sans délai, le secrétaire envoie Avenelles à Amboise; on l'interroge, et les Guise voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensaient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvait leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect; ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avait dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenants qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses. Avec lui étaient renfermés plusieurs autres du même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots, pouvaient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillon devaient être mieux instruits. La reine-mère, à la prière des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances; peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillon vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvait être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avait à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparait de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels était le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes : mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs; ceux qui, sous prétexte de religion, avaient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avaient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien : La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avait changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devaient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyait le péril sans se déconcerter : il n'omit aucune des mesures qu'il pouvait prendre, dans l'incertitude où il se trouvait. Son frère voulait qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des frontières, qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main-basse sur tous les gens armés qu'on trouverait par les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans doute feraient avorter la conjuration, mais qui mettraient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures et de ses imputations. Il voulait au contraire les laisser tellement s'engager, qu'ils fussent pris en flagrant délit; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un d'eux, dénoncé par Avenelles, avait deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci, on entra en liaison avec lui, et on lui *offrit grâce et récompense*, s'il mettait le gouvernement au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devaient venir les plus grands efforts; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il fallait y opposer.

Le jeune roi voyait ces mouvements, et ne savait qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passait toujours quelques doutes jusqu'à lui; et, au besoin, son bon sens tout seul suffisait pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvait le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait à mon peuple, qui m'en veut ainsi? disait-il quelquefois au duc et au cardinal. Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutait-il, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. » Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve, au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume: les lettres en furent expédiées le 17 mars [1].

[1] De Serres, t. I, p. 652. Le Labour., t. I, p. 520. *Mém. de Condé*, t. I, p. 357.

Digitized by Google

Dès le 16, les gens de La Renaudie parurent : ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangements, une troupe de calvinistes, sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devait entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissait le passage libre, ils se flattaient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auraient été soutenus, devait accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie, répandue autour de la ville, pénétrerait par les brèches des remparts et les jardins du château. En même temps, les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillon et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avaient ordre d'aller droit aux Guise, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se serait mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il aurait fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérents, et se serait emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées : ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillon et leurs complices, qui auraient bien pu, pendant qu'il se défendait de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillants, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachements avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançaient toujours : une troupe n'était pas plus tôt défaite, qu'une autre la remplaçait; tantôt ils résistaient ouvertement, tantôt ils fuyaient et se cachaient pour attendre du renfort. La Renaudie parcourait la campagne, accompagné d'un seul homme; il pressait les uns, retardait les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation il est environné par un parti de royalistes : il se défend avec intrépidité, tue de sa main le jeune Pardaillan son parent, qui se met en devoir de l'approcher; mais il tombe lui-même frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence avec cette inscription : *Chef des rebelles.*

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordait une entière amnistie à ceux qui avaient pris les armes, plutôt, disait-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais, pendant qu'ils s'en retournaient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville [1]. Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé; des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandants et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. Ceux qui se retiraient paisiblement sous la sauvegarde de l'édit ne furent pas exceptés, on les arrêtait sur les routes et on les traînait en prison : à la moindre résistance, ils étaient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attirait ce cruel traitement.

Quelques officiers employés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avaient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs : mais dans Amboise même il n'y eut point de grâce; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée. Le sang ruisselait dans les rues, et les bourreaux ne pouvaient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetait, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'était livré lui-même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours [2]. Celui-ci, avec des forces très-supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des

[1] *Mémoires de Vieilleville*, t. IV, p. 204.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 187.

conjurés, entra en pourparler avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimait pourquoi il le voyait les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est pas de faire la guerre à notre roi, mais de lui présenter nos très-humbles remontrances contre la tyrannie des Guise. — Est-ce ainsi, reprit le duc de Nemours, que l'on doit aborder un roi, et lui présenter les vœux de son peuple? Si vous voulez poser les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, et de vous ramener en sûreté. » Nemours en fit le serment et le signa : Castelnau le suivit, mais il ne fut pas plus tôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvements possibles pour obtenir sa grâce, les ministres lui répondirent constamment que mal à propos il avait donné sa parole, et que le roi n'était pas obligé de la garder à un rebelle : « Ce qui causa, » dit le maréchal de la Vieilleville [1], un grand » crève-cœur et mécontentement au duc de » Nemours, qui ne se tourmentait que pour sa » signature; car, pour sa parole, il eût toujours » donné un démenti à qui la lui eût voulu repro» cher, sans nul excepter, tant était vaillant » prince et généreux. » Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et, aux yeux des partisans de la cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui jusqu'à la fin protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guise, seule cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avait appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que si par des suggestions étrangères, ou par les tourments de la question, des scélérats obscurs avaient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumait pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher; il finit par cette protestation : « Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le dementir par un combat singulier. — Et moi, reprit le duc de Guise, que ce défi semblait regarder, et qui, faute de preuves complètes, eût voulu étouffer cette poursuite, je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second. »

Ainsi finit par une scène presque comique un des plus tragiques événements que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, « il y eut plus de » mal contentement que de huguenoterie. » C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés, dans les écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes [1].

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlements, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on *lui fait* dire que la conjuration était formée *contre lui*, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il était affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'était passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvait dire *pour et contre*. On lui avait donné cette commission, *afin de le* prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi, s'il approuvait les conjurés, et suspect à ses amis, s'il les condamnait. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étaient en faute, parce que si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avait-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiraient; et par son silence il laissa croire qu'ils étaient en faute eux-mêmes d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étaient pas de la conjuration n'auraient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisait ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avaient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se

[1] *Mém. de Vieilleville*, t. IV, p. 191.

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 347. De Thou, liv. XXV. Davila, liv. II.

Digitized by Google

trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensait. « Je » vis, dit Brantôme[1], des huguenots qui disaient : » Or, hier nous n'étions pas de la conjuration, » et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; » mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, » et que l'entreprise était bonne et sainte. »

Les criminels qu'on avait retenus en prison malgré l'amnistie trouvaient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenait à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvait les justifier entièrement. Chacun s'empressait à leur fournir les moyens de se sauver, plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers » nous a causé une grande douleur par le chagrin » que nous savions qu'elle occasionnerait à votre » éminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la » suite des fuyards, et dès que nous les aurons » pris, nous ne manquerons pas de vous les ra- » mener bien accompagnés. » Le prélat, qui était timide, ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provinces du midi, et sur les ruines de Mérindol, donnaient de l'importance. Dès ce moment, les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes ; ils firent même donner un édit, qui portait abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise, fut le chancelier Olivier ; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montrait pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auraient désirée, et je reprochait les rigueurs que sa charge l'avait forcé de déployer. Ce fut le chagrin qu'il en conçut qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre visite un moment avant sa mort ; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria en se tournant vers la muraille : « Ah ! maudit cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner[2]. »

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avait passé par tous les grades de la magistrature ; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçaient : il dut son élévation à la reine-mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires ; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes[1].

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui lui prodiguent toutes les vertus ; elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisait lui même partie de cette cour. Elle était belle, d'une taille élevée, majestueuse et prévenante : sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissait avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étaient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimait tous les arts, et les protégeait. L'étranger, comme le Français, était surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvaient relever sa famille ou sa personne. C'était elle qui se chargeait de présenter aux rois, ses enfants, les gentilshommes de son royaume, et elle le faisait avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa cour, en un mot, était libre, gaie, folâtre même, au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veillait pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffrait trop un goût de galanterie dont on prétend qu'elle n'était pas éloignée elle-même ; on l'accuse aussi de s'être servie des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les princes et les grands, dont elle redoutait le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie française, chassée par la fureur de la parure et des ajustements : la pudeur en souffrit ; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse et la finesse, qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfants et régente du royaume, le caractère de Catherine

[1] Tome VIII. — [2] D'Aubigné, t. II, ch. 16. *Mém. de Tavan.*, p. 222. *Mém. de la Vieillev.*, t. IV, p. 93.

[1] *Mém. de La Vieillev.*, t. IV, p. 134.

Digitized by Google

est encore un problème pour les esprits non prévenus. Elle était plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avait toute l'astuce de son sexe et de son pays; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des moments et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et longtemps depuis, la reine-mère, entraînée par la rapidité des événements, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevait leurs écrits et les lisait avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guise, elle se livrait à eux, jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II, son fils, ce fut le même caractère, faiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'était là sa marche ordinaire : ces sortes de convocations eurent toujours, sous son administration, les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau; on devait, dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il était possible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais, dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorency, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit; mais les Montmorency gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avaient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'était déjà rendu à Nérac auprès du roi de Navarre, son frère, pour se plaindre des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer à Amboise, y resta et l'engagea à se joindre à lui pour en tirer vengeance, en formant des entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorency et les Châtillon, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée; mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devait produire des événements si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre : les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentiments les plus épurés pour la religion et l'état; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire[1]. Montluc, évêque de Valence, se plaignait des désordres du clergé, dont l'exemple était peu propre à ramener les hérétiques à la saine doctrine; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour; que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avait défendu Du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen, que la douleur des maux qu'il prévoyait devoir fondre bientôt sur sa patrie conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les états-généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité, et à répondre aux objections élevées sur leur danger. Coligni présenta une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états-généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que, jusqu'à ce temps, les choses resteraient en l'état où elles étaient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croirait que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontents, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigerait[2]. Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises, après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandants, investirent d'espions et d'autres gens gagnés le roi de Navarre et le prince de Condé, et quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne

[1] *Comment.*, p. 37. — [2] *Mém. de Tavan.*, p. 132.

Digitized by Google

prirent un parti violent contre le prince de Condé, que quand ils le virent recommencer ses intrigues; quand ils surent que les troubles se renouvelaient partout; qu'on courait déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avait un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon nommé La Sague, que le prince de Condé avait envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passerait [1]. Ces lettres ne contenaient rien d'essentiel en apparence; c'étaient, de la part de Montmorency, des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offrait aussi ses services, s'ils entreprenaient quelque chose pour le bien du royaume; offres équivoques, qu'on ne pouvait cependant taxer de crimes : mais La Sague, menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avait une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans; que le roi de Navarre et le prince de Condé devaient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence, enfin exciter un cri général, qui demanderait la disgrâce des Guises, ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paraître des caractères, invisibles auparavant, on y lut, de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître était toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des Lorrains; qu'il espérait y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne fallait plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres [2] : ce seigneur était aimable et galant; il passait pour avoir plu à la reine-mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité; il fut traité fort durement dans la prison. Les Guises le tinrent longtemps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où, ayant profité d'un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont il avait réclamé les priviléges, il venait de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

[1] De Laplace, t. III. — [2] *Mémoires de Condé*, t. I.

C'était un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvaient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettaient pas de s'absenter des états, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels [1]. Le prince de Condé, qui n'avait rien à perdre, consentait à en courir les risques; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentait la conscience assez nette, ne voulait pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, confidente de la reine-mère, avait sous main fait passer un avis qui était goûté de plusieurs; c'était, au même temps que les Bourbons partiraient pour les états, de surprendre les enfants du duc de Guise, et de les enfermer à Sedan comme otages : il y avait encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre irait à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Éléonore son épouse, pleine de frayeur insistaient vivement sur ce dernier parti : on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devaient se tenir à la fin d'octobre.

François II, depuis le moment qu'il était monté sur le trône, n'avait vu autour de lui que perfidie et trahison : on lui remplissait l'esprit d'idées funestes; et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix sept ans, il voyait pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour, sur la santé du roi et sur les événements qui se préparaient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnait glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats, on posa des corps-de-garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'était avec ces préparatifs qu'on attendait les princes de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avait envoyé au-devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura, de la part de Catherine, qu'il ne leur serait fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevaient en route, ils flottaient entre la crainte et l'espérance : mais, quand ils auraient voulu reculer, ils ne le pouvaient, parce que des

[1] Castelnau, liv. II. De Laplace, t. III.

compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissaient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi ; dès l'entrée, tout annonce la colère du souverain : les courtisans les évitent ; aucun ne leur fait cortége ; les ministres les regardent d'un air froid ; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu de mots les crimes dont on l'accusait, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter[1].

Tout était prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avait rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposaient qu'il avait fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étaient saisis, ses complices dans les fers ; il ne s'agissait plus que de le juger : on établit à cet effet une commission, tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle était Christophe de Thou, père de l'historien, et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre, qui se trouvaient alors à Orléans. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées, il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il serait déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil ; cette grâce qu'on ne put lui refuser tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels était François Marillac, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenaient néanmoins du temps, et reculaient la conclusion. Les parents et les amis du prince profitaient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Éléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfants, se jetait, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondait sèchement : « Votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la vie. » On allait aux Guises ; ils disaient : « Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rébellion. » Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevait le prince debout et la tête nue, et qui le rebuta[2].

Mais, pendant qu'il sollicitait vivement pour son frère, il courait lui-même risque de la vie. Bourbon avait été averti secrètement qu'il lui viendrait un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devaient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint : le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir ; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser : « J'irai, dit-il à un de ses confidents ; je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie : si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le désir de la vengeance. » Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation, en parlant du jeune roi François II : « Oh le poltron cœur que nous avons pour roi[1] ! »

Cet attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir ; surtout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant, dont la santé chancelante s'affaiblissait tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvait précipiter dans le tombeau ; mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeaient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le prince de Condé fut condamné à mort, à la pluralité des voix ; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques-uns des commissaires avaient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissait depuis un mois, était dans un extrême danger[2].

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avait toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillants malintentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaîté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avait interdit la vue, des lettres pleines de consolations ; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : « Il » n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec » la pointe de la lance[3]. » Disposition funeste, qu'il aurait payée de sa vie, si François II n'eût

[1] Castelnau, l. II, ch. 2. — [2] Le Labour., t. I. p. 512. *Mémoir. de la Vieillev.*, t. IV, p. 140.

[1] D'Aubigné, Cayet, Laplanche. — [2] Le Labour., t. I, p. 512. [3] *Vie de Coligni*, l. III.

pas été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devait le conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affaibli par ses infirmités, pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

CHARLES IX [1],

AGÉ DE DIX ANS ET DEMI.

Ceux qui connaissent l'inquiète activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mourait au moment que, des deux premiers princes du sang, l'un était prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté ; et que l'autre, soupçonné de complicité, tremblait pour sa propre vie ; au moment que deux partis puissants se choquaient, l'un soutenu par une faction affaiblie, mais qui voyait à sa tête les premiers de la nation ; l'autre appuyé par les Guises, simples princes étrangers, mais qui avaient gagné presque tous les députés des états-généraux, alors assemblés.

Le trône allait être occupé par un roi de dix ans : il fallait une régence ; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trêve qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume? C'étaient là les réflexions qui agitaient la reine-mère, et la jetaient dans le découragement : elle fondait en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés[2].

Dans cette perplexité, elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que, mère du roi, faite pour donner aux Français, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenait pas de servir d'instrument à la passion des partis ; qu'il fallait balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. « Au reste, ajoutait-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée ; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent ; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudraient. »

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressaient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en était encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevait dans un esprit de révolte contre ses enfants, et qui peut-être un jour les chasserait du trône. Ils offraient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étaient maîtres, et tous les catholiques. De son côté, le roi de Navarre promettait égards, déférence, soumission entière, si la reine voulait suspendre le coup qui menaçait la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avaient essuyés sous le dernier règne, voulaient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudraient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardements qu'elle opposait à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui, d'abord, qu'il consentît à embrasser les Guises, ses cousins germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avaient point contribué à l'emprisonnement de son frère ; et ensuite, qu'il renonçât par écrit à la régence : de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine-mère se trouva régente, sans qu'on voie que les états-généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume : les Guises restèrent à la cour, ce qui était déjà beaucoup ; et ils y devinrent très-puissants, ce qu'on n'aurait jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorency. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de Fran-

[1] M. Fantin des Odoards, continuateur de Velly, appelle ce prince *Charles X*, en donnant un rang numérique à *Charles-le-Gros*. Peut-être a-t-il raison ; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante, qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis :

Charles le *Quint*, roi de France,
Pour Montargis,
Aux heures pour ramembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mille CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris, et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passait pour la seconde qui ait été faite en France.

[2] De Thou, tom. I.

çois Ier, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Éloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, désiré par la reine-mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps-de-garde, et congédia les troupes qui étaient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles présents ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne. »

Ces sentiments étaient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourrait dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devaient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine; elle avait droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seraient admis, la manière de donner des ordres et d'expédier promptement, quoique en commun, tout ce qui avait trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangements, il ne fut en rien question des états-généraux, qui étaient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passait[1]. Vraisemblablement ils n'avaient été convoqués sous François II que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on voulait tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenaient inutiles. Cependant, comme ils étaient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose ; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvaient intéresser alors; il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'était pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avait confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice, comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que par la citation qu'il avait faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les ariens, il n'avait point entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie française.

[1561] Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très-sages ; mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il fallait satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étaient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montait qu'à douze millions. Comme les députés alléguaient ou l'impuissance des peuples ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'était pas en état de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniraient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeraient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composait alors le royaume, formerait une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avait essuyée à Orléans.

Tout y semblait d'abord conjuré contre les Guise, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour; le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventaient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trouvaient encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'était que plaintes et murmures. Enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillon et la principale noblesse, menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassait les Lorrains.

[1] De Thou, liv. XXVI. Davila, liv. II.

Digitized by Google

Les équipages défilaient déjà. Tous les partisans des princes étaient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avait quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seraient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires, à mesure qu'elles se présentaient, sans prévoyance et sans système, il était bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événements subséquents l'empêchaient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentements des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il était souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'était se mettre, elle et ses enfants, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains voulaient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres ; les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance ; enfin, quand, par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit, sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque ; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi [1]. On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine-mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur qui y jouait le rôle de ministre d'état, donnait des avis, louait, improuvait, corrigeait les projets, critiquait et blâmait hautement tout ce qui n'était pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui, et ils s'aidaient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison était suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder, en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paraître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence, et contre les assemblées et les prêches qui se faisaient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre, qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états s'étaient formées, et discutaient les affaires sur lesquelles on devait y délibérer. Celle de Paris s'était prononcée sur la régence, qu'elle proposait d'ôter à Catherine, pour en revêtir le roi de Navarre ; et sur le conseil d'administration, dont elle voulait exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avait enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste des dettes de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommait Jacques d'Albon, et était cadet d'une illustre famille du Lyonnais. Aux qualités d'homme de plaisir il réunissait les talents d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé. Il avait la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnait à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublements et les superfluités de toute espèce, les richesses fondaient entre ses mains, et il était toujours embarrassé ;

[1] De Thou, l. XXVII. Davila, l. II.

aussi n'y avait-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisait journellement à sa fortune. On l'accusait de pillages, de concussions; et les calvinistes lui en voulaient surtout, parce que, sous Henri II, il s'était montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens [1].

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parlait de les obliger à restitution ; pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyait des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avait rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avait mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfants. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en voulait d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorency, son fils aîné, lui protesta que la religion ne courait aucun risque ; en vain les Châtillon, ses neveux, lui jurèrent que la recherche, proposée contre ceux qui auraient obtenu des gratifications excessives ne tomberait jamais ni sur lui ni sur les siens; il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise, et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef : on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il résistait, Philippe s'engageait à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattait de pouvoir faire soulever les catholiques partout le royaume; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires, contre l'armée espagnole qui entrerait en France, l'empereur s'obligeait à retenir les protestants d'Allemagne par des édits sévères; et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes, laissés sans défense, devaient être tous passés au fil de l'épée [2].

Ce plan quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paraît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquait des projets bien au-dessus de leurs idées; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontents avec les réformés. La reine, qui se regardait comme le centre de l'autorité, tâchait de les réunir à soi : pour cet effet elle faisait tenir des assemblées; elle demandait des avis, s'adressait aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyait pouvoir contribuer à la paix. « Mais, disait le chancelier en plein parlement, le diable s'était mis parmi les contestations de religion; » et il ajoutait, entre autres raisons, « que cela était venu de ce que nul n'avait pensé à s'amender et réformer. » C'était dire assez ouvertement que la religion ne servait que de prétexte, et personne n'était à portée de le savoir mieux que lui [1].

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avait été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres d'un édit de tolérance, que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avait adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet efffet, le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté, par son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avaient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis : 1° suspendre les poursuites contre les calvinistes, jusqu'à la décision du concile; 2° les punir du dernier supplice; 3° ne condamner à la mort que ceux qui feraient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

[1] Féron. Brantôme. — [2] *Recherches de choses mémorables*, t. II, p. 153.

[1] De Thou, l. XXVIII. Davila, l. II. *Mémoires de Condé*, t. I. *Journal de Brulart*. *Cérémonial français*, t. XII, p. 346.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlements que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourraient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacrements, que le rit de l'église catholique. Les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort, quand ils étaient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instance par leur *complainte apologétique au roi*, savoir la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes*. Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut, en sortant du parlement: « Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau; » paroles remarquables qui annonçaient les guerres sanglantes qu'occasionneraient les changements faits à l'édit. Plusieurs n'étaient point d'avis de renvoyer aux évêques la connaissance du crime d'hérésie; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques, il en aurait fallu un autre ecclésiastique, ce qui menait à l'établissement de l'inquisition. Au reste l'édit fut très-mal observé: et, par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs, auxquels elle voulait plaire, non-seulement les réunions proscrites furent tolérées partout, mais elles furent protégées, même à la cour; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises[1].

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodements: le plus difficile était entre le duc de Guise et le prince de Condé; celui-ci paraissait toujours fort ulcéré contre le premier: le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. « Racontez, dit le roi au duc de Guise, comment les choses se sont passées à Orléans. » Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. « Quiconque m'a fait cet affront, dit Condé en se tournant vers le duc, je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. — Et moi aussi, reprit le duc; mais cela ne me regarde pas. » Second spectacle, que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France était en attente de ce que produiraient deux assemblées qui se tenaient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la noblesse et du tiers-état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avaient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais, inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentait alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toutes charges, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avait comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenaient que de projets à cet égard. Il fallait, disaient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devait suffire à l'entretien des ecclésiastiques; et le reste, mis en vente, pouvait être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avait un motif; ils offrirent une somme de quinze millions, payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent par avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyait acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payait à l'état, s'y prêtait avec peine. Elle se rendit enfin, sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvait également soumis malgré ces concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avaient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligni auprès des états; mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'*Orléans*, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de cent cinquante articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservait, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*,

[1] Pasquier, liv. IV, *lett.* 10. *Mémoires de Condé*, t. 1 p. 283.

avait non-seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais était encore un expédient imaginé par le conseil du roi, pour satisfaire à la fois les protestants qui réclamaient un concile national, et le pape qui le redoutait. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avaient prédite ceux qui s'y opposaient. Ils disaient que ces conférences publiques n'avaient aucune utilité, que la cause de la vérité n'avait rien à gagner en ces disputes, où l'avantage tenait au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendants; que chacun n'y venait qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion, et non point d'adopter celle des autres; et qu'enfin elles ne servaient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits : mais le cardinal de Lorraine, qui cherchait à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très-beaux discours, qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis longtemps à Genève, où il était le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvait s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des professions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, dit Le » Laboureur[1], fit paraître beaucoup de doctrine; » le cardinal de Tournon, beaucoup de zèle; » Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'a» dresse : l'évêque de Séez et les docteurs s'y si» gnalèrent aussi; mais Claude de Saintes, cha» noine régulier, depuis évêque d'Évreux et » docteur de Navarre, et Claude d'Espence, y » firent principalement admirer leur grand sa» voir, leur prudence et leur piété. Ils furent bien » nécessaires, non-seulement pour les grands » coups, mais pour l'ordre de la bataille, où le » cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'abord » trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, » aussi bien que l'évêque de Valence qu'on soup» çonnait de ne point combattre si franchement » que lui. »

Il y avait en effet alors des évêques d'une foi suspecte; quelques-uns, à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avait déjà fait la cène dans son palais; et Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme[1], étaient soupçonnés » de sentir un peu mal de la religion catholique : » Montluc, évêque de Valence; l'évêque d'Uzès, » Marillac, archevêque de Vienne; les évêques » de Bayonne et d'Orléans; et Spifame, évêque » de Nevers. » Ces prélats allaient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine-mère les sentiments hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

« Ils ne sont, lui écrivait-elle, ni anabaptistes, » ni libertins; ils croient les douze articles du » symbole : aussi plusieurs personnes de piété » pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de » la communion de l'église, pour ne pas révolter » la faiblesse de quelques-uns. Quel danger y au» rait-il d'ôter les images des églises, et de re» trancher quelques formules inutiles dans l'ad» ministration des sacrements? Ce serait encore » un grand bien d'accorder à *tous les fidèles la* » communion sous les deux espèces, de les y ad» mettre tous chaque mois, après la lecture de la » confession de foi et de l'examen général de con» science; d'abolir les messes basses, et de per» mettre que l'office divin se fît en langue vul» gaire. Du reste, on convient qu'il est à propos » qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la » hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour » le souverain pontife le respect et l'obéissance » qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat; mais il fallait avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvait être chef et où étaient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominaient les Guises, ses ennemis. Si on était revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince,

[1] Tome I, page 273.

[1] Tome VII.

souvent trompé par de fausses espérances, n'aurait pas manqué de découvrir le piége et de se tenir en garde. On changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre qu'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, était retournée depuis peu en Écosse, sa patrie [1]. La cour retentissait encore des plaintes amères qu'avait laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avait été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui était devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageaient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignaient; et, prête à les voir disparaître : « Adieu, France, s'écria-t-elle; adieu, France, je ne te verrai plus. » Depuis cet instant, ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvaient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il était marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avait des enfants; mais le légat lui fit entendre qu'il serait aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissants de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat [2].

Enfin, sachant que ce prince commençait à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenait promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au faible Antoine que c'était le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenait; que d'ailleurs il ne serait jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avait toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermait pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettait d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre : il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avaient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine-mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il serait difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettaient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffraient aussi qu'on les réprimât [1]. Un prêtre, nommé Artus Didier, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avait le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvements pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillon et autres chefs, n'empêchaient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces; qu'il s'y rendissent les plus forts; qu'ils maltraitassent les catholiques qui voulaient les troubler : mais aussi ils ne murmuraient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissaient la peine de leur audace. C'était assez, pour les chefs, d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentait ces inconvénients, mettait toute son adresse à les prévenir, et aurait voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paraît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, deve-

[1] Brantôme, tom. I. — [2] *Lettres de Chantonnay. Négoc. du cardinal d'Est. Mémoires de Condé*, t. III.

[1] Pasquier, l. IV, *lett.* 12 et 13.

nait inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlements des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations » doit rouler sur ce point unique : Est-il avantageux » au royaume, dans les circonstances présentes, » de permettre ou de défendre les assemblées des » calvinistes? Pour décider, il n'est pas néces- » saire de délibérer sur le fond de la religion. » Supposant même celle des calvinistes mau- » vaise, recherchez si c'est une raison de pro- » scrire ceux qui en font profession ; si l'on ne » peut être bon sujet du roi sans être catholique ; » et si enfin il est impossible que des hommes » qui n'ont pas la même croyance vivent en paix » les uns avec les autres. N'allez donc pas vous » fatiguer à chercher laquelle des deux religions » est la meilleure. Nous sommes ici, non pour » établir la foi, mais pour régler l'état [1]. »

[1562] La question ainsi posée, abstraction faite des inconvénients qui pouvaient résulter d'une pareille tolérance, dans un royaume constitué comme la France, était aisée à décider ; c'était demander : Vaut-il mieux vivre en paix que des'égorger ? Mais l'exemple du passé ne devait-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtrait de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier [2].

On y statua que les calvinistes rendraient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeraient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes, et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition ; mais de recueillir seulement, et sous forme d'aumône, les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des réglements pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique ; de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour ; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village ; mais ils devaient s'attacher à une église et ne la point quitter : enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches, voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement, jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avait fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques ; et les protestants, secondés par l'autorité, se portèrent, à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris enfin, il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisait retentir à ses oreilles les bruits alarmants de corps armés qui marchaient sur Paris. On alla au point de faire paraître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'était pas enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'*enregistrement ne fut* point absolu ; et il ne fut accordé « qu'*attendu* la » nécesssité urgente, par mesure de provision, » et sans approbation de la nouvelle religion. » Les calvinistes, auxquels il accordait l'exercice public de leur religion, quoiqu'avec des restrictions, triomphèrent : les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent partout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu surtout que la reine-mère et les membres du conseil étaient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourrait y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

Il semblait que rien ne devait s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérents, fatigués de se plaindre, étaient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Les Guises avaient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient et réitéraient des remontrances ; mais ils n'y gagnaient que de se rendre importuns à la reine-mère, qui se vengeait en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Roubet de La Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivait les affaires qu'a-

[1] De Thou, liv. XXIX. Davila liv. II. Pasquier, liv. IV, *lett.* 13. — [2] *Mémoires de Condé*, t. III.

vec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisait au contraire des dispositions d'attaque dans l'intérieur de Paris, et des levées au-dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvait réduite, à la cour, au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvaient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine-mère, et sûrs de sa confiance [1].

On se serait néanmoins trompé si sur ces apparences on avait cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvrait les démarches d'une politique profonde [2]. Ils s'étaient approchés des frontières d'Allemagne, pour lier avec les luthériens des négociations, qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différait beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg, que de celle des prétendus réformés. Cependant, comme il fallait un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étaient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner; mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parlaient toujours contre l'édit, blâmaient l'éducation du roi, semaient l'argent, prodiguaient les caresses; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandaient hautement la disgrâce des Châtillon. Quand la reine, en s'excusant, représentait la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondait en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il aurait aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entre eux et les Romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiraient de son indolence, son zèle s'échauffait contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le connétable et le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquait dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettaient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la reine se trouvait entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observaient, se parcouraient, pour ainsi dire, et se mesuraient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public; mais déterminés, sitôt qu'ils seraient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine-mère paraissait se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenait son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours; il partit de Joinville à la fin de février, avec une nombreuse suite, qui grossissait à mesure qu'il avançait. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisaient le prêche; des injures on en vint aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main-basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat [1].

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étaient les agresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine-mère passaient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien et leur donna de bonnes paroles; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Bèze fit cette fière réponse : « Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; et souvenez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux. »

Malgré tant d'aigreur, la reine-mère ne désespérait pas de ramener la paix : elle savait que tout dépendait des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris et de venir trouver le roi. Son desssein était de l'aboucher avec le prince de Condé et de les réconcilier; mais le sort en était jeté. Guise répondit qu'il ne pouvait abandonner

[1] Pasquier, liv. IV. *lett.* 2. *Comment.*, part. II, p. 153. — [2] Pasq., l. IV, *lettre* 2. *Négoc. du cardinal d'Est.* lett. 11.

[1] De Thou, liv. XXIX. Davila, l. III. *Mémoires de Condé*, t. III. Castelnau, l. III.

Digitized by Google

ses amis, qui l'appelaient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphale, la reine frémit : elle ne pouvait plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyait menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentaient pour la secourir ; ils avaient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mere et l'enfant [1].

Il était retourné à Paris tenir tête au duc de Guise ; mais la partie n'était pas égale. En vain se montrait-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardaient le prince qu'avec indignation, et réservaient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'amiral, de marcher vers lui en diligence ; « que » César n'avait pas seulement passé le Rubicon, » mais déjà avait saisi Rome, et que ses étendards » commençaient à brauler par les campagnes. »

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine-mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avait emmené le roi à Melun, ville capable de résister, du moins à un coup de main, et delà à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs ; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendait de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi ; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste ; que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartements, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche ; et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées, et serrant entre ses bras le jeune roi, qui, ému d'un événement aussi étrange, versait des larmes, comme si on l'eût mené en prison [1].

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance ? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie ! Se confiera-t-elle aux calvinistes ? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi, que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'état ? Il y avait péril des deux côtés.

Catherine aurait bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle était encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avait fait préparer secrètement un bateau prêt à la transporter où elle voudrait : enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune et se remit de bonne foi entre les mains des triumvirs. *Peut-être* espérait-elle que, contents de ses promesses, ils la laisseraient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verrait les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle ; mais ils avaient besoin du nom du roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie : il semblait que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisaient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorency, par quelques plaisants, le nom de *Capitaine Brûle-Bancs*... On tint ensuite de fréquents conseils pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérents, que les triumvirs, maîtres du roi, accablaient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé et son parti avaient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchait vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avaient prévenu, et que la reine allait avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevait

[1] Brantôme, t. I. Mathieu, l. I. Mathieu, l. V. *Mémoires de Condé*, t. III. La Noue, 26e *discours*. Castelnau, l. III.

[1] *Lettres de Chantonnay*. *Mém. de Tavan.*, p. 248.

malgré elle; mais qu'elle ne perdait pas courage, et qu'elle espérait qu'il ne souffrirait pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. L'amiral le joint : ils confèrent en peu de mots. « C'en est fait, s'écrie le prince en soupirant, nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer; » et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans [1].

D'Andelot, qui s'y tenait caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battait alors contre les catholiques, qui voulaient le chasser. La présence du prince, quoique arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyait inévitable; mais comme personne n'avait encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étaient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises : il les accusait d'être les auteurs des troubles de la France, de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avait été accordé par l'édit de janvier. Il conjurait et sommait tous les bons Français de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs [2].

A ces griefs les Guises répondaient que les événements présents ne devaient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisaient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérance envers les réformés, et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seraient pas permis : il déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étaient faux, et qu'il était libre ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes, à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'était qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivaient aux protestants d'Allemagne, qu'ils n'en voulaient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle religion : eux qui laissaient massacrer partout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérents assuraient les princes catholiques étrangers, que ce n'était point la religion qui leur mettait les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et en même temps qu'ils faisaient cette protestation, ils embrassaient et professaient cette religion, dont ils prétendaient ne pas soutenir les intérêts [1].

La reine-mère disait, tantôt qu'elle n'avait pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avait permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitterait quand elle l'ordonnerait. Catherine le priait en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçait de sa colère, dans le temps qu'elle favorisait ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'était Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisait les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avait-il ni suite ni liaison dans les ordres qui venaient de la cour aux gouverneurs des provinces. « Les lettres du duc de » Guise, dit Tavannes, portaient qu'il fallait tout » tuer, et celles de la reine, tout sauver. » Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandaient des ordres précis, on ne faisait qu'en rire, et on les renvoyait sans réponse.

Ces lenteurs donnaient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savait lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyait dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres, que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôlaient. Mais afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une âme capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement [2].

Ils y disaient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulents, ils s'engageaient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs

[1] *Journal de Brulart*, *Mémoires de Condé*, t. I. — *Mémoires de Condé*, t. III, Pasquier, liv. IV.

[1] *Mémoires de Tav.* p. 245. — [2] *Mém. de Condé*, t. III. *Recueil de choses mémorables*, t. II.

biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettaient d'empêcher, autant qu'il serait en eux, les rites profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnaissons, ajoutaient-ils, le prince de Condé pour le défenseur et le vengeur du royaume; nous lui jurons obéissance comme à notre chef, et à tous ceux qu'il voudra mettre à sa place; lui promettant armes, chevaux, munitions, biens, nos corps et nos personnes; et si nous manquons à notre engagement, nous nous soumettons d'avance à tel supplice qu'il ordonnera. »

Cette association, disaient les confédérés, n'était qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs; et, pour ne point être en reste, comme ils accusaient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Élisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Havre, pour se procurer des troupes et de l'argent.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, surtout en Normandie; dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent de pareils succès en Guienne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendait parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglants, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles [1]. L'histoire deviendrait immense, si l'on entrait dans le détail de tous ces événements particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'était pas la première fois que les calvinistes paraissaient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil des troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat-Vénaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différents cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats: mais ce feu à peine allumé s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parce qu'il n'y avait point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec [2].

Ici tout annonçait une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissait plus de quelques détachements, aisés à dissiper; mais d'une armée entière, qui se formait dans les murs d'Orléans. Les troupes y étaient amenées de toutes les provinces par les Châtillon, Antoine de Croï, prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assemblait à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée *l'armée royaliste*, était moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violents, se mirent en campagne dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publiait qu'il allait à Paris délivrer le roi; le roi de Navarre et les triumvirs, qu'ils voulaient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine-mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au nombre de pas qui devait les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étaient-ils restés une demi-heure en présence, que, reconnaissant chacun dans la troupe opposée leurs parents et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandants la permission de s'approcher; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentiments de paix, et de redevenir amis.

C'était aux chefs qu'il fallait souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures; le prince de Condé, fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier: et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs, envoyés de part et d'autre, n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiraient de la cour, et que personne ne serait jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse

[1] De Thou, liv. XXX. Davila, liv. III

[2] De Thou, liv. XXV.

qu'il regardait cette proposition comme un piége; qu'il n'aurait pas plutôt désarmé, que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableraient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée, et s'offrait alors, de l'avis et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de Navarre, son frère, comme garant et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devait sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvaient en diminuer l'amertume, et elle fut assez heureuse pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter; il vint avec confiance et fut reçu avec tendresse. Mais, quand il désira savoir quel résultat les réformés devaient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu la constitution » du royaume, il n'y avait pas de paix solide à » espérer en France, tant qu'on voudrait y établir » une autre religion que la romaine; » que les troubles qui avaient suivi la publication de l'édit de janvier en étaient la preuve; qu'en conséquence, il était expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens a une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent en délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle fut accordée et indiquée à Talsy, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillon ne devaient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne voulait pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvait s'accorder [1].

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte des troubles, on leur refusait la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte on les priverait plus tard de la faible liberté qu'on leur laissait; qu'en conséquence, il ne voyait aux réformés que deux partis à prendre: celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut du culte, voulaient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinait à leur refuser dans leur propre pays; que, dans ce pénible choix, ils s'arrêtaient au dernier, et qu'ils n'attendaient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyait pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimaient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourrait jamais consentir à priver l'état de tant de seigneurs distingués qui en faisaient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole : « Puisque nos maux en sont venus à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les guérir que par un remède aussi singulier, j'accepte l'offre que vous me faites de sortir au premier jour du royaume : ce ne sera que pour un temps; et pendant cet intervalle il faut espérer que les esprits s'adouciront. Je ne renonce pas même à vos services, et je me flatte que, si quelque malintentionné voulait remuer pendant votre absence, je vous trouverais toujours disposés à secourir l'état. »

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent tellement confus qu'ils ne surent que répliquer. Coligni, si ordinairement maître de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvait rompre puisqu'il avait reçu son serment. La reine s'y opposa, en rappelant au prince le double serment qui le retenait lui-même auprès d'elle. Condé hésitait : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable de réformés qui aurait pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligni, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'aurait mise en avant, comme un moyen d'éloigner à jamais les triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui aurait eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, était de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle aurait gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son premier agent avait

[1] *Mémoires de Condé*, t. III. *Journal de Brulart*, t. I. *Négoc. du cardinal d'Est.*

été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond en expédients, et qui ne pouvait être suspect aux réformés, pour lesquels il penchait assez ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de Condé, voudrait vous obliger; mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne mettiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si on ne saurait autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume avec vos amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable vous donnerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejetterez tout l'odieux de la guerre sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournait assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie français, n'en faisaient que rire [1]. En retournant au camp, ils s'assignaient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seraient hors de France; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur semblait que ce n'était pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens sa famille, des établissements tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmurait. Qu'était-il besoin, disaient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement était général, et paraissait autant sur les visages que dans les propos. Que pouvait faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée! c'était se déshonorer : la tenir? c'était se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince était lié à leur cause par des serments antérieurs et sacrés, qui annulaient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui avaient promis obéissance en tout ce qui concernerait la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendraient parjures, s'ils abandonnaient la cause de la religion et de l'état en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres interceptées du duc de Guise et des triumvirs, qui traitaient de leurre toutes les négociations avec les amiraux, et le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avait apporté de tristesse. Le prince fût reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandait à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre était seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étaient encore éloignés; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche; et, quand on se trouva en présence, le camp était déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugency, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnait dans l'armée calviniste. On n'y voyait ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les jurements étaient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantaient des psaumes. La prière se faisait matin et soir à des heures marquées; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies les entretenaient de discours pieux et d'exhortations [1]. Mais en écartant ainsi tous les amusements, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhéments, on inspirait aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisait de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyait les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion.

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugency. Le roi de Navarre, qui avait demandé cette ville au prince de Condé, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé, qui, de son côté, n'aurait pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, longtemps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avait prédit. « C'est vraiment une belle chose, disait-il, que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé l'infanterie, et je la connais; elle accomplit souvent le proverbe qui dit : De jeune ermite, vieux diable. » En effet, ajoute La Noue [2], les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugency « comme » s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis » ferait. »

Les royalistes ne furent point en reste; ils

ch, 4. Noue, ch. 4.

[1] De Thou, l. XXX, XXXI et XXXII. Davila, l. III. Bèze. *disc. sur le saccagement des églises catholiques.* — [2] La Noue. chap. 7.

pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étaient marquées par le carnage; qui faisaient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets; qui enfin, non contents de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutaient au supplice les tourments, et aux tourments l'amertume et la raillerie. Il n'y avait nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des serments, furent dans cette guerre également foulées aux pieds; on vit des garnisons entières, qui s'étaient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles, ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées à leurs yeux; des femmes, des enfants traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au-delà de leur mort, traînait dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissait de leur chair; enfin des provinces entières dévastées, et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencements, les reliques, les images, et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases et ornements d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées; plus elles étaient riches, plus elles excitaient la cupidité des soldats.

Ils en voulaient surtout aux monastères; et ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les églises, renversaient les autels, qu'ils profanaient en mille manières; ils mutilaient les statues des saints, dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornements, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux, et dispersaient les ossements, en haine de la religion catholique que les morts avaient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étaient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouverait. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandait que le conseil était déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même allait se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendait une armée étrangère pour lui porter les derniers coups[1].

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avait pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenaient en captivité; que les décisions du conseil ne l'épouvantaient pas, parce qu'on savait qu'il n'était composé que de partisans des triumvirs, qui en avaient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi; et, afin de diminuer l'impression qu'auraient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disait être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disait que tous ceux qui avaient pris les armes à Orléans les avaient prises contre lui, qu'ils étaient par conséquent rebelles et criminels de lèse-majesté : comme tels, il les condamnait à perdre la vie, confisquait leurs biens, les privait, eux et leurs enfants, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités; il n'exceptait du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'était pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix[2].

[1] De Thou, l. XXXII. Davila, l. III.—[2] *Journal de Brulart*, *Mémoires de Condé*, tom. I.

L'armée du roi se trouvait en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de Français, des corps entiers d'Allemands et de Suisses, l'avaient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'était comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisaient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugency la guerre allait tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étaient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevaient de leurs provinces, où tout était en feu, partaient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offrait encore, avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition, pour lesquelles il suffirait de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune était compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournaient des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

« Les étrangers, dit La Noue, ouvraient les yeux, » et frétillaient pour entrer en France; » mais ils cachaient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montraient, comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. Élisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, semblait n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offraient des hommes aux deux partis : d'autres pays voisins faisaient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il était question de traiter, le désintéressement disparaissait, et chacun voulait tirer avantage des circonstances [1].

Philippe II exigeait qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisaient, sûr que, maître dans cette partie, il le serait bientôt du reste. Le souverain pontife demandait que, dans l'armée où seraient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades, et qu'on annulât le premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les Guise ne crurent pas acheter trop cher l'alliance et les faibles secours du duc de Savoie, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étaient restées à la France en Piémont par le traité de Cateau-Cambrésis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées, à la vérité, du marquisat de Saluces. L'inclination déterminait la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes; mais l'argent en fournissait encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traitèrent avec le plus d'avantage. Élisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnait au prince de Condé, trois mille seraient mis dans la ville du Havre-de-Grâce, « pour la » garder au nom du roi, afin de servir d'asile à » ses fidèles sujets persécutés pour la religion; » et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui était l'un des points d'appui du parti au-delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinaient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étaient renfermés; mais la reine-mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, aurait donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglais ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'était pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandait dans le principe; mais, sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglais qu'il crut que son honneur ne lui permettait pas de recevoir, il se retira; Montgommeri lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avait eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, il s'était avancé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il était l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événements même contraires [1].

Il se défendit vaillamment. La reine, qui était

[1] La Noue, *discours* 26. — Le Labour., t. III, l. I. *Négociat. du cadinal d'Est. Lett. de Chantonnay*. La Noue.

[1] Castelnau, l. III et IV. La Noue ch. 8. *Mémoires de Condé*, t. I, II et IV.

Digitized by Google

au camp, somma plusieurs fois les habitants de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avaient quitté la ville avant le siége, et il n'y restait qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avaient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, était leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on voulait épargner à la ville un pillage qui devait frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeants qui à diverses reprises firent, à cet égard, toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvaient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise leur avait, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal, dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. Guise lui ayant demandé si, par hasard, il lui aurait donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'était le pur intérêt de sa religion qui l'avait déterminé : « Hé bien ! repartit Guise, si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner : juge par-là, laquelle est la meilleure. » Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à donner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seraient entrés dans la ville ; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seraient tentés d'enfreindre ses ordres la vigilance de Montgommeri, qui tomberait sur eux pendant qu'ils s'abandonneraient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat, qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut ; et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs du sac et du pillage. Montgommeri se sauva par la rivière [1].

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre, et divers officiers qui s'étaient distingués dans la défense de la place. Guise, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes établi à Orléans condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'on avait arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvait dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles, qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable ! « Cette façon de faire, dit Brulart, étonna beaucoup de gens. »

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion : en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état, et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avaient jamais été indifférents, s'assemblaient autour de lui pour le désennuyer : mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisir dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avait données de posséder la Sardaigne, et l'idée agréable de la vie qu'il comptait mener dans cette île, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisait dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations [1].

[1] Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé François Civil, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parents. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place ; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnaît pas son maître : désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va. Étant déjà à quelques pas, il tourne la tete, comme un homme qui quitte à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avait pas été exactement couverte. Dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et prêt à couvrir cette main, il voit briller, au clair de la lune, le diamant de Civil ; il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps la ville est prise ; tout y est mis à feu à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer, ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre ; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin un de ses parents le fait enlever secrètement et emporter hors la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent ; et après tant d'espèces de morts, dit l'historien de Thou, fils du premier président, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

[1] *Mémoires de Condé*, t. II. *Mémoires de Tav.*, pag. 267. Le Labour., t. I, l. 3. Brantôme, t. VII.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme. « Cette princesse qui, dans sa jeunesse, aimait » autant, dit Brantôme [1], un bal qu'un sermon, » ne se plaisait pas à cette nouveauté de reli- » gion. » Quand elle voyait son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvait s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disait que, pour ses idées, elle n'était pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentiment par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres, qu'Antoine de Bourbon lui avouait ingénument qu'il ne savait quelle religion était la meilleure : « C'est pour cela, répondit-elle vivement, que » je vous veux beaucoup de mal; car, puisque » vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, » je m'étonne que vous ne preniez point celle » qui est la plus utile à votre fortune. » Elle entendait la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre aurait tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever, sans contradiction, dans la nouvelle religion son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentiments auxquels les triumvirs l'avaient rappelé, que « dans cette guerre, » dit Brantôme, il se montra le plus animé, » échauffé, colère et prompt à faire pendre les » huguenots, qui l'enhaïssaient comme un beau » diable; » et quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il était resté trop longtemps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avaient embrassé son parti, il ne lui restait plus que Lyon et Orléans, trop éloignés pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes qui lui amenait le comte de Duras fut battu et dispersé; et il tremblait qu'une armée levée en Allemagne, audevant de laquelle il avait envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André; qui lui fermait la frontière avec des forces supérieures [2].

Pendant que le prince était dans ces inquiétudes, il apprit que La Rochefoucault, outre les restes de la défaite du Duras qu'il avait ramassés, lui amenait un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain et sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, était près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut pas deman- » der, dit Lanoue, si chacun sautait et riait à » Orléans. Nos ennemis, disait le prince de » Condé, nous ont donné deux mauvais échecs, » ayant pris nos rocs (entendant Rouen et Bour- » ges); j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs » chevaliers, s'ils sortent en campagne. »

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de Guise, venaient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé voulait épouvanter les habitants en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y était encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine-mère. « A ce coup, disait-elle, je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser; » mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine promettait l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans *Paris, Lyon, les villes* où il y avait des cours *souveraines et les villes* frontières : le prince voulait l'exercice libre du moins dans les faubourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains, et autres gentilshommes [1].

Pendant qu'on débattait opiniâtrément ces propositions, il y avait trêve. « Et on eût vu, dit La » Noue, dans la campagne, entre les corps-de- » garde, sept ou huit cents gentilshommes de » côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'en- » tre-saluer, autres s'entr'embrasser, de telle » façon que les reîtres du prince de Condé, qui » ignoraient nos coutumes, entraient en soup- » çons d'être trompés et trahis par ceux qui » s'entre-faisaient tant de belles démonstrations, » et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis ayant » vu, les trêves rompues, que ceux mêmes qui » plus s'entre-caressaient étaient les plus âpres à » s'entre-donner des coups de lances et de pisto- » lets, ils s'assurèrent un peu, et disaient entre » eux : Quels fols sont ceux-ci, qui s'embrassent » aujourd'hui et s'entretuent demain? »

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps

[1] *Vie de Coligny*, l. V, pag. 274. Cayet. — [2] La Noue, discours 26.

[1] Le Labour., t. II, *mémoires de Condé*, t. IV, Davila.

Digitized by Google

perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffrait en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifiait dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avait point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité et la crainte d'une trahison empêchèrent le prince de Condé de risquer même une *camisade* qu'il avait projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avait emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Élisabeth lui envoyait [1] : « car on ne nous refusait » pas de secours, dit Le Laboureur, de peur que » nous ne nous missions d'accord »

Le prince de Condé s'en allait à grandes journées. L'armée royale le suivait avec la même ardeur; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre, auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événements de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente [2]. La Noue remarque, pour première singularité, « qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une » canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua » aucune escarmouche; chacun alors se tenait » ferme, repensant en soi-même que les hommes » qu'il voyait venir vers soi n'étaient Espagnols, » Anglais, ni Italiens, ains Français, voire des » plus braves, entre lesquels il y en avait qui » étaient ses propres compagnons, parents et » amis, et que dans une heure il faudrait se tuer » les uns les autres, ce qui donnait quelque horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage. »

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrépidité que de sagesse; car, sans attendre qu'il pût être secouru, il opposa le corps qu'il commandait à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de Condé et de Coligni l'eurent bientôt percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoique extrêmement maltraités, se maintinrent toujours et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de Saint-André, volant à leur secours, réparait l'échec du connétable, lorsque, blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant, d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés n'avaient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de Guise, qui les observait, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant de sa compagnie, les crut suffisamment affaiblis par leurs propres succès et par le désordre de la poursuite : « Marchons, mes amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, et dont il avait eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience, marchons, ils sont à nous! » Le prince de Condé n'avait plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais, victorieux deux fois il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme, en attendant du secours. En un clin-d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Damville, second fils du connétable, qui épiait le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père. Cet événement après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étaient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine-mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désirait qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : « Nourrice, lui dit-elle, le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble? » Quelque effort que fît Castelnau il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendait que cet avantage n'enorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer [1].

Le duc de Guise, qui, par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avait plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectait que plus de modération. Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il semblait n'y avoir été que spectateur. Aussi, ne de-

[1] De Thou, l. XXXV. Davila, l. III. Le Labour., t. II. — [2] *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I et IX. La Noue, ch. 1. Le Labour., t. II.

[1] *Mém. de la Vieillev.*, t. IV. Castelnau, l. IV.

manda t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non-seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses désirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, fut restreinte à ce qui concernait le militaire, et au temps que durerait la prison du connétable [1].

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venaient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

[1563] L'année finit et la suivante commença par les dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disait « que » le terrier étant pris, où les renards se retiraient, » on les courrait à force par toute la France [2]. » L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avait rassemblé les débris de l'armée battue, s'était fait reconnaître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter faute de solde et de nourriture, s'était rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendait d'Angleterre, et que « ces reitres trouvaient beau» coup meilleur que les cidres de Normandie. » Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

D'Andelot s'y était jeté, après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendait cette ville précieuse, on y gardait prisonnier le connétable, confié aux soins d'Éléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite-nièce. La reine, de son côté, s'était comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menait à la suite de la cour. Elle se flattait qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisserait plus aisément fléchir. Dans cette espérance, elle avait pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuraient [3].

La princesse de Condé employait aussi pour gagner le connetable tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnaient de crédit : elle demandait, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui aurait rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avait pas besoin du connétable. Éléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son *oncle*, par toutes les insinuations dont elle était capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessait de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servaient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, disait-elle, comme ceux qui portent en procession les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que, si elles se touchaient une fois, on ne pourrait plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion désirable n'était pas encore arrivé. Les confédérés avaient trop de défiance ; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osait leur accorder des conditions qu'elle n'aurait pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreraient dans le devoir ; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. Le duc de Guise, « assez » grand, dit Pasquier [1], pour soutenir sa que» relle de soi-même, sans l'interposition du nom » d'un prince, » offusquait amis et ennemis : il se rendait l'arbitre et le canal des grâces. La reine pliait, mais elle faisait quelquefois sentir ce que lui coûtait la contrainte. La cour fourmillait de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de recompenser ceux qui s'étaient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains non sans regret. « Nous avons fait ce matin, écri» vait-elle, le 12 janvier, à un de ses confidents, » trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avait ; » et dites après cela que nous ne faisons *rien ici*. » Cette ironie fait connaître quelle ne voyait qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savait bien que la faveur ne lui manquerait pas tant qu'il serait le plus fort, il continuait avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avait mandé à la reine qu'il ne tarderait pas à s'en rendre maître, et il faisait ses dispositions pour livrer l'assaut la nuit suivante lorsqu'il

[1] *Mémoires de la Vielleville*, t. V. Pasquier, l. IV, *lett.* 18. Mathieu, t. I, p. 267. — [2] La Noue, ch. 11. — [3] *Mémoires de Condé*, t. II. *Lettres de Chantonnay.*

[1] Liv. IV, *lett.* 17.

Digitized by Google

fut blessé en trahison, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoûmois[1].

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvements pour la guerre et pour la paix. On ne combattait plus que mollement, et on ne négociait qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas longtemps. La blessure était profonde; les balles étaient empoisonnées: le malade, malgré les espérances qu'on voulait lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

En ce moment, où l'âme paraît tout entière, on ne vit plus dans le duc de Guise ni faiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit Anne d'Est, son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfants; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousserait ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacrements avec les sentiments d'une pieuse résignation: on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avait droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine-mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots: « François, duc de Guise, héros qui aimait l'état » et la religion. » Il reste pourtant encore indécis s'il aima à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle: mais sur quoi l'on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles, sur son courage, son intrépidité, son affabilité, sa douceur; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manége de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connaissait le faible de la reine, que les coups de vigueur déconcertaient; il la surprenait par sa hardiesse, et lui arrachait ce qu'il voulait, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral: accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avait été déjà manqué une fois au siége de Rouen; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, La Rochefoucauld, Théodore de Bèze et quelques autres; mais, dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligny. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père; et, tout jeune qu'il était, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe[1].

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il semblait aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisait craindre des obstacles; mais il était éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étaient pas capables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix: jamais la France n'en avait eu un besoin plus pressant. Les Anglais, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçaient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il aurait fallu un général habile tel que le duc de Guise, capable, par ses talents et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie; mais il n'y en avait en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, Allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposerait à volonté; mais il le refusa.

Les finances étaient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités le royaume avait été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme était devenu soldat: l'artisan quittait sa boutique, entraîné par l'appât du gain; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnait son champ, et, devenu pillard d'abord par nécessité, continuait à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offrait qu'un affreux tableau de brigandages: tous les ordres de l'état avaient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi; c'était le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvait être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désirait avec une ardeur inexprimable; elle caressait le prince de Condé, embrassait tendrement Éléonore, son épouse, la conju-

[1] *Mém. de Condé*, t. I et IV. Le Labour., t. II, pag. 175. *Comment.*, l. VI.

[1] *Vie de Coligni*, liv. IV, pag. 267.

d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avait treize ans révolus, et ne faisait qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier L'Hôpital, qui interpréta l'édit de Charles V sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable et à tous ceux qui avaient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étaient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures [1].

Charles IX montrait un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violents. Dès sa jeunesse, sa taille était avantageuse, et on remarquait dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageait à se trouver au conseil, et lui donnait connaissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets qu'elle savait, quand il était nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'état qui l'accompagneront à la messe; à dîner au plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez elle; se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettait sur le chevet de son lit [2].

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François Ier. Louis avait deux registres; l'un, dans lequel étaient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province; et l'autre, où se trouvaient les dons, grâces ou priviléges qu'il pouvait accorder. Venait-il à vaquer quelques emplois honorables ou importants, ce dont il était instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissait entre les plus dignes et leur envoyait leurs provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la cour, ni de les demander. François, aussi généreux, dispensait ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivait que, dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes et même le peuple, il y avait une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passait rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'était pas assez de donner ces sages conseils, il aurait fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais Catherine ne paraît pas avoir été assez délicate sur ce point : elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout ceux qui pouvaient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés et une confiance aveugle l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens *prêts à tout* faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettait par là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets [1].

Tandis que Catherine s'assurait de ce côté, elle envoyait dans les provinces des commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodements forcés, les uns voulaient plus que ne donnait l'édit, les autres refusaient même ce qu'il accordait clairement. Les commissaires, dans leurs arrangements, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit, en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers, se permettaient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendaient. Le roi déclara que les lieux appartenant à l'église seraient désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourraient faire leurs prêches. Sous ce prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênaient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que

[1] *Vie de Coligni*, liv. IV. — [2] *Mémoires de Condé*, t. VI, pag. 651.

[1] *Mémoire de Tavan. Comment.*, pag. 181.

pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs de Paris; mais ce qui paraît plus dur, fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvents, et de rompre les mariages illicites qu'ils avaient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'*apologies*, de *complaintes*, de *remontrances* au roi et à la reine, aux seigneurs de leur parti, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, semblait garant des conditions : mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oubliait, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposait auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Après tant de soucis et tant d'alarmes, il semblait respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattait, le consultait sur les affaires, et lui laissait entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frère, dans la lieutenance générale de l'état et dans le royaume de Sardaigne. Comme Éléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ainsi libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnait sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible [1].

Deux femmes, entre les autres, se disputaient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri et les meubles magnifiques qui ornaient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenait chaque jour plus entreprenant. Les Guise avaient obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligni, que concernait particulièrement cette requête, récusa le parlement, et se rendit à Paris, pour faire évoquer la cause à un autre tribunal; mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortége aussi menaçant, surtout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver, malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvait faire courir à la cour, et l'expérience propre de Catherine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avait eue jusque-là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent Suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françaises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françaises. Jacques Prévôt, sieur de Charry, distingué dans les guerres de Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligni et de d'Andelot. Chatelier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir, en assassinant le fidèle Charry. « Encore un assassinat, dit Catherine aux deux frères, qui se trouvaient auprès d'elle, quand elle apprit celui-ci; c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier. » Le roi cependant, que fatiguaient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause en son conseil; mais il l'ajourna à trois ans, et jusque-là imposa silence aux deux parties.

Le connétable, qui n'avait vu dans ce différend qu'une querelle particulière qui n'intéressait ni la religion ni l'état, s'était hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspirait pas [1]. Depuis qu'il avait fait la paix et pris le Havre, il s'imaginait qu'en reconnaissance de ces grands services on ne pouvait se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passait; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile : il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontents. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parlait ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvait pas mauvais qu'on frondât l'édit; comme trop avantageux aux calvinistes,

[1] Brantôme, *Comment.*, l. VII, pag. 17.

[1] *Mémoires de La Vieillev.*, IV, pag. 137.

en ce qu'il leur donnait moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne serait pas arrivé, disait Montmorency, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptait mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avait que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devaient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étaient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorency confus se retira à Chantilli. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenait dans la capitale contre les calvinistes, Danville, son fils, le tentait en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts le pape joignait ses foudres, le concile ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats français qui avaient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montraient un penchant public pour elle; savoir : Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée Élisabeth de Hauteville, qu'il faisait appeler comtesse de Beauvais; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Carraccioli, de Troyes; Barbançon, de Pamiers, de Guillart, de Chartres : tous furent cités à Rome pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les aurait-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV n'eût enveloppé dans la même procédure Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparaissait dans l'espace de six mois, le pape la déclarait proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui par la bulle étaient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur français à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet [1].

Il était alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra Paolo [2], « le concile dormait si profondément, « qu'on ne savait s'il était vivant ou mort, » il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtaient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire. Jusque-là, quelques-unes de leurs prétentions avaient pu paraître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étaient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitaient l'établissement. Le cardinal de Lorraine, qui se montra bon Français à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'aurait attendu de son caractère, était partisan de ces complaisances, qu'il croyait propres à ramener à l'*unité de foi* ceux qui s'en étaient écartés : mais les évêques, ne voulant point adopter des ménagements que dictait la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qu'on cherchait à introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-et-une années, le concile finit au commencement de décembre.

[1564] Le cardinal de Lorraine y avait paru avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvaient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offrait une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome et s'aboucha avec le pape; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie [3].

La cour était à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtait à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginaient rien que de funeste [4]. Le but de Catherine, à ce

[1] *Mémoires de Condé*, t. IV. — [2] Liv. VI, VII. — [3] De Thou, l. XXXVI. Davila, l. III. — [4] *Comment.*, l. VII.

qu'ils prétendaient, était de prendre connaissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disait au contraire qu'elle n'avait d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupait à la cour que de cet objet, et les affaires même les plus importantes, qui survenaient, étaient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fut reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les grâces qui leur avaient été accordées; enfin, que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères; qu'il était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres [1].

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle était leste et brillante : on ne parlait que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettait; tout annonçait un voyage de plaisir; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en fallait pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé, qui venait de perdre sa femme; les filles d'honneur de la reine, et la gaîté inséparable de ce cortége. Les peuples se rendaient en foule sur les chemins, et faisaient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offraient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux; chacun s'efforçait de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparaissaient, et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, semblait naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisaient merveilleusement à la reine-mère. Les premières années de ce jeune prince mériteraient encore notre attention, lors même que cette enfance ne serait pas celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux Français. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avait fait un testament, qu'il portait dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitait la curiosité de Jeanne d'Albret, sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandait sans cesse à son père la boîte et le testament. « Elle sera tienne, lui dit un jour le vieux roi, mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasse pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson béarnaise. » Jeanne se soumit à la condition; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille; prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant: « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à » moi. » La première nourriture que prit Henri fut de la main de son grand-père, qui lui donna « un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres, et » voyant qu'il suçait, il lui présenta du vin dans » sa coupe [1]. »

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencements. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connaissances. On l'éleva en prince, « mais » en sorte qu'il était duit au labeur, et mangeait » souvent du pain commun, et a été vu, à la mode » du pays, parmi les autres enfants du village, » quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en » hiver qu'en été. » Cette liberté donna, dès le bas âge, à ses propos et à ses actions un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusait d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine-mère voulait toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse;* enfin ses grâces naturelles le faisaient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venait d'échapper le rendait intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou par des Français; mais des mémoires non suspects [2] autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connaissance du complot. Montluc en fut même accusé; mais il le nia, en déclarant que ceux qui l'avaient dit *en avaient menti.* Le but était d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe aurait fait de ses prisonniers; mais il y avait tout à craindre pour la mère et pour le fils de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui

[1] *Recueil de choses mémorables*, t. III.

[1] *Mémoires de Condé*, t. VI. Cayet. — [2] *Mémoires de Villeroy*, t. II, pag. 339

prétendait avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur le royaume. Une complication d'événements, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par Élisabeth, reine d'Espagne. A la première connaissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine-mère. Catherine aurait pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignait d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvaient rendre dangereuses.

La vie de la reine-mère aurait été bien pénible, environnée comme elle l'était de piéges, et forcée de se précautionner sans cesse contre ses amis et ses ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettait pas de rester tranquille : son esprit travaillait toujours; et, toujours en mouvement, elle y mettait tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devait tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse, sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupait que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuait les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandait que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France, leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offrait de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte palatin du Rhin et le duc de Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils voulaient se maintenir dans le privilége d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade, et quelques autres, acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre; par là Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avaient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes, commandait : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques, qu'il avait défaits dans plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : « Sire, ceci est à vous; » puis la portant sur la garde de son épée : « Et voici de quoi vous servir. » En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourrait désormais confier ses secrets et ses armes [1].

La cour marchait avec une pompe qui ne montrait rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tombaient comme d'elles-mêmes; des citadelles s'élevaient pour tenir en bride les grandes villes; en même temps paraissaient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disaient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise [2]. Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclarait que la liberté accordée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devait s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux; il défendait de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouvelait l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariées, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passait son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la suite desquelles on fit ajouter au roi, aussi durement qu'impolitiquement, que sa majesté pensait bien *que jamais il n'était* venu dans l'esprit au prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner la volonté du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon, ville appartenant au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat; mais le souverain pontife y avait envoyé, au désir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitait les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyaient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'errait cependant pas au hasard; toutes les marches tendaient au but qui avait été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'était l'entrevue du roi avec Élisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

[1] *Mémoires de Tavan.*, p. 181. — [2] Pasquier, t. IV.

[1565] Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avait d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne. Mais Marie d'Angleterre, femme de Philippe II, étant venue à mourir, Élisabeth, victime des raisons d'état, passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentiments qu'elle avait voués au fils. Ce souvenir trop présent et l'humeur sombre du vieil époux remplirent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison [1].

Depuis son mariage, Élisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avait vécu, et qui, par ses empressements, s'efforçait de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaîté française qu'elle avait autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages, et en ornements de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois et tous les divertissements dont était susceptible une entrevue qui ne semblait ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée, toute livrée à la joie, il y avait un homme qui conseillait des massacres et méditait des assassinats ; c'était le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conférait fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens roulaient sur la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinait à ménager les chefs : « Dix mille grenouilles, répondit le politique Alvarès, ne valent pas la tête d'un saumon. » Parole que Catherine mit à profit [2].

Les fêtes finies, Élisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Moitié de gré, moitié de force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avait détruit ; mais il ne put la décider à la reprendre elle-même : Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume

En chemin, le roi la comblait d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montrait avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'était en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondait rien ; mais les paroles de Charles se gravaient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver : la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux ; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit le siége de Malte, où venaient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois, avec une véritable furie, par les troupes de ce même Soliman, qui, quarante-quatre ans auparavant, avait déjà enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le Français Jean Parisot de La Valette, grand-maître alors, la défendit avec la même gloire, et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avait défendu Rhodes. On remarqua que c'était encore un Français, Pierre d'Aubusson, qui était grand-maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avait amoncelés sur sa tête.

[1566] A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués et les chefs de tous les parlements [1]. Charles y dit qu'il n'avait parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres, et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi, et proposa un réglement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageaient le royaume, et qui auraient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avait juré que

[1] *Recueil de choses mémorables.* — [2] *Mém. de Condé*, t. VI. D'Aubigné, t. I. Matthieu, l. IV.

[1] De Thou, l. XXXIX. Davila, l. III.

l'amiral n'était point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence [1]. Ce n'était pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Est, sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui était tante du prince de Condé, avaient commencé par implorer le secours des lois. On les avait vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poëte [2], *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des sanglots: autour d'elles étaient les amis et les partisans des Guise, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre et se prosterna aux pieds du roi, en demandant justice. Charles reçut les suppliants avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement; mais, comme l'aigreur s'en mêlait, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans.

Le terme expirait cette année : on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvements, de sollicitations, dont le détail étonnerait, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qui n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diraient qu'ils le croyaient innocent; qu'on s'embrasserait, et qu'on promettrait de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie. Il en arriva que l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Coligni à un combat singulier; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine, brouillés par une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste [3].

[1566-67] Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événements suivants, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominants en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilége accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignaient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiraient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimulait cependant par politique: mais, jeune comme il était, il ne pouvait s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment: imprudence qui rendait attentifs les calvinistes menacés. Enfin la reine-mère se persuadait qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendrait à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyants, intéressés à la pénétrer: en conséquence elle couvrait finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe [1].

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des calvinistes, même des chefs, pour leur religion, ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'était que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques: les plus froids auparavant devinrent plus ardents pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyait-on des deux côtés une réforme qui aurait produit d'excellents fruits, si elle n'avait eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés, et la reine chassait celles de ses filles qui n'approchaient pas des sacrements à Pâques. Les calvinistes allaient encore plus loin; ils faisaient pendre les adultères : ce qui fit dire aux courtisans, en plaisantant, que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseraient jamais une religion dans laquelle on pendait les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avait été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa Françoise d'Orléans, sœur de Léonore, duc de Longueville.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre

[1] *Mémoires de Condé*, t. II et IV. — [2] Lucain. — [3] *Vie de Coligni*, t. IV.

[1] De Thou, l. XXXIX et XLII. Davila, l. III et IV.

Digitized by Google

de la force des confédérations et des serments. L'exemple donné par les protestants ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires dans ces associations depuis longtemps usitées parmi eux sous le nom de *confréries*. Elles avaient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices et des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France[1].

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi, on en découvrit une dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les plus grands du royaume étaient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés, et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avaient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorraient, et que jamais ils ne prendraient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyait fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfants, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisait l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avaient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendaient l'effet des projets qu'ils croyaient concertés contre eux.

Ils entretenaient, outre cela, dans les états protestants et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il était nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisaient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissements ou de simples visites, ils se rassemblaient dans des châteaux, et y prenaient en commun des résolutions toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composaient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étaient toujours d'avis opposés; de sorte que le conseil dégénérait en altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit décider qu'en l'absence du roi, le duc d'Anjou, son frère, y présiderait. Elle se servait volontiers du nom de ce jeune prince pour parer aux inconvénients qui survenaient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédients. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avait eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle était promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorency voulait aussi obtenir, pour le maréchal son fils, la survivance de la charge de connétable : on lui dit que, puisque le roi avait dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'était pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorency d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi allaient à des arrangements de bienséance.

Il paraît que Catherine n'était point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espérait s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume était un scandale perpétuel. Évêque, cardinal et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvait devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle était sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avait souvent bien de la peine à contenir le roi, son fils, quoiqu'il fût plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montraient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvait s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience : « Il n'y a pas longtemps, dit-il un jour à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques,

[1] De Thou, l. XXXVII. Montluc, l. VI, pag. 430. *Recueil de choses mémorables*, t. III, p. 694.

maintenant vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » Il n'y avait point de réplique à cette observation ; aussi l'amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier : « Le duc d'Albe a raison ; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état : l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venait de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestants d'Allemagne, dont les calvinistes de France avaient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience pour tout le royaume, sans exception de temps, de lieu, ni de personne. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvait-il parler, leur répondit en frémissant : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs états ; » et, après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. » Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présents.

[1567] Malgré ces ménagements, c'était à elle que les zélés calvinistes en voulaient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre qu'on soupçonna avoir été écrit par un ministre nommé Rozière, dans lequel on lisait cette maxime abominable : « Il est loisible de tuer un » roi et une reine qui résistent à la réformation » de l'évangile[1]. » Catherine sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disait que, si elle n'accordait le libre exercice de la religion réformée, elle serait traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortait en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattait de dérober la connaissance jusqu'au dernier moment.

« On avait, dit Pasquier[1], plus ôté aux huguenots par des édits pendant la paix, que par la » force pendant la guerre ; » mais leur défiance faisait connaître que, pour frapper sûrement le dernier coup, il faudrait en venir à quelque éclat : Catherine y paraissait déterminée; tout son embarras était de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivrait en personne, la reine montra les plus grandes craintes que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestants furent appelés sans distinction : il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il fallait se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles : on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire-d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avait auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on voulait inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés ; offre qui déplut au roi, parce que c'était lui dire que ses sujets se croyaient assez puissants pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia ; et, loin de profiter de leur bonne volonté, non seulement les commandements qu'ils auraient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et par leur naissance, furent donnés à des catholiques dont la cour était sûre, mais elle leur fit

[1] Dupleix, t. III.

[1] Pasquier, l. V, lett. 5.

aussi, pour les dignités et les gouvernements qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publiait, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très-habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avait été tenu un conseil secret, dans lequel on avait résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre partout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent discutés d'abord à Valleri, dans le château du prince de Condé, où l'on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passait la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte : elle y vivait sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connaissance pouvait jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnait à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd qu'il y avait des mouvements en quelques provinces. Les courriers qui venaient à la cour de différentes parties du royaume rapportaient que jamais ils n'avaient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenaient le chemin de la cour : on méprisa ces avis, et on continua à se divertir [1].

Au milieu de septembre, arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenait de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que, dans le chemin, il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avait une armée d'huguenots sur pied, répond brusquement le connétable, je le saurais. — C'est un crime capital, ajoute le chancelier, de donner à son souverain de faux avis, qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. — Du moins, représenta Castelnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais, sur celui que fournit le second, le roi, pour la plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménager, faisant ses vendanges*. C'était le 26 septembre, et le 28 toute la France était en feu. Il n'y avait que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avait rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises, et le 27 au soir il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, d'Andelot, son frère, et le comte de La Rochefoucaud. Si, sans délai, ils eussent marché droit à Monceaux, ils y auraient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espérance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devait tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourrait tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite pendant la nuit, ne commit pas la même faute. Elle partit aussitôt, et gagna Meaux avec toute la cour [1].

La terreur avait saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers, qui n'étaient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensait, au contraire, qu'il fallait congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettraient les armes bas. « Eh! monsieur le chancelier, dit la reine, voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? — Oui, madame, répliqua l'Hôpital, si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, courraient risque d'être enlevés; ils forcèrent la marche et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avait fait porter des proposi-

[1] Castelnau, l. IV.

[1] Pasquier, l. IV, *lett.* 2. *Mémoires de Tavan.*, pag. 200.

tions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur[1].

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne serait pas prudent d'exposer le roi en rase campagne, avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignorait les forces; qu'il valait mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques seigneurs, pour lever des troupes et venir dégager la cour en cas d'attaque : on ajoutait que risquer une bataille, perte ou gain, ce serait toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auraient une fois tirée contre la personne de leur souverain[2].

La résolution de rester allait prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étaient pas si forts qu'on les avait crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avait épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin, Pfiffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instances l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, dit-elle, et demain, dès le matin, je confie à votre valeur le sort du roi et le salut de son royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses, à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandait les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avaient fait que quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et La Rochefoucaud tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même; et il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle, au détriment de leur cause, le roi ou la reine auraient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour, escortés par quelques détachements sortis de Paris sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devants et gagnèrent la capitale avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disait depuis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté étaient en très-grand branle[1]. »

C'était l'opinion de la cour, mais les calvinistes s'en défendaient comme d'une calomnie, ils disaient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, « et se sauver, » selon l'expression de La Noue[2], plutôt avec les » bras qu'avec les jambes. » En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes ; de lever une armée *gaillarde*, de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardaient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en voulait, était parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, en disant qu'il allait hâter le secours, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle, et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et, une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéraient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptaient pas ; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris[3].

Dès le lendemain, il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feraient dans vingt-quatre heures,

[1] *Mémoires de Bouillon*, pag. 13. — [2] *Journal de Brulart; Mémoires de Condé*, t. I.

[1] *Mémoires de Bouillon*, pag. 21. — [2] Ch. 12. — [3] D'Aubigné, t. I, l. IV.

Digitized by Google

et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pouvait les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandaient les chemins par où les vivres arrivaient [1].

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement; les confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étaient maîtres, qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée surtout de ce qu'en notant les Italiens on semblait l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étaient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenait l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmaient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugerait convenables. Cet ordre était adressé à tous et à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivants; savoir : le prince de Condé; les trois frères Coligni, Odet, cardinal de Châtillon; Gaspard, amiral, François d'Andelot; François de Hangest de Genlis; Georges de Clermont d'Amboise; François, comte de Saulx; François de Barbançon de Cani; Jacques de Boucard; Bayencour de Bouchavannes; d'Ailli de Péquigny; Jacques de Brouillard de Lizy; Antoine de Vaudray de Mouy : Jean Raguyer d'Esternay; Gabriel, comte de Montgommeri, et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : « Prends garde à ce que tu vas faire; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. — Je viens, lui répondit le héraut, de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il ferait sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures, » répliqua le héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandaient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avaient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement; et comme la reine, malgré les excuses, persistait dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorency d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avait jamais entendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire son intention était de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligni, son neveu, et on se prépara à la guerre.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentait; il lui vint de toutes les provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reitres qu'on levait pour lui en Allemagne; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris était beaucoup plus nombreuse. Il semblait donc qu'on ne devait pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier; les Parisiens le demandaient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassait pas tous les côtés de la ville, mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « Il leur déplaisait, dit La Noue, d'avoir de tels ménagers dans leurs censes, qui étaient fort diligents à les rendre vides. »

Le connétable voulait attendre, espérant toujours quelque heureux événement qui ramènerait la concorde, et empêcherait de verser le sang français; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenait suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille, elle se livra le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avait fait croire au connétable que les confédérés refuse-

[1] *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I. La Noue.

raient le combat, avait encore celui de l'artillerie et du terrain; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'Andelot, venait de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille [1].

Il leur en coûta cher; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable. Il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendait encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connais donc pas? lui cria Montmorency. — C'est parce que je te connais, répondit le féroce Stuart, que je te porte celui-ci; » et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant.

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains; et autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorency, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris. Il y reçut la visite du roi et de la reine, et des témoignages d'attendrissement de la part des grands; mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or, le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisait quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeait les mesures violentes, ce qui ne plaisait pas aux zélés, qui auraient voulu que, sans égards pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités.

Montmorency aima sincèrement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir; il abandonna parents, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en fallait qu'une dans l'état, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les devoirs qu'exigeait de lui sa pénible situation, et expira, le troisième jour après la bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il était *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessait l'impatientant apparemment, en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : « Laissez moi, mon père, lui dit le connétable; pensez-vous donc que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, sans avoir appris à mourir un quart d'heure? »

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence; triste d'une victoire remportée sur les Français, la cour resta quelques jours dans l'inaction. « En effet, disait au roi en soupirant le maréchal de La Vieilleville, ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. — Et qui donc? demanda Charles IX avec vivacité. — Le roi d'Espagne, » répondit le maréchal. Ce prince réellement jouait la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi; mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence *lui faisait* espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de Lorraine, où ils comptaient trouver les reîtres qui devaient les renforcer. L'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à *leur poursuite*.

Il y avait des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi était bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logements fournis de vivres et de fourrages; mais elle avait pour chef le duc d'Anjou, jeune homme de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il était au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servaient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandaient tous, se contredisaient et causaient une confusion générale.

Les calvinistes n'avaient que leurs armes : on n'avait pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il fallait aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'était avec ces désavantages qu'ils marchaient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions

[1] *Mémoires de Tavan.*, pag. 303. — [2] Brantôme.

Digitized by Google

d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite, près de Châlons, par l'avant-garde royale, commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devait les ruiner entièrement; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en profitèrent pour hâter la retraite au-delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Michel, couverts par leur cavalerie qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence que l'armée royale les perdit de vue.

On était à la fin de décembre lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté, au-delà de la Meuse : ils se flattaient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin; mais, après cinq jours d'attente, « on n'en savait pas plus de nouvelles que lors» qu'on était devant Paris; ce qui engendra du » murmure parmi aucuns, même de la noblesse » qui donnaient des attaques assez rudes à leurs » chefs, en leurs devis ordinaires; tant l'impa» tience est grande parmi notre nation [1] ! »

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquait si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçait à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisait honte, et les obligeait à se taire : quand on parlait de se séparer, il disait qu'au contraire, si les reîtres ne venaient pas, il faudrait les aller chercher jusqu'au lieu marqué par leur rendez-vous; qu'il n'y avait de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils ne » s'y fussent pas trouvés, s'objecte La Noue, » qu'eussent fait les huguenots? Je pense, répond» il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car » il faisait grand froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérants qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchait. « Ce ne fut plus pour lors que chansons » et gambades, et ceux qui avaient le plus crié » sautaient le plus haut. » Mais nouvel embarras : on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptaient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avait pas deux mille dans la caisse. La reine Élisabeth s'était chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyait alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venait de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avait infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Écosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu arriver encore, « là convint-il de faire de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur les ministres joignirent ceux de la religion; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvait procurer de l'argent : la commune détresse faisait qu'on s'excitait les uns les autres. Seulement, quand il fut question de presser « les disciples de la picorée, qui ont cette pro» priété de savoir vaillamment prendre et lâche» ment donner, là fut l'effort du combat. Néan» moins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux » qu'on ne cuidait. Jusqu'aux goujats, chacun » bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin » on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué. » Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires, on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

[1568] Ce n'était plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant; mais une armée active, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. On résolut de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'était entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince poursuivi se retirait vers la frontière, il avait senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptait bien donner la loi à son tour, tout dépendait des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers, par son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, avec le dessein d'affamer Paris, qui tirait ses approvisionnements principaux de la Beauce.

La reine avait toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de

[1] La Noue, *deuxièmes troubles*.

se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominait le conseil par des ministres qui lui étaient tout dévoués. Sous un général enfant, elle commandait par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout roulait sur elle; mais aussi montrait-elle une activité infatigable [1].

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avait fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandants qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y avait point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Longjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondait devant Chartres, vaillamment défendue par Lignières. L'argent du roi, habilement distribué, occasionnait une grande désertion parmi les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avaient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui durait cependant depuis cinq mois, murmuraient hautement. Des compagnies entières quittaient le siége et s'en retournaient dans leurs foyers. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordait le roi, et que le prince refusait: savoir, la promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et l'engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auraient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes: mais, dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendraient les places dont ils s'étaient saisis; que les troupes étrangères levées de part et d'autre seraient congédiées; que le roi ferait l'avance de la solde de celles des confédérés, mais qu'il en serait remboursé; qu'enfin il pardonnait tout, rendait aux confédérés ses bonnes grâces, renouvelait, autorisait et promettait de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée « la paix boiteuse et mal assise, et la petite paix. Ceux qui » ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur, furent les » plus habiles [1]. »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il était stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueraient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiraient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur était dû de grosses sommes. La cour avait promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteraient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devaient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean-Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres; mais, outre que cette ressource était éloignée, il y avait à craindre que ces étrangers se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission [2].

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devait venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance; mais plus on les voyait s'éloigner de Paris, moins la cour était pressée de tenir sa promesse. Frustrés dans leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étaient dues, et firent un dégât affreux dans tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant moyennant un cadeau fait à leur chef, qui alors trouva le moyen de les

[1] *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I.

[1] Le Labour. sur Castelnau, l. VII. — [2] Castelnau, l. VI.

contenir ; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissants devenus simples particuliers, se retirerent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptaient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyaient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivait à ses amis : « S'il y a » quelques embûches, les huguenots seront pris, » parce que le prince de Condé est à Noyers en » Bourgogne; d'Andelot, en Bretagne; Laroche- » foucault, en Angoumois; d'Acier, en Bour- » gogne; et le vicomte de Montglas et Berniquet, » en Gascogne; les seigneurs de Genlis et de » Mouy, en Picardie; Montgommeri, en Nor- » mandie : s'ils sont poursuivis chaudement, ils » ne pourront se sauver [1]. » Le Laboureur, au contraire, remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, « il aurait » fallu tendre un rets aussi grand que le royaume ; » entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la guerre ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avaient servi jusqu'alors comme de séparation entre les temps orageux. On respirait ordinairement, et ce n'était qu'après quelques mois de tranquillité qu'on entendait des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation ; on se quitta avec un silence sombre, comme fâché d'avoir été forcé de s'épagner [2].

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étaient plus ces ménagements qui montraient des ressources au parti calviniste, qui lui laissaient entrevoir que, si les circonstances ne permettaient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffrirait-on pas qu'il fût entièrement opprimé; il semblait, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment ces maximes abominables : qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étaient ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvait obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savait conserver ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs ! le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisaient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvaient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables; calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à de justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémissements sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avaient le plus incliné pour la paix disaient en soupirant : « Nous avons fait la folie, ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer [1]. »

Ce qui les embarrassait davantage, c'est qu'ils n'avaient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine, ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avait des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinaient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *politiques*; dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché de sacrifier leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeait de ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner connaissance de celles qu'on découvrirait; en un mot, d'être à jamais uni de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, où l'on reconnait déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue [2].

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévorait le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchants paraissaient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'était aussi contre lui que les réformés amoncelaient des injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressaient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettait d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédaient avec une rapidité prodigieuse. Tous

[1] Pasquier, l. V, *lett.* 6. — [2] De Thou, l. XLIV. Davila, l. IV.

[1] La Noue. — [2] *Journal de Henri III*, t. III, p. 31.

tendaient à prouver que le parti opposé avait manqué le premier aux engagements du traité; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étaient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre, entre autres Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout La Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finance. On lui demanda le remboursement de cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; et, de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendait pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savaient avoir quelque crédit auprès de la reine-mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti était pris de ne plus rien ménager. Le prince demeurait dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéraient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissait de soldats: les ponts, les guets, les moindres passages étaient gardés; des troupes nombreuses, distribuées dans les environs de son château, l'investissaient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut l'ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivait à la cour: « Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château [1].

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avait d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffrait plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrètement que pouvait le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînaient après eux. Ils menaient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse d'Andelot, un enfant à la mamelle, des nourrices, et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette faible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit des défilés, des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu; et malgré les corps-de-garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à La Rochelle le 18 septembre [1].

La collusion de Tavannes est manifeste: celle du maréchal de La Vieilleville, qui commandait en Poitou, n'est pas si prouvée; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des compliments. Quand Condé fut arrivé à La Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant: « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré: mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. »

Les mesures prises contre les autres chefs du parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui était dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie; il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc était chargé d'arrêter et d'amener à la cour de Béarn, où elle s'était retirée avant la dernière guerre, vint aussi à La Rochelle avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgommeri, le Vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où il se trouvait. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps: tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec, des armées, qui, rassemblées, auraient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassait à La Rochelle. Quelques-uns, voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela [2].

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine: prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquaient, et qu'il n'y avait point lieu à traiter de

[1] *Mémoires de Tavan.*, p. 314. Le Labour, t. II. Castelnau, t. VII.

[1] Matthieu, t. V, p. 312. — [2] Pasquier, l. V, *lett.* 7. Cayet.

la paix. Or, dans cette occasion, elle n'était pas seulement proposable; la rupture portait avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédients. On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix; interdit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professaient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne serait désormais admis à la magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui forma une forte armée, qui aurait accablé les confédérés, si elle avait été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéraient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le poids des reproches tombait toujours sur le cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toute espèce. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin, enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste [1].

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyants que c'était une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières volaient des extrémités du royaume à son secours; la terreur les précédait; le pillage, le massacre, l'incendie faisaient des déserts de tous les lieux de leur passage : ils s'acharnaient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il » avait pour enseigne une cornette de taffetas » vert, sur laquelle on voyait un hydre, dont

[1] La Noue.

» toutes les têtes étaient diversement coiffées en » cardinaux, en évêques et en moines, qu'il ex» terminait sous la figure d'un Hercule [1]. »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, était pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étaient dépeints sur ses drapeaux. Aussi, tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure [2].

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop faible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auraient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les plus furieux [3].

« Il ne parlait que de pendre, dit Brantôme, » et s'il eût été cru, il n'en fût guère échappé. » Quand on lui amenait quelque prisonnier, si » c'était un homme, il lui disait de plein abord » simplement : « Vous êtes huguenot, mon ami, » je vous recommande à M. Babelot. » C'était un » cordelier, savant homme, auquel on amenait » aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, » était aussitôt condamné à mort et exécuté. Si » c'était une belle femme ou fille, il ne leur disait » non plus autre chose, sinon : « Je vous recom» mande à monsieur mon Guidon, qu'on la lui » mène. » Ce Guidon était monsieur de Montoi» ran, de l'ancienne maison de l'archevêque Tur» pin, très-bon gentilhomme, grand et haut de » taille. » La dignité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur : mais il résulte du récit de Brantôme que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux-là même à qui un rang distingué semblerait devoir inspirer des sentiments au-dessus de ceux du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et

[1] Le Labour., t. II. — [2] De Thou, t. X, p. 124. — [3] Brantôme, t. VIII, pag. 313.

Digitized by Google

l'amiral, ces proscrits qui, trois mois auparavant, fuyaient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avait pu rassembler: ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissait, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid était si vif que les courages semblaient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies, ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci était à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campaient exposés à toute la rigueur de la saison; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

[1569] Les affaires du prince de Condé se trouvaient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencements n'avaient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendaient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une noblesse nombreuse aguerrie, unie par les mêmes sentiments, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettait au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ces temps qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnaie qui portait son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII, premier roi chrétien de France*. D'autres prétendent, ou que cette monnaie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux [1]. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions, droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications; enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse était couronnée du succès.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant sous la conduite du marquis de Bade; mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tirait de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venait des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffgang, duc de Deux-Ponts, puis de Neubourg et Sulzbach.

La jonction de ces forces fixait l'attention des deux partis. Condé voulait gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auraient pénétré. Tavannes, qui ne paraissait qu'en second sous le duc d'Anjou, quoiqu'il commandât réellement, s'appliquait à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupaient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observait des deux côtés, tâchant de se surprendre [1]. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvait en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observaient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptait la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales; mais, par sa position, elle lui laissait le chemin libre au nord, pour gagner le Berri et de là la Loire, où il devait se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'était ébranlé pour suivre cette route. Il se disposait à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer lui permettait de gagner plusieurs marches.

Cette supposition se trouva fausse : Tavannes fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que, par une négligence impardonnable, et qui provenait de leur sécurité, ils s'étaient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étaient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se vit réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

[1] De Thou, l. XLIV et XLV. Davila, l. IV.

[1] La Noue, *troisièmes troubles*, ch. 23. *Mémoires de Condé*, t. VI.

Digitized by Google

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles comme par une fatalité irrésistible. Il se retirait à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassemblait; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettait son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucaud lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa faible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore longtemps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avait promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Il n'avait que trente-neuf ans[1].

« Il avait été, dit Brantôme, recommandé à » plusieurs favoris de monseigneur. » On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avait prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès est fait, et de vous et de tous vos compagnons; songez à votre conscience. » Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appelait *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz, où il s'était rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandait une armée destinée à empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef le duc d'Anjou n'aurait point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de La Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étaient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menait avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ses deux enfants par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avait entrepris la défense; mais nos larmes ne seraient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les siens Il avait donné au prince des compagnons en état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de Béarn, mon fils; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez! »

Des cris d'applaudissements se firent entendre dans toute l'armée; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connaître par son geste qu'il était dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignaient de se soumettre à son commandement; mais sitôt que le point d'honneur fut, en quelque sorte, sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie était presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angély. Par cette position, il se réservait la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditait, ou, s'il était poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançaient sous la conduite du duc de Deux-Ponts : espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

[1] D'Aubigné, t. I, l. V, p. 294. La Noue, ch. 23.

Digitized by Google

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc de Deux-Ponts avait à traverser une grande partie de la France, sans ville de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il était bien difficile que quelque accident ne troublât pas une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tombaient d'elles-mêmes! Cependant ni l'un ni l'autre des ces malheurs, qui aurait pu détruire le parti, n'arriva [1].

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sur lui; mais, après la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès-lors remarquer en lui ces alternatives d activité et d'indolence qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissait dans l'apprentissage des armes et des troubles deux rivaux qui devaient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il était impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs, soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs ou fondées ou prétextées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier qu'on investit Cognac. D'Acier défendait la ville. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. « On leur » fit bien connaître, dit La Noue [2], que tels chats » ne se prennent pas sans mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mussidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal, et colonel de l'infanterie française, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il était, dit-il [3], trop » cruel au combat, et prompt à tuer, et aimait » cela, jusque-là qu'avec sa dague il se plaisait » à s'acharner sur une personne, à lui en donner » des coups, jusque-là que le sang lui en rejail- » lissait sur le visage. » Exemple de cruauté révoltante; mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc de Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptait y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont était sa seule ressource, la ville abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devait faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçait depuis longtemps, *le frappa* à trois lieues de Limoges.

Une pareille maladie, ou, selon quelques-uns, le poison, venait d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avait le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot était vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus affermis dans sa *religion. Naturellement* franc, ouvert et généreux, il s'attirait l'amitié, autant que son frère, plus sévère et plus réservé, se conciliait l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc de Deux-Ponts leur avait recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avait un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui était fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi; l'armée *prêta* serment à Volrath, et ce fut sous sa *conduite* que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille qui portait d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse*

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étaient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en

[1] La Noue, ch. 25. — [2] *Idem*, ch. 42. — [3] Tome IX, p. 232.

Digitized by Google

nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle: « Mais, ajoute-» t-il [1], aucuns catholiques disaient que le dis-» cord qui survint entre eux leur fit faillir de » belles entreprises. Je ne sais ce qui en est: » toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent » peu de connaissance de leurs piques. »

Ce mystère de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avait une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avait donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençait à être traversée de nouveau par les Guise. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattait Charles IX, se rendait complaisant à ses goûts, et s'insinuait dans sa confiance. Le but du prélat était d'obtenir des commandements pour ses frères, son neveu et leurs créatures. Il ne blâmait pas ouvertement le choix de la reine, mais il faisait entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portait préjudice à sa majesté; que son frère se couronnait de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissait dans l'inaction; qu'il vaudrait bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs français, dont toute la gloire rejaillirait sur le roi, au lieu qu'on ne parlait que du duc d'Anjou [2].

Ainsi le prélat versait dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'apercevant qu'elle perdait la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands: mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parents du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence était trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchaient, le cardinal, faisant parade d'une habileté étrangère à son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement. Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme [1]. »

[1] Ch. 24. — [2] *Mémoires de Tavan.*, pag. 336 et 342.

Les forces des confédérés réunies montaient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportaient sur celles des catholiques par le nombre. On n'était qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammait également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé La Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier: acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il était très-homme de » bien, dit Brantôme. La plus grande part le te-» nait de légère foi. Il n'était pas certainement » bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand » auditeur de messes et sermons; mais il croyait » très-bien d'ailleurs ce qu'il fallait croire tou-» chant sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battaient pour la religion, sans en être plus dévots.

La journée de La Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant l'ordre de rejoindre les drapeaux le 1er octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un membre soit pourri, disait la reine, on ne le coupe qu'à regret. » Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feraient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes ses forces, se présenter devant Poitiers. Ce n'était pas son premier dessein: il aurait voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appelaient leur *vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa

[1] *Mémoires de Tavan.* p. 338.

disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensaient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes, qui avaient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvait d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina[1].

Il avait auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouterait pas ses sujets révoltés qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnait Coligni à mort, mettait sa tête à prix, ordonnait que ses biens seraient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisait heureusement la guerre en Béarn, et préparait des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville était d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disait l'amiral, sont les sépultures des armées[2]. » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisaient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissaient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multipliait les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur raideur que par la bravoure de la garnison ; ainsi le temps se consumait, et le siége traînait beaucoup plus que Coligni n'avait compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentait en abondance : des étrangers l'épidémie passa aux Français ; des régiments entiers étaient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeait les autres ; les gens de marque se retiraient à la file à Châtellerault, qui devint l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dysenterie, mais supérieur à tous les événements par son courage et sa fermeté.

Cependant il était à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensait, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault. Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible ; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que désirait l'amiral, plus fort que lui ; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou ; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour[1].

Il y eut sur la fin de septembre des marches, des contre-marches et des escarmouches : une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparait : les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur[2].

Le plus grand nombre d'entre eux demandait la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclataient en plaintes de ce qu'ils n'étaient point payés, et ils insistaient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes français murmuraient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, et dans les glaces de l'hiver et sous le soleil brûlant de l'été, on parlait de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets, abandonnant les drapeaux, ils se retirèrent dans leur pays.

Même mécontentement régnait dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue[3], instruit par deux gentilshommes qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce corps à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais nous ne vous haïssons

[1] De Thou, l. XLIV. Davila, l. V. La Noue. — [2] La Noue.

[1] De Thou, l. XLVI. Davila, l. V. — [2] La Noue. — [3] Ch. 20

Digitized by Google

» nullement, ni votre parti. Avertissez monsieur » l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre; » notre armée est merveilleusement puissante » pour les renforts qui y sont survenus, et est » avecques cela bien délibérée; mais qu'il tempo- » rise un mois seulement, car toute la noblesse a » juré et dit à monseigneur qu'elle ne demeurera » pas davantage, et qu'ils les emploient dans ce » temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se » souvienne qu'il est périlleux de heurter contre » la fureur française, laquelle pourtant s'écroulera » soudain; et s'ils n'ont promptement la victoire, » ils seront contraints de venir à la paix, pour » plusieurs raisons, et la vous donneront avan- » tageuse. »

Le conseil était excellent : Coligni voulait le suivre; mais comme il venait des ennemis, il parut suspect. On convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvait une seconde fois; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reitres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant: dès la seconde charge ils se débandèrent; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant: *La Roche-l'Abeille!* nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avaient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, tout à la fois capitaine et soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortait de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnait des ordres, combattait toujours, courait au-devant des fuyards, les ramenait à la charge; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier: les autres se dispersèrent; et d'une armée de vingt-cinq mille hommes il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean d'Angely.

L'abbattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentaient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyaient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudraient leur donner un asile. « Eh quoi! leur dit l'amiral, auriez-vous donc la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des ennemis, comme s'il ne restait pas d'autre ressource? N'avons-nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer de soldats? l'amitié de l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder? N'avons-nous pas enfin l'armée de Montgommeri, vainqueur du Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se joindre à nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit que de ne point désespérer; et, tandis que les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer la guerre au printemps, et obtenir une paix avantageuse. »

Ces espérances présentées par un homme dont on connaissait la prudence firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans les Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déja commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le Haut-Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Danville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avaient de secrètes intelligences.

C'étaient ces menées sourdes qui les sauvaient, et le principe en était à la cour. Les ruses, les finesses de la reine-mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentaient toujours quelqu'un, qui s'en souvenait dans l'occasion. Un défaut d'égards avait aigri Danville, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée, au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvait être nécessaire. De là la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressants et réitérés du roi[1].

Il n'est point étonnant que la cour ne fût pas d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y allait moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'était pas le seul que la jalousie tourmentait. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et

[1] Montluc, l. VII.

beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se souciaient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auraient pas l'honneur. Les Montmorency, également négligés, outre ces motifs qui leur étaient communs avec les vieux généraux, conservaient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guise n'agissaient que mollement. Peu leur importait que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne serait point par leurs mains, et qu'on affectait au contraire de les confondre entre les commandants en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques [1].

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on ferait de la victoire. Tavannes insista fortement pour qu'on poursuivît les vaincus. Il fallait, disait-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées qui tomberaient d'elles-mêmes, et, avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendrait leur tombeau. Une foule de raisons militaient en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide : cependant il fut convenu qu'on s'attacherait aux siéges [2].

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimait mieux quitter que de sacrifier ainsi les intérêts de l'état; c'est ce qu'on désirait : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Boulogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyait ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardait les exploits comme son ouvrage, mortifié : elle aimait ce prince, parce qu'il était docile à ses volontés; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrâce bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. Seulement on vit bien qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevaient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les religionnaires. Six des plus fortes places se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginait qu'il en serait de même de toutes les autres, et que bientôt La Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevarts, tomberait entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles : cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que La Rochelle, la plus utile de toutes, restait aux vaincus, et que les princes rétablissaient leurs affaires à l'aide d'un délai qu'ils n'avaient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue raisonner sur cet événement : « Quand on donne, dit-il [1], à un grand » chef de guerre du temps pour enfanter ce que » son raisonnement a conçu, non seulement il re- » consolide les vieilles blessures, mais il redonne » force aux membres qui avaient langui. Pour » cette raison, le doit-on divertir et embarrasser » toujours, pour rompre le cours de ses des- » seins? » L'amiral concevait que, si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retirait en Languedoc, il lui aurait été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avait que de la cavalerie « non moins harassée qu'exténuée, » et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où elle passait la mettaient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistait en trois mille chevaux : « Mais laissant » rouler sans nul empêchement cette pelotte de » neige, en peu de temps elle se fit grosse comme » une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnait toute la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses du Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Quercy, rétablit ces troupes délabrées, « et refit » comme de nouveaux corps aux hommes. »

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquait d'argent et de munitions, et c'est où l'on sentit l'utilité de La Rochelle. « Les villes qui sont comme les appuis, » non seulement des armées, mais aussi des » guerres, doivent être puissantes et abondantes, » afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les » commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent » les avoir d'ailleurs. » Ceci a fait dire à quelques

[1] *Mémoires de Tavan.* — [2] *Ibid.*

[1] Chap. 26 et 27.

catholiques qu'ils n'estimaient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avaient toujours été soigneux et diligents de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connaître « que c'était » une bonne boutique et bien fournie. » Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, « encore que souvent il advint qu'aux proies que » leurs griffes avaient attrapées les ongles de la pi» corée terrestre donnassent de terribles pin» çades. » L'amiral prenait le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée [1].

[1570] Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse [2]. Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons des conseillers et présidents du parlement, d'abord pour venger la mort de Philippe Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avait été arrêté et condamné par eux, pour d'anciens crimes; et ensuite « pour ce que » lesdits conseillers avaient toujours été âpres » à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils » trouvèrent, dit La Noue, cette revanche bien » dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruc» tion pour être plus modérés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse que quand ils feraient sentir à la capitale les calamités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que serait devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfants à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parlait déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venait de passer la Loire à Decise, avait ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourrait néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisaient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès-lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençait à concevoir des appréhensions.

Il n'y avait plus à différer : il fallait faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avait parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montcontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resterait. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés, enfin, on en était réduit au point que la plus mauvaise paix semblait préférable à une guerre avantageuse [1].

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout était fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étaient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avait de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisait à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur La Rochelle, tant par terre que par mer, n'avaient pas réussi; et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvaient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étaient pas dans un moindre embarras. Ils avaient, à la vérité, une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'était leur dernière ressource; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchaient du centre du royaume,

[1] La Noue. — [2] De Thou, l. XLVII. Davila, l. V. La Noue.

[1] Castelnau, l. VII, ch. 10. La Noue.

plus ils ramenaient les Allemands au voisinage de leur pays; et ces étrangers disaient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteraient et retourneraient chez eux. Enfin, victorieux et triomphants, ils n'avaient plus ni habits, ni équipages; ils étaient mal armés, harassés comme des gens qui avaient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyaient encore menacés par plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudrait s'ouvrir le passage, s'ils voulaient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvaient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'était, disaient les catholiques, » chose indigne et injuste, de faire paix avec des » rebelles hérétiques, qui méritaient d'être grièvement punis. Ils persistaient en leur dire, » ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût guéris » de cette sorte : si c'étaient gens d'épée, on leur » enjoignait d'aller les premiers à l'assaut, ou » à une rencontre, pour occire ces méchants huguenots; de quoi ils n'avaient pas tasté une » couple fois qu'ils ne changeassent vitement » d'opinion. Quant aux autres, qui estaient d'église ou de robe longue, en leur remontrant » qu'il était nécessaire qu'ils baillassent la moitié » de leurs rentes pour payer les gens de guerre, » ils concluaient à la paix. »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient les propositions de paix, disant que ce n'était que *trahison*. « Mais quand elles eussent » été très-bonnes, ajoute notre judicieux auteur, » ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre » était leur mère nourrice et leur élèvement. » Un bon moyen pour les ramener à la raison, » c'était de proposer, pour la nécessité d'icelle, » de retrancher leurs gages, ou de faire quelques » emprunts sur eux; alors en désiraient-ils une » prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses » plus sincèrement. »

Les chefs, qui voyaient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissaient aller les gens de guerre, pensaient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il désirait plutôt mourir que de retomber en ces confusions, et voir » devant ses yeux commettre tant de maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvaient toutes paix bonnes et » toutes guerres mauvaises : et quand on les assurait de les laisser en patience manger les » choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils » coulaient aisément l'un et l'autre temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, » recevoir quelque demi-douzaine de coups de » bâton. Ils avaient, à mon avis, empaqueté et » caché leur honneur et leur conscience au fond » d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux » choses publiques, et regarder plus loin qu'à » vivoter dans des servitudes honteuses. Pour » conclusion, en ces affaire-ci, la raison doit » nous servir de guide, laquelle admoneste de » ne venir jamais aux armes, si une juste cause » et grande nécessité n'y contraint. Car la guerre » est un remède très-violent et extraordinaire, » lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en doit-on user » qu'extraordinairement. Au contraire doit-on » désirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentiments généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, *ce fléau redoutable*, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les *Discours politiques et militaires* de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les » yeux (quand il voit un royaume embrasé de » guerres) l'ire et le courroux de Dieu, et plutôt à l'encontre de soi, que contre ses ennemis; » car les uns disent : *ce sont les huguenots* qui, » par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur » eux; les autres répliquent : ce sont les catholiques qui, par leur idolâtrie, les attirent; et » en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la » première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, en ces calamités universelles, » ses propres imperfections, afin de les amender, » et puis regarder la coulpe d'autrui, et quand » nous voyons une fausse et courte paix, nous » devons dire que nous n'en méritons pas une » meilleure; pour ce que (comme dit le proverbe) » quand le pont est passé, on se moque du saint, » et la plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes accoutumées. »

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensaient aussi chrétiennement; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avait besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août à Saint-Germain-en-Laye, où était le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour; aveu et approbation de tout ce qui avait

été fait; restitution des biens confisqués; droit à toutes les charges de l'état; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importants: 1° la permission de récuser six juges, tant présidents que conseillers, dans les parlements; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties*; 2° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'était qu'un piége, et qu'en la signant la cour avait déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance[1]. Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. Ils revinrent ensuite à La Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 25 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avait épousé Philippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui aurait peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle qu'avaient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présents[2].

[1571] Pendant que le bruit des armes se faisait entendre par toute l'Europe, que les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient la mer de vaisseaux, et opposaient à Lépante les efforts victorieux de don Juan d'Autriche, à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitait encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnait en Écosse; que l'Angleterre était en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvaient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauve-garde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir, avant le temps, la restitution de diverses places de sûreté[1]. Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'âme assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets[2]?

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *Saint-Barthélemi*; jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les hommes les plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avaient pu, les monuments de leur honte, qu'il n'est point étonnant que, dans la discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais, à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueurs pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluants, du moins ne manquons-nous pas de connaissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avaient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment.

[1] Sully, t. I, p. 30. Capi-Lupi, p. 20. — [2] Le Labour. t. II.

[1] De Thou, l. L. Davila, l. V. — [2] Sully, t. I, p. 73.

On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemi.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à La Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille semblait faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfiaient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guise et les autres auteurs des troubles, ils avaient tout lieu d'appréhender le retour des préventions qu'on lui avait inspirées contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisaient aucun mouvement, ni préparatifs de guerre; qu'ils avaient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avait lui-même augmenté celles des villes voisines; qu'enfin ils ne restaient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avaient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étaient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avait parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse était de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinait, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement [1].

Il semblait qu'un vieux guerrier comme l'amiral était inattaquable du côté de la tendresse; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre, situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation; et, l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à La Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, sollicité par les deux époux, interposa ses bons offices; le prince demeura inflexible.

[1] Brantôme, t. I.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrâce; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligni, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, *la troisième Grâce*, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avait été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenait du moins cet avantage, que les esprits amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdaient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral aurait voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la *diversion*. « Je » sais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écri- » vait Brantôme, voyant bien le caractère de ses » huguenots, que s'il ne les occupait et amusait » au dehors, pour le sûr ils recommenceraient à » brouiller au dedans, tant il les connaissait » brouillons, remuants, frétillants et amateurs » de la picorée. » Il désirait ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyait pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étaient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçaient de se jeter entre les bras de l'Angleterre: première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvait douter que ce ne fût le roi d'Espagne qui, par ses conseils, son argent, ses secours mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivait la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avait fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui était alors à La Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution il voulait conférer avec l'amiral. Si

c'était un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il était trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paraître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisait en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livrait cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect, je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine-mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs, comblèrent Coligni de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, semblait ne pouvoir assez exprimer les sentiments d'estime dont il était pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, au mode de la célébration: le roi, qui souhaitait la conclusion de cette affaire, aplanissait tout. Jeanne d'Albret était étonnée de tant de complaisance. Elle regardait, elle examinait avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paraître. La reine-mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observait, et aurait voulu lire dans son âme. « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre? — Entre femmes, répondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous [1]. »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France était sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paraissait prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, la permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque [2].

[1572.] Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il fallait parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on était prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres même de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avait dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissaient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il voulait protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenait plus au cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn; il entendait autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guise murmuraient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avait eu l'audace de marquer les prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandait pour son maître. « L'aîné de la maison, dit-il en parlant du duc de Lorraine, a eu l'aînée; le cadet aura la cadette. » Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avait épousé précipitamment Catherine de Clèves; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservait des droits cachés sur celui de Marguerite, et Charles appréhendait que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connaissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyait pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récriait plus que tous les autres, et menaçait de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots [1].

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisait à ne savoir que répondre : Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé, plût à Dieu que je pusse tout vous dire! Vous connaîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, croyez-en ma parole; encore un peu de temps,

[1] *Mémoires de Tavan.*, p. 376. — *Mémoires de Mornay.*

[1] Brantôme, t. I. Mathieu, l. VI, p. 333. *Mémoires de Tavan.*, p. 377.

et le saint-père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion [1]. » Il voulut confirmer ses promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentait de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditait certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guise, qui avaient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guise, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, le mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Chiverni, de Villeroy, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudrait se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendaient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main s'ils venaient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagements, quand Charles vit qu'ils demeuraient tranquilles et qu'ils prenaient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de crainte et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avait pas prévues, politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avait été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que, pour y parvenir, il n'était question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageait; et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine-mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ses liaisons : elle s'unit secrètement aux Guise pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même, par un coup d'éclat, s'il était nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires [1].

On imagina d'abord de tenter s'il serait sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence, les Guise, les Montpensier et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'était, disaient-ils, une chose odieuse, qu'une famille qui avait rendu de si grands services fût si peu considérée; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'était sacrifié pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquait point de faire parvenir ces discours au roi, mais il semblait ne point s'en embarrasser; au contraire, il paraissait libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiraient auprès de lui : cependant tous ne s'y fiaient pas. « Si ces noces se font à Paris, disait le père de Sully [2], les *livrées* en seront *vermeilles*. »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle était morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle avait été empoisonnée; cependant, *malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune trace de poison*. Mais que ne pouvait-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, procurées par différents moyens? celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse, et par ordre de Charles, parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi, d'autres disent parce qu'il avait une intrigue avec la reine-mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet-de-chambre lorsqu'il était prêt à revenir en France; celle du seigneur de Mouy, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appelait *publiquement le tueur du roi*; et tant d'autres dont la fin tragique tournait en preuves les moindres soupçons [3].

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y était encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais

[1] *Préface du Stratagème.*

[1] *Mémoires de Tavan.* — [2] Tome I, p. 45. — [3] *Journal de Henri III*, t. I, p. 145. Cayet, t. I, p. 128.

aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison était l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et surtout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordants qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils était à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre, qu'on jugerait moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardaient pas. Elle n'était pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartaient de leur devoir; mais aussi elle n'avait rien à elle, et toutes ses richesses étaient au parti. Les catholiques même reconnaissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisait sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre[1].

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevait tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuraient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étaient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvaient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formaient un corps de présomptions effrayantes[2].

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutait les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lequels ils voulait bien entrer en explication, il leur disait que ses mesures étaient prises avec Charles; qu'il y avait une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, et que la guerre de Flandre allait se déclarer. Lui faisait-on remarquer les troupes que la cour rassemblait sur les confins du Poitou? il répondait aussitôt qu'elles n'étaient point destinées contre La Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devaient les transporter; que c'était par son avis qu'on avait pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parlait des emprunts que le roi faisait de tous côtés, il disait que c'était pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisait sur les princes catholiques par préférence; afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendait n'avoir rien à craindre des Guise, parce que le roi les avait réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avaient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, était à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire; enfin, dût-il être trompé, il priait très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisaient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé Langoiran, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. « Pourquoi donc? dit Coligni étonné. — Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudents, et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août avec une pompe vraiment royale; elles avaient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves: la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupait que de sa chimère, la guerre de Flandre; tout semblait lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour : « Bientôt, dit-il en les montrant au maréchal de Damville, bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux français. » Téligni, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensaient comme Coligni sur la certitude de cette guerre; et de plus défiants s'en seraient flattés à leur place, tant Charles y paraissait résolu!

A force de conférer sur ce projet, il en avait senti l'avantage, et le prenait à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisait sentir au jeune monarque qu'il ne fallait pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avait recueilli tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devait se mettre lui-même à la tête de ses troupes[1]. La reine votre mère, ajoutait-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutèle afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander.

Ces discours faisaient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en était informée; mais, certaine de son ascen-

[1] Le Labour. t. I p. 337. — [2] De Thou, l. LII, Davila, l. V. Mathieu, l. VI, p. 336.

[1] D'Aubigné. t. II. l. I. Le Labour., t. III, p. 31. *Mémoires de Tavan*, p. 376. *Mémoires de Villeroy* t. II, p. 301.

dant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guise et de leur partisans : cependant le danger augmentait. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrants, en qui même le roi avait une grande confiance, que son fils allait lui échapper, qu'il était totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remède violent, il n'y avait point à se flatter de le ramener[1].

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême : elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvait loin des conseillers qui l'obsédaient ordinairement ; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes, avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je ? dit-elle en sanglotant. Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine ? Comment échapperons-nous à leur fureur ? « Donnez-moi, ajouta-t-elle, congé de m'en retourner à Florence ; donnez à votre frère le temps de se sauver[2]. »

Le roi, épouvanté, « non tant, dit Tavannes, » des huguenots que de sa mère et de son frère, » dont il sait la finesse, ambition et puissance » dans son état, » craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes, et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connaître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contents d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique ; l'autre, qu'ils se vantent d'avoir l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront ; que l'amiral, surtout, ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligni et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles[1]. La Noue désapprouvait ces bravades ; et il en appelait les auteurs, « de vrais fous et malhabiles » dans les circonstances actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre, et promit désormais de se tenir plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté : mais comme le monarque ne paraissait pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de manière qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nemours, son beau-père, le duc d'Elbeuf, son cousin-germain, les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une nombreuse suite de gentilshommes. Tout cela se passait avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnait Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira sur Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partait le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin était déjà sauvé. Coligni, tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouait à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos? s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur. Verrai-je tous les jours troubles nouveaux [2]? » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On allait, on venait, on se parlait, on s'épuisait en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçaient, les autres restaient mornes et gardaient le silence. Tous donnaient des avis, et l'embarras du choix faisait qu'on n'en suivait aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'était plus fâché que lui de ce qui venait d'arriver, et qu'il en tirerait une vengeance éclatante. La reine-mère ajouta que ce crime attaquait le roi lui-même, et que, s'il le laissait impuni, bientôt il ne serait pas en sûreté dans le Louvre. Les

[1] *Mémoires de Tavan.*, p. 415. — [2] *Ibid.*

[1] Brantôme. — [2] De Serres, t. II, p. 740.

princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avait paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées: il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisait, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, « qu'il ferait en sorte que les coupables d'un si » méchant acte fussent découverts et punis. »

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade, avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, et un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avait la mauvaise habitude, qu'il tirerait de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacerait de la mémoire des hommes. Coligni le remercia; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardait trop à la déclarer; que pendant ce temps de braves soldats qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étaient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avaient été battus faute de secours, et, après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands; qu'on tournait publiquement en ridicule, à la cour, le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savait tout ce qui se décidait dans celui de France. Il se plaignit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger, sitôt qu'on aura découvert les coupables. — Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligni; les indices sont assez clairs. — Tranquillisez-vous, répliqua le roi; une plus longue émotion pourrait nuire à votre blessure. » En achevant ces mots, il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine-mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtait toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étaient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine-mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite [1].

Il ne fallait en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement était terrible, se fût aperçu qu'on le jouait, et que ce crime qui lui faisait tant de peines était l'ouvrage de ses plus proches [2]. Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avait fait entendre qu'elle soupçonnait violemment le duc de Guise, et que c'était sans doute pour venger la mort de son père, tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'était jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apaisaient pas le roi. Il ne pouvait modérer ni changer le passionné désir d'en faire » justice, commandant toujours qu'on cherchât » M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne voulait » point qu'un tel acte demeurât impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendait les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz, par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savait l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et, après les adoucissements propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui voulait les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde-des-sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudents de quelques-uns des calvinistes ne donnaient que trop lieu à ces imputations. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Pilles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les » paroles indiscrètes, le geste insolent, et le front

[1] *Mémoires de Villeroy*, t. II, p. 361. — [2] *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 35. *Mémoires de Villeroy*.

Digitized by Google

» sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent » frémir le roi et tous les catholiques de la » cour[1]. »

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer vingt mille hommes ; que si ces troupes se joignaient aux mécontents français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté ; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à en faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouvait, entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou, » dans la relation de Miron, une merveilleuse et » étrange métamorphose au roi ; car, s'il avait été » auparavant difficile à persuader, ce fut lors à » nous à le retenir. Se levant, il nous dit de fu» reur et de colère, en jurant, que puisque nous » trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le vou» lait ; mais aussi tous les huguenots de France, » afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui pust » reprocher après, et que nous donnassions or» dre promptement[2]. »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution ; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissait de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvements qu'on voyait parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avait, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logements aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétizy, des Suisses de la garde du roi de Navarre ; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guise, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

[1] *Mémoires de Marguerite*. Dupleix, t. III. p. 314. — [2] *Mémoires de Villeroy*.

Tant de précautions, qui toutes paraissaient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral ; quelques-uns insistaient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui était d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage ; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce serait faire injure au roi, et qu'il voulait se fier à sa parole, dût-il en être victime ; Téligni et La Rochefoucauld pensaient comme lui. Cette réunion de sentiments n'empêcha pas les plus méfiants de faire de nouveaux efforts ; ils disaient qu'on avait fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on voulait en faire un arsenal d'où partiraient les foudres destinées contre eux. Le malade répondait que c'était pour un tournoi dont le roi voulait se donner le divertissement, et qu'il avait eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquaient que cela pouvait n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne fallait rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine-mère, qui avait des espions parmi eux, apprit ces délibérations ; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de Saint-Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, frère bâtard du roi ; René de Birague, garde-des-sceaux ; le maréchal de Tavannes, et Albert de Gondi, baron de Retz, originaire de Florence. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperait dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorency, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine était de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques, et quand ils auraient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui serait tombé sur les uns et sur les autres, et en aurait fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disait Catherine après l'exécution, je n'ai sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité[1] !

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent

[1] *Comment.*, l. X. *Mémoires de Villeroy. Mémoires de Tavan.*

Cerisoles
Henri
Poitiers

demander au roi permission de se retirer. « Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé ; si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver. » Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvements sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui avait grand crédit auprès du peuple ; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir ; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré[1]. « Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors : Eh ! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur ? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles ; car nous y mènerons si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions ; savoir : que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du palais; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seraient tendues ; qu'ils établiraient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnaître, ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucaud, qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester ; le comte refuse : Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort[2]. »

Triste et morne cependant, le roi attendait avec une secrète horreur l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendait encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devait être donné à la pointe du jour par la cloche du palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du palais au Louvre ; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, il regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frere ne le quittaient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurais dire en quel endroit, rapporte le duc d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient lors commettre. » Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste ; mais il était déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clés est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent : trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Pétrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : « A mort ! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible, à mort ! » Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie ; il s'était levé, et, appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni ? lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée. — C'est moi-même, répond celui-ci d'un air tranquille. Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage ; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait ! s'écrie Bême par la fenêtre. — Monsieur d'Angoulême ne le veut pas croire, répond Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre ; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons à demi-nus, encore endormis et sans armes : ceux qui veulent gagner la

[1] Brantôme, t. IX. *Mémoires de Tavan.* — [2] *Comment.*, l. IX, p. 31. *Mémoires de Villeroy.*

maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte. Veulent-ils se réfugier dans le Louvre? la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes: tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés » tombaient des fenêtres, les portes-cochères » étaient bouchées de corps achevés ou languis» sants, et les rues de cadavres qu'on traînait sur » le pavé à la rivière[1]. »

Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville. Les événements arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois était mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avaient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçait à travers les divertissements ordonnés par la cour; nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osait seulement pas demander la cause des mouvements qu'elle remarquait. Le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine-mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisais la révérence, dit Marguerite, » ma sœur de Lorraine me prend par le bras, » m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit: » Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce mouvement, Catherine s'irrite, et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je » m'en allai toute transie et tout éperdue, sans » pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre[2]. »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, » son lit environné de trente ou quarante hugue» nots que je ne connaissais point encore: toute » la nuit ils ne firent que parler de l'accident ad» venu à monsieur l'amiral. Moi, j'avais toujours » dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pou» vais dormir par l'appréhension dans laquelle » elle m'avait mise, sans savoir de quoi. La nuit » se passa de cette façon, sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après, elle se réveille en sursaut, au bruit que faisait un homme, qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, criait de toutes ses forces. « Navarre! Navarre! » Sa nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre: un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avait un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui, se voulant garantir, continue Marguerite, » se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme » qui me tenait, je me jette à la ruelle, et lui » après moi, me tenant toujours à travers de » corps. Je ne connaissais point cet homme, et ne » savais s'il venait là pour m'offenser, ou si les » archers en voulaient à lui ou à moi. Nous » criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un » que l'autre. » Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers et accorda la vie à cet homme, aux prières de la reine; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entrait dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas d'elle; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur

Sa première inquiétude fut pour le roi, son mari: on lui dit qu'il était en sûreté. Charles IX l'avait mandé, ainsi que le prince de Condé. « Il » les reçut avec un visage farouche, et des yeux » ardents de courroux[1], » et leur dit que c'était par son ordre qu'on venait de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avaient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il était prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours pour se décider.

Du lieu où cette scène se passait, ils pouvaient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeait dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuaient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on poussait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu! s'écriaient-ils, prenez la défense des opprimés! Juste juge, vengez cette perfidie! »

[1] D'Aubigné, t. II, l. I, p. 548. — [2] *Mémoires de Marguerite.*

[1] Sully, t. I, p. 68.

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévis et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard. Quelques-uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres et Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavanes, obtinrent grâce du roi. Les Guise en épargnèrent aussi quelques-uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez ! s'écriait l'impitoyable Tavannes ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avaient promis; et on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents dans un jour [1].

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés [2].

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, « qui « mettait ses petites mains au-devant des coups. » Enfin il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis : des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses qui les faisaient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes: on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient, et traversaient la rivière à la nage, pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang ; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour, cortége brillant, qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris; on le traîna par les rues, on le mutila de la manière la plus indigne; on le plongea dans la rivière, et on ne l'en retira que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi-consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer [1].

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Quercy, était depuis longtemps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvaient à Paris, et Regnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît aux dépens de sa vie la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre l'épée à la main, accompagné de deux soldats : « Suis-moi ! » dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque : celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy, dans son château : « Vous voilà en sûreté, lui dit-il : j'aurais pu profiter de l'occasion pour me venger; mais entre braves gens on doit partager le péril, c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit le farouche Vezins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans

[1] Brantôme, t. IX, p. 25. — [2] *Ibid.*, t. VII, p. 16. *Comment.*, t. X, p. 10 et 441. D'Aubigné, t. II, l. XI, p. 556.

[1] Brantôme, t. IX, p. 410.

attendre sa réponse, il donna un coup d'éperon et partit[1].

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitait l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi pendant et après le massacre. Le roi écrivit, le premier jour, aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avait aucune part au désordre, qui était le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait d'arriver n'apporterait aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandait que chacun restât tranquille. Mais, dès le lendemain, on dépêcha, à toutes les villes considérables, des catholiques accrédités chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avait comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion, qu'après ces assassinats, l'amiral avait dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devait être faite dès le premier jour, et rien n'était plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberait sur les Guise, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long temps dans cette agréable espérance; la reine-mère, qui savait tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvénients de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorency, dont les derniers voudraient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiraient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que, rejeter cette action sur d'autres, ce serait avouer sa faiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paraisse arriver sans l'aveu du souverain; qu'autrement il est bientôt méprisé et exposé à voir tout bouleversé dans l'état.

[1] D'Aubigné, t. II, l. I, p. 559. Sully, t. I, p. 75.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires: le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de La Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller *à la postérité.* Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez, commandant à Bayonne, écrivit au roi: « Sire, j'ai communiqué » le commandement de votre majesté à ses fidèles » habitants et gens de guerre de la garnison. Je » n'y ai trouvé que de bons citoyens et braves » soldats, mais pas un bourreau: c'est pourquoi » eux et moi supplions très-humblement votre » majesté de vouloir employer nos bras et nos » vies en choses possibles; quelque hasardeuses » qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la » dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes: « Sire, j'ai reçu un » ordre, sous le sceau de votre majesté, de faire » mourir tous les protestants qui sont dans ma » province. Je respecte trop votre majesté pour » ne pas croire que ces lettres sont supposées; et » si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop » pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'était point bannie de tous les cœurs; mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, était petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François I^er[1].

Il est étonnant que de tant de braves capitaines

[1] Mézeray, t. II, p. 1107.

deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit longtemps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre ; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres aurait donné au grand nombre le temps de se reconnaître : mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeaient-ils à fuir ; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendaient le cou à ceux qui les égorgeaient [1].

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire, Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la Saint-Barthélemi le porta à se faire calviniste. Il manquait un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenaient inutiles, si ceux qui approchaient le plus du trône persistaient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisaient le roi de Navarre et le prince de Condé ; leurs amis y joignaient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagnerait ; mais ils différaient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction [2].

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'était passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. « Mort, messe, ou Bastille ! » leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon, leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paraîtrait que les calvinistes avaient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, serait le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux à titre de représailles et de précautions. Déjà on agissait sur ce plan contre la mémoire de l'amiral ; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que faiblesse devant ses juges : tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourments et suivie de l'infamie ! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre La Rochelle, dont il avait dirigé les fortifications, et d'en indiquer les endroits faibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnaître que Coligni et les autres avaient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la Providence sur Briquemaut, en qui elle avait mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume ; injonction de lacérer et briser

[1] Pasquier, liv. V et XI. — [2] De Thou, liv. LIII. Davila, liv. V. *Mémoires de Tavan.*, p. 57. *Comment.*, l. XXII, p. 51.

ses portraits et ses statues partout où ils se trouveraient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers, et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, aurait épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée longtemps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu était étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînaient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guise fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt au champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorency moururent de leurs blessures. Enfin l'amiral, le cardinal de Châtillon son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas et les dangers qui menaçaient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'était proposé. Il avait les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais, après la déroute, ses ennemis le trouvaient supérieur aux coups du sort, et il semblait commander à la fortune. Quand le découragement se mettait dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, excitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassurait : il n'y a point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formait après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui; point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifiait à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutaient. Son discours était noble, pur et énergique[1]. Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siége de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avait des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il était bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'actions de grâces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables, et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir[2]. » Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeait, pendant que la pitié réclamait au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disait que c'était une action exécrable, qui réunissait tous les raffinements de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible qu'elle songeait alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisait pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusaient le tout, d'autres simplement une partie; mais toutes fondaient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissait pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta tou-

[1] Brantôme, t. VIII, p. 209. — [2] *Stratagème*, p. 99. Brantôme, tom. VIII, p. 190.

jours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table, où était le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étaient-ils chrétiens? demanda naïvement ce duc. — Sans doute, répondit l'amiral de Castille. — Se peut-il, reprit le duc, que, puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? — Doucement, monsieur le duc, dit l'amiral; ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix de l'Espagne[1]? »

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avait envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se serait trouvé fort embarrassé; au lieu que, par le moyen des troubles, suites nécessaires de la Saint-Barthélemi, il se voyait pour longtemps délivré des Français, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'était pas ce que la cour de France avait espéré; elle s'était flattée, au contraire, qu'après cette exécution, les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feraient plus que languir et se détruiraient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avaient fait abjuration; mais bientôt de nouveaux événements exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfants de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattaient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitaient de téméraires ceux d'entre eux qui parlaient de se défendre[2].

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressait pas sur-le-champ, comme ils l'avaient appréhendé; que le roi n'avait point d'armée sur pied; qu'ils pouvaient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorency, qui avaient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint-Barthélemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employait avec eux les promesses et les exhortations; qu'on redoutait même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi n'avait pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection : alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avaient été accordées aux protestants. Mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés : ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent les secours de leurs anciens amis les Anglais, surtout pour La Rochelle, qui paraissait menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étaient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et on se flattait qu'après leur prise ils seraient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attirait la principale attention, parce qu'elle était la plus forte, et qu'on croyait que sa chute entraînerait celle des autres; mais par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une forte armée, commença les approches[1].

Une circonstance non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit longtemps cette ville fut donné aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'était le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvait heureusement dans le Hainaut, où il avait été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avait donné d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour, depuis la journée de la Saint-Barthélemi, il ne savait où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami,

[1] Brantôme, t. VIII, p. 189. — [2] *Comment.*, l. II, p. 6.

[1] De Thou, liv. LVI. Davila, liv. V. Pasquier liv. V, lett. 12 et 13. *Mém. de Tavan.*, p. 413.

gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissait d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savait que, soldat intrépide dans l'action, il était toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil; plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivait sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France[1].

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Téligni, son beau-frère, qui avaient été confisqués: il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentiments de soumission et de paix. La Noue s'en excusa longtemps; mais vaincu par les instances du roi, qui le conjurait de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se servirait pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, originaire de Florence, chargé en secret d'éclairer sa conduite; et il partit.

[1573] Les députés de La Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disaient-ils, afin de conférer avec M. La Noue; mais où est-il? Nous ne le reconnaissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant: on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportait, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avait qu'un de ces trois partis à choisir: se retirer en Angleterre, rester dans la ville comme simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisaient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de la Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettait aucun repos, et employait toute l'habileté que lui donnait une longue expérience à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut où une sortie, il revenait conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisait. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitait mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui était cher courir à sa perte. Cependant il continuait ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptait à La Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitants aguerris; mais il y avait de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue était chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très en crédit, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou était général. Il avait avec lui le duc d'Alençon, son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchaient pas, quand on en venait aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendaient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auraient certainement succombé, s'il y avait eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisait au hasard: on attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournait de l'autre: l'officier, comme le soldat, ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations: un assaut était ébruité bien avant l'exécution; chacun y courait pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdait beaucoup de monde surtout de jeunes gens de la

[1] Amirault. *Vie de La Noue*, *Mémoires de Mornay*.

première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui était chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvait avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avait pour Coligni une affection particulière : il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique ; et ses sentiments lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettait dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs était Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorency. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre il se montrait également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne était des parties du duc d'Alençon, et à peu près du même âge; l'un comme l'autre, ils étaient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire[1].

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfants mécontents, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils désirent, ils crurent qu'ils n'avaient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angély, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendraient se ranger autour d'eux ; qu'au pis aller ils se retireraient en Angleterre, et que ce coup d'éclat ferait révolter tout le royaume. Ils avaient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnaient que faiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettait à sa confidence. Cependant ils ne le rejetaient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourrait être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et après leur avoir fait connaître les inconvénients et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceraient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre attendu par les Rochelois. Montgommeri commandait la flotte, qui se trouva plus faible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avaient grand besoin. Charles IX, qui venait de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avait aucune part à cet armement ; que c'était une troupe de bannis et de pirates, qui s'était mise en mer sans son aveu ; qu'elle n'y prenait aucun intérêt, et que si on pouvait les arrêter, elle trouvait bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avaient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournait en Angleterre, et qu'il leur ramènerait incessamment des secours plus puissants.

Il n'en fut pas besoin : tout languissait dans l'armée royale ; par la faute du chef, officiers et soldats ne montraient ni ardeur, ni émulation. Le duc d'Anjou fit connaître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisait, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimait, quoique inutile. Il avait formé le siége de la Rochelle, son honneur était intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante ; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenaient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardait la France. On ne parlait plus à sa cour que des agréments du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avait point de rapport à ces objets devenait indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savaient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyaient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montraient d'activité. Ils

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 57. — *Mémoires de Bouillon*, t. 70.

Digitized by Google

avaient les yeux ouverts sur tout ce qui se passait. Plusieurs fois, des émissaires, sortis du camp sous différents prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville ; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par les magistrats, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avait offert aux Rochelois la liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de La Rochelle.

Cette condescendance était une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyait courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix à quelques conditions que ce fût. Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitants de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers, qui n'auraient pas abjuré. On leur accorda que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, notamment les habitants des trois villes nommées, seraient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets de roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers; savoir, que des hommes choisis entre les assiégés viendraient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevraient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auraient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettants. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors que le roi ne leur avait accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressait. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis ; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avait été par toutes les autres. Les malheureux habitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnaient que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de la Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à en manger leurs peaux, les vieux parchemins qu'on faisait ramollir dans l'eau, les grains de toute espèce, la paille hachée, des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin de la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venait de mourir, et la mangèrent ; action qui fait frémir, dont les habitants eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressources, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grâce au peuple. L'intention de la cour était, disait-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avait eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemi Les autres prétendants, aidés des protestants d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief : mais la reine-mère, qui avait à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesse, qu'elle l'emporta [1].

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfants, lui dirent qu'ils seraient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnait déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagréments à son fils Henri, qu'elle aimait par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il était

[1] De Thou, liv. LVII. Davila, liv. V. Castelnau.

bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçaient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyait devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charmèrent ces étrangers [1]. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvait décorer le départ de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionnaient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

Par une faiblesse trop commune, il sembla qu'il tardait au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'état lui marquait pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serrait dans ses bras ; à peine l'avait-elle quitté qu'elle le reprenait encore, et mouillait de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils ; vous n'y serez guère. » Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

[1574] Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connaître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son âme dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.

VOLTAIRE.

Il croyait voir des spectres ; des songes effrayants le réveillaient en sursaut, son imagination frappée lui présentait des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisait entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçaient les airs [1].

Son caractère changea après la Saint-Barthélemi : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche ; les impatiences et les emportements, auxquels il avait toujours été sujet, augmentèrent : il soupirait tout seul, levait les yeux au ciel, et semblait porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendait tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissait en France du doux nom de paix, et tout annonçait les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfants, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce ; enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi las de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettait souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller [2].

Son frère, le duc d'Alençon, était un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisait consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il était aussi jaloux et présomptueux : il avait vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées ; il voulait les commander à son tour. Le duc d'Anjou avait été lieutenant-général du royaume ; c'en était assez pour que son frère voulût l'être aussi. Ces idées lui étaient suggérées par des gens plus habiles ; les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorency et leurs partisans, c'est-à-dire tous les mécontents de la Saint-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servaient pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouille, du crédit qu'avait sur lui Joseph de Boniface, sieur de la Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venaient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissait leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entrait

[1] D'Aubigné, t. II, l. II, p. 757.

[1] Cayet, t. I, p. 123 et suiv. D'Aubigné, t. II, p. 662. Brantôme, t. IX, p. 452. *Mémoires de Bassompierre*, t. I, p. 242 — [2] Sully, t. I, ch. 6, p. 80. *Mém. de Marguerite*. *Mémoires de Bouillon*. D'Aubigné, t. I. De Thou, l. X, p. 924.

dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, prometteur magnifique, qui devait changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudrait former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Malcontents*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étaient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisaient à la cour leur paraissait un véritable esclavage, ils trouvaient bon tout ce qui pouvait contribuer à les en tirer. Les conférences se tenaient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivait les cœurs sans donner le sien : mais il n'y était pas toujours question des intérêts du parti ; les rendez-vous d'affaires en couvraient souvent d'autres, dont le but n'était pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenait dans le Louvre et jusque sous ses yeux avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidents des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas, de son côté, était aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, *l'aînée des trois Grâces*. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputaient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causait entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtait de les raccommoder[1].

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardait un secret inviolable; et le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari, le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé et son frère le duc d'Alençon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces idications on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues; mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disait plus mot, et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée[2]. Telle fut la fameuse entreprise des *Jours gras*, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les murs de La Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyaient pas assez les suites. Il ne s'agissait pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour, qui étaient à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avaient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne fallait qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que l'évasion des princes coïncidant avec l'arrivée de leurs guides, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacherait après eux. C'était une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avait été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Dans la crainte, ou qu'en différant trop le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentaient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendaient, on s'imaginait en être investi, et la frayeur les multipliait[1].

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter; la reine, très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur; il était lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portait à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livrerait pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendrait la plus facile sitôt qu'il se présenterait lui-même à la tête des troupes, le prince ne voulut point se désister[2].

Mornay et Buhi, son frère, allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte qui devait les aider à se rendre maîtres de toute la ville; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop faible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remercîment, comme s'il avait sauvé la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté avant que la mèche fût éventée.

[1] *Journal de Henri III*, t. 1, p. 63. — [2] *Vie de Mornay*, p. 26.

[1] Brantôme. — [2] *Mémoires de Bouillon*, p. 101.

Tous ne furent pas si prudents. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyait que l'affaire prenait un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissait d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avait rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir se fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de » Guise, Birague, chancelier, Morvilliers et Bel- » lièvre, étaient tous montés sur coursiers d'Ita- » lie, empoignant des deux mains l'arçon, et en » aussi grande peur de leurs chevaux que des en- » nemis. » Mais si la terreur panique des prélats et des gens de robe offrait un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspirait de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir, malade, et à pareille heure, il disait en gémissant : « Du » moins, s'ils avaient attendu ma mort ! »

La reine s'aperçut bien qu'elle avait été jouée; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux faibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon : pour le prince de Condé, il s'était sauvé avec Turenne et Montmorency-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grâce pour ceux qui avaient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connaissait son caractère, ne s'y trompa point; le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humiliants qu'on voulait tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple.

Il fallait trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'était pas un délit suffisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse. On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu l'*envoûter*. « Pauvre La Mole ! s'écriait ce gentilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce ? Le duc mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce qu'il voulait faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue était d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice, Coconnas semblait vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire : « Messieurs, disait-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontents, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils voulaient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seraient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler; au lieu que cette entreprise fournit à la reine-mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer : elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvaient former, tant au dedans qu'au dehors du du royaume, les calvinistes et les mécontents, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause, que la reine soutenait, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défiait le piége d'un complot qu'elle dirigeait en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle

Digitized by Google

leur tendait; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage : mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse, c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'âme de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle était près de perdre, par les défiances qu'on inspirait au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vûes les opérations des troupes que Charles avait toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommeri, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *prince-dauphin*, tous deux inviolablement attachés à la reine-mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontents; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparait pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyait devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyait insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers moments, combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoirait au gouvernement de son royaume en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchaient beaucoup d'insinuations différentes pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine-mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger avec rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violents, tels que les travaux en fer, auxquels il se livrait jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimait aussi trop la chasse : nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connaisseurs. Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour. On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'Élisabeth d'Autriche, son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille, qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitait de ne point avoir de fils, pour ne pas laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui : cette pensée fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque, prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses. Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaîté. Il aimait la poésie et la musique, et aimait aussi ceux qui y excellaient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses bonnes grâces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes[1]. Il avait une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frère. On crut d'abord que c'était par jalousie qu'il ne l'estimait pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avait bien connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il aurait préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

[1] Ce sont les suivants, qu'on ne soupçonnerait pas d'une époque où la langue n'était pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais, roi, je les reçois; poete, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps :
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

FIN DU PREMIER VOLUME.

AVIS A MM. NOS SOUSCRIPTEURS

SUR

L'ALBUM DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Au moment où nous venons de terminer le 1er volume de l'Histoire de France d'Anquetil, et où nous allons livrer la moitié de la continuation par M. Léonard Gallois, nous devons au public quelques explications sur le but qui nous a dirigés quand nous nous sommes décidés à orner cet ouvrage d'un grand nombre de gravures en taille-douce.

Nous avions d'abord pensé qu'un livre aussi grave, aussi nécessaire que l'Histoire de France, n'avait pas besoin d'être, comme on le dit si improprement aujourd'hui, *illustré* par des vignettes; aussi n'avions-nous donné que le texte seul.

Mais nos souscripteurs ayant eux-mêmes jugé qu'une aussi belle édition que la nôtre méritait d'être accompagnée de gravures propres à reproduire quelques-unes des principales scènes dramatiques ou populaires que présentent nos annales, nous avons dû nous rendre à leurs désirs, et nous avons pris aussitôt l'engagement d'ajouter à l'Histoire de France *complète* que nous publions, vingt livraisons de planches en taille-douce, dont chacune serait composée d'au moins deux sujets. Nous n'avons nullement calculé les dépenses que ces gravures allaient nous occasionner.

Mais un autre élément, le temps, nous était nécessaire pour pouvoir faire marcher de front ces planches avec les livraisons de texte : il fallait nous hâter si nous ne voulions lasser la patience d'un public qui ne pouvait pas calculer les lenteurs du travail des graveurs. Quoique cet élément nous ait manqué, nous nous flattons encore que nos planches n'en seront pas moins goûtées de nos souscripteurs, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution.

On s'apercevra aisément que, soit pour la partie de l'Histoire de France qui embrasse l'ancien régime, soit pour celle relative à la période révolutionnaire des cinquante dernières années, nous nous sommes efforcés de sortir des sentiers déjà battus, en indiquant à nos dessinateurs des sujets neufs, c'est-à-dire qui n'ont point encore été exécutés ; par ce moyen nous avons évité la répétition de ces scènes que l'on trouve partout, et dont le public est rassasié : et si parfois nous n'avons pu faire moins que de peindre une idée déjà rendue par la gravure, nous l'avons fait traiter sous un point de vue nouveau, et avec tout le développement que nous ont permis les dimensions de nos planches, trois fois plus grandes que les vignettes ordinaires.

Nous avons pensé aussi qu'il était au moins inutile de reproduire ces portraits faits d'imagination, que l'on a appliqués à des rois dont les traits ne méritent guère d'ailleurs de passer à la postérité : ceux des bienfaiteurs du peuple sont les seuls que nous ayons eu à cœur de lui rappeler.

Quant à ce peuple lui-même, que l'on s'est efforcé jusqu'ici de rendre hideux ; quant à ce peuple, qu'un jour l'on a placé sur le piédestal et que le lendemain l'on a traîné dans la fange, nous croyons être plus dans le vrai en le représentant dévoué, fort, généreux, que ceux qui ont été chercher leurs modèles dans les ignobles caricatures des contre-révolutionnaires.

Voilà pour la pensée morale et instructive qui est le but de notre publication, et que M. Léonard Gallois dirige dans ses principes philosophiques et populaires.

Quant à l'exécution artistique, nous nous sommes également affranchis de tout préjugé. Nous avons cherché nos dessinateurs et nos graveurs dans cette foule de jeunes gens, encore inconnus, en qui germent tant de talents et de génie, et nous leur avons ouvert une carrière dans laquelle, nous n'en doutons plus, ils suivront de près les traces de ceux de nos artistes français qui la parcourent avec le plus d'éclat. Ces jeunes hommes ayant compris ce que nous voulions faire, se sont identifiés avec nous. Le public fera connaissance avec eux par leurs premières œuvres, qui porteront toutes des noms pleins d'avenir, et nous aimons à croire qu'il ratifiera nos choix.

Nous terminerons ces explications en répétant ici ce que nous avons déjà dit dans notre dernier prospectus, que ceux de messieurs les souscripteurs à L'HISTOIRE DE FRANCE qui ne voudraient que le texte, peuvent se dispenser de prendre les gravures, ou même ne prendre que celles qui pourraient leur convenir : nous n'entendons forcer personne.

Quant à ceux qui nous ont demandé ces gravures et qui les jugent indispensables, nous tenons à les convaincre que nous n'avons pas eu l'idée de faire sur cet ornement une spéculation d'argent. Pour eux, le prix de chaque livraison, composée au moins de deux grandes planches, ayant toutes les mêmes dimensions, et dont chacune sera entourée d'un encadrement particulier propre à traduire le sujet, n'excédera pas celui des livraisons de texte ; c'est-à-dire CINQUANTE CENTIMES. Par ce moyen, ils auront, pour VINGT-CINQ CENTIMES, une grande et belle estampe, qui, séparément, sera vendue aux personnes que nous ne comptons pas aujourd'hui au nombre de nos souscripteurs, SOIXANTE-QUINZE CENTIMES.

Il en sera tiré des exemplaires sur papier de Chine ; ceux-là, devenant un objet de luxe, coûteront le double. (50 centimes par planche pour nos souscripteurs, et 1 franc 50 centimes pour les autres personnes.)

Messieurs nos souscripteurs trouveront sur chaque planche même l'indication de l'ouvrage, soit d'Anquetil ou de Léonard Gallois, auquel chacune de ces gravures appartient, ainsi que le numéro de la page où elle doit être placée lorsqu'ils feront relier les volumes.

Nous remplacerons, au même prix de CINQUANTE CENTIMES, toutes les livraisons de text ou de gravures qui auraient pu être égarées ou détériorées.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitiz gle

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06961 7655

Digitized by Google

Digitized by Google